



HAL
open science

Les communs de capacités : une analyse des Pôles Territoriaux de Coopération Economique à partir du croisement des approches d'Ostrom et de Sen

Geneviève Perrin

► **To cite this version:**

Geneviève Perrin. Les communs de capacités : une analyse des Pôles Territoriaux de Coopération Economique à partir du croisement des approches d'Ostrom et de Sen. Economies et finances. Université Paris-Est, 2019. Français. NNT : 2019PESC2060 . tel-02513416

HAL Id: tel-02513416

<https://theses.hal.science/tel-02513416v1>

Submitted on 20 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Thèse de doctorat d'Université Paris-Est
Ecole Doctorale Organisations Marchés, Institutions (OMI, ED 530)

Thèse pour le Doctorat en Sciences Economiques

Présentée et soutenue publiquement par
Geneviève FONTAINE née PERRIN

Les communs de capacités :

une analyse des Pôles Territoriaux de Coopération Economique à
partir du croisement des approches d'Ostrom et de Sen

Thèse dirigée par Hervé Defalvard

Soutenue le 17 décembre 2019

Jury :

Amina BEJI-BECHEUR, Professeure des Universités à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée.
Hervé DEFALVARD, Maitre de Conférences, Habilité à Diriger des Recherche, à l'Université
Paris Est Marne-la-Vallée, *Directeur de thèse*.

Jean-François DRAPERI, Maitre de Conférence, directeur du Centre d'économie sociale du
Conservatoire des Arts et métiers (Ceste-Cnam), *Rapporteur*.

Nathalie LAZARIC, Directrice de Recherche au CNRS Groupe de Recherche en Droit,
Economie, Gestion (GREDEG), à l'Université Nice Sophia Antipolis.

Fransesca PETRELLA, Professeure des Universités à l'Université Aix-Marseille, *Rapporteur*.

Nicolas POSTEL, Professeur des Universités à l'Université de Lille.

Thèse de doctorat d'Université Paris-Est
Ecole Doctorale Organisations Marchés, Institutions (OMI, ED 530)

Thèse pour le Doctorat en Sciences Economiques

Présentée et soutenue publiquement par
Geneviève FONTAINE née PERRIN

**Les communs de capacités : une
analyse des Pôles Territoriaux de Coopération
Economique à partir du croisement des approches
d'Ostrom et de Sen**

Laboratoire ERUDITE (Equipe de Recherche sur l'Utilisation des Données
Individuelles en lien avec la Théorie Economique, EA N°437)

Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
Faculté de sciences économiques et de gestion
Mail des mèches
Rue Poète et Sellier
94010 Créteil Cedex

Les propos tenus ici n'engagent que leur auteur.

RESUME EN FRANÇAIS

Notre analyse des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) s'inscrit dans la tradition de pensée et d'action de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), à l'intersection de la pratique sociale et économique, de la réflexion éthique et politique, de la recherche théorique et appliquée.

L'ESS mettant intrinsèquement en tension une dimension économique et une dimension politique, en étant à la fois un mode d'entreprendre et un mode de développement économique qui cherche depuis le 19^{ième} siècle à relever les défis de son époque, les PTCE sont approchés comme des actions collectives multi-partenariales territorialisées, et questionnés au regard du mode de développement durable dont ils sont, ou devraient être porteurs.

Leur analyse passe alors par des questionnements éthiques sur les formes de solidarité, de responsabilité, de justice sociale, d'émancipation et de démocratisation que leur dynamique institutionnelle permet et/ou recherche. Pour ce faire les cadres de pensée d'Amartya Sen et d'Elinor Ostrom sont mobilisés.

En effet, Sen nous propose une conception non économiciste du développement durable, positionnée dans sa réflexion philosophique sur la démocratie délibérative, basée sur le concept de capacités et faisant des libertés les fins et les moyens du développement humain. Inscrite dans le cadre de pensée de l'économie substantive et de la soutenabilité « forte », cette conception est contextualisée. Elle doit cependant être élargie pour aller vers le type-idéal du développement socialement soutenable qui prend en compte les différentes formes de responsabilité vis-à-vis des générations présentes et futures.

Ostrom, théoricienne des institutions, identifie quant-à-elle la coopération comme une solution aux situations de dilemme social complexes, dont celles liées aux enjeux du développement durable. A partir d'une conception dynamique des institutions centrée sur les règles, elle propose une approche théorique des communs illustrant son analyse de la diversité des arrangements institutionnels et de la dynamique institutionnelle des actions collectives instituantes justement basées sur la coopération. Cette approche des communs doit cependant être élargie par l'introduction d'une réflexion politique et éthique permettant de penser l'intentionnalité des processus de changements institutionnels générés par ces actions collectives.

En dégagant les éléments de convergence et de divergence entre les cadres épistémologiques, théoriques et méthodologiques d'Amartya Sen, d'Elinor Ostrom et de la tradition de pensée de l'ESS, ainsi qu'en en proposant des élargissements, nous élaborons le *concept de communs de capacités* par un processus

d'opérationnalisation « rhétorique » du cadre conceptuel de l'approche par les capacités dans le cadre analytique des communs. En suivant la pensée de Sen, nous considérons en effet que l'approche par les capacités ne s'opérationnalise pas dans une métrique mais par l'influence qu'elle peut avoir sur l'agir individuel et collectif en créant un espace de réflexion et de prise de parole reposant sur une base informationnelle différente de celle de la pensée économique dominante. La notion complexe de capital social, centrale dans l'analyse d'Ostrom, permet alors d'expliquer le va-et-vient entre les niveaux individuels et collectifs, moteur des actions collectives institutantes. Nous disposons ainsi d'un cadre de référence théorique et méthodologique qui permet d'analyser la dynamique institutionnelle des PTCE, et plus largement des actions collectives multi-partenariales territorialisées, au prisme d'une finalité de développement durable.

La construction d'un outil puis sa mobilisation pour analyser empiriquement la dynamique institutionnelle de quatre cas de PTCE permet enfin, dans une logique d'économie politique, de dégager des préconisations pour en accroître le potentiel transformatif.

Mots clés : capacités, communs, action collective, économie sociale et solidaire, développement durable, Pôle Territorial de Coopération Economique

RESUME EN ANGLAIS

Our analysis of the Territorial Poles of Economic Cooperation (PTCE) is in line with the tradition of thought and action of the Social and Solidarity Economy (SSE), at the intersection of social and economic practice, ethical and political reflection, theoretical and applied research.

Since the SSE intrinsically puts an economic and a political dimension under tension, by being both an entrepreneurial mode and a mode of economic development that has been seeking since the 19th century to meet the challenges of its time, the PTCE are approached as territorialized multi-partner collective actions, and questioned with regard to the mode of sustainable development they are, or should be, carrying. Their analysis then involves ethical questions about the forms of solidarity, responsibility, social justice, emancipation and democratization that their institutional dynamics allow and/or research. To do this, the thought frameworks of Amartya Sen and Elinor Ostrom are mobilized.

Indeed, Sen proposes a non-economicist conception of sustainable development, positioned in his philosophical reflection on deliberative democracy, based on the concept of capabilities and making freedoms the ends and means of human

development. This concept is part of the thinking of the substantive economy and "strong" sustainability, and is contextualized. However, it must be extended to the ideal type of socially sustainable development that takes into account the different forms of responsibility towards present and future generations.

Ostrom, an institutional theorist, identifies cooperation as a solution to complex social dilemmas, including those related to sustainable development issues. Based on a dynamic conception of institutions centred on rules, it proposes a theoretical approach of the commons illustrating its analysis of the diversity of institutional arrangements and the institutional dynamics of collective instituent actions based precisely on cooperation. However, this approach to the commons must be broadened by the introduction of political and ethical reflection to consider the intentionality of the processes of institutional change generated by these collective actions.

By identifying the elements of convergence and divergence between the epistemological, theoretical and methodological frameworks of Amartya Sen, Elinor Ostrom and the SSE tradition of thought, as well as by proposing broadenings, we develop the concept of common capabilities through a process of "rhetorical" operationalization of the conceptual framework of the capability approach within the analytical framework of common capabilities. Following Sen's thinking, we consider that the capabilities approach is not operationalized in a metric but by the influence it can have on individual and collective action by creating a space for reflection and expression based on an information base different from that of the dominant economic thought. The complex notion of social capital, central to Ostrom's analysis, then makes it possible to explain the comings and goings between the individual and collective levels, the driving force behind collective instituent actions. We thus have a theoretical and methodological reference framework that makes it possible to analyse the institutional dynamics of the PTCE, and more broadly territorialised multi-partner collective actions, with the prism of a sustainable development objective.

The construction of a tool and its mobilization to empirically analyze the institutional dynamics of four PTCE cases finally makes it possible, in a logic of political economy, to identify recommendations to increase its transformative potential.

Keywords : capabilities, commons, collective action, social and solidarity economy, sustainable development, Territorial Pole of Economic Cooperation

REMERCIEMENTS

Cette thèse est une production à la fois individuelle et collective.

Elle est éminemment collective car elle a été rendue possible par la prise de risque, le soutien, la patience, la compréhension, les encouragements, les réalisations concrètes mais aussi les sourires, les rires, les regards, les échanges d'énergie et la confiance d'un grand nombre de personnes sans qui tout ou partie de ce travail aurait été impossible.

Je leur rend hommage ici, et du fond du cœur je les remercie pour cette chance inouïe qu'ils m'ont permis de saisir et de vivre pleinement : pouvoir consacrer quatre ans de ma vie à réfléchir, rechercher et écrire sur un sujet qui me tient à cœur.

En premier lieu à mon compagnon de vie et de route dans toute cette aventure, ainsi qu'à mes parents pour leur confiance et à mes enfants pour leur patience.

Mais aussi à ceux sans qui cette thèse n'aurait pas vu le jour : Rachid Cherfaoui et Nicolas Chochoy qui ont parié sur mon intuition en m'ouvrant le cadre privilégié de l'Institut Godin, et Hervé Defalvard pour sa direction en forme de compagnonnage dans le cadre des séminaires et activités de la Chaire ESS de l'Université de Marne-la-Vallée.

Cette thèse s'est aussi nourrie des échanges avec les membres de La Coop des Communs et lors des trois colloques sur les communs que l'équipe de Cerisy et l'ensemble des organisateurs et participants m'ont permis de vivre.

Mais elle est avant tout le fruit de l'incroyable aventure humaine d'évaléco et de T.E.T.R.I.S. et en écrivant ces lignes, je vois défiler des dizaines de visages, dont beaucoup de jeunes, venus s'y engager pour inventer demain. Je voudrais toutes et tous les remercier pour la richesse de ce que nous vivons au quotidien et leur dire ma fierté de partager un bout de chemin de vie avec eux.

A la question que je me suis maintes fois posée de l'utilité et de la responsabilité de passer quatre ans à faire une thèse alors que l'urgence grandissante des enjeux globaux me poussait à l'agir « concret », Alain Damasio¹ m'apporte une réponse :

Aucune lutte, locale ou mondiale, aucun combat politique, aucune vision du monde ne se suffit de ses pratiques et de ses actes – de son matérialisme. Elle vit tout autant de son imaginaire et de sa spiritualité, de sa mythopoïèse, de ses récits sobres ou enjolivés, parcequ'ils sont ce qui fait pont par-dessus les ravins du jour-le-jour, par-

¹ Alain Damasio (2019), Postface à *La recomposition des mondes*, d' Alessandro Pignocchi, éditions Anthropocène Seuil, p101-103.

delà les échecs et les butées, les limites concrètes de l'action, le raz-le-bol boueux. L'imaginaire n'est pas une fumée ou un rêve douceâtre, bien au contraire : il est ce qui ponte l'action, l'architecture d'un état d'esprit, lui donne son point de fuite et de perspective. Il est aussi vital que la tactique, la logistique, les projets et la gnaque. Il fait continuité entre ces pôles concrets du combat ».

C'est aussi pour « faire continuité entre les pôles concrets du combat » et épauler l'imaginaire que j'ai mené à bout ce travail de recherche et que je souhaite le dédier à toutes celles et ceux qui cherchent à recomposer les mondes.

Merci.

TABLE DES MATIERES

Les communs de capabilités : une analyse des Pôles Territoriaux de Coopération Economique à partir du croisement des approches d’Ostrom et de Sen	2
RESUME EN FRANÇAIS.....	4
RESUME EN ANGLAIS	5
REMERCIEMENTS	7
TABLE DES MATIERES	9
TABLE DES ILLUSTRATIONS	12
Introduction générale.....	15
Contexte général de la thèse	16
Problématique et guide de lecture de la thèse	19
Morale et éthique	26
Chapitre 1 – Rendre compte des Pôles Territoriaux de Coopération Economique dans la tradition de pensée de l’Economie Sociale et Solidaire.	29
Section 1 – Les PTCE, un objet ancré dans l’Economie Sociale et Solidaire.....	31
1.1 - La construction de la notion de PTCE : un processus endogène à l’Economie Sociale et Solidaire.....	31
1.2- La définition des PTCE : un processus d’institutionnalisation rapide.....	40
1.3 –Les PTCE, un objet qui s’inscrit dans l’histoire longue de l’ESS.	48
Conclusion section 1.....	59
Section 2 – Une nouvelle voie d’analyse des PTCE.....	60
2.1 – Une revue critique de la littérature sur les PTCE	60
2.2 – Un manque dans les analyses sur les PTCE : la prise en compte de leur finalité de Développement Durable.	71
Conclusion section 2.....	87
Section 3 – Epistémologie et démarche de recherche pour une étude des PTCE en tant qu’objet de l’Economie Sociale et Solidaire	88
3.1 - La tradition de pensée de l’Economie Sociale et Solidaire	89
3.2 – Un positionnement épistémologique particulier vis-à-vis de l’économie.....	97
3.3 – Une démarche de recherche en cohérence avec la tradition de pensée de l’ESS.....	111
Conclusion section 3.....	123
Conclusion du chapitre 1.....	123
Chapitre 2 – Mobiliser l’espace théorique d’Amartya Sen pour inscrire notre analyse des PTCE dans une perspective d’économie éthique et politique.	128
Section 1 – Une approche théorique du développement durable qui réarticule économie et éthique.....	130

1.1 – les approches théoriques du Développement Durable.....	131
1.2 – Sen revisite le Développement Durable à partir de sa théorisation du développement humain	150
Conclusion section 1.....	175
Section 2 : L’espace théorique d’Amartya Sen : une voie de ré-encastrement éthique de la pensée économique utile pour la tradition de pensée de l’ESS	176
2.1 – Un cadre épistémologique qui apporte à la tradition de pensée de l’ESS	176
2.2 – Sen et la conception éthique de la motivation : pluralité des motivations mais aussi des raisons impartiales.	188
2.3 – Sen et la conception éthique de l’accomplissement social : Concevoir des procédures économiques éthiques d’évaluation et de choix collectif.....	198
Conclusion section 2.....	207
Section 3 : Penser le mode de développement des PTCE à partir du cadre théorique de Sen et de ses incomplétudes.	209
3.1 Compléter le cadre conceptuel de l’AC par les réflexions sur ses incomplétudes.	210
3.2 – Qualifier le mode de développement que devraient porter les PTCE à partir du cadre conceptuel enrichi de l’approche par les capacités.....	226
3.3 - Des limites subsistent au cadre conceptuel enrichi pour penser le mode de développement des PTCE	237
Conclusion section 3.....	247
Conclusion du chapitre 2.....	247
Chapitre 3 – Rendre compte de la dynamique collective instituante et multiniveau des PTCE.	252
Section 1 – Apports des travaux d’Elinor Ostrom.....	255
1.1 – Un cadre de pensée adapté à notre recherche ?	255
1.2 - Une analyse de la diversité institutionnelle.....	271
1.3 - Une analyse de la dynamique institutionnelle des communs.....	294
Conclusion section 1.....	310
Section 2 – Ostrom et l’ESS : des communs aux PTCE.....	312
2.1 – Les convergences entre les communs selon Ostrom et la tradition de pensée de l’ESS.....	313
2.2 – Les limites de l’analyse ostromienne des communs pour appréhender l’ESS et les PTCE	334
2.3 - Les apports d’autres approches des communs.....	347
Conclusion section 2.....	361
Conclusion du chapitre 3.....	363
Chapitre 4 : Les communs de capacités	370
Section 1 – Le concept de commun de capacités : une opérationnalisation rhétorique de l’Approche par les Capacité Elargie (ACE) au travers du cadre analytique des communs.....	373

1.1 - Le croisement du cadre conceptuel de l'ACE et du cadre analytique des communs	373
1.2 – Les apports de l'opérationnalisation rhétorique de l'ACE au cadre analytique des communs.....	403
1.3 – Le concept de commun de capacité	414
Conclusion section 1.....	421
Section 2 – Opérationnaliser le concept de commun de capacités pour mettre en conjonction pensée et action.....	421
2.1 – Les capteurs de communs de capacité	422
2.2 – Opérationnaliser la dimension dynamique des communs de capacités	459
Conclusion du chapitre 4.....	481
Chapitre 5 - Une analyse de cas de PTCE au prisme des communs de capacités	485
Section 1 – Une étude de cas sur les conditions d'émergence de quatre PTCE	487
1.1 – Une étude multi-cas qualitative.....	488
1.2 –Mobilisation de la grille d'analyse des conditions optimales des communs de capacités	509
Conclusion de la section 1	539
Section 2 : Analyse de la dynamique institutionnelle d'un PTCE ayant une finalité de développement durable.....	540
2.1 – La dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. : une action collective inscrite dans la tradition de pensée de l'ESS	541
2.2 – Evaluer la performance du PTCE T.E.T.R.I.S. au regard de sa finalité	598
Conclusion du chapitre 5.....	623
Conclusion générale	626
Argumentation générale de la thèse.....	626
Contributions théoriques et pratiques de la thèse.....	641
Limites théoriques et méthodologiques	646
Perspectives de prolongements théoriques et pratiques	649
BIBLIOGRAPHIE	653
ANNEXES	680
Annexe 1 - Typologie des écrits sur les PTCE	681
Annexe 2 – Liste des variables du cadre SSE d'Ostrom (Mc Ginnis et Ostrom, 2014).....	687
Annexe 3 – Echelle de grandeur qualitative des capteurs de communs de capacités....	687
Annexe 4 – Préambule des Statuts de la SCIC T.E.T.R.I.S.....	691
GLOSSAIRE	695
TABLE DES MATIERES DETAILLEE.....	697

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 - TYPOLOGIE DES PTCE PAR M. MATRAY ET J. POISAT	65
FIGURE 2 – NOS POSITIONS VIS-A-VIS DU PTCE MATIERES ET COULEURS ET DU PTCE DE LORRIS	121
FIGURE 3 – NOS POSITIONS VIS-A-VIS DU PTCE IDESOL	121
FIGURE 4 – NOS POSITIONS VIS-A-VIS DU PTCE TETRIS	122
FIGURE 5 - TABLEAU SYNOPTIQUE DU CHAPITRE 1	125
FIGURE 6 - L'APPROCHE SYSTEMIQUE PROPOSEE PAR L'ECODEVELOPPEMENT SELON SACHS (1978)	134
FIGURE 7 - L'EMERGENCE DU CONCEPT DE DEVELOPPEMENT DURABLE SELON A. DIEMER (2012)	135
FIGURE 8 : EVOLUTIONS DES ACCEPTIONS DU TERME DE DEVELOPPEMENT DURABLE SELON JEGOU (2007)	137
FIGURE 9 - REPRESENTATIONS DU DEVELOPPEMENT DURABLE SELON PELENC (2014)	138
FIGURE 10 - APPROCHES « FORTE » ET « FAIBLE » DE LA DURABILITE/SOUTENABILITE SELON PELENC (2014)	142
FIGURE 11 - SE REPERER DANS LES APPROCHES ECONOMIQUES THEORIQUES DU DEVELOPPEMENT DURABLE	146
FIGURE 12 – ESPACES DES CAPABILITES (VERSION 1)	163
FIGURE 13 – ESPACES DES CAPABILITES (VERSION 2)	164
FIGURE 14 : FACTEURS DE CONVERSION – INSPIREE DE BONVIN ET FARVAQUE (2007)	167
FIGURE 15 : CONCEPTUALISATION DE LA SOUTENABILITE DANS L'APPROCHE PAR LES CAPABILITES SELON LESSMAN (2013)	172
FIGURE 16 - POSITIONNER SEN DANS LA TYPOLOGIE DES APPROCHES ECONOMIQUES THEORIQUES DU DEVELOPPEMENT DURABLE	173
FIGURE 17 - CONSTRUCTION DU CADRE CONCEPTUEL ET FORMES D'OPERATIONNALISATION	247
FIGURE 18 - TABLEAU SYNOPTIQUE DU CHAPITRE 2	250
FIGURE 19 – VARIABLES INFLUENÇANT LES ARENES D'ACTION SELON OSTROM (2005)	275
FIGURE 20 – TYPOLOGIE DES BIENS SELON OSTROM	278
FIGURE 21 - IMBRICATION DES ARENES D'ACTION ET DES NIVEAUX DE REGLES SELON OSTROM (1990)	281
FIGURE 22 – STRUCTURATION D'UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE INSTITUANTE	282
FIGURE 23 - LES TYPES DE COMMONEURS SELON OSTROM ET SCHLAGER (1992)	284
FIGURE 24 – REPRESENTATION DU CADRE D'ANALYSE SSE (SYSTEME SOCIO-ECOLOGIQUE) SELON MC GINNIS ET OSTROM (2014)	291
FIGURE 25 : CONFIANCE ET COOPERATION DANS L'ANALYSE D'OSTROM (OSTROM, 2011-B)	303
FIGURE 26 - CONDITIONS FAVORABLES A L'EMERGENCE DE COMMUNS EN TANT QU' ACTIONS COLLECTIVES BASEES SUR LES COOPERATIONS	305
FIGURE 27 – LES ELEMENTS COMPOSANTS LE CAPITAL SOCIAL SELON OSTROM ET AHN (2007)	309
FIGURE 28 - CARACTERISTIQUES D'UNE SCIC	325
FIGURE 29 - TABLEAU SYNOPTIQUE DU CHAPITRE 3	366
FIGURE 30 - LES ELEMENTS DE NOTRE CADRE EPISTEMOLOGIQUE ET METHODOLOGIQUE	374
FIGURE 31 - REFLEXIONS ONTOLOGIQUES COMPLEMENTAIRES SUR LA RESPONSABILITE.	380
FIGURE 32 - SCHEMATISATION DE L'OPERATIONNALISATION DU CADRE CONCEPTUEL DE L'ACE DANS LE CADRE ANALYTIQUE DES COMMUNS (1).	388
FIGURE 33 - SCHEMATISATION DE L'OPERATIONNALISATION DU CADRE CONCEPTUEL DE L'ACE DANS LE CADRE ANALYTIQUE DES COMMUNS (2).	391
FIGURE 34 – LA NOTION DE CAPITAL SOCIAL COMME OPERATEUR DU PASSAGE DE L'INDIVIDUEL AU COLLECTIF (1).	397
FIGURE 35 – LA NOTION DE CAPITAL SOCIAL COMME OPERATEUR DU PASSAGE DE L'INDIVIDUEL AU COLLECTIF (2).	400
FIGURE 36 – LA NOTION DE CAPITAL SOCIAL COMME OPERATEUR DU PASSAGE DE L'INDIVIDUEL AU COLLECTIF (3).	401
FIGURE 37 - LES ELEMENTS DE CARACTERISATION DU CONCEPT DE COMMUN DE CAPABILITES	417
FIGURE 38 - L'OUTIL DES CAPTEURS DE COMMUNS DE CAPABILITES	427
FIGURE 39 – DIMENSION « COMMUNAUTE » : CAPTEURS ET QUESTIONNEMENTS	434
FIGURE 40 – DIMENSION « RESSOURCES » : CAPTEURS ET QUESTIONNEMENTS	438

FIGURE 41 – DIMENSION « ACCESSIBILITE » : CAPTEURS ET QUESTIONNEMENTS	444
FIGURE 42 – DIMENSION « GOUVERNANCE » : CAPTEURS ET QUESTIONNEMENTS	448
FIGURE 43 - NIVEAU 0 DE L'ECHELLE QUALITATIVE POUR LES QUATRE CAPTEURS DE LA DIMENSION « ACCESSIBILITE »	451
FIGURE 44 - NIVEAU 1 DE L'ECHELLE QUALITATIVE POUR LES QUATRE CAPTEURS DE LA DIMENSION « ACCESSIBILITE »	452
FIGURE 45 - NIVEAU 2 DE L'ECHELLE QUALITATIVE POUR LES QUATRE CAPTEURS DE LA DIMENSION « ACCESSIBILITE »	452
FIGURE 46 - NIVEAU 3 DE L'ECHELLE QUALITATIVE POUR LES QUATRE CAPTEURS DE LA DIMENSION « ACCESSIBILITE »	453
FIGURE 47 – LE NIVEAU 3 DE L'ECHELLE QUALITATIVE POUR L'ENSEMBLE DES CAPTEURS DE COMMUNS DE CAPABILITES	454
FIGURE 48 - LE NIVEAU 1 DE L'ECHELLE QUALITATIVE POUR L'ENSEMBLE DES CAPTEURS DE COMMUNS DE CAPABILITES	457
FIGURE 49 – EXEMPLE DE RADAR DES CAPTEURS POUR UNE INITIATIVE COLLECTIVE FICTIVE	458
FIGURE 50 - CONDITIONS « OPTIMALES » POUR L'EMERGENCE D' ACTIONS COLLECTIVES INSTITUANTES ORIENTEES PAR LE TYPE-IDEAL DU COMMUNS DE CAPABILITES	466
FIGURE 51 - REPRESENTATION EN RADARS D'UNE ACTION COLLECTIVE FICTIVE POUR DEUX DATES ET POUR UNE ENTREE OU UN PRISME SPECIFIQUE XXX	478
FIGURE 52 - TABLEAU SYNOPTIQUE DU CHAPITRE 4	483
FIGURE 53 – ETUDE MULTI-CAS QUALITATIVE ET COMPARATIVE : PROTOCOLE DE RECUEIL DES INFORMATIONS ET OUTILS D'ANALYSE MOBILISES	493
FIGURE 54 - PREMIERS ELEMENTS D'ANALYSE BASES SUR LES CRITERES DE DIFFERENCIATION ENTRE LES PTCE MIS EN EVIDENCE PAR LES TRAVAUX ACADEMIQUES	501
FIGURE 55 – ELEMENTS D'ANALYSE DE LA DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE DES PTCE AU PRISME DU CONCEPT DE COMMUN DE CAPABILITES	508
FIGURE 56 - ELEMENTS D'ANALYSE DE LA DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE DES QUATRE CAS AU PRISME DES CONDITIONS « OPTIMALES » D'EMERGENCE ET DE DEVELOPPEMENT	522
FIGURE 57 – PRECONISATIONS A L'ATTENTION DES POUVOIRS PUBLICS POUR FAVORISER L'EMERGENCE ET LE DEROULEMENT D' ACTIONS COLLECTIVES ORIENTEES VERS LE TYPE-IDEAL DU COMMUN DE CAPABILITES	532
FIGURE 58 – LES ACTEURS DE T.E.T.R.I.S. LORS DE LA PHASE D'EMERGENCE	547
FIGURE 59 – PASSAGE DE LA PHASE 2 A LA PHASE 3 DANS LA DIMENSION « COMMUNAUTE » DE LA DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE DE T.E.T.R.I.S.	556
FIGURE 59 – PASSAGE DE LA PHASE 2 A LA PHASE 3 DANS LA DIMENSION « COMMUNAUTE » DE LA DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE DE T.E.T.R.I.S.	556
FIGURE 60 - DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE DE T.E.T.R.I.S. DANS SA DIMENSION « COMMUNAUTE »	561
FIGURE 61 - DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE DE T.E.T.R.I.S. DANS SA DIMENSION « RESSOURCES »	573
FIGURE 62 - DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE DE T.E.T.R.I.S. DANS SA DIMENSION « ACCESSIBILITE »	584
FIGURE 63 – CATEGORIES DE SOCIETAIRES ET COLLEGES DE VOTE DANS LA SCIC T.E.T.R.I.S.	588
FIGURE 64 - DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE DE T.E.T.R.I.S. DANS SA DIMENSION « GOUVERNANCE » ET REPERAGE DES MOMENTS SIGNIFICATIFS.	597
FIGURE 65 – CARACTERISTIQUES DES QUATRE MOMENTS SIGNIFICATIFS DE LA DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE DE T.E.T.R.I.S.	600
FIGURE 66 – TABLEAU DES RESULTATS DE L'EVALUATION DE LA PERFORMANCE DE CHACUN DES CAPTEURS POUR LES QUATRE MOMENTS ETUDIES	606
FIGURE 67 - REPRESENTATION GRAPHIQUE SOUS FORME DE RADAR DES RESULTATS DE L'EVALUATION DE LA PERFORMANCE DE L' ACTION COLLECTIVE DE T.E.T.R.I.S. AU REGARD DE SA FINALITE DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU MOMENT 1.	606
FIGURE 69 – RADAR PRESENTANT LA PERFORMANCE DE T.E.T.R.I.S. AU MOMENT 2	609
FIGURE 70 – COMPARAISON DES RADARS PRESENTANT LES RESULTATS DES 16 CAPTEURS POUR LES MOMENTS 1 ET 2	610
FIGURE 71 - REPRESENTATION DES INDICES DE CHACUNE DES DIMENSIONS POUR LE MOMENT 2	611

FIGURE 72 – COMPARAISON DES INDICES DE DIMENSION ENTRE LES MOMENTS 1 ET 2	611
FIGURE 73 - RADAR PRESENTANT LA PERFORMANCE DE T.E.T.R.I.S. AU MOMENT 3	612
FIGURE 74 – COMPARAISON DES RADARS DES CAPTEURS DE COMMUNS DE CAPABILITES AUX MOMENTS 1, 2 ET 3	613
FIGURE 75 - REPRESENTATION DES INDICES DE CHACUNE DES DIMENSIONS POUR CE MOMENT 3	614
FIGURE 76 – COMPARAISON DES INDICES DE DIMENSION POUR LES 3 PREMIERS MOMENTS	614
FIGURE 77 - REPRESENTATION GRAPHIQUE SOUS FORME DE RADAR DES RESULTATS DE L’EVALUATION DE LA PERFORMANCE DE L’ACTION COLLECTIVE DE T.E.T.R.I.S. AU MOMENT 4	615
FIGURE 78 - REPRESENTATION DES INDICES DES QUATRE DIMENSIONS POUR LE MOMENT 4	615
FIGURE 79 - SUPERPOSITION DES REPRESENTATIONS EN RADAR CONCERNANT LES QUATRE MOMENTS	617
FIGURE 80 – COMPARAISON DES INDICES DE DIMENSION POUR LES 4 MOMENTS	618
FIGURE 82 – NOS INTERACTIONS AVEC LA DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE DE T.E.T.R.I.S.	620

Introduction générale

Construire un cadre de référence théorique et méthodologique qui intègre les apports d'Amartya Sen et d'Elinor Ostrom et permette d'analyser les Pôles Territoriaux de Coopération Economique, et plus largement les actions collectives multi-partenariales territorialisées, à travers leur finalité de développement durable. Voilà l'ambition de ce travail de recherche inscrit dans la tradition de pensée et d'action de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), c'est-à-dire à l'intersection de la pratique sociale et économique, de la réflexion éthique et politique, de la recherche théorique et appliquée.

Notre proposition est socialement et temporellement située : elle prend racine dans les nombreuses réflexions, réalisations, et tensions qui ont jalonné l'histoire de l'ESS mais également dans nos propres expériences et productions dans le champ de l'action et dans celui de la recherche.

Ce travail de recherche est ainsi le fruit d'un cheminement à la fois personnel et collectif. S'il s'inscrit dans notre propre parcours de questionnements et d'expérimentations, il s'est également nourri d'échanges réflexifs et praxéologiques avec un très grand nombre de personnes côtoyées dans des contextes institutionnels divers, et est indissociable de l'histoire des actions collectives dans lesquelles nous sommes inscrites en tant qu'actrice. Il est le fruit de notre quête de formes d'agir en collectif susceptibles de contribuer à faire face aux défis et aux enjeux majeurs auxquels l'humanité est aujourd'hui confrontée. C'est l'une des réalisations que notre sentiment profond de concernement en tant qu'être humain, face à ces enjeux, nous a poussé à faire.

En mobilisant les apports de ce travail, nous pouvons dire rétrospectivement qu'il est le fruit de notre engagement en tant qu'agent au sens qu'Amartya Sen donne à ces termes. Et que dans l'espace de nos agirs potentiels, ceux que nous cherchons à réaliser effectivement sont prioritairement ceux qui s'inscrivent dans une action collective, dans un agir commun, car nous reconnaissons une valeur intrinsèque à la coopération. C'est ce qui motive notre implication dans des initiatives collectives de l'ESS et plus particulièrement dans la dynamique institutionnelle du Pôle Territorial de Coopération Economique porté par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif T.E.T.R.I.S. (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) Par cette thèse, nous avons donc cherché à théoriser des pratiques et des situations d'action qui ne nous étaient pas étrangères et à comprendre comment augmenter leur potentiel de transformation sociale pour faire face aux enjeux et défis, objets de notre concernement.

Mais revenons au « lever de rideau », c'est-à-dire à l'origine de ce travail en exposant le contexte général de cette étude.

Contexte général de la thèse

Au moment où nous nous lançons dans ce travail en octobre 2015, les Pôles Territoriaux de Coopération Economique sont à l'agenda politique et constituent un objet phare de l'ESS. Définis et institutionnalisés par l'article 9 de la loi de juillet 2014 sur les entreprises de l'ESS comme étant « constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et *porteurs d'un développement local durable* », ils font l'objet d'un appel à projet interministériel lancé en avril 2015 et auquel les acteurs ont dû répondre pour fin juin 2015. Les résultats de ce deuxième appel à projet interministériel, doté de 2 750 000 euros financé par l'Etat – au travers des programmes budgétaires des ministères participants – et la Caisse des Dépôts et Consignations, n'ont pas encore été annoncés. Les 23 lauréats du premier appel à projet interministériel de 2013 sont très fréquemment sollicités pour venir témoigner lors de réunions nationales et territoriales organisées par les réseaux de l'ESS, dont les Chambres Régionales de l'ESS, valorisant ces dynamiques de coopération économique territorialisée. Les travaux de recherche portant sur les PTCE se multiplient (Matray et Poisat, 2013 et 2015 ; Podlewski, 2014 ; Gianfaldoni, 2015 ; Bourbousson, 2015).

Notre objet d'étude est donc fortement mis en visibilité et sert de figure de proue médiatique à l'ESS, qui en octobre 2015 reste représentée dans le gouvernement mais connaît une certaine perte d'influence par rapport à l'été 2014 au moment du vote de la loi : représentée jusqu'en août 2014 par un ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire et à la consommation, elle ne l'est plus que par un secrétariat d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire.

Au niveau académique, la loi de 2014 semble avoir sonné la fin de la bataille fratricide entre l'économie sociale et l'économie solidaire, tandis que le mouvement de pensée

et d'action autour de l'entrepreneuriat social vient questionner la tradition de pensée de l'ESS².

Au moment de notre levée de rideau, le développement durable est également un sujet fortement médiatisé au travers de la préparation de la COP 21 qui doit avoir lieu à Paris en décembre 2015. Cependant l'adoption à l'unanimité par l'ONU en septembre 2015 du nouveau programme mondial de développement « Agenda 2030 » autour des Objectifs de Développement Durable (ODD) reste peu publicisé en France - bien que les réseaux internationaux de l'ESS rivalisent de communiqués pour affirmer que l'ESS est le vecteur « évident » de la mise en œuvre de ces ODD partout dans le monde. En France, le film « Demain » sorti à l'automne 2015 contribue également à la diffusion de cette idée à l'échelle des initiatives locales.

Mais au-delà de la médiatisation, l'appréhension des défis auxquels l'humanité doit faire face pour assurer sa survie commencent à être plus largement partagée. Les incompatibilités que cela révèle avec le mode de développement promu par le capitalisme financiarisé alimentent « le mouvement des places » mais aussi les expérimentations sociales, économiques et politiques de « recomposition des mondes³ », comme à Notre Dame des Landes notamment. Les tensions générées par ces défis deviennent manifestes lorsqu'elles s'incarnent en 2015 dans ce que les médias nomment « la crise des migrants », et la réflexion sur la dimension éthique du changement sociétal nécessaire pour faire face à ces défis devient indispensable.

Dans ce contexte, une effervescence d'intérêt pour le/les commun(s) se manifeste dans les milieux académiques français, alors que les travaux d'Elinor Ostrom sur les communs étaient passés relativement inaperçus en France jusqu'à son obtention du prix de la Banque de Suède en la mémoire d'Alfred Nobel en 2009⁴. L'ouvrage de Dardot et Laval paru en 2014, *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*, puis celui dirigé par Coriat en 2015, *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, sont accompagnés d'un grand nombre de conférences et de colloques questionnant la place des/du commun(s) dans cette recomposition des mondes et dans la nécessaire « révolution de l'économie⁵ » qui doit l'accompagner.

A la suite de la visite en France d'Elinor Ostrom en juin 2011 à l'initiative de l'équipe du CIRAD⁶ de Montpellier, durant laquelle un temps d'échange avait eu lieu avec le mouvement de l'ESS dans le cadre des Etats Généraux de l'ESS, les convergences et

² XVIème rencontres du RIUESS à Reims en mai 2015 sur le thème : « La créativité de l'Économie sociale et solidaire est-elle soluble dans l'entrepreneuriat ? »

³ Alessandro Pignocchi (2019), *La recomposition des mondes*, éditions Anthropocène Seuil, 102 pages.

⁴ Son ouvrage de 1990, *Governing the Commons*, n'étant ainsi traduit en français qu'en 2010.

⁵ Hervé Defalvard (2015), *La révolution de l'économie en 10 leçons*, Les éditions de l'atelier, Paris, 2015, 190p.

⁶ Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

divergences entre communs et ESS sont questionnées par les chercheurs⁷ et font l'objet de conférences et colloques⁸.

Au sein de ce contexte général et académique, c'est notre propre parcours qui nous a amené à nous engager dans le présent travail de recherche : Agrégée de Sciences Economiques et Sociales, enseignante en lycée, je développe depuis la fin des années 1990 des activités d'éducation au développement durable dans ma pratique professionnelle puis dans le cadre de l'éducation populaire par la création de l'association évaléco – activités pour lesquelles je mobilise l'approche par les capacités du développement durable proposée par Amartya Sen. N'ayant pu mener à son terme la thèse commencée à Science Po Paris sous la direction de M. Raymond Barre au début des années 90, en raison des soins que réclamait le handicap de mon premier enfant, j'ai conservé une proximité avec la recherche que j'ai mobilisée dans ces activités. Mon engagement pour l'écologie politique m'amène alors à rencontrer et à me reconnaître dans le mouvement de l'ESS au moment des Etats généraux de 2011. Les échanges et débats mais également l'agir en commun au sein du Pôle d'Economie Solidaire de Nice me permettent de saisir, à partir du terrain, les tensions intrinsèques à l'ESS que des lectures académiques éclaireront ensuite en les replaçant dans l'histoire longue de ce mouvement de pensée et d'action. Ma double inscription dans les champs de l'éducation au développement durable et de l'ESS induit aussi un questionnement sur les liens entre ESS et développement durable, et plus généralement sur le mode de développement porté par les différentes initiatives de l'ESS que je rencontre. J'en tire l'hypothèse que l'approche par les capacités pourrait apporter tant aux pratiques qu'à la réflexion de l'ESS.

Mon questionnement reste alors cependant davantage centré sur les pratiques. L'élaboration d'un outil et d'une méthodologie d'analyse et d'accompagnement des pratiques de développement durable⁹, et ma recherche de ponts à établir avec l'analyse des pratiques de l'ESS, m'incitent à rencontrer l'équipe de l'Institut Godin à Amiens qui travaille alors le « Tableau de Bord des Pratiques Solidaires »¹⁰. Cette collaboration réflexive débutée en 2012 deviendra ensuite le cadre professionnel me permettant de mener à bien le présent travail de recherche en ouvrant ma réflexion aux apports des analyses institutionnalistes de l'innovation sociale et du changement social.

C'est également par mes activités d'administratrice du Pôle d'Economie Solidaire de Nice puis de l'Agence Provençale pour l'Economie Alternative et Solidaire (APEAS)

⁷ NYSENS M. et PETRELLA F. (2015), « ESS et ressources communes : vers la reconnaissance d'une diversité institutionnelle. Interpellations croisées », *Revue Française de Socio-Économie*, n° 15, p. 117-134.

⁸ RIUESS 2016 - XVIe Rencontres du réseau Inter-Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire - Montpellier - 25/27 mai 2016 - Les « communs » et l'économie sociale et solidaire. Quelles identités et quelles dynamiques communes ?

⁹ Dans le cadre de l'association évaléco

¹⁰ <https://www.cairn.info/l-innovation-sociale--9782343020693-page-119.htm?contenu=resume>

que je m'intéresse à l'émergence de la notion de Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) promue par les réseaux de l'ESS. Ces expériences en tant qu'administratrice de structures de l'ESS, l'ouverture du premier tiers lieu porté par l'association évaléco en 2012, puis la réponse coordonnée par cette même association au premier appel à projet interministériel sur les PTCE en 2013, élargissent ensuite mon questionnement aux conditions d'émergence et de « réussite » des actions collectives multi-partenariales. L'analyse des communs entre alors dans mon champ d'investigation, toujours sous le prisme de la recherche d'arrangements institutionnels et de processus collectifs d'auto-organisation susceptibles de répondre aux enjeux globaux.

L'idée qu'un croisement des cadres théoriques de Sen et d'Ostrom apporterait des pistes intéressantes, tant pour la réflexion sur l'ESS que pour augmenter le potentiel transformatif des actions collectives dans lesquelles nous sommes impliqués pointe progressivement, comme une intuition.

Notre intuition de départ est ainsi que le cadre conceptuel de Sen contient des éléments susceptibles de répondre aux enjeux globaux qui motivent notre engagement, et que le cadre analytique et méthodologique d'Ostrom sur les communs peut permettre de les rendre plus opérationnels dans l'urgence de la réponse aux défis planétaires.

Problématique et guide de lecture de la thèse

Les Pôles Territoriaux de Coopération Economiques, qui en 2015 au moment du démarrage de cette recherche étaient la forme la plus instituée d'actions collectives multi-partenariales territorialisées inscrites dans l'ESS, ont progressivement disparu de l'agenda politique et médiatique à partir de 2017. Nonobstant, ces actions collectives qui existaient avant que la notion de PTCE n'émerge, continuent d'exister, d'expérimenter des arrangements institutionnels, et de déployer leur dynamique institutionnelle plus ou moins transformative. Ce sont donc ces actions collectives instituantes ancrées dans l'ESS, du type PTCE, qui constituent notre objet d'étude.

Les enjeux démocratiques, écologiques, sociaux et économiques auxquels nous devons collectivement faire face et qui génèrent notre engagement, nous obligent à questionner cet objet d'étude à partir de sa finalité vis-à-vis de ces enjeux. Nous voulons donc interroger les PTCE à partir de la finalité de développement local durable que les réseaux de l'ESS et la loi de 2014 leur assignent.

Mais nous devons aussi faire notre part en tant que chercheur et donc sortir d'une posture de recherche uniquement critique et/ou fonctionnaliste (Laville, 2015) pour

chercher à donner de la légitimité et à augmenter le pouvoir transformatif des actions collectives de type PTCE, qui expérimentent des formes plus ou moins radicales de recomposition des mondes. Or plus les acteurs vont loin dans la remise en cause pratique des modes de faire et d'être véhiculés par le monde du capitalisme financiarisé, plus ils ont besoin d'outils et de méthodes d'évaluation et de gestion en adéquation avec leur représentation du monde à venir. Nous positionnons ainsi notre recherche dans cette perspective constructiviste où le chercheur contribue par son travail de recherche à son propre objet d'étude.

L'urgence des enjeux globaux auxquels nous devons collectivement faire face nous oblige également à réfléchir dans quelle mesure et sous quelles conditions les actions collectives que nous étudions peuvent contribuer à un changement sociétal global - qu'il soit nommé « société du commun » (Defalvard, 2017), « République des biens communs ¹¹» (Alix et al., 2018), « alternative du Commun¹² » (Laval et Sauvêtre, 2019) - ou bien si leur contribution à ce changement global passe par leur influence dans le développement de « territoires solidaires en communs ¹³» ?

La question sous-jacente est alors celle du mode de développement que portent ces actions collectives de type PTCE, mais également celle du mode de développement qu'elles devraient porter au regard de ces enjeux. Plus largement cela renvoie à la question de la caractérisation du mode de développement de l'Economie Sociale et Solidaire puisque l'article 1 de la loi de 2014 la définit comme étant un mode d'entreprendre et un mode de développement économique.

Nous formulons donc ainsi notre question de recherche : **Comment analyser les actions collectives multi-partenariales et territorialisées, de type PTCE, au regard d'une finalité de développement durable, et en renforcer le potentiel transformatif ?**

Une première série de sous-questionnements émerge en lien avec le positionnement de notre objet d'étude en tant qu'objet de l'ESS : Pourquoi peut-on légitimement considérer les PTCE comme un objet ancré dans l'Economie Sociale et Solidaire ? Dès lors, comment rendre compte des Pôles Territoriaux de Coopération Economique dans la tradition de pensée de l'Economie Sociale et Solidaire ? A quelle posture ontologique, épistémologique et méthodologique ce positionnement nous conduit-il ?

¹¹ Ouvrage issu du premier colloque sur les communs, organisé à Cerisy en septembre 2016 par N. Alix, J-L. Bancel, B. Coriat et F. Sultan.

¹² Ouvrage issu du deuxième colloque sur le commun, organisé à Cerisy en septembre 2017 par C. Laval, P. Sauvêtre et F. Taylan.

¹³ Troisième colloque sur les communs, organisé à Cerisy en juillet 2019 par E. Buccolo, H. Defalvard et G. Fontaine.

Le premier chapitre cherche à répondre à cette première série de sous-questionnement en étant centré sur notre objet d'étude : les PTCE.

Il vise à établir les éléments nous permettant de rendre compte de ces actions collectives dans la tradition de pensée de l'ESS et à préciser la perspective d'analyse que nous allons développer dans la suite de la thèse, d'un point de vue tant épistémologique et théorique que méthodologique.

La première section de ce chapitre nous permettra de retracer l'histoire de la notion de PTCE et le processus de son institutionnalisation, mais aussi de replacer les réalités que recouvre ce terme dans l'histoire longue de l'ESS. Nous proposerons alors de caractériser l'ESS par les tensions dialogiques qui la traversent, qui animent sa dynamique institutionnelle propre et qui font selon nous système.

La deuxième section cherchera à proposer une nouvelle voie d'analyse des PTCE en partant d'une revue critique de la littérature sur les PTCE pour établir que la prise en compte de leur finalité de Développement Durable fait globalement défaut. Nous chercherons alors les origines de cette non-prise en compte dans la représentation actuelle des liens existants entre ESS et développement durable, pour ensuite établir les enjeux de la caractérisation du mode de développement dont seraient porteurs les PTCE.

Nous pourrions alors dans la troisième section réfléchir l'épistémologie et la démarche de recherche pour une étude des PTCE en tant qu'objet de l'Economie Sociale et Solidaire, en commençant par établir les spécificités de la tradition de pensée de l'Economie Sociale et Solidaire et son positionnement épistémologique particulier vis-à-vis de l'économie en tant que science morale et politique. Nous caractériserons ensuite la démarche de recherche de l'Economie Sociale et Solidaire, puis celle mise en œuvre dans les PTCE, pour finir par expliciter notre propre démarche vis-à-vis des quatre cas étudiés dont nous retrouverons l'analyse empirique détaillée dans le chapitre 5.

Ce travail de recherche repose également sur des positions fondamentales et fondatrices, qui constituent les éléments de base de notre paradigme épistémologique.

La première position que nous adoptons est que la notion de développement durable en tant que mode de développement promu par l'ONU depuis Brundtland en 1987 - auquel les réflexions d'Amartya Sen sur le développement humain ont contribué - bien que galvaudée, conserve une capacité à dire la nécessité d'avoir une approche systémique et éthique des différents enjeux de l'humanité en ce début de 21^{ème} siècle.

La notion de développement durable n'est pas obsolète mais il est nécessaire de renouer avec une approche politique et éthique forte de cette notion pour lui rendre son potentiel opératoire. J. Theys (2019) nous incite ainsi à « redonner un contenu substantif à une notion de DD qui s'est progressivement affadie pour aujourd'hui se

confondre de plus en plus avec celle, plus classique, de préservation de l'environnement » (p.2).

Une deuxième série de sous-questionnements théoriques émerge alors : Comment expliquer que le lien épistémologique et théorique entre ESS et développement durable soit en réalité peu questionné et notamment dans les études sur les PTCE ? Dès lors, quelles sont les approches théoriques du développement durable qui sont le plus en phase avec la tradition de pensée de l'ESS ? Et si la notion de développement durable en tant que concept politique est essentiellement un principe de justice intra et inter générationnel (Theys, 2019), alors quelles approches de la justice doit-on retenir pour notre recherche ?

L'approche par les capacités du développement durable proposée par Sen, satisfait-elle aux caractéristiques d'une approche du développement durable dans la tradition de pensée de l'ESS ? Si oui, que doit-on en retenir pour notre analyse des PTCE ? Et si non, quels sont les éléments manquants et comment élargir cette approche pour qu'elle corresponde au mieux à notre perspective d'analyse ?

Finalement, et peut-être prioritairement compte-tenu de notre propre posture constructiviste, comment peut-on opérationnaliser cette approche par les capacités pour accroître le potentiel transformatif des actions collectives objet de notre étude ?

Le deuxième chapitre cherche à apporter des éléments de réponse à cette deuxième série de sous-questionnement. Il s'ouvre ainsi sur une première section qui cherche à définir une approche théorique du développement durable qui réarticule économie et éthique, et qui soit cohérente avec la tradition de pensée de l'ESS. En revenant sur l'historique de cette notion et en établissant des liens avec les théories de la justice sociale, nous réaliserons un aperçu non exhaustif des approches économiques du développement durable nous permettant de définir celles qui correspondent le mieux à notre perspective de recherche. Nous pourrons alors questionner la concordance de l'approche du développement durable proposée par Sen à partir de sa théorisation du développement humain. Le cheminement intellectuel d'Amartya Sen qui le conduit à considérer les libertés comme fins et moyens du développement humain et à proposer le concept de capacités pour le penser et le mettre en œuvre, débouche en effet sur une approche du développement durable non réductrice et originale, cohérente avec notre perspective de recherche.

Nous allons donc, dans la suite de ce chapitre, mobiliser l'espace épistémologique et théorique d'Amartya Sen pour inscrire notre analyse des PTCE dans une perspective d'économie éthique et politique.

En prenant la démocratie comme cadre politique de la réflexion économique sur le développement, Sen conçoit l'économie comme une science éthique et mécaniste ; reconnaissant la pluralité des motivations mais aussi des raisons impartiales, il

conçoit une économie d'acteurs capables qui remet en cause les fondements ontologiques de l'utilitarisme.

Nous montrerons ainsi dans la deuxième section de ce chapitre que l'espace théorique d'Amartya Sen peut être considéré comme une voie de ré-encastrement éthique de la pensée économique, utile pour la tradition de pensée de l'ESS. Tandis que la troisième section nous permettra de penser le mode de développement des PTCE à partir du cadre théorique de Sen mais également de ses incomplétudes.

Nous proposerons ainsi de considérer que l'approche par les capacités (AC) condense les apports théoriques de Sen, mais en révèle aussi les incomplétudes sur la question de la responsabilité et sur la manière de penser la coopération par l'*agencéité* collective. L'élargissement du cadre conceptuel de l'approche par les capacités nous permettra alors de qualifier le type-idéal du mode de développement que devraient porter les PTCE comme étant *le développement socialement soutenable*.

Nous clôturerons ce chapitre en questionnant les incomplétudes persistantes dans le cadre conceptuel de l'Approche par les Capacités Elargie (ACE) concernant notamment sa capacité à analyser le changement social et son potentiel d'opérationnalisation.

La deuxième position que nous prenons est de considérer les PTCE comme des actions collectives instituant c'est-à-dire capables de définir leurs propres arrangements institutionnels. Une troisième série de sous-questionnements théoriques émerge alors : Comment analyser la diversité des arrangements institutionnels créés par les PTCE ? Et au-delà d'une analyse statique de cette diversité, comment questionner et analyser la dynamique institutionnelle à l'œuvre dans ces actions collectives ? C'est-à-dire comment mettre en évidence puis analyser les mécanismes qui permettent l'institutionnalisation de leurs arrangements institutionnels mais également les processus qui définissent le mode de développement qu'elles recherchent et qu'elles portent ?

Le cadre analytique d'Ostrom, et notamment son analyse théorique des communs nous semble susceptible d'apporter des éléments de réponse, mais est-il concordant avec les éléments ontologiques et épistémologiques de la tradition de pensée de l'ESS ? Quels éléments en retenir dans notre perspective de recherche et quels éléments sont manquants ?

L'enjeu du **chapitre trois** sera alors de compléter notre cadre théorique pour rendre compte de la dynamique collective instituante et multiniveau des PTCE. Nous chercherons à mettre en évidence les apports des travaux d'Elinor Ostrom à notre questionnement, en commençant par étudier en quoi son cadre de pensée - fait d'un syncrétisme théorique et méthodologique - est adapté à notre recherche.

La première section montrera que le cheminement intellectuel d'Elinor Ostrom et la place des communs dans ce cheminement nous apportent un cadre d'analyse de la diversité institutionnelle mais également de la dynamique institutionnelle des actions collectives instituantes que sont les communs. Nous nous arrêterons en particulier sur les éléments de la pensée d'Ostrom qui concernent les conditions favorables à l'émergence de ce type d'actions collectives.

Dans la deuxième section, nous étudierons plus précisément les convergences et les divergences entre l'analyse des communs selon Ostrom et la tradition de pensée de l'ESS, de façon à dégager les éléments mobilisables pour notre analyse des PTCE. Autour du thème commun central de l'action collective instituante et d'une appréhension de l'activité économique comme encadrée dans les rapports sociaux, nous dégagerons ainsi des éléments de rapprochement entre PTCE et communs. Nonobstant ces apports indéniables de la pensée ostromienne à notre objet et perspective d'analyse, des divergences subsistent que nous tenterons de dépasser en mobilisant les autres approches actuelles des communs.

A l'issue de ce troisième chapitre, nous disposerons de tous les éléments épistémologiques et théoriques pour fonder notre propre cadre conceptuel et analytique croisant l'Approche par les Capabilités Elargie et l'approche par les communs.

Cependant, la troisième position sur laquelle nous nous appuyons est que, si les cadres institutionnels conditionnent les modes de pensée et d'agir des individus, ceux-ci sont capables par leurs actions collectives de les modifier. Dès lors, notre responsabilité en tant que chercheur est également de favoriser l'émergence et le développement d'actions collectives instituantes basées sur « des comportements et des valeurs différents », prenant appui sur « ceux qui souhaitent rompre avec la mentalité de marché et défendre des relations sociales fondées sur des valeurs éthiques fondamentales, telles que la liberté » (Weinstein, 2015, p.82), pour que les cadres institutionnels globaux évoluent - permettant ainsi la généralisation de modes de pensée et d'agir en commun éthiques.

Une dernière série de questionnements d'économie politique prend alors forme : Quelles sont les conditions favorables à l'émergence et au déroulement de ce type d'actions collectives ? Quels rôles et postures des pouvoirs publics mais également des chercheurs pour les favoriser ? Quelles préconisations à destination des acteurs, des chercheurs et des pouvoirs publics peut-on alors formuler ? Quels outils peut-on créer et mettre en œuvre pour y contribuer ?

Notre **quatrième chapitre** sera ainsi le chapitre dans lequel nous élaborerons *le concept de communs de capabilités* croisant l'ensemble de ces apports. Pour ce faire nous proposerons de définir et de réaliser une opérationnalisation rhétorique de l'Approche par les Capabilité Elargie (ACE) au travers du cadre analytique des

communs. Nous nous interrogerons alors sur ce que cette forme d'opérationnalisation, débouchant sur le concept de commun de capacités, change à notre analyse des concepts centraux du cadre de l'ACE et du cadre analytique des communs. Et nous terminerons cette première section en questionnant notre concept de commun de capacités en tant que concept d'économie politique.

Nous pourrons alors dans la deuxième section chercher à *opérationnaliser le concept de commun de capacités* par la conception d'un outil nous permettant de mettre en conjonction pensée et action. L'explication du processus de conception de l'outil des capteurs des communs de capacités et l'explicitation de ses attendus et de sa méthodologie, nous permettront de revenir sur les questionnements et enjeux de l'évaluation des actions collectives de type PTCE que nous étudions, en insistant notamment sur la dimension dynamique des communs de capacités.

Disposant d'un cadre épistémologique, conceptuel et théorique et d'un outil permettant de l'opérationnaliser dans l'analyse qualitative de cas de PTCE à partir d'une finalité de développement durable, notre **cinquième et dernier chapitre** constituera la partie empirique de cette thèse.

Il débutera, dans sa première section, par une présentation de notre protocole de recherche qui mobilisera deux types d'études de cas, dont en premier lieu une étude comparative et qualitative multi-cas portant sur les conditions d'émergence de quatre PTCE :

- Idesol, PTCE porté par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Maison d'Economie Solidaire » dans le Beauvaisis,
- Lorris, PTCE porté par un Groupement de Coopération Sociale et Medico-Sociale dans le Loiret,
- Matières et Couleurs de Provence, PTCE porté par la SCIC Ôkhra dans le Lubéron,
- T.E.T.R.I.S (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale), PTCE porté par la SCIC éponyme sur le Pays de Grasse.

Cette première forme d'étude de cas nous permettra de dégager des préconisations à destination des acteurs, des chercheurs et des pouvoirs publics pour favoriser l'émergence d'actions collectives susceptibles d'être porteuses d'un mode de développement tendant vers le type-idéal du développement socialement soutenable.

Nous mobiliserons ensuite, dans la deuxième section de ce chapitre, l'intégralité de notre outil et de notre méthodologie dans l'étude monographique longitudinale du PTCE T.E.T.R.I.S pour lequel nous sommes dans une posture constructiviste. Nous pourrons ainsi mettre en évidence que l'approche que nous proposons dans cette thèse nous permet d'analyser des éléments habituellement non-étudiés de ces actions collectives, concernant leurs arrangements institutionnels mais surtout leur dynamique institutionnelle - y compris en questionnant par un travail réflexif les rôles que nous y avons joués en tant que chercheur et acteur de cette action collective.

Pour finir, **la conclusion générale** sera l'occasion de dégager les apports théoriques et empiriques de ce travail tout en mettant également en évidence ses limites. Nous pourrons alors revenir sur le cheminement permis par ce travail et l'ouvrir sur les prolongements que nous aimerions lui donner.

Morale et éthique

Ethique et économie (Sen, 1993), « l'économie comme science morale et politique » (Defalvard, 2015), « comportement économique et sentiments moraux » (Sen, 1993) ... notre travail de recherche mobilise fréquemment les termes d'éthique et de morale. Nous devons donc préciser dès son introduction générale le sens de l'emploi de ces mots.

Si « morale » vient du latin et « éthique » du grec et désignent tous deux les mœurs et leurs principes, des distinctions fluctuantes sont introduites entre les deux termes selon les cultures, les époques et les auteurs.

Ainsi, dans la tradition française, la morale renvoie à un ensemble de valeurs et principes permettant de distinguer le bien du mal, le juste de l'injuste, l'acceptable de l'inacceptable et comportant une obligation de s'y conformer. Alors que l'éthique est associée à la réflexion argumentée en vue du bien agir. La morale serait une théorie de l'obligation alors que l'éthique serait « la science de la morale », la partie de la philosophie qui étudie les fondements de la morale (Lagarrigue et Lebe, 1997). En 1990, Paul Ricoeur repose la question : « Faut-il distinguer entre morale et éthique ? » et conclut que rien n'y oblige dans l'étymologie et l'histoire de l'emploi de ces mots, mais que lui choisit de parler d'éthique pour désigner la visée d'une vie accomplie sous le signe d'actions estimées bonnes, et de morale pour désigner le système d'obligations et d'interdictions caractérisées par une exigence d'universalité qui en découle - reconnaissant une primauté de l'éthique sur la morale.

Nous devons donc faire à la fois avec l'héritage d'Aristote qui donne à l'éthique la perspective téléologique de la visée de la vie bonne et juste, et l'héritage de Kant qui donne à la morale la perspective déontologique du devoir et de la norme.

Dans la littérature anglo-saxonne, les deux termes font nettement moins l'objet de distinctions conceptualisées. Ainsi Sen (1993) parle-t-il de la tradition éthique de l'économie comme reposant sur la question morale du « comment doit-on vivre » (p.8). Il nous dit que la notion d'engagement qui fonde les comportements éthiques en économie est « évidemment en rapport étroit avec la morale de la personne »

mais que cette question est « morale en un sens très large, qui recouvre des influences diverses, religieuses ou politiques » (Sen, 1993, P.100).

Les auteurs que nous mobilisons pour construire notre cadre conceptuel étant essentiellement anglo-saxons, nous n'introduisons donc pas de distinction significative entre les termes « éthique » et « morale » dans nos propos et nous serons plusieurs fois amenés à montrer comment les perspectives téléologiques et déontologiques des choses sont complémentaires pour analyser l'agir économique individuel et collectif.

Cette précision importante pour la compréhension de notre travail étant posée, nous pouvons entrer dans notre construction progressive d'un cadre épistémologique, conceptuel, théorique et méthodologique permettant l'analyse de la dynamique institutionnelle d'actions collectives instituant, territorialisées et ancrées dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), comme le sont les Pôles territoriaux de Coopération Economique (PTCE) - à partir d'une finalité de développement durable. Mais ce travail, inscrit dans notre engagement, cherchera également par une posture constructiviste à contribuer à l'agir commun pour faire face aux enjeux actuels de l'humanité en proposant des éléments théoriques et méthodologiques susceptibles d'accroître le pouvoir transformatif de ce type d'actions collectives et leur permettant d'activer effectivement un mode de développement éthique, durable et solidaire.

Chapitre 1 – Rendre compte des Pôles Territoriaux de Coopération Economique dans la tradition de pensée de l’Economie Sociale et Solidaire.

Chapitre 1 – Rendre compte des Pôles Territoriaux de Coopération Economique dans la tradition de pensée de l'Economie Sociale et Solidaire.

Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) sont un concept récent qui a été institutionnalisé par la loi de 2014 sur les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire. Mais pour en rendre compte dans un travail de recherche nous devons les positionner afin de choisir l'épistémologie la plus adaptée. La première question que nous nous poserons est donc : **en quoi peut-on considérer les PTCE comme des objets de l'Economie Sociale et Solidaire ?** Leur inscription en tant qu'objet de l'ESS, nous permettra ensuite de les inscrire dans l'histoire longue de l'ESS et de nous poser la question : **quels éléments d'analyse de notre objet nous apportent les tensions dialogiques qui soustendent cette histoire longue de l'ESS?**

Dans une deuxième section, nous poursuivrons notre questionnement à partir des écrits de recherche sur les PTCE. **Que peut-on apprendre de ces écrits qui nous éclairent sur la démarche de recherche adaptée à cet objet ?** Quels manques ou impensés peut-on y repérer à partir de notre propre parcours de questionnements ? Cette revue critique de la littérature sur les PTCE nous permettra de déterminer notre propre voie d'analyse et de compréhension des PTCE mais aussi d'**interroger les enjeux qu'elle soulève tant pour les acteurs que pour l'ESS en général.**

Le questionnement s'orientera alors, dans une troisième section, vers la **caractérisation de l'épistémologie et de la démarche de recherche** qu'il nous semble légitime d'emprunter dans le cadre de ce travail doctoral et plus largement de notre parcours personnel en tant qu'acteur et chercheur de l'ESS. Nous explorerons les spécificités de la tradition de pensée de l'ESS tant d'un point de vue épistémologique en particulier vis-à-vis de l'économie que du point de vue de la méthodologie afin de justifier notre choix d'inscrire pleinement notre recherche dans cette tradition de pensée. Nous pourrons alors voir dans quelle mesure notre intuition des apports potentiels de l'espace théorique d'Amartya Sen et du cadre d'analyse d'Elinor Ostrom, à la compréhension des PTCE et plus généralement de l'ESS, se trouve confirmée.

Section 1 – Les PTCE, un objet ancré dans l'Economie Sociale et Solidaire

Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique sont définis par l'article 9 de la loi de juillet 2014 sur les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire. Rarement une réalité de l'ESS aura été aussi rapidement mise à l'agenda politique et institutionnalisée passant en cinq ans d'une proposition formulée par les réseaux de l'ESS à un article de loi (Fraisie, 2017 - a).

En nous appuyant sur l'histoire récente relative à la création (1.1) et à l'institutionnalisation de la notion de PTCE (1.2) nous montrerons qu'ils peuvent être considérés comme un objet ancré dans l'ESS ce qui nous permettra de nous appuyer sur l'histoire longue de l'ESS pour commencer à définir notre perspective d'analyse (1.3).

1.1 - La construction de la notion de PTCE : un processus endogène à l'Economie Sociale et Solidaire

Il s'agit ici pour nous de retracer l'histoire récente des PTCE pour mieux cerner cet objet en l'inscrivant dans son contexte d'émergence, de diffusion et d'institutionnalisation.

Les matériaux utilisés pour cette mise en perspective sont essentiellement des rapports et documents produits ou mis à disposition par le Labo de l'ESS¹⁴ sur son site, complétés par des articles universitaires.

Ainsi, nous verrons tout à tour le rôle des Etats Généraux de l'ESS dans l'émergence de la notion (1.1.1) puis le rôle joué par l'inter-réseaux de l'ESS dans sa consolidation et sa diffusion (1.1.2).

1.1.1 Le rôle des Etats Généraux de l'ESS dans l'émergence de la notion de PTCE

Les documents consultés font le plus souvent remonter l'idéation des PTCE à 2009 au sein d'un groupe de travail composé d'acteurs¹⁵ appartenant à plusieurs réseaux de l'ESS et « travaillant sur le développement économique territorial à travers la mutualisation et la coopération des acteurs de l'ESS avec les TPE et PME, les centres de formations et les chercheurs (universitaires) d'un territoire »¹⁶. L'objectif de ce groupe de travail animé par le Labo de l'ESS, présidé par Claude Alphandery (figure emblématique de l'économie sociale et solidaire) était d'élaborer les « 60 propositions pour changer de cap » qui seront ensuite éditées, en novembre 2010,

¹⁴ <http://www.lelabo-ess.org/-l-histoire-du-labo-de-l-ess-.html>

¹⁵ Ce groupe de travail qui s'est réuni régulièrement entre 2010 et 2013, était initialement composé de Laurent Fraisie (Labo de l'ESS), Christophe Chevalier (Pôle Sud – Archer), Henri Arevalo (RTES), Christiane Bouchard (RTES), Grégory Huchon (CNCRESS), Anne-Claire Pignal (COORACE), Michel Adams (IRIS), Anne-Laure Federici (RTES) – d'après L. Fraisie, 2017, RECMA n°343, p.23

¹⁶ <http://www.lelabo-ess.org/les-poles-territoriaux-de-cooperation-economique.html>

dans le hors-série du magazine Alternatives Economiques "Pour une autre économie"¹⁷. Une plateforme en ligne est lancée par le Labo de l'ESS en octobre 2009 pour mobiliser les acteurs de l'ESS dans ce travail collaboratif (Podlewski, 2014). Christophe Chevalier, emblématique directeur du Pôle Sud - Archer à Romans et le RTES (Réseau des Territoires d'Economie Solidaire) portent plus spécifiquement la proposition d'« Expérimenter et labelliser 100 pôles de coopération ».

La terminologie de *Pôle Territorial de Coopération Economique* (PTCE), pour désigner ce type de dynamique de coopération multi partie-prenantes sur un territoire, peut être attribuée à Christophe Chevalier. En effet, le PÔLE sud né de la volonté de la CRESS Rhône-Alpes et du Groupe Archer de fédérer des acteurs du territoire de Romans pour mener ensemble des actions de développement économique, utilise ce vocable dès 2007 pour se qualifier.

Un groupe de pilotage se forme alors autour de cette proposition de développer des PTCE. Ce groupe de pilotage inter-réseaux animé par le Labo de l'ESS et composé du Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES), du réseau du COORACE (Insertion par l'Activité Economique), du Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CNCRESS) et d'un représentant de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS)¹⁸, cherchait en premier lieu à repérer les dynamiques variées de coopérations économiques territoriales initiées par des acteurs de l'ESS et à cerner ce que pourraient être les caractéristiques des PTCE. En septembre 2010, une première caractérisation est proposée dans une note produite par ce groupe de pilotage¹⁹. Les PTCE sont alors présentés en faisant référence aux pôles de compétitivité mais en soulignant leur différence car s'appuyant sur l'ancrage local des activités économiques, l'utilité sociale de la production, le caractère faiblement délocalisable de l'emploi, la formation des compétences locales, les coopérations et les synergies économiques entre entreprises locales. Leur objectif est « *de rassembler sur un territoire donné, des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation pour développer des partenariats et des coopérations* ». La note plaide pour « *une politique d'expérimentation et de labellisation progressive des pôles afin d'éviter qu'une institutionnalisation administrative et réglementaire trop rapide prenne le pas sur les coopérations entrepreneuriales et l'innovation sociale* ». Le lien à une capacité de résistance face à la crise est également mis en avant mais nous ne notons pas de référence au développement durable dans cette note de septembre 2010.

¹⁷ *Pour une autre économie*, Alternatives économiques, hors-série poche – n° 46bis – novembre 2010.

¹⁸ Les personnes ayant participé au groupe de travail PTCE sont notamment Laurent Fraisse (Labo ESS), Christophe Chevalier (Pôle Sud Archer, COORACE), Michel Adam (IRIS), Christiane Bouchard, Henri Arevalo, Anne-Laure Federici, Jean-Yves-Le Turdu (RTES), Grégory Huchon (CNCRESS), Anne-Claire Pignal (COORACE).
Source : Appel à candidature Pôles témoins fin 2011

¹⁹ <http://www.lelabo-ess.org/experimenter-et-labelliser-des-poles-de.html>

Cette référence à une finalité de développement local durable des PTCE semble se construire à l’occasion des Etats généraux de l’ESS à travers les cahiers d’espérance « Coopérer, mutualiser » qui permettent également de poursuivre le travail de repérage et de caractérisation des PTCE.

Le 12 mai 2010, douze personnalités²⁰ de l’économie sociale et solidaire en France lancent un appel à mobilisation intitulé « Vers des Etats généraux de l’ESS : pour une autre économie ! » dans l’objectif de faire mouvement et de peser en faveur d’une économie respectueuse de l’humain et de l’environnement.

De mai 2010 à juin 2011, les acteurs de l’ESS se mobilisent partout en France et rédigent près de 400 cahiers d’espérances²¹ qui proposent des solutions concrètes à partir d’initiatives d’ESS en réponse aux enjeux de société et à « des aspirations à un autre mode de développement ». Ces cahiers d’espérance devaient s’inscrire dans 10 thèmes prédéfinis²² dont le thème « coopérer/mutualiser » au sein duquel, à côté du cahier d’espérance porté par le POLE Sud²³ on trouve la description d’initiatives qui deviendront ensuite des PTCE : le Pôle de Coopération Economique Sociale et Environnementale du territoire de Seignanx qui deviendra le PTCE Pôle Sud Aquitain, le territoire du SICOVAL qui se propose de coopérer et mutualiser pour mieux vivre ensemble tout au long de la vie et qui deviendra le PTCE Le Periscope ou encore Coopérer dans l’ESS qui souhaite favoriser les coopérations entre acteurs et qui porte les germes du PTCE Lille MétroPôle Solidaire.

Ces cahiers d’espérance laissent aussi transparaître la diversité des intentions et des visions que les acteurs mettent dans ces initiatives de coopérations territoriales et que l’on retrouvera ensuite dans la variété des PTCE. Pour les acteurs du SICOVAL qui souhaitent développer un Pôle de Coopération Territoriale Economique Régional, « un PCTE porte un projet collectif autour du mieux vivre ensemble, du mieux entreprendre, mieux produire et mieux consommer »²⁴ tandis que le Pôle Sud (le seul à parler de Pôle Territorial de Coopération Economique) précise « Nous avons un a priori qui constitue pour nous une condition de développement : la place prépondérante des entreprises dans le dispositif ce qui nécessite de repérer et

²⁰ A l’initiative de Claude Alphanéry et du Labo de l’ESS, le projet des Etats généraux de l’ESS a été proposé par Gérard Andreck (Président CEGES), Claude Alphanéry (Labo ESS), Jean-Louis Cabrespines (Président CNCRES), Christiane Bouchart (Présidente RTES), Jean-Claude Detilleux (Président GNC), Jacques Henrard (Président CPCA), Bruno Lasnier (Président MES), Alain Philippe (Président Fondation MACIF), Christian Sautter (Président France Active), Hugues Sibille (Président Avise), François Soulage (Président Secours Catholique), Jean-Pierre Worms (Vice -Président FONDA) - <http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/bilanegess.pdf> - Le panorama des Etats généraux de l’ESS

²¹ <http://www.lelabo-ess.org/-les-cahiers-d-esperances-.html>

²² Consommer / Se nourrir - Coopérer / Mutualiser - Créer / S’évader - Financer / Épargner - Participer / Démocratiser - Renouveler / Rajeunir - Se former / Apprendre - Se loger / Habiter - Soigner / Prévenir - Travailler / Entreprendre

²³ http://www.lelabo-ess.org/spip.php?page=egess_cahier&id=583

²⁴ http://www.lelabo-ess.org/spip.php?page=egess_cahier&id=774

convaincre des entrepreneurs qui ont le sens de l'intérêt collectif et de la collaboration afin d'en faire de véritables Entrepreneurs de territoire solidaire. »

Pour chacun des 10 thèmes proposés, un groupe de pilotage a été chargé de lire ces cahiers et d'en proposer une synthèse qui sera présentée et discutée lors des Etats Généraux de l'ESS du 17 au 19 juin 2011 à Paris. On retrouve dans le groupe de pilotage du thème « coopérer, mutualiser » des Etats généraux de l'ESS²⁵, principalement les personnes membres du groupe de travail inter-réseaux sur les PTCE ce qui peut expliquer le choix de dégager dans la synthèse de ce thème, deux sujets²⁶ dont principalement « Développer les pôles territoriaux de coopération économique ». Cette synthèse revendique l'intérêt « de valoriser des « grappes d'entreprises » et autres « clusters » initiés par l'ESS qui mettent la coopération entre entreprises, collectivités et recherche au service d'un développement local durable et solidaire ».

Il est important de noter que les 400 cahiers d'espérance font très souvent référence au développement durable et solidaire et ce dans l'ensemble des 10 thèmes. Nous reviendrons ultérieurement sur les liens entre PTCE et développement durable et plus largement sur les proximités entre ESS et développement durable, mais on peut avancer que les cahiers d'espérance ont joué un rôle important dans l'évolution de la définition des PTCE proposée par l'inter-réseaux et en particulier dans l'introduction d'une référence au développement local durable que l'on retrouvera avec des variantes jusque dans la loi de 2014 institutionnalisant les PTCE.

Le groupe de pilotage des cahiers d'espérance « coopérer, mutualiser » propose ainsi la première formulation d'une définition des Pôles Territoriaux de Coopération Economique : *« Forme la plus structurée et novatrice des coopérations et mutualisations économiques dans les territoires, les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) peuvent se définir comme des regroupements, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associés à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable ».*

²⁵Membres du groupe de pilotage cahiers « coopérer, mutualiser » : Laurent Fraisse, Socio-économiste au Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie (CRIDA), Michel Adam, réseaux BGE et IRIS de l'IAE, Christophe Chevalier, Directeur Pôle Sud - Groupe Archer, Grégory Huchon, Chargé de mission à la CRESS Bretagne, Alix Margado, Délégué national à l'innovation au GCSCOP, Jean-Yves Le Turdu, Consultant TRIANGLES / chargé de mission RTES, Anne-Claire Pignal, Chef de projet au COORACE, Christiane Bouchard, Présidente du RTES

²⁶ Synthèse des cahiers d'espérances : http://www.llelabo-ess.org/IMG/pdf/synthese_cahiers_desperance.pdf - Coopérer/ mutualiser p.18 – 27

D’après Laurent Fraisse (2017 - a), membre du groupe de travail inter-réseaux sur les PTCE et du groupe de pilotage du thème « coopérer, mutualiser » des Etats généraux de l’ESS, cette définition se voulait expérimentale et provisoire pour ne pas formater mais aussi pour permettre l’identification et la mise en mouvement d’une diversité d’acteurs.

Les Etats généraux de l’ESS qui ont rassemblé plus de 5000 personnes sur trois jours en juin 2011 à Paris, se terminent par un appel commun « *L’urgence d’une autre économie* » qui demande aux politiques d’intégrer dans leur réflexion, notamment, la proposition de « *Développer des pôles territoriaux de coopération économique avec tous ceux qui constituent le cœur de l’économie locale* ». ²⁷

En deux ans (de 2009 à 2011), le développement des PTCE devient ainsi une des priorités des réseaux de l’ESS avec une feuille de route déjà inscrite dans la synthèse des cahiers d’espérances qui consiste à : « *Poursuivre le recensement et la caractérisation des pôles de coopération et de mutualisation ; Mettre en place un réseau des PTCE ; Engager une démarche de progrès par un cycle de visites et d’échanges d’expériences ; Identifier et valoriser nationalement 10 premiers sites d’expérimentation PTCE ; Constituer un réseau de personnes ressources et de compétences pour accompagner l’émergence et le développement de PTCE ; Produire un guide et un site Internet sur les PTCE.* »

1.1.2 – Le rôle de l’inter-réseaux de l’ESS dans la consolidation et la diffusion de la notion de PTCE

Cette feuille de route passe par le lancement en octobre 2011, par l’inter-réseaux, d’un appel à candidature national intitulé « Valoriser et développer les Pôles Territoriaux de Coopération Economique » ²⁸ qui a pour objectif, en référence encore une fois aux Pôles de compétitivité, de valoriser et développer d’autres dynamiques de coopérations économiques territoriales qui sont au service d’un développement local solidaire et durable en visibilisant « *une dizaine de Pôles Territoriaux de Coopération Economique déjà opérationnels qui souhaitent s’engager dans une dynamique collective de réseau et une démarche de progrès* » et en repérant et accompagnant « *une vingtaine d’initiatives de coopération et de mutualisation territoriale en construction ou en projet ambitionnant de devenir des PTCE, dans le cadre d’une dynamique collective de réseau et une démarche de progrès* ».

Le lancement de cet appel à candidature s’appuie sur un premier travail de caractérisation des PTCE publié en octobre 2011 par le Labo de l’ESS ²⁹. Si la définition

²⁷ « L’urgence d’une autre économie » - <http://www.lelabo-ess.org/?L-appel-commun-texte-unitaire>

²⁸ http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/appel_a_candidature_ptce_-_decembre_2011.pdf

²⁹ http://www.rtes.fr/IMG/pdf/Premier_elements_PTCE_oct2011.pdf

n’évolue pas par rapport à celle de juin 2011, ce document énumère les spécificités des PTCE en opposition avec les pôles de compétitivité.

Les PTCE se distingueraient par leur finalité de développement local durable plus que de croissance économique, par leur valorisation d’une diversité de ressources locales amenant à un ancrage territorial des activités économiques et passant par un investissement dans l’innovation sociale.

Cette note de juin 2011 présente aussi des critères de qualification des PTCE : certains sont à priori incontournables pour qualifier un PTCE et d’autres devront être précisés par l’expérimentation et le travail collectif entre les réseaux et les pôles témoins sélectionnés par l’appel à candidature. Les critères mentionnés comme incontournables réaffirment l’ancrage des PTCE dans l’ESS en les décrivant comme des initiatives qui associent des acteurs, entrepreneurs et réseaux de l’ESS à d’autres parties prenantes dont les collectivités locales, les PME, les centres de recherche mais aussi les partenaires sociaux qui disparaîtront ensuite de la caractérisation des PTCE.

L’appel à candidature d’octobre 2011 reçoit plus de 150 réponses démontrant ainsi que, si les entreprises de l’ESS n’étaient pas fréquemment prises en compte dans les très nombreux écrits sur les clusters et systèmes productifs locaux dans les années 90 et 2000, elles sont bien à l’origine de nombreuses dynamiques de coopération multi partie-prenantes sur les territoires (Fraisie, 2017 - a). 21 pôles témoins seront retenus pour participer au travail collectif de caractérisation et de valorisation visant à mettre en visibilité cette réalité de l’ESS.³⁰

On y retrouve sans surprise le Pôle Sud Archer à l’origine de la démarche d’affirmation de la notion de PTCE mais aussi le Pôle de coopération Economique Social et Environnemental Sud Aquitaine (Seignanx), le Pôle de coopération économie solidaire du Sicoval, Entreprendre en coopérant sur le territoire de Caux Vallée de Seine et Lille MétroPôle Solidaire déjà présents dans les cahiers d’espérance et ayant servis de base pour les premiers éléments de caractérisation évoqués ci-dessus. S’y ajoutent des dynamiques de coopération dont certaines deviendront des PTCE connus et reconnus comme les Ecosolies à Nantes, le PHARE (Pôle d’Hospitalité aux Activités à rayonnement Ecologique) à Plaine Commune, l’Eco-Domaine de Bouquetot dit ECOPYA en basse Normandie, Les Ateliers de Castres-Mazamet ou Ardaines (Association de Regroupement pour le Développement des Acteurs et des Initiatives Nouvelles d’Économie Solidaire).

Le premier travail de cette communauté apprenante sera de bâtir un *référentiel d’action d’un PTCE*³¹ dans l’objectif « *d’analyser le profil d’un PTCE à un instant*

³⁰ unadel.org/wp.../Developper-les-poles-territoriaux-de-cooperation-economique.pdf

³¹ www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/Referentiel_description.pdf

déterminé, la diversité des PTCE, les caractéristiques communes à certains PTCE (pôle urbain, filière de productions, lieu urbain, lieu rural, etc.) et leur unité complexe autour de valeurs partagées et d’une éthique ». Animée par Michel Adams, la création de cet outil s’appuiera sur le sens attribué au terme PTCE par le groupe de travail « Coopérer, mutualiser » des États Généraux de l’ESS, sur le sens exprimé par les membres de 18 PTCE témoins rassemblés à Paris le 14 février 2012 et sur l’expérimentation par chaque membre des PTCE participant au séminaire du 29 mars 2012. Ce référentiel d’action sera présenté lors de la première journée nationale des PTCE organisée par le Labo de l’ESS, le 25 juin 2012 à Paris, en partenariat avec plusieurs réseaux (CNCRES, MES, Coorace et RTES).

En janvier 2013, l’inter-réseaux, rejoint entre temps par le MES (Mouvement pour l’Economie Solidaire), diffuse une nouvelle note³² visant à promouvoir le développement des Pôles Territoriaux de Coopération Economique. Cette note qui reprend l’historique de la construction de ce concept marque, selon nous, un virage par l’affirmation de la primauté de la dimension économique au sein des PTCE en accord avec la vision portée depuis le début par Christophe Chevalier du Pôle Sud – Archer. Revenant sur les 150 réponses reçues à l’appel à candidature d’octobre 2011, cette note affirme que « ces candidatures témoignent des multiples projets de coopération et de mutualisation économiques dans les territoires » mais que « toutes ces formes de coopérations territoriales ne relèvent pas nécessairement des PTCE, la dimension économique n’étant pas nécessairement la dimension prioritaire ». Ce virage vers la primauté de la dimension économique se retrouve dans la feuille de route que se donne l’inter-réseaux pour 2013-2014 qui prévoit d’approfondir la réflexion sur « la contribution des PTCE à la consolidation et à la reprise d’activités économiques, notamment dans le cadre du redressement productif ; la contribution des PTCE à la création ou consolidation d’emplois durables et à la sécurisation des parcours socio-professionnels et la contribution des PTCE au développement de nouveaux modèles socio-économiques dans le secteur culturel et à moyen terme éventuellement: Eco-activités / médico-social / agriculture durable ». On observe un glissement vers une finalité de développement économique et la mise en retrait de la finalité de développement durable.

Ce glissement se trouve confirmé par la publication en mars 2013 par le Labo de l’ESS, d’une note de 4 pages dans laquelle la définition donnée d’un PTCE évolue par rapport aux écrits antérieurs : un PTCE n’est plus un « regroupement, sur un territoire donné, d’initiatives, d’entreprises et de réseaux de l’économie sociale et solidaire

³² <http://unadel.org/wp-content/uploads/2013/08/Developper-les-poles-territoriaux-de-cooperation-economique.pdf>

associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation » (note d’octobre 2011) mais un « *groupement d’acteurs sur un territoire – entreprises et acteurs de l’économie sociale et solidaire associés à des petites et moyennes entreprises, collectivités locales, centres de recherche et organismes de formation* » (note de mars 2013). On note ainsi la disparition de la référence aux initiatives (citoyennes), aux réseaux de l’économie sociale et solidaire et au caractère socialement responsable des PME associées à la dynamique. Cette note réaffirme que les PTCE poursuivent une diversité d’objectifs qui peuvent ou non se cumuler mais dans la liste des objectifs poursuivis par les PTCE on ne trouve que des objectifs à dominante économique dont la structuration territoriale d’une filière ou d’un secteur, la reprise d’entreprises ou la relocalisation d’activités, des stratégies de distribution et de commercialisation, la recherche d’une taille critique. La référence au développement durable ne passe plus que par l’objectif de répondre à la demande croissante de biens et services solidaires et durables. On peut également noter que cette note de mars 2013 constitue le dernier écrit du Labo de l’ESS qui caractérise les PTCE par leurs points communs et spécificités vis-à-vis des Systèmes Productifs Locaux, pôles de compétitivité et grappes d’entreprises.

La création à Romans en juillet 2013 par le Labo de l’ESS, le COORACE et le Pôle Sud ARCHER d’une communauté apprenante « *PTCE Renouveau Productif* »³³ autour de l’objectif de « *rendre lisible et crédibles les propositions portées par des PTCE s’appuyant sur l’entrepreneuriat collectif territorial* » pour « *apporter des réponses aux problématiques de territoire en mutation économique et aux besoins sociaux grandissants* » s’inscrit dans cette affirmation de la primauté de la dimension économique pour caractériser les PTCE.

Le lancement, en juillet 2013 également, du premier appel à projets interministériel pour favoriser le développement des Pôles Territoriaux de Coopération Economique marque la fin de cette première période de construction endogène à l’ESS de la notion de PTCE et ouvre celle de son institutionnalisation - ce qui témoigne de la réussite de la stratégie de mise à l’agenda politique portée par l’inter-réseaux ESS. On peut donc considérer avec Laurent Fraise (2017 - a) que l’affirmation de la notion de PTCE est avant tout un processus endogène à l’ESS.

Le travail de l’inter-réseaux se poursuit et même s’intensifie après juillet 2013 mais il se place dans le contexte de sa reconnaissance institutionnelle et dans celui de la création d’une source de légitimité instituée pour les PTCE, à côté de celle créée de manière endogène par les réseaux de l’ESS.

³³ <http://www.llelabo-ess.org/lancement-d-une-communaute-apprenante-ptce.html>

Après juillet 2013, le travail de l’inter-réseau s’enrichit par la constitution et l’animation du groupe de travail « Analyse & Connaissance »³⁴ qui rassemble chercheurs, universitaires et experts³⁵ engagés dans des études de terrain sur les pôles territoriaux de coopération économique pour partager et mettre en cohérence les différentes analyses, études et connaissances sur les PTCE. Thomas Poldewski, membre de ce groupe de travail, réalise ainsi fin 2013 dans le cadre de son travail doctoral une étude de cas portant sur 12 PTCE³⁶. Philippe Henry publie, quant à lui, en 2015 une analyse des PTCE du secteur de la culture³⁷. On peut également noter l’étude commandée par la DIRECCTE Ile de France et réalisée par Benjamin Masure en 2015 intitulée « *Investigation des modèles économiques des PTCE intégrant la dimension insertion par l’activité économique* »³⁸.

Avec l’appui de ce groupe « Analyse & Connaissance », l’inter-réseau continuera de travailler sur :

- le repérage des dynamiques de PTCE avec l’élargissement de la liste des pôles témoins en juin 2013 (23 pôles témoins) puis en septembre 2014 (28 pôles témoins),
- la caractérisation et l’analyse des PTCE avec l’actualisation en avril 2014 du document de 4 pages *PTCE, éléments de caractérisation*³⁹ et celle du *référentiel d’action d’un PTCE*⁴⁰ en mai 2014, puis avec la publication de livrables dans le cadre de convention de financement avec l’Institut CDC pour la Recherche comme en octobre 2015, « Caractériser les PTCE – premiers résultats » par Laurent Fraisse⁴¹ ou en juin 2017 « Enquête d’analyse des PTCE » par le Labo de l’ESS⁴².
- la publication de plusieurs documents d’analyse s’appuyant sur le champ de compétences spécifique des membres de l’inter-réseaux mais aussi sur les travaux de recherche menées par les membres du groupe de travail « Analyse & Connaissance ».

³⁴ <http://www.lelabo-ess.org/les-etudes-du-groupe-analyse-connaissance.html>

³⁵ Ont participé au groupe de travail « Analyses & connaissances » animé par Laurent Fraisse (CRIDA/Labo de l’ESS) : Alban Cogrel (Ufisc), Philippe Henry (Paris 8), Nicolas Chochoy (Institut J.B. Godin), Michel Adam (Labo de l’ESS), Danièle Demoustier (IEP Grenoble), Patrick Gianfaldoni (Université d’Avignon et des Pays de Vaucluse), Françoise Bernon (Labo de l’ESS), Cécile Bourbousson (LEST, Univ. Aix-Marseille), Christopher Lecat (Université de Reims Champagne-Ardenne), Véronique Martin (ex. France Active), Sébastien Cornu (L’Atelier Coopératif), Luc de Larminat (Opale), Véronique Martin (France Active), Philippe Lerouillois (Florange21), Anne-Claire Pignal (ex Coorace), Thomas Podlewski (Institut Novetat), Benjamin Masure (APPUI), Camille Sultra (Labo de l’ESS).

³⁶ http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/dossier_citego_sur_les_ptce_thomas_podlewski_-_2014.pdf

³⁷ http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/poles_territoriaux_de_cooperation_economique_culture_des_regroupements_pragmatiques_dans_des_secteurs_d_activite_de_grande_incertitude_philippe_henry_-_aout_2015_.pdf

³⁸ www.lelaboess.org/IMG/pdf/inverstigation_des_modeles_economiques_des_ptce_integrant_la_dimension_insertion_par_l_activite_economique_benjamin_masure_-_septembre_2015.pdf

³⁹ http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/les_ptce_caracterisation_avril2014.pdf

⁴⁰ http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/referentiel_d_action_d_un_ptce_michel_adam_-_mai_2014.pdf

⁴¹ http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/caracterisation_des_poles_territoriaux_de_cooperation_economique-premiers_resultats_a_c_octobre_2015.pdf

⁴² www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/enquete_annuelle_des_ptce_web_portrait.pdf

Le COORACE publie ainsi en novembre 2014⁴³ « Que pouvons-nous apprendre des PTCE Renouveau Productif ? » tandis que le RTES mène en 2014 puis actualise en 2016 une large enquête portant sur « *Le rôle des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE* »⁴⁴.

- l’organisation de journées d’échange avec et sur les PTCE donnant lieu à des actes ou alimentant les autres formes de publications. Le 19 septembre 2014 a ainsi lieu à Bercy la deuxième journée nationale des PTCE⁴⁵ ; le 29 juin 2015, un séminaire réunit des PTCE et des membres du groupe « Analyse et Connaissance » pour présenter et discuter les résultats des recherches menées⁴⁶. Des journées autour des PTCE sont également organisées par un des membres de l’inter-réseau par thématique ou à l’occasion de la publication d’un document d’analyse comme le 5 juin 2017 pour la sortie de « *Enquête d’analyse des PTCE* » par le Labo de l’ESS⁴⁷ ou le 21 novembre 2017 pour la publication du rapport de Laurent Fraisse pour l’Institut CDC pour la recherche en partenariat avec le Labo de l’ESS et l’Institut Godin « *Premier panorama des démarches de R&D au sein des PTCE* »⁴⁸.

L’affirmation de la notion de PTCE semble donc effectivement avant tout un processus endogène à l’ESS, tout comme la caractérisation des PTCE puisqu’on ne relève aucune publication institutionnelle portant sur les PTCE et extérieure à l’inter-réseaux. Les analyses réalisées depuis 2011, sur lesquelles nous reviendrons par la suite, montrent que les PTCE sont à la fois une réalité de l’ESS et une notion construite au sein de l’ESS en particulier par la dynamique inter-réseau animée par le Labo de l’ESS et rendue possible par la figure rassembleuse de son président (jusqu’en 2014), Claude Alphantery. Toutefois, la cristallisation de la définition des PTCE et des règles externes les concernant relève davantage d’un processus d’institutionnalisation rapide qui se déroule entre 2012 et 2015 et qui entre parfois en tension avec la dynamique interne à l’ESS.

1.2- La définition des PTCE : un processus d’institutionnalisation rapide

La reconnaissance des PTCE par les pouvoirs publics nationaux était l’un des objectifs de l’inter-réseaux. Cette stratégie, qui vise à « *identifier et renforcer le rôle des pouvoirs publics dans les PTCE* » et à « *inscrire les PTCE dans les politiques publiques nationales et locales* »⁴⁹, a d’abord été une stratégie de plaidoyer dans le cadre de la campagne pour les élections présidentielles de 2012 avec la dynamique des Etats

⁴³http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/ptce_renouveau_productif_coorace_lab0_-_novembre_2014.pdf.

⁴⁴http://rtes.fr/IMG/pdf/Etude_PTCE_Actualisee_2016_VFinaleA4_2-compressed-2.pdf

⁴⁵ http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/lab0_ess_-_actes_2e_jnat_ptce_2014_vf-3.pdf

⁴⁶http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/compte_rendu_seminaire_29_juin_2015_mep_publication_lab0_v1.pdf

⁴⁷ www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/enquete_annuelle_des_ptce_web_portrait.pdf

⁴⁸<http://www.lelabo-ess.org/etude-de-laurent-fraisse-sur-les-ptce-premier.html>

⁴⁹<http://unadel.org/wp-content/uploads/2013/08/Developper-les-poles-territoriaux-de-cooperation-economique.pdf>

généraux de l’ESS puis est devenue une stratégie de recherche d’une mise à l’agenda politique national des PTCE dès le début du quinquennat de François Hollande.

Cette mise à l’agenda politique qui s’est opérée très rapidement (1.2.1) a débouché sur l’élaboration progressive d’une définition institutionnelle des PTCE et d’une nouvelle source de leur légitimation à côté de celle pré-existante des réseaux de l’ESS (1.2.2). Mais si aujourd’hui plusieurs sources de reconnaissance des PTCE coexistent, c’est également leur disparition de l’agenda politique qui est à noter (1.2.3).

1.2.1 – Une mise à l’agenda politique très rapide

Le processus d’institutionnalisation de cette notion apparaît toutefois comme très rapide. Il sera ainsi qualifié par Pierre Calame⁵⁰, lors de la deuxième journée nationale des PTCE en septembre 2014, de « *court-circuit assez inhabituel en France* » en rappelant que « deux ou trois ans après l’émergence du concept, ils (les PTCE) ont été reconnus par la loi ! » (p.17). Ce « circuit court » institutionnel nous invite à nous demander pourquoi et comment une telle rapidité a été possible ? C’est également la question que Laurent Fraisse (2017 - a) aborde en identifiant quelques éléments qui ont pu contribuer à cette « *institutionnalisation d’un processus ascendant et endogène* » :

- Il y a tout d’abord le rôle essentiel de formulation et de diffusion du concept de PTCE joué par l’inter-réseau présenté précédemment. Cet effort de conceptualisation rend compte de réalités existantes de l’ESS sur les territoires et a été légitimé par le succès des Etats généraux de l’ESS. Le concept de PTCE vient comme une réponse à la fragmentation des initiatives de l’ESS et à leur mise en concurrence provoquée par l’évolution des modes de relations avec les pouvoirs publics. En ce sens, il rencontre une attente des acteurs de l’ESS qui favorise sa diffusion et son appropriation. Mais l’énonciation du concept de PTCE constitue aussi, selon L. Fraisse (2017 - a), « un horizon mobilisateur » (p.24) au-delà de l’économie sociale et solidaire en suscitant l’intérêt d’acteurs du développement local comme les comités de bassin d’emploi par exemple.

- Il y a ensuite le rôle des élus locaux qui ont développé des politiques publiques territoriales de soutien à l’ESS dans les années 2000 et qui voient dans les PTCE un moyen de consolidation et de changement d’échelle des initiatives soutenues mais également, pour certains, un point d’appui à un nouveau mode de développement local.

- Il y a enfin et surtout « la fenêtre d’opportunité politique » ouverte par la création du ministère de l’Economie sociale et solidaire dès la formation du premier

⁵⁰Pierre Calame : Président honoraire de la Fondation pour le Progrès de l’Homme (FPH)

gouvernement de François Hollande. Benoit Hamon, en charge de ce ministère, sera ainsi présent lors de la première journée nationale des PTCE en juin 2012 et y fera une de ses premières interventions publiques.

Même si les éléments apportés ici ne constituent pas une analyse sociopolitique du processus d’institutionnalisation des PTCE, nous pouvons considérer avec L Fraise (2017 - a) que ce processus relève de « *la conjonction entre une mobilisation conjointe de ressources de plusieurs réseaux ESS et la capacité à saisir une conjoncture politique favorable* » (p.25).

1.2.2 – L’élaboration progressive d’une définition institutionnelle et l’apparition d’une nouvelle source de légitimation des PTCE.

Revenons maintenant sur les étapes de ce processus d’institutionnalisation pour mettre en évidence la manière dont la définition des PTCE s’est cristallisée, mais aussi les enjeux soulevés par l’évolution de cette définition.

Dès juillet 2013, Cécile Duflot, ministre de l’Egalité des territoires et du Logement et Benoit Hamon, ministre délégué chargé de l’Economie sociale et solidaire et de la Consommation lancent le premier appel à projets interministériel pour favoriser le développement des PTCE. La définition du PTCE proposée dans cet Appel à Projets s’inspire de celle formulée par l’inter-réseaux en mars 2013 tout en y introduisant des variations notables. Là où l’inter-réseaux parlait de « *groupement d’acteurs sur un territoire – entreprises et acteurs de l’économie sociale et solidaire associés⁵¹ des petites et moyennes entreprises, collectivités locales, centres de recherche et organismes de formation* », l’Appel à Projets de 2013 considère que « *les PTCE regroupent, sur un même territoire, des entreprises de l’économie sociale et solidaire qui s’associent à d’autres entreprises, et le cas échéant à des collectivités locales, des centres de recherche et des organismes de formation* ». Cette formulation affirme que les PTCE sont à l’initiative des entreprises de l’ESS mais introduit deux glissements majeurs qui seront relevés par les membres de l’inter-réseaux et particulièrement dénoncés par Laurent Fraise dans ses écrits suivants :

- la définition privilégie les coopérations inter-entreprises et ne laisse plus de place aux initiatives citoyennes et aux réseaux qui sont pourtant souvent à l’impulsion des PTCE.
- La définition de l’appel à projet introduit une sorte de hiérarchie entre les parties prenantes en privilégiant « *la coopération avec les entreprises privées lucratives de toutes tailles* », sans référence à leurs pratiques en termes de Responsabilité Sociale et Environnementale, « *à des partenariats avec d’autres parties prenantes* » (Fraise, 2014).

⁵¹Souligné par nous.

Toutefois, nous avons montré que ces glissements étaient déjà en germe dans les évolutions de la définition des PTCE donnée par l'inter-réseaux avec un recentrage sur la prédominance de la dimension économique au détriment de la dimension politique et citoyenne. De plus, les éléments de caractérisation mis en avant par l'inter-réseaux dans ses écrits de début 2013 - comme par exemple l'implication de citoyens, d'acteurs et d'institutions de toutes tailles ou la valorisation d'une diversité de ressources locales - sont repris quasiment mot pour mot dans les critères d'éligibilité de cet Appel à Projets (AAP).

Ces éléments montrent l'influence de l'inter-réseaux dans cette première phase du processus d'institutionnalisation mais les résultats de cet AAP laissent aussi entrevoir l'autonomisation du concept de PTCE vis-à-vis de l'inter-réseaux avec l'introduction d'une nouvelle forme de légitimité.

En effet, jusqu'à la promulgation des résultats de l'Appel à Projets de 2013, l'inter-réseaux avait l'exclusivité du processus de mise en visibilité et de reconnaissance des dynamiques locales d'ESS en tant que PTCE au travers de la sélection des Pôles témoins notamment. Avec l'annonce des lauréats du premier Appel à Projets, le 10 janvier 2014, on se retrouve avec 23 pôles témoins issus de l'appel à candidature de l'inter-réseaux et 23 PTCE lauréats mais les listes divergent. Seuls 6 pôles témoins seront lauréats de l'appel à projets (Pôle Sud Aquitain, Pôle Sud Archer, Lille MétroPôle solidaire, Culture et Coopération, Les Ateliers de Castre-Mazamet et ARDAINES) alors que certaines dynamiques non retenues par l'inter-réseaux comme pôles témoins seront lauréates comme La Coursive Boutaric à Dijon ou Bou'Sol en région PACA. D'autres repérées comme pôle témoin n'obtiendront pas de soutien financier de l'état ni en 2014 ni en 2016 (lors du 2^{ème} appel à projets) comme le SICOVAL ou le PôleS NOE sur le Plateau de Saclay. Au total, 17 PTCE lauréats n'étaient pas des pôles témoins et 8 PTCE lauréats n'étaient cités dans aucun des écrits produits par l'inter-réseaux.

Laurent Fraisse (2017 - a) souligne également comme facteur d'institutionnalisation rapide des PTCE le fait que cet objet a constitué une opportunité de collaboration interministérielle pour un ministère de l'ESS au budget limité. Les deux appels à projets nationaux concernant les PTCE ont ainsi été interministériels⁵² faisant des PTCE « *un objet de transversalité des politiques publiques.* » (p.25)

En parallèle de ce premier appel à projets, les PTCE « *sont pris en compte dans le processus d'élaboration de la loi sur les entreprises de l'ESS* » (Fraisse, 2017 - a, p.25).

Le 8 novembre 2013, le projet de loi est adopté en première lecture au Sénat avec un

⁵² Pour l'Appel à projets de 2013 : Ministère de l'Economie Sociale et Solidaire, Ministère du Logement et de l'Egalité des Territoires, Ministère du Redressement productif et Ministère de la Ville. Pour l'appel à projets de 2015 : Le Secrétariat d'Etat au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Economie sociale et solidaire ; le Ministère du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité ; le Ministère des Outre-mer ; le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Education nationale, le Secrétariat d'Etat à la Politique de la Ville.

article 5 qui définit les PTCE comme « *le regroupement sur un même territoire d’entreprises de l’Economie sociale et solidaire au sens de l’article premier de la présente loi, qui s’associent⁵³ à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales, des centres de recherche, des établissements d’enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou tout autre personne physique ou morale pour mettre en oeuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants socialement ou technologiquement et porteurs d’un développement local durable* ».

Nous pouvons remarquer que la définition donnée aux PTCE évolue encore y compris par rapport à l’appel à projets lancé quelques mois plus tôt. Les PTCE sont présentés ici comme une association entre entreprises de l’ESS et entreprises hors ESS tandis que les autres parties prenantes ne sont plus que des partenaires potentiels, « en lien avec » remplaçant « associés... le cas échéant à » dans la définition. On note la réouverture vers la société dans son ensemble avec la réintroduction de la notion de personne physique mais sans que soit réintroduite la référence à la citoyenneté. Les PTCE restent donc définis par leur dominante économique que traduit également l’introduction de la référence à l’innovation technologique. Cependant leur objectif s’élargit de projets économiques à des projets économiques et sociaux.

Cette définition ne sera pas remaniée lors de la discussion de la Loi à l’Assemblée Nationale et sera reprise à l’identique dans l’article 9 finalement adopté en juillet 2014⁵⁴. En revanche, le décret d’application du 15 avril 2015⁵⁵ relatif aux appels à projets des pôles territoriaux de coopération économique introduit des éléments de définition supplémentaire pour les PTCE souhaitant bénéficier d’un financement public. L’article 3 de ce décret précise que, pour répondre à un appel à projet, un PTCE doit être constitué sous la forme juridique d’une personne morale de droit privé comprenant à minima trois personnes morales dont au moins une entreprise d’économie sociale et solidaire et une entreprise dont les statuts ne relèvent pas de l’ESS. Alors que la loi laisse une large place à la diversité des arrangements institutionnels décidés par les acteurs des PTCE, cet article du décret introduit une normalisation forte qui accentue l’orientation des PTCE vers un objet économique fondé en priorité sur des alliances entre entreprises. Ce décret ainsi que le deuxième appel à projets interministériel, lancé le 21 avril 2015⁵⁶, confirment la volonté des pouvoirs publics de faire des PTCE un vecteur privilégié de décroisement des entreprises de l’ESS et de coopération avec des entreprises locales hors ESS (Fraise, 2017 -a) dans une logique de développement endogène des territoires les plus en

⁵³Souligné par nous

⁵⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&categorieLien=id>

⁵⁵Décret n° 2015-431 du 15 avril 2015 relatif aux appels à projets des pôles territoriaux de coopération économique <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/4/15/EINA1504832D/jo/texte>

⁵⁶http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/20150421_dossier_de_presse_ptce.pdf

difficulté notamment ruraux. Les PTCE sont définis et soutenus tant par leurs promoteurs que par les institutions pour la réponse qu’ils sont censés apporter à la problématique du développement des territoires (Matray et Poisat, 2015) et la référence récurrente aux pôles de compétitivité pour les expliciter en témoigne. Pour Céline Bourbousson (2016), l’institutionnalisation de la définition des PTCE traduit la vision normative du développement local « façonnée par la grille théorique de l’approche territoriale » partagée par les réseaux de l’ESS et par les pouvoirs publics. Les PTCE représenteraient le mythe d’un développement local endogène des territoires les plus en difficulté, par la formation de « clusters » d’entreprises locales basés sur des initiatives et structures de l’ESS qui apparaissent comme ayant mieux résisté à la crise de 2008 que les autres formes d’entreprises.

Cette vision transparait dans l’annonce des 14 PTCE lauréats le 14 janvier 2016⁵⁷. Martine Pinville, Secrétaire d’État chargée du Commerce, de l’Artisanat, de la Consommation et de l’Économie sociale et solidaire déclare ainsi que « *Les pôles de coopération : c’est construire des passerelles entre économie classique et économie sociale et solidaire (ESS)* » tandis que Stéphane Le Foll, Ministre de l’Agriculture énonce que « *Les Pôles territoriaux de coopération Économique contribuent pleinement au dynamisme de nos territoires ruraux et permettent à des projets innovants de voir le jour tout en créant de la valeur à partir du potentiel de ces territoires.* » et que Patrick Kanner, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports voit dans les PTCE un outil au service de la créativité dans « *Les quartiers de la politique de la ville, des banlieues populaires des métropoles aux petites villes* ».

Les réseaux et chercheurs de l’ESS ont aussi dénoncé les risques que comportent une définition et une caractérisation institutionnelle trop stricte des réalités de coopérations multi-partenariales de l’ESS sur les territoires. Lors de la deuxième journée nationale des PTCE en septembre 2014, Jean-Louis Cabrespines - président du Conseil National des Chambres Régionales de l’Economie Sociale et Solidaire (CNCRES) - revenant sur la loi relative à l’ESS, rappelle ainsi qu’inscrire un tel dispositif dans une loi peut avoir deux conséquences : « *Soit scléroser la démarche en l’enfermant dans une définition ; soit, au contraire, donner l’impulsion nécessaire à sa reconnaissance et à son développement*⁵⁸ ». Pour Matray et Poisat (2015), les PTCE qui avaient l’ambition d’inventer un développement local participatif dans lequel la société civile jouerait un rôle central deviennent, par leur mode d’institutionnalisation et le « biais gestionnaire » introduit par le deuxième appel à projet, des instruments de développement essentiellement économique au détriment de leur dimension politique et citoyenne.

⁵⁷ <http://rtes.fr/IMG/pdf/20341.pdf>

⁵⁸ http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/labo_ess_-_actes_2e_jnat_ptce_2014_vf-3.pdf - p.7

1.2.3 – La pluralité actuelle des sources de reconnaissance des PTCE

La cristallisation d’une définition institutionnalisée et les résultats du deuxième appel à projet confortent une source de légitimité externe aux réseaux de l’ESS dans la reconnaissance des PTCE. Ainsi, sur les 14 lauréats annoncés début 2016, seuls trois apparaissent dans les écrits et publications préalables de l’inter-réseaux (Ecopya en Pays d’Auge, Matières et couleurs du Luberon porté par la SCIC Ôkhra et Bou’Sol). Dès 2014, l’inter-réseaux a cherché à préserver la légitimité endogène des PTCE en créant une Charte des PTCE présentée comme « *le seul support organisant une communauté qui partage les mêmes valeurs* ». D’après le site du Labo de l’ESS, 39 pôles ont signé cette charte lors de la deuxième journée nationale PTCE en 2014, 53 fin 2015 et aujourd’hui ils sont 65 »⁵⁹. Cette double source de légitimité n’est pas sans entraîner des difficultés pour identifier qui sont et où sont les PTCE aujourd’hui ?

Encore aujourd’hui, il n’existe en effet aucune labellisation permettant d’avoir une validation extérieure du qualificatif de Pôle Territorial de Coopération Economique. Ce sont les acteurs de la dynamique collective territoriale qui se reconnaissent dans les définitions et caractérisations proposées et affirment que le vocable de « PTCE » leur correspond en signant la Charte proposée par la Labo de l’ESS, en répondant aux appels à candidature, à manifestation d’intérêt ou à projets lancés par les réseaux de l’ESS, l’état ou les collectivités locales, en participant aux différentes enquêtes et études réalisées par les réseaux de l’ESS de 2013 à aujourd’hui ou encore en utilisant ce terme dans leurs outils de communication.

Pour identifier les PTCE, il faut donc croiser les initiatives citées dans les écrits des membres de l’inter-réseaux de l’ESS, celles s’étant portées candidates aux différents appels à projets (et pas uniquement les lauréats ou pôles témoins). Mais il faut aussi entrer dans les histoires particulières de chacune de ces initiatives collectives pour en suivre les recompositions et vérifier qu’elles se vivent encore aujourd’hui comme un pôle territorial de coopération économique. A titre d’exemples, le PTCE Matières et Couleurs porté par la SCIC Ôkhra, lauréat du deuxième appel à projet, était déjà candidat au premier appel à projets deux ans auparavant mais avec un autre porteur : le Comité de Bassin d’Emploi du pays d’Apt sous le nom de PTCE OSER RESO. Ce PTCE repéré par les réseaux dès 2013, signataire de la Charte du Labo de l’ESS dès septembre 2014 se présente toujours aujourd’hui comme un PTCE dans ces éléments de communication. Tandis que le PTCE Eco-matériaux du 05, lauréat du premier appel à projet a aujourd’hui cessé ses activités et que le PTCE « ADN » (Animation Démocratie Nature à la Martinique), lauréat du deuxième appel à projet ne fait référence au PTCE dans aucun de ses documents de communication en ligne.

⁵⁹ <http://www.lalabo-ess.org/-la-charte-des-ptce-.html>

Les documents consultés nous ont permis de repérer 151 initiatives qui se sont à un moment donné de leur histoire reconnues dans le concept de PTCE. Certaines l'affirment sans discontinuité depuis les Etats Généraux de l'ESS en 2011, d'autres de manière ponctuelle à l'occasion d'un appel à projets et dans une perspective de financement, d'autres encore depuis leur nomination comme lauréat ou leur candidature à l'un des deux appels à projets de l'état. Sur ces 151 initiatives, seules 48 se revendiquent clairement aujourd'hui encore en tant que PTCE sur leur site internet ou leur page FaceBook. 15 sont reconnus par les écrits récents des réseaux de l'ESS comme étant toujours des PTCE bien qu'elles ne l'affirment pas ou plus sur leurs éléments de communication en ligne. 45 disposent de moyens de communication en ligne mais ne mentionnent pas la référence au PTCE et n'apparaissent pas ou plus dans les études récentes réalisées sur les PTCE et enfin 43 ne disposent d'aucun outil de communication en ligne en tant qu'initiatives collectives de l'ESS.

Les études de caractérisation des PTCE à partir des réalités des dynamiques de coopération territoriales se reconnaissant dans la notion de PTCE montrent toutes une place prégnante des structures de l'Economie Sociale et Solidaire parmi les parties-prenantes.

En 2014, l'étude du groupe « Analyses et connaissances », coordonnée par Laurent Fraisse (2014) et publiée par le Labo de l'ESS met en évidence que « *les acteurs et entreprises de l'ESS sont à l'initiative des PTCE et au cœur de leur pilotage* » (p.3) alors que la définition institutionnelle tend à « *considérer les PTCE comme espace privilégié de décroisement de l'ESS et de coopération économique avec le tissu économique local* » (p.3). En 2015, L. Fraisse, toujours dans un document publié par le Labo de l'ESS, confirme cette place dominante des entreprises de l'ESS (au sens de l'article 1 de la loi de 2014) dans la genèse et le pilotage des PTCE avec une forte représentation des associations. Les entreprises hors ESS (le plus souvent des TPE et PME) représentent certes 18% des parties-prenantes des 11 PTCE étudiés dans cette enquête mais sont davantage des parties-prenantes que des acteurs pivots des coopérations et de l'animation. L'étude « Enquête et analyse des PTCE » réalisée en 2017 par le Labo de l'ESS auprès de 24 PTCE, confirme ces résultats avec 57% des parties-prenantes qui sont des associations. L. Fraisse (2017 -a) reprend ces données et conclue que les PTCE sont bien des « *dynamiques de coopération territoriale issues de l'ESS* ».

Cependant, le troisième appel à projet attendu par les acteurs pour le début de l'année 2017 ne sera jamais lancé et le changement de majorité présidentielle va marquer un nouveau tournant dans la politique publique de l'état vis-à-vis de l'ESS. Rattachée au Ministère de la transition écologique et solidaire, l'ESS soit dorénavant s'inscrire dans la « start-up nation » et les PTCE disparaissent du discours politique et

des politiques publiques nationales bientôt remplacés par le programme « French Impact ». Si les dynamiques multipartenariales et territorialisées de l'ESS sont toujours valorisées au travers notamment de la labélisation « Territoire French Impact »⁶⁰, le vocabulaire change traduisant une attention plus marquée à la capacité d'innovation sociale de ces dynamiques. Considérant que les réalités auxquelles nous nous intéressons existaient avant la mise à l'agenda politique et l'institutionnalisation du concept de PTCE pour les caractériser, et que leur dynamique institutionnelle ne s'est pas arrêtée avec l'effacement de ce terme, nous utiliserons le vocable de « PTCE » pour désigner les actions collectives qui a un moment de leur dynamique se sont revendiquées ou ont été reconnues en tant que PTCE.

L'élaboration du concept de PTCE à partir de la caractérisation de la réalité des coopérations multi-partenariales de l'ESS sur les territoires et sa diffusion apparaissent donc bien comme endogènes à l'ESS car fruits du travail de l'inter-réseaux. Ce processus endogène, initié par le Labo de l'ESS et réalisé avec le Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES), le Conseil National des Chambres Régionales à l'Economie Sociale et Solidaire (CNCRES) et le réseau COORACE, rejoints par le Mouvement pour l'Economie Solidaire (MES), est original et constitue un exemple de décloisonnement des sensibilités qui traversent l'ESS. Il nous invite à inscrire notre analyse des PTCE dans l'histoire longue de l'ESS et de ces sensibilités. Nous avons également pu observer comment **le travail de caractérisation de l'inter-réseaux a influencé la conception de la politique publique concernant les PTCE** mais aussi comment **ce processus d'institutionnalisation rapide recherché par l'ESS a introduit une source de légitimité supplémentaire dans la reconnaissance des PTCE conduisant encore aujourd'hui à un flou sur la délimitation de qui sont les PTCE.** En parallèle de cette autonomisation du concept vis-à-vis de l'inter-réseaux ESS, **le processus d'institutionnalisation des PTCE a également introduit des glissements de sens et même de finalité dans la définition de cet objet.** Ces glissements de sens sont dénoncés par les acteurs et chercheurs de l'ESS mais révèlent peut-être aussi les tensions existantes au sein de l'ESS sur la prédominance de l'économique vis-à-vis du politique.

1.3 – Les PTCE, un objet qui s'inscrit dans l'histoire longue de l'ESS.

Nous avons montré que les PTCE sont des objets de l'ESS à la fois par le processus endogène de construction du concept porté par les réseaux de l'ESS, par leur institutionnalisation au sein de la loi de 2014 consacrée aux entreprises de l'ESS et par leur réalité en tant que dynamiques multi-partenariales de l'ESS sur les territoires.

⁶⁰ 20 territoires labélisés début 2019 dont le Pays de Grasse.

Réalités qui ont servi de support à la caractérisation des PTCE. L'analyse de cet objet récent peut donc être légitimement inscrit dans l'histoire de l'économie sociale et solidaire.

Analysée par J.F. Draperi comme un double mouvement de pensée et d'action en conjonction (2000, 2003, 2007, 2011, 2013), l'économie sociale française s'est forgée dans le pluralisme idéologique du 19^{ème} siècle (Defourny, 2017) à l'intersection de l'économique, du social et du politique (Duverger, 2016 -a). Son histoire qui s'écrit en parallèle et en réaction à celle du capitalisme (Duverger, 2016 -b) est traversée de tensions à la fois intrinsèques et vis-à-vis du modèle économique et politique dominant. Ces tensions sont présentes dès les origines de l'ESS, elles traversent également plus récemment le débat entre économie sociale et économie solidaire et concernent tous les objets de l'ESS dont les PTCE. Nous allons donc chercher à nous appuyer sur ces tensions pour dégager des éléments nous permettant de construire une méthodologie d'analyse des PTCE respectant leur ancrage dans l'ESS.

En partant de la tension entre la visée alternative ou transformative et la visée réformatrice ou réparatrice de l'ESS (1.3.1), nous montrerons que la dynamique de l'ESS est animée par un ensemble de tensions (1.3.2) qui font système (1.3.3).

1.3.1 – La question de la finalité : la tension entre la visée alternative et la visée réformatrice

La première tension qui traverse l'histoire de l'économie sociale et solidaire et qui lui est intrinsèque est celle de sa finalité, entre alternative au capitalisme et réforme du capitalisme. Si l'histoire de l'Economie sociale et solidaire peut se lire en parallèle à celle du capitalisme c'est justement parce que les termes de cette tension sont définis par rapport à « un tiers dominant » qu'est l'économie capitaliste (Draperi, 2003).

En suivant Draperi (2003), l'économie sociale s'est d'abord pensée comme un mouvement alternatif visant à résister à l'essor du capitalisme, à le dépasser voire à le faire disparaître. Cette intention alternative se manifeste par le développement au début du 19^{ème} siècle d'organisations communautaires cherchant à définir des règles solidaires permettant un autre fonctionnement économique et social que celui du capitalisme. Ces organisations - à la fois coopérative de production, de consommation, association et communauté de voisinage...- appliquent ces règles à plusieurs champs de la vie économique et sociale (habitat, consommation, relations de travail...) dessinant des solidarités et des coopérations multifonctionnelles. Après l'intégration progressive des coopératives de production à l'économie dominante, l'intention alternative s'incarne, toujours pour Draperi (2003), dans la *macro république coopérative* portée par Gide et l'école de Nîmes à partir des coopératives de consommateurs (1889). Dans les années 1970, Henri Desroche lance le terme « d'économie sociale » et la qualifie d'utopie au sens d'un projet imaginaire de

société alternative. Desroche distingue dans l’économie sociale une utopie écrite et une utopie pratiquée.

Ainsi selon J-F. Draperi (2011), l’économie sociale et solidaire articule un projet qui s’ancre dans une utopie sociale et des pratiques entrepreneuriales qui se spécifient par leur caractère collectif. Les initiatives de l’ESS sont ainsi toutes des groupements de personnes au sens d’actions collectives fondées sur la libre adhésion, sur des pratiques solidaires et égalitaires et sur la double qualité des personnes engagées qui leur permet d’être à la fois des acteurs économiques et des acteurs politiques (Draperi, 2011, 2013). L’engagement volontaire dans ces groupements de personnes repose sur l’idée que les fondements inégalitaires de l’économie capitaliste s’opposent aux fondements des sociétés démocratiques. Cet engagement traduit une aspiration à changer les rapports dominants entre l’économie et la société (Draperi, 2011) et se projette dans un projet imaginaire de société, alternative à la société dominée par l’économie capitaliste. Les groupements de personnes de l’ESS sont donc des groupes qui réfléchissent à la situation économique, sociale et politique, à l’écart entre les idéaux démocratiques et les réalités induites par l’économie capitaliste et qui conçoivent et tentent de mettre en œuvre un projet entrepreneurial (au sens étymologique de « *prendre ensemble* ») à partir de cette réflexion (Draperi, 2011). En ce sens, l’économie sociale et solidaire peut être considérée comme un mouvement de pensée (réflexive et prospective) et d’action (de pratiques) en conjonction. Elle se fonde, revendique et exprime une visée politique, une aspiration à une société alternative, « une utopie non violente de changement social » (Draperi, 2003) et une intention de concrétisation de cette utopie.

La tension que nous analysons ici questionne les réalités des groupements de personnes de l’ESS vis-à-vis de cette visée politique et de cette intention de concrétisation de son utopie : L’ESS contribue-t-elle réellement à une société alternative à celle dominée par l’économie capitaliste ? Ou bien concoure-t-elle à la réforme de ce qu’elle prétendait remplacer et finalement au renforcement de cette société façonnée par l’économie capitaliste ? L’histoire de l’ESS est traversée par ces questions dans un aller et retour permanent entre l’idéation de ce qu’elle devrait être, la recherche d’arrangements institutionnels permettant la concrétisation de cette idéation et une pensée réflexive sur les pratiques effectives de ses groupements de personnes.

Cette tension sur la finalité de l’ESS se retrouve dans d’autres débats qui traversent les initiatives et les analyses de l’économie sociale et solidaire : L’ESS a-t-elle et doit-elle avoir une visée transformative ou une visée réparatrice vis-à-vis du capitalisme ? De cette première question en découle une deuxième, cette fois au niveau des personnes : L’ESS a-t-elle et doit-elle avoir une fonction protectrice ou émancipatrice ?

Si la visée réparatrice et protectrice de l’ESS consiste à prendre en charge les problèmes et besoins sociaux qui ne sont pas correctement pris en charge par le marché et par les pouvoirs publics, elle peut également contenir une dimension critique et une dénonciation des dégâts causés par le fonctionnement de l’économie capitaliste financiarisée. Et d’un autre côté la visée transformative de l’ESS, qui rejoint son aspiration à une alternative au capitalisme, cherche et passe par l’émancipation de la personne mais elle ne peut ignorer la nécessité éthique d’apporter des réponses aux besoins sociaux - dont celui de protection - ressentis par les personnes dans le moment présent. Cette tension dialogique se retrouve pour Defourny (2017) dans les conditions d’émergence des initiatives d’ESS qui naissent à la fois sous la pression de besoins importants non satisfaits (« condition de nécessité ») et par l’existence d’un groupe se dessinant un destin commun autonome. Pour Laville et al. (2016), les deux pôles de cette tension peuvent aussi entrer en dialogue constructif en introduisant une perspective temporelle : à la fois réparatrices dans une logique palliative à court terme et transformative dans une logique contestataire à plus long terme.

Au niveau de l’histoire plus récente de l’ESS, cette tension et ces questionnements se sont retrouvés au cœur de l’opposition académique entre l’économie sociale et l’économie solidaire à la fin du 20^{ième} siècle et au tout début du 21^{ième} siècle. L’économie solidaire est alors présentée - notamment par J-L. Laville, B. Eme, L. Gardin ou E. Dacheux - comme une nouvelle vague d’initiatives renouant avec l’associationnisme pionnier et sa dimension politique en réponse à l’institutionnalisation des organisations de l’économie sociale (Gardin et Laville, 2017).

L’économie solidaire est ainsi définie comme l’ensemble des expériences visant à démocratiser l’économie à partir d’engagements citoyens (Dacheux et Laville, 2003) basés sur une volonté d’agir démocratique et des rapports sociaux de solidarité (Defourny, 2017).

Les apports théoriques des chercheurs qui ont forgé et promu le concept d’économie solidaire (et sur lesquels nous reviendrons) sont indéniables pour penser les dynamiques économiques collectives ayant une visée de transformation sociale. Ils ont ainsi revitalisé la réflexion sur les conséquences de l’autonomisation de l’économique par rapport au politique en termes démocratique pour réintroduire une conception de l’économique comme espace de délibération et de décision (Fraise, 2003).

Cependant, la tension intrinsèque à l’ESS s’exprime alors au travers de débats virulents posant la question de savoir si toutes les familles de l’économie sociale ont réellement perdu leur visée politique alternative et si l’économie solidaire constitue réellement un renouveau associationniste, ou bien si elle s’inscrit plutôt dans une perspective régulatrice prolongeant l’action d’un état providence en crise, loin de l’utopie alternative du 19^{ième} siècle (Draperi, 2003).

Selon J. Defourny (2017), nous retrouvons cette tension dans les définitions contemporaines de l’économie sociale et solidaire qui combinent le plus souvent une approche juridico-institutionnelle par le biais des statuts, et une approche éthique ou normative basée sur l’énonciation de principes et de pratiques censés régir le fonctionnement des organisations de l’ESS. C’est le cas notamment pour la loi française de 2014 : dans son article 1.§1, la loi de 2014 définit l’économie sociale et solidaire comme « *un mode d’entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l’activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent des conditions concernant leur finalité, leur gouvernance et leur gestion* » (principes et pratiques) - et dans son deuxième alinéa, par un ensemble de statuts.

Comme tout objet de l’ESS inscrits dans cette histoire longue, les PTCE sont traversés par cette question de l’articulation entre leur dimension politique et leur dimension économique tant au niveau de la façon dont ils se pensent et s’imaginent que de la manière dont ils s’organisent et agissent concrètement. Nous avons souligné des manifestations de cette tension intrinsèque dans la manière dont leurs définition et caractérisation a évolué sur le temps court de leur institutionnalisation, avec un glissement d’une dimension politique affirmée dans les premières définitions du Labo de l’ESS vers l’affirmation de la primauté de leur dimension économique dans la définition donnée dans la loi de 2014 et surtout dans les attentes du deuxième appel à projets interministériel de 2015.

L’analyse de cette première tension nous invite à **positionner notre analyse des PTCE dans la triple dimension économique, politique et éthique constitutive de l’ESS** et donc à nous orienter vers une analyse des PTCE qui ne disjoint pas l’analyse économique de son fondement éthique et politique. La question de la finalité assignée aux PTCE devient alors centrale.

Pour Defourny (2017), cette tension qui impose à l’ESS de rester portée par la société civile et ses mouvements pour conserver sa visée transformative et en même temps de « *s’insérer dans le paysage socio-économique en osant passer de l’expérimentation à des pratiques plus structurées* », doit nous amener à voir l’histoire de l’ESS comme écrite par des vagues successives d’initiatives entrepreneuriales qui « *ont, chacune, relevé les défis de leur époque* ». Cette tension intrinsèque à l’ESS doit donc nous amener à questionner la finalité des PTCE par rapport aux défis que nous devons aujourd’hui relever collectivement. Cette réflexion donne tout son sens à la finalité de développement durable assignée aux PTCE depuis les premières définitions par l’inter-réseaux de l’ESS et confirmée par la loi de 2014 et nous conduit à **analyser les PTCE dans une perspective d’économie éthique et politique à partir de leur finalité de développement durable.**

Mais avant d'entrer plus avant dans cette voie nous devons compléter avec d'autres tensions intrinsèques à l'ESS qui peuvent nous permettre de dégager des éléments d'analyse des PTCE. Ces tensions portent sur la manière de mettre en œuvre l'ESS et de l'analyser.

1.3.2 – Des tensions qui animent la dynamique de l'ESS

Des premières tensions et questions sur les dimensions alternative/réformatrice et réparatrice/transformatrice de l'ESS découlent des tensions et questions sur les manières de mettre en œuvre ces dimensions considérées comme dialogiques.

L'articulation dans la pratique de la dimension politique et de la dimension économique renvoie les initiatives de l'ESS au double péril de l'échec éthique et de l'échec économique (Draperi, 2003). Le tout dans un contexte politique et économique qui peut être considéré comme contrariant la réalisation de la visée politique de l'ESS, que ce soit au travers du lent processus institutionnel de différenciation des statuts juridiques des organisations de l'économie sociale ou par le biais de l'influence des institutions de l'économie capitaliste sur ces organisations.

Au niveau de son histoire longue, la visée politique de l'ESS est ainsi pour A. Fretel (2017) contrariée par la volonté constante de l'Etat de la diviser en une pluralité de statuts juridiques spécialisés aboutissant à sa fragmentation. « *Cette partition a été dictée par la volonté de l'Etat de garder le monopole de l'intérêt général et de cantonner les groupements intermédiaires à la gestion d'intérêts communs identifiables limitant ainsi leur dimension proprement politique* » (Fretel, 2017, p.1). Si on peut faire remonter l'histoire de l'économie sociale française à la lente émergence de la liberté d'association au fil des siècles (Defourny, 2017), l'économie sociale « moderne » se construit au 19^{ème} siècle en opposition au nouvel ordre économique et politique issu de la Révolution française (Fretel, 2017). Ce nouvel ordre basé sur les libertés individuelles et l'égalité juridique affirme, sur le plan économique, la primauté du contrat sur la liberté d'association ; Et sur le plan politique, que seule la Nation peut être porteuse d'une dimension politique (Fretel, 2017).

L'associationnisme « pionnier » (Gardin et Laville, 2017) du tout début du 19^{ème} siècle, malgré les interdicts de la loi le Chapelier (1791), correspond à un intense mouvement de création de groupements de personnes multifonctionnels qui s'oppose à ce nouvel ordre avec la volonté de résister à l'essor du capitalisme (Draperi, 2003). Face à ce mouvement associationniste qui cherche à imbriquer l'économique, le social et le politique, les évolutions du cadre législatif tout au long du 19^{ème} siècle viseront toutes, pour A. Fretel (2017), à « *morceler les groupements de personnes pour les contrôler et en contenir la dimension politique* » (p.7). En les reconnaissant par catégories juridiques séparées, l'Etat a cherché à cantonner les

groupements de personnes à la gestion d'intérêts communs et à se réserver la gestion de l'intérêt général. Privées de leur dimension politique, les sociétés de secours mutuelles tendront à devenir des organisations sociales servant de support à l'intervention politique de l'Etat, les associations seront définies comme un contrat de droit privé et les associations professionnelles seront cantonnées aux questions économiques. La séparation entre les coopératives de production et celles de consommation est, quant à elle, le fruit d'un mouvement de scission interne à l'économie sociale (Draperi, 2003). Les coopératives de production, craignant une mainmise du pouvoir politique, ont ainsi préféré être intégrées au droit des sociétés (en 1867) plutôt que de faire l'objet d'une loi spécifique (Fretel, 2017). Au début du 20^{ème} siècle, l'économie sociale se trouve ainsi morcelée en familles ayant chacune son statut juridique. Sa dimension politique, niée et vécue comme une menace par l'Etat, devient une tension à la fois interne à l'économie sociale et vis-à-vis du modèle politico-économique dominant qui peut servir de clé de lecture à son histoire y compris plus récente. La loi de 2014 n'est ainsi pas, pour Fretel (2017), une loi sur l'Economie Sociale et Solidaire mais uniquement sur les entreprises de l'ESS : loin d'être une loi de réunification des familles de l'ESS comme elle est fréquemment présentée, cette loi s'inscrit pour cette auteure dans la continuité de la posture de l'Etat français en assimilant l'ESS à un acteur non politique et uniquement économique.

La loi de 2014 peut cependant aussi être vue comme une loi sur l'Economie Sociale et Solidaire au sens où elle contient et exprime certaines des tensions intrinsèques de l'ESS et de l'ESS avec son environnement institutionnel. Ainsi, la tension dialogique entre l'approche de l'ESS en tant que mouvement d'entreprises et l'approche de l'ESS comme un mode de développement est présente dès l'article 1 de la loi de 2014. L'ESS y est définie à la fois comme un mode d'entreprendre et comme un mode de développement. Il faut toutefois reconnaître à l'appui de l'analyse de Fretel (2017) que seul le mode d'entreprendre dont serait porteuse l'ESS fait l'objet d'un réel intérêt dans cette loi. Cela traduit aussi les « guerres » d'influences entre les familles et les représentations de l'ESS qui se sont déroulées durant son processus d'écriture et de vote.

Expression de la tension entre les dimensions économiques et politiques de l'ESS, l'appréhension de l'Economie Sociale et Solidaire comme mode de développement recoupe aussi certaines des tensions et questions déjà évoquées :

- L'économie sociale porte-t-elle un mode de développement essentiellement contre- cyclique, de survie ou bien un mode de développement « *fruit de l'éducation et non de la désespérance* » (Draperi, 2013, p.4) ?
- L'ESS porte-t-elle un mode de développement alternatif parce que ses valeurs fondatrices correspondent aux valeurs de la République (liberté d'adhésion, égalité des voix et solidarité) comme le souligne Draperi en 2013, ou parce

qu’elle assume une visée normative de démocratisation de l’économie en cherchant à peser globalement sur les modes de régulation économiques comme le décrit Fraisse (2003) à propos de la conceptualisation de l’économie solidaire ?

Cette tension dynamique entre mode d’entreprendre et mode de développement est particulièrement intéressante pour l’analyse des PTCE puisque le seul article de la loi de 2014 qui évoque un mode de développement dont pourraient être porteurs les groupements de personnes de l’ESS est justement celui sur les Pôles Territoriaux de Coopération Economique.

En tant que mode d’entreprendre, les groupements de personnes de l’ESS tentent de développer des pratiques entrepreneuriales qui se différencient de celles des sociétés de capitaux par la libre adhésion, les pratiques de pouvoir égalitaires, les pratiques solidaires et la double qualité des personnes. Ces pratiques qui peuvent chercher à refléter une dimension politique sont cependant contraintes à la fois par l’environnement politique et juridique (cf. analyse de Fretel présentée ci-dessus) et par l’environnement et les régulations économiques dominantes. Les groupements de personnes de l’ESS connaissent ainsi un processus d’isomorphisme institutionnel⁶¹ pour reprendre le terme de B. Enjolras, qui est pour Draperi (2003, p.22) à la fois un processus d’isomorphisme coercitif qui passe par l’évaluation dans leur relation avec les pouvoirs publics (et leurs financeurs en général) et un processus d’isomorphisme professionnel quand les structures de l’ESS sont amenées à recruter des cadres ayant assimilé les normes comptables et gestionnaires des sociétés de capitaux. Au niveau européen, N. Alix (2013) souligne que l’ESS est prise dans un double mouvement : « d’un côté l’économie sociale est invitée à « changer d’échelle » pour apporter des solutions à la crise » (p.2) du fait de son mode d’entreprendre différent de celui des sociétés de capitaux et de sa capacité d’innovation sociale et c’est ce qui motive sa reconnaissance au niveau européen. Mais d’un autre côté, « l’ESS est critiquée parce qu’elle se banalise au travers de phénomènes intrinsèques [...] ou extrinsèques » (p.2). Des écrits universitaires sur les PTCE soulignent que comme tous les objets de l’ESS, les PTCE ont des dynamiques influencées par cet isomorphisme institutionnel et par les tensions qui traversent l’ESS (Gianfaldoni et Lerouvillois 2014, Matray et Poisat 2015).

L’Economie Sociale et Solidaire est donc à la fois un mouvement de pensée produisant un horizon politique et un mouvement d’entreprises produisant une réalité économique (Draperi, 2011), mais c’est aussi un mode de développement et

⁶¹ L’isomorphisme institutionnel est un « processus contraignant qui force une unité dans une population à ressembler aux autres unités de cette population qui font face aux mêmes ensembles de conditions environnementales » - B Enjolras, 1996

un mode d’entreprendre pris en tension entre ces dimensions politiques et économiques. L’ESS est à la fois instituée et instituante, ou comme le propose Defourny (2017) « *arrivée* » et « *arrivante* ». Elle ne peut donc être appréhendée et analysée que dans une perspective dynamique prenant en compte l’ensemble de ces tensions dialogiques. J-L Laville (2015) considère aussi que la capacité de transformation des initiatives de l’ESS provenant de leur interpellation du système dominant au travers de leur diversité et leur « bi-dimensionnalité » politique et économique, le chercheur doit analyser ces initiatives par le prisme de l’étude de leur « *processus intriqués de création et d’institutionnalisation* » (p.430).

Ces tensions s’expriment à différents niveaux comme nous avons pu le voir. Au niveau des personnes engagées dans les initiatives d’ESS, ces tensions interrogent les motivations de leur engagement et leurs pratiques au quotidien. Au niveau des personnes bénéficiaires de ces initiatives, ces tensions interrogent les effets recherchés et obtenus (rôle protecteur/rôle émancipateur) et la place effective de ces personnes dans ces initiatives (double qualité). Au niveau des organisations et des structures s’inscrivant dans l’ESS, ces tensions écrivent leur histoire mais en retour, la manière dont ces organisations gèrent ces tensions contribue à écrire l’histoire de l’ESS sur le temps long. Ainsi Gardin et Laville (2017) soulignent qu’entre logiques instituantes et logiques isomorphes, entre innovation et reproduction, les structures de l’ESS construisent leur histoire en mettant ces logiques en tension ou en synergie. Au niveau sociétal, ces tensions reflètent aussi celles existantes entre la société civile et l’évolution des modes de régulations économiques.

Les PTCE sont un objet de l’ESS qui concentre et décuple l’ensemble de ces tensions et questions. En effet, les PTCE rassemblent des structures de l’ESS mais aussi des collectivités locales et des entreprises hors-ESS autour d’enjeux territoriaux. Les PTCE ajoutent donc une expression des tensions intrinsèques à l’ESS au niveau territorial. La prise en compte de ces spécificités de l’ESS et des PTCE nous conduit à proposer **d’analyser les PTCE dans une perspective dynamique multi-niveaux.**

Pour continuer d’inscrire les PTCE dans l’histoire longue de l’ESS, nous devons explorer les manifestations des tensions présentées ci-dessus au niveau des pratiques de ses groupements de personnes. Les tensions et questions qui animent la dynamique de l’ESS et ses différents objets, dont les PTCE, forment en effet un système au sens où elles sont interdépendantes.

1.3.3 – Des tensions qui font système

En replaçant les PTCE dans l’histoire longue de l’ESS, nous pouvons considérer avec Draperi (2013, p10) qu’ils appartiennent au quatrième modèle de développement proposé par le mouvement coopératif. Après les organisations coopératives multifonctionnelles du début du 19^{ième} siècle qui proposaient un mode de

développement qualifié par Draperi de « micro-république des travailleurs », le mouvement des coopératives de consommateurs, des associations d'usagers et des mutuelles proposait dans les dernières décennies du 19^{ième} siècle un modèle de « *macro-république des consommateurs* » porté par Gide et que nous avons déjà évoqué. Au milieu du 20^{ième} siècle - avec le mouvement de décolonisation - le modèle de « république coopérative pour le développement » qui appuie le développement des Pays du Sud sur les coopératives agricoles et artisanales, les associations locales et les caisses mutuelles d'épargne et de crédit se diffuse. Enfin, depuis la fin du 20^{ième} siècle, un nouveau modèle qualifié par Draperi de « *méso-république intercoopérative* » émerge. Il repose sur des formes coopératives qui associent producteurs et usagers au niveau du territoire et les PTCE proposent effectivement des coopérations entre différents types de structures et d'acteurs socio-économique à l'échelle d'un territoire.

Appréhender les Pôle Territoriaux de Coopération Economique au travers de la tradition coopérative permet d'aborder d'autres tensions intrinsèques à l'ESS au niveau des pratiques quotidiennes, qui concernent aussi les PTCE. Il s'agit des tensions portant sur les motivations des parties-prenantes des initiatives d'ESS entre recherche d'un intérêt mutuel et poursuite d'un intérêt général, sur le type de solidarité effectivement mis en œuvre au sein de ces initiatives, sur l'origine des ressources mobilisées et leur légitimité. Ces tensions sont également au cœur du débat académique récent entre économie sociale et économie solidaire.

Defourny (2017) en s'appuyant sur les travaux de l'économiste italien Benedetto Gui (1991) considère que la tension entre la recherche d'un intérêt mutuel des membres et la recherche d'un intérêt public ou général dessine les deux pôles de l'économie sociale et solidaire. J-F. Draperi (2011) caractérise ainsi l'économie sociale par le fait qu'elle cherche à servir ses membres en regroupant des acteurs ayant des besoins partagés et non satisfaits. La motivation des acteurs de l'économie sociale semble alors être effectivement la seule poursuite d'un intérêt commun. Par opposition, l'économie solidaire ambitionnerait de servir l'intérêt général et pas seulement l'intérêt collectif de ses membres en mettant en avant la solidarité entre des acteurs intégrés et des acteurs en situation de précarité ou d'exclusion. L'économie solidaire attirerait ainsi, toujours selon Draperi (2011), utilement l'attention sur le risque de défense d'intérêt corporatiste qui menace l'économie sociale, tout en soulignant que le 7^{ième} principe coopératif tente d'éviter cet écueil en donnant aux coopératives un objectif « *d'engagement vis-à-vis de la communauté* »⁶². L'économie sociale

⁶²<https://www.entreprises.coop/7-principes-cooperatifs/85-decouvrir-les-cooperatives/quest-ce-quune-cooperative/166-detail-des-7-principes-cooperatifs-de-laci.html>

rechercherait une mise en commun quand l'économie solidaire chercherait en premier lieu le renforcement du lien social.

Toutefois, cette tension entre recherche de l'intérêt commun et recherche de l'intérêt général renvoie peut-être moins à une opposition entre économie sociale et économie solidaire qu'à une expression, dans les pratiques effectives, de la tension entre visée transformative et visée réformatrice. On constate d'ailleurs, depuis la fin du 20^{ème} siècle, l'émergence et le développement d'initiatives mais aussi de statuts juridiques - dont notamment les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif - qui cherchent à allier recherche d'un intérêt commun et de l'intérêt général notamment autour des enjeux du développement durable. Les PTCE, en regroupant des acteurs hétérogènes (groupements de personnes de l'ESS, entreprises, collectivités locales...) sont potentiellement des espaces permettant de dépasser la recherche d'un intérêt commun pour aller vers un intérêt général au territoire, mais tout dépend dans les pratiques effectives du rapport choisi par les acteurs entre la dimension économique et la dimension politique.

L'autre question qui peut être considérée comme une expression du système de tensions dialogique qui sous-tend l'ESS est celle de l'origine des ressources qu'il est légitime de rechercher. L'économie sociale mettrait en avant l'importance de l'autonomie de ses ressources comme élément de son indépendance politique indispensable à son projet de définir une alternative économique. Mais la recherche de cette autonomie peut l'amener, par un processus d'isomorphisme institutionnel, à adopter des pratiques proches ou identiques à celles des sociétés de capitaux et donc au risque de perdre de vue son projet politique. L'économie solidaire revendiquerait une hybridation des ressources entre ressources issues du marché, de la redistribution et de la réciprocité en vertu de sa finalité de servir l'intérêt général (Draperi, 2011) et de l'affirmation de sa double dimension économique et politique (Dacheux et Laville, 2003). Mais elle courrait le risque de connaître une « aliénation » au pouvoir politique et un processus d'isomorphisme institutionnel via ses relations aux pouvoirs publics. Derrière cette question se trouve celle du rapport entre les initiatives d'ESS avec d'un côté l'état et de l'autre le marché ; Et donc à nouveau la tension entre réforme et transformation, entre alternative ou accommodation. Cette tension est particulièrement importante pour l'analyse des PTCE qui sont par définition des espaces d'interrelations entre l'ESS, les entreprises hors-ESS et les pouvoirs publics locaux. Elle s'exprime fortement dans les attendus (au travers des Appel à Projets notamment) et les analyses sur le fonctionnement économique des PTCE (Fraise, 2017 -a).

Enfin, et sans prétendre à l'exhaustivité, nous relevons une dernière question qui exprime le système de tensions propres à l'ESS. Il s'agit de celle concernant **le type de solidarité recherché**. Si l'économie solidaire souligne utilement l'importance de cet « *aspect essentiel d'une économie alternative au moment où l'individualisme*

menace la société » (Draperi, 2011, p. 27), l’économie sociale s’attache à l’émancipation des personnes par des pratiques démocratiques au sein de l’organisation. La tension sur le type de solidarité mis en œuvre entre une solidarité sans égalité et une solidarité émancipatrice fait écho à celle sur la finalité réparatrice ou émancipatrice de l’ESS.

L’ensemble de ces tensions qui s’expriment à la fois au niveau des finalités, des objectifs opérationnels et des pratiques au sein des initiatives de l’ESS, et qui structurent également les débats académiques sur et dans l’ESS, forment un système qui façonne l’histoire de l’ESS sur le temps long. Les PTCE s’inscrivent dans cette histoire longue et ce d’autant plus qu’ils peuvent être considérés comme l’un des espaces du décloisonnement des familles de l’ESS que les évolutions législatives et académiques ont pu contribuer à séparer. Plus généralement, dans la tension entre une analyse de l’ESS comme un secteur à côté du secteur privé et du secteur public (Defourny, 2017) et une analyse de l’ESS comme espace d’interaction (Cary et Laville, 2015), les PTCE sont des objets de l’ESS conçus pour être des espaces d’interaction. **Les PTCE, en tant qu’ensemble d’éléments interagissant entre eux selon certains principes ou règles, sont donc des systèmes dont les règles et principes reflètent le système de tensions intrinsèques à l’ESS.** Ces éléments de réflexion et d’analyse nous poussent à proposer d’analyser les PTCE dans une perspective systémique basée sur l’étude des interactions entre les éléments qui le composent dont l’ensemble des tensions propres à l’ESS que nous avons décrites.

Conclusion section 1

Dans cette première section du chapitre premier visant à définir une épistémologie et une méthodologie appropriée pour rendre compte des Pôles Territoriaux de Coopération Economiques, nous avons commencé par montrer que les PTCE sont pleinement des objets de l’Economie Sociale et Solidaire. A la fois réalité de l’ESS et notion construite et diffusée au sein de l’ESS en particulier par la dynamique inter-réseau animée par le Labo de l’ESS, les PTCE ont fait l’objet d’un processus d’institutionnalisation rapide au travers de la loi de 2014 sur les entreprises de l’ESS qui a introduit une source de légitimité supplémentaire dans la reconnaissance des PTCE. Ce processus d’institutionnalisation des PTCE a également introduit des glissements de sens et même de finalité dans la définition de cet objet qui révèlent selon nous les tensions existantes historiquement au sein de l’ESS.

Nous avons ensuite proposé de considérer qu’en tant qu’objet de l’ESS, les PTCE devraient être analysés en les inscrivant dans son histoire longue et en particulier à l’aune des tensions qui animent cette histoire longue. En montrant qu’à partir de la tension instituante portant sur le positionnement de l’ESS vis-à-vis du capitalisme, un système complexe de tensions et de questions structure le fonctionnement, l’analyse et la dynamique de l’économie sociale et solidaire, nous arrivons à la proposition de **développer une analyse des PTCE dans une perspective systémique, dynamique et**

multi-niveaux. Pour prendre en compte la tension intrinsèque entre la dimension économique et la dimension politique des PTCE en tant qu’espaces d’interaction, nous proposons également de placer notre analyse **dans une perspective d’économie éthique et politique à partir de leur finalité de développement durable.**

Nous devons maintenant, dans la suite de ce chapitre, tenter de définir une épistémologie et une méthode de recherche qui correspondent à ces propositions de perspective d’analyse des PTCE.

Section 2 – Une nouvelle voie d’analyse des PTCE

Bien qu’étant un objet récent, les PTCE ont déjà fait l’objet de nombreux écrits académiques. Cela peut s’expliquer de prime abord par le fait que, d’après l’article 9 de la loi ESS sur les PTCE, les centres de recherche et universités sont considérés comme des parties-prenantes à impliquer mais aussi par le fait que l’ESS est une tradition de pensée à part entière qui ne trace pas de frontière stricte entre les chercheurs et les acteurs. Une revue critique de la littérature sur les PTCE (2.1) permet de proposer une typologie de ces écrits mais aussi de mettre en évidence certains biais. Elle nous permettra aussi de faire remarquer que ces écrits laissent le plus souvent dans l’ombre la finalité des PTCE en termes de développement local durable (2.2). Cette limite nécessite d’être expliquée pour pouvoir ensuite tenter de la dépasser en recherchant une nouvelle voie d’analyse des PTCE.

2.1 – Une revue critique de la littérature sur les PTCE

L’étude de L. Fraisse sur les démarches de Recherche et Développement dans les Pôles Territoriaux de Coopération Economique⁶³ (2017 -b) - réalisé en partenariat avec l’Institut Godin, l’Institut CDC pour la Recherche et le Labo de l’ESS - dresse un état des lieux de la place de la recherche dans et sur les PTCE. Ce rapport souligne que les PTCE sont loin d’avoir bénéficié du soutien public à la recherche qu’ont connu les clusters et Pôles de Compétitivité. Cependant certains chercheurs se sont impliqués dès la phase d’émergence de la notion de PTCE. Les PTCE sont ensuite devenus « un objet de recherche » avec des sessions dédiées dans des colloques universitaire donnant lieu à des communications, des articles publiés⁶⁴ et des travaux doctoraux.

Nous commencerons par réaliser un tour d’horizon des écrits sur les PTCE (2.1.1) pour pouvoir en proposer ensuite une lecture critique (2.1.2).

⁶³ <http://www.llelabo-ess.org/etude-de-laurent-fraisse-sur-les-ptce-premier.html>

⁶⁴ Ainsi, le numéro 343 (janvier 2017) de la RECMA, Revue Internationale de l’Economie Sociale¹⁸, consacre un dossier de plusieurs articles sur les PTCE.

2.1.1 – Une typologie des écrits sur les PTCE

Nous pouvons repérer plusieurs évolutions dans ces travaux de recherche tant au niveau de leurs sources que des thèmes abordés et des méthodes d'analyse. Le tableau proposé en annexe 1 retrace ces évolutions et nous sert de support pour proposer une typologie des écrits sur les PTCE.

Du côté des sources de production des écrits sur les PTCE : Dans la première phase d'émergence de la notion, ces écrits sont essentiellement produits dans le cadre de l'inter-réseaux de l'ESS comme nous l'avons montré dans notre première section. L. Fraisse (2017 -b) souligne que « *la démarche PTCE s'est toujours appuyée de manière informelle sur des espaces réflexifs intégrant des chercheurs* » (p.8) et que des chercheurs se sont impliqués personnellement dans cette phase d'émergence des premiers PTCE : « C'est le cas de Danièle Demoustier, économiste, maîtresse de conférences honoraire à Sciences Pô Grenoble. Outre des collaborations précoces avec des PTCE pionniers comme Pôle Sud Aquitaine, elle fut experte du premier appel à projets (2013) » (p.9).

La création du groupe « Analyse et Connaissance » au sein du Labo de l'ESS en 2013 permet d'accompagner la réalisation des premières publications par des chercheurs. Mais jusqu'en 2014, la quasi-totalité des travaux de recherche sur les PTCE se font dans le cadre de l'inter-réseaux ou en proximité et contribuent à qualifier et caractériser cette notion en jouant un rôle dans son institutionnalisation rapide.

A partir de 2014 avec la reconnaissance des PTCE dans la loi, de nouveaux espaces académiques s'ouvrent permettant des communications et publications en dehors de l'inter-réseaux de l'ESS. Trois rencontres du Réseau Inter-universitaire de l'ESS (RIUESS) à Lille (2014), Reims (2015) et Montpellier (2016) accueillent des sessions de communications spécifiques sur les PTCE. Des chercheurs en économie, gestion, sociologie, géographie ou communication prennent les PTCE comme thématique de recherche ou objet d'analyse et les supports de publication se diversifient.

Du côté des thèmes abordés dans ces écrits universitaires sur les PTCE, nous notons plusieurs évolutions.

Dans la synthèse des études de 2013 du groupe « Analyses et connaissances » publiée en juin 2014 par le Labo de l'ESS, Laurent Fraisse souligne que les premiers écrits portaient sur les finalités des PTCE en insistant sur les raisons de la coopération en lien avec « *une logique de développement local durable qui ne se réduit pas à l'impératif de compétitivité* » (p.5). Il s'agissait « d'agir pour un autre mode de développement comme y invitaient les 60 propositions du Labo de l'ESS » en 2011. Mais les études ont rapidement délaissé cet enjeu politique pour étudier les questions du fonctionnement et des formes d'organisation des PTCE.

Les premiers écrits de recherche ont ainsi visé à caractériser les PTCE à partir de deux types de méthodologies : soit en partant d'un échantillon de PTCE pour en dégager des récurrences morphologiques et fonctionnelles, soit en comparant les PTCE aux

autres formes de dynamiques économiques territoriales. Ces premiers travaux ont mis en évidence la diversité institutionnelle des PTCE et ont ouvert la voie à des analyses davantage centrées sur leur dynamique institutionnelle (à partir de 2015). Les travaux académiques sur les PTCE se diversifient aussi, à partir de 2015-2016, en croisant l’analyse des PTCE avec d’autres thèmes de recherche : l’innovation sociale, les communs, l’économie verte, le développement durable. Enfin, alors que depuis 2011 les écrits étudiés prenaient les PTCE comme objet central ou illustration centrale, on voit apparaître depuis 2017 des écrits dans lesquels le PTCE constitue une illustration parmi d’autres des propos des auteurs.

Depuis 2011, de nombreux écrits ont donc porté sur la caractérisation des PTCE avec deux angles d’approche :

a- Les études portées par les chercheurs au sein du groupe « Analyses et connaissances » (notamment L. Fraisse, T. Podlewski, P. Henry, B. Masure) de 2012 à 2015 ont cherché, dans une démarche plutôt inductive et en partant d’un échantillon de PTCE étudiés, à dégager des récurrences morphologiques (type de parties-prenantes en termes de statuts, de taille, de secteur d’activité) et fonctionnelles (nature et objets des coopérations, types de relations au territoire, fonctionnement économique).

Ces travaux, en particulier ceux de L. Fraisse (2014, 2015, 2017-a), ont permis de faire apparaître certains éléments caractéristiques des PTCE :

- Les parties-prenantes des PTCE sont essentiellement des TPE de l’économie sociale et solidaire,
- Les secteurs d’activité couverts sont très divers... mais avec l’absence notable des secteurs du médico-social, de l’éducation, du sport et des services de banque et d’assurance qui sont pourtant des secteurs où l’ESS est traditionnellement bien représentée.
- Les parties-prenantes sont rassemblées autour de trois types de coopérations : des mutualisations de moyens (lieu, compétences, fonctions support, veille juridique et commerciale) qui correspondent à la mise en commun de ressources des parties-prenantes ; des coopérations économiques sur des projets communs qui correspondent à l’activation de ressource pour la réalisation de projets auxquels contribuent plusieurs parties-prenantes du PTCE sur le territoire ; et des coopérations prospectives et stratégiques, plus immatérielles, qui permettent de révéler ou de générer de nouvelles ressources communes pour les parties-prenantes et pour le territoire (Fraisse 2014, 2015).
- Les formes organisationnelles et les modes de gouvernance apparaissent très diversifiées, traduisant une diversité institutionnelle forte entre les PTCE mais aussi une hétérogénéité d’intégration des membres au sein de chaque PTCE. Un point commun essentiel apparaît toutefois : la présence de leaders qui

insufflent la finalité du PTCE. A partir de 2015, les travaux du Labo de l’ESS font ainsi apparaître une représentation des PTCE comme composés de plusieurs cercles d’appartenance plus ou moins imbriqués en fonction du degré d’investissement, du sentiment d’appartenance, du degré de proximité cognitive avec la finalité du PTCE. Le positionnement des membres dans ces cercles d’appartenance est mouvant, ce qui appelle à des analyses dynamiques des PTCE.

- Les fonctionnements économiques (terme préféré à celui de « modèles économiques » par L. Fraisse) sont complexes, hybrides et doivent être approchés à plusieurs niveaux : celui de la cellule d’animation, celui des organisations membres, celui du PTCE et de ses impacts sur le territoire. Ces fonctionnements économiques révèlent une tension entre une vision du PTCE comme devant concourir au développement du modèle économique de ses membres et celles considérant que ce sont les membres qui doivent concourir au fonctionnement économique du PTCE.

Les travaux de caractérisation des PTCE au sein du groupe « Analyses et connaissances » se sont également nourris du travail de co-élaboration du « Référentiel d’action d’un PTCE »⁶⁵. S’appuyant sur les travaux de Michel Adams, ce référentiel qui vise à « repérer le profil d’un PTCE à un instant déterminé et par là-même la diversité des PTCE » a été élaboré « en trois étapes selon une approche sémantique à partir de deux sources pertinentes » : le groupe de travail « Coopérer, mutualiser » des Etats Généraux de l’ESS, les membres de 18 PTCE témoins réunis à Paris en février 2012 et qui ont expérimenté ensuite son utilisation. Ce processus de co-élaboration entre acteurs et chercheurs, de 2012 à 2014, aboutit à un référentiel structuré en 3 objectifs généraux (le territoire, les coopérations et la dynamique économique), 9 objectifs principaux et 36 indicateurs⁶⁶.

b- Les études portées principalement par P. Gianfaldoni, C. Perret, M. Matray et J. Poisat, de 2013 à 2017 ont cherché à caractériser les PTCE en comparaison à d’autres dynamiques économiques à l’échelle des territoires, comme les clusters, Systèmes Productifs Locaux (SPL) ou les Pôles de Compétitivité. Dans une démarche plus déductive, ces études s’appuient fréquemment sur un ou deux PTCE comme illustration des éléments analytiques dégagés par cette comparaison.

Dès 2013 Matray et Poisat distinguent ainsi les PTCE des Pôles de compétitivité en particulier sur leurs finalités et leurs rapports au territoire. Alors que les Pôles de Compétitivité tendraient à instrumentaliser les territoires dans une logique de

⁶⁵www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/Referentiel_description.pdf

⁶⁶http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/referentiel_d_action_d_un_ptce_michel_adam_-_mai_2014.pdf

concurrence mondiale, les PTCE chercheraient à valoriser les ressources du territoire. Bien que partageant des points communs en termes de gouvernance formelle et informelle, les PTCE opposeraient à la logique stratégique technocratique des Pôles de compétitivité, visant à instrumentaliser le territoire, une logique stratégique démocratique ou « *une logique délibérative de développement du territoire* » (p.15). Les mêmes auteurs en 2014 reformulent cette analyse en considérant que les Pôles de Compétitivité exploitent le territoire comme une ressource tandis que les PTCE constitue une ressource pour le territoire.

Elargissant le propos, P. Gianfaldoni et P. Lerouvillois introduisent en 2014 une comparaison des PTCE avec l’ensemble des Système Localisés de Production et d’Innovation (SPLI) : Pôle de Compétitivité (PdC), clusters, districts industriels et Systèmes Productifs Locaux (SPL). S’appuyant sur les travaux de B. Pecqueur et sur les analyses en termes d’économie territoriale, ils établissent un rapprochement des PTCE avec les districts industriels et plus généralement avec les Systèmes Productifs Locaux sur la base de leur finalité de développement endogène territorialisé par des projets de révélation-valorisation des ressources potentielles et diversifiées du territoire (en tant qu’espace géographique délimité) s’appuyant sur des réseaux d’unités de petite et moyenne taille dans lesquels la réciprocité joue un rôle de coordination (Gianfaldoni, 2015, p.4). Les PTCE se différencieraient toutefois des autres dynamiques économiques territorialisées par la recherche d’innovations plus sociales et organisationnelles que technologiques, par la faible place de l’industrie et par leur localisation privilégiée sur des territoire en friche, en reconversion ou en sommeil qui les conduit à des stratégies de production de biens et services répondant à des besoins non couverts davantage qu’à des stratégies de saisie d’opportunités commerciales (2014, p.5). P. Gianfaldoni considère ainsi que les PTCE se différencient des autres SPLI par le fait qu’ils ne visent pas l’optimisation de la valeur actionnariale mais l’optimisation de la valeur partenariale entre parties prenantes hétérogènes. La comparaison avec les SPLI aboutit à la mise en évidence de la spécificité des PTCE : « *On peut considérer les PTCE comme des entités complexes non encore stabilisées mais qui construisent, en dehors de toute parenté avec les SPLI, leur propre dessein et possèdent une architecture institutionnelle et une morphologie organisationnelle originales* » (Gianfaldoni et Lerouvillois, 2014, p.6). Gianfaldoni qualifie ainsi en 2015 les PTCE d’*écosystème productif local issu d’une économie plurielle*.

Reprenant également les travaux de B. Pecqueur et de l’économie territoriale, C. Perret propose en 2015 de rapprocher les PTCE des Milieux Innovateurs à partir de leur capacité d’apprentissage et de création d’interactions. Les PTCE seraient des révélateurs de la capacité d’innovation des territoires en augmentant le degré d’apprentissage du réseau d’acteurs et l’intensité de leurs interactions. Cette analyse introduit une analyse dynamique des PTCE dans leur apport aux territoires en termes de capacité d’innovation.

Partant de la comparaison des PTCE avec les autres formes de dynamiques économiques territorialisées pour en établir les spécificités, les travaux de ces auteurs vont ensuite évoluer vers l’élaboration de typologies permettant de classifier les PTCE.

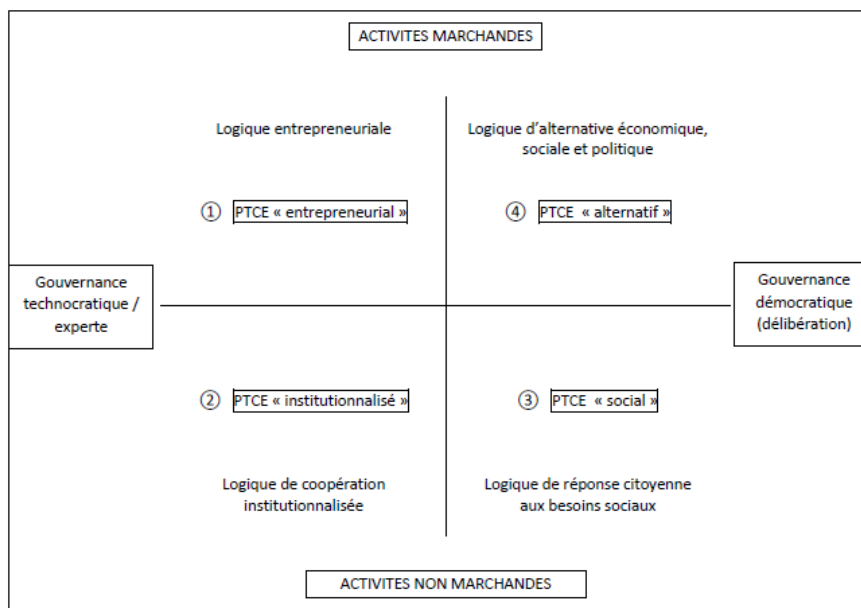
P. Gianfaldoni propose ainsi en 2017 une typologie des PTCE à partir de leur forme de polarisation.

- Dans les PTCE « entité-réseau », le PTCE se structure autour d’une « entreprise focale » qui a la légitimité de gestion. Cette forme monocentrique peut évoluer vers une polarité monocentrique élargie, si le centre stratégique associe d’autres acteurs à la prise de décision et à la gestion des ressources (p.43).
- Le PTCE « réseau d’entités » est une forme d’organisation polycentrique qui naît d’un maillage d’entreprises de petite taille.

Cette typologie binaire est ensuite affinée à partir de 3 critères : les finalités et objectifs, le processus d’émergence et l’identité des acteurs qui participent. Cette analyse s’appuie sur l’étude de huit PTCE.

En 2015, Matray et Poisat proposaient également une typologie des PTCE à partir du regroupement des éléments du « référentiel PTCE » de M. Adams en deux axes (modèle économique à dominante marchande ou non-marchande et gouvernance à dominante technocratique/experte ou à dominante délibérative) permettant de mettre en évidence la finalité réellement poursuivie par le PTCE. Quatre idéaux types sont ainsi définis :

Figure 1 - Typologie des PTCE par M. Matray et J. Poisat



Source : M. Matray, J. Poisat, 2015

- Le PTCE de type « entrepreneurial » est celui qui se rapproche le plus des SLPI mais en ayant recours aux activités de l’Insertion par l’Activité Economique pour le côté social et à la formation pour accroître l’employabilité. « *Le management y est marqué par un souci de rationalité, d’utilisation d’outils classiques de gestion et d’évaluation, même si les objectifs sociaux et les enjeux éthiques ne sont jamais ignorés* » (Matray et Poisat, 2015, p.12).
- Le PTCE de type « institutionnalisé » utilisent les mêmes modèles technocratiques de gouvernance que le précédent mais est davantage tourné vers des activités non-marchandes ce qui accroît la place et le rôle des pouvoirs publics dans une logique de coopération institutionnalisée avec ceux-ci au risque d’une perte d’autonomie.

Ces deux premiers idéaux-types traduisent pour Matray et Poisat une conception reformiste de l’ESS sans réelle visée transformative alors que les « deux autres types de PTCE rejoignent la vision politique plus alternative de l’ESS » (p.12).

- Le PTCE de type « social » cherche à accompagner les réponses citoyennes aux besoins du territoire. Ce type de PTCE promeut davantage l’économie solidaire que l’économie sociale tout en veillant à rester indépendant des pouvoirs publics. Plutôt caractéristique de PTCE en émergence, les PTCE de ce type peuvent évoluer vers le dernier idéal-type.
- Le PTCE de type « alternatif » affirme sa visée transformative en recherchant des partenariats équilibrés avec les entreprises classiques et les institutions (p.13). Ils se distinguent par le fait que leurs membres ont une culture plus prononcée du débat et de la coopération.

Ce travail de typologisation réalisé à partir de l’étude des PTCE rhône-alpins met en évidence que les PTCE connaissent des dynamiques d’évolution suivant des trajectoires qui peuvent les faire passer d’un type à un autre, notamment sous l’influence de l’évolution de la position des pouvoirs publics à leur égard.

A partir de 2015, les études académiques sur les PTCE contiennent donc toutes l’idée de la nécessité d’une analyse complémentaire en termes de dynamique mais ce sont les travaux de C. Bourbousson et N. Richez-Battesti qui vont introduire une analyse réellement centrée sur la dynamique institutionnelle des PTCE. Dans une communication présentée au XV^{èmes} Rencontres du RIUESS à Reims en 2015 qui sera reprise dans le numéro 343 de la RECMA en 2017, elles repartent des analyses proposées par P. Gianfaldoni et P. Lerouvillois (2014) sur la caractérisation des PTCE en comparaison des SLPI et du constat largement partagé de l’existence d’une structure leader ou motrice dans toutes les dynamiques se réclamant de la notion de PTCE, pour souligner un manque : celui de l’analyse des dynamiques institutionnelles des PTCE. Elles proposent alors d’analyser ces dynamiques institutionnelles au travers des trajectoires des structures motrices des PTCE en développant une analyse

processuelle qui « *est une posture qui cherche à rendre compte des évolutions des contextes et des interactions entre les facteurs* » (Bourbousson et Richez-Battesti, 2017, p.60). Mobilisant « le système conceptuel intégré en termes de processus (Mendez, 2010) », qui articule les concepts-clés d’ingrédients issus du contexte, de séquences, de moteurs et de bifurcations, elles analysent la trajectoire des structures motrices du PTCE Bou’Sol et du PTCE éco-matériaux pour en expliquer les dynamiques institutionnelles (Bourbousson et Richez-Battesti, 2015, p.6).

La mobilisation de la conceptualisation proposée par A. Mendez (2010) pour expliquer la dynamique des séquences que connaissent les PTCE et la cohérence interne de chaque séquence entre les ingrédients issus du contexte et les types de moteurs de l’action mobilisés par les acteurs, nous semblent faire écho avec le cadre de notre propre analyse dynamique et systémique de PTCE mais aussi avec la dynamique institutionnelle générée par le système de tensions intrinsèques à l’ESS que nous avons décrit précédemment.

En insistant sur la nécessité de questionner les contextes d’émergence des PTCE dans leur complexité, ces travaux viennent renforcer notre positionnement méthodologique vis-à-vis des PTCE appréhendés comme objet de l’ESS.

L’apport de C. Bourbousson à l’analyse de l’objet PTCE ne s’arrête cependant pas à cette proposition d’analyse processuelle mais provient aussi de son questionnement sur les présupposés normatifs qui ont présidé selon elle à l’institutionnalisation de cette notion et qui conduisent potentiellement à sa réification.

2.1.2 – Une analyse critique des écrits sur les PTCE.

L’analyse processuelle proposée par C. Bourbousson par la mise en évidence de « la trajectoire de la structure mère vise à mettre en évidence une éventuelle « dépendance de sentier » et à refuser une réification de l’objet PTCE » (Bourbousson et Richez-Battesti, 2017, p.58). Pour ces auteures, il existe en effet une tendance à la réification de cet objet d’étude dans les différents écrits sur les PTCE ; ces écrits ayant tendance à admettre les PTCE comme « un réseau d’acteurs avérés sans interroger la réalité des pratiques » (p.58). Les PTCE en tant que dynamiques de coopération territorialisées multi-acteurs générant des retombées économiques et sociales propices au développement endogène de leur territoire d’implantation seraient, pour C. Bourbousson (2016), davantage un mythe qu’une réalité de terrain. Elle propose de questionner la réalité des pratiques de coopération et surtout d’interroger les présupposés théoriques à l’origine de ce « mythe ». Son analyse critique de l’élaboration de la notion de PTCE par les acteurs de l’ESS et de sa traduction institutionnelle dans la loi de 2014 la conduit à mettre en évidence la prégnance de la grille théorique de l’approche territoriale de l’économie dans la construction de « ces mythes ». Elle avance que le dispositif PTCE s’est construit sur

la base de « postulats idéologiques » renforcés par des « postulats de nature interne » à l’ESS (Bourbousson, 2016, p16). Les postulats idéologiques seraient ceux du « tournant territorial » qui postulent que nous assistons à un retour du local au sein du phénomène mondialisé d’intégration économique, qui conduisent à réduire la focale d’analyse des processus de développement sur l’unité du territoire (p.19) et qui alimentent les politiques publiques de soutien aux clusters. Le postulat de nature interne serait principalement « le mythe de la coopération salvatrice » qui conduit à considérer que la coopération est seule capable de provoquer un changement d’échelle de l’ESS qui garantirait son projet de transformation de la société (p.18). C’est ce postulat qui conduit « les acteurs publics et institutionnels de l’ESS » à miser « sur l’agglomération territoriale et la coopération multi-acteurs comme automatiquement garantes de développement local durable » (p.21).

L’émergence de la notion de PTCE au sein des réseaux de l’ESS, comme nous l’avons souligné précédemment, passe effectivement clairement par des références aux Pôles de Compétitivité et à l’idée que les initiatives d’ESS concourent à un développement endogène des territoires. Nous avons également montré que les écrits de l’inter-réseau ESS comme les écrits académiques se réfèrent souvent aux travaux sur la « clustérisation » de l’économie (Pôles de Compétitivité, Clusters, Districts Industriels et Systèmes productif locaux, Milieux Innovateurs). Rappelons ainsi que dès septembre 2010, la Note du groupe de travail Labo ESS, « Expérimenter et labelliser des pôles territoriaux de coopération économique », affirme qu’à « l’instar des pôles de compétitivité, il s’agit de développer des pôles de coopération territoriaux sur la base de critères tels que l’ancrage local des activités économiques, l’utilité sociale de la production, le caractère faiblement délocalisable de l’emploi, la formation des compétences locales, les coopérations et les synergies économiques entre entreprises locales, etc. »⁶⁷

Comme le souligne C. Bourbousson (2016), la notion d’endogénéité du mode de développement empruntée à l’approche théorique de l’économie territoriale est également centrale dans l’histoire de la notion de PTCE. La construction de cette notion et son institutionnalisation rapide s’inscrivent très clairement dans une logique de reconnaissance du rôle de l’ESS dans le processus de développement endogène des territoires. Plus précisément, les PTCE sont vus comme un moyen de pallier à la petite taille des structures de l’ESS par la coopération pour qu’elles puissent réellement peser sur les trajectoires de développement des territoires, en particulier dans le sens d’un développement plus solidaire et plus durable. Le Labo de l’ESS rappelle ainsi que « L’idée d’expérimenter et de labelliser des pôles de coopération remonte à 2009 ; elle est née de la réflexion d’un groupe de travail de

⁶⁷ <http://www.lelabo-ess.org/experimenter-et-labelliser-des-poles-de.html>

plusieurs réseaux de l’ESS, travaillant sur le développement économique territorial à travers la mutualisation et la coopération des acteurs de l’ESS avec les TPE et PME, les centres de formations et les chercheurs (universitaires) d’un territoire »⁶⁸. En 2011, la synthèse des cahiers d’espérance propose de développer les PTCE en partant du constat que « Les priorités nationales d’aménagement et de développement des territoires ne prennent pas suffisamment en compte la richesse et les spécificités des dynamiques de coopération et de mutualisation économiques initiées par l’ESS »⁶⁹. Enfin, l’Appel à Projets interministériels de 2015 est introduit en ces termes sur le site gouvernemental : « Les appels à projets ont pour objectif de poursuivre et d’encourager le développement des Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) sur l’ensemble des territoires. Ils sont l’équivalent des pôles de compétitivité pour l’Economie sociale et solidaire (ESS) et rassemblent des entreprises autour de projets de développement économique, social et territorial »⁷⁰.

Les travaux académiques sur l’économie territoriale, qui imprègnent la logique des politiques de développement économique des pouvoirs publics depuis les années 90, ont ainsi fortement influencé la représentation que les réseaux d’acteurs de l’ESS se sont fait des PTCE et les motivations de leur institutionnalisation rapide par les pouvoirs publics.

Les références aux travaux de B. Pecqueur sur l’économie territoriale sont également très nombreuses dans les écrits universitaires sur les PTCE (Matray et Poisat, Gianfaldoni, Perret). Plus généralement, les écrits sur les PTCE se basent effectivement le plus souvent, explicitement ou implicitement, sur les éléments conceptuels de l’économie territoriale et de l’économie des proximités :

- la place centrale donnée au territoire, en tant que construit social débouchant sur un système auto-organisé et apprenant d’acteurs développant une capacité de régulation ;
- l’analyse en termes d’activation et de spécification des ressources et actifs génériques et spécifiques pour expliquer les trajectoires territoriales ;
- le rôle des composantes de la proximité dans le processus de création et de révélation des ressources territoriales.

Ainsi pour Billaudeau et *al.* (2016), les PTCE permettent « *des rapprochements d’acteurs locaux et régionaux pour mettre en œuvre une stratégie commune de développement territorial, c’est-à-dire de stratégies d’ancrage et de combinaison de proximité entre territoires, réseaux, collectifs d’acteurs* » (p.62-63).

⁶⁸ <http://www.lelabo-ess.org/les-poles-territoriaux-de-cooperation-economique.html>

⁶⁹ http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/synthese_cahiers_desperance.pdf

⁷⁰ <https://www.economie.gouv.fr/appels-a-projets-ptce>

Sans remettre en cause les apports des éléments conceptuels de l’économie territoriale et de l’économie des proximités à l’analyse des PTCE, les travaux doctoraux de C. Bourbousson soulignent l’importance de prendre un recul réflexif pour tenir compte du fait que si ces éléments conceptuels imprègnent l’histoire de la notion, ils ne sont pas forcément suffisants pour saisir les réalités de terrain. Pour répondre à l’incomplétude d’une analyse des réalités des PTCE exclusivement centrée sur « l’unité du territoire » et mieux saisir « les processus complexes qui influencent et contraignent le développement des PTCE », C. Bourbousson propose de diversifier les apports théoriques mobilisés dans l’analyse des PTCE.

Dans cette logique de diversification des outils conceptuels mobilisés pour analyser les PTCE dans une logique processuelle, C. Bourbousson (2016) mobilise le cadre théorique de l’école de la régulation et le concept de chaînes globales de valeur pour dépasser la focale territoriale et mieux saisir les processus qui expliquent la dynamique institutionnelle des PTCE. Tandis que Besançon et *al.* (2017) mobilisent l’approche institutionnaliste de l’innovation sociale pour caractériser les PTCE comme des « écosystèmes territoriaux d’innovation sociale » à partir des travaux québécois reliant innovation sociale et développement territorial.

Cette diversification des cadres théoriques mobilisés pour étudier les PTCE, passe aussi récemment par le recours aux apports théoriques d’Elinor Ostrom. Des auteurs comme Defalvard et Fontaine (2017) ou Eynaud et Laurent (2017) considèrent que son approche des communs et plus généralement son analyse des dynamiques institutionnelles au sein d’actions collectives instituant leurs propres règles offrent un cadre analytique complémentaire aux apports théoriques plus courants de la recherche en ESS pour appréhender les PTCE.

Au-delà des écrits portant spécifiquement sur les PTCE, nous nous proposons de prendre aussi en compte l’analyse plus générale sur les écrits universitaires portant sur l’ESS que propose J-F. Draperi dans son article de 2007 intitulé « Fondements éthique et posture épistémologique de la recherche en économie sociale ». Il y pose deux hypothèses qui nous apparaissent structurantes pour qui souhaite avoir une démarche de recherche portant sur un objet de l’ESS : l’ensemble des idées relatives à l’économie sociale constitue une tradition de pensée spécifique et ce mouvement de pensée peut être menacé par l’intérêt universitaire, en particulier si on tente d’y appliquer des catégories de concepts et des analyses conçues dans d’autres contextes et sans prendre en compte ses spécificités. J-F. Draperi attire notre attention en particulier sur les dangers que font courir à l’économie sociale, les analyses du fonctionnement interne des organisations qui s’appuient sur des concepts conçus à partir des sociétés de capitaux et qui sont étendus à l’ESS sans être validés à partir du terrain. Ces « apports fonctionnalistes » sont intéressants mais ils supposent « plus qu’une confrontation à la réalité de l’économie sociale. Ils

nécessitent « de la part du chercheur une appropriation des connaissances propres à l’économie sociale » (p.70). Dans le cas contraire, l’utilisation de ces concepts vont mettre en évidence les traits « les plus communs » des objets de l’ESS étudiés et ainsi tendre à légitimer leur banalisation voire leur disparition. Cette mise en garde nous semble particulièrement adaptée à l’objet PTCE pour lequel les analyses et caractérisations à partir de concepts conçus pour des regroupements et coopérations entre entreprises capitalistes ont pu participer de la dépolitisation du concept et de sa banalisation au point de finir par privilégier les entreprises hors-ESS parmi les parties-prenantes des PTCE comme le montre le décret d’application de l’article 9 de la loi paru en 2015 (Abhervé, 2015)⁷¹.

L’évolution des travaux académiques sur les PTCE nous confirment la pertinence d’une analyse dynamique ou processuelle. Les écrits de C. Bourbousson notamment nous invitent à reconnaître l’influence de l’économie territoriale sur la construction de notre objet d’étude et donc à mobiliser d’autres cadres théoriques pour analyser les PTCE sans pour autant remettre en cause les apports de ce cadre conceptuel fondateur. L’analyse proposée par Draperi nous confirme la nécessité de bien considérer les PTCE comme des objets de l’ESS et à ce titre, d’ancrer notre analyse dans les tensions intrinsèques à l’ESS ainsi que dans l’histoire longue de ses rapports avec les pouvoirs publics et les autres acteurs économiques - mais aussi dans une posture épistémologique adaptée.

Cependant avant de caractériser cette posture épistémologique spécifique à l’étude des objets d’ESS et notre propre démarche méthodologique, nous pensons nécessaire de soulever ce qui nous apparaît comme **un autre manque des analyses et écrits sur les PTCE : la non prise en compte de la finalité de développement local durable assignée aux PTCE dans leur analyse.**

2.2 – Un manque dans les analyses sur les PTCE : la prise en compte de leur finalité de Développement Durable.

Comme nous l’avons souligné dans la première section de ce chapitre et alors que le contenu de la définition des PTCE a évolué, leur finalité de développement local durable semble, elle, ne jamais avoir été discutée et se retrouve des premiers documents de l’inter-réseaux sur les PTCE à l’article 9 de la loi de 2014.

⁷¹<https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2015/03/09/ptce-un-projet-de-decret-qui-distord-le-texte-de-la-loi-en-privilegiant-les-entreprises-hors-ess>

Du côté des écrits universitaires sur les PTCE, soit cette finalité n'est pas vraiment prise en compte y compris dans les travaux de caractérisation, soit elle est tenue pour « naturelle » sans en questionner ni l'origine, ni la réalité au sein des PTCE étudiés. Pourtant quand un objet est ainsi défini à la fois par ses composantes (les parties-prenantes), par son principe d'organisation (une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération, ou de partenariat), par ses objectifs (des projets économiques et sociaux innovants socialement ou technologiquement et par sa finalité (un développement local durable), il nous semble indispensable de questionner cette finalité assignée.

La première question (2.2.1) que nous sommes amenés à nous poser est alors : d'où provient cette finalité ? Comment a-t-elle été introduite dans la définition des PTCE alors que la toute première note du Labo de l'ESS - « Expérimenter et labelliser des pôles de coopération territoriaux » en septembre 2010 - n'y fait absolument pas référence et présente plutôt ces Pôles comme ayant une finalité « défensive » face à la crise⁷² ?

Ensuite nous pourrions interroger la (non) prise en compte de la finalité de développement durable dans les écrits sur les PTCE (2.2.2) et les enjeux que recouvrent ce questionnement (2.2.3).

2.2.1 – Le questionnement manquant sur l'origine de la finalité assignée aux PTCE

La loi sur les entreprises de l'ESS de 2014 ne mentionne que deux fois le terme de « développement durable » :

- Dans l'article 2⁷³ qui définit les conditions à remplir pour qu'une entreprise soit considérée comme poursuivant une utilité sociale. Une entreprise qui concoure au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, et dont l'activité est liée à l'un des deux autres objectifs (apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité et contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités ou à l'éducation à la citoyenneté) sera considérée comme d'utilité sociale.

⁷² <http://www.llelabo-ess.org/experimenter-et-labelliser-des-poles-de.html>

⁷³ Article 2 de la loi de 2014 : « Sont considérées comme poursuivant une utilité sociale au sens de la présente loi les entreprises dont l'objet social satisfait à titre principal à l'une au moins des trois conditions suivantes :

1° Elles ont pour objectif d'apporter, à travers leur activité, un soutien à des personnes en situation de fragilité soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise ;

2° Elles ont pour objectif de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;

3° Elles concourent au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale, sous réserve que leur activité soit liée à l'un des objectifs mentionnés aux 1° et 2°.

- Dans l'article 9 sur les PTCE, avec cette fois une référence au développement local durable. Si cette référence au local doit être rapprochée de la prégnance de l'approche territoriale dans la construction et l'institutionnalisation de la notion soulignée par C. Bourbousson dans l'ensemble de ces travaux, d'où provient l'assignation de cette finalité de développement durable aux PTCE ?

Un seul écrit universitaire évoque indirectement cette question (Poldewski, 2014) et nous amène à interroger l'influence des initiatives et réseaux de l'économie alternative et solidaire dans l'apparition de cet élément de la définition des PTCE.

En effet, la référence au développement local durable apparaît pour la première fois dans la définition des PTCE dans la synthèse des cahiers d'espérance des Etats Généraux de l'ESS en juin 2011. Elle sera ensuite systématiquement reprise dans tous les écrits de l'inter-réseau sans que jamais ne soit précisé le sens donné à ce terme. Le concept de développement durable est effectivement fortement présent dans les 400 Cahiers d'espérance rédigés à partir du terrain en réponse à des préoccupations quotidiennes et à une aspiration à un autre mode de développement⁷⁴. Ils font très fréquemment référence au développement durable y compris dans le thème « coopérer/mutualiser ». Cette finalité des PTCE est donc ajoutée à l'occasion des Etats Généraux de l'ESS, mais par qui ?

Il nous semble que la réponse à cette question se trouve dans l'influence des réseaux de l'économie alternative et solidaire au tournant des années 2010. On peut en effet noter que nombre des Cahiers d'espérance émanent de Pôles d'Economie Solidaire ou d'initiatives se réclamant de l'économie alternative et solidaire. Les écrits de T. Poldewski (2014, 2015) sur les PTCE soulignent justement l'influence de ces Pôles d'Economie Solidaire et du Réseau pour une Economie Alternative et Solidaire (REAS) dans l'émergence de la notion de PTCE. Il en déduit la nécessité de se référer au cadre théorique de l'économie solidaire et en particulier aux apports de K. Polanyi pour les analyser.

Créé en 1992, le REAS rassemble selon E. Ros (2014), le mouvement du vivre autrement des années 60 et 70, le courant des entreprises alternatives des années 70 et 80, les mouvements nés de la crise qui développent de nouvelles solidarités face au chômage et à la grande pauvreté et le mouvement de la jeunesse et de la crise des banlieues de la fin des années 80. L'ensemble de ces mouvements ont convergé lors du TOES (The Other Economic Summit) organisé en juillet 1989 à Paris en parallèle du sommet du G7 (Jérôme, 2014) et à l'appel de l'ALDEA (Agence de Liaison pour le Développement de l'Economie Alternative). L'ALDEA, créée en 1981, est alors l'organisation fédérant les initiatives et entreprises de l'économie

⁷⁴ <http://www.lelabo-ess.org/-les-etats-generaux-de-l-ess-.html>

alternative qui portent la visée politique de « préparer la prise de pouvoir qui a échoué en mai 1968 » par la transformation des modes d'entreprendre (Ros, 2014). Les entreprises alternatives s'appuient sur les principes d'autogestion, d'autonomie vis-à-vis de l'état et du marché et de solidarité. L'ALDEA rassemble des personnes d'horizons sociologiques divers, avec une prégnance toutefois des militants chrétiens, réunis par la critique du modèle de développement (Ros, 2014). Les difficultés financières provoquées par l'organisation du TOES ont poussé l'ALDEA à fusionner avec le réseau Solidarité Emploi, créé en 1985, qui soutient la création de Maison des chômeurs et des comités Solidarité Emploi dans toute la France (Ros, 2014). Le REAS naît donc de la fusion entre le mouvement de l'économie alternative et du réseau Solidarité Emploi, fusion facilitée par les porosités militantes entre les deux mouvements.

L'économie alternative devient alors l'économie alternative et solidaire avec un positionnement sur le terrain politique par la promotion de la mise en œuvre de politiques municipales en sa faveur (Ros, 2014). Les Pôles d'Economie Solidaire sont alors présentés comme la boîte à outils du développement local solidaire à disposition des collectivités locales (Ros, 2014).

Ce n'est qu'à la fin des années 90 que le terme d'économie solidaire proposé dès 1992 par les sociologues du CRIDA (Laville, Eme...) et considéré comme plus lisible, plus théorisé et laïcisé, supplantera celui d'économie alternative et solidaire (Duverger, 2016 - a).

Les documents du REAS, tout comme les écrits universitaires sur l'économie solidaire, mentionnent fréquemment la finalité de développement durable - ce qui semble aller dans le sens de notre hypothèse sur l'origine de la finalité de développement durable des PTCE.

Le REAS, constitué en Société Anonyme à statut coopératif et se présentant comme une « coopérative d'initiatives économiques citoyennes », affirme ainsi vouloir soutenir des réponses novatrices en vue « d'une économie de développement durable » en interpellant la notion de progrès et en introduisant les facteurs de responsabilité vis-à-vis des intérêts de la vie sur terre, les droits des exclus et des générations futures. Le REAS se donne pour mission de développer des réalisations se réclamant d'une "autre économie", la mutualisation de leurs moyens et l'extension de leur influence. Il affirme contribuer « à la conception, à la fabrication, à la diffusion des produits ou services renvoyant à un but de solidarité locale ou internationale et de développement durable, à un contenu d'utilité sociale ou écologique, à une démarche participative ou collective »⁷⁵. L'ambition est *"d'aller aussi loin que faire se peut avec les potentiels de changement et de transformation présents dans la population, de les catalyser en dynamiques et de les faire admettre comme amorces*

⁷⁵<http://www.globenet.org/aitec/presentation/annuaire/reas.html>

de propositions globales." (Aline Archimbault, présidente du Conseil de Surveillance du REAS)⁷⁶. Un des axes d'action du REAS pour atteindre ces objectifs est de développer des partenariats avec les communes, pour l'installation de Pôles Locaux d'Economie Solidaire, qui articulent des fonctions de mise en réseau local des initiatives citoyennes avec une fonction d'incubateur et de générateur de nouveaux projets d'économie alternative et solidaire. L'objectif étant de créer de l'activité et de l'emploi et de générer un nouveau mode de développement à l'échelle locale selon des logiques alternatives et solidaires. En lien privilégié avec les élus locaux « Verts » ([Jérôme, 2014](#)), de nombreux Pôles Locaux d'Economie Solidaire se créent partout en France dans les années 90 et 2000 et se mobilisent lors des Etats Généraux de l'ESS, contribuant à introduire l'idée que le mode de développement que doit porter l'ESS est le développement durable.

Du côté des écrits universitaires le lien entre initiatives d'économie solidaire et finalité de développement durable est affirmé mais la définition du concept de développement durable sous-jacente n'est pas explicitée et semble aller de soi. B. Eme et J-L. Laville (2004) empruntent à l'écologie politique pour caractériser les initiatives d'économie solidaire en tant qu'« économie comme écologie sociale » qui « fonde l'activité économique sur une prise en compte des interactions sociales et environnementales » (p.14). P. Cary et J-L Laville en 2015, définissent ces mêmes initiatives d'économie solidaire comme ne résultant pas de l'intérêt commun propre à un groupe mais comme émanant « d'objectifs touchant le modèle de société en particulier la justice sociale et la préservation de l'environnement » (p.25). On retrouve cette approche des initiatives d'économie solidaire quand J-L. Laville (2016) les décrit comme découlant d'une réflexion collective « dans le cadre d'une recherche explicite de justice sociale ou de respect environnemental » (p.428). L. Gardin et J-L. Laville (2017), en soulignant que l'Economie Sociale et Solidaire est « la reconfiguration de l'économie sociale, ou une façon de « revisiter » cette dernière à la lumière de l'économie solidaire » (p. 219), nous amènent à penser que l'introduction par l'économie solidaire de la finalité de développement durable dans la définition des PTCE relève de ce processus de reconfiguration, qui fait des PTCE un objet de l'ESS à part entière.

Une étude datant de 2009 réalisée par Brest Métropole Océane sur les « pôles de développement de l'ESS »⁷⁷ illustre selon nous la contribution du réseaux de l'économie alternative et solidaire à l'émergence de la notion PTCE au travers des Pôles locaux d'Economie Solidaire. L'étude recense 39 pôles de développement de l'ESS définis comme « tout regroupement d'acteurs ESS » et les classe en 3

⁷⁶ <http://base.d-p-h.info/fr/fiches/premierdph/fiche-premierdph-4209.html>

⁷⁷ [wiki.eco-sol-brest.net/index.php/Poles de l'ESS en France](http://wiki.eco-sol-brest.net/index.php/Poles_de_l%27ESS_en_France)

catégories : les associations de sensibilisation et promotion de l’ESS, les espaces d’hébergement et les centres multi-fonctions. On retrouve dans ces 39 pôles de développement de l’ESS des regroupements d’acteurs et des structures qui formeront des PTCE quelques années plus tard (dont des lauréats aux appels à projets interministériels) : De fil en réseaux qui sera PTCE témoin en 2012 ; Le PHARES à l’île Saint-Denis qui sera PTCE lauréat en 2013 ; Le Pôle Sud à Romans qui jouera un rôle essentiel comme nous l’avons vu dans l’émergence de la notion de PTCE ; Les Ecosolies à Nantes... Parmi ces futurs PTCE ou structures motrices de futurs PTCE, plusieurs sont des Pôles d’économie solidaire ou des membres des structures qui, à la suite du REAS, regroupent les tenants de l’économie solidaire⁷⁸. Ainsi parmi les « pôles de développement » relevés par cette étude de 2009, on note l’ADEPES qui sera à l’origine du PTCE Le Périscope, La Maison d’Economie Solidaire du pays de Bray qui portera le PTCE IDESOL, lauréat en 2013 ; Le Pôle d’Economie Solidaire des Alpes-Maritimes qui sera à l’origine de la création du PTCE TETRIS à Grasse ; le Pôle d’économie solidaire d’Etampes qui participera à l’émergence du PôleS NOE (Pôle Solidaire Nord-Ouest Essonne)...

L’influence de l’économie solidaire sur l’élaboration des représentations de ce que doit être un PTCE passe aussi par les collectivités locales puisque le RTES (Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire) issu du travail entre le REAS et les élus locaux pour la promotion de l’économie alternative et solidaire fait partie du groupe de travail inter-réseaux sur les PTCE depuis 2010.

Si nous faisons l’hypothèse que l’introduction de la référence à une finalité de développement local durable des PTCE peut être reliée à la participation des initiatives locales et des réseaux de l’économie alternatives et solidaire puis de l’économie solidaire à l’émergence de cette notion en particulier lors des Etats Généraux de l’ESS, c’est aussi en raison de la proximité du mouvement de l’économie alternative et solidaire avec le mouvement politique des « Verts » puis d’Europe Ecologie-Les Verts, dans les années 90, 2000 et jusqu’au début des années 2010 (Jérôme, 2014). Selon V. Jérôme (2014), les écologistes de gauche auraient appuyé leur programme politique sur les réalités locales et les analyses théoriques de l’économie solidaire, puis les élus locaux écologistes seraient ensuite devenus les délégués à l’économie solidaire puis à l’ESS dans les collectivités locales.

A partir de notre hypothèse, nous pouvons alors considérer que l’évolution de la prise en compte effective de cette finalité dans les écrits - qu’ils émanent de l’inter-réseau, des chercheurs ou des pouvoirs publics et dans les réalités des PTCE - traduit aussi les rapports de force au sein de l’ESS entre économie sociale et économie solidaire et

⁷⁸ l’IRES (Inter-Réseau de l’économie Solidaire) de 1997 à 2002, le MES (Mouvement pour l’Economie Solidaire) depuis 2002

plus fondamentalement la tension intrinsèque entre la finalité économique réformatrice et la visée politique transformative de l’ESS.

2.2.2 – Quelle prise en compte de la finalité de développement local durable dans les écrits sur les PTCE ?

Comme nous l’avons plusieurs fois souligné, la définition des PTCE et la description de leur finalité oscille, aussi bien dans les écrits de l’inter-réseau que dans les textes officiels et dans les écrits universitaires, entre :

- Une vocation de développement économique par le changement d’échelle des initiatives de l’ESS grâce à la mutualisation. Vision fortement portée par Christophe Chevalier du Pôle Sud et reprise par le groupe de PTCE dits « nouveau productif »⁷⁹.
- Une vocation transformative par des changements sociaux qui sont souvent regroupés sous le vocable de développement durable sans préciser le contenu de ce terme. Ainsi la note du Labo de l’ESS d’octobre 2011 affirme que les PTCE ont « une finalité de développement locale durable plus que de croissance économique » mais rien dans les critères donnés par cette note pour caractériser les PTCE ne fait référence au développement durable⁸⁰.

De même, le premier appel à projets interministériel lancé dès 2013 sur la base de la définition du Labo de l’ESS insiste fortement sur la finalité de développement local durable : « Une des priorités de l’action de l’Etat est de mettre tous les territoires en capacité de s’engager dans une dynamique de développement équilibré. Les composantes de cette dynamique s’appuient sur :

- Un développement économique créateur d’activités et d’emplois au bénéfice du territoire ;
- Un développement social permettant l’amélioration de la qualité de vie des habitants et le renforcement de la solidarité ;
- Un développement environnemental soucieux des ressources et biens communs du territoire ».

Cependant parmi les Ministères participants à cet Appel à Projet (Ministère de l’égalité des territoires et du logement - Ministère délégué à la ville - Ministère de l’économie et des finances - Ministère délégué chargé de l’ESS et de la consommation - Ministère du redressement productif) ne figure pas le Ministère de l’écologie, du développement durable et de l’énergie.

L’institutionnalisation de la notion de PTCE au travers du texte de loi de 2014 confirme leur finalité de développement local durable et le décret d’application de 2015, dans

⁷⁹ http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/ptce_nouveau_productif_coorace_lab0_-_novembre_2014.pdf

⁸⁰ http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/appel_a_candidature_ptce_-_decembre_2011.pdf

son article 5, va même jusqu’à baser l’évaluation des PTCE financés par les Appels à Projets Interministériels sur « leur impact économique, social et environnemental »⁸¹. Cependant Le deuxième appel à projet interministériel de 2015, qui se base logiquement sur la définition de la loi, semble plutôt concrétiser un glissement vers une logique de rationalité économique marchande qui éloigne les PTCE de leur potentiel d’alternative à la vision néolibérale dominante de l’économie (Matray et Poisat, 2014), mais également de leur finalité de développement local durable. Les critères de sélection des projets donnés dans le cahier des charges de cet appel à projet en sont assez révélateurs puisque le terme même de développement local durable y est absent :

- Des projets qui permettent le développement d’activités socio-économiques au sein des structures existantes et/ou par la création de nouvelles structures. Seront privilégiés des projets démontrant leur impact direct sur le développement économique de leurs membres
- Des projets dans lesquels la coopération inter-entreprises tend vers une offre de services mutualisés ou intégrés dans une chaîne de valeur
- Des projets dont le modèle économique assure un fort autofinancement au cours de la 3^e année
- Des projets ayant un impact positif sur leurs territoires, en particulier lorsqu’il s’agit de territoires fragiles
- Des projets innovants, socialement ou technologiquement, et tout particulièrement dans les domaines soutenus par les politiques publiques des membres du comité de pilotage national »

Ce 2^{ème} appel à projet regroupait le ministère de l’économie, de l’industrie et du numérique ; le ministère du logement, de l’égalité des territoires et de la ruralité ; le ministère de l’agriculture ; le ministère de l’éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche ; le secrétariat d’Etat chargé de la politique de la ville ; le secrétariat d’Etat chargé du commerce, de l’artisanat, de la consommation et de l’économie sociale et solidaire ; le ministère des outre-mer. Mais une nouvelle fois le ministère de l’Ecologie, du Développement durable et de l’Energie en était absent.

Nous retrouvons la même tension décrite dans les rapports du RTES sur « le rôle des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE » réalisés par S. Cornu en 2014 puis en 2016. Certains élus et techniciens des collectivités locales expriment une attente de contribution au développement économique et de lisibilité de l’ESS qui assigne pour priorité aux PTCE de développer la ressource en emploi de leur territoire. D’autres donnent une visée plus transformative aux PTCE comme devant faire la preuve par l’exemple que d’autres formes de développement sont possibles et ce, en

⁸¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/4/15/EINA1504832D/jo/texte>

abordant des questions plus larges, sociétales, comme l’environnement (Cornu S, 2014). On retrouve en particulier cette attente de transformation sociale adressée aux PTCE par certaines collectivités dans le contexte d’émergence de PTCE autour de l’alimentation (Ecopôle alimentaire de la Région d’Ardruicq) ou d’activités écologiques (Ecopya) ou encore de la culture (Cursive Boutaric).

Les écrits universitaires quant-à-eux, suivent la même tendance en parlant très peu de cette finalité de développement local durable.

- Le plus fréquemment, elle n’est pas évoquée hormis en citant le texte d’une des définitions. C’est particulièrement le cas pour les analyses centrées sur la comparaison des PTCE et des SLPI ;
- Il peut y être fait parfois référence de manière descriptive en listant les secteurs d’activité représentés, comme c’est le cas pour les études de caractérisation des PTCE à partir d’un échantillon. Ainsi, pour L. Fraisse (2017 - a), les « éco-activités (recyclage, réemploi, valorisation et vente de déchets, entretien et aménagement d’espaces verts, jardins partagés, énergie renouvelables, covoiturage...) » (p. 30) sont un des secteurs principaux d’activités des membres des PTCE tout en soulignant aussi la forte diversification sectorielle de ces activités ;
- Ou de manière réductrice, en limitant le développement durable à la protection de l’environnement ou à l’économie circulaire. L. Fraisse et P. Gianfaldoni dans l’introduction du dossier de la RECMA consacré aux PTCE, définissent ainsi les PTCE comme un « groupement d’acteurs et d’organisations [...] ancrés sur un territoire, qui développent en commun des projets économiques et sociaux innovants, respectueux de l’environnement, aux emplois non délocalisable, engageant des pratiques de coopération et de mutualisation » (p. 19). Dans le même numéro de la RECMA, l’article de C. Lecat, P. Lerouvillois et M. Nieddu propose la seule analyse à ce jour de l’inscription des PTCE « dans le champ du développement durable » (p.72) mais ces auteurs réduisent le développement durable à l’économie verte en explorant les stratégies que « développent les PTCE pour s’insérer dans les nouveaux espaces industriels créés par les politiques environnementales » (p. 73).
- Seuls M. Matray et J. Poisat (2015) approchent la finalité de développement local durable dans une logique transformative, pour rappeler l’ambition d’inventer un « développement local participatif » qui présidait à l’origine de la notion de PTCE. Ils présentent ainsi les PTCE comme un outil de l’économie solidaire et du délibéralisme pour ensuite dénoncer le risque de perte de la visée normative que font finalement courir les PTCE à l’économie solidaire en raison de leur « économisation » et de leur « instrumentalisation par les

pouvoirs publics » qui les ramènent à des outils de développement économique sans dimension politique et citoyenne.

- Enfin, les PTCE font l’objet d’une entrée dans « l’encyclopédie du développement durable ». Dans cet article de 2017, C. Sultra et C. Lapierre présentent les PTCE comme un « outil pour un développement durable des territoires » qui « inscrivent leur action dans la transition écologique du tissu économique local » et invitent les pouvoirs publics à renouveler leur conception du développement territorial en y intégrant les « dimensions solidaires et durable ». Si la coopération est présentée par ces auteurs comme une voie d’avenir pour le développement durable des territoires, il serait encore trop tôt pour dresser le bilan « de la contribution des PTCE au renforcement des économies territoriales vers un développement durable ».

Nous trouvons ici un des traits caractéristiques des écrits mobilisant à la fois les notions d’ESS et de développement durable : il existerait un lien naturel entre ESS et développement durable mais ce lien est affirmé sans jamais être démontré ou analysé, et sans jamais questionner l’approche du développement durable que ce rapprochement sous-entend. La naturalité de ce lien se retrouve dans les rares écrits universitaires sur ESS et développement durable qui parlent de l’ESS comme « un cadre privilégié évident pour le développement durable » (Cretieneau, 2010) ou qui affirment qu’économie sociale et développement durable forment un couple qui va de soi (Toucas-Truyen, 2012).

La réfutation de la place dominante prise par l’économie, la recherche d’un lien entre éthique et économie, la référence à la définition substantive de l’économie (Cretieneau, 2010), l’accent mis sur les pratiques de gouvernance démocratique, sur les pratiques de solidarité et sur la justice sociale (Ferreira, 2008), suffiraient à démontrer que l’ESS et la diversité de ses initiatives constituent un vecteur pour la mise en œuvre du développement durable - sans qu’il soit nécessaire de questionner ce concept.

Comment expliquer le petit nombre d’écrits universitaires sur les liens entre développement durable et ESS et la tendance à la réification de ces liens ? Une piste explicative se trouve peut-être dans les liens évoqués ci-dessus entre la représentation politique de l’écologie en France (Les Verts) et l’économie solidaire. Selon Vanessa Jérôme (2014), il existe dans les années 90 et 2000, une « homologie de positions qui lie militants verts qui souhaitent faire de la politique autrement et acteurs de l’autre économie » au point que les Verts (parti politique), convaincus que les initiatives de l’économie alternative et solidaire participent du développement durable, ont réussi au début des années 2000 à cristalliser la représentation politique de ces acteurs. Cette proximité, fondatrice du discours sur l’économie solidaire et des politiques publiques territoriales pour la soutenir (Jérôme 2014 ; Ros 2014) induit

peut-être la difficulté actuelle des chercheurs et des acteurs de l’ESS à questionner les rapports réels entre ESS et développement durable.

Dans le cas des PTCE, il nous semble nécessaire de sortir de cette réification en apportant des éléments d’analyse sur la notion de développement durable et sur ses différentes approches théoriques. Nous proposons de **centrer notre analyse des PTCE en tant qu’objet de l’ESS sur la question peu traitée des conditions de réalisation de leur finalité de développement local durable, tant dans les représentations de ce que doit être un PTCE que dans les pratiques effectives des dynamiques collectives se reconnaissant dans cet objet.**

Ce travail d’analyse nous semble d’autant plus nécessaire que la question de la finalité des PTCE questionne le mode de développement dont ils seraient porteurs et plus généralement le mode de développement dont serait porteuse l’Economie Sociale et Solidaire.

2.2.3 - Les enjeux de la caractérisation du mode de développement dont seraient porteurs les PTCE.

Le flou concernant la prise en compte de la finalité de développement durable des PTCE que nous avons exposé dans la partie précédente peut être rapproché de l’absence de définition précise du mode de développement dont serait porteuse l’ESS dans la loi de 2014. En effet, cette loi, qui a institué les PTCE, définit l’économie sociale et solidaire dans son article 1 comme un mode d’entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l’activité humaine. Mais si la suite de la loi permet de caractériser assez précisément le mode d’entreprendre dont serait porteuse les entreprises de l’ESS, elle ne précise à aucun moment en quoi consisterait son mode de développement économique. Le seul article faisant référence à un mode de développement étant l’article 9 sur les PTCE qui parle de développement local durable, on pourrait légitimement penser qu’il représente le mode de développement économique porté par l’ESS, mais aucun élément n’est apporté dans la loi pour le caractériser et l’appel à projet de 2015 sur les PTCE n’a rien fait pour clarifier ce point (cf supra).

Ce flou entretenu sur le mode de développement économique dont serait porteuse l’ESS nous amène à penser avec Anne Fretel (2017) que derrière une apparence de volonté de réunification des familles de l’ESS, la loi de 2014 poursuit en fait la posture du législateur depuis le 19^{ième} siècle vis-à-vis des groupements de personne et qui consiste à les partitionner pour les cantonner à un rôle non politique. La loi de 2014 appréhende l’ESS « avant tout comme un acteur économique et non politique, cantonné à un « mode d’entreprendre » pour qu’elle ne puisse pas être un acteur politique. Dans ce contexte, il existe donc bien un enjeu à définir et caractériser le

mode de développement économique dont **serait porteur** l’ESS et plus particulièrement les PTCE, mais aussi le mode de développement dont ils **devraient être porteur**. Cet enjeu renvoie alors à la tension dialogique entre une visée réformatrice et une visée transformatrice de l’ESS, et plus largement au maintien de la dimension politique de l’ESS.

Hervé Defalvard après avoir dénoncé le « biais gestionnaire » de la définition proposée par le projet de loi de 2014, relate dans son ouvrage de 2015, *La révolution de l’économie en 10 leçons*, comment la visée politique de l’ESS a été réintroduite dans la loi par l’ajout des termes « mode de développement économique » :

Invité par les représentants d’Europe Ecologie – Les Verts (EELV) à l’Assemblée Nationale, juste avant l’entrée en seconde lecture de la loi, nous avons souligné l’enjeu de ne pas en rester à cette définition gestionnaire de l’ESS. Si cette loi voulait ouvrir de nouvelles perspectives vers une économie autrement, il fallait que sa définition inclusive de l’ESS se fasse en termes d’économie politique et plus seulement comme un autre mode de gestion. (p.22)

L’article 1 a ainsi été modifié dans la dernière ligne droite avant son vote définitif mais pour H. Defalvard (2015) si « *cet ajout change tout, en portant le sens du changement au niveau politique du mode de développement économique souhaité* » (p.22), il n’est pas suffisant puisque les alinéas de l’article 1 n’ont pas été modifiés et portent uniquement sur la caractérisation du mode d’entreprendre de l’ESS.

Il apparaît ainsi que la visée politique de l’ESS a été réintroduite dans la loi par l’intermédiaire des élus EELV traditionnellement porteurs de la parole politique de l’économie alternative et solidaire et faisant de l’ESS, dans leur programme d’écologie politique, l’économie propice au développement durable. **Le mode de développement économique dont serait ou devrait être porteuse l’ESS est ainsi selon nous implicitement lié au développement durable**, ce que confirme l’article 9 sur les PTCE. Ainsi pour H Defalvard (2015), « *quelques passages de la loi, ici ou là, montrent le chemin, celui des territoires, en faisant de l’ESS un levier pour orienter leur développement économique sur une base durable et solidaire* » (p.22).

Ainsi, si la loi de 2014 limite la question du mode de développement à celui du développement économique, la visée transformative portée par l’ESS questionne selon nous le mode de développement dont elle serait porteuse en général. Le terme de développement, utilisé dans les sciences humaines, désigne le plus souvent l’amélioration des conditions et de la qualité de vie d’une population, et renvoie à l’organisation sociale servant de cadre à cette amélioration. Penser le mode de développement dont serait porteur les PTCE et plus globalement l’ESS suppose donc de se pencher sur leur contribution à l’organisation sociale permettant l’amélioration des conditions et de la qualité de vie d’une population. Pour les PTCE, comme pour

tout objet de l’ESS, cette contribution peut provenir de leur mode d’entreprendre mais avant tout de leur capacité à générer du changement social à partir de leur action locale.

L’analyse proposée par Defalvard nous invite également à considérer que **cette question du mode de développement économique des PTCE et plus généralement de l’ESS doit faire l’objet à la fois d’une analyse économique normative**, « l’étude de l’économie telle qu’elle doit être, ou devrait être, en fonction de valeurs ou principes moraux qui sont posés comme premiers », **et d’une analyse économique positive**, « l’étude de l’économie telle qu’elle est, qui relève de la science positive, dont les principes premiers n’ont plus le statut de valeurs morales mais seulement d’hypothèse » (p. 31).

L’enjeu de la définition du mode de développement dont serait porteuse l’ESS prend également place dans le contexte plus large de recherche de solutions en réponse à la crise multidimensionnelle (économique, sociale, environnementale, démocratique) actuelle et des liens qui sont alors faits avec la nécessité soit de réformer le capitalisme soit de le dépasser. Dans le même temps, la décentralisation a accru les compétences des collectivités locales sur le développement économique - rapprochant le pouvoir politique des territoires tandis que la mondialisation et la dérégulation de l’économie conduisent « à considérer le territoire en premier lieu comme un ensemble de ressources exploitables ou comme un marché » (Drapéri et Le Corroller, 2015, p. 54). Dans ce contexte, il n’est pas étonnant que la réflexion sur le développement territorial se renouvelle avec la recherche des moteurs d’un développement économique endogène et ce, dans un dialogue entre une logique réformatrice avec le courant de l’économie territoriale autour des travaux en France de Bernard Pecqueur et une logique plus transformative, avec par exemple les travaux du CRISES⁸² au Québec sur le lien entre développement territorial et innovations sociales transformatrices.

La caractérisation du mode de développement de l’ESS passe alors par la mise en avant de son ancrage territorial. En lien avec les travaux de l’économie territoriale et de l’économie de proximité, l’ESS est analysée comme une économie qui, parce qu’ « ancrée au » territoire et pas seulement « implantée dans » un territoire comme peuvent l’être les entreprises classiques, est productrice d’activités et d’emplois non délocalisables. Dans une logique plutôt réparatrice, l’ESS est vu comme un mode de développement endogène des territoires les plus fragiles, en marge ou déclassés, car capable de révéler et d’activer des ressources spécifiques au territoire en s’appuyant sur un faisceau de proximités (géographique, organisationnelle, institutionnelle) qui lui est propre. Nous avons déjà souligné que les PTCE, en tant qu’objet de l’ESS, font

⁸²Centre de Recherche sur les Innovations Sociales, Université du Québec à Montréal (UQAM), <http://crises.uqam.ca/>

l’objet d’analyses qui s’ancrent dans cette approche du mode de développement dont serait porteuse l’ESS. Dans une approche d’économie positive, les PTCE sont alors présentés comme une expérimentation pour répondre à la crise multidimensionnelle à l’échelle des territoires⁸³ en particulier des territoires « *en friche, en reconversion ou en sommeil* » (Gianfaldoni et Lerouillois, 2014, p.5). Tandis que dans une logique plus normative, on leur demande de « *combattre le sentiment de relégation qui s’exprime dans certains territoires ruraux et péri-urbains comme d’ailleurs dans un certain nombre de quartiers en difficulté de grandes agglomérations* » (Sylvia Pinel alors ministre du Logement et de l’Egalité des territoires, 2^{ième} journée des PTCE, Labo de l’ESS, janvier 2015).

L’affirmation du caractère transformatif du mode de développement porté par l’ESS passe, quant à elle, par la mobilisation des apports de la tradition coopérative spécifique de l’ESS. Les apports en termes de développement économique des bienfaits de la coopération économique territoriale sont bien entendu largement mobilisés dans la justification politique et dans les analyses des clusters et des Pôles de compétitivité, mais dans une logique d’inclusion des territoires dans la course à la compétitivité pour jouer gagnant dans la mondialisation. Alors que dans les écrits sur l’ESS, la coopération et sa forme organisationnelle, la coopérative et en particulier la coopération multi-partenariale, sont considérées comme support d’un mode de développement s’appuyant sur un projet de transformation de la société (Bourbousson, 2016, p.17). J-F. Draperi et C. Le Corroller soulignent ainsi en 2015 dans la RECMA que les coopératives sont souvent analysées comme étant à la fois l’expression des territoires et un vecteur de leur transformation. L’idée que la coopération ouvre la voie d’un mode de développement post-libéral n’est pas nouvelle. Pour H. Defalvard (2015, p.51) elle est déjà présente chez Gide pour qui la coopération permet de réconcilier l’énergie individuelle et l’esprit de solidarité, et de sortir de la logique libérale de recherche du bien-être uniquement par la concurrence généralisée entre individus. Cette idée se renouvelle aujourd’hui, toujours selon Defalvard (2015, p.175), avec les écrits de J-F Draperi sur l’idée de « méso-république intercoopérative ». Pour J-F Draperi et C. Le Corroller (2015), « *la clef principale de compréhension de l’impact de l’économie sociale réside dans l’importance de l’activité intersectorielle, en cohérence avec la démarche transversale du développement local* » (p.55). On assisterait ainsi à la « quatrième effervescence coopérative » qui se caractérise par le fait qu’elle ne se situe plus à l’échelle de l’entreprise mais à celle des territoires et qu’elle s’appuie sur le développement de coopérations entre producteurs, consommateurs et parfois même pouvoirs publics locaux. Comme les autres vagues coopératives qui l’ont précédé, elle relève pour J-F

⁸³ http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/ptce_renouveau_productif_coorace_lab0_-_novembre_2014.pdf, p.3.

Drapéri et C. Corroller d'une utopie en ce qu'elle représente « *une autre façon de concevoir le développement des territoires ancrée dans la démocratie* » (p.64).

Les analyses sur les PTCE font également appel à leur caractère spécifique de coopération multi-partenariale pour justifier du mode de développement économique alternatif dont ils seraient ou devraient être porteur. La coopération permettrait ainsi aux PTCE de dépasser les modes de régulation fondés sur la concurrence⁸⁴ et de traduire le mode entrepreneurial ascendant de l'ESS en une démarche productive ascendante à l'échelle du territoire, constitutif d'un mode de développement appuyé sur une logique bottom-up (Gianfaldoni, 2015 ; Matray et Poisat, 2013).

Nous avons vu que pour Céline Bourbousson, ces analyses des PTCE comportent une part de mythe et de réification portant sur la réalité des coopérations et le caractère « salvateur » que les écrits ont tendance à attribuer à la coopération dans la réalisation de la visée transformative de l'ESS. Pour nous, le problème vient surtout du fait que ces écrits mélangent sans l'expliciter une approche en termes d'économie normative et une approche en termes d'économie positive. Si l'approche normative est nécessaire pour traduire et caractériser la visée transformative qui sous-tend le mode de développement dont l'ESS et les PTCE devraient être porteurs, alors les analyses qui en relèvent devraient expliciter et assumer leur positionnement normatif. L'analyse des pratiques et des fonctionnements économiques observés (approche d'économie positive) permettant alors de relativiser l'approche normative. En suivant les analyses de J-F Draperi (2007, 2011 et 2013), nous pouvons considérer que ne pas assumer cette part normative dans les écrits sur l'ESS revient à considérer l'ESS comme un simple objet d'étude économique mais pas comme un mouvement producteur d'une pensée. La réalisation de la visée transformative de l'ESS passe par cette reconnaissance de l'économie sociale comme un mouvement de pensée et d'action en conjonction. Pour Draperi, seule cette reconnaissance permettra d'éviter la marginalisation et la banalisation de l'économie sociale en tant que mouvement d'entreprise ; C'est pourquoi il en appelle à fonder une « théorie générale » de l'ESS avec une épistémologie et une démarche de recherche qui respecte les spécificités de l'ESS. Nous souhaitons inscrire notre travail de recherche dans cette logique et aborder les PTCE en tant qu'objet de l'ESS en considérant que privée de sa référence aux valeurs, la recherche portant sur un objet d'ESS contribue à le banaliser - et que privée de confrontation aux pratiques effectives, la recherche « se sclérose ou se transforme en dogme » (Draperi, 2013, p.17).

⁸⁴http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/ptce_renouveau_productif_coorace_lab0_-_novembre_2014.pdf, p.5.

Si l'enjeu de la définition et de la caractérisation du mode de développement dont l'ESS est/doit être porteuse s'inscrit, comme nous venons de le voir, du côté du volet transformatif de la tension dialogique essentielle pour l'ESS, ce questionnement constitue aussi un enjeu pour les acteurs des PTCE.

La typologie des PTCE proposée par Matray et Poisat en 2015 et présentée ci-dessus page 31, montre une pluralité de motivations et d'aspirations sociales parmi ces acteurs. Ces auteurs soulignent aussi le risque de perte de cette diversité si un référentiel unique ou des outils normés d'évaluation sont imposés aux PTCE. En effet, les outils tout comme les bases informationnelles utilisés pour évaluer les situations ne sont jamais neutres (Sen, 2009) et contiennent des présupposés normatifs.

L'évaluation se réfère au rapport que l'on entretient avec la valeur. Elle suppose donc de s'interroger sur ce que nous avons des raisons de valoriser. C'est un agir constitutif qui participe de notre construction symbolique du monde. L'évaluation en ce sens repose toujours sur la confrontation de visions du monde et produit toujours des représentations du monde. L'évaluation est également un agir instrumental au sens où c'est un procédé pour organiser du jugement et parvenir à des décisions. C'est bien parce que l'évaluation s'appuie sur des représentations, produit ou légitime de la valeur, permet d'organiser le jugement et la décision et provoque des évolutions des représentations que nous devons la considérer comme un élément de la dimension politique de l'ESS. L. Gardin, F. Jany-Catrice et S. Pinaud dans un écrit de 2017 intitulé "L'économie sociale et solidaire et les formes de son évaluation" se questionnent ainsi : « *n'est-ce pas d'abord cela évaluer : appliquer de la valeur à un acte et à ses résultats et estimer la cohérence du projet dans lequel cet acte s'insère ?* ».

Toute méthodologie d'évaluation se base sur des choix et contient en elle-même des présupposés, ce qui ne pose pas en soi de problème à partir du moment où ils sont transparents, assumés, énoncés et que les acteurs qui les appliquent en sont pleinement conscients. Mais en absence de cette connaissance éclairée, les méthodologies d'évaluation, du fait de leur portée sur la reconnaissance de ce que nous avons des raisons de valoriser, peuvent être des outils d'influence source d'un isomorphisme institutionnel puissant.

Les acteurs engagés dans les dynamiques de PTCE ont besoin d'outils d'évaluation qui accompagnent leur aspiration sociale plus ou moins transformative (évaluation formative) et qui leur permettent de réaliser une évaluation sommative de leurs activités en regard de la finalité des PTCE⁸⁵, à destination de leurs financeurs mais également des parties-prenantes, sans trahir leurs motivations et leur aspiration sociale. Les mêmes outils d'évaluation ne peuvent pas convenir à un PTCE de type

⁸⁵ Nous rappelons que le Décret d'application de l'article 9 de la loi précise que l'évaluation doit porter sur les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.

« entrepreneurial » et à un PTCE de type « alternatif » (qui affirme sa visée transformative) sans amener un des deux PTCE à s’écarter de son aspiration sociale. Un des enjeux de la qualification du mode de développement dont sont ou pourraient être porteurs les PTCE est aussi de permettre la construction d’outils d’évaluation diversifiés respectant l’orientation plus ou moins transformative du PTCE et plus largement des initiatives de l’ESS.

Conclusion section 2

L’étude de l’évolution des travaux académiques sur les PTCE nous a permis de confirmer la pertinence d’une analyse dynamique ou processuelle. Les écrits de C. Bourbousson notamment nous ont invité à reconnaître l’influence et l’apport de l’économie territoriale sur la construction et l’analyse de notre objet d’étude mais aussi à mobiliser d’autres cadres théoriques pour analyser les PTCE. Notre revue critique de la littérature sur les PTCE nous a permis d’identifier la faiblesse de la prise en compte de la finalité de développement local durable assignée aux PTCE dans les analyses produites. Nous avons été amenés plus largement à questionner la relative rareté des écrits universitaires sur les liens entre développement durable et ESS et la tendance à la réification de ces liens, ce qui nous a conduit à proposer de centrer notre analyse des PTCE en tant qu’objet de l’ESS sur la question peu traitée des conditions de réalisation de leur finalité de développement local durable - tant dans les représentations de ce que doit être un PTCE que dans les pratiques effectives des dynamiques collectives se reconnaissant dans cet objet. Les enjeux soulevés par la question de la finalité des PTCE renvoie à celle de la définition et de la caractérisation du mode de développement économique dont ils seraient porteurs, et plus généralement du mode de développement dont serait porteuse l’Economie Sociale et Solidaire. Si cette question se révèle être un enjeu pour l’ESS en lien avec la tension intrinsèque qui l’anime historiquement entre approche réformatrice et approche transformative, elle l’est aussi pour les acteurs des PTCE au travers de la question de l’adéquation des outils d’évaluation à leur aspiration sociale.

Afin d’analyser les PTCE comme des objets d’ESS s’inscrivant dans l’histoire longue des tensions qui l’animent et en tenant compte des éléments issus de notre revue critique de la littérature, nous nous proposons donc de **construire une autre voie d’analyse des PTCE**. Cette autre voie s’appuiera sur des apports théoriques diversifiés pour rendre compte de la dynamique institutionnelle des PTCE par rapport à leur finalité de développement local durable et ainsi contribuera à qualifier le mode de développement dont les PTCE (et plus largement l’ESS) sont ou devraient être porteurs. Notre analyse ainsi revendique d’être inscrite dans l’économie normative et dans l’économie positive pour respecter la spécificité de l’ESS en tant que mouvement de pensée et d’action. Nous devons maintenant dans la dernière section de cette première partie, expliciter l’épistémologie et la démarche de recherche que nous mobilisons.

Section 3 – Epistémologie et démarche de recherche pour une étude des PTCE en tant qu’objet de l’Economie Sociale et Solidaire

Le rapport de L. Fraisse sur la place de la recherche dans les PTCE (2017-b) montre que les PTCE entretiennent plus des relations de collaboration avec des chercheurs que des partenariats avec des centres de recherche et des universités, ce qui peut s’expliquer par l’absence de financement de programmes de recherche et d’évaluation sur les PTCE contrairement aux Pôles de Compétitivité, mais aussi par le fait que l’ESS est une tradition de pensée à part entière avec son propre positionnement épistémologique vis-à-vis de l’économie. L. Fraisse note ainsi que le profil des chercheurs qui coopèrent avec les PTCE est fréquemment celui d’économistes⁸⁶ qui « *peuvent être qualifiés d’hétérodoxes au sens où ils développent un savoir économique ne relevant pas principalement du paradigme néo-classique et ouvert aux apports d’autres sciences sociales (géographie, histoire, sociologie, anthropologie, gestion, etc.)* ». Ces auteurs qui produisent des connaissances sur les PTCE ne disposent pas tous d’un rattachement universitaire : « *Nombre de chercheurs investis ont des profils plus atypiques : doctorants, chercheurs retraités, chercheurs contractuels, voire experts hors de tout rattachement académique (laboratoires de recherche, enseignements universitaires). Il est d’ailleurs intéressant de pointer que la production de connaissance sur les PTCE se réalise parfois dans des lieux spécifiques au sein de l’université comme la chaire ESS de l’Université de Marne-la-Vallée ou à sa périphérie : des laboratoires d’idées (Labo de l’ESS), des instituts ou laboratoires privés (Institut Godin, Atemis) ou dans le cadre de comité scientifique ad hoc (PTCE Matières et Couleurs).* » (Fraisse, 2017-b, p20). Les liens entre chercheurs et PTCE relèvent en fait, pour L. Fraisse, d’une combinaison de « proximités » relationnelle, géographique, voire cognitive (partage de certaines visions de l’économie territoriale, du développement durable, de l’innovation sociale). Les formes de production de connaissances qui sont à l’œuvre concernant les PTCE sont pour nous une manifestation de la tradition de pensée de l’ESS. Une tradition de pensée qui bien que marginalisée, se réinvente et reste toujours vivante, qui induit un positionnement épistémologique particulier par rapport à l’économie et une démarche de recherche spécifique passant par le type de positionnement des producteurs de connaissance que l’on retrouve actuellement dans l’analyse des PTCE. Afin de pleinement aborder les PTCE en tant qu’objet de l’ESS, nous proposons donc d’inscrire notre démarche de recherche dans cette tradition de pensée et dans cette épistémologie propre.

⁸⁶« Sur le plan disciplinaire, les chercheurs les plus engagés et visibles relèvent des sciences humaines et sociales avec une majorité d’économistes, quelques chercheurs en sociologie, sciences de gestion ou sciences politiques. » - L. Fraisse (2017-b), p.20.

Après avoir rassemblé les éléments constitutifs de cette tradition de pensée de l'ESS (3.1), nous verrons qu'elle implique un positionnement épistémologique particulier vis-à-vis de l'économie (3.2) et l'adoption d'une démarche de recherche en cohérence (3.3).

3.1 - La tradition de pensée de l'Economie Sociale et Solidaire

L'Economie Sociale et Solidaire est peu appréhendée par les chercheurs inscrits dans les courants théoriques dominants, que ce soit en économie ou en sociologie, et la reconnaissance de l'existence d'une tradition de pensée spécifique à l'ESS est pour J-F. Draperi (2011) un enjeu pour l'ESS en tant que mouvement d'idées mais aussi en tant que mouvement d'entreprises. Bien que marginalisée (3.1.1), cette tradition de pensée est décrite et caractérisée dans ses spécificités par plusieurs auteurs (3.1.2), mais son manque d'unité la fragilise et fragilise en retour toutes les initiatives s'inscrivant dans l'ESS. Il existe donc ici un enjeu épistémologique pour les PTCE (3.1.3).

3.1.1 – La tradition de pensée de l'ESS semble condamnée à la marginalité

P. Frémeaux dans un article de 2013 paru dans la RECMA titre « l'Economie Sociale et Solidaire, *terra incognita* des économistes » et cherche à expliquer l'inintérêt des économistes pour l'ESS. Il souligne que les sujets soulevés par les pratiques d'économie sociale et solidaire tels que la coopération, la solidarité, la poursuite d'un but non lucratif... sont des sujets impensables pour la théorie économique dominante parce qu'ils constituent des impasses pour une science économique qui se veut autonome de toutes les autres sciences sociales et en particulier de la sociologie. P. Frémeaux souligne également le relatif désintérêt des économistes dits hétérodoxes pour l'ESS, ce qui peut sembler plus paradoxal. Pour cet auteur, ce paradoxe s'explique par la spécialisation des économistes, qu'ils soient hétérodoxes ou inscrits dans la théorie dominante, face à un champs de l'ESS caractérisé par une grande diversité de pratiques, de formes juridiques et d'organisations fonctionnelles. Le terme de solidarité est ainsi appréhendé uniquement au travers de la solidarité nationale et donc de la protection sociale, y compris chez les auteurs hétérodoxes. Finalement c'est peut-être la faible culture sociologique et historique (et nous pourrions ajouter philosophique) de ces auteurs, qu'ils soient hétérodoxes ou inscrits dans la théorie dominante, qui explique leur désintérêt pour l'ESS alors que nous verrons que c'est justement son inscription dans une unité des sciences de l'homme qui fait de l'ESS une tradition de pensée spécifique.

En posant directement la question « la recherche en ESS est-elle condamnée à la marginalité ? », D. Demoustier et S. Lambersens (2016) nous apportent des éléments sur l’histoire méconnue de la recherche en ESS qui éclairent utilement notre propre recherche. Rejoignant l’analyse de P. Frémeaux, ces auteurs caractérisent la recherche en ESS par sa transversalité qui ne se laisse pas facilement enfermer dans les découpages de champs et de disciplines qu’a connu la science au 20^{ème} siècle. Mais finalement c’est encore une fois la tension intrinsèque à l’ESS entre visée politique transformative et visée réformatrice/réparatrice qui explique l’histoire de la recherche en ESS et sa marginalisation.

Au début du 19^{ème} siècle, en écho à la visée politique affirmée du mouvement associationniste pionnier, la recherche sur l’économie sociale est abordée comme un approfondissement, un élargissement de l’économie politique avec l’ambition de construire les catégories nécessaires à une transformation sociale qui dépasse la simple compréhension des phénomènes économiques et sociaux (Demoustier et Lambersens, 2016, p. 180). L’économie sociale désigne alors une science morale plus qu’une forme d’entreprendre et le terme d’économie sociale sera d’ailleurs abandonné à la fin du 19^{ème} siècle lorsque l’économie en tant que science se dépolitisera et se « désocialisera » avec l’émergence de la sociologie. En disparaissant en tant que science morale, l’économie sociale laisse uniquement des objets d’étude qui seront rattachés à des disciplines qui elles-même vont connaître un intense mouvement de segmentation. Ainsi les coopératives deviendront un objet d’étude du droit et de l’économie, tandis que les associations seront davantage étudiées par la sociologie et la science politique et la mutualité par l’histoire (Demoustier et Lambersens, 2016, p. 184). Avec la disparition de l’approche en termes d’économie politique, la recherche en économie sociale a donc été, pour ces auteurs, marginalisée et morcelée.

En fait, c’est la dynamique de morcellement disciplinaire et par champs théoriques qui peut expliquer la marginalisation de la recherche en ESS. J-F. Draperi (2007, 2011) nous propose ainsi une analyse des effets marginalisant voir banalisant du regard posé sur l’ESS au travers des deux traditions de pensée dominantes en sociologie, et qui peut être lue de manière plus globale au niveau des sciences humaines et sociales. La première tradition de pensée dominante est, comme nous l’avons déjà présentée ci-dessus pour J-F. Draperi, la tradition « fonctionnaliste » qui s’intéresse au fonctionnement interne des organisations. Les concepts et catégories d’analyse de cette tradition de pensée sont systématiquement construits à partir des sociétés de capitaux et d’une approche dichotomique entre état et marché qui réduit la redistribution à la redistribution étatique et assimile économie, marché et capitalisme. Cette tradition de pensée se trouve donc pour J-F. Draperi dans l’incapacité de penser une forme d’économie à la fois marchande, solidaire et a-capitaliste qui se définit à partir de sa dimension politique. L’analyse des objets d’ESS à partir de ces concepts et catégories d’analyse de la tradition fonctionnaliste ne peut

aboutir qu’à une mise en exergue de ce qui les rapproche du fonctionnement des sociétés de capitaux, et donc à leur banalisation et à la négation de leur dimension politique. Nous avons retrouvé ce type d’approche dans les travaux sur les PTCE qui utilisent les concepts et catégories d’analyse conçus pour les clusters d’entreprises et autres Pôle de Compétitivité pour caractériser les PTCE.

La deuxième tradition dominante en sociologie est celle de la théorie critique qui se fonde sur la référence à l’œuvre de Marx pour révéler, analyser et dénoncer les rapports de domination produits par les rapports de production capitalistes. Cette tradition conduit à nier la possibilité pour des acteurs inscrits dans un contexte institutionnel empreint des modes de domination capitalistes à pouvoir produire des alternatives au capitalisme, donc à nier l’existence même d’une économie sociale et solidaire à visée transformative. J-L. Laville dans la postface de l’ouvrage dirigé par B. Frère - *Le tournant de la théorie critique*, en 2015 - détaille les apories de cette tradition critique pour l’analyse de l’ESS. Pour cet auteur, en s’éloignant de son questionnement originel sur les conditions de l’émancipation, la théorie critique classique s’est centrée sur l’analyse de la domination au point de considérer « *que toute résistance est une illusion ayant pour conséquence d’entériner l’adhésion au système dominant* » (p.408). Les acteurs pris dans le mécanisme de la reproduction sont alors considérés comme incapables d’accéder à la vérité de leurs pratiques, seul le savant (le sociologue) peut les décrypter. Pour J-L. Laville (2015), « *il en résulte une asymétrie entre la science imbue d’objectivisme et la connaissance ordinaire renvoyée à la méconnaissance* » (p.411) qui conduit des auteurs comme Matthieu Hély à condamner les initiatives d’ESS à une impossibilité de transformation sociale et même d’action, et à la réduire à un outil de désengagement de l’état. Finalement, l’invisibilisation de l’ESS par la tradition critique passe par l’absence « d’horizon au-delà du dualisme marché-état » tout comme pour la tradition fonctionnaliste, et par l’impossible « réflexion au-delà d’une invocation rituelle à la neutralité axiologique » (Laville, 2015, p.415).

Face à ces deux traditions d’analyses socio-économiques, l’ESS offre « une tierce tradition de pensée » (Draperi, 2013, p.13) qui n’est pas non plus appréhendée correctement par les théories de la régulation et par le cadre d’analyse conventionnaliste qui peuvent être considérés comme le croisement des perspectives de recherche issues des deux grandes traditions (Draperi, 2007, p. 71). Ainsi pour J-L. Laville (2015), si les conventionnalistes (Boltanski, Thévenot) ont introduit dans leur cadre d’analyse une conception plus large de l’acteur et de ses logiques d’action pour « prendre au sérieux les raisons d’agir et les engagements normatifs des sujets » (p. 419), ce courant pragmatique ne renoue pas avec une pensée de l’émancipation autonome, et finalement ne peut penser la dialectique entre instituant et institué qui est au fondement de l’ESS.

Pour J-F. Draperi (2011), le développement de recherches sur l’ESS dans ce contexte académique fait peser un risque sur la recherche en ESS et plus globalement sur l’ESS. Inscrites dans ces différentes traditions, les recherches sur l’ESS sont forcément éloignées d’une perspective de changement social, intègrent des concepts et outils d’analyse exogènes à l’ESS et finalement sont un puissant outil d’isomorphisme institutionnel et de dissolution des spécificités de la tradition de pensée de l’ESS, sous couvert de démarches se réclamant d’une neutralité axiologique. Il nous faut donc comprendre cette tradition de pensée et son actuel renouvellement pour ne pas contribuer à son affaiblissement.

3.1.2 – Les spécificités de cette « tierce tradition » de pensée

La dynamique de l’économie sociale résulte pour J-F. Draperi (2000) d’une articulation entre un mouvement de pensée qui produit des utopies et un mouvement d’entreprises. A la fois réalités entrepreneuriales, ensemble de pratiques et horizon de pensée, l’économie sociale est alors considérée comme un mouvement social (Draperi, 2007). Il est important de noter que ces deux mouvements, de pensée et de pratiques, sont pour J-F Draperi (2000), en étroite relation mais conservent leur dynamique propre. Le mouvement de pensée s’ancre dans la science normative en produisant des réflexions sur l’économie telle qu’elle devrait être, à partir de principes moraux ou de valeurs qui constituent finalement l’unité de l’économie sociale et solidaire. Contrairement à l’utopie communiste, la visée de ce mouvement de pensée n’est pas de construire un homme nouveau, altruiste et solidaire, mais de définir des règles qui permettent de « vivre en société et en paix », des règles qui permettent un fonctionnement « meilleur » de l’économie et de l’entreprise puisque basées sur les valeurs démocratiques (Draperi, 2007, p.80). Ce mouvement de pensée comporte également un ancrage pragmatique au sens où il se nourrit des expérimentations et des réalisations concrètes des initiatives de l’ESS pour que la pensée soit en adéquation avec la pratique sociale (Draperi, 2007, p.73). Pour J-F Draperi, cette contrainte éthique volontairement choisie de mettre en cohérence théorie et pratique est l’une des spécificités de l’ESS en tant que mouvement de pensée, qui la distingue des traditions fonctionnaliste et critique. Le mouvement d’entreprises ou de pratiques, quant à lui, se nourrit du mouvement de pensée en y trouvant à la fois « un lieu d’inspiration » mais aussi « une modélisation de ses propres aspirations alternatives » (Draperi, 2007, p.67). En effet, une des spécificités de l’agir dans l’ESS serait que l’engagement est toujours précédé d’une démarche d’analyse réflexive des acteurs sur leur situation sociale et économique qui leur permet de concevoir un projet qui se nourrit utilement des utopies produites par le mouvement de pensée. Puis les acteurs mettent en œuvre ce projet traduisant leur aspiration en s’appuyant sur les modélisations produites par le mouvement de pensée, modélisations qui sont elles-mêmes issues, dans une démarche inductive,

des réalités observées. Théorisation et action au sens d'accomplissement d'un projet contenant une parcelle d'utopie, sont à la fois des sphères autonomes et interconnectées par une circularité où le normatif contribue à façonner l'action et l'action contribue à la production du normatif. C'est cette interconnexion circulaire entre mouvement de pensée et mouvement de pratiques qui donne à l'ESS sa dynamique et lui confère une capacité instituante. Dans cette circularité, les acteurs sont des producteurs de connaissance et les chercheurs sont des acteurs - ce qui se traduit comme nous le verrons par une posture de recherche et une démarche également spécifique. Cette spécificité se retrouve dans les PTCE où les acteurs et les chercheurs impliqués ont, comme nous l'avons décrit, produit conjointement à la fois l'idéation du concept de PTCE, des pratiques effectives de mise en œuvre de cette idéation et des modélisations de ces pratiques alimentant en retour le processus d'idéation.

Cette circularité peut également nous amener à considérer que la représentation du temps adaptée à la tradition de pensée de l'ESS n'est pas celle, linéaire et causale, de la tradition fonctionnaliste et de la tradition critique mais celle, circulaire et contrefactuelle, du « temps du projet » proposée par J-P. Dupuy, suivant en cela les réflexions de E. Besançon et N. Chochoy (2017).

Dans la lignée de sa distinction avec les traditions dominantes fonctionnaliste et critique, se trouve une autre spécificité de la tradition de pensée de l'ESS que J-F. Draperi (2007, 2011, 2013) qualifie « d'absence de *one best way* ». Les traditions fonctionnaliste et critique se caractériseraient ainsi, selon cet auteur, par leur recherche de la meilleure voie possible, que ce soit par l'établissement de normes de fonctionnement des organisations devant s'imposer à toutes les organisations pour en assurer l'efficacité dans la tradition fonctionnaliste ou par la révélation par le chercheur de la meilleure praxis pour assurer le changement social pour la tradition critique. Par opposition, pour l'économie sociale et solidaire, « *il n'y a pas de projet, d'organisation, de stratégie d'action de changement social, de théorie interprétative, etc., qui soient meilleures que d'autres* » (Draperi, 2007, p.303). L'unité de cette tradition de pensée ne se ferait donc pas, pour J-F. Draperi, sur la recherche de la meilleure voie mais sur des valeurs « considérées comme universelles » : l'engagement volontaire s'appuyant sur la liberté et sur la responsabilité, l'égalité et la solidarité (Draperi, 2013, p. 15). Cette spécificité a trois conséquences importantes pour notre propre positionnement :

- Loin de la recherche de la voie unique d'efficacité ou d'accomplissement des changements sociaux attendus, l'ESS emprunte la voie de l'expérimentation et valorise la diversité des arrangements institutionnels. Le « chemin » de la recherche en ESS est celui de l'étude de cette diversité et de l'analyse des dynamiques de changements institutionnels. Cette spécificité explique le fait que nombre des travaux de recherche en ESS se placent dans le cadre d'une

économie politique institutionnaliste (J. Ballon, 2016). **Elle justifie aussi les rapprochements avec la démarche de recherche d’Elinor Ostrom** qui considère que l’enjeu de sa recherche est « d’imaginer et de construire des outils d’analyse dynamique pour étudier les changements institutionnels (Ostrom et Barsuto, 2013). Ostrom nous propose ainsi une analyse dynamique de la diversité institutionnelle en s’appuyant sur un cadre analytique constitué sur des apports multidisciplinaires et par une pluralité de méthodes (Labrousse, 2015). En référence à la démarche d’Ostrom, J. Ballon (2016), propose de considérer que dans une démarche de recherche en ESS « c’est l’objet de recherche qui détermine le faisceau de disciplines mobilisable ».

- La recherche en ESS ne recherchant pas « la juste voie » ou la « *one best way* », et en même temps s’imposant volontairement que « *la théorie soit utile à la pratique et que les pratiques préoccupent le théoricien* », elle implique pour J-F Draperi (2011) que le chercheur dispose d’une faculté de juger, c’est-à-dire « *d’un raisonnement fondé sur des valeurs que les théories scientifiques n’induisent pas* ». C’est alors toute la question de la neutralité axiologique comme fondement légitime de la science qui est questionné. Comme le souligne J-L. Laville (2015), « *pour le scientisme qui emprunte à Comte, l’ESS est coupable de l’impureté dont sont responsables ceux qui mélangent « analyses savantes » et « discours programmatiques* » » (p. 415).
- **La recherche en ESS ne peut se dérouler que dans une perspective située, contextualisée et dynamique.** En effet, il ne s’agit pas de trouver une fois pour toute les arrangements institutionnels universellement « bons » mais d’étudier dans un contexte particulier et au regard de l’aspiration, de l’horizon que les valeurs partagées dessinent, quels sont les arrangements institutionnels qu’il est possible d’expérimenter y compris en innovant, puis de procéder par essais-ajustements en posant des jugements relatifs aux valeurs que l’on cherche à incarner, et ce tout au long du processus de changement du contexte initial. Pour J-F. Draperi (2007), « *l’entreprise d’économie sociale est en effet toujours définie comme un fait socio-économique unique lié à la spécificité de la situation historique et géographique. Cette diversité infinie des entreprises renforce le caractère universel des valeurs, dont la pertinence est sans cesse renforcée* » (p. 303). Pour J-L Laville (2016, p.431), le fait que l’ESS se définisse inséparablement comme un mouvement de pensée et d’action plaide pour une science contextualisée et située - ce qui n’en fait pas pour autant, contrairement à ce qu’en disent ses détracteurs, une science militante.

L’ESS a donc une démarche expérimentale de production de connaissances, démarche dans laquelle le chercheur est à la fois acteur et l’acteur, chercheur. Cela

suppose d'adopter une démarche pragmatique qui prend au sérieux les engagements normatifs des sujets, qu'ils soient acteur-chercheur ou chercheur-acteur (Laville, 2015). Par cette démarche expérimentale, l'économie sociale et solidaire revendique l'unité des sciences sociales et garde ainsi vivant le lien avec son positionnement de science morale et d'économie politique du début du 19^{ième} siècle. Il s'agit en premier lieu de l'unité de l'économie et de la sociologie pour aborder la complexité de l'ESS, mais aussi de faire appel à la philosophie pour que l'ESS s'accompagne d'une « *recherche théorique et pratique du sens de la vie en société en général* » (Draperi, 2007, p.80), tout comme à la science politique pour assumer pleinement sa « *bi-dimensionnalité* » politique et économique (Laville, 2015). Dans cette logique d'ouverture à la pluralité des apports théoriques, J-L Laville nous invite à sortir de notre ethnocentrisme concernant l'ESS pour accueillir dans cette tradition de pensée les apports des « *épistémologies du sud* ». Il souligne notamment la richesse de la réflexion de la sociologie des absences et de la sociologie des émergences pour penser et enrichir la capacité de transformation des initiatives de l'ESS au travers de leur capacité à interpeller le système dominant.

Nous avons déjà noté à la suite des travaux de C. Bourbousson, l'importance d'une diversification des apports théoriques pour analyser les PTCE, cependant l'inscription dans la tradition de pensée de l'ESS nous demande aussi de croiser les disciplines et d'assumer pleinement la transversalité (Demoustier et Lambersens, 2016) de l'ESS.

Au-delà de l'unité des sciences sociales, la tradition de pensée de l'ESS appelle, pour J-F Draperi (2007, 2013) à l'unité de l'éthique et de l'économie. Il s'agit ici d'assumer pleinement que contrairement à la neutralité axiologique affirmée par les traditions dominantes, « *l'économie n'est jamais neutre au regard des valeurs, pas plus qu'elle n'est « désencastrée* » » (Draperi, 2007, p.80). C'est donc un positionnement épistémologique par rapport à l'économie totalement différent de celui des traditions dominantes que la recherche en ESS implique comme nous le verrons dans le 3.2 de ce chapitre. Dans la tradition de pensée de l'ESS, le capitalisme ne peut être vu comme une économie qui se serait détachée du domaine des valeurs ou désencastrée du social, il repose au contraire tout entier sur la hiérarchisation des valeurs propres au néolibéralisme (Draperi, 2013, p15). Pour J-L Laville (2015), « *une autre science sociale se profile adossée à la philosophie politique au lieu d'être paralysée par une neutralité axiologique dans laquelle selon Ricoeur (1986), la dénégation des jugements de valeur se double de leur incessante réintroduction subreptice* » (p.419). Cette unité de l'économie et de l'éthique suppose une unité de l'économique et du social mais également une réflexion sur la responsabilité envers la diversité du monde, y compris le non-humain. Elle constitue le cadre de réflexion sur le mode de développement dont doit être porteuse l'ESS, et donc sur l'appréhension de la finalité de développement local durable assignée aux PTCE.

Si nous pouvons dégager, avec les rares auteurs ayant écrits sur l’épistémologie de l’ESS, les spécificités de la tierce tradition de pensée que constitue l’ESS, il semble que les courants de pensée au sein de cette tradition restent relativement éclatés.

3.1.3 – Des courants de pensée encore fragmentés

Pour D. Demoustier et S. Lambersens (2016), si on assiste à un renouveau de la réflexion transversale à partir des années 1970 – 1980 sous l’impulsion d’Henri Desroches, les courants de pensée au sein de la tradition de l’ESS restent encore éclatés. Entre une représentation de l’économie sociale comme économie coopérative portée par J-F Draperi, l’inscription de l’entreprise d’ESS dans une perspective plus macroéconomique inspirée de la théorie de la régulation ou la théorisation de l’économie solidaire qui, avec J-L Laville notamment, met en avant le nécessaire ré-encastrement de l’activité économique dans le lien social et dans le politique, il existe un éclatement des représentations de l’ESS et une segmentation des courants de pensée qui facilitent la marginalisation de la recherche en ESS.

Il existe bien des espaces et des lieux qui permettent de visibiliser et faciliter de nouvelles formes de coopération entre acteurs et chercheurs pour l’autoproduction de connaissances. Que ce soit le projet de Manucoop qui réunit des coopératives d’activité et d’emploi et un laboratoire de recherche (Ladys, Paris 7), les Chaires ESS (Paris-Est Marne-La-Vallée, Lille...) ou les coopérations acteurs-chercheurs dans ou avec les PTCE, ces espaces recherchent le croisement des disciplines et des méthodes mais il s’agit davantage, pour Demoustier et Lambersens (2016), « de la multiplication d’angles de vue que de la construction d’une méta-discipline » (p. 189).

Cet éclatement des représentations et des courants amène ces auteurs à questionner la « nature scientifique de l’ESS » : L’ESS est-elle un objet permettant de construire un cadre théorique spécifique ? Son rôle se limite-t-il à révéler les limites de la théorie économique dominante ? Est-elle une tradition de pensée capable d’une nouvelle approche théorique globale ?

Pour J-F Draperi (2011), l’ESS en tant que tradition de pensée alliant volontairement théorie et pratique manque effectivement d’une approche théorique globale ou d’une « théorie générale ». Il aspire à la création d’une interprétation socio-économique globale dans la tradition de pensée de l’ESS qui ne soit pas uniquement positionnée par opposition à l’économie dominante, mais par rapport à l’utopie qu’elle porte à savoir « *une économie au service de ce que les personnes ont d’essentiel dans leur vie sociale* » (p. 44). Pour cet auteur, seule cette « théorie générale » pourra éviter la banalisation et la marginalisation de l’ESS en tant que

mouvement de pensée et d'action. Il souligne que la volonté de l'ESS d'allier théorie et pratique a conduit les auteurs de cette tradition de pensée à produire des concepts conçus comme des outils de l'action ; or ces concepts opératoires ne sont pas considérés (ni en interne, ni à l'extérieur de l'ESS) comme des concepts fondateurs d'une théorie « de longue portée », ce qui a contribué à la marginalisation de la recherche en ESS. Définissant une théorie comme un ensemble de concepts articulés, Draperi (2013, p.14) invite les chercheurs en ESS à oser s'appuyer sur les concepts forgés par sa tradition de pensée plutôt que de céder à la facilité d'utiliser les concepts du néolibéralisme.

Ces remarques nous invitent à inscrire notre propre recherche dans cette logique de production de concepts qui puissent entrer dans une théorie globale de la tradition de pensée de l'ESS, tout en ayant des capacités d'opérationnalisation pour servir l'alliance entre théorie et pratique dans laquelle nous nous inscrivons volontairement.

Bien que marginalisée et encore fragmentée en courants de pensée, **la tradition de pensée de l'ESS a ses spécificités dans lesquelles nous souhaitons inscrire notre propre recherche.** Les travaux fondateurs de J-F Draperi sur l'épistémologie de la recherche en ESS nous invitent à ne pas réduire l'ESS à « *un objet alors qu'elle se considère comme un sujet pensant et agissant* » (Draperi, 2013, P. 3) ; à **positionner notre recherche dans une alliance volontaire entre théorie et pratique**, chacune de ces sphères conservant son autonomie ; à **développer une analyse située des PTCE** qui prenne en compte leur contexte institutionnel et leur dynamique institutionnelle propre ; à **nous inscrire dans l'unité des sciences humaines par le recours à des apports théoriques économiques, sociologiques mais aussi philosophiques** et donc à **assumer un positionnement épistémologique particulier vis-à-vis de l'économie** que nous allons maintenant approfondir.

3.2 – Un positionnement épistémologique particulier vis-à-vis de l'économie

En s'appuyant sur la reconnaissance de l'unité des sciences de l'Homme et sur la nécessaire reconnaissance de l'unité entre économie et éthique, la tradition de pensée de l'ESS induit un positionnement épistémologique concernant l'économie qui est loin d'être dominant actuellement. En particulier, la tradition de l'ESS n'accorde pas à l'économie en tant que discipline toute l'autonomie que lui forge le néolibéralisme (Draperi, 2013, p15). Nous appuyant sur l'ouvrage d'Hervé Delalvard paru en 2015, *La révolution de l'économie en 10 leçons*, nous tenterons d'organiser les arguments de ce positionnement épistémologique particulier en commençant par réfuter le caractère de science naturelle accordée généralement à l'économie (3.2.1), pour ensuite ré-ouvrir le champ économique au-delà du marché (3.2.2) et en finissant

notre propos par les arguments qui tendent à refuser les différents réductionnismes induits par le sophisme économiciste (Polanyi, 2007)(3.2.3).

3.2.1 – L’économie est une science morale et politique

H. Defalvard (2015) nous rappelle que sur le plan historique, l’économie a d’abord été une science morale se référant à l’idée du bon et du juste. Il s’agissait alors d’étudier ce qui permet de satisfaire les besoins, dans une approche à la fois normative se référant à ce qui devrait être parce que c’est juste (le bon) et appliquée ou positive, se référant à l’analyse des comportements effectifs tendant à la satisfaction des besoins. Dans les deux cas, la science économie développait des jugements basés sur des valeurs et principes moraux. Selon H. Defalvard, l’économie en tant que science morale ne devient économie politique qu’au XVII^e siècle avec le *Traité d’économie politique* d’Antoine Monchrestien (1615). En devenant l’affaire de la nation, elle acquiert une dimension politique mais conserve sa relation au bon et au juste, et donc à l’éthique.

Les penseurs classiques des XVIII^e et XIX^e siècles s’inscriront dans cette science morale et politique en développant à la fois des analyses normatives et des analyses positives. Ainsi, si Adam Smith dans *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776) développe une analyse normative sur les bienfaits du libéralisme en économie, il énumère aussi, dans son approche d’économie positive des réalités économiques de son époque, tout un éventail de cas où la libre concurrence n’est pas forcément juste et doit être modérée. L’ensemble de son analyse se réfère par ailleurs à sa pensée éthique développée précédemment dans sa *Théorie des sentiments moraux* (1759).

Pour H. Defalvard (2015), la rupture entre l’économie et l’éthique se fait au cours du XX^e siècle. Elle est le produit du scientisme, qui conduit à délégitimer l’économie normative en tant que science au nom de la neutralité axiologique. L’éthique est alors assimilée à un biais idéologique et seule la science positive peut réellement être considérée comme une science à l’image des sciences naturelles. Cette rupture s’appuie en premier lieu sur un changement de définition de l’économie qui devient la science de l’utilisation optimale de ressources ou de moyens intrinsèquement rares au regard de fins illimitées. A partir de cette définition qui ne questionne plus les fondements moraux et éthiques des fins poursuivies, ni le caractère socialement construit de la rareté, le caractère scientifique de l’économie sera fondé sur l’utilisation de l’outil mathématique. La mathématisation de l’économie n’est pas la cause du scientisme pour H. Defalvard, mais elle renforce la tendance à l’œuvre de perte du sens social et politique des problèmes économiques pour ne plus les voir que comme des problèmes techniques que l’on peut résoudre par les outils mathématiques et par le traitement économétrique des données. Pour cet auteur, le

scientisme caractérise le néolibéralisme qu'il ne faut donc pas assimiler au libéralisme. En effet, si ces deux courants partagent une même représentation des motivations du comportement et de la concurrence organisée par le marché comme forme optimale de régulation, le libéralisme ne confond pas sa représentation normative du monde et l'analyse positive des réalités économiques. Tandis que le néolibéralisme, en niant le caractère scientifique de l'économie normative, nie dans le même temps ses propres présupposés normatifs en se targuant de la neutralité axiologique d'une science positiviste basée uniquement sur des faits traduits en données. Si les libéraux reconnaissent que leur modèle normatif ne correspond pas toujours aux réalités économiques, les néolibéraux considèrent que ce sont les réalités économiques qu'il faut rapprocher des hypothèses de leur modèle pour que la réalité se conforme à la théorie.

Plus fondamentalement, on peut avec H. Defalvard considérer que la réflexion sur la perte de la dimension éthique et politique de l'économie nous amène à questionner l'origine de la production du sens au sein de la société. L'éthique du libéralisme justifie sa conception de la société fondée sur la liberté individuelle, d'où découle sa conception du fonctionnement idéal de l'économie fondée sur le marché, par l'origine divine de cette liberté. Il existe donc une transcendance religieuse, extérieure à l'économie qui fonde la théorie libérale. Le néolibéralisme a autonomisé l'économique du religieux en fondant sa conception du comportement humain sur une affirmation de scientificité sans référence à aucune transcendance ou auto-transcendance. C'est ce que J-P Dupuy (2012) dénonce sous le terme « d'écomystification » : *« l'économie s'est peu à peu émancipée du sacré. Un temps contenu par le religieux, puis par le politique, elle est aujourd'hui devenue notre religieux et notre politique : elle souffre d'avoir perdu toute extériorité »* (p. 10). La question de l'économie comme science éthique et morale nous renvoie ainsi, pour J-P. Dupuy, à celles de ses fondements métaphysiques. C'est ce qu'exprime, selon nous, J-F Draperi (2007) quand il nous dit que l'unité de l'ESS en tant que tradition de pensée se fait sur des valeurs. Aller au bout de la remise en cause de la science économique positive dominante pour renouer avec une science économique éthique suppose ainsi de prendre en considération le conseil donné par J-P Dupuy (2012) : *« plutôt que de se réfugier dans un positivisme dépassé, il vaut mieux que le savant en soit conscient et rende explicite sa métaphysique sous-jacente afin de la soumettre à la discussion critique »* (p.61).

Pour H. Defalvard (2015), le scientisme des équations et le scientisme des données sont le reflet d'un même processus : celui de l'effacement recherché de la nature morale de la science économique pour en garantir la soi-disant neutralité. Pour sortir du scientisme, il est nécessaire de restituer la nature morale et politique de l'économie et c'est un des enjeux de la recherche en ESS.

Nous avons vu précédemment que la tradition de pensée de l’ESS, née au XIX^e siècle, s’ancre à son origine dans une économie morale et politique et que renouer avec cet ancrage constitue un enjeu actuel pour l’ESS, à la fois en tant que mouvement de pensée et en tant que mouvement de pratiques. Cette exigence d’ancrage de la recherche en ESS dans une économie morale et politique provient du fait que « *les différents concepts forgés par l’économie sociale s’organisent autour d’une pratique générale spécifique qui articule l’économie et la société* » (Draperi, 2013, p. 14), mais aussi du fait, comme le disent les tenants de l’économie solidaire, que l’autonomisation de l’économie par rapport au religieux puis au politique pose problème car elle soustrait une partie importante des activités humaines (production, échanges, consommation) aux principes du politique (Fraisie, 2003, p.137). La question soulevée par les tenants de l’économie solidaire est celle de la prise en compte (au sens aussi de prendre soin) du contexte de sociétés démocratiques dans lequel l’économie contemporaine se place, dans l’analyse économique actuelle (Dacheux, 2013). Contrairement à A. Arendt pour qui l’action politique suppose une autonomisation de l’espace public par rapport aux activités économiques qui relèvent, elles, du domaine privé (Fraisie, 2003 ; Laville, 2015), les théoriciens de l’économie solidaire considèrent que le processus de démocratisation politique n’est possible que dans une perspective de démocratisation économique (Fraisie, 2003, p.143). Le rôle de l’ESS est alors de contribuer à démocratiser l’économie au sens de faire de l’économie une des composantes effectives des sociétés démocratiques et non une sphère autonome. Cette démocratisation ne s’arrête pas à la reconnaissance d’un espace et de pratiques démocratiques à l’intérieur des organisations productives. Elle passe par l’affirmation que les initiatives d’ESS peuvent constituer des espaces publics de proximité et ainsi contribuer à réintroduire pleinement l’économie dans la sphère publique en tant que « sphère de la parole et de l’action en commun » (Eme et Laville, 2004, p.16). La démocratisation passe aussi par une conception de la science économique comme une science morale et politique et doit, pour E. Dacheux (2013), conduire le chercheur en ESS à se placer dans **une épistémologie de la complexité en référence à E. Morin**, et donc à assumer sa part de normativité (p.3).

Pour les analystes de l’économie solidaire, l’étude de la « bi-dimensionnalité » économique et politique de l’ESS (Laville, 2015) s’appuie pour la dimension politique sur les apports de Jünger Habermas et pour la dimension économique sur les apports de Karl Polanyi (Cary et Laville, 2015 ; Laville et al., 2016 ; Gardin et Laville, 2017). Il s’agit avec K. Polanyi de réintroduire dans la pensée économique la diversité des principes d’intégration économique et de ne pas réduire l’économie au marché, comme la pensée dominante le fait.

3.2.2 – L’économie ne se réduit pas au marché

Souhaitant inscrire nos travaux dans cette approche de l’économie comme science morale et éthique comprenant un volet normatif et un volet positif, approche avec laquelle la tradition de pensée d’ESS semble en accord, nous sommes amenés, nous aussi, à remettre en cause « *le sophisme économiste dominant qui confond économie et marché* », comme le propose J-L Laville (2015, p.412).

Selon H. Defalvard (2015), les économistes libéraux ont imposé une vision du marché comme étant un ordre naturel associé à la libre concurrence. Cette représentation du marché semble très éloignée de la réalité vécue et perçue qui associe généralement le terme marché aux notions d’échanges, de commerce, d’espace du lien social...Pour comprendre cette représentation du marché, H. Defalvard nous invite à considérer ses fondements métaphysiques : pour les économistes libéraux des XVIII^e et XIX^e siècles, comme nous l’avons mentionné précédemment, il existe des droits naturels d’origine divine (la liberté, la propriété et l’égalité) qu’une organisation sociale juste et bonne se doit de respecter. Empruntant alors à la philosophie du contrat social, l’imaginaire libéral des économistes a fait du marché le contrat social universel permettant d’assurer ces droits naturels (p.43). C’est sur cette base métaphysique que la théorie du marché et des prix a été bâtie, Adam Smith y ajoutant une légitimité scientifique en nommant son mécanisme des prix, « loi de la gravitation des prix de marché autour des prix naturels » en référence à la physique de Newton. La représentation du marché concurrentiel comme ordre naturel assurant l’harmonie sociale s’impose progressivement jusqu’à devenir l’imaginaire dominant de nos sociétés. La valeur scientifique de cette représentation du marché s’est ensuite vue particulièrement renforcée au XX^e siècle par les deux théorèmes fondamentaux de l’économie du bien-être qui démontrent qu’il existe en situation de concurrence pure et parfaite un système de prix qui égalise l’offre et la demande sur tous les marchés et que cet équilibre général est un état optimal au sens de Pareto. Oubliant ces fondements métaphysiques d’origine, les économistes néoclassiques vont faire du marché et de sa régulation concurrentielle la clé de voûte de la science économique positive au point de confondre économie et marché.

L’économie sociale et la libre association volontaire qui la caractérise deviennent, dès le XIX^e siècle, l’affirmation de « *la possibilité d’un autre monde que celui du libéralisme et des économistes, une alternative au marché et à sa libre concurrence* » (Defalvard, 2015, p. 45). L’ensemble des auteurs de la tradition de pensée de l’ESS mais aussi ceux mobilisés pour théoriser l’économie solidaire s’inscrivent dans ce rejet de la restriction de l’économie au marché concurrentiel des libéraux. Pour notre recherche, nous chercherons donc à mobiliser des auteurs qui sont dans cette logique de rejet en s’attaquant en particulier aux fondements métaphysiques de la théorie

libérale. Ainsi Amartya Sen, qui propose une déconstruction des théorèmes fondamentaux de l'économie du bien-être en s'appuyant sur une autre tradition de recherche de la justice sociale que celle des contractualistes, nous semble être un auteur intéressant à mobiliser dans le cadre d'une recherche en ESS. Cependant au sein de l'ESS, l'essentiel de la remise en cause de l'assimilation entre économie et marché passe par la mobilisation des travaux de Karl Polanyi.

La revue du MAUSS présente dans un article de 2007 intitulé « Le sophisme économiciste »⁸⁷ les arguments de K.Polanyi sur les sophismes engendrés par « l'esprit marchand ». Le sophisme économiciste est pour lui une erreur logique qui consiste à « poser une équivalence entre l'économie humaine en général et sa forme marchande » (p. 64). Cette erreur logique fonde notre époque en imprégnant toutes nos institutions, nos modes de pensée et nos politiques. Elle repose pour Polanyi sur la confusion entre le sens *substantif* de l'économie et le sens *formel* de l'économie. L'économie dans le sens substantif correspond à la manière dont les hommes s'organisent pour vivre dans leur environnement social et naturel et satisfaire la dimension physique de leurs besoins. Cette approche de l'économie fait ainsi référence à la « dépendance de l'homme par rapport à la nature et à ces semblables » et aux formes d'échanges qui existent entre l'homme et son environnement social et naturel (Gardin et Laville, 2017). Dans cette approche substantive, l'économie est vue comme un « *processus institutionnalisé d'interactions entre l'homme et son environnement en vue de la satisfaction de ses besoins* » (Gauthier, 2008, p.15). Alors que dans son sens *formel*, l'économie est l'étude des choix rationnels dans une logique de maximisation de l'utilité en situation de rareté (Gauthier, 2008). Le marché des économistes, en tant que mécanisme de détermination et de régulation des prix par confrontation entre une offre et une demande elles-mêmes produit d'un calcul de maximisation, s'inscrit uniquement dans le sens formel de l'économie. Or pour Polanyi (2007), « *réduire le champ du genre « économique » au seul phénomène de marché revient à rayer du paysage la plus grande partie de l'histoire humaine* » (p.64). De la même manière étendre le concept de marché à toutes les réalités économiques revient à considérer que tous les comportements humains réels se conforment aux hypothèses du modèle concurrentiel et à considérer toute chose comme une marchandise dont les usages peuvent être régulé par le mécanisme des prix. Pour Polanyi, le succès de cette « fiction de la marchandise appliquée au travail et à la terre » mais aussi à la monnaie a transformé profondément la « substance même des sociétés humaines » (p. 69) au point de provoquer un encastrément de la société toute entière dans cette économie avec l'avènement de la société de marché. La force de l'économisme est donc d'avoir réussi à modifier les comportements et les

⁸⁷Cet article reprend les deux premières parties du chapitre I et du chapitre II de *The Livelihood of Man* édité par Harry W. Pearsons, Academic Press en 1977.

institutions au point de réussir à « faire naître dans la pratique ce qu’il avait préconisé comme idéal ». Cette grande transformation qui nous a fait passer d’une économie « encadrée » dans la société à une société « encadrée » dans une représentation de l’économie réduite au marché, trouve son origine dans la transformation du travail et de la terre en marchandise. Pour Polanyi (2007), « pour évaluer la portée profonde d’une telle mutation, il faut se rappeler que le « travail » n’est qu’un autre nom pour l’homme, et la « terre » un autre nom pour la nature. La fiction marchande a remis le sort de l’homme et de la nature entre les mains d’un automate mû par sa propre logique et dirigé par ses propres lois » (p.70).

Les tenants de l’économie solidaire s’appuient sur la dénonciation du sophisme économiciste de K. Polanyi pour analyser des actions collectives qui sont présentées comme refusant cette autonomisation de la sphère économique vis-à-vis du social et du politique. L’économie solidaire proposerait ainsi une recomposition des rapports entre économique et social en « ré-encadrant » l’activité économique dans des structures sociales et politiques porteuses de sens (Eme et Laville, 2004). L’économie solidaire définie par L. Gardin et J-L. Laville (2017) comme l’ensemble des activités contribuant à la démocratisation de l’économie à partir d’engagements citoyens sont ainsi des actions collectives relevant du domaine du politique et réalisées en accordant une place centrale au principe de réciprocité et la mobilisation de ressources plurielles. Les théoriciens de l’économie solidaire mobilisent ici un autre apport de K. Polanyi : l’analyse des configurations économiques historiques comme des combinaisons particulières de quatre principes d’intégration économique.

K. Polanyi s’appuie sur les écrits d’anthropologues comme Bronislaw Malinowski et Richard Thurnwald pour démontrer que le marché, dans une perspective historique longue, ne constitue qu’un des principes d’intégration économique et que la société de marché ne correspond qu’à une configuration historiquement récente où ce principe marginalise et domine les trois autres. S’appuyant sur ces études anthropologiques, K. Polanyi met en évidence des principes de comportements qui ne sont pas associés à l’économie dans son sens formel mais qui participent de l’économie dans son sens substantif : la réciprocité et la redistribution auxquels s’ajoute de manière fluctuante dans ses écrits le principe de *Householding* (Hillenkamp, 2013). Il met ainsi en évidence l’existence de « principes organisateurs de l’économie différents de ceux décrits et « universalisés » par les économistes classiques [...] qui sont basés sur la recherche du gain et la propension au troc » (Degrave et Lemaître, 2008, p.3). Par « son argumentation fortement interdisciplinaire », Polanyi identifie donc trois principes en plus de celui de l’échange marchand qui sont au cœur des processus d’intégration économique (Servet, 2007, p.256). Ces principes sont définis par « un mode particulier de circulation et de répartition des biens et services » (Servet,2007, p.261).

- Le *principe de redistribution* repose sur la logique de la centralité. Un centre collecte les ressources et les redistribue, ce qui revient à soumettre la production et la circulation des richesses à des objectifs collectifs et politiques (Servet, 2007). La relation entre le centre et les périphéries ou le sommet et la base (selon les formes institutionnelles) est foncièrement dissymétrique - et pour J-M. Servet même si de la redistribution naît la protection, il ne faut pas la confondre avec la solidarité du fait de son caractère hiérarchique.
- Le *principe de réciprocité* repose sur la logique de la symétrie. C’est un principe complexe qui s’inscrit « dans un tout social » (Servet, 2007, p. 263) et qui fait l’objet de nombreux écrits, en particulier dans le cadre de la théorisation de l’économie solidaire. En effet ce principe ne se réduit pas, chez Polanyi, à la gratuité ni même à un don suivi d’un contre don dans une relation bilatérale - ce qui correspond finalement davantage, pour J-M Servet, à un échange marchand non monétaire. La réciprocité suppose que les partenaires soient dans une relation de complémentarité et d’interdépendance volontaire qui induit un souci de l’autre et qui peut prendre place dans une relation multi-partenariale.
- Le principe de *Householding* qui, pour J-M Servet (2007), correspond à l’aide, l’entraide et le partage propre aux relations domestiques a été particulièrement étudié par I. Hillenkamp (2013). Cette auteure considère que ce principe fluctuant dans l’œuvre de Polanyi, n’a pas été construit, comme les trois autres principes, à partir d’observations ethnographiques mais par un raisonnement plus abstrait d’économie politique (p.218). Ce principe repose sur une logique de partage au sein d’un groupe clos dont l’organisation interne peut être démocratique ou non.
- Le *principe de marché* est le seul principe qui ne se réfère pas à un tout social (intérêts partagés, interdépendance reconnues, identités sociales, liens de domination...) mais au contraire à un espace imaginaire de transaction entre individus isolés et équivalents entre eux (Servet, 2007). Les interdépendances sont ici mécaniques et résultent des adaptations des comportements des offreurs et des demandeurs aux variations des prix des biens et services (Hillenkamp, 2013).

J-M. Servet attire notre attention sur le fait que ces quatre principes ne sont pas uniquement fondés sur des rapports spécifiques de production comme dans l’analyse marxiste mais qu’en intégrant les rapports au travail, à la terre et à la monnaie ils constituent des catégories plus générales permettant d’organiser les sociétés humaines (2007, p. 262). Ce que confirme I. Hillenkamp (2013) quand elle considère que ces quatre principes permettent de caractériser la place de l’économie dans la société en fonction des types d’interdépendance qu’ils entretiennent entre eux. Il est en effet important de ne pas considérer l’analyse polanyienne comme une analyse

évolutionniste : pour Polanyi, les quatre principes coexistent dans toutes les sociétés et c'est leur configuration les uns par rapport aux autres qui évoluent permettant de caractériser des formes historiques d'intégration économique. Ainsi c'est parce que le principe du marché devient dominant et soumet les autres principes à sa logique à partir du XIX^e siècle qu'on assiste au développement d'une société de marché (Degrave et Lemaître, 2008). Finalement, pour J-L. Laville (2003), « *l'irruption de cette utopie d'un marché autorégulateur différencie la modernité démocratique des autres sociétés humaines dans lesquelles des éléments de marché ont existé sans qu'il y ait eu de projet de les agencer en un système autonome* » (p. 244).

L'analyse de Polanyi montre qu'il n'y a pas de mode unique d'organisation de l'économie et surtout qu'aucun de ces modes d'organisation ne relève d'un ordre naturel, mais que chaque époque et même chaque organisation voit la coexistence de formes de production, d'échange et de répartition différentes (Laville, 2003, 2013). Pour F. Degrave et A. Lemaître (2008), Polanyi nous invite à considérer que ces principes se combinent, entrent en tension, se dominant ou se soumettent différemment mais que « *la manière de les combiner, que ce soit au niveau macro d'une société ou au niveau micro d'une organisation, est un choix politique* » (p. 10).

Il est également important pour la suite de nos travaux de préciser davantage la notion d'encastrement et de désencastrement. L'encastrement fait référence à l'inscription, l'imbrication de l'économie dans l'ordre social, culturel et politique de la société. Au niveau des marchés, leur encastrement dans l'ordre social, culturel et politique est un fait : les marchés sont pour Polanyi des constructions sociales qui s'appuient pour exister et fonctionner sur des institutions qui relèvent de l'ordre social et politique. Mais pour N. Chochoy (2015), il faut distinguer cet encastrement social des marchés de l'encastrement politique de l'économie au sein du social, qui renvoie à l'insertion de l'économie au sein d'une institution organisatrice du social. Le désencastrement du marché fait alors référence au fait que le marché, en tant que principe d'intégration économique, tend à dominer et instrumentaliser les autres principes car le choix politique de la réduction de l'économie à son sens formel fait de « l'esprit marchand » une nouvelle institution organisatrice du social. Le désencastrement de l'économie est donc une tendance qui conduit à séparer l'économie du social en réduisant l'économie au sens formel et à faire du principe de l'échange marchand le seul principe organisateur du social en soumettant les autres principes à la logique du marché. Mais il existe cependant un double mouvement dialectique entre cette tendance au désencastrement et la réaction de la société qui tend, elle, à ré-encastrent l'économie en créant des institutions au sein de la modernité démocratique (Degrave et Lemaître, 2008, p. 5). Ces créations institutionnelles de la société s'appuient sur les principes d'intégration économiques autres que le marché. Le principe de redistribution a ainsi été largement mobilisé au

cours du XX^e siècle pour répondre aux effets destructeurs de l’économie de marché (Laville, 2013). L’Economie Sociale et Solidaire s’inscrit également dans cette réaction de la société en cherchant à être une voie du ré-encastrement démocratique de l’économique dans l’ordre social et politique qui s’appuie sur la primauté du principe de réciprocité (Laville, 2003, 2013).

La critique du sophisme économiciste qui conduit K. Polanyi à introduire **la distinction entre le sens formel et le sens substantif de l’économie**, à mettre en évidence que la rareté est institutionnellement produite et à nous inviter à prendre en compte **la pluralité des principes d’intégration économique** constitue une des bases théoriques essentielles de l’économie solidaire qui, selon les termes de L. Gardin et J-L. Laville (2017), prolonge la conceptualisation de l’économie sociale. Polanyi participe donc de la conceptualisation de la position épistémologique particulière de l’ESS vis-à-vis de l’économie dans laquelle nous nous inscrivons. La prise en compte des apports de K. Polanyi à l’épistémologie de la tradition de pensée de l’ESS doit toutefois nous amener à refuser aussi le « réductionnisme » induit par le sophisme économiciste.

3.2.3 – Refuser les réductionnismes induits par le sophisme économiciste

Cette posture épistémologique vis-à-vis de l’économie que la tradition de pensée de l’ESS dessine nous invite à prendre, nous amène à nous questionner également sur les représentations des motivations des individus et de l’entreprendre que véhicule la pensée économique dominante.

Le sophisme économiciste dénoncé par K. Polanyi induit en effet une représentation de la personne et de ses motivations extrêmement réduite et donc contestable. Pour Polanyi (2007), la fiction marchande a modifié la représentation que nous avons des motivations des hommes en les réduisant à des motivations matérielles guidées par l’intérêt personnel : *« Choisissez une motivation quelconque et organisez la production de manière à ce qu’elle incite effectivement les individus à produire ; vous aurez, en même temps créé une image de l’homme telle qu’il semblera se réduire à cette seule motivation. [...] C’est la motivation choisie qui dessinera la figure de l’homme « réel »* (p. 71). Il ajoute un peu plus loin, *« La société du XIX^e siècle a été organisée de manière telle que la faim ou l’appât du gain devinrent en effet les seuls motifs, pour les individus, de participer à la vie économique. Mais l’image de l’homme qui en résulta, selon laquelle il n’obéit qu’à des incitations matérialistes, n’en était pas moins tout à fait arbitraire »* (p. 72).

Les économistes libéraux ont réduit la personne à un individu rationnel, *l’homo oeconomicus*, dont l’unique motivation est la recherche de son intérêt personnel par le calcul rationnel. Mais pour H. Defalvard (2015), les auteurs libéraux limitent cette

représentation de l'homme à la sphère du marché sur lequel l'égoïsme de chacun est, somme toute, limité par l'intérêt de l'autre selon une logique de réciprocité dans laquelle chacun reconnaît être l'égal et interdépendant de l'autre. Cependant, toujours pour Defalvard, la représentation des motivations de l'individu bascule dans l'égoïsme absolu, sans limite, lorsque la théorie des jeux non coopératifs devient un paradigme en économie à partir des années 1970. Cette représentation de l'individu « à l'absolue liberté de jouer sa meilleure stratégie en toute situation » (p.58) correspond au glissement du libéralisme au néolibéralisme et à la perte de la dimension éthique. S'inscrivant pleinement dans la tradition de pensée de l'ESS, H. Defalvard nous invite à prendre en compte les fondements philosophiques de cette ontologie : « *la représentation que les économistes se font de l'individu comme mû par son seul intérêt est l'héritière de la révolution ontologique de la subjectivité* » (p. 56) qui débute avec Thomas Hobbes (1588 – 1679). Avec cette révolution ontologique, le lien entre les mots et les choses, la valeur des choses et finalement leur utilité ne sont pas des propriétés des choses mais relèvent de la subjectivité de chacun. Pareto confirmera la place de cette ontologie de la subjectivité en basant son analyse sur l'*ophélimité* qui est une « qualité entièrement subjective » définie comme « le rapport de convenance qui fait qu'une chose satisfait un besoin ou un désir, légitime ou non (Pareto, 1964, cité par Defalvard, 2015, p. 56).

Cette représentation de l'individu - de ses motivations et de ses rapports aux choses et aux autres - associée au marché devient très problématique lorsque, du fait du sophisme économiciste, elle est considérée comme représentant l'homme dans toutes ses dimensions. La réduction de l'économie à son sens formel conduit à un réductionnisme de la représentation de l'homme en économie au seul *homo oeconomicus*. Or pour Polanyi (2007), « *les êtres humains sont susceptibles de travailler pour tout un ensemble de raisons différentes, pour autant qu'ils appartiennent à un groupe social déterminé* » (p. 71). Ces motivations peuvent être religieuses, esthétiques, coutumières, d'honneur, de prestige et de gloire, d'intérêt... mais elles ne peuvent jamais être réduite à une unique motivation expliquant la diversité des comportements économiques.

L'Economie Sociale et Solidaire en s'opposant au sophisme économiciste, en contribuant au ré-encastrement politique de l'économie dans l'ordre social, en valorisant le caractère pluriel de l'économie, ne peut que refuser ce réductionnisme ontologique. Pour J-F Draperi (2013), la tradition de recherche de l'ESS s'intéresse à la façon dont procèdent les acteurs pour concevoir et mettre en œuvre leur projet (p.3) ; or les pratiques d'ESS viennent du débat d'idées et des valeurs communes de l'ESS, elles traduisent le choix des acteurs sur ce qui compte pour eux en expérimentation. La recherche sur les pratiques de l'ESS permet donc de mettre en lumière ces idées et donc les choix des acteurs en référence à leurs motivations pour un agir à la fois économique, social et politique. Pour J-L Laville (2015), l'apport de la

sociologie pragmatique française à la théorisation de l’ESS est justement de permettre de prendre au sérieux les raisons d’agir et les engagements normatifs des acteurs. Les six « mondes » ou « cités » proposés par Boltanski et Thévenot en 1991⁸⁸ à partir desquels les acteurs sont en mesure de légitimer leur comportement servent de base à J-L. Laville pour caractériser les cinq logiques qui peuvent prévaloir dans la création institutionnelle des associations (logiques domestique, d’entraide, d’aide, de mouvement et multilatérale). Les analyses de ces auteurs montrent que la tradition de pensée de l’ESS reconnaît la diversité et la multiplicité des motivations de l’agir économique et refuse donc le réductionnisme ontologique provoqué par le sophisme économiciste.

Plus fondamentalement, Hervé Defalvard appuie sa critique de ce réductionnisme sur une remise en cause des présupposés de l’ontologie subjectiviste quand il écrit : « *l’économie sociale et solidaire offre une voie postmoderne vers la liberté qui s’ancre dans une critique de l’illusion subjective dont la figure de l’individu isolé est porteur* » (Defalvard, 2015, p. 64). En contrepoids à l’ontologie fondatrice du libéralisme, il propose à la recherche en ESS de s’appuyer sur l’ontologie de Léon Bourgeois (1851-1925)⁸⁹ qui substitue à l’individu isolé dont les droits naturels découlent d’une transcendance divine, un individu associé qui « *naît débiteur de l’association humaine* » (L. Bourgeois, 1896, cité par H. Defalvard, 2015, p. 65) et qui dispose donc d’obligations morales naturelles. Sur la base de cette ontologie, l’homme n’agit plus seulement par « raison d’utilité » mais aussi par « une raison morale » nous dit Defalvard en établissant un lien avec l’ontologie proposée par A. Sen, un siècle plus tard, dans sa critique de « l’idiot rationnel » (1983) qui distingue deux raisons d’agir : l’utilité et l’engagement. L’ontologie de K. Polanyi, qui s’oppose à la fois à celle d’un individu atomiste et à celle d’un individu enserré dans un réseau pour considérer que l’individu est social par essence (Mendell, 2006), s’inscrit dans cette réflexion. Polanyi considère que l’individu atomiste motivé par l’intérêt personnel est un construit et qu’en réalité « *la société n’existe pas entre les hommes, ni par-dessus eux, mais qu’elle est en eux [...] de telle sorte que la société en tant que réalité [...] fait partie intégrante de la conscience de chaque individu* » (Mendell, 2006, p. 3). En faisant de chaque être humain non pas un acteur passif entravé par son milieu institutionnel mais un agent de l’évolution sociale, Polanyi nous propose une ontologie du changement social et de la capacité instituante des acteurs qui peut alimenter l’analyse dynamique de l’ESS.

⁸⁸ Boltanski Luc, Thévenot Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991. Les auteurs distinguent 6 cités (inspirée, domestique, de l’opinion, civique, marchande et industrielle), auxquelles Boltanski et Chiapello dans *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, ajouteront la « Cité par projets » qui permettent d’analyser les situations à partir des représentations qu’en donnent les personnes.

⁸⁹Léon Bourgeois fut prix Nobel de la paix en 1920 et premier Président de la Société des Nations.

Nous inscrire dans la tradition de pensée de l’ESS suppose donc de chercher à nous appuyer sur des auteurs qui remettent en cause le sophisme économiciste en proposant une autre voie d’analyse et de représentation des comportements économiques des agents et de leurs motivations. C’est d’autant plus important que notre angle d’étude des PTCE porte sur leur finalité de développement durable et que cette notion de développement durable invite, comme nous le verrons, à une réflexion à partir d’une ontologie de la responsabilité.

Le sophisme économiciste débouche sur d’autres réductionnismes que la tradition de pensée de l’ESS remet en cause. Il s’agit en particulier de la réduction de la notion d’entreprendre à celle d’entreprise capitaliste. Hervé Defalvard (2015) commence sa sixième leçon (ou chapitre) par ces termes : « *Les manuels d’économie ne connaissent et ne diffusent auprès des étudiants qu’un seul mode d’entreprendre, caractérisé par la finalité exclusive et quasi naturelle de la maximisation du profit* » (p. 97) ; or l’économie sociale et solidaire montre que d’autres mode d’entreprendre sont possibles et c’est d’ailleurs ces modes d’entreprendre différents qui font le socle de la définition de l’ESS dans la loi de 2014. Pour la tradition de pensée de l’ESS, la diversité et la multiplicité des motivations de l’agir économique se traduisent dans des modes d’entreprendre eux aussi divers et dans une diversité des formes institutionnelles permettant la mise en œuvre de ces modes d’entreprendre. P. Cary et J-L. Laville (2015) soulignent ainsi que loin d’une motivation de maximisation du profit, les initiatives d’économie solidaire sont toujours le fruit d’une impulsion réciproitaire et développent un mode d’entreprendre qui s’appuie sur l’hybridation des ressources (marchandes, redistributive, réciproitaires). Les entreprises sociales de type solidaire sont ainsi, pour Laville et *al.* (2016), créées dans une volonté de transformation sociale à partir d’une conscience partagée par des acteurs d’une tension entre capitalisme et démocratie. Elles doivent développer à la fois un entrepreneuriat économique basé sur la pluralité des principes économiques mis en évidence par Polanyi, un entrepreneuriat social qui passe notamment par la valorisation du travail et un entrepreneuriat institutionnel visant à modifier les cadres légaux, les politiques publiques et les représentations de l’économie. Pour J-F. Draperi (2013), les modes d’entreprendre de l’ESS proposent un autre rapport entre économie et société que le mode d’entreprendre capitaliste. Ils ont pour point commun d’être basés sur des groupement de personnes, sur la libre adhésion, sur des pratiques de pouvoir égalitaire et de solidarité et sur la double qualité des acteurs :

- L’économie sociale se distingue de la représentation dominante de l’entreprendre véhiculée par le sophisme économiciste par le fait que ses entreprises sont des sociétés de personnes et non de capitaux. Le mode d’entreprendre de l’ESS se fait sous la forme de groupements de personne qui

ont fait le choix de considérer que ce qui compte et donc ce qu’il faut protéger et valoriser n’est pas tant le capital que le travail. En inversant la représentation économique dominante, c’est-à-dire en considérant que le travail est une ressource et non une charge et qu’inversement le capital est une charge, l’ESS non seulement rappelle les fondements normatifs de la science économique actuelle mais apporte en plus au mouvement d’idée un questionnement essentiel sur la légitimité des propriétaires de capitaux à diriger l’économie (Draperi, 2013, p.9). C’est alors tout le champ du questionnement sur les formes de la propriété et sur le caractère « naturel » (car divin) de la propriété individuelle qui s’ouvre.

- Pour J-F Draperi, les entreprises de l’économie sociale mettent en pratique les valeurs de la République, assurant ainsi un fondement à un agir à la fois économique et politique : liberté d’adhésion, égalité des personnes dans la gestion démocratique et solidarité entre les membres mais aussi vis-à-vis de la communauté (7^{ième} principe coopératif par exemple). Il ajoute comme élément caractéristique un lien privilégié au territoire qui, s’il est fréquemment repris dans les écrits d’ESS, ne fait pas partie des fondamentaux pour A. Lipietz (2017) mais traduit l’influence de l’analyse territoriale de l’économie.
- Enfin, les modes d’entreprendre de l’ESS se caractérisent pour J-F Draperi par la double qualité. Les membres des groupements de personnes de l’ESS sont à la fois producteurs et consommateurs ou bénéficiaires de l’activité productive menée. C’est cette double qualité qui induit notamment la représentation du travail comme une ressource et non comme une charge.

Enfin, au travers de la dénonciation et de la remise en cause en théorie et en pratique des différents réductionnismes induits par le sophisme economiciste, la tradition de pensée de l’ESS propose un positionnement épistémologique alternatif vis-à-vis de l’économie qui doit étayer sa cohérence en s’appuyant sur des auteurs allant jusqu’à **remettre en cause l’ontologie de la subjectivité** qui fonde le libéralisme et le néolibéralisme. **Les apports théoriques d’Amartya Sen semblent à même de contribuer à étayer cette épistémologie de l’ESS vis-à-vis de l’économie tout en assurant son inscription dans une science à la fois morale, éthique et politique.**

Notre inscription dans cette épistémologie particulière de la tradition de pensée de l’ESS doit nous amener à emprunter une voie méthodologique et une démarche de recherche en cohérence.

3.3 – Une démarche de recherche en cohérence avec la tradition de pensée de l’ESS

La tradition de pensée de l’ESS et son épistémologie particulière se traduisent dans une démarche de recherche spécifique à l’ESS (3.3.1) dans laquelle s’inscrivent les travaux réalisés sur les PTCE. Cette démarche passe notamment par une posture particulière des chercheurs et par la création d’espace de co-production des connaissances entre acteurs et chercheurs qu’illustrent bien l’histoire des PTCE (3.3.2). Il s’agira ensuite pour nous d’explicitier notre propre démarche de recherche (3.3.3) qui doit tenter de prendre en compte les différents éléments mis en évidence tout au long de ce premier chapitre.

3.3.1 – La démarche de recherche de l’Economie Sociale et Solidaire

La démarche de recherche de l’ESS a pour J-F. Draperi un triple objectif : elle vise simultanément la création d’activité ayant une dimension économique et politique, la production de connaissances mais aussi la mise en œuvre d’un processus éducatif émancipateur pour les personnes impliquées (2013, p.14).

L’ESS ne peut donc pas être réduite à une pratique sociale ou « sociopraxie » mais comprend aussi une recherche sur l’action, un processus de production de connaissances sur les pratiques, donc une démarche praxéologique (Draperi, 2013). La particularité de la tradition de pensée de l’ESS est que la sociopraxie et la démarche praxéologique sont mises en œuvre par les mêmes acteurs qui sont à la fois acteurs et producteur de connaissances, chercheurs et acteurs (Draperi, 2007). Se distinguant des autres traditions de pensée, « *le chercheur issu de la tradition de l’économie sociale n’est ni un intellectuel « organique » comme dans la tradition critique, ni un expert comme dans la tradition classique : il est acteur et chercheur sur ses propres pratiques sociales* » (Draperi, 2007, p. 303). Il s’agit donc ici d’interroger en premier lieu, pour J-F Draperi, la posture du chercheur en ESS pour en dégager les spécificités :

- La tradition de l’ESS partage avec la tradition critique la logique de la preuve par l’action, la contrainte d’une mise en adéquation de la théorie et de la pratique sociale qui est ignorée de la tradition classique (Draperi, 2007). L’administration de la preuve ne suit donc pas une démarche hypothético-déductive mais passe par l’expérimentation dans un aller-retour continu entre la théorie, l’idéation du projet, sa mise en œuvre, les pratiques déployées, la réflexivité sur ces pratiques et sur le déroulement du projet. La méthode est donc plutôt celle de l’expérimentation mettant en œuvre tour à tour des logiques inductive et abductive. Pour D. Demoustier et S. Lambersens (2016), « *la méthode inductive des chercheurs ainsi que leur positionnement militant s’opposent à l’emprise de l’approche déductive de la recherche académique* » (p. 184). Tandis que pour J. Ballon (2016), l’abduction est un

mode de raisonnement récursif entre réflexions théoriques et réflexions pratiques pour l’action qui permet d’aboutir à des connaissances nouvelles du fait de l’indétermination du processus d’enquête laissant une place à la sérendipité.

- Cependant, la tradition de l’ESS se différencie de la tradition critique par le fait que les chercheurs en ESS ne partent pas d’une théorie pour ensuite définir une praxis en forme de « one best way » qu’ils vont transmettre aux acteurs. Ils ne sont pas les dépositaires d’une vérité que les acteurs ne seraient pas capables de voir ou de révéler. Pour J-F Draperi, la tradition de pensée de l’ESS se différencie ainsi de la tradition critique par la distinction qu’elle établit entre théorie et pratique qui restent des sphères autonomes mais mises en cohérence de manière volontaire et dans une logique de responsabilité personnelle par les acteurs-chercheurs de l’ESS. La démarche est alors pragmatique au sens où elle emprunte sa méthode et ses outils à la philosophie pragmatique, et en particulier celle de la théorie de l’enquête de J. Dewey : les acteurs « enquêtent » pour éclairer leur projet socio-économique, leurs pratiques d’entreprendre dans le cadre de leurs valeurs (Draperi, 2007). Cet apport de la philosophie pragmatique peut questionner dans une recherche en économie où comme nous le rappelle H. Defalvard (2005), le lien entre économie et philosophie est censé rester conforme à la thèse du voile philosophique défendue par Schumpeter⁹⁰, à savoir que « *si l’économiste intègre nécessairement des éléments philosophiques au niveau de sa vision pré-analytique de l’économie, son analyse économique reste indépendante de son positionnement philosophique* » (p. 376). Cependant, cette philosophie pragmatique a fortement influencé l’économie institutionnaliste de J. Commons qui passe du « raisonnement en termes de marchandises et d’individus » propres aux « écoles de pensées économiques classiques et hédonistes » à « un raisonnement en termes de « transactions » et de règles de l’action collective » (J. Commons, 1931, cité par Defalvard, 2005, p. 380). Or l’approche institutionnaliste héritée de J. Commons est de plus en plus mobilisée pour analyser et mettre en œuvre le développement de l’ESS (Demoustier et Lambersens, 2016; Besançon, 2014), mais aussi pour accompagner sa finalité de transformation sociale comme en témoignent les travaux institutionnalistes sur l’innovation sociale. Nous retrouvons ici un des enjeux pour la tradition de pensée de l’ESS qui est de retrouver et de renouveler un lien interne avec la philosophie entendue dans le sens d’une ontologie (Defalvard, 2005, p. 376).

⁹⁰J.A. Schumpeter, *History of Economics Analysis*, 1954, cité par H. Defalvard dans le n° 3/2005 de la *Revue de Métaphysique et de Morale*, p. 375-376

- A la fois acteur et chercheur, le chercheur en ESS est immergé dans le monde qu’il étudie de par le caractère inséparable de ce mouvement de pensée et d’action. « *Nier cette réalité ou la qualifier d’intrusion inacceptable du politique dans la science revient à passer à côté d’une caractéristique importante* » des savoirs de l’ESS (Laville, 2015, p. 432). Loin de nier ou d’ignorer son engagement, N. Duracka (2016) propose que le chercheur en ESS accepte « *les présupposés qui forgent notre regard à ce qui nous entoure* » et ose « *transformer ce qui est vu comme une faiblesse axiologique, en un atout normatif* » en adoptant **une démarche réflexive qui viserait à restituer sa propre relation à l’objet qu’il étudie et qu’il contribue conjointement à créer** (p. 285-286). Le chercheur en ESS pourra alors, sans renoncer à une analyse rigoureuse et critique, développer une démarche de recherche qui consolident les initiatives (Laville, 2015) et renforce leur potentiel transformatif.

La démarche de recherche en ESS doit également ne pas perdre de vue son objectif de mise en œuvre d’un processus éducatif émancipateur pour les personnes impliquées. Cette démarche de « recherche-action-formation » est proche de l’éducation populaire selon J-F. Draperi (2011), et repose sur la contrainte choisie de mettre en cohérence théorie et pratique (Draperi, 2007). Le processus éducatif et émancipateur de la démarche de recherche en ESS viendrait ainsi du fait qu’elle implique « *la mise en œuvre par la (les) même(s) personnes(s) d’une recherche-action articulant les deux métiers, exercés professionnellement ou non, de chercheur et d’acteur* » (Draperi, 2011). J. Ballon (2016) nous rappelle qu’Henri Desroche⁹¹ assignait déjà trois dimensions à la recherche-action en économie sociale : la prise en compte de l’expérience des acteurs dans l’analyse des pratiques concrètes (praxéologie), l’implication des acteurs dans le processus d’objectivation et de formalisation (recherche impliquée) et la production d’un savoir utile dans l’action (recherche appliquée). J-F. Draperi (2011) reprend cette notion de recherche-action pour caractériser la recherche en ESS en mettant l’accent sur le rôle de son volet éducatif et émancipateur dans son pouvoir transformatif. Le chercheur en ESS doit mettre en œuvre une démarche de recherche-action-formation et participer ainsi à la finalité émancipatrice et donc transformatrice de l’ESS au risque sinon de compromettre la cohérence même de l’ESS. Autrement dit, une recherche sur l’ESS dont la démarche ne comprendrait pas de volet éducatif et émancipateur ne pourrait se dire inscrite dans la tradition de pensée de l’ESS, voire même contribuerait à l’affaiblir (Draperi. 2011). Cette démarche de recherche-action-formation propre à l’ESS se déploie le plus souvent à l’extérieur du monde académique dans des espaces

⁹¹ Henri Desroche, 1990, *Entreprendre d’apprendre, d’une autobiographie raisonné aux projets d’une recherche-action*, Paris Editions ouvrières. Cité par Justine Ballon, 2016.

de co-production acteurs-chercheurs comme l’ADDES (Association pour le Développement de Données sur l’Economie Sociale) fondée par le Crédit Coopératif. Les PTCE peuvent être un de ces espaces de mise en œuvre de la démarche de recherche propre à l’ESS puisque les centres et organismes de recherches peuvent en être parties-prenantes, mais leur dimension éducative et émancipatrice reste très peu questionnée voire pas du tout abordée par les écrits sur les PTCE.

3.3.2 – La démarche de recherche dans les PTCE

L’histoire de la notion de PTCE illustre bien le rôle des espaces acteurs-chercheurs de co-production des connaissances dans la tradition de pensée et la démarche de recherche de l’ESS avec la création du groupe « Analyse et Connaissance » au sein du Labo de l’ESS, qui va repérer et accueillir les premiers chercheurs et experts travaillant sur ou avec les PTCE à partir de 2012 et qui va contribuer à la réalisation des premières études. Pour L. Fraisse, « *Il est d’ailleurs intéressant de pointer que la production de connaissances sur les PTCE se réalise dans des lieux spécifiques au sein de l’université comme la chaire ESS de l’Université de Marne-la-Vallée ou à sa périphérie : des laboratoires d’idées (Labo de l’ESS), des instituts ou laboratoires privés (Institut Godin, Atemis) ou dans le cadre de comité scientifique ad hoc (PTCE Matières et Couleurs)* » (Fraisse, 2017-b, p. 20).

Le rapport de L. Fraisse (2017-b) sur la place de la recherche et développement au sein des PTCE illustre aussi la diversité des postures des chercheurs et confirme que beaucoup s’inscrivent dans la démarche de recherche spécifique à l’ESS en étant eux-même impliqués dans les milieux locaux de l’ESS. Quatre configurations des relations acteurs-chercheurs du point de vue des PTCE sont ainsi mis en évidence par L. Fraisse :

- La première configuration se base sur des interconnaissances informelles entre des chercheurs et des acteurs du PTCE, facilitant la participation des chercheurs aux activités du PTCE ;
- La seconde correspond à l’intégration de chercheurs comme partie-prenante de la constitution du PTCE, qui peut aller jusqu’à un travail de co-écriture chercheur- acteurs des réponses aux appels à projets PTCE en 2013 et 2015 comme c’est le cas pour le PTCE TETRIS ;
- La troisième est celle qui s’éloigne le plus de la démarche de recherche en ESS. Elle passe par la contractualisation sur des projets ciblés de R&D sans que les chercheurs sollicités n’aient de compréhension globale de la dynamique collective ;
- Enfin la quatrième configuration est celle qui pousse le plus loin la logique de la tradition de pensée de l’ESS au sein des PTCE en mettant en place des partenariats au long cours articulant recherche académique et productions de connaissances plus opérationnelles (thèse en CIFRE, recherche-

action). « Dans la plupart des cas, ces dispositifs de recherche-action tentent d’articuler mobilisation de savoirs académiques, espaces réflexifs chercheurs-acteurs et connaissances à visée opérationnelle par la mise en place de méthodes et d’outils. » (p. 23). L. Fraisse identifie une cinquième configuration qui nous semble être une variante organisationnelle de la quatrième lorsque les acteurs de la dynamique de coopération territoriale sont à l’origine de la création d’une communauté de recherche, comme c’est le cas pour les PTCE IDESOL et Matières et Couleurs.

Pour L. Fraisse (2017-b), les démarches de recherche sur, avec ou dans les PTCE « articulent souvent des processus de recherche encadrés et validés par le milieu académique avec des processus plus appliqués de production de connaissance à visée opérationnelle » (p. 28). Ces démarches de recherche s’appuient sur une logique le plus souvent abductive et « les fortes interactions avec les acteurs [...] conduisent rarement les chercheurs à occuper une position surplombante de pure extériorité ». Du point de vue du chercheur, L. Fraisse propose de distinguer quatre postures de recherche au sein des PTCE :

- Dans le cas de la recherche-développement à visée opérationnelle, le chercheur répond à une commande précise du PTCE et son travail fait l’objet d’une contractualisation. Même si le plus souvent la mise en lien avec le laboratoire passe par des liens interpersonnels entre un chercheur et un acteur du PTCE, cette contractualisation n’implique pas que l’équipe de recherche ou le Laboratoire soit partie prenante du PTCE.
- Le PTCE peut aussi être pour le chercheur un « terrain d’étude », le plus souvent négocié avec les acteurs, pour réaliser une monographie, une étude de cas ou une enquête comparative. Dans ce cas, la problématique de recherche est définie par le chercheur en lien avec ses travaux académiques, ce qui ne l’empêche pas de répondre parfois à des attentes des acteurs. C’est le cas notamment des écrits de C. Bourbousson, P. Gianfaldoni et C. Peret qui analysent les PTCE à partir du cadre théorique des SLPI - ou des travaux du Labo de l’ESS visant à caractériser les PTCE au cours du processus d’institutionnalisation de la notion. Toutefois, L. Fraisse note que même dans cette posture de quasi extériorité du chercheur, ces travaux comprennent un volet de restitution auprès des acteurs.
- La recherche peut être contractualisée et intégrée au PTCE. Dans ce cas le chercheur et parfois son centre de recherche ou son laboratoire s’intègre « dans l’écosystème, voire la gouvernance du PTCE, dont il devient l’une des parties prenantes visible publiquement ». D’une certaine manière, le chercheur partenaire assume la fonction R&D du PTCE. Cette implication peut se concrétiser par la mise en place d’un comité scientifique ou par la participation à des rencontres académiques ou professionnelles en tant que

chercheur partenaire du PTCE. La production de connaissance est duale au sens où elle combine savoirs savants et savoirs opérationnels » (Fraisie, 2017-b, p.31). Nous sommes ici en présence de démarches de recherche qui s’inscrivent dans la tradition de pensée de l’ESS telle que nous l’avons mise en évidence précédemment.

- Il existe cependant des cas de PTCE, plus rares, où la démarche de recherche au sein du PTCE se rapproche davantage encore de l’idéal-type de la recherche-action-formation défini par J-F. Draperi. Il s’agit, pour L. Fraisie (2017-b) des démarches de recherche action participative qui comportent une dimension éducative et émancipatrice affirmée : « *Dans ce cas de figure, les situations de réflexivité et les savoirs produits visent avant tout à un changement ou à des améliorations de la pertinence et de la cohérence du PTCE, des coopérations entre ses membres et ses partenaires ou des pratiques professionnelles de chacun. La production d’une connaissance directement utile pour l’action est largement le fruit d’une co-production entre les chercheurs et acteurs.* » (p. 32). Le chercheur est engagé dans la dynamique collective, il relie volontairement théorie et pratique en assumant par un travail réflexif de partager le positionnement normatif des acteurs du PTCE dont il fait partie. Si L. Fraisie dans son rapport de 2017 illustre cette posture par mon propre cas, il considère aussi que « *à sa manière, le groupe de travail rhône-alpin d’une douzaine de PTCE animé entre 2013 et 2015 par Danièle Demoustier* » en collaboration notamment avec Myriam Matray « *peut-être aussi rattaché à une forme de recherche action participative, la dimension engagée des chercheuses en moins* » (p.32).

Cette première étude sur la place et le rôle de la recherche dans les PTCE nous montre que si certains chercheurs qui travaillent sur les PTCE ne s’inscrivent pas complètement dans la démarche de recherche spécifique de l’ESS, dans la plupart des cas « *la production de connaissance procède d’une double facette à la fois académique et professionnelle, théorique et pratique, qui se nourrissent l’une et l’autre. Autrement dit, elles font dialoguer savoirs profanes et connaissances théoriques à travers des dispositifs de recherche qui prennent au sérieux, voire sollicitent et renforcent les capacités autoréflexives des acteurs* » (p. 33). De la même manière, les méthodes de recherche mobilisées sont le plus souvent en cohérence avec la tradition de pensée de l’ESS et passent en particulier par des études de cas, ce qui correspond à l’exigence d’une perspective de recherche située et contextualisée propre à l’épistémologie de l’ESS comme nous l’avons démontré ci-dessus.

Après avoir situé les PTCE au sein de l’ESS et mis en évidence ce que cela supposait en termes d’épistémologie et de démarche de recherche, il nous faut pour finir cette

première partie expliciter comment notre propre démarche de recherche tend à s’inscrire dans la tradition de pensée de l’ESS.

3.3.3 – Explication de ma démarche de recherche sur les PTCE

Ayant montré que la notion de PTCE s’est construite par un processus endogène à l’Economie Sociale et Solidaire et que ses réalités s’ancrent dans l’ESS, nous avons considéré légitime d’inscrire notre analyse dans la tradition de pensée de l’ESS. Cela suppose, pour nous, d’avoir une démarche de recherche qui prenne en compte les questionnements et tensions intrinsèques à l’ESS qui forment son histoire longue, tout en nous inscrivant dans l’épistémologie et la démarche de recherche propres à cette tradition de pensée. Cependant, cette tradition de pensée étant marginalisée - voire pour J-F. Draperi (2011), menacée - notre travail devait nécessairement passer par l’explicitation détaillée, dans cette première partie, de cette tradition et de ce qu’elle implique en termes ontologiques, épistémologiques et méthodologiques afin de légitimer notre posture de recherche et les ancrages et apports théoriques que nous mobilisons.

Lorsque l’on est soi-même acteur devenant chercheur de l’ESS, il est indispensable pour comprendre et mobiliser cette tradition de pensée de faire un travail de distanciation réflexive. Il est ainsi essentiel pour que mon travail de recherche puisse se déployer dans le cadre de l’économie éthique, morale et politique tout en conservant une valeur scientifique, que je comprenne et prenne en compte mes positionnements normatifs et leurs fondements ontologiques. Cela passe par un travail de réflexivité sur mon propre parcours pratique et théorique qui m’amène à notamment souligner que :

- Mon agrégation externe de Sciences Economiques et Sociales et mon parcours professionnel d’enseignante en lycée m’ont donné une proximité épistémologique avec l’unité des sciences humaines revendiquée par la tradition de pensée de l’ESS, et m’ont également engagée à concilier compréhension théorique et expérimentation pratique.
- Ce parcours pluri - voire transdisciplinaire - m’a conduit à avoir une approche systémique des questions de développement qui trouve son expression dans mon intérêt pour la question du développement durable. Intérêt qui m’a conduite à découvrir la pensée théorique d’A. Sen et à adhérer à une approche épistémologique de l’économie comme science éthique et mécanique (Sen, 1991).
- Ma pratique de l’ESS débute par des activités associatives dans le champ de l’éducation populaire au développement durable sans que cette

appartenance à l’ESS ne soit au départ pour moi conscientisée. Cette pratique s’est doublée d’une réflexion praxéologique sur les pratiques de développement durable.

- Mon inscription militante et politique s’est faite ensuite logiquement dans le milieu de l’écologie politique et très brièvement au sein d’Europe Ecologie-Les Verts et c’est par le biais de militants de ce milieu que j’ai découvert l’ESS au travers du prisme de l’économie alternative et solidaire en devenant administratrice du Pôle d’Economie Solidaire de Nice puis de l’APEAS (Agence Provençale Pour une Economie Alternative et Solidaire) en région PACA.
- Ce parcours - qui est finalement celui classiquement fait entre militants des Verts et ESS (Ros, 2014 ; Jérôme, 2014) - m’a fait découvrir la tradition de pensée de l’ESS en premier lieu par la théorisation de l’économie solidaire et notamment par les apports de K. Polanyi. Tandis que mes recherches sur les pratiques de développement durable m’ont amenée à rencontrer les productions de l’Institut Godin sur les pratiques de solidarisation.
- Ce travail partenarial avec les chercheurs de l’Institut Godin m’a permis d’enrichir mon corpus théorique avec l’approche institutionnaliste de l’ESS et de l’innovation sociale, tout en développant ma réflexion sur l’opérationnalisation des concepts théoriques avec et pour les acteurs de l’ESS.
- Mon inscription pratique dans l’ESS par le prisme de l’éducation populaire au développement durable me rend particulièrement sensible au volet éducatif et émancipateur de la tradition de pensée de l’ESS et au questionnement sur les liens théoriques et pratiques entre l’ESS et le développement durable.
- Mon questionnement pluridisciplinaire sur le développement durable m’a également permis de m’intéresser au corpus théorique sur les communs et de découvrir la pensée d’Elinor Ostrom. J’ai alors l’intuition que le croisement de la pensée de Sen avec celle d’Ostrom peut constituer un apport à la réflexion théorique sur l’ESS.
- Mon engagement comme acteur au sein d’une dynamique territoriale de l’ESS de type PTCE (TETRIS) et mon embauche comme chercheur par l’Institut Godin pour travailler au sein de ce PTCE est finalement le résultat de ce parcours qui a construit mon positionnement au sein de la tradition de pensée de l’ESS en me permettant d’être à la fois productrice dans l’espace de l’action et productrice dans l’espace théorique.

L’ensemble de ce parcours débouche donc sur le présent travail de recherche auquel notre analyse de la genèse de la notion de PTCE ainsi que notre revue critique de la littérature sur les PTCE ont contribué à donner l’objectif de construire une voie d’analyse des PTCE qui rende compte de la dynamique institutionnelle des PTCE par rapport à leur finalité de développement local durable, et ainsi qui contribue à

qualifier le mode de développement dont les PTCE (et plus largement l’ESS) sont ou devraient être porteurs.

Nous inscrivant pleinement et consciemment dans la tradition de pensée de l’ESS telle que nous l’avons caractérisée précédemment, nous nous proposons de construire, pour cette recherche un cadre théorique d’économie morale et politique respectant l’unité des sciences humaines notamment par les apports de la sociologie et de la philosophie. Il nous semble alors pertinent d’appuyer ce cadre théorique sur la pensée d’A. Sen qui propose à la fois une déconstruction du sophisme économiciste, et en particulier de l’économie du bien-être, s’appuyant sur des considérations ontologiques et la construction d’une économie éthique et politique du développement l’amenant à une approche du développement durable qui nous semble féconde pour l’analyse de la dimension émancipatrice et transformatrice de l’ESS.

Cependant, pour respecter la double nature du mouvement de l’ESS (pensée et action), il nous semble important d’opérationnaliser le cadre théorique et philosophique de Sen avec des apports théoriques compatibles avec la tradition de pensée de l’ESS. Il nous faut en particulier pouvoir rendre compte de la diversité institutionnelle des PTCE et prendre en compte le fait que la dynamique institutionnelle de l’ESS se construit au travers de tensions qui lui sont intrinsèques mais qui sont aussi inscrites dans son rapport au marché et à l’état. Nous cherchons à disposer au final d’un cadre analytique des PTCE qui soit dynamique et systémique et compatible avec les apports de l’économie territoriale qui sont consubstantiels à cette notion (Bourbousson, 2016). Pour ce faire, nous proposons de croiser le cadre théorique d’économie éthique de Sen avec le cadre analytique d’Ostrom et en particulier son analyse des communs. Cadre analytique des communs que nous prendrons dans sa dimension institutionnelle avec Ostrom, mais que nous tenterons également de compléter par une dimension politique afin de le rendre compatible avec le cadre théorique de Sen et avec la tradition de pensée de l’ESS.

Finalement, nous suivons la proposition faite par P. Cary et J-L. Laville (2015) de croiser les apports de Polanyi, Habermas et Ostrom pour construire une théorie de l’ESS, mais nous y ajoutons le cadre épistémologique de Sen et son approche du développement.

A partir de ce cadre théorique, nous adopterons en premier lieu une démarche d’économie normative en proposant le concept de « commun de capacités » qui nous permettra de construire une représentation type-idéal des PTCE et de leur dynamique institutionnelle par rapport à leur finalité de développement durable. L’opérationnalisation de ce concept nous permettra ensuite de passer à une analyse d’économie appliquée en le confrontant à la réalité des PTCE. Conformément à la tradition de pensée de l’ESS et à notre cadre théorique et analytique, cette analyse

des PTCE sera située et passera par 4 études de cas : Le PTCE TETRIS à Grasse, le PTCE IDESOL en Pays de Bray, le PTCE Matières et Couleurs dans le Luberon et le PTCE de Lorris dans le Cher.

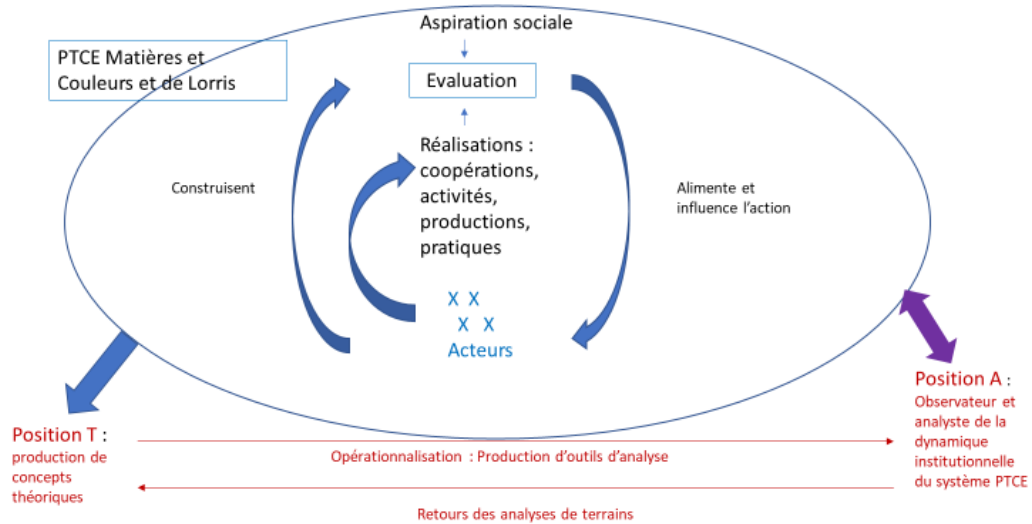
Nous reviendrons en temps voulu sur les raisons du choix de ces quatre cas et sur leurs points communs et divergences permettant de fonder la pertinence de leur mise en comparaison, mais il nous semble important de clarifier immédiatement la diversité de nos positionnements vis-à-vis de chacun de ces cas. En effet, la combinaison de notre posture d’acteur et de chercheur est différente selon les PTCE étudiés et l’analyse de cette diversité de positionnement participe également de notre démarche de recherche et de son ancrage dans la tradition de pensée de l’ESS.

Nous pouvons distinguer cinq positionnements différents dans nos rapports avec ces cas étudiés :

- La première position est celle d’acteur que nous nommons X. En tant qu’acteur, nous participons à la définition de la finalité de l’action collective, à la construction de l’aspiration sociale collective qui motive l’action mais aussi à sa mise en œuvre concrète.
- La deuxième position, que nous nommons T, est celle de producteur du concept théorique de « commun de capacités » qui va servir de prisme pour étudier les PTCE. Dans cette position s’exprime principalement mes liens avec le milieu universitaire et mon parcours personnel.
- Cependant, cette position T lorsqu’elle est couplée à celle d’acteur (X) facilite la diffusion du concept théorique auprès des acteurs, et en ce sens peut agir indirectement sur la définition de la finalité de l’action collective portée par les acteurs. Nous sommes alors dans la position C de concepteur de la représentation de l’idéal ou du futur souhaitable vers lequel tend la dynamique collective.
- La quatrième position (A) est celle d’observateur et analyste de la dynamique institutionnelle du PTCE, des écarts entre l’aspiration sociale des acteurs et les réalisations, des freins et des levier agissants sur le PTCE en tant que système dynamique. Cette position A peut se faire en interaction avec les acteurs.
- Enfin, la cinquième position est celle de l’analyse systémique (S) des liens entre les positions X, C, A et T. Elle nécessite un effort de réflexivité sur mon parcours et sur mes autres positionnements vis-à-vis des PTCE étudiés. Elle nous permet par exemple de rédiger ce paragraphe.

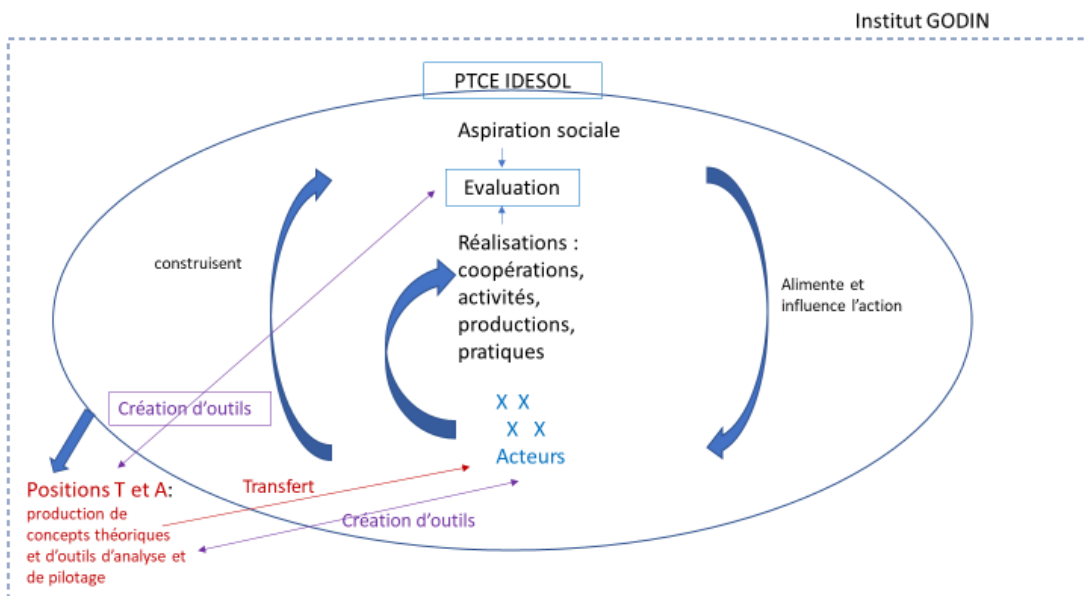
Pour le PTCE Matières et Couleurs et le PTCE de Lorris, nos positionnements sont quasi identiques et composent une situation dans laquelle notre posture est celle décrite par L. Fraisse (2017-b) lorsqu’il considère que le PTCE peut être pour le chercheur un « terrain d’étude ». La représentation graphique suivante traduit cette posture :

Figure 2 – Nos positions vis-à-vis du PTCE Matières et Couleurs et de Lorris et du PTCE de Lorris



Pour le PTCE IDESOL, notre position est différente. En tant que salariée de l’Institut Godin qui est le centre de recherche et de transfert construit par les acteurs du PTCE IDESOL, nous sommes dans le cas décrit par L. Fraisse comme celui où le chercheur et son centre de recherche ou son laboratoire s’intègre dans l’écosystème (voire la gouvernance) du PTCE et où le chercheur partenaire assume la fonction R&D du PTCE. La représentation suivante traduit cette posture :

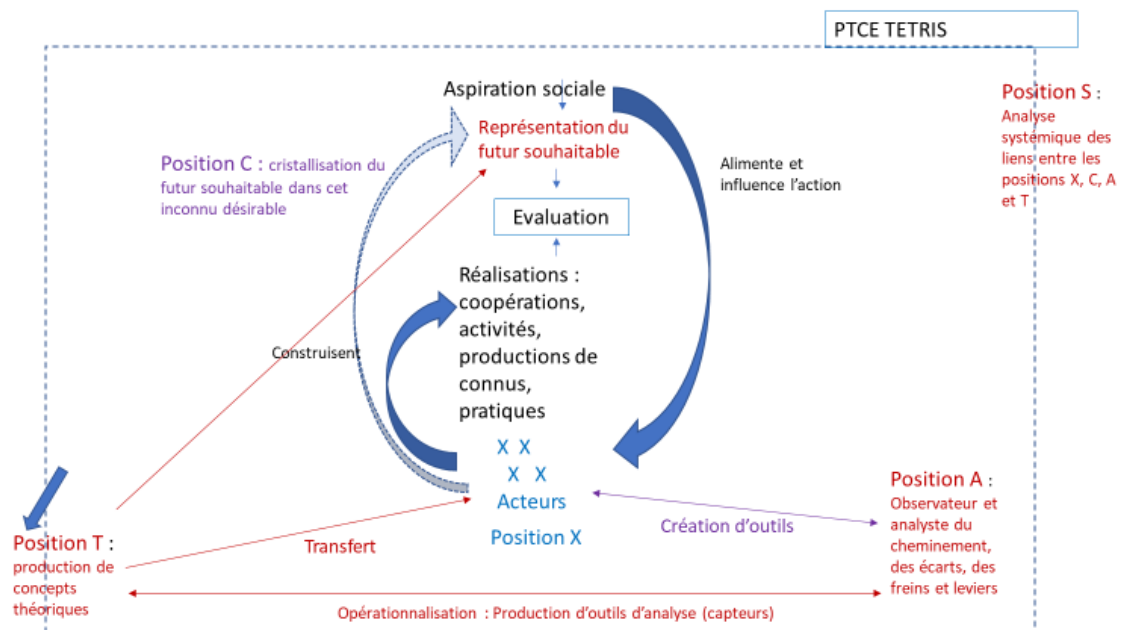
Figure 3 – Nos positions vis-à-vis du PTCE IDESOL



Enfin pour le PTCE TETRIS, notre position est encore différente puisqu’elle combine les cinq formes de positionnements identifiés ci-dessus. Nous sommes alors dans la posture définie par L. Fraisse comme étant celle du chercheur engagé dans la dynamique collective, qui relie volontairement théorie et pratique en assumant par un travail réflexif de partager le positionnement normatif des acteurs du PTCE dont il fait partie. Cette posture qui est selon nous la plus proche de l’idéal-type « recherche-action-formation » proposé par J-F Draperi pour décrire la tradition de pensée de l’ESS est également celle qui est le plus sujet à critique de la part des autres traditions de pensée puisqu’elle peut susciter une double inquiétude éthique : celle d’un effet négatif potentiel de l’engagement dans l’action sur la démarche de recherche et celle de l’effet négatif que pourrait avoir les logiques de recherche sur l’engagement. En suivant Nicolas Duracka (2016), nous pouvons considérer que pour le PTCE TETRIS nous avons une posture constructiviste en considérant la connaissance sur ce PTCE comme une construction alimentée par l’intersubjectivité résultant de notre présence au cœur de notre sujet d’étude. Mais notre approche réflexive nous permet d’établir un rapport dialogique entre engagement et distanciation (Duracka, 2016, p.294) qui peut contribuer positivement au mouvement de recherche et au mouvement d’action. La présence d’autres chercheurs impliqués dans ce PTCE est également un élément favorisant cette mise en tension dialogique.

La représentation suivante traduit cette posture :

Figure 4 – Nos positions vis-à-vis du PTCE TETRIS



Conclusion section 3

Cette dernière section du premier chapitre nous a permis d'expliciter les spécificités de la tradition de pensée de l'ESS dans laquelle nous souhaitons nous inscrire. Tradition menacée et fragilisée par la diversité des courants de pensée qu'elle abrite, mais tradition de recherche qui est consubstantielle de l'ESS en tant que mouvement de pensée et d'action et dont la reconnaissance est un enjeu pour la dynamique institutionnelle de l'ESS en interne comme en externe. Les travaux fondateurs de J-F Draperi mais aussi de J-L. Laville sur l'épistémologie de la recherche en ESS nous ont permis d'identifier que pour nous inscrire dans cette tradition de pensée, il nous fallait positionner notre recherche dans une alliance volontaire entre théorie et pratique, développer une analyse située des PTCE, nous inscrire dans l'unité des sciences humaines par le recours à des apports théoriques économiques, sociologiques mais aussi philosophiques et finalement assumer un positionnement épistémologique particulier vis-à-vis de l'économie.

Ce positionnement épistémologique particulier vis-à-vis de l'économie a alors fait l'objet d'une analyse détaillée appuyée sur les travaux de H. Defalvard et de K. Polanyi. Il correspond à la remise en cause systématique des différents réductionnismes induits par le sophisme economiciste (la confusion logique entre économie et marché) en s'appuyant sur des auteurs qui vont jusqu'à **remettre en cause l'ontologie de la subjectivité** qui fonde le libéralisme et le néolibéralisme. **Les apports théoriques d'Amartya Sen sont alors à même de contribuer à étayer cette épistémologie de l'ESS vis-à-vis de l'économie tout en assurant son inscription dans une science à la fois morale, éthique et politique.**

Conclusion du chapitre 1

Les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) sont un concept récent élaboré à partir de réalités de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) beaucoup plus anciennes dans des espaces de co-production des connaissances entre acteurs et chercheurs qui sont caractéristiques du mode de production des connaissances dans la tradition de pensée de l'ESS. Objet de l'économie sociale et solidaire tant au niveau des réalités qui ont servi de base à l'élaboration du concept que des réalités qui se sont construites à partir du concept, les PTCE sont aussi le fruit d'une démarche de recherche-action- formation qui les ancre dans la tradition de pensée de l'ESS.

Cependant, il ne faudrait pas entendre le terme « objet » comme dans les démarche positives de recherche. En effet, la tradition de pensée de l'ESS se caractérise par le fait que nous sommes à la fois acteur et chercheur des « objets » que nous co-crédons et co-étudions et que cela fait partie intégrante de la dynamique instituante de l'ESS. Dans une épistémologie proche de l'épistémologie de la complexité proposée par Edgar Morin, les PTCE sont des éléments de l'ESS pouvant faire l'objet de travaux de recherche analytiques, mais les PTCE contiennent aussi l'ensemble du système de

tensions dialogiques qui constituent historiquement l’ESS et qui fondent sa dynamique institutionnelle. Ainsi, le rapide processus d’institutionnalisation qu’a connu cette notion de par son inscription dans la loi de 2014, est également une illustration des relations génériques entre l’économie sociale et solidaire et les pouvoirs publics. La première section de cette première partie nous aura permis de situer cet objet, en tant que concept et diversité de réalités, comme élément d’un tout (l’ESS) et comme contenant ce tout.

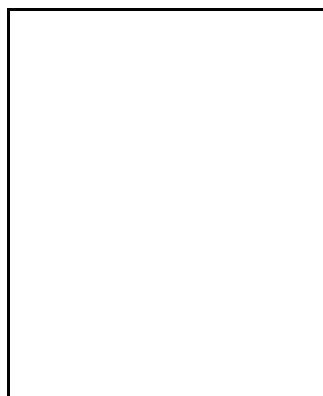
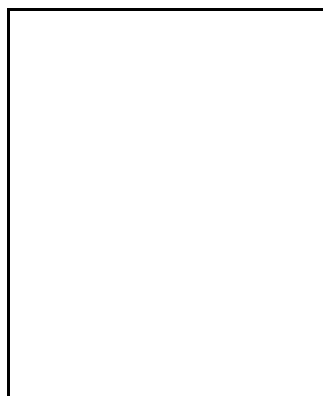
La deuxième section visait à situer notre propre questionnement par rapport aux productions de recherche déjà réalisées sur les PTCE. Cette revue de littérature nous aura permis de confirmer notre perception des PTCE comme relevant d’une approche systémique qui doit se concentrer sur les interactions entre les éléments et d’une analyse en termes de dynamiques institutionnelles qui nécessite un pluralisme des ancrages théoriques et même disciplinaires. **Notre intuition des apports potentiels des travaux d’Elinor Ostrom à notre compréhension des PTCE s’en est également retrouvée confortée.** Le prisme que notre propre parcours en tant qu’acteur au sein de l’ESS donne à notre regard de chercheur, nous a fait nous intéresser à la prise en compte des liens potentiels entre ESS et développement durable dans les études sur les PTCE. Le constat de la faible prise en compte de ces liens et la recherche d’une analyse en termes de dynamiques institutionnelles nous a amené à proposer de placer notre analyse dans une perspective d’économie éthique et politique à partir de la finalité de développement durable que nous considérons avoir été assignée aux PTCE. Nous avons alors exploré les enjeux que recouvrent la réflexion sur la caractérisation du mode de développement dont devrait être porteurs ou sont porteurs les PTCE et plus généralement l’ESS. **Nous inscrivant dans ces enjeux, notre recherche vise donc à construire une voie d’analyse des PTCE qui rende compte de la dynamique institutionnelle des PTCE par rapport à leur finalité de développement local durable, et ainsi qui contribue à qualifier le mode de développement dont les PTCE (et plus largement l’ESS) sont ou devraient être porteurs.**

Pour réaliser cet objectif de recherche, nous avons fait le choix de nous ancrer dans la tradition de pensée de l’ESS qui est à notre sens la seule qui nous permette de faire de notre double positionnement en tant qu’acteur et en tant que chercheur un atout pour la validité de notre travail. La troisième et dernière section de cette première partie visait donc à clarifier les spécificités des positionnements épistémologiques et de la démarche de recherche de la tradition de pensée de l’ESS afin de nous permettre d’éclairer la manière dont nous nous inscrivons dans cette tradition. **En assumant un positionnement épistémologique vis-à-vis de l’économie qui replace l’économie en tant que science morale, éthique et politique et une démarche de recherche qui s’inscrit dans la visée transformative et émancipatrice de l’ESS, nous mettons en cohérence, à notre niveau, théorie et pratique, et cela nous permet de**

considérer que nous contribuons positivement à cette tradition de pensée. L’ensemble de ces réflexions épistémologiques et ontologiques nous amène à considérer que la mobilisation de l’espace théorique d’Amartya Sen peut apporter des éléments constructifs à l’élaboration de notre compréhension et analyse des PTCE et peut être plus généralement à une « théorie générale » d’ESS.

Figure 5 - Tableau synoptique du chapitre 1

Les éléments caractéristiques de l'ESS retenus pour notre recherche sur les PTCE	Perspective d'analyse des PTCE en tant qu'objet de l'ESS	Les éléments caractéristiques de la tradition de pensée de l'ESS retenus pour notre recherche
* L'ESS met intrinsèquement en tension une dimension économique et une dimension politique	Une analyse des PTCE inscrite dans le système de tensions intrinsèques à l'ESS et dans la tradition de pensée de l'ESS	<p>* Éléments épistémologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ESS comme mouvement de pensée et d'actions ou de pratiques en conjonction. - L'unité des sciences sociales et une approche pluridisciplinaire. - La volonté de sortir du mythe de la neutralité axiologique en renouant avec des analyses à la fois normatives et positives. - Une tradition de pensée avec un ancrage pragmatique qui se nourrit des expérimentations et réalisations concrètes et les alimentent en retour. - L'absence de One Best Way et la valorisation de la diversité des arrangements institutionnels. - L'importance d'une analyse contextualisée dans une perspective située.
* Elle est à la fois un mode d'entreprendre et un mode de développement et il existe un enjeu fort à continuer à réfléchir sur le mode de développement dont elle est ou devrait être porteuse.	Une analyse à la fois normative et positive	<p>* Ontologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une ontologie non pas basée sur un individu isolé mais sur un individu socialisé voire associé et qui ouvre la réflexion sur les formes de responsabilité. - La reconnaissance et la prise en compte des engagements normatifs des sujets et de la diversité des motivations de l'agir économique.
* Pour relever les défis de son époque au travers d'une tension dialogique entre réforme (ou réparation) et transformation radicale du système économique dominant.	Une analyse à partir de leur finalité de développement local durable	<p>* Positionnement épistémologique vis-à-vis de l'économie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distinction entre le sens formel et le sens substantif de l'économie : reconnaissance de la pluralité des principes d'intégration économique - Refus des réductionnismes induits par l'économicisme : réduction de l'économie au marché, des motivations des individus à la seule maximisation du bien-être... Le réencastrement politique de l'économie dans l'ordre social
* Avec des questionnements éthiques sur la justice sociale, l'émancipation, les formes de solidarités, la démocratisation des pratiques des organisations et de la société...	Une analyse d'économie morale et politique	



- une approche de l'économie comme une science morale et politique .

* En étant à la fois instituée et instituante et donc en générant des dynamiques institutionnelles sources de changements institutionnels multiniveau.

Avec une approche dynamique et multiniveau mais aussi systémique car les PTCE peuvent être approchés comme des systèmes complexes.

*** Démarches de recherche**
- Proximité avec la démarche d'enquête à la Dewey
- Démarche d'expérimentation avec des logiques abductives
- recherche-action-formation
- pragmatisme méthodologique : c'est l'objet de recherche qui détermine le faisceau de disciplines et de méthodes mobilisables.

Chapitre 2 – Mobiliser l’espace théorique d’Amartya Sen pour inscrire notre analyse des PTCE dans une perspective d’économie éthique et politique.

Chapitre 2 – Mobiliser l'espace théorique d'Amartya Sen pour inscrire notre analyse des PTCE dans une perspective d'économie éthique et politique.

Souhaitant inscrire notre analyse des Pôles Territoriaux de Coopération Economique dans la tradition de pensée de l'Economie Sociale et Solidaire, nous avons montré que celle-ci est sous-tendue par l'articulation entre dimension politique et dimension économique, visées réformatrices et visées transformatives, et conceptions théoriques et pratiques de l'ESS - et ce, dans un positionnement continu par rapport au « tiers dominant » qu'est l'économie dominante (Draperi, 2003). La nécessité éthique de questionner le bien fondé, le sens recherché ou donné à l'action est encore accentuée dans le cas des PTCE par leur finalité de développement local durable. Notre analyse doit donc s'appuyer sur des auteurs qui appellent à l'unité de l'éthique et de l'économie, qui questionnent l'économie en tant qu'espace de délibération et de choix social et qui rejettent les présupposés ontologiques conduisant à la restriction de l'économie au marché. Mais nous avons également besoin de nous doter d'une théorie du développement durable compatible avec cette approche.

Cette nécessité d'inscrire notre analyse des PTCE dans une perspective d'économie éthique et politique à partir de l'interrogation sur leur finalité de développement durable à l'échelle territoriale justifie, à notre sens, le recours à l'espace théorique d'Amartya Sen qui selon Dubois et Mahieu (2009), « réhabilite la dimension éthique de l'économie en l'orientant vers une nouvelle vision du développement » (p.245). Par sa critique de l'utilitarisme, sa remise en cause de la représentation des êtres humains dans la théorie néoclassique et plus largement des présupposés ontologiques de l'économie du bien-être, Sen ré-ouvre l'analyse économique à la pluralité des motivations de l'agir économique et à la complexité éthique des questions de choix social. Ses questionnements sur la justice sociale lui permettent de refonder les analyses du développement en proposant non pas une théorie, mais une approche par les capacités qui a permis de « re-conceptualiser non seulement l'évaluation du bien-être, mais aussi les enjeux de la justice sociale dans la perspective du développement durable » (Pelenc et *al.*, 2015, p. 1). Autant d'éléments théoriques qui permettent d'éclairer les questionnements et tensions intrinsèques à l'ESS et qui peuvent donc potentiellement alimenter le cadre théorique permettant d'analyser les PTCE au regard de leur finalité de développement local durable.

La première section de ce second chapitre cherchera l'approche économique du développement durable la plus en phase avec notre perspective de recherche et nous

permettra de montrer que Sen est un penseur du développement et du développement durable (DD) au travers de son approche par les capacités basée sur une réarticulation entre éthique et économie. La seconde section montrera comment les propositions de Sen pour penser le développement, et en particulier le développement durable s'inscrivent dans l'espace théorique qu'il a construit tout au long de son cheminement intellectuel. Nous insisterons sur les éléments permettant de renouer avec l'économie comme science morale mais surtout sur les éléments permettant de considérer que Sen est un penseur utile pour l'ESS bien que peu mobilisé par l'ESS. L'ensemble de ces réflexions nous permettra enfin dans une troisième section d'élargir le cadre conceptuel proposé par Sen à partir des réflexions sur ses incomplétudes et de définir l'approche du développement durable correspondante et appropriée à l'analyse des PTCE.

Section 1 – Une approche théorique du développement durable qui réarticule économie et éthique

Tout le cheminement intellectuel de Sen vise à réintroduire des questionnements éthiques dans les raisonnements économiques menant à des politiques publiques - et plus largement à des situations de choix collectifs, impactant la vie réelle des personnes et ce, dans le cadre démocratique. Une des questions économiques centrales pour Sen est ainsi celle du développement. Ses réflexions sur l'évaluation du bien-être, sur la base informationnelle du choix social, sur les motivations individuelles de l'agir économique et sur la responsabilité individuelle et collective l'amènent finalement à revisiter la notion de développement tant du point de vue de la définition de sa finalité que de ses méthodes. Son positionnement épistémologique, son ontologie, ses emprunts à la philosophie morale, le conduisent alors à placer son approche plurielle des libertés individuelles au cœur de la définition de la notion de développement et à insister sur le rôle central que doit jouer le débat public ouvert dans la définition des politiques de développement. Comme le rappelle R. Salais (2009), le raisonnement de Sen porte sur les individualités des personnes en tant qu'êtres sociaux et reconnaît la responsabilité collective de la société concernant ces libertés individuelles qui constituent pour lui les fins et les moyens du développement. Il est ainsi conduit par son approche non utilitariste et par ses réflexions sur les responsabilités individuelles et collectives comme sur la nécessité d'inscrire la lutte contre les inégalités flagrantes au niveau planétaire, à revisiter également la notion de développement durable à partir de son approche par les capacités du développement humain.

Pour comprendre pourquoi et comment les apports théoriques de Sen sur le développement durable peuvent contribuer à la caractérisation du mode de

développement porté ou projeté par l'ESS et plus particulièrement par les PTCE, nous commencerons par situer les approches théoriques économiques du concept de développement durable (1.1). Nous verrons ensuite que l'originalité de l'approche du Développement Durable portée par Sen, au regard des autres approches théoriques de ce concept, s'appuie sur sa théorisation du développement humain (1.2).

1.1 – les approches théoriques du Développement Durable

Le développement durable émerge en tant que vocable et conception du développement à la fin des années 80. Le secrétaire de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) de Rio de Janeiro en 1992, Maurice Strong, définit alors l'objet du développement durable comme la conjonction de trois critères fondamentaux : la justice sociale, la prudence écologique et l'efficacité économique. Cependant, aujourd'hui et après trente années, il s'agit pour J. Theys (2014) d'un terme qui a épuisé les avantages de son ambiguïté, nonobstant le fait que son objet reste indépassable. Il s'agit alors peut-être de le redéfinir en considérant avec A. Diemer (2012) qu'il s'agit davantage d'un paradigme que d'un concept, puisque le développement durable nécessite une approche pluridisciplinaire visant à ré-encaster l'économie.

Pour bien saisir la spécificité de l'approche du développement durable proposée par Sen et ce qu'elle apporte à ce paradigme ainsi que les liens qu'elle peut permettre d'établir avec la tradition de pensée de l'ESS, il nous semble important de revenir sur l'historique de la notion de développement durable (1.1.1) pour ensuite en présenter différentes approches théoriques (1.1.2) et leurs liens avec les approches économiques normatives de la justice sociale (1.1.3).

1.1.1 – Retour historique sur la notion de développement durable : une tendance au rétrécissement

En 1980, l'UICN (l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature) parle pour la première fois de *Sustainable Development* traduit en français à l'époque par « développement soutenable » ; mais cela reste inaperçu et il faut attendre 1987 et la remise du rapport commandé par l'ONU en 1983 à Mme Gro Harlem Brundtland sur la question des liens entre développement et environnement, pour que le terme de « développement durable » s'impose. Ce rapport, dit rapport Brundtland, intitulé « *Our common future* » introduit une rupture dans la conception du développement en prônant le concept de *sustainable development* défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Brundtland, 1987, p.1). Le premier « Sommet de la Terre » organisé par les Nations Unies à Rio de Janeiro en 1992, est l'occasion de légitimer le terme avec l'engagement de 170 chefs d'états et de

gouvernement dans le programme d'action pour le XXI^{ème} siècle - l'Agenda 21 - qui en dresse les objectifs. Pour J. Theys (2014), le Rapport Brundtland propose une nouvelle grammaire du développement en créant « une véritable synergie entre les apports et objectifs des défenseurs de l'environnement et ceux des promoteurs du développement – dans toutes ses dimensions » (p.8). Pour Amartya Sen (2013)⁹² les mérites du Rapport Brundtland sont d'avoir défini la durabilité non seulement par la conservation des ressources environnementales mais aussi par l'introduction de la considération sur la justice intergénérationnelle dans le champ de réflexion du développement - tout en rappelant que les plus démunis de chaque génération doivent être au centre des préoccupations.

Pour tenter de comprendre le cheminement de cette notion de développement durable, il nous faut prendre en compte comment le rapport Brundtland s'inscrit dans une continuité de réflexions d'économistes sur les limites environnementales et sociétales de l'approche du développement centré sur la croissance économique (Nicol, 2007).

- Du côté des critiques environnementales : dès le début du XX^{ème} siècle, A. Marshall met en lumière les « effets externes » des activités industrielles en s'appuyant sur l'exemple d'une usine générant de la pollution. Après la deuxième guerre mondiale, les naturalistes regroupés au sein de l'UICN établissent un catalogue des menaces qui pèsent sur les espèces animales et végétales du fait des activités économiques humaines. Et en 1971, Nicholas Georgescu-Roegen publie *The Entropy Law and the Economic Process*, aboutissement de son cheminement intellectuel pour repenser la science économique à partir des enseignements de la physique thermodynamique et de la biologie évolutionniste : « La thermodynamique et la biologie sont les flambeaux indispensables pour éclairer le processus économique (...) la thermodynamique parce qu'elle nous démontre que les ressources naturelles s'épuisent irrévocablement, la biologie parce qu'elle nous révèle la vraie nature du processus économique ». Tandis que la même année 1971, l'économiste René Passet publie *L'économique et le vivant* où il expose son concept de bioéconomie : une approche de l'économie où les organisations économiques doivent respecter les lois et les mécanismes régulateurs de la biosphère. La pensée de R. Passet s'inscrit plus largement dans le cadre d'une épistémologie de la complexité intégrant la théorie des systèmes aux sciences humaines, travaillée notamment avec Edgar Morin et Joël de Rosnay, et qui fait de la société humaine un élément de l'écosystème planétaire.

⁹² Dans un texte intitulé *The Ends and Means of Sustainability* ayant fait l'objet d'une communication orale lors de la conférence sur « Transition to Sustainability » à Tokyo en 2000 et publié dans le *Journal of Human Development and Capabilities* en 2013, vol. 14.

- Du côté des critiques sociétales : De la création de l'expression *Tiers-monde* en 1952 par A. Sauvy, à la diffusion du concept de développement humain porté de François Perroux à Amartya Sen, en passant par la dénonciation du pillage des ressources naturelles des pays en développement par René Dumont en 1965, de nombreux économistes ont soulevé les questions des inégalités et injustices liées à la représentation « classique » du développement.

En 1968, le Club de Rome est créé par le regroupement de personnalités occupant des postes relativement importants dans leurs pays et souhaitant que la recherche s'empare de la question des limites de la croissance économique. Le rapport du Club de Rome - *The limits of growth* (1972) - rédigé par une équipe de chercheurs du MIT propose des simulations croisant l'évolution de la population mondiale et l'utilisation des ressources disponibles en prenant en compte les effets des pollutions générées, et montre que la poursuite de la croissance aura des conséquences néfastes sur la population mondiale à l'horizon du XXI^{ème} siècle. Fortement contesté ou encensé, ce rapport a permis de souligner les interdépendances entre les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux et d'introduire l'objectif de la recherche d'un équilibre orienté par la justice sociale entre ces enjeux. Dans le même temps, Ivan Illich publiait *Libérer l'avenir* en 1971 et *La convivialité* en 1973 où il construit une critique radicale du mode de vie occidentale et des contraintes notamment écologiques qu'il impose au monde (Nicol, 2007).

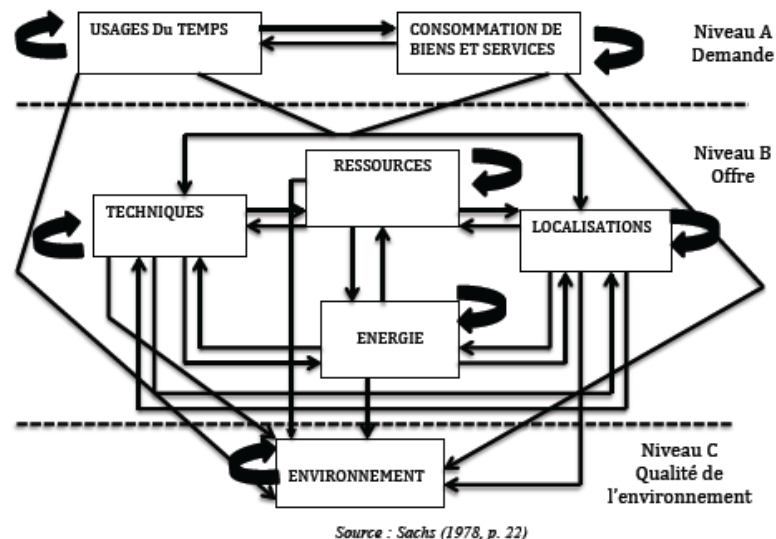
Ainsi, l'émergence et la structuration d'une écologie politique durant les années '70 se fait en parallèle de celle du courant théorique de « l'écodéveloppement ». Ce courant de pensée économique - qui à l'origine correspondait à une stratégie de développement rural dans le Tiers Monde fondée sur l'utilisation des ressources locales - incarne dans les années '70 la recherche d'un mode de développement centré sur les besoins de la population dans son ensemble, basé sur les ressources endogènes, conscient de son inscription dans un système écologique et recherchant une symbiose entre l'homme et la nature (Diemer, 2012). La conférence des Nations Unies sur l'environnement humain de Stockholm en 1972⁹³, le consacre en mettant en exergue les interactions entre écologie et économie et entre développement des pays du Sud et du Nord, mais aussi en reconnaissant l'environnement comme un patrimoine mondial à transmettre aux générations futures. Porté par des socio-économistes comme Ignacy Sachs, qui était conseiller spécial du Secrétaire Général de l'ONU pour la conférence de Stockholm, l'écodéveloppement devient une philosophie pragmatiste du développement qui se caractérise par « une approche systémique en insistant sur les relations d'interdépendance entre les différentes variables du développement », se voulant être « un outil de prospective et d'exploitation d'options de développement » s'inscrivant dans « un schéma de

93 Qui sera rétrospectivement dénommée premier Sommet de la Terre

planification » mais reconnaissant « la diversité des situations, la pluralité des valeurs et la multiplicité des solutions souhaitables (Diemer, 2012, p.5).

Le schéma suivant proposé par I. Sachs dans un article de 1978⁹⁴ et repris par A. Diemer (2012) illustre l'approche systémique proposée par l'écodéveloppement :

Figure 6 - l'approche systémique proposée par l'écodéveloppement selon Sachs (1978)

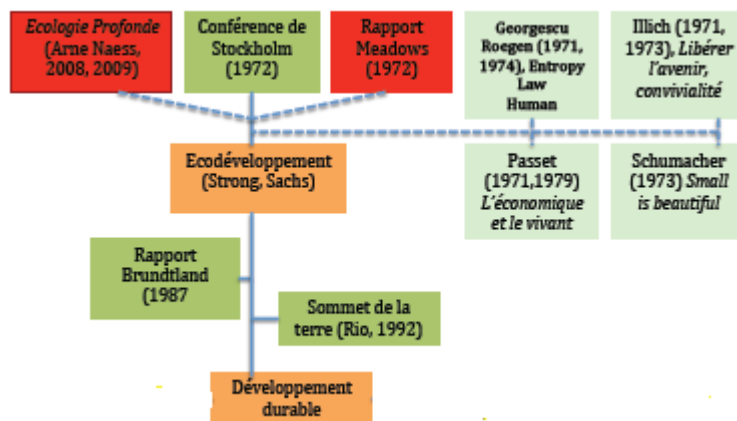


L'écodéveloppement inspire le travail du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) durant toutes les années 70 et 80 avec à sa tête Maurice Strong, pendant que dans le même temps les écrits d'Amartya Sen inspirent les travaux du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Cependant le concept d'écodéveloppement a fait l'objet de vives critiques tant au Nord qu'au Sud et « fut abandonné sous l'influence des lobbies industriels qui voyaient alors dans l'attention portée aux pollutions un frein à leur activité. Et les pays moins développés jugeaient cette préoccupation, luxe de pays riche. Ce fut la cause de l'échec d'un projet de deuxième Sommet de la Terre tenu à Nairobi en 1982 » (Nicol, 2007, p.6). C'est de cet échec de la conférence de Nairobi et de l'abandon du concept d'écodéveloppement que découle la mission confiée à Madame Gro Brundtland en 1983.

Nous pouvons résumer ces influences amenant à l'émergence du concept de développement durable en reprenant une partie du schéma proposé par A. Diemer (2012, p. 3) :

94 I. Sachs (1978), « Ecodéveloppement : une approche de planification », *Economie Rurale*, n°124, p.16-22

Figure 7 - L'émergence du concept de développement durable selon A. Diemer (2012)



Pour A. Diemer (2012), le concept de développement durable répond d'une certaine manière aux critiques adressées à l'écodéveloppement car il insiste moins sur la multiplication des accidents (climatiques, industriels, sanitaires) et sur les projections alarmistes prédisant un épuisement des ressources naturelles et dans le même temps, il préserve l'idée de mise en synergie et de recherche simultanée de la justice sociale, de l'équilibre écologique et de l'efficacité économique déjà présente dans l'écodéveloppement. Le succès du concept de développement durable tiendrait en fait autant à son ambiguïté qu'à sa capacité de poser et relier plusieurs des questions centrales soulevées par les écrits et réflexions qui précèdent son avènement (Theys, 2002 et 2014).

- L'ambiguïté est ainsi constitutive de l'émergence du concept de développement durable. Elle porte sur la signification des termes (durabilité ou soutenabilité), sur le potentiel oxymore que constitue l'assemblage des termes « développement » et « durable », sur la confusion ou pas avec l'environnement, sur les objectifs politiques et écologiques effectifs que l'on se donne et sur les relations au marché ou au capitalisme mondialisé ... (Theys, 2014, p.2). Mais on peut aussi considérer que cette ambiguïté conceptuelle porte en elle trois fonctions qui ont rendu le concept facilement appropriable : une fonction instrumentale permettant de ne remettre en cause que ce qui arrange du modèle de développement actuel ou de déguiser ce que l'on fait sous du « green washing », une fonction stratégique qui rend possible l'alignement d'intérêts divergents et crée de nouvelles opportunités de coopération et une fonction politique qui serait de préparer la transition vers un nouveau paradigme de développement ou de démocratie⁹⁵.

⁹⁵ Maier Mathias, 1999, « The role of ideas in the politics of sustainable development » WGES Newsletter, Centre R. Schuman, European University Institute, Florence.

- Le concept de développement durable a également le mérite de relier plusieurs des enjeux et questions auxquels nos sociétés sont confrontées : la question des finalités de la croissance et plus largement celle du compromis entre les finalités de l'économique, du social et de l'écologique ; celle de l'articulation des temporalités ; celle de l'articulation de la globalisation avec les territoires locaux.

S'il est indéniable que le terme développement durable a rencontré un vif succès, il est tout aussi indéniable qu'il suscite de très nombreuses critiques sur le plan sémantique⁹⁶; sur le plan discursif (Pestre D., 2011)⁹⁷, le terme étant alors vu comme une mystification servant à protéger le modèle dominant et les intérêts des occidentaux ; et sur le plan épistémologique où les critiques soulignent l'inexistence d'une science du développement durable et l'impossibilité de le considérer comme un concept théorique du fait de son inscription dans une logique d'action (Theys, 2014). D'autres critiques s'inscrivent elles dans une perspective pragmatique et portent sur le caractère non-opératoire de la notion de développement durable. On peut toutefois se demander si la conception du développement durable qui s'est imposée ces trente dernières années et qui tend à confondre environnement et développement durable ou à le représenter comme la coordination de trois sphères (économique, sociale et environnementale) est réellement la conception du développement durable portée par le Rapport Brundtland en 1987 ?

Nous rejoignons l'analyse de J. Theys qui appréhende le développement durable comme un projet politique permettant de hiérarchiser les objectifs de l'action et de choisir les modes de régulation en donnant une forte priorité au long terme, aux populations et aux territoires les plus vulnérables, aux besoins fondamentaux non ou mal satisfaits et à la préservation des ressources et des patrimoines les plus critiques. Depuis 30 ans, le choix a ainsi été fait d'une version édulcorée (Brodhag, 2008)⁹⁸ « pauvre » et dépolitisée du développement durable, une version réformatrice qui a certes suscité une large adhésion mais « ce qui a été gagné en extension a été perdu en profondeur » (Theys, 2014, p.11) et on a finalement perdu de vue la possibilité d'une version « riche » et transformative du développement durable. Le développement durable contient donc, tout comme l'ESS, une tension intrinsèque entre d'un côté la réforme à la marge du système dominant ou la réparation des dégâts engendrés et de l'autre, la transformation radicale du système. En témoigne les évolutions des acceptations du terme de développement durable au fil du temps

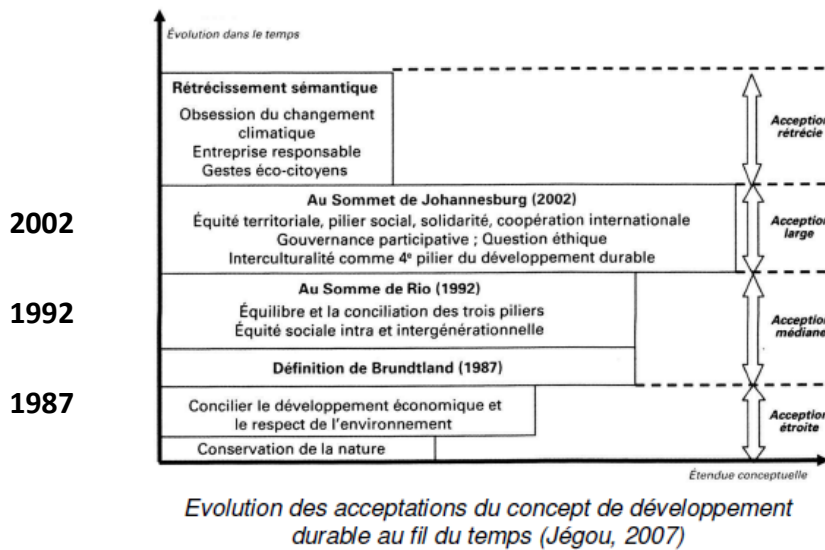
⁹⁶ Krieg-Planque Alice, 2010, « la formule « développement durable » : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », Langage et société, n°134, décembre

⁹⁷ Pestre D., 2011, « Développement durable : anatomie d'une notion », Natures Sciences Sociétés, vol.19, n° 1, janv-mars.

⁹⁸ Brodhag C, 2008, « un concept édulcoré », in Smouts M-C. (dir.), *Le développement durable, les termes du débat*, ed. Armand Colin, paris, p.89-93.

proposé par A. Jegou en 2007⁹⁹ et reprises dans une note du Commissariat Général au Développement Durable de juin 2017 :

Figure 8 - Evolutions des acceptations du terme de développement durable selon Jégou (2007)



Cette représentation des variations de l'étendue conceptuelle du terme de développement durable met en évidence que c'est entre 2002 (le sommet de Johannesburg) et 2010 (la diffusion à l'économie réelle et à l'échelle planétaire de la crise des *subprimes*) que cette étendue conceptuelle a été la plus large au niveau international, englobant alors la diversité culturelle dans le champ du développement durable (Diemer, 2012).

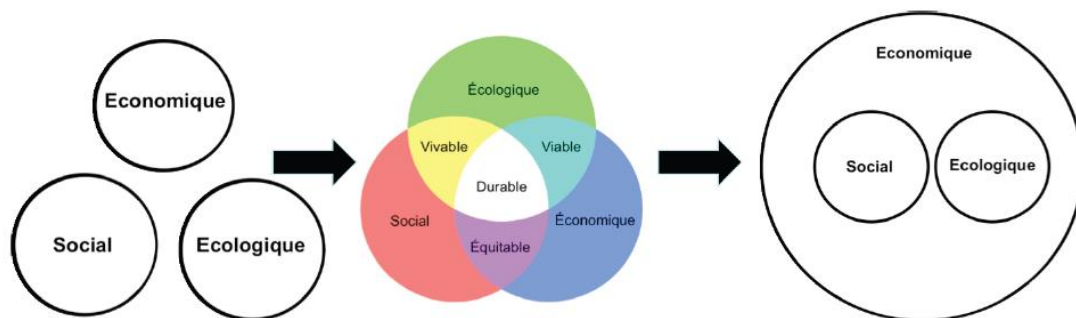
Suivant l'argumentation développée par J. Pelenc dans sa thèse de doctorat (2014), nous pouvons considérer que les différentes approches du développement durable traduisent différentes façons de concevoir les liens entre l'économique, le social et l'écologique et donc au final, différentes représentations du monde.

L'approche qui a dominé ces trente dernières années repose sur une représentation du monde comme composé de trois sphères séparées et potentiellement antinomiques (l'économique, le social et l'écologique) que le développement durable vient réconcilier en trouvant des compromis (*trade-off*). Cette représentation est compatible avec l'économicisme dominant et finit par réduire le développement durable à la recherche de compromis permettant de prendre en compte le social et l'écologique à l'intérieur de la sphère économique qui reste dominante. C'est ce que traduit selon lui le glissement sémantique du vocable de *développement durable* à

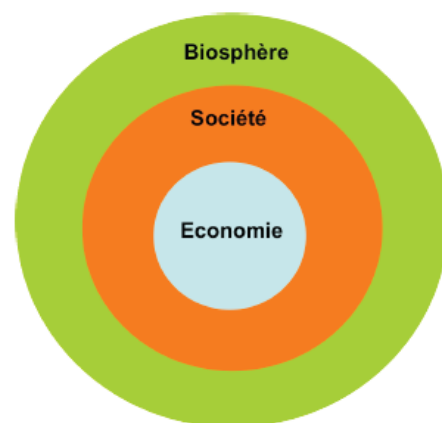
99 A. Jegou (2007), « Les géographes français face au développement durable », *L'information géographique* n°71, septembre 2007.

celui de *croissance verte* au cours des années 2010 par exemple. Nous reprenons ci-dessous la représentation graphique qu'en donne J. Pelenc dans sa thèse (p.14) :

Figure 9 - Représentations du développement durable selon Pelenc (2014)



A l'autre extrémité, on trouve une représentation du monde où l'économie est encadrée dans le social lui-même encadré dans la biosphère. Le développement durable est alors un projet politique visant à faire reconnaître cette représentation du monde et à transformer les comportements, institutions et modes de régulation pour que l'économie reprenne sa « juste » place au service des autres dimensions qui la dépassent. Nous retrouvons ici des éléments de la pensée de K.



Source: J. Pelenc, 2014, p.16

Polanyi sur l'économie substantive et donc une approche du développement durable qui peut sans doute davantage se rapprocher de la tradition de pensée de l'ESS.

Si le concept de développement durable dans sa version « faible », dépolitisée et réformatrice¹⁰⁰ est aujourd'hui très controversé et en perte de crédibilité, pour J. Theys (2014), l'objet du développement durable est lui « indépassable¹⁰¹ » et nous devons donc réinventer ce concept dans une forme forte et transformatrice. Il nous met alors en garde contre les deux écueils actuels qui menacent cette réinvention : le retour à la préoccupation exclusivement environnementale qui nous ferait perdre les apports permis par le concept de développement durable, à savoir le décloisonnement entre les enjeux ; et d'autre part, le simple changement de

¹⁰⁰ Mais c'est cette vision « faible » du développement durable qui est largement dominante aujourd'hui.

¹⁰¹ « Indépassable » : nous précisons que c'est l'objet du développement durable qui est indépassable pas forcément la notion. Theys nous rappelle ainsi que le système d'enjeux environnementaux, sociaux, économiques, culturels et politiques que nous devons aujourd'hui affronter est « indépassable », que nous ne pouvons plus faire comme s'il n'existait pas. Le terme indépassable renvoie aussi à l'horizon temporel du concept de développement durable.

vocabulaire sans remise en cause de la prédominance de l'économique (« croissance verte », « transition écologique et solidaire », « l'économie circulaire »...) (p.14).

Le développement durable est ainsi issu d'une tradition de pensée pluridisciplinaire qui s'inscrit dans le temps, il comprend une dimension politique plus ou moins affirmée et revendiquée qui se traduit par une tension intrinsèque entre réforme et transformation. Il est la combinaison de réflexions éthiques et pragmatiques et cherche les moyens de s'exprimer dans un mode de développement effectif, tant au niveau des comportements que des institutions et des modes de régulation. Autant de proximités potentielles avec l'Economie Sociale et Solidaire. Mais au-delà de ces proximités, il s'agit de trouver l'approche du développement durable qui incarnerait le mieux le mode de développement dont l'ESS est ou doit être porteuse et corollairement la conception de l'ESS qui permettrait d'opérationnaliser (en théorie et en pratique) une version « forte » et renouvelée du développement durable.

1.1.2 – Aperçu non exhaustif des approches économiques du développement durable

Le Développement durable est mobilisé dans différentes disciplines et champs théoriques avec la particularité de toujours s'accompagner de croisements ou d'emprunts interdisciplinaires. Il est présent en sciences humaines, principalement en économie mais aussi en philosophie autour des questions d'éthique et de responsabilité et en sociologie avec une entrée par les inégalités environnementales. Il est également présent en sciences naturelles, autour de la science de l'environnement qui mobilise plusieurs disciplines des sciences physiques et biologiques. Les approches théoriques du développement durable ont donc soit un point de départ naturocentré incluant les êtres humains et s'interrogeant sur les effets des activités socialement organisées sur la nature, soit un point de vue anthropocentré s'interrogeant, comme nous le dit Sen en 2013, sur comment préserver le genre humain davantage que sur comment préserver le monde naturel (p.6) :

It is not so much that humanity is trying to sustain the natural world, but rather that humanity is trying to sustain itself. It is us that will have to 'go' unless we can put the world around us in reasonable order. The precariousness of nature is our peril, our fragility.

Parmi ces très nombreuses approches et mobilisations théoriques du développement durable, nous ne nous centrons que sur celles se revendiquant comme économiques et cela sans chercher à prétendre à la moindre exhaustivité, notre propos visant à mettre en évidence les spécificités de l'approche proposée par Sen. Il nous semble alors possible, comme nous avons commencé à le faire dans les pages précédentes, de distinguer les approches économiques du développement durable qui se

positionnent dans le cadre de pensée néolibéral et celles que nous pourrions positionner davantage dans le cadre de pensée de l'économie substantive.

- Avec la diffusion des questionnements sur les limites environnementales du modèle de développement dominant puis du paradigme du développement durable, tout un ensemble de réflexions théoriques et d'écrits académiques ont cherché à intégrer l'environnement dans la problématique économique plus générale des ressources (Bontems et Rotillon, 2007)¹⁰². L'économie de l'environnement correspond ainsi pour J. Pelenc (2014) à cette branche de l'économie néoclassique qui étudie les questions de ressources naturelles et d'environnement. Pour intégrer l'environnement dans ce cadre de pensée économiciste - pour lequel, rappelons-le, l'économie se résume au marché - il est nécessaire de le considérer comme un ensemble de biens et services environnementaux auxquels doivent être appliqués les outils du marché par le biais de la construction d'un prix. Ces biens et services environnementaux peuvent alors être gérés « efficacement » et entrés dans la recherche de l'allocation optimale des ressources. Dans un premier temps, il s'est agi d'incorporer les externalités négatives des activités productives par l'intermédiaire de taxes pollueur/payeur ou de la création de marchés de droits à polluer. Plus récemment, l'économie de l'environnement s'intéresse aux externalités positives produites par les écosystèmes avec les paiements pour services environnementaux mais également à la prise en compte des ressources non-renouvelables au travers de la maximisation d'une fonction de bien-être intertemporelle qui incorpore les niveaux de consommation des générations futures.

- Une autre voie de réflexion remet en cause l'économicisme de l'économie de l'environnement en considérant que les outils de l'économie standard ne sont pas compatibles avec la compréhension et la reproduction de l'environnement entendu ici comme la biosphère. René Passet dans son ouvrage *L'économique et le vivant* de 1979 identifiait quatre conflits de logique entre la science économique dominante et la Nature : Premièrement, la Nature maximise des stocks à partir de flux alors que l'économie maximise des flux en épuisant des stocks. Deuxièmement, la Nature est régie par une logique d'interdépendance et de circularité, alors que la modélisation et la décision économique sont régies par une logique linéaire simple (logique comptable). Troisièmement, les rythmes naturels se déroulent sur le temps long terme, alors que la gestion économique introduit une rupture via la maximisation de court terme. Et enfin, les écosystèmes tendent vers la complexification diversifiante, alors que la gestion économique entraîne l'uniformisation et la vulnérabilité des éco- et agro-systèmes par sélection des seules variétés rentables à court terme.

Le courant de l'économie écologique se démarque donc de l'économie de l'environnement en concevant l'économie comme imbriqué dans l'écosystème. Ce

¹⁰² Bontems, P. et Rotillon, G. (2007). *L'économie de l'environnement*. Paris, La Découverte.

qui traduit une manière de concevoir les liens entre l'économique et l'environnement et donc une représentation du monde totalement différente. C'est ce que nous avons tenté de représenter à l'aide de schémas dans les pages précédentes. Par sa manière de concevoir l'économique comme encastré dans la biosphère, l'économie écologique offre un parallèle notable avec la proposition de K. Polanyi de ré-encastrement de l'économie dans le social et aboutit au même rejet de l'économicisme actuel. Nous relevons également un parallèle entre le premier conflit de logique identifié par R. Passet concernant l'appréhension des liens entre flux et stocks, et l'analyse d'Ostrom distinguant les stocks de ressources et les flux d'unités de ressources dans son analyse des règles favorisant la durabilité des communs.

En suivant les propos de J. Pelenc nous pouvons considérer, pour résumer, que le courant de l'économie de l'environnement cherche à intégrer l'environnement naturel dans la sphère économique par l'extension des mécanismes du marché - tandis que l'économie écologique cherche à définir des conditions de durabilité permettant l'insertion de l'activité économique dans la biosphère par le biais de normes socio-environnementales (p. 79-80).

Nous retrouvons également, dans le champ des études économiques, deux conceptions de la soutenabilité (ou de la durabilité) qui reprennent cette opposition entre vision economiciste et substantive des liens entre économie et environnement. Dans l'approche que l'on qualifie de « soutenabilité ou durabilité faible », le capital naturel est considéré comme un stock de ressources naturelles. L'ensemble des capitaux qui concourent au développement sont substituables entre eux et la soutenabilité ou durabilité consiste à permettre le maintien dans le temps du stock total de capitaux. La disparition du capital naturel peut donc être compensé par une augmentation du capital construit ou manufacturé, voire du capital humain et financier à condition qu'une telle substituabilité soit possible puisqu'on ne suppose pas que ce soit systématiquement le cas. Cette approche de la durabilité, préconisée par la Banque mondiale et l'OCDE, fait ainsi fortement reposer sur le progrès technique et technologique les solutions aux problèmes environnementaux générés par le mode de production actuel (Destais, 2011)¹⁰³.

En opposition à cette acception « faible » de la soutenabilité, une acception « forte » est défendue qui s'appuie sur une conception des capitaux comme étant complémentaires et non parfaitement substituables (Vivien, 2009)¹⁰⁴. Dans ce courant de la durabilité forte, le capital naturel n'est pas un stock de ressources naturelles mais « un ensemble de systèmes complexes constitués d'éléments

¹⁰³ Destais G. (2011), « Les théorisations économiques du développement durable. Proposition de décryptage critique », Colloque international francophone, « Le développement durable : débats et controverses », 15 et 16 décembre 2011, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand.

¹⁰⁴ Vivien, F. (2009), « Les modèles économiques de soutenabilité et le changement climatique ». *Regards croisés sur l'économie*, 6(2), 75-83.

biotiques et abiotiques¹⁰⁵ en constante évolution et qui interagissent de manière à déterminer la capacité des écosystèmes à fournir à la société humaine directement ou indirectement un large éventail de fonctions et de services écologiques » (Pelenc, 2014, p.81). Dans cette approche de la durabilité, il existe un seuil critique en deçà duquel le capital naturel ne doit pas diminuer car il fournit des éléments indispensables au bien-être humain qui ne pourront être fournis par aucun autre type de capital. La notion de « capital naturel critique » est donc centrale dans la définition « forte » de la soutenabilité, ce qui pose la question des procédures de choix social concernant la définition des seuils de criticité. En effet, parmi les éléments que les écosystèmes apportent à la qualité de la vie humaine, certains relèvent d'une importance écologique, d'autres d'une importance socio-culturelle et d'autres enfin d'une importance économique. Ce qui est considéré comme une perte insupportable pour certains individus ou groupes sera considéré comme un coût supportable par d'autres. Les tenants de la soutenabilité forte s'en remettent alors à la délibération publique, au débat public ouvert et informé pour définir les seuils de capital naturel à ne pas dépasser - ce qui n'est pas sans lien comme nous le verrons avec les réflexions de Sen.

Jérôme Pelenc (2014) nous propose ce tableau récapitulatif des différences entre approches « forte » et « faible » de la durabilité/soutenabilité (p.82) :

Figure 10 - Approches « forte » et « faible » de la durabilité/soutenabilité selon Pelenc (2014)

	Idee-clé	Conséquence	Terme-clé	Enjeu du DD	Normes ou seuils
Soutenabilité forte	Capital naturel et les autres types de capitaux ne sont pas substituables de manière parfaite	Certaines actions humaines conduisent à des irréversibilités	Capital naturel critique	Conserver les « stocks » de capital naturel irremplaçables	Délibération publique et rationalité procédurale
Soutenabilité faible	Capital naturel et les autres types de capitaux sont parfaitement substituables	La somme totale du capital doit être maintenue constante	Allocation optimale des ressources	Trouver des solutions techniques dites « propres » pour remplacer les produits et procédés polluants ou restaurer l'environnement	Expertise technico-scientifique et rationalité instrumentale, (prix du marché, normes techniques, etc.)

105 En sciences de l'environnement, les **facteurs biotiques** représentent l'ensemble des interactions du vivant sur le vivant dans un écosystème tandis que les **facteurs abiotiques** représentent l'action du non-vivant sur le vivant.

Nous retrouvons donc dans la manière d'établir les liens entre environnement et économie, et dans la façon d'appréhender la durabilité, la tension entre visée réformatrice et visée transformative inhérente au développement durable.

Le fait de s'interroger sur la variabilité socio-culturelle des seuils de criticité du capital naturel nous amène également à la question de la contextualisation des approches économiques du développement durable. Jacques Theys (2002) souligne ainsi l'existence de deux logiques dans ces approches en fonction de leur rapport au local et au territoire :

- la première est celle de l'économie de l'environnement : Soit elle ne parle pas du local ou du territoire, soit elle s'y intéresse en termes de spécialisation productive voyant dans les politiques locales de développement durable une visée instrumentale de recherche d'attractivité du territoire vis-à-vis des entreprises, mais aussi des populations les plus aisées. Son propos est global et vise à intégrer l'environnement dans une science économique chargée de penser la globalisation et pour laquelle la prise en compte de l'environnement ne doit pas être un frein à la mondialisation basée sur l'élargissement de la logique de marché. Cette mondialisation libérale y est même souvent appréhendée comme la solution aux enjeux du développement durable.

- La deuxième, peut-être en réaction à la première, se questionne sur l'intégration de l'environnement dans la réflexion sur le développement local. Consciente que l'obsession constante de la démarche de développement durable devrait être de créer des passerelles entre le local et le global, le sectoriel et le spatial (p.6), cette économie territoriale du développement durable considère que l'échelle locale est la plus pertinente pour traiter de questions ou problèmes à la fois globaux et locaux car elle permet la mise en évidence des inégalités et des responsabilités environnementales à la seule échelle qui rend possible les actions transversales nécessaires. Pour J. Theys, l'approche territoriale du développement durable est la condition pour une prise en compte effective de la dimension sociale du développement durable, alors que les approches non territorialisées s'attachent souvent exclusivement aux dimensions économiques et environnementales.

Une autre caractéristique permettant de distinguer les approches économiques théoriques du développement durable est le fait qu'elles s'appuient, ou non, sur des emprunts faits aux sciences de l'environnement et à l'épistémologie de la complexité. Alors que l'économie de l'environnement reste centrée sur les concepts de l'économie néolibérale, l'économie écologique s'est, elle, appuyée sur des emprunts à la biologie (R. Passet) et à la thermodynamique (N. Georgescu-Roegen) qui ont également nourri l'épistémologie de la complexité (E. Morin). Plusieurs courants de pensée économique s'intéressent ainsi au développement durable comme cadre réflexif pour aborder la complexité des systèmes socio-écologiques, entendus

comme des systèmes constitués par les interactions entre deux types de systèmes complexes : les systèmes socio-économiques et les systèmes naturels. C'est le cas notamment d'Elinor Ostrom qui, à partir des années 2000, a cherché à appliquer ses analyses dynamiques de la diversité institutionnelle à la compréhension des systèmes socio-écologiques, comme en témoigne un article publié en 2013 sous le titre "Connectivité et gouvernance des systèmes socio-écologiques multiniveaux : le rôle du capital social"¹⁰⁶. Les courants de pensée économique qui s'intéressent aux systèmes socio-écologiques admettent tous que la multiplicité des interactions et interférences entre le grand nombre d'éléments composant ces systèmes génèrent des incertitudes, des indéterminations et des phénomènes aléatoires. Mais aussi que la complexité, ne se réduisant pas à ces incertitudes, provient également du fait que ces systèmes sont des systèmes ouverts, organisés non pas par des équilibres mais par des déséquilibres se compensant mutuellement. La pensée complexe, dans laquelle ces approches théoriques du développement durable s'inscrivent, repose alors selon E. Morin sur trois principes interreliés :

- le principe *dialogique* qui considère qu'un même tout (l'ESS ou le développement durable par exemple) peut contenir deux principes différents ou antagonistes (visée réformatrice et visée transformatrice par exemple) illustrant la complexité du réel. Il ne faut pas donc chercher à éliminer ces contradictions car, contrairement à la dialectique, la dialogique « assume cette tension entre deux notions devant s'exclure l'une l'autre, mais qui sont indissociables en une même réalité ».
- le principe *récuratif* qui considère qu'un système ouvert ne peut être guidé par une causalité linéaire car il existe des boucles de rétroaction entre le système et son environnement.
- le principe *hologrammique* qui propose de considérer que chaque élément du système contient la totalité du système. Ce principe invite à dépasser le réductionnisme qui se concentre uniquement sur les parties d'un système, mais aussi l'holisme qui ne perçoit que le tout, en développant des aller-retours réflexifs entre le général et le particulier. (Duracka, 2016)¹⁰⁷.

Au-delà de ces points de rapprochement, nous pouvons une fois encore distinguer les courants de pensée économique qui s'intéressent aux systèmes socio-écologiques par leur inscription ou non dans le cadre de pensée positif de la science économique dominante. *L'économie écologique* se définit ainsi depuis les années 2000 comme « une discipline qui montre la voie vers une société durable dans une perspective d'équité intergénérationnelle, conformément à la définition de Brundtland » (Pelenc, 2014, p.38), affirmant ainsi son approche normative de l'économie, alors que le

106 BRONDIZIO E., OSTROM E. et YOUNG O. (2013), "Connectivité et gouvernance des systèmes socio-écologiques multiniveaux : le rôle du capital social", *Management&Avenir* 2013/7 (N°65), p.108-140

107 DURACKA N. (2016), *L'innovation sociale chez les acteurs de l'économie sociale et solidaire en Auvergne : une approche communicationnelle*, thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication

champ des *Sustainability Transitions Studies*, qui analyse les transformations sociales et techniques en contextes de crise écologique et climatiques, reste le plus souvent loin d'une visée normative en conservant un caractère apolitique occultant les relations de pouvoir existant dans le changement social (Audet, 2015). Ce champ d'analyse théorique, mobilisé notamment par les économistes évolutionnistes, s'organise autour de l'étude du verrouillage actuel des principaux systèmes sociotechniques empêchant leur adaptation aux enjeux écologiques et analyse les processus et conditions permettant aux innovations sociotechnique de faire changer ces systèmes vers davantage de durabilité. Ce qui pose alors la question du pilotage du changement. Les *Sustainability Transitions Studies* imposent le vocable de « transition » en considérant qu'elle désigne le passage de l'état d'un système vers un autre état du même système et qu'elle procède toujours par transformations multiples, simultanées, interférant mutuellement et agissant à des niveaux variés allant du plus local au plus structurel et macrosociologique (Audet, 2015).

L'ambiguïté du terme « développement durable » s'épaissit alors encore davantage puisqu'il désigne dorénavant parfois un mode de gestion de la transition et parfois l'horizon lui-même de la transition. En France, la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) en vigueur de 2010 à 2014 devient ainsi en 2015, la Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable (SNTEDD). De fait nous pouvons, avec René Audet (2015), considérer que les *Sustainability Transitions Studies* s'écartent du cadre de pensée néolibéral par leur emprunt très fort aux sciences de l'environnement et à l'épistémologie de la complexité, mais y restent globalement attachées par leur vision très technocentriste du changement, leur inscription dans la logique de marché et leur caractère apolitique.

Nous avons choisi de distinguer les approches économiques théoriques du développement durable en fonction de leur inscription ou non dans le paradigme néolibéral et en questionnant tour à tour : leur conception du lien entre économie et environnement, leur conception de la durabilité, leur rapport au territoire et leur emprunt ou non à l'épistémologie de la complexité et aux sciences naturelles. Afin de pouvoir par la suite, mieux cerner les spécificités de l'approche du développement durable proposée par A. Sen, nous tentons de rassembler les éléments présentés ci-dessus dans le tableau suivant :

Figure 11 - Se repérer dans les approches économiques théoriques du développement durable

Critères d'analyse	Cadre de pensée néolibéral	Cadre de pensée substantif
Relation entre l'économie et l'environnement	Economie de l'environnement cherche à intégrer l'environnement naturel dans la sphère économique par l'extension des mécanismes du marché	Economie écologique conçoit l'économique comme imbriqué dans l'écosystème
Conception de la durabilité/ soutenabilité	Soutenabilité faible	Soutenabilité forte
Rapport au territoire	Economie de l'environnement se positionne dans le cadre de la mondialisation libérale	Economie territoriale durable amène à la question de la soutenabilité sociale
Avec des emprunts aux sciences de l'environnement et à l'épistémologie de la complexité	Sustainability Transitions Studies : vision technocentriste du changement, inscription dans la logique de marché et caractère apolitique	Economie écologique qui a une visée normative

Source : auteur, 2018

Considérant avec A. Diemer (2012) que le développement durable doit être appréhendé comme un paradigme normatif décrivant une représentation souhaitable du monde dans sa complexité et donc qu'il a une dimension éthique et politique, et en nous appuyant sur ce point sur ce que nous a appris notre analyse de la tradition de pensée de l'ESS (Chapitre 1), nous admettons que les approches pluridisciplinaires du développement durable qui correspondent le mieux à notre recherche sont celles proposant de ré-encadrer l'analyse économique dans la société et la société dans la biosphère et s'inscrivant donc dans le cadre de pensée de l'économie substantive.

Pour s'écarter de la version « faible » du développement durable centré sur la prise en compte de l'environnement dans le raisonnement économique et renouer avec la dimension éthique et politique du développement durable, il est également nécessaire de prendre pleinement en compte son objectif de justice sociale. Il nous semble donc opportun de compléter ce tour d'horizon des approches économiques du développement durable en nous repérant également dans les théories de la justice et ce d'autant plus que c'est un domaine où la pensée de Sen peut également croiser celle de l'ESS.

1.1.3 Etablir des liens avec les théories de la justice sociale

Commençons par revenir sur l'importance de la dimension éthique et politique du développement durable, en relevant les principes éthiques mis en avant, notamment dans le rapport Brundtland, pour le caractériser, nonobstant les multiples interprétations tant théoriques que politiques et pratiques qui en ont été faites

(Diemer, 2012). Selon le rapport Brundtland dans un mode de développement durable :

- La diversité culturelle doit être reconnue, prise en compte et respectée. C'est un impératif éthique inséparable du respect de la dignité de la personne humaine.
- Les décisions et réalisations doivent répondre au principe éthique de responsabilité (en référence à Hans Jonas¹⁰⁸) envers tous les êtres humains présents et à venir. Elles doivent également satisfaire le principe éthique de solidarité à la fois intragénérationnelle et intergénérationnelle, et ce, à toutes les échelles territoriales.
- Les décisions et réalisations doivent enfin respecter le principe de précaution, qui est un principe guidant le choix social puisqu'il permet d'effectuer des choix en situation d'incertitude et de risque. Selon ce principe, une décision sera juste si elle est écologiquement réversible (permettant de conserver la liberté de choix des générations futures) ou si elle consiste à limiter, encadrer ou empêcher certaines actions potentiellement dangereuses pour les êtres humains et la nature - même en l'absence de certitudes scientifiques établies.
- Enfin, le développement durable ne peut se concevoir que dans le respect du principe de participation - donc par la mise en débat permanente portant sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux (Diemer, 2012, p18).

Le développement durable dans sa version « forte » donne ainsi une place aussi importante à la recherche de la justice sociale qu'à celle de l'efficacité économique et de la protection de l'environnement. Or la science économique moderne s'est essentiellement focalisée sur la recherche de l'efficacité, en invoquant le critère de Pareto et en rejetant progressivement hors du champ de la science économique la question de l'équité (Defalvard, 2015). Cette branche de l'économie qui traite de la question de la répartition équitable, de la justice sociale, est intrinsèquement normative au sens où elle s'intéresse à ce qui devrait être pour que la situation soit juste et équitable et pas seulement à la situation telle qu'elle est. Ses fondements empruntent à la philosophie morale et aux théories de la justice (Leseur, 2005). L'ESS comme le DD comporte ainsi une dimension éthique et normative qui questionne la justice sociale et il nous semble dès lors indispensable de nous repérer dans ces approches économiques normatives de la justice pour constituer le cadre théorique permettant d'analyser les PTCE au regard de leur finalité de développement local durable.

A la suite d'Alexia Leseur (2005) nous proposons d'utiliser trois critères de différenciation de ces approches économiques de la justice :

- le premier critère distingue les approches empruntant à l'héritage aristotélicien où ce qui est juste ou moral est défini par rapport à une finalité (approches

108 Hans Jonas, *Das Prinzip Verantwortung*, 1979

téléologiques¹⁰⁹), et les approches empruntant à l'héritage kantien où ce qui est juste ou moral est défini par le caractère d'obligation de la norme (approches déontologiques¹¹⁰) (Ricoeur, 1990).

- le deuxième critère distingue les approches jugeant du caractère juste uniquement au regard des résultats obtenus (approches conséquentialistes) et celles mettant également l'accent sur la procédure retenue pour mener aux résultats obtenus (approches procédurales).

- le troisième critère proposé par A. Leseur (2005) part du constat que toutes les approches économiques de la justice reposent sur une conception moderne de l'homme comme un être libre, égal en respect à ses semblables ce qui le rend responsable. Mais l'acceptation de cette responsabilité diffère selon les approches.

En reprenant les principes éthiques contenu dans la caractérisation du développement durable et en les confrontant à ces critères de différenciation, nous nous proposons de repérer le type d'approche économique normative de la justice qui correspondrait le mieux à une approche « forte » du développement durable.

- Le principe de participation démocratique des populations concernées au choix des finalités collectives¹¹¹ renvoie ainsi, selon nous, davantage à une conception téléologique de la justice qu'à une conception déontologique. La conception déontologique (liée à la notion de « devoir ») semblant moins adaptée à la situation d'incertitude et de nécessité d'adaptation rapide aux changements à laquelle l'humanité est aujourd'hui confrontée.

- Le principe de précaution et de réversibilité des décisions prises afin de laisser une liberté de choix aux générations futures, renvoie à une conception de la justice pas uniquement conséquentialiste mais également procédurale. S'inscrivant dans l'épistémologie de la complexité, les approches de la justice accordant de l'importance au processus nous semblent en effet davantage en adéquation avec le contenu même du concept de développement durable.

- Le principe de responsabilité et de solidarité engage chacun d'entre nous individuellement et collectivement vis-à-vis des autres êtres humains présents et à venir mais aussi vis-à-vis du non-humain. Mais cette responsabilité doit-elle être conséquentialiste et donc finalement « limitée » aux conséquences *ex post* de nos actes comme nous y invitent les approches téléologiques de la justice ? Ou bien doit-elle être « étendue » par la prise en compte *ex ante* des obligations qu'elle nous crée, nous rapprochant alors des approches déontologiques de la justice ? Pour Dubois et Mahieu (2009), une responsabilité *ex ante* ou prospective qui précède l'action, qui résulte de la présence d'obligations *a priori* pouvant demander d'auto-réduire notre

¹⁰⁹ *telos* signifiant « fin »

¹¹⁰ *deon* signifiant « devoir »

¹¹¹ par le débat public ouvert et informé au regard des enjeux environnementaux, sociaux, culturels, politiques et économiques auxquels nous devons collectivement faire face

propre liberté pour les respecter (p.253) est essentielle aux actions humanitaires, écologiques et de développement durable en général. C'est ce type de responsabilité qu'évoquent H. Jonas (1979) pour la responsabilité vis-à-vis de la nature, E. Levinas (1982) pour la responsabilité vis-à-vis d'autrui et P. Ricoeur (2004) dans sa conception de la personne comme un homme capable (Dubois et Mahieu, 2009 et Dubois 2013).

En suivant ces auteurs, nous considérons donc que ne sont conciliables avec notre approche forte du développement durable ancrée dans le cadre de pensée de l'économie substantive que les approches économiques de la justice qui recherchent (ou à minima acceptent) la conciliation entre l'éthique et l'économique ; qui ont une dimension procédurale ; et qui enrichissent leur conception téléologique par la reconnaissance de l'importance de la responsabilité ex ante pour les enjeux du développement durable.

Ces approches se démarquent ainsi forcément de la théorie de la justice la plus commune notamment en économie : l'utilitarisme. En effet, l'utilitarisme est une approche exclusivement téléologique qui « repose sur l'idée qu'une société juste recherche le plus grand bonheur pour le plus grand nombre, ce qui revient à maximiser la somme (éventuellement pondérée) des utilités des individus la composant » (Leseur, 2005). C'est une approche conséquentialiste et absolument pas procédurale puisque l'utilité individuelle constatée ex post est la seule mesure possible du bien-être et le seul référent de l'action juste, que cette utilité se réfère à la somme des plaisirs et des peines comme chez Jeremy Bentham (1748-1832) ou à la satisfaction des préférences comme pour les néolibéraux. L'évaluation morale d'un état social ne dépend que des utilités individuelles atteintes et l'individu y est considéré du point de vue de sa rationalité c'est-à-dire de sa capacité à adopter un comportement permettant de maximiser son utilité mais pas du point de vue de sa responsabilité vis-à-vis de cet état social.

Il nous faut donc nous tourner vers des approches économiques de la justice critiquant l'utilitarisme et reconnaissant que le bien ne se réduit pas au bien-être individuel et que les individus sont responsables, tant au niveau individuel que collectif, dans leurs choix et dans les résultats qu'ils obtiennent. Parmi les approches économiques de la justice qui critiquent l'utilitarisme, Alexia Leseur (2005) nous propose alors de distinguer :

- les approches de la justice pour lesquelles l'évaluation morale d'un état social repose sur une répartition juste des ressources (des « biens premiers » par exemple chez Rawls) et sur l'existence d'institutions justes. Ce sont les approches dites « ressourcistes » et transcendantales de la justice c'est-à-dire à la recherche des institutions justes permettant, à partir d'une juste répartition initiale des ressources compensant les éventuelles inégalités dues au hasard, de permettre un état social

équitable et efficace économiquement. John Rawls avec sa *Theorie de la justice* (1971) en est le représentant le plus emblématique.

- les approches de la justice qui se proposent de rechercher l'égalisation des chances d'accès à un certain niveau de bien-être en privilégiant le critère de « l'égalité du domaine du choix » (Leseur, 2005) : « L'idée est ici de prendre en compte les capacités individuelles d'utilisation des biens disponibles, et d'égaliser les possibilités de choix » (p. 6). Ces approches prennent en compte le contexte effectif des personnes comme un des éléments influençant leurs opportunités et sont donc davantage situées et comparatistes que les approches précédentes. Amartya Sen et son approche de la justice par les capacités en est le représentant le plus connu et reconnu.

Pour Ballet, Bazin et Pelenc (2015), ce sont les approches de la justice comparatistes et centrées sur le domaine du choix qui sont le plus en adéquation avec l'esprit du rapport Brundtland alors que la plupart des politiques publiques élaborées jusqu'ici dans le cadre du développement durable se sont plutôt référées aux théories transcendantales de la justice (p.22) ce qui a pu contribuer à la perte de sens de ce terme.

Partant de l'historique du terme de développement durable et du constat de la tendance à son rétrécissement sémantique par la perte de sa dimension éthique et politique pour s'accorder avec l'économicisme dominant, nous avons choisi de nous appuyer sur les auteurs cherchant à en théoriser une conception « forte ». L'analyse non-exhaustive des courants économiques sur le développement durable nous a permis d'affirmer que les approches du développement durable qui correspondent le mieux à notre recherche sont celles s'inscrivant dans le cadre de pensée de l'économie substantive et empruntant à la philosophie morale pour proposer une approche économique de la justice non utilitariste, procédurale, centrée sur les possibilités de choix et reconnaissant une responsabilité *ex ante* et *ex post* à la fois individuelle et collective aux personnes. Bien que ne répondant pas forcément parfaitement à tous ces critères, l'approche qu'Amartya Sen propose du développement durable à partir de sa théorisation du développement humain nous semble la meilleure piste à suivre pour renouer avec une vision non réductrice du développement durable compatible avec la tradition de pensée de l'ESS.

1.2 – Sen revisite le Développement Durable à partir de sa théorisation du développement humain

Arnaud Diemer (2012) nous rappelle que le développement durable cherche à concilier justice sociale, prudence écologique et efficacité économique. Or, tout le cheminement intellectuel de Sen repose sur la recherche de la conciliation entre efficacité économique et justice sociale par la prise en compte de l'éthique en

économie. Il n'est donc pas surprenant qu'il se soit intéressé au développement durable dans plusieurs de ses textes, et ce à partir d'un élargissement de sa réflexion théorique sur le développement humain.

Après avoir situé la réflexion de Sen sur le développement durable dans son cheminement intellectuel (1.2.1), nous présenterons sa théorisation du développement humain centrée sur le concept de capacités (1.2.2) qui donne toute son originalité à son approche du développement durable au regard de la typologie des approches que nous avons proposée précédemment (1.2.3).

1.2.1– Le cheminement intellectuel d'Amartya Sen

Né en 1933 à Santinikan au Bengale, Amartya Sen est marqué, étant enfant, par les affrontements entre hindous et musulmans dans sa ville de Dacca et par la famine qui sévit au Bengale en 1943 faisant environ trois millions de morts. Il présente son intérêt pour les questions éthiques et économiques comme découlant de ces souvenirs d'enfance (Sen, 1999, p. 44 à 47). Après des études universitaires en économie à Calcutta puis à Cambridge où il obtient un doctorat, il enseigne l'économie à Calcutta puis à Cambridge, à New Delhi et à la London School of Economics. Il enseignera ensuite l'économie politique à Oxford de 1980 à 1988 puis l'économie et la philosophie à Harvard de 1987 à 1998.

Il est fréquent de lire qu'il existe deux temps dans l'œuvre de Sen : Le « premier » Sen, qui s'intéresse à la théorie du choix social et aux questions d'inégalités et qui jouit d'une reconnaissance académique dans le monde des économistes, couronnée en 1998, par le prix de la Banque de Suède en la mémoire d'Alfred Nobel ; Tandis que le « deuxième » Sen (à partir de la fin des années 80) développe une approche davantage philosophique qui n'est pas jugée, par les économistes, comme d'égale valeur académique. Il est cependant possible d'avoir une lecture moins dichotomique du cheminement intellectuel d'Amartya Sen.

Ainsi, pour Gaël Giraud et Jean-Luc Dubois (2008), le fil conducteur des réflexions de Sen est de savoir s'il est possible, au sein d'un régime démocratique et libéral, de mettre en œuvre une politique économique à la fois efficace et équitable ? Les interrogations sur la relation entre valeur éthique et raisonnement économique sont en effet, pour Marc Saint-Upéry (1999), au centre de son œuvre. Pour Benoit Prevost (2009), « l'intérêt très ancien de Sen pour la démocratie et l'équité a d'abord pris forme dans les réflexions menées sur la théorie des choix collectifs et la volonté de dépasser le pessimisme d'Arrow » (p.271).

La première partie de cette œuvre porte donc sur l'économie du bien-être et sur le choix social. Sen questionne les implications éthiques des raisonnements économiques modernes conduisant aux décisions de politiques économiques pour en souligner les apories. Avec son article de 1970 «The Impossibility of a Paretian

Liberal », il montre que l'on ne peut pas vouloir à la fois la liberté de choix pour tous (être libéral) et se donner pour finalité la recherche de l'optimum au sens Pareto (être parétien). Sen prend alors part à la querelle entre l'école du choix public (« Public Choice ») portée par Buchanan et Tullock qui considère la politique comme un marché que l'on peut analyser avec les outils de la micro-économie néolibérale et l'école du choix social portée par Arrow qui questionne les fondements éthiques des politiques publiques en soulignant les « impossibilités » de passer de choix individuels à un choix collectif sans transgresser soit la morale soit la rationalité (Dubois, Mahieu, 2009). Sen s'intéresse particulièrement au « théorème d'impossibilité » d'Arrow qui montre que la seule manière d'agrèger de manière rationnelle les préférences d'individus hétérogènes consiste à accorder tout le pouvoir de décision à l'un d'entre eux. La notoriété de Sen débute ainsi avec l'ouvrage *Collective Choice and Social Welfare* (1970) dans lequel il propose des situations particulières où il est possible d'échapper à la conclusion anti-démocratique du « théorème d'impossibilité » d'Arrow (Giraud, Dubois, 2008).

Une des conclusions à laquelle Sen arrive dans ces travaux menés à partir du théorème d'impossibilité d'Arrow, et qui guidera sa manière d'appréhender tous les autres sujets dans la suite de son œuvre, est qu'il n'existe pas de meilleure solution de choix social dans l'absolu, que « ce sont les circonstances qui déterminent qu'elles sont les meilleures procédures à appliquer » (Prevost, 2009, p.271). L'ensemble de l'œuvre de Sen est ainsi imprégné de cette idée d'un raisonnement situé, contextualisé mais devant se méfier du localisme par le recours à l'impartialité ouverte et à « l'objectivité de position » (Sen, 2009). Ces premiers travaux forgent pour Dubois et Mahieu (2009) la façon spécifique de Sen de raisonner en économie en questionnant les démarches axiomatiques par une réflexion philosophique comme l'illustre son essai « Des idiots rationnels » proposé pour la première fois en 1976 à Oxford dans le cadre d'une conférence. Sen y questionne la représentation ontologique de l'homme véhiculée par la théorie économique qui fait de l'égoïsme calculateur la seule motivation rationnelle des comportements économiques.

Dans le fil de ses réflexions sur le choix social, durant les années soixante-dix, le travail économique et philosophique de Sen porte en effet également sur la critique de la théorie du bien-être qui bien que déjà fortement remise en cause par la philosophie demeure un pilier de la théorie économique dominante (Monnet, 2007). Sen dénonce l'étroitesse de l'approche parétienne de l'utilitarisme et son inefficacité en termes de choix collectifs et donc de politiques publiques justes. Il cherche alors à permettre la prise en compte formalisée de considérations d'égalité et de justice dans la théorie des choix collectifs en y réintroduisant des éléments relatifs à l'individu et aux comparaisons interpersonnelles. De cette première phase des années soixante et soixante-dix centrée sur la question du choix social et de la théorie du bien-être sort un questionnement permanent dans le reste de son œuvre sur la manière

démocratique et équitable de faire des choix et sur la manière d'envisager la responsabilité qui découle de ces choix. Une des réponses apportées par Sen dès ces premiers travaux est que « nombre de conflits entre différents principes de décision collective sont dus en dernière analyse à des divergences au niveau de ce qu'on peut définir comme la « base informationnelle » de ces principes » (Saint-Upéry, 1999, p. 16). Toute sa réflexion autour de l'approche par les capacités repose sur cette idée d'élargissement de la base informationnelle du choix social qui constitue finalement un autre fil conducteur entre les différentes phases de son cheminement intellectuel.

Outre sa façon de raisonner en économie, ces premiers travaux vont également forger sa méthode de production scientifique. Chaque phase de cette production est ainsi marquée par quelques conférences ou articles fondateurs qui sont ensuite repris, amendés, développés dans des ouvrages de compilation dans une logique d'approfondissement de la réflexion, de prise en compte et de réponse aux critiques formulées. Des articles et chapitres d'ouvrage portant le même titre peuvent ainsi se retrouver dans des publications s'étalant sur plusieurs décennies.

A partir de la fin des années soixante-dix, Amartya Sen s'appuie sur son bagage et sa démarche théoriques pour aborder des problématiques plus concrètes liées à l'économie du développement (Dubois et Mahieu, 2009). La problématique des inégalités qui jusque-là motivait sa réflexion théorique devient son principal objet d'étude, en particulier au travers des inégalités sexuées et de l'analyse des situations de famines dont celle dont il avait été témoin étant enfant. Ces études empiriquement basées lui permettent de mettre en évidence les notions de droit d'accès et de préférences adaptatives qui fondent ses réflexions suivantes sur la justice sociale et alimentent sa critique de l'utilitarisme. Dans une conférence de 1979 intitulée *Inequality of What*, il avance pour la première fois le concept de capacité comme base informationnelle pour évaluer les inégalités. Fidèle à sa méthode, « ce texte fondateur sera suivi de nombreuses autres contributions exposant, de manière formalisée, l'opposition entre une analyse économique basée sur les ressources détenues par les individus et une analyse sur les capacités à faire et à être des agents à partir de ces ressources » (Dubois et Mahieu, 2009, p. 249). Suivant le fil de son questionnement sur la manière démocratique et équitable de faire des choix et sur la manière d'envisager la responsabilité qui en découle, Sen va - durant toutes les années quatre-vingts et quatre-vingt-dix - creuser la notion de capacités comme base informationnelle jusqu'à en faire une approche lui permettant d'aborder les questions de justice sociale et de développement humain.

Un pan important de sa pensée touche alors à la réflexion, davantage philosophique qu'économique, sur les formes de libertés, et sur ce qui peut entraver ces différentes formes de liberté au niveau des individus. Il s'inspire pour cela de la distinction entre liberté négative et positive introduite par le philosophe I. Berlin (1969) et assimile les capacités à des libertés réelles de choix, effectives mais aussi potentielles

(dimension d'opportunités). L'influence de Martha Nussbaum¹¹² le conduit dans un deuxième temps, en référence à Aristote, à définir le bien-être comme l'expression d'une vie épanouie résultant de réalisations prenant en compte les projets des individus, les finalités qu'ils se donnent (Dubois et Renouard, 2008). Kant sert également souvent de référence à Sen pour appréhender la liberté comme l'expression d'une volonté autonome de l'être humain. Cette approche de la liberté s'exprime dans le concept d'agent et la notion « d'agencéité » qui permettent à Sen de dépasser le concept d'individu, cher aux économistes néoclassiques, pour considérer l'être humain comme ayant une capacité d'action orientée par une finalité choisie de manière réfléchie. La reconnaissance de la diversité des finalités et des raisons de l'agir économique des agents est également alimentée par ses réflexions sur la distinction entre raisonnable et rationnel, et réalimente à son tour sa critique de l'utilitarisme mais aussi de la théorie de la justice sociale de Rawls.

En effet, dans son questionnement permanent sur les fondements éthiques des théories qui mènent à des politiques économiques impactant effectivement la vie des gens en termes d'inégalités et d'injustices flagrantes, Sen développe, en miroir (l'une alimentant l'autre), une critique de l'utilitarisme et une critique de la théorie de la justice sociale portée par John Rawls. Le concept de capacités renforcé par ses réflexions sur les libertés individuelles est ainsi progressivement, au fil des textes, forgé par Sen comme une proposition d'élargissement de la base informationnelle permettant de faire des choix collectifs répondant à la fois aux exigences de bien-être et de justice sociale. C'est ainsi que Sen en arrive à redéfinir le « développement comme liberté » en 1999 en proposant que les capacités servent de base informationnelle aux politiques de développement. La liberté devient ainsi pour Sen à la fois la finalité et le moyen du développement.

Si l'accent mis par Sen sur la liberté individuelle est souvent la seule chose qui est retenue de l'approche par les capacités (Reboud, 2008), nous considérons qu'il ne faut pas perdre de vue que ces réflexions sur la liberté s'inscrivent beaucoup plus largement dans le fil conducteur de la pensée de Sen qui entend renouer le dialogue entre l'économie et la philosophie morale et politique (Saint-Upéry, 1999). Elles l'amènent notamment à s'interroger sur la responsabilité des agents et à discuter du principe conséquentialiste de la théorie économique dominante (Monnet, 2007) - ce qui le conduit à des réflexions sur le concept de développement durable en 2000¹¹³ mais aussi à questionner la notion d'engagement (comme motivation rationnelle de l'agir économique) à partir de la notion d'identité (*Identités et violence*, Sen, 2006). Ses réflexions sur la valeur instrumentale et intrinsèque de la liberté et sur le rôle du débat public ouvert dans la possibilité d'envisager des jugements à la fois

112 Philosophe américaine (1947-) qui collabore avec A. Sen à partir du milieu des années 80.

113 « The Ends and Means of Sustainability », allocution prononcée lors de la conférence « Transition to Sustainability » à Tokyo le 15 mai 2000.

contextualisés et impartiaux l'amène également, dans les années 2000, à questionner la valeur instrumentale et intrinsèque de la démocratie (*La démocratie des autres*, Sen, 2005).

Loin d'être morcelée, l'œuvre de Sen nous apparaît donc comme un cheminement intellectuel fait d'explorations normatives et positives, théoriques et pragmatiques autour de l'idée de l'importance de l'éthique en économie, et en particulier en économie du développement (Dubois et Mahieu, 2009). Sen ne prétend pas avoir établi une théorie économique générale ni même une théorie de la justice aussi cohérente que celle de Rawls. Il parle d'approche par les capacités et reconnaît des incomplétudes, dont le fait que l'agrégation des capacités au niveau collectif se heurte aux mêmes problèmes que ceux relevés par le théorème d'impossibilité d'Arrow (Dubois et Giraud, 2008). De nombreux écrits soulignent des faiblesses, voire des contradictions, et formulent des critiques argumentées vis-à-vis de son raisonnement ; mais nous considérons avec Benoit Prevost (2009) que le travail de Sen « vaut autant pour lui-même que pour les débats et réflexion qu'il suscite » et que son œuvre nous invite en premier lieu à poursuivre le dialogue qu'il a contribué à renouer entre économie et éthique et nous fournit des concepts pour le faire.

Après avoir retracé la cohérence du cheminement intellectuel d'Amartya Sen, nous allons approfondir ce qui constitue la partie la plus pragmatique de son apport à la réflexion économique à savoir sa théorisation du développement humain par le concept de capacités qui sert de base à son renouvellement de la notion de développement durable.

1.2.2 – Les libertés comme fins et moyens du développement humain

Les questionnements sur le développement interviennent dans le cheminement intellectuel d'Amartya Sen en premier lieu dans les années 70 par des problématiques empiriques sur les famines et la condition des femmes (Dubois et Mahieu, 2009). Ses études empiriques sur la répartition alimentaire au sein des ménages indiens en 1976 et son étude sur la famine au Bengale en 1977 déboucheront alors sur sa théorisation des inégalités en termes de droits et capacités d'accès dans son texte de 1979, *Inequality of what ?* Il redéfinit alors la pauvreté comme la privation d'accès à une ressource dans un contexte social et politique particulier et le rôle de l'économiste comme devant contribuer concrètement et donc de manière située, à l'amélioration des conditions de vie réelles des gens.

Dans son ouvrage *Un nouveau modèle économique* (2003- a), Sen énonce que son objectif est de « servir une compréhension globale du processus de développement et en intégrer les aspects économiques, sociaux et politiques » (p. 22). Sortant de l'approche économique dominante qui réduit souvent le développement à la croissance économique, Sen considère que le développement doit apporter des

réponses à la persistance de la pauvreté, au niveau incroyablement élevé de privations en tout genre, aux famines soudaines, à la violation des libertés politiques élémentaires, au non-respect des droits des femmes, à la détérioration de notre environnement... (p.11).

Pour Sen, ce sont « les libertés de toutes sortes » qui permettent de combattre tous ces maux et le développement consiste finalement « à surmonter toutes les formes de non-libertés qui restreignent le choix des gens et réduisent leur possibilité d'agir » mais en gardant à l'esprit que les libertés individuelles sont un engagement et une responsabilité sociale (P.12). Sen énonce alors les raisons justifiant la place centrale qu'il donne aux libertés individuelles dans sa réflexion sur le développement.

- La liberté a tout d'abord pour Sen une valeur intrinsèque, elle fait partie de la vie humaine « bonne » et « tout jugement sur le progrès n'a de sens que rapporté aux libertés » (p.16). La liberté est ainsi la finalité du développement.

- Mais c'est aussi un moyen du développement en raison de la valeur instrumentale des libertés individuelles qui concerne « la manière dont une grande variété de droits, de possibilités, d'acquis contribuent à l'expansion de la liberté humaine en général et, par conséquent, à la promotion du développement » (2003- a, p.47).

Sa réflexion économique sur le développement dépasse alors, en la critiquant, la seule référence économiciste à la croissance pour s'enrichir d'une dimension éthique qui se traduit par une approche de la justice sociale qui considère que, dans chaque contexte particulier, ce sont les libertés, les potentialités, le domaine du choix dont dispose les individus qui constitue la base informationnelle permettant de juger éthiquement d'une situation sociale.

Nous arrivons ici à ce qui est souvent retenu comme étant **le cœur de la pensée d'Amartya Sen : considérer les libertés individuelles comme moyens, fins et métriques pour repenser l'économie du bien-être, le développement et donc les politiques économiques.**

Sen nous amène ainsi à distinguer plusieurs conceptions de la liberté individuelle :

- Premièrement, la liberté peut être considérée pour sa valeur instrumentale, c'est-à-dire comme un élément permettant des réalisations effectives en termes d'agir et d'être, ce que Sen nomme des « fonctionnements », qui contribuent au bien-vivre - et dans ce cas seuls les fonctionnements choisis sont considérés comme précieux. Mais on peut aussi reconnaître une valeur intrinsèque à la liberté, et dans ce cas le choix lui-même devient une fonctionnalité précieuse de la vie humaine et l'éventail des possibilités qui constitue les éléments de ce choix également (Sen, 2003- a). Sen prend ainsi un exemple que l'on retrouve dans plusieurs de ses textes : être dénutris parce qu'on a choisi de jeûner ou parce que la pauvreté nous prive contre notre volonté de nourriture sont deux perspectives identiques du point de vue de l'état atteint, donc du point de vue d'une évaluation qui ne prend en compte que les résultats finaux - mais totalement différentes si on prend en compte la liberté de

choisir ou la possibilité réelle de choisir des individus (Sen, 2003- a, 2009). On pourrait étoffer l'exemple précédant pour illustrer plus finement la pensée de Sen en comparant le fait de ne pas manger de viande par choix libre et conscient, le fait de ne pas manger de viande par manque de moyens alors qu'on souhaiterait en manger et le fait de préférer ne pas manger de viande parce qu'on a intériorisé le fait que « la viande n'est pas pour nous » ce que Sen nomme « une préférence adaptative ». Si on considère la liberté comme *instrumentalement importante* alors la première et la troisième situation sont équivalentes puisque les fonctionnements réalisés correspondent aux préférences révélées des personnes. Mais si on considère la liberté comme *intrinsèquement importante* alors les deux dernières situations correspondent à des privations effectives de liberté de choix.

- Deuxièmement, Sen reprend la distinction établie par Isaiah Berlin¹¹⁴ entre liberté négative et liberté positive. Dans son essai « La liberté individuelle : une responsabilité sociale » (1999), Sen nous dit que « la conception « négative » de la liberté met au premier plan l'absence d'entraves à la liberté » alors que « la liberté considérée en termes « positifs », représente ce qu'une personne toutes choses prises en compte est capable ou incapable d'accomplir » (p. 48). Un manque de liberté négative suppose donc toujours l'intervention d'un tiers - que ce tiers soit un individu, une institution ou même l'état par la loi. Alors qu'un manque de liberté positive peut-être imputable à un tiers mais aussi à un handicap individuel, à des circonstances climatiques... Ce qui fait dire à Sen « qu'une violation de la liberté négative représente un manque de liberté positive, mais que l'inverse n'est pas vrai » (Sen, 1999, p.48). Du coup, « si nous accordons de l'importance au fait qu'une personne puisse mener la vie qu'elle choisit, alors c'est de la catégorie générale « liberté positive » que nous devons nous soucier » (Sen, 1999, p.49). Etant entendu que pour Sen, la catégorie « liberté positive » est plus large et englobe celle de « liberté négative ».

Cette double distinction concernant la liberté individuelle (négative/positive et liberté ayant une valeur instrumentale/intrinsèque) est une première illustration de l'épaisseur ou de la complexité de la pensée d'A. Sen. En effet, ces distinctions touchent à la nature de la liberté (négative/positive) et à la représentation que l'on en a (liberté ayant une valeur instrumentale/intrinsèque) et dans le même temps, les termes de ces distinctions sont interdépendants et se discriminent sans s'opposer. La conception qu'a Sen de la liberté individuelle n'est cependant pas figée. Elle évolue au gré des débats, critiques ou suggestions que ses interventions orales ou ses écrits génèrent. On retrouve ici l'une des caractéristiques de sa démarche de production

114 Isaiah Berlin, *Four essays on Liberty*, Oxford University Press, Oxford, 1969 ; trad. Française *Eloge de la liberté*, Calmann-Lévy, Paris, 1988.

scientifique. Sur la notion de liberté, un échange s'est ainsi noué par écrits interposés avec Philip Pettit au cours des années 2000. Cet auteur considère que la liberté exige la non-soumission à la volonté d'autrui et que la soumission se manifeste lorsqu'autrui vous frustre volontairement, interfère dans vos choix ou vous domine. Pettit reconnaît à I. Berlin et donc à Sen qu'ils ne se limitent pas à la liberté comme non-frustration, mais leur reproche d'en rester à la liberté comme non-interférence alors que l'approche ontologique de Sen devrait l'amener à aller jusqu'à la liberté comme non-domination.

Lorsque la liberté est vue comme non-frustration, il n'y a atteinte à votre liberté que si vous êtes empêché de réaliser ce que vous aviez choisi de réaliser. Alors que dans la liberté vue comme non-interférence, votre liberté est atteinte dès que l'intervention délibérée d'autrui limite votre possibilité de réaliser toutes vos options, y compris celles que vous n'avez pas choisies - et ce parce que l'interférence d'autrui peut vous inciter à adapter vos préférences. Chez I. Berlin comme chez A. Sen, « l'idéal de la liberté de choix exige d'éviter l'interférence contrefactuelle » (Pettit, 2011, p.103) c'est-à-dire l'interférence dans l'option choisie dans le présent, mais aussi l'interférence dans tous les autres mondes définis par toutes les autres options non-choisies. Mais Pettit pose la question de savoir si on peut considérer comme libre quelqu'un qui, sachant que je peux interférer dans ses choix effectifs ou potentiels, me courtise pour obtenir de moi que je n'en fasse rien ? Il souligne ainsi que toutes les manières d'obtenir une liberté comme non-interférence ne se valent pas. Pour P. Pettit (2011), il y a domination - et donc entrave à votre liberté vue comme non-domination - si autrui vous ôte un choix, vous empêche de réaliser votre choix, interfère dans votre choix y compris dans vos options non préférées, mais aussi s'il possède ce pouvoir même sans l'exercer, même sans le rechercher et même sans pouvoir y renoncer en raison par exemple de lois. Cet auteur souligne que cette conception « républicaine romaine de la liberté » est celle qui correspond à la conception de l'être humain chez Berlin et Sen et donc que Sen ne va pas assez loin dans ses réflexions sur la liberté.

Dans *L'idée de justice* (2009), certainement à la suite d'échanges avec d'autres chercheurs dont Philip Pettit, Sen distingue également *la liberté des possibilités et la liberté des processus*. La liberté est ainsi précieuse pour au moins deux raisons différentes, nous dit Sen (2009) : parce qu'elle nous donne la possibilité d'œuvrer à nos objectifs, à ce que nous valorisons et par le processus de choix lui-même. L'évaluation des situations doit alors tenir compte du résultat final, c'est-à-dire des accomplissements - mais aussi du résultat global, c'est-à-dire de la façon dont la personne parvient à la situation finale. La notion de résultat global dépasse donc celle d'accomplissement en intégrant tous les éléments du processus ayant conduit au résultat final : les potentialités de choix, les interférences sur ces choix mais aussi les procédures et processus de choix disponibles et mobilisés.

Nous devons aussi noter que dans cet ouvrage, Sen apporte des éléments de réponse à la critique de Pettit : il considère qu'il est nécessaire de se faire une idée plurielle de la liberté et qu'en ce sens la réflexion de Pettit est importante ; mais que dans le cadre de sa propre réflexion sur les motivations éthiques des agir économiques et sur l'évaluation éthique des situations, il ne peut pas considérer que la liberté recherchée soit une situation de totale indépendance vis-à-vis de la bonne volonté des autres (Sen, 2009). Pour Sen, la liberté individuelle est à la fois une valeur essentielle qui doit intervenir dans toute évaluation de la société mais aussi le produit de l'organisation sociale (Sen, 1999). La liberté individuelle est éminemment sociale car l'individu n'est pas isolé mais au contraire inséré dans un contexte social situé dont la réflexion se doit de tenir compte.

Sen ne cherche pas les modalités d'une société universellement juste en théorie, mais comment diminuer les situations concrètes d'injustice flagrante. En ce sens, pour Sen, « *la liberté individuelle est une responsabilité sociale* » (1999) car elle dépend de nos choix collectifs et du processus de nos choix collectifs. Sen reconnaît donc la nécessité de prendre en compte la pluralité des dimensions de la liberté (tout comme de l'égalité par ailleurs), mais il repousse les arguments de Pettit l'invitant à aller plus loin dans la conceptualisation de la liberté pour rester dans l'exigence éthique et pragmatique qu'il s'est fixé : « Puisque la liberté individuelle n'est pas seulement une valeur sociale majeure, mais aussi un produit essentiellement social, les avancées que je propose ici comportent certaines conséquences directes et indirectes pour le choix des institutions sociales comme de la politique publique » nous dit Sen dans cet essai (1999, p.73).

Ainsi par exemple pour Sen, « l'euphorie qui se répand aujourd'hui quant à l'économie de marché » ne doit pas nous faire perdre de vue que « si le marché peut être, dans beaucoup de domaines, un puissant allié de la liberté individuelle », la responsabilité sociale vis-à-vis de la liberté « exige qu'on ait recours à une catégorie plus large d'instruments sociaux » (Sen, 1999, p.68-69). Les réflexions de Sen sur les dimensions de la liberté et leur prise en compte dans l'évaluation éthique des situations, dans la conception de ce qu'est le développement et de ce que devrait être les politiques de développement, l'amène ainsi à relativiser la place que doit prendre le marché en économie comme celle que doit prendre la croissance dans le processus de développement.

Ces éléments sont déjà présents lors de son travail pragmatique auprès du PNUD, en parallèle de sa période de production théorique autour des libertés durant les années 80 et 90. Travail qui débouchera sur le concept de développement humain pour justement contrebalancer l'approche alors dominante du développement centrée uniquement sur sa dimension économique avec pour seul moteur et indicateur, la croissance économique. Ainsi selon le PNUD, « le principal objectif du

développement humain est d'élargir la gamme des choix offerts à la population, qui permettent de rendre le développement plus démocratique et plus participatif. Ces choix doivent comprendre des possibilités d'accéder aux revenus et à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé et à un environnement propre ne présentant pas de danger. L'individu doit également avoir la possibilité de participer pleinement aux décisions de la communauté et de jouir des libertés humaines, économiques et politiques »¹¹⁵. Les travaux de Sen redéfinissant le développement à partir des différentes formes de libertés individuelles vues comme des responsabilités sociales, débouchent alors sur la conception de l'Indicateur de Développement Humain (IDH) comme indicateur de développement alternatif à celui de la croissance économique. Ces travaux avec le PNUD, lui permettront en 1999 de revisiter l'économie du développement dans son ouvrage *Development as Freedom*, publié en France en 2003 par les éditions Odile Jacob sous le titre : *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*. Mais conformément à sa méthode de production intellectuelle et comme nous l'avons déjà évoqué, Sen réinterrogera et complètera ensuite son approche du développement par des questionnements sur la démocratie et sur les formes de responsabilités dans son ouvrage de 2009, *The Idea of Justice*.

Pour Sen, accorder une place centrale aux libertés individuelles dans la définition et la mise en œuvre du développement répond également à un impératif d'efficacité puisque c'est la possibilité pour les gens d'exercer leur libre initiative et d'assumer les responsabilités que leur créent ces libertés qui est le principal moteur du développement (2003- a, p.17). Sen affirme sa démarcation avec la science économique dominante centrée sur une figure de l'individu qui se réduit à sa dimension bien-être et dont la seule motivation est la maximisation de ce bien-être. Sen, à l'inverse, considère la capacité des êtres humains à choisir des buts divers à valoriser et à agir pour leur réalisation¹¹⁶ et, y compris si cela vient contredire leur bien-être, comme l'élément moteur du processus de développement. Il affirme ainsi que « pour peu qu'ils disposent de possibilités sociales adéquates, les individus sont à même de prendre en charge leur destin et de s'apporter une aide mutuelle. En revanche, ils n'ont nul besoin d'être considérés comme les destinataires passifs de programme de développement sophistiqués concoctés par d'habiles experts » (Sen, 2003- a, p.25). Une politique de développement doit donc s'assurer que les personnes disposent de ces « possibilités adéquates » et les libertés individuelles en font partie.

Sen identifie cinq libertés instrumentales qui s'auto-alimentent et forment un système :

- les *libertés politiques* qui incluent les droits politiques associés à la démocratie ;

¹¹⁵ <http://hdr.undp.org/>

¹¹⁶ La dimension d'agent des êtres humains et leur capacité d'*agencéité* sur laquelle nous reviendrons

- les *facilités économiques* qui correspondent aux possibilités réelles qu'ont les individus de faire usage des ressources économiques pour produire, consommer ou échanger. Ces facilités dépendent des ressources mais aussi des conditions de l'échange et de l'accès au financement ;
- les *opportunités sociales* sont l'ensemble des moyens (en termes de santé, d'éducation...) mis en œuvre par une société pour donner aux personnes davantage d'opportunités de vivre mieux ;
- les *garanties de transparence*, qui prémunissent notamment contre la corruption, assurent les bases de la confiance qui renforce les autres formes de libertés instrumentales ;
- la *sécurité protectrice* de la protection sociale qui fait partie des dispositions étatiques pour la justice sociale.

Pour Sen, les politiques publiques de développement doivent s'efforcer de supprimer les principaux facteurs qui s'opposent à l'ensemble de ces formes de libertés instrumentales (Sen, 2003- a, p.16), mais également à promouvoir les autres formes de libertés qu'il est amené à distinguer en raison de leur valeur intrinsèque et auxquelles les libertés instrumentales concourent : en distinguant la liberté de bien-être et la liberté de faire ou d'*agent* (*agency freedom*), Sen voit le développement comme un processus permettant aux personnes de réaliser une vie de qualité, de choisir les buts auxquels elles accordent de l'importance et d'avoir les possibilités d'agir pour les atteindre (Reboud, 2008, p.55).

Cette approche du développement par les différentes formes de libertés vues à la fois comme des fins et des moyens, nous apparaît utile pour éclairer différemment le mode de développement promu par l'ESS au regard de ses apports à ces différentes formes de libertés.

Et ce d'autant plus que Sen positionne la réflexion sur les libertés individuelles dans le cadre d'une responsabilité sociale, et affirme le rôle des structures sociales dans le processus de développement « qu'il s'agisse des marchés ou des institutions qui s'y rattachent, des gouvernements ou des autorités locales, des partis politiques ou d'autres regroupements intervenants sur le terrain des droits civiques, du système éducatif ou des possibilités de débat et de dialogue ouvert » (Sen, 2003 - a, p. 22). Pour Sen (2003- a), les organisations non gouvernementales et les associations notamment contribuent au développement par « les effets qu'elles peuvent avoir sur la promotion ou la garantie des libertés » (p. 388).

Cette approche du développement n'est pas non plus « isolée » des institutions sociales au sens des valeurs et normes puisque pour Sen « elle permet de prendre en compte le rôle des valeurs sociales, des mœurs et des traditions susceptibles d'influencer les libertés dont jouissent les personnes ». Ces valeurs et normes

intermédiaire dans l'usage de la liberté des individus et oblige à une analyse située, mais elles peuvent aussi évoluer « au gré du débat public et des interactions sociales, elles-mêmes influencées par la liberté de participation » (Sen, 2003- a, p.22-23). **Sen nous propose donc une approche du développement comme un processus de changement social qui lie les différentes formes de libertés à l'évolution conjointe des comportements et des institutions, et auquel participent tous les types de structures sociales.** Bien que centrée sur les libertés individuelles, l'approche de Sen du développement est donc éminemment sociale et c'est ce qui le conduit à la lier également à la notion de responsabilité. Le développement est en effet aussi pour Sen, « un engagement qui va de pair avec celui de la liberté » (2003- a, p.389). **Sen nous propose donc une approche du développement qui ré-encastre l'économie dans le social par le biais de questionnements éthiques.**

Sen renouvelle donc la pensée du développement en réencastrant les préoccupations économiques dans le double questionnement de *la conception éthique de la motivation* en réponse à la question « Comment doit-on vivre ? » et de *la conception éthique de l'accomplissement social* qui pose la question des processus permettant de porter un jugement sur ce qui est accompli à l'échelle de la société (Sen, *Ethique et économie*, 1993, p.7-8). Sen s'appuie ainsi sur une analyse fine de la liberté pour étayer son approche économique de la justice sociale et critiquer « la tradition utilitariste qui considère que l'essentiel n'est pas dans la liberté d'accomplir mais dans les résultats accomplis » (Sen, 1999, p.56) : Si on considère que pour décrire « l'avantage dont jouit une personne » pour « l'évaluation du bien-être et de l'action » il faut tenir compte de « la liberté dont dispose l'individu » alors « il faut rejeter non seulement l'utilitarisme et l'économie du bien-être, mais un certain nombre d'autres théories qui tiennent compte uniquement des résultats accomplis » (Sen, 1993, p.46). **L'approche de Sen du développement humain s'inscrit donc également dans une conception procédurale et comparatiste de la justice qui critique l'utilitarisme mais également l'approche « ressourciste » et transcendantale de Rawls.**

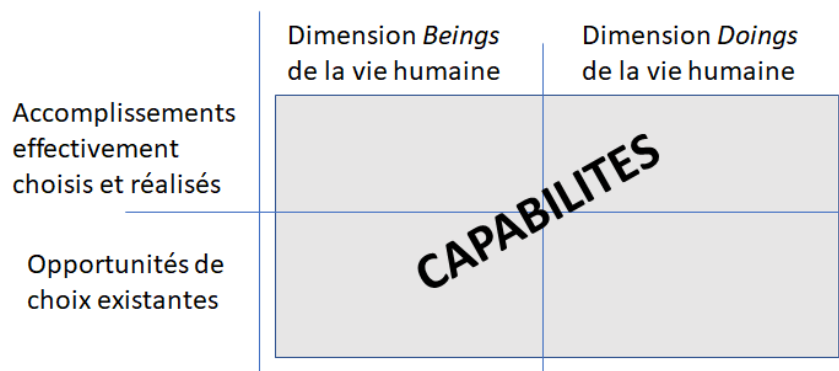
Ainsi, bien que Sen reconnaisse que « la théorie rawlsienne de la justice a effectivement beaucoup fait pour attirer l'attention sur l'importance politique et éthique de la liberté individuelle » (Sen, 1999, p.62), il reproche à Rawls de ne pas avoir centré son analyse sur cette liberté mais sur les « biens premiers ». Si Rawls s'écarte bien de l'utilitarisme en rendant compte des inégalités par la distribution des « biens premiers » et non des utilités, Sen lui reproche de n'avoir qu'une approche instrumentale de la liberté puisque les biens premiers sont « les moyens qui, tels le revenu, la richesse, les libertés publiques, etc., aident les individus à poursuivre librement leurs objectifs respectifs » (Sen, 1999, p.62). **L'approche originale que Sen propose du développement le conduit ainsi à rejeter à la fois la base**

informationnelle des économistes néolibéraux (les utilités) et celle des théoriciens contemporains sur la justice sociale (les biens premiers) pour considérer que l'économie doit se doter d'une base informationnelle compatible avec la conciliation de l'économie et de l'éthique. Il forge ainsi progressivement le concept de capabilité.

1.2.3 – Les capabilités pour penser et mettre en œuvre le développement humain

Comme le plus souvent dans la méthode de production théorique de Sen, la notion de capabilités apparaît en premier lieu dans une conférence intitulée *Inequality of what ?* en 1979 et s'inscrit dans le prolongement de ses travaux sur les inégalités et sur les droits d'accès qui déboucheront sur sa proposition de renouveler la théorie du développement. Pour Dubois et Mahieu (2009), « ce texte fondateur sera suivi de nombreuses autres contributions exposant, de manière formalisée, l'opposition entre une analyse économique basée sur les ressources détenues par les individus et une analyse sur les capacités à faire et à être des agents à partir de ces ressources » (p. 249). La notion de capabilités prend donc place au départ dans la proposition de Sen d'élargir la base informationnelle pour juger des inégalités et de la situation réellement vécue par les individus. Elle repose dès l'origine sur la combinaison de deux distinctions centrales dans l'ontologie de Sen : la distinction entre les composantes « être » (*beings*) et « faire » (*doings*) de la vie humaine et la distinction entre les opportunités de choix existantes et les accomplissements effectivement choisis et réalisés par les individus. Les capabilités d'un individu sont ainsi « les différentes possibilités (espace de choix) à partir desquelles celui-ci peut choisir, selon ses valeurs, « d'être » ou « de faire » ce qu'il valorise le plus » (Pelenc, 2014, p.456). Cet « espace de choix » peut être en partie observé par ses accomplissements réalisés en termes de « *beings* » et de « *doings* » mais ne s'y réduit pas.

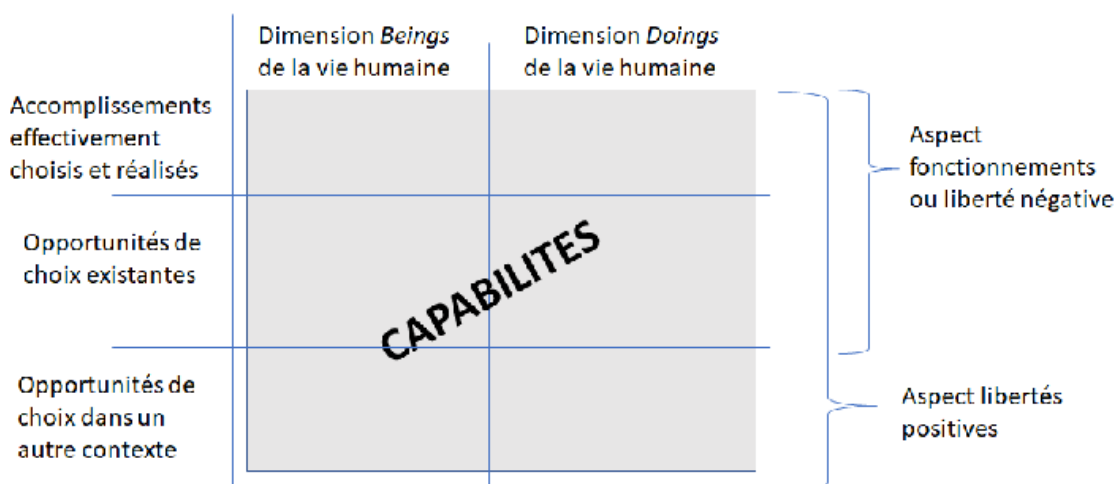
Figure 12 – Espaces des capabilités (version 1)



Source : auteur, 2018

La notion de capacités évolue ensuite très rapidement avec les apports d'I. Berlin (Dubois et Mahieu, 2009, p. 250) pour être assimilée à des libertés réelles de choix. Dans un texte de 1990, repris dans *L'économie est une science morale* en 1999, Sen nous dit que « la liberté de mener différentes sortes de vies correspond exactement à l'ensemble formé par différentes combinaisons de fonctionnements humains, ensemble en lequel une personne est à même de choisir sa vie. C'est ce qu'on peut appeler la « capacité » de la personne » (Sen, 1999, p.64). L'introduction des notions de libertés négatives et positives dans la réflexion de Sen se traduit par la complexification de la distinction entre réalisé et potentiel avec l'apparition d'une dimension contrefactuelle qui consiste à prendre en compte les opportunités qui auraient pu s'offrir à l'individu dans un contexte différent (Reboud, 2008). Ainsi la capacité comprend un aspect accomplissement « à travers l'ensemble des fonctionnements (réalisations/accomplissements) retraçant ce qu'une personne est capable de « faire » ou « être » à un moment donné, et d'autre part, un aspect de liberté potentielle à travers ce qu'elle pourrait « faire » et « être » dans un autre contexte » (Pelenc, 2014, p. 456).

Figure 13 – Espaces des capacités (version 2)



Source : auteur, 2018 - à partir de Dubois et Mahieu, 2009, P.250

Sous l'influence de Martha Nussbaum (Dubois et Mahieu, 2009), la notion de capacité intègre également ensuite l'idée de liberté réelle de mener la vie que la personne a des raisons de valoriser. Cette évolution correspond à l'évolution d'une autre notion centrale chez Sen, celle d'*agence* ou d'*agencéité*. Dans L'idée de justice en 2009, Sen nous dit ainsi que la notion d'*agence* « englobe tous les buts qu'un individu s'est fixé et peut comprendre d'autres objectifs que la promotion de son bien-être » (p.347) donc tous les buts qu'il a des raisons de valoriser, y compris pour des motivations relevant de l'engagement. La capacité d'un individu peut alors se définir comme la *liberté de son bien-être* - c'est-à-dire la liberté d'améliorer son bien-

être - et comme *sa liberté d'action*, c'est-à-dire la liberté de faire progresser tous les objectifs et valeurs qu'il souhaite promouvoir (Sen, 2009, p. 349). Avec cette évolution de la définition du concept et la prise en compte des implications de la reconnaissance de l'engagement comme motivation raisonnable de l'agir économique, la capacité d'une personne peut aller à l'encontre de son bien-être si les objectifs liés à sa capacité d'agent s'écartent de la maximisation de son bien-être personnel. On voit ici que la notion de capacité sort de la recherche d'une base informationnelle du bien-être pour devenir un élément structurant de la réflexion de Sen sur la justice sociale, et même plus généralement sur la responsabilité individuelle et collective face à la recherche d'une réduction des inégalités flagrantes. Pour Robert Salais (2009), la notion de capacité recouvre ainsi pour finir quatre aspects :

- *La capacité de choix* qui renvoie à la liberté réelle de choisir la vie que l'on valorise.
- *La capacité de réalisation* qui renvoie à la possibilité effective de pouvoir mener cette vie que l'on valorise. « La capacité doit donc s'entendre comme un pouvoir d'être et de faire, en relation avec les fonctionnements et la vie considérés comme de valeur » (Salais, 2009, p.10).
- *La capacité comme potentiel d'épanouissement* puisque l'homme accorde une valeur à la possibilité d'avoir des objectifs aux contenus variés et riches de sens, ce qui ne correspond pas à la vision de l'individu libre et rationnel de la théorie économique standard (Salais, 2009, p.12).
- *La capacité à délibérer et à exprimer sa voix (capability of voice)* puisque la liberté chez Sen n'est pas que la liberté de choix mais également la liberté procédurale de participer effectivement au processus de décision et de choix collectifs qui nous concernent. Il y a donc une capacité « à dire et à construire la représentation de la situation » qui fait partie de la notion de capacité pour R. salais (p.14) et qui renvoie selon nous également à l'inscription, par Sen, de l'approche par les capacités dans une méthodologie qualitative de l'enquête en référence à J. Dewey¹¹⁷ (Gilardone, 2018).

Sen (2009) tient également à souligner que les capacités forment un système car l'approche par les capacités se « soucie d'une pluralité d'aspects de nos vies et de nos préoccupations » et que même s'il est souvent commode de parler de capacités particulières, il est important de garder à l'esprit que l'approche par les capacités s'intéresse à l'aptitude à réaliser des combinaisons de fonctionnements valorisés (p. 286). Cela ouvre la possibilité de réfléchir en termes de structure de capacités des individus à la fois pour comparer entre elles des situations personnelles, mais aussi pour distinguer les situations de pauvreté comme privation de capacités, des

117 Sen (1985), « Well-being, Agency and Freedom : The Dewey Lectures, 1984 », *The Journal of Philosophy*, 1985, vol. 82, n°4, p. 169-221.

situations de vulnérabilité dans lesquelles la structure de capabilité permet moins efficacement de faire face aux risques de l'existence¹¹⁸.

Le développement est approché par Sen comme l'expansion de la liberté concrète des individus tandis que le concept de capabilité renvoie au « pouvoir faire » et « pouvoir être » d'un agent, c'est-à-dire l'ensemble des réalisations qu'il est ou serait capable de faire ou d'être face à un ensemble d'opportunités effectives ou potentielles¹¹⁹. Il n'est donc pas étonnant que Sen cherche à caractériser le développement à partir de ce concept notamment dans un article de 2003, *Development as capability expansion* (2003- b). Sen s'appuie alors sur le concept de capabilité pour remettre en cause les approches économiques du développement basées sur la croissance et sur l'augmentation des revenus par habitants mais également celle de Rawls basée sur les biens premiers.

Les biens premiers - qui recouvrent les revenus, les opportunités et les bases sociales du respect de soi ainsi que les libertés et droits fondamentaux - forment pour Rawls le soubassement d'une société juste et doivent ainsi servir de base pour maximiser la situation des plus désavantagés. Pour Sen (2009), l'approche par les capacités se propose d'abandonner la focalisation sur les moyens d'existence pour s'intéresser aux possibilités réelles de vivre. Dans ce cadre, les biens premiers, bien que plus larges que les revenus, ne doivent pas être considérés comme une fin en soi mais comme des moyens au service d'autres fins dont principalement la liberté. « A l'accent unilatéral sur l'égalité des moyens (par exemple celle avancée par John Rawls de la dotation en biens premiers), Sen objecte l'inégalité des capacités à en faire bon usage » nous dit Robert Salais (2009, p.11). En effet, Sen insiste sur « la diversité des façons dont les hommes convertissent les biens premiers en liberté de poursuivre leurs objectifs respectifs » pour nous montrer qu'une égalité en termes de biens premiers peut s'accompagner de « niveaux de liberté très différents » (1999, p.62). Sen évoque alors divers types de contingences, qu'il nomme « facteurs de conversion », qui provoquent des différences entre les individus dans la conversion des biens premiers en modes de vie réellement accessibles (Sen, 2009) : ces contingences proviennent de caractéristiques personnelles (âge, sexe, vulnérabilité aux maladies, invalidité temporaire ou permanente...) mais aussi de facteurs environnementaux (diversité des environnements physiques) et institutionnels (diversité des institutions sociales et politiques) et enfin de « différences de perspectives relationnelles » ou de modes de comportements pour l'accomplissement des mêmes fonctionnements (par exemple, la diversité des biens

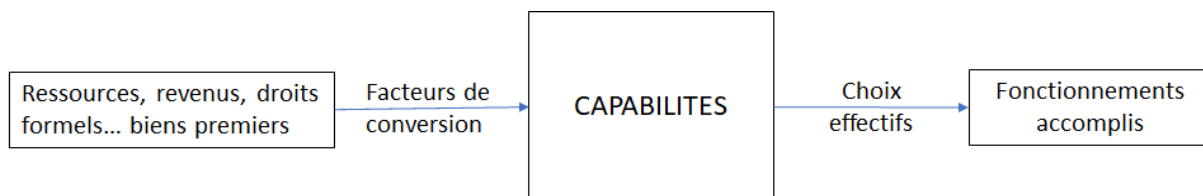
118 Dubois JL, Rousseau S (2001), *Reinforcing Household's Capabilities as a Way to Reduce Vulnerability and Prevent Poverty in Equitable Terms*, Justice and Poverty : Examining Sen's Capability Approach, Cambridge, 5-7 June 2001.

119 Glossaire « les mots de Sen... et au-delà », *Revue Tiers Monde*, 2009/2 n°198, p.373-381.

premiers nécessaires pour prendre part réellement à la vie de la communauté) – (Sen, 2009, p. 311-314).

En nous inspirant de la représentation donnée par Bonvin et Farvaque (2007), nous proposons le schéma suivant pour illustrer le lien entre biens premiers, facteurs de conversion, capacités et fonctionnements effectivement accomplis :

Figure 14 : Facteurs de conversion – Inspirée de Bonvin et Farvaque (2007)



En mettant au premier plan les capacités en tant que libertés et pas les biens premiers et les ressources, Sen modifie complètement l'analyse empirique des inégalités sociales (Sen, 1999, p.65) et celle de la pauvreté. Ce qui nous semble particulièrement riche pour revisiter la tension entre le volet réparateur de l'ESS le plus souvent focalisé sur l'accès aux ressources, aux droits et donc aux biens premiers et le volet transformateur de l'ESS qui cherche à remédier aux causes des inégalités. Réfutant les analyses traditionnelles de la pauvreté absolue et relative basée sur les ressources dont disposent les individus, Sen propose de considérer que la pauvreté est une notion absolue dans l'espace des capacités qui prend une forme relative dans l'espace des biens (Reboud, 2008, p. 51). L'approche par les capacités conduit donc à renouveler l'approche des inégalités, de la pauvreté et du développement puisque celui-ci doit avoir pour résultat de diminuer les maux associés aux inégalités injustes dans la vie concrète des gens. C'est cette approche par les capacités qui sera le cadre conceptuel des actions du PNUD¹²⁰ pour le développement humain, défini par l'ONU comme un mode de développement qui met l'accent sur le renforcement, sur une base équitable, des capacités des personnes. Mais si les capacités offrent une base informationnelle plus large, plus éthique et comparative pour juger de la situation des personnes que les biens premiers et à ce titre sont un vecteur d'opérationnalisation de l'approche du développement proposée par Sen, celui-ci nous rappelle que « si l'idée de capacité est du plus haut intérêt quand il s'agit d'évaluer la dimension de possibilité de la liberté, elle ne peut pas traiter comme il le faudrait sa dimension procédurale » (Sen, 2009, p.356). Le concept de capacité ne contient donc pas l'intégralité du concept de liberté dans sa pluralité de

120 Programme des Nations Unies pour le Développement

formes et ce faisant, si le développement peut se caractériser par le processus de renforcement équitable des capacités, il ne s'y réduit pas.

Le processus d'égalisation des capacités, qui peut certes être un des objectifs auxquels on accorde de la valeur, ne peut pas être considéré comme une exigence du développement (Sen, 2009). Il s'agit davantage du processus de réduction des inégalités flagrantes de capacités, de progression générale des capacités de tous mais aussi d'expansion équitable de la liberté procédurale - c'est-à-dire de la liberté dans le processus et les procédures de choix lui-même. Pour R. Salais (2009), l'approche de Sen du développement propose « de collectivement trouver le chemin de progrès où l'on pèse (ou mieux, où l'on délibère de) chaque pas au regard de ce que l'on vise et de ce que l'on estime avoir déjà réalisé » (p.16). Cette approche demande « une révolution des pratiques politiques » pour passer « d'une conception stratégique, opportuniste et instrumentale de l'action à une conception éthique, responsable et fondée en raison de l'action. [...] On se trouve, chez Sen, aux antipodes des méthodes prônées par le *New Public Management* » (Salais, 2009, p.16).

L'approche du développement humain que nous propose Sen demande donc une modification profonde des politiques de développement tant dans leurs modalités de conception, de mise en œuvre que dans leur évaluation. Jérôme Ballet, Jean-Luc Dubois et François-Régis Mahieu (2004) attirent ainsi notre attention sur le fait que cette approche nous oblige (création d'une obligation imparfaite) à prendre en compte la manière dont une politique publique affecte la structure des capacités des personnes ou des groupes de personnes, et donc à introduire des principes de responsabilité et de *précaution sociale* dans les actions de politiques publiques. Ces réflexions sur les implications de l'approche du développement proposée par Sen ne concernent pas seulement les pouvoirs publics mais aussi toutes les structures sociales (dont celles de l'ESS) qui peuvent être en position d'œuvrer pour ce développement. Ce « concernement » de la collectivité dans son ensemble envers « l'individualité sociale » qui rompt « avec l'économisme ambiant, c'est-à-dire la primauté absolue donnée à la performance et au rendement au détriment de la justice » (Salais, 2009, p.17) est, selon nous, une invitation à relire la finalité de l'ESS et son mode de développement.

Sen s'appuie sur son approche renouvelée du développement pour développer une approche du développement durable originale par rapport aux conceptions les plus fréquemment diffusées. Toutefois, alors que son approche du développement a profondément modifié la représentation de ce concept et exerce une réelle influence sur les politiques de développement mises en œuvre notamment au travers des travaux du PNUD, sa conception du développement durable est loin d'être aussi reconnue. Elle nous semble pourtant essentielle pour caractériser le mode de développement des PTCE au regard de leur finalité et ce, en raison des

nombreuses proximités existantes entre le cadre théorique de Sen et la tradition de pensée de l'ESS.

1.2.4–Une approche du Développement Durable non réductrice et originale

Pour aller plus loin dans le repérage des éléments nous permettant de caractériser le mode de développement dont les PTCE seraient ou devraient être porteurs nous devons maintenant comprendre comment la conception du développement durable proposée par Sen se positionne au regard de notre typologie des approches économiques théoriques du développement durable et de la justice sociale.

Sen a prononcé une conférence en 2000 à Tokyo exposant son approche du développement durable dont l'essentiel du propos sera repris dans un article du *Journal of Human Development and Capabilities* de 2013 intitulé « *The Ends and Means of Sustainability* ». Dans ce texte, Sen souligne trois apports essentiels du rapport Brundtland pour ensuite proposer de le dépasser.

Le rapport Brundtland constitue tout d'abord, pour Sen, une avancée essentielle en concevant la durabilité comme une obligation envers les générations futures et comme un principe de justice intergénérationnelle. Mais, le rapport Brundtland a également le mérite de combiner cette justice intergénérationnelle avec la préoccupation pour les plus démunis de chaque génération ce qui lui donne une force éthique. Enfin, alors que les déclarations antérieures sur la préservation de l'environnement étaient centrées sur la conservation des ressources naturelles, le rapport Brundtland a l'avantage, pour Sen, d'avoir déplacé l'attention vers la conservation de la capacité de chaque génération à répondre à leurs besoins respectifs (Sen, 2013, p8). Son succès incontestable a permis de modifier la focale des débats sur l'environnement et sur le développement. Cependant ce rapport laisse en suspens, pour Sen, plusieurs points qui sont au cœur de ses réflexions sur le développement et plus fondamentalement de son cadre épistémologique¹²¹:

- Le choix de la finalité de la durabilité ainsi que de ses moyens est une question manquante pour Sen dans le rapport Brundtland. Traiter cette question suppose des procédures de choix social justes, raisonnables et démocratiques. Le développement durable qui s'inscrit dans la question de la justice mondiale exige ainsi, selon lui, un processus délibératif récurrent, évitant le localisme des valeurs et la négligence par exclusion grâce à des débats publics permettant une impartialité ouverte par la mobilisation de la figure du spectateur impartial (Sen, 2009).

¹²¹ Nous reviendrons en détail sur les éléments du cadre épistémologique de Sen qui lui permettent de critiquer le rapport Brundtland dans la deuxième section de ce chapitre.

- Cela doit nous amener à un autre élément mal pris en compte dans le rapport Brundtland, toujours selon Sen, qui concerne la représentation que l'on s'y fait de l'être humain. Sen reproche au Rapport Brundtland de trop considérer les êtres humains comme des « patients » et pas assez comme des « agents ». Pour rendre possible et efficace la résolution du « dilemme de la non durabilité », la coopération et l'engagement sont nécessaires et il faut penser les êtres humains comme des agents capables d'agir individuellement et collectivement en fonction d'objectifs qu'ils choisissent et qui peuvent aller à l'encontre de leur bien-être personnel : « *we need a vision of mankind not as patients whose interests have to be looked after, but as agents who can do effective things -both individually and jointly* » (Sen, 2013, p. 7).

- Considérer les êtres humains comme des agents conduit à la troisième limite du rapport Brundtland d'après Sen qui est de centrer la définition du développement durable sur les besoins des individus. La prise en compte de leur capacité d'agent permet de dépasser l'horizon des besoins pour appréhender celui de la liberté. Or, c'est la liberté de décider ce qu'ils veulent, de vivre la vie qu'ils voudraient, de faire ce qu'ils ont une raison de vouloir faire (Sen, 2013, p. 10) qui permet aux individus « d'œuvrer en faveur de nombreux objectifs qui ne s'inscrivent pas dans le seul périmètre de notre vie personnelle (par exemple, la préservation d'espèces animales menacées d'extinction) » (Sen, 2009, p.279). La liberté est ainsi pour Sen « une question cruciale pour les impératifs de la responsabilité environnementale et du « développement durable » » (Sen, 2009, p.279). Pour Sen, la réalisation d'un développement durable repose donc conjointement sur les contraintes que peuvent se donner librement les agents, et sur les obligations imparfaites au sens de Kant que nous crée la situation de précarité de la nature menaçant la préservation de l'humanité (Sen, 2009).

Sen nous propose logiquement de centrer notre attention sur les capacités qui permettent, selon lui, de mieux comprendre les exigences du développement durable et le contenu des problèmes qualifiés d'environnementaux (Sen, 2009, p.303). En effet, avec cette approche, la valeur de la nature ne se réduit pas à ce qu'elle contient mais englobe aussi les potentialités et possibilités qu'elle offre aux êtres humains en termes de capacités. De même, avec cette approche, le combat pour l'environnement ne consiste pas seulement à le préserver mais également à agir pour accroître équitablement les capacités qu'il permet. Le développement durable intègre alors la réflexion sur la justice environnementale (Ballet, Bazin et Pelenc, 2015). Plus fondamentalement encore, le simple fait que des personnes s'engagent personnellement dans des activités qui visent à préserver l'environnement procède directement du processus de développement quand on le conçoit comme une expansion des libertés (Sen, 2009, p.304). Sen répond alors à la question posée sur la finalité de la durabilité : Si l'importance des vies humaines tient aussi à la liberté dont

nous jouissons, alors la finalité du développement durable est de défendre, perpétuer et étendre notre liberté dont celle de satisfaire nos besoins. **Amartya Sen formule sa définition du développement durable comme étant « Le maintien, et si possible l'extension, des libertés et capacités concrètes dont jouissent les gens aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures d'avoir une liberté semblable ou supérieure »** (Sen, 2009, p.307 et Sen, 2013, p.11).

L'accent mis sur la liberté et l'*agencéité* dans l'approche du développement durable a pour Sen des implications pour les politiques publiques qu'il illustre, dans son article de 2013 (p.17), par la question de la préservation des ressources communes. Sen y fustige l'explication économique traditionnelle qui consiste à considérer qu'un individu prendra soin de ces ressources s'il peut exclure les autres de leur accès par des droits de propriété, explication qui conduit les politiques de développement durable à favoriser la création de nouveaux droits de propriété. Sen souligne qu'une personne peut avoir une bonne raison de protéger une ressource si elle dispose d'un pouvoir sur son utilisation mais que cela ne nécessite pas forcément un droit de propriété exclusif tel qu'on l'entend généralement. Il attire également l'attention sur les risques que ce type de politiques de développement font courir au « sens du partage », à l'identité sociale des individus, au sentiment d'accord social autour de la ressource partagée et finalement sur le risque d'accroissement des inégalités qu'elles génèrent. Bien que Sen ne cite pas les travaux d'Ostrom dans son argumentation, nous verrons que son approche par les capacités du développement durable n'est pas sans lien avec les analyses d'Ostrom sur les systèmes socio-écologiques, notamment quand il s'intéresse à « l'obligation mutuelle de coopération » (Sen, 2009).

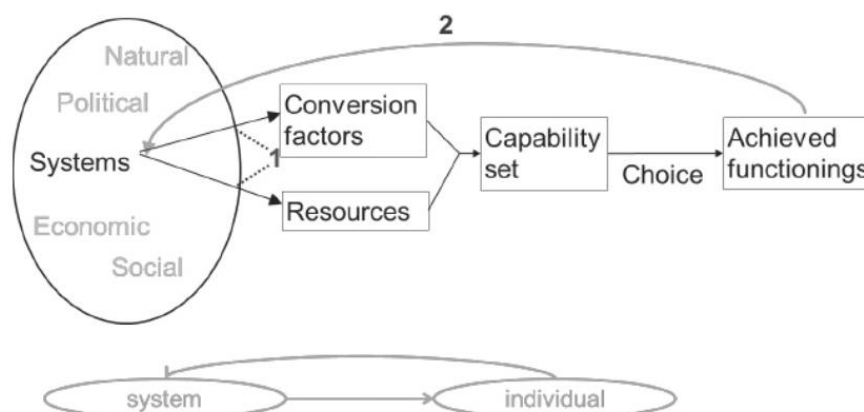
Au-delà des explications données par Sen lui-même sur son approche par les capacités du développement durable, plusieurs auteurs s'attachent à mettre en évidence les liens entre les concepts de soutenabilité et de capacités et les spécificités de cette approche. Pour Ortrud Lessmann (2013), le premier apport de Sen à la réflexion sur la soutenabilité est de nous rappeler que c'est un concept normatif qui exprime la valeur que l'on attache à ce que l'on considère comme devant être soutenu et qu'il faut assumer cette normativité. Il est donc essentiel de pouvoir débattre, délibérer sur la finalité de la soutenabilité. Cette réflexion permet à Sen de proposer une approche à la fois différente de celle proposée par le Rapport Brundtland mais aussi de celles qui se focalisent sur l'environnement :

- le Rapport Brundtland donne pour finalité au développement durable d'assurer la soutenabilité du bien-être des générations présentes et futures par la satisfaction des besoins. L'approche par les capacités dans sa complexité et son épaisseur propose à la fois une autre base informationnelle pour le bien-être mais aussi une finalité du développement durable qui dépasse la soutenabilité du bien-être pour se focaliser

sur celle des libertés. Ce faisant, Sen propose une approche de la soutenabilité qui concilie l'ensemble des principes du développement durable tels que rappelés ci-dessus (Diemer, 2012) : L'approche par les capacités contient en effet les principes éthiques de responsabilité et de solidarités intragénérationnelles (notamment par le jeu des obligations imparfaites) qui peuvent être étendus, sans difficulté logique, au niveau intergénérationnel. Elle donne une place centrale à la participation des personnes concernées au débat public mais insiste aussi sur l'importance de l'impartialité ouverte pour éviter le localisme et pour permettre le va-et-vient entre l'échelle locale et globale. Enfin, elle tient compte de la diversité culturelle et institutionnelle en proposant une approche comparatiste et située de la justice sociale, et des processus de choix social respectant cette diversité. Pour Ballet, Bazin et Pelenc (2015), cette conception du développement durable basée sur une approche comparatiste de la justice est en adéquation avec l'esprit du rapport Brundtland (p.22).

Dans le même ordre d'idée, selon Lessmann (2013), les politiques de développement durable qui découlent de l'approche par les capacités sont beaucoup plus riches que celles généralement proposées. Elles englobent la protection et le développement des ressources (y compris naturelles) et des biens premiers mais proposent aussi d'agir sur les facteurs de conversion permettant aux individus de transformer ces ressources en capacités puis en fonctionnements, le tout, en incluant les liens et interactions réciproques entre individus et société. Par ces liens, et notamment grâce à l'*agencité* et spécialement à l'engagement comme nous le verrons plus avant, une politique de développement durable basée sur les capacités peut provoquer un changement rétroactif de l'environnement tant naturel, économique, social que politique qui influence les capacités et finalement les comportements des individus. Lessmann (2013) nous propose le schéma suivant (p. 41) conceptualisant la soutenabilité dans l'approche par les capacités et montrant qu'une telle politique enclenche « une marche vers la durabilité » :

Figure 15 - Conceptualisation de la soutenabilité dans l'approche par les capacités selon Lessman (2013)



- Lessmann (2013) montre également comment l'approche du développement durable proposée par Sen permet de ne pas orienter le discours concernant la soutenabilité uniquement dans la direction de la soutenabilité environnementale comme cela est très fréquemment le cas (p.38). **L'approche par les capacités reste en effet avant tout une approche du développement humain et ce faisant, elle permet de donner pleinement sa place à la question de la soutenabilité sociale dans les politiques de développement durable.** J. Pelenc (2015) la qualifie ainsi d'approche du « développement humain durable ». Pour cet auteur, l'approche par les capacités permet également de repenser les questions environnementales en analysant les écosystèmes comme des éléments concourant aux capacités et aux fonctionnements effectifs et en interrogeant en retour l'impact des capacités sur l'environnement. L'approche par les capacités permet enfin de revisiter totalement la question des injustices environnementales en raisonnant à partir « des vulnérabilités individuelles et collectives liées à l'accessibilité aux services écosystémique » (Pelenc, 2015, p.3) mais aussi à partir des iniquités de participation et d'accès à la décision concernant les questions environnementales pour les populations concernées (Ballet, Bazin et Pelenc, 2015).

Nous avons déjà mis en évidence que la conception de la justice proposée par Sen correspond à une approche éthique et politique du développement durable et pas seulement économique. Pour finir, il nous faut positionner cette approche riche et complète proposée par Sen dans notre essai de typologie des approches économiques théoriques du développement durable.

Figure 16 - Positionner Sen dans la typologie des approches économiques théoriques du développement durable

Critères d'analyse	Cadre de pensée substantif	Sen, une approche éthique et politique du développement durable et pas seulement économique
Relation entre l'économie et l'environnement	Economie écologique conçoit l'économie comme imbriqué dans l'écosystème	Concernant le positionnement épistémologique, nous pouvons aisément considérer que l'approche par les capacités du développement durable ne se situe pas dans le cadre de l'économie néolibérale dont elle dénonce la perte de la dimension éthique, le recours à l'utilitarisme et une vision étriquée et non efficace de la rationalité. Nous montrerons que des rapprochements peuvent être effectués avec la pensée de Polanyi et donc avec une vision substantive de l'économie mais Sen ne l'affirme pas tel quel. Et si nous pouvons considérer que son approche du développement , qui fait dépendre les phénomènes économiques des relations et institutions sociales, est une voie de ré-encastrement de l'économie , il n'affirme pas

		non plus que l'économique et le social doivent être considérées comme imbriquées dans la biosphère.
Conception de la durabilité/ soutenabilité	Soutenabilité forte	Concernant la conception de la soutenabilité, nous avons vu que Sen décale le propos en affirmant que « ce qui est important c'est la transmission de la liberté de choix plutôt que la transmission d'un stock total de capital » (Pelenc, 2015, p.3). Toutefois, dans son texte de 2013, il reconnaît comme mérite au Rapport Brundtland d'avoir adopté une conception du développement durable reconnaissant la substituabilité des capitaux ce qui correspond à la soutenabilité « faible ». Mais pour finir, il critique le Rapport Brundtland et adopte une définition de la soutenabilité centrée sur les capacités pour lesquelles il considère que certaines ressources et droits ne sont pas remplaçables ni substituables dans le cadre d'une « vie bonne » , ce qui le fait tendre vers une vision forte de la soutenabilité.
Rapport au territoire	Economie territoriale durable amène à la question de la soutenabilité sociale	L'approche contextualisée et située de l'ensemble de la pensée de Sen le rapproche d'une conception territorialisée du développement durable mais avec une prise en compte de l'échelle planétaire par l'importance qu'il accorde, comme nous le verrons plus avant, à la mobilisation du spectateur impartial pour lutter contre les deux écueils éthiques que constituent le risque d'exclusion de la délibération de personnes concernées et le localisme des valeurs.
Avec des emprunts aux sciences de l'environnement et à l'épistémologie de la complexité	Economie écologique qui a une visée normative	Enfin, son cadre de raisonnement que constitue la théorie du choix social qui admet les incomplétudes et les incertitudes, sa conception dialogique des êtres-humains (<i>doings</i> et <i>beings</i>), mais aussi sa conception des interactions et rétroaction entre les individus et la société ou bien entre les comportements individuels et les institutions, tendent à rapprocher Sen de l'épistémologie de la complexité . Pour J. Pelenc (2014), l'épistémologie de la complexité cherche une mise en œuvre de la transdisciplinarité qui doit conduire à définir les concepts par leur cœur et non par leurs frontières. Or, Sen suit cette méthode concernant le concept de capacité en n'en donnant jamais de définition précise et en proclamant l'incomplétude fondamentale de son approche, ce qui permet à J. Pelenc de le considérer comme inscrit dans cette épistémologie.

Source : Auteure, 2019

Comme sur les autres sujets abordés par Sen dans son cheminement intellectuel, son approche du développement durable est donc spécifique et difficilement rapprochable d'un des courants de pensée économique que nous avons identifiés.

Mais c'est une approche large et non réductrice (à l'économisme, à l'environnement, à la satisfaction des besoins...) du développement durable qui s'appuie sur sa théorisation du développement humain par les libertés et sur son approche comparatiste et procédurale de la justice. Cette approche renoue avec les dimensions éthique et politique du développement durable et nous semble en adéquation avec la tradition de pensée de l'ESS.

Conclusion section 1

Après avoir constaté la tendance au rétrécissement du concept de développement durable par la perte de sa dimension éthique et politique, nous avons proposé d'appréhender le développement durable comme un paradigme normatif décrivant une représentation souhaitable du monde dans sa complexité et donc ayant une dimension éthique et politique. Pour s'écarter de la version « faible » du développement durable, encore trop souvent dominante, centrée sur la prise en compte de l'environnement dans le raisonnement économique, et réintroduire cette dimension éthique et politique, nous avons considéré qu'il était également nécessaire de prendre pleinement en compte la finalité de justice sociale du développement durable. Notre analyse non-exhaustive des courants économiques sur le développement durable, nous a alors permis de proposer que les approches pluridisciplinaires du développement durable qui correspondent le mieux à notre recherche sont celles s'inscrivant dans le cadre de pensée de l'économie substantive et empruntant à la philosophie morale pour proposer une approche économique de la justice non utilitariste, procédurale, centrée sur les possibilités de choix et reconnaissant une responsabilité *ex ante* et *ex post* à la fois individuelle et collective aux personnes. L'approche qu'Amartya Sen propose du développement durable, à partir de sa théorisation du développement humain, apparaît alors comme permettant de renouer avec une vision non réductrice du développement durable compatible avec la tradition de pensée de l'ESS puisqu'elle propose une voie de ré-encastrement de la pensée économique par le biais de sa réconciliation avec l'éthique. L'incomplétude de cette approche, revendiquée par Sen, permet, de plus, la formulation de critiques invitant à la compléter qui sont également des éléments d'analyse pour notre recherche, comme nous le verrons dans la troisième section de ce chapitre.

Mais avant cela, il nous semble essentiel d'identifier les éléments du cadre épistémologique et du cheminement intellectuel de Sen qui l'amène à cette vision non réductrice du développement durable et de montrer pourquoi nous lui attribuons un rôle central dans la construction de notre cadre théorique pour l'analyse des PTCE au regard de leur finalité de développement durable.

Après avoir présenté Sen comme penseur du développement durable au travers de son approche par les capacités, nous allons montrer que Sen pourrait également être considéré comme un penseur mobilisable par la tradition de pensée de l'ESS.

Section 2 : L'espace théorique d'Amartya Sen : une voie de ré-encastrement éthique de la pensée économique utile pour la tradition de pensée de l'ESS

Spécialiste reconnu de la théorie du choix social, décoré du prix de la banque de Suède à la mémoire d'Alfred Nobel en 1998 pour ses travaux sur l'économie du bien-être, Amartya Sen est également un auteur prolifique qui développe de nombreux centres d'intérêts en économie et en philosophie. « Ces domaines de recherche vont du choix des techniques, à la philosophie morale analytique, en passant par les mesures axiomatiques des inégalités et de la pauvreté, la théorie du choix social, les théories de la justice ainsi que certains grands thèmes et « causes », tels que le respect des droits et des libertés » (Pellé, 2009, p.378). Mais si les milieux académiques reconnaissent et valorisent ses travaux sur l'économie du bien-être, ils font souvent peu de cas de ses travaux sur l'approche par les capacités en les qualifiant de « répétitifs et populistes » (Basu, 1999, cité par Pellé, 2009). Si les travaux de Sen sur les capacités ont suscité beaucoup d'intérêt auprès des théoriciens du développement, ils n'ont pas fait l'unanimité parmi les économistes - ce qui amène Sophie Pellé (2009) à utiliser l'expression « Das Amartya Sen Problem » pour exprimer, qu'à l'instar de l'œuvre d'Adam Smith, l'œuvre de Sen contient des éléments qui semblent inconciliables aux yeux de la plupart des économistes situés dans le cadre de pensée néolibéral. Si cette complexité et apparente dispersion dans l'espace théorique construit par A. Sen est mal appréciée par les économistes orthodoxes, elle peut être considérée comme une richesse potentielle du point de vue de la tradition de pensée de l'ESS. Il nous faut donc l'explorer pour comprendre les fondements épistémologiques et théoriques de son approche du développement durable et ses apports potentiels à la réflexion sur les PTCE et plus largement sur l'ESS.

Ces apports se situent en premier lieu dans une épistémologie particulière (2.1) qui lui permet de définir son cadre théorique critiquant l'utilitarisme à partir des deux questions centrales de la tradition éthique en économie : la conception éthique de la motivation (2.2) et la conception éthique de l'accomplissement social (2.3).

Nous montrerons ainsi que les concepts et notions mobilisés par Sen peuvent consolider l'épistémologie de l'ESS.

2.1 – Un cadre épistémologique qui apporte à la tradition de pensée de l'ESS

Nous avons retracé le cheminement intellectuel d'Amartya Sen dans la première section de ce chapitre, ce qui nous a permis de saisir la cohérence de son espace théorique autour de sa recherche de politiques économiques à la fois efficaces et équitables pour améliorer la vie concrète des personnes et s'inscrivant dans un régime démocratique et libéral (Giraud et Dubois, 2008). Il s'agit ici d'approfondir les fondements de cet espace théorique de Sen en comprenant pourquoi Sen nous

propose de renouer avec une approche de l'économie comme étant une science à la fois « éthique » et « mécaniste » (2.1.1) et comment l'économie en tant que science morale suppose de repenser la conception que les économistes se font de la personne humaine (2.1.2) pour finir par questionner l'approche de la démocratie que Sen considère compatible avec son analyse du développement (2.1.3). Il s'agit également ici pour nous de mettre à jour les éléments dans la pensée de Sen qui s'attaquent aux fondements de la théorie économique dominante et qui pourront renforcer l'espace théorique de la tradition de pensée de l'ESS.

2.1.1- L'économie comme science éthique et mécaniste

En 1987 Amartya Sen éprouve le besoin de poser, dans un essai intitulé *On Ethics and Economics*, le fruit de ses réflexions sur son approche épistémologique de l'économie et sur l'articulation entre éthique et économie. Cet essai est publié en 1993 en français dans un recueil de textes intitulé *Ethique et économie et autres essais*, qui reprend également une version amendée du texte *Des idiots rationnels*. Sen reprendra ensuite les éléments de *On Ethics and Economics* dans son ouvrage « bilan » de 2009, *L'idée de justice*.

Sen (1993) nous rappelle que l'économie, en tant que science, est issue de deux origines liées à la Politique mais de manière différente : *la tradition éthique* et *la conception mécaniste*.

- *La tradition éthique* qui trouve sa filiation chez Aristote envisage la Politique comme étant « la première des sciences ». Les autres sciences, dont l'économie, sont des outils au service de la Politique pour poursuivre sa finalité : « le bien de l'homme », « la vie heureuse ». Cette tradition éthique de l'économie se centre ainsi, pour Sen (1993, p.8), sur deux questions centrales : celle de la motivation humaine par rapport à la question morale essentielle du « comment doit-on vivre ? », et celle du jugement porté sur « ce qui est accompli à l'échelle de la société ». Conception éthique de la motivation et conception éthique de l'accomplissement social sont donc, pour Sen, les deux voies complémentaires de l'économie dans cette tradition éthique pour laquelle économie et philosophie politique sont indissociables. Il est clair que les différents moments du cheminement intellectuel de Sen - réflexion sur le choix social, sur le bien-être, sur la pluralité des motivations humaines et sur les responsabilités qui en découlent - s'inscrivent dans cette conception éthique de l'économie.

- La conception mécaniste de l'économie qui trouve sa filiation chez Walras et s'intéresse, pour Sen, aux moyens de réaliser des fins qui sont considérées comme données. Dans cette conception, l'économie ne questionne pas les finalités mais se focalise sur les techniques à mettre en œuvre, ou comme Sen le dit sur « des questions de logistique ». Pour résoudre ces questions pratiques, l'économie mécaniste adopte des hypothèses réductrices sur les motivations et le comportement humain.

La thèse de Sen est que la conception éthique de l'économie a vu son importance considérablement réduite au sein de la science économique au cours du 20^{ème} siècle et qu'au final, l'économie moderne s'est appauvrie en s'éloignant de l'éthique. Loin de prétendre que la conception mécaniste soit inutile, Sen défend l'idée que la science économique actuelle peut être ré-enrichie en prenant en compte « les considérations éthiques qui façonnent le comportement et le jugement humain » (Sen, 1993, p.12). La perte due à la séparation entre l'économie et l'éthique est par ailleurs « double » puisque la philosophie politique en sort également appauvrie.

Sen se réfère ainsi souvent à Adam Smith et aux deux facettes complémentaires de son œuvre que sont *La théorie des sentiments moraux* (1759) et *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776) pour illustrer la force et la richesse d'une science économique basée à la fois sur une préoccupation éthique qui questionne la manière dont se forme notre appréciation de ce qui est juste, de ce qui motive nos actions (Prevost, 2009) et sur une conception mécaniste proposant de solutions pratiques. Cette référence récurrente à Smith permet à Sen d'affirmer la complémentarité entre une économie normative et une économie positive dans le cadre de l'économie politique et de dénoncer la vision étriquée de l'économie portée par la théorie néoclassique qui « contredit Smith tout en s'en revendiquant » (Sen, 1993, p. 26).

Nous touchons ici à l'un des points donnant lieu à de multiples interprétations et qui peut expliquer la faible mobilisation du cadre théorique de Sen dans l'Economie Sociale et Solidaire. D'un côté Sen dénonce le réductionnisme de l'économie néoclassique, rejoignant en cela les critiques faites par des auteurs comme Karl Polanyi et sur lesquelles s'appuie la réflexion de l'ESS. Mais d'un autre côté, Sen ne remet pas en cause l'utilité de l'approche mécaniste de l'économie portée par les néoclassiques pour résoudre certaines questions efficacement « même dans le cadre limité d'une analyse non éthique, étroite de la motivation et du comportement humain » (Sen, 1993, p.11). En découle un positionnement par rapport au marché qui peut lui aussi apparaître comme ambigu.

Pour notre réflexion sur les apports potentiels du cadre théorique d'Amartya Sen à la tradition de pensée de l'ESS, il n'est pas inutile de soulever avec Jean-Luc Dubois (2013) que la démarche philosophique de Sen est également sujette à interprétation. De prime abord la démarche de Sen s'ancre plutôt dans la philosophie analytique en utilisant des concepts philosophiques pour construire un raisonnement faisant ressortir des causalités. Mais Sen s'intéresse aussi au sens que les personnes donnent à leurs actions, à ce à quoi elles accordent de la valeur (« what the people value »). On s'éloigne alors de la philosophie analytique pour entrer dans la

phénoménologie¹²². **C'est justement cette richesse et complexité de la pensée de Sen, loin des simplifications dichotomiques courantes, qui nous semble faire écho à la tradition de pensée de l'ESS.**

Tradition éthique et conception mécaniste de l'économie, philosophie analytique et phénoménologie, Sen combine aussi économie normative, positive et appliquée. Dubois et Giraud (2008) soulignent ainsi que les travaux théoriques et les études empiriques de Sen sur l'économie réelle des pays en développement ont exercé une grande influence sur l'approche du développement humain proposée par le PNUD¹²³. En 1990, Sen dirige ainsi l'équipe du PNUD qui élabore l'Indicateur de Développement Humain (IDH), ses travaux servant alors de base pour la conception d'outils d'évaluation et de politiques publiques.

Dans son essai *Ethique et économie*, Sen rassemble donc des éléments nous permettant de saisir son approche épistémologique de l'économie, et notamment en développant des arguments qui illustrent l'appauvrissement de la science économique lorsqu'on la sépare de l'éthique. Sen commence ainsi par s'attaquer à la représentation « étriquée » de la rationalité des comportements des individus sur laquelle repose la théorie économique standard : « Tenir l'égoïsme universel pour une réalité est peut-être un leurre, mais en faire un critère de rationalité est carrément absurde » (Sen, 1993, p. 18-19). Il montre que la non-prise en compte de l'éthique conduit la science économique moderne à perdre de vue la pluralité des motivations et à définir de manière erronée la rationalité des comportements économiques. On trouve ici un lien fort avec les écrits de Karl Polanyi notamment dans son article de 1947 « la mentalité de marché est obsolète »¹²⁴.

Sen passe ensuite à une illustration portant sur les jugements portés sur l'économie au travers de l'évolution de l'économie du bien-être : Alors que l'économie politique classique ne séparait pas l'économie du bien-être des autres types de recherche sur l'économie, le refus de l'utilisation de l'éthique en économie a conduit cette économie du bien-être à être réduite à un cadre étroit positionné à la marge de la recherche en économie. Sen remet alors en cause la référence exclusive aux utilités individuelles pour évaluer le bien-être et l'optimum de Pareto comme unique critère de choix social. En réintroduisant la réflexion éthique, il élargit la base informationnelle du choix collectif aux libertés, ce qui lui permet de prendre en

¹²² Phénoménologie : La phénoménologie est un courant philosophique qui se concentre sur l'étude des phénomènes, de l'expérience vécue et des contenus de conscience. Edmund Husserl est considéré comme le fondateur de ce courant. Etude de phénomènes, fondée sur l'analyse directe de l'expérience vécue par un sujet. On cherche le sens de l'expérience à travers les yeux d'un sujet qui rend compte de cette expérience dans un entretien ou dans un rapport écrit. La phénoménologie se classe donc fermement dans le paradigme constructiviste et suggère une vision du monde où la réalité est multiple.

¹²³ PNUD – Programme des Nations-Unies pour le Développement

¹²⁴ « La mentalité de marché est obsolète » article de 1947 repris dans *Essais de Karl Polanyi* publié aux éditions du Seuil en 2008 par Laurence Collard et Françoise Laroche avec une postface d'Alain Caillé et Jean-Louis Laville

compte la pluralité des motivations, mais aussi de poser en retour la question éthique des responsabilités individuelles et collectives des choix économiques faits.

Sen peut alors affirmer « qu'un contact plus étroit entre l'éthique et l'économie serait bénéfique aux deux » (Sen, 1993, p.74) et rappeler que son objectif est de mieux « comprendre, expliquer et prévoir le comportement humain de telle sorte que l'on puisse étudier utilement les relations économiques, et les utiliser pour la description, les prévisions et la formulation des politiques » (p.74).

Ainsi la réintroduction de l'éthique par le recours à une démarche de philosophie politique permet à la fois de mieux décrire et analyser les comportements humains (visée descriptive) mais aussi de formuler des jugements de valeur situés sur les institutions et réalisations sociales, permettant les comparaisons (visée normative) pour ainsi mieux étayer les procédures du choix social dans une logique d'économie politique (Prevost, 2009). On peut ainsi dire que les réflexions économiques proposées par Sen cherchent à allier la préoccupation éthique de la justice sociale à la préoccupation mécaniste du choix collectif dans le cadre politique de la démocratie.

Ce cadre épistémologique général proposé par Sen nécessite donc en premier lieu une remise en cause de la vision de l'être humain véhiculée par la science économique actuelle et l'élaboration d'une ontologie différente.

2.1.2 – Une ontologie au fondement d'une économie d'acteurs capables

Dans son essai intitulé « Des idiots rationnels » (1993), Sen s'intéresse à la vision de l'homme véhiculée par la science économique moderne et souhaite examiner « certains des problèmes qui résultent de cette conception de l'être humain » (p.87). Cette vision de l'homme qui fonde et que diffuse la science économique néoclassique est celle d'un individu isolé de tout encastrement social, calculateur car rationnel et mû par la poursuite de son seul intérêt. Revenant sur la question initiale que s'est notamment posée Edgeworth (1881), de savoir si un comportement égoïste permettrait de réaliser le bien général, Sen souligne le côté abstrait de ce questionnement puisqu'on peut chercher à y répondre sans chercher à savoir si le comportement égoïste est une hypothèse vérifiée par la réalité. Et pourtant, c'est sur ce type de questions philosophiques devenues au fil du temps des hypothèses sur le comportement humain puis des « vérités » sensées décrire les comportements réels des individus que se fonde la science économique moderne. Le problème, pour Sen, est que « la nature de l'homme telle qu'elle est conçue dans les modèles économiques actuels continue de refléter la formulation particulière de certaines questions philosophiques générales posées voilà bien longtemps » (Sen, 1993, p.92). Amartya Sen va même plus loin en considérant que dans la science économique

actuelle, il n'est plus envisagé de se poser la question du bien général en dehors de cette représentation de l'homme comme un égoïste intéressé. Plus prosaïquement, cette représentation de l'homme dans les modèles économiques a aussi pour avantage de permettre à ces modèles de définir, de caractériser les intérêts d'une personne puisque sous cette hypothèse, les actes d'une personne décrivent ou traduisent uniquement ses propres intérêts. Sen dénonce ici la « fraude intellectuelle » des préférences révélées. « Peu importe que vous soyez un égoïste obstiné, un altruiste fou ou un militant doté d'une conscience de classe, vous paraîtrez, dans ce monde enchanté des définitions, maximiser votre propre utilité ». L'imposition de cet « égoïsme par définition » en dehors duquel la science économique actuelle ne s'autorise plus à penser est, pour Sen, un effet de la séparation entre éthique et économie.

Dans le cadre de notre recherche sur les apports potentiels de l'espace théorique de Sen à la tradition de pensée de l'ESS, il nous semble important de souligner la complémentarité entre cette analyse de Sen et celle de Polanyi sur le processus de désencastrement. **Cette remise en cause par Sen des fondements logiques de la théorie néoclassique orthodoxe vient ainsi, selon nous, étayer la mise en lumière par K. Polanyi (2007) de la manière dont cette hypothèse abstraite du comportement égoïste a été instituée dans notre imaginaire collectif comme une « vérité » au point d'en modifier nos comportements réels.**

Pour renouer les liens entre éthique et économie, tout comme pour ré-encaster la représentation politique de l'économie aujourd'hui réduite au marché dans le social, il est nécessaire, comme nous l'avons souligné dans notre premier chapitre, de s'attaquer aux fondements logiques de la théorie néo-libérale mais aussi de se baser sur une autre ontologie. Pour Dubois et Giraud (2008), Sen nous propose justement un changement de paradigme anthropologique qui lui permet de réfléchir à une « économie d'acteurs capables ».

Pour Sen, « il existe une dualité essentielle et irréductible dans la conception de l'individu » dès lors qu'on réintroduit un questionnement éthique au fondement de l'économie. La personne doit être envisagée à la fois sous l'angle de son bien-être et celui de son action, c'est-à-dire que l'on doit reconnaître et respecter « sa capacité de concevoir des buts, des engagements, des valeurs, etc... » (Sen, 1993, p.40). C'est justement ce principe dialogique¹²⁵ que perdent les modèles économiques standards en présupposant que l'action de l'individu est entièrement consacrée à son propre bien-être, et donc que son action reflète uniquement ses intérêts personnels. Ce faisant, ces modèles favoriseraient la confusion de l'être humain comme fin et comme moyen. Ils prédisposeraient à réduire les individus à des moyens au service

¹²⁵ Le principe dialogique est l'une des bases de la pensée complexe développée par Edgar Morin

de fins comme la prospérité économique - alors que pour Sen, il faut à la suite de Kant, ne jamais perdre de vue que les êtres humains sont des fins en soi.

Human beings are the agents, beneficiaries and adjudicators of progress, but they also happen to be- directly or indirectly- the primary means of all production. This dual role of human beings provides a rich ground for confusion of ends and means in planning and policy-making (Sen, 2003-a, p.41).

Dans le cadre de cette dualité de la conception de l'individu, Sen propose donc d'abord de considérer la vie humaine comme un ensemble de faire (ou d'agir) et d'être (*doings and beings*). Les « *beings* » correspondent à l'angle du bien-être de l'individu et les « *doings* » à l'angle de l'action, à sa capacité d'acteur. Pour signifier cette prise en compte de la dualité de la vie humaine, Sen adopte le terme « d'agent » à la place de celui « d'individu » - qu'il réserve à ses descriptions et critiques de la science économique standard basée sur l'utilitarisme. Le concept d'agent dépasse celui d'individu en considérant que l'agent est quelqu'un d'autonome (ce qui ne veut pas dire isolé et coupé du social), capable de définir ses propres choix et de les réaliser de manière rationnelle par rapport à ses finalités¹²⁶ qui peuvent aller au-delà de son propre bien-être. C'est finalement la liberté de la personne humaine qui s'exprime dans ces deux facettes que sont les aspects de bien-être (*beings*) et d'agent (*doings*). L'*agencéité* (*agency*) exprime, dans le vocabulaire de Sen, cette capacité des êtres humains de définir des buts et d'agir de manière cohérente pour les atteindre¹²⁷.

Sen, en référence à Kant, considère donc que la principale acception de la liberté de l'être humain est la liberté comme expression d'une volonté autonome (Dubois et Renouard, 2008). Cela façonne à la fois sa conception ontologique de l'acteur et son attachement à une représentation de la liberté en termes de choix réalisés mais aussi de potentialités, comme nous l'avons exposé. Il faut donc - comme nous y invitent De Herdt et Bastiaensen (2009) - distinguer dans la réflexion de Sen pour caractériser la vie humaine, les aspects de bien-être et d'action effectivement réalisés par l'agent (*achieved well-being and agency*) et ceux qui sont des potentialités mais qui finalement définissent le réel espace de liberté de la personne (*well-being and agency freedoms*). Sen nous dit ainsi dans « Ethique et économie » (p. 57-58) : « Il existe donc quatre catégories d'informations pertinentes à propos d'une personne : bien-être en termes d'accomplissement, bien-être en termes de liberté, qualité d'agent en termes d'accomplissements et qualité d'agent en termes de liberté ». L'être humain chez Sen est donc actif. Il se caractérise par sa capacité à être et à faire, et c'est cette capacité qui définit sa liberté - pas uniquement ses accomplissements.

126 Glossaire « les mots de Sen ...et au-delà », *Revue Tiers Monde* 2009/2 (n°198), p. 373-381

127 Idem.

Mais ce n'est pas un individu isolé, sans lien social, ni culture, ni histoire. Sen réfute ainsi dans *L'idée de justice*, la critique qui lui est faite de s'inscrire dans l'individualisme méthodologique parce qu'il concentre sa réflexion sur l'individu :

En se souciant de l'aptitude des gens à vivre le type de vie qu'ils ont des motifs de valoriser, elle [l'approche par les capacités] fait intervenir des influences sociales – dans ce qu'ils valorisent (par exemple « prendre part à la vie de la communauté ») comme dans ce qui influence leurs valeurs. Il est difficile d'imaginer que des personnes vivant en société puissent penser, choisir ou agir sans être influencés par la nature et le fonctionnement du monde qui les entoure. [...] Enfin, les usages de l'approche par les capacités sont sans équivoque : ils ne postulent à aucun moment qu'il faut voir les individus indépendamment de la société dans laquelle ils se trouvent » (Sen, 2009, p.299).

Pour Salais (2009), ces critiques faites à Sen confondent les raisonnements individualistes qui présupposent une catégorie uniforme d'individus isolés, calculateurs, rationnels et les raisonnements basés sur l'individualité qui, comme pour Sen, s'appuient sur le questionnement philosophique de ce qui fait la spécificité d'un être humain. Pour Dubois et Giraud (2008), Sen s'inscrit dans un libéralisme optimiste qui fait du lien social un élément constitutif de la capacité à être et à faire des personnes, tant au niveau des réalisations effectives (*achievements*) que des potentialités. Cet individu doté d'une capacité d'action orientée vers une finalité est également encadré dans le social, tant au niveau du choix de cette finalité que de la définition de sa réelle capacité à être et à faire - mais aussi au niveau de la responsabilité qui découle de cette capacité. C'est donc également un agent moral, ce qui réaffirme les liens entre éthique et économie.

Comme nous le verrons plus avant dans ce chapitre, c'est dans la conception de la responsabilité que se situent les principales critiques formulées sur la conception ontologique de Sen notamment par les auteurs qui souhaitent mobiliser le cadre théorique de Sen pour redonner pleinement au développement durable sa dimension éthique et politique. Reste que **Sen, en nous proposant une approche de l'être humain qui reconnaît que le bien-être et l'agencité sont deux choses qui peuvent être interdépendantes mais qui n'en demeurent pas moins distinctes (Sen, 1993, p.42), remet fondamentalement en cause le réductionnisme d'une partie de la science économique moderne qui n'envisage que le cas extrêmement limité où la capacité d'action est intégralement et exclusivement orientée par la maximisation du bien-être individuel.** Sous l'influence de Martha Nussbaum, Sen sera amené à reconnaître et à prendre en compte la valeur attribuée par chaque personne à ce qu'elle souhaite accomplir, être et faire, se rapprochant ainsi, comme nous l'avons déjà souligné, d'une démarche phénoménologique. L'agent devient alors un individu capable de chercher à mener une vie accomplie (Dubois, 2013). Mais Sen entend également démontrer, comme nous le verrons plus avant dans cette

section de chapitre, que son approche de l'être humain « ne revient pas à adopter une conception « subjectiviste » de l'éthique » comme pourrait le laisser penser « le fait d'accorder de l'importance à la capacité d'action de chaque personne » (Sen, 1993, p.40).

Pour finir, l'approche ontologique complexe proposée par Sen, basée sur des questionnements éthiques, et bien qu'incomplète et imparfaite, lui permet à la fois de renouer des liens entre économie et éthique sans rejeter l'apport de la conception mécaniste de l'économie, de contribuer à la déconstruction des bases de la science économique moderne et en particulier de la théorie du choix rationnel, de reconnaître la pluralité des motivations de l'action économique, de renouveler l'approche économique de l'objectivité et d'en appeler à un apport des autres sciences humaines. Autant d'éléments qui peuvent étayer la tradition de pensée de l'ESS.

La conception proposée par A. Sen de l'être humain constitue un soubassement unifiant l'ensemble de son parcours intellectuel. Elle fonde sa recherche d'une science économique morale et politique alliant la préoccupation éthique de la justice sociale à la préoccupation mécaniste du choix collectif dans le cadre de la démocratie.

2.1.3– la démocratie comme cadre politique de la réflexion économique sur le développement.

Les liens entre démocratie et économie sont au cœur de la tradition de pensée et d'action de l'ESS tout comme des préoccupations de Sen depuis son intérêt pour dépasser le pessimisme du théorème d'impossibilité d'Arrow concernant la démocratie jusqu'à son dernier ouvrage (2009) dont la quatrième et dernière partie s'intitule « Raisonnement public et démocratie ». Il est donc important pour notre recherche d'insister sur l'inscription de la réflexion économique et éthique de Sen sur le développement dans le cadre politique de la démocratie. De nombreux textes et allocutions de Sen portent sur ces liens entre développement et démocratie - dont en 1999 *Democracy as an Universal Value* et en 2004 l'ouvrage *La démocratie des autres*. Si ces liens font l'objet de nombreux débats - les défenseurs de la démocratie pouvant être réticent à dire qu'elle soutient le développement et ses détracteurs affirmant qu'elle le freine (Sen, 2009, p.412) - Sen considère qu'avec son approche du développement et sa conception de la démocratie, les deux sont indissociables et s'alimentent mutuellement : « Si le développement est compris au sens large, en se concentrant sur les vies humaines, il apparaît immédiatement que la relation entre développement et démocratie doit être en partie perçue comme un lien interne, chacun d'eux étant un élément constitutif de l'autre » (Sen, 2009, p.413). Ayant

présenté précédemment l'approche de Sen du développement, il nous faut donc tenter maintenant de caractériser et analyser sa conception de la démocratie.

Toujours soucieux de se préoccuper de la vie réelle des gens, Sen ne résume pas la démocratie à son aspect formel que serait la procédure du vote et le respect de la règle de la majorité, mais il s'attache à définir une démocratie « en action ». La démocratie n'est donc pas, pour lui, un processus d'agrégation des opinions individuelles mais un processus de délibération auquel chacun doit pouvoir apporter sa contribution active et informée à tout moment s'il le souhaite (Bonvin, 2005). **Sen adopte donc une conception délibérative de la démocratie s'appuyant sur la philosophie politique contemporaine et en particulier sur la contribution de Jürgen Habermas. Il y a ici un point de jonction théorique avec la théorisation de l'ESS** et en particulier de l'économie solidaire dont plusieurs auteurs (E. Dacheux, J-L. Laville notamment) se réfèrent également à Habermas pour caractériser le processus de démocratisation de l'économie que porte l'économie solidaire. Sous cette influence, Sen considère que les questions qui relèvent d'une conception large de la démocratie sont « la participation politique, le dialogue et l'interaction publique » (Sen, 2009, p.389) oubliant, comme on le lui reproche à juste titre, que pour Habermas le discours politique contient certes des questions morales de justice mais aussi des questions instrumentales de pouvoir et de conflits. Partant de cette conception délibérative de la démocratie, Sen relève trois fonctions de la démocratie en lien avec le développement (Bonvin, 2005) :

- La démocratie a une importance intrinsèque puisque la participation sociale et politique rendue possible notamment par les libertés politiques est un élément d'une vie humaine « bonne » et que les libertés politiques et droits démocratiques sont des composantes constitutives du développement (Sen, 2009).
- La démocratie a aussi des fonctions instrumentales importantes au regard du développement : elle a un pouvoir de protection notamment contre les famines (Sen, 1999, p.54) car la possibilité d'un raisonnement public ouvert et des médias libres augmentent les potentialités de dénonciations des injustices flagrantes et de pression sur les gouvernements pour éviter ces crises humanitaires. Cependant, elle n'aura un pouvoir de réduction de la pauvreté économique que si un débat ouvert et récurrent sur la répartition des fruits de la croissance est possible puisque pour Sen, « la liberté démocratique peut sûrement servir à renforcer la justice sociale et à rendre la politique meilleure et plus équitable. Mais ce processus n'a rien d'automatique » (Sen, 2009, p.418).
- La démocratie a également une dimension constructive (Bonvin, 2005) puisqu'elle permet aux individus d'apprendre les uns des autres, de se forger leurs préférences mais aussi leurs valeurs et normes sociales, dans l'interaction du débat ouvert permettant l'expression des désaccords. La formation des valeurs et croyances n'est ainsi pas pour Sen une affaire de décision individuelle mais de délibération collective (Bonvin, 2005). La démocratie permet également aux agents de contribuer à la

construction collective de la compréhension des problèmes économiques et sociaux et d'étudier la faisabilité sociale des solutions envisagées, par un processus d'enquête (en référence à J. Dewey). De plus, la démocratie en tant que délibération contribue à l'exigence d'impartialité ouverte et permet la construction d'un choix social raisonnable et éthique. Comme cette exigence d'objectivité éthique impose, pour Sen, d'adopter un point de vue mondial ou planétaire et pas uniquement national, cette dimension constructive de la démocratie vaut pour tous les pays quel que soit leur niveau de développement et doit être permanente (Bonvin, 2005). La capacité constructive de la démocratie doit ainsi concerner pour Sen à la fois : l'élaboration collectives des croyances, valeurs et normes (Bonvin, 2005), l'élaboration des choix collectifs (Prevost, 2009), et l'évolution conjointe des comportements individuels et des institutions qui est un vecteur du changement social (Sen, 2009).

Si la conception de Sen de la démocratie concoure au développement, les conditions de réalisation de cette délibération réelle y participent également. Conformément à son mode de raisonnement concernant les libertés, Sen considère que le droit à la parole ne suffit pas pour garantir une certaine effectivité de cette parole dans le débat public. Chacun doit pouvoir accéder aux espaces de délibération avec la possibilité effective de faire entendre sa voix et que cette voix soit prise en compte sans risque de représailles. Sen insiste beaucoup sur cette capacité de « voice » nécessaire à la démocratie et fait ici référence directement au triptyque d'Albert O. Hirschman (exit-voice-loyalty) dont sa deuxième femme, Eva Colorni (1941–1985), était la nièce. Sen explicite aussi pourquoi il est important de considérer que la voix d'une personne compte et donc que la voix de toutes les personnes compte : « La voix d'une personne compte pour deux raisons : soit ses intérêts sont en cause, soit sa logique et son jugement sont susceptibles d'éclairer le débat » (Sen, 2009, p.145). Garantir à chacun une capacité à s'exprimer et à être entendu est donc une des conditions de cette conception de la démocratie et cela induit des rôles et postures pour l'Etat et pour l'ensemble des structures sociales (Bonvin, 2005).

- En ce qui concerne la capacité à s'exprimer, les individus doivent disposer des informations utiles au débat, d'une aptitude à défendre de manière argumentée leurs positions et des ressources de pouvoir et d'influence pour ce faire. L'état doit permettre à chacun de déployer ces aptitudes - que Bonvin (2005) qualifie de « discursives, informationnelles et politiques » - au travers notamment d'un système éducatif mais aussi en agissant pour neutraliser les inégalités de pouvoir et d'influence au sein du débat public. Aux côtés de l'état, des acteurs collectifs comme les syndicats, les partis et les associations, peuvent agir pour doter tous les agents, et en particulier les plus démunis, des capacités nécessaires à la participation au processus délibératif. Pour Sen, la liberté démocratique a besoin « du militantisme de citoyens politiquement engagés » pour réellement servir à renforcer la justice

sociale (Sen, 2009, p.418). Ici encore, le lien entre la réflexion de Sen et l'ESS semble intéressant à noter.

- En ce qui concerne la capacité à être entendu, elle relève de l'exigence d'impartialité du débat public et donc de la non-imposition par l'Etat ou par le collectif concerné de ce qui est considéré comme juste et légitime. Dans le cas contraire, les individus adapteront leurs préférences aux attentes. Pour J-M. Bonvin (2005), « de manière générale, tout collectif où le centre définit des règles strictes que le local est appelé à exécuter aussi mécaniquement que possible va à l'encontre de la conception constructive de la démocratie avancée par Sen » (p.29). Sen développe donc une approche de la démocratie et du développement qui nécessite que l'Etat laisse aux individus une marge de manœuvre pour agir et se doter localement de règles par un processus délibératif ouvert. Ce n'est pas le seul point de rapprochement que nous pourrions établir entre le cadre théorique de Sen et celui d'Elinor Ostrom sur les communs mais nous tenions à souligner que la possibilité de mener des actions collectives instituant au sein de communautés locales, sans pour autant tomber dans le localisme des valeurs, correspond à l'une des conditions d'une démocratie réellement délibérative pour Sen.

Il nous faut toutefois bien préciser que Sen ne survalorise pas la participation et reste attentif au traitement éthique des personnes choisissant de ne pas participer et d'adopter « une jouissance passive du bien-être matériel » (Bonvin, 2005, p.30). La capacité de participer au débat public désigne une liberté réelle, pas une obligation - et ceux qui ne font pas usage de cette liberté ne doivent pas être pénalisés mais disposer de voies de recours et de la possibilité de s'en remettre à des organes collectifs de délibération (Bonvin, 2005).

La préoccupation de Sen d'inscrire son raisonnement économique dans le cadre de la démocratie délibérative et la manière dont il réalise cette inscription en construisant un cadre théorique en rupture avec celui de l'économie néolibérale nous donne des éléments pour renforcer l'espace théorique de la tradition de pensée de l'ESS qui comporte une dimension politique visant à démocratiser l'économie. **Les réflexions de Sen nous permettent d'envisager que le mode de développement porté par l'ESS dépasse l'introduction des principes et pratiques de la démocratie délibérative au sein de l'économie pour venir renforcer la démocratie elle-même.**

Sen propose de réarticuler éthique et économie et donc science normative et positive en se fondant sur une ontologie de l'acteur capable où l'individu (l'agent pour Sen) n'est pas isolé mais pleinement considéré comme un être social et culturel inscrit dans des relations et institutions sociales. Cet agent est capable d'agir individuellement et collectivement, en fonction de ce qu'il valorise, pour faire évoluer ces institutions et ce d'autant plus qu'il disposera pleinement des libertés permises par le cadre de la démocratie délibérative et que des organisations dont font partie les structures de l'ESS lui permettront d'exercer pleinement ses libertés. **Le cadre**

théorique construit par Sen est ainsi, selon nous, une voie de ré-encastrement éthique de l'économie dans la société qui lui permet de rencontrer l'ESS. L'analyse théorique du développement durable proposée par Sen s'appuie sur ce cadre théorique et permet de penser le changement social que recherche ou devrait rechercher les PTCE.

Pour creuser les éléments du cadre théorique de Sen qui lui permettent de rencontrer la tradition de pensée de l'ESS car s'attaquant aux fondements de la théorie économique dominante nous devons approfondir la manière dont Sen répond aux deux questions centrales de la tradition éthique en économie : Celle des motivations des comportements individuels et celle de l'évaluation des situations sociales.

2.2 – Sen et la conception éthique de la motivation : pluralité des motivations mais aussi des raisons impartiales.

Dans sa volonté de renouer les liens entre éthique et économie, une grande partie de l'œuvre de Sen vise à proposer une conception éthique de la motivation qui s'écarte de la conception mécaniste de la motivation proposée par les économistes néolibéraux. Or, la tradition de pensée de l'ESS, tant dans sa dimension théorique que praxéologique, repose sur une approche des motivations de l'agir individuel et collectif qui ne se réduit pas à la maximisation des utilités individuelles. En critiquant les bases ontologiques du cadre théorique néolibéral, Sen apporte donc des éléments théoriques venant renforcer l'ESS. L'énonciation de cette conception éthique de la motivation pouvant servir de base à notre cadre théorique passe, comme nous allons le voir, par la remise en cause de l'économie du bien-être néolibérale que Sen nomme le « welfarisme » (2.2.1), par la mise en évidence de la pluralité des motivations économiques dont en particulier l'engagement (2.2.2) et par la démonstration que ces motivations plurielles de l'agir économique relèvent bien d'une objectivité scientifique à condition de reconnaître qu'il existe une pluralité des raisons impartiales (2.2.3). Autant d'éléments que nous mobilisons pour assoir les bases ontologiques et épistémologiques de notre cadre théorique d'analyse des PTCE.

2.2.1- La critique du « welfarisme » : une remise en cause de la théorie néolibérale du bien-être

En voulant renouer les liens entre éthique et économie, Sen est amené à dénoncer le rétrécissement de la réflexion sur le bien-être dans la science économique moderne - ce qu'il nomme « le welfarisme » mais également à remettre en cause le rétrécissement de la réflexion sur le bien vivre au seul bien-être.

La question du bien-être est liée aux questions de philosophie morale : « qu'est-ce qui est bon ? » et « qu'est-ce qui est bon pour moi ? ». Sen place ainsi sa réflexion sur

le bien-être dans la réflexion plus globale sur « qu'est-ce qu'une société juste ? » (Reboud, 2008) qui rejoint notre préoccupation pour une acception « forte » du développement durable. La réponse apportée à ces questions par la philosophie morale est celle de l'utilitarisme portée notamment par Jeremy Bentham (1748-1832) : le bien-être que procure une action est évaluable par son utilité, c'est à-dire sa capacité à préserver de quelque mal ou à procurer quelque bien (Reboud, 2008). Dans cette conception philosophique qui se conçoit comme une science morale au service du bonheur de l'homme, une société juste est une société heureuse. La recherche du bonheur, et donc de la justice, passe au niveau individuel par la recherche du maximum d'utilité et au niveau collectif par l'agrégation des utilités individuelles. L'utilitarisme philosophique se veut aussi une science positive de la conduite humaine (Saint-Upéry, 1999) et souhaite fonder sa métrique du bonheur sur des bases ne relevant pas d'une transcendance divine : or le recours à l'utilité permet de « ne tenir compte que des seuls plaisirs et peines pour juger de ce qui est juste ou bon » (Reboud, 2008, p.24). L'utilitarisme en tant que doctrine morale considère que l'intérêt collectif en termes de bonheur correspond à l'agrégation des intérêts individuels en termes d'utilité. Mais il considère aussi que cet intérêt collectif doit toujours l'emporter sur l'intérêt particulier et il ne réduit pas, comme le fera plus tard l'économie du bien-être, l'utilité à la satisfaction des désirs par des biens matériels, ni la recherche du bonheur à un comportement égoïste.

L'économie du bien-être, en tant que partie de la science économique s'intéressant à la définition et à la mesure du bien-être social et aux politiques publiques afférentes, s'appuie, à son origine, sur cet utilitarisme philosophique pour considérer que :

- l'utilité est un indicateur du bien-être individuel,
- une situation sociale s'évalue par addition des utilités individuelles sachant que l'utilité de l'un n'a pas plus d'importance que l'utilité de l'autre¹²⁸
- l'évaluation comparée de deux situations ne dépend que des conséquences de ces deux situations sur les utilités individuelles (conséquentialisme).

Voici comment Sen nous présente cette première économie du bien-être dans *L'idée de Justice*, 2009, page 336 :

Des utilitaristes comme Bentham, Edgeworth, Marshall ou Pigou trouvaient évident de soutenir qu'en matière de bien social il fallait classer les opinions et choisir entre elles sur la simple base de la somme des biens-être individuels. Et le bien-être individuel était représenté, selon eux, par l'«utilité» individuelle, qu'ils assimilaient très généralement au bonheur de l'individu. Ils avaient aussi tendance à ignorer les problèmes de répartition inégale du bien-être et des utilités entre personnes différentes.

128 « We count everyone for one, no one for more than one » - Bentham, cité par Saint-Upéry, 1999, p.21.

Au cours de son cheminement intellectuel et de sa réflexion sur la conciliation de l'efficacité et de la justice sociale, Amartya Sen commence ainsi par réfuter le principe d'addition des utilités (« additivisme ») parce qu'il néglige les questions de répartition et d'inégalités de ces utilités (Saint-Upéry, 1999, p.24). Puis il introduit le terme de « welfarisme » en 1979 pour critiquer les glissements intervenus dans la théorie du bien-être à partir des années 30 qui ont consistés à séparer l'économie de l'éthique. Ainsi, si l'utilité était pour Bentham un indicateur du bonheur, l'économie du bien-être s'écarte de cette conception hédoniste pour considérer que l'utilité est le seul indicateur du bien-être et qu'elle correspond à la satisfaction des désirs et des préférences d'une personne. Sen dénonce ici une double réduction dans le welfarisme : la réduction de l'évaluation du bien-être à la seule utilité et la réduction de la définition de l'utilité à la satisfaction des préférences individuelles :

- L'utilité ne peut pas rendre compte seule du bien-être : nous avons déjà souligné précédemment que pour Sen, le bien-être ne dépend pas uniquement des préférences mais aussi des réalisations effectives des individus et de l'ensemble des opportunités de choix dont ils disposent. Ce même argument lui permet de critiquer l'approche de l'évaluation du bien-être proposée par les libertariens - dont Hayek - qui considèrent qu'une société juste est une société libre, ce qui les conduit à considérer que le bien-être dépend des droits et libertés fondamentales. Sen reconnaît l'importance des droits humains fondamentaux pour l'exercice de la liberté individuelle (Sen, 2009), mais considère que ces droits ne contribuent au bien-être que s'ils sont effectivement source d'accomplissements et d'opportunités de choix.

- L'utilité est réduite à la satisfaction des préférences individuelles : parmi l'ensemble des critiques formulées contre le welfarisme (Reboud, 2008), Sen insiste fréquemment (1993, 1999, 2009) sur celle des « préférences adaptatives » pour dénoncer le manque d'éthique du welfarisme et des décisions politiques reposant sur cette approche de l'utilitarisme. Dans *Ethique et économie (1993)*, il résume ainsi sa critique : « ceux qui sont privés de tout n'ont pas le courage de désirer beaucoup et, sur l'échelle de la satisfaction des désirs, leurs privations sont rabaisées et perdent toute valeur » (p.44). C'est le cas en particulier de nombreuses femmes du tiers-monde qui subissent une double oppression et dont la non-manifestation de leur insatisfaction ne justifie pas qu'on ne prenne pas en considération les inégalités dont elles sont victimes (Saint-Upéry, 1999, p. 23). Comme nous l'avons déjà évoqué, **ces réflexions sur les préférences adaptatives sont très fécondes pour l'ESS car elles renvoient directement à la tension qui la traverse entre réparation et émancipation : l'ESS accompagne-t-elle les individus dans la réalisation de préférences adaptées aux réalités rencontrées ou bien cherche-t-elle à rendre visible les inégalités, source d'adaptation des préférences, pour permettre aux personnes concernées de s'y attaquer ?**

Sa recherche de conciliation entre efficacité et justice, entre économie et éthique conduit ainsi Sen à remettre en cause l'économie du bien-être et en particulier sa forme économique moderne qu'il qualifie de welfarisme. Il s'appuie également pour ce faire sur John Rawls qui, poursuivant la même recherche de conciliation et d'élaboration d'une *Théorie de la justice* (1971), emprunte la voie du contractualisme en formulant des critiques de l'utilitarisme reprises par Sen. Pour Reboud (2008), « Rawls est le premier à avoir offert [...] une évaluation du bien-être - en termes de « biens premiers » - alternative au welfarisme et une conception de la justice – celle de la justice comme équité – alternative à l'utilitarisme » en s'appuyant sur la tradition philosophique du contrat social (p.35). Bien que reconnaissant les apports de Rawls dans cette remise en cause du welfarisme, Sen critique son approche de l'évaluation du bien-être des individus par leur accès à des biens fondamentaux (les « biens premiers ») qui incluent pourtant certains droits et libertés. La réponse apportée par Sen à la question de l'évaluation des situations de choix individuels et collectifs sous la forme de l'approche par les capacités s'appuie fortement sur cette critique de Rawls, comme nous l'avons déjà souligné dans ce chapitre.

Sen démontre que l'image d'efficacité de la science économique moderne basée sur l'utilitarisme est largement usurpée si on considère comme efficace une théorie qui permet de décrire les comportements réels et de guider l'action publique vers des choix justes. Il nous offre ainsi des éléments pour étayer l'épistémologie de l'ESS. En effet, si la conception welfariste de l'économie du bien-être donne une vision « réduite et déformée » du bien-être (Sen, 1993, p.57), Sen lui reproche plus fondamentalement encore, comme nous l'avons vu précédemment, de réduire l'individu à son bien-être, de ne pas prendre en compte de manière distincte l'aspect « action » de la personne humaine et de ne pas accorder de valeur à ce que la personne souhaite accomplir et à sa liberté. La réduction de la perception de l'être humain réalisée par l'économie du bien-être et plus généralement par la théorie néolibérale, est pour Sen un symptôme de la séparation entre éthique et économie.

2.2.2 - L'agencéité permet la pluralité des motivations de l'agir économique

Sen, comme nous l'avons déjà souligné, voit la vie humaine comme un ensemble de *doings* et de *beings* (Sen, 2003-a, p.43) tant dans la dimension réalisée de ces *doings* et *beings* (les fonctionnements – *functionnings*) que dans leur dimension de potentialité, d'opportunité de choix. Les individus sont pour lui des agents ayant une capacité d'action orientée par des finalités choisies. Ce sont des individus autonomes mais non atomisés. La liberté humaine, tant dans la capacité à déterminer ses propres finalités que dans la possibilité d'avoir le choix et d'effectuer ses choix, est donc un élément central de la vie humaine qui doit faire partie de son évaluation - voire en constituer le socle (Sen, 2003-a, p.47). Sen propose ainsi, comme nous l'avons vu,

d'abandonner la focalisation sur les moyens d'existence dans l'évaluation de la qualité de vie pour s'intéresser aux possibilités réelles de vivre une vie que l'on juge valoir la peine d'être vécue : « Comprendre que les *moyens* d'une vie humaine satisfaisante ne sont pas en eux-mêmes les *fins* du bien-vivre, aide à élargir nettement le champ de l'évaluation » (Sen, 2009, p. 288).

La prise en compte de la dimension éthique de l'être humain dans la réflexion économique sur les motivations des comportements doit nous conduire, selon Sen, à ne pas négliger la dimension action des personnes, leur agencéité c'est-à-dire cette capacité d'action intentionnelle orientée vers une finalité choisie qu'ont les agents économiques dans l'ontologie de Sen. La question est alors de savoir si la motivation ou la finalité choisie par les agents se limite à la recherche de leur intérêt individuel ou bien si d'autres types de motivations sont envisageables. Sen nous rappelle que dans le cas où la motivation de la personne est effectivement de maximiser son bien-être alors les dimensions bien-être et action de sa vie coïncident et que si on limite l'espace de la réflexion au cas « spécial du choix de pure consommation entre des biens privés » (Sen, 1993, p. 96) alors cette motivation de maximisation des utilités sera unanime. Mais pour Sen rien ne permet de dire que cette motivation est la seule qui existe à l'exclusion de tout autre surtout si on sort de ce « cas spécial » et que l'on ne limite pas les comportements économiques aux comportements de consommation et l'espace des biens aux biens privés (p.101). Ainsi Sen affirme que « lorsqu'on examine les comportements qui divergent de « l'isolement indifférent, abstraitement pris pour hypothèse en économie » (pour citer Edgeworth), il convient de distinguer deux concepts : 1/ la compassion et 2/ l'engagement » (Sen, 1993, p.97).

C'est dans cet essai « Des idiots rationnels » (1993) que Sen détaille le plus ces deux autres motivations rationnelles de l'action d'un agent que sont la compassion et l'engagement.

- La compassion est, pour lui, la prise en compte du bien-être de l'autre car le souci d'autrui influe directement sur notre propre bien-être. Cette motivation est pleinement compatible avec la théorie du choix rationnel et constitue donc la voie privilégiée empruntée par les économistes pour rendre compte des actes qualifiés d'altruistes en restant dans le cadre théorique néolibéral.

- En revanche, l'engagement rompt vraiment, pour Sen, les liens entre bien-être individuel et choix de l'action : Il s'agit des situations où je ne suis pas personnellement atteint dans mon bien-être mais où j'estime que c'est juste, injuste, condamnable ... et où je suis prêt à faire quelque chose pour que cela advienne ou pour l'empêcher (Sen, 1993, p.97). L'engagement est ainsi dénué d'égoïsme car il ne fait pas intervenir le bien-être escompté et peut mener à un degré de bien-être inférieur à celui procuré par l'inaction. L'engagement établit une distance entre le

choix personnel et le bien-être personnel (Sen, 1993, p.100) tout en étant éminemment éthique puisque le raisonnement moral influence l'action.

La reconnaissance de la pluralité des motivations de l'agir économique et en particulier de l'engagement constitue une véritable rupture entre le cadre théorique proposé par Sen et celui des économistes néolibéraux car elle remet en question à la fois le présupposé que le jugement sur la vie humaine ne doit porter que sur le bien-être individuel et l'hypothèse normative que les comportements économiques ne sont motivés que par la recherche de la maximisation de ce bien-être individuel. L'engagement est ainsi un des éléments du cadre théorique d'Amartya Sen sur lequel nous pouvons utilement nous appuyer pour analyser les pratiques au sein de l'ESS et ce d'autant plus que pour Sen, l'engagement intervient dans de nombreux contextes économiques qui intéressent également l'économie sociale et solidaire:

- l'engagement est ainsi pour Sen, au cœur de la question de la motivation au travail et donc de l'organisation du travail et de la productivité (1993, p. 104) car « il est assurément coûteux, voire impossible, de concevoir un système de supervision distribuant récompenses et punitions de telle façon que chacun est incité à donner le meilleur de soi-même ». Pour Sen, tout le système économique repose sur l'existence d'attitudes à l'égard du travail qui l'emportent sur le seul calcul coûts/intérêts des situations de travail et qui tiennent au conditionnement social et aux relations sociales qui entourent le travail (p. 105). Le potentiel d'engagement des individus étant renforcés lorsque l'éventail de leurs libertés positives et procédurales augmente ainsi que leur capacité de *voice*, il est possible de considérer, dans l'espace théorique de Sen, que les structures qui offrent, par leur fonctionnement basé sur des pratiques de démocratie délibérative, un éventail large de libertés dans les situations de travail (salarisées comme bénévoles) favorisent les comportements motivés par l'engagement et sont donc plus efficaces. Nous avons ici un élément théorique utile pour penser l'ESS en tant que mode d'entreprendre sur lequel nous reviendrons dans la troisième section de ce chapitre.

- Dans les situations de choix de consommation entre des biens privés, la motivation du comportement économique est le plus souvent l'intérêt personnel, mais Sen souligne que, même dans ce cas, l'engagement peut se manifester. Sen parle ainsi des cas de boycott (1993, p. 101) où des agents placés en situation de choix de consommation entre des biens privés vont contraindre la maximisation de leur bien-être en se privant volontairement d'un bien au nom d'une cause qui les engage. On pourrait étendre le raisonnement aux situations de choix de consommation responsable que certaines structures de l'ESS promeuvent, soutiennent ou favorisent quand elles ne reposent pas sur la recherche de l'intérêt personnel (en termes de santé individuelle par exemple) et sur la compassion mais qu'elles expriment un engagement vis-à-vis d'une cause ou d'un groupe intermédiaire passant par l'acceptation d'une perte de bien-être escompté.

- Toutefois, Sen mobilise le concept d'engagement davantage sur les situations de choix concernant les biens publics que sur celles concernant les biens privés. « Mais l'économie ne s'intéresse pas uniquement au comportement des consommateurs, et la consommation ne se limite pas aux biens « privés ». Un domaine dans lequel la question de l'engagement est très importante est celui des biens dits publics » (1993, p.101). Sen parle ici des biens publics (*public goods*) définis par leur non-rivalité et cite comme exemple une route, un parc, l'éclairage urbain ou la défense nationale. Pour Sen, la question de l'affectation optimale de ces biens publics est mal traitée par la théorie standard qui considère que les préférences révélées des individus les concernant ne traduisent qu'un comportement maximisateur de gains alors qu'il y a une part d'engagement dans ces choix puisqu'il s'agit d'une question éminemment éthique et politique. Or, comme le souligne Sen, « la part des biens publics dans la consommation nationale augmente fortement dans la plupart des pays du monde » (1993, p.102). En positionnant la réflexion sur les biens publics dans le cadre théorique de Sen, nous pouvons considérer que Sen ne serait pas opposé à considérer que le caractère privé ou public d'un bien n'est pas une donnée intrinsèque du bien mais relève d'un processus situé de définition sociale du caractère rival ou non du bien et que ce processus devrait faire l'objet d'une délibération publique ouverte. Le choix de définir collectivement un bien comme public plutôt que comme privé relèverait de l'expression des libertés et pourrait alors exprimer l'engagement des agents. **Le cadre théorique de Sen et sa reconnaissance de l'engagement comme motivation de l'agir économique nous permet alors de considérer que l'étude des biens définis socialement comme collectifs (cas de l'ESS) ou comme communs en référence à un engagement éthique et/ou politique, relève pleinement de la science économique.**

- L'engagement permet enfin pour Sen de comprendre pourquoi les personnes placées dans des situations de dilemme social choisissent dans la réalité très souvent le comportement non égoïste contrairement à ce que prédit la théorie économique dominante (p.112). L'engagement vis-à-vis d'un groupe, d'une communauté ou la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la réciprocité sont ainsi pour Sen des explications des comportements de coopération sur lesquelles nous reviendrons et que la science économique devrait prendre en compte si elle n'était pas aveuglée par sa « vision étriquée du comportement humain » (Sen, 1993, p.83).

Il est très important pour notre recherche de prendre la mesure de ce que permet la reconnaissance de la pluralité des motivations de l'agir économique : outre la remise en cause de la théorie économique néolibérale, **l'engagement peut aussi être considéré comme le fondement ontologique du ré-encastrement de la théorie économique dans le social** puisque cette motivation exprime l'individualité d'agents socialement situés. Nous faisons donc du concept d'engagement et plus largement de la pluralité des motivations, un élément central de notre mobilisation de l'espace

théorique de Sen pour l'analyse des réalités de l'ESS. Notre choix est par ailleurs renforcé par le fait que cette motivation non égoïste ne peut pas être mise en évidence par la simple observation des choix effectués par les agents, surtout si la théorie présuppose que tous leurs choix traduisent leurs préférences individuelles. Il faut utiliser d'autres sources d'informations, notamment l'introspection et la discussion (Sen, 1993, p.113) et mobiliser d'autres sciences humaines. La remise en cause de l'unicité de la motivation des comportements jugés rationnels débouche donc également sur une remise en cause des méthodes de la science économique standard et de la séparation des disciplines et vient rencontrer la transdisciplinarité de la tradition de pensée de l'ESS.

Enfin comme nous le verrons plus avant dans ce chapitre, cela permet, à partir de Sen, de proposer une analyse normative du développement et du développement durable comme processus de changement social conjoint entre les comportements individuels et les institutions sociales qui éclaire le mode de développement dont les PTCE pourraient être porteurs.

La cadre épistémologique proposé par Sen nous permet de réfuter également la critique de non-objectivité et donc de non-scientificité énoncée à l'encontre des analyses économiques situées prenant en compte la pluralité des motivations et les questionnements éthiques.

2.2.3 – Objectivité et pluralités des raisons impartiales

Sen entend démontrer que son approche de l'être humain « ne revient pas à adopter une conception « subjectiviste » de l'éthique » comme pourrait le laisser penser « le fait d'accorder de l'importance à la capacité d'action de chaque personne » (Sen, 1993, p.40). L'objectif de Sen est de relier éthique et économie mais il ne rejette pas l'utilité de la conception mécaniste de l'économie. Il souhaite donc montrer que son approche dialogique de l'être humain n'est pas incompatible avec la recherche de l'objectivité. Ainsi, pour réconcilier éthique et économie, Sen prend le contre-pied des arguments de la science économique positive qui légitime le rejet de l'éthique en économie au nom de l'impératif d'objectivité. Il cherche à démontrer que la prise en compte de l'éthique et donc de la reconnaissance de la capacité d'être et de faire des individus ne menace pas l'exigence d'objectivité, bien au contraire. Le premier chapitre de son ouvrage de 2009, *L'idée de justice*, s'intitule ainsi « raison et objectivité » et complète sa conception ontologique. Sen reconnaît l'impératif d'objectivité pour aborder les questions de justice sociale et de choix social, et ce particulièrement dans le cas de choix devant être fait en contexte d'incertitude comme pour le développement durable, et il voit dans les débats mobilisant la raison « le moins mauvais chemin » pour tendre vers cette objectivité.

S'appuyant sur Jürgen Habermas, il considère que « nous sommes dans l'ensemble tous capables d'être raisonnables, en accueillant l'information avec ouverture d'esprit, en réfléchissant à des arguments de sources différentes et en entreprenant des délibérations et des débats interactifs sur la façon dont il convient d'aborder les problèmes » (*L'idée de justice*, 2009, p.71). Le rôle du débat public argumenté apparaît alors central dans la réflexion de Sen puisqu'il permet à l'être humain d'être raisonnable et donc capable de jugements objectifs, alors même que cet être humain agit à partir de finalités reposant sur des valeurs et des engagements qui lui sont propres. Reliant Smith, Rawls et Habermas, Sen définit l'objectivité d'un jugement à sa « capacité de survivre aux défis d'un examen informé venu de diverses sources » (p. 73). Il mobilise ainsi à plusieurs reprises dans son œuvre la figure du « spectateur impartial » d'Adam Smith comme garant d'une « impartialité ouverte » permettant l'objectivité des jugements d'agents pourtant engagés dans des réalisations sociales situées. L'introduction dans la réflexion individuelle et dans le débat public de ce que pourrait penser un spectateur impartial venu de loin, permet en effet pour Sen d'éviter le localisme des valeurs tout en autorisant une approche comparative et située du choix social et du jugement sur ce qui est juste. Sen reprend ainsi à son compte la représentation de l'être humain proposée par Adam Smith comme capable de « nourrir son raisonnement de celui d'individus qui lui sont étrangers » (Sen, 2009, p.194). Le recours à la figure du spectateur impartial est par ailleurs une autre preuve pour Sen du fait qu'il ne considère pas les individus comme isolés de la société : « Toute l'approche du « spectateur impartial », d'ailleurs, dont s'inspire la démarche générale de ce livre, est centrée sur la pertinence de l'apport de la société – des personnes lointaines autant que proches- dans les évaluations individuelles » (Sen, 2009, p.299).

La rupture que propose Sen avec la science économique standard se situe également dans son approche comparative et située. Pour Sen, rien ne permet de considérer que ce qui résiste à cet « examen informé venu de diverses sources », garant de l'objectivité ou de l'impartialité, soit unique et universel. En reconnaissant « la pluralité des raisons impartiales », il introduit l'idée que plusieurs choix raisonnables et impartiaux peuvent résister à l'examen du débat public. Faire le choix d'une solution ne rend donc pas automatiquement les autres solutions déraisonnables ou injustes. **Plusieurs décisions raisonnables et justes peuvent donc coexister, ce qui constitue un argument pour défendre l'objectivité (et donc en partie la scientificité) de la tradition de pensée de l'ESS lorsqu'elle affirme l'inexistence d'une « one best way » et valorise la diversité des arrangements institutionnels.**

Mais si les choix collectifs peuvent être pluriels tout en étant raisonnables et objectifs, alors il est également impossible de prétendre que le seul choix rationnel à l'échelle individuelle soit la recherche de l'intérêt personnel. Sen s'attaque ainsi également à la théorie du choix rationnel qui en économie, mais aussi en droit et en

sciences politiques, considère que seule la maximisation de l'intérêt personnel est rationnelle. Reprenant son essai intitulé « Des idiots rationnels » (1993) dans lequel il montrait qu'il existe d'autres motivations rationnelles à l'action que l'égoïsme (dont l'engagement), il étaye sa réflexion dans *L'idée de justice* (2009) en introduisant une distinction entre rationnel et raisonnable.

Un choix raisonnable est un choix qui résiste au débat public ouvert alors qu'un choix rationnel résiste « uniquement » au raisonnement critique individuel. Sen soutient que « le raisonnable exige en général quelque chose de *plus* que la simple rationalité » (p.245) et que c'est le choix raisonnable qu'il faut rechercher pour prétendre à l'objectivité. Ce choix raisonnable, qui peut concerner une décision individuelle comme une décision collective, advient par la délibération qui fait appel à l'expression de la diversité des points de vue dont ceux de personnes extérieures au questionnement, c'est-à-dire non directement concernées. Cette mobilisation de la diversité des points de vue peut se réaliser soit par la présence physique lors du débat, soit plus généralement par la mobilisation individuelle et collective de la figure du spectateur impartial lors du raisonnement conduisant à la décision.

Sen répond donc aux critiques de partialité que les tenants de la théorie du choix rationnel et de l'utilitarisme adressent à la mobilisation de l'éthique en économie, en montrant que l'objectivité assise sur la raison mène à privilégier le raisonnable au rationnel et que le raisonnable n'est pas en contradiction avec sa représentation de l'être humain et de la vie humaine comme duale (*beings* et *doings*) ni avec la prise en compte de la pluralité des motivations de l'action.

Sen fustige donc dans plusieurs écrits (1993, 2003-a, 2009) la science économique qui réduit, sous couvert de rationalité, les motivations à la seule recherche de l'intérêt individuel et qui finit par considérer que seules les actions motivées exclusivement par cette poursuite de l'intérêt individuel sont rationnelles. Sen réfute également la critique de non-objectivité que la théorie économique néolibérale adresse à sa prise en compte de ce que les individus ont des raisons de valoriser, tout comme il rejette l'approche de la rationalité limitée d'Herbert Simon en soulignant que Simon explore les raisons des écarts constatés entre choix rationnel et choix réel mais ne remet pas en cause les fondements de la théorie du choix rationnel (*L'idée de justice*, 2009, p.223). En revenant à une définition de la rationalité comme un raisonnement qu'il est possible de maintenir de façon réfléchie lorsqu'on le soumet à un examen critique en mobilisant la figure du spectateur impartial (p.227), Sen en arrive à la conclusion que rien ne justifie de restreindre la rationalité à la seule poursuite du bien-être individuel et que des comportements basés sur d'autres motivations peuvent être rationnels. Le « dispositif » du spectateur impartial occupe donc une place centrale dans le cadre théorique de Sen que ce soit dans son approche de la justice sociale et de la démocratie comme dans l'objectivation de la pluralité

des raisons impartiales et des motivations de l'agir économique mais aussi dans sa proposition de mise en œuvre éthique du choix social.

2.3 – Sen et la conception éthique de l'accomplissement social : Concevoir des procédures économiques éthiques d'évaluation et de choix collectif

La deuxième question centrale pour concilier éthique et économie est « comment évaluer un état social et faire des choix collectifs ? ». Cette question intervient en premier dans le cheminement intellectuel de Sen et ce sont ses travaux sur la théorie du choix social qui lui vaudront son prix en la mémoire d'Alfred Nobel en 1998. Toute sa réflexion sur l'ontologie, la justice, le développement dont le développement durable et sa construction du concept de capacités prennent place dans ce questionnement éthique sur les conditions pour une évaluation des situations et un choix collectif justes, équitables et efficaces. Ainsi, sa critique de l'efficacité et du bien-fondé éthique du welfarisme mais aussi de la théorie de la justice de John Rawls, prend place, plus largement, dans la réflexion de Sen sur la théorie du choix social. Pour Dubois et Mahieu (2009), « la théorie du choix social énonce les conditions qui font qu'un ensemble d'individus, se situant au sein d'une collectivité, puissent combiner de manière rationnelle leurs préférences, ou priorités, naturellement divergentes afin d'engendrer une préférence collective unique, ou une priorité partagée par tout le monde. Autrement dit, il s'agit de voir comment obtenir une préférence collective, alliant morale et rationalité, à partir de l'agrégation des diverses préférences individuelles » (p.247). Cette présentation de la théorie du choix social nous permet de comprendre l'importance qu'elle peut avoir pour l'analyse des PTCE qui du fait de leur ancrage dans l'ESS cherchent ou doivent chercher des principes de choix collectifs alliant efficacité économique et éthique, entre des acteurs hétérogènes ayant des priorités parfois divergentes. Mais aussi pour la mise en œuvre d'un mode de développement durable qui nécessite des choix collectifs à des échelles multiples.

Faire des choix collectifs nécessite de se doter de principes de décisions, de critères d'évaluation et de sélectionner les informations qui alimenteront ces critères et principes. Dans un essai intitulé « la liberté individuelle : une responsabilité sociale » prononcé en 1990 et publié en français dans *L'économie est une science morale* en 1999, Sen précise que « chaque principe de choix social sélectionne implicitement certains faits comme étant eux-mêmes pertinents, tandis que d'autres faits sont vus comme dépourvus de pertinence ou n'ont qu'une importance dérivée » (p.70). Au sein des réflexions sur la compatibilité ou le désaccord entre les différents principes et critères de décision sociale qui sont l'objet de la théorie du choix social, Sen insiste sur l'importance d'avoir une réflexion sur la base informationnelle qui alimente ces choix. Il met en lumière la normativité intrinsèque de toute évaluation et l'importance de poser une réflexion « raisonnable » c'est-à-dire faisant l'objet d'un

débat public sur les informations retenues comme « valables », c'est-à-dire digne de valeur pour réaliser des choix sociaux. Il nous semble que Sen éclaire ainsi très utilement les évolutions et les questionnements actuels concernant l'évaluation de l'Économie Sociale et Solidaire et des PTCE.

C'est pourquoi, il nous apparaît important de présenter ici comment le cadre réflexif de la théorie du choix social constitue un des fondements théoriques de la pensée de Sen (2.3.1) qui le conduit à prôner une contextualisation des règles de choix collectif tout en donnant une importance cruciale au spectateur impartial smithien pour en garantir l'impartialité. Mais aussi comment il redéfinit les conditions de l'évaluation du statut éthique d'une activité en critiquant le critère de Pareto (2.3.2).

2.3.1 - Une réflexion dans le cadre de la théorie du choix social : Pour des règles de choix collectifs définies localement mais permettant la réalisation de l'impartialité ouverte grâce au spectateur impartial

Cette discipline et les questions qu'elle pose n'est pas nouvelle mais a été renouvelée par K. Arrow en 1951 avec son ouvrage *Social Choice and Individual Values*. La théorie du choix social remonte ainsi aux écrits des mathématiciens français de la fin du 18^{ème} siècle comme J-C. de Borda ou N. de Condorcet - qui a montré notamment que la décision obtenue par un vote à la majorité n'est pas forcément cohérente avec les choix effectués par les individus (paradoxe de Condorcet¹²⁹) et proposé des principes de décisions pour échapper à ce paradoxe. K. Arrow va plus loin en démontrant l'existence d'un « théorème d'impossibilité » que Sen (2009) nous résume ainsi : « C'est un résultat mathématique d'une rare puissance et d'une grande élégance qui montre que, même sous des conditions très raisonnables de sensibilité des décisions sociales à ce que veulent les membres d'une société, il n'existe pas de procédure de choix social capable de satisfaire les préférences individuelles qui puisse être décrite comme rationnelle et démocratique » (p. 127-128). C'est ce résultat pessimiste pour la démocratie qui pousse Sen à tenter d'apporter des réponses à ce que Arrow nomme lui « le théorème de possibilité générale ». La contribution de Sen à la théorie du choix social cherche ainsi à réconcilier principes de décision raisonnablement justes et démocratie. Nous voyons ici aussi un élément réflexif important pour des initiatives d'économie sociale et solidaire qui souhaitent appuyer leurs choix collectifs sur des pratiques démocratiques. Sen nous dit lui-même que ses « propres contributions en ce domaine ont porté à la fois sur les sources et les conséquences

129 énoncé en 1785 dans son ouvrage *Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix*.

de l'incompatibilité entre les principes et sur la possibilité de les réconcilier » (Sen, 1999, p.70).

Pour Prevost (2009), la contribution de Sen à la théorie du choix social combine un volet théorique qui vise à dépasser le théorème d'impossibilité en abandonnant certains axiomes et en élargissant la base informationnelle utilisée et un volet plus pragmatique pour « servir des questionnements plus pratiques que la théorie laisse de côté ». Le volet théorique le conduira à critiquer le critère de choix que constitue la recherche de l'optimum de Pareto (comme nous le verrons plus avant) et à proposer une base informationnelle des choix sociaux autre que celle des utilités et qui lui semble plus adaptée aux questionnements éthiques : les capacités.

Le volet pragmatique le conduit à considérer qu'il n'existe pas « un type idéal de choix social dans la mesure où ce sont les circonstances qui déterminent les meilleures procédures à appliquer » (Prevost, 2009, p.271). Les procédures, les règles présidant au choix social et les catégories d'informations que l'on retient pour éclairer ce choix sont ainsi pour Sen légitimement diverses et liées au contexte. Nous avons ici des arguments légitimant la diversité institutionnelle que défend et expérimente l'ESS.

Pour apporter une solution plus « optimiste » au théorème de Arrow tant d'un point de vue théorique que pragmatique, Sen revient aux finalités de la théorie du choix social reconnaissant que « sa nature résolument mathématique » a contribué au sentiment que la théorie du choix social était « loin de la raison pratique » :

Discipline d'évaluation, la théorie du choix social se soucie du fondement rationnel des jugements sociaux et des décisions publiques qui doivent trancher entre diverses options. Les résultats de la procédure du choix social se présentent sous la forme d'un classement de différents états de chose d'un « point de vue social », à la lumière des évaluations des personnes concernées (Sen, 2009, p.130-131).

Ce retour à la définition de la discipline du choix social lui permet, en premier lieu, d'apporter des éléments théoriques permettant de dépasser les conclusions pessimistes du théorème d'Arrow. Sen développe ainsi toute une argumentation sur l'absence de nécessité d'avoir un classement complet et cohérent des préférences individuelles et sur la nécessité de réintroduire des comparaisons interpersonnelles pour arriver à définir un choix collectif raisonnable et juste (Sen, 1993, p. 59). En levant ainsi certains des axiomes du théorème d'impossibilité, Sen montre qu'il est possible de réconcilier éthique et démocratie au sein des procédures de choix social. Comme nous l'avons déjà souligné, l'apport théorique de Sen à la théorie du choix social se situe également dans le fait qu'il rappelle que le choix social ne se limite pas à des principes et critères mais repose aussi sur le choix d'une base informationnelle. Or le choix de cette base informationnelle n'est pas neutre. Elle introduit nécessairement de la normativité dans la procédure de choix social. Elle doit donc elle-même faire l'objet d'un questionnement éthique et raisonnable. Ici se situe un

des fondements des critiques que Sen adresse au welfarisme, mais aussi au libetarisme, dans leur évaluation des situations sociale : au welfarisme parce qu'il ne retient qu'une base informationnelle très réduite (les utilités représentant les préférences révélées) et peu réaliste par rapport à la diversité des motivations de l'agir économique et qu'il affirme ainsi être axiologiquement neutre. Au libetarisme parce qu'il ne retient comme base informationnelle que les libertés comme droits et pas les réelles libertés de faire et d'être. La proposition de Sen de centrer l'évaluation des états sociaux et la procédure de choix social sur le critère de l'accroissement équitable des capacités peut ainsi être considérée comme le prolongement opérationnel de ses apports théoriques à la théorie du choix social.

Ce retour à la définition de la discipline du choix social lui permet, en second lieu, de rappeler qu'elle a pour vocation d'évaluer par comparaison les situations à partir de principes et de critères dont il faut discuter le caractère juste et rationnel. Pour Sen, qui rappelons-le a été très marqué étant enfant par des situations d'injustices flagrantes, une réflexion sur les procédures de choix social juste doit s'intéresser à la vie réelle des personnes ici et maintenant. Elle doit donc être située et s'attacher à favoriser la réduction des situations d'injustice, ce qui suppose qu'elle permette des comparaisons des situations à la fois dans le temps et entre les personnes. Située et comparatiste, la réflexion sur la justice doit également pour Sen être pluraliste, c'est-à-dire admettre, comme nous l'avons vu précédemment, une pluralité des valeurs et donc des raisons impartiales (Ballet, Bazin, Pelenc, 2015). Le choix social juste est donc par définition situé, relatif et contextualisé. Il s'écarte donc, voire s'oppose, à l'approche transcendantale de la justice sociale portée par John Rawls qui cherche à définir les principes et les institutions assurant un choix social juste dans l'absolu et de manière universelle. On trouve ici le fondement de l'opposition de Sen à Rawls. Cependant, s'il n'existe pas de « one best way » de la procédure de choix social, il n'en demeure pas moins que les principes qui président à ces choix doivent apporter des garanties d'objectivité et d'éthique. Or il existe pour Sen trois erreurs qui peuvent conduire une procédure de choix social à être partielle et donc non équitable et qu'il énonce dans le cadre de sa critique de la théorie rawlsienne de la justice (2009, p.180) :

- *une négligence par exclusion* lorsqu'on limite la délibération sur le choix social à un groupe dont les membres « sont nés dans la société où leur vie se déroule ». Les procédures de choix social sont souvent basées sur le cadre politique des états-nations, or pour Sen, si les frontières d'un état ont une importance juridique, leur portée morale est moins évidente et les réflexions morales, bien que situées, doivent avoir une portée planétaire. Le développement durable est ainsi pour Sen une situation de choix social qui pour être juste doit être située et qui pour être équitable doit avoir une portée planétaire en n'excluant aucun être humain de la réflexion.

- une incohérence dans l'inclusion car les décisions prises lors d'une procédure de choix social peuvent modifier la composition et la taille du groupe devant participer à leur définition. Il y a ici une incohérence circulaire.

- un localisme procédural lorsqu'un localisme - voire un communautarisme - des valeurs mobilisées est compatible avec le processus d'élaboration du choix social et qu'aucune nécessité « d'écouter la voix des personnes extérieures éventuellement touchées » n'est affirmée.

Ces trois critiques qui dénoncent l'impartialité fermée de Rawls, remettent en cause, pour Sen, l'équité même du processus de définition des principes de justice et des institutions justes proposé par Rawls. C'est ici qu'interviennent les réflexions de Sen sur la distinction entre raisonnable et rationnel et la mobilisation de la figure du « spectateur impartial » empruntée à Smith comme solutions pour garantir que le processus de choix social soit impartial et donc équitable.

Pour Sen, le spectateur impartial tel que défini par Smith, permet de répondre aux trois risques que l'impartialité fermée fait courir aux procédures de choix social et en particulier d'assurer des procédures de décision équitables dans le cadre du développement durable :

- Le spectateur impartial permet d'éviter la « négligence par exclusion » en intégrant dans le processus de jugement les altérités planétaires. Sen remet en cause l'idée d'une justice internationale. Pour lui la justice se doit d'être mondiale, même quand le jugement à prendre est situé et très local, car les êtres humains sont liés non par des liens internationaux (entre Etats-Nations) mais par les identités plurielles de chacun (femme, agriculteur, étudiant, hindouiste...). Chacun est donc capable de mobiliser la figure du spectateur impartial dans un débat public localisé en s'appuyant sur la pluralité de ses identités, et donc des altérités auxquelles il est lié.

- Le dispositif du spectateur impartial n'est pas concerné par « l'incohérence dans l'inclusion » source de plasticité du groupe focal décisionnaire puisqu'il est par définition un spectateur et non un participant ou une partie-prenante à la décision.

- Ce dispositif permet enfin d'éviter « le localisme procédural » en soumettant les critères éventuellement localistes du jugement à l'examen critique d'un spectateur extérieur. Sen considère ainsi que le spectateur impartial permet d'envisager un débat public mondial sans avoir de gouvernement mondial. (Sen, 2009, p.195).

« Le « spectateur impartial » smithien est un mécanisme d'examen critique et de débat public. Il n'a donc pas besoin de rechercher l'unanimité ou le consensus total, comme l'exige la camisole de force institutionnelle de la théorie de la justice rawlsienne. [...] L'accord qui émergera d'un « cadre public de pensée » peut être partiel mais fructueux » (Sen, 2009, p. 176).

Le « dispositif » du spectateur impartial occupe donc une place centrale dans l'approche de la justice de Sen et dans sa proposition de mise en œuvre éthique du

choix social tout comme dans son approche de la démocratie comme nous l'avons déjà souligné.

Sen rassemble ainsi les arguments qui font que le recours à la figure du spectateur impartial dans les débats publics alors qualifiés d'ouverts permet, selon lui, de réaliser un choix social équitable :

1. *Effectuer des évaluations comparatives et pas seulement identifier une solution transcendantale ;*
2. *Prendre en compte les réalisations sociales et pas seulement les exigences d'institutions et de règles ;*
3. *Admettre l'incomplétude de l'évaluation sociale mais pouvoir guider l'examen de problèmes de justice sociale, y compris dans l'impérieuse lutte contre les inégalités flagrantes ;*
4. *Écouter les voix de personnes extérieures au groupe contractant pour prendre en compte leurs intérêts et ne pas se laisser piéger par les préjugés locaux (Sen, 2009, p. 102).*

Le questionnement éthique sur le choix social est ainsi pour Sen un cadre de raisonnement tout comme l'est le questionnement éthique sur la motivation. Ce « choix social comme cadre de raisonnement » éclaire tout son travail théorique et appliqué. Il reconnaît notamment les apports suivant de la théorie du choix social à sa réflexion (Sen, 2009, p.142-148) :

- *Elle se concentre sur le comparatif et pas sur le transcendantal.*
- *Elle reconnaît la pluralité incontournable de principes concurrents.*
- *Elle permet et facilite le réexamen. [C'est-à-dire la réévaluation régulière des choix dans le cadre d'une dynamique collective]*
- *Elle accorde un rôle au raisonnement public dans le choix social.*

Les conclusions de Sen concernant la question éthique du choix social équitable sont directement utilisables pour servir ou analyser des situations concrètes et pragmatiques de choix collectif comme en connaissent les PTCE. **Sen considère en effet que si les règles de choix collectifs doivent être définies localement, elles doivent aussi permettre la réalisation de l'impartialité ouverte par l'organisation de débats publics informés et que les choix concrets qui en résulteront pourront être à la fois pluriels et raisonnables (« pluralité des raisons impartiales ») ce qui légitime la diversité des formes institutionnelles mises en œuvre localement.** Ceci constitue un des éléments qui nous amènent à considérer que le cadre théorique d'Amartya Sen peut venir enrichir une théorisation de l'économie sociale et solidaire. **La place centrale du spectateur impartial dans la pensée de Sen nous amène, quant-à-elle à questionner les processus de délibération démocratique au sein des organisations et initiatives de l'ESS à partir des catégories d'impartialité fermée et ouverte.**

Son argumentation théorique et pragmatique sur le choix social permet également à Sen de soulever la question de l'évaluation éthique ce qui l'amène à souligner la peur du « non commensurable » et du « pluralisme des choix valables » véhiculée par la science économique aujourd'hui dominante et d'étayer sa critique de l'optimum de Pareto comme unique critère de choix social reconnu rationnel (Sen, 1999).

2.3.2 – Evaluer le statut éthique d'une activité : la critique de l'optimum de Pareto

Le choix social reposant sur l'évaluation de l'accomplissement social réalisé ou escompté, Sen cherche à mettre en évidence les caractéristiques d'une évaluation éthique et efficace permettant un choix social juste et équitable. Pour évaluer le statut éthique d'une activité, il est nécessaire selon lui d'examiner trois choses : « non seulement sa valeur intrinsèque (éventuelle), mais aussi son rôle instrumental et ses conséquences sur d'autres choses » (*Ethique et économie*, 1993, p.70). Sen considère ainsi qu'à la suite des renoncements éthiques progressifs de l'économie du bien-être, la science économique moderne limite ses critères d'évaluation des choix collectifs à l'optimum de Pareto et en fait même le critère de l'efficacité économique. Pour beaucoup d'économistes, le critère d'évaluation basé sur l'optimum de Pareto - qui stipule que toute situation dans laquelle il n'est pas possible d'améliorer la situation de l'un sans détériorer la situation d'au moins un autre individu doit être qualifiée de situation optimale au sens de Pareto - est en effet le seul critère permettant de juger d'une situation économique en assurant une neutralité morale et politique à leur analyse (Defalvard, 2015). Au-delà du fait que le caractère moralement et politiquement neutre du critère de Pareto est très discutable comme le souligne H. Defalvard (2015), la question est pour nous de savoir si ce critère d'évaluation, largement dominant en science économique, est pertinent pour notre analyse des PTCE et compatible avec le cadre épistémologique de l'ESS ? Or, si l'on suit le raisonnement de Sen et que l'on souhaite s'inscrire dans une science économique, morale et politique, il apparaît que non puisque l'optimum de Pareto¹³⁰ est, pour Sen, un critère d'évaluation non-éthique qui ne permet pas de faire des choix justes et équitables.

Sen démontre ainsi, dans plusieurs écrits (1993, 2009), que le critère de l'optimum de Pareto, ne remplit pas les conditions pour une évaluation éthique, ni même pour une évaluation efficace des situations sociales.

¹³⁰ Que nous proposons de formuler ainsi dans le cadre d'une réflexion sur le développement : toute situation qui améliore le sort d'au moins un individu sans détériorer celui des autres doit être qualifiée d'amélioration au sens de Pareto

- premièrement, ce critère énoncé par Vilfredo Pareto (1848-1923) dans son *Manuel d'économie politique* (1909) repose uniquement sur l'utilité telle qu'elle est ressentie subjectivement et individuellement et que Pareto nomme l'ophélimité. Une situation sociale est un optimum de Pareto, aussi dénommé « maximum d'ophélimité », lorsqu'il est impossible d'améliorer l'ophélimité d'un individu sans diminuer celle d'au moins un autre. Dans ce cadre évaluatif, la maximisation des utilités subjectives est la seule chose ayant une valeur intrinsèque et le comportement de maximisation de ces préférences individuelles est l'unique base rationnelle des choix économiques individuels et de l'évaluation des situations sociales. Toute valeur intrinsèque est déniée aux autres formes de motivations et l'assimilation erronée entre rationalité et égoïsme calculateur est généralisée.

Sen, en affirmant que la vie humaine ne se limite pas au bien-être mais comprend aussi une dimension d'agencéité, réouvre le questionnement sur ce qui compte, sur ce qui a une valeur intrinsèque pour pouvoir mener une vie digne d'être vécue. Il montre ainsi que les libertés individuelles ont une valeur intrinsèque et doivent donc être prises en compte dans l'évaluation éthique des situations économiques et sociales. Mais en intégrant les libertés à la base informationnelle du choix social, Sen aboutit à *l'impossibilité du libéral-parétien*¹³¹ : la capacité d'influencer un résultat pour l'orienter dans le sens que l'on souhaite est une composante de la liberté or « si les gens sont en mesure d'avoir toutes les préférences qu'ils veulent, les impératifs formels de l'optimalité de Pareto peuvent entrer en conflit avec certaines exigences minimales de liberté personnelle » (Sen, 2009, p.371). Sen prend un exemple pour expliciter cette impossibilité logique qui limite l'efficacité du critère de l'optimum de Pareto pour faire des choix collectifs dès que l'on accorde de l'importance aux libertés, donc si l'on est libéral : le choix porte sur lire ou non un livre jugé pornographique. A est une personne prude qui ne veut pas lire ce livre mais qui préfèrerai le lire plutôt que B le lise alors que B est une personne libertine qui voudrait lire le livre mais préfèrerait surtout que A le lise. Les deux personnes A et B préfèrent la solution dans laquelle c'est A qui lit le livre et selon le critère de Pareto cela donc être la décision collective prise. Mais cette solution vient heurter la liberté personnelle de A qui manifestement ne veut pas lire ce livre. Le critère de Pareto est donc inefficace et non-éthique si l'on est libéral ! Le critère de Pareto est donc pour Sen un mauvais critère pour éclairer le choix social car il ne reconnaît pas la valeur intrinsèque de la liberté.

- Deuxièmement, les tenants du critère de Pareto revendiquent sa capacité à juger de l'efficacité des situations et des choix, mais de quelle efficacité s'agit-il ? Par rapport à quelle finalité est-elle définie ? Si l'efficacité recherchée est celle de l'individu souverain devant disposer d'un droit de veto sur les décisions collectives au

¹³¹ Dont le premier énoncé se trouve dans un article de 1970 : SEN A.K., 1970, "The impossibility of a Paretian Liberal", *The Journal of Political Economy*, vol. 78, p 152-157.

regard de sa seule utilité subjective, alors le critère de Pareto permet de juger de l'efficacité d'une situation puisqu'il suffit qu'un seul individu voit son ophélimité diminuer pour que cette situation soit considérée comme moins bonne et donc rejetée. Ce critère consacre en effet la souveraineté absolue de l'individu en s'appuyant sur le rejet des comparaisons interpersonnelles opérées par le welfarisme. En revanche, si la finalité recherchée de l'évaluation est de diminuer les situations d'injustices flagrantes, alors le critère de Pareto ne permet absolument pas de juger de l'efficacité d'une situation puisqu'« un état peut être optimal au sens de Pareto même si certains individus sont extrêmement pauvres et d'autres immensément riches, dès lors qu'on ne peut pas améliorer le sort des indigents sans toucher au luxe des riches » (Sen, 1993, p.32). Si l'efficacité recherchée est différente du présupposé normatif de l'individu souverain, alors le critère de Pareto prend mal en compte les conséquences d'une situation au regard de cette finalité alternative et il ne peut donc pas être considéré comme éthique et comme efficace en tant que critère de choix. Sen nous dit ainsi dans *Ethique et économie* : « L'optimum de Pareto ne rend compte des aspects relatifs à l'efficacité que pour la comptabilisation de l'utilité » (1993, p. 33). L'efficacité recherchée par les PTCE étant liée à leur finalité de développement durable et celle-ci comprenant forcément, dans sa version forte, une attention portée à la justice sociale, nous pouvons donc considérer que le critère de Pareto est ici inefficace car non-éthique puisqu'il ne permet pas de porter de jugement sur les inégalités de répartition et leurs évolutions.

- Troisièmement, si l'on doit prendre également en compte le rôle instrumental d'une activité pour juger de son caractère éthique, quel est le rôle instrumental de l'utilisation du critère de Pareto pour juger des situations économiques ? La plupart des économistes pourraient répondre que ce critère a le mérite de leur permettre une analyse non normative, neutre moralement et politiquement et donc objective (Defalvard, 2015). Mais, outre que Sen démontre que l'économie peut être morale, politique et objective à condition de sortir des hypothèses restrictives imposées par la théorie néolibérale, il est faux, pour H. Defalvard, que ce critère soit neutre moralement et politiquement. « Ce jugement en efficacité de l'économie n'est pas pour autant indépendant de tout jugement de valeur. Il repose en effet sur une éthique individualiste dont l'envers du décor est son indifférence à la justice » (Defalvard, 2015, p. 115-116). Le critère de Pareto est donc normatif au sens où il repose sur un jugement éthique qui lui fait préférer « l'individualisme absolutiste » à la justice. Et étant normatif, il ne remplit pas le rôle instrumental que les économistes lui assignent : il n'a donc pas de valeur éthique.

Le critère de Pareto étant ainsi non-éthique et inefficace, Sen s'attaque au « théorème fondamental » que l'économie du bien-être néolibérale pose dans cette « étroite enclave ». Ce théorème « montre que dans certaines conditions, tout équilibre parfaitement concurrentiel est optimal au sens de Pareto, et que dans

certaines autres conditions, tout état social optimal au sens de Pareto est aussi un équilibre parfaitement concurrentiel, pour un certain ensemble de prix (et une certaine répartition initiale des ressources des individus)» (Sen, 1993, p.34). Ce théorème est, pour Sen, totalement inefficace pour guider l'action publique vers des choix justes faute de nous donner des informations pour déterminer une répartition initiale appropriée des ressources, et sauf à admettre que la modification de la répartition initiale des ressources nécessaire à sa réalisation nécessite une « modification radicale de la propriété » (p.37). Avec humour, Sen conclue ainsi :

Bien que la seconde partie du « théorème fondamental » soit souvent invoqué par les milieux assez conservateurs pour justifier l'action bénéfique des mécanismes du marché, ce résultat ne peut être réellement utilisé que dans la perspective hypothétique d'un « manuel révolutionnaire », qui préconiserait une transformation de la propriété des moyens de production comme préalable au libre fonctionnement du marché » (Sen, 1993, p.37).

Sans entrer plus avant dans le détail de ces démonstrations logiques et mathématiques complexes, **nous retenons pour notre analyse des PTCE que prendre en compte l'éthique dans l'évaluation économique nécessite de sortir de l'attention uniquement portée aux conséquences c'est-à-dire aux résultats et impacts pour questionner la valeur intrinsèque que les acteurs donnent à leur activité, ainsi que son rôle instrumental au regard des finalités poursuivies.** Cette évaluation éthique suppose, pour les PTCE, des critères qui ne peuvent être basés sur l'optimum de Pareto ou dit autrement : se référer au critère habituellement et unanimement mobilisé par les économistes à savoir l'optimum de Pareto est à la fois non-éthique et inefficace au regard de la finalité de développement durable des PTCE qui exige une prise en compte de la justice sociale. **Sen propose les capacités comme critère d'évaluation éthique des situations économiques et sociales pouvant servir de base à des choix collectifs justes et équitables et nous le suivons en retenant ce critère comme base informationnelle pour les PTCE et ce d'autant plus que le concept de capacité est compatible avec une conception « forte » du développement durable.**

Nous retenons également de la conception éthique de l'accomplissement social proposée par Sen, les arguments justifiant de la légitimité scientifique de la définition locale des règles de choix collectifs ce qui vient étayer le bien-fondé de la diversité institutionnelle prônée et permise par l'ESS. Mais ces règles ne permettront un choix collectif juste et équitable qu'à la condition que l'impartialité ouverte soit permise par la mobilisation de la figure du spectateur impartial lors de débats publics informés et ouverts.

Conclusion section 2

Le cadre théorique construit par Amartya Sen est complexe mais il apporte des éléments permettant de construire une pensée économique s'écartant résolument

de la théorie néolibérale. En effet, à partir d'une volonté de réconcilier éthique et économie et d'une ontologie qui remplace l'individu utilitariste et calculateur par un agent capable d'agir en fonction de ce à quoi il accorde de l'importance et de la valeur, Sen reconstruit une conception éthique de la motivation et de l'accomplissement social qui sapent les fondements du cadre théorique qui domine actuellement la science économique. La complexité et l'apparente dispersion de l'espace théorique d'A. Sen peuvent ainsi être considérées comme une richesse du point de vue de la tradition de pensée de l'ESS.

Pour identifier les apports potentiels de Sen à la tradition de pensée de l'ESS, nous avons tenté de restituer l'épaisseur de sa pensée en nous la représentant comme située dans un espace à trois dimensions, défini par le croisement entre les questionnements éthiques sous-tendus par la philosophie morale, les préoccupations économiques d'efficacité dans le choix social et le va-et-vient réflexif entre le niveau des individus et l'échelle de la société planétaire. Le cadre théorique construit par Sen répond ainsi à de nombreux attendus de la tradition de pensée de l'ESS :

- La tradition de pensée de l'ESS appelle à l'unité de l'éthique et de l'économie par un apport de la philosophie politique (Laville, 2015) et en centrant sa réflexion et ses pratiques sur une économie au service de ce que les personnes ont d'essentiel dans leur vie sociale (Draperi, 2011). C'est ce que propose Sen en accordant une place centrale dans le raisonnement économique à ce que les personnes valorisent ce qui le conduit à remettre en cause la représentation économique dominante de la personne et de ses motivations.

- La tradition de pensée de l'ESS s'inscrit dans le rejet de la restriction de l'économie au marché et cherche les voies de ré-encastrement de la pensée économique dans la sphère sociale et de la démocratisation de l'économie. Sen propose une voie de ré-encastrement au travers des trois concepts clé que sont l'engagement, le spectateur impartial et les capacités et positionne tout son cheminement théorique dans le cadre de la démocratie délibérative.

- la tradition de pensée de l'ESS revendique l'absence de « one best way » et la légitimité de la diversité institutionnelle. Sen propose une démonstration de l'efficacité et de l'objectivité d'une réflexion contextualisée en s'appuyant sur la théorie du choix social.

Ces concordances entre le cadre théorique de Sen et la tradition de pensée de l'ESS nous autorise à le mobiliser pour notre étude du mode de développement des PTCE en tant qu'objet inscrit dans cette tradition de pensée.

Section 3 : Penser le mode de développement des PTCE à partir du cadre théorique de Sen et de ses incomplétudes.

Nous avons exploré l'espace théorique de Sen pour identifier des apports potentiels à la réflexion sur les PTCE au regard de leur finalité de développement durable et nous en retenons les éléments suivants :

- Le lien organique entre la conception de Sen du développement et le cadre politique de **la démocratie délibérative** justifie que la démocratisation de l'économie soit une des conditions du développement humain et par conséquent du développement durable.
- La double dimension de la vie humaine et le concept d'agencéité autorise à considérer **la pluralité des motivations de l'agir économique** et en particulier à prendre en compte **l'engagement**.
- L'objectivité n'étant pas liée à l'unicité des raisons impartiales mais à la possibilité de débats informés et ouverts, rien n'oblige la science économique à rechercher la « one best way ». **La pluralité des raisons impartiales** autorise à considérer la diversité organisationnelle, téléologique, institutionnelle... comme raisonnable.
- Le caractère éthique et efficace de **règles de choix collectif établies localement** à condition qu'elles garantissent une impartialité ouverte par le recours au **spectateur impartial**.
- L'impératif de prendre en compte la valeur intrinsèque et instrumentale des activités économiques et pas seulement leurs conséquences pour évaluer leur caractère éthique, ce qui légitime la prise en compte des libertés et de la justice sociale dans l'évaluation de l'efficacité des choix sociaux et dans la conception des politiques publiques comme le propose **l'approche par les capacités**.

Trois concepts centraux dans la réflexion théorique de Sen nous apparaissent essentiels et structurants pour aborder la question du mode de développement dont devrait être porteur les PTCE : **Le spectateur impartial** en raison de sa place centrale dans sa proposition de mise en œuvre éthique du choix social juste et équitable tout comme dans son approche de la démocratie délibérative ; **l'engagement** qui apparaît comme un élément moteur du changement social et **les capacités** qui peuvent être considérées selon nous comme un méta-concept touchant aux différents champs de réflexion de Sen sans les épuiser, ni les contenir.

Nous allons donc dans la dernière section de ce chapitre les questionner et les mettre en lien pour penser le mode de développement des PTCE.

Ainsi, à la suite de Jérôme Pelenc (2014) qui utilise dans sa thèse l'approche par les capacités (AC) comme cadre conceptuel pour l'ESS, nous montrerons (3.1) que l'AC condense le cadre théorique de Sen et à ce titre constitue un cadre conceptuel pertinent pour les PTCE à condition de l'enrichir avec les éléments issus des débats sur ses incomplétudes. Nous pourrions alors (3.2) qualifier le mode de

développement porté par les PTCE à partir du cadre conceptuel enrichi de l'AC mais aussi souligner les limites et insuffisances qui subsistent dans la pensée de Sen pour notre analyse des PTCE dans la tradition de pensée de l'ESS (3.3).

3.1 Compléter le cadre conceptuel de l'AC par les réflexions sur ses incomplétudes.

Comme pour tous les concepts mobilisés ou forgés par Amartya Sen, le concept de capabilité a évolué au fur et à mesure de la construction de son cheminement intellectuel. Notre analyse est, qu'au fil de leur élaboration progressive, les capabilités sont devenues une sorte de méta-concept qui touche aux différents champs de réflexion de Sen, mais sans les épuiser, ni les contenir. L'approche par les capabilités condense ainsi les apports théoriques de Sen et en révèle les incomplétudes (3.1.1). Pour faire de l'AC un cadre conceptuel pertinent pour l'analyse du mode de développement des PTCE, nous devons donc l'enrichir des éléments provenant des discussions autour de ces incomplétudes et en particulier par une réflexion sur la question de la responsabilité (3.1.3) et sur celle des liens entre agencité et coopération (3.1.3).

3.1.1 l'Approche par les capabilités (AC) condense les apports théoriques de Sen et en révèle les incomplétudes

Le concept de capabilité, comme nous l'avons précisé précédemment, est mobilisé par Sen dans le cadre de sa recherche d'une approche de la justice qui soit située, qui permette les comparaisons interpersonnelles et dont l'objectif est de réduire les inégalités injustes (Pelenc, 2015) et pas de définir les institutions parfaitement justes en théorie. Ballet, Bazin et Pelenc (2015) nous disent que Sen « développe ainsi une réflexion sur la réduction des injustices dans des contextes où ce qui compte est ce que vivent et ressentent les gens » car pour Sen, « il est impérieux de comprendre que les populations cherchent avant tout à supprimer les injustices flagrantes dans la mesure de leurs capacités, plutôt qu'être dans une sempiternelle quête d'un monde parfaitement juste » (p. 23). Les capabilités en tant que base informationnelle centrée sur les libertés individuelles et en particulier sur la liberté positive traduisent alors à la fois l'inscription de la pensée de Sen dans le cadre de la théorie du choix social, sa critique de l'utilitarisme néolibéral et son ontologie. Le concept de capabilité condense ainsi la pensée économique éthique et politique développée par Sen. De manière logique, il mobilise également ce concept pour penser le développement et les politiques de développement et donc le développement durable.

Pour bien cerner ce que ce concept de capacités peut apporter à la tradition de pensée de l'ESS et à l'analyse des PTCE, il nous faut présenter différentes analyses et interprétations faites de l'approche par les capacités d'Amartya Sen.

- Les capacités peuvent, en premier lieu, être vues comme une métrique de l'avantage personnel dans le cadre de l'évaluation située et comparatiste du bien-être et de la qualité de vie. C'est pour Muriel Gilardone (2018) la lecture actuellement dominante qui est faite des capacités mais qui n'épuise pas la richesse de cette notion. Et ce d'autant plus que Sen lui-même montre que la capacité d'une personne (au travers de son agencité) peut aller à l'encontre de son bien être comme nous l'avons énoncé précédemment (Sen, 2009).

- Plus largement, les capacités peuvent être considérées comme la réponse apportée par Sen à la nécessité d'élargir la base informationnelle pour concilier, de façon éthique, efficacité et démocratie dans les processus de choix social. Sen nous dit ainsi que « toute théorie concrète de l'éthique et de la philosophie politique, notamment toute théorie de la justice, doit choisir une base informationnelle, c'est-à-dire décider sur quels aspects du monde se concentrer pour juger une société » (Sen, 2009, p.283). Il est cependant important de souligner ici que les capacités ne constituent en aucun cas *La* théorie de la justice proposée par Sen (Reboud, 2008) comme il le souligne lui-même (Sen, 2009, p. 360). Si les capacités sont davantage une approche qu'une théorie c'est certainement, comme nous le propose M. Gilardone (2018), parce que Sen cherche plus à provoquer une réflexion collective sur la base informationnelle retenue pour les évaluations sociales qu'à proposer une métrique de l'avantage personnel (p.56).

- L'approche par les capacités peut donc être vue comme un aiguillon de réflexion sur les processus de choix social et ce, pour plusieurs raisons (Gilardone, 2018) : premièrement, cette approche est une critique des grilles de lectures existantes en termes d'évaluation du bien-être mais aussi une critique de la focalisation de la base informationnelle du choix social sur le bien-être lui-même. Elle propose, en deuxième lieu, une autre voie d'appréhension des situations concrètes des personnes dans une perspective de lutte pragmatique contre les injustices flagrantes. En troisième lieu, les capacités sont elle-même un objet de réflexion nécessitant un raisonnement public localisé à mettre en œuvre avec une impartialité ouverte.

- Cette appréhension de la capacité comme « puissance de choix » (Gilardone, 2018), est complétée par plusieurs auteurs par une appréhension de la capacité comme « puissance d'agir ». Ballet et *al.* (2015) insistent ainsi sur la dimension d'*agencité* de la vie humaine chez Sen pour mettre en avant le potentiel de changement social contenu dans le concept de capacité : *Our perception of the capability approach as a causal power emphasizes the dynamic of the opportunities in time. The actor can seize opportunities to exercise its powers and modify institutions* (p.5). Pour Robert Salais (2009), le concept de capacité contient un

pouvoir de réalisation et une capacité de « voice » qui fait que « l'approche par les capacités peut être comprise comme une philosophie pratique de l'action collective » (p.16).

- Finalement cette interprétation des capacités comme associées à un pouvoir ou à une puissance d'agir débouche sur la prise en considération de la dimension « responsabilité » que contient cette notion. Pour Gilardone (2018), le couple liberté-responsabilité est ainsi au cœur du concept de capacité à la fois au niveau individuel avec la prise en compte de la motivation de l'engagement dans l'analyse de Sen, mais aussi au niveau collectif avec l'affirmation que si les capacités dépendent des caractéristiques personnelles, elles dépendent aussi de l'organisation sociale et que « la liberté individuelle est une responsabilité sociale » (Sen, 1999).

L'ensemble de ces interprétations de l'approche par les capacités nous semble mettre en évidence que le concept de capacité est effectivement une sorte de méta-concept qui touche aux différents champs de réflexion de Sen sans toutefois les épuiser, ni les contenir en entier. Il nous apparaît donc que ce concept et la pluralité de ses interprétations sont utilement mobilisables pour questionner les tensions intrinsèques à la tradition de pensée de l'ESS et concevoir un cadre d'analyse et d'évaluation des PTCE qui concilie éthique et économie.

De la même manière, penser le développement dans le cadre théorique d'Amartya Sen amène à mettre en lien la plupart des concepts travaillés par Sen et notamment à mettre en évidence l'importance de la responsabilité qui accompagne les différentes formes de libertés dans ce processus de changement social. Le cadre de la démocratie comme processus de gouvernement délibératif se retrouve également imbriqué dans celui du développement, et le mécanisme du spectateur impartial en constitue le sous-bassement en en assurant l'impartialité ouverte et donc l'équité. Cette approche du développement et du développement durable que Sen appuie logiquement sur les capacités nous conforte dans notre conception des capacités comme un méta-concept qui recoupe les autres notions qui composent le cadre théorique de Sen mais sans les recouvrir.

Nous pouvons dès lors rassembler les éléments qui justifient notre utilisation de l'approche par les capacités comme un cadre conceptuel pour les PTCE, cadre respectant l'exigence de conciliation entre éthique et économie portée par la tradition de pensée de l'ESS.

- En premier lieu, l'ensemble des apports épistémologiques et théoriques de Sen à la tradition de pensée de l'ESS et le fait que les capacités puissent être considéré comme un méta-concept condensant justement l'essentiel de la pensée de Sen.

- En second lieu, le fait que les PTCE soient définis par leur finalité de s'inscrire dans un développement durable à l'échelle de leur territoire et que l'AC serve de base à

l'approche du développement durable porté par A. Sen. Or cette approche renoue avec une conception non économiciste du développement durable que nous avons nommé « forte » parce qu'elle insiste sur sa dimension éthique et politique et nous avons établi que les approches du développement durable qui correspondraient le mieux à notre recherche sont celles s'inscrivant dans le cadre de pensée de l'économie substantive et empruntant à la philosophie morale pour proposer une approche économique de la justice non utilitariste, procédurale, centrée sur les possibilités de choix et reconnaissant une responsabilité *ex ante* et *ex post* à la fois individuelle et collective aux personnes. L'approche qu'Amartya Sen propose répond à un grand nombre de ces critères et semble donc la meilleure piste à suivre pour renouer avec une vision non réductrice du développement durable compatible avec la tradition de pensée de l'ESS. Et ce d'autant plus qu'elle peut être complétée à partir d'une réflexion sur les critères manquants, notamment sur les formes de responsabilité, comme nous le verrons plus avant.

- En troisième lieu, le fait que Sen reconnaît explicitement un rôle aux militants et citoyens engagés (2009, p.418) et aux structures comme les associations (2003-a, p.388) dans le développement équitable des capacités et donc dans le développement durable. On peut considérer que les structures de l'ESS interviennent ainsi dans le développement des ressources disponibles et sur les facteurs de conversion permettant aux personnes de transformer ces ressources formelles en libertés réelles d'être et de faire. Mais elles interviennent aussi dans le processus de débat ouvert et informé en favorisant l'apprentissage par chacun de la délibération et de la mobilisation de la figure du spectateur impartial. Elles jouent enfin également un rôle, comme nous le verrons, dans la prise de conscience par tous des obligations imparfaites que nous génèrent nos libertés et qui sont source d'engagement. Sen nous permet donc d'étoffer les liens théoriques entre pratiques des structures de l'ESS et développement durable.

- En quatrième lieu, le fait que l'approche d'économie morale et politique de Sen permette de prendre en compte d'autres motivations de l'agir économique que le comportement intéressé et calculateur. La mobilisation de la notion d'engagement permet en particulier de saisir les motivations de certains acteurs (dont notamment les leaders) investis dans les dynamiques multi-partenariales territoriales de type PTCE.

- Enfin, en dernier lieu, le fait que la réflexion économique contextualisée et la valorisation de la diversité institutionnelle dans un cadre objectivé par le débat public et les pratiques démocratiques délibératives permettent de penser le développement durable à l'échelle des territoires. Bien que l'approche par les capacités ait rarement été *territorialisée* (Pelenc, 2014), on trouve chez Loubet, Dissart et Lalau (2011), la volonté de compléter l'approche du développement territorial proposée par l'économie territoriale de Pecqueur par une réflexion sur les

capabilités pour proposer la notion de capabilités territoriales¹³². Dans cette perspective, nous dit Pelenc (2014), l'individu convertit des ressources, droits et aptitudes personnelles en capabilités, certaines étant a-spatiales (accéder à l'enseignement supérieur quand on est titulaire du baccalauréat) et d'autres territoriales (s'appuyer sur un réseau de partenaires locaux, produire en AOC). Les capabilités territoriales étant alors des capabilités individuelles « ancrées » dans le territoire et qui ne peuvent être obtenues qu'à l'échelle du territoire (Pelenc, 2014). Loubet, Dissart et Lalau (2011) rendent l'approche par les capabilités compatible avec la dynamique de révélation des ressources en économie territoriale ce qui permet d'analyser l'ensemble des caractéristiques du territoire (ressources, coordination entre les acteurs, action collective, stratégies et politiques de développement) sous l'angle de leurs contributions aux capabilités individuelles mais aussi d'approcher le rôle des capabilités individuelles et collectives dans le développement du territoire. Autant d'éléments d'analyse s'appuyant sur l'AC qui nous permettront d'éclairer différemment les PTCE.

Pour continuer de caractériser cette notion complexe qu'est la capacité, nous pouvons, pour finir, reprendre quelques éléments de ce que les différents auteurs considèrent qu'elle n'est pas.

- Pour Robert Salais il ne faut ainsi surtout pas confondre capacité (qu'il traduit par « capacité ») et compétence :

Pour le dire en une phrase, la compétence est un concept de nature individualiste, la capacité se réfère à l'individualité sociale de la personne. C'est à l'individu de prendre soin de sa compétence. Former, préserver, développer la capacité des personnes doit, au contraire, faire l'objet d'un concernement (au sens de concern) de la collectivité de tous les instants, à tous les niveaux et sous des formes dont l'adéquation doit être publiquement et collectivement délibérée » (Salais, 2009, p. 3).

Par cette réflexion, Salais nous rappelle que l'ontologie de Sen n'est pas celle de l'individualisme méthodologique mais prend en compte un agent inscrit dans des institutions sociales.

- Pour Ballet et Mahieu (2009), il est important justement de faire la distinction entre *capabilité* et *capacité*, le terme de capacité devant être réservé à la référence au sujet capable de parler, d'agir, de s'imposer une responsabilité et de faillir de P. Ricoeur. La notion de *capability* de Sen est ainsi, pour ces auteurs, une version faible de la *capacité* de Ricoeur car la *capability* n'approfondit pas la question du sujet support de la liberté (p.304). Cette remarque nous invite alors à prendre la mesure des

¹³² Les auteurs parlent de « capacité territoriales » en mobilisant l'approche par les capabilités mais il nous semble important pour la compréhension de nos propos de conserver une unité de vocabulaire d'autant que nous adhérons à la distinction faites entre capabilité et capacité par Ballet et Mahieu (2009).

incomplétudes soulignées par différents auteurs dans l'approche par les capacités du développement durable.

Selon J. Pelenc (2015), « l'approche par les capacités permet de reconceptualiser non seulement l'évaluation du bien-être mais aussi les enjeux de la justice sociale dans la perspective du DD¹³³ », cependant les débats scientifiques autour de la pertinence de l'approche par les capacités pour analyser le développement durable relèvent trois « faiblesses » qu'il faudrait s'attacher à dépasser. Ces trois faiblesses, également relevées par J-L. Dubois (2013) qui parle lui « d'incomplétudes », concernent : une conception encore trop limitée de la responsabilité au regard des enjeux du développement durable, une prise en compte insuffisante du niveau collectif et une place réductrice voire « économiciste » accordée à la nature. Présenter et prendre en compte les réflexions associées à ces incomplétudes nous permettra de compléter utilement le cadre conceptuel de l'AC que nous utiliserons pour les PTCE.

3.1.2 – Approfondir la question de la responsabilité

Bien que centrée sur les libertés individuelles, l'approche de Sen du développement est éminemment sociale et c'est ce qui le conduit à la lier également à la notion de responsabilité. Le développement est en effet aussi pour Sen, « un engagement qui va de pair avec celui de la liberté » (2003-a, p.389). Libertés individuelles et responsabilité sont ainsi, pour Sen, indissociables et ce au niveau des individualités comme au niveau collectif ou social. « Entre liberté et responsabilité, la relation fonctionne dans les deux sens » nous dit Sen (2003-a, p.371). Au niveau collectif, les libertés individuelles sont une responsabilité sociale pour Sen au sens où elles dépendent des institutions, des structures sociales et des choix collectifs et doivent donc faire l'objet de débats publics ouverts. Au niveau des personnes, Sen rappelle que la responsabilité dépend de la jouissance préalable d'un certain nombre de libertés et qu'en ce sens l'aide sociale, quand elle sert à développer la liberté des personnes, peut être vue comme un instrument au service de la responsabilité individuelle et pas comme un obstacle à celle-ci (2003-a, p.371).

Ce lien établi par Sen entre libertés et responsabilité individuelle s'écarte résolument de l'approche de la responsabilité largement dominante aujourd'hui et qui correspond selon Emilie Hache (2007) à une technique de gouvernementalité néolibérale. Cette approche dominante vise, selon E. Hache, à réorganiser la gouvernementalité en transférant les responsabilités auparavant gérées

¹³³ DD : Développement durable

collectivement par l'état providence, aux individus et institutions privées (appel à la Responsabilité Sociale des Organisations -RSO- par exemple) tout en rendant désirable cette individualisation de la responsabilité par une version libérale de la notion d'empowerment (Bacqué et Biewener, 2013) où la prise en charge de soi-même devient un idéal libérateur. Dans cette approche néolibérale de la responsabilité, l'individu doit acquérir des compétences (dont l'estime de soi) qui le mène à une responsabilité libératrice et par conséquent les événements qui auparavant étaient considérés comme des risques sociaux (maladie et chômage notamment) deviennent du ressort de l'individu, seul responsable de son bien-être voire de son bonheur. La personne malade ou demandeuse d'emploi est alors un individu ayant fait dans le passé de mauvais calculs de choix rationnels et seule l'éducation aux choix rationnels et l'intériorisation de cette injonction à la responsabilité individuelle permettra d'y remédier collectivement et pas l'aide sociale organisée par l'état. En énonçant que l'aide sociale est au contraire source de libertés et donc de responsabilité, Sen prend le contrepied de cette représentation néolibérale normative de la responsabilité. Il est donc particulièrement intéressant de mobiliser la réflexion de Sen sur la responsabilité pour l'ESS car elle tend à réduire la tension intrinsèque entre réparation et transformation. Cette réflexion est d'ailleurs mobilisée par plusieurs auteurs (Salais, 2009 ; Bonvin et Farvaque, 2007) pour remettre en cause la politique actuelle de « responsabilisation des chômeurs ».

Cependant, c'est bien dans l'analyse que Sen fait des liens entre agencité et responsabilité que se situent la première incomplétude fréquemment citée par les chercheurs français et elle concerne l'ontologie de Sen. Jérôme Ballet et François-Régis Mahieu en 2009 proposent ainsi de « repenser la question du sujet dans l'œuvre d'Amartya Sen » pour fonder une économie de la personne et penser le développement durable dans ce cadre. Ces auteurs, qui font partie du courant français liant éthique et économie, souhaitent construire une science économique basée sur l'anthropologie philosophique du sujet en prenant notamment pleinement en compte les dimensions éthiques de liberté, de dignité et de responsabilité de la personne. Ils s'appuient sur Sen et sur son approche par les capacités pour penser la dimension de la liberté mais reprochent à celui-ci de ne jamais replacer cette approche « par rapport aux conceptions philosophiques préexistantes » de la personne en tant que sujet capable de s'imputer une responsabilité. Selon J-L Dubois (2013), la responsabilité est, pour Sen, une conséquence directe de la capacité au sens où l'agent capable d'agir est responsable de ses actions et des conséquences y compris indirectes de ses actions. Pour Ballet et Mahieu (2009), « L'agency est alors réductible à une théorie de l'action en tant que théorie de l'origine du mouvement, de la causalité ou des conséquences ou encore de l'intention » (Ballet et Mahieu, 2009, p.308), mais elle ne s'écarte pas d'une vision du sujet défini par les libertés qui lui sont associées comme dans la théorie économique standard. Elle y adjoint

« juste » la pluralité des motivations reconnues comme rationnelles. C'est une économie « d'acteurs capables » (Dubois et Giraud, 2008), mais pas d'acteurs responsables ou de « personnes » au sens de P. Ricoeur (Ballet et Mahieu, 2009). La finalité poursuivie par l'agent n'est pas forcément définie uniquement par son propre intérêt, mais elle se limite à être et à faire - pas à « devenir » (Dubois et Giraud, 2008). La responsabilité admise par Sen serait, ainsi, uniquement celle liée à la liberté de l'agent. Elle serait uniquement *ex-post* ou conséquentielle et n'inclurait pas une capacité à limiter sa liberté d'action *ex-ante* tant vis-à-vis d'autrui que vis-à-vis de la sphère du non-humain - autrement dit une responsabilité *ex-ante* ou prospective (Dubois et Renouard, 2008). Sen ne remplace jamais, pour Ballet et Mahieu (2009), sa réflexion ontologique par rapport aux conceptions philosophiques de la capacité et du sujet qui permettent de le définir, notamment par sa capacité à s'imputer une responsabilité. Ce faisant, l'approche de Sen « réduit la liberté à une question de contenu sans jamais approfondir la question du sujet support de la liberté » (Ballet et Mahieu, 2009, p.304). L'*agencéité* proposée par Sen engendre donc une responsabilité conséquentialiste, *ex post* ou rétrospective (Dubois, 2013, p.75) mais ne permettrait « qu'une avancée très modeste dans la reconnaissance de la dimension morale de l'individu » (Ballet et Mahieu, 2009, p.304) puisqu'elle ne s'appuie pas sur la pensée kantienne qui considère que c'est la capacité du sujet à s'imputer une responsabilité et donc à accepter des obligations morales qui engendre sa liberté intérieure (Dubois et Mahieu, 2009). C'est ce qui ferait dire à P. Ricoeur¹³⁴ que Sen ne se situe pas dans le lignage kantien mais dans celui de l'utilitarisme de langue anglaise (Ballet et Mahieu, 2009, p.304). Pour ces auteurs, il manque donc à la pensée de Sen une réflexion sur la responsabilité *ex ante* ou prospective qui précède l'action, qui résulte de la présence d'obligations *a priori* pouvant demander d'auto-réduire sa propre liberté d'action pour les respecter (Dubois et Mahieu, 2009, p.253) or, comme nous l'avons déjà souligné, cette forme de responsabilité est essentielle aux actions humanitaires, écologiques et de développement durable en général. C'est ce type de responsabilité qu'évoquent H. Jonas (1979) pour la responsabilité vis-à-vis de la nature, E. Levinas (1982) pour la responsabilité vis-à-vis d'autrui et P. Ricoeur (2004) dans sa conception de la personne comme un homme capable (Dubois et Mahieu, 2009 et Dubois 2013). Pour ces auteurs, la conception anthropologique d'A. Sen est donc insuffisante car « si elle couvre bien l'individu autonome, l'agent économique rationnel et l'acteur socialement raisonnable, elle oublie le citoyen, au niveau local, et la personne, de manière plus universelle, dont la caractéristique est d'être *a priori* responsable » (Dubois et Mahieu, 2009, p.254). Le développement durable, dans une approche en termes de soutenabilité forte, exigerait alors que cette capacité d'autocontrainte s'inscrive « dans l'ensemble des capacités que le développement humain cherche à accroître sur base équitable »

¹³⁴ P. Ricoeur, 2004, *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Stock, p. 210.

(Dubois et Mahieu, 2009, p.254). Leur proposition est ainsi d'introduire « une capacité de responsabilité » dans l'approche du développement durable proposée par Sen (Dubois et Mahieu, 2009).

Cette affirmation, de l'absence dans la pensée de Sen d'une responsabilité prospective, s'appuie sur des auteurs (Levinas ou Jonas) pour qui la responsabilité prime sur la liberté alors que pour Sen c'est la liberté qui doit primer (Pellenc, 2014). Ces critiques portant sur l'acceptation de la responsabilité dans l'ontologie de Sen poussent, comme nous le verrons plus avant dans ce chapitre, ces auteurs à la dépasser pour introduire le concept de personne en économie (Swaton, 2017). Mais la question est alors pour nous de savoir si cette priorité donnée par Sen à la liberté est réellement incompatible avec une responsabilité *ex ante* ou prospective ?

Sen dans *L'idée de justice* (2009) précise les liens entre *agencité* et responsabilité. *L'agencité*, en tant que liberté d'agent et capacité d'agir pour des fins valorisées, génère une responsabilité à l'individu tant dans les obligations unilatérales qu'il peut s'imposer parce qu'il se reconnaît en position de produire un impact social qu'il a des raisons de valoriser (Sen, 2009) que dans les conséquences des fonctionnements qu'il aura effectivement choisi de réaliser. Dès 2003, Sen affirmait que « jouir de la capacité, de la liberté d'accomplir quelque chose impose à l'individu le devoir de considérer s'il doit ou non passer à l'acte » (Sen, 2003, p.372) en plus d'être responsable des conséquences de ces actes. Il y a donc deux types de responsabilité individuelle générée par la liberté d'agent dans l'analyse de Sen :

- la première tient à la prise en compte des conséquences d'une activité. Comme nous l'avons déjà vu, Sen considère que pour « évaluer globalement le statut éthique d'une activité, il est nécessaire d'examiner non seulement sa valeur intrinsèque (éventuelle), mais aussi son rôle instrumental et ses conséquences sur d'autres choses » (Sen, *Ethique et économie*, 1993, p.70). Mais cette prise en compte des conséquences dans le raisonnement ne doit pas porter que sur les *résultats finaux* (ou conséquences directes) mais également sur les *résultats globaux* qui incluent la manière de réaliser l'action : les actions entreprises, les agents en cause, les procédures mises en œuvre, les relations personnelles et interpersonnelles générées ou mobilisées... (Sen, 2009). Cette responsabilité vue comme une évaluation des conséquences doit donc se comprendre au sens large et ne surtout pas se limiter aux utilités.

- la seconde tient aux obligations et contraintes morales que l'agent peut choisir de s'imposer, y compris si ces obligations vont à l'encontre de son bien-être. On retrouve ici la motivation de l'engagement qui provient pour Sen de ce que Kant nomme « des obligations imparfaites ». Elles correspondent aux situations où nous avons des raisons d'agir parce que nous valorisons le résultat potentiel de l'action ou parce que nous désapprouvons le résultat potentiel de la non-action, mais que cela ne génère cependant pas pour nous un devoir d'agir au sens d'un impératif bien spécifié. Dans

ces situations, l'agent a le choix et peut s'imposer unilatéralement des obligations. Pour Sen, notre liberté d'agent nous crée à minima la responsabilité et l'obligation générale de réfléchir à ce que nous pouvons faire raisonnablement pour aider quelqu'un d'autre à concrétiser sa liberté (Sen, 2009, p.442). Elle ne nous crée pas l'obligation parfaite d'agir toujours pour les autres, mais elle nous donne une raison de le faire et donc éventuellement de nous imposer une contrainte pouvant restreindre notre bien-être. On retrouve ici l'importance de la prise en compte des altérités déjà présente dans la mobilisation par Sen de la figure du spectateur impartial.

Parmi les sources très variées de ces obligations imparfaites comme forme de responsabilité découlant des libertés individuelles, Sen insiste sur les droits humains fondamentaux. Ces droits humains fondamentaux ne sont pas subordonnés à une nationalité, ni à un contrat social élaboré au niveau national, ils sont ce qui nous relie aux autres, notre humanité - et en ce sens ils constituent une aspiration sociale à l'action. Reconnaître les droits humains c'est « déclarer que, si quelqu'un peut intervenir efficacement pour empêcher la violation d'un de ces droits, il a une bonne raison d'agir ainsi – et qu'il doit la prendre en compte dans sa décision » (Sen, 2009, p.443). Sen considère ainsi que l'ensemble des droits inclus dans la Déclaration des Droits de l'Homme de 1948 - dont le droit au travail, à l'éducation, à la protection contre le chômage et la pauvreté - entrent dans le cadre de notre responsabilité par les obligations imparfaites que leur reconnaissance nous crée et en raison des libertés que ces droits contribuent à nous procurer. Le rôle des militants et de l'action collective est donc à la fois d'œuvrer à la reconnaissance éthique de ces droits car c'est cette reconnaissance qui donne de bonnes raisons de tenter de les concrétiser en faisant pression pour des changements dans les institutions comme dans les comportements, et d'y contribuer directement (Sen, 2009). Pour Sen, « l'acceptation morale de certains droits (en particulier les droits auxquels on tient et que l'on défend, qu'on ne se contente pas de respecter sous la forme de contraintes) peut entraîner une déviation systématique par rapport au comportement intéressé » (1993, p.54). Œuvrer à la reconnaissance des droits fondamentaux par les individus est donc en soi un levier du changement social puisque cela peut « dévier » les comportements vers l'engagement, moteur du développement. Ces réflexions nous ouvrent évidemment des perspectives pour penser la manière dont les PTCE, en tant qu'action collective, peuvent contribuer au développement durable à leur échelle locale.

L'agent raisonnable de Sen est ainsi capable d'engagement et donc capable d'autocontraindre la recherche de son bien-être en s'assignant des objectifs qui n'y concourent pas. Il est également soumis à des obligations imparfaites vis-à-vis d'autrui issues de sa reconnaissance de la valeur intrinsèque des droits humains

fondamentaux. Ces obligations imparfaites consistent en une obligation de prise en compte d'autrui dans les raisonnements critiques personnels et dans le débat public ouvert. Elles donnent une raison d'agir mais ne constituent pas une obligation d'agir pour le bien-être d'autrui ou pour l'aider à concrétiser sa liberté (Sen, 2009). Cependant, pour les tenants de l'économie de la personne qui soulignent cette première incomplétude dans l'approche par les capacités, il faut aller plus loin et reconnaître que l'interdépendance entre humains et entre humains et non-humains génère une vulnérabilité de l'autre qui nous crée l'obligation parfaite (c'est-à-dire un impératif kantien) d'en prendre soin. Sophie Swaton (2017) souligne ainsi les liens existants entre d'une part, cette philosophie, que nous qualifions de « personnaliste » puisque centrée sur la personne au sens de Ricoeur, qui débouche sur une éthique de l'altérité, et d'autre part l'éthique du *care* (p.14) qui nous crée une obligation de se soucier de (*caring about*), de prendre en charge (*taking care of*), de prendre soin (*care giving*) et de recevoir le soin (*care receiving*) des altérités rendues vulnérables par nos interdépendances systémiques (p.15).

Toutefois, deux éléments complémentaires dans la réflexion de Sen (le développement des libertés sous toutes leurs formes et l'éducation) permettent, selon nous, de considérer que la responsabilité prospective n'est pas impossible à penser dans son cadre d'analyse, même s'il ne l'explique pas tel quel. Nous proposons de considérer que c'est le développement des libertés réelles (d'être et de faire mais aussi procédurale) associé à l'éducation pour la reconnaissance de la valeur intrinsèque des choses qui permet aux individus de se doter d'une responsabilité prospective : Plus l'agent raisonnable de Sen a de libertés, plus il a de pouvoir de choisir, d'être et de faire et plus il peut s'engager et donc devenir. Son engagement constituant en retour un élargissement de sa liberté. Plus cet agent bénéficie d'une éducation sur la valeur intrinsèque des libertés, des droits humains, des altérités et donc aussi de la nature, plus il a d'obligations imparfaites qui interviennent dans ses choix, renforçant potentiellement son engagement. Sen souligne ainsi à plusieurs reprises le rôle des militants dans cette éducation à la reconnaissance de la valeur intrinsèque des choses. Et comme la liberté de cet agent ne concerne pas uniquement des réalisations mais également des potentialités et même la définition de ce qui vaut la peine d'être soutenu, réalisé, défendu..., rien ne l'empêche, bien au contraire, de développer une responsabilité *ex ante* le conduisant librement à agir individuellement et collectivement dans le sens du développement durable.

C'est dans ce sens que nous comprenons l'exemple du débat entre Malthus et Condorcet à propos de la fécondité sur lequel Sen s'appuie longuement dans son article de 2013 sur le développement durable reprenant son allocution de Tokyo : face à la crainte d'une surpopulation, Malthus proposait de contraindre les comportements de fécondité par la nécessité économique tandis que Condorcet considérait que le « progrès de la raison » permis par l'éducation et en particulier

celle des femmes permettrait la modification librement choisie des comportements de fécondité. Sen, s'appuyant notamment sur la comparaison entre la Chine et de l'Inde, considère que l'histoire a donné raison à Condorcet et que bon nombre de questions actuellement posées autour de la durabilité relèvent du même débat théorique entre l'imposition d'une contrainte économique (taxe par exemple) et le développement de choix raisonnables permis par l'éducation et le débat public ouvert. Sen nous dit ainsi que les comportements raisonnables peuvent être guidés par « la responsabilité du pouvoir effectif » que nous donne la pluralité de la liberté et la reconnaissance de la valeur intrinsèque des choses (Sen, 2009). L'agent raisonnable a ainsi de fait, dans la pensée de Sen, des obligations unilatérales qui lui donnent des raisons d'agir dans le sens d'une prise de responsabilité *ex ante* vis-à-vis d'autrui mais aussi potentiellement vis-à-vis de la nature. Et pour nous, cette responsabilité prospective chez Sen concerne les objectifs à atteindre (les résultats finaux recherchés) mais également le chemin pour y parvenir, la manière de les atteindre c'est-à-dire les résultats globaux.

Ces réflexions nous amènent à la suite de Sen à **positionner les liens entre libertés et responsabilité au cœur du processus du changement social que doit constituer le mode de développement porté par les PTCE**. Cette approche du développement issue du cadre théorique de Sen, loin d'être individualiste est, au contraire, centrée sur l'individualité des êtres humains reconnus pleinement par Sen dans leur dimension sociale. Elle ouvre alors sur une responsabilité *ex ante* puisque « l'individualité d'un être quelconque se développe précisément en raison inverse de la vie pour soi-même et en raison directe de la vie pour autrui » comme nous le rappelle Sophie Swaton en citant Charles Gide¹³⁵ (Swaton, 2017, p.13). Mais « affirmer la prédominance du social et l'influence réciproque de la personne et de la société au sein de rapports relevant de la responsabilité et impliquant des droits et des devoirs, c'est reconnaître en pointillé l'existence nécessaire de la coopération » nous dit Sophie Swaton (2017, p16-17) nous invitant ainsi à dépasser la deuxième incomplétude de l'approche par les capacités.

3.1.3 – Penser la coopération par l'agencéité collective

La seconde incomplétude relevée dans la pensée de Sen concerne « la place des interactions sociales et de la société dans son approche du développement » (Dubois et Mahieu, 2009, p.254). Pour ces auteurs, Sen centre sa réflexion sur l'individu et même s'il lui reconnaît, au travers de l'*agencéité*, la capacité de participer en tant

¹³⁵ Charles Gide (1847-1932). Citation extraite de « L'école nouvelle », dans *Quatre Ecoles d'économie sociale*. Paris, Librairie Fishbacher, p.97-154.

qu'acteur social à des objectifs collectifs, il n'envisage pas de processus agrégatif permettant une capacité collective et le passage de cette capacité collective à l'action collective. Pour J-L. Dubois et C. Renouard (2008), l'accent mis sur la capacité individuelle « occulte la manière dont peut s'élaborer, puis s'exprimer au sein d'un groupe ou d'une société, une capacité collective » et Sen ne précise pas comment s'articule « le développement des capacités individuelles et la participation au développement social, à des biens communs qu'il conviendrait de définir et de promouvoir ensemble » (p. 14-15). L'agent de Sen n'est certes pas isolé et ses capacités individuelles sont souvent issues des interactions sociales mais J-L. Dubois et C. Renouard notent (en 2008) l'absence de pistes de réflexion chez Sen sur une capacité et une *agencéité* collective.

Loubet, Dissart et Lallau (2011) relèvent deux facettes de la capacité collective mises en évidence dans la littérature récente des commentateurs de Sen : Elle peut être vue comme la capacité issue de l'action collective d'un groupe d'individus. Elle reste alors individuelle et donc dans la lignée des travaux de Sen. Mais elle peut aussi être pensée en tant qu'attribut du groupe lui-même comme le formule l'ensemble des auteurs français s'associant à la critique de cette incomplétude (Ballet, Bazin, Dubois, Mahieu, Pelenc...). Elle résulterait alors de la combinaison des capacités individuelles des agents qui composent le groupe et contribuerait à l'*agencéité* collective du groupe d'agents c'est-à-dire à sa capacité d'action collective autonome et intentionnelle¹³⁶ au regard d'objectifs choisis collectivement par la délibération.

Comme il le fait fréquemment, Sen répond à cette critique récurrente, dans un passage de son ouvrage *L'idée de justice* (2009) où il reconnaît « qu'il n'y a aucune difficulté majeure à penser des capacités de groupe » et il prend alors l'exemple d'une équipe de sport collectif (p.298). Cependant, tout en reconnaissant les capacités collectives, Sen réfute la pertinence de leur prise en compte dans la réflexion sur la justice et justifie ainsi leur absence dans ses écrits : « les arguments qui dissuadent de prendre ce chemin portent sur la nature du raisonnement que cela impliquerait » (p.300). Tout d'abord, « puisqu'un groupe ne pense pas dans le sens évident où le font les individus », toute évaluation devra prendre appui *in fine* sur des évaluations individuelles et ce, même si ces jugements individuels sont fortement influencés par les interactions sociales au sein du groupe. Sen souligne également le danger de négation de l'identité plurielle des personnes que constituerait la prise en compte des capacités de groupe dans l'analyse des situations sociales. On risque alors selon lui d'évaluer la situation d'une personne à partir de son rattachement supposé unique à un groupe, ce qui constitue « un déni majeur de la liberté de chacun de décider comment il se perçoit lui-même » et de la liberté de chacun de décider des groupes qui composent son identité multiple. Ainsi pour Sen (2009), si la capacité

¹³⁶ Glossaire « les mots de Sen... et au-delà », *Revue Tiers Monde*, 2009/2 n°198, p.373-381

d'action, l'*agencéité* peut être collective, les capacités en tant que base informationnelle servant à l'approche comparatiste de la justice doivent rester uniquement individuelles.

Toutefois, ces arguments récents de Sen ne désamorcent pas le sentiment d'une incomplétude de sa pensée concernant la prise en compte des phénomènes collectifs en particulier dans le cadre du développement durable. Ainsi, dans un article de 2015, J. Ballet, D. Bazin et J. Pelenc montrent les limites de la pertinence de l'approche par les capacités pour appréhender les différentes facettes de la justice environnementale, notamment, en raison de cette incomplétude concernant la reconnaissance des capacités collectives dans le cadre évaluatif de la justice. Ainsi, selon ces auteurs, si l'approche par les capacités est particulièrement pertinente pour appréhender les inégalités dans la distribution des coûts des pollutions et des bénéfices environnementaux et si elle permet de justifier de l'importance de l'accès à la participation des populations aux choix qui les concernent, elle ne permet pas d'appréhender pleinement la troisième facette de la justice environnementale à savoir la reconnaissance de l'identité de ces populations en lien avec les éléments de leur environnement. Or, l'action collective dans les mouvements actuels pour la justice environnementale, vise non seulement à dénoncer les inégalités et à renforcer les capacités individuelles mais également à faire reconnaître une identité collective, une culture et une potentialité à se définir collectivement par rapport à un environnement jugé menacé. Il y aurait donc dans ces mouvements une recherche de capacité individuelle mais aussi collective que l'analyse de Sen ne permet actuellement pas de prendre en compte.

Les capacités collectives sont, pour Dubois (2013), le produit d'une action collective c'est-à-dire qu'elles résultent de l'*agencéité* collective au sens de la capacité des groupes de personnes à mener une action collective finalisée, autonome et intentionnelle (Pelenc, 2014). Cependant, nous rappelle Dubois, toutes les communautés de personnes ayant une volonté d'action commune ne produisent pas de capacités collectives car tout dépend de la qualité des relations sociales au sein du groupe : en cas de désaccord au sein du groupe, il se peut que la capacité collective résultante de l'action collective soit nulle, par contre si une entente existe tant sur les finalités que sur les moyens de l'action collective, il se peut qu'il en résulte une capacité indivisible plus grande que la somme des capacités individuelles (Dubois 2013 ; Pelenc, 2014). Cette capacité collective renforce en retour l'*agencéité* collective du groupe et donc son potentiel de transformation sociale c'est-à-dire de génération d'un changement social dans le sens recherché et valorisé par le collectif.

Il y a donc bien ici un enjeu pour penser le développement durable et en particulier le rôle que peuvent y jouer les situations de coopération au sein d'actions collectives

à visée transformative. En effet, les enjeux auxquels un mode de développement durable tente de répondre sont typiquement des situations sociales où les « états d'être » valorisés par les individus ne sont atteignables que collectivement et où la création d'un cercle vertueux entre agencité et capacité collective est indispensable. Compléter l'approche par les capacités proposée par Sen par ce processus créateur de capacités collectives et de changement social nous semble donc effectivement nécessaire pour penser le développement durable voire même incontournable compte-tenu de l'importance de l'analyse des processus de changements institutionnels dans la tradition de pensée de l'ESS.

Approfondissons ce que suppose le fait de prendre en compte les capacités collectives dans notre cadre conceptuel d'analyse du mode de développement des PTCE :

- Les capacités individuelles permettent à chaque agent de participer aux actions collectives cherchant à faire aboutir les raisons d'être que cet agent valorise et ce sont ces actions collectives qui peuvent créer les capacités collectives. Toute l'analyse de Sen sur les liens entre agencité, pluralité des motivations et libertés individuelles est donc bien contenue dans notre réflexion. Mais il s'agit ici d'aller plus loin et de considérer avec De Herdt et Bastiaensen (2009) que si Sen pense le bien-être et l'agencité comme profondément encastrés dans les structures sociales, il ne pense pas suffisamment l'agencité comme producteur du social. **Il nous faudra donc compléter l'AC par un cadre d'analyse permettant de saisir le processus institutionnel du changement social. C'est, pour partie, ce qui justifiera notre recours à l'analyse d'Ostrom sur la dynamique institutionnelle des communs.**

- La reconnaissance du rôle des capacités collectives dans le processus de changement social recherché nous impose de reconnaître que nous avons une responsabilité *ex post* et *ex ante* vis-à-vis du collectif et de la société toute entière incluant les générations futures et pas seulement vis-à-vis des altérités individuelles présentes et futures. J. Pelenc (2014) mais aussi S. Swaton (2017) nous invitent ainsi à nous appuyer sur le solidarisme de Léon Bourgeois (1851 – 1925) pour appréhender cette forme de responsabilité vis-à-vis de la société toute entière. Basé sur une ontologie de « l'individu associé » qui s'oppose à la figure de l'individu isolé des libéraux, Bourgeois considère la société, d'un point de vue positif et normatif, comme une association humaine entre tous les hommes (Defalvard, 2016). En raison de cette association de fait qui le précède, « l'homme naît débiteur de l'association humaine ». Cette dette sociale, comme nous le rappelle Hervé Defalvard (2016) en citant Léon Bourgeois, provient de la reconnaissance de ce que chacun d'entre nous, tant dans sa capacité à être qu'à faire, doit à la société dans son ensemble et du fait que cette reconnaissance génère pour chacun, une obligation parfaite, un impératif catégorique de paiement de sa dette mesurée en fonction du bénéfice social dont chacun bénéficie. Nous arrivons au monde en tant qu'être social, membre associé

des générations passées, présentes et futures, avec une responsabilité, une dette morale dont nous devons nous acquitter pour accéder à notre liberté : « Il s'agit pour les hommes, associés solidaires, de reconnaître l'étendue de la dette que chacun contracte envers tous par l'échange de services, par l'augmentation de profits personnels, d'activité, de vie résultant pour chacun de l'état de société ; cette charge une fois mesurée, reconnue comme naturelle et légitime, l'homme reste réellement libre, libre de toute sa liberté, puisque reste investi de tout son droit » (p.3).

- l'inversion des priorités entre la liberté d'opportunité et la liberté procédurale semble également nécessaire pour élargir le cadre conceptuel des capacités aux capacités collectives. Pour Ballet, Bazin et Pelenc (2015), le mouvement pour la justice environnementale révèle que c'est l'absence de liberté procédurale, c'est-à-dire le fait d'être mis dans telle ou telle situation en raison de contraintes imposées par d'autres sans que l'on ait pu participer à la délibération menant à cette situation, qui entraîne l'absence de libertés d'opportunités des populations victimes d'injustices environnementales. Ils en tirent la conclusion qu'il est nécessaire d'inverser l'ordre des priorités concernant les libertés en considérant, à l'inverse de Sen, que la liberté procédurale prime sur la liberté d'opportunité. En effet, c'est la conquête de cette liberté procédurale - qui ne fait pas directement partie de l'approche par les capacités d'après Sen lui-même (Sen, 2009, p.441) - qui garantit que les actions collectives menées par les agents auront une capacité instituante. La liberté procédurale permet au groupe agissant en collectif de se doter de ses propres règles ou tout du moins de ne plus être en situation de se voir imposer, de l'extérieur, des règles sans pouvoir participer à leur élaboration.

- L'introduction des liens réciproques entre agencité collective et capacité collective dans notre cadre conceptuel d'analyse du mode de développement des PTCE, nous conduit à voir la coopération comme une action collective qui peut produire des capacités collectives et alimenter une agencité collective. En conséquence, la motivation des personnes pour coopérer peut ne pas se réduire uniquement à un choix individuel motivé par un calcul utilitariste mais aussi correspondre à un engagement pour un changement social considéré comme juste ou encore à la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la coopération. C'est d'ailleurs la conclusion à laquelle arrive Sen à la fin de son essai *Ethique et économie* en prenant l'exemple du comportement réciprocaire (Sen, 1993, p.80-82). **La reconnaissance de la valeur intrinsèque et instrumentale de la coopération ainsi définie lui donne le statut d'activité éthique au sens de Sen** (voir supra).

Après avoir motivé notre proposition de considérer que l'AC condense les apports théoriques de Sen, nous avons justifié son utilisation comme cadre conceptuel pour les PTCE notamment en raison du fait qu'elle peut être territorialisée et qu'elle constitue une approche du développement durable compatible avec la tradition de

pensée de l'ESS et avec notre projet de recherche. Il s'agissait pour nous dans cette sous-section de compléter ce cadre conceptuel de l'approche par les capacités de Sen en questionnant deux des trois incomplétudes les plus fréquemment soulevées notamment en France par les économistes s'appuyant sur une philosophie personnaliste. Nous avons ainsi approfondi la question de la responsabilité pour mieux saisir le caractère indispensable de la responsabilité *ex ante* pour penser le développement durable. Puis nous avons montré qu'il est possible de s'appuyer sur l'AC pour positionner les liens entre libertés et responsabilité *ex ante* au cœur du processus du changement social que doit constituer le mode de développement porté par les PTCE. La réflexion autour de la seconde incomplétude dans la pensée de Sen concernant la place des interactions sociales dans son approche du développement et du changement social, nous a, quant-à-elle, amené à compléter l'approche par les capacités par une prise en compte du processus de création des capacités collectives et de l'agencéité collective intervenant dans le changement social lié au développement durable. Nous avons alors pu définir la coopération comme une action collective produisant des capacités individuelles et collectives et alimentant une agencéité collective propice au développement durable. Le cadre conceptuel de l'approche par les capacités ainsi complété et enrichi va pouvoir nous servir pour qualifier le mode de développement que devrait porter les PTCE au regard de leur finalité de développement local durable.

3.2 – Qualifier le mode de développement que devraient porter les PTCE à partir du cadre conceptuel enrichi de l'approche par les capacités

A partir du cadre conceptuel de l'approche par les capacités et des réflexions que les incomplétudes sur les formes de responsabilité et sur les capacités collectives leur suggèrent, les économistes - que nous qualifions de personnalistes car ils s'appuient sur une philosophie de la personne au sens de Ricoeur - nous proposent une approche du développement durable qui prolonge Sen en l'orientant encore vers davantage vers la tradition de pensée de l'ESS. Nous présenterons ce « développement socialement soutenable » et la forme d'économie qui est susceptible de le générer (3.3.1) puis nous questionnerons les conditions pour que les PTCE s'inscrivent dans ce mode de développement (3.2.2). Pour finir, nous verrons qu'au-delà de cette qualification du mode de développement que devraient porter les PTCE, le cadre conceptuel de l'AC permet également de repenser certains éléments du mode d'entreprendre de l'ESS (3.2.3).

3.2.1- Le développement socialement soutenable et la qualification normative des formes d'économie pouvant y contribuer

Depuis le milieu des années 2000 de nombreux textes proposés par Jean-Luc Dubois, Elena Lasida, Jérôme Ballet, François-Régis Mahieu, Damien Bazin et Jérôme Pelenc fondent le concept de développement socialement soutenable à partir du cadre conceptuel de l'approche par les capacités enrichie par les discussions sur ses incomplétudes.

Le point de départ de la réflexion de ces auteurs est le constat de la faible considération portée à la question de la durabilité sociale contrairement à la durabilité environnementale et économique (Ballet, Dubois et Mahieu, 2004). Pour ces auteurs, l'approche par les capacités est l'approche qui répond le mieux à cet enjeu d'une réflexion sur la durabilité sociale et ils vont, dans cet article de 2004 et par la suite, approfondir cette réflexion et proposer, comme nous l'avons vu, de compléter ce cadre conceptuel de l'AC.

- Ballet, Dubois et Mahieu (2004) proposent pour aborder la durabilité sociale, de ne pas limiter l'analyse aux capacités prises séparément mais de s'intéresser à la structure des capacités des personnes ou des groupes. En effet, cette structure des capacités qui « exprime l'adaptation de la personne, ou de la société à un certain nombre de contraintes » (p. 6), définit la capacité de résilience de cette personne ou de cette société face aux chocs externes. La structure de ses capacités détermine ainsi la vulnérabilité de la personne ou du groupe au sens où cette structure influence la possibilité qu'à cette personne ou ce groupe de compenser une éventuelle perte d'une capacité par une autre. En faisant le parallèle avec la notion de capital critique mobilisée par l'approche forte du développement durable dans sa dimension environnementale, il s'agit de poser la question de la substituabilité et de la complémentarité des capacités, de la manière dont elles font système et de prendre en compte le caractère potentiellement irréversible de la destruction des capacités (comme lors d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle) puisque certaines capacités ne sont pas substituables et mettent un temps très long à se (re)constituer. Dès lors, la réflexion s'ouvre sur la nécessité pour toutes les organisations dont les activités ou les politiques (notamment publiques) peuvent potentiellement affecter les capacités et la structure des capacités des personnes ou des groupes (en modifiant leur contexte par exemple) d'intégrer une éthique de la responsabilité et un principe de précaution sociale. Le développement sera socialement durable si, en plus d'avoir une finalité de développement équitable des capacités, les organisations dont les pouvoirs publics s'obligent à tenir compte de la substituabilité et des seuils critiques concernant les capacités des individus et des groupes ainsi que du temps long parfois nécessaire à la reconstitution d'une

capabilité perdue. **Cette analyse est pour nous très riche car elle nous invite à voir les capacités et leur structure comme des ressources dont il faut prendre soin.**

C'est ainsi dans le cadre de cette réflexion sur la recherche d'un mode de développement socialement durable que les économistes s'appuyant sur une philosophie personnaliste vont soulever l'incomplétude de l'approche par les capacités du développement durable proposée par Sen concernant la prise en compte d'une responsabilité ex ante ou prospective (cf supra). Cela les amène à proposer d'étendre le principe de précaution appliqué aux questions environnementales, sanitaires ... à la question de la durabilité sociale (Ballet, Dubois et Mahieu, 2004 ; Dubois, 2009 ; Dubois et Lasida 2010).

- Cette première réflexion sur la durabilité sociale du développement sera suivie d'un article important de Jean-Luc Dubois en 2009 qui spécifie l'emploi de l'expression « développement socialement durable ». Penser la durabilité de la dimension « sociale » du développement ne se réduit pas à penser la durabilité des secteurs dits sociaux (santé, éducation...) car le terme « social » renvoie aussi au « sociétal » et donc à la nature et à l'intensité des interactions sociales entre acteurs (p.49). Pour rendre compte du processus d'interactions sociales et inviter les activités et politiques de développement à les prendre en compte, cet auteur propose l'utilisation de l'expression « développement socialement soutenable ou durable » au lieu de « développement social durable ». J-L Dubois précisera cette idée de qualité de la société dépendant de la nature et de l'intensité des interactions sociales dans un article de 2010 écrit avec Elena Lasida. Les auteurs incluent alors dans ces interactions « tous les liens sociaux que les gens forment entre eux qui permettant la réciprocité, le partenariat, la solidarité, la cohésion sociale et la confiance » (p.50). Le développement socialement soutenable consiste ainsi à faire en sorte que les institutions, les organisations, les politiques de développement favorisent ces interactions sociales en plus de développer une responsabilité prospective vis-à-vis des capacités. Cela induit pour ces auteurs l'absolue nécessité que toutes les politiques publiques fassent l'objet d'une co-construction avec les populations concernées et nous ajoutons que cela doit se faire par le biais de débats ouverts mobilisant la figure du spectateur impartial pour éviter le localisme des valeurs.

Cette approche du développement durable demandant la prise en compte des interactions sociales renvoie à la deuxième incomplétude soulevée par ces auteurs concernant le cadre théorique proposé par Sen, à savoir l'absence de prise en compte du niveau collectif. Elle insiste aussi sur la prise en compte des aspirations sociales des personnes ou des groupes de personnes et pas uniquement de leurs besoins en s'appuyant sur l'importance donnée par Sen à ce que les personnes considèrent comme valant la peine d'être vécu (Dubois, 2009).

- Inversant la logique actuellement dominante qui fait du social la résultante de la « réussite » économique, Jean-Luc Dubois en 2013 propose que la soutenabilité sociale du développement soit le cadre conceptuel qui contienne tous les raisonnements économiques. L'approche par les capacités est alors confirmée comme voie de ré-encastrement de la pensée économique. Dans cette logique, la pauvreté est conçue comme une privation de capacités, la vulnérabilité comme une structure de capacités ne permettant pas de faire face aux évolutions du contexte et la résilience comme la capacité à revenir rapidement à une structure stable de capacités permettant de s'adapter au nouveau contexte.

Le développement socialement soutenable est ainsi un « style¹³⁷ » de développement « qui cherche à accroître équitablement l'ensemble des choix (capacités) de personnes, ou de groupes de personnes, responsables et en interaction, reconnus dans leur différences et vulnérabilité, au sein de générations différentes (durabilité), afin de vivre et d'agir ensemble (agencité) pour des finalités de vie souhaitées et partagées » (Dubois, 2013, p.80).

Disposant d'un cadre théorique permettant de caractériser le développement socialement soutenable, ces auteurs cherchent alors la forme d'économie réelle qui permettrait à la fois de répondre aux besoins et aspirations sociales, de renforcer les capacités individuelles et collectives et de générer des interactions sociales de nature diversifiée. La réponse à cette question d'économie normative est pour eux à rechercher dans l'économie solidaire en tant qu'expérience sociale basée sur la réciprocité au sens de Karl Polanyi (Dubois et Lasida, 2010).

L'économie solidaire que les auteurs de ce courant projettent comme la forme d'économie appliquée correspondant au cadre conceptuel du développement socialement soutenable est présentée comme l'extension de l'économie sociale, qu'ils considèrent basée sur les principes de liberté, d'égalité et de solidarité entre pairs (Randrianasolo-Rakotobe, Dahmani et Dubois, 2014), pour répondre au contexte globalisé actuel qui demande d'agir avec des personnes différentes dans le sens de l'intérêt général et du bien commun (Dubois et Lasida, 2010). L'économie solidaire prolonge ainsi les principes de l'économie sociale :

- en complétant l'égalité par la prise en compte de la différence ce qui amène à l'équité (Dubois et Lasida, 2010) ;
- en développant une solidarité reconnaissant les identités plurielles des personnes c'est-à-dire une solidarité basée sur la reconnaissance de la dignité de l'autre dans ses différences (Dubois, 2009) ;

¹³⁷ Jean-Luc Dubois propose dans un article de 2009 (voir bibliographie) une analyse en termes de style de développement. Le style étant défini comme la manière singulière d'agir et d'être.

- en faisant sienne une vision éthique de l'économie qui articule la liberté à une responsabilité prospective (Dubois et Mahieu, 2009).

L'*économie solidaire* ainsi définie, agit en mobilisant ces principes dans des « actions collectives qui naissent des interactions sociales entre différentes catégories de personnes » et qui « visent à renforcer les capacités individuelles et collectives des populations en développant leur capacité d'action » et leur « puissance d'action » en vue du changement social (Dubois et Mahieu, 2009, p.256-257). Elle mêle ainsi une dimension capacités avec une dimension agencité et une dimension de responsabilité prospective qui s'exprime dans sa visée de transformation sociale.

Pour Sophie Swaton (2017), dans une analyse proche de celle développée par Dubois, c'est l'*économie de la personne* qui permet de traduire, de manière normative, le cadre conceptuel du développement socialement soutenable. Elle doit reposer sur la reconnaissance de la vulnérabilité des personnes (vulnérabilité approchée par les capacités) et de leur complémentarité fondée sur l'égalité dans la différence. En ce sens, cette économie de la personne repose, pour Sophie Swaton, sur le principe de réciprocité défini par Polanyi et réinterprété par Jean-Michel Servet (2007) comme étant un principe d'intégration économique fondée sur une interaction sociale dans laquelle les partenaires sont en relation de complémentarité et d'interdépendance volontaire.

Economie solidaire ou *économie de la personne*, ces auteurs dessinent ce que devraient être les formes d'économie correspondant au cadre conceptuel de l'approche par les capacités, élargi (ACE) avec la prise en compte des incomplétudes révélées par la philosophie personnaliste. Cette approche du développement durable en faisant des capacités et de leur structure une responsabilité collective et prospective nous invite à **réfléchir le mode de développement porté par les PTCE par rapport à leur contribution au développement socialement soutenable et donc à leur capacité à prendre en compte, de manière *ex post* mais aussi *ex ante*, les conséquences de leurs activités sur les capacités et agencités individuelles et collectives approchées comme des ressources à protéger au même titre que les ressources environnementales et ce dans une visée transformatrice et émancipatrice.**

3.2.2 – Inscrire les PTCE dans un mode de développement socialement soutenable ?

Nous avons établi précédemment que le cadre conceptuel de l'approche par les capacités, élargi avec les apports de la philosophie personnaliste et la prise en compte des interactions sociales, correspond à la tradition de pensée de l'ESS. Puis nous avons adhéré à la proposition de considérer que le développement socialement soutenable traduisait ce cadre conceptuel en un mode ou « style » de

développement durable et qu'il pouvait se mettre en œuvre par des principes et pratiques d'économie appliquée. Il s'agit maintenant de questionner les conditions pour que les PTCE s'inscrivent dans ce mode de développement.

La première condition pour que les PTCE portent un mode de développement qui ne soit pas uniquement économique mais qui soit aussi socialement responsable, est qu'ils comportent **une dimension capacités**. Il s'agit de considérer que la coopération au sein du PTCE doit avoir pour finalité le développement des capacités individuelles et collectives. Les activités socio-économiques développées par les membres peuvent ainsi viser à développer les ressources et droits formels disponibles sur le territoire d'action du PTCE, y compris en révélant certaines de ces ressources c'est-à-dire en transformant une ressource latente ou non conscientisée en actif pouvant entrer dans un processus de production comme le propose l'économie territoriale (Pecqueur, 2005). Mais la dimension capacité exige que les activités du PTCE contribuent également à réduire les situations de préférences adaptatives en agissant sur les facteurs de conversion qui permettent aux individus et aux groupes de transformer une ressource ou un droit formel en réelle possibilité de faire et d'être. Pour illustrer : un PTCE dont les membres souhaiteraient travailler en coopération sur la mobilité douce devraient non seulement agir pour le développement des ressources et solutions de mobilité douce disponibles sur le territoire mais aussi travailler dans le sens de la levée des freins qu'ils soient individuels, infrastructurels, culturels, politiques, économiques ou sociaux, pour que les habitants du territoire soient en capacité effective de choisir et de réaliser leur choix de mobilité. Cela passe aussi, comme nous le rappelle R. Salais (2009), par une capacité à dire et à participer à la construction de la représentation collective de la situation concernant la mobilité sur le territoire (capacité de *voice*) ainsi qu'à participer aux délibérations pour les choix collectifs concernant cette mobilité.

Cette dimension capacités que les PTCE se doivent d'assumer pour porter un mode de développement socialement soutenable renvoie aux différentes formes de libertés individuelles qui sont pour Sen au fondement du concept de capacité. Cela questionne les PTCE et plus largement l'ESS sur les types de libertés promues ou menacées par leurs pratiques, activités et mode de fonctionnement. Or les libertés individuelles relevant d'une responsabilité sociale, il est indispensable que les PTCE se questionnent sur leurs contribution, positive comme négative, aux cinq types de libertés individuelles instrumentales identifiées par Sen (libertés politique, facilités économiques, opportunités sociales, garanties de transparence et sécurités protectrices) mais aussi sur leur contribution à la liberté procédurale et à la capacité de *voice* des personnes et des groupes. Ce questionnement renvoie pour nous à une approche large de la fonction d'émancipation de l'ESS.

La deuxième condition concerne les différents types de responsabilité qui doivent être présents et mobilisés pour que le PTCE contribue au développement socialement

durable. La réflexion sur l'ESS à partir des formes de responsabilité n'est pas développée dans la littérature. Essayons donc de décliner les implications de cette prise en compte de cette **dimension responsabilité** pour les PTCE :

- la responsabilité collective vis-à-vis des libertés individuelles doit motiver l'action des membres du PTCE (dimension capacités) comme nous venons de le voir :

- les membres du PTCE doivent individuellement et collectivement se sentir responsables des conséquences de leurs activités et choix non seulement en termes économiques et environnementaux mais aussi en termes de capacités individuelles et collectives. Il s'agit aussi de prendre en compte le fait que pour Sen, l'évaluation du caractère éthique d'une activité ne se limite pas à ses résultats finaux mais doit aussi prendre en considération ses résultats globaux c'est-à-dire l'ensemble du processus, du chemin, de la manière de faire qui a conduit à ces résultats finaux.

- Ces deux premières formes de responsabilité invitent les membres du PTCE à inclure un principe de précaution environnemental mais aussi social dans leurs réflexions et donc à prendre en compte individuellement et collectivement leur responsabilité prospective. Cette responsabilité *ex ante* doit provenir de leur pleine reconnaissance de l'encastrement de leurs activités économiques dans la sphère sociale et de leur appartenance à la biosphère en tant que système complexe. La reconnaissance de la vulnérabilité de toutes les altérités de par leur inclusion dans des interactions entrant dans la sphère d'influence de leurs activités doit amener les membres du PTCE à ce « concernement » généralisé intervenant en amont de tous leurs choix d'être et de faire.

- Cette responsabilité prospective assumée individuellement et collectivement doit également venir alimenter une visée transformative du PTCE. Il s'agit de contribuer à un changement social profond y compris concernant la représentation de l'économie elle-même. Dans la tradition de pensée de l'ESS, c'est fréquemment en regard du mode de régulation capitaliste et de ses conséquences que s'exprime un concernement. Comme nous l'avons montré dans le chapitre premier, cela génère une tension intrinsèque à l'ESS entre la dimension réparation des dégâts causés par le capitalisme et la dimension transformation voire dépassement du capitalisme lui-même. Notre réflexion sur les formes de responsabilités contribuant à un mode de développement socialement soutenable nous conduit à considérer que **seuls les PTCE ayant une réelle visée transformative peuvent prendre pleinement en compte cette dimension responsabilité du développement socialement soutenable**. Cependant dans l'approche par les capacités, Sen nous rappelle que les activités visant à la réparation (il prend l'exemple des aides sociales) en augmentant la liberté positives des personnes contribuent à leur agencéité, à leur possibilité d'engagement et donc à leur contribution à la transformation sociale recherchée. La tension intrinsèque entre réparation et transformation s'estompe alors.

La troisième condition pour que les PTCE portent un mode de développement socialement durable concerne donc logiquement la **dimension agencéité**. Les activités du PTCE et de ses membres doivent favoriser l'agencéité individuelle et collective car ces agencéités génèrent des capacités qui sont les moteurs du changement social recherché. Il s'agit ici de s'inscrire dans les analyses qui voient les capacités comme un pouvoir de changement. Dans cette optique, la coopération est le fruit de la capacité d'agir d'agents qui motivés par la recherche de leur utilité, par engagement ou en raison de leur reconnaissance de la valeur intrinsèque de la coopération (Sen, *Ethique et économie*, 1993, p.83) vont décider de cet agir coopératif. La coopération devient alors l'expression d'une agencéité collective. C'est une interaction sociale fondée sur un objectif délibéré qui permet une action collective intentionnelle qui pourra produire des capacités individuelles et collectives selon la qualité de cette interaction sociale. Les PTCE qui souhaitent porter une mode de développement socialement durable doivent prendre en compte cette dimension agencéité de plusieurs façons :

- en intégrant que la coopération, même entre organisation, repose toujours sur l'agencéité de personnes et qu'une des fonctions du PTCE doit donc être de renforcer cette agencéité individuelle. C'est ce que Jean-François Draperi (2011) soulignait en disant que la tradition de pensée de l'ESS comprenait une éducation à la coopération éducative qui devait faire partie intégrante des pratiques coopératives. C'est également ce que l'ONU souligne depuis l'émergence du concept de développement durable en confiant à l'UNESCO le soin de développer les pratiques d'éducation au développement durable.

- si l'éducation à et l'apprentissage de la coopération doivent faire partie des activités d'un PTCE, il en est de même pour les éducations au développement durable, aux différentes formes de libertés individuelles, aux droits fondamentaux et aux altérités. Ces éducations et apprentissages contribuent à la reconnaissance par les personnes de la valeur intrinsèque de ces domaines, génèrent de l'engagement, une responsabilité prospective, une capacité à contribuer aux débats publics ouverts et donc au final un pouvoir de changement.

- Il en est de même pour l'apprentissage de la délibération et du débat public ouvert. Les PTCE doivent, pour s'inscrire dans ce mode de développement socialement soutenable, contribuer au développement des capacités de *voïce* et de participation des personnes mais aussi favoriser la mobilisation de la figure du spectateur impartial. Rappelons que dans l'approche par les capacités, si les décisions prises localement peuvent être considérées comme justes et impartiales c'est parce que la figure du spectateur impartial permet d'éviter les dérives de l'impartialité fermée.

- Une fois la coopération enclenchée, le PTCE doit savoir prendre soin des capacités individuelle et collective générée car elles seules peuvent auto-entretenir la coopération en tant qu'action collective et donc accroître le potentiel transformatif du PTCE. **C'est en ce sens que nous comprenons l'enjeu de l'animation des**

coopérations au sein des PTCE comme une fonction liée à l'entretien de la ressource que constitue l'agencéité et les capacités individuelle et collective des membres. L'animation du PTCE doit également veiller à la qualité des interactions entre les membres de façon que la coopération débouche sur la création de capacités individuelles et collectives qui viendront renforcer l'agencéité.

Nous prenons ici la mesure de ce que l'inscription dans un mode de développement socialement soutenable – défini dans le cadre conceptuel élargi de l'approche par les capacités - suppose pour les PTCE, mais aussi de ce que cela ouvre comme potentialités de réflexions plus généralement pour l'ESS et ce d'autant plus que ce cadre conceptuel modifie aussi la conception que l'on peut se faire du mode d'entreprendre de l'ESS.

3.2.3 - Repenser également le mode d'entreprendre de l'ESS

Lorsque Robert Salais (2013) propose de mettre l'approche par les capacités au cœur de l'organisation économique, il la qualifie comme « une pédagogie de l'action collective » pouvant être élaborée et mise en œuvre à tous les niveaux d'organisation. Il nous invite à revoir notre approche du travail en tant qu'activité socialement organisée mais aussi des entreprises, du territoire et même de l'état. Au niveau des organisations de l'ESS, l'approche par les capacités n'a été jusqu'ici mobilisée que pour étudier les activités des structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) à l'occasion d'écrits analysant les politiques de l'emploi. Ce type de structures étant particulièrement représentées dans les PTCE comme le montre les études de caractérisation menée par Laurent Fraisse pour le Labo de l'ESS, nous nous intéressons à ces écrits pour ce qu'ils peuvent nous apprendre sur le mode d'entreprendre induit par le cadre conceptuel de l'AC. Jean-Michel Bonvin et Nicolas Farvaque nous proposent ainsi en 2007 de mobiliser l'approche par les capacités pour questionner ces structures en tant qu'organisations chargées de mettre en œuvre les politiques publiques de l'emploi et Philippe Semenowicz, en 2013, interrogent plus directement les différents volets de l'activité des structures de l'IAE au prisme des capacités. Mais au-delà des structures de l'IAE, ces écrits nous montrent comment l'inscription dans le cadre conceptuel de l'approche par les capacités conduit à repenser le mode d'entreprendre des organisations de l'ESS.

Le premier enseignement concerne la gouvernance de ces organisations. L'approche par les capacités peut aider les organisations de l'ESS à ne pas céder à l'approche néolibérale de la responsabilité qui consiste à faire intérioriser aux personnes (salariés, bénévoles mais aussi bénéficiaires) que ce qui leur arrive et ce qui leur arrivera ne relève que de leur responsabilité individuelle et de leur capacité à faire

des choix rationnels c'est-à-dire maximisateurs d'utilité. L'approche par les capacités affirme, au contraire de l'approche néolibérale, que la responsabilité découle des libertés individuelles et que ces libertés relèvent d'une responsabilité sociale et donc collective. La moralisation des individus actuellement à l'œuvre apparaît alors à la fois comme injuste et comme inefficace comme le montre Bonvin et Farvaque (2007) à propos des politiques actuelles de l'emploi reposant sur l'idée que les demandeurs d'emploi sont responsables de leur employabilité (« employabilité d'initiative »). Faire appel au cadre conceptuel des capacités peut ainsi permettre aux structures de l'ESS de résister à ce vecteur d'isomorphisme organisationnel en mettant en œuvre des règles de fonctionnement visant à développer les libertés d'opportunités de leurs salariés, bénévoles, volontaires et bénéficiaires. Cela passe notamment par la reconnaissance et la valorisation (au sens d'accorder de la valeur) de la pluralité des motivations de l'agir économique au sein de l'organisation et en particulier de l'engagement.

Au niveau de la prise en compte de l'aspect processuel de la liberté individuelle dans le mode d'entreprendre des structures de l'ESS, il est intéressant de suivre Bonvin et Farvaque (2007) qui proposent de compléter l'approche par les capacités de Sen par le triptyque d'Hirshman (1970) *exit-voice-loyalty*. Ces auteurs considèrent en effet que la liberté procédurale ne peut être garantie dans une organisation que si les personnes disposent, à côté de la prise de parole déjà mise en évidence par Sen, de :

- la possibilité réelle et effective de quitter une activité et même l'organisation en cas de désaccord,
- mais aussi de la possibilité d'avoir un agir économique basé sur leur loyauté à la structure et/ou aux interactions sociales engendrées dans le cadre de l'activité et de la structure.

En l'absence de possibilité effective d'exit et de loyalty au sein d'une organisation de l'ESS, les personnes peuvent subir une situation de préférences adaptatives.

En mettant en œuvre un mode d'entreprendre qui valorise la pluralité des motivations, qui développe les libertés d'opportunités et procédurale des salariés, bénévoles, volontaires et bénéficiaires, les structures de l'ESS génèrent de l'engagement et une responsabilité des personnes. Ce mode d'entreprendre prend le contrepoint de l'approche néolibérale de la responsabilité et justifie une évaluation différente des résultats obtenus.

Cela nous amène au deuxième enseignement que l'approche par les capacités peut apporter à la réflexion sur le mode d'entreprendre des structures de l'ESS à savoir la question de l'évaluation. L'approche par les capacités peut permettre aux structures de l'ESS de résister à l'imposition des critères et méthodes d'évaluation promus par le néolibéralisme et donc basés sur une représentation de l'être humain, de la rationalité et de l'efficacité enfermée dans l'idée normative d'un individu isolé

et d'une science économique coupée de l'éthique. L'AC reconnaît l'être humain dans sa complexité et son ambiguïté, affirme la pluralité des raisons impartiales et des motivations de l'agir économique ce qui conduit Sen (2003-a) à parler de l'évaluation dans ces termes :

In social investigation and measurement it is undoubtedly more important to be vaguely right than to be precisely wrong (p. 45).

Pour faire face à la complexité du social, Sen insiste sur le fait que l'évaluation d'une activité ou d'une organisation doit prendre en compte les résultats globaux qui incluent les procédures de choix, les actions entreprises, les agents en cause, les manières de faire, les relations personnelles et interpersonnelles (Sen, 2009). Il repousse aussi l'idée que l'évaluation des activités sociales passe forcément par la mesure chiffrée et réduite à un nombre de critères restreint et nous met en garde contre l'homogénéisation induite par « la peur du non commensurable » véhiculée par la science économique dominante (Sen, 2009). Le cadre conceptuel de l'approche par les capacités conforte donc les structures de l'ESS dans la recherche de critères et de procédures d'évaluation éthique. Elle les autorise à définir une autre base informationnelle que celle de l'utilitarisme et à mettre au débat les finalités et aspirations qui serviront à définir leur efficacité.

Sans étendre plus avant la réflexion sur le mode d'entreprendre de l'ESS à l'aune du cadre conceptuel des capacités, nous pouvons considérer qu'au sein des PTCE, ce cadre conceptuel nous permet d'appréhender différemment ce qui se joue aussi bien à l'intérieur des structures membres que dans les interactions interpersonnelles ou dans les situations de coopération.

Après avoir défini le mode de développement correspondant au cadre conceptuel élargi de l'approche par les capacités comme étant le développement socialement soutenable, nous avons suivi la proposition des économistes s'appuyant sur la philosophie « personnalistes » de caractériser, dans une démarche d'économie normative, ce que devrait être les principes et pratiques d'une économie mettant en œuvre ce mode de développement. Nous avons alors cherché à cerner les conditions qu'il faudrait que les PTCE remplissent pour pouvoir en être porteurs. Finalement, **dans notre cadre conceptuel, les capacités nous semblent pouvoir être considérées comme le produit de la coopération sociale (Flipo, 2005) et donc comme la fin et les moyens du PTCE.** Ainsi nous pouvons poser comme hypothèse que plus les membres d'un PTCE prendront en compte les dimensions capacités, responsabilité et agencité du développement socialement durable dans leur réflexion et leurs activités, plus ils seront en capacité de coopérer et plus ces coopérations viendront renforcer chacune de ces trois dimensions. Or, les capacités pouvant aussi être interprétées en termes de pouvoir de changement (Ballet, Bazin,

Koffi et al, 2015), le pouvoir socialement transformatif du PTCE et son potentiel émancipateur au niveau individuel seront renforcés. En accordant de l'importance aux résultats globaux et pas uniquement aux résultats finaux comme nous y invite Sen, **nous pouvons considérer que le PTCE qui traduirait ces trois dimensions dans l'ensemble de son fonctionnement, ses règles de décisions et ses critères d'évaluation permettrait à ses membres de faire des choix collectifs justes et équitables.** Alors seulement, le PTCE pourrait être pleinement porteur d'un mode de développement conciliant éthique et économie.

Cependant, nonobstant la complexité et l'épaisseur du cadre conceptuel de Sen et les compléments apportés par les économistes s'appuyant sur la philosophie personnaliste pour répondre à certaines de ses incomplétudes, plusieurs limites ou incomplétudes nous semblent subsister pour penser le mode de développement des PTCE.

3.3 - Des limites subsistent au cadre conceptuel enrichi pour penser le mode de développement des PTCE

Nous allons donc dans la toute dernière sous-section de ce chapitre aborder les incomplétudes du cadre conceptuel que nous avons commencé à élaborer en nous appuyant sur l'approche par les capacités de Sen et les apports des économistes s'appuyant sur la philosophie personnalistes. En effet, il persiste des questionnements et des éléments de la tradition de pensée de l'ESS et du développement durable qui ne sont pas abordés dans l'espace théorique de Sen et qui constituent des limites et des manques pour un cadre conceptuel permettant d'aborder les PTCE en tant qu'objet de l'ESS.

Nous commencerons ainsi par rassembler les éléments qui permettent, chez Sen et à partir de cadre conceptuel de l'AC élargi (ACE), de penser le changement social pour mettre en évidence une incomplétude concernant la prise en compte de la dynamique institutionnelle (3.3.1). Puis nous évoquerons d'autres éléments manquants pour penser les PTCE dans un mode de développement durable et qui sont liés à la place de la nature mais aussi à la réflexion sur la propriété ou le marché (3.3.2) enfin nous finirons par aborder la question maintes fois soulevée de l'opérationnalisation de l'approche par les capacités (3.3.3) ce qui nous permettra de proposer de compléter notre cadre conceptuel par des apports empruntés à l'analyse de la dynamique institutionnelle des communs proposée par Elinor Ostrom.

3.3.1 Sen penseur du changement social ?

Est-il possible de rassembler les éléments proposés par Sen concernant notamment les liens entre comportements individuels et institutions, le rôle de l'engagement et de la responsabilité dans le passage au collectif permettant d'envisager une définition sociale des biens ... pour considérer que Sen nous propose une approche normative du changement social ouvrant sur un développement durable ? C'est ce que nous nous proposons.

Commençons par l'approche de Sen des liens entre comportements et institutions :

Parmi les critiques que Sen (2009) formule à l'encontre de la théorie de la justice de John Rawls se trouve la représentation que cette approche se fait des liens entre institutions justes et comportements réels des individus. Pour Rawls, les principes de justice issus de l'expérience du voile d'ignorance¹³⁸ permettent de définir des institutions justes qui guident alors les comportements réels des individus pour qu'ils soient justes. Sen pose la question de savoir si ce sont des institutions justes qui amènent à des comportements justes ou bien si la justice doit plutôt reposer sur des comportements justes qui façonnent des institutions justes. Sen reproche ici à Rawls d'avoir une représentation de la psychologie individuelle et collective trop dépendante d'une éthique politique qui l'amène à considérer que les comportements réels des individus sont toujours conformes aux comportements appropriés recherchés par les institutions (Sen, 2009, p.101). Le postulat de Rawls serait ainsi qu'une fois le contrat social conclu, les individus abandonnent immédiatement toute promotion de leur intérêt personnel et suivent les règles de comportement permettant au contrat de fonctionner. Si ce postulat facilite le choix des institutions en réduisant l'incertitude sur le comportement humain effectif, pour Sen cette représentation doit être amendée sur deux points :

- « Il n'y a pas de bond immédiat qui permette d'aller de l'acceptation de certains principes de justice à un changement total des comportements » (Sen, 2009, p.100). Sen parle de « marche vers la justice » qui repose sur une « formation progressive des modes de comportements ».

¹³⁸ La situation du voile d'ignorance est pour Rawls une expérience mentale, accessible à tous, qui garantit l'impartialité des décisions qui seront prises puisque dans cette « position originelle », personne ne connaît sa place dans la société, sa position de classe ou son statut social, pas plus que le sort qui lui est réservé dans la répartition des capacités et des dons naturels (par exemple l'intelligence, la force, le handicap, etc). Rawls suppose que placés dans cette position originelle, les individus choisiront invariablement et à l'unanimité les mêmes principes de justice sociale qui doivent donc guider le choix des institutions justes. Ces principes universels de justice sociale sont ordonnés et consistent en premier lieu à rechercher la liberté maximale mais égale pour tous, et en second lieu à considérer que les inégalités économiques et sociales existantes doivent satisfaire deux conditions : l'égalité des chances et le fait de procurer le plus grand bénéfice aux plus désavantagés.

- Institutions et comportements réels des individus sont interdépendants et évoluent ensemble. La « marche vers la justice » est donc un processus d'amélioration continue entre institutions et comportements. Cette vision d'une amélioration progressive des comportements et des institutions fonde également son approche du développement durable.

Un des problèmes posés par « la nature et le contenu des principes de justice rawlsiens » (Sen, 2009, p.124) est donc pour Sen de « formuler les impératifs de la justice en termes de principes portant exclusivement sur les « institutions justes » et en ignorant la perspective plus large des réalisations sociales » (p.124). Mais aussi de « refuser d'admettre que certaines personnes puissent ne pas se conformer en permanence aux normes identifiées comme raisonnables, et ce en dépit du contrat social hypothétique auquel elles ont souscrit » (p.125). Cette critique de Sen s'inscrit plus généralement dans sa critique de la philosophie morale et politique contractualiste. Cette approche du changement social, comme processus d'interaction entre comportements individuels et institutions, est pour Sen permise par le cadre de raisonnement de la théorie du choix social et non par celui de l'utilitarisme ou du contractualisme.

En mettant en avant la « dépendance mutuelle entre réforme institutionnelle et changement comportemental », Sen considère que l'encouragement à repenser les comportements sur des bases de justice sociale va de pair avec un renouvellement institutionnel de la promotion de la justice sociale qui prenne en compte les paramètres comportementaux de la société (Sen, 2009, p.149). Sen pose ici une ébauche de réflexion sur le changement social en l'abordant comme un processus complexe et multi-niveau que l'on peut tenter d'éclairer en mobilisant le concept d'engagement bien que cela n'entre pas directement dans les propos de Sen.

Par l'éducation et le travail de reconnaissance de la valeur intrinsèque des libertés, des droits fondamentaux, des altérités humaines mais aussi non-humaines, les institutions au sens des organisations instituées jouent un rôle dans la construction de la responsabilité individuelle qui peut induire une motivation d'engagement dans les comportements économiques. Les comportements de boycott de produits ou d'entreprises, de modifications volontaires des comportements de consommation (on parle d'ailleurs de consommation responsable pour les désigner) proviennent de ce rôle d'éducation et de sensibilisation et peuvent ainsi contribuer à faire évoluer les normes sociales de consommation, de production et d'échange. Les actions faisant appel à l'engagement sont également fréquemment liées à l'appartenance à un groupe intermédiaire ou à une communauté (Sen, 1993, p.116). L'engagement peut alors être la motivation de la participation à l'action collective qui comme nous l'avons souligné peut-être source de changements sociaux en générant des capacités individuelles et collectives renforçant à leur tour l'agencité individuelle et collective. Un comportement de coopération au départ basé sur l'engagement vis-

à-vis du groupe peut par ce processus cumulatif aboutir à la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la coopération. Or la diffusion de la reconnaissance de cette valeur intrinsèque de la coopération est de nature à entraîner des changements dans les jugements concernant la valeur accordée aux comportements de concurrence et donc à modifier les représentations des comportements économiques rationnels facilitant en retour la diffusion des comportements de coopération.

Nous avons également souligné que pour Sen, l'engagement est une motivation de l'agir économique qui se manifeste souvent à propos des biens publics et nous avons considéré qu'il ne serait pas contradictoire avec sa pensée de considérer que le choix de définir collectivement un bien comme public ou comme commun plutôt que comme privé pourrait exprimer l'engagement des agents. Ici encore, l'éducation et l'appartenance à des communautés pourraient favoriser un engagement débouchant, lors de débats publics ouverts, sur des décisions collectives pour une définition sociale des biens comme relevant du public ou du commun plutôt que du privé. Or ce type de décisions collectives modifieraient fortement le contexte de l'agir économique et donc l'appréhension de ses finalités.

On voit comment l'engagement pourrait être une notion permettant à Sen d'aller plus loin dans son explicitation des processus de changement institutionnel mais dans les écrits de Sen la réflexion sur les institutions reste globalement peu présente. Dubois et Mahieu (2009) soulignent ainsi que la réflexion sur le rôle des institutions et de l'état dans la constitution et le renforcement des capacités est peu explicité chez Sen. Tandis que De Herdt et Bastiaensen (2009) déplorent la faible utilisation par Sen des notions qui composent son cadre théorique et en particulier de l'agencité pour penser la production du social et la dynamique des institutions. Bien que le cadre conceptuel proposé par Sen lui permette de repenser le développement et le développement durable et ainsi de définir les changements sociaux à rechercher, et bien que ces changements sociaux passent pour lui par un processus d'amélioration continue entre institutions et comportements réels des individus, il n'ouvre pas vraiment la « boîte noire » des institutions. Or une grande partie de la tradition de pensée de l'ESS se concentre sur l'analyse du rapport dialogique entre institué et instituant à l'œuvre au sein des réalités de l'ESS. La compréhension des processus de changements institutionnels induits et/ou recherchés par l'ESS en théorie et en pratique occupe ainsi une place importante dans cette tradition de pensée et les économistes institutionnalistes qui se concentrent sur la compréhension du rôle des institutions dans les comportements économiques et inversement y sont bien représentés.

Pour aborder le mode de développement que devraient porter ou que portent les PTCE, c'est-à-dire les changements institutionnels recherchés ou produits, nous devons donc **compléter le cadre conceptuel de l'approche par les capacités issue des travaux de Sen par des éléments empruntés à des penseurs analysant et**

théorisant la fabrique des institutions et leurs dynamiques d'évolution. C'est une raison supplémentaire de notre proposition de nous tourner vers le cadre théorique proposé par Elinor Ostrom dans le cadre de son étude des communs comme mode d'agir économique.

Mais les manques et incomplétudes dans la pensée de Sen pour aborder les PTCE ne se limitent pas à ce non-approfondissement des dynamiques institutionnelles et nous allons en présenter quelques autres.

3.3.2 D'autres manques à combler dans le cadre conceptuel élargi de l'approche par les capacités

Nous identifions deux grandes catégories de questions qui sont insuffisamment développées par Sen au regard de l'importance qu'elles ont dans la tradition de pensée de l'ESS d'une part et dans le développement durable d'autre part. Il est cependant important de souligner que ces questions et le cadre conceptuel de l'approche par les capacités ne nous semblent absolument pas antinomiques.

Le premier de ces manques, déjà signalé par Jérôme Pelenc (2014) comme une incomplétude relevée dans l'œuvre de Sen, concerne la place accordée à la nature. C'est une question à laquelle Sen n'a pas apporté d'éléments de réponse ou de compléments d'analyse dans ses écrits les plus récents. Pour Fabrice Flipo (2005), Amartya Sen reste ainsi ancré dans le paradigme économiste classique de la nature qui la considère comme un stock de ressources productives inépuisables (ou dont l'épuisement fait partie des conditions extérieures aux marchés) et qui la sépare totalement de la technique qui est, elle, le fruit du travail. L'économie étudie ainsi l'artifice, le non naturel, ce qui est le produit de la main de l'homme et Sen s'inscrit dans cette modernité qui sépare la nature des activités humaines puisque les capacités ne sont pas considérées comme provenant, même en partie, de la nature mais comme construites, comme « essentiellement le produit du travail humain, organisé collectivement » (Flipo, 2005, p.70). Ainsi « la biosphère et l'écologie n'apparaissent que de manière marginale, au détour d'une phrase, sans analyse approfondie » (Flipo, 2005, p.68) dans l'œuvre de Sen alors que la crise écologique invite à reconsidérer la nature comme un système complexe dans lequel les activités sociales et économiques s'inscrivent et qui donc revêt une importance décisive pour réfléchir la liberté.

Ainsi, Sen ne donne aucune place, n'attribue aucune valeur aux potentialités de la nature dans son approche par les capacités, seules les potentialités construites par l'homme font l'objet d'une analyse. Ce qui fait dire à F. Flipo que « Sen a remis en cause la domination des conceptions du bien-être articulées exclusivement autour de la production d'objets, mais qu'il n'a pas remis en cause le grand partage entre

nature et société ». Pourtant l'approche par les capacités présente, selon J. Pelenc (2015), des atouts pour opérer cette remise en cause du paradigme économiste classique : Le cadre posé par Sen peut facilement inclure la nature et les services rendus par les écosystèmes dans les ressources pouvant permettre le développement de capacités, et il peut prendre en compte les inégalités et injustices environnementales comme des facteurs de conversion limitants. L'approche par les capacités devient alors, en retour, un cadre d'analyse multidimensionnel, non utilitariste et alternatif pour évaluer les services écosystémiques en termes de contribution potentielle aux fonctionnements valorisés.

Cependant, pour réaliser ce dépassement du paradigme économiste classique, il faut également reconnaître pleinement la dépendance de l'être humain vis-à-vis de la nature. Admettre que « l'environnement naturel est une condition d'existence des capacités avant d'être un des moyens de leur amélioration » (Pelenc, 2014). Il faut donc s'inscrire dans une approche substantive de l'économie et reconnaître la valeur intrinsèque de la nature comme socle des libertés. Cela nous ramène de nouveau à la question de la responsabilité *ex ante* vis-à-vis de la nature en raison de sa valeur intrinsèque, mais cela exige également d'« ancrer l'extension des capacités dans les limites de la biosphère » (Pelenc, 2015) ce que Sen ne réfléchit pas explicitement. Pour F. Flipo (2005), l'approche par les capacités peut rendre possible ce dépassement à deux conditions : Celle d'un nouvel élargissement ontologique considérant que l'être humain est à la fois nature et artifice et pas seulement « être » et « faire ». Et celle de **l'introduction dans l'approche par les capacités d'une réflexion sur l'appropriation et l'usage des ressources naturelles qui est totalement absente des travaux de Sen mais présente dans les travaux d'Elinor Ostrom sur les *Common Pool Ressources* communs notamment.** Cette incomplétude concernant la place de la nature ouvre donc également la voie vers un croisement profitable entre les travaux de Sen et ceux d'Ostrom.

Cette question de l'appropriation et de l'usage nous amène à la deuxième catégorie de questions absentes des écrits de Sen et importante pour l'ESS en théorie et dans les pratiques qui sont celles de la propriété et de la dualité état/marché.

En ce qui concerne la question de la propriété, Dubois et Mahieu (2009) soulignent ainsi que s'il y a bien chez Sen « une critique de l'économie politique orthodoxe et de ses fondements utilitaristes » celui-ci « ne va pas aussi loin que l'exige sa propre vision des capacités – ou libertés - dès lorsqu'il faut repenser le sens de la propriété et de la relation équité/efficacité dans le contexte du marché » (p.258). Or, repenser la propriété, sous la forme d'un faisceau de droits par exemple, permettrait d'affiner l'appréhension de la pauvreté comme une privation d'accès à certaines ressources et à certains droits et donc s'avère indispensable pour lutter efficacement contre les inégalités. Pour Prevost (2009), cet « impensé de la théorie de Sen » (p.280) constitue

également un manque dans sa réflexion sur la démocratie car il conduit à pouvoir assimiler la démocratie libérale à « la démocratie des propriétaires ». Or il est indispensable de savoir, dans une société démocratique cherchant à réduire les inégalités injustes « jusqu'où peut-on violer les libertés associées à la propriété au nom de l'amélioration des capacités de la partie de la population qui est exclue, justement, de la propriété ? » (Prevost, 2009, p.280). Aborder la question de la propriété permettrait à Sen, selon Dubois et Mahieu (2009), de « mieux affirmer la démocratie » (p.258). Pour Prevost (2009), dans le cadre de la réflexion sur le développement, « l'approche par les capacités peut et doit nourrir concrètement les réflexions sur la propriété privée » mais également se nourrir des approches de la propriété en termes de faisceau de droit.

En ce qui concerne la représentation de la dualité état/marché : Sen (2009) nous invite à dépasser la lecture très réductrice d'Adam Smith que font les économistes néolibéraux pour revenir à une lecture complète d'Adam Smith ce qui conduit à réfuter l'idée que la régulation par le marché soit la seule régulation efficace. Les enjeux économiques, sociaux et environnementaux actuels exigeant de nouvelles réflexions sur la portée et les limites de l'économie de marché, Sen nous invite, à la suite de Smith, à nous opposer « à des marchés monolithiques et à une dictature du profit », et à rechercher une diversité des institutions¹³⁹. Cependant, pour De Herdt et Bastiaensen (2009), Sen en reste à une vue dualiste entre état et marché et plus largement entre privé et public. Les organisations publiques sont ainsi pour Sen, les arènes politiques au sein desquelles les règles du jeu sont établies (p.322). Et pour De Herdt et Bastiaensen (2009), la démocratie concerne donc chez Sen, uniquement la sphère publique et le domaine du politique se limite aux relations à l'état. Or dans la tradition de pensée de l'ESS, le politique est partout où les acteurs interagissent et la démocratie doit s'étendre à toute la sphère sociale qui inclue l'économique.

L'approche par les capacités, y compris déjà élargie avec les réflexions sur les formes de responsabilité et d'agencité collective, reste donc incomplète pour constituer un cadre conceptuel permettant d'aborder les PTCE au regard de leur finalité de développement local durable et dans la tradition de pensée de l'ESS. Cependant, **il nous semble, que le cadre théorique et pragmatique d'Elinor Ostrom par son approche de la diversité des arrangements institutionnels entre état et marché, sa lecture des droits de propriété en termes de faisceau de droits pour analyser les dynamiques collectives instituantes autour de ressources jugées menacées et par son analyse théorique des dynamiques de changement institutionnels, répond à ces manques et permet de compléter efficacement notre cadre conceptuel. Pour oser**

¹³⁹ Amartya Sen, « Relisons Adam Smith autrement », Courrier International, mars 2009. <https://www.courrierinternational.com/article/2009/04/01/relisons-adam-smith-autrement>

ces compléments et croisements, nous devons garder à l'esprit que Sen a reconnu l'incomplétude de son système de pensée et nous invite à réfléchir dans un espace analytique qui reste en construction.

Reste toutefois encore un reproche fréquemment fait à l'approche par les capacités proposée par Sen qui peut pénaliser son utilisation : c'est celui de sa traduction opérationnelle.

3.3.3 – la question de l'opérationnalisation du cadre conceptuel de l'approche par les capacités

Il est fréquent de lire des commentaires critiquant l'absence d'outillage empirique précis chez Sen pour mesurer le concept de capacité (Bonvin et Farvaque, 2007). Mais la première question que nous devons nous poser est celle de savoir ce que peut signifier « opérationnaliser l'approche par les capacités » dans le cadre de notre recherche et de déterminer quel est, selon nous, le sens que Sen donnerait à cette démarche ?

Pour Jean-Michel Bonvin et Nicolas Farvaque (2007), il s'agit de « rendre opératoire le cadre théorique de Sen » c'est-à-dire de définir « ses possibilités d'application théoriques et empiriques à des réalités socio-économiques ». Le fait que la science économique dominante et sa « frénésie du chiffre » (Jany-Catrice, 2012) nous amènent à considérer que le seul sens du terme « opérationnaliser » soit « mesurer » ou « évaluer quantitativement » ne signifie pas que nous devons, dans le cadre de notre étude d'un objet de l'ESS, adopter cette approche de l'opérationnalisation. Bonvin et Farvaque (2007), rappellent ainsi **qu'il y a plusieurs façons pour une idée comme celle des capacités d'être effective ou « opérationnelle »** : « **Le fait d'amener les personnes à penser différemment certaines questions économiques et sociales constitue déjà une forme d'opérationnalisation puissante** » (p.16). Or nous avons déjà souligné que l'approche par les capacités est considérée par certains auteurs comme un aiguillon de réflexion (Gilardone, 2018). **La question de l'opérationnalisation du cadre conceptuel de l'approche par les capacités du développement durable** ne se limite donc pas uniquement à savoir s'il est possible de mener des études quantitatives appliquant l'approche par les capacités sur différentes réalités socio-économiques (Lessmann, 2012), dont les PTCE, mais **doit nous amener avant tout à nous questionner sur ce que l'AC peut apporter à l'analyse mais aussi à la mise en œuvre effective de ces réalités**. Tous les concepts théoriques n'ont donc pas nécessité à être traduits sous forme de données quantitatives pour être rendus utiles aux réalités. La réduction de certains concepts à une batterie d'indicateurs chiffrés sensés les incarner, peut même les vider de leur capacité opératoire puisqu'ils sont faits pour générer le débat ou questionner les

manières habituelles de penser. Sen qui nous met en garde contre les implications négatives de « la peur du non-commensurable » véhiculée par la science économique néolibérale sur notre capacité à réaliser une évaluation juste et efficace et qui nous invite à faire appel à plusieurs sciences sociales pour appréhender l'engagement en tant que motivation de l'agir économique, ne pourrait qu'être d'accord avec cette idée que l'opérationnalisation des concepts économiques ne passe pas uniquement par des chiffres.

Et effectivement, la mise en chiffres de l'approche par les capacités est très difficile et constitue « un défi », source d'une importante littérature compilée par Ortrud Lessmann en 2012 dans la cadre du programme de recherche GeNECA¹⁴⁰. Lessmann (2012) identifie ainsi deux grands types de difficultés pour l'opérationnalisation empirique de l'approche par les capacités : La multi-dimensionnalité des capacités qui fait que s'il est largement admis qu'il faut prendre en compte une pluralité de dimensions pour les mesurer, aucun accord sur les dimensions reconnues pertinentes ou sur comment les sélectionner et les pondérer n'existe. Mais surtout les pluralités des formes de libertés à prendre en compte qui oblige à ne pas se limiter aux fonctionnements réalisés par les individus mais à chercher des indicateurs des potentialités d'être et de faire. Sen « n'a pas dit ni fait grand-chose en la matière, à l'exception de quelques applications et réponses éparpillées aux critiques qui lui ont été adressées » (Bonvin et Farvaque, 2007) et on peut le comprendre au regard de son projet qui est au niveau théorique de permettre à l'économie de renouer avec l'éthique et au niveau appliqué de contribuer à la lutte pragmatique et située contre les inégalités injustes.

Dans le cadre de notre recherche, nous avons donc déjà réalisé **une application théorique** du cadre conceptuel que constitue pour nous l'approche par les capacités, élargie avec les notions de responsabilité ex ante et d'agencité collective, au travers de la caractérisation de ce que signifierait un mode de développement socialement soutenable au regard de la réalité socio-économique que sont les PTCE. Dès lors, dans le respect du projet de Sen, nous pouvons considérer que rechercher à opérationnaliser ce cadre conceptuel pour les PTCE signifie :

- dans une logique de science positive et donc d'étude des faits économiques tels qu'ils sont : de pouvoir analyser le mode de développement des PTCE au regard de leur positionnement par rapport à ce type-idéal du développement socialement soutenable,
- dans une logique de science normative et donc d'étude des faits économiques tels qu'ils devraient être : de disposer d'outils méthodologiques permettant de faciliter

¹⁴⁰ GeNECA : Gerechte Nachhaltige Entwicklung auf Grundlage des Capability-Ansatzes / Fair sustainable development based on the capability approach

voire d'accompagner les PTCE pour qu'ils portent effectivement un mode de développement conforme à ce type-idéal.

En suivant ce que nous propose Bonvin et Farvaque (2007), nous pourrions dire que **notre mode d'opérationnalisation du cadre conceptuel proposé par Sen est plus « rhétorique » qu'analytique**. Ce qui signifie que nous n'allons pas chercher à construire une grille d'analyse des activités des PTCE en termes de capacités ce qui nous ramènerait à toutes les difficultés soulevées par O. Lessmann (2012). Mais nous allons plutôt chercher à mobiliser les concepts de notre approche élargie par les capacités (capacités, responsabilité prospective, spectateur impartial, engagement, développement socialement durable...) pour :

- dans une logique de science positive, questionner différemment les PTCE,
- dans une logique de science positive, accompagner les acteurs des PTCE à penser le mode de développement qu'ils cherchent à faire advenir à partir de ces concepts de façon que leurs actions constituent en elles-mêmes une opérationnalisation de ce cadre théorique. Opérationnaliser le cadre conceptuel de l'ACE en permettant aux acteurs des PTCE d'écrire, avec ces concepts, le récit d'un avenir « suffisamment optimiste pour être souhaitable et suffisamment crédible pour déclencher les actions qui engendreraient sa propre réalisation » (Dupuy, 2003, p. 23-24).

Pour respecter notre souhait de positionner notre recherche dans la tradition de pensée de l'ESS et permettre à la théorie et à la pratique de s'accompagner mutuellement, **nous proposons de mobiliser les concepts de l'approche élargie par les capacités dans un cadre théorique et pragmatique permettant, lui, la construction de grilles analytiques applicables aux PTCE**.

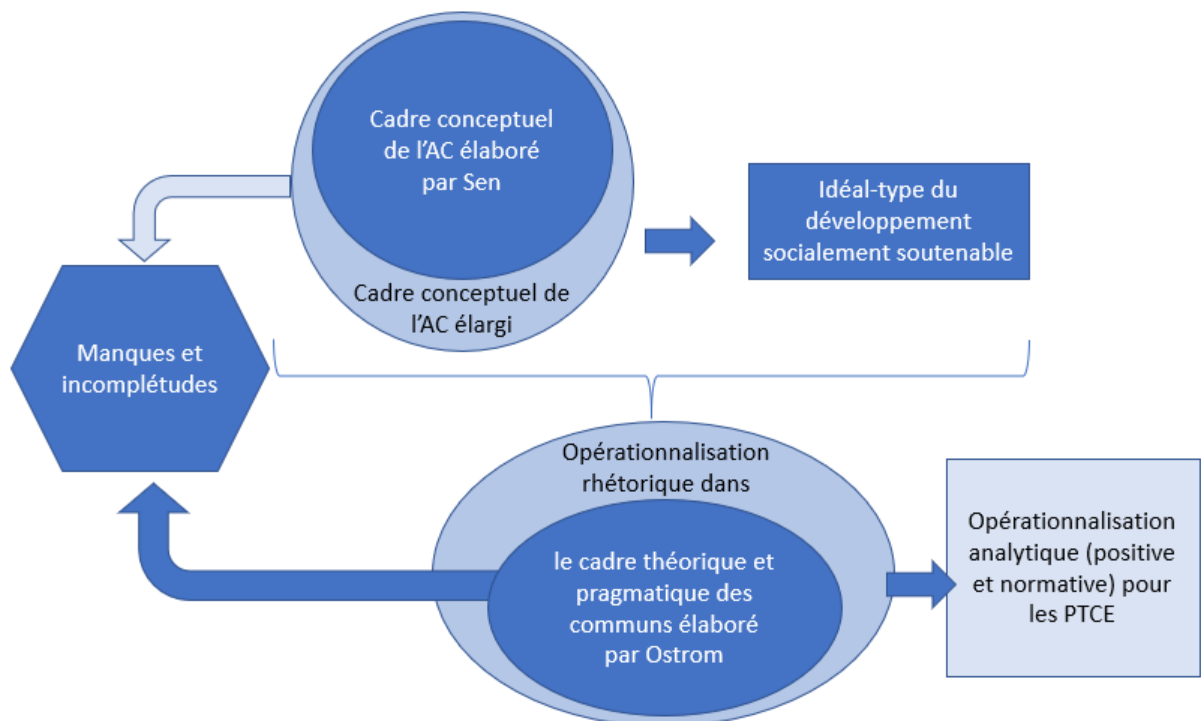
Or nous avons montré au cours de cette dernière sous-section que le cadre théorique et pragmatique proposé par Ostrom pour analyser les communs semble répondre ou apporter des éléments de réponse à l'ensemble des limites, manques ou incomplétudes du cadre conceptuel que nous avons élaboré à partir de l'approche par les capacités proposée par Sen.

C'est donc en enrichissant ou en pensant différemment le cadre théorique et pragmatique proposé par Ostrom pour analyser les communs, à l'aide des concepts présentés dans ce chapitre que nous travaillerons (dans le chapitre 4) à une opérationnalisation de type analytique (plutôt qualitative) pour les PTCE que nous étudions et accompagnons. Nous chercherons donc à réaliser une opérationnalisation « rhétorique » du cadre conceptuel de Sen pour penser différemment les communs, ce qui nous permettra de forger la notion de communs de capacités, à partir de laquelle nous pourrions développer des outils opérationnels pouvant être utilisés aussi bien dans une logique positive que normative (les capteurs de communs de capacités).

Conclusion section 3

Cette troisième section nous a permis de compléter le cadre conceptuel proposé par Sen à partir de deux de ses incomplétudes portant sur les formes de responsabilité à prendre en compte dans une approche du développement durable et sur les liens entre agencité et capacités collectives pour penser l'action collective transformative. Puis à partir de ce cadre conceptuel élargi de définir le développement socialement soutenable comme type-idéal du mode de développement que devraient porter les PTCE. Pour finalement nous questionner sur les façons d'opérationnaliser notre cadre conceptuel et aboutir à la proposition de mobiliser les apports théoriques de Sen que nous avons retenus comme pertinents au regard de la tradition de pensée de l'ESS et de la finalité de développement durable des PTCE, dans le cadre théorique et pragmatique d'Ostrom. Pour conclure cette troisième et dernière section de ce chapitre, nous proposons le schéma suivant pour expliciter nos propos :

Figure 17 - Construction du cadre conceptuel et formes d'opérationnalisation



Source : auteur, 2019

Conclusion du chapitre 2

Pour étudier le mode de développement porté par les PTCE dans le cadre de la tradition de pensée de l'ESS et au regard de la finalité de « développement local durable » que leur a assigné la loi et que revendique les réseaux de l'ESS, nous avons cherché une voie à la fois normative et positive permettant de concilier éthique et

économie et rejetant les présupposés ontologiques conduisant à la restriction de l'économie au marché.

Après avoir montré que le concept de développement durable a été en quelque sorte, vidé de son sens initial (celui du rapport Brundtland, 1987) par la perte de sa dimension éthique et politique pour l'accorder avec l'économicisme dominant, nous avons proposé d'appréhender le développement durable comme un paradigme normatif décrivant une représentation souhaitable du monde dans sa complexité et donc ayant une dimension éthique et politique. Pour définir une version « forte » du développement durable réintroduisant cette dimension éthique et politique et s'écartant de celle actuellement dominante, centrée sur la prise en compte de l'environnement dans le raisonnement économique, nous avons jugé nécessaire de prendre pleinement en compte la finalité de justice sociale du développement durable. Nous sommes arrivés à la conclusion que les approches pluridisciplinaires du développement durable qui correspondent le mieux à notre recherche sont celles s'inscrivant dans le cadre de pensée de l'économie substantive et empruntant à la philosophie morale pour proposer une approche économique de la justice non utilitariste, procédurale, centrée sur les possibilités de choix et reconnaissant une responsabilité *ex ante* et *ex post* à la fois individuelle et collective aux personnes.

Nous avons alors terminé la première section de ce chapitre en montrant que l'approche qu'Amartya Sen propose du développement durable, à partir de sa théorisation du développement humain, nous permet de renouer avec cette vision non réductrice du développement durable compatible avec la tradition de pensée de l'ESS en proposant une voie de ré-encastrement de la pensée économique par le biais de sa réconciliation avec l'éthique.

Comme cette vision non réductrice du développement durable proposée par Sen s'ancre dans un cadre épistémologique et théorique construit tout au long de son cheminement intellectuel, il nous a semblé essentiel, dans une deuxième section, d'identifier les éléments de ce cadre épistémologique et théorique lui permettant de construire une pensée économique s'écartant résolument de la théorie néolibérale et rencontrant la tradition de pensée de l'ESS. La complexité et l'apparente dispersion de l'espace théorique d'A. Sen constitue ainsi pour nous une richesse source d'apports à la réflexion sur les PTCE au regard de leur finalité de développement durable du point de vue de la tradition de pensée de l'ESS.

Pour identifier ces apports potentiels de Sen à la tradition de pensée de l'ESS, nous avons cherché à restituer l'épaisseur de sa pensée en nous la représentant comme située dans un espace à trois dimensions, défini par le croisement entre les questionnements éthiques sous-tendus par la philosophie morale, les préoccupations économiques d'efficacité dans le choix social et le va-et-vient réflexif entre le niveau des individus et l'échelle de la société planétaire.

Trois concepts centraux dans la réflexion théorique de Sen sont alors apparus essentiels et structurants pour aborder la question du mode de développement dont devrait être porteurs les PTCE : **Le spectateur impartial** en raison de sa place centrale dans sa proposition de mise en œuvre éthique du choix social juste et équitable tout comme dans son approche de la démocratie délibérative ; **l'engagement** qui apparaît comme un élément moteur du changement social et **les capacités** qui peuvent être considérées selon nous comme un méta-concept touchant aux différents champs de réflexion de Sen sans les épuiser, ni les contenir.

Toutefois, l'incomplétude de ce cadre conceptuel, revendiquée par Sen lui-même, nous a permis dans une troisième et dernière section de le compléter par une prise en compte de la responsabilité prospective ou *ex ante* et des liens entre agencité et capacités collectives pour penser l'action collective transformative. A partir de ce cadre conceptuel élargi nous avons pu, en suivant les propositions des économistes s'appuyant sur une philosophie personnaliste, définir le développement socialement soutenable comme type-idéal du mode de développement que devraient porter les PTCE. Cependant, la persistance d'incomplétudes et de manques non-encore pris en compte par le cadre conceptuel et théorique élargi que nous avons construit à partir de la pensée de Sen, nous a amené à la proposition de mobiliser les concepts centraux de la réflexion théorique de Sen dans le cadre théorique et pragmatique qu'Ostrom a construit pour étudier les communs. La suite de notre recherche devra donc nous permettre de consolider notre cadre conceptuel, théorique et opérationnel pour l'analyse du mode de développement porté par les PTCE par les apports issus du cadre ostromien et en particulier de l'analyse des communs. Nous allons donc dans le chapitre 3 mobiliser le cadre théorique et pragmatique d'Elinor Ostrom pour rendre compte de la dynamique collective instituante et multiniveaux des PTCE puis nous pourrons dans le chapitre 4, réaliser l'opérationnalisation « rhétorique » du cadre conceptuel de l'ACE en forgeant le concept de communs de capacités.

Figure 18 - Tableau synoptique du chapitre 2

Caractérisation des approches économiques théoriques du développement durable compatibles avec notre recherche	Cadre épistémologique d'Amartya Sen qui fonde son approche du développement durable et la rend compatible avec notre recherche	Apports théoriques potentiels de Sen à la réflexion sur les PTCE au regard de leur finalité de développement local durable	Elargissement du cadre théorique de l'Approche par les Capabilités à partir de ses incomplétudes et manques persistants
Des approches pluridisciplinaires anthropocentriques s'inscrivant dans l'épistémologie de la complexité.	<p>* Elements épistémologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réconcilier éthique et économie au travers des deux questionnements de la philosophie morale : la conception éthique de la motivation et celle de l'accomplissement social ouvrant sur la question du choix collectif. - Mettre au cœur du raisonnement économique les questions éthiques de la justice sociale, de la démocratie et des différentes formes de libertés en se dotant d'un méta-concept : les capabilités. - Un raisonnement situé et contextualisé mais se méfiant du localisme par la mobilisation du spectateur impartial. - Prise en compte du sens que les personnes donnent à leurs actions qui conduit à faire de l'engagement le fondement ontologique de la réconciliation entre éthique et économie. 	<p>Sen propose un cadre théorique d'analyse du développement positionné dans le cadre de la démocratie délibérative</p> <p>Ce cadre constitue une voie de ré-encastrement de l'économie dans le social au travers des trois concepts clé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le spectateur impartial qui permet une mise en œuvre éthique d'un choix social juste et équitable et qui est une condition de la démocratie délibérative; - L'engagement qui apparaît comme un élément moteur du changement social et le fondement ontologique du réencastrement éthique de l'économie; - les capabilités considérées comme un méta-concept touchant aux différents champs de réflexion de Sen sans les épuiser, ni les contenir. 	<p>* Introduire une capacité de responsabilité : Les libertés sont, chez Sen, indissociables des responsabilités collectives et individuelles. Les individus ont des obligations imparfaites liées à leur reconnaissance des droits humains fondamentaux sources potentielles d'engagement et de limitation volontaire de leurs libertés. Mais il manque une prise en compte d'une responsabilité <i>ex ante</i> nous obligeant à prendre soin des altérités en raison de nos interdépendance y compris avec le non-humain.</p> <p>* Prendre en compte les capabilités et agencité collectives pour penser l'action collective instituante, la coopération et la transformation sociale. Donner la priorité à la liberté procédurale par rapport aux libertés d'opportunités.</p>
Des approches basées sur une représentation de l'économie comme encadrée dans le social lui-même encadré dans la biosphère => des approches dans le cadre de pensée substantif			
Des approches reconnaissant la dimension éthique et politique du développement durable et comportant un volet normatif.	<p>* Ontologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'être humain a deux dimensions : <i>being</i> et <i>doing</i> : c'est un agent capable d'agir et d'être en fonction de ce à quoi il accorde de la valeur. - Pas un individu isolé mais un agent social inscrit dans une historicité et des institutions sociales - un agent capable d'agir par engagement et pas uniquement par calcul utilitariste. 	<p>L'approche par les capabilités (AC) du DD = une conception non économiciste du DD s'inscrivant dans le cadre de pensée de l'économie substantive, de soutenabilité « forte », qui s'appuie sur une approche économique de la justice non utilitariste, procédurale et centrée sur les possibilités de choix. Une approche du DD que l'on peut contextualisée, territorialisée</p>	<p>Le cadre de l'AC élargi permet de qualifier le mode de développement permettant de prendre aussi en considération la durabilité sociale : le développement socialement soutenable</p> <p>L'économie solidaire peut être la forme d'économie appliquée permettant de générer ce style de développement.</p> <p>=> caractérisation d'un type-idéal</p>
Des approches en lien avec une conception de la justice sociale qui soit : procédurale et pas seulement conséquentialiste, à la fois téléologique et déontologique, reconnaissant l'importance de la responsabilité <i>ex ante</i> et d'une ontologie de la responsabilité.	<p>* Positionnement épistémologique vis-à-vis de l'économie</p> <ul style="list-style-type: none"> - réencastrement politique de l'économie dans le social par le biais des questionnements éthiques - Remise en cause des fondements ontologiques et logiques de l'utilitarisme : reconnaissance de la pluralité des motivations de l'agir économique, de la pluralité des raisons impartiales. - Remise en cause du critère de Pareto comme critère de choix collectif éthique et efficace. 	<p>L'AC ouvre sur un questionnement du rôle de l'ESS dans le DD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développement des ressources disponibles? - action sur les facteurs de conversion permettant aux personnes de transformer ces ressources formelles en libertés réelles d'être et de faire ? - intervention dans le processus de débat ouvert et informé en favorisant l'apprentissage par chacun de la délibération et de la mobilisation de la figure du spectateur impartial ? - rôle dans la prise de conscience par tous des obligations imparfaites que nous génèrent nos libertés et qui sont source d'engagement ? <p>Sen propose des fondements théoriques des pratiques d'ESS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pluralité des motivations de l'agir économique justifiée par la double dimension de la vie humaine et le concept d'agencité - la diversité organisationnelle, téléologique, institutionnelle... considérée comme raisonnable car l'objectivité n'est pas liée à l'unicité des raisons impartiales mais à la possibilité de débats informés et ouverts. 	<p>Penser le mode de développement des PTCE dans une logique normative par rapport à ce type-idéal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une dimension capabilités et un questionnement sur le type de libertés promues ou menacées par le PTCE - une dimension responsabilité avec une responsabilité prospective qui alimente une visée transformative - une dimension agencité en considérant la coopération comme une action collective produisant des capabilités collectives <p>=> capabilités comme fins et moyens du PTCE</p>
Des approches contextualisées prenant en compte les différentes échelles territoriales et la dimension sociale du développement durable.	<p>* Démarches de recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mélange de réflexions théoriques éclairées par la philosophie, d'études empiriquement basées et de recommandations d'économie politique appliquée sur le développement. - Explorations normatives et positives de la prise en compte de l'éthique en économie - Comprendre la pluralité des motivations nécessite la pluridisciplinarité et la pluralité des méthodes 		<p>Des manques qui demeurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Penser la production du social et les dynamiques des institutions. - Donner toute sa place à la nature dans son approche du DD par les capabilités. - Questionner pas la propriété. <p>=> mobilisation du cadre théorique d'Elinor ostrom pour répondre à ces manques et réaliser une opérationnalisation réthorique du cadre conceptuel de l'AC élargi.</p>

Chapitre 3 – Rendre compte de la dynamique collective instituante et multiniveau des PTCE.

Chapitre 3 – Rendre compte de la dynamique collective instituante et multiniveau des PTCE.

Nous cherchons à nous doter d'un cadre théorique nous permettant de réaliser une analyse systémique, dynamique et multi-niveaux des PTCE dans une perspective d'économie éthique et politique compatible avec la tradition de pensée de l'ESS et ce, à partir de leur finalité de développement durable (chapitre 1). La mobilisation du cadre théorique d'Amartya Sen et de son approche du développement durable par les capacités nous a permis de définir un cadre conceptuel adapté à notre perspective d'analyse des PTCE et de caractériser un idéal-type du mode de développement dont ils pourraient être porteurs : le développement socialement soutenable (chapitre 2). Toutefois ce cadre conceptuel, construit à partir de l'approche théorique par les capacités et élargi par la prise en compte de certaines de ses incomplétudes, doit être adapté pour permettre de traiter notamment les questionnements structurant la tradition de pensée de l'ESS. Ces adaptations concernent l'analyse de la fabrique et de la dynamique des institutions, la réflexion sur la question de la propriété et du rapport aux ressources ainsi que le questionnement sur la relation au marché et à l'Etat.

Pour ce faire, nous allons, dans ce troisième chapitre, montrer comment les analyses proposées pour étudier les communs - dont en particulier le cadre analytique d'Elinor Ostrom - peuvent répondre à certains des incomplétudes soulignées ci-dessus tout en étant adaptés à la perspective de notre recherche et ainsi venir utilement compléter notre cadre conceptuel pour analyser les PTCE et questionner le mode de développement dont ils sont ou devraient être porteurs en tant que dynamique collective instituante.

Nous assistons à un foisonnement d'écrits et d'analyses sur les communs, que ce soit en sciences de l'environnement ou en sciences humaines et sociales, avec de très nombreux colloques et ouvrages consacrés à ce thème depuis le début des années 2000 (Fofack et Morère, 2016). Ce « retour des communs » (Coriat, 2015-b) tant dans les discours que dans les pratiques semble avoir plusieurs sources dont : le mouvement du libre dans le numérique en réaction aux « enclosures » provoquées par l'extension des droits de propriété intellectuelle (Coriat et Broca, 2015) ; mais aussi la réflexion plus ancienne sur la gestion durable des ressources naturelles par les communautés en réaction aux thèses néo-malthusiennes en vigueur dans le champ du développement (Locher, 2016) ; ou plus récemment la réappropriation citoyenne de l'usage de certains lieux et biens, en particulier en Italie, dans une logique de réaffirmation de la primauté de la fonction sociale des biens, de recherche d'une co-production avec les pouvoirs publics locaux (Coriat-b, 2015) et en lien avec les mouvements sociaux et politiques. Tous les auteurs soulignent le rôle catalyseur

joué dans ce retour des communs par l'attribution du prix de la Banque de Suède en la mémoire d'Alfred Nobel à Elinor Ostrom en 2009 pour ses travaux institutionnalistes portant notamment sur les communs.

Nous commencerons donc ce chapitre 3 en retraçant le parcours intellectuel d'Ostrom et en caractérisant son épistémologie pour montrer que ses travaux, et notamment ceux conduits sur les communs, contribuent à élargir le cadre conceptuel de l'approche par les capacités (AC) en introduisant des éléments portant (1) sur la diversité institutionnelle compatible avec la gestion durable et efficace de l'accès aux ressources et (2) sur les dynamiques d'évolution de ces actions collectives instituantes (section 1). Plus largement, nous suivrons Antona et Bousquet (2017) pour souligner l'actualité de la pensée d'Ostrom sur trois points : son analyse des dynamiques institutionnelles questionnant la relation duale Etat-marché, ses cadres d'analyses des relations systémiques et complexes entre société et nature, enfin sa méthodologie pragmatique et constructiviste faisant appel à l'interdisciplinarité.

En partant donc du cadre analytique des communs pris dans sa dimension institutionnelle avec Ostrom, nous chercherons, dans une deuxième section à faire dialoguer ce cadre avec la tradition de pensée de l'ESS. Par ce dialogue nous montrerons que le cadre analytique des communs offre une piste prometteuse pour enrichir notre analyse des PTCE, mais que cela suppose de dépasser certaines divergences en mobilisant d'autres approches des communs. Il s'agira en particulier de doter le cadre analytique des communs d'une dimension d'économie politique afin de le rendre compatible avec le cadre théorique de Sen et avec la tradition de pensée de l'ESS.

Nous pourrons alors, dans le chapitre suivant, chercher à consolider notre cadre théorique et conceptuel pour l'analyse des PTCE au travers du mode de développement qu'ils portent mettant en dialogue la réflexion philosophique et éthique de Sen avec l'approche pragmatique du changement social autonome proposée par Ostrom. Il s'agira d'étudier comment l'approche par les communs orientée vers l'économie éthique et politique renouvelle nos questionnements et les concepts centraux du cadre de l'approche par les capacités (AC). Nous dessinerons alors notre approche d'une économie politique des communs comme outils du développement socialement soutenable s'appuyant sur une opérationnalisation rhétorique du cadre conceptuel de l'AC élargi dans le cadre analytique des communs.

Section 1 – Apports des travaux d'Elinor Ostrom.

L'analyse des communs est aujourd'hui la partie la plus médiatisée des travaux d'Elinor Ostrom et plus largement de l'équipe de Bloomington, mais ces travaux s'inscrivent dans un questionnement théorique et pragmatique plus large qui est celui de la recherche de l'efficacité dans la gestion des situations de dilemme social complexes et multi-niveaux. Par ce questionnement, Ostrom a contribué à mettre en évidence la diversité institutionnelle des organisations gérant efficacement à l'échelle locale ce type de situations. Elle fait porter son analyse à la fois sur la dynamique d'émergence de ces institutions au cours d'actions collectives autour de ressources, sur les facteurs concourant à leur pérennité dans le temps et sur leurs dynamiques d'évolutions. Au cœur des réflexions d'Ostrom se trouvent ainsi la question de la coopération et des facteurs la favorisant et ce, dans un cadre d'analyse multi-niveaux permettant d'appréhender les questions liées aux systèmes socio-écologiques.

Faisant écho à une représentation des activités économiques comme encastrées dans la sphère sociale, elle-même encastrée dans la biosphère, les travaux d'Elinor Ostrom semblent ainsi particulièrement pertinents pour nous apporter des éléments permettant d'étudier les Pôles territoriaux de Coopérations Economiques en lien avec leur finalité de développement durable. Il s'agira donc pour nous, dans cette première section de voir comment et pourquoi les travaux d'Ostrom, mais également son cadre épistémologique et méthodologique, apportent à notre cadre conceptuel de l'AC élargi en répondant à certaines de ces incomplétudes. Nous commencerons par questionner la compatibilité de ces travaux avec notre perspective de recherche (1.1) pour ensuite détailler les apports d'Ostrom sur l'analyse de la diversité institutionnelle (1.2) et sur la dynamique des institutions (1.3).

1.1 – Un cadre de pensée adapté à notre recherche ?

Afin d'éclairer les éléments qui rendent selon nous le cadre de pensée d'Elinor Ostrom compatible avec la perspective de notre recherche, nous devons dans un premier temps revenir sur son cheminement intellectuel pour identifier la place qu'y occupe l'analyse des communs (1.1.1), puis prendre la mesure du syncrétisme théorique et méthodologique qui lui a permis de construire un cadre épistémologique pour réaliser des recherches sur les systèmes complexes et multi-niveaux (1.1.2). Alors seulement nous pourrons rassembler les éléments qui légitiment notre mobilisation des travaux d'Ostrom en lien avec les éléments que nous avons retenus de la tradition de pensée de l'ESS et du cadre conceptuel proposé par Sen, et élargi à partir des réflexions de la philosophie de la personne (1.1.3).

1.1.1 – Le cheminement intellectuel d'Elinor Ostrom et la place des communs dans ce cheminement

La pensée et le cadre d'analyse développés par Elinor Ostrom, et plus largement par l'école de Bloomington en plus de 30 ans de recherches collectives, sont riches et complexes. Ils alimentent depuis 2009, date de l'attribution du Prix de la Banque de Suède en mémoire d'Alfred Nobel à Elinor Ostrom, de très nombreux articles et ouvrages notamment en France. Ces travaux interrogent, au travers de l'étude des communs, ses apports à l'analyse de la propriété (Orsi, 2013 et 2015), des institutions (Chanteau et Labrousse, 2013), du développement, de l'action collective (Sabourin et Antona, 2003) ou encore ses apports à l'analyse de l'Economie Sociale et Solidaire. Ils débattent de sa proximité avec le néo-institutionnalisme ou avec l'institutionnalisme historique, de son approche de la rationalité, de son ontologie, des liens entre la notion de polycentrisme et celle de subsidiarité, etc...

Pour comprendre la diversité des recherches et écrits inspirés par les travaux d'Elinor Ostrom et pouvoir nous-même situer leurs apports potentiels à notre propre réflexion, il est nécessaire de prendre en considération le fait que l'analyse développée par E. Ostrom sur les communs s'inscrit dans une réflexion plus large, visant à comprendre les systèmes humains complexes et qui est en fait le projet de recherche du couple formé par Vincent et Elinor Ostrom.

Roland Pérez et François Silva (2013) nous rappellent ainsi que « ce couple d'exception » a « développé, sur plusieurs décennies - tout d'abord à l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA), puis à l'Université d'Indiana à Bloomington - des recherches novatrices dans le domaine de l'analyse de l'action collective » (p.95). Les premiers travaux de recherche d'Elinor Ostrom dans les années 60 s'inscrivent ainsi dans le cadre théorique et épistémologique défini par Vincent Ostrom, chercheur en sciences politiques à l'UCLA, et qui deviendra son mari et son principal collaborateur. Vincent Ostrom pose dès 1953 le cadre épistémologique de son travail de recherche en considérant que les sciences sociales doivent « *sortir de leur vision purement analytique pour jouer un rôle beaucoup plus actif dans les politiques publiques qui peuvent être menées, notamment dans le domaine de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles* » (Petit, 2011, p.2). Il s'intéresse à la fabrique des institutions permettant de produire et de rendre accessibles les biens et services publics et cherche à comprendre comment différents agents interviennent comme coproducteurs de ces biens et services. Loin de l'approche traditionnelle qui conçoit le gouvernement comme une structure unifiée de prise de décision, il a développé une analyse du gouvernement comme un ensemble de centres d'interaction et de participation, où se discutent et se négocient des arrangements formels et informels et qui forme un ordre polycentrique (Petit, 2011). La notion de gouvernance polycentrique deviendra ainsi un des axes structurants des travaux d'Elinor Ostrom

et plus largement du *Workshop in Political Theory and Policy Analysis* qu'ils lanceront ensemble à la fin des années 60 à Bloomington. Les travaux de Vincent Ostrom s'ancrent dans la théorie du choix rationnel et s'inspirent de l'école des choix publics fondée par Buchanan et Tullock en 1962, mais défendent l'idée d'une diversité des arrangements institutionnels efficaces. La thèse de doctorat en sciences politiques¹⁴¹ d'Elinor Ostrom, soutenue en 1964 à Los Angeles, s'inscrit donc dans ce cadre et porte sur les arrangements institutionnels pour la gouvernance des eaux souterraines au sud de la Californie face à la menace de salinisation des aquifères. Bien que ces premiers travaux ne se réfèrent ni aux débats sur l'action collective¹⁴² ni à la notion de gouvernance, l'essentiel des questionnements explorés dans la suite de ses travaux y sont déjà présents, et en particulier l'intérêt pour la capacité d'auto-organisation des collectifs pour prendre en charge un problème commun.

Dans un article de 2011¹⁴³, E. Ostrom retrace le cheminement intellectuel qui fut le sien au cours de ce demi-siècle de recherche et propose des perspectives de poursuite de ses travaux. De ses premiers travaux sur les systèmes polycentriques de gestion de l'eau en Californie puis sur les industries publiques polycentriques de police dans des zones métropolitaines aux Etats-Unis, elle tire, dès 1977, la conclusion que la typologie des biens proposée par Samuelson (et complétée par Buchanan) doit être modifiée en introduisant la notion de « soustraitabilité d'utilisation » - mais surtout qu'aucune typologie ne saurait décrire l'immense diversité de situations dans lesquelles les humains interagissent et que les enquêtes de terrain révèlent (Eynaud et Laville, 2017). Elle identifie alors que cette diversité situationnelle provient des caractéristiques des ressources, des caractéristiques des situations d'interaction mais également des caractéristiques et motivations des individus, ceux-ci pouvant adopter des postures variables selon le cadre de l'interaction. De là se dessine son projet de recherche qu'elle résume ainsi « *We hope...to contribute to the development of an empirically valid theory of self-organization and self-governance*¹⁴⁴ », cette étude de l'auto-organisation et de « l'auto-gouvernance » collective s'inscrivant dans le dépassement de l'opposition entre la gouvernance éclatée reposant sur l'appropriation privée et le marché et la gouvernance centralisée via l'appropriation publique et la loi (Perez et Silva, 2013).

A la suite de la conférence d'Annapolis en 1985, ses travaux se focalisent sur les communs en s'inscrivant dans l'effort collectif de recherche mené alors sur les

¹⁴¹ **Son programme de recherche doctorale ayant été refusé en sciences économiques par l'Université de Los Angeles.**

¹⁴² L'ouvrage de Mancur Olson, *The Logic of Collective Action* paraît en 1965.

¹⁴³ Cet article publié en 2011 dans la *Revue de l'OFCE*, est une version révisée de la conférence qu'Elinor Ostrom a donnée à Stockholm, en Suède, le 8 Décembre 2009, quand elle a reçu le Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel.

¹⁴⁴ Interview d'Elinor Ostrom dans Aligica et Boettke, 2009, *Challenging Institutional Analysis and Development – The Bloomington School*, London, Routledge, p.159.

situations de gestion des « Common Pool Resources », définis comme des systèmes de ressources pour lesquels il est coûteux voire impossible d'exclure des prétendants de leur accès ou de leur usage et qui possèdent une double propriété de stock et de flux¹⁴⁵. Par le biais de son analyse des communs, Elinor Ostrom poursuit son interrogation sur les comportements des individus dans le cadre de situations de dilemme social. Marquée par une enfance à Los Angeles¹⁴⁶ pendant la grande dépression, le New Deal puis la Seconde Guerre mondiale, elle dit avoir découvert très jeune que les individus pouvaient être motivés par autre chose que la seule recherche du profit individuel (Ostrom, 2011- b). Les travaux de recherche collectifs pilotés par E. Ostrom débouchent rapidement sur l'élaboration du *cadre IAD (Institutionnal Analysis and Développement)* pour analyser la diversité des situations d'interactions humaines. L'objectif est de définir un langage métathéorique, une « grammaire des institutions » permettant de croiser les données issues du terrain en provenance de champs disciplinaires variés (Isaurralde, 2015). L'analyse IAD sera ainsi utilisée, dans le cadre du workshop d'Indiana (école de Bloomington), pour identifier à partir de données micro-situationnelles des variables favorisant la coopération et l'action collective, et des variables communes de gestion des Commons Pool Ressource conduisant à réfuter les conclusions du cadre d'analyse traditionnel - et en particulier « la tragédie des communs » de G. Hardin (1968). Un premier point de ces travaux est donné par son ouvrage de 1990, *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*. Elle y présente l'analyse multi-niveau du cadre de l'IAD et les 8 principes de conception qui « *semblent synthétiser les facteurs fondamentaux qui influent sur la probabilité de long terme de survie d'une institution développée par les usagers d'une ressource* ». Cet ouvrage (qui ne sera traduit en français qu'en 2010) influence fortement les écrits récents en France alors que la pensée d'Ostrom a, elle, continué d'évoluer et que son analyse des communs s'est enrichie et complexifiée.

Dès le début des années 90, Elinor Ostrom approfondit son analyse des règles caractérisant un commun en y introduisant la notion de faisceau de droit emprunté à John Rogers Commons (Ostrom et Schlager 1992). Plusieurs auteurs considèrent que la pensée d'Ostrom évolue alors progressivement vers l'institutionnalisme historique en s'éloignant du néo-institutionnalisme (Eynaud et Laville, 2017). Chanteau et Labrousse (2013) s'appuient sur ces éléments de la pensée d'Ostrom pour affirmer que les auteurs qui considèrent qu'Ostrom s'inscrit dans le champ du néo-institutionnalisme et de l'économie néoclassique comme Weinstein (2013) ou Harribey (2011) ont en fait mal reçu les travaux d'Ostrom en les décontextualisant et en en perdant le sens « par excès de nominalisme » (p.3) - alors qu'en fait ces travaux

145 Coriat B. dans *Dictionnaire des biens communs*, dir. Cornu M., Orsi F. et Rochfeld J., éditions PUF, 2017, p. 200-201.

146 Elle naît en 1933.

s'inscrivent pleinement dans l'institutionnalisme historique. En parallèle à ses réflexions sur les droits de propriété, elle poursuit également sa recherche des variables structurelles permettant d'analyser la diversité situationnelle en étudiant les relations entre les composantes internes d'une situation et les règles et variables externes.

Le parcours de recherche d'Elinor Ostrom montre que son analyse ne se limite pas, comme on le lit souvent, à la recherche des conditions de réussite de l'action collective d'un groupe face à une situation de dilemme social par l'élaboration d'arrangements institutionnels qui ne sont ni purement marchands, ni purement étatiques. Ses questionnements portent en fait en priorité sur l'analyse des conditions favorables à l'émergence des actions collectives permettant une gestion efficace des situations de dilemme social. Sa préoccupation concernant les conditions de la durabilité des arrangements institutionnels intervient ensuite du fait de sa participation aux études sur les communs.

En creusant son analyse des conditions favorables à l'auto-organisation et en s'appuyant sur les très nombreux cas étudiés, Ostrom constate que les faits invalident souvent les prédictions des théories du choix rationnel et des premières générations de théories de l'action collective car dans la réalité les acteurs interagissent, communiquent, apprennent et sont capables de faire évoluer les règles (Sabourin et Antona, 2003). Elle en vient, à partir des années 90, à travailler à l'émergence de théories de l'action collective de « deuxième génération » (Ostrom et Ahn, 2007) qui semblent rompre avec la théorie économique dominante et en particulier avec le cadre épistémologique de la théorie du choix rationnel en faisant entrer dans son travail la notion de capital social (Perrin, 2017). Il s'agit d'envisager « l'ensemble des relations, des réseaux et des normes qui facilitent l'action collective » (Perez et Silva, 2013, p.101). En 1998, elle propose ainsi des variables clés (attributs des acteurs, attributs de la ressource, variables structurelles) qui expliquent le degré de capacité d'auto-organisation d'un collectif et elle approfondit son analyse des comportements humains par des expérimentations en laboratoire et des confrontations au terrain qui la conduisent à renforcer la place qu'elle accorde à la confiance, la réciprocité, l'engagement, la réputation - ainsi qu'aux liens entre ces notions dans l'analyse des communs. Cependant, Ostrom n'affirme pas clairement sa prise de distance avec la théorie néoclassique. Dans un article de 2007 écrit avec T.K. Ahn dans lequel elle récapitule le sens qu'elle donne au capital social et les liens qu'elle établit avec la compréhension de l'action collective, elle commence par affirmer que :

« In sum, the social capital approach improves the knowledge of macro political and economic phenomena by expanding the factors to be incorporated in such knowledge and by constructing richer causality among those factors, and by achieving these without dismissing the insights from neoclassical economics and rational choice theories » (p.2),

pour ensuite proposer une définition et une mobilisation de la notion de capital social qui semble s'éloigner fortement du cadre de pensée de la théorie néoclassique. Il y a ici un exemple de la difficulté à positionner la pensée d'Ostrom sur l'échiquier des courants de la pensée économique qui nous rappelle que son point de départ se situe en sciences politiques.

Comme nous l'avons souligné précédemment, les Ostrom s'inscrivent dans une approche systémique et complexe des actions collectives et en proposent une analyse multi-niveau. Dans son article (2011-b) retraçant son parcours, E. Ostrom rappelle que son objectif est « *de développer davantage nos théories pour aider à comprendre et à prévoir les situations dans lesquelles des personnes impliquées dans un dilemme de ressources communes seront en mesure de s'auto-organiser et comment divers aspects du contexte plus large dans lequel elles se trouvent affectent leurs stratégies* » (p48-49). Tout d'abord centrée sur les ressources naturelles, son étude des processus d'action collective d'auto-organisation s'étend à partir de la fin des années 1990 à d'autres types de ressources, dont les ressources immatérielles liées à la connaissance¹⁴⁷ et à d'autres échelles d'analyse (Baron, Petit, Romagny, 2011). A partir des années 2000, à la suite de rencontres avec des écologues, elle envisage ainsi l'encastrement des situations d'action collective dans des systèmes sociaux-écologiques (SSE) beaucoup plus larges ; elle élargit et remanie à nouveau la liste des variables ayant un impact sur la probabilité des personnes de s'auto-organiser pour surmonter une situation de dilemme social en créant le cadre d'analyse SSE. Dans ces derniers écrits, elle reviendra également sur les perspectives qu'offre le polycentrisme pour penser des solutions permettant de faire face aux grands défis environnementaux et sociétaux tel que le réchauffement climatique, et invite les chercheurs à poursuivre dans cette voie : Elinor Ostrom souligne ainsi que si ses recherches ont permis d'identifier les facteurs structurels qui affectent la probabilité d'une coopération sociale accrue, il est à présent « *nécessaire de développer des approches plus globales pour étudier plus complètement les facteurs qui favorisent ou nuisent à l'émergence et à la robustesse de ces efforts de gestion auto-organisés au sein des systèmes polycentriques multi-niveaux, notamment dans le domaine écologique* » (Ostrom, 2011-b, p15).

Edouardo Brondizio, collaborateur d'Elinor Ostrom à Bloomington, résume ainsi son cheminement :

« *durant toute sa carrière, Elinor Ostrom (comme Vincent) a œuvré pour réduire la fracture disciplinaire (et donc les limites) au sein de l'économie politique entre science économique et science politique, fracture qui était à l'origine d'une formulation théorique définissant les problèmes sociaux et*

147 Ostrom E & Hess C. (2003), « *Ideas, artefacts and facilities : information as common-pool-ressource* », in Boyd J.(éd), the Public Domain, Law and Contemporary Problems, vol.66, N°1 et 2, 2003.

collectifs en référence aux instances binaires public-privé ou gouvernement-marché. On retrouve ce fil directeur du début de sa carrière à son engagement sur la question du changement climatique en passant par son ouvrage *Governing the Commons* » (2017, p. 9).

Au cours de son cheminement intellectuel, Elinor Ostrom ne restera donc pas « enfermée » dans le cadre épistémologique et théorique de la science économique dominante. De ses premiers travaux dans les années 60 à sa mort en 2012, elle a développé un cadre analytique empruntant à différentes disciplines, théories et méthodes que l'on peut qualifier de syncrétisme théorique et méthodologique comme nous devons l'explorer plus avant dans le point suivant.

1.1.2 – Un syncrétisme théorique et méthodologique

Nous empruntons à Jean-Pierre Chanteau et à Agnès Labrousse (2013) cette expression de syncrétisme théorique et méthodologique pour qualifier le cadre conceptuel construit par Elinor Ostrom et son équipe car elle nous semble décrire très justement la richesse, l'originalité et la volonté de créer des ponts entre les disciplines et les méthodes dans une démarche pragmatiste et constructiviste de son travail. Dans un entretien publié en 2011 dans la revue *Ecologie & politique* et intitulé « plaidoyer pour la complexité », elle explique le pourquoi de ce recours à des théories et méthodes variées et parfois considérées comme contradictoires. Elle dit ainsi vouloir s'inscrire en réaction au dogmatisme des sciences sociales américaines qui trop souvent cherchent à imposer une manière de penser uniformisée à la fois sur les enjeux sociétaux américains et sur les enjeux de développement à l'échelle planétaire. Elinor Ostrom souhaite développer un cadre d'analyse qui prend en compte la complexité des situations sociales, ce qui l'amène à rechercher une analyse dynamique et multi-niveau (Labrousse, 2015) mais aussi à considérer que seul un cadre pluridisciplinaire - y compris au-delà des Sciences Humaines et Sociales - peut permettre de saisir cette complexité. Elle souligne ainsi que son jury de thèse était déjà composé d'un sociologue, d'un géologue, d'un économiste, d'un politiste et d'un ingénieur hydrographe (Ostrom, 2011-b, p.114). Elle exprime fréquemment dans ses articles son sentiment de frustration lié au manque de travail pluridisciplinaire dans le monde universitaire et la nécessité pragmatique de combiner les méthodes en fonction du contexte (Ostrom, 2017-a).

Cette volonté de créer des ponts interdisciplinaires se traduit également par des emprunts et des influences théoriques variés à l'intérieur du champ académique de l'économie, ce qui n'est pas sans provoquer des incompréhensions dans la réception de ses travaux et notamment en France (Chanteau et Labrousse, 2013) : « *ce pluralisme peut désarçonner un économiste « biberonné » à la dichotomie hétérodoxie/orthodoxie. Comment Ostrom peut-elle se réclamer de*

l'institutionnalisme de Commons, de la rationalité limitée et interprétative de Simons, de la complexité de Koestler et faire usage de modèles de théories des jeux dont les prémisses diffèrent ? » (p.15). Selon ces auteurs, pour comprendre cet éclectisme, il faut voir Elinor Ostrom comme une théoricienne des institutions qui cherche à comprendre le caractère polycentrique et composite de nos sociétés en abordant les questions économiques avec une approche politiste de l'efficacité. En effet, pour elle, le degré de performance d'une organisation sociale ne s'évalue pas uniquement à l'aune des critères de l'efficacité marchande de court terme mais incorporent une vision dynamique sur le long terme (Labrousse, 2015). L'efficacité se manifeste ainsi par la capacité d'une organisation à favoriser la résilience et l'apprentissage adaptatif en situation d'incertitude dans une appréhension complexe du monde (Antona et Bousquet, 2017). La diversité institutionnelle doit ainsi pour Elinor Ostrom être considérée à la fois comme le produit et la source de l'adaptabilité des organisations humaines insérées dans des systèmes socio-écologiques aux variations de long terme de ces systèmes. Dans l'approche épistémologique d'Ostrom, il n'existe donc pas de « *one best way* » organisationnel, ce qui la conduit à critiquer vivement les programmes de développement qui visent à imposer une monoculture institutionnelle - *Blueprint Thinking* - (Ostrom, 1999). Les ressources théoriques à mobiliser doivent donc être à l'image de cette diversité institutionnelle et dépendre du contexte ; l'éclectisme théorique devenant alors lui-même une source de résilience du cadre épistémologique permettant l'analyse de la complexité du réel. A la question : *comment situer sa pensée par rapport à tel ou tel paradigme économique ?* que se posent fréquemment les économistes, Ostrom rappelle (2011-b, 2017) qu'elle était titulaire d'une chaire de science politique et que son projet est de construire des ponts entre la science politique et l'économie en évitant le piège des querelles de chapelle (Chanteau et Labrousse, 2013). La recherche doit, selon elle, être un processus collectif exigeant la collaboration d'équipes de recherche pluridisciplinaires pour combiner, au cas par cas, les théories et les méthodes à partir d'un cadre partagé. On ne peut pas comprendre les apports d'Ostrom et de l'équipe de Bloomington si on ne replace pas leur mobilisation d'éléments théoriques variés dans ce cadre épistémologique. Ainsi, lorsque Ostrom emprunte à la théorie des jeux, elle en fait un usage institutionnaliste en s'appuyant d'abord sur une entrée ethnographique qui lui permet de faire évoluer les hypothèses pour prendre en compte l'influence des institutions sur les comportements des individus (Chanteau et Labrousse, 2013). Elle montre que « *on peut produire des modèles de jeux où les comportements coopératifs augmentent et qui correspondent mieux aux régularités observées sur le terrain [...]. Faire appel à des modèles de théorie des jeux n'est donc pas nécessairement le marqueur d'une approche standard* » (Chanteau et Labrousse, 2013, p.17). A l'appui de cette remarque de Chanteau et Labrousse, nous pouvons souligner qu'il existe également des approches en théorie des jeux qui cherchent à expliquer les comportements coopératifs observés, y compris quand le jeu est en

« one-shot », par la reconnaissance de modes de raisonnement et de rationalité alternatifs¹⁴⁸ à celui adopté par la théorie néoclassique.

On peut également éclairer le syncrétisme théorique d'Ostrom à partir de son approche du développement. Pour Agnès Labrousse (2015), l'école de Bloomington utilise ainsi, pour éclairer la question du développement, une large gamme de références issues principalement des analyses institutionnalistes et évolutionnistes de l'économie politique. Ces références sont, de plus, mobilisées dans le cadre épistémologique de la théorie des systèmes complexes. Ainsi, le développement est appréhendé par Ostrom comme un processus d'apprentissage dans une situation d'incertitude au cours duquel des acteurs divers co-produisent des processus de changements institutionnels. Loin de prôner le désengagement de l'Etat, les analyses d'Ostrom assignent donc aux politiques publiques de développement le rôle de produire les conditions institutionnelles nécessaires pour faciliter l'apprentissage et l'adaptation des organisations, des individus et des institutions aux évolutions d'origine interne et/ou externe des systèmes socio-écologiques dont ils font partie. Les analyses d'Ostrom sur le développement peuvent également à première vue sembler focalisées sur des situations très locales et relever d'une analyse micro-économique, alors qu'elles intègrent pleinement la structure multiniveau de la société en considérant que ce qui constitue un système global à un niveau est une partie d'un système à un autre niveau, et que les processus à l'œuvre à un niveau sont influencés par des éléments matériels et institutionnels venant des autres niveaux (Labrousse, 2015). De même, son analyse des dynamiques institutionnelles peut apparaître centrée sur les individus, mais en les inscrivant dans des « *schèmes culturels de longue durée* », Ostrom (et plus largement l'école de Bloomington) « *affirme [...] explicitement l'historicité des institutions, non amendables immédiatement par les individus* » (Chanteau et Labrousse, 2013, p 8-9). Nous avons ici un parallèle à établir avec l'approche du développement par Amartya Sen puisque, pour Ostrom comme pour lui, les comportements individuels restent centraux dans l'analyse de l'action collective et du changement institutionnel - mais les règles influençant ces comportements sont à la fois externes et construites dans l'action collective (Baron, Petit, Romagny, 2011).

Ainsi les emprunts d'Ostrom aux théories du choix rationnel, des jeux et à l'école du choix public peuvent être à tort interprétés comme son rattachement au cadre épistémologique de l'individualisme méthodologique (Chanteau et Labrousse, 2013). De fait, comme pour Sen, cette interprétation doit être largement amendée par la prise en compte de son ontologie complexe. Ainsi, les individus chez Ostrom sont loin

¹⁴⁸ C'est le cas de celle de Michael Bacharach (2006) : *Beyond Individual Choice Teams and Frames in Game*, édité par Natalie Gold and Robert Sugden aux éditions Hardcover

d'être isolés mais sont inscrits dans des relations sociales complexes, multiniveau et dans une histoire (Baron, Petit, Romagny, 2011). Sans aller jusqu'à la remise en cause de la place accordée à la rationalité dans la théorie économique dominante comme le fait Sen, Ostrom s'inscrit dans un cadre de rationalité limitée directement dérivé d'Herbert Simon et qu'elle qualifie de « modèle de deuxième génération des théories de l'action collective » (Ostrom et Ahn, 2007, p.3) car il incorpore la possibilité de communication entre les individus, l'influence des normes notamment de réciprocité, l'influence du capital social et de la confiance sur les comportements et prend en compte l'inscription des individus dans une histoire longue des relations sociales. Pour Chanteau et Labrousse, l'emploi du terme « choix rationnel » par Ostrom fait davantage référence à la psychologie cognitive qu'à l'individualisme méthodologique (2013, p.5) comme en témoigne la place centrale qu'elle accorde à l'apprentissage et sa reconnaissance du rôle que peut jouer la croyance religieuse (et même l'oubli) dans le processus de décision. Loin de l'homo-economicus, les individus chez Ostrom sont donc socialisés, encastés, ils communiquent, interagissent et développent une rationalité procédurale qui se manifeste par une capacité à se fixer des objectifs et à raisonner en fonction de leur environnement physique, relationnel et institutionnel pour construire un cheminement vers ces objectifs. Nous reviendrons dans le chapitre 4 sur les rapprochements possibles entre l'ontologie d'Elinor Ostrom et le concept d'agencéité chez Amartya Sen. Ostrom insiste en effet également sur la pluralité des motivations des individus, en rejetant intellectuellement et par l'expérimentation le fait que leur seule motivation serait le gain (Ostrom, 2011-b) tout en reconnaissant, à l'instar de Sen, qu'ils ne sont pas non plus tous et toujours altruistes ; et qu'au final les motivations qui guident les comportements dépendent elles aussi du contexte et de l'environnement institutionnel.

Ce pluralisme théorique et cette épistémologie complexe se traduisent dans une démarche de recherche pragmatique qui fait appel à des méthodes variées (Allaire, 2013). Ostrom s'inscrit ainsi pour Agnès Labrousse (2015) dans la ligne du pragmatisme philosophique de Dewey avec l'idée de communauté d'enquête, mais aussi de Peirce avec une large place faite au raisonnement abductif. Marquée par l'apprentissage, la faillibilité et l'incertitude, l'approche de la connaissance par l'école de Bloomington invite le chercheur à travailler en équipe pluridisciplinaire, à admettre l'influence normative de sa communauté épistémique et de ses routines professionnelles, à combiner les méthodes et à développer un dialogue critique avec les acteurs locaux qu'ils observent pour augmenter son potentiel d'objectivité. En nous appuyant sur l'article de 2015 dans lequel Agnès Labrousse établit une comparaison méthodique et extrêmement documentée des démarches de recherche d'Esther Duflo et d'Elinor Ostrom, nous pouvons caractériser la place du pluralisme méthodologique dans la démarche de recherche d'Ostrom : Ostrom cherche à mettre à jour les processus qui sous-tendent les dynamiques institutionnelles à partir de

l'analyse des liens et des interactions entre un faisceau complexe d'éléments positionnés à des niveaux multiples et liés à un contexte particulier. Les méthodes utilisées doivent donc permettre d'identifier ces éléments ou variables clés dans des contextes très diversifiés, d'analyser un grand nombre de situations contextualisées puis d'y rechercher des régularités (Antona et Bousquet, 2017) permettant de mettre en évidence des facteurs de résilience. Chaque méthode étant intrinsèquement incomplète, seule la combinaison organisée de plusieurs méthodes de recherche peut permettre d'appréhender la complexité du réel. Or pour Ostrom, « *l'important n'est pas de prouver que l'hypothèse est correcte, mais bien de découvrir quelque chose* »¹⁴⁹. Ostrom a ainsi mobilisé conjointement les observations de terrain réalisées par des chercheurs de différentes disciplines, des expériences comportementales en laboratoire, et la construction de cadres d'analyses permettant de confronter des théories au terrain et de monter en généralité à partir du terrain. Ici aussi son recours aux expériences sociales en laboratoire a parfois été interprété comme une proximité avec l'économie comportementale inscrite dans le cadre de la Théorie des Choix Rationnel, mais il faut replacer l'utilisation de cette méthode dans le cadre de son épistémologie cherchant à organiser la combinaison d'une pluralité de théories, de disciplines et de méthodes pour permettre aux chercheurs d'appréhender la diversité et la complexité par un travail collectif interdisciplinaire. Il s'agit également de ne pas perdre de vue son objectif de recréer des ponts entre science économique et science politique.

Après avoir retracé le cheminement intellectuel d'Elinor Ostrom et pris ensuite la mesure du syncrétisme théorique et méthodologique qui lui a permis de construire un cadre épistémologique pour analyser la dynamique des systèmes complexes et multi-niveaux, nous pouvons maintenant chercher à rassembler les éléments qui légitiment notre mobilisation des travaux d'Ostrom en lien avec les éléments théoriques et épistémologiques que nous avons retenus de la tradition de pensée de l'ESS et du cadre conceptuel proposé par Sen.

1.1.3- Les éléments de compatibilité avec la perspective donnée à notre recherche

Nous avons dégagé dans notre premier chapitre les éléments épistémologiques de la tradition de pensée de l'Economie Sociale et Solidaire et vu, dans notre second chapitre ce que le cadre épistémologique et théorique d'Amartya Sen pouvait y apporter (voir chapitre 2 – section 3). Après avoir présenté le cheminement intellectuel et le cadre théorique et méthodologique d'Elinor Ostrom, il s'agit ici pour nous de pointer les éléments qui nous permettent de considérer que nous pouvons

149 Phrase citée par Chanteau et Labrousse, 2013, p.18. Extraite de l'introduction à *Working together*, ouvrage de Poteete et al., publié en 2010, par Princeton University Press, p. 4.

mobiliser les travaux d'Ostrom pour compléter notre propre cadre théorique et épistémologique pour l'analyse du mode de développement porté par les PTCE au regard de leur finalité de développement local durable.

En premier lieu, les thématiques de recherche abordées par Elinor Ostrom entrent pleinement dans la perspective de notre recherche puisque ses travaux sont centrés sur la question du développement en lien avec l'action collective.

Il est ici important pour nous de souligner que les travaux d'Ostrom puis de l'équipe de Bloomington sur les communs prennent naissance dans le faisceau de remise en cause des stratégies et politiques de développement menées ou imposées aux pays du sud et en particulier aux pays africains durant les années 70 et au début des années 80 (Locher, 2016). Pour Fabien Locher (2016), ce sont les crises écologiques, sociales et sanitaires globales que vit la région du Sahel depuis la fin des années 60 et les évolutions géopolitiques qu'elles engendrent dans le contexte de la guerre froide qui constituent le théâtre de cette remise en cause plurielle des modèles de développement - qu'ils soient fondés sur une forte intervention descendante de l'Etat ou sur la privatisation et la régulation par le marché. Depuis les anthropologues militant pour des politiques de développement basées sur les communautés locales dès les années 70, à la reconnaissance par les institutions internationales (UNESCO, FAO, Banque Mondiale) de l'efficacité et de la légitimité de la gouvernance communautaire des ressources dans les années 80, c'est toute une communauté épistémologique pluridisciplinaire qui se constitue, se fédère et s'organise pour revaloriser et faire reconnaître le modèle de développement basé sur la gestion communautaire des ressources. La conférence d'Annapolis du 21 au 26 avril 1985 constitue l'aboutissement de cette première phase et sert de point de cristallisation des différentes recherches en cours tout en s'inscrivant dans un financement de l'USAID¹⁵⁰ pour la structuration d'un réseau international sur les Common Pool Resources (CPR) élargi à tous les contextes de développement, et plus seulement au cas du Sahel. Elinor Ostrom fait alors partie du panel de chercheurs invités à participer et elle se retrouve en charge de produire le résumé des différents points de vue exprimés lors de la conférence (Coriat, 2013-a). En 1986, Ostrom proposera un programme ambitieux et interdisciplinaire en réponse à la demande de l'USAID¹⁵¹ de constituer une base de données à la fois bibliographique et d'études de cas sur les CPR, et prendra ainsi la position de leader dans la structuration naissante de ce champs académique aujourd'hui proluxe (Locher, 2016). Nous pouvons donc considérer avec Baron, Petit et Romagny (2011) que les communs ne sont pas un courant théorique mais bien davantage « un champ d'investigation scientifique » en

150 L'USAID est l'Agence américaine (USA) pour le développement international. C'est une agence indépendante du gouvernement des Etats-Unis chargée du développement économique et de l'assistance humanitaire dans le monde et qui est dotée de fonds pour organiser la recherche sur le sujet.

151 Demande financée par Duke University avec le soutien de Ford.

lien avec la question du développement et des politiques de développement comme en témoigne la diversité des disciplines académiques travaillant sur les communs, dont Ostrom est devenue la figure de proue puisque ses travaux sont cités par la quasi-totalité des auteurs travaillant dans ce champ.

Le prisme d'Elinor Ostrom pour aborder la question du développement est donc celui des situations de dilemme social propres aux CPR et des capacités d'auto-organisation efficaces des communautés (Eynaud et Laville, 2017), ce qui la conduit à défendre la pertinence de la diversité institutionnelle. C'est également ce qui la conduit à s'opposer aux quatre piliers de l'édifice théorique visant à démontrer l'incapacité humaine à l'auto-organisation collective : le dilemme du prisonnier de Tucker, le théorème d'impossibilité d'Arrow, le passager clandestin d'Olson et la tragédie des communs de Hardin (Locher, 2016). Le développement est ainsi pour Ostrom un processus complexe, dépourvu de panacée, une source de dilemmes pour les acteurs qu'ils ne peuvent résoudre que par un processus d'apprentissage individuel et collectif en situation d'incertitude (Labrousse, 2015). L'action collective se retrouve ainsi au cœur de l'approche « ostromienne » du développement (Sabourin et Antona, 2003) puisqu'elle « *offre aux études sur le développement une perspective dans laquelle les individus peuvent entreprendre des actions collectives à propos des biens communs sans en référer obligatoirement à l'intervention de l'Etat ou à l'établissement de la propriété privée* » (Antona et Bousquet, 2017, p.22). Mais cela ne signifie pas que les pouvoirs publics sont absents de ces actions collectives motrices du développement, comme en témoigne un article de 1996 d'Ostrom intitulé *Crossing the Great Divide : Coproduction, Synergy, and Development* qui montre comment une action collective conjointement élaborée, réalisée et évaluée par les communautés et les pouvoirs publics locaux accroît l'efficacité des politiques de développement. L'occasion pour Ostrom de réaffirmer l'importance de l'économie politique et de mettre l'accent sur la délibération comme condition indispensable pour co-construire ces actions collectives (Labrousse, 2015). Le développement est donc plus précisément pour Ostrom une affaire d'actions collectives instituantes (Baron, Petit, Romagny, 2011) qui doit amener le chercheur à réfléchir sur les facteurs qui contribuent à augmenter la probabilité initiale d'une auto-organisation et sur les facteurs qui renforcent la capacité des individus à maintenir leurs efforts d'auto-organisation dans le temps (Bollier, 2014, p.39). L'approche du développement proposée par Ostrom en termes d'action collective instituante s'inscrit ainsi dans un renouvellement de la réflexion sur les relations entre l'individuel et le collectif à une pluralité de niveaux (Perez et Silva, 2013), et peut utilement alimenter notre propre réflexion sur le mode de développement porté par les PTCE qui peuvent être appréhendés comme une action collective territorialisée.

Si les thématiques de recherche abordées par Elinor Ostrom entrent pleinement dans la perspective de notre recherche, nous devons également aborder les éléments

épistémologiques qui rendent les travaux d'Ostrom compatibles avec notre démarche. En premier lieu, nous pouvons souligner qu'Ostrom développe un projet de recherche ayant clairement une dimension politique qui s'exprime par sa volonté de dépasser les dogmes et de réconcilier l'économie et la science politique (Labrousse, 2015) pour développer une économie politique du développement. Pour cela, son travail s'inscrit dans celui d'une équipe et valorise la pluridisciplinarité (Ostrom, 2011-b) tant théorique que méthodologique (Labrousse, 2015), ce qui coïncide avec la volonté d'unité des sciences sociales portée par la tradition de pensée de l'ESS : « *Ses travaux constituent un plaidoyer pour l'interdisciplinarité en sciences humaines et sociales* » intéressées par l'action collective et même au-delà des SHS pour appréhender les systèmes socio-écologiques et « *les résultats obtenus incitent à la tolérance et à l'absence de dogmatisme* » (Antona et Bousquet, 2017, p. 14).

On trouve chez Elinor Ostrom la même volonté que la recherche en SHS joue un rôle concret sur les politiques publiques que chez Vincent Ostrom (voir citation p.256), avec l'idée que la recherche doit sortir de son rôle purement analytique pour aider les acteurs à faire face aux situations de dilemmes sociaux (Ostrom, 1998). C'est également un point épistémologique qui rend les travaux d'Ostrom compatibles avec la tradition de pensée de l'ESS et avec ceux de Sen dont les réflexions visent à réduire effectivement les inégalités injustes.

En second lieu, Ostrom fait donc partie des théoriciens qui, comme Sen, refusent de considérer qu'il existe une *One Best Way* qu'il s'agirait de définir puis d'étendre à toutes les formes d'organisations. Elle nous dit ainsi qu'au lieu de déployer une « *foi aveugle* » dans la propriété privée, les institutions de propriété commune, ou l'intervention du gouvernement, *the valid question is how various types of institutional arrangements perform comparatively when confronted with similarly difficult environments* (Ostrom et Schlager, 1992, p.260). Refusant le dogme qui conduit à considérer que « les individus qui partagent un bien commun sont inéluctablement pris dans un piège dont ils ne peuvent s'échapper » ou à « croire que des solutions institutionnelles optimales peuvent facilement être élaborées et imposées à faible coût par des autorités externes », Ostrom souhaite « *apprendre sur l'expérience des individus confrontés à des situations réelles* » et considère que « *trouver les bonnes institutions est un processus difficile, chronophage et propice aux conflits* » (Ostrom, 2010, p27-28). Cette reconnaissance et défense de la diversité institutionnelle est également un point commun avec la tradition de pensée de l'ESS et celle de Sen.

Il en découle qu'il est essentiel pour Ostrom d'accorder de la valeur à la parole de ceux qui sont concernés, de prendre en considérations leurs motivations à cet agir commun et d'avoir une analyse contextualisée et située des actions collectives instituantes. C'est en ce sens que les observations qualitatives sur le terrain sont aussi indispensables (Labrousse, 2015).

Si l'épistémologie d'Elinor Ostrom comprend la valorisation de la diversité institutionnelle, la pluridisciplinarité, la production de connaissance comme une action collective impliquant les acteurs, la nécessité de prendre en compte le contexte local, de situer l'analyse sont autant d'éléments qui rendent son cadre théorique compatible avec notre recherche et la tradition de pensée de l'ESS. Elle contient aussi un élément faisant écho aux approches du développement durable que nous avons retenu : elle se situe clairement dans le cadre d'une analyse multiniveaux des systèmes complexes en situation d'incertitude. Dans un article préparé avec Eduardo Brondizio et Oran Young et publié après sa mort en 2013, Ostrom montre qu'aucun niveau spatial ou temporel ne se suffit à lui-même pour parvenir à une gouvernance durable, efficace et équitable des systèmes socio-écologiques et appelle à des analyses multi-niveaux face aux enjeux du développement durable.

Comme pour Sen, l'épistémologie d'Ostrom s'appuie sur une ontologie qu'il faut prendre en compte si on veut éviter de faire des raccourcis. Elle s'appuie sur une approche de l'être humain comme étant socialisé, inscrit dans une historicité et dans un réseau d'interactions sociales, dont les comportements ne relèvent pas uniquement du calcul utilitariste mais aussi d'obligations parfaites et imparfaites générées par la culture, les normes, les groupes d'appartenance. L'ontologie d'Ostrom est donc proche de celle développée par Sen, et ce d'autant plus que comme chez lui, elle vient en appui de sa vision de la démocratie. Ostrom a une vision toquevillienne de la démocratie basée sur l'autogouvernance, mais elle emprunte aussi à J. Commons pour considérer que les institutions issues des processus démocratiques contraignent, mais aussi permettent, l'action humaine - dont l'action économique (Labrousse, 2015). On peut donc considérer qu'Ostrom ne fait pas partie des auteurs qui désencastrent la science économique du social mais au contraire qu'elle nous propose « une théorie située contextualisant la condition humaine dans sa diversité » (Labrousse, 2015, p.21), ce qui constitue un autre point de compatibilité avec Sen.

Ostrom est donc une théoricienne des institutions (Weinstein, 2013) avec une conception des institutions centrée sur les règles définies comme « *des compréhensions partagées par les acteurs ayant trait à des prescriptions effectives, définissant quelles actions ou quels résultats sont requis, interdits ou permis* » (Ostrom et Barsuto, 2011, p.319). Son institutionnalisme, sa conviction qu'il y a un rapport essentiel entre les idées et ce qu'on accomplit - c'est-à-dire entre la connaissance et l'action (Hess, 2015, p. 259) -, sa reconnaissance de la pluralité des motivations de l'agir économique, sa critique du « gouvernement par les nombres » qui conduit à ne pas accorder l'importance qu'il mérite au capital social dans l'analyse du développement (Brondizio, Ostrom, Young, 2013), l'importance qu'elle accorde à

la prise en compte des liens interpersonnels mais aussi des liens entre les humains et leur environnement naturel, sont autant d'éléments qui l'éloignent du cadre d'analyse néoclassique et la rapprochent du cadre d'analyse substantif, et donc de la perspective de notre recherche. Reste à nous pencher plus avant sur son approche de la rationalité pour évaluer sa compatibilité avec le cadre que nous avons construit à partir de Sen.

De prime abord Elinor Ostrom paraît influencée, au travers des recherches de Vincent Ostrom, par l'école des choix publics qui s'inscrit dans la tradition de pensée néoclassique et à laquelle s'oppose l'école du choix social défendue par Sen. Dans son ouvrage *Governing the commons* publié en 1990 et qui donne un premier état d'avancement des travaux de recherche menés depuis la conférence d'Annapolis, cela se traduit par une conception du comportement rationnel proche de celle de l'économie standard, faisant dépendre le comportement des individus d'un calcul rationnel entre coûts et avantages. La traduction tardive de cet ouvrage en français à la suite de l'attribution du prix de la Banque de Suède contribuera à accréditer l'idée, dans la littérature française, de sa proximité avec la théorie du choix rationnel (TCR). Cependant, dès 1990, elle positionne sa réflexion dans le cadre de situations complexes et incertaines (trad 2010, p.48) et elle en tire la conclusion que « *au vu de ces niveaux d'incertitude quant à la structure basique des problèmes auxquels sont confrontés les [membres des communs], la seule conclusion raisonnable à tirer des processus de découverte et de calcul mis en œuvre est qu'ils s'engagent dans un important processus d'apprentissage par essais et erreurs* » (Ostrom, 2010, p.49). Ostrom a donc tout de suite pris ses distances avec la TCR pour s'inspirer de l'approche d'Herbert Simon d'une rationalité limitée et procédurale (Weinstein, 2013). Dans cette approche, le comportement est rationnel quand il est le résultat d'une réflexion appropriée qui dépend du contexte qui l'a généré (Ferrière, 2011). De la même manière que pour les acteurs, Ostrom souligne la rationalité procédurale, bornée et interprétative du chercheur justifiant le travail en équipe pluridisciplinaire pour tendre vers l'objectivité (Labrousse, 2015). Il semble ainsi qu'au cours de son cheminement intellectuel, Ostrom définit un nouveau modèle de rationalité : pour Olivier Weinstein (2013), Ostrom nous propose de considérer que ce sont les structures institutionnelles qui orientent les comportements vers le calcul de maximisation de l'utilité dans le cas de situations marchandes concurrentielles ; et vers la coopération quand d'autres conditions institutionnelles sont réunies¹⁵². Si ce n'est pas le comportement rationnel égoïste qui crée le marché mais le marché qui crée la « mentalité de marché », alors on comprend qu'Ostrom cherche à mettre en évidence les conditions institutionnelles qui seraient favorables au comportement de coopération. Pour Antona et Bousquet (2017), Ostrom a développé une approche du

¹⁵² Ce qui peut évoquer la théorie des jeux avec frame de Michael Bacharach (2006).

choix rationnel collectif pour penser les institutions qui n'est pas une agrégation de choix individuels rationnels et que nous pouvons considérer comme compatible avec nos réflexions sur les capacités et l'agencéité collective.

Au terme de cette première sous-section qui nous a permis de découvrir le cheminement intellectuel d'Ostrom et la diversité de ses emprunts théoriques et méthodologiques caractérisant sa démarche de recherche pragmatiste, nous arrivons à la conclusion que :

- Comme pour Sen, le cadre de pensée d'Ostrom est complexe et difficilement classable et qu'il faut donc nous méfier des interprétations qui en sont faites, surtout quand elles se fondent quasi exclusivement sur son livre de 1990 traduit en 2010 en France.

- Son approche du développement, son épistémologie, sa conception des êtres humains et son positionnement vis-à-vis de l'économie sont conciliables avec la tradition de pensée de l'ESS et avec l'approche économique théorique du développement durable que nous avons souhaité retenir. Avec cependant un bémol, sur lequel nous reviendrons, concernant la dimension politique et la visée transformative de son œuvre.

Une fois cette compatibilité établie, nous pouvons explorer en quoi l'approche d'Ostrom sur les institutions et en particulier sur les communs peut venir combler certains des manques que nous avons repérés dans le cadre de l'approche par les capacités élargi avec les apports des économistes que nous avons qualifié de personnalistes.

1.2 - Une analyse de la diversité institutionnelle

Comme nous l'avons souligné dans le chapitre 2, un des manques ou incomplétudes de la pensée de Sen pour notre analyse des PTCE en tant qu'objet de l'ESS est sa difficulté à penser la production du social et les dynamiques des institutions. Or, Elinor Ostrom est non seulement une théoricienne des institutions mais elle a révolutionné la réflexion sur l'analyse des institutions en la positionnant d'emblée dans une volonté de compréhension des systèmes complexes en situation d'incertitude, comme en témoigne sa critique des trois modèles théoriques dominants sur l'analyse des situations de dilemme social dès les premières pages de son livre de 1990, *Governing the Commons* :

- la tragédie des biens communs présentée par Garrett Hardin dans un article de *Science* en 1968 qui prédit la destruction par épuisement d'une ressource limitée si plusieurs individus l'utilisent en commun. Hardin prend l'exemple d'un pâturage « en libre accès » mais c'est « une métaphore du problème général de la surpopulation » nous dit Ostrom (1990, trad. 2010, p.15) ce que Fabien Locher (2013) étaiera en

montrant les liens qu'entretient Hardin avec les thèses eugénistes. L'idée d'une « tragédie des communs » connaît un très grand succès et est, par exemple, utilisée dans les années 70 pour expliquer notamment la famine au Sahel.

- le jeu du dilemme du prisonnier qui décrit une situation où deux joueurs auraient intérêt à coopérer, mais où, en l'absence de communication entre les deux joueurs, chacun choisira de trahir l'autre si le jeu n'est joué qu'une fois, aboutissant à une situation non optimale au sens de Pareto. Ce jeu qui selon Ostrom « fascine les scientifiques » diffuse l'idée que la coopération est impossible.

- La logique de l'action collective proposée en 1965 par Mancur Olson soutient que « à moins que le nombre d'individus soit assez réduit ou qu'une forme de contrainte [...] existe, des individus rationnels et intéressés n'agiront pas de manière à réaliser leurs intérêts communs ou collectifs » (Olson, 1965, p.2).

Ces trois modèles théoriques aboutissent à la conclusion que le seul moyen de sortir de ces situations de dilemme social est soit la privatisation soit la régulation publique centralisée. Mais pour Ostrom, ces modèles ne rendent pas compte des comportements réels des individus et de leur capacité d'auto-organisation car ils raisonnent comme si les situations sociales étaient des systèmes simples, qu'il n'existait que deux types de marchandises (les biens privés purs et les biens publics) et qu'un modèle unique d'individus, rationnels parce que calculateurs et intéressés (Ostrom, 2011 a). Or pour comprendre les comportements effectifs des individus dans ce type de situations, il faut, pour Ostrom, considérer qu'elles sont complexes et incertaines et que les institutions qui les influencent et en découlent sont des règles imbriquées sur plusieurs niveaux (Isaurralde, 2015). Si la complexité en situation d'incertitude nécessite une approche pluridisciplinaire, comme nous l'avons déjà souligné, Il est alors nécessaire pour Ostrom de se doter de cadres d'analyse communs adaptés à ces différentes échelles situationnelles et permettant aux différentes disciplines de travailler ensemble.

Pour comprendre et analyser la diversité des institutions, Ostrom va donc proposer la construction d'un cadre d'analyse pluridisciplinaire à l'échelle micro-situationnelle puis à l'échelle macro-situationnelle. Nous commencerons par présenter le cadre IAD (*Institutional Analysis and Development*) qu'elle construit à partir de 1982 et qui lui permet de définir une « grammaire » institutionnelle à l'échelle des situations d'action micro-locales (1.2.1). C'est avec ce cadre IAD qu'elle lance son programme d'étude des institutions permettant de gérer en commun des CPR en s'appuyant sur des milliers de cas observés sur le terrain (1.2.2). Puis, élargissant sa focale, elle développe avec l'équipe de Bloomington, un cadre d'analyse des situations de dilemme social prenant en compte l'échelle du macro-contexte. Il s'agit du cadre d'analyse des Systèmes Socio-Ecologiques (SSE), développé à partir des années 2000 qui lui permet d'aborder les enjeux complexes du développement durable (1.2.3).

1.2.1– Le cadre de l'IAD (Institutional Analysis and Development)

Dans son article de 2011 retraçant son cheminement, Elinor Ostrom nous explique la genèse de la construction du cadre IAD. Elle commence par revenir sur les insuffisances des hypothèses classiques concernant les comportements des individus, qui les considèrent incapables de s'organiser pour résoudre les dilemmes sociaux tels que la surexploitation des ressources communes ou la production insuffisante de biens publics locaux. Elle revient ensuite sur le contexte du début des années 80 où « *tandis que des cas dramatiques de ressources surexploitées avaient capté l'attention de l'opinion, les études de la gouvernance locale des ressources communes [...] réalisées par des anthropologues, des historiens de l'économie, des ingénieurs, des historiens, des philosophes et des politistes, ne parvenaient pas à attirer celle de la plupart des théoriciens et des décideurs* » (Ostrom, 2011 b, p.30). Faute d'un cadre commun d'analyse, le cumul des connaissances contenues dans ces études était impossible à réaliser comme l'a révélé la conférence d'Annapolis. C'est ce qui conduit Elinor Ostrom à proposer à l'USAID de rassembler des chercheurs de différentes disciplines en utilisant le cadre IAD et d'utiliser le *Workshop in Political Theory and Policy Analysis* créé avec son mari à l'Université d'Indiana pour coder et analyser les études de cas d'usage des ressources communes menées par d'autres chercheurs. Les bases de ce cadre d'analyse avaient été posées dès 1982 avec des éléments issus des études sur les systèmes polycentriques. Amendé et retravaillé par la communauté des chercheurs, le cadre IAD « *est ainsi devenu le socle de la conception d'un manuel de codage destiné à enregistrer un ensemble cohérent de variables pour chaque étude de cas de gestion de ressource commune* » (Ostrom, 2011 b, p.31) permettant une méta-analyse des données provenant du terrain. Ostrom a tiré de ses premiers travaux de recherche la conviction de la capacité d'auto-organisation des individus et de leur pouvoir de transformer les variables externes qui affectent leur comportement par l'action collective, à condition d'admettre que les êtres humains sont des individus sociaux qui communiquent (p.29). Elle souhaite dès lors identifier les facteurs structurels affectant la probabilité de coopération à l'échelle micro-situationnelle. Cependant, ses premiers travaux lui ont aussi enseigné que ces situations de coopération se construisaient au cas par cas, qu'elles témoignaient d'une extraordinaire diversité institutionnelle et organisationnelle plutôt que d'une logique universelle. Mû par la volonté de recréer des ponts entre économie et science politique, le couple Ostrom conçoit alors la nécessité de se doter d'un langage commun entre disciplines (Hess, 2015, p.268) pour l'étude de ces situations d'action.

Le premier pas vers ce langage commun concerne la spécification des termes « cadres », « théories » et « modèles ». Ostrom (2011-b, p.25) nous dit ainsi : « *Alors que les termes cadres, théories et modèles sont utilisés de manière interchangeable*

par de nombreux chercheurs, nous utilisons ces concepts de façon imbriquée pour aller du plus général au plus précis dans nos hypothèses de recherche ».

- Le cadre permet d'établir un ensemble de variables générales et leurs relations qu'il faut prendre en compte pour une analyse institutionnelle (Labrousse, 2015). Il constitue un langage commun entre disciplines en définissant précisément ces variables et leurs sous-variables et en permettant d'explorer les relations possibles entre elles (Ostrom, 2017, p.46). Le cadre doit aider le chercheur à repérer des éléments potentiellement significatifs sur le terrain, à générer des questions et des hypothèses théoriques et à permettre la comparaison avec d'autres travaux sur des objets proches. Il a une fonction de systématisation (Chanteau et Labrousse, 2013, p.15).

Le cadre IAD contient ainsi « *un ensemble de composantes imbriquées que les chercheurs en sciences sociales peuvent utiliser dans leurs efforts pour comprendre les interactions humaines et leurs résultats en fonction de diverses situations institutionnelles. [...] Il fournit aux chercheurs un langage métathéorique permettant de discuter toute théorie particulière ou de comparer les théories entre elles* » (Ostrom, 2011 b, p.25).

- Les théories sont moins générales. Elles spécifient quelles parties du cadre sont jugées utiles pour expliquer certains résultats et elles proposent des relations de cause à effet entre les variables capables de générer des prédictions très générales (Ostrom, 2017, p.46). Ostrom précise ainsi que la théorie des jeux ou celles des communs sont des exemples de théories spécifiques compatibles avec le cadre IAD (Ostrom, 2011, p.26).

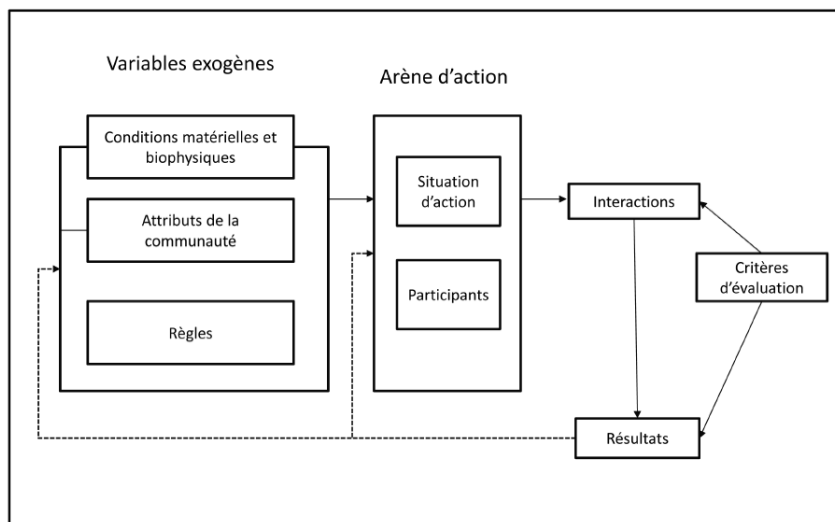
- Les modèles sont l'application d'une théorie. Ils consistent à « *formuler des hypothèses précises sur un nombre limité de variables au sein d'une théorie* » (Ostrom, 2011 b, p.26). Une théorie peut donc donner lieu à une famille de modèles allant de modèles simples à « *des choses de plus en plus complexes* » (Ostrom, 2017, p.46).

Le cadre, à la fois exploratoire et explicatif, IAD est centré sur les situations micro-locales. Ostrom a rassemblé les explications sur le contenu et la méthode d'utilisation du cadre IAD dans un ouvrage paru en 2005 et intitulé *Understanding Institutional Diversity*. Au cœur de la démarche IAD on trouve le concept d'arène d'action. Les arènes d'action sont vues comme l'unité de base de l'analyse institutionnelle au sens d'espace de production des règles (Chanteau & Labrousse, 2013). L'analyse est **multi-niveau, proposant 3 niveaux imbriqués d'arènes d'action concernant la production des règles opérationnelles, de choix collectif et de choix constitutionnel**. Au sein des arènes d'action, le processus dynamique de production des règles passe par des « *situations d'action* », situation où deux ou plusieurs individus sont confrontés à des actions potentielles qui produisent conjointement des résultats (Isaurralde, 2015, p101-102). La composante interne d'une situation d'action est réputée compatible

avec la théorie des jeux mais le cadre IAD intègre cette situation particulière dans une arène d'action qui elle-même s'inscrit dans un espace plus large de variables externes exerçant une influence potentielle sur la situation d'action.

Dans un article de 1998, Elinor Ostrom envisage **3 groupes de variables externes clés** exerçant leur influence de façon conjointe : **les conditions matérielles et biophysiques, les attributs des usagers et les règles externes**. Cette classification des variables clés qui augmentent la capacité d'auto-organisation d'un collectif évolue dans la suite de ses travaux. En 2005, elle propose la schématisation suivante des variables influençant les arènes d'action et de la manière dont les situations d'action par les interactions qu'elles génèrent peuvent modifier en retour ces variables exogènes et l'arène d'action elle-même. Schématisation reprise par Isaurralde (2015) :

Figure 19 – Variables influençant les arènes d'action selon Ostrom (2005)



Cadre d'analyse IAD, adapté selon la schématisation d'Ostrom (2005, p.15)

En trente années d'utilisation le cadre IAD a permis de construire non seulement un langage méta-disciplinaire (Ostrom, 2017) mais aussi une « grammaire des institutions ». A partir de très nombreux cas analysés au travers de ce cadre, la méthode IAD consiste à rechercher des invariants structurels dont la combinaison permet de comprendre la diversité des interactions humaines comme la combinaison des éléments structurels de la grammaire permet de former un langage structuré par des règles (Isaurralde, 2015, p.11-12).

Ce cadre analytique qui s'inspire, d'après Ostrom elle-même (2011-a, p.25), des travaux de Commons sur les transactions, de Popper sur la logique de situation, d'Irving et Goffman sur les cadres relationnels et de l'œuvre de Koestler sur les systèmes complexes et de Simon sur la rationalité, lui permet d'affirmer que les théories standards sur l'impossibilité de coopération et l'hypothèse réductrice de rationalité complète sont confirmées quand la situation de dilemme sociale prend place dans une arène d'action où l'interconnaissance et la communication entre les participants sont absentes. Dans tous les autres cas, il existe une capacité à

surmonter le dilemme social par l'action collective et la coopération mais l'intensité de cette capacité et la probabilité qu'elle advienne dépendent d'un grand nombre de variables et de leur combinaison.

Les PTCE, en tant que *pôles*, rassemblent et cherchent à faire interagir des acteurs divers dans une finalité de développement durable local. Ils doivent s'appuyer pour cela sur des coopérations économiques à une échelle territoriale. Ce sont des actions collectives instituantes au sens où les membres d'un PTCE produisent leurs propres règles de fonctionnement et de gouvernance pour gérer les enjeux de l'intérêt collectif qu'ils se sont donnés, à partir d'intérêts individuels qui peuvent être divergents. Les PTCE sont donc intrinsèquement porteurs de situations de dilemme social que les membres doivent résoudre par la coopération économique. Ces coopérations et interactions interpersonnelles et inter-organisationnelles modifient en retour le contexte institutionnel local en générant ou en influençant le mode de développement du territoire.

En considérant que les dynamiques collectives multi-partenariales de type PTCE sont constituées de différentes arènes d'action (espaces de production des règles) et que ces arènes évoluent au cours du temps notamment en fonction de l'évolution des participants, l'analyse institutionnelle proposée par Ostrom et le cadre de l'IAD peuvent utilement éclairer les PTCE et nous aider à identifier les composantes structurelles permettant non seulement la coopération mais également l'orientation de cette coopération vers la production d'un mode de développement durable compatible avec la tradition de pensée de l'ESS.

Toute l'analyse d'Ostrom et de l'école de Bloomington sur les communs prend également place dans ce cadre de l'*Institutional Analysis and Development* en tant que théorie, et nous nous proposons de présenter plus avant les éléments de cette théorie des communs pouvant éclairer notre approche des PTCE et venir compléter notre cadre d'analyse construit à partir de l'approche par les capacités de Sen.

1.2.2 – L'analyse des communs dans le cadre de l'IAD

Il est très compliqué de résumer en quelques pages la somme de connaissances que l'étude collective des communs, dans le cadre IAD, a permis de générer en plus de 30 ans de recherche. Loin de chercher à être exhaustifs, nous nous concentrerons sur les éléments qui peuvent utilement éclairer nos propres réflexions et venir compléter notre cadre conceptuel construit à partir de la tradition de pensée de l'ESS et de l'approche par les capacités de Sen.

A la suite de la conférence d'Annapolis, Ostrom s'intéresse aux Common Pool Resources (CPR) en y voyant de probables situations de dilemme social. Elle étudie ces CPR, en mobilisant le cadre IAD qu'elle a commencé à élaborer à partir de ses études des systèmes polycentriques, et en focalisant sur les **institutions (au sens des**

règles) que les individus construisent par l'action collective pour résoudre ces dilemmes et s'assurer un accès durable à la ressource. Conformément à la méthodologie qu'elle construit, nous ne devons pas perdre de vue que sa théorie des communs est une spécification du cadre d'analyse IAD pour des cas de dilemmes sociaux particuliers : ceux générés par un CPR (Ostrom, 2011-b, p.26). Sa théorie des communs est ainsi basée sur la caractérisation des éléments d'analyse de cette situation d'action particulière qu'est la gestion d'un CPR et va donc s'intéresser aux interdépendances et interactions entre les conditions matérielles et biophysiques du CPR, la communauté concernée et les règles construites. L'ensemble de ces travaux prenant place dans une recherche pluridisciplinaire et collective sur le développement (Maurel, 2019).

Dès le début de ses travaux sur les communs, Ostrom (1990) opère un décalage par rapport à l'analyse économique en soutenant que pour repérer ou définir un commun il faut plutôt partir de la notion de « groupe d'utilisateurs » d'un CPR - défini comme un ensemble d'individus qui font usage (ou qui réclament de pouvoir faire usage) d'un CPR - que des caractéristiques de la ressource. Elle observe que, sous certaines conditions, les groupes d'utilisateurs se révèlent capables de mener une action collective pour préserver ou développer leur accès à la ressource par l'établissement de règles devenant ainsi une organisation qu'elle nomme en 1986 « user group organisations » (Coriat, 2013-a). Pour Coriat (2013-a, p.14), bien que la théorie des communs se précise et s'enrichisse progressivement dans son œuvre, « *Ostrom ne se départira jamais de cette proposition qu'un commun c'est d'abord et avant tout une communauté d'acteurs* » et que l'étude des communs est inséparable de celle de l'action collective qui est sa préoccupation majeure.

Dans la littérature sur les communs se rattachant explicitement aux travaux d'Ostrom, comme par exemple dans le *Dictionnaire des biens communs* de Cornu, Rochfeld et Orsi (2017), on trouve très souvent une définition des communs comme se caractérisant par trois critères additionnels : 1) la production et la gestion d'une ressource (considérée comme vulnérable) en accès partagé; 2) l'établissement de droits et d'obligations distribués (de propriété, d'usage..., etc.) qui régulent notamment l'accès à la ressource par les utilisateurs ou communs; 3) enfin, la gouvernance collective de la ressource qui inclut la résolution des conflits générés par la gestion de la ressource. Lionel Maurel (2019), dans une série d'articles paru sur son blog, attire utilement notre attention sur le fait que cette définition des communs s'est construite progressivement au moment où l'élargissement de la notion de commun à d'autres objets que les CPR initialement étudiés par Ostrom, « *a poussé à la recherche de « dénominateurs communs » pour conserver à la notion un minimum de cohérence* ». Cette définition, qui tend à réifier le commun, s'appuie effectivement sur les travaux d'Ostrom qui se sont intéressés aux trois « entrées » possibles dans les situations de communs, et plus généralement de dilemmes sociaux, pour remettre en cause les analyses alors dominantes de ce type de situation et en

proposer une analyse institutionnaliste. La ressource, la communauté et les règles constituent ainsi, pour Ostrom, les trois catégories de variables externes qui permettent d’analyser une situation d’action dans le cadre IAD (voir figure 19 page 275).

1.2.2.1 – l’entrée par la ressource

Une première entrée possible dans les situations de communs est celle de la ressource comme le privilégient les économistes - et Ostrom va l’explorer pour s’en écarter.

Dès le début de leurs travaux, les Ostrom considèrent que la classification des biens proposée par Samuelson, basée sur les critères de rivalité et d’excluabilité, n’est pas satisfaisante pour décrire la diversité des situations observées. Cette classification (à partir des critères binaires rival/ non rival et excluable / non excluable) ne définit en effet que 4 types de biens et conduit à considérer que les biens publics impurs qui sont rivaux et non excluables sont des biens communs. Les Ostrom (1977¹⁵³) font évoluer cette représentation en proposant tout d’abord de s’intéresser aux ressources et pas uniquement aux biens économiques, affirmant ainsi que c’est la valeur d’usage ou sociale des choses qui prime plutôt que leur inscription dans un marché. Ils proposent ensuite de considérer qu’il existe un continuum de situations d’excluabilité entre les ressources fortement excluables et celles qui le sont faiblement - et de même pour le critère de rivalité que les Ostrom remplacent par celui de *soustraitabilité d’usage (subtractability of use)*. Un bien rival, c’est-à-dire un bien qui, s’il est consommé par un agent économique n’est plus consommable par un autre, devient ainsi pour les Ostrom une ressource à forte soustraitabilité d’usage - c’est-à-dire une ressource qu’il est difficile d’utiliser conjointement par plusieurs personnes, même si elles le désirent. Dans son ouvrage de 2005, Elinor Ostrom reprend cette proposition sous forme du tableau suivant (p. 24) :

Figure 20 – Typologie des biens selon Ostrom

		Subtractability of use	
		<i>Low</i>	<i>High</i>
Difficulty of excluding potential beneficiaries	<i>Low</i>	Toll goods	Private goods
	<i>High</i>	Public goods	Common-pool resources

153 Ostrom Elinor & Ostrom Vincent [1977] “Public Goods and Public Choices”, in Savas E.S. (ed.), *Alternatives for Delivering Public Services; Toward Improved Performance*, Boulder : Westview Press, pp.7–49

Pour les Ostrom et contrairement à l'approche économique standard, la catégorisation des ressources n'est pas liée à leurs caractéristiques intrinsèques mais relève d'une construction sociale éminemment contextualisée. Une ressource n'est pas par nature un bien privé ou un bien public. Ce sont les règles instituées concernant son usage qui permettent de la situer dans ce double continuum. Les règles témoignent ainsi de la construction sociale de la nature des ressources (Weinstein, 2015). La classification des ressources proposée par Ostrom, dont les biens économiques font partie, permet ainsi de rendre compte de la forte diversité des situations institutionnelles construites autour des ressources au-delà de la dichotomie habituelle entre biens privés et biens publics. Elle lui permet également de caractériser les Common Pool Resources comme étant :

A natural or made man facility that produces a flow of use units per units of time (or several produces of flow of use per units of time), where exclusion from the ressource is difficult or costly to achieve and the resource can potentially be utilized by more than one individual or agent simultaneously or sequentially (cité par Coriat, 2013-a, p.12).

Les CPR sont donc soit des ressources naturelles, soit des systèmes produits par l'homme comme des systèmes d'irrigation ou des « unités centrales de traitement consommées par ceux qui partagent un système informatique » (Ostrom, 2010, p.45). Les CPR peuvent également être des stocks de ressources immatérielles comme des systèmes d'information, même si les premiers travaux d'Ostrom se concentrent sur des communs matériels. Il est également très important pour notre recherche de bien prendre en compte la double dimension de stock et de flux que contient cette définition : un CPR est un stock de ressource qui donne naissance à une ou plusieurs variables de flux. Le stock de ressource (par exemple un lac) permet le prélèvement d'un ou plusieurs flux d'unités de ressource (par exemple, des poissons mais aussi des litres d'eau froide pour le refroidissement d'une machine). Un même stock de ressources peut fournir des flux de services rivaux et d'autres non rivaux : un alpage géré en commun fournit des ressources fourragères rivales mais aussi un service de maintien de la biodiversité qui est indivisible et donc non rival (Allaire, 2013). Ces flux doivent être analysés par unité de temps pour prendre en compte la capacité de régénération du stock de ressource, ce qui place d'emblée l'analyse dans le champ de la durabilité (Ostrom, 1990). Cette approche nous semble très utile pour analyser les PTCE au regard de leur finalités car elle nous amène à questionner le stock de ressources matérielles, immatérielles voire intangibles (Allaire, 2019) que les membres du PTCE génèrent et gèrent ensemble, et à distinguer cette question de celles des flux de ressources que le fait de faire pôle génère pour chacun de ses membres.

1.2.2.2 – L'entrée par les règles

La deuxième entrée dans les situations de communs, qui elle est propre à l'analyse d'Ostrom, est celle des règles.

Elinor Ostrom s'éloigne très rapidement de l'idée que les CPR seraient des communs « naturels » en pointant que des biens privés au sens de rivaux et excluables peuvent être administrés comme des communs et des CPR être administrés comme des biens publics (Coriat, 2013-b). Les communs supposent certes une ressource, mais surtout un système de règles qui instituent et permettent une gestion en commun. Le stock de ressource peut faire l'objet de règles le définissant comme un commun, alors que les unités de ressources prélevées peuvent être définies comme relevant de l'appropriation privée ou bien comme relevant d'un usage commun (Allaire, 2013). L'extrême diversité de ces systèmes de règles est constitutive de la forte diversité institutionnelle constatée par Ostrom et son équipe à partir des données de terrain. C'est pour analyser cette diversité qu'Ostrom développe une grammaire des institutions dans une analyse multi-niveau.

Elle (Ostrom, 2005) propose ainsi de considérer que le **système** de règles qui définit un commun **comporte** en fait **trois catégories de prescriptions** qui ne jouent pas le même rôle dans la temporalité de l'action collective : les règles, les normes et les stratégies partagées. Elle établit que la syntaxe générale de la grammaire des institutions qui comprend 5 composants (ADICO) permet de faire la distinction entre ces trois catégories de prescription :

- A - Attribut : composant indiquant à qui s'adresse la règle, la norme ou la stratégie partagée.
- D - Deontic : composant qui indique ce que l'on « peut » (autorisé), « doit » (obligé) et « ne doit pas » (interdit) faire.
- I – Aim : composant décrivant quel(s) action(s) ou résultat(s) dans une situation d'action sont concernées par le composant Deontic.
- C – Conditions : composant qui indique quand et où les actions ou résultats prévus par le composant Aim sont concernées par le composant Deontic.
- O – Or Else : composant indiquant les sanctions prévues en cas de non-respect des composants précédents.

Une règle contient tous les composants ADICO alors qu'une norme ne contient que les composants ADIC et une stratégie partagée contient uniquement les composants AIC (Ostrom, 2005, p.140). D'après Olivier Weinstein (2013), les normes et stratégies partagées doivent être comprises comme des attributs du groupe, de la communauté alors que la règle bien que construite par le groupe a acquis une certaine extériorité du fait du système de sanction associé. Ainsi d'après Ostrom et Barsuto (2013) :

- « Si les normes peuvent émerger dans le for intérieur d'un individu, l'essentiel des normes est acquis dans le cadre de la communauté dans laquelle l'individu interagit fréquemment. Si d'autres membres de cette même communauté peuvent avoir

connaissance d'une transgression de la norme, la valeur interne attribuée à une action conforme se renforce. »

- Ostrom emprunte à J.R. Commons sa définition des règles : « Les règles sont des énoncés linguistiques contenant des prescriptions similaires aux normes, mais les règles sont en outre porteuses de l'attribution d'une sanction lorsque des actions prohibées sont commises et constatées par un surveillant (Commons, 1924). »

A partir de cette syntaxe, Ostrom explique la diversité institutionnelle par l'infinie combinaison des règles, normes et stratégies partagées qui structure l'organisation des usagers autour de la ressource.

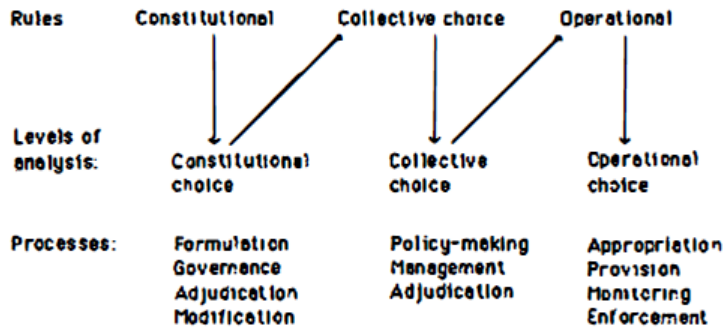
L'analyse des systèmes de règles est également multi-niveau. En effet, pour Ostrom, **les dynamiques collectives instituantes** (dont les communs) **sont le plus souvent composées de plusieurs arènes d'action imbriquées et liées entre elles à la fois par des liens horizontaux qu'elle qualifie d'organisationnels et qui renvoient à des rapports de coordination et/ou de compétition et par des liens verticaux qui constituent les différents niveaux d'analyse des institutions** (Weinstein, 2013). Les communs sont donc analysés à partir de trois niveaux imbriqués d'arènes d'action où se construisent les règles, chaque niveau ayant sa temporalité propre : « *les règles sont imbriquées dans un ensemble de règles qui définissent la manière dont le premier ensemble de règle peut être changé. L'imbrication des règles au sein d'autres règles, et ce, à plusieurs niveaux, est similaire à l'imbrication des langages informatiques à plusieurs niveaux. Ce qui peut être fait à un niveau dépendra des capacités et limites fixées par les règles du niveau supérieur* » (Ostrom, 2005, p58, traduction Isaurralde, 2015).

- Le **niveau opérationnel** pour les règles régissant les actions et prises de décision quotidiennes concernant « *le moment, le lieu, la manière de soustraire des unités de ressource, qui doit surveiller les actions de chacun et comment, quelles informations doivent être échangées [...]* » (Ostrom, 1990 trad. 2010, p.70. C'est le niveau où les individus interagissent directement avec les conditions physiques et matérielles de leur environnement.

- le **niveau du choix collectif** élabore les règles applicables au niveau opérationnel et désigne ceux qui participeront à l'élaboration des règles opérationnelles. Ce niveau définit la manière dont le stock de ressource doit être géré.

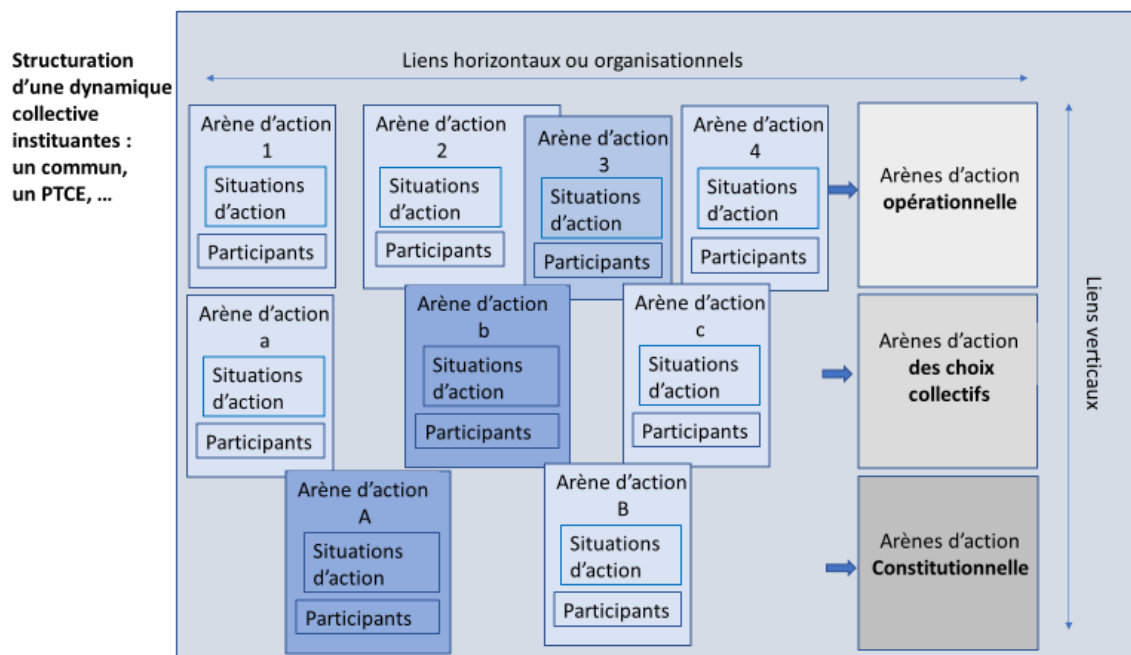
- le **niveau constitutionnel** définit les règles et distribution de droits permettant l'élaboration des règles de choix collectif. C'est le niveau des décisions concernant les règles de gouvernance. Ostrom résume cette imbrication des arènes d'action et donc des niveaux de règles dans le schéma suivant (Ostrom, 1990, p. 53) :

Figure 21 - Imbrication des arènes d'action et des niveaux de règles selon Ostrom (1990)



Le schéma suivant propose une représentation de la manière dont Ostrom présente la structuration des dynamiques collectives instituantes dans le cadre IAD :

Figure 22 – Structuration d’une dynamique collective instituante



Source : Auteure, 2019

Ayant remis en cause le caractère « naturel » des catégories de biens et élargi la réflexion aux ressources, et poursuivant son analyse des variables qui permettent aux individus de s’auto-organiser dans le cas de CPR, Elinor Ostrom approfondit son analyse des règles caractérisant un commun en y introduisant la notion de faisceau de droits emprunté à John Commons (Ostrom et Schlager 1992). La propriété n’y est pas vue comme un droit absolu d’une personne (privée ou publique) sur une chose (comme c’est le cas en France depuis la Révolution), mais comme un faisceau de droits reliant les détenteurs de ces droits à la ressource et entre eux (Orsi, 2013). Ostrom commence ainsi par préciser que tout droit suppose que quelqu’un d’autre a l’obligation d’observer ce droit, et que droits et obligations découlent des règles (Ostrom et Schlager, 1992, p.250).

Les droits qui composent le faisceau de droits de propriété sont donc définis aux différents niveaux de règles :

Les droits d'accès et de prélèvements sont définis au niveau de l'arène des choix opérationnels par les « règles opérationnelles » :

- l'accès est le droit d'entrer dans un espace défini ;
- le prélèvement est le droit d'obtenir des unités de flux de ressources ;

Au niveau de l'arène des choix collectifs, les règles de choix collectif définissent les droits :

- de gestion : c'est le droit de réguler les conditions d'utilisations de la ressource (accès et prélèvement) et de prendre les décisions concernant son amélioration.
- d'exclusion : c'est le droit de déterminer qui peut bénéficier du droit d'accès et de prélèvement et comment ces droits peuvent être transférés.
- d'aliénation : c'est le droit de vendre ou de céder les droits de gestion et d'exclusion. (Ostrom et Schlager, 1992, p. 251).

La conception de la propriété en termes de faisceau de droit (*bundle of rights*) a une longue histoire dans le droit américain et reste la conception dominante dans de nombreux pays (Weinstein, 2013). Cependant, plusieurs théories peuvent en découler : si dans le cas de John Commons (1924) l'objectif est de défendre le rôle de l'Etat dans l'économie contre les assauts du « laisser faire » en montrant comment la création des règles légales influencent la répartition des richesses, pour l'école des droits de propriété - qui reprend le concept au tournant des années 70 à la suite des écrits de Ronald Coase (1960) - l'objectif est de montrer que l'ensemble du faisceau de droits qui compose la propriété doit être contrôlé par le privé pour assurer une gestion efficace des ressources rares (Orsi, 2013 et 2015).

L'analyse proposée par Ostrom et Schlager en 1992 s'oppose à deux positions fondamentales de la théorie des droits de propriété : celle qui assimile la propriété commune à l'absence de droit d'exclure et celle qui considère qu'un système de propriété ne contenant pas les droits d'exclure et d'aliéner est incomplet et donc source d'inefficiences (Orsi, 2013, p.17). En effet, en introduisant le concept de faisceau de droits de propriété, Ostrom réfute la thèse de Garrett Hardin (1968) qui assimile commun, propriété commune et situations de libre accès - c'est-à-dire absence de droit d'exclusion. Elle montre ainsi que, contrairement à la représentation qu'en donne Hardin, le droit d'exclusion participe de la définition des régimes de propriété commune. Mais elle montre aussi qu'un faisceau de droits ne comportant pas le droit d'aliénation n'est ni incomplet ni inefficace comme l'affirme la théorie des droits de propriété. Cependant, si elle emprunte à J.R. Commons pour affirmer qu'un commun nécessite l'existence d'un système de règles définissant des droits de propriété que l'analyse doit approcher comme un faisceau de droits (Orsi, 2013), elle ne s'en sert pas pour affirmer une visée politique de défense de l'intervention de l'Etat dans l'économie comme le fait Commons. Nonobstant, Ostrom se sert de cette approche de la propriété en termes de faisceau de droits pour

montrer que les communs participent de la diversité institutionnelle de l'économie et de la vie sociale et qu'ils sont nécessaires (puisque ni le marché, ni l'Etat, ni les communs ne se suffisent à eux seuls pour apporter des solutions à la complexité des systèmes socio-écologiques), et en ce sens son analyse a une portée d'économie politique (Allaire, 2019). Elinor Ostrom, par son emprunt à J. R. Commons, nous apporte des éléments de réflexion sur la propriété qui manquent au cadre conceptuel de Sen et qui peuvent potentiellement éclairer utilement l'analyse des PTCE en tant qu'objets de l'ESS. Tout comme son approche multiniveau de la gouvernance peut utilement éclairer le fonctionnement des initiatives de l'ESS.

1.2.2.3 – L'entrée par la communauté

La troisième entrée dans les situations de communs, qui est centrale pour Ostrom, est celle de la communauté.

Pour analyser les positions que peuvent avoir les individus dans un commun, Ostrom s'appuie sur les configurations de répartition du faisceau des droits de propriété entre les commoneurs, dégagant ainsi des catégories types. Fabienne Orsi (2013, p.19) nous propose une traduction du tableau d'Ostrom et de Schlager (1992, p. 252) représentant les quatre types de position identifiées pour les commoneurs :

Figure 23 - Les types de commoneurs selon Ostrom et Schlager (1992)

	Propriétaire (Owner)	Propriétaire sans droit d'aliénation (Proprietor)	Détenteur de droits d'usage et de gestion (Claimant)	Utilisateur autorisé (Authorized User)
Accès et prélèvement (Access and Withdrawal)	x	X	x	x
Gestion (Management)	x	X	x	
Exclusion	x	X		
Aliénation	x			

Cependant, ce qui intéresse vraiment Elinor Ostrom c'est de comprendre comment, dans un grand nombre de situations, les interactions entre les acteurs permettent de surmonter les dilemmes et conflits d'intérêt par une action collective permettant la construction d'un système de règles ou d'institutions efficaces. Pour Ostrom, les individus concernés par un commun forment donc également un système complexe d'interdépendances entre eux et vis-à-vis de la ressource en tant que stock et que flux. Ce système d'interrelations s'imbrique également dans le système social auquel les individus appartiennent, et dans le système symbolique que porte et véhicule la

ressource. L'analyse économique des communs est donc indissociable de leur encastrement social, symbolique et politique ; et l'attention qu'Ostrom porte à la communauté la situe indéniablement du côté de l'économie substantive. Tandis que sa conception de l'efficacité nous rappelle son ancrage politiste.

A partir de cet ensemble de systèmes imbriqués, Ostrom cherche à repérer les éléments favorables à l'établissement des règles en tant qu'action collective créatrice du commun, et ceux favorisant l'efficacité du commun (Ostrom, 2017, p.52). Ostrom adopte en premier lieu une posture de politiste pour aborder cette question de l'efficacité des institutions sous l'angle de leur durabilité - c'est-à-dire de leur capacité d'adaptabilité, de résilience et de robustesse face aux variations du contexte. *Governing the Commons* propose ainsi dès 1990 un ensemble de 8 principes de conception concourant à l'efficacité des communs abordée sous l'angle de la durabilité que nous résumons ainsi :

- (1) Une définition claire des limites de la ressource et de la communauté ;
- (2) Des règles adaptées aux conditions locales ;
- (3) Une participation de la plupart des individus concernés par les règles opérationnelles à l'arène des choix collectifs ;
- (4) Une surveillance du respect des règles opérationnelles par les appropriateurs eux-mêmes ;
- (5) Un ensemble de sanctions graduelles ;
- (6) Des mécanismes de résolution des conflits accessibles (au sens aussi de peu coûteux) ;
- (7) Une reconnaissance minimale des droits d'organisation de la communauté par les autorités extérieures ;
- (8) Une gouvernance polycentrique et multi-niveau pour les ressources imbriquées dans des ensembles plus vastes.

Ces 8 principes de conception, dont la liste est développée et actualisée par Cox et al., en 2010 dans *Ecology and Society*, sont très fréquemment repris comme étant les conditions nécessaires et suffisantes de réussite des communs. Pourtant, Ostrom dit très clairement (Ostrom, 2011-b, p.36) que « ce ne sont pas des principes figés mais des principes de conception, ce n'est pas une recette mais un guide de questionnement face à une situation » ; « les 8 critères nous fournissent une palette de grandes questions qu'il est nécessaire de se poser » car ils favorisent la confiance et la réciprocité.

En 1999, Ostrom nous propose ainsi, en miroir, un article détaillant les menaces qui pèsent sur la durabilité des communs en s'appuyant sur des cas où des institutions rassemblant les 8 principes de conception ont échoué. Nous choisissons de présenter ces 8 menaces pesant sur la durabilité des communs car elles peuvent éclairer utilement les initiatives de l'ESS dont les PTCE :

- (1) *Blueprint Thinking* : lorsque les chercheurs, les décideurs politiques, les financeurs ou les citoyens proposent des solutions uniformes à une large variété de problèmes ce qui les conduit à définir un plan directeur pour la construction du commun et à ne plus prendre le temps de l'apprentissage collectif et de la construction par essai-erreur des règles.
- (2) La trop grande confiance donnée aux règles de vote simples ou à la règle de l'unanimité pour prendre des décisions qui conduit à sous-estimer l'importance de l'adhésion collective aux règles pour diminuer le coût de la surveillance.
- (3) Les changements exogènes trop rapides
- (4) La perte du sens des règles en raison de défaillances dans la transmission du pourquoi de ces règles ;
- (5) Le fait de se tourner trop fréquemment vers des sources d'aides financières et/ou matérielles extérieures sans implication des usagers dans les choix réalisés ;
- (6) L'aide internationale qui ignore les connaissances et institutions locales, notamment dans les critères d'évaluation qu'elle impose ;
- (7) La corruption et autres formes de comportements opportunistes ;
- (8) Le manque d'institutions œuvrant à une échelle plus large sur lesquelles s'appuyer pour avoir notamment accès à une information scientifique fiable.

Il nous faut donc regarder ces 8 principes de conception et ces 8 menaces pesant sur les communs comme des guides de questionnement mobilisables pour l'analyse de tous les types d'actions collectives instituantes, comme le sont, à notre sens, les PTCE.

Pour conclure ce point, nous retenons que l'analyse des communs proposée par Elinor Ostrom au travers du cadre de *Institutionnal Analysis Development* permet d'éviter trois erreurs couramment faites par les économistes : (1) confondre la propriété commune et le régime du libre accès ; (2) assimiler les Common Pool Resources à des régimes de propriété commune et (3) ne pas distinguer système de ressource et flux d'unité de ressources (Allaire, 2013). Mais cette analyse permet également d'élargir le regard au-delà des biens économiques pour prendre en compte l'ensemble des ressources - y compris les ressources naturelles, matérielles, immatérielles, intangibles ou symboliques non marchandisées - et de se doter d'une grille de lecture des systèmes institutionnels complexes comme peuvent l'être les PTCE. En ce sens, les 3 niveaux de définition des règles, les 5 droits composant le droit de propriété et les 8 principes de conception - complétés par les 8 menaces pesant sur la durabilité des communs - peuvent constituer un guide de lecture pragmatique des initiatives de l'ESS qui vient utilement compléter le cadre d'analyse théorique de l'approche par les capacités. Et ce d'autant plus que l'analyse institutionnelle d'Ostrom s'est encore élargie sur la fin de sa vie pour adresser les systèmes socio-écologiques, et donc les enjeux multi-échelles du développement durable.

1.2.3 - L'élargissement de l'analyse de la diversité institutionnelle

Les éléments d'analyse des communs apportés par Elinor Ostrom s'inscrivent comme nous l'avons souligné dans le champ plus vaste de son étude de la diversité institutionnelle face aux situations de dilemmes sociaux. A partir de l'étude initiale centrée sur les CPR dans le cadre d'une réflexion sur les politiques de développement suite à la conférence d'Annapolis, les travaux d'Ostrom sur les communs vont donc s'élargir à la fois horizontalement en s'adressant à d'autres types de ressources et de configurations institutionnelles et verticalement en prenant en compte leur inscription dans des systèmes socio-écologiques plus vastes qui nécessitent la mise au point d'un nouveau cadre d'analyse (SSE) englobant le cadre IAD.

1.2.3.1 - L'élargissement aux nouveaux communs

Ostrom va ainsi étendre sa réflexion à des configurations de ressources autres que les CPR en s'intéressant dès 2003, avec Charlotte Hess¹⁵⁴, aux communs de la connaissance ou informationnels, ouvrant plus largement la réflexion sur les communs immatériels.

Benjamin Coriat souligne régulièrement dans ses interventions orales sur les communs que le renouveau de l'intérêt porté aux communs depuis les années 2010 provient des travaux d'Ostrom mais aussi de l'apport du mouvement du libre ainsi que de la rencontre entre les deux permise notamment par Charlotte Hess (Broca et Coriat, 2015).

Alors que dans les années 70, les codes informatiques des logiciels sont en accès libre et ne font l'objet d'aucune véritable protection en référence à une « idéologie de liberté du *hacking* basée sur le don » portée par Richard Stallman au MIT (Coriat, 2015-b), la situation change rapidement dans les années 80 avec le développement des droits de propriété intellectuels (DPI). Cette privatisation du code mais plus largement de toutes les formes de connaissances qui aboutit à transformer l'information en marchandise (Coriat, 2013-b) est assimilée à un vaste mouvement d'enclosures de l'immatériel¹⁵⁵, en référence au premier mouvement d'enclosures en Angleterre aux 16^{ième} et 17^{ième} siècles, décidé par les *Inclosure Acts*, et qui marque la fin des droits d'usage sur les ressources issues de la terre et dont un bon nombre de paysans dépendaient. Dans les deux cas, de vastes populations se trouvent privées d'un droit d'accès et d'utilisation sur des ressources par la construction de nouvelles règles de propriété reposant sur « l'idéologie propriétaire » qui voit dans la propriété exclusive la source de l'efficacité économique (Coriat, 2015-a). De manière atemporelle, David Bollier (2014) définit ainsi l'enclosure comme le fait de « convertir

154 Hess Charlotte et Ostrom Elinor 2003, « Ideas, Artefacts and Facilities : Information as a Common Pool Resource » in James Boyle (ed.), *collected papers. Duke Conferences on the Public Domain*, p.111-147.

155 Boyle J. 2003, « The Second Enclosure Movement and the Construction of the Public Domain », *Law and contemporary problems*, vol. 66, p. 33-74.

des ressources partagées et utilisées de manière large en ressources propriétaires, sous contrôle privé, traitées comme des marchandises négociables » (p. 39) et considère que l'enclosure constitue une imposition brutale d'un changement culturel profond (p. 52).

Cette idéologie qui impose, dans les années 80, l'idée que seule l'attribution d'un droit de propriété exclusif sur la connaissance et l'information peut stimuler l'innovation et donc la croissance dans une économie devenue une économie de la connaissance, est vue par ses détracteurs (Heller et Eisenberg¹⁵⁶) comme une « tragédie des anti-communs » amenant au contraire à une perte de la capacité d'innovation et de bien-être car les droits de propriété exclusifs induisent une sous-utilisation de la ressource que constitue la connaissance.

Le mouvement dit « mouvement du libre » naît en réponse à ces nouvelles enclosures et se sert, lui aussi, du droit comme en témoigne l'invention de la licence libre (GPL) qui donne un droit de propriété exclusif à l'inventeur (un *copyright* comme le prévoit les DPI) mais dont les clauses autorisent l'usage, la copie et la reproduction par tous et interdisent de poser le moindre brevet ou *copyright* sur les éléments puisés dans cette licence libre. R. Stallman, aidé de juristes, ajoutera ensuite le *copyleft* qui oblige un créateur qui a repris un bout de connaissance sous licence libre à placer sa propre invention sous cette même licence créant ainsi une viralité du libre, source d'une dynamique de création collective et cumulative (Broca et Coriat, 2013). Toujours en réaction aux enclosures sur la connaissance, l'invention des licences *creatives commons* (CC) par Lawrence Lessig a, elle, permis la réintroduction du concept de faisceau de droits concernant l'usage (y compris commercial) de la création dans le droit de la propriété intellectuelle ; ces droits pouvant être distribués différemment à différentes catégories d'usagers.

Selon S. Broca et B. Coriat (2015), la convergence entre le mouvement de résistance à la privatisation croissance du patrimoine intellectuel et culturel et la réflexion sur les communs se fait via des universitaires comme Lessig ou Boyle qui interrogent le numérique (dont internet) comme des ressources partagées et menacées par les DPI et qui s'intéressent aux analyses d'Ostrom ; ou comme Charlotte Hess qui fait partie de l'école de Bloomington et souhaite étendre la réflexion aux « nouveaux communs ». Ces auteurs se rencontrent physiquement à la conférence organisée en 2001 par l'Université de Duke durant laquelle Ostrom et Hess soulignent les points de convergence entre leur analyse des communs et le mouvement du libre comme par exemple la référence au faisceau de droits ; mais aussi les points de divergences puisque dans le mouvement du libre c'est l'universalité de l'accès qui prime dans la définition du commun alors que pour Ostrom c'est l'aspect communautaire (Coriat et Broca, 2015).

156 Heller M. et Eisenberg R. 1998, « Can Patent Deter Innovation? The Anticommons Tragedy in Biomedical Research » *Science*, vol. 280, p. 698-701.

A la suite de cette conférence de Duke, Ostrom et Hess vont produire ensemble un cadre pour analyser les communs de la connaissance qu'elles définissent comme « *des ensembles de ressources de nature littéraire et artistique ou scientifique et technique dont la production et/ou l'accès sont partagés entre individus et collectivités associés à la construction et à la gouvernance de ces domaines* » (Coriat, 2015-a, p.13). Avec le regard que les économistes posent sur les biens, ces communs de la connaissance concernent des ressources non rivales et non exclusives qui contrairement aux ressources matérielles ne sont pas menacées par un risque de surexploitation ou d'excès de prélèvement, mais par un risque de sous-exploitation et de manque d'ajouts - et plus largement par tout ce qui limite leur diffusion (Hess, 2008). Du point de vue de la communauté, ces communs, comme tous les autres, résultent d'une action collective instituant des règles cherchant à permettre l'accès à la ressource sur le long terme. Cette action collective fait suite à la construction artificielle d'un droit à exclure permettant la privatisation d'une ressource auparavant accessible à tous et en ce sens les communs de la connaissance confirment que ce sont les régimes de propriété socialement construits qui déterminent la typologie des biens et non l'inverse. Le droit d'accès recherché par la communauté est donc ici universel et équitable, ce qui en fait des communs globaux et ouverts (Hess, 2008). Cela se traduit par l'instauration de règles particulières dont, comme nous l'avons vu avec les licences du libre, la mise en œuvre de faisceau de droits de propriété particuliers. Mais cela passe aussi éventuellement par des règles concernant l'additionnalité, c'est-à-dire des règles prévoyant les conditions d'ajout de contenus au stock de connaissance et qui visent à en préserver la qualité. En effet, Benjamin Coriat (2013-b) souligne que si la gouvernance des communs informationnels est globalement tournée vers l'enrichissement et la diffusion de la ressource, cela n'empêche pas l'existence de règles visant à sa conservation.

Ce premier élargissement de l'analyse des communs au-delà des CPR ouvre la voie à l'étude par l'école de Bloomington des nouveaux communs qui sont répertoriés par Charlotte Hess dans son article de 2008. Prolongeant la réflexion initiale d'Ostrom, ces nouveaux communs dont font partie les communs de la connaissance ont, selon C. Hess (2008), pour particularité d'être créés par des citoyens qui développent des actions collectives et de nouvelles formes de coopérations auto-gouvernées en réaction à la marchandisation, à la privatisation et parfois à la globalisation. Ils peuvent naître de la nécessité de protéger l'accès pour tous à une ressource, de l'envie de contrecarrer la marchandisation par l'invention de nouveaux modes de production entre pairs ou du désir de construire une éducation civique ayant le commun comme mode de pensée. Qu'ils soient culturels (menaces sur la culture des peuples indigènes par exemple), de voisinage, urbains ou ruraux, de la connaissance ou d'infrastructure, ou bien encore basés sur un CPR, ces nouveaux communs ont pour points communs de rechercher des solutions au-delà du paradigme

Etat/marché, d'adopter une vision large de la responsabilité vis-à-vis des générations présentes et futures, d'intégrer une réflexion éthique sur l'équité et en conséquence d'appeler à des processus de participation et d'autogestion renouvelés (Hess, 2008). L'élargissement de l'analyse proposée par Ostrom à de nouveaux communs intégrant des questionnements éthiques constitue un apport pour notre propre recherche qui souhaite s'inscrire dans une logique d'économie morale et politique.

Cependant, nous retenons surtout du travail conjoint entre Elinor Ostrom et Charlotte Hess l'idée que la dichotomie habituellement faite entre communs matériels et communs immatériels est illusoire.

Dès leur article de 2003, Hess et Ostrom insistent sur le fait qu'un commun de la connaissance imbrique des idées et connaissances qui sont immatérielles avec des supports d'information comme des livres ou des articles mais aussi des installations de stockage comme des bibliothèques ou des serveurs abritant des bases de données qui sont matériels. Cette réflexion sur l'intrication du matériel et de l'immatériel dans les communs de la connaissance a conduit Ostrom à s'interroger en retour sur la dimension immatérielle des communs dits matériels car basés sur un CPR. Il en ressort que tous les communs basés sur une ressource matérielle sont également des communs de la connaissance car le partage de l'information et l'enrichissement commun des connaissances est une clé essentielle de la pérennité de tous les communs (Hess, 2015). Il existe donc toujours une dimension immatérielle dans les communs basés sur une ressource matérielle et une dimension matérielle au communs basés sur une ressource immatérielle. Les communs, quel qu'ils soient, sont ainsi des systèmes complexes imbriquant une ressource, une communauté et différents niveaux d'arènes de gouvernance et de règles mais aussi intriquant des dimensions matérielles et immatérielles qui interagissent (Buchs et *al.*, 2019). **Les communs sont donc à la fois : encadrés dans le social, enchâssés par leurs dimensions matérielles et immatérielles (Allaire, 2013) et enfin peuvent s'emboîter dans un système polycentrique plus vaste (Bollier, 2014) à l'échelle d'un système socio-écologique par exemple.**

1.2.3.2 - L'élargissement du cadre analytique au systèmes socio-écologique

Bien que le cadre IAD permette la focalisation de l'analyse institutionnelle sur le niveau micro situationnel, Ostrom ne se départit pas de son approche systémique et ne perd pas de vue que la diversité institutionnelle s'inscrit également dans un macro-contexte pour lequel d'autres outils d'analyse sont nécessaires. Ainsi dès 1990, le 8^{ième} principe de conception des communs introduit la prise en compte du contexte plus large, alors que l'analyse des situations d'action à l'aide du cadre IAD révèle l'existence de variables exogènes tant au niveau des conditions biophysiques concernant la ressource que des caractéristiques de la communauté, qui influent sur la probabilité d'auto-organisation des usagers en vue de surmonter un dilemme de

ressources commune (Ostrom, 2011-b). Il apparaît alors nécessaire à Ostrom de considérer que les situations d'action qu'elle étudie sont imbriquées dans des systèmes socio-écologiques (SSE) plus larges pour lesquels il est utile de développer également un cadre d'analyse institutionnelle. Le concept de système socio-écologique apparaît en effet au cours des années 90 dans les travaux sur la résilience et ceux de la théorie des systèmes - or ces deux champs académiques influencent fortement Elinor Ostrom à partir des années 2000 à la suite de son travail sur la gestion des forêts dans le monde (Antonina et Bousquet, 2017).

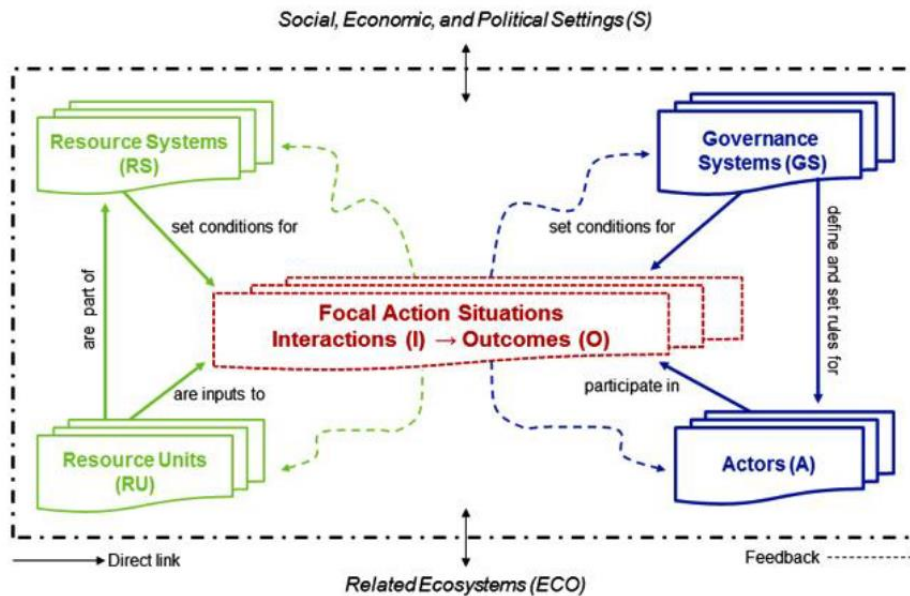
En 2007, dans un article s'intitulant *A Diagnostic Approach for Going beyond Panaceas*, elle propose un ensemble de variable interagissant, selon elle, dans les systèmes socio-écologiques. Fidèle à son épistémologie, Ostrom souhaite « dépasser l'idée de panacée » en matière de durabilité des systèmes socio-écologiques en s'appuyant sur la notion de résilience. Le cadre d'analyse SSE doit ainsi permettre de faire un pas de plus dans la compréhension des conditions permettant à des groupes de s'auto-gouverner pour organiser la résilience de systèmes complexes imbriquant l'humain et la nature. Il intègre donc le cadre IAD en faisant de l'action collective le moteur de la dynamique des systèmes socio-écologiques et propose de décomposer ces systèmes en quatre dimensions internes et deux dimensions externes, reliées par des variables relationnelles et de sortie, et de les caractériser ainsi :

- les dimensions internes sont : le système de ressource dans son ensemble (par exemple tout le bassin versant d'un fleuve) ; les unités de ressources qui peuvent en être extraites, le système de gouvernance et le groupe d'usagers. **Le terme « usager » sera remplacé par celui « d'acteur » au fil des évolutions apportées au cadre SSE.**

- les dimension externes sont : le contexte économique et socio-politique ainsi que les autres écosystèmes ou systèmes socio-écologiques liés ou interagissant (Antonina et Bousquet, 2017).

La figure suivante représente graphiquement les principaux éléments à considérer dans le cadre des SSE où plusieurs dynamiques collectives instituantes, plusieurs systèmes de ressources peuvent interagir. Elle montre aussi par le vocabulaire utilisé que le cadre SSE est bien le prolongement conceptuel du cadre IAD en élargissant la focale de l'analyse à une échelle macro-situationnelle :

Figure 24 – Représentation du cadre d'analyse SSE (Système Socio-Ecologique) selon Mc Ginnis et Ostrom (2014)



Le cadre SSE propose ensuite la décomposition de ces dimensions internes et externes appelées (*First-tier Variables*) en sous-variables (*Second-tier Variables*) dont la liste évoluera au cours des 20 ans de construction et d'utilisation de ce cadre et que les chercheurs peuvent adapter aux cas rencontrés sur le terrain¹⁵⁷. Nous proposons en annexe 2 page 687, la liste des variables de premier et deuxième niveau à laquelle Ostrom est arrivée à la fin de sa vie (Mc Ginnis et Ostrom, 2014) pour décrire, caractériser et analyser un système socio-écologique. On notera que c'est le terme « acteurs » qui y est utilisé alors que dans son texte de 2009 paru dans la revue *Sciences*, Ostrom utilisait encore le terme « usagers » :

L'élaboration du cadre SSE est d'autant plus indispensable pour Ostrom que les enjeux environnementaux prennent de plus en plus de place dans sa réflexion à partir des années 2000 et qu'ils nécessitent d'avoir une approche macro-situationnelle qui soit elle-même multi-niveau (Brondizio, Ostrom et Young, 2013). Elle appelle ainsi en 2012 à agir à plusieurs échelles pour faire face au changement climatique et enjoint les chercheurs à continuer le développement de cadres analytiques des systèmes complexes et multi-niveaux car ce sont les seuls à pouvoir traiter les problèmes complexes et multi-niveaux du développement durable (Ostrom, 2012). **Ainsi, au travers de l'élaboration du cadre SSE, les propos d'Ostrom deviennent plus normatifs.** Cette normativité se manifeste dans les objectifs poursuivis et dans les hypothèses qui sous-tendent l'élaboration de ce cadre (Antonina et Bousquet, 2017, p. 92-93) :

- Les objectifs du cadre SSE s'inscrivent en prolongement de ceux du cadre IAD en cherchant à organiser un travail pluridisciplinaire sur la compréhension de ce qui favorise l'action collective et la résilience des systèmes socio-écologiques, mais il

157 McGinnis, M. D., and E. Ostrom. 2014. Social-ecological system framework: initial changes and continuing challenges. *Ecology and Society* 19(2): 30. <http://dx.doi.org/10.5751/ES-06387-190230>

s'agit aussi de permettre à l'analyste d'orienter l'action des acteurs (dont celle des politiques publiques) vers plus de durabilité en accompagnant des changements vers des modes de gouvernance adaptés aux situations étudiées.

- Le cadre SSE repose ainsi sur l'hypothèse que la coordination entre les acteurs impliqués est au cœur des problèmes environnementaux et que, par conséquent, la résolution des problèmes complexes de développement durable passe par une amélioration de la coordination - et donc que l'analyse du chercheur doit se focaliser sur l'accompagnement aux changements dans la gouvernance pour favoriser cette coordination.

Ainsi l'élaboration du cadre SSE marque à la fois un élargissement du cadre analytique d'Ostrom du micro-situationnel vers le macro-situationnel et un élargissement de sa posture épistémologique vers une affirmation plus nette d'une dimension normative dans ses travaux en lien avec les enjeux du développement durable. Cette évolution accroît, selon nous, la pertinence de la mobilisation de ces travaux pour notre recherche.

Pour conclure ce point 1.2, nous retenons donc que la ligne directrice des recherches d'Ostrom, à savoir la compréhension de la diversité institutionnelle générée par la coopération face à des situations de dilemme social ou d'hétérogénéité des intérêts individuels, entre donc en résonance avec l'étude des Pôles Territoriaux de Coopération Economique en tant qu'objet de l'ESS. Sa méthode qui passe par la construction, dans une démarche abductive, de cadres d'analyse à plusieurs échelles, identifiant les catégories de variables influençant les potentialités de coopération et les résultats de ces coopérations dans une situation donnée, est également en phase avec l'objet PTCE. Cette « grammaire » des institutions peut donc venir utilement compléter les éléments théoriques et méthodologiques issus par nos soins de la tradition de pensée de l'ESS et de l'approche par les capacités - et ce d'autant plus que, comme nous l'avons montré, les cadres épistémologiques sont en cohérence. Au sein de ce parcours de recherche sur la diversité institutionnelle, l'étude des communs par Ostrom peut, selon nous, être considérée comme un champ opérationnel privilégié qui condense ses apports théoriques et méthodologiques tout comme l'approche par les capacités condense les apports éthiques et théoriques de Sen. L'approche par les communs de notre objet est ainsi pour nous un moyen d'introduire, dans notre cadre d'analyse, des éléments sur la diversité institutionnelle qui y faisaient défaut. Les élargissements de l'analyse d'Ostrom vers les « nouveaux » communs et vers une approche normative des enjeux du développement durable venant renforcer, selon nous, la légitimité de notre démarche.

Mais au-delà de ces apports sur l'analyse de la diversité institutionnelle, Ostrom nous offre également au travers de son étude des communs en tant qu'action collective, un ensemble cohérent d'éléments sur la « fabrique » des institutions et de leurs évolutions qui manquent également à notre cadre d'analyse. Nous pouvons

considérer que les 3 niveaux de définition des règles, les 5 droits composants le droit de propriété, les 8 principes de conception des communs et les variables composants le cadre SSE peuvent constituer un guide d'accompagnement et de questionnement lors du processus de construction intentionnelle d'un commun afin d'en assurer sa durabilité en lien avec son système socio-écologique. Mais « les facteurs qui peuvent aider les gens à s'auto-organiser sont différents » (Ostrom, 2017, p.108). Comprendre les communs en tant qu'action collective instituante suppose donc de se pencher sur la dynamique des institutions c'est à dire notamment sur les conditions favorables à l'émergence des communs.

1.3 - Une analyse de la dynamique institutionnelle des communs

Nous avons déjà souligné à plusieurs reprises que l'intérêt d'Elinor Ostrom se porte en premier lieu sur l'analyse des conditions qui rendent possibles la résolution des situations de dilemme social par la coopération et qui sont donc à l'origine de la grande variété d'arrangements institutionnels observés. Une partie importante de ses travaux, mais pas forcément la plus connue et la plus citée, porte ainsi sur la dynamique d'émergence du commun, sur la compréhension des dynamiques de coopération, sur la construction progressive des règles et sur les causes et processus permettant leur évolution. Nous avons exposé dans le point précédent les éléments de son analyse de la diversité institutionnelle qui nous semblaient pertinents à mobiliser pour notre propre recherche. Il s'agit donc maintenant pour nous d'explicitier les éléments de l'analyse vaste et complexe d'Ostrom sur la dynamique des institutions que nous pensons utiles à notre réflexion en nous focalisant particulièrement sur les enseignements issus de son analyse des communs. En effet, une grande partie de ses réflexions porte alors sur la coopération, sur son rôle dans la production de règles par l'action collective auto-organisatrice et sur les conditions et institutions qui la favorisent. Autant d'éléments pouvant éclairer l'analyse des PTCE en venant combler le manque de réflexion sur la fabrique des institutions dans les écrits de Sen.

Nous commencerons par présenter notre lecture de son analyse des conditions structurelles d'émergence des communs en tant qu'actions collectives instituantes au sens de productrices de règles (1.3.1) pour ensuite explorer son apport à la compréhension des dynamiques de coopération comme moteurs de ces actions collectives au travers de son étude de variables comportementales (1.3.2)¹⁵⁸. Puis nous finirons cette première section en revenant à la question des institutions les

¹⁵⁸ Les éléments présentés dans les points 1.3.1 et 1.3.2 sont développés dans Fontaine (2016).

plus appropriées pour créer une dynamique de coopération avec le concept de capital social chez Ostrom (1.3.3).

1.3.1 – Les conditions structurelles d'émergence des communs

La plupart des écrits sur Ostrom se focalisent sur la partie de son œuvre qui analyse la diversité institutionnelle et l'efficacité (au sens de durabilité puis de résilience) des institutions, et laissent de côté les éléments de sa réflexion concernant l'émergence des communs pourtant bien présents dans ses travaux. En effet, la diversité institutionnelle découlant selon elle d'actions collectives en situation de dilemme social, la question des conditions et institutions les plus appropriées pour favoriser cette action collective est primordiale dans son œuvre (Antona et Bousquet, 2017). Nous considérons même que son analyse des variables influençant les « situations d'action » et la probabilité de coopération entre les acteurs nous fournit des éléments pour favoriser l'émergence et la construction intentionnelle de communs puisque qu'elle affirme vers la fin de sa vie, dans ses travaux sur le cadre SSE, une réelle visée transformative comme nous l'avons souligné précédemment.

Son analyse envisage donc régulièrement les conditions favorables à l'émergence des actions collectives instituantes que nous choisissons de regrouper en deux catégories de variables : les variables que nous qualifions de « structurelles » (attributs de la ressource, règles et attributs non comportementaux des individus et de la communauté) et les variables liées aux pratiques et aux modèles de comportement qu'elle étudiera en mobilisant l'analyse comportementale en laboratoire. Il est important de noter que cette catégorisation facilite la présentation mais qu'Ostrom, conformément à son épistémologie, envisage ces variables comme étant interdépendantes et formant un système dynamique. Nous regroupons donc sous le terme de « variables structurelles » toutes les conditions favorables à l'émergence des communs issues du cadre ostromien qui ne relèvent pas de l'analyse comportementale mobilisée par Ostrom.

1.3.1.1 - Les attributs structurels de la ressource

S'il n'y a pas de ressource qui serait naturellement destinée à faire l'objet d'un commun, il n'y a pas non plus de commun sans une ressource commune à préserver, gérer ou enrichir. D'après les travaux d'Ostrom mais aussi de Hess, un des attributs structurels de la ressource pouvant faire l'objet d'une action collective instituante, nous apparaît être sa vulnérabilité en raison des règles actuellement en vigueur (Dardot et Laval, 2010). L'idée de vulnérabilité pouvant renvoyer à la fois à une dimension d'accessibilité effective à la ressource mais aussi à une dimension de protection du caractère durable de la ressource elle-même.

Hormis la vulnérabilité, les conditions structurelles favorables à l'émergence d'un commun et portant sur la ressource concernent l'incertitude et l'accès à l'information. Les contextes d'incertitude (Isaurralde, 2015), les changements rapides dans les caractéristiques physiques de la ressource (Ostrom, 2013), la non-prévisibilité des bénéfices générés par la ressource (Coriat, 2013-a), incitent ainsi à la coopération. Cependant, la coopération ne pourra se construire que si l'information sur les caractéristiques de la ressource mais également sur son histoire et sur les bénéfices locaux de son maintien ou de son développement, est accessible et partagée (Ostrom, 2011-b).

1.3.1.2 - Les attributs structurels des acteurs :

Dans son analyse des communs, Ostrom utilise initialement le terme « usagers » de la ressource. Ces usagers sont le plus souvent des individus mais ses analyses de terrains font également apparaître le rôle d'organisations (associations, coopératives...) dans la construction des communs. L'intérêt qu'elle porte ensuite aux systèmes socio-écologiques l'amène à remplacer ici aussi le terme d'utilisateur par celui d'acteurs pour prendre en compte un panel plus large de motivation à agir. Notre lecture des travaux d'Ostrom nous amène à considérer que les conditions structurelles favorables à l'émergence de communs concernant les acteurs sont la dépendance et le taux d'actualisation.

Ostrom étudie principalement les systèmes où ce sont les appropriateurs, c'est-à-dire ceux qui peuvent prélever des unités de ressources, qui s'auto-organisent (Nyssens et Petrella, 2015). Ils sont alors directement dépendants de la ressource soit parce qu'ils la consomment directement, soit parce qu'ils l'utilisent comme intrant d'un processus de production, soit parce qu'ils en tirent des ressources monétaires et marchandes ou enfin parce qu'ils en retirent des ressources entrant dans des échanges réciprocaires. En cas de dépendance conscientisée à la ressource, il y aurait plus facilement convergence naturelle entre les intérêts des membres et cela constituerait une condition favorable à l'émergence du commun. En élargissant l'analyse des usagers de la ressource aux acteurs du système socio-écologique, Ostrom élargit aussi son approche de la notion de dépendance. Elle n'est plus uniquement centrée sur la ressource (naturelle, culturelle ou infrastructurelle) faisant l'objet du commun mais recouvre, de fait, une triple interdépendance (Sabourin et Antona, 2003) : des acteurs vis-à-vis de la ressource, de la ressource par rapport à des ressources complémentaires et des acteurs entre eux. On peut donc lire chez Ostrom une vision substantive de l'économie (en référence à Karl Polanyi) selon laquelle la satisfaction des besoins passe par des relations et des échanges entre les hommes et la nature et les hommes entre eux, d'autant plus qu'elle fait de la réciprocité une condition nécessaire de la coopération.

La conscientisation de ces interdépendances par les acteurs est donc une condition favorable à l'émergence de communs. Pour les communs autour de ressources naturelles, cette conscientisation passe par l'accès à la connaissance sur les caractéristiques physiques de la ressource et sur les appropriateurs potentiels. Pour les communs informationnels ou de la connaissance, cette conscientisation rejoint la visée normative de lutte contre l'idéologie propriétaire du mouvement des logiciels libres et s'appuie sur l'opposition à l'idée que les « nouvelles enclosures » sur la propriété intellectuelle (Boyle, 2003¹⁵⁹) puissent réellement favoriser le développement des ressources informationnelles et de la connaissance.

L'autre variable structurelle concernant les acteurs est leur rapport au temps. Ostrom souligne que la construction des règles définissant un commun passe par un processus long d'expérimentation, d'essais-erreurs, d'adaptation... et donc d'apprentissage. C'est l'introduction du facteur temps qui permet la communication, le dialogue constructif et l'apprentissage. La présence d'acteurs s'inscrivant dans une temporalité longue, ayant un taux de préférence pour le présent faible et par exemple une aspiration sociale tournée vers les générations futures, est ainsi un facteur favorable à l'émergence de l'action collective (Sabourin et Antona, 2003).

Un commun supposant un groupe d'individus et/ou de structures (acteurs) qui mènent une action collective et constitue ainsi une communauté, Ostrom met également en exergue des attributs structurels propres au groupe.

1.3.1.3 - Les attributs structurels du groupe :

Si Ostrom réfute d'emblée l'analyse d'Olson sur la logique de l'action collective, elle conserve cependant, au début de son analyse sur les communs, l'idée que la taille réduite du groupe potentiellement concerné soit une prédisposition à l'action collective puis à sa viabilité. Elle considère ainsi en 1990 que la taille réduite du groupe est une condition au dépassement des situations de dilemme social car elle favorise les relations directes entre les membres et donc la communication et la circulation de l'information. Elle renforce également, selon Ostrom, la prédisposition des individus à respecter les règles en rendant les comportements de chacun visibles de tous. On peut toutefois considérer (Weinstein, 2015) que face à la diversité des situations où paraissent pouvoir se développer aujourd'hui des communs (Hess, 2008), on ne peut pas faire de cette condition une règle générale. Ostrom elle-même, après son travail avec Charlotte Hess sur les nouveaux communs, en arrive à la conclusion que la taille du groupe n'est pas significative (Ostrom, 2017, p. 34) mais

¹⁵⁹ Boyle J. 2003, « The Second Enclosure Movement and the Construction of the Public Domain », *Law and contemporary problems*, vol. 66, p. 33-74

que ce sont tous les éléments structurels qui favorisent la communication et la confiance qui le sont.

Ainsi, c'est la notion de proximité dans ses différentes acceptions (Talbot, 2008) qui nous semble être plus à même de transcrire la pensée d'Ostrom et de constituer une condition favorable à l'émergence de communs. La proximité peut s'entendre au sens d'une proximité géographique et s'avère particulièrement structurante pour les communs autour de ressources naturelles ou territoriales. Elle peut également être entendue au sens de proximité institutionnelle (Dalla Pria Y., 2010) facilitant les échanges, la communication et renforçant la confiance par le partage d'une aspiration commune et ce sans nécessairement nécessiter de contacts présents entre les membres comme dans le cas des communs informationnels ou de la connaissance. Dans les « nouveaux communs, la proximité peut également être une proximité de projet autour d'une lutte contre une appropriation jugée illégitime ou d'une aspiration commune à un mode de vie voire à un monde différent. Ces différentes formes de proximité se combinent et s'alimentent mutuellement. Elles forment un système plus ou moins favorable à l'émergence de communs.

La réflexion sur la proximité nous amène à une autre condition considérée comme favorable sur la base des travaux d'Ostrom : l'homogénéité du groupe en termes d'intérêts et d'horizons temporels. Isaurralde (2013) considère ainsi que la place accordée par Ostrom à la confiance et à la réciprocité laisse supposer que les communs concernent des groupes relativement homogènes. Il est également fréquent de relier l'absence supposée de prise en compte des relations de pouvoirs par Ostrom à l'idée d'homogénéité du groupe (Baron et al, 2011). Dans les cas de communs basés sur des CPR étudiés par Ostrom, tous les commoneurs entretiennent effectivement le même type de rapport à la ressource, ce qui constitue un critère d'homogénéité ; mais elle reconnaît également une hétérogénéité du point de vue du niveau de richesse ou du point de vue socio-culturel. Il nous semble donc que la question de l'homogénéité du groupe renvoie en fait davantage à l'idée de « perception commune » qu'à une caractéristique commune intrinsèque des commoneurs. On trouve ici un lien avec les initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire où un collectif d'acteurs aux intérêts hétérogènes se construit un intérêt collectif à partir d'une volonté partagée de contribuer au développement de biens quasi-collectifs (Nyssens et Petrella, 2015). La construction sociale d'une perception commune de la ressource, des autres usagers, des règles de fonctionnement des institutions extérieures, des normes du groupe... est une condition nécessaire à l'émergence d'un commun selon Ostrom. C'est à la fois un attribut du groupe et des acteurs qui le composent.

Cette condition en appelle une autre du point de vue structurel : il doit exister des espaces publics de proximité pour qu'un commun puisse émerger. C'est ce qu'Ostrom nomme des « arènes d'action » qui sont pour rappel « des espaces sociaux où des participants dotés de préférences diverses interagissent, échangent

des biens et services, résolvent des problèmes, exercent une domination les uns sur les autres, ou se combattent ». Les arènes d'action peuvent être formelles ou informelles : « un bistrot, les réunions d'une association, les assemblées d'une organisation ... » (Ostrom, 2010 P70-73) mais aussi matérielles ou dématérialisées dans le cas des espaces d'échanges utilisant le numérique. Elle souligne qu'il doit exister des lieux, des espaces de rencontres régulières, que les acteurs doivent vivre dans un environnement économique et social leur permettant d'apprendre des succès et des erreurs des autres, de confronter leurs intérêts afin que la communication permette de développer des schémas de pensée partagés. Les arènes d'action peuvent être rapprochées des espaces publics au sens de Habermas comme étant « le lieu où les interprétations et les aspirations en question se manifestent, acquièrent consistance aux yeux de chacun, s'interpénètrent, entrent en synergie ou en conflit » (Hugon, 2003, p63).

Espaces de communication, de confrontation, de délibération ... permettant la connaissance et la reconnaissance des acteurs, de la ressource et des interdépendances, ces espaces publics de proximité sont donc une condition favorable et nécessaire à l'émergence de communs. Ostrom dit ainsi que « *les individus sont pris dans un contexte qui peut soit favoriser, soit détruire la confiance et la réciprocité* », qu' « *il y a des contextes favorables dans lesquels les gens vont communiquer, créer un rapport de confiance, de réciprocité et que cela contribue à résoudre les problèmes* » en favorisant l'émergence de communs (Ostrom, 2011-b). En prolongement, pour Eric Dacheux (2013), c'est la cohésion sociale en tant que condition économique, sociale et politique permettant de se sentir reconnu et d'avoir la capacité d'agir au sein de la collectivité, qui est une condition des communs.

Ostrom propose ainsi une approche institutionnaliste des communs avec une conception des institutions centrée sur les règles faisant explicitement référence à J. Commons. Dans l'analyse multi-niveau qu'elle développe, les situations d'action sont influencées par les attributs de la ressource, par les attributs des acteurs et de la communauté mais également par les règles forgées aux niveaux supérieurs ou externes.

1.3.1.4 - Les conditions favorables à l'émergence des communs au niveau des règles externes :

La plupart des analyses s'appuyant sur Ostrom se focalisent sur les règles internes favorables à l'efficacité des communs. Mais en ce qui concerne l'émergence des communs, l'analyse d'Ostrom permet de considérer que ce sont les normes intériorisées par les individus, leur prédisposition ou non à coopérer et les règles extérieures favorisant ou non cette prédisposition qui entrent davantage en jeu.

Les règles extérieures interviennent ainsi de trois manières dans les conditions favorables à l'émergence des communs :

- Premièrement, les règles en vigueur sur les droits de propriété donc sur l'accès à la ressource influencent la vulnérabilité de la ressource (évoquée précédemment) en permettant ou même en organisant sa surexploitation (Fattori, 2015).
- Deuxièmement, les règles en vigueur concernant les espaces publics de proximité (existence, fonctionnement) renforcent ou diminuent les prédispositions individuelles et collectives à la coopération.
- Troisièmement, les règles en vigueur et en particulier pour Ostrom et Basurto (2013) l'environnement politique, favorisent plus ou moins l'autonomie et la responsabilisation des communautés qui relèvent des variables comportementales.

Ces éléments structurels éclairant la construction intentionnelle d'une action collective instituante basée sur la coopération sont éminemment utiles pour une analyse des PTCE qui sont des constructions institutionnelles relevant d'une intentionnalité - ou plutôt d'une agencéité - collective et que nous souhaitons inscrire dans la dynamique des tensions intrinsèques de l'ESS. C'est pourquoi, nous devons, au regard de l'importance prise par le concept de capital social dans les travaux d'Elinor Ostrom, chercher également à mettre en évidence les variables comportementales qu'elle considère favorables aux coopérations et à l'émergence de communs.

1.3.2 – Les conditions favorables à l'émergence des communs issues de l'étude de variables comportementales.

Les études de terrain menées sur les CPR et utilisant le cadre IAD ont montré que les prédictions de la théorie des jeux, de la théorie de l'action collective et/ou de la tragédie des communs ne se réalisent pas toujours. Dans la réalité, « la capacité à surmonter les dilemmes et à créer une gouvernance efficace est beaucoup plus fréquente que prévu » (Ostrom, 2011-b, p.32). Si les théories du choix rationnel échouent à expliquer les situations réelles c'est, pour Ostrom, en raison de leurs hypothèses erronées, tant sur les comportements des individus - notamment concernant les motivations puisque seuls sont envisagés les comportements basés sur les préférences individuelles mesurées par l'utilité - que sur les situations d'action, puisque ces théories présupposent l'absence de communication entre les individus et ne prennent pas en considération leurs capacités d'apprentissage (Isaurralde, 2015).

Comme nous l'avons développé précédemment, l'individu chez Ostrom est socialisé, encadré dans des relations sociales et capable d'apprentissages individuels et collectifs. Son comportement, dont l'analyse relève de la rationalité procédurale au sens d'Herbert Simon, est guidé par des normes et encadré par des règles qui sont parfois encadrées dans des croyances. Les facteurs micro-situationnels sont très

importants pour expliquer les comportements, mais l'analyse doit ici aussi être multi-niveaux car ces facteurs « *sont enchâssés dans un contexte plus large et, dans ce contexte élargi, nous devons tenir compte de l'histoire du groupe dans le temps, de tout ce qui constitue les influences externes et de leur importance, de ce que font les agents publics, etc* » (Ostrom, 2017, p.34).

Puisque les comportements sont influencés par les normes et les règles existantes, la communauté tout comme les institutions dessinant le commun et qui sont le produit des interactions entre les acteurs, incorporent ces normes et règles et en retour, les façonnent et les font évoluer. Les individus ont donc la capacité de « *transformer les variables externes qui affectent leur propre condition* » (Ostrom, 2011-b, p.29). C'est donc par sa capacité à penser les changements institutionnels et la dynamique d'évolution des institutions qu'Ostrom arrive à expliquer comment les individus sont capables de coopération et d'actions collectives instituantes (Isaurralde, 2015). A partir de 1997, Ostrom va ainsi focaliser ses recherches sur la compréhension des dynamiques de coopération en ayant recours à la fois à des observations de terrain et à des expériences en laboratoire. Elle aspire à construire des modèles explicatifs de l'action collective qu'elle dit « *de deuxième génération* » (Sabourin et Antona, 2003) en mettant en évidence que la réciprocité, la confiance et la réputation augmente la capacité de coopération des acteurs (Sabourin et Antona, 2003).

Ostrom renouvelle ainsi la réflexion sur la dynamique des relations entre l'individuel et le collectif (Perez et Silva, 2013), et il est parfois difficile de distinguer clairement les variables comportementales individuelles de celles du groupe. Il nous semble cependant que l'on peut présenter les conditions favorables à la coopération et à l'émergence des communs relevant de l'analyse comportementale en trois blocs (toujours interdépendants) : **l'autonomie et l'expérience ; la réciprocité et la confiance ; la répartition des actifs.**

1.3.2.1 - L'autonomie et l'expérience

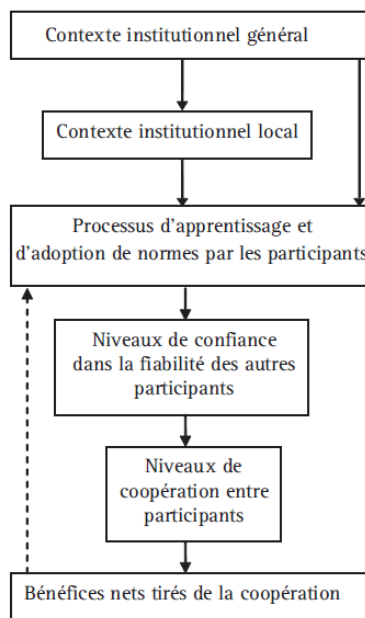
L'autonomie, au sens de capacité à établir ses propres règles et à se gouverner d'après elles, et l'expérience du groupe sont des conditions nécessaires tant pour l'émergence que pour la viabilité des communs. L'autonomie signifie, pour Ostrom, la capacité à définir des règles propres au groupe qui intègrent mais aussi parfois contournent ou exploitent les règles exogènes. Pour Chanteau & Labrousse (2013), il y a là un lien avec la pensée associationniste américaine, mais également avec la gouvernance polycentrique défendue par Ostrom qui ne s'oppose pas à l'Etat mais à une conception monocentrique de l'Etat imposant d'en haut des solutions uniformes. Ostrom ne défendrait selon eux ni l'approche top-down, ni l'approche bottom-up, mais une approche d'interrelation entre les différents niveaux. Elle parle ainsi d'autonomie relative dans la conception des règles en interaction avec l'environnement de la communauté.

Le terme de « self governed » employé par Ostrom ne signifie donc pas autogestion en totale autonomie mais reflète, selon nous, un sentiment de légitimité des acteurs à définir des règles qui rendent possible le développement du commun. Ce sentiment de légitimité, assimilable à une capabilité, constitue donc une condition favorable à la coopération et à l'émergence de communs. Il peut trouver sa source dans l'absence de règles exogènes ou dans des règles exogènes autorisant, voire valorisant, l'expérimentation locale. Il peut aussi provenir de normes autorisant le potentiel non-respect des règles exogènes en vigueur, ou encore de l'expérience individuelle et collective des membres du groupe.

L'expérience des acteurs, éventuellement dans d'autres actions collectives, et du groupe lui-même, constitue également des conditions favorables à l'émergence des communs. Ostrom souligne ainsi l'importance des pratiques coutumières de coopération ou d'entraide sur lesquelles les communs peuvent s'appuyer pour être construits. Elle souligne aussi que les résultats positifs obtenus par la coopération sont de nature à renforcer le capital social au sens d'« *un attribut des individus et de leurs relations qui améliore leur capacité à résoudre les problèmes d'action collective* » (Ostrom et Ahn, 2007). De même, il faut tenir compte de l'histoire de la ressource et en particulier des conflits dont elle a déjà pu faire l'objet. Mais au-delà des expériences préalablement vécues par les acteurs ou par le groupe, c'est également leur attitude vis-à-vis des apprentissages collectifs qui renforcera ou diminuera leur volonté de résoudre un problème par l'action collective. L'expérience des acteurs, du groupe et l'histoire de la ressource influencent donc directement l'autonomie et doivent pouvoir faire l'objet d'échanges, de confrontation, de délibération pour permettre l'existence d'une perception commune. Ce sont donc des variables entrant dans le processus d'émergence des communs.

On retrouve ici l'importance de l'existence d'espaces publics de proximité et de normes favorisant le partage et la circulation de l'information, et permettant de construire des connaissances communes facilitant l'émergence de communs. Le schéma suivant tiré de l'article d'Ostrom intitulé « Par-delà le marché et les Etats » (2011-b) resitue les éléments que nous venons de voir et établit le lien avec le deuxième bloc de variables comportementales favorables à l'émergence des communs : la confiance et la réciprocité.

Figure 25 : Confiance et coopération dans l'analyse d'Ostrom (Ostrom, 2011-b)



Source : Poteete, Janssen et Ostrom (2010), p. 227.

1.3.2.2 - La réciprocité et la confiance

Les notions de réciprocité et de confiance constituent le cœur de l'analyse comportementale d'Ostrom et établissent, comme nous le verrons, un lien débattu avec l'Economie Sociale et Solidaire. Si la réciprocité facilite la coopération, elle ne doit cependant pas être considérée comme le vecteur principal de cette dernière car il ne nous faut pas oublier que chez Ostrom, l'ensemble des variables que nous étudions sont interdépendantes.

Confiance, réciprocité et coopération forment un système qui s'auto-entretient et participe à la réussite des communs. Mais comment émerge ce cercle vertueux ? Bien qu'il considère qu'Ostrom ne s'attarde pas assez sur l'origine des normes de confiance et de réciprocité, Sabourin et Antona (2003) propose une clé de lecture intéressante des liens entre ces 3 notions. Les individus étant faillibles et en situation d'incertitude, ils doivent faire l'effort d'identifier les participants et d'apprécier la probabilité que les autres soient des coopérants conditionnels. Les acteurs vont alors, si leurs prédispositions et le contexte institutionnel les y portent, prendre une décision initiale de coopérer si les autres leur semblent dignes de confiance. La confiance est donc la condition de la décision initiale de coopérer, mais sur quoi repose-t-elle ? Elle repose tout d'abord sur la réputation des participants qui dépend du prestige et de la pression sociale. Elle renvoie également à la confiance dans l'existence d'un système de sanctions, au moins informel, positives en cas de réussite de la coopération et négatives en cas de non-réciprocité des participants qui rejailliront sur la réputation. Enfin, la confiance renvoie à une anticipation positive de réciprocité néanmoins porteuse d'un risque de non-réciprocité (Ostrom et Ahn,

2007). En cas de coopération, c'est-à-dire de réciprocité avérée, la réputation et la confiance sont renforcées facilitant la poursuite de la coopération et le développement de la réciprocité.

La réciprocité pour Ostrom se révèle donc dans l'interaction sociale mais elle repose sur des normes morales intériorisées par les individus qui déterminent leur prédisposition à coopérer, c'est-à-dire à faire plus ou moins facilement confiance aux autres participants. La confiance, base de la coopération sera aussi facilitée par la manifestation de l'intention réciprocaire des autres participants. Cette réciprocité n'est pas uniquement bilatérale mais peut également passer par des tiers, ce qui constitue une critique d'Ostrom à la vision réductrice de la théorie des jeux (Sabourin et Antona, 2003). Les individus faillibles et en situation d'incertitude sont donc capables d'apprendre les normes de confiance et de réciprocité (Isaurralde, 2015).

Le dernier bloc de variables comportementales concerne la « répartition des actifs » et nous permettra d'enrichir notre grille d'analyse de conditions favorables à l'émergence de communs à partir des travaux d'Ostrom.

1.3.2.3 - La « répartition des actifs »

Ce terme recouvre pour Ostrom à la fois la répartition des coûts de construction et d'entretien du commun (investissement matériel mais aussi immatériel) et la répartition des flux d'unités de ressource. Elle considère qu'une confiance dans une répartition des actifs jugée juste et équitable par les membres de la communauté augmentera le potentiel de coopération, et que seule une répartition jugée juste et équitable dans le temps pourra assurer la pérennité du commun.

On peut étendre cette notion de répartition des actifs en considérant le pouvoir comme un actif mobilisable par certains acteurs. Beaucoup d'auteurs reprochent ainsi à Ostrom de ne pas prendre en compte les relations de pouvoir (Weinstein, 2013 ; Orsi, 2013) et de considérer que les systèmes de règles sont le produit de délibérations entre des acteurs à égalité au sein d'une communauté (Harribey, 2011). Ostrom reconnaît pourtant que les actions collectives façonnant les communs sont facilitées par des leaders charismatiques ou par un noyau actif à l'interface entre le groupe et son environnement, tout comme par le prestige de certains participants et par la pression sociale qui peuvent renforcer la confiance. L'action collective autour d'une ressource est ainsi, selon elle, favorisée lorsque les enjeux sont suffisamment importants pour qu'une majorité des acteurs soient enclins à investir dans les coûts de transaction que représente l'action collective et que les acteurs ayant le plus d'intérêt en jeu s'imaginent également gagnant d'un changement du système de règles (Ostrom et Barsuto, 2013).

A l'issue de cette présentation de notre lecture de l'analyse proposée dans les travaux d'Ostrom sur les conditions structurelles d'émergence des communs en tant qu'actions collectives instituantes, puis de son étude des variables

comportementales favorisant les dynamiques de coopération comme moteurs de ces actions collectives, nous arrivons donc aux conclusions suivantes résumées sous la forme d'un tableau :

Figure 26 - Conditions favorables à l'émergence de communs en tant qu'actions collectives basées sur les coopérations

Attributs structurels de la ressource	Significations	Implications
Vulnérabilité	= Ressource menacée du fait des règles externes en vigueur	
	= Absence d'accessibilité effective et équitable à la ressource	
Contexte d'incertitude		
Accès à l'information sur la ressource		=> Facilité par l'existence d'espaces publics de proximité
Attributs structurels des acteurs	Significations	Implications
Dépendance	= vis-à-vis de la ressource	
	= vis-à-vis des autres membres du groupe	
Forte préférence pour le futur		=> pouvant aller jusqu'à la prise en compte des générations futures
Attributs structurels du groupe	Significations	Implications
Proximité	= géographique	
	= institutionnelle	
	= de projet	
Homogénéité	= perception commune	=> nécessite l'existence d'espaces publics de proximité
Variables issues de l'analyse comportementale	Significations	Implications
Conscientisation des dépendances		=> nécessite l'accès à l'information sur la ressource, les autres, l'histoire ...
		=> nécessite l'existence d'espaces publics de proximité
Capacité à fixer de nouvelles règles	= Sentiment de légitimité à fixer des règles	=> dépend des règles externes et normes en vigueur
Expérience	= attitude positive vis-à-vis des apprentissages	=> existence de pratiques réciprocatrices
	= pratiques coutumières de coopération ou d'entraide	
Confiance		=> dépend de l'expérience individuelle et collective
		=> dépend du prestige des membres

Leader charismatique	ou acteurs actifs	
Règles externes en vigueur		
Règles influençant ou déterminant la vulnérabilité de la ressource		
Règles permettant l'existence d'espaces publics de proximité		
Règles et normes favorisant les prédispositions individuelles à la coopération		
Règles favorisant la responsabilisation et l'autonomie		

Source : Auteure, 2019

En montrant que les individus sont capables de coopérer, de mener des actions collectives qui instituent des règles permettant une gestion collective mais efficace des ressources et que ces organisations peuvent être pérennes si elles adoptent des arrangements institutionnels résilients, Ostrom re-légitime un agir économique collectif qui n'est « *ni Etat, ni marché* » (Ostrom, 2017) ou dit autrement qui est « *par-delà les marchés et les Etats* » (Ostrom, 2011-b). En ce sens, ces travaux font écho à la tradition de pensée de l'ESS.

En creusant la compréhension des conditions structurelles, institutionnelles et comportementales qui facilitent cette capacité collective instituante, elle montre que ce sont les contextes qui font les comportements : de la même manière qu'elle a démontré que ce n'est pas une supposée « nature » des biens qui dicte le régime de propriété et la façon optimale de les gérer, elle montre ici que ce n'est pas une supposée « nature » de l'homme comme calculateur et rationnel qui fonde les institutions, mais bien les institutions qui engendrent des modes de comportement plus ou moins coopératifs. C'est la lecture qu'Olivier Weinstein (2015, p.82) propose des travaux d'Ostrom et que nous suivons quand il dit que ces travaux amènent à considérer que ce sont « les structures institutionnelles (et sociales), de même que les cadres à l'intérieur desquels les acteurs se rencontrent et communiquent (ou non) [qui] conditionnent de manière fondamentale les modes de pensée et de comportement, cela en endogénéisant radicalement la formations des préférences et des « habitus » ». On peut alors adopter l'idée que ce n'est pas le comportement rationnel calculateur qui est à l'origine du développement « naturel » des marchés, mais que c'est l'institutionnalisation des rapports marchands dans des sphères toujours plus large de la société qui induit le développement d'une « mentalité de marché » (Weinstein, 2015). Rejoignant ainsi la pensée de Karl Polanyi, les travaux d'Ostrom permettent de concevoir des cadres institutionnels favorisant une « mentalité de coopération » ouvrant la voie à des modes d'organisation économique diversifiés autres que le marché et l'Etat (ce qui ne signifie nullement sans le marché et l'Etat, bien au contraire). Nous considérons donc que les travaux d'Ostrom sur la « fabrique des institutions » ouvre la voie à une réflexion d'économie politique sur la construction intentionnelle d'une économie de la coopération ou « économie des communs » (Defalvard, 2016-b) qui rejoint la dimension transformative de l'ESS. Ostrom consacra une grande partie des travaux de sa fin de vie à la caractérisation

de ces cadres institutionnels, en tant qu'ensemble de règles, de normes et de stratégies partagées, capables de faire éclore une « mentalité de coopération » au travers de la notion complexe de capital social. Et aujourd'hui encore, à sa suite, une grande partie des travaux de l'école de Bloomington creusent ce sillon qu'elle a ouvert.

1.3.3 – le capital social au cœur de la dynamique de l'action collective

« Les chercheurs en sciences sociales doivent eux aussi reconnaître que le comportement individuel est fortement affecté par le contexte dans lequel se déroulent les interactions, plutôt que d'être simplement le résultat de différences individuelles » nous dit Ostrom (2011-b, p. 52). La question devient alors pour elle, celle *« des institutions les plus appropriées pour favoriser la coordination et la communication entre acteurs »* (Ostrom, 2017, p.81) qu'Ostrom travaille en étudiant les liens entre *« capital social »* et action collective (Antona et Bousquet, 2017).

Le capital social est pour Ostrom et Ahn (2007) *« l'ensemble des relations, des réseaux et des normes qui facilitent l'action collective »* (cité par Perez et Silva, 2013, p.101). Aux vues de ce que nous avons exposé dans les points précédents, le capital social apparaît dans les travaux d'Ostrom comme un concept complexe qui concentre le fait systémique : il est à la fois un attribut des individus, de leurs réseaux de relations et d'interactions, de la communauté mais aussi du contexte dans lequel prend place la situation d'action (Ostrom et Ahn, 2007). Il est donc à la fois individuel et collectif mais aussi interne à la situation de dilemme à résoudre, et externe comme préalable à l'action collective et résultat de cette action collective. Il facilite la coopération et le déclenchement de l'action collective, mais est en retour alimenté ou affaibli par son déroulement. Il est le moteur du changement en étant mobilisé pour réaliser les changements de règles au sein du commun, mais permet ainsi finalement son inscription dans le temps. C'est donc un concept qui s'impose progressivement comme central dans la réflexion d'Ostrom sur la dynamique des institutions et qui s'illustre dans celle des communs.

Le concept de capital social est très utilisé en sciences humaines et sociales mais Ostrom se réfère expressément à Pierre Bourdieu, James Coleman et Robert Putman pour en construire sa propre approche. Ostrom souhaite en premier lieu s'écarter de l'approche en termes de capital humain de Gary Becker (Perez et Silva, 2013) mais aussi des approches qui ne voient les différentes formes de capitaux d'origine humaine (capital physique, capital humain et capital social) que comme les produits d'échanges monétaires passés et comme les vecteurs d'accès à des échanges monétaires futurs. Elle rappelle ainsi que *« de nombreux types de « capital » peuvent être constitués avec une très faible quantité d'argent, voire même sans argent, par le temps et l'énergie consacrés »* et que toutes les formes de capital d'origine humaine

visent avant tout « à accroître demain le bien être individuel et social » (Brondizio, Ostrom et Young, 2013, p.115-116). Elle marque ainsi sa volonté de s'éloigner de l'approche économique dominante de la notion de capital et fidèle à sa démarche de syncrétisme théorique, Ostrom emprunte donc :

- à Bourdieu l'idée que le capital social est une ressource provenant du réseau relationnel mobilisable au niveau individuel, mais aussi que ce capital social s'inscrit dans une histoire familiale longue et dans les structures sociales (Brondizio, Ostrom et Young, 2013, p.115-116) ;
- à Coleman son approche ancrée dans la Théorie du Choix Rationnel qui définit le capital social par ses fonctions, c'est-à-dire l'ensemble des obligations et attentes réciproques tissées entre des individus - mais qui fait également de la confiance et des vertus civiques de soutien et d'aide les fondements des comportements individuels rationnels de coopération (Perez et Silva, 2013) ;
- à Putman son approche du capital social comme une « *composante organisationnelle à l'échelle de la société* » qui englobe les réseaux, les règles et la foi en l'action collective - et qui facilite la coordination et la coopération (Antona et Bousquet, 2017, p.83).

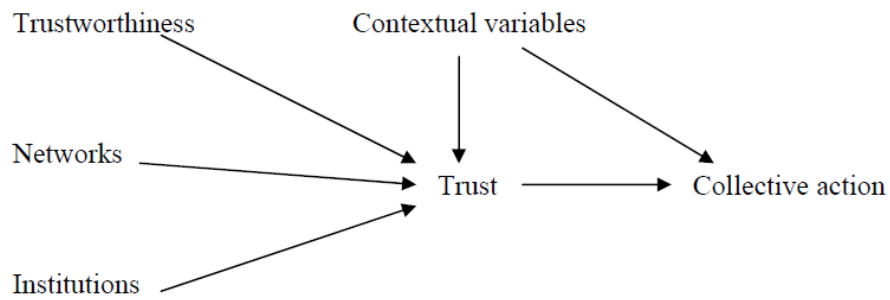
En toute cohérence, Ostrom dessine ainsi deux dimensions à son acception du capital social :

- une dimension micro-situationnelle centrée sur l'individu avec Bourdieu et Coleman qui, pour elle, favorise « la gouvernance des systèmes de ressources locales » (Brondizio, Ostrom et Young, 2013, p.117),
- et une dimension macro-situationnelle et environnementale centrée sur les structures sociales avec Putman mais aussi Bourdieu, qui permet de prendre en compte « *l'insertion des réseaux locaux dans des systèmes socio-écologiques plus larges* » (idem).

Par sa double dimension locale et plus globale et son rôle dans la capacité d'auto-organisation, nous considérons qu'Ostrom fait finalement du concept de capital social le fondement de son analyse du polycentrisme qui l'occupe depuis ses tous premiers travaux jusqu'aux derniers.

Pour Ostrom et Ahn (2007, p.8), « *social capital provides a synthesizing approach to how cultural, social and institutional aspects of communities of various sizes jointly affect their capacity of dealing with collective-action problems* ». Pour ces auteurs, trois éléments composant le capital social sont essentiels pour générer la confiance qui permettra l'action collective. Ce sont : la loyauté (trustworthiness), les réseaux, et les règles ou institutions formelles et informelles (p.5). Le schéma suivant en page 33 de cet article résume les choses ainsi :

Figure 27 – Les éléments composants le capital social selon Ostrom et Ahn (2007)



Source : Ostrom et Ahn (2007)

Les règles ou institutions qui sont elles-mêmes générées par les actions collectives instituantes face à des situations de dilemme social deviennent alors pour Ostrom à la fin de sa vie « *une forme de capital social, constituée au travers de processus variés impliquant l'établissement de la confiance, les normes de réciprocité et les réseaux d'engagement citoyen* » (Barsuto, Ostrom, Young, 2013, p.117).

Ce capital social a ainsi pour Ostrom quatre caractéristiques :

- il est complexe car il se construit dans le temps long et par l'effet de boucles de rétroaction (les institutions résultant de l'action collective en faisant partie), et parce qu'il entrelace une dimension micro-situationnelle et macro-situationnelle ;
- s'il « ne s'érode pas à l'usage », à l'inverse il disparaît en cas de non-usage ou de mésusage. Il doit donc être mobilisé régulièrement et convenablement pour s'épanouir. Il est ainsi dépendant des personnes qui y contribuent et le composent et nécessite donc un effort de transmission, d'initiation pour les nouveaux venus (Antona et Bousquet, 2017, p.84) ;
- Il ne se laisse pas déceler, ni mesurer facilement. Il est la part intangible du commun selon Gilles Allaire (2019). En conséquence, seuls les chercheurs qui sont aussi acteurs du commun pourront éventuellement le mettre à jour en s'aidant d'une approche pluridisciplinaire ;
- il est difficile à construire par le biais d'interventions externes (Barsuto, Ostrom, Young, 2013, p.119) et menacé par l'imposition de règles externes (Antona et Bousquet, 2017).

Le concept de capital social tel qu'Ostrom l'a construit dans ses dernières années de recherche comprend ainsi à la fois une dimension cognitive de partage d'un langage commun fait de codes, de représentations, de mythes, d'histoires et d'aspirations partagées ; une dimension relationnelle faite des interactions basées sur la confiance, la loyauté à l'égard du réseau des obligations générées et construites dans la durée ; et une dimension structurelle au sens d'une capacité à structurer des systèmes socio-écologiques basés sur la coopération (Antona et Bousquet, 2017). Le capital social

peut ainsi être considéré comme la source et le produit d'une « mentalité de coopération » modifiant les comportements et les institutions dans une dynamique itérative diminuant la prévalence de la « mentalité de marché ». On rejoint ici l'aspiration à la transformation sociale de l'économie sociale et solidaire comme le souligne Perez et Silva (2013) : « *les thèmes étudiés par Elinor Ostrom ne sont pas déconnectés les uns des autres. L'approche par les biens communs renvoie à la problématique de l'auto-organisation/auto-gouvernance et, entre les deux, le capital social donne le « liant » indispensable. Nous sommes bien au cœur de la problématique de l'ESS* » (p.103).

Dans cette dernière sous-section, nous avons centré notre propos sur une partie très importante des travaux d'Ostrom, parfois négligée dans les écrits s'inspirant de son travail, qui porte sur l'explication des dynamiques institutionnelles au travers notamment de son analyse des conditions favorables à l'émergence des communs. Ces conditions à la fois structurelles et comportementales concernent les acteurs et la communauté, mais aussi la ressource ainsi que les règles externes à la situation d'action étudiée. Elles forment un système qui permet de comprendre l'émergence des dynamiques de coopération. Dans ces conditions particulières, les individus deviennent ainsi capables de s'auto-organiser et de structurer des règles qui à la fois assurent l'efficacité de leur organisation et modifient le contexte cognitif, relationnel et institutionnel qui les influence. Ils deviennent ainsi acteurs, nous pouvons dire « agents », d'un changement social qui peut s'auto-alimenter par l'affirmation d'« une mentalité de coopération ». Dans les travaux qu'Elinor Ostrom mène à partir du milieu des années 2000, le concept de capital social devient central dans son approche de la dynamique institutionnelle. Ce concept rassemble en effet les observations et analyses d'Ostrom et plus largement de l'école de Bloomington, à la fois sur les conditions permettant la naissance de la coopération puis son évolution en action collective instituante et les boucles de rétroaction que cela induit - le tout permettant une interconnexion de la dimension micro-situationnelle et de la dimension macro-situationnelle et donc, des cadres IAD et SSE. Nous avons donc bien dans la pensée d'Ostrom une structure complexe d'analyse de la « fabrique » des institutions qui manquait à notre cadre théorique, issu de l'approche par les capacités de Sen, pour aborder les PTCE.

Conclusion section 1

Dans cette première section de ce troisième chapitre, nous avons cherché à montrer comment les questionnements et les cadres analytiques élaborés par Elinor Ostrom et l'école de Bloomington peuvent répondre aux incomplétudes et manques du cadre conceptuel que nous avons commencé à construire à partir de l'approche théorique par les capacités. Ainsi, après avoir montré que les travaux d'Elinor Ostrom et

notamment ceux conduits sur les communs sont compatibles avec la tradition de pensée de l'ESS, avec notre cadre conceptuel et avec notre perspective questionnant le mode de développement, nous avons cherché à mettre en évidence comment ces travaux y apportent des éléments, à la fois sur la diversité institutionnelle compatible avec la gestion durable et efficace de l'accès aux ressources et sur les dynamiques d'évolution de ces actions collectives instituantes.

Dans un premier temps, pour éclairer les éléments qui rendent selon nous le cadre de pensée d'Elinor Ostrom compatible avec la perspective de notre recherche, nous sommes revenus sur son cheminement intellectuel et sur le syncrétisme théorique et méthodologique qu'elle a élaboré, dans son souci de sortir des dogmes et de jeter des ponts entre économie et science politique. Nous avons alors pu identifier la place qu'y occupe l'analyse des communs comme un champ opérationnel privilégié qui condense ses apports théoriques et méthodologiques.

Nous avons dans un deuxième temps, montré que les recherches d'Ostrom, qui portent sur la compréhension de la diversité institutionnelle générée par la coopération face à des situations de dilemme social, entrent en résonance avec l'étude des Pôles Territoriaux de Coopération Economique en tant qu'objet de l'ESS. Pour ce faire, nous avons présenté les cadres analytiques développés et utilisés par son équipe pour comprendre et analyser la diversité des institutions tant au niveau micro-situationnel (cadre IAD - *Institutional Analysis and Development*), qu'au niveau macro-situationnel (cadre SSE – Systèmes socio-écologiques). Ces cadres, qui offrent une « grammaire » des institutions permettent d'identifier les catégories de variables influençant les potentialités de coopération et les résultats de ces coopérations dans une situation donnée, et peuvent venir utilement compléter les éléments théoriques et méthodologiques issus par nos soins de la tradition de pensée de l'ESS et de l'approche par les capacités. L'approche par les communs des PTCE apparaît alors, pour nous, comme un moyen d'introduire dans notre cadre d'analyse des éléments sur la diversité institutionnelle qui y faisaient défaut. La légitimité de cette démarche étant, selon nous, renforcée par l'élargissement de l'analyse d'Ostrom vers les « nouveaux » communs, et vers une prise en compte plus normative des enjeux du développement durable.

Enfin dans un troisième temps, nous avons cherché à mettre en évidence qu'Ostrom nous offre également, au travers de son étude des communs en tant qu'action collective, un ensemble cohérent d'éléments sur la « fabrique » des institutions qui manquait également à notre cadre d'analyse. Nous avons alors choisi de nous pencher plus spécifiquement sur les conditions favorables à l'émergence des communs pour établir que la pensée d'Elinor Ostrom comprend une dimension d'économie politique quand elle établit, au travers du concept de capital social, les conditions qui permettent aux acteurs de devenir « agent » d'un changement social basé sur « une mentalité de coopération ».

Nous voyons ainsi apparaître des éléments théoriques sur la diversité et la dynamique institutionnelle, adaptés à la perspective de notre recherche et venant utilement compléter notre cadre conceptuel pour analyser les PTCE et questionner le mode de développement dont ils sont ou devraient être porteurs. Pour ce faire, nous devons toutefois, dans une deuxième section, faire dialoguer le cadre d'analyse ostromien des communs avec la tradition de pensée de l'ESS - et éventuellement dépasser certaines divergences qui pourraient apparaître en mobilisant d'autres approches des communs.

Section 2 – Ostrom et l'ESS : des communs aux PTCE

En suivant Roland Perez (2017, 2018), nous avons retenu (voir 1.1.3) que les apports d'Elinor Ostrom à la réflexion et l'analyse institutionnelle de l'action collective s'appuient sur trois fondements épistémologiques qui entrent en résonance avec la tradition de pensée de l'ESS et avec le cadre épistémologique et théorique d'Amartya Sen : l'interdisciplinarité en SHS, le pluralisme méthodologique et la tolérance ou le non-dogmatisme. Or « à l'heure où certains cercles économistes dénoncent « le négationnisme économique »¹⁶⁰ » (Perez et Zimnovitch, 2018) et proposent de « se débarrasser » purement et simplement, de toute forme de réflexion économique qui ne s'appuie pas sur la technique quantitative, il nous apparaît utile de faire dialoguer les pensées étayant le bien-fondé d'une approche différente de l'économie pour qu'elles s'auto-renforcent.

Notre analyse porte sur les Pôles Territoriaux de Coopération Economiques en tant qu'objets de l'Economie Sociale et Solidaire. Or il y a des thématiques et des concepts partagés entre la tradition de pensée de l'ESS dans sa double dimension théorique et pratique, et la théorie des communs proposée par Ostrom : communauté, coopération, gouvernance, économie, Etat, marché, ressources, propriété, territoire, réciprocité... Ces thèmes partagés justifient que nous nous penchions plus avant sur les points de convergence (2.1), concernant les principes mais aussi les pratiques et les processus, entre les situations de communs analysées par Ostrom et l'ESS. Nous pourrions alors interroger les PTCE en tant que communs.

Cependant l'utilisation d'un même vocabulaire ne signifiant pas toujours que l'on en ait la même acception, nous montrerons que des divergences existent qui limitent la capacité de l'analyse ostromienne des communs à appréhender l'ESS et les PTCE (2.2). La mise en évidence des éléments manquants dans la pensée d'Ostrom nous

160 André Zylberberg et Pierre Cahuc (2016), *Le Négationnisme économique. Et comment s'en débarrasser*, éditions Flammarion, Paris.

amènera à nous intéresser aux apports potentiels des autres approches des communs à notre analyse des PTCE (2.3) et en particulier à la notion émergente de communs sociaux.

2.1 – Les convergences entre les communs selon Ostrom et la tradition de pensée de l’ESS

Beaucoup d’auteurs, comme nous allons le voir dans cette sous-section, soulignent les convergences potentielles entre les analyses de l’ESS et l’approche ostromienne des communs, que ces auteurs soient des spécialistes de l’économie sociale et solidaire ou des spécialistes des communs (Sauvêtre, 2016). Ce sont sur ces convergences que nous allons nous centrer ici avec, dans un premier temps, une entrée par les rapprochements épistémologiques possibles (2.1.1) ; puis une entrée par les points communs dans la manière d’analyser les processus et les pratiques (2.1.2). Dans le point 2.1.3, nous aborderons la question des liens potentiels entre communs et statuts coopératifs et associatifs puisque les PTCE ont tous adopté l’un de ces deux statuts pour se structurer (Labo ESS, 2017) - et que plus généralement, les entreprises de l’ESS sont définies en France à la fois par des pratiques et par des statuts (cf. chapitre 1). Enfin, après avoir fait ces rapprochements entre l’approche ostromienne des communs et la tradition de pensée de l’ESS, nous pourrions questionner les PTCE en tant que communs (2.1.4).

2.1.1 – Une entrée par l’épistémologie

L’Economie Sociale et Solidaire (ESS) est à la fois un mouvement de pensée et un ensemble de pratiques qui s’entrelacent et forment un système dynamique sous l’influence d’un ensemble de tensions dialogiques intrinsèques. Une de ces tensions est celle existante entre sa dimension instituante et sa dimension instituée. Or c’est précisément cette tension dialogique institué/instituant qu’Ostrom analyse dans son étude des communs et qui doit être replacée dans le cadre plus large de son analyse de la dynamique institutionnelle. La première convergence entre la tradition de pensée et d’action de l’ESS et l’analyse des communs est donc cette représentation des organisations comme des systèmes complexes adaptatifs mus par une dynamique institutionnelle (Ranville, 2018).

Ces systèmes complexes adaptatifs que sont les communs, les structures ESS mais aussi les dynamiques multi-acteurs de l’ESS, ne sont pas considérés comme isolés. Ils sont vus comme encastrés dans des systèmes territoriaux et des systèmes socio-écologiques plus larges. L’analyse est donc contextualisée et porte sur la diversité des arrangements institutionnels produits par ces contextes particuliers. Les pratiques d’ESS comme celles des communs témoignent de cette diversité institutionnelle et leur analyse théorique cherche à en rendre compte. Ainsi, l’analyse d’Ostrom et la tradition de pensée de l’ESS se rejoignent pour souligner les apories du schéma

conceptuel actuellement dominant en sciences économiques et uniquement construit sur l'opposition ou la complémentarité entre l'Etat et le marché (Eynaud et Laurent, 2017). La tradition de pensée de l'ESS et la théorie ostromienne des communs offrent ainsi une analyse de la diversité institutionnelle existante et contredisent la recherche économique dominante qui ne voit l'ESS ou les communs que comme des résidus, des « tiers » dans les interstices laissés par les défaillances du marché et de l'Etat (Eynaud et Laville, 2017).

Ce point de convergence sur la pertinence de la diversité institutionnelle s'appuie sur une conception particulière de l'économie. Les théoriciens de l'ESS tout comme Elinor Ostrom, réfutent la représentation d'un agir économique désencastré du social et d'une science économique basée sur une représentation de l'être humain réduite au seul comportement de maximisation des utilités individuelles.

ESS et communs analysés par Ostrom convergent donc dans une représentation substantive de l'économie (comme en témoigne la référence partagée à Karl Polanyi), avec une insistance particulière d'Ostrom sur l'encastrement du social dans la biosphère par le biais du concept de système socio-écologique.

Autre point de convergence qui découle de cet ancrage dans l'économie substantive : non seulement les institutions (au sens des règles, valeurs et normes) influencent les comportements économiques mais l'ensemble des éléments sur lesquels porte la science économique sont des constructions sociales. La tradition de pensée de l'ESS et l'analyse d'Ostrom partagent ainsi une vision non essentialiste des biens et des marchés. C'est le mode de gouvernance institutionnelle et le régime de propriété socialement construit qui donnent ses caractéristiques au bien (Nyssens et Petrella, 2015). Du coup, l'analyse doit dépasser celle des biens dits économiques pour englober l'ensemble des ressources, y compris celles qui ne font pas l'objet d'échanges marchands - et ce faisant, sortir de l'économicisme qui réduit l'économie au marché.

Partageant cette analyse institutionnaliste que révèle la référence commune à J.R. Commons (Eynaud et Laville, 2017), ESS et analyse ostromienne des communs se retrouvent aussi dans les questionnements sur la place de la propriété et des formes de propriété dans l'économie (Nyssens et Petrella, 2015). Toutefois, Pierre Sauvêtre (2016) souligne que si l'analyse de l'ESS et des communs partagent un effort sur la recherche de formes de propriété alternatives à la propriété privée exclusive, l'ESS le fait en cherchant à limiter la propriété individuelle par le développement de la propriété collective quand Ostrom met en avant la pluralité des droits sur une même chose (p. 19-20).

Nonobstant ces différences, tradition de pensée de l'ESS et approche ostromienne se retrouvent dans le questionnement partagé sur les conditions d'institutionnalisation d'une économie plurielle à côté des régulations par le marché et par l'Etat (Isaurralde, 2015). De plus, ces deux analyses reposent sur une ontologie proche, qui considère les êtres humains comme des acteurs capables de modifier le contexte institutionnel

dans lequel ils évoluent en fonction de finalités auxquelles ils accordent du sens et de la valeur. Cette ontologie ouvre sur d'autres points de rapprochement :

- l'analyse doit chercher à expliciter et comprendre les motivations de ces acteurs en admettant qu'elles puissent être plurielles et donc en sortant du cadre de la Théorie du Choix Rationnel. La référence partagée aux auteurs du pragmatisme philosophique comme Dewey et à la méthodologie de l'enquête l'illustre (Labrousse, 2015).

- l'analyse doit accorder de l'importance aux dynamiques d'action collective dans les changements institutionnels.

- l'analyse doit faire une place aux capacités d'apprentissage ainsi qu'aux sources et effets de la confiance (Nyssens et Petrella, 2015).

La reconnaissance d'une capacité de changement institutionnel accordée aux êtres humains ouvre également une piste de réflexion partagée sur la responsabilité de ces « individus associés » comme Hervé Defalvard (2016) le souligne en étudiant la place du commun dans le solidarisme de Léon Bourgeois.

Finalement, l'ensemble de ces points de convergence s'expriment également au travers de la démarche de recherche prônée : celle-ci revendique la nécessité de l'unité des sciences sociales pour l'ESS et même de l'interdisciplinarité au-delà des SHS pour Ostrom, et s'appuie sur une logique abductive (Perez et Silva, 2013).

Il y aurait donc d'après tous ces auteurs, un écho épistémologique entre Ostrom et l'ESS - voire pour Jean-François Draperi (2011) un soutien théorique majeur apporté par Ostrom à la tradition de pensée de l'ESS (p.237), qui pourrait permettre à l'ESS d'être le moteur d'une nouvelle économie politique : « l'économie en commun » pour Hervé Defalvard (2015), moyennant comme nous le verrons plus avant une reconnaissance du principe politique du commun défendu par Dardot et Laval (2014). La pensée et la pratique en conjonction de l'ESS et/ou des communs serait ainsi « une exploration du possible », ce que Paul Ricoeur définit comme l'utopie motrice du changement social (Thomé, 2013).

Assez logiquement, les rapprochements entre l'analyse ostromienne des communs et la tradition de pensée de l'ESS ne se limitent pas à l'épistémologie et concernent aussi la manière d'analyser les processus et les pratiques à l'œuvre.

2.1.2 – Une entrée par l'analyse des pratiques et des processus

Les points de rapprochement épistémologiques que nous avons soulignés ci-dessus se retrouvent dans la manière dont ces deux traditions de pensée analysent les pratiques et leurs processus dynamiques.

2.1.2.1 - Le thème commun central est celui de l'action collective instituante :

Fondée sur une ontologie « d'acteurs capables », l'analyse de l'ESS et celle des situations de communs proposée par Ostrom s'intéressent à des actions collectives

impulsées par des citoyens ou par des usagers d'une ressource qui se regroupent autour d'une finalité commune. La communauté, qui n'est chez Ostrom « ni idéalisée, ni a-conflictuelle ou folklorique » (Chanteau et Labrousse, 2013, p.25), rassemble des personnes qui ont le plus souvent la double qualité d'utilisateur et de fournisseur (Ostrom, 1990). Cela rejoint la conception française de l'ESS pour Draperi (2011), qui s'appuie sur des groupements de personnes ayant le plus souvent également une double qualité de bénéficiaires de l'action et de membres du collectif agissant.

Ces communautés ou ces groupements de personnes ont également, dans les deux analyses, une capacité d'auto-organisation et d'auto-gouvernance. Pour Ostrom, cette capacité renvoie à une autonomie relative dans la conception des règles de fonctionnement internes de l'organisation en interaction avec le contexte environnant (Chanteau et Labrousse, 2013). Elle ne signifie pas une autogestion en totale indépendance et un rejet de l'Etat et du marché, mais coproduction des règles par une organisation permettant aux membres de participer aux processus de prise de décision. Cela fait écho aux fondements de l'ESS (Cary et Laville, 2015).

Plusieurs auteurs insistent ainsi sur la place de la délibération aussi bien dans les communs que dans les pratiques de l'ESS, et plus particulièrement de l'économie solidaire. « *La gouvernance des communs est un projet politique qui nécessite une action de délibération et d'apprentissage pour contribuer à la pérennité des arrangements institutionnels* » comme le rappelle Magdalena Isaurralde (2015, p.110) et cette pratique de la délibération rejoint celle de l'économie solidaire pour Dacheux et Goujon (2013). Il y a donc un parallèle entre l'engagement des commoneurs dans la gouvernance des communs et celui des citoyens dans la gouvernance des projets d'ESS.

Dans les deux analyses, cet engagement commun dans un projet permettant l'auto-organisation par l'auto-gouvernance nécessite l'existence d'arènes ou d'espaces publics de proximité permettant les échanges, la communication et la construction d'une représentation commune des enjeux (Nyssens et Petrella, 2015 ; Eynaud et Laurent, 2017). Ce sont ces espaces qui permettent la construction progressive d'une convergence d'intérêts et/ou de motivations d'engagements en interaction avec le contexte local. Et ce sont ces espaces qui permettent également la prise de conscience de l'interdépendance avec les autres niveaux institutionnels et d'une imbrication dans des systèmes enchevêtrés et complexes plus larges (Chanteau et Labrousse, 2013, p. 26).

L'analyse d'Ostrom et la tradition de pensée de l'ESS partagent donc une étude de formes institutionnelles qui « dérogent de manière fondamentale » avec les analyses économiques dominantes (Nyssens et Petrella, 2015, p.121). Elles affirment qu'il est possible que des formes d'organisation efficaces émergent d'une action collective instituante et que les acteurs de cette action collective soient en capacité de co-construire et d'entretenir ces arrangements institutionnels performants. Elles

affirment que la capacité de délibération en interne de ces organisations est une condition de cette efficacité. Mais elles montrent également que les régimes de droits de propriété permettant l'efficacité de ces organisations sont « *beaucoup plus diversifiés que celui avancé par la théorie dominante* », c'est-à-dire par l'école des droits de propriété fondée par Coase (Nyssens et Petrella, 2015, p.121).

Tradition de pensée de l'ESS et analyse ostromienne des communs, en partageant une analyse des dynamiques institutionnelles basée sur une ontologie d'acteurs capables d'actions collectives instituantes, partagent également une représentation du temps. Ces actions collectives, pour construire des arrangements institutionnels efficaces et résilients demandent à s'inscrire dans un temps long. Prenant place dans un environnement incertain et complexe, elles nécessitent un processus d'apprentissage collectif (Alix et al., 2018). Elles sont faites de processus itératifs, de processus d'essai-erreurs et s'appuient sur des personnes ayant une préférence forte pour le futur. C'est une aspiration sociale inscrite dans le futur et sans cesse remodelée dans le présent - comme peut l'être la préservation d'un accès à une ressource ayant une importance économique mais aussi sociale et symbolique pour la communauté, ou comme peut l'être l'idéal d'une société où nul n'est inemployable par exemple - qui met ces personnes en action. Ces actions collectives ne suivent donc pas un processus linéaire planifié de développement de projet comme le rappelle Ostrom (1999) en considérant que le *blueprint thinking* constitue au contraire une menace. Les menaces repérées par Ostrom font ici écho aux analyses de l'ESS qui dénoncent le biais gestionnaire imposé aux initiatives de l'ESS comme nous l'avons mis en évidence dans le premier chapitre pour les PTCE.

Dans les deux traditions de pensée, cette possibilité d'envisager l'auto-organisation et la création d'institutions à partir d'actions collectives liées à un contexte particulier débouche sur la reconnaissance d'une diversité institutionnelle (Nyssens et Petrella, 2015). L'analyse d'Ostrom qui vise à la préservation de cette diversité institutionnelle en raison de sa potentielle efficacité en complément des régulations par le marché et par l'Etat, rejoint en cela une partie des analyses de l'ESS. Mais il est vrai que d'autres analyses de l'ESS cherchent davantage dans cette diversité un mode d'organisation alternatif au marché et à l'Etat (Chanteau et Labrousse, 2013). Toutefois au-delà de ces divergences qui traversent le champ de l'ESS comme celui des communs, cette reconnaissance permet dans les deux analyses de réfuter « les prétentions du *tout-marché* ou du *tout-Etat* » et de s'intéresser aux conditions favorables à cette diversité (Chanteau et Labrousse, 2013, p.21). Et sur ce point, nous avons vu que les analyses d'Ostrom contiennent des éléments porteurs de sens pour l'ESS sur les conditions favorables à l'émergence des actions collectives instituantes.

2.1.2.2 - Une activité économique encadrée dans les rapports sociaux.

La tradition de pensée de l'ESS et l'analyse ostromienne des communs considèrent que l'activité économique des individus, loin d'être uniquement rattachée à un calcul utilitariste, traduit aussi les liens sociaux et la cohésion sociale existants, tout en y contribuant (Dacheux et Goujon, 2013). L'activité économique est ainsi encadrée dans les rapports sociaux et dans le contexte institutionnel fait des règles et normes mais aussi des coutumes et croyances. Les liens sociaux sont considérés par les deux analyses comme inscrits dans les activités économiques (Isaurralde, 2015).

Pour Ostrom, l'activité économique repose ainsi sur une action collective qui se fonde sur la confiance, la réciprocité et la communication. Plusieurs auteurs soulignent que le fondement de la convergence entre l'analyse d'Ostrom et celle de l'ESS passe justement par le rôle donné au capital social dans la coopération permettant l'activité économique. Le capital social serait ainsi pour Perez et Silva (2013), la vraie richesse du commun et des initiatives de l'ESS.

Ostrom, comme nous l'avons souligné, accorde beaucoup d'importance à la confiance dans son analyse des dynamiques de coopération. Pour Nyssens et Petrella (2015), « les questions de la confiance et de l'information imparfaite s'avèrent centrales dans les travaux d'Ostrom tout comme dans les travaux sur l'ESS » (p.127). Mais c'est aussi la reconnaissance du rôle de la réciprocité dans la dynamique de coopération qui est partagée entre l'ESS et l'analyse des communs.

Ostrom met en évidence que l'intention réciprocaire est une des conditions préalables à la coopération volontaire (avec la confiance et la réputation) et que les normes de réciprocité tendent à se renforcer au fur et à mesure que la coopération procure des bénéfices nets au groupe (Isaurralde, 2015). Dans l'analyse de l'ESS, la réciprocité fait souvent référence aux travaux de M. Mauss avec le processus du don/contre-don mais aussi à K. Polanyi. On y retrouve alors également l'idée d'intention réciprocaire au sens d'une volonté de manifester un lien social préexistant et réaffirmé par l'échange puisque « la réciprocité correspond à la relation établie entre des groupes ou des personnes grâce à des prestations qui ne prennent sens que dans la volonté de manifester un lien social entre les parties prenantes » (Eme et Laville, 1999, cité par Isaurralde, 2015, p.112).

Au-delà des divergences qui peuvent apparaître sur les acceptions de la notion de réciprocité sur lesquelles nous reviendrons, nous suivons Christian Mahieu (2018) quand il nous propose de considérer que la convergence entre communs et ESS repose sur le fait que, dans les deux cas, la communauté peut être analysée comme un « espace de réciprocité relationnelle ». En effet, aussi bien les analyses de l'ESS que celle d'Ostrom sur les communs envisagent que les personnes qui composent la communauté puissent donner la priorité au lien social et à la cohésion sociale dans leur agir en commun. Dans ce cas, aussi bien pour les initiatives d'économie solidaire que pour les communs, le rôle pivot de la réciprocité et la construction de la

communauté sont dans « une dynamique en miroir ». Christian Mahieu (2018) attire ainsi notre attention sur le fait que l'analyse des communs tout comme celle de l'ESS puissent examiner « davantage les modalités de réalisation des échanges que les productions (en produits et services) elles-mêmes ». Dans les deux traditions de pensée, c'est l'analyse des modalités de constitution des biens, d'implication des usagers, de leurs contributions à l'action collective qui est significative. En empruntant le vocabulaire d'Amartya Sen, nous pouvons dire que l'analyse ostromienne des communs et la tradition de pensée de l'ESS cherchent davantage à mettre en évidence les *résultats globaux* que les *résultats finaux* et que dans cette attention portée au « comment » et pas seulement au « quoi » ou au « combien », la mobilisation de la réciprocité en tant que norme ou principe d'échange est un élément central du processus de l'agir économique en commun.

Cette mobilisation du principe de réciprocité dans la pensée et la pratique des communs comme dans celle de l'ESS se manifeste, d'après Mahieu (2018), de deux façons complémentaires :

- par le décalage de temporalité « entre les actions constituant la trilogie de l'échange « donner, recevoir et rendre » »
- par la présence d'un rôle d'intermédiation dans l'échange joué par la communauté tout entière puisque les actions faites par un membre procurent un bénéfice à la communauté et que le bénéfice net retiré par ce membre provient des actions de tous les autres.

L'intention réciprocitaire, qui rapproche commun et ESS, suppose ainsi de faire le pari que son don (son agir pour la communauté et dans le respect de ses règles) sera reçu par la communauté et qu'il donnera lieu, à un moment non défini à l'avance (c'est en cela que l'on sort du rapport marchand) à un retour de la part d'un ou plusieurs membres de la communauté (voire de la communauté tout entière), et enfin que l'on sera en capacité, à ce moment-là, de recevoir ce retour.

Cette hypothèse du primat donné à la réciprocité dans l'analyse ostromienne des communs et dans celle des initiatives d'ESS nous amènent à deux réflexions supplémentaires constituant également des points de convergence :

- Cette hypothèse oblige l'analyste à envisager les différents rapports à la redistribution (opérée notamment par les pouvoirs publics) et à l'échange marchand existant dans le fonctionnement de l'action collective. Dans son analyse des communs, Elinor Ostrom envisage ainsi les différentes formes d'échange comme complémentaires : par exemple, le principe réciprocitaire domine souvent mais sans exclure les rapports de redistribution et marchands pour la gestion du stock de ressource - et le principe de l'échange marchand ou celui de la redistribution peuvent dominer pour l'utilisation des flux d'unités de ressources. Les analyses de l'ESS basées sur les apports de K. Polanyi envisagent également ces complémentarités en parlant

de modèles économiques pluriels qui hybrident les ressources (Nyssens et Petrella, 2015). Un des apports d'Ostrom à la tradition de pensée de l'ESS pourrait, selon nous, être de distinguer au sein des initiatives de l'ESS les configurations des formes d'échanges prévalant pour la gestion des stocks de ressources gérées et générées en commun, et celles concernant les flux d'unité de ressource.

- Cette hypothèse, qui fait reposer l'action collective sur la réciprocité, conduit les deux traditions de pensée à accorder une place importante dans leurs analyses aux phénomènes d'apprentissage. Pour Ostrom, ce qui rend les individus capables de dépasser les situations de dilemmes sociaux par la coopération c'est justement leur capacité d'apprentissage des normes de réciprocité. Les communs pour Ostrom, tout comme les initiatives de l'ESS (Draperi, 2011), sont vus comme ayant une fonction d'apprentissage, d'éducation à la coopération et plus largement à la participation. Ostrom revient longuement sur ce point dans un article de 1998¹⁶¹ où elle expose sa théorie de l'action collective « de deuxième génération ». Elle y affirme en conclusion que les recherches de l'école de Bloomington sur la possibilité de dépasser les dilemmes sociaux par l'action collective et la coopération doivent servir de support à l'éducation des citoyens. Elle déplore que les contenus actuellement enseignés produisent « des générations de citoyens cyniques ayant peu confiance dans les autres et encore moins dans leurs gouvernements » et que « le besoin des citoyens d'avoir des savoir-faire et des connaissances supplémentaires pour résoudre les dilemmes sociaux auxquels ils font face, est laissé à l'abandon »¹⁶². Ce constat rejoint ceux faits à propos de la tradition de pensée de l'ESS qui reste largement absente des enseignements en France. Elle termine en affirmant : « *We owe an obligation to the next generation to carry forward the best of our knowledge about individuals solve the multiplicity of social dilemmas - large and small – that they face* » et elle met cette obligation en lien avec la défense d'une ressource partagée essentielle et toujours menacée : la démocratie. Outre que la visée politique d'Ostrom est ici particulièrement affirmée, la conclusion de ce texte fait écho à la fonction de démocratisation de la société par la démocratisation de l'économie attribuée aux initiatives de l'économie solidaire et au rôle que Jean-Louis Laville (2015) appelle les chercheurs à prendre dans cette fonction par la mise en visibilité de ces initiatives.

Il existe donc de nombreux points de convergence, dans la manière d'appréhender les pratiques et les dynamiques à l'origine de la diversité institutionnelle, entre la tradition de pensée de l'ESS (en tant que mouvement de pensée et de pratiques) et l'approche des situations de communs proposée par Ostrom. Cependant, comme l'Économie Sociale et Solidaire n'est pas uniquement définie par des pratiques mais également par des statuts juridiques qui dessinent des familles aux relations parfois

161 OSTROM E. (1998), « A Behavioral Approach to the Rational Choice Theory of Collective Action », *The American Political Science Review*, Vol. 92, n°1 (Mar., 1998), p. 1-22.

162 Traduit par nos soins.

difficiles, nous nous proposons d’interroger les éventuelles proximités entre ces différents statuts et les communs.

2.1.3 – une entrée par les statuts

Les études menées par le Labo de l’ESS (2017) pour caractériser les Pôles Territoriaux de Coopération Economique révèlent qu’ils se structurent sous forme associative dans environ 70% des cas et sous forme de Société Coopérative d’Intérêt Collectif (SCIC) dans 20% des cas¹⁶³.

Cependant, le rapprochement le plus fréquemment proposé dans la littérature est celui entre le statut coopératif et les communs. Nous y repérons deux approches complémentaires :

- soit la théorie des communs est présentée comme un outil d’analyse utile pour les coopératives et ce malgré le fait que la très grande majorité d’entre elles ne mobilisent pas la notion de commun (Grouiez et Lamarche, 2017).
- soit le corpus coopératif est vu comme un terreau pour le développement des communs (Bancel, 2017).

Les auteurs proposant de mobiliser les apports d’Ostrom pour enrichir ou renouveler l’analyse des coopératives mettent en priorité en avant son analyse de la diversité institutionnelle. Si Ostrom peut contribuer à construire une théorie des coopératives alors que les théories classiques de l’entreprise peinent à le faire, c’est parce qu’elle est une théoricienne des institutions auto-organisées et des organisations auto-instituées pour Ranville (2018) et une théoricienne des actions collectives instituantes basées sur la coopération pour Grouiez et Lamarche (2017) - et que l’on peut appréhender les coopératives sous ces angles d’approche. Plusieurs arguments avancés sur les apports d’Ostrom à l’analyse des coopératives retiennent notre attention :

- Plusieurs éléments permettent de regarder les coopératives sous l’angle des communs : elles correspondent à des situations de dilemme social puisque l’action coopérative permet la production d’un service collectif que les sociétaires ne peuvent produire seul ; elles sont le fruit d’une création endogène de règles, mais avec une reconnaissance extérieure de ces règles par la loi de 1947 et la procédure de révision coopérative ; leurs activités reposent sur une communauté de membres ayant une double qualité leur permettant de co-produire et de co-gérer en participant aux décisions (Draperi, 2018). Pour Defalvard (2017-b, p.311), l’approche du fait coopératif comme étant la volonté de mettre en commun un projet et des activités via le co-usage, la co-production, la co-décision et la co-responsabilité rapproche la

163 Les 10% restant ne se structurent pas formellement au travers d’un statut juridique ou adoptant très rarement le statut de SAS.

coopérative du commun en tant qu'institution de l'agir commun proposé par Dardot et Laval (2014, p.23).

- Ces éléments rapprochant les coopératives des communs, en tant qu'institution auto-organisée, nous autorisent à emprunter à Ostrom son analyse des facteurs de succès et des variables favorisant leur apparition pour les analyser (Ranville, 2018). Ainsi, Adélie Ranville (2018) nous propose de considérer que les coopératives sont bien un système d'institutions auto-organisées au sens où elles sont régies par un « système complexe de règles permettant aux individus de participer à la mise en œuvre et à la modification des règles les concernant, via des choix collectifs » (p.98). Dans ce sens, les analyses d'Ostrom sur la diversité institutionnelle peuvent éclairer différemment l'analyse des coopératives, tout comme les pratiques coopératives peuvent utilement étayer l'analyse des communs. Par exemple, la réflexion sur les règles permettant la mise en œuvre effective de pratiques démocratiques au sein de leur organisation, qui est l'un des principes coopératifs, apporte un ensemble de questionnements utiles aux communs qui eux n'incluent pas intrinsèquement cette préoccupation. Alors que la définition proposée par Ostrom de la propriété collective - comme étant la détention par plusieurs personnes simultanément des droits de gestion d'une ressource - offre un éclairage nouveau sur les coopératives, et ce d'autant plus qu'Ostrom nous invite à distinguer cette propriété collective des modes d'organisation que les individus se donnent pour utiliser ce droit de gestion. La propriété collective est pour Ostrom disjointe de l'auto-organisation. La coopérative peut dès lors être vue comme une forme de propriété collective qui est en plus auto-organisée par des règles de choix collectif basées sur la recherche de pratiques démocratiques, et par une grande diversité de règles et de pratiques opérationnelles élaborées par un processus d'essai-erreur.

- Ce renouvellement du regard porté sur les coopératives grâce à leur éclairage par les apports d'Ostrom nous amène aussi à questionner l'évaluation de leur performance. L'enjeu de l'évaluation de la performance est en effet un des enjeux centraux pour permettre aux initiatives de l'ESS de résister à la pression isomorphique exercée par les outils de gestion issus de l'entreprise traditionnelle (Jany-Catrice, 2012) et pour asseoir leur légitimité à poursuivre des finalités transformatives - et parfois même à leurs propres yeux. C'est également un des enjeux auxquels sont soumis les PTCE comme nous l'avons déjà évoqué. Ranville (2018), mais aussi avant elle Weinstein (2013), nous rappellent qu'Ostrom (2011-c) identifie six critères pouvant servir d'indicateur de performance d'un arrangement institutionnel particulier, en précisant qu'ici aussi aucun dogme ne doit prévaloir et qu'ils peuvent être définis dans chaque cas particulier par les acteurs eux même.

- (i) L'efficacité consiste à produire plus avec autant de ressources. C'est l'indicateur de performance privilégié par la science économique standard mais pour Ostrom ce n'est qu'un indicateur de performance que les acteurs peuvent choisir parmi d'autres ;

- (ii) l'équivalence consiste à observer une proportionnalité entre la participation aux coûts et la participation aux bénéfices ;
- (iii) la redistribution équitable juge la performance en fonction de la satisfaction des besoins de chacun et peut entrer en conflit avec le critère d'efficacité ;
- (iv) la responsabilité consiste à prendre en compte les préférences et choix des membres de la communauté par les décideurs. Voici ce que Ostrom en dit (2011-c, p. 16):

In a democratic polity, officials should be accountable to citizens concerning the development and use of public facilities and natural resources. Concern for accountability need not conflict greatly with efficiency and equity goals. Indeed, achieving efficiency requires that information about the preferences of citizens be available to decision makers. Institutional arrangements that effectively aggregate this information assist in realizing efficiency at the same time that they serve to increase accountability and to promote the achievement of redistributive objectives.

- (v) la conformité consiste à ce que les règles soient en cohérence avec les valeurs des acteurs locaux ;
- (vi) la durabilité renvoie pour Ostrom à la capacité de faire face aux imprévus et changements survenant dans le contexte et/ou affectant les conditions de la ressource, autrement dit la capacité de résilience.

Ces 6 critères de la performance sont un apport essentiel d'Ostrom à l'analyse des organisations et initiatives de l'ESS, pouvant être rapprochées des situations de communs. C'est le cas des coopératives d'après Ranville (2018) mais cela peut être également le cas des PTCE comme nous le verrons dans le 2.1.4.

Si les coopératives peuvent être rapprochées de situations de communs, alors leur performance peut être évaluée sur la base de critères choisis par les acteurs qui peuvent être potentiellement autres que l'efficacité. Cet apport est sans conteste de nature à légitimer et donc à renforcer l'impulsion politique des coopératives dans leur posture critique (mais non révolutionnaire) vis-à-vis du capitalisme (Grouiez et Lamarche, 2017).

Certains auteurs mettent aussi en avant le fait que les organisations de l'ESS et en particulier les coopératives peuvent être le support du développement des communs.

Jean-Louis Bancel (2017) considère que les coopératives peuvent aider à la structuration d'un mouvement des communs regroupant praticiens et théoriciens car elles ont réussi à former un tel mouvement en se dotant d'une définition internationale - qui repose sur des valeurs (autonomie, responsabilité, démocratie, égalité, équité, solidarité) qui donnent une intentionnalité à l'action et en se dotant des sept principes coopératifs qui guident l'action pour une mise en pratique de ces

valeurs¹⁶⁴. C'est également ce que Jean-François Draperi (2018) souligne en ajoutant l'apport que peut constituer la tradition de pensée coopérative à la réflexion sur les communs.

Certains auteurs proposent également de voir les coopératives comme un mode d'institution des communs (Duverger, 2016) soulignant ainsi leur dimension instituante en référence à Henri Desroche (Grouiez et Lamarche, 2017). Adélie Ranville (2018) considère ainsi que les coopératives résultent toujours d'un processus d'auto-organisation défini comme un « processus par lequel des individus directement impliqués dans un problème d'action collective mettent en place par eux-mêmes des institutions organisant leurs actions » (p. 98). Pour cette auteure, ce processus qui est sous-théorisé est utilement éclairé par les travaux d'Ostrom sur la capacité de collectifs à organiser des communs face à des situations de dilemme social. La création des coopératives peut alors être considérée comme l'institution d'un commun informationnel avec les règles que se donnent les sociétaires comme ressource produite et gérée en commun.

Les écrits mettant en perspective les liens entre l'analyse des coopératives et celle des situations de communs dessinent ainsi un point de rencontre entre la tradition de pensée de l'ESS et la pensée d'Ostrom. En revanche, aucun écrit ne vient, à notre connaissance, spécifiquement questionner les liens potentiels entre le statut associatif et l'analyse des communs proposée par Ostrom. Cependant, nous avançons que les éléments issus du dialogue entre coopératives et communs sont en partie transférables aux associations puisque la définition des coopératives par l'Alliance Coopérative Internationale (Duverger, 2016, p.8) les dit composées de deux éléments conjoints :

- « une association de personnes qui ont reconnu et continuent de reconnaître d'une part la similitude de certains de leurs besoins, et d'autre part la possibilité de mieux satisfaire ces besoins par une entreprise commune plutôt que par des moyens individuels ;
- « une entreprise commune dont l'objet particulier répond précisément aux besoins à satisfaire ».

La définition des coopératives fait cependant référence à une association formée entre un cercle restreint de personnes. Si ce type d'associations peut légitimement être analysable à partir des réflexions sur les situations de communs c'est parce

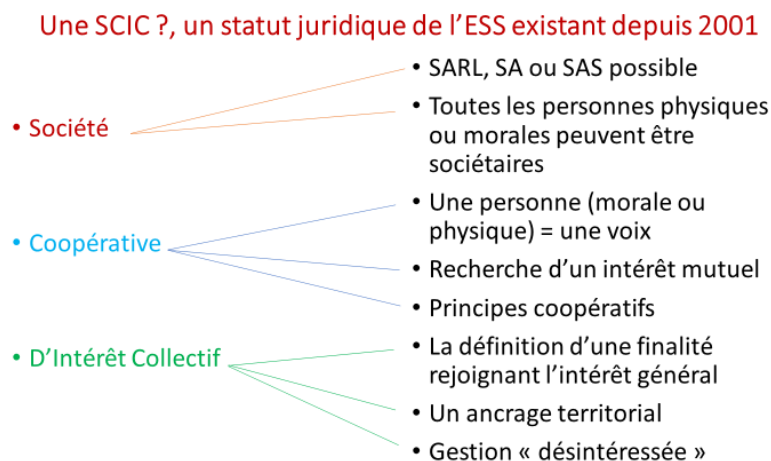
164 Draperi, 2018, p.81 : « Depuis sa fondation en 1895, l'ACI a défini des principes, qui ont été révisés à quatre reprises. Ils s'expriment aujourd'hui comme suit :

- 1- Adhésion volontaire et ouverte à tous ;
- 2- Pouvoir démocratique exercé par les membres ;
- 3- Participation économique des membres ;
- 4- Autonomie et indépendance ;
- 5- Education, formation et information ;
- 6- Coopération entre les coopératives ;
- 7- Engagement envers la communauté. »

qu'elles se construisent autour d'un intérêt commun, d'une similitude de situations de leurs membres par rapport à leur objet et qu'elles mettent en œuvre une forme de solidarité mécanique entre pairs ou de solidarité organique basée sur la reconnaissance d'une complémentarité des membres au regard de l'objectif poursuivi. Mais qu'en est-il des associations dont l'objet est tourné vers autre chose que le seul intérêt partagé de ses membres, qui mettent en œuvre une solidarité sur une thématique qui les concerne mais qui les dépasse aussi (comme les enjeux du développement durable par exemple) ?

Le même type de questionnement se pose pour l'autre statut le plus fréquemment choisi par les PTCE, à savoir le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui ont pour objet, d'après la loi de 2001¹⁶⁵, « la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale ». Nous proposons de résumer par le schéma ci-dessous les spécificités de ce statut juridique pour ensuite pouvoir en discuter les points de rapprochement avec les communs étudiés par Ostrom :

Figure 28 - Caractéristiques d'une SCIC



Source : Auteure, 2018

Dans la définition légale de l'objet des SCIC, la notion d'intérêt collectif est donc première : elle correspond à un dépassement de la notion d'intérêt commun recherché traditionnellement au sein des coopératives pour tendre vers l'intérêt général (qui reste cependant l'apanage des pouvoirs publics). La loi de 2001 et ses décrets d'application ne définissent pas cet intérêt collectif. Cette définition est

165 La loi du 17 juillet 2001 contient les 11 articles définissant la SCIC et modifiant la loi de 1947 sur les sociétés coopératives ainsi qu'un article qui permet la transformation d'associations en sociétés coopérative d'intérêt collectif.

laissée au groupe de personnes morales et physiques qui créent la SCIC car c'est cet intérêt collectif librement choisi qui doit motiver l'action collective de production. Les articles de loi de 2001 prévoyaient aussi que l'objet de la SCIC et ses statuts soient agréés pour 5 ans par la Préfecture - l'Etat restant alors le garant en dernier ressort de l'intérêt collectif présentant un caractère d'utilité sociale de la production réalisée par la SCIC. Dans la circulaire de 2002 adressée aux Préfets en charge de la délivrance de l'agrément de SCIC, il est ainsi indiqué aux représentants de l'Etat que « l'intérêt collectif qui doit caractériser l'activité de la *société coopérative d'intérêt collectif* repose autant dans sa capacité à organiser une pratique de gestion démocratique qu'à répondre, en externe, aux besoins d'un territoire par la meilleure mobilisation possible des ressources de ce territoire au niveau économique et social ». L'intérêt collectif de la SCIC doit donc se manifester dans son organisation, son fonctionnement, ses pratiques et son rapport au territoire.

Ce rapport au territoire s'établit notamment par le multi-sociétariat. En effet, contrairement aux autres formes de coopératives qui en France ont été « spécialisées » par type de bénéficiaires (consommateurs, producteurs, producteurs agricoles...), les SCIC reposent sur la participation d'une diversité d'acteurs socio-économiques au sociétariat. Toutes les catégories de personnes physiques et morales peuvent être sociétaires d'une SCIC, y compris les collectivités locales. La loi oblige même les SCIC à faire société avec au moins trois catégories de sociétaires dont les salariés et les bénéficiaires ; le choix de la troisième catégorie obligatoire étant libre et le nombre de catégories pouvant dépasser trois. En associant producteur et consommateur au sein d'une même société, la SCIC renoue avec l'inter-coopération des débuts du 19^{ième} siècle (Draperi et Margado, 2016). Ce multi-sociétariat rend possible la représentation de la diversité des acteurs du territoire au sein de la SCIC (Lienard, 2016) tant dans leurs intérêts que dans leurs logiques de production (publique, privée et réciproitaire) puisqu'à côté des entités publiques et privées, des bénévoles en leur nom propre peuvent également être sociétaires. La reconnaissance du bénévolat au sein d'une société commerciale renforce son ancrage au sein de l'ESS. Et pour nous, cette reconnaissance ainsi que la possibilité offerte aux associations de faire évoluer leur statut juridique vers celui de SCIC confortent les éléments de proximité entre les deux statuts le plus souvent choisis par les PTCE.

Plusieurs auteurs soulignent le potentiel de ce statut de l'ESS pour servir de support juridique à la création de commun en France (Thomé, 2016 ; Bancel, 2017) et nous nous y associons car le statut juridique de la SCIC permet d'envisager l'entrepreneuriat comme une action collective multi-acteurs et ouvre sur une perspective de rapprochement avec les analyses d'Ostrom. Ainsi, si le statut de SCIC comporte une obligation légale à définir précisément la finalité (l'intérêt collectif) recherchée (donc à délimiter l'objet de l'action collective), il laisse une grande liberté aux acteurs au travers de statuts pour définir cette finalité ainsi que les règles de

fonctionnement pour la mettre en œuvre. Jusqu'en 2012, les règles ainsi définies faisaient l'objet d'une validation externe par les pouvoirs publics par l'agrément préfectoral. Cet agrément est cependant supprimé par la loi du 22 mars 2012. La ressource immatérielle que constitue ces règles (Ranville, 2018) est auto-administrée par une communauté de gestion délimitée par le sociétariat.

Toutefois, la diversité des acteurs présents dans cette communauté de gestion et le rapport que ce multi-sociétariat crée au territoire inscrit, à notre sens, davantage les SCIC dans le cadre d'analyse des SSE que dans celui plus restrictif de l'IAD qui concerne des situations comportant moins d'hétérogénéité des acteurs. Cette inscription dans le cadre d'analyse SSE - qui est également celle qui correspond le mieux à notre sens aux PTCE en tant que commun - permet d'envisager les liens entre la SCIC et/ou le PTCE et son territoire en tant que système socio-écologique d'appartenance et ainsi d'appréhender comment son mode de développement participe ou non de la durabilité de ce système.

Les rapprochements et convergences entre la tradition de pensée de l'ESS et l'approche ostromienne des situations de communs sont donc nombreux et se manifestent tant au niveau épistémologique qu'au niveau de l'analyse des pratiques ou encore des statuts juridiques qui définissent les « familles » d'organisations de l'ESS. Nous pouvons donc légitimement maintenant recentrer notre attention sur les rapprochements possibles à établir entre PTCE et communs.

2.1.4 – Les éléments de rapprochement entre PTCE et communs

Comme nous l'avons vu dans le chapitre premier, les Pôles territoriaux de Coopération Economique sont définis par la loi depuis 2014 comme étant : « constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire [...] qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou tout autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants socialement ou technologiquement et porteurs d'un développement local durable ». Entre les candidats aux deux appels à projets interministériels de 2013 et 2015 et les signataires de la Charte des PTCE proposée par le Labo de l'ESS, nous avons repéré plus de 150 dynamiques collectives territoriales se réclamant et s'étant réclamées des PTCE. Les nombreux écrits sur cet objet de l'ESS (voir chapitre premier) ainsi que la lecture des fiches descriptives sur les PTCE disponibles sur le site du Labo de l'ESS et la consultation des sites internet des dynamiques, croisés avec les éléments de l'analyse ostromienne des communs, nous permettent d'identifier huit points de rapprochement entre les PTCE et les communs :

(i) Dans les PTCE, des acteurs hétérogènes par leurs motivations, activités, statuts et tailles mais rassemblés par une proximité géographique et/ou institutionnelle, s'engagent à partager, mutualiser et générer des ressources pour atteindre des objectifs qu'aucun d'entre eux ne pourrait atteindre seul. Les PTCE sont donc potentiellement porteurs de situations de dilemmes sociaux. Ils portent intrinsèquement en eux l'idée que la communication et la coopération permettent de résoudre ces dilemmes.

(ii) Les PTCE sont donc des actions collectives de coopération rassemblant des acteurs d'un territoire autour d'une finalité partagée. Le cheminement intellectuel d'Ostrom, l'a amené, comme nous l'avons souligné, à adopter le terme « d'acteurs » à la place de celui « d'utilisateur » pour prendre en compte la diversité des motivations de l'agir en collectif dans le cadre des systèmes socio-écologiques. Ces acteurs peuvent être des personnes physiques comme des organisations et sont caractérisés par le sens instrumental ou subjectif qu'ils attachent à leurs comportements :

The actor in a situation can be thought of as a single individual or as a group functioning as a corporate actor. The term "action" refers to those behaviors to which the acting individual or group attaches a subjective and instrumental meaning. (Ostrom, 2011-c, p.12).

Les acteurs qui forment le PTCE s'engagent, eux aussi, dans une action collective orientée par le sens qu'ils mettent dans leur participation. Ce sens va influencer sur les règles régissant les relations entre acteurs et les relations des acteurs aux ressources, produites par cette action collective. Ce sens devrait donc également pouvoir orienter l'évaluation de la performance des PTCE si les acteurs le souhaitent, comme Ostrom le propose et comme nous l'avons présenté ci-dessus (2011-c).

(iii) Les PTCE sont ainsi des actions collectives instituantes qui génèrent une diversité d'arrangements institutionnels : De ses premiers travaux sur les systèmes polycentriques de gestion de l'eau en Californie puis sur les industries publiques polycentriques de police dans des zones métropolitaines aux Etats-Unis, à ses derniers travaux sur les dilemmes sociaux globaux comme le réchauffement climatique, E.Ostrom étudie la diversité des arrangements institutionnels ni purement marchands, ni purement étatiques élaborés par des acteurs dans le cadre d'actions collectives locales. Les PTCE constituent des constructions sociales et des réalités hétérogènes comme le reconnaissent toutes les études qui ont cherché à les caractériser (notamment celles de Laurent Fraise, 2013 et 2015). Ils développent tous un modèle économique hybride basé à la fois sur des ressources marchandes mais également sur des échanges réciproques et sur un soutien public visant à financer les fonctions d'animation et de recherche-développement. Les PTCE

rejoignent en cela la diversité institutionnelle entre marché et Etat étudiée par Ostrom comme le soulignent Eynaud et Laurent (2017) dans un des seuls articles établissant un lien entre PTCE et commun, et qui s'appuie sur l'exemple du PTCE Phares¹⁶⁶. Cette diversité institutionnelle se manifeste aussi dans les statuts juridiques qu'ils choisissent pour se structurer et qui, comme nous l'avons vu précédemment, peuvent être rapprochés des communs. Enfin, comme pour les situations de communs, cette construction institutionnelle est contextualisée et prend place dans un temps long.

- (iv) L'ancrage à un territoire approché comme un construit social ; Chez Ostrom, les actions collectives instituantes autour d'une ressource sont toujours spécifiques à un territoire (pas forcément géographique comme dans le cas des communs informationnels) approché comme un construit social. Les PTCE sont également décrits comme imprégnés des propriétés socio-culturelles de leur territoire (Gianfaldoni et Lerouvillois, 2014) et contribuant en retour à sa construction.
- (v) La dimension processuelle sur un temps long : Ostrom souligne que la construction des règles définissant un commun passe par un processus long d'expérimentation, d'essais-erreurs, d'adaptation...donc d'apprentissage. Les études sur les PTCE montrent que leur structuration prend du temps et procède de la même logique expérimentale par apprentissage que les communs. Le rôle des espaces publics de proximité, de la confiance et de la réciprocité dans le processus des communs (Ostrom) comme dans celui des PTCE (Matray et Poisat, Gianfaldoni) constitue un point commun évident de ce processus instituant.
- (vi) Gilles Allaire (2013) apporte un élément supplémentaire concernant la question de la temporalité dans les communs qui s'applique aussi aux PTCE. En s'appuyant sur J.R. Commons, référence partagée par Ostrom et par la tradition de pensée de l'ESS, Il propose de considérer que dans un commun, « les comportements des agents tirent les règles vers le futur ». En effet, pour Commons, la prégnance de la « futurité » sur l'action correspond au fait que l'action résulte du comportement d'acteurs qui sont toujours mus, tirés, guidés par une représentation du futur, par une aspiration sociale. Cela le conduit à considérer qu'il faut toujours placer « la causalité dans le futur plutôt que dans le passé » (Commons, 1934, p.7 – cité par Allaire, 2013). Ainsi dans les communs les arrangements institutionnels sont, pour Allaire, « polarisés par des visions prospectives » ; nous trouvons la même analyse concernant les PTCE dans Besançon et *al.* (2017) où la coopération entre les membres du PTCE repose sur la construction d'une aspiration sociale

166 Phares : Pôle d'Hospitalité aux Activités à Rayonnement Ecologique et Solidaire. Situé sur l'Île-Saint-Denis en Seine-Saint-Denis. Lauréat de l'appel à projet interministériel de 2013.

commune, d'une représentation partagée du futur du territoire, qui agit comme un référentiel guidant les activités dans le présent.

- (vii) Les points de rapprochement entre PTCE et communs concernent aussi les conditions de leur émergence, dont le sentiment de menace ou de vulnérabilité sur la ressource. Des communs fonciers menacés de surexploitation et rendus inaccessibles aux populations locales par l'extension des droits de propriété (sur les semences par exemple – Fattori, 2015) aux communs informationnels menacés par la même logique de l'idéologie propriétaire liée aux Droits de Propriété Intellectuelle (Coriat, 2013), les communs naissent de la lutte pour la préservation de l'accessibilité à la ressource. Matray et Poisat (2013) montrent également le rôle joué par le sentiment d'une menace sur une ressource du territoire comme point de départ des PTCE. Ce peut-être une menace sur l'emploi mais également une envie de sauvegarder un patrimoine menacé (savoir-faire autour des ocres pour le PTCE Matières et Couleurs par exemple) ou de lutter contre la perte d'habitants (plateau des Millesvaches).

Bien que l'entrée par les ressources ne doive pas dominer notre analyse conformément à l'éclairage que nous avons donné des travaux d'Ostrom, nous y repérons également des points de rapprochement entre communs et PTCE.

- (viii) Les analyses sur les PTCE (Matray et Poisat, Gianfaldoni) insistent souvent sur le fait que contrairement aux pôles de compétitivité, les PTCE ne cherchent pas à exploiter le territoire comme une ressource mais ont plutôt vocation à constituer une ressource pour le territoire et ses habitants. Les PTCE peuvent donc être à la fois :

- des actions collectives instituantes autour de ressources du territoire gérées en commun,
 - des actions collectives produisant des ressources communes aux membres du PTCE comme le système de règles du PTCE ou la culture commune ou bien encore le socle cognitif partagé par les membres du PTCE,
 - des actions collectives générant des ressources nouvelles pour le territoire.
- Les PTCE cherchent ainsi par exemple unanimement à augmenter le stock d'emplois disponible sur le territoire,
- et constituer ainsi eux même une ressource du territoire - créée, développée et gérée en commun.

Comme tous les communs, les PTCE peuvent être vus comme un processus collectif liant, par un ensemble de règles, des membres d'une communauté à un ensemble de ressources matérielles, immatérielles et intangibles enchâssées, le tout formant un système complexe.

A partir de ces points de convergence qui nous autorisent un premier rapprochement entre PTCE et commun, nous pouvons avancer dans le questionnement des PTCE en tant que commun en nous appuyant sur les 8 *design principles* et sur les 8 menaces pesant sur les communs d'après Ostrom.

- La première grande question qu'Ostrom nous invite ainsi à nous poser sur les PTCE approchés en tant que commun est celle de la délimitation de l'arène d'action retenue pour l'analyse : « Les individus ou ménages possédant des droits de prélever des unités de ressource d'une ressource commune doivent être clairement définis, ainsi que les limites de la ressource commune en tant que telle. » (Ostrom, 2010, p114). Dans le cas d'un PTCE où les « commoneurs » ne sont pas seulement des individus mais aussi des structures et où nous avons affaire à plusieurs systèmes humains qui s'imbriquent formant un système complexe – comment définir et délimiter la communauté des commoneurs ? Prenons un exemple pour illustrer cette complexité : Certains PTCE se dotent d'un lieu qui peut constituer une ressource servant de base à la construction d'un commun entre les membres du PTCE. Dans ce cas, ce sont les structures qui peuvent disposer d'un droit sur la ressource alors même que les règles peuvent être le produit des interactions entre les individus issus des différentes structures et de la confrontation par leur biais des règles internes des structures. Par exemple, dans le cas du PTCE T.E.T.R.I.S (Pays de Grasse) porté par la SCIC éponyme, l'installation des structures membres dans des locaux approchés comme un commun provoque des interactions entre les personnes et entre les règles internes des structures, qui constituent les éléments de base du processus d'apprentissage et d'évolution des règles autour de la ressource commune foncière. Autrement dit, ce sont des individus liés aux structures et non les structures elles-mêmes qui créent des relations de confiance et de réciprocité permettant l'élaboration des règles. En ce sens on peut considérer que tous les bénévoles, sociétaires et salariés de la SCIC porteuse du PTCE- mais aussi les bénévoles, salariés, volontaires et adhérents des structures occupant les espaces et qui fréquentent effectivement le lieu - participent à la définition des règles et sont les commoneurs, avec cependant des droits différents sur la ressource. En même temps, les règles de gestion de la ressource commune mises progressivement en place s'imposent aux structures et aux personnes qui y sont liées et viennent en modifier les règles internes. L'analyse du commun foncier au sein du PTCE T.E.T.R.I.S nous conduit alors à élargir la délimitation des commoneurs à tous les individus fréquentant le lieu, aux structures utilisatrices du lieu et à tous les sociétaires puisqu'ils disposent au minimum du droit d'accès.

- Ce questionnement sur la délimitation de la communauté en appelle alors immédiatement un deuxième sur la participation des personnes concernées à l'élaboration des règles dans des arènes de choix multiniveau : qui contribue effectivement à la définition des règles, à leur application et à leur contrôle au sein du PTCE ? S'y méfie t'on assez des règles de vote simples qui conduisent, selon Ostrom

(1999) à sous-estimer l'importance de l'adhésion collective aux règles pour la durabilité de l'action collective ?

- Autre questionnement tiré des 8 principes de conception proposés par Ostrom : Comment se manifeste pour chaque PTCE la reconnaissance minimale nécessaire des droits d'organisation de la communauté par les autorités extérieures ? Cette question ouvre sur un vaste ensemble de questionnements portant sur la place, le rôle et la posture des pouvoirs publics - notamment locaux - vis-à-vis du PTCE ; et ce avec d'autant plus d'acuité que ces pouvoirs publics locaux peuvent également être membres du PTCE. Cette question entre aussi en résonance directe avec celle générée par la première menace repérée par Ostrom dans son article de 1999 à savoir le *Blueprint Thinking* : Le PTCE est-il amené à suivre un plan directeur pour sa construction, élaboré par des chercheurs, des décideurs politiques, des financeurs ou des têtes de réseau de l'ESS extérieurs au PTCE, ou bien peut-il prendre le temps long de l'apprentissage collectif et de la construction par essais-erreurs de ses propres règles ?

Ces questionnements éclairent d'un jour nouveau les attentes contenues dans les appels à projets interministériels et dans les politiques publiques de soutien aux PTCE en montrant comment elles peuvent avoir joué contre les actions collectives que ces politiques publiques étaient censés soutenir, en exigeant que chaque PTCE financé élabore une modèle économique autonome en 3 ans ou en imposant à ces dynamiques collectives multi-partenariales des critères de gestion élaborés dans le cadre du management d'une entreprise traditionnelle.

- En revenant sur le premier principe de conception d'Ostrom qui concerne également la délimitation de la ressource concernée par le commun, pouvons-nous aussi questionner les PTCE au regard du système de ressources enchâssées qu'ils génèrent, préservent et gèrent ? Sur la place qu'y occupe le territoire ? Et sur les liens entre ces ressources et la finalité de développement durable des PTCE ?

- Enfin, l'analyse des actions collectives permettant de résoudre des situations de dilemme social proposée par Ostrom l'amène à mettre en évidence le manque d'éducation des citoyens sur ces solutions collectives (Ostrom, 1998) et à appeler les chercheurs à y contribuer (Ostrom, 2017). Nous pouvons donc nous interroger également sur le rôle éducatif des PTCE à l'échelle de leur territoire et sur le rôle que devrait y tenir la recherche et les chercheurs ? C'est un questionnement qu'aborde notamment Eynaud et Laurent dans leur article de 2017 sur le PTCE Phares.

Nous voyons ainsi que les nombreux éléments permettant le rapprochement entre communs et PTCE nous ouvrent de nouvelles perspectives de questionnement des PTCE, différentes de celles explorées jusqu'à présent dans les écrits universitaires et riches au regard de leur finalité de développement local durable.

Nonobstant ces convergences entre communs et PTCE, nous ne devons pas oublier que la réalité instituée des PTCE est récente. En effet, tout comme les communs, ils s'inscrivent dans un temps long de construction où les règles sont issues d'un processus itératif d'essais-erreurs et de sélection. Or, les Etats Généraux de l'ESS n'ont formalisé le concept de Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) qu'en 2011 et la loi sur l'ESS ne leur a donné une reconnaissance institutionnelle qu'en 2014. La réalité instituée des PTCE est donc récente même si de nombreux PTCE sont issus de dynamiques de coopérations plus anciennes. Pour ces dynamiques de coopérations territoriales anciennes comme celles de la Maison de l'Economie Solidaire du Pays de Bray (début en 1990) ou celle d'Okhra à Roussillon (début en 1994), l'évolution en PTCE correspond souvent à une opportunité de financement ou de légitimation mais entraîne également une redéfinition du projet collectif et des membres associés qui bouleversent les règles établies.

Ainsi actuellement pouvons-nous seulement observer les premières phases de construction progressive des règles au sein des PTCE, ce qui nous amène à considérer qu'ils sont au mieux des communs en émergence ou en cours de construction et que l'étude de leur performance à l'aune du critère de pérennité proposé par Ostrom est encore prématurée.

Cette première sous-section nous aura permis de valider que des points de convergence existent entre l'Economie Sociale et Solidaire et les communs tels qu'analysés par Elinor Ostrom. Ces points de convergence concernent les analyses des pratiques et des processus à l'œuvre et sont permis par une compatibilité des épistémologies. Mais ils concernent aussi les réalités pratiques elles-mêmes des communs et des initiatives de l'ESS ainsi que des statuts juridiques. Nous avons ainsi pu explorer les éléments de rapprochement possibles entre le statut coopératif, et plus particulièrement le statut de SCIC fréquemment choisi par les PTCE, et les communs. Ces points de convergence justifient notre proposition de mettre en évidence les éléments permettant de rapprocher les PTCE des situations de communs afin de pouvoir bénéficier des apports de l'analyse d'Ostrom sur la diversité et la dynamique institutionnelle. La mise en évidence et en valeur de cette diversité institutionnelle, tant par l'analyse ostromienne que par la tradition de pensée de l'ESS, nous invite à ne surtout pas considérer que toutes les initiatives de l'ESS ou tous les PTCE sont par nature des communs ; mais que nous pouvons valablement utiliser la grille de lecture et de questionnement construite par Ostrom à propos des communs pour éclairer ces réalités, en prenant soin de contextualiser chaque cas étudié au regard du système socio-écologique plus large dans lequel il s'inscrit.

Pour pouvoir pleinement mobiliser les cadres et théories d'Ostrom, nous devons toutefois prendre le temps de mettre en évidence qu'il existe aussi des divergences entre l'analyse ostromienne des communs et de l'action collective et la tradition de

pensée de l'ESS. Divergences qui peuvent limiter la pertinence analytique de la pensée d'Ostrom pour les PTCE.

2.2 – *Les limites de l'analyse ostromienne des communs pour appréhender l'ESS et les PTCE*

Les auteurs qui soulignent les convergences potentielles entre les analyses de l'ESS et l'approche ostromienne des communs, qu'ils soient des spécialistes de l'économie sociale et solidaire ou des spécialistes des communs (Sauvêtre, 2016), sont aussi ceux qui mettent en avant des divergences. Ce sont sur ces divergences que nous allons maintenant nous centrer avec, dans un premier temps, l'étude des divergences portant sur le cadre d'analyse et les finalités (2.2.1) puis les points de désaccord dans la manière d'analyser les processus et les pratiques (2.2.2). Dans le point 2.2.3, nous aborderons alors la question des éléments qui nous paraissent manquer dans la pensée ostromienne pour analyser les PTCE, au regard de notre cadre d'analyse basé à la fois sur la tradition de pensée de l'ESS mais aussi sur l'approche par les capacités d'Amartya Sen tel que nous l'avons élargi dans notre deuxième chapitre. Nous pourrions alors chercher dans la dernière sous-section (2.3) de ce chapitre à enrichir notre approche des communs avec les apports d'autres théories.

2.2.1 – *Des divergences portant sur le cadre d'analyse et les finalités*

Les divergences relevées ou soulignées par différents auteurs portant sur le cadre épistémologique et sur les finalités de l'analyse d'Ostrom et de l'ESS sont essentielles à prendre en compte car elles engendrent des différences dans l'appréhension des processus et des pratiques à l'œuvre, mais aussi car elles peuvent contredire notre perspective de recherche que nous souhaitons inscrire dans l'économie politique en étant à la fois normative et positive.

Pour Nyssens et Petrella (2015), l'Economie Sociale et Solidaire porte intrinsèquement une logique politique alternative en se posant continuellement la question de la transformation sociale et politique des économies. Or, même si Elinor Ostrom ne se départie jamais de son ancrage dans la science politique et énonce un positionnement politique clair vis-à-vis du dogmatisme économique et du rôle du chercheur notamment en regard des enjeux du réchauffement climatique, son analyse des communs et plus largement de la diversité institutionnelle permise par l'action collective n'est en aucun cas une théorisation d'une alternative politique comme nous le rappelle Chanteau et Labrousse, (2013) : « L'indéniable empathie que les Ostrom exprimaient pour les organisations locales qu'ils étudiaient ne signifie pas qu'ils les considèrent comme systématiquement supérieures à tout autre type d'intervention ». Ce que les Ostrom apportent est donc une analyse de la performance des variétés institutionnelle basée sur les possibilités combinatoires de leur grammaire institutionnelle. Si leurs analyses ont permis de réfuter l'idée d'une

suprématie de la régulation par l'Etat et par le marché, elles ne contiennent absolument pas l'idée d'idéaux-types alternatifs et ne « signifie pas un choix de sa part concernant les préférences sociétales » (Eynaud et Laville, 2017). En suivant Chanteau et Labrousse (2013), nous pouvons considérer que les analyses des Ostrom rejoignent finalement davantage les analyses qui voient l'économie sociale comme une forme d'entreprendre en interaction avec le marché et l'Etat que celles qui voient dans l'économie solidaire un mode de développement alternatif. Ce serait donc une erreur de penser que l'approche ostromienne permet de théoriser l'ESS et les PTCE comme une « troisième voie » (Chanteau et Labrousse, 2013). Pour Dacheux et Goujon (2013), l'auto-organisation est ainsi étudiée par Ostrom comme une *forme possible d'organisation* efficace, alors que l'économie solidaire veut faire de l'auto-organisation un *principe* de régulation économique.

Il manquerait ainsi à l'analyse d'Ostrom une visée politique qui chercherait à faire sortir les communs de leur position résiduelle entre le marché et l'Etat (Baron, Petit et Romagny, 2011) tout comme la visée politique de l'économie solidaire permet de ne pas penser l'ESS uniquement comme une solution réparatrice aux défaillances simultanées de l'Etat et du marché (Sauvêtre, 2016) mais comme une solution transformative. Pour Dacheux et Goujon (2013), cette absence de réelle visée transformative dans la pensée d'Ostrom vient du fait qu'elle cherche à renouveler la manière de gérer des situations de rareté alors que l'économie solidaire cherche à renouveler la conception même de l'économie. Les deux analyses font appel à Polanyi et s'inscrivent dans la lutte contre le désencastrement politique de la science économique mais le rôle du chercheur reste la compréhension, l'analyse et l'outillage de l'éducation des citoyens pour Ostrom (Labrousse, 2015), alors que l'ESS se vit comme un mouvement de pensée et d'action en conjonction (Drapéri, 2011) où le chercheur est aussi acteur de la transformation ou tout du moins de la visibilisation des émergences (Laville, 2015).

Pourtant, le cadre d'analyse d'Ostrom reste très porteur pour l'analyse de l'ESS car c'est une analyse institutionnaliste qui emprunte de plus en plus à l'ancien institutionnalisme de Commons et de Veblen au fur et à mesure du cheminement intellectuel d'Ostrom (Eynaud et Laville, 2017). Les communs ne sont au final, pour Ostrom, ni des choses ni des communautés mais des règles qui interconnectent les ressources et les communautés et « seul l'acte d'instituer les communs fait exister les communs » (Dardot et Laval, 2010). Pour ces auteurs, Ostrom a le mérite de souligner ce que la théorie économique standard ne permet pas de voir, à savoir qu'il existe des conditions favorables à l'acte instituant faisant exister les objets économiques. Ces conditions favorables aux communs auto-organisés (engagement volontaire, liens sociaux denses manifestés dans l'agir économique, normes de réciprocité) sont au fondement de l'ESS. Pourtant, Ostrom ne propose pas de réflexion sur les implications politiques de ces conditions nécessaires. Elle ne discute

pas de la place de l'engagement civique et des motivations de cet engagement comme peut le faire Sen ; ni ne propose une politique de construction des communs (Dardot et Laval, 2010) alors que ses écrits n'ont pas seulement une portée économique et juridique mais aussi politique (Sauvêtre, 2016). Si certains chercheurs voient dans l'ESS et plus particulièrement dans l'économie solidaire le moyen de « faire advenir » une économie alternative du commun (Defalvard, 2015 ; Eynaud et Laville, 2017), Dardot et Laval doutent de la capacité effective de l'ESS à devenir dominante et à porter le principe politique du commun (Sauvêtre, 2016), ce que Nyssens et Petrella (2015) expriment de manière plus feutrée en soulignant que l'analyse d'Ostrom interroge l'ESS dans sa capacité instituante.

Finalement, c'est la question de la finalité des actions collectives étudiées qui semble se poser. Quelles sont les finalités poursuivies par les commoneurs ? Sont-elles différentes des finalités des initiatives de l'ESS ? et quels sont les regards posés par les analystes sur ces finalités ?

Pour les communs traditionnels qui se constituent autour d'un CPR (Common Pool Resource), l'intérêt mutuel est d'assurer une pérennité de l'accès à la ressource qui semble être le moteur de l'action collective. Dans la plupart des cas décrits par Ostrom, la protection durable de la ressource est vue comme une externalité positive qui contribue à l'intérêt général mais ce n'est pas l'objectif premier recherché, qui reste l'accès. L'analyse proposée par Ostrom ne met donc pas spécifiquement en avant une motivation à l'agir en commun qui serait politique ou éthique et si elle analyse les changements institutionnels produits par ces actions collectives, elle ne cherche pas à outiller ce changement. En revanche, les communs de la connaissance et en particulier ceux autour des enjeux des enclosures numériques sont décrits (Bollier, 2014 ; Coriat, 2015) comme des actions collectives mues par un projet politique de lutte contre les enclosures et pour la préservation d'un bénéfice collectif préalablement existant. Charlotte Hess (2008) proche collaboratrice d'Ostrom, voit quant-à-elle dans tous les nouveaux communs une motivation politique de résistance à la marchandisation globalisée et à la privatisation, et une action collective permettant l'émergence de nouvelles formes de collaborations auto-gouvernées incluant parfois les pouvoirs publics locaux. Ferhat Taylan¹⁶⁷ (2018) attire également notre attention sur le fait qu'Ostrom a certainement projeté sur les cas qu'elle a étudiés la posture naturaliste propre à la science occidentale moderne, alors que les collectifs étudiés pouvaient avoir d'autres conceptions du monde dans lesquelles la discontinuité ontologique entre humains et non humains était moins stricte (voire inexistante). Dans ce cas, ce qu'elle a interprété comme une finalité de continuité de l'accès à une ressource pouvait être un comportement éthique visant à préserver une

167 Taylan, F. (2018). Droits des peuples autochtones et communs environnementaux : le cas du fleuve Whanganui en Nouvelle-Zélande. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 92(4), 21-25.

entité naturelle, perçue par les personnes concernées non pas comme une ressource exploitable économiquement mais comme un élément ayant une valeur intrinsèque. En ce qui concerne les actions collectives de l'ESS, elles ont pour finalité de produire des biens et services pouvant répondre aux besoins des bénéficiaires dans une logique de recherche d'un intérêt mutuel, mais elles peuvent aussi chercher intentionnellement à produire un bénéfice collectif pour le territoire. Dans ce cas, la motivation relève de l'engagement au sens de Sen et le bénéfice collectif n'est alors pas une externalité puisque l'action collective cherche explicitement la réalisation de cet intérêt collectif, en lien avec ce qui est considéré par les acteurs comme relevant de l'intérêt général (Nyssens et Petrella, 2015 ; Eynaud et Laville, 2017). Le projet politique peut être encore plus affirmé dans le cas des initiatives d'économie solidaire qui sont décrites comme cherchant à contribuer à la démocratisation de l'économie. Les analystes de l'ESS s'intéressent beaucoup plus qu'Ostrom aux intentions et motivations des acteurs car ces motivations sont au cœur du système de tensions dialogiques intrinsèque à l'ESS.

Finalement ce sont certainement moins les motivations et finalités des acteurs engagés dans les communs et dans les initiatives de l'ESS qui diffèrent, que les analyses qui en sont faites par Ostrom et par les chercheurs de la tradition de pensée de l'ESS. Nous proposons de catégoriser ces motivations en se référant aux types de solidarité recherchés :

- La recherche d'une solidarité entre pairs ou réflexive correspond le plus souvent à une action collective regroupant des personnes qui vont être les bénéficiaires de leur propre action. C'est le cas des coopératives ou des communs autour de CPR qui sont centrés sur la recherche d'un intérêt mutuel.

- La recherche d'une solidarité multilatérale permet d'associer des personnes autour d'une thématique qui les concerne mais aussi qui les dépasse, et correspond à la recherche d'un intérêt collectif ou vu comme général par les acteurs. Ce type d'actions collectives a pour sous-bassement une visée politique, un engagement au sens de Sen, qui les rapproche des communs du numérique, de la connaissance ou plus généralement des nouveaux communs décrits par Charlotte Hess mais aussi éventuellement des SCIC.

- Une action collective de l'ESS qui cherche à manifester un lien de solidarité avec des bénéficiaires extérieurs dans une logique de solidarité philanthropique (Laville) - c'est-à-dire sans que les personnes qui mènent l'action et élaborent les règles n'en soient les bénéficiaires - est plus difficilement identifiables aux communs. Ce type d'initiative s'inscrit dans la dimension réparatrice de l'ESS.

Elinor Ostrom nous apporte un cadre d'analyse de la diversité et de la dynamique institutionnelle avec une épistémologie compatible avec notre propre perspective de recherche. Cependant, se méfiant de tous les dogmes, elle ne développe pas une analyse normative fondée sur une visée de transformation sociale réellement

politique ce qui l'empêche aussi d'aborder la dimension du pouvoir et surtout de la domination. Son analyse met donc peu en avant la diversité des motivations et finalités des personnes engagées dans les actions collectives instituantes qu'elle étudie. Si elle reconnaît cette pluralité des motivations en particulier par son travail sur les systèmes socio-écologiques, elle ne met le plus souvent en avant que la motivation utilitariste des acteurs dans un cadre de rationalité limitée par l'incertitude du contexte. Sa préoccupation porte ainsi sur la reconnaissance de l'efficacité des organisations dans leur diversité, et si elle reconnaît que l'équité est un critère possible d'efficacité - ce qui est déjà une remise en cause forte de la Théorie du Choix Rationnel - ce n'est qu'une des formes d'efficacité possible parmi d'autres. L'Économie Sociale et Solidaire a donc une approche plus éthique de l'économie qu'Ostrom car elle fait de l'équité et de la justice sociale un critère prédominant de l'efficacité qu'elle recherche. Nous avons là une divergence importante qui réduit la portée de l'analyse d'Ostrom pour l'étude des PTCE, non pas dans l'absolu puisque nous avons montré que les PTCE pouvaient être vu comme des communs en construction, mais dans la perspective de notre recherche orientée vers la prise en compte éthique de la finalité de développement durable des PTCE.

D'autres éléments de divergence entre l'analyse des communs portée par Ostrom et celle de la tradition de pensée de l'ESS se trouvent dans la manière d'appréhender les pratiques et les processus à l'œuvre.

2.2.2 – Des divergences dans l'analyses des processus et des pratiques

Les divergences entre l'analyse d'Ostrom et celle de l'ESS concernant les pratiques et processus portent sur les attributs des personnes et du collectif considéré, sur la manière dont l'action collective est menée et sur les résultats observés.

La littérature émanant des auteurs analysant l'ESS relève une divergence avec l'analyse d'Ostrom dans la composition des collectifs étudiés : les collectifs des communs étudiés par Ostrom seraient plus homogènes que ceux de l'ESS. En effet, les collectifs de l'ESS cherchent à agréger une diversité de parties prenantes autour d'une question ou d'un territoire pour faire émerger ou reconnaître une dimension d'intérêt général à leurs activités, qui dépasse le « simple » intérêt mutuel. La dimension d'intérêt général est alors analysée comme émanant de la confrontation constructive d'une pluralité d'intérêts particuliers (Nyssens et Petrella, 2015) qui permet de co-définir le bien quasi-collectif recherché et les moyens de sa production. Nous avons souligné dans le paragraphe précédent que cette représentation du collectif de l'ESS comme étant forcément hétérogène masque une diversité des réalités ; cependant les auteurs soulignent que cette pluralité des parties-prenantes reste valorisée dans le champ de l'ESS alors que l'analyse d'Ostrom s'appuie sur l'idée de collectifs plus homogènes. Cette homogénéité, dans les collectifs étudiés par

Ostrom, semble à un premier niveau d'analyse reposer sur un intérêt mutuel par rapport à la ressource, sur une position partagée « d'appropriateur » ; cependant cette explication est amenée à évoluer avec la prise en compte des « nouveaux » communs décrits par Hess (2008). L'homogénéité de la communauté dans les communs peut alors être vue comme reposant sur un engagement partagé autour d'une résistance à l'extension de la logique propriétaire ou sur des pratiques d'usages partagés (Laval, 2014). Mais pour Isaurralde (2015), ce sont les explications données par Ostrom au processus de l'action collective instituante qui amènent à cette conclusion d'une certaine homogénéité des acteurs dans les communs. En effet, pour Ostrom, le processus de l'action collective repose sur une intention réciproitaire basée elle-même sur un jugement porté sur les autres personnes impliquées dans la situation d'action, comme étant dignes de confiance (trustworthy). La réciprocité se base donc sur des éléments moraux et se trouve donc facilitée par les proximités existantes entre les participants, ce qui permet de dire que les actions collectives instituantes comme les communs sont plutôt le fait de groupe comportant une certaine homogénéité.

L'hétérogénéité des collectifs de l'ESS, et par conséquent la divergence avec l'analyse des communs par Ostrom, reposent aussi sur la place accordée aux pouvoirs publics dans ces actions collectives (Sauvêtre, 2016). Les pouvoirs publics sont relativement absents de l'analyse d'Ostrom (Baron, Petit et Romagny, 2011). Ils sont considérés comme extérieurs à l'action collective et comme faisant partie du contexte institutionnel dans lequel l'action collective se déploie. Leurs rôles se limitent à la légitimation des arrangements institutionnels mis en place par les acteurs. Au contraire, les pouvoirs publics occupent une place importante dans les initiatives d'ESS et dans les analyses s'y rapportant (Nyssens et Petrella, 2015). La recherche d'une co-construction des politiques publiques est ainsi souvent considérée comme un marqueur de l'ESS.

Comme pour les communs, les pouvoirs publics par leurs lois et politiques publiques contribuent à définir les éléments du contexte dans lequel se déploient les initiatives de l'ESS. Cependant, ils ne sont pas analysés comme étant uniquement extérieurs et surplombants puisque leurs financements contribuent à la reconnaissance de l'utilité sociale et du bénéfice collectif recherché et produit par ces initiatives, et qu'ils peuvent aussi être le vecteur d'un isomorphisme institutionnel contraignant la capacité instituante des acteurs. Les pouvoirs publics, surtout aux échelons locaux, peuvent aussi être directement partie-prenante des dynamiques collectives pluri-acteurs de l'ESS - renforçant ainsi leur hétérogénéité mais aussi leur légitimité à rechercher à contribuer à l'intérêt général - et en complément, la visée politique de l'ESS peut conduire les initiatives à rechercher la co-construction des politiques publiques (Eynaud et Laville, 2015). Les communautés construisant des communs peuvent aussi avoir pour visée de politiser les ressources, d'en faire « le support de

revendications politiques, notamment face à l'Etat » mais cet aspect « n'est pas vraiment traité chez Ostrom » (Baron et *al.*, 2011).

Les divergences entre l'analyse d'Ostrom et celle de l'ESS ne concernent pas que les caractéristiques de la communauté, mais aussi la manière dont l'action collective est menée et les résultats observés. Eynaud et Laurent (2016) soulignent que si la gouvernance et les pratiques de gouvernance sont centrales dans l'analyse d'Ostrom, pour l'ESS c'est bien davantage la démocratie qui est au centre de l'analyse et des pratiques - la gouvernance étant une préoccupation introduite plus récemment dans l'ESS. La question des règles, dont celle concernant la gestion des conflits, est ainsi une des conditions essentielles de durabilité des communs pour Ostrom ; alors que le conflit est peu pensé et analysé au sein des structures de l'ESS. Parmi les règles qui font le commun, celles concernant la propriété sont analysées par Ostrom comme un faisceau de droits sur une même chose ; alors que l'ESS s'est davantage construite autour de la réflexion sur la propriété collective du capital (Sauvêtre, 2016). Ainsi, si les initiatives de l'ESS focalisent leurs réflexions sur les règles de propriété du capital et sur celles régissant l'appropriation des éventuels bénéfices monétaires (réserves impartageables notamment), il est fréquent d'observer un « réflexe propriétaire » en lien avec la recherche d'un « modèle économique viable » concernant les biens et services qu'elles produisent. A titre d'illustration, une association produisant un jeu éducatif peut avoir tendance à le protéger par un copyright pour le transformer en une ressource marchande sans différencier les usages, par exemple lucratifs ou non, qui peuvent en être faits par ses futurs utilisateurs. Plus spécifiquement, les structures de l'ESS ne réfléchissent que très (trop) peu les règles de propriété sur le bénéfice collectif qu'elles génèrent. Or ce bénéfice collectif constitue une ressource commune qui gagnerait à être gérée comme un commun suivant la proposition de Jean Gadrey (2013), et donc à faire l'objet de la définition d'un faisceau de droits de propriété différencié. Cet impensé des règles de propriété sur les ressources générées collectivement est particulièrement marquant pour les innovations sociales qui découlent d'un processus de co-construction multi-partenarial à l'échelle de territoires (Fontaine, 2019). C'est un point important à souligner pour une analyse des PTCE qui ont justement pour objectif de mettre en œuvre des projets innovants socialement, car cet impensé des règles de propriété peut être source de conflits et empêcher la mise en œuvre concrète des solutions innovantes socialement et conçues collectivement. Mais c'est aussi pour les analyses qui sont faites concernant la diffusion de l'innovation sociale que la réflexion en termes de faisceau de droit de propriété pourrait utilement être mobilisée, à notre sens.

Dans les processus de l'action collective, l'analyse des mécanismes à l'œuvre est aussi divergente sur certains points :

- concernant la solidarité : La solidarité est pour Ostrom un des éléments contribuant à la pérennité du commun. Elle peut précéder l'institutionnalisation du commun et

venir appuyer les normes de réciprocité facilitant sa construction, ou bien naître de l'élaboration des règles commune et de leur mise en œuvre et contribuer au respect des règles. Pour Dacheux et Goujon (2013), cette solidarité dans les communs relève d'une solidarité mécanique qui peut même correspondre à une situation de contrainte entre les membres de la communauté. Pour ces auteurs, l'ESS se distingue alors par le fait que la solidarité y est un des objectifs recherchés. Cette solidarité produite par les initiatives de l'ESS peut être philanthropique - c'est-à-dire basée sur une asymétrie entre les personnes (les aidants et les bénéficiaires par exemple) - ou bien démocratique, c'est-à-dire reliant des individus de culture différentes dans un rapport symétrique et sans les lier.

- La réflexion sur les divergences dans les formes de solidarités mobilisées nous amène à questionner également la référence partagée par Ostrom et l'analyse de l'économie solidaire au concept de réciprocité et aux travaux de K. Polanyi. Pour Magdalena Isaurralde (2015), la réciprocité chez Ostrom est à la fois une condition préalable à la coopération et une action s'inscrivant dans une stratégie des acteurs. Ostrom parle ainsi des normes de réciprocité comme étant la tendance qu'ont les individus à réagir aux actions positives d'autrui avec des réponses positives, et aux actions négatives avec des réponses négatives (p.111). Dans une situation complexe et incertaine, l'acteur cherche, pour Ostrom, à créer une interdépendance construite socialement par le biais des normes de réciprocité. La réciprocité pour elle est donc à la fois une disposition des individus (fruit de leurs expériences passés et de leur culture) et une stratégie d'action qui diminue le contexte d'incertitude et favorise la coopération. En ce sens, cette notion contribue au dépassement des situations de dilemmes sociaux, elle favorise l'action collective mais n'en constitue pas le moteur. En nous basant sur Servet (2013), nous pouvons considérer qu'Ostrom fait partie des auteurs qui se méprennent sur les écrits de Polanyi en assimilant la réciprocité à une règle de don/contre don pouvant dès lors faire partie d'une stratégie utilitariste. Or d'après Servet, pour Polanyi, la réciprocité est l'un des principes d'intégration économique, principes qui « doivent être compris comme différentes modalités de l'interdépendance entre les activités de production, d'échange et de financement, et d'usage des ressources disponibles » (2013, p.196). Aucun des principes d'intégration économique que sont l'échange marchand, la redistribution, la réciprocité et le householding ne se réduit à sa dimension économique ; ils intègrent également des dimensions sociales et politiques. Le principe de réciprocité chez Polanyi exprime ainsi pour J-M. Servet, « l'idée du souci d'autrui ou le fait de se penser comme vivant en interdépendance avec les autres » (2013, p.198). C'est en ce sens que l'on peut dire que la réciprocité est à la base des échanges qui souhaitent manifester une complémentarité volontairement construite, un lien social symétrique. L'idée de symétrie est en effet consubstantielle à la réciprocité comme la centralité l'est pour le principe de redistribution. Les situations d'ordre économique sont le produit de la combinaison des principes d'intégration économique dans des configurations où un

principe peut venir en renforcer un autre, mais également dans des configurations où un principe peut dominer voire asservir les autres. En référence à Karl Polanyi, l'économie solidaire peut être caractérisée par des configurations qui tendent à faire du principe de réciprocité le principe dominant les autres. La réciprocité dans l'analyse d'Ostrom et la réciprocité dans l'analyse de l'ESS se retrouvent donc dans l'idée d'interdépendances volontairement construites entre les membres et exprimées par l'échange, mais on ne trouve pas chez Ostrom l'idée que la réciprocité soit un principe d'intégration économique, ni une définition des situations d'action à partir des configurations de combinaison des principes polanyiens. Cette divergence dans l'approche de la notion de réciprocité se traduit par une conception différente de la nécessité, pour les initiatives, d'avoir un modèle économique hybrides - c'est-à-dire de faire reposer leurs activités sur des ressources provenant d'échanges basés sur les différents principes d'intégration économique (Nyssens et Petrella, 2015). Pour les communs et vu l'approche d'Ostrom sur la réciprocité, la recherche d'un modèle économique hybride n'est pas une nécessité mais un mode de fonctionnement possible, dans le cadre de la recherche d'efficacité. Alors que pour l'économie solidaire c'est une composante intrinsèque, une nécessité pour que les initiatives contribuent au ré-encastrement de l'économie, pour lutter contre le sophisme economiciste, une obligation en rapport à sa finalité de démocratisation de l'économie.

- La question du modèle économique nous invite à questionner les divergences concernant le rapport au temps dans les analyses des processus à l'œuvre. Nous avons déjà souligné que les communs s'inscrivent dans un temps long où la durabilité est synonyme de pérennité de l'accès, parfois couplée à une logique de développement de la ressource. Pour l'ESS, le rapport à la durabilité de l'action collective est plus ambigu puisque l'inscription dans le temps long signifie que le besoin de réparation sociale perdure ou que le changement social recherché tarde à advenir. Lorsque l'initiative d'ESS doit s'inscrire dans un temps long se pose alors la question, relativement peu étudiée dans ces termes, de sa capacité à construire collectivement des règles qui assure sa durabilité dans le respect de sa finalité (Nyssens et Petrella, 2015). Finalement, il serait peut-être intéressant de se demander si le fait que la question du rapport au temps fasse elle aussi l'objet d'une définition par les commoneurs, ne permet pas aux communs de concevoir et mettre en œuvre une combinaison de régulations marchande, redistributive et réciproitaire plus efficacement que les initiatives de l'ESS. On peut en effet avancer que les initiatives de l'ESS, en recherchant une hybridation de leurs ressources, se trouvent peut-être menacées par l'imposition du temps court de la régulation marchande ou obligées de subir la temporalité des pouvoirs publics et que cette imposition exogène du rapport au temps vient contredire la recherche d'une configuration faisant de la réciprocité un principe dominant.

D'une manière plus générale, la divergence la plus notable entre l'analyse d'Ostrom et celle de l'ESS est certainement qu'Ostrom étudie les processus de changement des règles et normes qui régissent un commun en réaction aux évolutions extérieures du contexte et aux conflits y intervenant en interne, alors que le changement institutionnel analysé par l'ESS concerne à la fois les règles et normes internes à une structure ou à un projet collectif (comme pour Ostrom) mais surtout l'impact recherché sur l'extérieur en lien avec une visée politique. Le changement institutionnel est davantage le produit d'une adaptation, le signe d'une résilience de l'organisation issue de l'action collective pour Ostrom, alors qu'il est un des résultats attendus de l'action collective dans l'analyse de l'ESS.

Fort des éléments de convergences mais aussi de divergences entre l'approche des communs et plus largement de l'action collective proposée par Ostrom et la tradition de pensée de l'ESS, nous pouvons tenter de dégager les éléments manquant dans la pensée ostromienne au regard de notre objet d'analyse inscrit dans l'ESS et de notre perspective de recherche qui est, rappelons-le, de développer une analyse des PTCE dans une perspective systémique, dynamique et multi-niveaux, avec une perspective d'économie éthique et politique à partir de leur finalité de développement durable.

[2.2.3 – Les éléments manquants dans la pensée ostromienne au regard de notre objet et perspective d'analyse](#)

Si l'analyse d'Ostrom sur les communs semble pouvoir nous apporter des éléments venant utilement palier les incomplétudes du cadre analytique proposé par Sen, nous nous devons de rappeler que nous souhaitons inscrire notre étude des PTCE dans la perspective d'une réflexion économique éthique et politique. Or de nombreux auteurs, soulignent les manques existants dans la pensée d'Ostrom au regard de cette perspective. Ces manques concernent en premier lieu la question du politique mais également la place de la justice sociale et la conception du développement durable sous-jacente.

En ce qui concerne le politique, nous avons souligné précédemment qu'Ostrom inscrit toute sa réflexion dans la volonté de recréer des ponts entre l'économie et la science politique, cependant les critiques pointent quatre éléments en lien avec le politique qui lui feraient défaut et dont certains peuvent constituer des manques en regard de notre propre objectif de recherche.

- Tout d'abord, en interne de la dynamique du commun, tout se passe comme si Ostrom dans son analyse, ignorait la question des relations de pouvoirs entre les commoneurs. Elle ne théorise pas les rapports de force (Chanteau et Labrousse, 2013, p.25) et ce même quand son analyse insiste sur l'importance des règles de

résolution des conflits pour la durabilité du commun. Pour Chanteau et Labrousse (2013), le conflit est abordé par Ostrom comme un problème cognitif susceptible de provoquer une diminution de la confiance et donc de la capacité de coopération mais pas comme un élément traduisant des logiques de pouvoir et des stratégies pour provoquer des changements institutionnels en interne. Pour Baron, Petit et Romagny (2011), cette absence de la question sur les relations de pouvoir au sein de la communauté traduit une vision idéalisée de celle-ci. Vision idéalisée que nous retrouvons aussi dans les écrits sur les PTCE qui analysent également peu les rapports de pouvoir en interne de ces actions collectives. Olivier Weinstein (2013) conclut qu'il y a là un manque dans l'analyse que propose Ostrom des dynamiques institutionnelles. Ce que reprend Bollier (2014), en disant qu'Ostrom considère le commun « d'un point de vue fonctionnaliste, voire comportementaliste, et s'intéresse peu aux dynamiques intersubjectives qui peuvent animer les communs » (p. 44).

- Le deuxième élément concernant le politique qui est pointé comme manquant dans les analyses d'Ostrom concerne la question des relations de pouvoirs entre les groupes. Pierre-Marie Aubert (2016) souligne ainsi qu'Ostrom se focalise sur les relations intra-groupe alors que l'émergence des communs est souvent le fruit d'une compétition inter-groupes. En analysant comment un groupe réussit à construire et faire reconnaître des arrangements institutionnels autour d'une ressource menacée, Ostrom occulterait, selon cet auteur, que cette institutionnalisation du commun est aussi celle d'un groupe qui a réussi à rendre sa revendication d'accès à la ressource légitime. Aubert nous invite ainsi à regarder comment l'émergence d'un commun peut aussi être le fruit d'un conflit entre groupes qui y engagent d'autres ressources collectives matérielles ou immatérielles. Le commun sera alors l'arrangement institutionnel du groupe « vainqueur » et les règles viseront dans ce cas également à interdire l'accès à la ressource aux membres des autres groupes. Ce regard posé sur le commun en termes de conflit inter-groupes peut être utile pour notre analyse des PTCE qui peuvent également être le produit de l'opposition entre « familles » d'acteurs de l'ESS sur un territoire - la volonté de faire pôle étant une manière de faire reconnaître comme légitime son accès à certaines ressources financières et/ou symboliques au détriment d'autres acteurs du territoire. Cette réflexion nous rappelle aussi utilement que les arrangements institutionnels que sont les communs ne sont pas nécessairement tolérants, ouverts, démocratiques et équitables.

- Cette absence de prise en compte des logiques de pouvoir en interne du commun et entre des groupes concurrents, se traduit aussi pour Baron, Petit et Romagny (2011) par une absence de réflexion sur la visée politique des commoneurs qui conduit Ostrom à ne pas voir que les commoneurs peuvent aussi chercher à politiser les ressources comme nous l'avons déjà évoqué. Pour Sabourin et Antona (2003) mais aussi pour Bollier (2014), la question de la finalité des actions collectives autour

de ressources n'est ainsi pas assez explorée dans l'analyse d'Ostrom. Or c'est un questionnement essentiel dans l'analyse de l'ESS tout comme dans le cadre théorique de Sen. Pourtant, pour Isaurralde (2015), la gouvernance des communs peut effectivement être aussi un projet politique relevant d'une aspiration démocratique comme le montre également Charlotte Hess (2008) dans son étude des nouveaux communs. Nous pouvons avancer que si Ostrom reconnaît à plusieurs reprises l'existence d'une pluralité de motivations de l'agir économique, elle ne va pas au bout de cette reconnaissance et n'en fait pas un des éléments de son analyse comme le propose Sen. Aujourd'hui, l'action collective se réclamant des communs peut néanmoins être considérée comme un mouvement social (Laval, 2014) regroupant des formes d'agir en commun s'opposant au néolibéralisme et pour ceux qui font la promotion des communs « ce qui importe est bien l'affirmation qu'ils sont potentiellement, à un titre ou à un autre, supérieurs aux organisations marchandes et capitalistes aussi bien qu'aux formes d'intervention étatique classique [...] » (Weinstein, 2015, p. 70-71). Il est donc possible et pour nous souhaitable de questionner la visée politique des commoneurs pour en faire un élément de notre cadre d'analyse des PTCE.

- Si cette dimension du commun comme outil au service d'une visée politique n'est absolument pas mise en avant chez Ostrom alors que, comme nous l'avons souligné, des éléments de son analyse permettraient de construire une économie politique des communs dans une logique normative, c'est essentiellement parce qu'Ostrom n'envisage pas non plus les relations de pouvoir entre les arrangements institutionnels existants (Weinstein, 2013). Son analyse des communs se fait au niveau micro-institutionnaliste (Weinstein, 2015) et son analyse des systèmes socio-écologiques au niveau méso mais elle n'aborde pas le niveau macro-institutionnaliste (Bollier, 2014) qui suppose de poser la question du lien entre les communs et les autres institutions que sont le marché, l'état et la finance (Weinstein, 2015, p.85). Or ce sont ces articulations, complémentarités et hiérarchies entre ces institutions qui définissent les caractéristiques du système social dans son ensemble. Construire une économie politique à partir des communs supposerait donc d'étudier en plus des conditions facilitant leur émergence, les modalités leur permettant de contrecarrer la toute-puissance du marché et de participer « à une transformation globale et durable de nos systèmes sociaux de production, et de nos sociétés » (Weinstein, 2013, p.20).

Ces réflexions sur les manques dans l'analyse d'Ostrom concernant le politique nous invite à chercher à la compléter si nous souhaitons la mobiliser pour notre approche des PTCE à partir de leur finalité de développement durable. D'autant plus que, pour Olivier Weinstein (2013), cette non prise en compte des rapports de pouvoirs dans son analyse conduit Ostrom à éluder également la question de la répartition des revenus et des richesses et donc celle de l'équité au sein des communs. Ici encore il

nous semble qu'Ostrom n'exploite pas les pistes de réflexion en termes de justice sociale qu'elle ouvre pourtant quand elle définit six critères de performance des arrangements institutionnels. Pour rappel, parmi ces six critères, Ostrom (2011-c) en propose deux qui peuvent être considérés comme relevant de l'éthique : la recherche d'une équité entre la participation aux coûts et la participation aux bénéfices et la recherche d'une redistribution équitable en fonction des besoins de chacun. Bien qu'Ostrom reste centrée sur la durabilité des arrangements institutionnels comme critère de leur performance, Charlotte Hess souligne que la recherche d'équité est une des motivations des commoneurs dans les nouveaux communs et Weinstein (2015) considère que les acteurs du mouvement social des communs expliquent la « supériorité » de ces formes d'organisation communautaire par leur capacité à mettre en œuvre leur aspiration à la justice sociale. Si les communs peuvent être potentiellement investis de cette recherche d'équité, les questionnements éthiques ne font pas partie de l'analyse d'Ostrom. Or nous avons choisi d'aborder la finalité de développement durable des PTCE en inscrivant notre réflexion dans une économie morale par la mobilisation des questionnements éthiques portés par Sen. Derrière la préoccupation des commoneurs concernant la pérennité de leur accès à la ressource, nous devons donc questionner, en termes éthique, les règles d'accès, de partage et de prise de décision au sein des communs. Rémi Schweizer (2013) attire ainsi notre attention sur l'importance du questionnement éthique de la situation des exclus des communs et sur le fait que les règles des communs peuvent conduire à une allocation des droits et des corvées qui accentue les inégalités en vigueur dans la structure sociale dans laquelle s'inscrit la communauté. Il prend ainsi l'exemple de la ressource en eau dans les communs des Bisses du Valais en Suisse qui est distribuée en fonction de la surface des terres que possèdent les commoneurs pour souligner que dans ce cas « l'attribution des droits d'eau tend à reproduire au sein du système d'irrigation les inégalités existant dans l'allocation de la terre » (p.9). Nous ajoutons qu'il serait également nécessaire, dans cette perspective éthique, de questionner les règles des communs au regard des différentes formes de liberté proposées par Sen afin d'évaluer le potentiel émancipateur du commun pour ses membres.

D'une manière plus générale, il nous semble nécessaire de souligner que les travaux d'Ostrom abordent la question du développement durable sans y introduire de réflexion éthique. Elle ne fait ainsi jamais intervenir la question de la responsabilité vis-à-vis de générations futures et reste centrée sur le problème de la préservation de l'accès à la ressource plutôt que sur celle de sa préservation. Elle ne questionne pas non plus l'effectivité de cet accès à la ressource au-delà des règles censées le garantir. Autant de questionnements qui fondent notre acception du concept de développement durable et que nous devons introduire dans l'analyse des communs si nous voulons pouvoir en faire un cadre permettant de l'opérationnaliser.

Cette sous-section nous aura permis de mettre en évidence les divergences entre l'approche des communs proposée par Ostrom et la tradition de pensée de l'ESS tant dans les principes que dans les pratiques et dans la manière de les analyser. Loin de remettre totalement en cause les points de convergence que nous avons soulignés précédemment et donc l'intérêt de la mobilisation des travaux d'Ostrom pour compléter notre cadre théorique d'analyse des PTCE avec des éléments concernant la fabrique et la dynamique des institutions, ces éléments de divergence nous amènent à souligner les « manques » existants dans l'analyse des communs proposée par Ostrom par rapport à notre propre perspective de recherche. En rappelant que nous cherchons à nous doter d'un cadre théorique nous permettant de réaliser une analyse des PTCE dans une perspective d'économie éthique et politique compatible avec la tradition de pensée de l'ESS et ce, à partir de leur finalité de développement durable et que nous avons retenu une acception du concept de développement qui repose sur l'approche par les capacités proposée par Sen, ces manques nous semblent être essentiellement la prise en compte du politique et de la place des questionnements éthiques dans l'analyse d'Ostrom. Pour faire des communs un cadre propice à une opérationnalisation du concept de développement socialement soutenable permettant une analyse d'économie éthique et politique des PTCE, nous devons donc tenter de combler ces manques en nous tournant vers d'autres approches des communs.

2.3 - Les apports d'autres approches des communs

Les usages du terme « commun » se sont diversifiés ces dernières années - commun substantivé ou adjectivé, commun(s) au singulier ou au pluriel – exprimant une polysémie de ce terme. Pour Judith Revel (2017), ce foisonnement des usages doit être regardé car il dit quelque chose d'une construction politique de cette notion dans le contexte économique, social et politique actuel. Alors que le terme « *commun* » signifiait soit « ce que l'on ne doit pas voir » quand il se rapportait aux espaces de la domesticité, soit « ce que l'on ne peut pas voir » quand il désigne cet intangible partagé qui fonde la communauté, le mouvement actuel de diversification des usages de ce terme vise à donner de la visibilité au *commun*. En ce sens pour Judith Revel, il y a bien une stratégie politique du *commun* et elle nous invite à faire de la « compossibilité » des références aux communs un élément essentiel de la politisation de la question du commun (2017). Il ne s'agit donc pas pour nous de nier, de gommer les écarts normatifs entre les différentes approches des/du commun(s), mais de s'en nourrir pour nous doter d'une approche des communs permettant d'opérationnaliser le cadre épistémologique et théorique des capacités et nous inscrire dans une économie éthique et politique.

En nous appuyant sur Revel (2017) et Sauvêtre (2016), nous identifions six axes d'approche des/du commun(s), en plus de celle d'Ostrom, qui proposent une politisation de la question et qui nous semblent « compossibles »¹⁶⁸ dans la perspective de notre recherche :

- une approche, fortement basée sur les travaux d'Ostrom, qui explore le commun comme critique de l'idéologie propriétaire et des formes d'entreprendre qui en découlent (Coriat, 2015) ;
- une approche portée par des juristes questionnant la place du commun dans le droit, du droit dans le développement des communs - et plus largement des liens entre commun et chose publique. Si cette approche passe en Italie par la redéfinition des catégories juridiques des biens pour y introduire la fonction sociale des biens en lien avec les droits fondamentaux (Rodota, 2016), en France elle questionne la notion d'appropriable, le droit d'usage des citoyens sur les choses publiques (Cretois et Guibert-Lafaye, 2015) ;
- une approche, elle aussi orientée vers le mode d'entreprendre, qui questionne dans une logique d'économie politique les modes de production de valeur en commun, en lien avec l'économie du pair à pair (Bauwens, 2015) ;
- une approche qui documente les expérimentations d'autres formes d'existence, de faire et vivre ensemble en questionnant les motivations sous-jacentes et en explorant ainsi la notion de *commoning* (Bollier, 2014) ;
- une approche qui part de ces *praxis* instituantes pour théoriser le commun comme principe de l'agir politique, amenant à une autre manière de faire société (Dardot et Laval, 2014). Cette approche prolonge le travail d'Ostrom dans sa dimension institutionnaliste, mais en faisant du commun une norme de l'agir politique (Sauvêtre, 2016, p.13) ;
- enfin, une approche émergente autour du vocable de « communs sociaux » qui regroupe des conceptions différentes de cette notion mais qui partagent une recherche de la jonction de l'éthique et du politique (Sauvêtre, 2016 ; Defalvard, 2017 ; Bauwens, 2017 ; Garnier et Zimmerman, 2018).

Nous avons souligné, dans la précédente sous-section, que nous devons chercher à compléter les apports d'Ostrom sur les communs par des éléments concernant le politique et l'éthique afin de disposer d'une approche des communs nous permettant d'opérationnaliser le type-idéal du développement socialement soutenable. Dans la logique de compossibilité des approches proposée par Judith Revel nous allons donc, dans un premier temps, explorer les approches du commun comme principe politique (2.3.1) pour ensuite voir ce que l'approche italienne par les biens fondamentaux apporte en termes de réflexion éthique (2.3.2), et finir par présenter

¹⁶⁸ Compossibilité : la notion de compossibilité désigne le fait que deux possibles soient possibles en même temps. Elle a été introduite par Leibniz.

les approches des communs qui tentent cette jonction de l'éthique et du politique sous le vocable de « communs sociaux » (2.3.4). Nous disposerons alors de tous les éléments pour, dans le chapitre suivant, développer notre propre approche des communs par la notion de communs de capacités.

2.3.1 - La dimension politique du commun ou le commun comme praxis instituante

Comme nous l'avons souligné précédemment, les analyses se réclamant d'Ostrom ont parfois eu tendance à réduire le commun à la conjonction statique de trois éléments (la ressource, la communauté et le système de règles), alors que son analyse comporte toute une dimension concernant la fabrique des institutions et le processus social faisant advenir le commun. Depuis quelques années, un courant de pratiques et de pensée renoue avec cette dimension qualifiée de « *commoning* » et la développe au-delà de la pensée d'Ostrom comme un moyen de développement de modes de vie post-capitalistes (Helfrich et Bollier, 2017). Préférant définir le commun par un verbe d'action que par un substantif, ce courant « d'activistes et de commentateurs » s'intéresse aux pratiques -sous-tendues par une philosophie politique inspirée du Buen Vivir - qui sont vectrices d'émancipation sociale et politique et de transformation sociale (Bollier, 2014). Cette approche du commun par la *commoning* regroupent donc des pratiques centrées sur le partage de l'usage, qui tendent à remettre en cause la propriété privée comme mythe fondateur du libéralisme économique, de l'économie de marché et même de la modernité (Bollier, 2014, p.157). Ces pratiques s'inspirent de la science du vivant qui montre que la coopération est essentielle à la vie et constitue la norme du monde vivant, contrairement à ce que le credo de la concurrence véhicule. Ce faisant, elles forment un courant de pensée qui refuse la vision économiciste de la nature et des êtres humains conçus comme des ressources à exploiter (y compris durablement), et se réclament d'un cadre ontologique qui fait de l'être humain un élément de la biosphère (Helfrich et Bollier, 2017) et qui permet d'envisager des modes de vie « désempêtrés » (*disentangled*) des rapports marchands (Fournier, 2013). Pour le *Dictionnaire des biens communs* (2017, p.207), « Cela signifie appréhender les communs, non comme des ressources ou des choses statiques », ou comme un ensemble de règles, « mais comme des activités sociales fluides, en évolution, qui se déroulent dans des espaces partagés » à la fois physiques (des lieux) mais aussi symboliques (des représentations du monde). Ces pratiques partagées en perpétuelle invention instituent une communauté elle-même mouvante de personnes qui ne partagent pas forcément les mêmes idées mais qui sont inscrites dans cette communauté par le faire, et plus précisément par le faire-ensemble. Leur monde commun (au sens de Hannah Arendt) naît de ce faire-ensemble, de cette co-activité.

L'approche par le *commoning* insiste donc sur la **dimension dynamique** du commun, parfois négligée par les recherches inspirées des travaux d'Ostrom, et introduit une dimension éthique dans l'analyse des communs. Les communs sont ainsi considérés comme le produit « vivant » du *commoning*. En empruntant à Sen, nous pouvons dire que les communs sont les résultats globaux du *commoning* ; et en empruntant à Arendt qu'ils sont des produits de l'œuvre, c'est-à-dire qu'ils correspondent aux fruits de notre vie active qui sont le moins utiles du point de vue économique (contrairement au travail chez elle) mais qui permettent d'habiter le monde et d'établir une continuité entre générations. En effet, Silke Helfrich et David Bollier (2017) mettent en évidence la dimension éthique du *commoning* en insistant sur la valeur attribuée dans ces pratiques au « prendre soin » et à la responsabilité de l'être humain dans le maintien de la vie, mais aussi au pluralisme des valeurs et au respect d'un savoir incarné et situé (p.208-209). Nous trouvons là des éléments faisant écho à la pensée de Sen et aux apports des réflexions des philosophes personalistes à cette pensée : le *commoning* pouvant être vu comme un ensemble de pratiques du prendre soin traduisant une éthique de responsabilité *ex-ante* et de respect démocratique du pluralisme. Ces pratiques revendiquent aussi un autre rapport au temps, « une pause souveraine par rapport à un monde envisagé par le capitalisme » (Helfrich et Bollier, 2017, p.209). Ce « découplage » des pratiques du *commoning* vis-à-vis de la perception du temps imposé par le capitalisme se manifeste notamment dans les mouvements du *Slow* souvent traduit en français par le vocable « doux » (slow food, mobilité douce, slow cities...) ¹⁶⁹.

Cette focalisation sur les pratiques du faire-ensemble permet à Valérie Fournier (2013, p.448) de distinguer trois formes de *commoning* qui nous semblent utiles pour éclairer les pratiques au sein des PTCE :

- Le *commoning* comme **pratiques d'organisation en commun** (*Commoning as organising in common*) : cette forme de *commoning* correspond aux pratiques instituantes étudiées par Ostrom. Elle vise à assurer la perpétuation de l'accès à la ressource, et le processus de l'agir collectif se focalise donc sur l'organisation de l'allocation des flux d'unités de ressource et sur le partage des responsabilités entre les commoneurs pour assurer cette perpétuation de l'accès. L'usage en commun des flux d'unités de ressource est possible mais n'est pas une nécessité et une fois les unités de ressources allouées dans le commun, rien n'empêche les commoneurs de développer des relations marchandes dans une logique de propriétaire privé ayant un droit exclusif sur ces unités de ressource.
- Le *commoning* comme **pratique d'organisation pour le commun** (*Commoning as organising for the common*) repose au contraire sur l'usage en commun d'une

169 Mouvement né dans les années 90 qui prône une transition culturelle vers le ralentissement de notre rythme de vie, l'adoucissement des pressions modernes et l'appréciation des choses simples.

ressource. Dans ce cas la communauté naît de cet usage commun, et les communs en tant que forme de relations sociales non-intermédiées par le marché sont produits par ce processus d'utilisation de choses en commun (p. 448). Cette forme de *commoning* est ainsi, selon nous, celle qui prévaut dans les nouveaux communs urbains basés sur la dénonciation de la privatisation des espaces publics et qui visent à redévelopper un usage en commun de ces espaces. Dans ce cas, la question centrale est - en plus de celle de la préservation de l'accès - celle des usages reconnus légitimes : à quoi la ressource commune peut-elle ou ne peut-elle pas servir ? Ce que le *commoning* cherche à perpétuer ou recréer est alors l'espace permettant l'usage en commun.

- Le *commoning* comme **pratique d'organisation du commun** (*Commoning as organising of the common*) pousse la logique de l'usage en commun jusqu'aux pratiques de production en commun des ressources qui font l'objet d'un usage en commun. Elles concernent les cas où l'usage et la production ne peuvent être distinguées, et où ce que l'on cherche à perpétuer est avant tout la communauté elle-même. Cette forme de *commoning* dessine pour Valérie Fournier (2013) des formes de vie qui tendent à s'émanciper du marché et permettent de conceptualiser le *commoning* comme une pratique non capitaliste (p.450).

On peut aussi considérer que c'est cette forme de *commoning* ou de *praxis* qui sert de base à la théorisation par Dardot et Laval (2014) du commun comme un principe politique découlant de la co-action.

Ces trois formes d'agir en commun, pour le commun ou pour produire du commun peuvent constituer un outil d'analyse pertinent des pratiques de coopération au sein des PTCE qui vient compléter la typologie habituellement mobilisée pour étudier les PTCE entre coopération de moyen, de projet ou de stratégie. La typologie de Fournier (2013) nous permet de moins nous focaliser sur la fonction utilitariste attribuée à la coopération et d'entrer davantage dans les modalités de sa mise en œuvre (dans le « comment »). Elle nous permet également de disposer d'une clé de lecture de la distance que ces coopérations permettent aux membres du PTCE de développer vis-à-vis des échanges marchands, et donc d'évaluer leur pouvoir transformatif dans le cadre d'une économie substantive.

Si l'approche des communs par le *commoning* introduit clairement des questionnements éthiques, elle sert aussi la réflexion politique proposée par Dardot et Laval (2014). Ces deux auteurs s'intéressant aux communs dans le cadre de leur recherche d'une perspective révolutionnaire qui n'abolisse pas l'Etat mais le transforme en profondeur selon un nouveau principe politique. « Par révolution nous entendons ce que Castoriadis en dit, à savoir ce processus - qui peut prendre des formes historiques évidemment très variables - par lequel une société parvient à refonder ses institutions centrales, à se réinstaurer » nous dit Christian Laval dans son exposé au Collège des Bernardins en septembre 2014. Ce nouveau principe politique

qui permettrait la ré-institutionnalisation de la société en dehors de l'imaginaire néolibéral est le commun. Ce principe est pour Dardot et Laval (2014) déjà à l'œuvre dans le *commoning* et anime l'ensemble des luttes actuelles contre le néolibéralisme. Ainsi, ces luttes se seraient d'abord nourries des apports d'Ostrom pour résister à l'appropriation du monde et à l'extension du principe politique de la propriété privée. Puis elles seraient devenues plus positives et offensives en redécouvrant l'efficacité du commun comme pratique d'autogouvernement et en posant la question du « comment instituer » des communs (Laval, Sauvêtre et Taylan, 2019). Tous ces « mouvements, expérimentations, réflexions théoriques qui ont pris pour axe le développement et l'approfondissement des pratiques de coopération et de démocratie, et ceci en réponse aux transformations néolibérales de la société et de l'économie » font émerger et construisent le principe politique du commun (Laval, 2014, p.1). Pour ces auteurs, le commun n'étant ni une catégorie exclusive de la sociologie, ni de l'économie ou encore du droit mais tout cela à la fois, le commun doit donc être pris comme un concept politique. Dardot et Laval, en référence à Foucault pour qui les concepts naissent des luttes et des pratiques et sont destinés à y retourner, cherchent donc à révéler le principe politique du commun à partir des pratiques à l'œuvre pour dessiner un projet politique fondé non pas sur la propriété privée mais sur l'inappropriabilité ; projet politique qui permettra une refondation politique de la société au travers de son auto-institution (Sauvêtre, 2016).

Ainsi, pour Christian Laval (2014, p.6), « le commun n'est à chercher ni dans la condition humaine, ni dans la nature des biens, ni dans une spontanéité sociale ou économique. Le commun est affaire d'agir commun, et d'institution de cette activité commune. Ou pour le dire autrement, le commun [...] est l'objet de l'activité politique telle que nous l'entendons, c'est-à-dire au sens le plus large du terme, qui concerne aussi bien ce que l'on entend habituellement par politique que ce qui touche aux activités économiques et sociales ».

Cet agir commun suppose la co-participation aux décisions ; il engendre et fonde une co-obligation, donc une responsabilité vis-à-vis des co-acteurs. Dans le cas du *commoning*, cette co-activité passe également par une co-jouissance dans l'usage partagé et une co-production des éléments ainsi partagés. Le principe politique du commun est ainsi une expression de la démocratie dans sa conception radicale et extensive empruntée à Aristote (Laval, Sauvêtre, Taylan, 2019, p.8). Cette approche de la démocratie constitue, selon nous, un point commun important entre la conception politique du commun et l'approche éthique proposée par Sen (cf. chapitre 2) : dénonçant le principe politique dominant fondé sur « l'avoir » au travers de la propriété privée pour Dardot et Laval et de la pensée utilitariste pour Sen, **la démocratie repose dans les deux cas sur la double dimension de « l'être » et « du faire » de la personne humaine, source d'obligations réciproques fondées sur la participation conjointe aux décisions.**

La réflexion sur le *commoning* introduit une dimension éthique dans l'approche des communs alors que la réflexion de Dardot et Laval y introduit une dimension politique en mettant en évidence le principe politique du faire-en-commun. Ces auteurs donnent également une visée politique aux communs en tant que praxis instituante, en en faisant des éléments d'une stratégie révolutionnaire du commun capable de faire advenir un imaginaire post-capitaliste. Enfin, cette visée politique s'exprime aussi dans une politique du commun qui désigne « l'ensemble des moyens qui permettent de faire reconnaître la nature commune de l'activité et de l'usage, de régler cette co-opération ou cette co-production selon des règles démocratiques, dans le sens de la justice et de l'égalité » (Laval, 2014, p. 8).

Cependant, c'est justement sur cette question éthique de la justice sociale que l'analyse de Dardot et Laval, tout comme celle d'Ostrom, achoppe pour Crétois et Guibet-Lafaye (2015). Ces auteurs dénoncent la référence « quasi idyllique » aux communautés dans les deux cas et une certaine « dissolution de l'individu dans le collectif », puisque le collectif définit les droits et obligation vis-à-vis de la ressource et de la communauté chez Ostrom et l'usage des biens en fonction de ses finalités pour Dardot et Laval. Ces analyses semblent ainsi ignorer le poids du collectif qui peut se révéler parfois oppressif pour l'individu et incompatible avec la préservation des libertés individuelles. Or en suivant la pensée de Sen, nous avons fait reposer notre approche éthique et politique de l'économie sur la reconnaissance de la valeur intrinsèque des libertés individuelles. Il nous faut donc rechercher, comme le proposent Crétois et Guibet-Lafaye (2015), comment faire en sorte que l'être et le faire-en-commun n'obèrent pas les libertés individuelles, ne reposent pas sur des préférences adaptatives mais au contraire préservent et développent ces libertés. Cela passe par l'introduction d'une réflexion éthique sur les choix collectifs au sein de la communauté et donc sur une analyse ne confondant pas fonctionnement communautaire et fonctionnement démocratique. Fonctionnement démocratique qui exige, selon Sen rappelons-le, la possibilité d'une délibération dans le respect de la pluralité des motivations et la mobilisation de la figure du spectateur impartial. Mais cela passe aussi par le questionnement sur les obligations que la reconnaissance des droits fondamentaux génère à cet agir-en-commun, et donc sur le contenu éthique du principe politique du commun.

C'est justement ce questionnement basé sur la reconnaissance des droits fondamentaux de la personne humaine que propose l'approche italienne des « Beni Communi ».

2.3.2 – L'approche par la fonction sociale des biens

En 2009 en Italie, la volonté du gouvernement de développer les partenariats public-privé - et notamment autour de la gestion de l'accès à l'eau - a donné lieu à une vaste mobilisation de la société civile autour d'un appel à « l'Eau Bien Commun »

demandant l'organisation d'un référendum pour abroger ce qui est alors perçu comme des privatisations de biens communs. Ce référendum qui s'est finalement tenu en juin 2011¹⁷⁰, a permis à 26 millions d'italiens représentant 95% des votants de re-publiciser la gestion de leur eau¹⁷¹. Cette mobilisation a ouvert la voie à un ensemble d'actions collectives revendiquant la préservation du caractère public d'espaces et de biens, et l'instauration du caractère commun de différentes ressources (Festa, 2016). Nombre de ces actions collectives ont concerné des espaces urbains abandonnés ou faisant l'objet de projets spéculatifs (Festa, 2016), que ce soient des friches industrielles ou l'accès à des biens jugés fondamentaux comme la terre, l'eau... Ces luttes ont été accompagnées (voir enclenchées) par une mobilisation de juristes visant à modifier l'approche juridique des biens contenue dans le code civil italien, mobilisation qui s'exprime en premier lieu dans le projet de loi élaboré par la Commission Rodotà¹⁷² en 2008. Bien que n'ayant jamais fait l'objet d'une discussion au parlement, les propositions de cette commission sont largement diffusées, alimentant la réflexion et l'agir des militants, et finalement ont donné une assise à plusieurs arrêts rendus par des cours de justice italiennes - ce qui fait dire à Pierre Dardot (2016) que l'originalité du mouvement italien autour des biens communs (*Beni Comuni*) tient dans cette alliance inédite entre mouvements sociaux et juristes.

L'originalité de l'approche italienne des communs tient également, pour nous, au fait qu'elle renouvelle la **notion de fonction sociale de la propriété** émise par Léon Duguit en 1911 pour asseoir une légitimation des pratiques de communs sur la reconnaissance d'une fonction sociale de certains biens ou ressources. Or cette approche nous semble une voie essentielle pour introduire un questionnement éthique au sein des pratiques et analyses des communs, et plus largement des actions collectives instituantes. « La propriété n'est pas un droit, elle est une fonction sociale » déclare Léon Duguit en 1911 lors d'un discours à la faculté de droit de Buenos Aires (Orsi, 2015, p.61) dans lequel le juriste français s'oppose à la conception dominante du droit de propriété comme un droit subjectif et absolu de l'individu sur une chose, un droit qui donne le pouvoir d'imposer sa volonté à d'autres individus. A cette conception individualiste - qui considère que la propriété a pour unique fonction de répondre aux objectifs d'un individu souverain et que les droits de propriété doivent protéger cette fonction en donnant au détenteur de la chose un pouvoir subjectif absolu dessus - il oppose une conception réaliste de la propriété qui, reconnaissant le développement de l'interdépendance sociale, considère que la

170 En 2009, le parlement italien approuve le décret Ronchi qui prévoyait de transformer les sociétés de gestion des services publics locaux dont ceux de distribution d'eau en sociétés par actions. Une pétition recueillant 500 000 signatures peut obtenir l'organisation d'un référendum abrogatif.

171 Avec un taux d'abstention de 45%

172 Commission présidée par Stefano Rodotà, juriste italien, homme politique et professeur émérite de droit civil.

propriété doit également répondre à des objectifs collectifs et qu'elle doit donc se socialiser. Il ne s'agit pas d'établir un droit de propriété collectif mais de reconnaître, par le droit, une fonction sociale de la propriété en regard de ces buts collectifs (Orsi, 2015). Duguit nous dit ainsi (citation reprise par Orsi, 2015, p.63), « le propriétaire, c'est-à-dire le détenteur de la richesse a, du fait qu'il détient cette richesse, une fonction sociale à remplir ; tant qu'il remplit cette mission, ses actes de propriétaires sont protégés. S'il ne la remplit pas ou la remplit mal, si par exemple il ne cultive pas sa terre, laisse sa maison tomber en ruine, l'intervention des gouvernants est légitime pour le contraindre à remplir sa fonction de propriétaire qui consiste à assurer l'emploi des richesses qu'il détient conformément à leur destination ».

Les juristes italiens du début du 21^{ème} siècle reprennent cet argumentaire : puisque le droit moderne, mais aussi toute la rhétorique libérale, identifie liberté et droit de propriété - montrant ainsi que pour l'ordre juridique dominant les relations que les personnes entretiennent entre elles se définissent par leur rapport de propriété aux choses-, il est possible de dire que le droit doit reconnaître la dimension collective et même sociale du rapport à certaines choses en les protégeant contre l'appropriation exclusive (Chardonner et Festa, 2016). Ainsi il arrive, dans le cas des *beni comuni*, que les communautés et les ressources soient constitutives l'une de l'autre, la ressource est alors constitutive des liens sociaux qui forment la communauté. Dans ce cas, la pensée juridique qui a naturalisé la propriété privée individuelle comme seule forme légitime de relations entre les personnes et les choses est inadaptée. Le droit privé comme public doit donc évoluer et reconnaître que ces ressources doivent pouvoir être gérées collectivement indépendamment de titres formels d'appartenance privés et/ou publics (Marella, 2016). Il ne s'agit pas de contester le droit de propriété mais de réclamer un droit d'usage commun des biens au nom de leur fonction sociale.

Pour Stefano Rodotà (2016), cette nécessité de repenser le rapport entre « monde des personnes » et « monde des biens » doit passer par le filtre des droits fondamentaux. En contrepoint de la logique qui a conduit à faire de la propriété le fondement de la liberté individuelle et la condition même de l'égalité, il s'agit de redéfinir juridiquement la personne à partir de ses droits fondamentaux. Dès lors, on peut définir le rapport des personnes aux biens en prenant en compte l'aptitude des biens à satisfaire des besoins collectifs et à rendre possible la réalisation des droits fondamentaux. Les biens matériels et immatériels qui sont jugés indispensables à l'effectivité des droits fondamentaux et au libre développement de la personne (Rodotà, 2016, p. 223) sont des biens communs et cette fonction sociale oblige à en garantir, par le droit, l'accès pour tous et la gestion commune dans l'intérêt des générations présentes et futures. Ce n'est donc pas la gestion commune qui définit le commun, mais la fonction sociale attribuée au bien qui nécessite une gestion commune. Cette proposition des juristes italiens introduit donc la nécessité de

disposer d'un processus de choix social permettant l'évaluation éthique et le choix collectif de la fonction sociale des biens en regard des droits fondamentaux. L'apport d'Ostrom est alors, pour Stefano Rodotà, d'avoir montré que ce processus de choix social ne peut être hétéronome mais doit être autonome : c'est-à-dire interne au groupe de personnes concernées. Ce faisant les communs (ou *beni comuni*) remettent en cause, pour Rodotà, les deux catégories fondamentales de la modernité que sont la propriété exclusive (puisqu'il s'agit de dissocier l'accès du titre de propriété), et la souveraineté de l'état puisque seule la délibération et le choix social à partir d'une « constellation d'intérêts » permet de définir la fonction sociale des biens. Par cette remise en cause de la conception libérale de la propriété et de la souveraineté, les communs sont éminemment politiques, comme le souligne Pierre Dardot (2016) : en définissant les biens communs par leur caractère indispensable à la réalisation des droits de la personne, les juristes italiens proposent d'en faire des biens éthiques et politiques, et non des biens d'acquisition et d'échange. Nous ne pouvons que souligner l'intérêt pour notre propre perspective de recherche de cette approche des communs défendue par les juristes et le mouvement social en Italie qui fait écho, selon nous, à l'analyse des capacités par Sen.

Les implications de cette approche des *beni comuni* sont également importantes à prendre en compte :

- Le recentrage de la catégorie juridique des biens sur leur fonction sociale évaluée et instituée collectivement au regard des droits humains fondamentaux implique une prise en compte juridique des obligations des générations présentes envers les générations futures. Car comme nous le dit Rodotà (2016, p. 217), « derrière l'apparente abstraction de la notion d'humanité, se nichent par conséquent des droits, des obligations, et la responsabilité de sujets tout à fait concrets ». Cette approche fait donc du respect et du prendre soin des générations futures une des caractéristiques intrinsèques des communs.
- Les biens communs doivent être institués par une délibération collective. Les communs par cette institutionnalisation reflètent donc un choix collectif concernant à la fois les finalités du développement (quels biens sont institués en tant que *beni comuni* ?) et les moyens du développement au travers du choix concernant les modalités d'usage de ces biens (Cordonnier, 2012). On retrouve ici une perspective comparable à celle de Sen, qui fait des libertés la finalité et les moyens du développement.
- Cette approche des communs conduit à repenser le rôle de l'Etat comme garant de la fonction sociale de la propriété et de la fonction redistributive que constitue l'accès pour tous aux biens permettant la réalisation des droits fondamentaux (Marella, 2016). L'Etat se retrouve ainsi pour Rodotà (2016)

être le garant du passage d'un droit de propriété basé sur l'exclusion à un droit d'accès basé sur l'inclusion. Les pouvoirs publics, notamment locaux, peuvent également participer de la co-gestion des *beni comuni* en partageant la recherche et la conduite de l'intérêt général avec les habitants - selon un principe de subsidiarité horizontale (Celati, 2016) sur lequel nous reviendrons dans le chapitre 4.

- Pour Fattori (2015), cette approche des communs comporte une visée normative et politique qui s'oppose à l'économicisme dominant, puisqu'elle met en évidence la nécessité de la démarchandisation de ce qui est essentiel à la vie humaine. Pour Dardot (2016), cette approche induit intrinsèquement une conception radicale de la démocratie puisque l'accès à la démocratie en tant que co-participation des citoyens aux affaires publiques doit être le droit fondamental premier puisqu'il permet à la société d'identifier elle-même les droits fondamentaux et les biens ayant une fonction sociale en lien avec ces droits fondamentaux de la personne humaine. La démocratie est alors le bien commun essentiel à l'identification, la protection et la gestion de tous les autres. Une sorte de principe méta-institutionnel que Dardot et Laval (2014) qualifient de principe politique du commun.

Nonobstant les apports en termes éthique et politique de l'approche italienne des communs et du fait de ses proximités avec l'approche par les capacités de Sen, nous devons formuler certaines précautions :

- si les communs permettent l'accès équitable à des ressources rendant effectifs les droits fondamentaux, avec une participation des personnes concernées à leur gestion et une délibération ouverte pour les instituer, alors ils contribuent au développement des capacités et donc à un mode de développement durable au sens de Sen. Mais nous nous éloignons de cette perspective si les droits fondamentaux sont assimilés aux biens premiers, comme le suggère parfois Rodotà (2016), confondant alors les moyens avec les fins. Il est donc indispensable pour nous de rester centré sur une approche où les communs sont un vecteur de réalisation effective et concrète des droits fondamentaux, sans que ceux-ci ne soient essentialisés dans une liste de biens premiers.
- Et de même, nous nous éloignons de la perspective de pouvoir opérationnaliser la réflexion éthique et théorique de Sen si l'approche italienne des communs s'oriente vers la recherche des institutions (dont les règles de droit) censées garantir universellement le respect de la fonction sociale des biens communs, alors que la délibération doit rester éminemment située.

Une fois ces précautions posées, il demeure que dans cette approche les communs comportent à la fois une dimension de justice sociale en termes de partage et d'accès équitable, et une dimension de protection liée à une solidarité intra- et intergénérationnelle (Fattori, 2015) qui la rend compatible avec notre perspective de recherche. On peut même considérer avec Benedetta Celati (2016) qu'en posant la réflexion à partir d'une conception de l'individu comme associé aux autres et en instaurant une co-responsabilité – et donc une obligation de prendre soin de ces autres, présents et à venir - cette approche des *beni comuni* exprime un lien avec le solidarisme de Léon Bourgeois.

C'est également cette perspective qu'explorent, ces toutes dernières années, les auteurs qui cherchent à définir une approche des communs en termes de « communs sociaux ».

2.3.3 - La notion émergente de communs sociaux

Plusieurs auteurs mobilisent le vocable de « communs sociaux » ces dernières années pour désigner à la fois des pratiques nouvelles ou renouvelées et un type-idéal de commun empreint de solidarité émancipatrice. Ces écrits forment selon nous les prémisses d'une approche d'économie éthique et politique des communs dans laquelle nous pensons pouvoir inscrire notre recherche.

Dès 2008, dans son article *Mapping The New Commons*, Charlotte Hess identifie des éléments issus de son observation des nouveaux communs allant dans ce sens. Bien que sa typologie des nouveaux communs n'utilise pas le terme de « communs sociaux », elle souligne qu'ils rassemblent des pratiques orientées par une forte conscience de l'interdépendance des personnes entre elles et avec leur environnement, et une vision large et prospective de la responsabilité. Cela se traduit par l'omniprésence de la question de la soutenabilité et de celle de l'équité. Elle souligne aussi dans la conclusion de son article que ces éléments ne sont pas justes mis en lumière par des études académiques, mais sont également revendiqués par des mouvements qui « veulent changer la manière dont les gens pensent et agissent » (p.40).

Elargissant cette cartographie des nouveaux communs, Bollier (2014) introduit le terme de « communs sociaux et civiques » en y regroupant des initiatives basées sur un engagement vers autrui et sur une prédominance des relations de réciprocité - initiatives qui sont considérées en France comme relevant de l'économie solidaire.

Les premiers auteurs qui emploient ce vocable en France le font en lien avec la réflexion sur les liens possibles entre ESS et communs. Ainsi les travaux de Pierre Sauvêtre, dans le cadre de la Chaire ESS de Lille, positionnent les communs sociaux, en tant que type-idéal, comme un horizon politique pour une économie sociale et solidaire réellement transformative. Confrontant les pratiques de structures de l'ESS

à l'analyse des communs telle qu'elle est le plus souvent présentée à partir des travaux d'Ostrom, Sauvêtre (2016) constate que ces pratiques réinterrogent la notion de commun en retour : « Les communs ouvrent des perspectives pour l'ESS tout en déplaçant le modèle des communs » (p.34). Les communs sociaux tiennent ainsi leurs spécificités de leurs conditions sociales : ils seraient fondés sur une finalité de solidarité ou d'utilité sociale et la coopération, la gestion commune, l'établissement des règles découleraient de cette finalité sociale partagée. Pour les communs sociaux, « c'est la finalité commune solidaire qui est au fondement de la coopération » (p.35) et leur structuration se fait autour de pratiques démocratiques au sein de l'organisation. Ce type de communs regroupent une hétérogénéité de parties-prenantes qui instituent un intérêt commun, une représentation commune de la transformation de la société et de l'économie recherchée. Ces communs découleraient donc de la construction collective d'un principe politique fondant la coopération, comme l'analysent Dardot et Laval (2014). Dans ces communs, que la recherche définie en prenant appui sur les initiatives de l'ESS, le lien au territoire est structurant au point que « le territoire pourrait être considéré comme la ressource commune d'un commun social » (p.42) et que la coopération prendrait souvent la forme d'inter-coopérations entre les activités du territoire. Et Pierre Sauvêtre de suggérer qu'il « faudrait soumettre les PTCE [...] à une telle vision » (p.45) mais aussi les SCIC (p.50). Bien qu'inspirés par des pratiques de l'ESS questionnées à l'aune des communs, les communs sociaux constituent, pour Sauvêtre, un « idéal-typique » qui doit pouvoir aiguillonner utilement les initiatives d'ESS pour qu'elles renouent avec un idéal et une capacité transformative.

Un tout autre angle d'approche des communs sociaux cherche à les définir à partir d'une lecture historique des solidarités, de leur institutionnalisation et du rôle joué par l'ESS. Les communs sociaux renvoient ainsi pour Michel Bauwens (2017), aux formes d'organisation qui émergent des solidarités locales lorsque le capitalisme de marché devient dominant, durant le XIX^e siècle. Ils coïncident pour lui avec les origines de l'économie sociale, qui fait du mouvement associationniste, des coopératives et des mutuelles des formes de communs sociaux. En quelque sorte « étatisés » par le développement de l'État-providence sous forme de droits sociaux, les communs sociaux réapparaîtraient aujourd'hui comme une réponse à la montée des inégalités (souvent cumulatives) et des phénomènes d'exclusion de toutes sortes, auxquels les politiques publiques telles qu'elles sont pensées actuellement peinent à répondre (Garnier et Zimmermann, 2018). Pour ces auteurs, les communs sociaux actuels sont de nouvelles formes de solidarité qui émergent depuis « le bas » dans un processus d'innovation sociale impliquant les personnes concernées autour de l'enjeu de l'exclusion – appréhendée comme une absence d'accès aux biens et aux services

communs¹⁷³. Ces communs sociaux tentent donc de répondre au renouveau des processus inégalitaires qui, en plus d'être cumulatifs, sont également spatialisés du fait de la décentralisation (notamment des politiques de solidarité), des inégalités de capacité financière des collectivités locales et de la mise en concurrence des territoires - qui induit aussi un rejet vers « d'autres collectivités humaines des flux économiques que l'on juge indésirables pour soi »¹⁷⁴. Avec la spatialisation des inégalités, la question de l'accès devient éminemment centrale et Garnier et Zimmermann (2018) suggèrent de l'appréhender à partir de l'approche par les capacités de Sen. Elle révèle aussi l'importance de la distribution inégalitaire des proximités géographiques et institutionnelles dans les processus cumulatifs d'exclusion - proximités non prises en compte dans les politiques publiques, ce qui peut expliquer, selon Garnier et Zimmermann, le déplacement des luttes sociales vers les territoires et la nouvelle émergence de solidarités de proximités. Cependant, ces auteurs ne font pas des communs sociaux des communs territoriaux car ces « solidarités par le bas » résultent du croisement de proximités géographique et institutionnelle : « Il y a une sorte de dialectique entre construction de communs et émergence de communautés - communautés de projet, communautés de combat, tout aussi bien que communautés d'appartenance - qui révèle une prépondérance relative du social sur le territorial ». Partant de cette analyse, Garnier et Zimmermann disent converger avec la piste de recherche développée par Hervé Defalvard et les membres de la Chaire ESS de Marne-la-Vallée qui croisent la pensée d'Elinor Ostrom et celle d'Amartya Sen pour définir les communs sociaux comme des communs qui se caractérisent par la conversion démocratique locale de ressources sociales, associées à des droits universels que tout individu peut réellement exercer librement (Fontaine, 2016 ; Defalvard, 2017).

Ce croisement des pensée d'Ostrom et de Sen est effectivement travaillé depuis 2016 au sein de la Chaire ESS de l'Université de Marne-la-Vallée au travers notamment des travaux doctoraux de Benetta Celati et des nôtres, ainsi que des écrits d'Hervé Defalvard. Ici aussi l'émergence du vocable de « commun social » provient de la réflexion sur les liens entre ESS et communs avec une intention normative, qui est de contribuer à « la société du commun » (Defalvard, 2016) et qui s'exprime dans l'intitulé du Workshop international de mai 2016 « Communs et transformations sociales ». L'ambition de ce travail de recherche collective est ainsi de contribuer à une économie morale et politique du commun (Defalvard, 2017-c) en travaillant à deux niveaux :

173 Partie de texte reprise de : DEFALVARD H. et FONTAINE G. (2018), "Construire les PTCE comme des communs sociaux : quels rôles pour les pouvoirs publics ?", *Revue internationale d'économie sociale RECMA*, 2018/3 N° 349, pages 56 à 70.

174 Laurent E. (2013), *Vers l'égalité des territoires*, Ministère de l'égalité des territoires et du logement, cité par Garnier et Zimmermann (2018).

- Le premier, dans une perspective macro-institutionnaliste, cherche à penser le commun social comme un type idéal en s'appuyant sur des pratiques déjà existantes (conformément à la tradition de pensée de l'ESS) et à étudier la capacité transformative de ces communs sociaux dans la perspective d'une société du commun pensée comme une alternative à la société néolibérale. Les apports du croisement entre les analyses de Sen et d'Ostrom (Defalvard, 2017) ; Fontaine, 2016-b) et ceux tirés du solidarisme de Bourgeois (Defalvard, 2016) alimentent ce premier niveau.
- Tandis que le deuxième, dans une perspective micro-institutionnaliste plus proche de la démarche d'Ostrom, étudie les réalités de l'ESS susceptibles de correspondre à des communs sociaux comme le proposent Philippe Semenovicz (2016) à propos de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée ou Benedetta Celati (2016) à propos des communautés énergétiques citoyennes ou encore Hervé Defalvard et nous-même (2017) concernant les PTCE.

Cette mise en dialogue de l'ESS avec les communs, comme pour les autres auteurs utilisant le terme de commun social, se fait ici aussi avec une attention particulière portée à la question éthique de la justice sociale et à la responsabilité envers les générations futures.

Dans cette dernière sous-section du chapitre 3, nous avons cherché à mettre en évidence ce que les approches récentes des communs peuvent apporter à notre perspective de recherche. Que ce soit le *commoning*, la perspective du principe politique du commun, le courant des *beni comuni* italien ou l'approche émergente par les communs sociaux, toutes reconnaissent l'immense apport d'Elinor Ostrom en soulignant, comme nous avons tenté de le faire également, que son analyse des communs s'inscrit dans des échelles et des sujets de réflexions beaucoup plus larges. Ces approches récentes tentent donc, à partir du corpus construit par Ostrom, de compléter son apport en creusant la question des motivations à partir des pratiques récentes de *commoning*, en y introduisant une dimension politique invitant à une relecture de la dynamique institutionnelle dessinée par ces nouvelles pratiques, en revisitant la question de la propriété posée par Ostrom à partir de sa fonction sociale ce qui conduit à donner aux communs une dimension de questionnements éthiques. En prenant le prisme de la solidarité, l'approche par les communs sociaux tente alors d'agrèger ces apports tout en proposant une relecture des initiatives de l'ESS.

Conclusion section 2

Dans cette deuxième section du chapitre 3, nous avons fait dialoguer le cadre d'analyse ostromien des communs avec la tradition de pensée de l'ESS pour en

révéler les convergences mais aussi pour dépasser les divergences en mobilisant d'autres approches des communs.

Partant du constat que la tradition de pensée de l'ESS, dans sa double dimension théorique et pratique, et la théorie des communs proposée par Ostrom partagent des thématiques et des concepts communs, nous avons mis en évidence, dans la première sous-section, des points de convergence - qui concernent aussi bien les pratiques et les statuts juridiques, que les analyses portant sur les pratiques et les processus à l'œuvre. Par un focus particulier, nous avons également exploré les éléments de rapprochement entre le statut de SCIC, fréquemment choisi par les PTCE, et les communs. L'ensemble de ces points de convergence nous ont permis d'établir huit points de rapprochement entre les PTCE et les situations de communs et ainsi de légitimer le fait d'intégrer à notre cadre d'analyse des PTCE les apports de l'analyse d'Ostrom sur la diversité institutionnelle et sa dynamique. Cependant, l'importance accordée à cette diversité institutionnelle, tant par l'analyse ostromienne que par la tradition de pensée de l'ESS, nous oblige à ne surtout pas considérer que toutes les initiatives de l'ESS ou tous les PTCE sont par nature des communs. Les points de convergence soulignés entre PTCE et situation de communs nous permettent juste de considérer que nous pouvons valablement utiliser la grille de lecture et de questionnement construite par Ostrom à propos des communs pour éclairer ces réalités, en prenant soin de contextualiser chaque cas étudié au regard du système socio-écologique plus large dans lequel il s'inscrit. Il nous faut également bien garder en tête dans ce rapprochement entre PTCE et situation de commun que les PTCE sont « au mieux » des communs en émergence.

La validité de la pertinence analytique de la pensée d'Ostrom pour les PTCE, doit-être relativisée par la mise en évidence des divergences existantes entre l'analyse ostromienne des communs et de l'action collective et la tradition de pensée de l'ESS. Ces divergences portent elles-aussi à la fois sur le cadre d'analyse et les finalités, et sur la manière d'analyser les processus et les pratiques. Si elles ne nous conduisent pas à remettre totalement en cause les points de convergence soulignés précédemment et donc l'intérêt de la mobilisation des travaux d'Ostrom pour notre analyse des PTCE, elles nous conduisent à souligner les « manques » existants dans l'analyse des communs proposée par Ostrom par rapport à notre propre perspective de recherche. Ces manques au regard de notre analyse basée à la fois sur la tradition de pensée de l'ESS et sur l'approche des capacités d'Amartya Sen tel que nous l'avons élargi dans notre deuxième chapitre, sont essentiellement la prise en compte du politique et la place des questionnements éthiques dans l'analyse d'Ostrom.

Pour faire des communs un cadre propice à une opérationnalisation du concept de développement socialement soutenable permettant une analyse d'économie éthique et politique des PTCE, nous nous sommes tournés vers d'autres approches

des communs pour combler ces manques. En faisant l'hypothèse, à la suite de Judith Revel, d'une compossibilité des approches du/des communs, nous avons vu comment l'approche en termes de *commoning* nous apporte une analyse de pratiques actuelles du prendre soin traduisant une éthique de responsabilité *ex-ante* et de respect démocratique du pluralisme faisant écho à la pensée de Sen et aux apports des réflexions des philosophes personnalistes à cette pensée. Tandis que le commun comme principe politique considéré comme expression de la démocratie dans sa conception radicale et extensive se révèle très proche de l'approche éthique de la démocratie proposée par Sen et que l'approche italienne par la définition de la fonction sociale de la propriété à partir des biens fondamentaux introduit la réflexion éthique sur le choix social dans les communs. Ainsi, nous ne pouvons que nous sentir proche de l'approche des communs aujourd'hui émergente qui tentent la jonction de l'éthique et du politique sous le vocable de « communs sociaux ».

Conclusion du chapitre 3

Nous cherchions, dans ce troisième chapitre, à répondre à certains des manques et incomplétudes du cadre conceptuel que nous avons commencé à construire à partir de l'approche théorique par les capacités, élargie par la prise en compte des remarques de la philosophie personnaliste. Ces manques concernaient essentiellement l'analyse de la fabrique et de la dynamique des institutions au regard notamment des questionnements structurant la tradition de pensée de l'ESS. Nous avons alors fait l'hypothèse que l'analyse institutionnaliste de l'action collective proposée par Elinor Ostrom, et en particulier son application aux situations de communs, pouvait nous permettre de compléter notre cadre théorique pour l'analyse des PTCE en tant qu'objet de l'ESS.

Après avoir établi que l'épistémologie, le cheminement intellectuel et le syncrétisme théorique et méthodologique d'Ostrom comportaient des éléments suffisants de compatibilité avec notre ébauche de cadre conceptuel et théorique, la première section de ce troisième chapitre nous a effectivement permis de montrer comment les questionnements et les cadres analytiques élaborés par Elinor Ostrom et l'école de Bloomington - et notamment ceux conduits sur les communs - pouvaient y apporter des éléments à la fois sur la diversité institutionnelle compatibles avec la gestion durable et efficace de l'accès aux ressources, et sur les dynamiques d'évolution de ces actions collectives instituantes.

Véritable syncrétisme théorique et méthodologique, la pensée d'Ostrom cherche à sortir des dogmes et à jeter des ponts entre économie et science politique. Au sein de cette pensée complexe, nous considérons son analyse des communs comme un champ opérationnel privilégié qui condense ses apports théoriques et méthodologiques. Ces apports concernent en premier lieu la compréhension de la diversité institutionnelle générée par la coopération face à des situations de dilemme

social, ainsi que les variables influençant les potentialités de cette coopération mais également un ensemble cohérent d'éléments explicitant la « fabrique » des institutions. En nous penchant plus spécifiquement sur les conditions favorables à l'émergence des communs, nous affirmons que la pensée d'Elinor Ostrom comprend bien une dimension d'économie politique quand elle établit, au travers du concept de capital social, les conditions qui permettent aux acteurs de devenir « agent » d'un changement social basé sur « une mentalité de coopération ».

La mise en dialogue, dans une deuxième section, de ces éléments théoriques apportés par Ostrom tant sur la diversité que sur la dynamique institutionnelle avec la tradition de pensée de l'ESS, permet de révéler des éléments de convergences portant aussi bien sur les principes, les finalités et les analyses des pratiques qui nous permettent d'établir que l'analyse proposée par Ostrom entre en résonance avec notre étude des Pôles Territoriaux de Coopération Economique en tant qu'objet de l'ESS. L'approche par les communs des PTCE nous apparaît donc comme un moyen légitime d'introduire, dans notre cadre d'analyse, les éléments sur la diversité et la dynamique institutionnelle qui y faisaient défaut. Cependant, il existe également des divergences entre l'analyse d'Ostrom et la tradition de pensée de l'ESS qui révèlent des manques dans l'approche des communs proposée par Ostrom au regard de notre perspective d'économie morale et politique. Ces manques qui concernent les dimensions politiques et éthiques du/des communs nous semblent pouvoir être comblés en misant sur une compossibilité des approches récentes des communs qui reconnaissent toutes les apports d'Ostrom, et souvent en développent plus avant un angle particulier. Prenant le prisme de la solidarité, l'approche émergente par les communs sociaux tente ainsi d'agréger aux corpus construit par Ostrom des réflexions sur le *commoning*, sur le principe politique du commun et sur les *beni comuni* définis en Italie par leur lien aux droits fondamentaux, pour donner aux communs une dimension de questionnements éthiques.

Tout en nous inscrivant dans le double niveau macro et micro-institutionnaliste de ce courant réflexif autour des communs sociaux - qui questionne et aiguillonne le potentiel transformatif des initiatives de l'ESS au regard d'une société du commun soutenue par une économie morale et politique des communs -, nous souhaitons lui donner un prisme particulier en centrant notre réflexion sur le mode de développement porté par l'ESS. Nous cherchons plus spécifiquement ici, à nous appuyer sur les apports des analyses sur les communs pour nous doter d'un cadre théorique nous permettant de réaliser une analyse systémique, dynamique et multi-niveaux des PTCE dans une perspective d'économie éthique et politique compatible avec la tradition de pensée de l'ESS et ce, à partir de leur finalité de développement durable. Or, la mobilisation du cadre théorique d'Amartya Sen et de son approche du développement durable par les capacités nous a permis de définir un cadre conceptuel compatible avec notre perspective d'analyse des PTCE et de caractériser un idéal-type du mode de développement dont ils pourraient être porteurs : le

développement socialement soutenable (chapitre 2). Nous nous proposons donc, dans la suite du présent travail de recherche, de réaliser une opérationnalisation rhétorique du cadre conceptuel de l'approche par les capacités de Sen dans le cadre analytique et pragmatique élaboré pour étudier les communs. Cette mise en dialogue de la réflexion philosophique et éthique de Sen avec l'approche pragmatique du changement social autonome proposée par Ostrom nous semble à même de répondre à notre questionnement sur le mode de développement dont devrait être porteuse l'ESS pour sortir d'une société dominée par une économie de l'avoir et faire advenir une société durable et solidaire basée sur le développement conjoint des deux dimensions de la personne humaine, l'être et le faire au travers d'un agir en commun.

Nous disposerons alors de tous les éléments pour, dans le chapitre suivant, développer notre propre approche des communs par la notion de commun de capacités.

Figure 29 - Tableau synoptique du chapitre 3

Chapitre 3			
<p>Les fondements de la pensée d'Elinor Ostrom qui rendent son analyse compatible avec notre perspective de recherche</p>	<p>Apports d'Ostrom pouvant combler les manques de notre cadre d'analyse, issu des chapitres 1 et 2</p>	<p>Convergences et divergences entre l'analyse des communs par Ostrom et la tradition de pensée de l'ESS</p>	<p>Manques dans l'analyse des communs d'Ostrom et apports des autres approches du/des communs</p>
<p>Thématiques centrales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une théoricienne des institutions qui cherche à comprendre le caractère polycentrique et complexe de nos sociétés - une conception des institutions centrée sur les règles - la coopération comme solution aux situations de dilemme social complexes. - les conditions favorables à l'émergence des actions collectives instituantes - l'efficacité des institutions abordée sous l'angle de leur durabilité - le développement comme un processus d'apprentissage dans une situation d'incertitude au cours duquel des acteurs divers co-produisent des processus de changements institutionnels. 	<p>L'analyse de la diversité institutionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - une analyse micro-situationnelle grâce au cadre IAD et macro-situationnelle avec le cadre SSE - Création d'une "grammaire des institutions" - une étude de la capacité d'auto-organisation des individus et de leur pouvoir de transformer, par l'action collective, les variables externes qui affectent leur comportement - identification des facteurs structurels affectant la probabilité de coopération à l'échelle micro-situationnelle puis macro-situationnelle - la diversité institutionnelle comme produit de la coopération - la résolution des problèmes complexes de développement durable passe par une amélioration de la coopération 	<p>Convergences</p> <ul style="list-style-type: none"> - la tension dialogique institué/instituante - la diversité institutionnelle et une représentation substantive de l'économie (référence partagée à Polanyi) - une vision non essentialiste des biens et des marchés => la notion de ressource - le questionnement sur les formes de propriété - une ontologie proche : les êtres humains sont des acteurs capables de modifier le contexte institutionnel dans lequel ils évoluent. - Une activité économique vue comme encadrée dans les rapports sociaux : confiance, réciprocité, délibération - l'importance des processus d'apprentissage - le statut coopératif et celui de SCIC 	<p>L'approche par les communs des PTCE permet d'introduire, dans notre cadre d'analyse, des éléments sur la diversité et la dynamique institutionnelle qui y faisaient défaut...</p> <p>...mais révèle des manques</p> <p>Au regard de notre perspective de recherche, ils concernent la question du politique, la place de la justice sociale et de l'éthique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - prise en compte des relations de pouvoirs en interne, entre les groupes, entre les arrangements institutionnels existants - question de la répartition juste - réflexion éthique pour aborder les enjeux du développement durable

Fondements épistémologiques :

- les individus sont socialisés, encastrés, ils communiquent, interagissent et développent une rationalité procédurale
- Ostrom ne fait pas partie des auteurs qui désencastrant la science économique du social
- reconnaissance de la pluralité des motivations de l'agir économique
- refus de considérer qu'il existe une One Best Way

Méthodologie:

- la nécessité pragmatique de combiner les méthodes en fonction du contexte
- l'éclectisme théorique lui-même source de résilience du cadre épistémologique permettant l'analyse de la complexité du réel
- l'interdisciplinarité en SHS et au-delà
- la tolérance ou le non-dogmatisme
- le chercheur doit admettre l'influence normative de sa communauté épistémique et développer un dialogue critique avec les acteurs locaux qu'ils observent pour augmenter son potentiel d'objectivité.

L'analyse des dynamiques institutionnelles

- l'explication des dynamiques institutionnelles au travers notamment de son analyse des **conditions favorables à l'émergence des communs.**
- la légitimation d'un agir économique collectif autre que l'état ou le marché en montrant que des actions collectives qui instituent des règles permettant une gestion efficace des ressources.
- ce n'est pas une supposée « nature » des biens qui dicte le régime de propriété et la façon optimale de les gérer, et ce n'est pas une supposée « nature » de l'homme comme calculateur et rationnel qui fonde les institutions = ce sont les contextes qui font les comportements
- la caractérisation de ces cadres institutionnels, capables de faire éclore une « mentalité de coopération » au travers de **la notion complexe de capital social** permettant une interconnexion de la dimension micro-situationnelle et de la dimension macro-situationnelle.

PTCE comme communs : porteurs de situations de dilemme social, actions collectives instituantes qui génèrent une diversité d'arrangements institutionnels, processus collectif liant des membres à un ensemble de ressources matérielles, immatérielles et intangibles enchâssées, formant un système complexe => **Les PTCE peuvent être rapprochés de communs en construction**

Divergences

- Ostrom dénonce le dogme economiciste mais ne donne pas aux communs de visée politique transformative. Elle ne tirent pas d'implications politiques de son analyse des conditions d'émergence des communs.
- Ostrom ne met donc pas en avant une motivation à l'agir en commun qui serait politique ou éthique
- elle analyse les changements institutionnels produits par ces actions collectives, mais ne cherche pas à outiller ce changement.
- Dans l'analyse des processus de l'action collective : hétérogénéité du

Hypothèse de compossibilité des approches des communs:

- **Commoning** : le commun naît du faire-ensemble, de la co-activité. Approche introduisant la question éthique de la responsabilité;
- **Le principe politique du commun** : le commun est vu comme le nouveau principe politique permettant la ré-institutionnalisation de la société par elle-même, en dehors de l'imaginaire néolibéral. Le triptyque co-activité, co-participation aux décisions et co-obligation étant **une expression de la démocratie** dans sa conception radicale et extensive empruntée à Aristote
- **l'approche italienne des communs** renouvelle la notion de fonction sociale de la propriété en faisant des beni communi, les biens matériels et immatériels jugés indispensables à l'effectivité des droits fondamentaux et au libre développement de la personne. Ce qui introduit la question du choix social dans l'analyse des communs.
- En prenant le prisme de la solidarité, l'approche récente par **les communs sociaux** tente d'agrèger ces apports et de questionner et aiguillonner le potentiel

Théorie des communs

- est inséparable de celle de l'action collective
- est une spécification de ses cadres d'analyse pluridisciplinaires, multi-niveaux des situations et systèmes socio-écologiques en situation d'incertitude.
- est un champ opérationnel privilégié pour Ostrom qui condense ses apports théoriques et méthodologiques

L'analyse des communs:

- Une action collective instituante impliquant une/des ressources au-delà des biens économiques
- Une approche de la propriété sous l'angle d'un faisceau de droits
- Les communs sont encastrés dans le social, enchâssés par leurs dimensions matérielles et immatérielles et peuvent s'emboîter dans un système polycentrique plus vaste
- un guide de questionnement des initiatives

collectif, place accordée aux pouvoirs publics, focalisation sur la gouvernance ou sur la démocratie, prise en compte des droits de propriété, conception de la solidarité et de la réciprocité, rapport au temps...

- Le changement institutionnel est le produit d'une adaptation pour Ostrom, c'est un des résultats attendus de l'action collective dans l'analyse de l'ESS.

transformatif des initiatives de l'ESS au regard d'une société du commun soutenue par une économie morale et politique des communs. Approche donnant aux communs une dimension de questionnements éthiques et politiques.

Chapitre 4 : Les communs de capacités

Chapitre 4 - Les communs de capacités

Nous avons souhaité inscrire notre analyse à la fois normative et positive des PTCE dans la tradition de pensée de l'ESS en les questionnant à partir de leur finalité de développement local durable. Nous avons ainsi défini les éléments épistémologiques, ontologiques et méthodologiques qui permettent d'ancrer notre recherche dans cette tradition de pensée de l'ESS (chapitre 1). Ayant choisi de questionner la finalité de développement local durable assignée aux PTCE et souhaitant contribuer à la caractérisation du mode de développement dont serait ou devrait être porteuse l'ESS¹⁷⁵, nous nous sommes appliqués (chapitre 2) à discriminer parmi les approches économiques du développement durable et de la justice sociale, celles qui correspondraient le plus à notre démarche. Nous avons alors montré que l'approche par les capacités du développement durable, fondée sur le cadre épistémologique et théorique d'Amartya Sen, est non seulement adapté à notre projet de recherche mais vient surtout, selon nous, renforcer les fondements épistémologiques de la tradition de pensée de l'ESS avec les notions de capacités, d'engagement, d'*agencéité* et la mobilisation du spectateur impartial. L'apport épistémologique et conceptuel de l'approche par les capacités à notre propos est encore renforcé si celle-ci est élargie avec les réflexions des économistes que nous qualifions de personnalistes. En se basant sur une analyse ontologique de la personne humaine, ces économistes soulignent des « incomplétudes » dans la pensée de Sen qu'ils proposent de combler en y introduisant une réflexion sur les formes de responsabilités et sur l'agir collectif (*agencéité* collective). Ce cadre conceptuel de l'approche par les capacités ainsi élargi (ACE), tout étant concordant avec notre approche et notre perspective de recherche, permet de définir le type-idéal du développement socialement soutenable et de caractériser la forme d'économie appliquée permettant de générer ce mode de développement. Ce type-idéal constitue alors pour nous un élément essentiel pour développer la dimension normative de notre travail de recherche sur les PTCE (chapitre 2).

Les PTCE étant des dynamiques multi-partenariales situées, des actions collectives instituant leurs règles de fonctionnement, nous avons mobilisé une analyse institutionnaliste des actions collectives. La mobilisation du cadre analytique d'Elinor Ostrom sur les dynamiques institutionnelles et les actions collectives face aux situations de dilemmes sociaux, en particulier son analyse des communs, nous a semblé appropriée. Ainsi, en complétant l'approche institutionnaliste des communs proposée par Ostrom avec des éléments provenant d'autres approches

¹⁷⁵ Article 1 de la loi de juillet 2014 sur les entreprises de l'ESS. Rappelons que la dimension du mode de développement de l'ESS n'a été présente qu'in extremis dans la Loi de 2014, par le fait d'un amendement du 9 mai 2014 porté par le groupe EELV à l'assemblée nationale en seconde lecture. Voir chapitre 1.

des communs, nous disposons d'un cadre analytique des actions collectives instituanes qui nous semble pertinent pour approcher les PTCE (chapitre 3).

Ce quatrième chapitre doit nous permettre de relier le cadre conceptuel de l'ACE et le cadre analytique des communs.

Partant du constat établi dans le chapitre 2 que l'opérationnalisation directe de l'approche par les capacités est difficile, voire contraire à la pensée de Sen, nous proposons **dans une première section d'explorer la piste d'une autre forme d'opérationnalisation du cadre conceptuel de l'ACE**. Puisqu'opérationnaliser un concept signifie chercher à le rendre effectif, nous pouvons considérer qu'un concept est opérationnalisé quand il est observable et mesurable comme on l'entend généralement mais également quand il imprègne, guide ou oriente l'agir individuel et collectif.

Nous qualifions d'opérationnalisation « rhétorique » cette forme d'opérationnalisation d'un concept qui vise à en faire un ingrédient d'une motivation de l'agir.

Nous nous proposons de montrer que l'approche par les capacités élargie peut être opérationnalisée de façon « rhétorique » au travers du cadre analytique des communs tel que présenté dans le chapitre 3, en forgeant le concept de commun de capacités.

Nous ferons ainsi le lien entre le cadre conceptuel de l'ACE et le cadre analytique des communs en donnant une place structurante à la question de la relation individu/collectif via la mobilisation de la notion de capital social, centrale dans l'analyse d'Ostrom et de la représentation de la dynamique des actions collectives par le « temps du projet » de Jean-Pierre Dupuy (1994).

Nous pourrons alors dans la deuxième section de ce chapitre, « opérationnaliser », au sens traditionnel du terme, ce concept pour relier pensée et action et nous inscrire ainsi pleinement dans la tradition de pensée de l'ESS. Nous réaliserons cette opérationnalisation « classique » en construisant un **outil d'analyse des actions collectives instituanes de type PTCE : les capteurs de communs de capacités** ; et pour rester dans une logique d'économie politique, cet outil comportera à la fois une dimension positive et une dimension normative.

Nous disposerons alors d'un cadre conceptuel, théorique et opérationnel. Inscrit dans la tradition de pensée de l'ESS, ce cadre permettra d'étudier les PTCE à l'aune de leur finalité de développement durable. Mais il nous permettrait également d'analyser d'autres formes d'actions collectives instituanes **s'inscrivant dans l'ESS**, au regard de leur potentiel de développement équitable des capacités et de la dynamique instituante d'un commun.

Section 1 – Le concept de commun de capacités : une opérationnalisation rhétorique de l'Approche par les Capabilité Elargie (ACE) au travers du cadre analytique des communs

Cette première section a pour objectif de définir et caractériser le concept de commun de capacités en cherchant à intégrer les concepts de l'ACE dans la dynamique institutionnelle d'un commun, tout en restant ancré dans la tradition de pensée de l'ESS. Pour cela, nous commencerons par rassembler les éléments issus des chapitres précédents concernant ce croisement entre l'ACE et les communs tout en précisant ce que nous proposons d'appeler une opérationnalisation de forme « rhétorique » (1.1). Il s'agira ensuite d'analyser les apports de l'opérationnalisation rhétorique de l'ACE au cadre analytique des communs (1.2); pour pouvoir caractériser le concept de commun de capacités et préciser ce qui en fait un concept d'économie politique (1.3).

1.1 - Le croisement du cadre conceptuel de l'ACE et du cadre analytique des communs

L'approche par les capacités élargie fonde notre conception de la finalité de développement local durable attribuée aux PTCE. PTCE qui peuvent, comme nous l'avons montré dans le chapitre 3, être approchés comme des communs en tant que dynamiques institutionnelles appuyées sur une action collective instituante. L'opérationnalisation « classique » du cadre conceptuel de l'ACE posant problèmes (cf chapitre 2), **nous proposons, pour caractériser l'objet PTCE, de réaliser une opérationnalisation « rhétorique » de l'approche par les capacités élargie dans le cadre analytique des communs en élaborant le concept de commun de capacités.** Nous devons donc commencer ici par justifier de cette proposition méthodologique en rassemblant les éléments épistémologiques, ontologiques, méthodologiques et théoriques qui, selon nous, légitiment ce croisement entre les pensées de Sen et d'Ostrom dans la perspective de la tradition de pensée de l'ESS (1.1.1). Nous pourrions ensuite expliciter ce que nous entendons par une forme d'opérationnalisation « rhétorique » en nous appuyant sur les apports réflexifs de Jean-Pierre Dupuy (1994) sur le « temps du projet » (1.1.2). Nous pourrions alors étayer notre proposition méthodologique en identifiant les apports croisés entre l'ACE et le cadre analytique des communs permis par cette forme d'opérationnalisation, et notamment en questionnant ce que cela implique pour l'acceptation des concepts centraux de l'approche par les capacités (1.1.3). Nous mettrons alors en évidence comment le concept de capital social joue pour nous un rôle central pour éclairer la relation individu/collectif.

1.1.1 – Légitimité du croisement entre les analyses de Sen et d’Ostrom dans la perspective de la tradition de pensée de l’ESS

Après avoir établi les éléments épistémologiques et méthodologiques de la tradition de pensée de l’ESS que nous présentons comme pertinents pour étudier les PTCE au prisme de leur finalité de développement durable local, nous avons successivement confronté la pensée de Sen puis celle d’Ostrom à ces éléments pour établir leur compatibilité avec la tradition de pensée de l’ESS. A de nombreuses reprises nous avons évoqué des rapprochements possibles entre le cadre de pensée de Sen et celui d’Ostrom mais sans creuser ni rassembler ces éléments de rapprochements. Il nous faut donc ici exposer les éléments permettant de légitimer le croisement entre les analyses de Sen et d’Ostrom puis de manière plus générale entre l’ACE et le cadre analytique des communs afin d’explicitier notre propre cadre épistémologique, notre positionnement épistémologique vis-à-vis de l’économie, l’ontologie que cela suppose, ainsi que le cadre méthodologique qui en découle. Pour faciliter la lecture, nous présentons ces éléments dans le tableau suivant :

Figure 30 - Les éléments de notre cadre épistémologique et méthodologique

Eléments	Tradition de pensée de l’ESS	Cadre conceptuel d’Amartya Sen	Cadre analytique d’Elinor Ostrom
EPISTEMOLOGIE			
Pluridisciplinarité	L’économie sociale et solidaire revendique <u>l’unité des sciences sociales</u> et notamment les apports croisés de l’économie, la sociologie, la science politique et la philosophie.	La remise en cause de l’unicité de la motivation des comportements jugés rationnels débouche sur <u>une remise en cause de l’indépendance de la théorie analytique et de la théorie normative.</u>	Seul <u>un cadre pluridisciplinaire - y compris au-delà des Sciences Humaines et Sociales</u> - peut permettre de saisir la complexité des situations de dilemme social.
Absence de <i>one best way</i>	Loin de la recherche de la voie unique d’efficacité ou d’accomplissement des changements sociaux attendus, l’ESS emprunte la voie de l’expérimentation et valorise <u>la diversité des arrangements institutionnels.</u>	- Une des conclusions à laquelle Sen arrive dans ses travaux menés à partir du théorème d’impossibilité d’Arrow, et qui guidera sa manière d’appréhender tous les autres sujets dans la suite de son œuvre, est qu’ <u>il n’existe pas de meilleure solution de choix social dans l’absolu</u> , que « ce sont les circonstances qui déterminent quelles sont les meilleures procédures à appliquer » (Prevost, 2009, p.271).	La pensée d’Ostrom se caractérise par le non-dogmatisme. <u>La diversité institutionnelle</u> doit pour Elinor Ostrom être considérée à la fois comme le produit et la source de l’adaptabilité des organisations humaines insérées dans des systèmes socio-écologiques aux variations de long terme de ces systèmes. Dans l’approche épistémologique d’Ostrom, il n’existe donc pas de « <i>one best</i>

		<p>- <u>Pluralités des raisons impartiales</u> : Plusieurs décisions raisonnables et justes peuvent donc coexister, ce qui constitue un argument pour défendre l'objectivité (et donc en partie la scientificité) de la tradition de pensée de l'ESS lorsqu'elle affirme l'inexistence d'une « <i>one best way</i> » et valorise la diversité des arrangements institutionnels.</p>	<p><i>way</i> » organisationnel qu'il s'agirait de définir puis d'étendre à toutes les formes d'organisations.</p> <p>Cela la conduit à critiquer vivement les programmes de développement qui visent à imposer une monoculture institutionnelle - <i>Blueprint Thinking</i> - (Ostrom, 1999).</p>
Analyse située et contextualisée	La recherche en ESS ne peut alors se dérouler que dans une perspective située, contextualisée et dynamique.	<p>L'ensemble de l'œuvre de Sen est imprégné de l'idée d'un raisonnement situé, contextualisé mais devant se méfier du localisme par le recours à l'impartialité ouverte (Sen, 2009).</p> <p>L'introduction dans la réflexion individuelle et dans le débat public de ce que pourrait penser un spectateur impartial venu de loin, permet en effet pour Sen d'éviter le localisme des valeurs tout en autorisant une approche comparative et située du choix social et du jugement sur ce qui est juste</p>	Ostrom ne fait pas partie des auteurs qui désencastrant la science économique du social mais au contraire nous propose « une théorie située contextualisant la condition humaine dans sa diversité » (Labrousse, 2015, p.21).
Prendre en compte les motivations des acteurs	Une démarche pragmatique qui prend au sérieux les engagements normatifs des sujets, qu'ils soient acteur-chercheur ou chercheur-acteur	Sous l'influence de Martha Nussbaum, Sen sera amené à reconnaître et à prendre en compte la valeur attribuée par chaque personne à ce qu'elle souhaite accomplir, être et faire. L'agent devient alors un individu capable de chercher à mener une vie accomplie (Dubois, 2013).	Ostrom prend en compte ce que les acteurs ont des raisons de valoriser pour expliquer les actions collectives. Les communs sont ainsi une dynamique institutionnelle autour de l'accès à des ressources auxquelles les acteurs accordent de l'importance.
POSITIONNEMENT EPISTEMOLOGIQUE VIS-A-VIS DE L'ECOMONIE			
Place de l'économie dans le cheminement de pensée	L'ESS comme mouvement de pensée et d'actions ou de pratiques, en conjonction qui <u>met intrinsèquement en tension une dimension</u>	Tout le cheminement intellectuel de Sen vise à <u>réintroduire des questionnements éthiques dans les raisonnements économiques</u> menant à des politiques publiques - et plus largement à	Ostrom développe un projet de recherche ayant clairement une dimension politique qui s'exprime par sa volonté de dépasser les dogmes et de <u>réconcilier l'économie et la science politique</u> (Labrousse,

	<u>économique et une dimension politique.</u>	des situations de choix collectifs, impactant la vie réelle des personnes et ce, dans le cadre démocratique. Sen cherche à (ré)concilier la tradition éthique et la conception mécaniste de l'économie	2015) pour développer une économie politique du développement
Une analyse économique assumant sa part de normativité...	Ne pas assumer cette part normative dans les écrits sur l'ESS revient à considérer l'ESS comme un simple objet d'étude économique mais pas comme un mouvement producteur d'une pensée (Draperi, 2011) L'ESS en tant que mouvement de pensée s'ancre dans la science normative en produisant des réflexions sur l'économie telle qu'elle devrait être, à partir de principes moraux ou de valeurs qui constituent finalement l'unité de l'économie sociale et solidaire.	Tradition éthique et conception mécaniste de l'économie, philosophie analytique et phénoménologie, Sen combine aussi économie normative, positive et appliquée	On reproche souvent à Ostrom son absence de normativité assumée cependant nous considérons que les travaux d'Ostrom sur la « fabrique des institutions » ouvre la voie à une réflexion d'économie politique sur la construction intentionnelle d'une économie de la coopération. Par ailleurs, Ostrom consacra une grande partie des travaux de sa fin de vie à la caractérisation de ces cadres institutionnels, en tant qu'ensemble de règles, de normes et de stratégies partagées, capables de faire éclore une « mentalité de coopération » au travers de la notion complexe de capital social.
Critique de l'économie dominante qualifiée de néoclassique ou libérale ...	- Dénonciation de la réduction de l'économie au marché et de l'individu à un égoïste calculateur - Mobilisation de la pensée de Polanyi : prendre en compte la pluralité des principes d'intégration économique - Pour notre recherche, nous cherchons à mobiliser des auteurs qui s'attaquent en particulier aux fondements métaphysiques de la théorie libérale.	- Sen remet en cause les fondements métaphysiques et épistémologiques de la théorie des choix rationnels et de la théorie du bien-être - Les réflexions de Sen sur les dimensions de la liberté et leur prise en compte dans l'évaluation éthique des situations, dans la conception de ce qu'est le développement et de ce que devraient être les politiques de développement, l'amène ainsi à relativiser la place que doit prendre le marché en économie comme celle que doit prendre la croissance dans le processus de développement.	L'analyse d'Ostrom souligne les apories du schéma conceptuel actuellement dominant en sciences économiques et uniquement construit sur l'opposition ou la complémentarité entre l'Etat et le marché (Eynaud et Laurent, 2017). La théorie ostromienne des communs offrent ainsi une analyse de la diversité institutionnelle existante et contredit la recherche économique dominante qui ne voit l'ESS ou les communs que comme des résidus, des « tiers » dans les interstices laissés par les défaillances du

		- Sen remet fondamentalement en cause le réductionnisme de la science économique moderne qui n'envisage que le cas extrêmement limité où la capacité d'action est intégralement et exclusivement orientée par la maximisation du bien-être individuel.	marché et de l'Etat (Eynaud et Laville, 2017).
Se reconnaissant dans une économie substantive où l'économie n'est pas désencastrée du social	L'économie dans le sens substantif correspond à la manière dont les hommes s'organisent pour vivre dans leur environnement social et naturel et satisfaire la dimension physique de leurs besoins. Alors que dans son sens <i>formel</i> , l'économie est l'étude des choix rationnels dans une logique de maximisation de l'utilité en situation de rareté	Sen nous propose une approche du développement qui <u>réencastre l'économie dans le social par le biais de questionnements éthiques</u> . Sen renouvelle la pensée du développement en réencastant les préoccupations économiques dans le double questionnement de <i>la conception éthique de la motivation</i> en réponse à la question « Comment doit-on vivre ? » et de la <i>conception éthique de l'accomplissement social</i> qui pose la question des processus permettant de porter un jugement sur ce qui est accompli à l'échelle de la société (Sen, <i>Ethique et économie</i> , 1993, p.7-8).	L'importance qu'Ostrom accorde à la prise en compte des liens interpersonnels mais aussi des liens entre les hommes et leur environnement naturel, sont autant d'éléments qui l'éloignent du cadre d'analyse néoclassique et la rapprochent du cadre d'analyse substantif. L'analyse économique des communs est ainsi indissociable de leur encastrement social, symbolique et politique ; et l'attention qu'Ostrom porte à la communauté la situe indéniablement du côté de l'économie substantive. Tandis que sa conception de l'efficacité nous rappelle son ancrage politiste.
Et admettant la pluralité des motivations de l'agir économique	Ces motivations peuvent être religieuses, esthétiques, coutumières, d'honneur, de prestige et de gloire, d'intérêt... mais elles ne peuvent jamais être réduite à une unique motivation expliquant la diversité des comportements économiques.	Sen montre que la non-prise en compte de l'éthique conduit la science économique moderne à perdre de vue la pluralité des motivations et à définir de manière erronée la rationalité des comportements économiques - La compassion est, pour lui, la prise en compte du bien-être de l'autre car le souci d'autrui influe directement sur notre propre bien-être. - l'engagement : Il s'agit des situations où je ne suis pas personnellement atteint dans mon bien-être mais où j'estime que c'est juste, injuste,	L'analyse doit chercher à expliciter et comprendre les motivations des acteurs en admettant qu'elles puissent être plurielles et donc en sortant du cadre de la Théorie du Choix Rationnel. Ostrom insiste en effet également sur la pluralité des motivations des individus, en rejetant intellectuellement et par l'expérimentation le fait que leur seule motivation serait le gain (Ostrom, 2011-b) tout en reconnaissant à l'instar de Sen qu'ils ne sont pas non plus tous et toujours altruistes ; et qu'au final les motivations qui guident les

		condamnable ... et où je suis prêt à faire quelque chose pour que cela advienne ou pour l'empêcher (Sen, 1993, p.97). L'engagement peut aussi être considéré comme le fondement ontologique du ré-encastrement de la théorie économique dans le social puisque cette motivation exprime l'individualité d'agents socialement situés.	comportements dépendent elles aussi du contexte et de l'environnement institutionnel.
ONTOLOGIE			
L'être humain n'est pas un individu isolé	L Bourgeois notamment, substitue à l'individu isolé dont les droits naturels découlent d'une transcendance divine, un individu associé qui « <i>naît débiteur de l'association humaine</i> » et qui dispose donc d'obligations morales naturelles.	La liberté individuelle est éminemment sociale car l'individu n'est pas isolé mais au contraire inséré dans un contexte social situé dont la réflexion se doit de tenir compte.	Les individus chez Ostrom sont loin d'être isolés mais sont inscrits dans des relations sociales complexes, multiniveau et dans une histoire. Les individus chez Ostrom sont donc socialisés, encastés, ils communiquent, interagissent et ont des comportements qui ne relèvent pas forcément du calcul utilitariste mais aussi d'obligations parfaites et imparfaites générées par la culture, les normes, les groupes d'appartenance.
L'être humain n'est pas passif, il est acteur du changement social.	En faisant de chaque être humain non pas un acteur passif entravé par son milieu institutionnel mais un agent de l'évolution sociale, Polanyi nous propose une ontologie du changement social et de la capacité instituante des acteurs qui alimente l'analyse dynamique de l'ESS.	<u>La distinction entre les composantes « être » (<i>beings</i>) et « faire » (<i>doings</i>) de la vie humaine</u> Sen considère la capacité des êtres humains à choisir des buts divers à valoriser et à agir pour leur réalisation, y compris si cela vient contredire leur bien-être. Le concept d'agent et la notion « d'agencité » permettent à Sen de considérer l'être humain comme ayant une capacité d'action orientée par une finalité choisie de manière réfléchie. <u>Sen nous propose une « économie d'acteurs capables ».</u>	Les individus développent une rationalité procédurale qui se manifeste par une capacité à se fixer des objectifs et à raisonner en fonction de leur environnement physique, relationnel et institutionnel pour construire un cheminement vers ces objectifs.

<p>Dynamique des institutions : Le changement social passe par une influence réciproque entre les institutions et les comportements</p>	<p>Une grande partie de la tradition de pensée de l'ESS se concentre sur l'analyse du rapport dialogique entre institué et instituant à l'œuvre au sein des réalités de l'ESS en lien avec la double qualité des personnes. La recherche et l'action portent donc sur la compréhension du rôle des institutions dans les comportements économiques et inversement.</p>	<p>Institutions et comportements réels des individus sont interdépendants et évoluent ensemble. La « marche vers la justice » est un processus d'amélioration continue entre institutions et comportements. Cette vision d'une amélioration progressive des comportements et des institutions fonde également son approche du développement durable.</p>	<p>Ostrom a la conviction de la capacité d'auto-organisation des individus et de leur pouvoir de transformer les variables externes qui affectent leur comportement par l'action collective, à condition d'admettre que les êtres humains sont des individus sociaux qui communiquent.</p>
<p>DEMARCHE DE RECHERCHE</p>			
<p>Finalité</p>	<p>Dans cette circularité entre mouvement de pensée et mouvement de pratiques, les acteurs sont des producteurs de connaissance et les chercheurs sont des acteurs. La démarche de recherche de l'ESS vise donc aussi la mise en œuvre d'un processus éducatif émancipateur pour les personnes impliquées. <u>La démarche de « recherche-action-formation » doit contribuer au changement social recherché.</u></p>	<p>Pour Sen, l'important dans sa démarche de recherche est de <u>contribuer effectivement à réduire les inégalités injustes.</u></p>	<p>Pour Ostrom, l'important dans une démarche de recherche n'est pas de prouver que l'hypothèse est correcte, mais bien de <u>découvrir quelque chose sur la dynamique des institutions.</u></p>
<p>Pluralisme des méthodes</p>	<p>La méthode est donc plutôt celle de l'expérimentation mettant en œuvre tour à tour des logiques inductives et abductives</p>	<p>La remise en cause de l'unicité de la motivation des comportements jugés rationnels débouche également sur une remise en cause des méthodes de la science économique standard : Il faut utiliser d'autres sources d'informations, notamment l'introspection et la discussion (Sen, 1993, p.113) et mobiliser d'autres sciences humaines.</p>	<p>Son pluralisme théorique se traduit dans une démarche de recherche pragmatique qui fait appel à des méthodes variées. Chaque méthode étant intrinsèquement incomplète, seule la combinaison organisée de plusieurs méthodes de recherche peut permettre d'appréhender la complexité du réel.</p>

<p>Lien avec le pragmatisme philosophique</p>	<p>La démarche est pragmatique au sens où elle emprunte sa méthode et ses outils à la philosophie pragmatique, et en particulier celle de la théorie de l'enquête de J. Dewey</p>	<p>Sen en refusant d'établir une liste des capacités inscrit l'approche par les capacités dans une méthodologie qualitative de l'enquête en référence explicite à J. Dewey. Le processus de choix social par la délibération nécessite la construction collective de la compréhension des problèmes économiques et sociaux et l'étude de la faisabilité sociale des solutions envisagées, par un processus d'enquête.</p>	<p>Ostrom s'inscrit pour Agnès Labrousse (2015) dans la ligne du pragmatisme philosophique de Dewey avec l'idée de communauté d'enquête, mais aussi de Peirce avec une large place faite au raisonnement abductif.</p>
--	---	---	--

A ce cadre épistémologique et méthodologique construit par le croisement des pensées de Sen et d'Ostrom dans la perspective de la tradition de pensée de l'ESS s'ajoute les enrichissements apportés, tant pour Sen que pour Ostrom, par des **réflexions ontologiques complémentaires sur la responsabilité.**

Figure 31 - Réflexions ontologiques complémentaires sur la responsabilité.

<p>Ontologie et responsabilité</p>	
<p>Tradition de pensée de l'ESS</p>	<p>L'unité de l'économique et du social suppose une réflexion sur la responsabilité envers la diversité du monde, y compris le non-humain. La responsabilité entre donc pleinement dans notre réflexion sur le mode de développement dont doit être porteuse l'ESS, et donc sur l'appréhension de la finalité de développement local durable assignée aux PTCE</p>
<p>Cadre conceptuel d'Amartya Sen</p>	<p>a- Les libertés individuelles sont un engagement et une responsabilité sociale. Libertés individuelles et responsabilité sont ainsi, pour Sen, indissociables et ce au niveau des individualités comme au niveau collectif ou social.</p> <p>b- La réalisation d'un développement durable repose conjointement sur les contraintes que peuvent se donner librement les agents, et sur les obligations imparfaites au sens de Kant que nous crée la situation de précarité de la nature menaçant la préservation de l'humanité (Sen, 2009).</p> <p>- Notre liberté d'agent nous crée à minima la responsabilité et l'obligation générale de réfléchir à ce que nous pouvons faire raisonnablement pour aider quelqu'un d'autre à concrétiser sa liberté (Sen, 2009, p.442). Elle ne nous crée pas l'obligation parfaite d'agir toujours pour les autres, mais elle nous donne une raison de le faire et donc éventuellement de nous imposer une contrainte pouvant restreindre notre bien-être.</p> <p>Reconnaître les droits humains c'est « déclarer que, si quelqu'un peut intervenir efficacement pour empêcher la violation d'un de ces droits, il a une bonne raison d'agir ainsi – et qu'il doit la prendre en compte dans sa décision » (Sen, 2009, p.443).</p>

Cadre conceptuel de l'ACE	<p>a- La responsabilité admise par Sen est uniquement celle liée à la liberté de l'agent. Elle est uniquement <i>ex-post</i> ou conséquentielle et n'inclue pas une capacité à limiter sa liberté d'action <i>ex-ante</i> tant vis-à-vis d'autrui que vis-à-vis de la sphère du non-humain.</p> <p>Il manque donc à la pensée de Sen une réflexion sur la responsabilité <i>ex ante</i> ou prospective qui précède l'action, qui résulte de la présence d'obligations <i>a priori</i> pouvant demander d'auto-réduire sa propre liberté d'action pour les respecter (Dubois et Mahieu, 2009, p.253) or, cette forme de responsabilité est essentielle aux actions humanitaires, écologiques et de développement durable en général.</p> <p>b- Il faut aller plus loin et reconnaître que l'interdépendance entre humains et entre humains et non-humains génère une vulnérabilité de l'autre qui nous crée l'obligation parfaite (c'est-à-dire un impératif kantien) d'en prendre soin. Cette éthique de l'altérité, et l'éthique du <i>care</i> nous créent donc une obligation de se soucier de (<i>caring about</i>), de prendre en charge (<i>taking care of</i>), de prendre soin (<i>care giving</i>) et de recevoir le soin (<i>care receiving</i>) des altérités rendues vulnérables par nos interdépendances systémiques (Swaton, 2017).</p>
Cadre analytique d'Elinor Ostrom	Thématique peu abordée par Ostrom mais la reconnaissance d'une capacité de changement institutionnel accordée aux êtres humains ouvre également une piste de réflexion partagée sur la responsabilité.
Cadre analytique des communs	Silke Helfrich et David Bollier (2017) mettent en évidence la dimension éthique du <i>commoning</i> en insistant sur la valeur attribuée dans ces pratiques au « prendre soin » et à la responsabilité de l'être humain dans le maintien de la vie, mais aussi au pluralisme des valeurs et au respect d'un savoir incarné et situé (p.208-209). Le <i>commoning</i> peut être vu comme un ensemble de pratiques du prendre soin traduisant une éthique de responsabilité <i>ex-ante</i> et de respect démocratique du pluralisme.

A partir des nombreux éléments rassemblés ci-dessus - épistémologiques, ontologiques et méthodologiques - nous pouvons affirmer la légitimité, que nous avons pressentie, à croiser les pensées de Sen et plus largement de l'ACE avec celles d'Ostrom et plus largement avec celles issues du cadre analytique des communs tout en nous inscrivant dans la tradition de pensée de l'ESS. Cette légitimité est renforcée par les nombreux rapprochements que nous avons pu souligner au cours des précédents chapitres concernant les concepts mobilisés et le contenu des analyses proposées. Nous reviendrons plus avant sur le détail de ces rapprochements analytiques, mais nous pouvons d'ores et déjà en présenter une synthèse légitimant le croisement que nous proposons. Nous nous appuyons sur les différentes échelles ou niveaux des dynamiques institutionnelles et du changement social :

- Au niveau individuel, approche par les capacités et communs questionnent les motivations de l'agir économique et les conditions favorables à cet agir,

à la fois individuel et collectifs, avec notamment pour Sen les concepts de capacités, d'*agencité* et d'engagement ;

- Au niveau du collectif d'agents, de personnes ou d'acteurs, le rapprochement porte sur l'analyse du processus de l'action collective et de la coopération, sur le rôle de la réciprocité dans ce processus et sur les explications à apporter à la diversité des dynamiques institutionnelles ;
- Au niveau méso¹⁷⁶ qui correspond au caractère situé et contextualisé des analyses que nous croisons, nous trouvons des préoccupations similaires sur la capacité des agents ou acteurs à générer des évolutions du contexte qui influence leurs comportements mais aussi sur la qualité de leur vie humaine, en fonction des objectifs qu'ils se donnent. Cela passe par la mobilisation du cadre des systèmes socio-écologiques et de la réflexion sur le polycentrisme chez Ostrom par exemple et par celle du concept de territoire pour l'ESS (Draperi, 2015) ;
- Enfin au niveau global ou macro, la question commune est celle du développement et des politiques de développement - mais aussi de l'évaluation du choix social.

Pour chacun de ces niveaux de réflexion, les traditions de pensée que nous croisons développent également des arguments de remise en cause du modèle économique dominant qui sont concordants et s'alimentent mutuellement. Cette réflexion multi-niveau se double d'une prise en compte de la pluralité des échelles temporelles, pour former une pensée systémique et complexe.

Notre questionnement sur le mode de développement dont serait ou devrait être porteurs les PTCE cherche ainsi à établir un lien entre les dynamiques collectives territoriales de type PTCE et le niveau méso du mode de développement territorial. Cependant la compréhension de ce lien collectif-méso passe également par l'analyse des liens entre ces dynamiques collectives et les éléments du niveau individuel, et permet de projeter une analyse sur le mode de développement porté par l'ESS qui se situe au niveau macro.

La légitimation du croisement entre l'approche par les capacités élargie et le cadre d'analyse des communs pour une analyse des PTCE - questionnant leur finalité de développement local durable et s'inscrivant dans la tradition de pensée de l'ESS - que nous venons de faire ne supprime toutefois pas les difficultés liées à une opérationnalisation du cadre conceptuel de l'ACE sous une forme classique, c'est-à-dire permettant d'observer et d'évaluer des réalités. Ces difficultés nous

¹⁷⁶ Méso au sens de milieu de vie : c'est l'échelle des Systèmes Socio-Ecologiques pour Ostrom, du vécu collectif objectif et subjectif pour Sen et du territoire pour l'ESS.

interdisent de réaliser un croisement « à plat »¹⁷⁷ de la pensée de Sen et de celle d'Ostrom car le type de commun ainsi défini contiendrait lui-même les impossibilités d'opérationnalisation que nous soulignons. Or **notre objectif est que notre recherche permette de disposer d'outils opérationnels d'analyse des PTCE au regard de leur finalité de développement durable, permettant de réaliser la conjonction de l'action et de la pensée propre à l'ESS**. Nous nous proposons donc de définir et caractériser une forme d'opérationnalisation que nous qualifions de « rhétorique » qui nous permettra de réaliser ce croisement entre le cadre conceptuel de l'ACE et le cadre analytique des communs, tout en ouvrant une voie à une opérationnalisation « classique » du type de commun ainsi défini.

1.1.2 – Une opérationnalisation de type « rhétorique » ?

Pour Amartya Sen, **le concept de capacités cherche à transcrire la puissance effective de choix et la puissance effective d'agir d'un individu dans la double dimension de la vie humaine que sont l'être et le faire (*beings and doings*)**. Ce concept dessine donc un espace des possibles en rapport à ce que les personnes ont des raisons de valoriser. Cet espace des possibles concerne les possibles de la configuration actuelle du monde mais aussi les possibles des configurations du monde non encore advenues¹⁷⁸. Et c'est cet espace des possibles qu'un développement durable doit chercher à développer de manière équitable pour les générations présentes et à venir. En nous rappelant ceci, Muriel Gilardone (2018) souligne que les capacités ne sont pas une métrique du développement humain, mais bien plus un travail philosophique préparatoire qui ouvre de nouvelles perspectives pour l'analyse économique.

En premier lieu, il nous semble que les capacités en tant que puissance de choix peuvent être abordées comme une base informationnelle capable d'éclairer un choix social intégrant les questionnements éthiques de justice sociale, et reconnaissant une valeur intrinsèque aux libertés. Cependant, beaucoup de commentateurs de Sen cherchent à réduire sa pensée à une vision uniquement fonctionnelle des libertés, ce qui les conduit à chercher à définir une liste des capacités et à construire des outils de mesure s'y rapportant en se limitant à la

¹⁷⁷ Nous utilisons cette expression pour signifier que les pensées de Sen et d'Ostrom comportant, comme nous l'avons montré, de nombreuses dimensions imbriquées dont pour Sen des dimension potentielles non advenues, un croisement « à plat » - c'est-à-dire se limitant à 2 dimensions- ne permet pas de rendre compte de cette complexité.

¹⁷⁸ Un croisement entre l'approche par les capacités de la dynamique sociale et l'approche proposée par la physique quantique des états du monde nous semble une piste de recherche à explorer d'autant que cette proposition est conforme à la conception méthodologique d'Ostrom qui pousse les chercheurs à une pluridisciplinarité au-delà des SHS.

mesure des fonctionnements réalisés¹⁷⁹. Pour Gilardone (2018), en refusant d'établir une liste des capacités, Sen affirme son refus « d'enfermer le concept de capacité dans un cadre théorique qui donnerait une vision purement fonctionnelle de la liberté » (p.54). Nous considérons avec cette auteure que Sen cherche davantage par son concept de capacités à provoquer une réflexion collective sur la base informationnelle retenue pour les évaluations sociales qu'à favoriser le développement d'une métrique de la situation des agents. **L'approche par les capacités serait donc avant tout une manière de stimuler le raisonnement public ouvert sur ce qui compte pour les personnes.** En affirmant que les capacités sont une approche et pas une théorie, Sen réfute leur opérationnalisation au sens donné à ce terme en économie « mécaniste », c'est-à-dire le processus permettant de passer du concept aux données quantitatives. Dans un entretien accordé en 2010 et cité par Gilardone (2018), Sen dit ainsi : « *operationalization is a demand to do solutions without thinking, without discussing, without debating* » - autant d'éléments qui fondent justement pour lui la dimension éthique du raisonnement économique.

Opérationnaliser un concept signifie chercher à le rendre effectif. Cette effectivité est aujourd'hui le plus souvent réduite à la quantification, suivant le principe imposé par l'économicisme que seul ce qui est quantifiable a de la valeur et donc existe. Mais nous pouvons aussi considérer qu'un concept est effectif quand il imprègne, guide ou oriente l'agir individuel et collectif. Atkinson (1999¹⁸⁰) nous invite ainsi à considérer qu'il y a plus d'une façon pour une idée d'être effective ou « opérationnelle » : **le fait d'amener les personnes à penser différemment certaines questions économiques et sociales constitue déjà une forme d'opérationnalisation puissante :**

“In seeking to answer this question [celle de l'opérationnalité], it is important to bear in mind that there is more than one way in which an idea of this kind can be operationally effective. In particular, the application of the idea may be powerful in theoretical terms, without necessarily leading to a quantitative measure. A concept is effective if it causes people to think in a different way, and this applies to analytical models as well as to quantification” (p. 185-186).

¹⁷⁹ A la suite de Martha Nussbaum, de nombreux auteurs s'appuient sur une liste de capacités pour ensuite définir des indicateurs permettant de mesurer ou de catégoriser les fonctionnements observés des individus. A titre d'exemple : Tovar, É. (2014). « Mesurer la pauvreté : l'apport de l'approche par les capacités : L'exemple de l'aire urbaine parisienne en 2010 ». *Informations sociales*, 182(2), 40-48. <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2014-2-page-40.htm> ou Fanny Le Maurellec (2014). *L'approche par les capacités un nouveau cadre pour l'analyse de l'accessibilité universelle : application à la mobilité des personnes vieillissantes...* Architecture, aménagement de l'espace. Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, 2014.

¹⁸⁰ Atkinson A. (1999), "The contributions of Amartya Sen to welfare economics", *Scandinavian Journal of Economics*, 101(2), pp. 173-190.

En suivant la pensée et les propos de Sen, nous considérons que nous ne devons pas chercher à opérationnaliser le concept de capacités en développant une métrique, mais plutôt en considérant que l'approche par les capacités et ses élargissements sont des stimulants du débat public ouvert offrant un espace de déploiement de la réflexion et de la prise de parole, à partir d'une base informationnelle différente de celle de la pensée économique dominante. **L'AC est donc pour nous un vecteur de structuration de la pensée et de la prise de parole (voice) qui réintroduit les questionnements éthiques dans les processus de choix individuels mais surtout collectifs.** En ce sens, l'AC est un mécanisme puissant, car multinationnel, permettant de réduire les injustices flagrantes et de modifier de façon pragmatique la vie réelle des personnes, ce qui est, rappelons-le, la finalité poursuivie par Sen.

En suivant cette voie, **nous considérons qu'un concept comme les capacités acquiert une effectivité et est donc opérationnalisé s'il oriente la manière de penser les choix économiques et sociaux des agents.** Ainsi, si le développement équitable des capacités, par exemple, est pris en compte dans les motivations de l'agir des agents comme un élément ayant une valeur à la fois instrumentale (pour permettre d'atteindre d'autres finalités) mais aussi intrinsèque, le concept de capacité devient alors un des moteurs possibles de l'*agencité*. Il s'incarnera donc potentiellement dans un agir socio-économique et dans des fonctionnements valorisés individuellement, ce qui relève à notre sens **d'une opérationnalisation que nous qualifions de « rhétorique » en référence à l'acception de ce terme comme l'action du discours sur les esprits.**

Réouvrir la question de l'opérationnalisation renvoie donc à la question de la reconnaissance de la pluralité des motivations de l'agir économique et de la pluralité des raisons impartiales. En ce sens notre proposition nous semble rencontrer pleinement la pensée de Sen. Elle est également pleinement en accord avec l'analyse de Polanyi puisque nous pouvons lire la domination croissante de l'échange marchand sur les autres formes d'intégration économique comme étant justement le résultat d'une opérationnalisation « rhétorique » réussie du concept de marché.

Les individus étant dans notre ontologie, socialisés et même « associés » en référence au solidarisme de L. Bourgeois, nous considérons que les concepts qui acquièrent cette effectivité et orientent la manière de penser et les choix économiques et sociaux des agents, sont également le produit d'un contexte collectif. Ce mécanisme d'influence du collectif sur l'individu est étudié depuis fort longtemps dans la sphère des SHS avec les notions de « représentation sociale » et de « motivation ». Ainsi, la notion de « représentation sociale », utilisée en psychologie sociale (dans le cadre d'une approche cognitive constructiviste),

montre comment les humains forgent des connaissances pratiques de ce qui les entoure en prenant appui sur des représentations cognitives individuelles provenant en partie de l'expérience du groupe social d'appartenance (d'où une certaine hétérogénéité sociale des représentations) ; réciproquement, ces représentations constituent un « guide pour l'action » et sont dotées d'une certaine inertie qui leur permet de résister au changement (Jodelet, 1994¹⁸¹). La notion de « motivation » a également fait l'objet d'approches multiples, depuis la psychanalyse jusqu'au behaviorisme, proposant même avant 1950 une interprétation que l'on pourrait croire taillée pour fonder le néolibéralisme, la *loi de l'intérêt momentané* (Clarapède 1946, p. 66¹⁸²) : « A chaque instant, un organisme agit suivant la ligne de son plus grand intérêt ». Cependant, les conceptions modernes de la motivation en psychologie sociale sont plus intéressantes pour notre propos, car elles reconnaissent le caractère pro-actif et conscient de l'humain. Ainsi, la conception de Nuttin (1980¹⁸³) fait explicitement le lien entre la motivation individuelle et les représentations sociales au travers de constructions cognitives à la base de l'agir conscient. Le « monde perçu », est ainsi le monde réel (personnes, objets, situations) avec lequel l'individu est en contact, mais qui n'est perçu par l'individu que parce qu'il revêt une signification pour lui. Or la construction de cette signification provient en partie de ses représentations sociales donc de son « monde conçu ». Le monde conçu, c'est le monde représenté « le monde de la cognition » (Nuttin, 1980a, p. 53). C'est celui des contenus cognitifs : images, représentations symboliques mais aussi concepts. Le monde conçu, imprégné de représentations sociales, permet à l'individu de se construire un monde perçu parce que signifiant pour lui ; et c'est cette signification qui motive l'agir. Nuttin écrit ainsi : « c'est la « signification » de la situation dans son ensemble qui entre dans la détermination d'un comportement » (1980a, p. 41).

Une fois posée qu'un concept est selon nous opérationnalisé sous une forme « rhétorique » quand il agit sur la manière de penser et d'agir des individus au travers de mécanismes étudiés notamment par la psychologie sociale, la question que nous soulevons est celle du va-et-vient entre l'individuel et le collectif. **Par quels processus un concept peut-il influencer sur la manière de penser et d'agir d'un collectif ?**

Pour tenter de répondre à cette question et comprendre le processus d'opérationnalisation rhétorique, nous allons **tout d'abord emprunter, la voie d'une analyse des actions collectives comme étant mûes par la construction d'une**

¹⁸¹ JODELET D. Les représentations sociales. Paris : PUF, 1994

¹⁸² CLARAPEDE, E., *L'Education fonctionnelle*, Neuchâtel et Paris: Delachaux et Niestlé, 1946.

¹⁸³ Nuttin, J., *Théorie de la motivation humaine*, Paris: Presses Universitaires de France, 1980 et Nuttin, J., *Motivation et perspectives d'avenir*, Louvain: Presses Universitaires de Louvain, 1980

aspiration sociale partagée que l'on trouve dans le « temps du projet » de Jean-Pierre Dupuy (1994), puis nous mobiliserons le concept de capital social - central dans l'analyse de la dynamique institutionnelle chez Ostrom (1.1.3).

En gardant à l'esprit que les motivations des individus prennent forme dans un contexte collectif empreint de représentations sociales, et qu'ils ont également une *agencéité*, nous considérons qu'un processus volontaire d'échanges entre des personnes à partir de leurs aspirations ou motivations individuelles peut conduire à la construction d'une aspiration sociale collectivement partagée qui va ainsi potentiellement permettre au groupe d'agir de façon coordonnée dans le sens de faire advenir cette aspiration partagée.

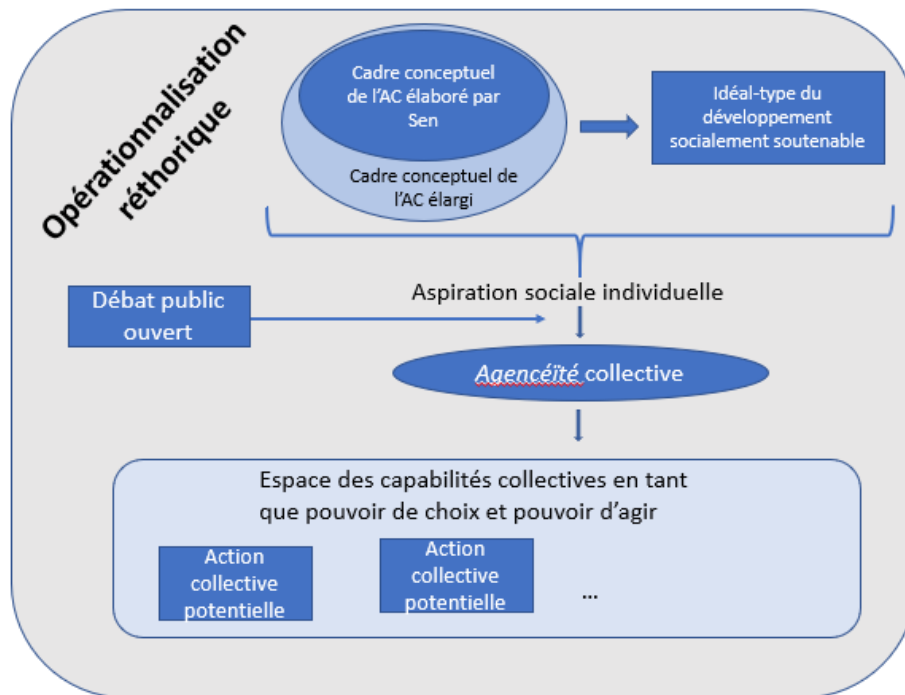
Nous proposons donc de considérer que cette aspiration collective capable de mettre en mouvement un collectif peut naître d'un concept lorsque celui-ci agit sur la manière de penser et d'agir des individus en modifiant leur « monde conçu » et donc leur « monde perçu ». **Nous faisons donc l'hypothèse que l'intégration du cadre conceptuel de l'ACE dans le monde conçu des agents peut générer chez eux une aspiration individuelle au développement équitable des capacités et plus largement à la mise en œuvre du mode de développement induit par ce cadre, qui, quand elle est collectivement partagée, peut orienter la manière de penser et d'agir d'un groupe.** L'agir collectif venant alors potentiellement modifier les représentations sociales et renforcer l'inscription de l'ACE dans le « monde conçu » des participants. Nous aurions alors une opérationnalisation rhétorique du cadre conceptuel de l'ACE au niveau d'un collectif.

Avant d'aller plus loin, tentons de traduire cette idée en utilisant les termes et concepts de l'ACE :

- le développement équitable des capacités et plus largement la réalisation effective du mode de développement induit par le cadre conceptuel de l'ACE peut être la source d'une pluralité de motivations - dont par exemple des formes d'engagement - orientant l'*agencéité* individuelle des agents.
- Une aspiration sociale partagée peut alors se construire au travers d'un débat public ouvert permettant la rencontre entre ces *agencéités* individuelles.
- Cette aspiration sociale partagée par un groupe d'agents peut alors constituer une motivation à un agir collectif et donc contribuer à une *agencéité* collective du groupe.
- Cette *agencéité* collective nourrit alors un espace des capacités collective, vues comme une puissance de choix entre des agirs (Gilardone, 2018), donc un espace des possibles atteignables par le biais d'une action collective (Archambaud, 2018).

La figure suivante tente de schématiser le processus de l'opérationnalisation « rhétorique » en utilisant les termes et concepts de l'ACE et en repartant du schéma proposé à la fin du chapitre 2 (figure 17, p.247) :

Figure 32 - Schématisation de l'opérationnalisation du cadre conceptuel de l'ACE dans le cadre analytique des communs (1).



Source : Auteure, 2019

Cette voie d'analyse des actions collectives n'est, par ailleurs, pas antinomique de celle des communs bien au contraire.

Laurent Cordonnier (2012) considère ainsi que les communs énoncent les choses qui sont reconnues par une délibération collective comme valant la peine d'être faites ensemble. Et Elinor Ostrom insiste sur l'encastrement des communs - en tant qu'actions collectives instituantes face à des situations de dilemme social – dans les aspirations collectives (y compris inspirées par des croyances) des communautés. Cette voie d'analyse des actions collectives est également fréquemment mobilisée par la tradition de pensée de l'ESS en référence à l'imaginaire instituant de Cornelius Castoriadis. On la retrouve aussi dans l'analyse institutionnaliste des processus d'innovation sociale socio-territoriale (Besançon et *al.*, 2013).

En nous appuyant sur ces écrits nous proposons **d'explicitier le processus de l'opérationnalisation rhétorique du cadre conceptuel de l'ACE en mobilisant le « temps du projet¹⁸⁴ »** (Dupuy, 1994, 2012).

Pour Dupuy et *al.* (2013), l'économie a produit un rapport au temps et à l'avenir qui est le signe distinctif des sociétés modernes prises dans le processus de

¹⁸⁴ Le temps du projet de Jean-Pierre Dupuy fournit une représentation du temps qui s'inscrit plus largement dans son approche de l'autotranscendance.

désacralisation. Cependant la théorie économique dominante n'a pas pris la mesure de cette révolution anthropologique car elle repose sur une vision rétrécie des motivations humaines. Dans ce contexte collectif de désacralisation, l'agir ne pouvant plus être motivé par une transcendance divine, les individus produisent ensemble mais pas forcément volontairement une aspiration sociale, un avenir souhaitable et désirable qui alimente les motivations de leurs comportements aujourd'hui. Pour Dupuy (2004), le contexte de la modernité affranchit ainsi le politique de la religion et de son « point fixe exogène » (Dieu) en considérant que ce sont les comportements des individus (volontairement pour les contractualistes comme Rousseau ou Hobbes ou involontairement pour les libéraux comme Benjamin Constant ou Adam Ferguson) qui produisent ce point fixe considéré comme exogène par les individus et qui guide leurs comportements. L'opérateur d'intégration qui transforme la multiplicité des individus en une unité est donc situé au sein même de la communauté. Par cette *production endogène d'extériorité* les hommes prennent des repères qu'ils considèrent extérieurs à eux et qui guident leurs actions alors qu'en fait ces repères, cet ordre social provient d'eux même. L'aspiration sociale collective, le futur souhaitable et crédible partagé qui rend possible et guide l'action collective relève de cette production endogène d'extériorité. Le temps du projet désigne cette coordination par l'avenir comme forme de coordination sociale où l'avenir est considéré par les individus comme fixe c'est-à-dire contre-factuellement indépendant de leurs actions mais causalement déterminé par leur action (Dupuy et al., 2013). Dans cette représentation du temps les individus considèrent le temps dans sa dimension causale puisqu'ils considèrent que leurs pratiques façonnent l'avenir (avenir causal : du présent vers l'avenir) mais aussi dans sa dimension contrefactuelle puisqu'ils rapatrient de l'avenir vers le présent une chose qu'ils considèrent comme indépendante, extérieure à eux-mêmes et prennent cet avenir qui ne s'est pas encore réalisé causalement comme le point de repère (contrefactuel) qui guide leur action présente.

Pour Besançon et Chochoy (2019), cette mécanique est également celle de l'aspiration sociale qui joue un rôle moteur dans le processus de l'innovation sociale socio-territoriale : partant d'un problème vécu et partagé, un groupe va imaginer un idéal dans l'avenir. Plus cet idéal sera partagé et pensé comme un possible dans le temps présent (alors qu'il ne s'est pas réalisé dans une dimension causale), plus il agira sur les pratiques actuelles du groupe. Cet avenir souhaitable et crédible est donc considéré par les individus comme certain contre-factuellement mais demeure causalement incertain puisque dépendant de l'action collective effective du groupe.

A titre d'illustration, Dupuy et *al.* (2013) nous propose de considérer que le marché, comme toute action collective, fonctionne sur ce *bootstrapping*¹⁸⁵ : il se fait tracter par un avenir qu'il a projeté en avant de lui-même dans une auto-transcendance de l'avenir, ce qui fait dire à cet auteur que « le capitalisme a besoin de se croire immortel pour exister ».

Cette représentation du temps associé à l'action collective repose donc sur une ontologie qui considère que les individus sont avant tout des « futur-takers » plutôt que des « price-takers » (Dupuy et *al.*, 2013) ce qui rejoint les analyses d'Ostrom sur la préférence pour le futur comme condition d'émergence des communs mais aussi de J.R. Commons (voir p.329) quand il considère qu'il faut toujours placer « la causalité dans le futur plutôt que dans le passé » (Commons, 1934, p.7); en considérant toutefois que si Ostrom s'inscrit dans cette modernité décrite par Dupuy, la plupart des communs de ressources naturelles qu'elle étudie, sont dans un contexte qui n'est pas celui « occidental » du temps du projet, mais dans lequel une hétéro-transcendance sert de point fixe (Maurel, 2019).

En nous basant sur cette analyse du temps de l'action collective proposée par Dupuy¹⁸⁶, et en mobilisant la présentation que nous venons de faire de l'opérationnalisation « rhétorique », nous pouvons présenter la manière dont nous concevons l'opérationnalisation du cadre conceptuel de l'ACE dans le cadre analytique des communs :

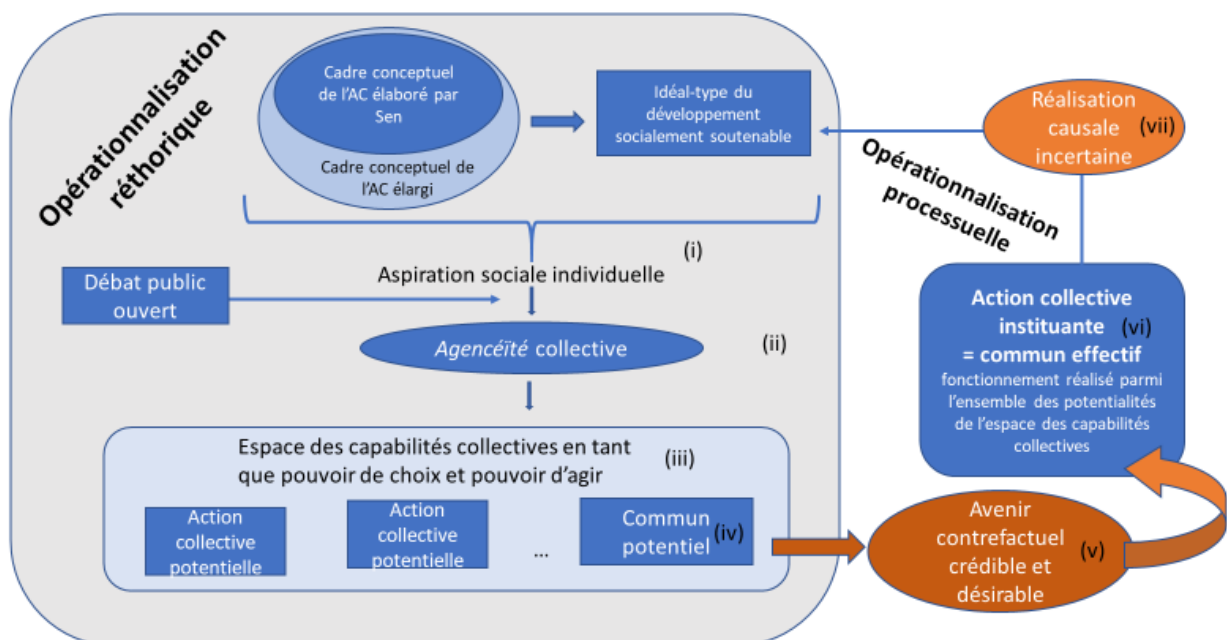
- (i) Nous proposons ainsi de considérer qu'il existe des contextes sociaux dans lesquels le développement durable abordé par le prisme du cadre conceptuel de l'ACE, peut faire partie du *monde conçu* des individus et orienter leur *monde perçu* jusqu'à constituer une aspiration sociale. La question des contextes sociaux permettant à ce type d'aspiration sociale d'advenir rejoint alors celle des conditions favorables à l'émergence des actions collectives instituant recherchées par Ostrom.

¹⁸⁵ En référence pour Dupuy à l'exploit imaginé par l'auteur des aventures du Baron de Münchhausen, qui aurait réussi à s'extraire d'un marécage en se tirant lui-même par les languettes de ses souliers.

¹⁸⁶ A partir de cette représentation du temps, Jean-Pierre Dupuy nous propose une analyse du développement durable utile à notre réflexion : Si nous admettons que c'est la croyance dans un avenir contrefactuel qui nous fait agir, nous pouvons analyser notre non-action pour le développement durable comme étant due au fait que nous savons que la catastrophe écologique est devant nous mais que ce savoir ne se transforme pas en croyance et que le savoir seul ne fait pas agir. Le paradoxe est alors qu'il faudrait que nous rendions crédible la perspective de la catastrophe en l'inscrivant comme un avenir contrefactuel, en produisant une extériorité pour provoquer notre action, mais que cette action loin de permettre la réalisation de cet avenir contrefactuel chercherait causalement à l'éviter. Nous sommes pour Dupuy (2013) dans le cas d'une « prophétie auto-invalidante ». Pour sortir de ce paradoxe, Dupuy nous propose de construire une représentation de l'après catastrophe¹⁸⁶ comme un avenir désirable et crédible, c'est ce qu'il nomme le « catastrophisme éclairé ».

- (ii) Cette aspiration sociale au niveau individuel, si elle est partagée par le débat public ouvert, serait capable de générer une *agencéité* collective.
- (iii) Cette *agencéité* collective ouvrirait alors un espace des possibles en termes de capacités collectives génératrices d'actions collectives potentielles.
- (iv) Le commun en tant qu'action collective instituante fait alors partie de cet espace des possibles. Ce commun serait ainsi une dynamique institutionnelle potentielle inscrite dans l'espace des capacités collectives engendrées par cette *agencéité* collective. Il serait donc mû par une aspiration sociale collective à la mise en œuvre d'un mode de développement socialement soutenable.
- (v) **Ce commun potentiel dont la ressource à développer pourrait être l'ensemble des vecteurs de l'accomplissement humain (Crétois et Guibet-Lafaye, 2015) pourrait alors constituer un avenir contrefactuel crédible et désirable.**
- (vi) **Il serait capable de générer effectivement - comme un fonctionnement réalisé parmi l'ensemble des potentialités de l'espace des capacités collectives – une action collective**
- (vii) **Action collective qui chercherait à réaliser causalement le mode de développement désiré.**

Figure 33 - Schématisation de l'opérationnalisation du cadre conceptuel de l'ACE dans le cadre analytique des communs (2).



Source : Auteure, 2019

Nous partons ainsi d'un agir individuel dans un cadre social donné pour aboutir à un potentiel agir en collectif sur ce cadre : nous avons donc **une opérationnalisation « rhétorique »** du cadre conceptuel élargi de l'approche par les capacités du développement durable **au travers d'un commun potentiel**, appartenant à l'espace des capacités collectives généré par l'agencéité collective issue de cette opérationnalisation. **Ce commun potentiel constitue l'avenir désirable et crédible servant contre-factuellement la réalisation effective de ce commun en tant qu'action collective instituante.** Cette réalisation effective cherchant causalement à faire advenir cet avenir souhaitable s'inscrit dans le temps long du processus instituant des communs et constitue donc elle-même **une opérationnalisation « processuelle »** qui peut potentiellement être évaluable.

Ce commun, tant potentiel qu'effectif, comporte alors intrinsèquement une dimension éthique et politique (Allaire, 2019). Il correspond donc bien au cadre analytique des communs que nous avons construit à partir de la pensée d'Ostrom et de celle des autres approches des communs dans le chapitre 3.

Une fois clarifié et précisé ce que nous entendons par opérationnalisation du cadre conceptuel de l'ACE dans le cadre analytique des communs et avoir ainsi posé les grandes lignes de notre cheminement méthodologique dans ce chapitre 4, nous devons présenter ce que cette forme d'opérationnalisation permet comme apports croisés entre le cadre conceptuel de l'ACE et le cadre analytique des communs. **Nous pourrions alors caractériser le concept de commun de capacités comme étant ce commun potentiel résultant de l'opérationnalisation « rhétorique » des concepts de l'ACE.**

Pour ce faire, nous commencerons par questionner ce que cette opérationnalisation rhétorique dans le cadre analytique des communs signifie pour les concepts centraux de l'ACE que sont l'engagement, *l'agencéité* et les capacités individuelles et collectives.

Nous montrerons ainsi comment le concept de capital social, central dans l'analyse d'Ostrom permet de repenser la relation individu/collectif en nous offrant une piste pour expliquer le passage des *agencéités* et capacités individuelles aux *agencéités* et capacités collectives.

1.1.3 - Que deviennent les concepts centraux du cadre de l'ACE ?

Reprenant les concepts que nous avons jugés centraux dans l'analyse de l'approche par les capacités et dans son élargissement (chapitre 2), nous allons donc questionner ici ce que cette opérationnalisation rhétorique entraîne pour notre approche de l'engagement et de la responsabilité puis de *l'agencéité* et des capacités individuelles et collectives.

1.1.3.1 - L'engagement et la responsabilité

Commençons par resituer la pensée de Sen sur ce concept.

L'engagement est pour Sen une des motivations raisonnables possibles de l'agir économique des agents. Les êtres humains doivent être considérés comme des agents capables d'agir individuellement et collectivement en fonction d'objectifs qu'ils choisissent et qui peuvent aller à l'encontre de leur bien-être personnel. L'engagement au sens de Sen traduit ainsi ce que l'individu juge valoir la peine d'être défendu, dénoncé, préservé, fait... parce qu'il y reconnaît une valeur intrinsèque indépendamment de la valeur fonctionnelle que cela – ou que la participation à une action collective les défendant – peut avoir dans la réalisation de son bien-être.

Voyons maintenant ce que le cadre analytique des communs dit de ce concept d'engagement et comment la démarche de recherche d'Ostrom peut nous inciter à l'approfondir :

Bien que rien dans l'analyse d'Ostrom ne vienne contredire qu'un commun puisse être le fruit d'une action collective mûe par un engagement, au sens de Sen, partagé par tout ou partie des commoneurs, puisqu'elle envisage la pluralité des motivations de l'agir économique, elle n'explore pas vraiment ce concept. Pour Antona et Bousquet (2017), elle reste le plus souvent dans le cadre d'individus capables de calculer *ex ante* les conséquences de leurs actions et participant aux actions collectives parce qu'ils ont confiance dans la capacité et la volonté des autres de jouer le jeu de la coopération (p. 75). Avec Charlotte Hess (2008) apparaît toutefois l'idée que les nouveaux communs peuvent être mûs par un engagement pour des raisons éthiques. Dans une approche différente des communs, David Bollier (2014) souligne que les communs et en particulier les pratiques de *commoning* impliquent le plus souvent un engagement moral personnel par rapport à une ressource dans une logique de long terme (p. 110).

Le concept de l'engagement n'est donc pas étranger aux analyses des communs mais n'en constitue pas un élément central. En revanche, la démarche de recherche d'Ostrom qui cherche inlassablement les conditions favorables à l'action collective nous invite à **creuser les sources de cet engagement puisqu'il peut être une des conditions favorisant l'action collective.**

En reprenant l'analyse de Charlotte Hess (2008) sur les « nouveaux communs », il nous semble possible d'y distinguer deux formes d'engagements : la recherche d'une finalité éthique (justice, équité) révélant d'un engagement que l'on peut qualifier de téléologique et un sentiment de responsabilité envers des altérités relevant davantage d'un engagement déontologique. Ces deux formes d'engagement se combinent et peuvent s'auto-alimenter dans la réalité des engagements des commoneurs.

Plusieurs auteurs soulignent ainsi que l'engagement dans les communs peut relever d'une intrication entre ces deux formes d'engagement car il trouve sa source à la fois dans des obligations que nous créent nos interdépendances aux autres et au monde (déontologique) et dans la reconnaissance de la valeur intrinsèque de ces interdépendances (téléologique) : Hervé Defalvard (2016), en établissant un lien entre le solidarisme de Léon Bourgeois et les communs, fonde ainsi une des sources de la participation au commun sur la figure de « l'individu associé » qui, en venant au monde, hérite d'une dette sociale lui créant une obligation morale parfaite (au sens de Kant) de contribuer à son tour à l'agir commun. Cette dette sociale contractée du simple fait d'être vivant, pensant et conscient envers les générations passées et présentes doit être acquittée en augmentant le patrimoine commun de l'humanité pour les générations présentes et futures dans une sorte de quasi-contrat basé sur la recherche de l'équité.

La définition italienne des *beni comuni* par la Commission Rodota comme étant les biens qui concourent aux droits fondamentaux de la personne humaine et dont le droit doit reconnaître notre obligation d'en prendre soin par l'action collective, rejoint cette approche des communs comme prenant leur source dans l'intrication d'un engagement déontologique et téléologique.

En élargissant le regard sur nos interdépendances à la nature, Lionel Maurel (2019), nous invite à considérer que notre dette est sociale mais également environnementale et que les individus « associés » le sont à l'humanité mais également à la biosphère. Les pratiques de *commoning* qui existent et se développent partout dans le monde traduisent d'ailleurs pour David Bollier (2014) cette obligation morale vis-à-vis des générations humaines mais aussi plus largement vis-à-vis du non humain et remettent en cause les présupposés ontologiques de notre place dans le monde (p. 159).

Cette réflexion sur l'interdépendance entre humains et entre humains et non-humains qui génère une vulnérabilité réciproque et nous crée l'obligation parfaite d'en prendre soin (Sophie Swaton, 2017) est bien présente dans l'ACE. Le croisement avec le cadre d'analyse des communs nous invite alors à voir cette responsabilité *ex ante* comme la source d'un engagement déontologique s'exprimant dans la participation à certains communs. Cet engagement déontologique né de la responsabilité *ex ante* de la personne humaine peut également se coupler avec un engagement téléologique né de la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la liberté ou de la justice. A la suite de Ballet, Bazin et Pelenc (2015), nous considérons ainsi que la participation aux nouveaux communs cherchant à contribuer à une justice environnementale relève de cette combinaison entre engagement téléologique et déontologique.

Notre analyse des PTCE prend effectivement place dans une épistémologie reconnaissant la pluralité des motivations et la pluralité des raisons impartiales. Et

choisir d'opérationnaliser de façon rhétorique l'ACE dans le cadre analytique des communs nous oblige à réfléchir sur les sources des différentes motivations de l'agir économique au sein des PTCE et en particulier sur celles de l'engagement. Mais les cadres d'analyse proposés par Ostrom nous invitent également à **étudier les différentes manières dont se manifeste cet engagement dans la dynamique institutionnelle.**

Dans leur livre de 2017, Antona et Bousquet soulignent ainsi que l'engagement dans les communs peut être orienté par la recherche d'un résultat moral ou pour la réalisation d'une action morale (p.76). Ainsi qu'il soit téléologique et/ou déontologique, l'engagement peut conduire l'individu à agir économiquement au sein d'un collectif (comme un PTCE) en accordant de l'importance à la valeur éthique du résultat obtenu et/ou en accordant de l'importance à la valeur éthique du processus de réalisation de l'activité. Cette distinction qui rejoint la distinction faite par Sen entre résultats finaux et globaux est alors essentielle pour penser une évaluation qui prenne en compte la pluralité des motivations, y compris dans leurs façons de se traduire dans la réalisation de l'action collective.

1.1.3.2 - *Agencité* et capacités individuelles et collectives

Quels éléments de compréhension des concepts d'*agencité* et de capacités, issus du cadre de pensée de Sen, l'opérationnalisation rhétorique de l'ACE dans le cadre analytique des communs nous apporte-t-elle ?

Les analyses de Sen et d'Ostrom reposent sur une ontologie proche, qui considère les êtres humains comme des acteurs capables de modifier le contexte institutionnel dans lequel ils évoluent en fonction de finalités auxquelles ils accordent du sens et de la valeur.

Dit avec le vocabulaire d'Ostrom, cela signifie que les individus confrontés à une situation de dilemme social ont, si certaines conditions favorables sont réunies, une capacité d'auto-organisation au sein d'une action collective qui peut prendre la forme institutionnelle d'un commun et qui leur permettra collectivement d'instituer des règles leur permettant de faire face efficacement à cette situation.

Dit avec les termes de Sen, cela signifie que les individus ont une *agencité*, c'est-à-dire une capacité d'agir pour des fins qu'ils ont des raisons de valoriser, et que cette *agencité* provient mais également alimente leurs capacités approchées comme l'ensemble de leurs potentialités effectives de choisir et d'agir individuellement et collectivement.

Rappelons ici que Sen, bien qu'il choisisse de rester centré sur les capacités individuelles en lien avec son projet de lutter contre les inégalités injustes vécues par les individus, ne nie pas l'existence d'une *agencité* collective ni même de capacités collectives. Il exclue certes de les intégrer à son raisonnement sur la

justice sociale mais n'interdit en rien de mobiliser ces notions dans le cadre d'une analyse de l'action collective (Dubois et Lasida, 2010). C'est donc ce que nous faisons en mobilisant ces concepts dans le cadre analytique des communs.

La première chose qu'apporte le cadre d'analyse des communs à l'ACE est de nous fournir une piste pour **expliquer le passage des *agencités* et capacités individuelles aux *agencités* et capacités collectives.**

C'est dans **l'analyse du capital social** que ce trouve selon nous cette piste. Nous avons déjà souligné que pour Ostrom le capital social est « *un attribut des individus et de leurs relations qui améliore leur capacité à résoudre les problèmes d'action collective* » (Ostrom et Ahn, 2007). C'est ce concept qui permet à Ostrom de relier le niveau individuel au niveau collectif.

- Le capital social est un attribut des individus qui augmente leur potentialité de participation intentionnelle à un agir coopératif, et en ce sens il renforce leurs capacités puisqu'il augmente les potentialités de choix et d'action des agents et donc l'espace de leurs capacités individuelles. Le capital social vient donc également renforcer l'*agencité* individuelle des agents.
- mais le capital social est également un attribut des relations entre les individus qui facilite le déclenchement de l'action collective. Le capital social augmente la possibilité que des individus partagent leurs informations, échangent sur leurs intérêts ou construisent une aspiration sociale partagée générant un engagement téléologique et/ou déontologique conjoints. Le capital social peut donc contribuer à permettre que la finalité orientant la capacité d'agir de l'individu (*agencité* individuelle) puisse effectivement être partagée avec d'autres notamment par le biais d'un débat public ouvert, à condition que les personnes disposent individuellement des capacités leur permettant d'y participer. Le capital social peut ainsi expliquer, selon nous, l'émergence d'une *agencité* collective autour d'une finalité partagée - au sens d'une capacité d'action collective, autonome et intentionnelle d'un groupe d'agents, orientée par une finalité qu'ils se sont librement choisie et qu'ils partagent. Cette *agencité* collective alimente alors un espace de capacités collectives et donc d'actions collectives potentielles.

Nous avons déjà souligné dans le chapitre 3 que le concept de capital social, tel qu'Ostrom l'a construit dans ses dernières années de recherche, comprend :

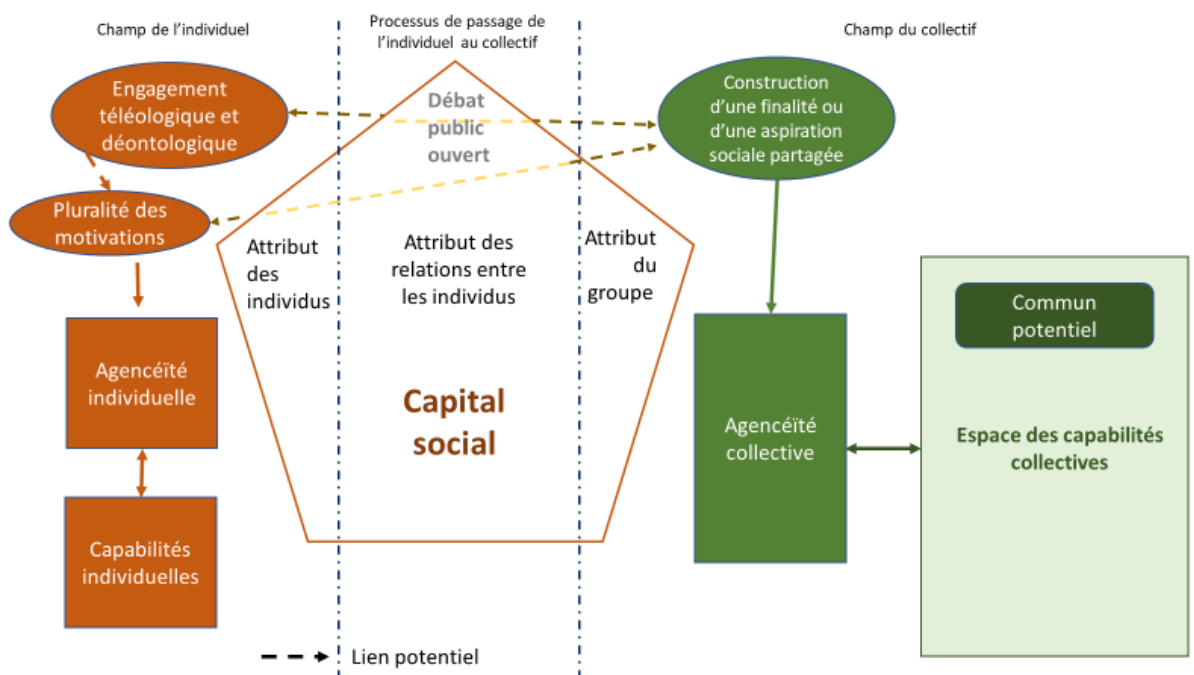
- *une dimension cognitive* de partage d'un langage commun fait de codes, de représentations mais aussi d'aspirations partagées ;
- *une dimension relationnelle* faite des interactions basées sur la confiance mais aussi sur la loyauté à l'égard du réseau des obligations générées et construites dans la durée ;

- et *une dimension structurelle* au sens d'une capacité à produire une « mentalité de coopération » modifiant les comportements et les institutions dans une dynamique qui rejoint l'aspiration à la transformation sociale de l'économie sociale et solidaire.

Nous proposons ici de considérer que par ces différentes facettes, **la notion de capital social (Brondizio et al., 2013) est aussi l'opérateur qui peut contribuer à l'apparition d'une agencéité collective, source de capacités collectives, à partir de l'agencéité et des capacités individuelles.**

Nous pouvons schématiser notre proposition ainsi :

Figure 34 – La notion de capital social comme opérateur du passage de l'individuel au collectif (1).



Source : Auteure, 2019

Le cadre analytique des communs peut également nous aider à expliciter et éclairer les différentes conceptions des capacités collectives actuellement présentes dans la littérature.

Dans toutes ces conceptions, les capacités générées dans le cadre d'une action collective sont considérées comme collectives car elles représentent un espace de potentialités plus vaste que celui dessiné par la somme des capacités individuelles (Archambaud, 2018). Cependant nous pouvons distinguer *deux grandes conceptions*, selon que cet espace de potentialité plus vaste généré par l'action collective est considéré comme *individualisable ou pas* :

- Dans la première conception, les capacités sont considérées comme collectives car résultant d'une action collective tout en restant individualisables. C'est le seul cas envisagé par Sen lui-même quand il

parle de « *socially dependent individual capabilities* » en prenant l'exemple de la réduction de la mortalité infantile, qui n'est réalisable que par une action collective d'envergure mais dont le résultat fait partie des capacités individuelles. C'est ce qui fait dire à Sen qu'il n'est pas nécessaire de prendre en compte de manière spécifique les capacités collectives dans son raisonnement sur la justice sociale (Sen, 2009).

A propos de cette première conception des capacités collectives, le cadre analytique des communs nous permet de souligner plusieurs choses :

Tout d'abord l'analyse des communs nous rappelle que toutes les actions collectives ne génèrent pas de potentialités supplémentaires pour les participants. Les actions collectives ne sont pas toutes génératrices de capacités individuelles. Il existe même des cas où l'action collective diminue le capital social - et donc les capacités des personnes impliquées – par exemple quand l'échec d'une action collective laisse durablement une méfiance vis-à-vis de la coopération, non seulement aux acteurs mais plus profondément à l'histoire du territoire. Les actions collectives peuvent aussi produire des effets certes globalement positifs, mais qui ne sont pas valorisés en tant que tel par les individus, ce qui leur fait perdre le statut de capacités individuelles.

Enfin, en nous basant sur le fait que les communs ne sont pas par nature équitables, nous pouvons souligner que seule une action collective prenant en compte un objectif collectif d'équité pourra générer des capacités réparties équitablement entre les participants.

L'analyse des communs nous permet également de pointer les différents processus par lesquels l'action collective instituante peut générer des capacités individualisables et vient donc étayer cette conception des capacités collectives :

- les communs peuvent avoir pour résultat (final mais aussi global) d'augmenter le stock de ressources et droits formels disponibles (y compris les règles communes dont se dotent les acteurs par le biais du commun), et donc d'augmenter les possibilités formelles de choisir et de faire des individus ;
- ils peuvent viser à pérenniser l'accès à une ressource, contribuant ainsi à pérenniser les capacités ;
- ils peuvent renforcer la capacité des individus à transformer les ressources et droits formels en opportunités effectives de choix et d'action en agissant sur les facteurs de conversion ;
- les communs peuvent aussi permettre d'atteindre des fonctionnements individuellement valorisés, inatteignables par un agir individuel ;
- et enfin, les communs peuvent renforcer le capital social des acteurs et augmenter leur participation potentielle à des actions collectives futures.

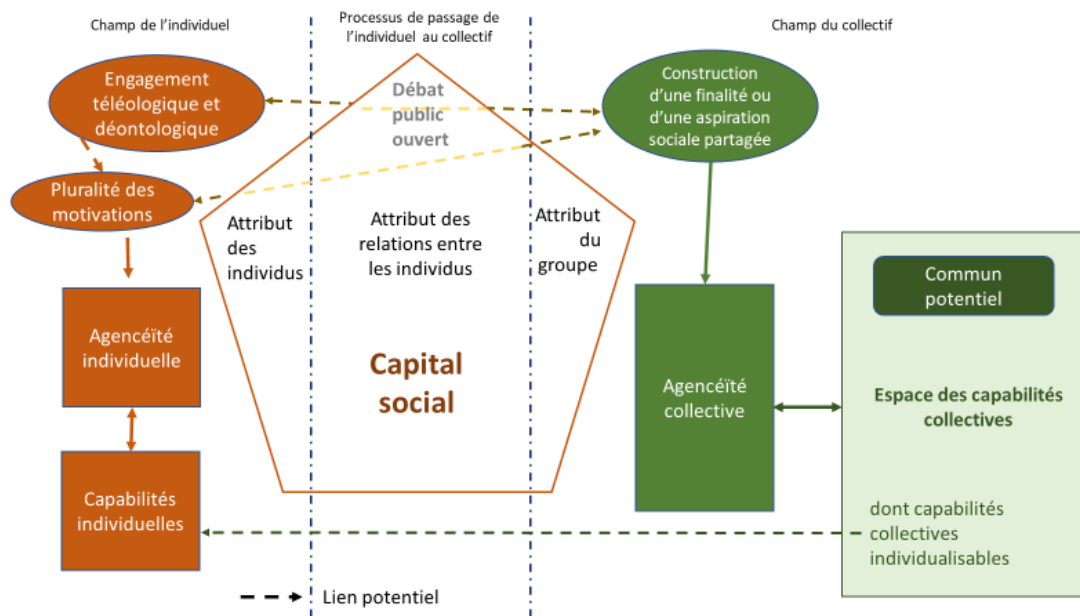
b- Dans la deuxième conception, les capacités peuvent être considérées comme collectives car elles sont l'attribut d'un groupe et donc sont non-individualisables. C'est dans cette approche que s'inscrivent les économistes que nous avons qualifiés de « personnalistes » en considérant que c'est le groupe qui dispose de ces capacités.

La mobilisation du cadre analytique des communs permet d'apporter également des éléments étayant cette conception des capacités collectives.

En premier lieu, elle permet de réaffirmer que l'action collective ne peut être réduite à l'addition des comportements individuels et que son processus génère des résultats qui ne sont pas non plus réductibles à la somme de ses résultats au niveau individuel. Ainsi dans l'analyse d'Ostrom, les institutions - au sens des règles que les individus produisent collectivement - sont source d'opportunités nouvelles ou renouvelées pour les individus au travers des flux d'unités de ressources que ces règles autorisent à utiliser, ou au travers des règles de gouvernance qui génèrent une liberté procédurale aux individus en leur permettant de participer aux arènes de choix de différents niveaux. Ces arguments rejoignent la première acception des capacités collectives. Mais ces règles acquièrent aussi une extériorité vis-à-vis des individus et deviennent un élément du capital social du groupe lui-même (Brondizio et al., 2013), rejoignant alors la deuxième acception.

Pour Lise Archambaud (2018), il faut ainsi distinguer dans l'espace des capacités collectives générées par une action collective, *les capacités collectives substantives* comme étant celles qui améliorent les capacités individuelles ; et *les capacités collectives instrumentales* comme étant celles qui permettent d'atteindre les fonctionnements valorisés dans le cadre de l'aspiration sociale collective qui a sous-tendu l'action collective.

Figure 35 – La notion de capital social comme opérateur du passage de l'individuel au collectif (2).



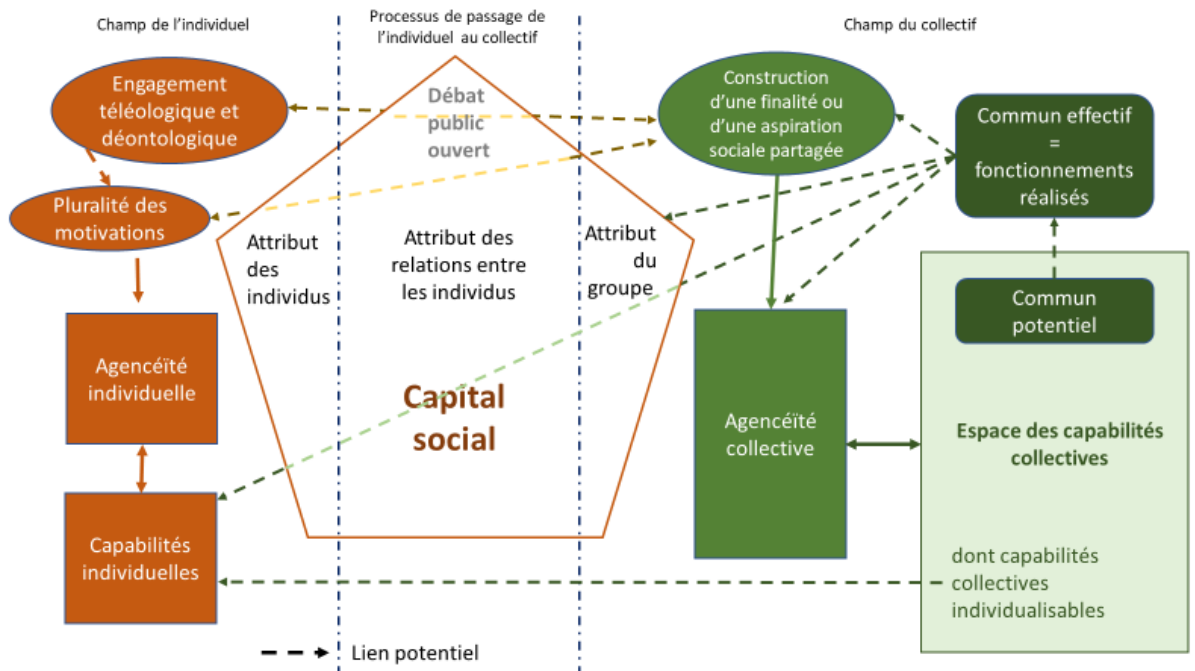
L'opérationnalisation de l'ACE dans le cadre analytique des communs nous donne donc des éléments pour expliquer les liens entre *agencéité* et capacités individuelles et collectives au cours d'une action collective ; pour caractériser les différentes approches des capacités collectives ; mais également pour **analyser la manière dont *agencéité* et *capacités collectives* se combinent pour fabriquer des institutions, et expliquer leur dynamique.**

Ostrom souligne en particulier le rôle que joue l'apprentissage individuel et collectif dans le processus instituant des communs. Le cadre analytique des communs explique alors comment les *agencéités* et capacités individuelles sont fortement contraintes par les institutions (au sens des règles) existantes ; mais aussi comment les acteurs (ou agents pour Sen), s'ils peuvent communiquer entre eux et débattre, peuvent mobiliser leurs *agencéités* et capacités individuelles pour faire émerger une *agencéité* collective qui ouvre sur des potentialités d'actions collectives susceptibles de modifier ces institutions.

Nous avons vu que ces actions collectives potentielles élargissent l'espace des capacités individuelles et font naître des capacités collectives. Mais **c'est dans la réalisation effective de certaines de ces actions collectives potentielles - lorsqu'elles deviennent des fonctionnements réalisés de cet espace des capacités collectives - que le groupe et les acteurs apprennent, renforcent (ou non) leur capital social, atteignent (ou non) les fonctionnements valorisés individuellement et collectivement ; et que naissent des règles internes, des connaissances et des praxis communes susceptibles de faire évoluer le contexte**

externe dans lequel prend place l'agir économique. Le temps long, l'expérience individuelle et collective réitérée ou durable (au sens d'Ostrom) permettent à ces actions collectives de modifier les institutions - au sens ici des représentations que les agents se font de leurs agirs individuel et collectif -, et ainsi d'influer sur le contexte institutionnel dans un sens favorable au développement de l'agir coopératif.

Figure 36 – La notion de capital social comme opérateur du passage de l'individuel au collectif (3).



Source : Auteure, 2019

L'opérationnalisation rhétorique de l'ACE dans le cadre analytique des communs vient donc enrichir notre compréhension des concepts d'agencité et de capacités en leur donnant une dimension instituante, en leur reconnaissant un rôle dans le processus instituant des communs. Elle nous permet aussi d'entrevoir comment les concepts de l'ACE peuvent, en s'incarnant dans l'aspiration sociale partagée qui tire une action collective, modifier le contexte institutionnel de l'agir économique dans le sens d'une prise en compte de l'éthique.

Les communs en tant que pratiques sont alors considérés comme un véhicule permettant d'apprendre individuellement et collectivement à (re)considérer le monde d'une manière différente de celle promue avec succès par le néolibéralisme (Bollier, 2014), à réouvrir notre appréhension de nos agirs économiques pour renouer avec leur dimension éthique (Zamagni, 2018), à changer le contexte institutionnel pour qu'il favorise les comportements coopératifs (Weinstein, 2015)

et pour qu'il soit finalement favorable à la mise en œuvre effective d'un développement socialement soutenable.

Conclusion du 1.1

Au terme de ce premier point de développement et après avoir justifié notre proposition méthodologique de réaliser une opérationnalisation de l'approche par les capacités élargie dans le cadre analytique des communs - en rassemblant les éléments épistémologiques, ontologiques, méthodologiques et théoriques qui selon nous légitiment le croisement entre les pensées de Sen et d'Ostrom dans la perspective de la tradition de pensée de l'ESS - nous avons pu expliciter ce que nous entendons par opérationnalisation rhétorique. En nous appuyant sur les apports réflexifs de Jean-Pierre Dupuy sur le « temps du projet », nous avons exposé notre approche d'une opérationnalisation de l'ACE dans le cadre analytique des communs combinant une opérationnalisation « rhétorique » et une opérationnalisation « processuelle ». Ce raisonnement nous a permis de distinguer :

- **un commun potentiel** au sens d'une action collective faisant partie de l'espace des capacités collectives générées par l'opérationnalisation rhétorique du cadre conceptuel de l'ACE. Et en nous situant au niveau de ce commun potentiel, nous avons questionné ce que cette opérationnalisation rhétorique dans le cadre analytique des communs signifie pour les concepts centraux de l'ACE (engagement et responsabilité, agencéité et capacités individuelles et collectives).

- **un commun effectif** au sens d'une action collective générant effectivement un processus institutionnel. Ce commun effectif qui peut également être appréhendé comme un fonctionnement en cours de réalisation, représente une opérationnalisation que nous avons qualifiée de processuelle du commun potentiel. Dans notre cadre de pensée, **le commun potentiel porteur des concepts de l'ACE joue en effet le rôle d'un avenir contrefactuel souhaitable et crédible qui oriente la réalisation de l'action collective vers ce commun effectif qui, s'il advient (causalité incertaine), contribuera à la réalisation d'un mode de développement socialement soutenable.**

Pour analyser plus avant les changements institutionnels rendus possibles par cette opérationnalisation en deux temps de l'ACE (rhétorique puis processuelle), nous devons maintenant analyser ce que le cadre conceptuel élargi de l'approche par les capacités apporte au cadre d'analyse des communs (1.2). Nous aurons alors tous les éléments pour pouvoir définir et caractériser le concept de commun de capacité (1.3) comme un commun potentiel et effectif réalisant cette opérationnalisation en deux temps de l'ACE et nous permettant d'analyser les dynamiques collectives de type PTCE au regard de leur finalité de développement durable.

1.2 – Les apports de l’opérationnalisation rhétorique de l’ACE au cadre analytique des communs

Pour définir et caractériser le concept de commun de capacité qui concerne des actions collectives instituant des dimensions politiques transformatives est orientée par le type-idéal du développement socialement durable et dont la dimension économique et sociale intègre une réflexion éthique, nous devons dans un premier temps questionner ce que l’approche par les capacités apporte au cadre analytique des communs pour identifier d’autres éléments à prendre en compte par ce concept.

Nous commencerons par voir ce que l’introduction d’une dimension éthique change à ce cadre analytique (1.2.1) ; pour ensuite rassembler les implications de la prise en compte de la pluralité des formes de libertés comme vecteur de développement (1.2.2) ; puis interroger ce qu’induit la recherche de l’équité comme élément constitutif de la dynamique du commun (1.2.3) ; et questionner ce que la prise en compte des formes de responsabilité modifie au cadre analytique des communs (1.2.4) ; pour enfin réfléchir aux critères concernant la gouvernance et les procédures de choix social (1.2.5).

En identifiant ce que l’introduction des concepts de l’ACE modifie à l’analyse des communs telle que nous l’avons présentée dans l’ensemble du chapitre 3, **nous cherchons à identifier des éléments qui vont nous permettre de caractériser le concept de commun de capacités (1.3).**

1.2.1 - Une dimension éthique

En premier lieu, l’ensemble du cadre conceptuel développé par Sen apporte des fondements éthiques à la diversité institutionnelle valorisée et expérimentée par l’ESS et analysée par Ostrom, en montrant qu’il n’existe pas de procédures de choix social meilleures dans l’absolu et que la moins mauvaise solution dépend toujours des circonstances car il existe une pluralité des raisons impartiales et donc recevables scientifiquement.

C’est le débat public argumenté, central dans la réflexion de Sen, qui permet à l’être humain d’être raisonnable et donc capable de jugements objectifs - alors même que cet être humain agit à partir de finalités reposant sur des valeurs et des engagements qui lui sont propres. Cependant, ce débat public ne permet effectivement la pluralité des raisons impartiales que s’il est ouvert sur les altérités. Dans le cas contraire, le risque du localisme des valeurs menace de faire sortir l’action collective du cadre démocratique et de lui faire perdre sa dimension éthique.

Sen nous propose de mobiliser la figure du spectateur impartial pour assurer cette ouverture du débat public aux altérités en faisant de ce processus mental la clé de

voute du lien entre le développement et la démocratie. Le spectateur impartial est également un opérateur mental permettant d'inscrire les réalités des agents dans différentes échelles spatiales et temporelles - puisque le mécanisme du spectateur impartial est ce qui permet pour Sen d'agir localement tout en pensant le niveau global par l'introduction des altérités d'ici et d'ailleurs, présentes et futures dans le raisonnement situé.

Ostrom est également à la recherche d'une inscription de l'agir économique dans de multiples échelles encastrées les unes dans les autres, du micro-local aux systèmes socio-écologiques.

Elle mobilise notamment le concept de polycentrisme et donc une forme d'organisation de la gouvernance pour relier ces niveaux entre eux.

Cependant les travaux d'Ostrom abordent cette question de l'enclassement multi-niveau des situations de dilemme social, qui est également celle du développement durable, sans y introduire de réflexion éthique sur la justice sociale. Elle ne se préoccupe pas vraiment de l'effectivité et de l'équité de l'accès à la ressource, ni du caractère démocratique des règles et des pratiques du commun.

Autant de questionnements qui fondent pourtant notre acception du concept de développement durable et que nous devons introduire dans l'analyse des communs si nous voulons pouvoir en faire un cadre permettant d'étudier les PTCE au prisme du mode de développement dont ils sont porteurs.

Il nous semble que le cadre conceptuel de Sen avec la mobilisation centrale du mécanisme du spectateur impartial apporte au cadre analytique des communs une réflexion sur le rôle et la forme de la délibération qui devraient fonder leur gouvernance pour qu'ils intègrent une dimension éthique.

Nous proposons donc d'enrichir l'analyse des communs par l'introduction du mécanisme du spectateur impartial au cœur de l'analyse de la construction du commun. Le commun en tant que processus instituant intègre alors une dimension éthique en prenant en compte, dans tous ses mécanismes de choix social, des altérités situées à des échelles spatiales et temporelles différentes. Hervé Defalvard (2019), utilise quant-à-lui le terme « d'universalisme situé » pour qualifier ce processus qui permet d'éviter le localisme des valeurs dans la construction d'un commun.

Nous proposons donc de considérer que :

- les communs – tout comme les initiatives de l'ESS selon Draperi (2011) - sont le résultat d'une démarche d'enquête (au sens de Dewey) permise par l'existence d'espaces publics de proximité (au sens d'Habermas), et qui fait naître un « public » concerné disposant potentiellement d'une agencité collective.

- les communs - et c'est un point de rapprochement déjà signalé avec les initiatives de l'ESS – sont aussi des espaces d'apprentissage des processus de choix social basés sur la délibération et en ce sens ils contribuent à rendre effectif le lien économie-éthique recherché par l'ACE.
- Mais ils ne peuvent être le lieu où se construit un monde commun - au sens d'Hannah Arendt¹⁸⁷ de « ce que nous avons en commun non seulement avec nos contemporains, mais aussi avec ceux qui sont passés et avec ceux qui viendront après nous » - que si on y introduit le mécanisme du spectateur impartial c'est-à-dire une dimension éthique permettant la prise en compte des altérités humaines (Zamagni, 2018), mais aussi éventuellement non-humaines.

L'introduction de cette dimension éthique dans le commun, grâce au mécanisme du spectateur impartial, lui permet alors d'être effectivement le lieu des relations interpersonnelles réciproques (Mahieu, 2018), car basées sur la reconnaissance de l'égalité en dignité de l'ensemble des personnes impliquées.

L'opérationnalisation rhétorique de l'ACE apporte ainsi au cadre analytique des communs une dimension éthique qui vient soutenir la nécessité de leur inscription dans de multiples échelles encadrées, du micro-local au global de la biosphère en passant par le niveau méso des systèmes socio-écologiques ou des milieux de vie que sont les territoires. Cette dimension éthique passe aussi par la reconnaissance de la pluralité des formes de la liberté au sein de la dynamique institutionnelle des communs.

1.2.2 - La prise en compte de la pluralité des formes de la liberté comme vecteur du développement

Comme nous l'avons montré dans le chapitre 2, la liberté est, pour Sen, à la fois la finalité du développement en raison de sa valeur intrinsèque, et un moyen du développement en raison de la valeur instrumentale des libertés individuelles. Sen souligne également l'importance de la liberté des possibilités et la liberté des processus dans la définition d'une « vie bonne » (Sen, 2009). Ainsi nous rappelons que pour Sen, accorder une place centrale aux libertés individuelles dans la définition et la mise en œuvre du développement répond également à un impératif d'efficacité, puisque c'est la possibilité pour les gens d'exercer leur libre initiative et d'assumer les responsabilités qui en découlent, qui est le principal moteur du développement (2003-b, p.17).

¹⁸⁷ Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Pocket Agora, 1983, p. 95

Il en résulte que **pour Sen, « la liberté individuelle est une responsabilité sociale » (1999) car elle dépend de nos choix collectifs et du processus de nos choix collectifs ; et donc que toute action collective qui souhaite contribuer au développement doit faire de ces préoccupations son fondement.**

Nous nous proposons donc de questionner comment le cadre analytique des communs prend en compte ces différentes formes de liberté (intrinsèque, instrumentales, positives), et comment l'opérationnalisation rhétorique du cadre conceptuel de l'approche par les capacités peut modifier cette prise en compte :

- Les communs sont, le plus souvent, mûs par une volonté de préserver ou de développer l'accès à une ressource et en ce sens ils tentent de préserver la liberté des commoneurs d'accès aux choix que permet cette ressource : choisir d'accéder ou non au stock de ressource, de prélever des flux d'unités de ressource ou pas, de les autoconsommer ou de les vendre sur un marché... Les communs tendent donc à réduire les *préférences adaptatives* (cf. p.190) des commoneurs en préservant leur accès réel à l'ensemble des choix permis par la ressource.

Mais rien dans le cadre d'analyse des communs ne suppose que cette liberté d'accès au choix soit équitable entre les commoneurs et qu'elle ne se traduise pas par une diminution de la liberté d'accès au choix pour des exclus du commun. Or pour Sen, le développement suppose un élargissement équitable des potentialités de choix et de la liberté d'accéder à ces potentialités. **L'opérationnalisation rhétorique de l'ACE dans le cadre analytique des communs induit donc que le commun de capacités ait pour objectif de permettre l'accès de toutes et tous à une ressource. Cette ressource doit donc faire l'objet d'un jugement partagé d'utilité et de désirabilité pour toutes et tous.**

- Sen identifie *cing libertés instrumentales* (politiques, facilités économiques, opportunités sociales, garanties de transparence et sécurité protectrice – voir pages 160-161) qui s'auto-alimentent, forment un système et contribuent à la capacité des personnes d'atteindre leurs finalités, dont leur bien-être.
 - Les communs contribuent directement, comme nous venons de le voir, aux *facilités économiques* qui correspondent aux possibilités réelles qu'ont les individus de faire usage des ressources économiques pour produire, consommer ou échanger.
 - Ils peuvent également avoir une fonction de *sécurité protectrice* organisée et garantie par la communauté. Nous retrouvons donc dans les communs une fonction de protection qui est pour Sen

intriquée avec celle de capacitation ou d'émancipation des agents. C'est aussi une des tensions dialogiques qui traverse l'ESS.

- Ils donnent des *garanties de transparence*, puisque ces garanties assurent les bases de la confiance, qui est elle-même un des ingrédients indispensables de ces actions collectives.

Restent deux types de libertés instrumentales que les communs se doivent d'assurer si nous les inscrivons dans le cadre conceptuel de Sen :

- Le développement des opportunités sociales des individus, c'est-à-dire l'ensemble des moyens (en termes de santé, d'éducation, de mobilité...) qui peuvent donner aux personnes davantage d'opportunités de vivre mieux ;
- les libertés politiques qui incluent les droits associés à la démocratie.

Nous pouvons noter que ces ressources - la santé, l'éducation, la mobilité... mais aussi les libertés politiques - qui sont potentiellement source d'un vaste espace de capacités pour les individus, sont aussi celles qui peuvent faire l'objet d'un jugement partagé d'utilité et de désirabilité pour toutes et tous. Mais encore faut-il que ces ressources *soient effectivement des libertés instrumentales* pour les individus, c'est-à-dire qu'elles leur permettent réellement de pouvoir choisir la vie qu'ils jugent valoir la peine d'être vécue.

- Il nous faut donc nous appuyer sur la distinction entre liberté négative et liberté positive mobilisée par Sen, pour rappeler que l'opérationnalisation rhétorique de l'ACE induit que l'analyse des communs s'intéresse aux libertés et opportunités de choix effectivement et réellement accessibles générées par le communs pour les commoneurs, mais aussi pour les non commoneurs.

Un commun cherchant à contribuer au développement durable, donc au développement équitable des capacités, devrait ainsi agir pour le développement de la liberté positive des individus. Et puisqu'un manque de liberté positive peut être imputable à un tiers mais aussi à un handicap individuel ou à des circonstances extérieures, **ce commun devrait chercher à agir à la fois sur le contexte, sur les ressources disponibles et sur les facteurs de conversion individuels (y compris en compensant éventuellement un handicap) pour accroître les libertés effectives de faire, agir, choisir des personnes, tout en veillant à ce que son fonctionnement ne vienne pas les limiter par ailleurs.**

- Enfin, reconnaître une valeur intrinsèque à la liberté, c'est considérer que le choix lui-même devient une fonctionnalité précieuse de la vie humaine et l'éventail des possibilités qui constitue les éléments de ce choix également (Sen, 2003-a).

Les communs, tout comme les initiatives de l'ESS, parce qu'ils permettent de maintenir une diversité institutionnelle et donc un choix organisationnel, contribuent à cette liberté de choix.

Mais *quid* de leur fonctionnement interne ? Les communs reposent certes sur l'auto-organisation collective à partir de la participation des personnes concernées, et en ce sens, leur fonctionnement repose sur la reconnaissance de l'importance du choix. Cependant le cadre analytique d'Ostrom ne suppose pas une équité face à ce choix : les communs peuvent fonctionner en reproduisant les asymétries de pouvoir et les dominations qui structurent les relations sociales de la communauté.

Les communs assurent donc la liberté comme potentialité de choix, mais pas forcément la liberté procédurale de réellement participer au choix qui suppose que **les personnes soient dans une position symétrique, que l'égalité en dignité et la légitimité de participer au choix soit reconnue par chacun.e pour chacun.e.**

L'approche par les capacités du développement, qui introduit dans une question économique des réflexions éthiques, dessine selon nous un projet d'économie politique appelant à développer équitablement les libertés et capacités individuelles et collectives. **L'opérationnalisation rhétorique de l'ACE dans le cadre des communs nous invite donc à faire de l'aspiration au développement équitable des capacités, le principe politique du commun pour donner une dimension politique à cet agir commun** (en référence à Dardot et Laval (2014)).

Le concept de commun de capacités pourra ainsi être pleinement un concept d'économie politique comme nous le montrerons plus avant.

1.2.3 - La recherche de l'équité comme élément constitutif de la dynamique du commun

Faire de l'aspiration au développement équitable des capacités le principe politique du commun signifie que **l'équité doit être la toile de fond qui guide la co-action - donc l'agir commun et ses règles - mais aussi la co-décision - avec la gouvernance et les processus de choix social qui en découlent -, et qui génère une co-obligation, source d'une responsabilité *ex ante*.**

En suivant Jean-Luc Dubois (2013), ce principe politique doit nous permettre de « repenser les institutions autrement de façon qu'elles puissent améliorer les capacités, individuelles et collectives de leurs membres » (paragraphe 76) et cette dimension politique doit alors nous conduire à modifier certains éléments constitutifs de la dynamique du commun en tant qu'institution :

- Mettre la recherche de l'équité, en plus du développement des capacités, au cœur de l'agir commun doit se traduire dans des règles d'accessibilité.

Le commun doit être pensé et conçu comme ouvert et cette ouverture comporte selon nous deux volets : elle peut être considérée comme nous l'avons proposé précédemment comme étant la prise en compte des altérités extérieures au commun et dans ce cas, ce sont les processus et procédures de décision qui doivent assurer cette prise en compte des altérités, notamment par le mécanisme du spectateur impartial. Mais elle peut aussi être abordée comme l'inverse de l'enclosure et doit donc alors se traduire dans des règles de fonctionnement du commun cherchant à éviter l'exclusion ou « le nonaccès systématisé » (Schweizer, 2013);

- La recherche de l'équité doit également se traduire dans les règles de répartition à la fois des droits et des obligations des commoneurs. Elle ouvre alors une réflexion sur **la fonction redistributive du commun et le type de solidarité recherché** et mis en œuvre par l'agir commun (Schweizer, 2013).

Ainsi, un agir commun basé sur la recherche de l'équité s'institue dans des règles de fonctionnement interne qui cherchent non seulement à éviter la reproduction des inégalités existantes dans la société, mais aussi à diminuer ces inégalités en permettant au commun, en tant qu'action collective, d'avoir une fonction redistributive.

Cette fonction redistributive concerne les biens matériels au travers des règles de prélèvement par exemple mais aussi des ressources non matérielles qui concourent au jugement d'une vie meilleure comme l'accès à la connaissance, la réputation, le capital social, la dignité ou la reconnaissance (Dubois et Lasida, 2010).

Cette fonction redistributive suppose ainsi que **les commoneurs se dotent de règles de fonctionnement leur permettant de porter une attention particulière aux plus démunis et aux plus vulnérables vis-à-vis de ces ressources**. Pierre Crétois et Caroline Guibet-Lafaye (2015) nous invitent ainsi à considérer que le commun comme opérateur du développement doit être pensé comme un ensemble de droits distribués permettant l'usage de ressources qui sont des vecteurs de l'accomplissement humain. **La fonction redistributive du commun est alors, pour ces auteurs, essentielle car elle garantit son potentiel émancipateur** pour chaque individu à condition de s'accompagner de règles de gouvernance ne venant pas contredire ce potentiel.

Sans remettre en cause l'importance de ces conditions concernant la gouvernance que nous détaillerons plus avant, il nous semble que ce sont également les formes de solidarités recherchées et mises en œuvre effectivement par le commun qui définissent son pouvoir plus ou moins émancipateur.

En nous inspirant de la réflexion de J-L. Laville (2013), nous pouvons considérer que pour qu'un mécanisme redistributif soit réellement émancipateur - car source de capacités diminuant les vulnérabilités des uns et des autres - il faut qu'il **soit basé**

sur l'expression d'une solidarité démocratique fondée sur la reconnaissance de l'autre comme différent mais égal en dignité. Pour Remi Schweizer (2013), dans les communs gérant des systèmes d'irrigation dans le Valais suisse, c'est la co-réalisation des corvées d'entretien entre les commoneurs, qu'ils soient riches, pauvres, notables, élus ou simples citoyens, qui joue un rôle redistributif en régulant les inégalités économiques mais aussi symboliques existantes par ailleurs. Ce partage des corvées, qui se fait en fonction de la situation physique des personnes, exprime une forme de solidarité démocratique là où le partage de la ressource en eau qui dépend de la taille des parcelles à irriguer ne permet pas de donner une fonction redistributive au commun. Cette forme de solidarité est également ce qui permet au commun d'être le lieu des relations interpersonnelles réciproques (Mahieu, 2018) puisque c'est dans ces corvées partagées et réalisées conjointement que se nouent les liens sociaux au-delà de l'intérêt partagé à la ressource.

Si l'agir commun motivé par une *solidarité démocratique* est émancipateur, il n'en est pas de même lorsque l'agir commun repose sur une *solidarité philanthropique*. Cette forme de solidarité, qui exprime davantage une relation asymétrique où le donateur est motivé par la compassion vis-à-vis de la situation d'autrui, est plus souvent source de subordination que d'émancipation.

La recherche de l'équité dans l'agir commun doit aussi inciter le collectif à réfléchir à son rapport au conflit, voire à la violence que peut susciter le développement de l'action collective instituante. Quelles règles et mécanismes de régulation face à la réalité de la malveillance, des opportunistes et autres comportements violents provenant de l'extérieur du groupe ? Comment mettre en œuvre l'équité face à la réalité des pratiques des relations inter-groupe ?

Il ne s'agit pas ici pour nous de proposer un mode d'action mais de souligner l'importance que soit réfléchi dans le collectif une éthique du conflit et de la violence en lien avec cette recherche de l'équité.

Si la recherche de l'équité se retrouve ainsi dans les règles qui guident l'agir commun et qu'elle doit aussi se retrouver dans les règles de gouvernance et les processus de choix social, elle génère également des co-obligations et nous oblige à réfléchir les formes de responsabilités qui doivent être prises en compte dans la motivation de cet agir commun.

1.2.4 - La prise en compte des formes de responsabilité

Nous avons rappelé ci-dessus que les libertés relèvent pour Sen d'une responsabilité collective. En ajoutant que l'élargissement du cadre conceptuel de l'approche par les capacités passe notamment par la reconnaissance que les personnes sont capables de s'auto-contraindre en raison de responsabilités prospectives ou *ex ante* provenant de leurs interdépendances avec d'autres au sein

de systèmes socio-écologiques, nous concluons à la nécessité d'**introduire une réflexion sur les formes de responsabilité au sein même des pratiques instituanes du commun.**

Ainsi en opérationnalisant le cadre de l'ACE dans le cadre analytique des communs, nous induisons que l'aspiration au développement équitable des capacités puisse être le principe politique du commun, ce qui implique que *l'agir commun inclut*, dans ses motivations et dans son fonctionnement, *une responsabilité ex post et une responsabilité ex ante* vis-à-vis du collectif mais aussi de la société tout entière incluant les générations futures.

J. Pelenc (2014) mais aussi S. Swaton (2017) nous invitent à appuyer ces deux formes de responsabilité sur le solidarisme de Léon Bourgeois (1851 – 1925) établissant ainsi un lien avec la tradition de pensée de l'ESS. Et Sophie Swaton nous propose de considérer que la prise en compte de ces deux formes de responsabilité correspond en fait à une « *capabilité de responsabilité* » individuelle et collective, ce qui signifie que les personnes et les groupes sont potentiellement capables de restreindre volontairement leur liberté d'agir en raison de leur reconnaissance de la valeur intrinsèque de leurs interrelations.

Cette prise en compte d'une « *capabilité de responsabilité* » nous amène à considérer que ce sont les relations entre les hommes qui sont premières, contrairement au cadre Ostromien dans lequel c'est le rapport à la ressource qui génère les rapports des hommes entre eux (Antona et Bousquet, 2017, p.77).

La prise en compte des deux formes de responsabilité dans l'agir commun conduit donc à *situer cet agir dans l'espace des liens réciprocaires*. La construction d'un commun dans cet espace des liens réciprocaires passe alors nécessairement par l'élaboration de règles qui traduisent la primauté de ces liens.

Ainsi, pour Antona et Bousquet (2017), les droits de propriété ne doivent pas traduire les relations des hommes à la ressource, mais bien plus la responsabilité sociale des hommes les uns envers les autres.

La proposition des juristes italiens de relier la propriété du bien à une fonction sociale en lien avec les droits fondamentaux est ainsi, selon nous, une manière d'inscrire les communs dans cet espace des liens réciprocaires.

Mais dans le cadre d'une réflexion sur un mode de développement durable, nous devons aussi questionner la responsabilité vis-à-vis de la nature. Nous avons souligné que les analyses tant d'Ostrom que de Sen restent dans le cadre ontologique naturaliste qui sépare les humains des non-humains, faisant du non-humain une ressource exploitable ; alors que si nous suivons les propositions de Maurel (2019) sur les communs - mais aussi de Flipo (2005) concernant la réflexion de Sen -, et que nous poussons à son terme la logique de la prise en compte de la responsabilité, nous devons également inclure les non-humains dans **le collectif du**

commun (plutôt que de parler de communauté) et *dans le faisceau des liens réciprocaires définissant un système socio-écologique*.

1.2.5 - Des critères concernant la gouvernance et les procédures de choix social

L'opérationnalisation du cadre conceptuel de l'ACE dans les communs a, comme nous l'avons déjà plusieurs fois évoqué, des implications importantes concernant les règles de gouvernance et les procédures de choix social mises en place au sein du commun.

Ainsi ce sont les processus et procédures de décision qui doivent assurer la prise en compte des altérités, en incitant et en rendant possible la mobilisation de la figure du spectateur impartial par chacun des membres du commun afin que celui-ci échappe autant que faire se peut au localisme des valeurs.

Les règles de gouvernance doivent donc assurer la possibilité d'un débat public ouvert permettant au collectif de faire des choix raisonnables. Le choix raisonnable étant pour Sen celui qui résiste au débat public ouvert alors qu'un choix rationnel résiste « uniquement » au raisonnement critique individuel.

Pour assurer une opérationnalisation des concepts de l'ACE, les processus et procédures de décision du commun doivent également être fondés sur *le principe de précaution sociale* proposé par les économistes personnalistes (Ballet, Dubois et Mahieu, 2004 ; Dubois, 2009 ; Dubois et Lasida 2010).

Cela signifie qu'en plus d'avoir une finalité de développement équitable des capacités, le commun, en tant qu'organisation, veille à ne pas dégrader ou détruire de capacités et à ne pas déstabiliser la structure des capacités des individus et du groupe - car cette structure est une source de leur résilience.

Cette réflexion est essentielle pour caractériser un commun de capacité car elle nous invite à **voir les capacités et leur structure comme des ressources dont il faut prendre soin**, le commun devant alors instituer des règles rendant effectif cette logique du care (Swaton, 2017).

Ce « prendre soin », tout comme la possibilité de participer effectivement au débat public ouvert, suppose que les agents puissent en faire l'apprentissage. **L'ensemble des règles de gouvernance et de fonctionnement du commun doivent donc être également orientées vers cette fonction d'apprentissage - ce qui rejoint une des fonctions essentielles que doivent assumer les organisations de l'économie sociale selon Draperi (2011).** En permettant à leurs membres de faire ces apprentissages, ces actions collectives instituant s'assurent également la possibilité d'intégrer de nouveaux membres et donc de rester ouvertes (aux deux sens du terme présentés *supra*). Elles répondent ainsi à l'objectif d'être un vecteur d'émancipation de leurs membres et au-delà.

Pour opérationnaliser de façon rhétorique l'ACE et faire des libertés la fin et les moyens du développement, **les règles de gouvernance des communs doivent donc être démocratiques et émancipatrices.**

Crétois et Guibet Lafaye (2015) nous rappellent que les communs ne supposent pas « par nature » des règles de gouvernance démocratique et qu'ils peuvent non seulement instituer des règles de décision reproduisant les inégalités de pouvoir externes (inégalités entre hommes et femmes notamment), mais aussi des règles induisant une forte pression communautaire sur l'individu et le privant de certaines libertés.

Il est donc nécessaire que le commun opérationnalisant de façon rhétorique l'ACE se dote d'une régulation susceptible d'éviter la domination subie par les individus : le mode de gouvernance de ce type de communs doit alors être local, associant les personnes concernées (liberté procédurale) et reposant sur des fonctionnements démocratiques basés sur la délibération - comme le propose Sen avec le débat public ouvert, mais aussi sur **des mécanismes garantissant la capacité de *voice* et d'*exit* des membres du commun** (Bonvin et Farvaque, 2007).

On peut alors penser avec Crétois et Guibet Lafaye (2015) qu'il est nécessaire qu'une « macrostructure institutionnelle, pensée comme un tiers raisonnable, chargée de l'arbitrage des litiges engageant le rapport entre une communauté auto-organisée et ses membres » (p.8) garantisse (en premier lieu par sa simple existence) que les règles du commun reposent sur la délibération et assurent le respect de la liberté de chacun. On trouve également ici une des tensions intrinsèques à l'ESS entre la structure locale et une structure tiers garante de l'équité ou de l'égalité. Ainsi Jean Jaurès, alors député de Carmaux, dans son soutien à la coopérative ouvrière « Verrerie Ouvrière d'Albi créée en 1895, imposa que les représentants syndiqués soient pour certains désignés par le syndicat national afin d'éviter ce qu'il appelait (avec Bourgeois d'ailleurs) l'égoïsme corporatif ou coopératif.

C'est également ce que propose Ostrom quand elle pose comme *design principle* que les règles du communs doivent être légitimées par une autorité de niveau supérieur (*Self-determination of the community recognized by higher-level authorities*). Cette macrostructure doit donc être susceptible d'intervenir à plusieurs niveaux. L'état peut jouer ce rôle, mais également une institution tierce construite par un collectif de plusieurs communs, agissant à une échelle plus large et auquel on accorderait ce rôle. Cette institution « permet d'éviter que les délibérations collectives ne soient orientées d'une façon qui mette à mal la protection de la liberté individuelle, tout en veillant à ce qu'elles soient guidées par l'impératif d'accomplissement humain. Cette approche éviterait également que les délibérations aient des conséquences contraires à l'impératif d'émancipation » (Crétois et Guibet Lafaye, 2015, paragraphe 32). Dans leur article de 2013,

Brondizio, Ostrom et Young considèrent que la piste la plus prometteuse pour organiser cette macrostructure est aujourd’hui celle de la « gestion territorialisée ». Reste que pour Sen, ce sont l’apprentissage et l’intériorisation du mécanisme du spectateur impartial par chacun des membres, et les procédures de choix social ouvertes car incitant systématiquement à la mobilisation de ce mécanisme, qui sont les seuls garants d’une gouvernance démocratique et émancipatrice.

L’opérationnalisation rhétorique du cadre conceptuel de l’ACE par les communs et les réflexions que cela génère sur la gouvernance ne doivent pas laisser penser que le rôle des pouvoirs publics est supprimé ou réduit, bien au contraire. Dans le cadre de l’ACE, ils sont chargés de contribuer au développement équitable des capacités par leurs politiques de développement en respectant le principe de précaution sociale dans toutes leurs décisions et politiques publiques. Ils ont également pour Ostrom le rôle d’apporter une reconnaissance méta-institutionnelle aux règles du communs (Ostrom, 1990) pour en assoir la légitimité, mais aussi de contribuer à la co-production de solutions locales avec les habitants pour assurer leur bien-être (Ostrom, 1996). Nous reviendrons plus avant sur ce point de la place et de la posture des pouvoirs publics qui est particulièrement important pour traiter des PTCE, comme nous l’avons déjà pointé. Nous soulignons juste ici le fait que l’opérationnalisation rhétorique du cadre conceptuel de l’ACE dans les communs nécessite une posture de coopération particulière de la part des pouvoirs publics bien plus qu’un désengagement.

Nous avons dès lors, à l’issue de cette sous-section centrale pour notre raisonnement, l’ensemble des éléments nous permettant de caractériser les communs de capacités comme un concept réalisant l’opérationnalisation rhétorique de l’ACE dans le cadre analytique des communs.

1.3 – Le concept de commun de capacité

Après avoir présenté notre proposition de réaliser une opérationnalisation en deux temps de l’ACE (rhétorique puis processuelle) en mobilisant « le temps du projet », puis questionner ce que cette opérationnalisation rhétorique entraîne pour les concepts que nous avons jugés centraux dans l’analyse de l’approche par les capacités et dans son élargissement (l’engagement et de la responsabilité puis de *l’agencité* et des capacités individuelles et collectives), nous venons d’analyser ce que le cadre conceptuel élargi de l’approche par les capacités apporte au cadre d’analyse des communs. Nous avons dorénavant tous les éléments pour pouvoir définir et caractériser le concept de commun de capacité comme un commun potentiel et effectif réalisant cette opérationnalisation en deux temps de l’ACE et nous permettant d’analyser les dynamiques collectives de type PTCE au regard de

leur finalité de développement durable (1.3.1), et le situer dans une logique d'économie politique (1.3.2).

1.3.1 - Façonner un concept analytique réalisant l'opérationnalisation rhétorique de l'ACE : le concept de commun de capacités

La caractérisation des communs de capacité comme concept opérationnalisant l'approche par les capacités, que nous avons retenu comme étant la conception du développement durable la plus en phase avec notre perspective de recherche, dans le cadre des communs et permettant ainsi d'analyser les actions collectives de type PTCE en tant que dynamiques institutionnelles, s'appuie donc sur les éléments suivants :

- a) Le dépassement du cadre de réflexion des communs centré sur la recherche d'un intérêt mutuel pour y adjoindre la visée partagée d'un développement équitable des capacités au sein de chaque génération, et de leur transmission également équitable aux générations à venir dans une logique de solidarisme.
- b) Le prendre soin (*care*) de toutes les formes de libertés individuelles, en tant que moyen et finalité du développement mais aussi en tant que source d'une responsabilité à la fois ex-post et prospective des agents.
- c) L'intérêt porté, parmi la pluralité des motivations qui fonde l'agir économique, à l'engagement comme expression individuelle de ces formes de responsabilité.
- d) La reconnaissance d'une dynamique propre de l'agir collectif, au-delà de l'agrégation des agirs individuels, basée sur la construction par le débat public ouvert d'une aspiration sociale partagée, elle-même source d'une *agencité* collective et d'un espace de capacités collectives.
- e) L'introduction d'une exigence d'attention portée à l'accessibilité réelle et équitable à la ressource et donc aux plus démunis et vulnérables vis-à-vis de cette ressource.
- f) Une vigilance pour que cette condition d'accessibilité, garante de la liberté d'opportunités des individus et donc de leur capacité à choisir les fonctionnements qu'ils jugent la peine d'être vécus, influence directement l'établissement des droits distribués qui régulent l'accès à la ressource (dont le faisceau de droits de propriété).
- g) L'attention portée à l'« ouverture » du commun à la fois par les règles permettant au collectif d'évoluer au cours de la pratique mais aussi (voire même surtout) par la mobilisation de la figure du spectateur impartial pour éviter le localisme des valeurs.
- h) Un mode de gouvernance délibératif certes construit localement, mais qui exige de dépasser la recherche d'une solidarité mécanique entre les

commoneurs pour aller vers une solidarité démocratique fondée sur la reconnaissance de l'autre comme différent mais égal en dignité.

- i) Des procédures de choix social qui associent les personnes aux décisions qui les concernent et permettent de révéler les situations de préférences adaptatives qui limitent les capacités de certains individus, en développant en particulier leur capacité de *voice* (prise de parole).
- j) La récusation (comme Sen le propose) du sens de l'établissement d'une liste des capacités humaines fondamentales (Nussbaum, 2000), pour considérer que la ressource autour de laquelle s'organise l'action collective instituante doit faire l'objet d'une délibération sur ce qui compte et ce qui vaut la peine d'être fait en commun (Cordonnier, 2012). Ainsi, si l'on peut se baser sur la définition des *beni communi* dans la tradition juridique italienne pour énoncer des exemples de ressources pouvant faire l'objet d'un commun de capacité (l'emploi, la santé, la culture, l'éducation, le logement, la mobilité, la justice environnementale...), on doit éviter d'enfermer ce concept sur une liste de ressources qui ne seraient pas le fruit d'une délibération située.
- k) La proposition de considérer, par conséquent, que les ressources concernées par ce concept sont celles qui concourent aux capacités individuelles et collectives et pour lesquelles la délibération locale a produit un jugement partagé d'utilité et de désirabilité, ainsi qu'un vœu de dotation équitable.
- l) Enfin, la nécessaire reconnaissance méta-institutionnelle des règles définies par les commoneurs doit être complétée par la prise en compte de la responsabilité des pouvoirs publics vis-à-vis des libertés et des capacités. Ce qui nous invite, comme nous le détaillerons plus avant dans ce chapitre, à modifier la conception de la place et du rôle des pouvoirs publics vers une administration partenaire de la construction des communs, et un « Etat médiateur » qui coordonne les actions publiques de la société civile, tout en étant garant du principe de précaution sociale (Dubois, 2013).

En nous situant dans une approche des communs qui les considère comme une dynamique institutionnelle, incluant une dimension politique et reposant sur des pratiques partagées, nous proposons **la formulation littéraire suivante du concept de commun de capacités** :

- L'ensemble des *actions collectives instituantes mûes par une aspiration sociale partagée au développement équitable des capacités*, construite par le débat public ouvert ;
- poursuivant un objectif d'accessibilité réelle et équitable à des ressources qui concourent aux capacités individuelles et collectives, et qui font l'objet d'un jugement partagé d'utilité, de désirabilité et d'un vœu de dotation équitable - et ce, à partir d'une attention portée aux plus démunis et

vulnérables, qui se traduit notamment dans des droits distribués qui régulent l'accès à ces ressources ;

- dont le mode de gouvernance est local et délibératif, associant les personnes concernées, reposant sur une solidarité démocratique fondée sur la reconnaissance de l'autre comme différent mais égal en dignité - prenant également en compte *les altérités humaines et non-humaines notamment par la mobilisation du spectateur impartial* ;
- et pour lesquelles la reconnaissance du partage d'une responsabilité *ex ante* génère une posture de coopération des pouvoirs publics.

En repartant du cadre analytique tiré des travaux d'Ostrom (Coriat, 2015)¹⁸⁸, nous pouvons synthétiser les éléments de caractérisation du concept de commun de capacités ainsi :

Figure 37 - Les éléments de caractérisation du concept de commun de capacités

Critères additionnels de tous communs selon Ostrom		
1) la production et la gestion d'une ressource (considérée comme vulnérable) mise en commun	2) l'établissement de droits distribués (de propriété, d'usage..., etc.) qui régulent notamment l'accès à la ressource par les commoneurs.	3) la gouvernance collective de la ressource qui inclut la résolution des conflits générés par la gestion de la ressource
Critères additionnels des communs de capacités		
4) l'aspiration sociale, au développement équitable d'égales capacités pour toutes et tous, des commoneurs/personnes fonde leur responsabilité ex-ante et motive l'action collective		
5) l'objectif est l'accessibilité réelle à la ressource à partir d'une finalité d'équité et une attention portée aux plus démunis et vulnérables. L'accessibilité se traduit notamment dans les droits distribués qui régulent l'accès à la ressource.	6) un mode de gouvernance local et délibératif associant les personnes concernées (liberté procédurale) et leur assurant la possibilité <i>d'exit, de voice ou de loyalty</i> et qui repose sur une solidarité démocratique fondée sur la reconnaissance de l'autre comme différent mais égal en dignité.	7) les ressources concernées par un commun de capacités sont celles qui contribuent à l'espace des capacités individuelles et collectives et qui font l'objet d'un jugement partagé d'utilité, de désirabilité et d'un vœu de dotation équitable construit par la délibération.
8) Des pouvoirs publics qui, en sus d'apporter une reconnaissance méta-institutionnelle des règles du commun (Ostrom, 1990), adoptent une posture de coopération.		

Source : Auteure, 2018

¹⁸⁸ et en n'omettant pas que cette présentation basée sur le triptyque : ressource – communauté – règles n'est pas exactement celle qui nous semble faire le mieux écho aux travaux fondateurs d'Ostrom

1.3.2 – Le commun de capacités : un concept d'économie politique

Le concept de commun de capacités est ainsi issu de l'analyse du processus d'opérationnalisation rhétorique du cadre conceptuel de l'ACE (c'est-à-dire du système produit par les concepts de cette approche), dans le cadre des communs (en tant que voie d'analyse de la diversité et de la dynamique institutionnelle). Autrement dit, par ce processus d'opérationnalisation rhétorique, les concepts de l'ACE, **avec leur dimension politique et éthique**, se trouvent donc « incarnés » dans un commun à la fois potentiel et effectif - c'est-à-dire dans une action collective instituante située dans l'espace des capacités collectives et comme fonctionnement réalisé - puisque ces concepts agissent sur la manière de penser et d'agir des personnes composant le groupe et du groupe lui-même.

Ce concept s'inscrit ainsi dans une économie politique du développement à plusieurs titres :

(i)- il s'appuie sur une conception normative de ce que devrait être le mode de développement recherché, notamment par les actions collectives de type PTCE. Ce mode de développement est caractérisé, comme nous l'avons explicité, par le type-idéal du développement socialement soutenable (voir chapitre 2).

(ii)- il comporte une visée transformative au niveau théorique, puisque ce concept s'appuie sur des corpus théoriques basés sur une épistémologie qui remet en cause l'approche économique dominante et cherche à venir renforcer le corpus théorique de l'ESS. Cependant, en étant inscrit dans la tradition de pensée de l'ESS, la visée transformative de ce concept est également tournée vers l'action.

(iii)- il comporte une visée transformative pragmatique, puisqu'il cherche à permettre aux agents/acteurs de rapprocher la réalité effectivement vécue par les personnes de ce type-idéal en modifiant à la fois leurs représentations et comportements, et le contexte institutionnel influençant ces comportements. Le développement étant rappelons-le, pour Sen comme pour Ostrom, un processus de changements institutionnels intriqués sur plusieurs échelles (individuelle, organisationnelle, territoriale ou échelle des systèmes socio-écologiques, sociétale ou macroéconomique).

(iv)- il contient également des préconisations adressées aux pouvoirs publics pour qu'à la fois, ils agissent sur les conditions favorisant la réalisation de ce type de communs, qu'ils contribuent directement à l'agir commun et qu'ils intègrent les finalités de ce type de communs dans l'ensemble de leurs actions (principe de précaution sociale, en plus du principe de précaution environnemental).

Revenons plus en détail sur la visée transformative du concept de commun de capacités pour nous questionner tout d'abord sur l'échelle appropriée pour l'aborder, puis sur son processus de réalisation effective.

1.3.2.1 – l'échelle de la visée transformative du concept de commun de capacités

Certains concepts et développement théoriques cherchent à penser le processus de changement social multiniveau que constitue le développement, aussi bien pour Sen que pour Ostrom, au niveau macroéconomique ou sociétal. Le concept de commun social mobilisé par Hervé Defalvard (2016-b, 2017) s'inscrit ainsi dans une économie politique dont la portée normative « renvoie à l'invention de la nouvelle société du commun » et dont les développements empruntent la voie d'une « approche macro-institutionnaliste des communs ».

D'autres cherchent à penser le processus du développement au niveau micro-institutionnaliste, en s'intéressant aux changements institutionnels du niveau individuel au niveau organisationnel - comme le propose Ostrom avec le cadre IAD.

Avec le concept de commun de capacités nous souhaitons contribuer à une économie politique du développement en nous situant au niveau « méso-institutionnaliste » qui est selon nous celui où se croisent les analyses de Sen et celles d'Ostrom, et où se situe l'activité des dynamiques de type PTCE :

- L'approche par les capacités permet à Sen de penser le développement comme un processus de changement social situé, qui relie les différentes formes de libertés à l'évolution conjointe des comportements et des institutions. Dans ce processus - qui doit viser en premier lieu à réduire les inégalités flagrantes de capacités, à augmenter la liberté procédurale de chacun et à permettre l'expansion équitable des capacités pour tous -, Sen souligne la nécessité d'agir de façon située et donne pour cela un rôle à jouer (et même une responsabilité à assumer) aux pouvoirs publics mais aussi à toutes les structures et organisations sociales de proximité. Si la réflexion théorique de Sen sur le développement embrasse plutôt le niveau macro-situationnel, les actions des organisations et les politiques qui y contribuent sont, elles, réalisées à l'échelle du contexte influençant réellement la vie des gens. On se situe donc ici au niveau méso.

- Ostrom approche le développement au travers de l'étude des dynamiques institutionnelles permettant la résolution des situations de dilemme social pouvant y faire obstacle. Les communs sont l'une de ces formes de dynamiques institutionnelles. Elle considère ainsi que l'échelle pertinente pour aborder les dilemmes et enjeux du développement durable est celle des systèmes socio-écologiques (SSE). Plus larges que les situations d'action mais eux même imbriqués dans des systèmes plus complexes encore, ces SSE correspondent également au niveau méso.

- Quant aux PTCE, leur échelle d'action en termes de développement correspond au territoire qu'ils se sont définis et qui pour la plupart recouvre le bassin de vie et de solidarités des personnes qui y vivent. Un territoire qui est donc un construit social, un espace construit par les acteurs (Colletis et Pecqueur, 2005 et 2018), qui ne recoupe pas forcément les découpages administratifs et politiques ni les réalités socio-écologiques mais qui est également à l'échelle méso-situationnelle.

1.3.2.2 - Le processus de réalisation de la visée transformative du concept de communs de capacités

Le processus de réalisation de la visée transformative du concept de communs de capacités passe, quant à lui, par le mécanisme du temps du projet décrit par Dupuy :

Le commun de capacités peut être regardé comme un commun potentiel inscrit dans l'espace de l'ensemble des capacités collectives du groupe. Comme tel, il pourrait représenter un avenir à la fois souhaitable et crédible pour le groupe. Il peut devenir, si le groupe l'admet comme tel, l'avenir contrefactuel qui motive, guide et oriente une action collective instituante effective.

La dynamique institutionnelle effective qui se met en route peut correspondre à la construction effective d'un commun et peut même se rapprocher de la construction effective d'un commun de capacités, faisant ainsi advenir causalement l'avenir souhaitable recherché.

Un collectif formant un PTCE et souhaitant assumer sa finalité de développement durable pourrait ainsi développer une *agencéité* collective, à partir d'un avenir souhaitable et crédible rassemblant les critères d'un commun de capacités.

Mais même dans ce cas, l'action collective effectivement réalisée pourra être plus ou moins proche de cet avenir contrefactuel et donc contribuer plus ou moins à la mise en œuvre effective du mode de développement correspondant au cadre conceptuel de l'ACE : le développement socialement soutenable. Cette action collective effective se déroule en effet dans un environnement complexe qui induit une part d'incertitude dans son déroulement qui nous invite à nous doter d'un outil nous permettant d'évaluer la distance existante, dans les faits, entre l'action collective effectivement réalisée et le commun de capacités potentiel lui servant de moteur.

Cependant, même avec cette part d'incertitude, il est raisonnable - et donc rationnel au sens de Sen - de chercher à construire intentionnellement ce type de communs puisque le chemin emprunté par la dynamique collective, la manière de co-agir et co-décider, quel que soit le résultat final obtenu, génère un apprentissage de la coopération qui modifie les représentations et les règles concernant les comportements jugés adéquats (Weinstein, 2015) et qui peut alors augmenter la capacité de coopération de chacun et du groupe.

On a alors un résultat global qui va dans le sens de la visée transformative de l'ACE, mais aussi de l'ESS.

Le commun de capacités, parce qu'il opérationnalise de façon rhétorique le cadre conceptuel de l'ACE, est en premier lieu un concept capable d'orienter l'action collective. C'est ce qui lui donne sa dimension normative et politique.

En étant conçu pour pouvoir accompagner la construction de communs se donnant pour finalité de contribuer à la mise en œuvre du cadre conceptuel de l'ACE, le concept de commun de capacité contient en effet également une visée de transformation du contexte dans lequel ces actions collectives s'ancrent et se déploient effectivement, pour le rendre plus favorable à la réussite de ce type de commun.

C'est ce que devra nous permettre de faire l'outil « des capteurs de communs de capacités » que nous allons présenter dans la deuxième section de ce chapitre.

Conclusion section 1

En nous posant la question de ce que l'intégration du système de concepts qui forment l'approche par les capacités élargie apporte au cadre d'analyse des communs, nous avons identifié tout un ensemble d'éléments à prendre en compte pour forger le concept de commun de capacités.

Ce concept réalise l'opérationnalisation rhétorique du cadre conceptuel de l'ACE dans le cadre analytique des communs. Il rend donc effective l'approche du développement durable que nous avons retenue en lui permettant d'être intégrée dans la manière de penser et d'agir d'un commun - c'est-à-dire d'une action collective capable de générer des changements sociaux à différentes échelles.

Une fois posés les éléments de définition du concept de commun de capacité, nous avons établi les différentes facettes de son ancrage dans l'économie politique - ce qui nous a laissé entrevoir les enjeux auxquels devrait répondre un outil permettant l'objectivation et l'opérationnalisation de ce concept (section 2).

Section 2 – Opérationnaliser le concept de commun de capacités pour mettre en conjonction pensée et action

Dans le point 2.1.4 du chapitre 3 (page 330), nous avons identifié huit points de rapprochement entre les PTCE et les communs qui justifient la mobilisation des apports d'Ostrom sur la diversité et la dynamique institutionnelle dans l'analyse des PTCE. Et nous avons conclu en disant qu'il ne fallait surtout pas considérer que toutes les initiatives de l'ESS ou tous les PTCE étaient par nature des communs ; mais que nous pouvions valablement utiliser la grille de lecture et de questionnement

construite par Ostrom à propos des communs pour éclairer ces réalités à condition de l'élargir avec des éléments issus des autres approches des communs.

Nous avons par ailleurs montré dans le chapitre 2 que l'approche par les capacités du développement durable, élargie avec les apports des auteurs mobilisant la philosophie personnaliste, correspondait bien au cadre de pensée de l'ESS et à la perspective de notre recherche sur les PTCE.

Le concept de commun de capacités, qui provient de l'opérationnalisation rhétorique de l'ACE dans le cadre analytique des communs, peut donc valablement être rapporté aux réalités des PTCE ou d'autres dynamiques territorialisées et multi-partenariales de l'ESS.

Pour ce faire, nous devons opérationnaliser ce concept - non pas en considérant tous les PTCE comme étant *a priori* des communs de capacités – mais en nous dotant d'un outil répondant à la dimension positive et à la dimension normative de notre démarche de recherche.

Nous commencerons donc par concevoir cet outil d'opérationnalisation du concept de commun de capacités en prenant soin d'en questionner en amont les attendus tant pour les praticiens des dynamiques collectives que pour notre propre perspective de recherche (2.1).

Puis dans un second temps (2.2), nous mobiliserons le concept de commun de capacité comme outil d'analyse de la dynamique institutionnelle des actions collectives de type PTCE toujours au prisme d'une finalité de développement local durable. Nous questionnerons alors les conditions favorables à leur émergence et le rôle que peuvent jouer les pouvoirs publics dans cette dynamique.

2.1 – Les capteurs de communs de capacité

Les capteurs de communs de capacités sont cet outil réalisant l'opérationnalisation « classique »¹⁸⁹ du concept de commun de capacités pour nous permettre dans une dimension positive, de repérer des éléments rapprochant les dynamiques effectives instituant de types PTCE des caractéristiques de ce type de communs et, dans une logique normative, de disposer d'un outil d'évaluation visant à objectiver le mode de développement dont ils sont porteurs, au regard de notre type-idéal du développement socialement soutenable.

En commençant par présenter les attendus de cet outil à la fois pour les praticiens des dynamiques collectives et pour le chercheur (2.1.1), nous montrerons comment l'ensemble de nos réflexions nous conduit à définir les 4 dimensions et 16 capteurs

¹⁸⁹ Opérationnalisation rhétorique : processus par lequel un concept agit sur les manières de sentir, penser et agir d'un groupe d'individus en s'incarnant dans une représentation d'un avenir contrefactuel.

Opérationnalisation processuelle : processus par lequel l'agir en collectif d'un groupe de personnes mû par un avenir contrefactuel peut potentiellement le faire effectivement advenir.

Opérationnalisation classique ou analytique : processus par lequel, un concept est traduit en éléments observables, évaluables voire mesurables.

composant cet outil ainsi que le guide de questionnement l'alimentant (2.1.2). Nous compléterons alors l'outil des capteurs par la construction d'une échelle qualitative à partir du type-idéal de commun de capacités (2.1.3).

2.1.1 – Présentation des attendus de cet outil

Notre proposition est que le concept de commun de capacités est lui-même le produit de la recherche d'un processus d'opérationnalisation de type rhétorique du système de concepts que forment l'approche par les capacités élargie (ACE).

Il constitue en cela un commun potentiel dans l'espace des capacités collectives dessiné par une *agencéité* collective basée sur une aspiration sociale partagée au développement socialement soutenable. La représentation que les agents se font de ce commun potentiel (donc de ce concept) peut également être considérée comme le futur souhaitable et crédible qui met en mouvement une action collective effective. Il est alors une production endogène d'extériorité qui joue le rôle d'un avenir contrefactuel. La dimension de commun potentiel et celle de « futur souhaitable et crédible » du concept de commun de capacités sont articulées par la mobilisation conjointe du concept de capital social et de celui du « temps du projet » (voir schéma p...).

L'action collective effective cherche alors à contribuer causalement à la réalisation du développement socialement soutenable en se rapprochant du concept de commun de capacité. Par sa dynamique et son processus de réalisation, cette action collective effective réalise alors une opérationnalisation processuelle des concepts de l'ACE.

Mais rien dans ces deux formes d'opérationnalisation (rhétorique puis processuelle) ne permet d'évaluer la réalité de la contribution d'une action collective effective aux changements sociaux que nous valorisons.

Or le concept de commun de capacités peut aussi être caractérisé, comme nous l'avons vu, par un ensemble d'éléments. Il peut donc faire l'objet d'un processus d'opérationnalisation « classique » permettant d'évaluer la réalité d'actions collectives effectives de type PTCE au regard de ces différents éléments. Ainsi, si l'opérationnalisation « classique » des concepts de l'ACE et du type-idéal du développement socialement soutenable qui en découle ne nous semble ni souhaitable (car contraire à ce que Sen lui-même exprime), ni réalisable (voir chapitre 2, p.245); le concept de commun de capacité qui les contient peut, lui, être opérationnalisé de façon « classique » et permettre ainsi d'analyser et d'évaluer les réalités des PTCE et d'autres dynamiques collectives instituant.

Pour opérationnaliser de façon « classique » un concept, il faut concevoir un outil traduisant ce concept en catégories observables (et pas nécessairement

quantifiables) et définir une méthodologie d'utilisation de cet outil. C'est ce que nous nous proposons de faire en construisant les capteurs de commun de capacités comme l'outil opérationnalisant de façon « classique » le concept de commun de capacités.

Tout outil qu'il soit d'évaluation ou de gestion contient des présupposés normatifs et répond à des attendus qu'il convient d'explicitier (Alix et Chiapello, 2014). Pour nous, il s'agit donc de partir des attendus auxquels nous souhaitons que l'outil des capteurs réponde et des présupposés normatifs que nous souhaitons qu'il intègre pour le concevoir.

Les premières questions que l'on peut se poser sont : un outil pour qui ? et un outil pour quoi ? En effet, un outil fait pour que des financeurs puissent choisir les projets dans lesquels ils consentent à investir, n'est pas forcément celui qui permettra aux acteurs d'une dynamique collective de faire advenir leur futur souhaitable (Alix, 2015).

Notre outil des capteurs de communs de capacités s'inscrit dans la tradition de pensée de l'ESS en cherchant à répondre simultanément aux attendus des acteurs en tant que praticiens des dynamiques de type PTCE, et aux attentes du chercheur que nous sommes avec nos différents positionnements vis-à-vis de ces dynamiques.

- Pour les membres des actions collectives instituanes de type PTCE deux catégories d'outils nous semblent faire défaut¹⁹⁰ : ceux permettant de co-construire une aspiration sociale partagée permettant de faire advenir une action collective et ceux permettant d'évaluer les réalisations de l'action collective au regard de ses finalités partagées (Besançon et Chochoy, 2019). L'enjeu de disposer d'une diversité d'outils d'évaluation nous semble effectivement prégnant pour les PTCE dans le cadre du « biais gestionnaire » déjà souligné par Matray et Poisat (2015) qui induit un processus d'isomorphisme institutionnel et qui enferme ces dynamiques dans une représentation de l'efficacité économique qui n'est pas forcément cohérente avec leur finalité de développement local durable. Notre outil se propose donc de permettre d'évaluer les réalisations de dynamiques collectives de type PTCE au prisme de cette finalité. Mais il doit également permettre aux acteurs animés par une volonté de transformation sociale de construire leur aspiration collective au développement durable et leur servir ensuite à piloter leur action collective instituante au regard de cette finalité.

¹⁹⁰ Constats issus de nos entretiens avec les différentes dynamiques de PTCE rencontrés et de ceux réalisés par l'Institut Godin dans le cadre de l'accompagnement des dynamiques émergentes de type PTCE en Hauts de France.

- pour le chercheur : Les attendus que nous formulons vis-à-vis de l'outil des capteurs de commun de capacités traduisent la perspective de recherche que nous avons choisie et le cadre épistémologique que nous avons construit et qui nous a permis d'élaborer le concept de commun de capacité. Ces attendus correspondent donc à notre posture de recherche vis-à-vis des PTCE. L'opérationnalisation du concept de commun de capacités doit ainsi nous permettre d'aborder les trois logiques contenues dans ce concept :
 - La logique positive. Les capteurs de communs de capacité doivent nous permettre de repérer des éléments caractéristiques d'un commun de capacités dans une action collective effective¹⁹¹. Ils doivent pouvoir servir de base à une classification de ces actions collectives et contribuer à l'analyse de leur diversité institutionnelle.

Un des enseignements que nous avons tiré de notre étude des analyses des communs est qu'ils sont des dynamiques complexes d'interrelations entre les membres de la communauté ; l'environnement social, culturel, politique et économique qui forme le contexte de l'agir en commun ; le système de ressource ; et le système de droits et d'obligations distribués entre les membres. Ils sont à la fois encastrés dans le social, enchâssés par leurs dimensions matérielles et immatérielles (Allaire, 2013) et peuvent s'emboîter pour former des systèmes polycentriques plus vastes (Bollier, 2014) sur plusieurs échelles spatiales et/ou temporelles. Analyser les PTCE au prisme du concept de commun de capacités nécessite donc de disposer d'un outil permettant de saisir ce caractère systémique, complexe, dynamique mais aussi multiniveau des communs. Cet outil doit ainsi permettre d'analyser la trajectoire des PTCE.

Si les études sur les PTCE sont pour beaucoup centrées sur leurs caractéristiques organisationnelles et donc sur leurs règles instituées de fonctionnement et de gouvernance, le prisme des communs nous amène à nous centrer davantage sur le processus instituant, sur la dynamique institutionnelle du PTCE, comme nous y invitaient les travaux de Céline Bourbousson (2018), cités dans le chapitre 1.

En conséquence, la mobilisation du concept de commun de capacités nous incite à disposer d'un outil permettant d'analyser les PTCE en questionnant leur dynamique sur un temps long, en prenant en compte les processus d'essai-erreur qui interviennent dans la construction de leurs règles, leurs

¹⁹¹ Pour toute la suite de ce chapitre, les actions collectives dont nous parlons sont les actions collectives institutantes de type PTCE c'est-à-dire des dynamiques territorialisées multi-partenariales inscrites dans l'Economie Sociale et Solidaire.

différents processus d'apprentissage de la coopération et les émergences qui surviennent au cours de cette dynamique. Ce prisme nous conduit aussi à pouvoir questionner la relation au temps qu'exprime ces PTCE en cherchant à y déceler une « prégnance de la futurité » comme le dirait J. Commons. Cette prégnance ouvre alors la possibilité d'analyser la dynamique du PTCE comme mûe ou tirée par une représentation du futur, donc comme relevant « du temps du projet » proposé par J-P. Dupuy.

C'est ainsi tout un nouveau champ de questionnements permis par le concept de commun de capacités qui s'ouvre pour analyser les PTCE puisque les analyser en tant que dynamique institutionnelle nous invite, à la suite d'Ostrom, à pouvoir également *questionner leurs conditions d'émergence, les conditions favorables à leur développement et les conditions de leur efficacité.*

- La logique normative. Les PTCE partagent avec le concept de commun le fait de considérer que la coopération est un bien en soi (Allaire, 2019) mais le concept de commun de capacités ajoute à cela un horizon également normatif : celui du développement socialement soutenable en tant que type-idéal du mode de développement dont les PTCE devraient être porteurs. Les capteurs de communs de capacités doivent être un outil capable de traduire cette dimension normative en proposant des éléments observables correspondant à ce type-idéal d'action collective et permettant d'évaluer l'écart de l'action collective effective à ce type-idéal.

Dans cette dimension normative, il est particulièrement important que l'outil opérationnalisant le concept de commun de capacité permette d'analyser le degré d'accessibilité, d'ouverture et de contribution aux différentes formes de libertés de l'action collective observée. Le concept de commun de capacité oriente ainsi en particulier notre analyse de la gouvernance d'un PTCE sur la question de sa contribution à la liberté procédurale de ses membres et de ses bénéficiaires.

- La logique d'économie politique. Notre travail vise à outiller la construction intentionnelle de communs de capacité et s'appuie sur l'hypothèse que développer intentionnellement des communs en tant que cadres institutionnels basés sur l'éthique, la co-responsabilité, la coopération, la réciprocité et la confiance peut favoriser la diffusion de modes de pensée et de comportements susceptibles de participer à une transformation globale et durable de nos systèmes de production et de nos sociétés en faveur d'un développement durable. Nous cherchons également à accroître le pouvoir transformatif des actions collectives instituantes territorialisées de type PTCE au regard de la finalité du développement local durable. En ce sens, ce guide de questionnement peut également être vu comme un guide d'accompagnement. L'outil des capteurs doit donc nous permettre de

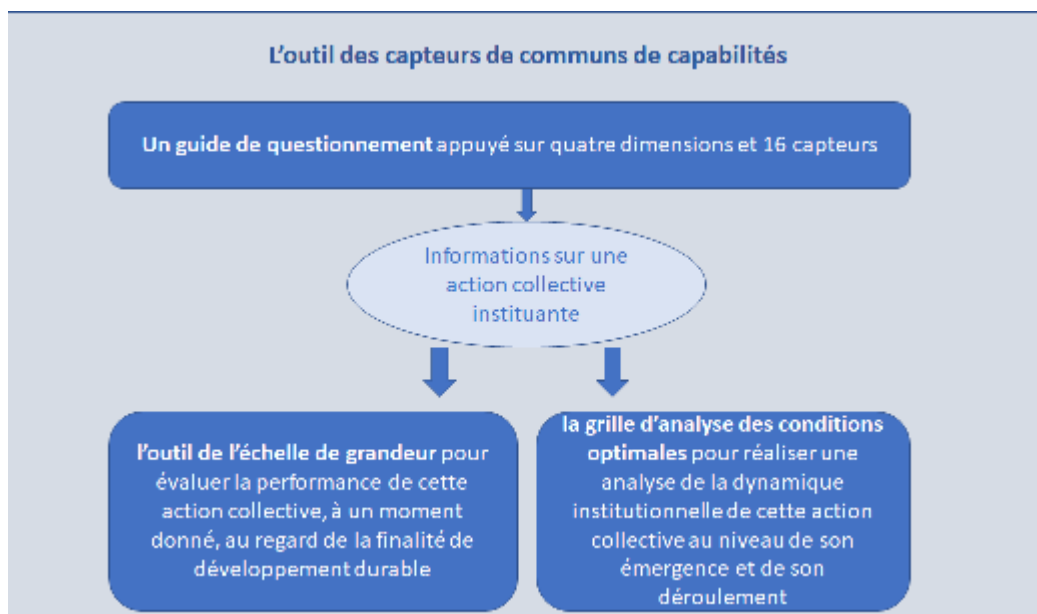
dégager des pistes d'amélioration, de les partager avec les acteurs pour alimenter la délibération sur la trajectoire de transformation sociale recherchée par l'action collective.

L'outil des capteurs doit également être source de préconisations à destination des pouvoirs publics à partir des écarts constatés entre dans les conditions d'émergence et de réalisation des actions collectives effectives et les conditions « optimales » d'émergence et de réalisation du type-idéal des communs de capacités.

L'outil des capteurs de communs de capacités dont nous allons maintenant présenter la structure tente ainsi de répondre à l'ensemble de ces attendus. Il se compose d'un guide de questionnement appuyé sur quatre dimensions et 16 capteurs (2.1.2), qui vise à faire s'exprimer des éléments permettant :

- a) – de mobiliser l'outil de l'échelle de grandeur pour évaluer la performance d'une action collective, à un moment donné, au regard de la finalité de développement durable (2.1.3),
et/ou
- b) – d'utiliser la grille d'analyse des conditions optimales pour réaliser une analyse de la dynamique institutionnelle de cette action collective au niveau de son émergence et de son déroulement (2.2).

Figure 38 - L'outil des capteurs de communs de capacités



2.1.2 – Un guide de questionnement, quatre dimensions, et seize capteurs

L'outil des capteurs est donc en premier lieu un guide de questionnement utilisable par le chercheur souhaitant analyser des dynamiques collectives instituantes et par les acteurs de ces dynamiques pour piloter leur action collective. **Ce guide de questionnement permet de repérer des faisceaux d'éléments observables, que nous dénommons capteurs (en référence aux travaux de l'Institut Godin) qui, quand ils sont co-présents dans une action collective instituante, nous permettent de rapprocher cette action collective du concept de commun de capacités.** En miroir, ce guide de questionnement peut servir à accompagner la construction intentionnelle d'une action collective en tant que commun de capacités en guidant les acteurs pour que leur agir commun rassemble tout ou partie de ce faisceau d'éléments.

Pour construire ces capteurs, nous nous sommes appuyés sur les éléments mis en évidence par Ostrom comme susceptibles de renforcer la réussite du commun : les 3 niveaux de définition des règles (constitutionnel, choix collectif, opérationnel), les 5 droits composants le faisceau du droit de propriété, les principes de gouvernance définis par les 8 principes de conception mais aussi par les 8 menaces pesant sur les communs (Ostrom, 1999). Nous complétons ces éléments par ceux spécifiques aux communs de capacités que nous avons présentés ci-dessus.

Les éléments permettant de qualifier une action collective instituante de commun comprennent, pour Ostrom, une dimension « communauté » qui est centrale, une dimension « ressource » et une dimension « gouvernance ». L'introduction d'une visée éthique de justice sociale et d'une visée politique de transformation sociale par le concept de communs de capacité nous amène à adjoindre à ces trois premières dimensions, une dimension « accessibilité ». **Ces quatre dimensions observables des communs de capacités ne doivent pas être pensées séparément mais comme formant un système d'éléments interdépendants qui lorsqu'ils sont présents conjointement renforcent le potentiel de l'action collective en termes de développement durable et de transformation sociale.** Nous repérons ainsi quatre catégories de capteurs qui peuvent correspondre aux quatre dimensions observables du concept de communs de capacités : la communauté, le système de ressources, l'accessibilité et la gouvernance.

Adopter le prisme du concept de commun de capacités pour analyser les PTCE ou tout autre dynamique collective de ce type est une manière de réaffirmer la centralité de leur finalité de développement local durable et de leur caractère processuel et instituant. En effet, en remettant cette finalité, souhaitée par les réseaux de l'ESS puis institutionnalisée par l'article 9 de la loi de juillet 2014, au cœur de l'analyse des PTCE, nous positionnons, à la suite de Sen, les liens

dynamiques entre libertés et responsabilité au cœur du processus de changement social que les PTCE devraient, selon nous, chercher à générer. En écho à la tension dialogique entre instituant et institué qui anime le mouvement de l'ESS, le prisme des communs (Archambaud, 2018) nous permet aussi de bien faire la distinction entre le processus permanent de construction de l'action collective qu'est un PTCE avec l'organisation du PTCE qui correspond, elle, aux éléments institués de ce processus à un moment donné. Notre proposition de considérer le concept de commun de capacité comme un commun potentiel, un commun contrefactuel et une action collective advenant causalement de manière incertaine, nous place alors davantage du côté de l'analyse processuelle que de l'analyse de l'institué.

2.1.2.1 – La dimension communauté

Ostrom utilise tout d'abord le terme d'« usagers » de la ressource puis celui d'« acteurs » du commun. Ces acteurs sont le plus souvent des individus mais ses analyses de terrains font également apparaître le rôle d'organisations (associations, coopératives...) dans la construction des communs. Si l'analyse d'Ostrom considère les pouvoirs publics comme des acteurs uniquement extérieurs au commun, pour les autres approches des communs, comme pour les initiatives de l'ESS, les pouvoirs publics ont un rôle à jouer avec et éventuellement dans les dynamiques collectives. Il s'agit alors de questionner dans quelle mesure, dans quel cadre et avec quelle posture... les pouvoirs publics interviennent ou devraient intervenir dans le processus instituant du commun (Bollier, 2014) ?

➤ La place des pouvoirs publics dans cette communauté ?

Dans une logique positive, nous pouvons constater que les différents niveaux de pouvoirs publics interviennent effectivement dans la dynamique des PTCE. L'Etat intervient au niveau du contexte par le biais du cadre législatif et par le contenu de ses appels à projets. Les collectivités territoriales, quant-à-elles, peuvent à la fois intervenir au niveau du contexte en favorisant l'émergence et le développement de PTCE par une politique publique (la politique de soutien de la Région Haut de France par exemple), comme financeurs mais aussi en devenant partie-prenantes du PTCE. En 2016, les Régions intervenaient ainsi auprès de 75% des PTCE, les départements dans près de 50%, les villes et EPCI dans 52% et les Parcs Naturels Régionaux ou Pôle d'Equilibre Territoriaux Ruraux (ex « Pays ») dans 15% des PTCE (Cornu S, 2016).

Notre outil d'analyse des PTCE par le prisme du concept de commun de capacités doit nous permettre de compléter ces constats en questionnant :

- (i) le rôle que les différents niveaux de pouvoirs publics jouent dans la production des conditions institutionnelles favorables aux dynamiques de communs et plus spécifiquement de communs de capacités.

- (ii) le rôle que les collectivités locales ou territoriales (régions, départements, EPCI, communes) jouent en tant qu'acteurs de l'action collective instituante, c'est-

à-dire en tant que commoneurs. Ce rôle d'acteurs ou de partenaire opérationnel des PTCE est, dans les faits, essentiellement porté par les municipalités et les EPCI comme le montre l'étude sur « le rôle des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE » menée par le RTES en 2014 et 2016. Nos questionnements portent alors sur le comment ces collectivités locales impliquées dans la dynamique collective interviennent-elles dans la construction des règles de gouvernance et des droits distribués (de propriété, d'usage..., etc.) au sein des PTCE ?

Le concept de commun de capacités nous amène plus spécifiquement à questionner le rôle que ces collectivités locales membres du commun jouent dans la préservation ou le développement des différentes formes de libertés instrumentales et de la liberté procédurale des personnes, tant en interne du PTCE que dans son action à l'échelle du territoire.

- (iii) le type de relations que les dynamiques collectives de type PTCE entretiennent avec les pouvoirs publics : les PTCE sont-ils issus d'une situation de conflit entre société civile, ici représentées par des structures de l'ESS, et des pouvoirs publics locaux ? Il semble que cela soit le cas pour certains PTCE de la filière « culture » (Henri, 2015). Sont-ils le fruit d'une volonté de dénoncer le désengagement des pouvoirs publics face à certains enjeux en faisant émerger de nouvelles solidarités territoriales comme Garnier et Zimmerman (2018) le proposent pour analyser l'émergence de nouveaux communs sociaux ? Ou bien sont-ils le résultat d'une volonté partagée de co-production et de co-administration de certains domaines de l'action publique ? Ce peut-il qu'au cours de sa dynamique un PTCE oscille entre ces motivations et ces formes de relations avec les pouvoirs publics ?

Nous pouvons ici nous appuyer sur les analyses portant sur les *beni communi* en Italie qui nous montrent comment l'introduction de la catégorie du commun a renouvelé les liens entre la société civile et les pouvoirs publics. Benedetta Celati (2016) nous propose ainsi de distinguer les situations où le commun émerge de situations de conflit entre la société civile et les pouvoirs publics, de celles où le commun provient d'une situation de coopération intentionnellement recherchée. En Italie, les communs, notamment urbains (Festa, 2016), sont fréquemment le fruit d'une situation conflictuelle à l'occasion de la dénonciation de partenariat public-privé conduisant, de fait, à l'enclosure de certains espaces publics ou à la privatisation de biens considérés comme concourant aux droits fondamentaux (l'eau par exemple). Mais ils peuvent aussi s'appuyer sur l'activation volontaire et partagée du principe de subsidiarité horizontale prévu par la constitution italienne au quatrième alinéa de son article 118¹⁹² et qui permet à tous les échelons

¹⁹² «L'État, les régions, les villes métropolitaines, les provinces et les communes encouragent l'initiative autonome des citoyens, agissant individuellement ou en tant que membres d'une association, pour l'exercice de toute activité d'intérêt général, sur la base du principe de subsidiarité »

territoriaux italiens de co-administrer des activités en partageant la responsabilité d'une gestion conforme à l'intérêt général (Defalvard, 2017-c).

Bien que ce principe de subsidiarité horizontale, que l'on retrouve dans d'autres pays d'Europe de tradition plutôt fédéraliste, ne soit pas présent dans le droit français et qu'il se différencie fortement d'une part des pratiques de participation ayant cours en France, et d'autre part des pratiques de délégation de la mise en œuvre de la politique publique (Celati, 2017), les initiatives italiennes de *beni comuni* et les analyses s'y rapportant nous permettent de questionner en miroir les relations entre PTCE et pouvoirs publics ainsi que la place et le rôle des pouvoirs publics dans la communauté.

Cette dimension « communauté » regroupe donc les éléments qui touchent aux acteurs de l'action collective instituante : à leurs liens, leurs interdépendances, leurs relations avec la ressource mais aussi à leurs motivations vis-à-vis de l'action collective instituante qu'est le commun.

➤ La prise en compte de la pluralité des motivations

Le commun est avant tout pour Ostrom une action collective, une dynamique menée et vécue par un groupe qui se dote de règles lui permettant d'agir en coopération pour faire face à une situation particulière. Cette situation est particulière au sens où elle est située, contextualisée, puisqu'elle dépend notamment des membres de cette communauté, mais aussi car elle concerne cette communauté : elle touche à quelque chose à laquelle les membres de cette communauté tiennent (Hache, 2011), à ce à quoi ils accordent de la valeur, à ce qui contribue à leur cohésion (Diaw, 2016), à leur capacité d'être et de faire ce qu'ils jugent valoir la peine d'être vécu (Sen, 2009).

Si pour Ostrom, la coopération a essentiellement une valeur instrumentale qui permet aux individus d'atteindre leurs objectifs, pour l'approche par le *commoning*, la coopération a avant tout une valeur intrinsèque liée à la reconnaissance des liens réciproques entre les membres d'un commun. Le commun de capacités met alors en exergue la dimension éthique de la motivation de l'agir en coopération, déjà présente dans les différentes approches des communs, en insistant sur l'engagement et sur les différentes formes de responsabilité. Le concept de commun de capacités ajoute en effet à la reconnaissance de la valeur intrinsèque et instrumentale de la coopération, l'obligation, à *minima* imparfaite, de prendre en compte les conséquences de cet agir coopératif à la fois de façon conséquentialiste mais aussi prospective. La coopération est ainsi dans notre cadre d'analyse, une activité éthique au sens de Sen (Éthique et économie, 1993).

Il est pour nous important de noter que cette conception éthique de la coopération est également celle qui prévaut actuellement dans la définition du développement durable portée par l'ONU et qui se traduit dans le cadre programmatique des

Objectifs de Développement Durable. Le 25 septembre 2015, la 70ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la résolution « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » appelé depuis « Agenda 2030 ». Les 17 objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles ou sous-objectifs qui composent cet Agenda 2030 se définissent comme un « plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité » (ONU, 2015), qui concerne « tous les pays et toutes les parties prenantes » en conciliant de façon systémique « les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale » (ONU, 2015). Les 17 objectifs sont « intégrés et indissociables » et concernent non seulement tous les états mais également les niveaux infranationaux en prenant en compte l'interconnectivité des territoires pour le développement durable. Or le 17^{ième} objectif de l'Agenda 2030 porte sur la mise en œuvre de partenariats et de coopérations multiniveaux comme moyen de mise en oeuvre des 16 autres ODD. Dans le cadre proposé par l'ONU pour appréhender le développement durable, la coopération a donc à la fois une valeur instrumentale en ce qu'elle permet la réalisation des 16 autres objectifs et une valeur intrinsèque puisqu'on la reconnaît comme un objectif de développement durable à part entière.

Ce cadre programmatique proposé par l'ONU légitime les démarches multi-partenariales de type PTCE comme outil de réalisation des ODD et offre donc une reconnaissance internationale à *posteriori* à la finalité qui leur a été reconnue par les réseaux de l'ESS puis institutionnalisée par la Loi.

Ce faisant, ce cadre programmatique tout comme le concept de commun de capacités, nous invite à questionner les PTCE à partir de cette approche éthique de la coopération et donc à interroger les motivations de la coopération au sein de ces PTCE ; ou pour le dire autrement, à questionner le sens que les acteurs mettent à leur participation à cette action collective de coopération :

- L'agir en coopération trouve-t-il sa source dans la recherche de la valeur instrumentale de la coopération ? Dans le fait que ce mode d'agir permet d'atteindre des fonctionnements valorisés individuellement ? ou collectivement ?
- L'agir en coopération au sein des PTCE traduit-il un engagement de ses membres au sens de Sen ? Et si oui pour quelle cause ?

Soulignons qu'Ostrom (2011-b) propose cette explication de l'agir coopératif dans un commun ou plus largement dans une action collective instituante en faisant expressément référence à l'engagement au sens de Sen (p. 50-51) et en mentionnant « l'aversion à l'inégalité » ou la recherche de la justice et de l'équité comme cause de cet engagement.

- L'agir en coopération au sein des PTCE traduit-il une reconnaissance par certains membres d'une valeur intrinsèque de la coopération ? Si oui, celle-ci se

base-t-elle sur la reconnaissance des interdépendances et des liens réciproques existants entre les membres, et donc sur une obligation mutuelle de coopérer comme le propose Sen (2009) ? Dans ce cas, cette obligation mutuelle de coopérer, née de la reconnaissance des liens réciproques, se limite-t-elle aux liens entre humains ou bien englobe-t-elle les liens entre humains et non humains au sein d'un système socio-écologique (Maurel, 2019) ?

Cette dimension « communauté » nous permet d'approcher la diversité des acteurs partie-prenantes et leur hétérogénéité. Il existe en effet une tension entre une certaine homogénéité du groupe en termes d'intérêts et d'horizons temporels qui serait pour Ostrom une condition favorable à la réussite du commun et la nécessaire hétérogénéité des acteurs pour que le groupe puisse dépasser la recherche d'un intérêt mutuel pour aller vers une finalité à visée davantage universaliste. La diversité des participants à la délibération étant une des conditions d'un jugement raisonnable pour la justice sociale selon Sen.

La communauté n'est pas la simple addition ou juxtaposition d'acteurs. Elle a une existence et des caractéristiques propres définies par les règles d'accès à la communauté. L'introduction de la prise en compte de la justice sociale dans la réflexion sur les communs, nous amène à questionner le degré d'ouverture et d'accessibilité de la communauté notamment aux plus vulnérables et défavorisés.

La dimension « communauté » dispose ainsi de 4 capteurs qui sont :

- 1 - Délimitation et ouverture de la communauté - permet d'approcher le degré d'ouverture de la communauté et des différentes catégories de communs (définies par la répartition des droits de propriété)
- 2 - Hétérogénéité de la communauté - permet d'approcher la diversité des acteurs et leurs liens d'interdépendance.
- 3 – Motivations des membres - permet d'approcher le fondement de l'agir commun et le type d'intérêt recherché par le collectif (mutuel, collectif situé, collectif universaliste)
- 4 – Place et rôle des pouvoirs publics - Ce capteur permet d'approcher le degré d'implication des pouvoirs publics et leur posture.

Pour permettre au chercheur et également aux acteurs¹⁹³ d'observer et de qualifier ces éléments dans le contexte particulier de leur action collective, mais également

¹⁹³ Le guide de questionnement des capteurs comporte des questions qui mobilisent des termes dont le sens n'est pas forcément spontanément partagé avec ou par les acteurs : pour les acteurs, l'usage de ce guide suppose une démarche d'auto-évaluation accompagnée.

de chercher intentionnellement à rapprocher leur action collective du type-idéal du commun de capacités, ces 4 capteurs sont associés à des questionnements :

Figure 39 – Dimension « communauté » : capteurs et questionnements

Capteurs	Questions
Délimitation et ouverture de la communauté	Composition du collectif ?
	Règles d'entrée ?
	Règles de sortie (possibilité et conditions d'un exit au sens d'Hirschman) ?
	Catégories de membres ?
Hétérogénéité de la communauté	Règles d'accès aux différentes catégories de membres ?
	Diversité des catégories (secteur, forme juridique, intérêt, finalité) d'acteurs présents ?
	Quelles sont leurs liens avec la ressource ?
Motivations	Existe-il des liens d'interdépendance entre les acteurs ?
	Que viennent chercher individuellement les partie-prenantes dans la dynamique ?
	Qu'est-ce qu'apporte l'action collective à chacun ?
	Qu'est-ce qui motive la participation à l'action collective : la durabilité de l'accès à la ressource ? Un sentiment de responsabilité ex ante ? la recherche d'efficacité économique ? une visée transformative / justice sociale / environnement ? Le partage d'un futur souhaitable ?
Place et rôle des pouvoirs publics	Quelles conceptions de la coopération ont les acteurs ? : ayant une valeur instrumentale et/ou intrinsèque ? Une obligation mutuelle de coopérer en raison des interdépendances reconnues ?
	Sont-ils extérieurs ou partie-prenantes ?
	Jouent-ils un rôle de légitimation des arrangements décidés par les partie-prenantes ?
	Quelle est leur posture vis-à-vis de la dynamique : posture facilitatrice/dominatrice ou partenariale ?
	Y a-t-il co-production avec les pouvoirs publics ?
	Effet de la place et posture des pouvoirs publics sur l'évolution des règles ?

2.1.2.2 - La dimension « ressources » :

Le terme « ressource » n'est pas forcément entendu de la même manière par la tradition de pensée de l'ESS, par Ostrom et par Sen. Et aujourd'hui, l'usage de ce terme pour décrire les communs est même remis en cause en raison de son ancrage

dans une ontologie naturaliste séparant l'être humain de la nature (Maurel, 2019). Il est donc important que nous en précisions notre usage, sans prétendre résoudre les controverses actuelles autour de ce terme.

Pour l'Economie Sociale et Solidaire, le terme « ressources » est en premier lieu attaché à la question des équilibres recherchés entre les logiques d'intégration économique marchande, réciproitaire, redistributive. Mais ce terme est également fréquemment mobilisé pour décrire le modèle économique des initiatives de l'ESS. Celles-ci développent des modèles économiques qui sont ainsi qualifiés « d'hybrides » car elles mobilisent conjointement des ressources marchandes, des ressources issues de la redistribution et des ressources réciproitaires pour réaliser leurs activités. Ces ressources peuvent être monétaires ou non, matérielles ou immatérielles, et elles englobent le travail qu'il soit salarié ou bénévole. Ce sont donc à la fois des éléments rendant possibles l'activité économique et l'agir commun, et des produits de cette activité.

Toutefois, pour Silke Helfrich (2016)¹⁹⁴, « le cœur d'un commun n'est jamais un modèle économique » et ce n'est donc pas cette approche du terme « ressource » que les communs mobilisent. Cependant, pour analyser les objets de l'ESS que sont les PTCE, nous devons prendre en compte la signification de ce terme pour les acteurs, et donc le lien fréquemment établi dans l'ESS entre le terme « ressources » et les différents principes d'intégration économiques de Polanyi.

Dans le sillage du courant de l'économie territoriale française portée notamment par Bernard Pecqueur depuis les années 90, les écrits universitaires sur l'ESS mobilisent également fréquemment le terme « ressource » en lien avec l'ancrage territorial des initiatives étudiées.

Pour Colletis et Pecqueur (2018), les ressources d'un territoire sont des facteurs de production ou des supports d'activités économiques qui s'agit d'exploiter, d'organiser mais aussi de révéler pour les transformer en actifs économiques spécifiques permettant au territoire de connaître un développement endogène. Plus précisément, les ressources sont des gisements, des potentialités qui doivent par une action collective, par « une construction/ combinaison issue de la volonté et des activités humaines » (p.998) devenir un actif valorisable.

Dans les analyses des liens entre ESS et territoires, et en particulier dans les écrits sur les Pôle Territoriaux de Coopération Economique, il est ainsi fréquemment évoqué que les dynamiques multi-acteurs et/ou territorialisées de l'ESS jouent un rôle dans ce processus de révélation, puis de spécification des ressources territoriales ; et donc contribuent « au développement d'un patrimoine territorial

¹⁹⁴ Intervention lors du colloque organisé en décembre 2016 à Paris par l'Agence Française de Développement « communs et développement ».

et plus largement au développement local » (Colletis, Gianfaldoni et Richez-Battesti, 2005, p.23¹⁹⁵).

Les analyses sur l'économie territoriale imprègnent donc la réflexion de l'ESS depuis deux décennies comme nous l'avons déjà souligné dans le chapitre 1.

Bien que la notion de ressource territoriale prenne place dans les recherches de Colletis et Pecqueur (2018) sur les facteurs de « concurrence spatiale » entre les territoires - ce qui ne correspond a priori pas à notre perspective de recherche - ces auteurs développent une approche qui nous semble intéressante à mobiliser. Nous retenons en particulier le fait que la ressource soit, dans leur analyse, une potentialité ; qu'elle « ne préexiste pas au territoire, mais se construit avec et dans le territoire » (p. 1000) ; et qu'elle nécessite un processus d'enquête et un collectif pour la révéler, la nommer et créer les conditions de sa valorisation.

Si nous nous centrons maintenant sur les acceptions du terme « ressource » dans les approches des communs, Nous avons déjà souligné (chap.3) qu'Ostrom aborde la notion de ressource comme un système (Ostrom 2010 p.44) dans lequel il faut distinguer le stock (Common Pool Ressource) et le flux d'unités ; avec cette analyse de l'agir économique, elle prend ses distances avec l'approche exprimée en termes de biens économiques.

Rapidement toutefois dans ses travaux avec Charlotte Hess, apparaît l'idée qu'il faudrait plutôt parler du système de ressources d'un commun puisque, s'il n'y a pas de bien qui serait naturellement destiné à faire l'objet d'un commun, il n'y a pas non plus de commun sans un système de ressources à la fois matérielles et immatérielles à préserver, gérer ou enrichir. Leur analyse des communs de la connaissance (Ostrom et Hess, 2007) a en effet fait évoluer le cadre d'analyse institutionnelle de l'école de Bloomington (IAD) pour prendre en compte le fait que le système de ressources que gère un commun comprend toujours : des idées et des connaissances ; des choses matérielles naturelles et/ou des artefacts matériels créés par l'homme ; et des infrastructures qui stockent ces choses matérielles et ses artefacts, ce qui les rend disponibles pour l'activité humaine (*ideas, artifacts and facilities*, p.46).

Pour Gilles Allaire (2019), la compréhension de la complexité du concept de commun chez Ostrom doit nous amener à considérer que le système complexe de ressources comprend, en plus des dimensions matérielle et immatérielle, *une dimension intangible* - et que les trois sont intriquées.

La dimension immatérielle désigne alors les éléments du système de ressources qui ne sont pas matériels mais qui sont identifiables, et qui peuvent éventuellement être valorisés économiquement comme des actifs.

¹⁹⁵ Colletis, G., Gianfaldoni, P. & Richez-Battesti, N. (2005). Économie sociale et solidaire, territoires et proximité. *Revue internationale de l'économie sociale*, (296), 8–25.

Tandis que la dimension intangible désigne la part immatérielle du système complexe de ressources qui reste non évaluable (p.3), et non transformable en actifs économiques.

Il peut s'agir des croyances et du sacré dont Ostrom parle dès 1990, du capital social qui tient une place importante dans son analyse plus récente.

Mais il peut aussi s'agir, pour Allaire (2019), de l'éthique.

Ainsi, dans l'approche italienne des *beni communi*, c'est plus particulièrement la fonction sociale des biens en lien avec la reconnaissance des droits humains fondamentaux, qui permet de qualifier la ou les ressources d'un commun.

Nous ne devons cependant pas oublier que pour Ostrom, ce n'est pas la ressource qui fait le commun mais les arrangements institutionnels élaborés par une communauté autour de ce système complexe de ressources et que c'est également ce que nous rappellent les tenants de l'approche par le commoning¹⁹⁶.

Sen, quant à lui, nous invite également à dépasser la notion de ressources en considérant que comme les droits ou les biens premiers de Rawls, elles ne sont que formelles si les individus ne disposent pas des facteurs de conversion leur permettant de les traduire en capacités. On trouve ici des similitudes avec l'approche de Pecqueur dans l'idée que les ressources ne sont que potentielles, qu'elles ne concourent au développement que si elles sont transformées en capacités et que cela relève d'une responsabilité sociale.

En rassemblant les éléments de ces différentes approches que nous mobilisons pour construire les capteurs de communs de capacités dans cette dimension « ressource » :

- Nous pouvons dire que nous cherchons, par nos questionnements, à faire émerger du discours des acteurs une représentation du système de ressources matérielles, immatérielles et intangibles qu'ils gèrent et génèrent en commun - et dont la communauté, mais aussi les capacités et l'*agencité*, peuvent faire partie.
- Il s'agit donc de questionner avec Ostrom la délimitation de ce système de ressources ; et avec Sen les processus de délibération sur ces ressources, et les règles ou modalités de fonctionnement assurant une accessibilité effective et équitable à la ressource.
- Nous cherchons également à questionner les règles concernant le système complexe de ressources géré par le collectif - en gardant en tête que si la dimension matérielle de ces systèmes est souvent menacée par un usage excessif, la dimension immatérielle l'est le plus souvent par un non-usage¹⁹⁷

¹⁹⁶ Voir chapitre 3 page 350

¹⁹⁷ C'est le cas pour la ressource territoriale selon Colletis et Pecqueur, 2018, qui ne se renouvelle qu'au travers de son usage, p. 999.

et la dimension intangible par un mésusage ou par le détournement du sens de l'usage.

- Enfin, la réflexion d'Ostrom sur les systèmes socio-écologiques - tout comme la vision systémique de l'imbrication du social, de l'économique et de l'environnemental propre au développement durable - nous invitent à penser le système de ressources des communs de capacités comme enchâssé dans les structures sociales, culturelles et politiques locales (Diaw, 2016).

Ainsi pour Silke Helfrich et David Bollier (2019¹⁹⁸), la véritable ressource du commun c'est l'ensemble des relations sociales (dont économiques), culturelles, physiques entre les membres de la communauté et l'environnement dont ils font partie.

Cet enchâssement des ressources serait d'autant plus important à repérer qu'il constitue également un élément du potentiel de transformation sociale de la dynamique collective par sa capacité à se relier à d'autres actions collectives instituant, sur d'autres territoires ou à d'autres échelles.

Mais il s'agirait alors, comme le propose Lionel Maurel (2019), d'adopter une ontologie relationnelle et de considérer qu'un commun est l'action instituant d'un collectif d'actants au sens de la sociologie de la traduction de Callon, Latour et Akrich (2013).

La dimension « ressources » dispose ainsi de 4 capteurs qui sont :

- 1 - Délimitation de la/des ressource(s) - Permet d'appréhender les objectifs des personnes et du groupe vis-à-vis de la ressource
- 2 – Délibération sur la/les ressource(s) – Élément d'évaluation de la contribution du PTCE à la liberté procédurale.
- 3 – Règles concernant la ressource - Permet d'appréhender l'adéquation entre les règles et actions de la communauté, les caractéristiques de la ressource et les finalités poursuivies par les communs. Permet aussi d'approcher la prise en compte de la responsabilité du PTCE en termes de précaution environnementale et sociale.
- 4 – Enchâssement des ressources - Permet d'approcher la prise en compte du caractère systémique du développement durable et de la transformation sociale

Le guide de questionnement concernant cette dimension est présenté ci-dessous :

Figure 40 – Dimension « Ressources » : capteurs et questionnements

Capteurs	Questions
----------	-----------

¹⁹⁸ David Bollier et Silke Helfrich, *Free, Fair, and Alive : The Insurgent Power of the Commons*, 2019.

Délimitation de la/des ressource(s)	Sentiment d'être co-reliés à une ressource ? Sentiment de gérer une/des ressources en commun ? Si oui lesquelles ?
	Connaissance de l'état et de l'évolution de cette/ces ressources ?
	Sentiment partagé que cette/ces ressources sont menacées/ vulnérables ?
	Sentiment partagé que l'accès à cette/ces ressources est menacé ? pour qui ?
	Objectif par rapport à cette/ces ressources : la/les préserver/ développer/ rendre plus accessible ... ? Pour qui ?
Délibération sur la/les ressource(s)	La/les ressources ont-elles fait l'objet de délibérations pour décider de les gérer en commun ?
	Qui participe à cette délibération ?
	Fait-elle l'objet d'un jugement partagé d'utilité ? de désirabilité ? et d'un vœu de dotation équitable ? Qui établit ce jugement d'utilité, désirabilité et vœu de dotation équitable ? (Permet de voir ici aussi le rôle éventuel des pouvoirs publics)
Règles concernant la ressource	Actions/règles pour révéler, préserver la/les ressources (maintenir le stock pour préserver les flux) ? Résultats ?
	Actions/ règles pour développer la/les ressources (accroître le stock pour accroître les flux) ? Résultats ?
	Réduction de la menace ? de la vulnérabilité de l'accès ? Si oui pour qui ?
	Principe de précaution environnemental et social
Enchâssement des ressources	La gestion en commun de la ressource génère-t-elle ou fait-elle apparaître d'autres ressources à gérer en commun ?
	Le collectif gère-t-il plusieurs ressources (matérielles et immatérielles) interdépendantes ?
	Le collectif a-t-il conscience de l'interdépendance entre les ressources ? Peut-il dessiner une carte des ressources enchâssées auxquelles contribue la dynamique collective ?
	Existe-t-il des liens avec d'autres communs gérés par d'autres communautés ? Si oui, lesquels ? Quels types de liens ? Comment se décident ces liens ?

2.1.2.3 – La dimension « accessibilité »

Le concept de commun de capacité introduit une visée éthique de justice sociale et une visée politique de transformation sociale que doit traduire et rendre observable l'outil des capteurs. Dans cette dimension « accessibilité », il s'agit de questionner les dynamiques collectives de type PTCE à la fois sur leur approche de

l'accessibilité à la ressource mais aussi sur leur équité redistributive, sur leurs rapports aux principes d'intégration économique et sur leur rôle émancipateur. D'une manière plus générale, cette dimension questionne les apports des dynamiques PTCE aux différentes libertés d'opportunités des personnes, qu'elles soient dans ou hors du commun.

➤ Approche de l'accessibilité à la ressource

En suivant l'analyse d'Ostrom nous devons distinguer l'accessibilité au stock de ressources géré en commun – Common Pool Resources (CPR) et l'accessibilité aux flux d'unités de ressources que les commoneurs peuvent tirer de ce stock en fonction des droits qui leurs sont attribués. Mais pour appréhender les éléments caractéristiques des communs de capacités, nous devons compléter cette première approche de l'accessibilité en questionnant la prise en compte des plus vulnérables concernant cette ressource et interrogeant le positionnement de l'action collective vis-à-vis du développement des capacités. Il s'agit d'observer comment la dynamique collective prend effectivement en compte la distinction faite par Sen entre les ressources formelles et l'accès réel à ces ressources constitutif de la liberté d'opportunité.

➤ Equité redistributive

La réflexion sur la justice sociale intégrée au commun nous amène alors à questionner l'équité des règles de répartition des richesses générées lors de prélèvements dans le stock ou de création de nouvelles ressources mais également l'équité des règles d'évaluation et de valorisation des contributions de chacun au commun. Cette réflexion n'est pas absente de l'analyse d'Ostrom qui considère que la répartition, jugée juste et équitable par les membres de la communauté, des actifs du commun est une des conditions de réussite du commun (2017). Ce terme recouvre pour Ostrom à la fois la répartition des coûts de construction du commun (investissement matériel mais aussi immatériel) et la répartition de la ressource. On peut étendre cette idée de répartition juste et équitables des actifs du commun au capital social (légitimité, confiance, accès à un réseau plus large) investi dans le commun ou produit par le commun.

➤ Rapports aux principes d'intégration économique

Tant dans les études académiques que dans leurs relations avec les pouvoirs publics, les PTCE sont fréquemment questionnés sur leur modèle économique. En tant qu'objet de l'ESS, ce questionnement renvoie à leur inscription dans une économie plurielle : il englobe donc non seulement la question de leur capacité à générer des recettes issues d'activités marchandes, mais aussi celle de leur relation aux produits de la redistribution¹⁹⁹ et de la place qu'ils font aux échanges

¹⁹⁹ toutes les formes d'aides d'Etat au sens européen du terme

réciprocitaires. Nous avons vu dans le chapitre premier que les appels à projets interministériels tendaient à induire que les PTCE devaient chercher à se détacher des ressources issues de la redistribution et à développer des recettes marchandes les rendant « autonomes ». Cette approche des PTCE basée sur une vision normative de ce qu'est un « bon » modèle économique est requestionnée par notre proposition de les aborder par leur finalité de développement durable.

En faisant de la réciprocité le principe d'intégration économique dominant, les communs de capacités dessinent en effet une autre vision normative de ce qu'est un « bon » modèle économique pour les PTCE. Modèle économique qui leur permettra de contribuer à un changement social vers des modes de vie « désempêtrés » (*disentangled*) des rapports marchands (Fournier, 2013).

Il convient toutefois dans cette perspective de transformation globale de ne pas confondre marchand et capitaliste comme peut le laisser entendre implicitement la référence au triptyque marchand, redistributif et réciprotaire. Marchand et capitaliste correspondent en effet à deux logiques différentes de circulation de la valeur selon le schéma de Marx : M A M (Marchandise – argent – marchandise) pour la circulation marchande où les marchandises sont vendues pour pouvoir acquérir de nouvelles marchandises, et A M A' (argent – marchandise – argent avec plus-value) pour la circulation capitaliste où au lieu de servir à la satisfaction des besoins, l'argent devient une fin en soi. Dans le schéma M A M, la valeur reste guidée par la valeur d'usage des biens et services, alors que dans le schéma A M A', la valeur est guidée par la plus-value recherchée et donc seule valeur d'échange compte. C'est donc à la logique capitaliste que le commun s'oppose bien davantage qu'à la logique marchande.

Derrière le questionnement sur le modèle économique se trouve donc celui sur leur relation aux différents principes d'intégration économique et sur la manière dont les PTCE envisagent la combinaison de ces principes dans leur mode de fonctionnement, mais également leur relation à la valeur.

Nous avons pu souligner dans le chapitre 3 que les communs tels qu'Ostrom nous propose de les aborder sont (tout comme les initiatives de l'ESS) des espaces où se créent des arrangements entre les principes d'intégration économique, où les logiques marchande, redistributive et réciprotaire se combinent pour redonner la primauté à la valeur d'usage.

Cette recherche d'une combinaison entre les principes d'intégration économique qui donne la primauté à la réciprocité se manifeste dans la forme de *commoning* recherchée et mise en œuvre par le PTCE (Fournier, 2013)²⁰⁰ :

²⁰⁰ Valérie Fournier sur les trois formes de *commoning* – voir page 350

- Si les membres du PTCE recherchent et mettent en œuvre un *commoning* comme **pratiques d'organisation en commun** (*Commoning as organising in common*), comme le propose Ostrom, alors rien ne garantit que le principe d'échange marchand ne reste pas dominant et ne continue pas à soumettre les principes de réciprocité et de redistribution à sa logique. Le PTCE restera dans la recherche d'un mode de développement reposant sur la croissance et ne pourra pas mettre au cœur de sa pratique la reconnaissance d'une responsabilité *ex ante* vis-à-vis de l'ensemble des altérités humaines et non humaines puisque ce que la dynamique cherche à perpétuer sera l'accès à des ressources pouvant potentiellement faire l'objet d'un échange marchand.

- Si les membres du PTCE mettent en œuvre un *commoning* comme **pratique d'organisation pour le commun** (*Commoning as organising for the common*) c'est-à-dire qu'ils cherchent à avoir un usage en commun de ressources, alors des formes de relations sociales non-intermédiées par le marché pourront se développer et les principes réciprocitaire et redistributif pourront davantage guider l'agir commun puisque ce que la dynamique cherche à perpétuer ou recréer est alors l'espace permettant l'usage en commun.

- si les membres du PTCE cherchent à mettre en œuvre un *commoning* comme **pratique d'organisation du commun** (*Commoning as organising of the common*) en poussant la logique de l'usage en commun de ressources jusqu'à développer des pratiques de production en commun de ces ressources, alors la logique réciprocitaire peut devenir dominante puisque cette forme de *commoning* dessine pour Valérie Fournier (2013) des formes de vie qui tendent à s'émanciper du marché considéré dans sa logique capitaliste. On peut envisager dans ce cas que l'ensemble des ressources que le collectif produit et dont il fait usage en commun soit l'ensemble des capacités individuelles et collectives. En s'émancipant de la prégnance de la logique de marché capitaliste, la dynamique collective peut avoir pour moteur la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la réciprocité ainsi que de la valeur d'usage des choses et mettre ainsi en œuvre un mode de développement durable au sens de l'ACE.

Le questionnement sur le modèle économique du PTCE s'en trouve donc renouvelé puisque la question n'est plus uniquement de caractériser la forme de combinaison entre les principes d'intégration économique mise en œuvre par le PTCE mais aussi la forme de *commoning* recherchée par le collectif pour aller vers une qualification du mode de développement poursuivi.

- Le rôle éducatif

Cette dimension « accessibilité » concerne enfin la fonction émancipatrice du PTCE approchée au travers de son rôle éducatif plus ou moins assumé. Ce questionnement sur le rôle éducatif des PTCE est totalement absent des études les concernant. Pourtant, la tradition de pensée de l'ESS reconnaît un rôle éducatif aux

réalités de l'ESS (Draperi, 2011) en particulier dans l'apprentissage des principes coopératifs et des pratiques de coopération.

Pour Sen, les militants et les actions collectives ont également un rôle que l'on peut qualifier d'éducatif puisqu'ils contribuent à la diffusion, dans la société, de la reconnaissance de la valeur intrinsèque des libertés, des droits humains, des altérités et de la nature. Or c'est cette reconnaissance qui permet aux individus de se doter d'une responsabilité potentiellement prospective, qui augmente leur capacité d'engagement, leur *agencéité* individuelle et collective, et qui peut donc contribuer au développement de l'espace des capacités individuelles et collectives.

Pour Sen, comme pour la tradition de pensée de l'ESS, le rôle éducatif des organisations de l'ESS joue donc un rôle dans le changement social recherché. L'une des fonctions du PTCE doit donc être de contribuer à cette éducation à la coopération mais aussi au développement durable, aux différentes formes de libertés individuelles, aux droits fondamentaux et aux altérités. Il est donc nécessaire de questionner le rôle éducatif des PTCE.

Nous pouvons également questionner le rôle que les PTCE jouent dans l'apprentissage de la délibération et du débat public ouvert. Pour s'inscrire dans le mode de développement socialement soutenable, les PTCE doivent en effet contribuer également au développement des capacités de *voice* et de participation des personnes, mais aussi favoriser la mobilisation de la figure du spectateur impartial pour éviter les dérives de l'impartialité fermée.

Abordé par le prisme des communs de capacités, un des enjeux de l'animation des coopérations au sein des PTCE est donc, selon nous, d'organiser cette fonction éducative comme une fonction liée à l'entretien de la ressource que constitue, pour la dynamique institutionnelle du PTCE, l'*agencéité* et les capacités individuelles et collectives des membres.

La dimension « accessibilité » dispose ainsi de 4 capteurs qui sont :

- 1 – Liberté d'opportunité vis-à-vis de l'accès à la ressource (stock et flux) - approcher l'accessibilité au stock et aux flux de ressources géré en commun
- 2 – Equité redistributive – capteur qui vise à questionner le caractère juste et équitable de la répartition au sein du commun
- 3 – Rapports aux principes d'intégration économique – Capteur permettant de renouveler le questionnement sur le modèle économique des actions collectives de type PTCE
- 4 – Rôle éducatif - capteur de la fonction émancipatrice du commun

Le guide de questionnement concernant cette dimension est présenté ci-dessous :

Figure 41 – Dimension « accessibilité » : capteurs et questionnements

Capteurs	Questions
Liberté d'opportunité / à l'accès à la ressource	Quelles sont les règles d'accès au stock de ressource ? Comment ces règles favorisent-elles l'accès effectif à la ressource et pour qui ?
	Règles d'exclusion de l'accès à certaines catégories d'acteurs ou de personnes ? Pourquoi ?
	Quelles sont les règles de prélèvement des flux d'unités de ressources ? Les appropriateurs peuvent-ils choisir librement les usages qu'ils font des flux d'unités de ressource ?
	Les ressources générées en commun, les règles de fonctionnement de l'action collective permettent-elles d'améliorer l'accès effectif à des droits formels ? Pour qui ?
	La dynamique porte-t-elle une attention particulière aux plus démunis et vulnérables/ à la ressource ? Si oui, cela se traduit comment : par quelles actions, règles ?
	La dynamique a-t-elle sur une finalité d'équité/ à la ressource ? Si oui, cela se traduit comment : par quelles actions, règles ?
Equité redistributive	Lors de prélèvements dans le stock ou de création de nouvelles ressources : Quelles règles de répartition ? Entre qui ?
	Ces règles de répartition visent-elles à améliorer l'accessibilité à des ressources ? Si oui, à quelles ressources ? Pour qui ? Comment ?
	La dynamique cherche-t-elle à accroître les possibilités réelles d'agir, de faire :
	La participation à l'action collective renforce t'elle le capital social des parties-prenantes : légitimité, confiance, Accès à un réseau plus large ? Pour qui ?
	Le projet collectif est-il accessible d'un point de vue cognitif ? Pour qui cherche-t-on à le rendre accessible ? (Institutions, structures, habitants, bénéficiaires...) ? Comment ?
	Procédures d'évaluation et de valorisation des contributions ?
Rapports aux principes d'intégration économique	Quels types d'échanges ont lieu à partir des unités de ressources prélevées ou générées : marchand, réciprocaire, domestique, redistributif ? Entre qui ?
	Quels types d'échanges sont valorisés par le collectif : marchand, réciprocaire, domestique, redistributif ? Entre qui ?
	Y a-t-il un usage en commun de ressources ? Lesquelles ? Comment ?

	Si oui, le collectif développe-t-il des pratiques de production en commun des ressources faisant l'objet d'un usage commun ? Comment ?
Rôle éducatif	L'action collective comporte-t-elle une dimension éducative ? Si oui laquelle ?
	Comment l'action collective, ses règles, son fonctionnement favorisent-ils un apprentissage de la coopération ?
	L'action collective permet-elle le développement des capacités de voice et de participation des personnes ? Comment ?
	Les débats, délibérations sont-ils ouverts ? A qui ?

2.1.2.4 – La dimension « gouvernance »

Essentielle dans l'approche d'Ostrom des communs, cette dimension l'est également dans l'approche de Sen de la justice sociale. Les apports de Sen à la notion de développement durable au travers des travaux du PNUD dans les années 80 et 90 se manifestent notamment par le principe de participation démocratique des populations aux décisions qui les concernent. Sen préconisant la délibération publique locale comme moyen de cette participation démocratique et pas uniquement le vote.

La mobilisation du concept de commun de capacité renouève en profondeur les questionnements sur la gouvernance des PTCE : comment contribuent-ils à la liberté procédurale ? Quels sont les types de solidarité recherchés ? Quelles règles et procédures de contrôle et de gestion des conflits mettent-ils en place ? Ouvrent-ils la voie vers une gouvernance territoriale ouverte ?

- Liberté procédurale

En premier lieu, dans une logique positive, l'analyse des communs nous suggère de chercher à repérer au sein des PTCE, les différentes arènes de choix (constitutionnels, collectifs, opérationnels) ainsi que leur composition et leurs modes de prise de décision.

Il s'agit ici de mobiliser les apports d'Ostrom tant sur les conditions favorisant l'émergence des communs (présence d'espaces publics de proximité) que sur les conditions favorisant leur pérennité, mais aussi sur les éléments qui les menacent comme une trop grande confiance dans des règles de décisions à la majorité simple ou au consensus qui peuvent ne pas générer l'engagement suffisant de chacun (Ostrom, 1999).

Cette analyse positive doit aussi être guidée par la dimension normative du cadre conceptuel de l'ACE. Notre questionnement est alors orienté pour mettre au cœur de notre analyse de la gouvernance d'un PTCE la question de sa contribution à la liberté procédurale de ses membres et de ses bénéficiaires.

- Approche par le type de solidarité

Beaucoup d'auteurs reprochent à Ostrom de ne pas prendre en compte les relations de pouvoir (O Weinstein, 2013 ; F Orsi, 2013) et de considérer que les systèmes de règles sont le produit de délibérations entre des acteurs à égalité au sein d'une communauté (Harribey, 2011). Ostrom reconnaît pourtant que les actions collectives façonnant les communs sont facilitées par des leaders charismatiques ou par un noyau actif à l'interface entre le groupe et son environnement, tout comme par le prestige de certains participants et par la pression sociale qui peuvent renforcer la confiance. Pour aborder cette question des relations de pouvoir au sein de la communauté, il nous semble pertinent de questionner indirectement les dynamiques collectives en cherchant à qualifier le type de solidarité qu'elles recherchent et mettent en œuvre.

Comme nous l'avons déjà suggéré, la place de la liberté procédurale dans les actions collectives de type commun ou PTCE nous semble pouvoir être approchée par le type de solidarité développé. Eric Dacheux (2013) rappelle que l'auto-organisation de la société civile peut provenir d'une solidarité mécanique dans le cas de sociétés traditionnelles basée sur de fortes interconnaissances et de valeurs traditionnelles ; d'une solidarité contrainte dans le cas d'une communauté parvenant à imposer un fort contrôle social ou enfin d'une solidarité démocratique « engendrée par un espace public qui permet de relier des individus de cultures différentes sans les lier ». Jean-Louis Laville (2014) affirme également que le type de solidarité mis en œuvre vient définir la nature du lien social qui est valorisé en dehors des liens contractuels.

En ce qui concerne les PTCE, l'hétérogénéité des acteurs et leur caractère ouvert laisseraient peu de places aux solidarités « mécanique » et « contrainte ». Cependant, comme pour les autres réalités de l'ESS, nous pouvons y identifier, avec J.L Laville (2014), deux types de solidarité mis en œuvre et reflétant la nature du lien social qui y est valorisé :

- Une solidarité dite philanthropique, où la bienveillance et le devoir sur une base volontaire sont mis en avant. Le lien social valorisé peut ici être asymétrique au sens où les places de donateur/bienfaiteur et de recevant/bénéficiaire sont attribuées et ne sont pas pensées comme pouvant s'interchanger : le donateur ne se conçoit que comme donateur et le recevant que comme recevant.
- une solidarité dite démocratique, où la reconnaissance de l'autre comme différent mais égal en dignité reflète la valorisation d'un lien social profondément égalitaire et symétrique. Les places sont pensées comme pouvant s'interchanger et la relation n'est pas forcément bilatérales mais peut passer par des interrelations multilatérales.

- Contrôle et gestion des conflits

Comme Ostrom nous y invite, nous pouvons également aborder la question de la gouvernance des PTCE en questionnant le caractère démocratique (liberté procédurale) des règles de contrôle et l'équité d'accessibilité aux instances de gestion des conflits. Ces deux champs de questionnements sont absents des observations réalisées sur les PTCE et plus généralement des écrits sur l'ESS. Pourtant, l'analyse des communs y compris dans l'approche par le *commoning* (Bollier et Helfrich, 2019), attire notre attention sur le rôle que ces éléments de gouvernance jouent dans la pérennité des dynamiques collectives instituant. Dans le cas des PTCE, nous devons en particulier questionner le rôle que les pouvoirs publics peuvent jouer dans ce contrôle et dans la gestion des conflits internes à la dynamique collective.

- Gouvernance territoriale ouverte

Nous avons montré dans la première section de ce chapitre que l'agir en coopération est à même d'augmenter les capacités des personnes et du groupe et d'alimenter leur agencéité, et qu'il se trouve ainsi au cœur du processus de changement social généré ou recherché par les PTCE.

L'agir en coopération a donc des conséquences qui, dans le cadre conceptuel de l'ACE, font naître des responsabilités *ex post* mais aussi *ex ante* pour les membres du PTCE.

Comment se manifestent ces formes de responsabilité ? Comment sont-elles prises en compte dans le fonctionnement du PTCE ?

La question ici posée ouvre de fait sur tout le champ du questionnement de l'évaluation des PTCE, et donc sur celle de la manière d'appréhender leur efficacité. Inscrite dans notre cadre d'analyse, l'évaluation des conséquences de l'agir en coopération et donc celle de l'efficacité des PTCE, se doit d'être multiniveau. Elle concerne à la fois les individus et le groupe (capacités et liberté procédurale, fonctionnements réalisés en lien avec leurs motivations), mais aussi - à des niveaux plus larges - la contribution du PTCE au développement socialement soutenable de leur territoire, voire à la qualité de la société (Gadrey, 2013).

Dans la construction de la dimension « gouvernance » de notre outil d'opérationnalisation du concept de commun de capacités, notre analyse normative nous conduit alors à questionner la capacité du PTCE à organiser une gouvernance territoriale ouverte (Defalvard, 2017-c), comme une des conséquences positives que ces actions collectives doivent chercher à avoir à l'échelle méso de leur territoire.

Fattori (2015) considère ainsi qu'en nous amenant à repenser les relations entre le territoire, ses habitants et ses ressources, les communs ayant une finalité de justice sociale et environnementale doivent dessiner une nouvelle forme de gouvernance capable de décider du futur de ses systèmes socio-écologiques.

Pour Brondizio, Ostrom et Young (2013), la « gestion territorialisée » est aussi une voie de gouvernance prometteuse car elle « prend en compte les forces externes et impose un effort concerté en jetant un nouveau regard sur les systèmes dont il convient de reconnaître la complexité et le dynamisme, mais également de relever le caractère davantage ouvert que fermé » (p. 131).

Si les PTCE contribue à une gouvernance territorialisée, cette gouvernance se doit d'être ouverte dans le cadre d'un commun de capacités. Finalement, la mobilisation de ce concept nous conduit à aborder la gouvernance des PTCE par le prisme de leur ouverture à la fois aux altérités de leur territoire (humaines et non-humaines) mais aussi aux altérités extérieures et de leur mise en lien avec d'autres dynamiques collectives. C'est en partie ce que le troisième colloque²⁰¹ organisé à Cerisy sur les communs en juillet 2019 a tenté d'explorer en mobilisant l'idée de « translocalisme ».

La dimension « gouvernance » dispose ainsi de 4 capteurs qui sont :

- 1 – Liberté procédurale – cherche à voir comment les personnes concernées participent à la décision / aux règles
- 2 – Type de solidarité recherché et mis en œuvre - En considérant que les type de solidarité recherchés et mis en œuvre sont un moyen indirect d'expression des relations de pouvoirs au sein du commun, ce capteur vise à approcher les relations de pouvoir au travers du type de solidarité.
- 3 – Type de contrôle et accessibilité à la résolution des conflits - Vise à approcher le caractère démocratique des règles de contrôle et questionne l'équité d'accessibilité aux instances de gestion des conflits.
- 4 – Gouvernance territoriale ouverte – capteur de l'ouverture du commun aux altérités extérieures et de sa capacité à participer à une gouvernance à l'échelle méso d'un système socio-écologique ou d'un territoire.

Le guide de questionnement concernant cette dimension est présenté ci-dessous :

Figure 42 – Dimension « gouvernance » : capteurs et questionnements

Capteurs	Questions
Liberté procédurale	Existe-t-il des espaces publics de proximité ?
	Comment sont définies les règles opérationnelles sur l'usage et le prélèvement : les règles sur la gestion de la ressource (droit de gestion) et sur l'accès (droit d'exclusion) ?

²⁰¹ Du 12 au 19 juillet 2019 – Territoires solidaires en communs : controverses à l'horizon du translocalisme » - co-organisateurs : Hervé Defalvard, Elisabetta Buccolo et Geneviève Fontaine

	Qui participe à ces décisions ? Selon quelles modalités de prise de décision (vote...) ?
	Existe-t-il des possibilités de voice, d'exit ? Lesquelles ? Avec quelles conséquences sur la gouvernance ? pour les personnes ?
Type de solidarité recherché et mis en œuvre	La dynamique collective recherche-t-elle une forme de solidarité ? Si oui entre qui et qui ? Au bénéfice de qui ?
	Les bénéficiaires sont-ils exclusivement les membres ?
	La dynamique génère quelle forme de solidarité ? Entre qui et qui ? au bénéfice de qui ?
	Existe-t-il des leaders dans le groupe ? Comment se manifeste ce leadership ?
	Les membres sont-ils considérés comme égaux en dignité ?
	La dynamique collective reconnaît-elle et s'appuie-t-elle sur des savoirs académiques, expérientiels, vécus... ? Ces savoirs sont-ils considérés comme égaux en dignité ?
Type de contrôle et accessibilité à la résolution de conflits	Règles de contrôle des usages et prélèvements ? Rôle des appropriateurs (ceux qui utilisent et qui prélèvent) dans ce contrôle ?
	Procédures et règles assurant la transparence et l'information de tous sur les pratiques d'usage et de prélèvement ?
	Procédure et règles concernant les sanctions ? Sont-elles graduées ?
	Procédure et règles concernant la résolution des conflits en interne ? Conditions d'accès (temporalité, coût) ?
	Existence d'une instance extérieure de gestion des conflits ? Conditions d'accès (temporalité, coût) ?
	Rôle des pouvoirs publics dans la résolution des conflits ?
	Effet des conflits rencontrés sur l'évolution des règles ?
Gouvernance territoriale ouverte	Peut-on dire que le PTCE contribue à l'émergence d'une gouvernance territoriale ? Pourquoi ?
	Une place est-elle faite aux personnes du territoire, extérieures à la dynamique du PTCE dans les débats ?
	Une place est-elle faite aux personnes ou dynamiques collectives extérieures au territoire, éventuellement lointaines ? Des liens sont-ils tissés ?
	Une place est-elle faite aux non-humains dans les débats ?

Pour chacune des dimensions des communs de capacités, nous avons donc défini quatre capteurs qui, ensemble, constituent un faisceau d'éléments susceptibles de permettre de qualifier une dynamique collective de commun de capacités.

Pour repérer ces éléments dans des dynamiques collectives diverses, nous avons proposé une liste indicative de questionnements pour chacun des capteurs. Ce guide de questionnement permet de faire émerger du discours et de la pratique des

acteurs les faisceaux d'éléments nous permettant de repérer si leur action collective s'apparente à un commun de capacité. Il permet également aux acteurs de réfléchir collectivement sur les questions susceptibles de les aider à construire intentionnellement ce type de commun et ainsi d'accompagner leur visée de transformation sociale.

Cependant, les communs ne sont pas figés. Ce sont des processus instituants, des dynamiques collectives. Ils évoluent.

Ostrom a ainsi étudié les conditions favorables à l'émergence de ce type d'action collective et les dynamiques d'évolution des règles des communs en réaction aux perturbations internes et externes touchant la ressource et/ou la communauté.

De plus, dans une logique normative, les capacités - tout comme le développement durable qu'elles sous-tendent et la dynamique de transformation sociale recherchée - nous invitent à penser le concept de communs de capacités dans une logique de progression incrémentale, c'est-à-dire d'amélioration continue vers ce commun potentiel et contrefactuel.

Pour aller plus loin dans la caractérisation mais également l'opérationnalisation de la notion de communs de capacités, nous devons donc penser les capteurs comme un outil dynamique.

2.1.3 - La construction d'une échelle qualitative pour chacun des 16 capteurs

Pour approcher le système complexe que constitue un commun de capacités, nous avons identifié 4 dimensions interdépendantes, elles-mêmes caractérisées par un faisceau de 4 capteurs. L'outil des capteurs ainsi défini, a un usage positif puisqu'il permet de décrire une action collective instituante de type PTCE à partir du cadre conceptuel et idéal des communs de capacités, et un usage normatif puisqu'il peut aider à la construction intentionnelle d'actions collectives tendant vers ce type-idéal de communs. Nous cherchons maintenant à doter cet outil d'une perspective dynamique en en conservant les dimensions positives et normatives.

Nous avons défini dans le chapitre 2, le développement socialement soutenable comme le type-idéal du mode de développement que devraient porter les PTCE. Nous pouvons donc considérer que les communs de capacités qui correspondent à une opérationnalisation rhétorique du cadre conceptuel de l'ACE dans le cadre analytique des communs, constituent un type-idéal de dynamique collective instituante permettant de mettre en œuvre ce type-idéal de développement.

Les communs de capacités sont ainsi des types-idéaux de communs. Ce sont donc des communs tels qu'Ostrom les a étudiés, qui incorporent les éléments éthiques et politiques du cadre conceptuel de l'ACE.

Les actions collectives effectives, les communs réellement en cours de construction, tout comme les PTCE, sont plus ou moins proches de ce type-idéal. Ils peuvent aussi éventuellement prendre ce commun potentiel et idéal comme un contrefactuel guidant la mise en œuvre effective de leur action collective et tenter ainsi de s'en rapprocher causalement. Nous faisons donc l'hypothèse qu'il existe un continuum de réalités effectives allant du commun tel que caractérisé par Ostrom au commun de capacités, et nous nous proposons de compléter la construction de l'outil des capteurs avec une échelle de grandeur qualitative pour pouvoir situer les dynamiques collectives étudiées dans ce continuum commun – commun de capacités.

2.1.3.1 – Le principe d'une échelle qualitative de grandeur pour chaque capteur

Nous définissons, à partir des éléments tirés de nos recherches, une échelle de grandeur qualitative de 0 à 3 dans une logique de progression incrémentale pour chaque capteur.

Ainsi, pour chaque capteur, le niveau 0 de l'échelle de grandeur qualitative marque le fait que la dynamique collective étudiée ne peut pas être qualifiée de commun au regard de ce que cherche à évaluer le capteur mais aussi que la finalité de développement durable est absente.

A titre d'illustration, voici les indications correspondant au niveau 0 pour les quatre capteurs de la dimension « accessibilité » :

Figure 43 - Niveau 0 de l'échelle qualitative pour les quatre capteurs de la dimension « accessibilité »

Dimensions	Dimension « accessibilité »			
Capteurs	Liberté d'opportunité / aux ressources (stock et flux)	Equité redistributive	Rapports aux principes d'intégration économique	Rôle éducatif
Objectif	Approcher l'accessibilité au stock et aux flux de ressources géré en commun.	Questionner le caractère juste et équitable de la répartition au sein du commun	Renouveler le questionnement sur le modèle économique	Approcher la fonction émancipatrice
niveau 0	pas de recherche d'un accès durable au stock et au flux de ressource	Pas de préoccupation d'équité dans les contributions et dans la répartition des flux de ressource générés	Approche traditionnelle du modèle économique donnant la priorité aux échanges marchands et monétaires	Pas de rôle éducatif ou pas de prise de conscience du rôle éducatif de l'action collective

Le niveau 1 de l'échelle de grandeur qualitative correspond aux caractérisations et préconisations d'Elinor Ostrom sur la réussite d'un commun. La dynamique

collective étudiée peut être qualifiée de commun au sens d'Ostrom au regard de ce que cherche à évaluer le capteur.

Figure 44 - Niveau 1 de l'échelle qualitative pour les quatre capteurs de la dimension « accessibilité »

Dimensions	Dimension « accessibilité »			
Capteurs	Liberté d'opportunité / aux ressources (stock et flux)	Equité redistributive	Rapports aux principes d'intégration économique	Rôle éducatif
Objectif	Approcher l'accessibilité au stock et aux flux de ressources géré en commun.	Questionner le caractère juste et équitable de la répartition au sein du commun	Renouveler le questionnement sur le modèle économique	Approcher la fonction émancipatrice
niveau 1	Règles assurant un droit formel d'accès durable aux stock et aux flux de ressources avec des règles d'exclusion de l'accès à certaines catégories d'acteurs ou de personnes	Règles assurant un accès, jugé juste, des appropriateurs aux flux d'unité de ressource (règles de prélèvement et de contribution) avec des règles d'utilisation prescrites	Présence de plusieurs principes d'intégration économique dans les échanges internes au commun et dans les utilisation des flux d'unités de ressource. L'échange marchand peut rester valorisé et dominant	L'action collective repose sur des processus d'apprentissage et les commoneurs en ont conscience

Le niveau 2 de l'échelle de grandeur qualitative marque une progression vers les éléments permettant de caractériser un action collective instituant de commun de capacité. Le niveau 2 peut, selon les capteurs, soit englober les éléments du niveau 1 en les complétant, soit introduire une rupture avec l'approche ostromienne des communs.

Dimensions	Dimension « accessibilité »			
Capteurs	Liberté d'opportunité / aux ressources (stock et flux)	Equité redistributive	Rapports aux principes d'intégration économique	Rôle éducatif
Objectif	Approcher l'accessibilité au stock et aux flux de ressources géré en commun.	Questionner le caractère juste et équitable de la répartition au sein du commun	Renouveler le questionnement sur le modèle économique	Approcher la fonction émancipatrice
niveau 2	Règles assurant un accès durable au stock et aux flux de ressources en prenant en compte les catégories de personnes les plus démunies ou vulnérables / à la ressource	Règles assurant un accès équitable (prélèvement et contribution) aux flux d'unité de ressource et au capital social généré avec une prise en compte les catégories de personnes les plus démunies ou vulnérables / à la ressource	Présence de plusieurs principes d'intégration économique dans les échanges internes au commun et dans les utilisation des flux d'unités de ressource + usage en commun de ressource favorisant les échanges redistributifs et réciprocaires	L'action collective repose sur des processus d'apprentissage et assume un rôle éducatif vis-à-vis de la coopération

Figure 45 - Niveau 2 de l'échelle qualitative pour les quatre capteurs de la dimension « accessibilité »

Le niveau 3 de l'échelle de grandeur qualitative correspond, pour chacun des capteurs, à nos caractérisations et préconisations normatives du type-idéal du commun de capabilités. Il reprend en les complétant les éléments du niveau 2. La dynamique collective étudiée peut alors être considérée comme tendant à être un commun de capabilités, au regard de ce que cherche à évaluer le capteur.

Figure 46 - Niveau 3 de l'échelle qualitative pour les quatre capteurs de la dimension « accessibilité »

Dimensions	Dimension « accessibilité »			
Capteurs	Liberté d'opportunité / aux ressources (stock et flux)	Equité redistributive	Rapports aux principes d'intégration économique	Rôle éducatif
Objectif	Approcher l'accessibilité au stock et aux flux de ressources géré en commun.	Questionner le caractère juste et équitable de la répartition au sein du commun	Renouveler le questionnement sur le modèle économique	Approcher la fonction émancipatrice
niveau 3	Recherche d'un accès durable et effectif pour toutes et tous au stock et aux flux de ressources par des actions sur les facteurs de conversion	Recherche de l'élargissement des libertés d'opportunités pour toutes et tous à partir de l'accès équitable (prélèvement et contribution) aux flux d'unité de ressource et au capital social généré	Présence de plusieurs principes d'intégration économique et développement de pratiques de production en commun de ressource faisant l'objet d'un usage en commun - primauté des échanges redistributifs et réciprocaires	L'action collective repose sur des processus d'apprentissage et assume un rôle éducatif vis-à-vis de la coopération, la délibération, la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la liberté, de la justice, de la nature... favorisant l'agencéité

Une dynamique collective qui obtiendrait ainsi le niveau 3 de l'échelle qualitative pour chacun des 16 capteurs pourrait être considérées comme mettant en œuvre un mode de développement socialement soutenable.

Une dynamique collective qui obtiendrait le niveau 2 de l'échelle qualitative pour chacun des 16 capteurs pourrait être considérées comme mettant en œuvre un mode de développement durable tendant à être socialement soutenable.

Tandis qu'une dynamique collective qui obtiendrait le niveau 1 de l'échelle qualitative pour chacun des 16 capteurs pourrait être considérées comme un commun au sens d'Ostrom. Alors que celle qui obtiendrait le niveau 0 de l'échelle qualitative pour chacun des 16 capteurs pourrait être considérée comme ne relevant pas de la finalité de développement durable ni des communs.²⁰²

²⁰² [L'intégralité des l'échelle de grandeur qualitative pour les 16 capteurs dans les quatre dimensions se trouve présentée en annexe.]

Cette logique de construction des échelles qualitatives des capteurs traduit l'idée de progression incrémentale permettant de situer la dynamique collective à un instant t sur le continuum commun-commun de capacités.

Cet outil peut être renseigné par le chercheur à partir des éléments réunis grâce au guide de questionnement présenté ci-dessus. Mais il peut également servir de support à des réunions des commoneurs (lorsque ceux-ci sont animés par une visée transformative) pour leur permettre de croiser leur représentation sur leur action collective au regard des 16 capteurs, et ainsi contribuer au renforcement de la culture commune et à l'évolution des règles dans le sens de leur finalité transformative.

2.1.3.2 – La spécificité du le niveau 3 de l'échelle qualitative

Dans le point 3.2.2 du chapitre 2 (page 230), après avoir fait la proposition de considérer que le développement socialement soutenable traduisait le cadre conceptuel de l'ACE et qu'il pouvait se mettre en œuvre par des principes et pratiques d'économie appliquée, nous avons questionné les conditions nécessaires pour que les PTCE s'inscrivent dans ce mode de développement. En reprenant ces éléments et en nous appuyant sur l'ensemble des réflexions de ce chapitre 4, nous pouvons définir, pour chacun des capteurs, les conditions qui permettrait à une actions collective instituante de type PTCE de tendre vers un commun de capacités et donc d'être porteur de ce type-idéal de mode de développement.

Figure 47 – Le niveau 3 de l'échelle qualitative pour l'ensemble des capteurs de communs de capacités

Conditions du niveau 3 pour la dimension « communauté »

Capteurs	Délimitation de la communauté	Hétérogénéité de la communauté	Motivations	Place et rôle des pouvoirs publics
Objectif du capteur	Approcher le degré d'ouverture de la communauté	Approcher la diversité des acteurs et leurs liens d'interdépendance.	Approcher le fondement de l'agir commun et le type d'intérêt recherché par le collectif	Approcher le degré d'implication des pouvoirs publics et leur posture
Niveau 3	Recherche d'une communauté ouverte : Possibilité d'entrée si acceptation des règles et possibilité d'exit sans contrainte	Recherche d'une forte hétérogénéité du collectif : des acteurs différents (ayant des liens différents à la ressource) et ayant des liens d'interdépendance entre eux	Partage d'un intérêt collectif universaliste mais situé	Pouvoirs publics membre du commun - avec une posture de co-production

Conditions du niveau 3 pour la dimension « ressources »

Capteurs	Délimitation de la ressource	Délibération sur la ressource	Règles concernant la ressource	Enchâssement des ressources
Objectif du capteur	Appréhender les objectifs vis-à-vis de la ressource	Appréhender le degré de liberté procédurale sur la/les ressources gérées en commun	Appréhender l'adéquation entre les règles, les caractéristiques de la ressource et les finalités poursuivies par les communs.	Approcher la prise en compte systémique du développement durable et de la transformation sociale
Niveau 3	La ressource est définie et délimitée par l'objectif de sa préservation et/ou de son développement et par l'objectif d'équité d'accès effectif à cette ressource	La ou les ressource(s) font l'objet d'un jugement partagé d'utilité, de désirabilité, et d'un vœu de dotation équitable et d'une délibération régulière pour décider de les gérer en commun	Les règles et actions permettent la préservation et le développement de la ressource et traduisent la mise en œuvre du principe de précaution environnemental et social par la réduction de l'iniquité d'accès	Le collectif adopte une approche systémique des ressources et des relations entre humains et entre humains et non-humains.

Conditions du niveau 3 pour la dimension « accessibilité »

Capteurs	Liberté d'opportunité / aux ressources (stock et flux)	Equité redistributive	Rapports aux principes d'intégration économique	Rôle éducatif
Objectif	Approcher l'accessibilité au stock et aux flux de ressources géré en commun.	Questionner le caractère juste et équitable de la répartition au sein du commun	Renouveler le questionnement sur le modèle économique	Approcher la fonction émancipatrice
Niveau 3	Recherche d'un accès durable et effectif pour toutes et tous au stock et aux flux de ressources par des actions sur les facteurs de conversion	Recherche de l'élargissement des libertés d'opportunités pour toutes et tous à partir de l'accès équitable (prélèvement et contribution) aux flux d'unité de ressource et au capital social généré par l'action collective	Présence de plusieurs principes d'intégration économique et développement de pratiques de production en commun de ressource faisant l'objet d'un usage en commun - primauté des échanges redistributifs et réciprocaires	L'action collective repose sur des processus d'apprentissage et assume un rôle éducatif vis-à-vis de la coopération, la délibération, la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la liberté, de la justice, de la nature... favorisant l'agencité

Conditions du niveau 3 pour la dimension « gouvernance »

Capteurs	Liberté procédurale	Type de solidarité recherché et mis en œuvre	Type de contrôle et accessibilité à la résolution des conflits	Gouvernance territoriale ouverte
Objectif du capteur	Voir comment les personnes concernées participent à la décision	Approcher les relations de pouvoir au travers du type de solidarité	Approcher le caractère démocratique des règles de contrôle et questionner l'équité d'accessibilité aux instances de gestion des conflits.	Questionner l'ouverture du commun aux altérités et sa capacité à participer à une gouvernance à l'échelle méso
Niveau 3	Présence de plusieurs niveaux d'arènes de choix, d'espaces de concertation et de délibération sur les règles avec possibilité réelles de <i>voice</i> et <i>d'exit</i> pour l'ensemble des commoneurs	Coopérations entre les commoneurs sur les bases d'une solidarité démocratique et extension de la finalité de solidarité démocratique / à l'extérieur du commun	+ Procédures et règles assurant la transparence et l'information vers l'extérieur sur les pratiques d'usage, de prélèvement et de gestion et une attention portée à l'accessibilité y compris cognitive aux instances de gestion des conflits	Responsabilité assumée <i>ex post</i> et <i>ex ante</i> de la communauté vis-à-vis des altérités humaines et non-humaines extérieures à la dynamique et rôle moteur du collectif dans une gouvernance à l'échelle méso ou territoriale

Une action collective de type PTCE qui remplirait l'ensemble de ces conditions de niveau 3 pourrait ainsi être considéré comme un commun basé sur l'accessibilité, l'équité et le partage de la ressource (Schweizer, 2013) ; mettant en œuvre une justice sociale et environnementale (Fattori, 2015) ; s'inscrivant dans une économie du « prendre soin » (Gadrey, 2013 ; Swaton, 2017) et assumant une responsabilité *ex post* et *ex ante* en mettant en œuvre le principe de précaution sociale (Dubois, 2013).

Ce PTCE serait alors porteur d'un développement socialement soutenable :

- Par sa capacité à développer les capacités et agencités individuelles et collectives, il s'inscrirait dans l'économie solidaire en tant que forme d'économie appliquée correspondant au cadre conceptuel de l'approche par les capacités élargi (ACE) (Dubois et Lasida, 2010).

- Par sa capacité à prendre en compte, de manière *ex post* mais aussi *ex ante*, les conséquences de ses activités sur les capacités et agencités individuelles et collectives approchées comme des ressources à protéger au même titre que les ressources environnementales (Archambaud, 2018).

Ce PTCE qui préserve, développe et prend soin des capacités serait également une source de résilience pour son territoire d'activité (Archambaud, 2018) et pourrait

ouvrir la voie à un mode d’agir économique qui ne cherche plus à gérer la rareté, mais à gérer les risques liés aux effondrements en optimisant non pas les gains mais les chances collectives de survie (Locher, 2017).

2.1.3.3 – L’échelle qualitative à 4 niveaux pour l’ensemble des capteurs

Une fois défini le niveau 3 de notre échelle qualitative, à savoir les conditions correspondantes à une action collective instituante que l’on pourrait rapprocher du concept de communs de capabilités, nous avons établi, pour chacun des capteurs, ce qui nous semble être les conditions issues des travaux d’Ostrom pour caractériser une action collective de commun et qui correspond au niveau 1 de notre échelle.

Figure 48 - Le niveau 1 de l’échelle qualitative pour l’ensemble des capteurs de communs de capabilités

Dimensions	Dimension « communauté »				Dimension « Ressources »			
	Délimitation de la communauté	Hétérogénéité de la communauté	Motivations	Place et rôle des pouvoirs publics	Délimitation de la ressource	Délibération sur la ressource	Règles concernant la ressource	Enchâssement des communs
Capteurs								
Niveau 1	Communauté délimitée et fermée - droits transmis par héritage ou co-optation	Homogénéité des acteurs : tous les acteurs ont un lien similaire avec la ressource		Pouvoirs publics extérieurs au commun - légitimant les arrangements institutionnels créés par les acteurs	Ressource définie et délimitée avec un objectif de préservation de l'accès à la ressource	La/les ressources ont fait l'objet au moins une fois d'une délibération pour décider de les gérer en commun	Règles permettant la préservation ou le développement de la ressource (selon le type de commun)	La gestion en commun de la ressource génère ou fait apparaître d'autres ressources
	Dimension « accessibilité »				Dimension « gouvernance »			
Capteurs	Liberté d'opportunité / aux ressources (stock et flux)	Equité redistributive	Rapports aux principes d'intégration économique	Rôle éducatif	Liberté procédurale	Type de solidarité recherché et mis en œuvre	Type de contrôle et accessibilité à la résolution des conflits	Gouvernance territoriale ouverte
Niveau 1	Règles assurant un droit formel d'accès durable aux stock et aux flux de ressources avec des règles d'exclusion de l'accès à certaines catégories d'acteurs ou de personnes	Règles assurant un accès, jugé juste, des appropriateurs aux flux d'unité de ressource (règles de prélèvement et de contribution) avec des règles d'utilisation prescrites	Présence de plusieurs principes d'intégration économique dans les échanges internes au commun et dans les utilisations des flux d'unités de ressource. L'échange marchand peut rester valorisé et dominant	L'action collective repose sur des processus d'apprentissage et les commoneurs en ont conscience	Présence de plusieurs niveaux d'arènes de choix - Les appropriateurs participent à la décision sur les règles d'usage et de prélèvement/additionalité	Coopérations entre les commoneurs sur les bases d'une solidarité mécanique ou contrainte	Une partie des commoneurs - les appropriateurs et/ou les contributeurs - exercent un contrôle avec un régime de sanctions gradué + instances de gestion des conflits en interne, accessibles (coûts et de temporalité)	Responsabilité assumée de la communauté vis-à-vis du système de ressources à l'échelle méso et implication dans une gestion territorialisée du système socio-écologique.

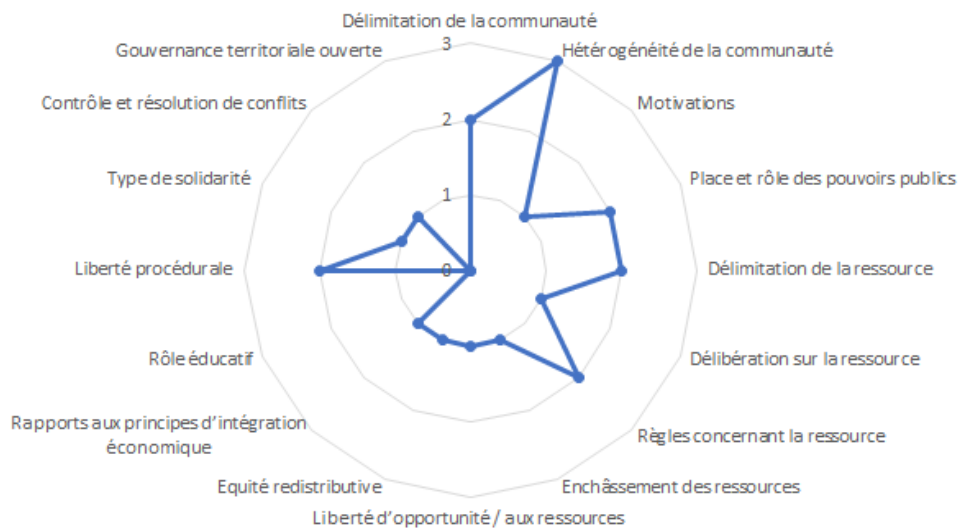
Une action collective de type PTCE qui remplirait tout ou une grande partie de ces conditions pourrait ainsi selon nous être qualifiée de commun au sens d’Ostrom.

Une fois défini les conditions des niveaux 1 et 3, nous avons formulé les conditions du niveau 0 et celle de niveau 2 dans une logique de continuum et nous disposons donc du tableau complet des échelles qualitatives des capteurs (voir annexe 3).

Ce tableau des échelles qualitatives des capteurs peut se lire verticalement pour avoir une représentation de la logique d'amélioration continue permettant, pour chaque capteur, à une dynamique collective de se rapprocher des éléments caractérisant les communs de capacités. Il peut également se lire horizontalement pour avoir une vision de l'ensemble des éléments caractérisant un niveau qualitatif.

En définissant ainsi le niveau atteint pour chacun des capteurs, et à l'aide d'un tableur, nous pouvons obtenir une représentation en radar de l'état d'une dynamique collective étudiée à une date donnée pour la ressource que l'on a choisi d'observer.

Figure 49 – Exemple de radar des capteurs pour une initiative collective fictive



En reproduisant l'évaluation à plusieurs moments de la dynamique collective, nous pouvons avoir une représentation de son évolution à l'aune de l'échelle qualitative des capteurs, ce qui nous permet de suivre l'évolution des dynamiques collectives étudiées au regard de leur finalité de développement durable.

En effet, la logique de responsabilité et de précaution sociale suppose qu'une dynamique stagne ou progresse dans l'ensemble des dimensions et pour chacun des capteurs mais ne régresse pas. Or dans la pratique, une progression dans une des dimensions ou pour un des capteurs peut s'accompagner d'une régression par ailleurs, ce qui rend nécessaire l'utilisation de cet outil à intervalles réguliers si l'on veut analyser cette dynamique collective au regard du mode de développement qu'elle porte. L'utilisation régulière des capteurs par les acteurs eux-mêmes et les échanges que cela peut engendrer sont également une aide au pilotage d'une

dynamique collective qui souhaiterait s'inscrire volontairement dans le cadre normatif du développement socialement soutenable.

Ainsi l'opérationnalisation « classique » du concept de commun de capacités ne peut se limiter à cet outil permettant de suivre (logique positive) et piloter (logique normative) l'état d'une action collective à des instants t.

Comme nous l'avons largement souligné, l'apport d'Ostrom se situe dans son analyse des dynamiques institutionnelles. Elle étudie les actions collectives instituant des règles pour résoudre, dans le temps long, des situations de dilemme social et les communs en font partie. Or, le concept de commun de capacités contient « doublement », pourrait-on dire, cette dimension de dynamique institutionnelle : parce qu'il emprunte au cadre analytique des communs défini par Ostrom ; et parce qu'il opérationnalise de façon rhétorique les concepts de l'ACE qui sont élaborés dans le cadre de la réflexion éthique et politique de Sen sur le processus de développement.

Nous devons donc compléter l'outil des capteurs avec des éléments opérationnalisant la dimension dynamique du commun de capacités, et ce tout en conservant notre double logique positive et normative : nous devons donc construire la grille d'analyse des conditions optimales présentées dans la figure 38 (p.427).

2.2 – Opérationnaliser la dimension dynamique des communs de capacités

Comme nous l'avons montré dans le chapitre 3, tout le cheminement intellectuel d'Ostrom est sous-tendu par sa volonté de comprendre les ressorts des actions collectives basées sur la coopération et qui permettent aux personnes de s'autoorganiser pour faire face à des situations de dilemme social.

Dans ce cheminement, les commentateurs d'Ostrom conservent essentiellement son analyse de la diversité institutionnelle et en particulier des communs, mais sa préoccupation principale est plutôt d'analyser la dynamique institutionnelle de ce type d'actions collectives. Elle cherche ainsi à mettre à jour les conditions favorables à leur émergence et les processus et mécanismes d'évolution de leurs règles en fonction des changements survenant dans leur contexte, dans la communauté ou concernant le système de ressource.

C'est dans cette analyse de la dynamique institutionnelle des actions collectives institutantes (qui dépasse le cadre des seuls communs) et en particulier dans sa recherche des conditions favorables, que nous avons situé la dimension normative de l'œuvre d'Ostrom (voir chapitre 3 p.294).

Pour opérationnaliser la dimension dynamique du concept de commun de capacités, nous devons donc nous pencher sur les conditions « optimales »

permettant à une action collective *effective* de pouvoir contribuer à un mode de développement qui tendrait vers le développement socialement soutenable (2.2.1). Puis nous explorerons le rôle que les pouvoirs publics peuvent jouer dans la dynamique institutionnelle de ces actions collectives (2.2.2) pour ensuite poser la question de l'évaluation et des procédures d'évaluation adéquates pour analyser (logique positive) et accompagner (logique normative) ce type de dynamiques (2.2.3). Enfin, pour clore ce chapitre, nous reviendrons sur la méthodologie d'utilisation de ces éléments d'opérationnalisation du concept de commun de capacités sur ou avec des actions collectives effectives de type PTCE (2.2.4).

Mais commençons par bien préciser l'objet de cette sous-section :

Le commun de capacités est le concept qui énonce le commun potentiel existant dans l'espace des capacités collectives générées par une agencité qui serait motivée par une aspiration sociale partagée à faire advenir les concepts de l'ACE, ou dit autrement qui serait motivée par faire advenir un mode de développement socialement soutenable. Ce mode de développement étant lui-même le type-idéal du mode de développement correspondant, selon nous, au cadre conceptuel de l'ACE. Ce concept de commun de capacités, nous l'avons caractérisé à partir de 8 critères et d'une définition littérale.

L'opérationnalisation de ce concept au travers de l'outil des capteurs nous a permis de disposer de 16 éléments observables et évaluables par le biais d'une échelle qualitative. Cet outil nous permet d'analyser toutes les formes d'actions collectives instituant, les dynamiques multi-acteurs territoriales au prisme de leur contribution au développement durable tel que nous l'avons approché, c'est-à-dire comme le développement équitable des capacités.

Cependant, dans une perspective d'analyse de la dynamique institutionnelle à l'œuvre dans des actions collectives effectives de type PTCE, nous devons nous doter d'éléments observables sur les conditions d'émergence et sur les conditions de déroulement des actions collectives cherchant à porter un mode de développement durable.

Ostrom a en effet montré l'importance des conditions favorables dans l'émergence et la « réussite » des actions collectives instituant. Et nous avons présenté dans le chapitre 3 les conditions favorables à l'émergence des communs que nous pouvions extraire des travaux d'Ostrom. La question posée ici est donc celle de *l'énonciation des conditions spécifiques susceptibles de favoriser la mise en œuvre et la réalisation d'une action collective qui mettrait effectivement en œuvre un mode de développement durable au sens de Sen.*

En explorant ces conditions « optimales » d'émergence et de déroulement des actions collectives cherchant à porter un mode de développement durable nous pourrions dans une logique positive :

- établir une analyse comparative entre ces conditions « optimales » (compte tenu de notre perspective de recherche) et les conditions effectives rencontrées par les actions collectives observées ;
- expliquer pourquoi certaines de ces actions collectives, y compris celles mûes par un contrefactuel très proche de notre type-idéal du commun de capacités, n'arrivent pas pleinement à contribuer à ce mode de développement.

Dans une logique cette fois normative, nous avons considéré - en mobilisant le « temps du projet » de J.P. Dupuy - que ce concept peut servir de guide contrefactuel à une action collective effective. Celle-ci tentera alors de faire advenir causalement dans le temps cet avenir souhaitable et crédible. En lui servant de référence contrefactuelle, ce commun de capacités potentiel et idéal pourra (avec une incertitude causale) imprégner les activités effectives du collectif, les règles qui seront instituées... et ainsi permettre à cette action collective effective d'être porteuse d'un mode de développement qui tendra vers le type-idéal du développement socialement soutenable.

Dans ce cas, les conditions « optimales » que nous allons identifier ci-après peuvent être considérées comme les conditions à réunir au préalable ou dans la durée de l'action collective pour que celle-ci augmente ses chances de se rapprocher du concept de commun de capacité.

Ces éléments pourront alors servir à accompagner les actions collectives qui souhaitent assumer cette finalité de développement socialement soutenable et établir des préconisations, notamment à destination des pouvoirs publics, pour que le potentiel transformatif de ces actions collectives s'exprime davantage.

2.2.1 – Des conditions d'émergence « optimales » ?

En sus des apports d'Ostrom, cette question des conditions favorables à l'émergence d'actions collectives instituantes transformatrices se trouve également dans les travaux du CRISES au Québec et de l'Institut Godin en France sur l'innovation sociale dans son approche socio-territoriale. Ces travaux insistent ainsi sur l'existence de conditions contextuelles, institutionnelles et individuelles susceptibles de renforcer le potentiel transformatif à l'échelle territoriale des dynamiques multi-acteurs (Klein, 2014) et plus spécifiquement des PTCE (Besançon et al., 2017).

En reprenant les catégories proposées par Ostrom (voir figure 26), nous pouvons donc énoncer ces conditions favorables à l'émergence et à la réussite d'actions collectives tendant à être des communs de capacités, et qui concernent : *les attributs structurels du système de ressources, les attributs structurels des acteurs et du groupe, les variables comportementales et les règles extérieures en vigueur.*

Nous qualifions ces conditions d' « optimales » en ce qu'elles viennent compléter les conditions favorables identifiées par Ostrom et en rapport avec les dimensions d'avenir souhaitable et crédible et de commun potentiel du commun de capacités

2.2.1.1 - Les conditions « optimales » concernant les attributs structurels du système de ressources

Ostrom relève trois catégories de conditions favorables à l'émergence d'actions collectives instituantes dans ce champ : le contexte d'incertitude quant au devenir de l'accès à cette ressource ; l'accès à une information partagée sur ses caractéristiques, son histoire et sur les bénéfices locaux de son maintien ou de son développement ; et la perception d'une vulnérabilité de la ressource (Ostrom, 2011-b).

David Bollier (2014), à la suite de Charlotte Hess (2008), souligne également que les nouveaux communs sont effectivement le plus souvent liés à de nouvelles enclosures (du savoir et de la culture par exemple) ou à une tendance plus marquée à considérer certains partenariats public-privé comme des enclosures ou des privatisations. Daniela Festa (2016) souligne ainsi que la plupart des initiatives de *beni communi* urbains en Italie ces dernières années naissent d'un sentiment de privatisation d'espaces et d'infrastructures publics. Pour cette auteure, le mouvement actuel des communs urbains partout dans le monde prend sa source dans la dénonciation de la marchandisation de l'espace urbain - véhiculée par l'extension du néolibéralisme et des valeurs du marché à la politique sociale, culturelle et à toutes les institutions (2016, p. 1). En Italie, elle décrit ainsi la naissance de nombreux communs en réaction à la vente des actifs publics au privé, à la privatisation des services publics locaux, à la transformation des entreprises publiques en sociétés de capitaux vendues à des investisseurs privés, à la sortie de nombreux biens du domaine public où ils étaient inaliénables pour le titriser. Ces actions collectives instituantes débutent d'ailleurs symboliquement souvent par une occupation (y compris illégales) de cet espace du public considéré comme menacé.

Mais derrière ces mouvements de revendication de la continuité d'un accès à des espaces jugés publics, ce sont également les questions de la disparition des espaces publics de proximité permettant la délibération et l'apprentissage du débat public ouvert, de réduction des espaces de rencontre des altérités et de limitation des espaces d'expression de la validité des différents savoirs qui sont en jeu. C'est donc, au regard du cadre conceptuel de Sen, le développement et la démocratie qui se trouvent ainsi menacés. La menace pesant sur l'accès à ces espaces du public entraînant la réduction de l'espace des capacités individuelles et collectives et la diminution de l'*agencité* individuelle et collective, source du changement social.

Nous retrouvons aussi ici l'idée que les communs s'appuient sur *un système de ressources enchâssées entre ressources matérielles, immatérielles et intangibles*. Pour les communs de capacités cet enchâssement concerne des ressources à la fois matérielles (des lieux par exemple), immatérielles (des savoirs, des connaissances) et intangibles (le capital social, les libertés, les agencités) qui concourent au développement des capacités individuelles et collectives. Nous proposons donc de considérer que toute perception partagée et informée d'une vulnérabilité, sur une ou plusieurs ressources faisant système autour du développement des capacités, peut être une condition optimale à l'émergence d'une action collective instituante cherchant à faire advenir un mode de développement durable. La ou les ressources doivent donc être perçues comme concourant au développement des capacités.

Il faudrait également pour tendre vers un commun de capacités que cette ou ces ressources jugée(s) vulnérable(s) fasse(nt) l'objet d'un jugement partagé d'utilité, de désirabilité et d'un vœu de dotation équitable construit par la délibération locale ce qui renforce la nécessité de l'existence préalable d'espaces publics de proximité.

2.2.1.2 - Les conditions « optimales » concernant les attributs structurels des acteurs

Ostrom souligne ici deux conditions favorables à l'émergence de communs : le fait que les futurs membres soient conscients de leurs interdépendances (Ostrom, 2010, p.53) et qu'ils aient une forte préférence pour le futur (Ostrom, 2010, p. 50).

Dans ses études portant sur les Systèmes Socio-Ecologiques (SSE), donc sur les dynamiques d'actions collectives à l'échelle méso d'un bassin de vie, elle réinsiste sur le fait que les membres soient conscients de leurs interdépendances à la fois vis-à-vis du système de ressources et entre eux (Ostrom, 2017, p.49) comme constituant une des conditions favorables à l'émergence d'actions collectives susceptibles de prendre soin de ces SSE.

Dans le cas des communs de capacités nous avons particulièrement insisté sur le fait qu'ils prennent sens dans l'espace des liens réciprocaires (Mahieu, 2018) et qu'ils reposent sur la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la réciprocité.

Nous pouvons donc en conclure qu'une des conditions optimales spécifiques à l'émergence d'actions collectives pouvant faire advenir un commun de capacités est la reconnaissance des liens réciprocaires existants entre les membres, la reconnaissance de leur valeur intrinsèque ainsi que la volonté partagée de les voir devenir le principe d'intégration économique ordonnant les autres par la mise en

œuvre d'un commoning organisant la production en commun de ressources faisant l'objet d'un usage en commun (Fournier, 2013)²⁰³.

Concernant la préférence pour le futur, Ostrom (2010, p.50) insiste sur deux facteurs pouvant la renforcer et donc concourir à l'émergence d'actions collectives institutantes : l'absence de décisions arbitraires imposées de l'extérieur concernant la ressource – ce qui renvoie au rôle des pouvoirs publics – et le niveau de sécurité physique et économique des personnes. Cela conforte l'idée que l'action collective doit avoir une fonction de protection en complément de sa fonction émancipatrice pour assurer sa durabilité. Cette fonction protectrice est aussi nécessaire pour que le commun favorise, dans le temps long, l'ensemble des libertés d'opportunité ou instrumentales mises en évidence par Sen et donc concoure à un mode de développement plus socialement soutenable.

A ces conditions issues du cadre ostromien s'ajoutent des conditions optimales spécifiques liées au concept de commun de capacités : Les acteurs doivent-être des « personnes capables » au sens de Ricoeur (2004²⁰⁴), c'est-à-dire des agents capables de ressentir et d'exercer une responsabilité ex-ante à la fois locale en tant que citoyen d'un territoire et universelle vis-à-vis des altérités présentes et futures. Ces personnes doivent être mues par une finalité qui dépasse la recherche d'un intérêt mutuel pour viser le développement équitable d'égales capacités pour chacun. Cette posture et cette aspiration venant renforcer et compléter leur forte préférence pour le futur.

Ostrom ajoute une condition structurelle supplémentaire concernant les acteurs dans son analyse des Systèmes Socio-Ecologiques qui nous semble correspondre également aux communs de capacités : les acteurs doivent percevoir et intégrer dans leur responsabilité le caractère systémique des ressources, et plus largement de la biosphère dont ils font partie (Ostrom, 2017, p.49). Ils doivent donc être ouverts à la pensée complexe.

2.2.1.3 - Les conditions « optimales » concernant les attributs structurels du groupe
Les conditions favorables relevées par Ostrom concernent ici l'homogénéité des membres du groupe et les formes de proximité les rapprochant.

En ce qui concerne l'homogénéité du groupe, les actions collectives pouvant faire advenir les concepts de l'ACE devront être basées, contrairement aux préconisations d'Ostrom, sur une volonté d'ouverture aux altérités pour que le débat public ouvert puisse avoir lieu. Cela nécessite que le groupe en lui-même

²⁰³ Ce qui permet pour Valérie Fournier (2013) d'extraire l'action collective et ses membres de la primauté des liens de marché

²⁰⁴ Paul RICŒUR, *Parcours de la reconnaissance*, Editions Stock, collections "Les Essais", Paris, 2004

comporte une partie de ces altérités mais surtout que ses membres soient en capacité de mobiliser le mécanisme du spectateur impartial dans leurs raisonnements individuels et dans les procédures de choix collectifs. Une des conditions optimales à l'émergence de ce type d'actions collectives est donc la recherche de l'hétérogénéité et la valorisation des actions collectives multi-partenariales.

Au-delà des proximités géographiques et institutionnelles qui bien entendu favorisent l'émergence de l'action collective, c'est surtout l'objectif partagé de porter et de contribuer à un mode de développement durable au sens du développement équitable des capacités qui peut dessiner une proximité de projet forte. Elle permet d'envisager alors une organisation polycentrique d'actions collectives orientées vers les communs de capacités et leur imbrication sur plusieurs échelles et niveaux. Cette proximité de projet peut ainsi se retrouver entre dynamiques collectives situées sur un même territoire ou situées sur des territoires différents.

2.2.1.4 - Les conditions « optimales » concernant les variables comportementales

Toutes les conditions favorables énoncées par Ostrom concernant les variables comportementales restent valables pour l'émergence d'actions collectives pouvant faire advenir un communs de capacités : la conscience des liens d'interdépendances qui sous-tend l'intention réciproitaire des personnes ; le sentiment de légitimité à définir des règles collectives propres au groupe et à la situation ; l'expérience positive de situations de coopération ; l'existence de pratiques réciproitaires ; une attitude positive vis-à-vis des apprentissages ; un capital social individuel et partagé source de confiance ; et la présence de personnes assumant une posture de leaders.

Il nous semble important pour l'analyse des PTCE de nous arrêter quelques instants sur cette posture de leader dans une dynamique collective instituante.

Les leaders sont des personnes assumant un rôle qu'Ostrom qualifie d'entrepreneurial dans ses travaux sur les SSE (2017, p. 49). Mais cette posture entrepreneuriale s'exprime vis-à-vis de l'aspiration collective et partagée qui rassemble les membres de la communauté. Ces leaders sont donc des personnes en partie motivées par un engagement vis-à-vis de cette aspiration collective, qui insufflent, animent la dynamique et facilitent l'engagement des autres (Bollier, 2014). Pour favoriser la réalisation d'actions collectives cherchant à contribuer à un développement socialement soutenable, ces leaders ne doivent pas adopter une posture de domination et encore moins abuser de la position dominante que pourrait leur attribuer le groupe. En reprenant une expression d'Aubin et Renault (2016), nous pourrions dire qu'ils doivent travailler à ce que le groupe « renonce au renoncement » vis-à-vis de leur idéal contrefactuel.

Ostrom insiste dans ses conditions favorables sur le rôle des pratiques et des postures des personnes concernant la coopération (Ostrom, 2010, p.50). Nous devons ajouter pour les actions collectives que nous étudions, le rôle de la reconnaissance par les membres de la valeur intrinsèque de la coopération en raison des interdépendances existantes et de leur inscription en tant qu'élément d'un système complexe.

Il ne s'agit donc pas uniquement de valoriser la coopération pour ce qu'elle permet de réaliser (valeur instrumentale) mais en tant que telle, comme le mode d'agir ayant éthiquement le plus de sens (valeur intrinsèque). Dans cette logique, il est également nécessaire pour que ce type d'action collectives aient plus de chance d'advenir que les acteurs basent leurs relations réciproques sur l'expression d'une solidarité fondée sur la reconnaissance de l'autre comme différent mais égal en dignité.

Pour finir, nous reprenons les conditions optimales que nous venons de voir dans un tableau récapitulatif qui facilitera notre analyse de la dynamique institutionnelle des PTCE étudiés dans le chapitre 5. Cette grille d'analyse, qui peut également être renseigné par le guide de questionnement dont nous disposons, permet de comprendre la trajectoire de la dynamique institutionnelle d'une action collective au regard de la finalité de développement durable ; mais aussi de l'accompagner en facilitant la réunion sur un territoire de tout ou partie de ces conditions favorables à l'émergence d'actions collectives instituantes orientées par le type-idéal du communs de capacités.

Figure 50 - Conditions « optimales » pour l'émergence d'actions collectives instituantes orientées par le type-idéal du communs de capacités

Attributs structurels de la ressource	
Développement des capacités	Une perception partagée et informée d'une vulnérabilité sur une ou plusieurs ressources faisant système autour du développement des capacités. La ou les ressources sont perçues comme concourant au développement des capacités.
Jugement partagé	Elle fait l'objet d'un jugement partagé d'utilité, de désirabilité et d'un vœu de dotation équitable construit par la délibération locale => renforce la nécessité de l'existence préalable d'espaces publics de proximité.
Attributs structurels des acteurs	
Prédominance des liens réciproques	La reconnaissance des liens réciproques existants entre les membres et de leur valeur intrinsèque. La volonté partagée de les voir devenir le principe d'intégration économique prédominant, ordonnant les autres.
Valorisation de la coopération	Les acteurs valorisent la coopération pour ce qu'elle permet de réaliser (valeur instrumentale) et comme le mode d'agir ayant éthiquement le plus de sens (valeur intrinsèque)
Aspiration sociale transformative	Les acteurs sont mûs par une finalité qui dépasse la recherche d'un intérêt mutuel pour viser le développement équitable d'égales capacités pour chacun. Cette aspiration renforce et complète la forte préférence pour le futur des acteurs.

Responsabilité ex-ante	Les acteurs sont des « personnes capables » au sens de Ricoeur (2004), c'est-à-dire des agents capables de ressentir et d'exercer une responsabilité ex-ante à la fois locale en tant que citoyen d'un territoire et universelle vis-à-vis d'autrui et des générations futures.
Pensée systémique et complexe	Les acteurs doivent percevoir et intégrer dans leur responsabilité le caractère systémique des ressources et plus largement de la biosphère dont ils font partie. Ils doivent donc être ouverts à la pensée complexe au sens d'Edgar Morin.
Attributs structurels du groupe	
Volonté d'ouverture	Le groupe doit avoir une volonté d'ouverture aux altérités pour que le débat public ouvert puisse avoir lieu. Recherche de l'hétérogénéité. Valorisation des actions collectives multi-partenariales.
Une proximité de projet forte	L'objectif partagé de porter et de contribuer à un mode de développement durable au sens du développement équitable des capacités qui dessine une proximité de projet forte.
Variables issues de l'analyse comportementale	
Leaders non dominants	Présence de leaders motivés en partie par l'engagement, qui insufflent la dynamique et facilitent l'engagement des autres
Solidarité démocratique	Les acteurs basent leurs relations réciproques sur l'expression d'une solidarité fondée sur la reconnaissance de l'autre comme différent mais égal en dignité.

Il nous reste à prendre en compte comment les pouvoirs publics peuvent plus ou moins favoriser la dynamique des actions collectives effectives que nous souhaitons analyser et accompagner.

2.2.2 – Rôles et postures des pouvoirs publics susceptibles de faciliter la dynamique institutionnelle des communs de capacités

Nous avons identifié quatre catégories de règles et de normes extérieures qui renvoient pour la plupart à la question du rôle et de la posture des pouvoirs publics vis-à-vis des communs, et qui influencent positivement ou négativement leur émergence et leur déroulement :

- celles influençant la vulnérabilité de la ressource,
- celles favorisant l'existence d'espaces publics de proximité,
- celles renforçant les prédispositions individuelles à la coopération,
- et celles permettant la responsabilisation et l'autonomie du collectif (capacité à s'auto-instituer).

A ces règles s'ajoutent également la posture des pouvoirs publics vis-à-vis du commun et en particulier l'importance de la posture de co-production pour la contribution effective des actions collectives multi-partenariales à un développement local durable.

2.2.2.1 – Les règles influençant la vulnérabilité de la ressource : la posture « optimale » de précaution sociale

Ballet, Bazin et Pellenc (2015) soulignent que toutes les politiques économiques peuvent avoir des conséquences sur les capacités individuelles et collectives et sur leur structure, et ils invitent l'ensemble des personnes en charge de la mise en œuvre de l'action publique à assumer pleinement leur responsabilité *ex post* et *ex ante* vis-à-vis des capacités en développant une posture de précaution sociale.

Les politiques publiques peuvent donc favoriser ou nuire aux capacités. Bonvin et Farvaque (2007) mais aussi Salais (2009) soulignent ainsi les effets non favorables de la politique actuelle de l'emploi sur les capacités individuelles, et sur les actions collectives cherchant à les renforcer. Cette politique centrée sur une responsabilisation-culpabilisation des chômeurs a ainsi induit « une dérive de mission » chez la plupart des structures de l'insertion par l'activité économique qui « oublie » que le fondement de leurs actions collectives est de considérer que nulle personne involontairement privée d'emploi n'est inemployable.

La posture de précaution sociale qui prend en compte l'effet d'une décision sur les capacités mais aussi le temps long qui sera nécessaire pour restaurer des capacités indûment détruites, est donc une condition « optimale » pour les communs tels que nous les approchons. Cette condition concerne l'ensemble des personnes qui décident des politiques publiques, mais aussi toutes celles qui ont un rôle à jouer dans leur mise en œuvre. Elle peut aussi être étendue à toutes les personnes et à tous les groupes qui sont en position d'avoir une influence sur les capacités et leurs structures. C'est donc, rappelons-le, une responsabilité sociale. Dès 1990, Ostrom souligne que les variations intempestives des règles extérieures concernant la ressource ne favorisent pas l'émergence d'actions collectives pour résoudre les situations de dilemmes sociaux la concernant. Transposée aux communs de capacités, nous pouvons alors considérer que les changements intempestifs dans les politiques publiques ou l'absence de leur continuité jouent défavorablement en empêchant les actions collectives cherchant à développer les capacités de se structurer dans le temps. A ce titre, les fluctuations de la politique publique nationale depuis 2014, concernant les dynamiques collectives territoriales de type PTCE ne facilitent pas leur structuration et leurs potentialités de contribuer à un développement local durable qui s'inscrit nécessairement dans un temps long.

2.2.2.2 – Les règles concernant les espaces publics de proximité : le renouveau des tiers-espaces

Les institutions extérieures favorables concernent également l'existence d'espaces publics de proximité susceptibles, pour Ostrom, de permettre les échanges d'information, la mise en évidence des liens d'interdépendance et des pratiques réciproques, la construction d'un capital social partagé.

Ces espaces publics de proximité sont également le support d'une découverte d'altérités, d'un apprentissage de la délibération et de la mobilisation de la figure du spectateur impartial. Ils sont donc essentiels dans l'émergence et le déroulement des actions collectives œuvrant pour un développement des capacités.

Menacés par la logique de marchandisations des espaces du public (Festa, 2016), les espaces publics de proximité renaissent dans ce que le sociologue Hugues Bazin (2013) a nommé des « tiers espaces » : tiers-lieux, espaces jardinés partagés, friches culturelles, espaces intermédiaires des cultures actuelles, occupation citoyenne illégale du cinéma Palazzo à Rome (Festa, 2016), squat de restaurants transformés en cantines ouvertes à prix libre à Paris, ZAD, mouvement des places... Tous ces espaces relèvent, pour H. Bazin (2013), de trois dimensions complémentaires : une dimension sociopolitique, ce sont des contre-espaces – une dimension écologique et écosystémique, ils peuvent contribuer à des tiers paysages – une dimension d'auto-fabrication économique et culturelle, ce sont alors des tiers lieux.

Pour Aubin et Renault (2016), ces nouveaux espaces publics de proximité réouvrent l'accès à la délibération et ce « renforcement de la délibération collective apparaît comme une condition majeure de l'émergence de nouvelles capacités collectives » (p.13). Tandis que pour Festa (2016), ces occupations, protestations, restitutions des lieux au public qui mobilisent les citoyens, les intellectuels, les politiciens et les artistes sont des espaces de réappropriation de la parole (capabilité de *voice*) mais aussi des lieux productifs de processus de territorialisation de l'action collective par le contrôle matériel, symbolique et organisationnel de l'espace.

Ces tiers espaces, qu'ils se construisent contre la politique publique ou avec (Celati, 2017), sont donc aujourd'hui essentiels pour l'émergence et le déroulement des dynamiques instituantes pouvant avoir des liens avec notre concept de commun de capacités. Hugues Bazin (2013) dit ainsi que « les tiers espaces sont aujourd'hui les nouveaux espaces du commun où peut se croiser une diversité tout en constituant une communauté de destin ». Ce sont en effet dans ces tiers espace que s'expérimentent les praxis du commoning (Festa, 2016) et que se partage le principe politique du commun en tant que co-production, co-décision mais aussi co-responsabilité (Dardot et Laval, 2014). Leur présence dans les dynamiques institutionnelles analysées et les postures des pouvoirs publics à leur égard sont donc importantes à observer.

Pour Aubin et Renault (2016), les tiers espaces en tant qu'espaces publics de proximité, peuvent servir de support à des recherche-actions permettant d'initier un « dialogue sociétal territorial ». Il s'agit alors de s'appuyer sur ces espaces pour structurer et accompagner une enquête au sens de Dewey et faire émerger une délibération ouverte sur ce qui vaut la peine d'être fait en commun à l'échelle du

territoire. Les tiers espaces sont ainsi des éléments essentiels pour « instituer des communs sur un territoire » (Aubin et Renault, 2016).

En Italie, les chercheurs ont ainsi montré (Festa, 2016 ; Celati, 2017) que seule la production de nouvelles règles de droit - en lien avec les pouvoirs publics y compris locaux - permettait aux actions collectives revendiquant un usage légitime (car commun) de ces espaces (au travers parfois d'une occupation au départ illégale), de s'ancrer dans le temps et de déployer leur dynamique institutionnelle avec des résultats notables en termes de capacitation. On peut noter qu'en France à la suite du rapport Lévy Waitz (2018) intitulé « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble », une politique publique de soutien aux tiers lieux - renommés pour l'occasion et de manière révélatrice « Fabriques de territoires » - a été lancée à l'été 2019, et que le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) a lancé en mai 2019 un programme de recherche action sur les tiers lieux intitulée « agir par les communs »²⁰⁵.

2.2.2.3 - La posture des pouvoirs publics vis-à-vis du commun

Les pouvoirs publics ont, pour Ostrom, en premier lieu pour rôle de légitimer les arrangements institutionnels décidés par les acteurs.

Nous avons souligné dans notre premier chapitre comment les pouvoirs publics, par les critères de leurs appels à projets successifs, avaient orienté la représentation de la finalité des PTCE en y introduisant un biais gestionnaire les détournant de leur finalité initiale de développement local durable. Les dynamiques collectives multi-partenariales développant ou proposant des arrangements institutionnels non conformes à cette représentation instituée par l'état qui survalorisait les échanges marchands, n'ont alors pas reçu de légitimation externe de la part de l'état. Ce qui a entraîné également pour certaines une méfiance des pouvoirs publics locaux à leur égard.

Pour que puissent advenir des actions collectives instituant à l'échelle méso des territoires qui contribuent réellement à un mode de développement durable, il serait donc nécessaire que les pouvoirs publics légitiment la finalité que ces dynamiques collectives se donne, et les arrangements institutionnels qu'elles instituent.

Cette légitimation peut passer par un soutien financier mais elle se situe avant tout dans la posture des élus et techniciens concernant :

- la pluralité des raisons impartiales et donc des motivations de l'agir économique,

²⁰⁵ Programme de recherche-action auquel nous sommes associés.

- la reconnaissance d'égalité en dignité et en utilité des autres formes d'échanges économiques que celles passant par le marché,
- la reconnaissance que la poursuite d'une finalité de développement durable puisse passer par ces formes d'agir économiques aujourd'hui invisibilisées par les outils d'évaluation et de gestion,
- la reconnaissance du rôle éducatif essentiel de ces actions collectives notamment vis-à-vis de la démocratie.
- et peut-être, puisque le Sénat français a voté, le 17 juillet 2019, l'urgence écologique et climatique, la reconnaissance de la primauté de la finalité de développement durable sur toutes les autres.

Finalement, la légitimation externe de ce type d'actions collectives se trouve peut-être dans la reconnaissance pleine et entière de leur droit à l'expérimentation. En Italie, le combat pour la légitimation par les pouvoirs publics des actions collectives autour des *beni comuni* est passé par le travail des juristes pour les relier à l'article 18 de la Constitution italienne.

Peut-être qu'en France, cette légitimation pourra passer par la reconnaissance d'un droit à l'expérimentation dans une logique de co-portage de l'intérêt général avec les pouvoirs publics.

Ceci nous ramène à la posture « optimale » des pouvoirs publics en tant que membres de ces dynamiques collectives multi-partenariales donc au niveau méso : *la posture de co-production*.

La posture de co-production des biens et services jugés comme relevant de l'intérêt général, prônée par Ostrom (1996), rejoint les réflexions de Sen sur le fait que l'engagement se manifeste souvent dans l'agir économique concernant les biens considérés comme publics à l'issue d'un processus de choix social (Sen, 2009). Cette posture semble indispensable à l'émergence et au déroulement d'actions collectives instituant le développement équitable des capacités. Et ce d'autant plus qu'Ostrom et Basurto (2013) en viennent à reconnaître, à la suite de leur analyse des systèmes socio-écologiques et de leurs interconnexions, que la gouvernance polycentrique et la cogestion ne sauraient suffire pour faire face à l'ampleur et à la complexité des enjeux liés notamment au changement climatique ; et qu'il faut envisager une gestion territorialisée appuyée par une gouvernance territoriale. Dans ce cas ce n'est plus uniquement tel ou tel service d'abduction d'eau ou d'éducation primaire qui doit être co-produit dans une logique de commun avec les pouvoirs publics (Ostrom, 1996) mais l'ensemble de ce qui serait jugé comme relevant de l'intérêt général par une délibération ouverte.

Il nous semble que cela rejoint la proposition de posture que Michel Bauwens nomme « l'état-partenaire » et celle proposée par Benjamin Coriat (2019²⁰⁶) de l'instauration d'une relation fiduciaire (mandant-mandataire) entre les pouvoirs publics et les communs.

Les enjeux systémiques et complexes du développement durable, voire de la gestion des effondrements (Bonnet et al., 2019²⁰⁷), ainsi que la volonté de co-construction des politiques publiques ancrée dans la tradition de pensée et d'action de l'ESS, nous ont amené à nous interroger sur le rôle et la posture des pouvoirs publics susceptibles de favoriser l'émergence et le déroulement des actions collectives se donnant pour finalité de contribuer à un développement socialement soutenable.

Nous disposons donc d'un ensemble de conditions dites « optimales » qui, quand elles sont réunies (tout ou partie), renforcent le potentiel transformatif des actions collectives effectives. Nous pourrions donc analyser la dynamique institutionnelle des PTCE étudiés au regard de ces conditions d'émergence et de déroulement « optimales ».

Mais pour pouvoir réaliser ces analyses sans déroger au cadre conceptuel et méthodologique que nous avons construit, nous devons nous réinterroger sur le sens et les modalités de cette évaluation et en particulier requestionner le sens que nous donnons à l'efficacité dans l'évaluation de ces actions collectives effectives.

2.2.3 – Requestionner l'évaluation de l'efficacité

Nous avons déjà souligné à plusieurs reprises que notre perspective de recherche nous conduisait à questionner l'acception économique dominante de l'efficacité et par conséquent son évaluation.

La théorie néolibérale tient pour rationnelle uniquement la motivation de l'optimisation des préférences individuelles. Elle n'envisage l'efficacité, au niveau individuel, qu'au regard de cette motivation, et au niveau social, qu'au travers de l'optimum de Pareto. Mais, si l'on reconnaît, avec Sen, la pluralité des raisons impartiales, alors la notion d'efficacité ne peut pas se réduire à une seule acception et son évaluation ne peut pas relever d'une seule méthodologie. La reconnaissance de la pluralité des motivations de l'agir économique nous conduit à remettre en

²⁰⁶ Intervention lors du débat public « Communs, droit et territoires » le jeudi 18 juillet 2019 à Cerisy dans le cadre du colloque « Territoires Solidaires en Commun : controverses à l'horizon du translocalisme ».

²⁰⁷ Emmanuel Bonnet, Diego Landivar, Alexandre Monnin et Cyprien Tasset, « Sociologie pragmatiste et effondrement : prendre soin des mondes en train de se dé-faire », communication du 23 Janvier 2019, Mines ParisTech.

cause l'ontologie qui fonde la théorie néolibérale et à considérer que l'évaluation de l'efficacité d'un agir économique doit toujours être liée à sa motivation.

Il y a là un réel enjeu pour les acteurs des actions collectives instituantes car les représentations de l'efficacité et les outils d'évaluation ne sont pas neutres. Ils constituent un prisme par lequel tout l'agir commun est analysé et jugé. Or, l'acceptation néoclassique de l'efficacité économique est survalorisée dans nos sociétés capitalistes financiarisées. Les outils d'évaluation habituellement utilisés participent de la construction d'un discours sur cet agir commun et d'une représentation de sa valeur qui peut même influencer la représentation que les acteurs eux-mêmes se font de leur action. Ces représentations, et donc ces outils, ont un fort pouvoir d'isomorphisme institutionnel et peuvent contribuer à ce que les membres d'une action collective abandonnent leur finalité commune si elle ne correspond pas au cadre de l'efficacité économique standard.

Il existe donc un enjeu pour les acteurs eux-mêmes à disposer d'approches plurielles de l'efficacité, et de pouvoir choisir la manière de l'évaluer la plus en adéquation avec leurs motivations de leur agir commun (Besançon et Chochoy, 2019).

Nous retrouvons également cette réflexion chez Ostrom (2011-c) lorsqu'elle nous propose 6 critères pour évaluer la performance et donc l'efficacité d'une action collective instituante : à côté de *l'efficience* qui correspond à l'évaluation économique standard de la performance, elle évoque *l'équivalence* si la motivation partagée est d'avoir une proportionnalité entre les contributions et les bénéfices retirés, mais aussi *la redistribution équitable* si la motivation partagée est de répondre au mieux au besoin de chacun, ou encore *la conformité* si la motivation partagée est de faire en sorte que l'agir et les règles soient en conformité avec les valeurs elle aussi partagées. Ostrom focalise son analyse sur l'acceptation de l'efficacité comme durabilité des institutions et l'évalue donc par la capacité de résilience des actions collectives instituantes face aux changements intervenants dans leurs contexte.

Sen (2009) nous invite quant à lui à ne pas nous contenter des résultats finaux de l'action collective pour l'évaluer, mais de prendre en compte les résultats globaux - c'est-à-dire le résultat final et le chemin parcouru pour y arriver, la manière de faire. C'est en effet autant dans la manière de faire que dans le résultat final que s'évalue le caractère éthique d'une action pour lui.

En suivant ce raisonnement, nous voyons que le chercheur devrait venir en appui de la motivation des acteurs et définir avec eux l'approche de l'efficacité qui correspond le mieux à cette motivation.

La question à laquelle nous devrions chercher à répondre est alors de savoir si le PTCE - ou une autre forme d'action collective instituante ancrée dans l'ESS - réussit à se créer une trajectoire vers la réalisation de ces finalités ou autrement dit, vers la réalisation causale de son futur souhaitable contrefactuel ? La réussite ou l'efficacité devrait alors s'évaluer au regard de ce contrefactuel qui guide et tracte l'agir commun. Ainsi un PTCE qui souhaite s'inscrire dans le cadre économique dominant et un autre qui affirme une visée transformative peuvent avoir des résultats finaux et globaux très différents et avoir pour autant aussi bien réussi, être tout autant efficaces.

Nous pourrions aussi considérer que l'efficacité se situe dans la durabilité de la visée transformative de l'action collective. Nous chercherions alors à évaluer si cette aspiration à la transformation sociale s'est renforcée, a été révisée ou amendée, voire si les acteurs l'ont abandonnée et pourquoi, au fur et à mesure du déroulement de l'action collective.

Mais dans ce travail doctoral, nous avons fait le choix d'une perspective de recherche dans laquelle nous avons posé que notre représentation de l'efficacité se ferait au regard de la finalité de développement durable assignée aux PTCE et que plus largement, nous allions analyser des dynamiques collectives de type PTCE au prisme de leur agir (et pas seulement de leurs résultats finaux) pour un développement durable approché par les capacités et la responsabilité.

L'outil des capteurs a ainsi été construit pour évaluer des actions collectives effectives à partir de l'écart entre leur réalité et la représentation de l'efficacité que nous avons posée au travers du concept de commun de capacités. Les capteurs nous permettent aussi de suivre la trajectoire de ces actions collectives mais toujours au regard de notre représentation de la finalité à atteindre.

Les outils d'évaluation associés à l'acceptation néolibérale de l'efficacité ont aussi pour caractéristique partagée d'être quantitatifs. Ils véhiculent l'idée que seuls les nombres peuvent attester de l'efficacité d'un agir économique et éliminent du champ de l'évaluation tous les résultats non-commensurables. Sen nous invite alors à ne pas avoir peur du non-commensurable pour pouvoir aborder la dimension éthique de l'évaluation.

C'est pourquoi nous avons privilégié une échelle qualitative d'évaluation et que nous n'avons pas assorti chaque question du guide de questionnaire d'un ou plusieurs indicateurs quantitatifs pour définir le niveau de l'échelle quantitative qui est attribuée à une action collective particulière. Cherchant à être fidèle à notre cadre conceptuel, nous avons conçu cet outil comme un support au débat public ouvert et à la délibération et comme medium éducatif vis-à-vis de la finalité de développement durable.

La démarche de construction du type-idéal des communs de capacité et de l'outil des capteurs associés pourraient être reproduite, avec les acteurs et à partir de leur avenir souhaitable et de leur représentation de l'efficacité, pour les doter d'un outil entièrement spécifique à leur démarche. L'outil serait alors certainement plus performant pour soutenir la durabilité de la visée transformative de cette action collective, voire pour l'accompagner dans sa trajectoire de réalisation causale de son contrefactuel.

2.2.4 – Méthode d'utilisation des outils d'opérationnalisation du concept de commun de capacités

Nous disposons donc d'un outil opérationnalisant le concept de commun de capacités pour analyser les actions collectives institutantes effectives du type des PTCE composé :

- du guide de questionnement appuyé sur 16 capteurs regroupés en 4 dimensions ;
- d'une échelle qualitative pour chacun des capteurs permettant d'évaluer la performance de l'action collective au regard de la finalité de développement durable à un instant t ;
- d'une grille d'analyse des conditions d'émergence des actions collectives, comprenant également les éléments d'analyse du rôle et des postures des pouvoirs publics.

Revenons maintenant sur la méthode d'utilisation de ces outils, ce qui nous permettra de mieux comprendre les usages que nous en avons fait avec les PTCE étudiés et qui seront présentés dans le prochain chapitre.

2.2.4.1 – L'identification du prisme d'observation pour utiliser le guide de questionnement

Les communs concernent un système de ressources matérielles, immatérielles et même intangibles encadrées et, en tant que dynamique institutionnelle, ils sont aussi enchâssés dans des systèmes complexes plus vastes de relations sociales, biophysiques, politiques et culturelles (Diaw, 2016). Ils peuvent ainsi être reliés à d'autres dynamiques institutionnelles à des échelles spatiales ou temporelles différentes.

Aborder les PTCE ou toute action collective institutante par le prisme des communs, nécessite donc de prendre en compte le fait que ces dynamiques collectives révèlent, gèrent et développent en commun plusieurs ressources, à plusieurs échelles de collectifs sur leur territoire, et éventuellement en lien avec d'autres dynamiques sur d'autres territoires.

Or les outils que nous proposons pour opérationnaliser les communs de capacités, tout comme les cadres analytiques d'Ostrom (IAD et SSE), supposent de choisir un

prisme d'observation de cette complexité : un groupe délimité d'éléments au sein du collectif, un élément du système de ressources ... bref une arène d'action comme le dit Ostrom. En réalisant cette opération mentale, les autres éléments du système complexe ne disparaissent pas : ils deviennent des variables externes influençant l'arène d'action.

Pour que les acteurs et le chercheur puissent répondre aux questions du guide de questionnement, il est nécessaire de choisir un prisme d'observation. Mais pour ne pas perdre le caractère intrinsèquement complexe de ces dynamiques, chercheurs et acteurs ne doivent pas ici réaliser l'opération mentale « toutes choses égales par ailleurs » fréquemment mobilisée par la théorie économique et qui consiste à supposer que tout ce qui est externe à la situation observée devient fixe et donc n'influence pas sa dynamique ; ni segmenter et cloisonner les différents éléments de l'action collective ; mais plutôt mobiliser « le principe hologrammique » d'Edgar Morin²⁰⁸ en considérant que l'ensemble des éléments du système complexe de relations entre les membres du collectif (non humains compris) est contenu dans chacun des éléments du système. On peut alors isoler mentalement une arène d'action sans faire abstraction de tous les autres éléments du système.

Avec des communs enchâssés entre eux et des systèmes de ressources encastrées pour chacun des communs, il est nécessaire de toujours préciser notre prisme d'observation avant de mobiliser nos outils, sachant que certains des capteurs ont pour fonction de nous rappeler cet enchâssement et cet encastrément multi-échelle. Ainsi un PTCE porté par une SCIC qui sert de cadre à plusieurs actions collectives de coopération et qui peut également proposer et animer des locaux peut faire l'objet d'une analyse, aussi bien statique que dynamique : par le prisme de la SCIC, par celui des usagers des locaux, par celui d'une des activités en coopération, par celui du capital social et cognitif partagé, par celui de l'aspiration sociale commune à certains membres ou par celui de la communautés des acteurs

²⁰⁸ « Quatrième notion enfin, celle que j'appelle principe hologrammatique. Il signifie que dans un système, dans un monde complexe, non seulement une partie se trouve dans le tout (par exemple, nous êtres humains, nous sommes dans le cosmos), mais le tout se trouve dans la partie. Non seulement l'individu est dans une société mais la société est à l'intérieur de lui puisque dès sa naissance, elle lui a inculqué le langage, la culture, ses prohibitions, ses normes ; mais il a aussi en lui les particules qui se sont formées à l'origine de notre univers, les atomes de carbone qui se sont formés dans des soleils antérieurs au nôtre, les macro-molécules qui se sont formées avant que naisse la vie. Nous avons en nous le règne minéral, végétal, animal, les vertébrés, les mammifères etc. Nous sommes, en quelque sorte, non pas, à la façon ancienne, microcosmes du macrocosme, miroirs du cosmos ; c'est dans notre singularité que nous portons la totalité de l'univers en nous, nous situant dans la plus grande reliance qui puisse être établie » - Edgar Morin – « Réforme de pensée, transdisciplinarité, réforme de l'Université » - site du CIRET (Centre International de Recherche et d'Etudes Transdisciplinaires) : <http://ciret-transdisciplinarity.org/bulletin/b12c1.php>

d'un territoire administratif donné... Autant d'arènes d'action interdépendantes qui offrent des points de vue différents et complémentaires sur la même action collective instituante.

Pour Gilles Allaire (2019), « cerner les contours d'un système commun de ressource n'est pas trivial » (p.8) en particulier en ce qui concerne la dimension intangible de ce système qui inclut aussi l'aspiration sociale partagée. Il nous dit ainsi que « cette visée qui oriente la gestion d'un commun est elle-même une ressource intangible, une représentation imaginaire et imaginante » (p.10). Allaire en conclue que la compréhension d'une action collective instituante ne peut se faire qu'en analysant également les valeurs et idéaux qui l'animent, ce qui nécessite une forme d'observation participante.

Une fois établis les différents prismes d'observation qui nous souhaitons ou pouvons mobiliser pour saisir la complexité du système étudié ou accompagné, nous pouvons mobiliser nos outils pour chacun d'eux.

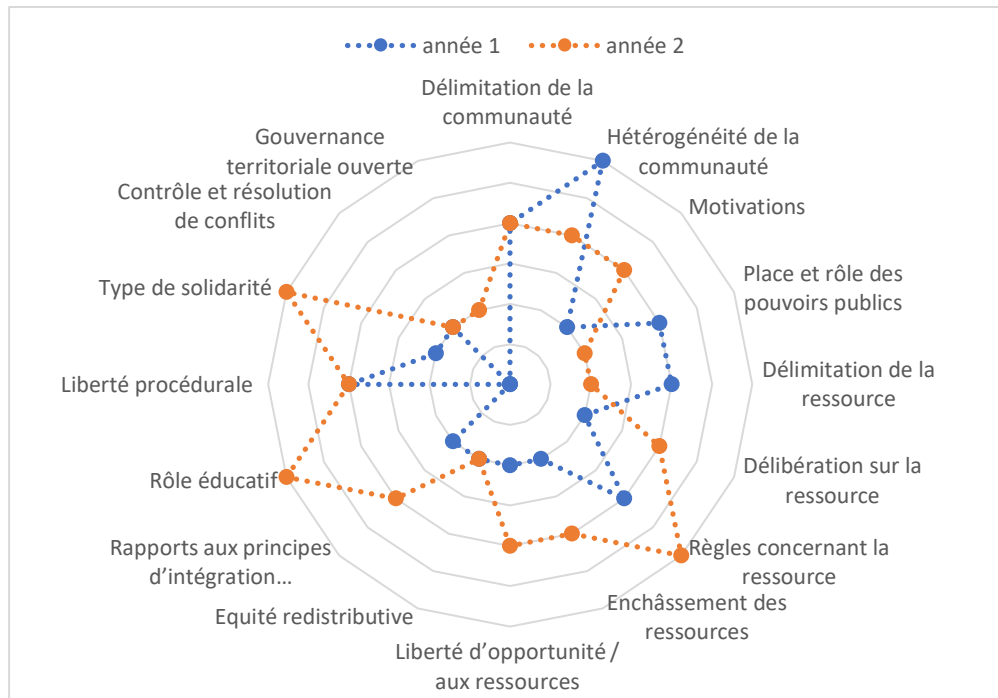
2.2.4.2 – L'utilisation de l'échelle de grandeur des capteurs de commun de capacités

En prenant un des prismes choisis pour analyser l'action collective effective, le chercheur peut, en s'aidant du guide de questionnement, situer la dynamique institutionnelle de cette arène d'action particulière sur l'échelle qualitative de chacun des 16 capteurs. Cette opération peut également se faire avec les acteurs au cours d'une délibération.

Nous obtenons alors une représentation en radar de cette dynamique institutionnelle ; représentation focalisée sur une entrée spécifique dans le système complexe que forme l'action collective effective.

En réitérant dans le temps cette opération, la représentation en radars permet de saisir les évolutions entre deux évaluations pour chaque capteur, ce qui peut s'avérer utile pour **repérer des changements de trajectoire de la dynamique**.

Figure 51 - Représentation en radars d'une action collective fictive pour deux dates et pour une entrée ou un prisme spécifique XXX



Pour analyser l'évolution du positionnement d'une action collective étudiée vis-à-vis d'un mode de développement socialement soutenable, il est utile de disposer d'informations plus synthétiques pour chacune des 4 dimensions. Informations que ne nous fournit pas le schéma précédent car au sein d'une même dimension, le niveau qualitatif atteint peut augmenter pour un capteur et diminuer pour un autre. Pour nous rapprocher d'une évaluation synthétique de l'évolution de la dynamique institutionnelle au cours du temps en regard des éléments caractérisant un commun de capacités, nous pouvons agréger les résultats des capteurs d'une dimension **en indice de la dimension**.

Pour ce faire, nous n'effectuons aucune pondération des capteurs en considérant qu'ils forment un système cohérent où tous les éléments sont à la fois nécessaires et non suffisants. Nous calculons cet indice de la dimension par la formule suivante :

Indice de la dimension = \sum niveau qualitatif atteint pour les 4 capteurs de la dimension / \sum niveau qualitatif d'un commun de capacité (niveau 3) pour chacun des capteurs de la dimension.

Par exemple pour la dimension communauté à la date t1 :

$$IdCommunauté(t1) = \sum Cap IdCommunauté(t1) / 12$$

L'indice de la dimension est ainsi compris entre 0 et 1. Plus il est proche de 1, plus la dynamique étudiée se rapproche d'un commun de capacité.

En reprenant l'exemple fictif ayant fait l'objet d'une représentation en radars ci-dessus, nous obtenons (pour l'entrée spécifique XXX) :

XXX	Indice de la dimension en t1	Indice de dimension en t2
Dimension « communauté »	0,67	0,58
Dimension « ressources »	0,5	0,67
Dimension « accessibilité »	0,25	0,67
Dimension « gouvernance »	0,33	0,58

Pour synthétiser encore davantage les informations recueillies sur une dynamique collective (au travers du prisme d'observation retenu), nous calculons **l'indice général**, à une date donnée.

Pour ce faire nous n'attribuons aucune pondération aux quatre dimensions en considérant qu'elles sont toutes nécessaires mais non suffisantes.

$$IG(t1) = \sum [Idcommunauté(t1); Idressource(t1); Idaccessibilité(t1); Idgouvernance(t1)] / 4$$

En reprenant l'exemple fictif ayant fait l'objet d'une représentation en radars ci-dessus, nous obtenons (pour l'entrée spécifique XXX) :

XXX	Temps 1	Temps 2
Indice général	0,4375	0,626

Pour un prisme d'observation donné, cette agrégation des informations en quatre indices de dimension et un indice général nous permet d'analyser l'évolution des dynamiques collectives étudiées au regard d'une finalité de développement durable approchée par les capacités. Ainsi, pour cette action collective fictive observée à partir du prisme XXX nous pouvons affirmer que sa dynamique institutionnelle lui permet de se rapprocher du type-idéal du commun de capacités et donc que le mode de développement qu'elle porte se rapproche d'un mode de développement socialement soutenable.

Pour analyser plus en détail cette dynamique institutionnelle, il nous faut mobiliser notre guide de questionnement sur les conditions « optimales » d'émergence et de déroulement des communs de capacités.

2.2.4.3 – L'utilisation de la grille d'analyse des conditions optimales

Nous avons choisi de considérer que les actions collectives instituantes ancrées dans l'ESS peuvent être analysées en mobilisant le « temps du projet » de J.P Dupuy, c'est-à-dire en considérant qu'elles sont mûes par un avenir contrefactuel, un futur souhaitable qui imprègne leurs activités présentes contribuant ainsi à leur permettre de potentiellement le faire advenir.

Dans notre représentation de la dynamique institutionnelle des actions collectives instituantes, la dimension normative des acteurs, leur visée politique et transformative - qui correspond pour Gilles Allaire (2019) à la part intangible du commun – influence l'action mais les actes produisent également du normatif en renforçant cet imaginaire instituant.

Nous avons donc une circularité du temps (temps contrefactuel et temps causal) doublée d'une circularité entre les motivations de l'agir et l'agir lui-même. Nous reprenons ainsi les propos de Silke Helfrich²⁰⁹ et considérons que **les actions collectives instituantes ancrées dans l'ESS que nous analysons ne sont pas, elles adviennent**. Leur dynamique institutionnelle peut être représentée comme un cycle permanent d'émergences et de déroulements qui s'entremêlent.

Dans ce cadre, notre outil permettant de situer une action collective effective au regard des conditions optimales d'émergence d'un commun de capacités peut être utilisé à tous les moments de leur dynamique institutionnelle, notamment pour comprendre les éventuelles bifurcations de trajectoire qu'elles connaissent.

L'utilisation à intervalles réguliers de l'échelle qualitative des capteurs permet alors de situer dans le temps les éventuelles bifurcations de trajectoires de ces actions collectives. Tandis que la mobilisation de la grille d'analyse des conditions « optimales » permet de chercher à comprendre ces bifurcations, en interrogeant les changements potentiellement intervenus dans leur contexte institutionnel, dans leur rapport à leur propre aspiration sociale (connaissent-elles une dérive de mission ou un changement de leur aspiration collective ?), dans la posture de leurs membres et dans celle des pouvoirs publics etc...

Par l'articulation des différentes composantes de notre outil, nous sommes donc en mesure d'analyser mais aussi d'accompagner ces actions collectives instituantes ancrées dans l'ESS, au prisme de la finalité de développement durable dont il nous semble qu'elles devraient être porteuses compte tenu des enjeux actuels auxquels nous devons faire face et de la tradition de pensée et d'action de l'ESS.

²⁰⁹ Silke Helfrich – intervention en séance plénière lors du colloque « Communs et développement » à l'AFD – Paris - décembre 2016 : « les communs ne sont pas, ils adviennent ! »

Conclusion du chapitre 4

Ce quatrième chapitre nous a permis de relier le cadre conceptuel de l'ACE et le cadre analytique des communs.

En nous posant la question de ce que l'intégration de ce système de concepts apporte au cadre d'analyse des communs ; et de ce que ce cadre analytique nous conduit à modifier dans notre compréhension des concepts centraux de l'ACE ; nous avons identifié un ensemble d'éléments à prendre en compte pour « forger » le concept de commun de capacités.

Ce concept réalise l'opérationnalisation rhétorique du cadre conceptuel de l'ACE dans le cadre analytique des communs en rendant effective l'approche du développement durable que nous avons retenue - en lui permettant d'être intégrée dans la manière de penser et d'agir d'un commun.

Pour expliciter les processus qui permettent à un concept d'influer sur la manière effective de penser et d'agir d'un collectif, nous avons emprunté la voie d'une analyse des actions collectives comme étant mûes par la construction d'une aspiration sociale partagée et nous nous sommes appuyés sur « le temps du projet » de Jean-Pierre Dupuy.

Nous avons alors considéré que le développement durable abordé par le prisme du cadre conceptuel de l'ACE, pouvait constituer une aspiration sociale qui, en étant partagée par le débat public ouvert, est capable de générer une *agencéité* collective, qui elle-même ouvre un espace des possibles en termes de capacités collectives génératrices d'actions collectives potentielles. Le commun de capacités en tant qu'action collective instituante fait alors partie de cet espace des possibles. C'est une dynamique institutionnelle potentielle inscrite dans l'espace des capacités collectives engendrées par cette *agencéité* collective. Il serait donc mû par une aspiration sociale collective à la mise en œuvre d'un mode de développement socialement soutenable.

Mais ce commun de capacités potentiel peut également constituer l'avenir désirable et crédible guidant et soutenant contre-factuellement la réalisation effective d'une action collective instituante cherchant causalement à faire advenir cet avenir souhaitable. Ce commun de capacités potentiel et l'action collective effective qu'il inspire, comportent alors intrinsèquement une dimension éthique et politique.

Nous avons alors proposé, dans la deuxième section de ce chapitre, d'« opérationnaliser » - au sens traditionnel du terme - ce concept de commun de capacités, pour disposer d'outils permettant d'analyser et d'accompagner des dynamiques territoriales multi-partenariales inscrites dans l'ESS. Il s'agit de pouvoir relier pensée et action et de nous inscrire ainsi pleinement dans la tradition de pensée de l'ESS.

A l'issue de cette deuxième section, nous disposons d'un outil composite (composé de 3 éléments) opérationnalisant le concept de commun de capacités pour analyser les actions collectives institutantes effectives du type des PTCE :

- le guide de questionnement appuyé sur 16 capteurs regroupés en 4 dimensions ;
- l'échelle qualitative pour chacun des capteurs permettant d'évaluer la performance de l'action collective au regard de la finalité de développement durable à un instant t ;
- la grille d'analyse des conditions d'émergence des actions collectives, comprenant également les éléments d'analyse du rôle et des postures des pouvoirs publics.

Chacun de ces éléments est conçu en référence au type-idéal d'un commun de capacités et contient donc une dimension normative qui correspond à ce que nous considérons comme étant le mode d'agir en commun potentiellement le plus porteur du mode de développement que nous voudrions voir advenir. Tout outil d'évaluation et/ou de gestion contenant une dimension normative, l'important est selon nous d'explicitier cette normativité pour que les acteurs puissent conserver leurs libertés de choix, et ainsi préserver leur *agencité*.

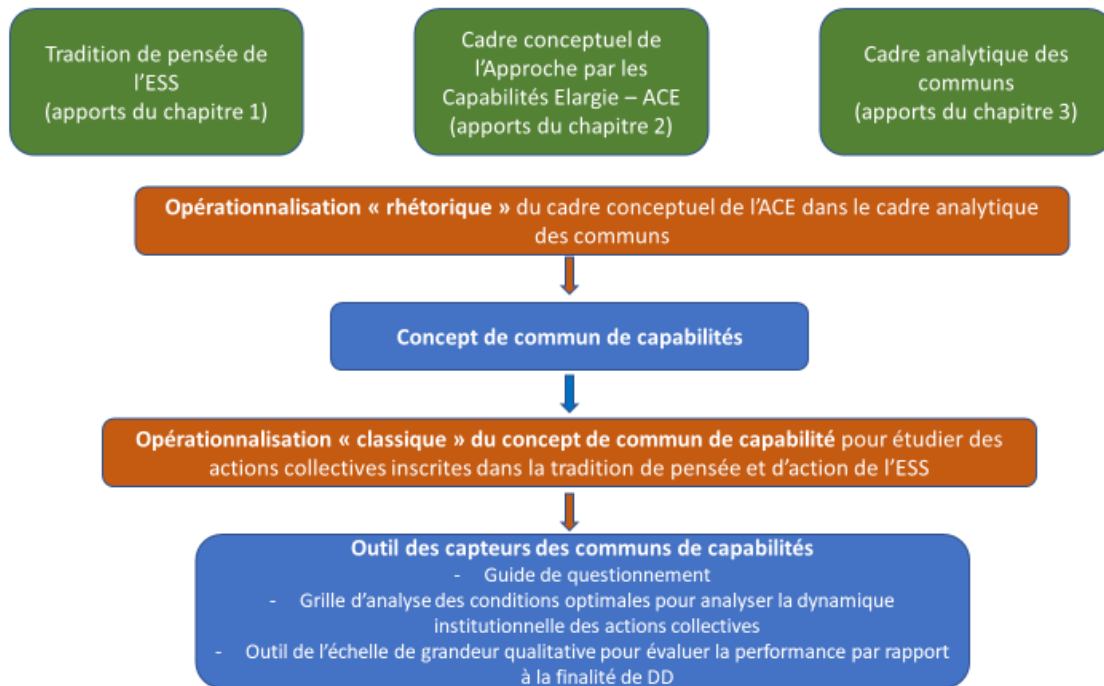
Les éléments de cet outil composite opérationnalisant le concept de commun de capacités peuvent être utilisés dans une logique positive et dans une logique normative :

- dans une logique positive, pour analyser l'existant, les réalités d'une dynamique collective multi-partenariale ayant une visée plus ou moins transformative. Il est ici également possible de comparer des cas.
- dans une logique normative, pour accompagner les actions collectives qui le souhaiteraient vers ce type-idéal de commun, mais aussi pour accompagner les acteurs (dont les pouvoirs publics) dans la réunion des conditions favorables à l'émergence et au déroulement de ce type d'actions collectives.

Enfin, les éléments de notre outil peuvent servir dans une logique d'état des lieux à un instant t et dans une logique d'analyse ou d'accompagnement de la trajectoire ou de la dynamique institutionnelle d'une action collective institutante.

Nous disposerons donc d'un cadre conceptuel, théorique et opérationnel ; inscrit dans la tradition de pensée de l'ESS ; qui va nous permettre, dans le prochain chapitre, d'étudier les PTCE à l'aune de leur finalité de développement durable.

Figure 52 - Tableau synoptique du chapitre 4



Chapitre 5 - Une analyse de cas de PTCE au prisme des communs de capacités

Chapitre 5 - Une analyse de cas de PTCE au prisme des communs de capacités

Ce cinquième chapitre a pour objectif de réaliser une étude empirique des réalités des PTCE dans le cadre de notre perspective de recherche, et en mobilisant les outils décrits au chapitre 4.

Ayant montré dans le chapitre 1 que les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) étaient des objets de l'économie sociale et solidaire (ESS), nous souhaitons pouvoir en faire une analyse d'économie politique inscrite dans le système de tensions intrinsèques à l'ESS et dans sa tradition de pensée. Cette analyse devait également nous permettre de questionner l'ESS en tant que mode de développement, en interrogeant la finalité de développement local durable des PTCE. En les percevant comme des *actions collectives instituant multi-acteurs*, nous avons considéré que leur analyse relevait d'une approche systémique et en termes de dynamique institutionnelle, ce qui nécessitait un pluralisme des ancrages théoriques et disciplinaires.

Notre recherche a donc visé à construire **une voie d'analyse des PTCE qui rende compte de leur dynamique institutionnelle par rapport à leur finalité de développement local durable**, pour pouvoir contribuer à qualifier le mode de développement dont les PTCE (et plus largement les actions collectives multi-acteurs de l'ESS) sont ou devraient être porteurs.

Pour ce faire, nous nous sommes dotés d'un cadre théorique et épistémologique respectant la tradition de pensée de l'ESS, qui nous a permis d'élaborer *le concept de commun de capacités* en opérationnalisant de façon rhétorique le cadre conceptuel de l'approche par les capacités élargi (ACE) dans le cadre analytique des communs.

De ce concept, nous avons tiré des outils susceptibles de nous permettre de réaliser une analyse positive de la dynamique institutionnelle des PTCE mais aussi normative, via l'évaluation de leur potentiel transformatif à l'aune du type-idéal du développement socialement soutenable, que nous avons considéré comme étant le mode de développement en adéquation avec notre perspective de recherche.

Nos outils doivent nous permettre de prendre pleinement en compte la tension dialogique entre institué et instituant à l'œuvre dans l'ESS, et la dialectique entre l'aspiration sociale et les réalisations effectives au sein de ces initiatives inscrites dans « le temps du projet ».

Mais ils doivent aussi nous permettre de réaliser une analyse d'économie morale et politique, et donc de formuler des préconisations de politiques publiques basées sur une réflexion éthique.

Ce chapitre 5 constitue ainsi la partie empirique de notre méthodologie dans laquelle nous confrontons notre schéma conceptuel, dans une logique abductive, à la réalité des pratiques de PTCE.

Nous commencerons, dans une première section, par préciser notre protocole méthodologique qui mobilise plusieurs types d'étude de cas, avec en premier lieu **une étude qualitative comparative de quatre cas** (T.E.T.R.I.S., Lorris, Idesol et Matières et Couleurs) pour lesquels nous mobiliserons notre grille d'analyse des conditions « optimales » d'émergence des communs de capacités pour analyser certains éléments de la dynamique institutionnelle de ces quatre PTCE et **mettre notamment en évidence le rôle de la posture des pouvoirs publics et de la recherche dans la dynamique institutionnelles de ces actions collectives.**

Dans un deuxième temps (section 2), et en adoptant une posture épistémologique et un type d'étude de cas différents et liés à la spécificité de notre positionnement vis-à-vis du PTCE T.E.T.R.I.S, nous pourrions procéder à une analyse complète de la dynamique institutionnelle à l'œuvre dans ce PTCE. Nous mobiliserons alors le guide de questionnement des capteurs de communs de capacités pour reconstruire le récit de cette dynamique et en repérer les bifurcations significatives ; puis nous utiliserons l'échelle qualitative des capteurs pour évaluer la performance de ce PTCE au regard de sa finalité.

Nous pourrions alors montrer comment la dynamique institutionnelle de cette action collective s'inscrit dans le temps du projet au travers d'une opérationnalisation rhétorique et processuelle des concepts de l'ACE.

Section 1 – Une étude de cas sur les conditions d'émergence de quatre PTCE

Après avoir exposé le volet empirique de notre protocole de recherche, cette première section visera à mobiliser le cadre conceptuel et méthodologique que nous avons conçu pour analyser les conditions d'émergence de quatre cas de PTCE, dans une logique d'économie politique. L'objectif est donc ici de s'appuyer sur une analyse de certains éléments de la dynamique institutionnelle de ces cas pour pouvoir formuler des préconisations au regard à la fois de la réalité des actions collectives étudiées, et du type-idéal du développement socialement soutenable.

Nous commencerons donc par expliciter notre protocole de recherche (1.1), puis dans le cadre de notre étude de cas, nous rapprocherons les réalités de quatre PTCE de notre grille d'analyse des conditions optimales d'émergence et de déroulement des communs de capacités, pour en tirer des enseignements nous permettant de formuler des préconisations notamment concernant les pouvoirs publics (1.2).

1.1 – Une étude multi-cas qualitative

Dans cette première sous-section nous allons commencer par expliciter notre protocole de recherche pour l'ensemble de ce chapitre 5, en montrant qu'il se compose de plusieurs types d'étude de cas (pour la section 1 et pour la section 2) qui ne mobilisent pas la même posture épistémologique (1.1.1).

Nous nous centrerons ensuite sur le premier type, à savoir une étude comparative qualitative de quatre cas (étude de cas multiples), en précisant les critères ayant conduit au choix de cet échantillonnage et en posant les éléments de comparaison obtenus à partir de critères fréquemment mobilisés dans la littérature académique sur ce type d'action collective (1.1.2). Puis nous montrerons que la mobilisation de notre cadre conceptuel permet de compléter cette comparaison avec des éléments peu fréquemment mis en évidence (1.1.3).

1.1.1 – Un protocole de recherche qui mobilise plusieurs types d'étude de cas.

Dans notre cadre conceptuel, nous regardons les PTCE comme des actions collectives instituant - c'est-à-dire comme des dynamiques collectives construisant des arrangements institutionnels divers mais situés - qui sont porteuses d'un mode de développement que nous appréhendons à l'aune de l'approche par les capacités élargie (ACE) du développement durable.

Adopter ce prisme d'analyse suppose de garder en tête quatre éléments méthodologiques essentiels :

- (i) Le caractère situé de notre cadre conceptuel qui provient à la fois de la tradition de pensée de l'ESS, de l'approche par les capacités de Sen et de l'approche de la diversité institutionnelle chez Ostrom nous oblige à prendre en compte les spécificités du contexte de ces actions collectives tant au niveau du territoire où elles se déroulent que des personnes qui y contribuent.
- (ii) L'approche par les capacités telle que Sen la propose nous oriente vers une méthodologie empirique qualitative plutôt que quantitative, ce que traduisent les outils que nous avons construits (chapitre 4).
- (iii) Les règles dans une dynamique collective instituant sont toujours issues d'un processus long d'essais-erreurs et sont stabilisées aussi longtemps qu'elles s'avèrent efficaces. Les PTCE sont eux même des systèmes complexes évolutifs, à la fois source et produit de cette dynamique institutionnelle s'inscrivant dans un temps long.

Il est donc *plus important d'analyser la dynamique institutionnelle* à l'œuvre dans un PTCE que de décrire par le menu les règles régissant son fonctionnement à un moment donné. Revenir sur le détail des règles peut en revanche être utile pour comprendre les causes d'un échec ou d'une bifurcation dans la trajectoire de l'action collective.

- (iv) La mise en évidence des règles effectives au sein de la dynamique collective et de leur évolution ne peut se faire à partir de la description des processus « officiels » de fonctionnement par les membres. *Dans une action collective instituante, seules les règles effectivement appliquées et respectées à un moment donné peuvent nous renseigner sur le fonctionnement réel.* Donc pour mettre à jour ces règles de l'agir commun et pouvoir suivre leur évolution, le chercheur doit pouvoir croiser les discours sur les règles de plusieurs acteurs, avec si possible une observation sur un temps relativement long des praxis communes.

L'ensemble de ces quatre éléments justifie à notre sens le recours à la méthodologie de l'étude de cas. En effet, l'étude de cas est une approche qui vise à rassembler systématiquement des informations sur un système social (groupe d'individus ou organisation) pour permettre au chercheur de comprendre comment celui-ci fonctionne ou se comporte en situation réelle (Berg, 2000²¹⁰). Cette méthodologie permet donc d'étudier des phénomènes complexes en situation réelle par une analyse détaillée et en profondeur. Selon Yin (2009²¹¹) la méthode de l'étude de cas peut être utilisée lorsque l'étude doit répondre à des questions de recherche du type « comment » et « pourquoi » pour lesquels le chercheur doit traiter des facteurs contextuels du phénomène étudié, et que les limites entre le phénomène étudié et son contexte ne sont pas claires.

Si la méthodologie de l'étude de cas semble bien correspondre à notre démarche de recherche et à notre cadre conceptuel, elle peut être appréhendée de manière différente en fonction du cadre épistémologique retenu :

- un auteur comme Yin (2009) s'inscrit dans un paradigme positiviste, qui implique un protocole d'étude soigné dans le choix des cas, le recueil des informations et leur analyse afin de garantir la validité des résultats obtenus et prévenir d'éventuels biais.
- d'autres auteurs comme Stake (1995²¹²) se situent davantage dans un paradigme socio-constructiviste ou interprétatif, où le chercheur est en interaction personnelle avec le cas.

De même, si elle est le plus souvent multi-cas et comparative, le recours à un cas unique se justifie pour Yin (2009) lorsqu'il s'agit d'un cas *longitudinal*, où le chercheur étudie l'évolution d'un phénomène sur plusieurs périodes de temps.

Compte tenu de ces remarques, nous pouvons expliciter notre choix de mettre en œuvre un protocole de recherche basé sur plusieurs types d'études de cas :

²¹⁰ Berg, B.L., (2000), *Qualitative Research Methods for the Social Sciences* 4th Ed. Allyn & Bacon.

²¹¹ Yin, R.K., (2009), *Case Study Research, Design and Methods*. 4th Ed. London : Sage Publications.

²¹² Stake, R.E., (1995), *The Art of Case Study Research*. London : Sage Publications.

(1) - Nous allons dans cette première section procéder à une étude multi-cas de quatre PTCE pour dégager des éléments qui n'apparaissent pas habituellement dans les études portant sur les PTCE et qui concernent leur dynamique institutionnelle, en particulier dans leur phase d'émergence. Nous pourrions ainsi mettre en évidence des éléments concernant le rôle et la posture des pouvoirs publics, mais aussi celui de la recherche dans leur processus d'émergence et dans leur déroulement. Nous mobiliserons pour ce faire la grille d'analyse des conditions optimales d'émergence et de déroulement des PTCE (voir chapitre 4) ce qui nous permettra, dans un premier temps, de dégager ces éléments dans une logique positive.

Cette étude multi-cas s'inscrit ainsi selon nous en premier lieu dans la catégorie des études de cas « exploratoires » (*exploratory*) selon la typologie de Yin (2009), puisqu'elle vise à explorer un phénomène représentant un point d'intérêt pour le chercheur (pour nous : les conditions favorables et optimales au processus d'émergence et de déroulement des actions collectives tendant vers des communs de capacités) et qui vise la découverte de nouvelles causalités et/ou résultats (au regard de la dynamique institutionnelle de ces actions collectives et du rôle et de la posture des pouvoirs publics et des chercheurs). Notre posture de recherche sera donc ici positive, nous référant à un protocole de recherche commun aux quatre cas et que nous décrirons plus avant.

Cependant, notre grille d'analyse des conditions optimales reflétant également notre présupposé normatif selon lequel le développement socialement soutenable est le type-idéal de mode de développement que les actions collectives de l'ESS devraient chercher à porter, cette étude de cas nous permettra de dégager dans en seconde partie de cette première section (1.2) des préconisations à destination des acteurs, des pouvoirs publics et des chercheurs. Nous nous conformerons ainsi à notre volonté d'inscrire notre recherche dans l'économie politique.

Nous nous rapprochons alors davantage de la catégorie des études de cas « collectives » selon la typologie proposée par Stake (1995) puisque cette approche implique l'étude de plusieurs cas simultanément ou séquentiellement, afin de produire des résultats généralisables à une plus grande population.

- (2) Dans la deuxième section et comme nous l'avons souligné précédemment, l'étude approfondie et longitudinale de la dynamique institutionnelle d'un PTCE nécessite une observation sur un temps relativement long des praxis communes. **Seule l'observation participante permet ainsi selon nous de révéler la diversité des arrangements institutionnels formels et informels à un moment donné, et d'expliquer leurs évolutions.**

Nous y réaliserons l'étude longitudinale du cas du PTCE T.E.T.R.I.S. qui est le seul pour lequel, dans le temps de cette recherche, nous avons réellement pu mener des observations participantes très régulières.

Notre posture de recherche sera également différente puisque nous nous situons ici dans un paradigme socio-constructiviste et interprétatif, où le chercheur est en interaction personnelle avec le cas. Nous préciserons le protocole de recherche suivi pour cette étude de cas ultérieurement.

Dans un premier temps (2.1), cette étude longitudinale et qualitative du cas de T.E.T.R.I.S mobilisera pleinement notre guide de questionnement des capteurs de communs de capacité pour nous permettre d'analyser finement la dynamique institutionnelle de cette action collective et en expliciter les moments de bifurcation et les phases. Cela nous permettra également de constater que l'utilisation de notre cadre conceptuel et méthodologique apporte des éléments analytiques différents dans l'analyse des actions collectives multi-partenariales et territorialisées de l'ESS. Dans une deuxième sous-section (2.2), nous mobiliserons l'outil de l'échelle qualitative des capteurs pour évaluer la performance de ce PTCE au regard de la finalité de développement durable et du type-idéal d'actions collectives susceptibles de porter un mode de développement socialement soutenable.

Nous pourrions alors montrer que notre posture de recherche particulière au sein de ce PTCE nous fait acteur de la construction de l'avenir souhaitable qui lui sert de contrefactuel, et acteur de l'action collective effective qui cherche à faire advenir ce futur souhaitable. Nous nous plaçons donc ici, selon les typologies de Yin (2009), dans une étude mono-cas qui permet d'éprouver une théorie par l'étude d'un cas *critique*.

Poursuivons cette explicitation de notre protocole de recherche en présentant de façon synthétique les quatre cas étudiés puis les techniques de recueil d'informations utilisées et les outils d'analyse mobilisés.

Présentation synthétique des quatre PTCE retenus :

- Au départ de la dynamique collective sur le **Pays de Lorris** (Loiret) en 2004, on trouve des établissements du médico-social partageant une implantation sur le même territoire et confrontés de manière isolée à des défaillances du système public de santé, menaçant la possibilité réelle pour leurs bénéficiaires et usagers d'accéder aux services de soins et de prévention des risques de santé. Ces acteurs du médico-social - à savoir une association d'aide à domicile, un établissement pour personnes âgées dépendantes, une structure d'accueil de personnes en situation de handicap, les professionnels de santé, la pharmacie, les pouvoirs publics locaux - se mobilisent pour faire face à la raréfaction de l'offre de service de santé (désertification médicale) en définissant des arrangements institutionnels

négociés avec les instances de régulation. Un Groupement de Coopération Social et Médico-Social (GCSMS) est ainsi créé en janvier 2013 pour porter le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) qui voit le jour en mai 2015 ; puis la réponse à l'appel à projet interministériel sur les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) permet de structurer « un projet territorial de santé du pays de Lorrain », avec notamment un parcours sécurisé du médicament permettant de pallier le manque d'infirmiers sur le territoire.

- Le PTCE **IDESOL sur le Pays de Bray** est lui aussi issu d'une dynamique de coopération public-privé de long terme puisqu'il est porté par la SCIC Maison d'Economie Solidaire créée en 2004. Initié par des structures de l'insertion par l'activité économique, il regroupe aujourd'hui de très nombreuses parties prenantes publiques et privées rassemblées par la motivation d'être des « développeurs de territoire » par la coopération. Le PTCE Idesol, lauréat de l'appel à projet interministériel de 2013, a réussi à créer un écosystème propice au développement de nouvelles activités (services à la personne, écoconstruction, recyclerie...) basé sur une démarche de recherche et développement qui s'appuie sur l'Institut Godin, mais aussi sur les bureaux d'études et capacités d'investissement dont s'est dotée la dynamique. Fort de son apprentissage sur la coopération comme vecteur du développement local, le PTCE du Pays de Bray accompagne et soutient l'émergence de nouvelles dynamiques de coopération multi-acteurs (PTCE ou pas) sur d'autres territoires - dont T.E.T.R.I.S. en Pays de Grasse, CISCA à Clermont-Ferrand et Emergence Beauvaisis à Beauvais.

- Le PTCE **Matières et Couleur du Lubéron** est également une dynamique inscrite dans un temps long puisqu'elle débute en 1994 lorsque les deux fondateurs décident d'ancrer leur méthodologie de redynamisation économique des savoirs techniques - méthodologie inspirée de celle des économusées²¹³ du Québec – à Roussillon, au pays des ocres. Ce PTCE porté par la SCIC Ôkhra, lauréat du deuxième Appel à Projets interministériel de 2015, s'appuie lui aussi sur une démarche de recherche et développement pour :
 - A partir des matières bio-sourcées et des couleurs minérales ou végétales du Luberon ; rechercher, marketter, produire, promouvoir et former à des produits innovants ; avec une diversité d'acteurs socio-économiques déjà en chemin de coopération ; en expérimentant les principes de l'économie circulaire ; afin de les diffuser prioritairement*

²¹³ <http://economusees.com/quebec/>

sur l'ensemble des commerces et des sites recevant du public, telle une vitrine grandeur nature, à l'échelle du Luberon ; dont les visiteurs régionaux, nationaux et internationaux deviendront les premiers ambassadeurs de la diffusion à grande échelle (dossier de candidature à l'AAP interministériel de 2015).

- Le **PTCE T.E.T.R.I.S.** (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) sur le Pays de Grasse, regroupe des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire qui développent individuellement des activités socio-économiques liées à la transition écologique. Le projet s'est structuré de 2013 à 2015, autour de 4 axes d'activités complémentaires et directement inspirés de l'approche par les capacités du développement durable. L'implication de structures aux statuts juridiques divers (associations, SCIC, SAS), mais aussi de la collectivité locale et de personnes physiques (bénévoles et chercheurs) a amené les acteurs de ce PTCE à créer une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Mais c'est aussi la difficulté d'accès au foncier d'entreprise à des coûts supportables qui a motivé cette dynamique de coopération. Les acteurs moteurs de la dynamique de T.E.T.R.I.S. poursuivent un idéal transformateur autour du développement durable et la construction intentionnelle d'un commun autour des locaux est ainsi approchée comme une expérimentation qui préluerait à d'autres constructions reposant sur d'autres ressources du territoire.

Protocole de recueil d'informations et outils d'analyse mobilisés

Pour l'étude multi-cas qualitative centrée sur le processus d'émergence présentée dans la section 1 de ce chapitre :

Figure 53 – Etude multi-cas qualitative et comparative : Protocole de recueil des informations et outils d'analyse mobilisés

	LORRIS	IDESOL	Matières et Couleurs	T.E.T.R.I.S.
Documentation directe produite par le PTCE	- dossier de candidature AAP 2015 - Statuts GCSMS	- dossier de candidature AAP 2013 - projet « Demain le Pays de Bray » de 2004 - Statuts SCIC MES	- dossier de candidature AAP 2013 et 2015 - projet d'Ôkhra écrit en 1994 puis 2004 - Statuts SCIC Ôkhra	- dossier de candidature AAP 2013 et 2015 - Statuts SCIC T.E.T.R.I.S.

	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes-rendus de réunions du G3 puis du GCSMS - sites internet des structures membres 	<ul style="list-style-type: none"> - rapports d'activité du PTCE et de la SCIC - site internet de la SCIC MES 	<ul style="list-style-type: none"> - rapports d'activité du PTCE et de la SCIC - site internet de la SCIC Ôkhra 	<ul style="list-style-type: none"> - rapports d'activités du PTCE et de la SCIC - documents de communication y compris vidéo
Documentation indirecte	<ul style="list-style-type: none"> - écrits universitaires sur ce cas 	<ul style="list-style-type: none"> - rapports du Labo de l'ESS, du RTES, du COORACE... sur les PTCE - écrits universitaires sur ce cas 	<ul style="list-style-type: none"> - rapports du Labo de l'ESS, du RTES, du COORACE... sur les PTCE - écrits universitaires sur ce cas 	<ul style="list-style-type: none"> - rapports du Labo de l'ESS, du RTES, du COORACE... sur les PTCE - écrits universitaires sur ce cas
Observations participantes sous forme d'immersion	<ul style="list-style-type: none"> - immersion sur le site du foyer Clos Roy : 3 fois 1 journée (total 3 j) 	<ul style="list-style-type: none"> - immersion sur le site de la MES : 2 fois 4 journées (total 8 j) 	<ul style="list-style-type: none"> - immersion sur le site de l'usine Mathieu : 1 fois 2 jours et deux fois 1 jour (total 4j) 	<ul style="list-style-type: none"> - immersion sur le site de la SCIC puis sur le tiers-lieu de Sainte Marthe : très régulière (total plusieurs centaines de j)
Observations participantes dans des temps formels	<ul style="list-style-type: none"> - une réunion du GCSMS - une réunion d'équipe sur le foyer Clos Roy - une réunion du groupe des directeurs 	<ul style="list-style-type: none"> - une AG de la SCIC - une journée de brainstorming territoriale - une journée de partage d'expérience avec d'autres dynamiques collectives territoriales en haut-de-France 	<ul style="list-style-type: none"> - Une AG de la SCIC - une réunion de travail avec la mission locale - une journée de partage d'expérience avec d'autres PTCE du groupe Renouveau Productif 	<ul style="list-style-type: none"> - 6 AG de la SCIC - Nombreux Comités de pilotage et réunions d'équipe - 10 RV avec le maire, président de la CAPG et autres élus
Entretiens semi-directifs	<ul style="list-style-type: none"> - Présidents des 3 structures motrices - Maire de Lorris - Directrice de foyer Clos Roy - Directrice de l'EPHAD <p>Soit 6 entretiens</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la MES - Directrice de la MES - responsable PTCE - représentant de la CMA au sein de la MES - un chef d'entreprise membre du PTCE 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 entretiens avec chacun des deux leaders - 1 entretien avec la directrice du CBE du pays d'Apt - 2 entretiens avec des sociétaires de la SCIC Ôkhra 	<ul style="list-style-type: none"> - Première directrice de Résines Estérel Azur (3 ans après son départ) - Président du Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse - Elu en charge de l'ESS et

		<ul style="list-style-type: none"> - directeur du bureau d'étude créé par le PTCE pour le développement des projets - chargé de mission sur le projet de conciergerie rurale <p>Soit 7 entretiens</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 entretien avec une chercheuse en SHS intervenant dans la dynamique - 1 entretien avec un chercheur hors SHS intervenant dans la dynamique <p>Soit 9 entretiens</p>	<ul style="list-style-type: none"> représentant la CAPG dans la SCIC - Technicienne de la CAPG aujourd'hui membre du premier cercle - 4 autres membres du premier cercle dont 2 présidents de structure <p>Soit 8 entretiens</p>
Outils d'analyse mobilisés	<ul style="list-style-type: none"> - grille de questionnement des capteurs de communs de capacité - grille d'analyse des conditions optimales 	<ul style="list-style-type: none"> - grille de questionnement des capteurs de communs de capacité - grille d'analyse des conditions optimales 	<ul style="list-style-type: none"> - grille de questionnement des capteurs de communs de capacité - grille d'analyse des conditions optimales 	<ul style="list-style-type: none"> - grille de questionnement des capteurs de communs de capacité - grille d'analyse des conditions optimales

Pour l'étude mono-cas qualitative de T.E.T.R.I.S., centrée sur l'analyse de la dynamique institutionnelle puis l'évaluation de la performance de ce PTCE, présentée dans la section 2 de ce chapitre :

- Nous sommes immergés dans cette action collective très régulièrement depuis son origine. Nous réalisons donc une observation participante longitudinale qui nous donne accès aux différents espaces et temps d'échanges formels et à une partie des échanges informels.

Pour recueillir et traiter ces informations, nous avons tenu depuis mai 2015 un carnet de bord dans lequel nous avons consigné les éléments observés concernant les activités du collectif (lieu de réalisation, acteurs concernés, type d'activité) ; les activités et réflexions observées concernant les projets en émergence et/ou accompagnés par T.E.T.R.I.S. (lieu de réalisation, acteurs concernés, type d'activité, prolongements envisagés ou explorés) ; les activités concernant la recherche (lieu de réalisation, acteurs concernés, type d'activité) ; l'implication des bénévoles dans ces différentes activités ; et enfin les éléments concernant la gouvernance et les rapports interpersonnels.

Pour réaliser la première partie de cette étude de cas de T.E.T.R.I.S. centrée sur l'analyse longitudinale de sa dynamique institutionnelle, nous avons analysé ces

informations en les codant à partir du guide de questionnement des capteurs de communs de capacités (structuration en 4 dimensions et 16 capteurs).

Pour réaliser la deuxième partie de cette étude de cas centrée sur l'évaluation de la performance de cette action collective au regard de la finalité de développement durable, nous avons mobilisé l'échelle de grandeur qualitative des capteurs de communs de capacités. Nous avons réuni quatre membres du premier cercle de T.E.T.R.I.S. intéressés par les activités de recherche (2 réunions de 3 heures chacune) pour que le niveau attribué à T.E.T.R.I.S. pour chaque capteur soit le fruit d'une délibération à laquelle nous avons participé en nous appuyant sur les informations associées à chaque capteur, issues du codage précédent.

Ces études de cas de types différents (multi-cas, mono-cas) n'ont pas exigé le même type de posture de recherche de notre part : une posture d'extériorité à l'action collective dans une logique positive a été nécessaire pour réaliser l'étude comparative multi-cas. Nous avons adopté une posture de normativité assumée dans le cadre des préconisations formulées à destination des acteurs, pouvoirs publics et chercheurs à partir de cette étude multi-cas. Alors que l'étude de cas longitudinale de la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. et de l'analyse de sa performance repose sur une posture constructiviste.

Cette posture constructiviste dans laquelle nous sommes « coproductrice » de l'action, notamment par nos activités et productions de recherche, s'est appuyée sur des temps réguliers de distanciation et de réflexivité assurant une validité interne à nos résultats. Ils ont été permis par les discussions fréquentes avec les autres chercheurs (en sociologie, économie, sciences de gestion, philosophie, géographie) intervenant sur T.E.T.R.I.S., et par nos nombreuses présentations dans des conférences ou des programmes de recherche académiques.

Alors que nos études de cas s'appuient sur une opérationnalisation « classique » du concept de commun de capacités au travers de la mobilisation des différents éléments de l'outil des capteurs, cette réflexivité sera mobilisée en toute fin de ce chapitre pour proposer une analyse de la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. en termes d'opérationnalisation rhétorique et processuelle et identifier le rôle que nous y tenons.

Une fois exposée l'intégralité de notre protocole de recherche basé sur différents types d'étude de cas, nous allons revenir au premier type mobilisé en spécifiant plus avant les caractéristiques (le *design* selon Yin (2009)) de notre étude comparative multi-cas qualitative.

1.1.2 – Les quatre cas étudiés : motivation du choix

Comme je l'ai présenté dans le premier chapitre, mes liens avec les PTCE IDESOL et T.E.T.R.I.S. relèvent de mon histoire personnelle et de mon cheminement réflexif à partir de ma posture d'acteur de l'ESS :

- Mes recherches sur les pratiques de développement durable m'ont en effet amenée à rencontrer les productions et l'équipe de l'Institut Godin qui travaillait à l'époque (2011) sur les pratiques de solidarisation. Or l'Institut Godin²¹⁴ a été créé en 2007 par les acteurs de la dynamique territoriale et multi-partenariale du Pays de Bray constituée depuis 2004 en SCIC (La Maison d'Economie Solidaire). L'institut Godin est ainsi une association créée et présidée par le Président de la SCIC MES, et qui a pour objet d'accompagner et outiller la réflexivité des acteurs de l'ESS par des activités de recherche, de développement d'outils et de transfert de ces outils et méthodologies. Beaucoup de travaux théoriques et empiriques des chercheurs (docteurs et doctorants) de l'Institut portent ou s'appuient sur l'analyse de la dynamique institutionnelle de la Maison d'Economie Solidaire et du PTCE du Pays de Bray. En devenant salariée de l'Institut Godin, le choix du cas de ce PTCE s'est alors imposé dans mon travail de recherche comme une manière de l'inscrire dans cette histoire, caractéristique de la tradition de pensée de l'ESS, d'un dialogue constructif entre recherche et action.
- En parallèle et en complément de cette trajectoire d'inscription dans l'histoire du PTCE Idesol, mon inscription en tant qu'actrice de l'ESS sur le territoire du Pays de Grasse m'a amenée à faire partie des personnes leaders de la dynamique instituante émergente sur ce territoire. Je suis ainsi fondatrice et administratrice de l'association d'éducation populaire au développement durable évaléco, qui sera une des structures motrices de la construction du PTCE T.E.T.R.I.S. Mais je suis également récipiendaire - avec un autre leader de la dynamique collective de T.E.T.R.I.S. - de « l'héritage » des réseaux d'économie solidaire des Alpes-Maritimes et plus largement de la Région PACA après la disparition du Pôle d'Economie Solidaire de Nice (2013) et de l'Agence Provençale pour une Economie Alternative et Solidaire - l'APEAS (2015) - dont nous étions tous deux administrateurs. La dynamique collective du PTCE T.E.T.R.I.S. émerge en 2013, peu de temps après ma rencontre avec l'Institut Godin, et s'institutionnalise dans la création de la SCIC T.E.T.R.I.S. en mai 2015 peu de temps avant que je débute ce travail de recherche, et que je sois embauchée par l'Institut Godin pour

²¹⁴ au sein duquel j'ai pu réaliser ce travail de recherche en tant que salariée.

développer à Grasse un centre de recherche et de transfert au sein de la dynamique T.E.T.R.I.S.

La sélection des PTCE Matières et Couleurs du Lubéron et Lorris a été faite quant-à-elle, pour assurer une représentativité de la diversité des PTCE à partir des critères de différenciation mis en évidence par les études académiques sur les PTCE et par notre propre recherche.

- En premier lieu, Il nous a semblé important d'étudier des PTCE relevant des différentes sources de légitimation que nous avons relevées dans le chapitre 1. Ainsi puisqu'IDESOL était signataire de la Charte PTCE du Labo de l'ESS et lauréat du premier appel à projet interministériel de 2013, nous avons sélectionné un PTCE signataire de la Charte mais lauréat du deuxième appel à projet (Matières et Couleurs du Lubéron). De même, T.E.T.R.I.S. ayant candidaté sans succès aux deux appels à projets mais étant signataire de la Charte du labo de l'ESS, nous cherchions un PTCE lui aussi candidat malheureux à la légitimation par l'état en tant que PTCE mais non-signataire de la Charte ; un PTCE dont la source de légitimation serait exclusivement interne à la dynamique (Lorris).
- Les dynamiques de PTCE se développant sur tous les types de territoire (Podlewski, 2014), nous avons cherché également à diversifier les ancrages des PTCE étudiés. T.E.T.R.I.S. est ancré dans un environnement urbain comprenant plusieurs Quartiers Prioritaires de la Ville ; Idesol se développe en milieu rural mais à proximité de l'aire d'influence de Beauvais et dans l'aire d'attraction du Grand Paris (des habitants du territoires travaillent sur Paris et petite couronne et font le déplacement pendulaire chaque jour) ; Matières et Couleurs du Lubéron prend place dans un territoire rural fortement touristique tandis que Lorris est une commune rurale dans un territoire en perte démographique située entre Orléans (45km) et Montargis (21km).
- Toujours pour rendre compte de la diversité des PTCE, nous souhaitons étudier des dynamiques collectives développant des activités dans des secteurs très différents. Idesol et T.E.T.R.I.S. étant plutôt des PTCE « territoire » (Masure, 2015) c'est-à-dire développant sur leur territoire des activités diversifiées mais complémentaires, nous souhaitons sélectionner des PTCE « filière », c'est-à-dire des dynamiques de coopérations développant des activités intégrées verticalement. Beaucoup de PTCE étant liés à la culture et aux activités culturelles (Henry, 2015 et 2017), nous avons opté pour ce secteur avec Matières et Couleurs du Lubéron ; à l'opposé, Laurent Fraisse ayant souligné dans ses études de caractérisation des PTCE

(2014 ; 2017) que les secteurs de la santé et du médico-social étaient sous représentés dans les PTCE au regard de la forte présence des structures de l'ESS dans ces secteurs, nous avons choisi d'étudier le PTCE de Lorris composé de structures du médico-social et se préoccupant de l'accès à la santé sur son territoire.

- Le modèle économique de la structure porteuse du PTCE est également un critère de différenciation fréquemment présent dans les études de caractérisation des PTCE. Nous y ajoutons la question de la situation économique évaluée d'après les critères traditionnels de gestion des entreprises (Chiffre d'Affaire, EBE, Valeur Ajoutée, Bénéfices...).

Ainsi, si la SCIC MES qui porte le PTCE Idesol développe un modèle entrepreneurial donnant la priorité aux ressources marchandes et se trouve dans une bonne situation économique, la SCIC T.E.T.R.I.S. qui porte le PTCE éponyme développe un modèle économique qu'elle souhaite basé prioritairement sur les échanges réciprocaires et se trouve dans une situation économique très critique avec des pertes et un endettement important. En contrepoint, le modèle économique recherché par la SCIC Ôkhra porteuse du PTCE Matières et Couleurs du Lubéron est proche de celui de la MES mais sa situation économique est plus proche de celle de T.E.T.R.I.S. ; quant au modèle économique du Groupement de Coopération Social et Médico-Social (GCSMS) qui porte le PTCE de Loris, il repose prioritairement sur des ressources issues de la redistribution (protection sociale) et se trouve en bonne situation économique.

- Les études de caractérisations des PTCE portent également sur la forme de polarisation, c'est-à-dire de structuration et de gouvernance, mise en œuvre au sein de ces dynamiques collectives (Gianfaldoni, 2017). Cet auteur nous propose ainsi de distinguer les PTCE organisés comme des « entités-réseau » qui se structurent autour d'une « entreprise focale » qui a fait émerger d'autres structures, elles-mêmes membres du PTCE, et qui polarise la légitimité de l'autorité de gestion ; des PTCE structurés plutôt comme des « réseaux d'entités » où des entreprises auparavant sans lien de gouvernance entre elles, développent une forme d'organisation polycentrique. Si nous reprenons ici la typologie proposée par Patrick Gianfaldoni (2017), c'est qu'il y étudie deux des quatre PTCE que nous avons retenus : T.E.T.R.I.S. en tant que forme de polarisation « réseau d'entités » et Matières et Couleurs en tant que « entité-réseau » autour de l'entreprise focale qu'est la SCIC Ôkhra.

Le PTCE Idesol apparaît alors clairement également comme un PTCE structuré sous la forme d'une « entité-réseau » autour de la SCIC MES. Pour

Lorris, le GCSMS est une structure servant de support au réseau d'entités du secteur du médico-social qui coopèrent, mais qui ont toutes des structures de gouvernance indépendantes.

Nos quatre PTCE ont également des points communs dont certains que nous avons cherché à obtenir :

- Idesol et T.E.T.R.I.S. sont construits sur une forte proximité avec la recherche, voire sur l'intégration d'une dimension de recherche et développement au cœur de leur dynamique institutionnelle. Compte tenu de notre volonté d'inscrire notre recherche dans la tradition de pensée de l'ESS, il nous a semblé pertinent de compléter notre échantillon avec des PTCE ayant également une forme de proximité avec la recherche - donc une capacité à nouer recherche, action et éventuellement éducation/ formation.
- Parmi les membres des PTCE Idesol et T.E.T.R.I.S., les collectivités locales ont une place importante. Notre recherche s'inscrivant dans le questionnement sur le développement et plus spécifiquement sur le mode de développement porté par l'ESS, la question de la place et du rôle des pouvoirs publics se trouve centrale. Nous avons donc choisi des PTCE complémentaires qui font également une place importante aux pouvoirs publics ; sans que cela signifie que les relations avec ces acteurs/membres soient similaires ni stables dans le temps.

D'autres similitudes nous sont apparues au cours des entretiens, sans qu'elles aient joué un rôle dans notre choix :

- Les quatre PTCE sont portés par une structure non associative avec une gouvernance relativement complexe : deux sont portés par des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collective sous le statut juridique de Société Anonyme (Idesol et Matières et Couleurs) ; un est porté par une SCIC sous statut de SARL (T.E.T.R.I.S.) et le dernier par un GCSMS qui est un statut spécifique pour favoriser les coopérations dans le secteur médico-social²¹⁵.
- Les quatre PTCE, comme la plupart des PTCE selon Fraisse (2017), comportent des cercles imbriqués de coopération, ce que nous pourrions traduire avec le vocabulaire de notre cadre conceptuel par des arènes d'action enchâssées.

²¹⁵ Le principe d'une coopération sociale et médico-sociale n'est pas nouveau. En effet, il figurait déjà dans la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales mais était peu exploité. La loi du 2 janvier 2002 a souhaité redynamiser la coopération entre les différents intervenants de l'action sociale et médico-sociale en introduisant à côté des outils de coopération existants (notamment la convention, le groupement d'intérêt économique (GIE), le groupement d'intérêt public (GIP)), un nouvel outil : le groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS). Inspiré du groupement de coopération sanitaire (GCS), le GCSMS ne verra son rôle clarifié qu'à l'occasion de la publication de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées avant qu'un décret, en date du 6 février 2006, ne vienne fixer les modalités de sa mise en œuvre.

Nous synthétisons ces premiers éléments d'analyse dans le tableau suivant :

Figure 54 - Premiers éléments d'analyse basés sur les critères de différenciation entre les PTCE mis en évidence par les travaux académiques

Premiers éléments d'analyse basés sur les critères de différenciation entre les PTCE mis en évidence par les travaux académiques				
Critère	Idesol en pays de Bray	T.E.T.R.I.S.	Matières Couleurs et du Lubéron	Lorris
Démarrage de la dynamique collective	Début années 2000	2013	1994	2004
PTCE porté par	SCIC SA Maison d'économie solidaire créée en 2004	SCIC SARL T.E.T.R.I.S. créée en 2015	SCIC SA Ôkhra créée 2005	GCSMS créé en 2013
Source de légitimation en tant que PTCE	Signataire de la Charte + lauréat AAP 2013	Signataire de la Charte	Signataire de la Charte + lauréat AAP 2015	Légitimation interne au regard des critères de la loi de 2014
Territoire	Pays de Bray dans l'Oise – territoire rural en péri-urbain	Ouest Alpes-Maritimes – territoire urbain	Lubéron et Provence - territoire rural touristique	Commune du Loiret – territoire rural
Activités	PTCE de territoire autour de la création d'emplois	PTCE de territoire autour de la Transition Ecologique et Solidaire	PTCE filière des activités culturelles et touristiques	PTCE filière autour de la santé et du bien-être
Modèle économique de la structure porteuse	Prédominance des ressources marchandes	Prédominance des échanges réciprocaires	Prédominance des ressources marchandes	Prédominance des ressources issues de la redistribution (protection sociale)
Situation économique de la structure porteuse	Bonne	Très mauvaise	Mauvaise	Bonne
Forme de polarisation (Gianfaldoni, 2017)	Entité-réseau	Réseau d'entités	Entité-réseau	Réseau d'entités

Après cette première approche, basée sur les critères de différenciation mis en évidence par les travaux académiques sur les PTCE, qui nous a permis d'éclairer les raisons de la sélection des quatre actions collectives que nous avons souhaité analyser, nous allons maintenant présenter ces quatre cas au prisme de notre cadre conceptuel pour mettre en évidence des éléments de ces dynamiques collectives qui ne sont « habituellement » pas mis en évidence par ces études.

1.1.3 – Mobiliser notre cadre conceptuel pour approfondir la spécification des quatre cas.

Dans notre cadre d'analyse, **les PTCE sont davantage vus comme des dynamiques institutionnelles que comme des organisations instituées**. Et nous avons choisi d'emprunter la voie d'une analyse de cette dynamique institutionnelle comme étant mûe par la construction d'une aspiration sociale partagée dans un processus d'échange entre des personnes, à partir de leurs aspirations ou motivations individuelles, qui va potentiellement permettre au groupe d'agir de façon coordonnée dans le sens de faire advenir cette aspiration.

La question posée dans notre analyse des quatre PTCE retenus est donc celle de cette aspiration sociale : Qu'elle est-elle ? Est-elle partagée en des termes et des représentations identiques ? Par qui ? Comment s'est-elle construite ? A-t-elle évolué et si oui, pourquoi ?

Notre propos n'est cependant pas d'analyser l'ensemble de la complexité des dynamiques collectives des PTCE retenus, mais de les observer au travers du prisme du concept de commun de capacités pour questionner le mode de développement dont ils sont porteurs.

Le premier élément conceptuel des communs de capacités est l'existence d'une aspiration sociale des commoneurs au développement équitable d'égalités de capacités pour toutes et tous, qui fonde leur responsabilité ex-ante et motive l'action collective.

Il s'agit d'une aspiration que nous qualifions d'*universaliste* en lien avec la pensée d'Edgar Morin. Dans un texte de 1999 rédigé pour l'UNESCO et intitulé « les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur », Morin nous propose de considérer que :

« L'éthique ne saurait être enseignée par des leçons de morale. Elle doit se former dans les esprits à partir de la conscience que l'humain est à la fois individu, partie d'une société, partie d'une espèce. Nous portons en chacun de nous cette triple réalité. Aussi, tout développement vraiment humain doit-il comporter le développement conjoint des autonomies individuelles, des participations communautaires et de la conscience d'appartenir à l'espèce humaine » (p.4).

Cette aspiration sociale « universaliste » est celle qui exprime cette éthique du lien entre l'individu et l'espèce et que Morin (1999) qualifie de « citoyenneté terrestre » car elle vise à « accomplir l'Humanité comme communauté planétaire » (p. 4).

Rares sont les PTCE qui affichent une aspiration sociale « universaliste » autour des capacités dans leurs documents externes. Parmi nos quatre cas, seul **le PTCE T.E.T.R.I.S.** (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) se décrit comme ayant « une finalité de transition écologique par le développement inclusif du pouvoir d'agir individuel et collectif ».

Toutefois, *l'aspiration sociale des PTCE à un développement des capacités pour toutes et tous peut, selon nous, se traduire dans une agencité qui s'appuie sur le dépassement de la recherche d'un intérêt mutuel entre les membres pour aller vers la recherche d'un intérêt collectif pour le territoire et ses habitants, se rapprochant ainsi d'un intérêt général localisé.*

La question devient alors : comment repérer parmi les PTCE ceux qui poursuivent un intérêt général localisé ?

On peut approcher cette appétence des PTCE à aller vers la recherche d'un intérêt au territoire dans son ensemble, *au travers du type de coopération recherché.* Laurent Fraisse (2015) distingue ainsi trois types de coopération dans les PTCE : *la mutualisation de moyens et de ressources, la coopération économique sur des projets communs et les coopérations stratégiques et prospectives.* Si ces deux premières formes de coopération relèvent de la poursuite d'un intérêt mutuel et renvoient plutôt à une approche instrumentale de la coopération, la 3ème traduit davantage de la recherche d'un intérêt général localisé et laisse une place à une reconnaissance de la valeur intrinsèque de la coopération.

Donc au-delà du discours, c'est dans le type de coopération recherché et/ou de la nature de l'intérêt poursuivi (individuel – mutuel – collectif – général localisé) que se manifesterait selon nous, l'aspiration sociale de ces actions collectives.

Nos quatre PTCE affirment ainsi aujourd'hui une finalité de coopérations prospectives et stratégiques ; mais si elle était présente dès l'origine de la dynamique dans le discours des leaders des PTCE T.E.T.R.I.S. et Matières et Couleurs, elle s'est construite progressivement pour les PTCE Idesol et Lorris :

- La trajectoire suivie par **le PTCE Idesol** permet d'illustrer le fait qu'il faut également penser la trajectoire de cette aspiration collective. Au départ, les structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) du pays de Bray coopéraient pour rechercher des niches d'activités économiques afin de développer des supports d'insertion dans une posture de réponse aux besoins des entreprises du territoire. La ressource développée était clairement l'emploi en insertion et la coopération recherchée une mutualisation de moyens. Puis dans un deuxième temps, ces mêmes structures ont organisé un rapprochement entre les acteurs de l'IAE, leurs clients et fournisseurs afin de développer des coopérations de projets « pour répondre aux besoins des uns et des autres en réciprocité ». La ressource développée est alors devenue l'emploi, dont l'emploi en insertion et les compétences. La création de la SCIC de la Maison d'Economie Solidaire correspond à cette phase (2004). Plus récemment au travers du projet de PTCE (à partir de 2013), l'emploi et la formation sont devenus « des produits de sortie » et « la finalité est le développement du bien-être sur le

territoire ». Le bien-être sur le territoire devient la ressource gérée en commun, à l'aide d'une méthodologie de mise en synergie des acteurs. L'aspiration sociale évolue donc pour se rapprocher d'une aspiration universaliste située.

- Notons que l'on retrouve le même type d'évolution pour **le PTCE de Lorris** où l'action collective instituante commence par la recherche d'un intérêt mutuel entre les structures membres pour accroître l'accessibilité effective de leur public bénéficiaire aux services de santé. Mais aujourd'hui ces acteurs développent au travers de la réalisation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire ou du projet de salle d'activités mutualisée un intérêt collectif au territoire, en agissant sur les capacités de l'ensemble des habitants et en particulier des publics fragiles. Ils expriment une aspiration à tendre vers un intérêt général localisé.
- En ce qui concerne **le PTCE Matières et Couleurs du Lubéron**, les deux initiateurs et leaders de la dynamique ont formé le projet de créer une coopération culturelle de territoire à partir de savoir-faire ancrés dans une matière propre à ce territoire. Ils ont choisi le territoire de Roussillon, ses carrières d'ocres et son usine d'ocre en friche pour implanter et développer un projet collectif dont l'aspiration sociale était déjà formulée. La trajectoire de ce PTCE est donc plutôt celle d'une adhésion progressive des acteurs du territoire à cette aspiration qui est le moteur de la SCIC Ôkhra. Il est ainsi intéressant de noter qu'Ôkhra participe à la réponse portée par le Comité de Bassin d'Emploi (CBE) d'Apt au premier appel à projet interministériel (2013) sans succès ; et que lors du deuxième appel à projets en 2015, Ôkhra a acquis la légitimité pour être le chef de file de la réponse du territoire, avec cette fois le CBE d'Apt en partenaire parmi beaucoup d'autres. Cette trajectoire basée sur l'extension progressive du partage de l'aspiration sociale des fondateurs d'Ôkhra, plutôt que sur la construction progressive d'une aspiration partagée comme l'illustre Idesol, peut peut-être expliquer les difficultés rencontrées par le PTCE d'Ôkhra avec les pouvoirs publics locaux (Mairie de Roussillon). Nous y reviendrons.
- Nous retrouvons une trajectoire quelque peu comparable sur **T.E.T.R.I.S.** où c'est l'aspiration sociale à l'origine de l'association évaléco qui est celle des leaders du PTCE (aspiration à un développement socialement soutenable), mais où d'autres aspirations sociales s'expriment - notamment celle de la collectivité locale et des structures de l'IAE - conduisant à un « conflit » de futurs souhaitables qui provoquera des ruptures dans la communauté.

Cette aspiration sociale, qui sert de moteur contrefactuel à l'action présente, se traduit également par des caractéristiques de l'agir commun qui forment un système plus ou moins cohérent au regard de cette aspiration. Pour questionner

nos PTCE au prisme du concept des communs de capacité, nous pouvons donc étudier le processus de traduction de leur aspiration sociale dans les formes d'agir commun.

Cette aspiration sociale universaliste et située se traduit notamment dans la ressource ou le système de ressources que les membres du PTCE préservent, gèrent et/ou développent en commun. Pour Laurent Fraise (2014), les PTCE qui recherchent une coopération stratégique fondée sur un intérêt général localisé sont ceux qui mettent en commun des ressources (coopération de moyens), génèrent de nouvelles ressources pour le territoire (coopération d'activités) et développent un écosystème d'interactions qui est lui-même une ressource pour le territoire (coopération stratégique).

Nous retrouvons ici un parallèle entre les trois formes de commoning mis en évidence par Valérie Fournier (2013) qui distingue la coopération pour garantir un accès partagé et autorégulé à une ressource, l'usage en commun de ressource et la coproduction en commun de ressources faisant l'objet d'un usage commun. Outre les formes de coopérations à l'œuvre dans un commun de capacités, les ressources doivent en plus concourir au développement des capacités et faire l'objet d'un jugement partagé d'utilité, de désirabilité et d'un vœu de dotation équitable construit par la délibération.

- Pour le **PTCE Idesol en Pays de Bray**, la ressource vécue initialement comme menacée et gérée en commun est l'emploi alors que pour le **PTCE de Lorris**, c'est la santé. Ces deux ressources font l'objet dans notre société actuelle d'un jugement partagé d'utilité et de désirabilité. On peut également considérer que ces ressources font l'objet d'un vœu de dotation équitable construit par la délibération - puisque notre constitution déclare dans son préambule un droit à l'emploi pour chacun ; et que la santé en tant que droit fondamental constitue le cœur du système public de santé depuis 1945. Ces deux ressources constituent également des ressources formelles qu'il convient de transformer en capacité - puisque des millions de chômeurs n'ont pas la liberté réelle de choisir ou non d'avoir un emploi, et que la désertification médicale des zones rurales prive des millions de personnes d'un accès effectif à la santé. Dans les deux cas, l'agir en commun pour la préservation et le développement de l'accès à ces ressources (emploi et santé) a d'abord été envisagé par la mise commun de moyens existants (mutualisation des formations ou du personnel par exemple), pour ensuite évoluer vers la production en commun de moyens au service de cette finalité (création d'un bureau d'étude pour Idesol, création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur Lorris).

Dans ces deux cas également, partant de ces ressources de « première intention », la dynamique institutionnelle de l'action collective a conduit les acteurs à considérer que leur principale ressource à préserver, gérer et

développer en commun était le bien-être et le bien-vivre sur le territoire ce qui s'est traduit dans un agir commun qui passe aujourd'hui par la co-production en commun de moyens faisant l'objet d'un usage commun (c'est le cas de la conciergerie villageoise pour Idesol et de la salle de multi-activités pour Lorris).

- Pour le **PTCE Matières et Couleurs du Lubéron**, la ressource « apparente » semble être les ocres et les lieux touristiques autour des ocres. Mais en observant les choix réalisés et la manière dont le collectif du PTCE évolue, on peut faire l'hypothèse que cette ressource apparente n'est que le support d'expression matérielle d'un système de ressources beaucoup plus immatérielles et intangibles qui constitue le cœur effectif de cette action collective instituante. Ce système de ressources se constitue autour des savoirs techniques mais aussi expérientiels rendus accessibles au plus grand nombre par un travail sur la couleur et la matière. Dépasant l'ocre, la ressource préservée et développée par ce PTCE est l'ensemble des capacités individuelles et collectives en lien avec les ressentis de la couleur et de la matière, et cela passe par un agir commun qui cherche à coproduire des moyens qui feraient l'objet d'un usage commun (site internet unique, billetterie partagée) mais qui se heurte encore à des comportements de passager clandestin notamment de la part de la commune de Roussillon.
- Dans le cas du **PTCE T.E.T.R.I.S.**, la ressource qui apparaît aux acteurs comme menacée et qu'ils décident de gérer en commun est l'accès au foncier. Et même si ces locaux ont bien fait l'objet d'un jugement partagé d'utilité, de désirabilité et d'un vœu de dotation équitable construit par la délibération entre les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire impliqués, cette ressource peut sembler éloignée des communs de capacité. Cependant, le cas de T.E.T.R.I.S. nous éclaire sur la manière dont les PTCE peuvent construire des règles régulant l'accès à une ressource (ici un tiers lieu) en cherchant par ce biais à renforcer les libertés d'opportunités - y compris dans le cadre de l'accès à l'emploi. Le fait de décider de répartir les locaux mutualisés par usages et non par structures génère un ensemble de règles favorisant l'accessibilité de tous les acteurs de T.E.T.R.I.S. (salariés, salariés en insertion, bénévoles, volontaires en service civique, public) aux activités réalisées et proposées par l'ensemble des structures membres. Ces règles ouvrent un potentiel d'action et d'interaction à chaque individu présent sur les lieux qui peut être considéré comme créateur de capacités au sens de Sen. On peut en effet considérer que pour T.E.T.R.I.S., les règles de fonctionnement du commun foncier étudiées renforcent les libertés d'opportunité et

procédurale de toutes les personnes fréquentant le lieu comme nous le montrerons plus avant. Nous posons même l'hypothèse que le lieu est une ressource foncière abordée comme un commun, dont les règles d'accès et d'utilisation contribuent à la révélation d'une ressource en capital social venant renforcer les capacités des individus et qui peut être abordée comme un autre commun en construction qui contribue à un mode de développement socialement soutenable.

Cet exemple remet en évidence l'importance que l'on doit accorder à la liberté procédurale et donc aux règles de gouvernance quand on veut analyser un PTCE au prisme des communs de capacité.

Comme le soulignent Matray et Poisat (2015), dans beaucoup de PTCE où les structures de l'IAE sont leaders, la parole (*voice*) et la possibilité réelle de participer aux délibérations concernant le PTCE ne sont pas réellement rendues accessibles aux salariés en insertion, qui sont pourtant le plus souvent également des habitants du territoire (cas de **Idesol**). Pour Lorris également la question de la place des bénéficiaires reste en suspens. Si la reconnaissance de l'autre comme égal en dignité fait partie de l'ADN partagé des structures du médico-social de **Lorris** et que le GCSMS propose un mode de gouvernance local et délibératif, il n'associe pas encore les personnes directement concernées. C'est l'une des évolutions recherchées avec le projet de salle d'activité.

Alors que dans les PTCE où les structures appartiennent au champ de l'éducation populaire, du développement local ou de l'environnement (**T.E.T.R.I.S.**) - les salariés, bénévoles et volontaires des différentes structures sont plus facilement associés à la gouvernance du projet collectif multi-partenarial et se sentent légitimes à y participer. Une ouverture aux habitants est recherchée avec une attention portée aux plus démunis et vulnérables. Elle se traduit dans les règles de T.E.T.R.I.S. par des temps fréquents d'explicitation du projet et du fonctionnement formel de la SCIC et par l'existence d'un dispositif informel de « parts suspendues » qui permet à des personnes n'ayant pas financièrement les moyens d'acquérir une part sociale (à 100€), de devenir sociétaire. Ces « parts suspendues » sont permises par la constitution, par les autres sociétaires, lors de leurs achats de part sociale, d'une « cagnotte » mutualisée servant exclusivement cet objectif d'accessibilité.

En complément du premier tableau comparatif présentant les éléments d'analyse de nos quatre cas tirés des critères habituellement utilisés dans la littérature (figure 53), nous voyons ici que la mobilisation de notre cadre conceptuel nous permet de mettre en évidence et de comparer des éléments d'analyse de la dynamique institutionnelle de nos quatre PTCE inhabituellement mis en avant :

Figure 55 – Éléments d’analyse de la dynamique institutionnelle des PTCE au prisme du concept de commun de capacités

Éléments d’analyse de la dynamique institutionnelle des PTCE au prisme du concept de commun de capacités				
Critère	Idesol en pays de Bray	T.E.T.R.I.S. En Pays de Grasse	Matières et Couleurs du Lubéron	Lorris Loiret
Processus de construction d’une aspiration sociale universaliste et située	<ul style="list-style-type: none"> - Passage de la recherche d’un intérêt mutuel (avant 2000) à celle d’un intérêt collectif (2004), puis à celle d’un intérêt général localisé avec le projet Idesol (2013) - Construction d’une aspiration sociale partagée 	<ul style="list-style-type: none"> - Des leaders portés par une aspiration sociale au développement socialement soutenable et par la recherche d’un intérêt général localisé - Confrontation entre les aspirations sociales des membres freinant la construction d’une aspiration sociale partagée 	<ul style="list-style-type: none"> - Des leaders portés par la recherche d’un intérêt général localisé qui trouvent un territoire « réceptacle » de leur démarche - Diffusion lente de l’aspiration sociale des leaders 	<ul style="list-style-type: none"> - Passage de la reconnaissance d’un intérêt mutuel à la recherche d’un intérêt collectif. - Aspiration à aller vers un intérêt général localisé - Construction d’une aspiration sociale partagée
Evolution du système de ressources géré par l’agir commun	De l’emploi vers l’emploi et les compétences ; puis le collectif et enfin le territoire dans son ensemble	Les locaux comme support au développement des libertés d’opportunités et des capacités	Du système de ressource autour des ocres vers l’ensemble des capacités individuelles et collectives permises par le ressenti de la couleur et de la matière	De la santé au bien-être
Origine du jugement d’utilité, de désirabilité et d’un vœu de dotation équitable	<ul style="list-style-type: none"> - Pour l’emploi et les compétences : légitimation extérieure - Pour le collectif : constat à posteriori - Pour le territoire : 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les locaux : délibération locale - pour les libertés et capacités : délibération au sein de certaines structures membres (éducation 	<ul style="list-style-type: none"> - pour le système de ressources autour des ocres : délibération au sein d’Ôkhra - pour le système de ressources autour de la couleur : 	<ul style="list-style-type: none"> - pour l’accès aux soins : légitimation extérieure - pour le bien-être : délibération locale

	délibération locale	populaire, solidarités)	délibération locale	
Attention portée à la liberté procédurale	Entre les membres mais sans inclusion des publics bénéficiaires pourtant habitants du territoire	Essentielle – une des finalités partagées	Entre les membres avec inclusion recherchée des habitants	Entre les membres mais sans inclusion des publics bénéficiaires et de leur famille

Après avoir posé les bases justifiant du choix de ces quatre cas en établissant les éléments de leur comparaison issus du cadre d'analyse traditionnel des PTCE, nous avons complété cette comparaison en dégagant des éléments inédits par leur rapprochement avec le concept de commun de capacités. En nous appuyant sur ces premiers éléments, nous allons poursuivre cette étude de cas comparative en nous intéressant à la dynamique institutionnelle de ces PTCE, et notamment à leurs conditions d'émergence et de déroulement. Nous allons pour ce faire questionner *leur réalité au regard de notre grille d'analyse des conditions optimales d'émergence et de déroulement des communs de capacités.*

1.2 –Mobilisation de la grille d'analyse des conditions optimales des communs de capacités

A la suite des travaux d'Ostrom sur les conditions favorables à l'émergence des actions collectives permettant de faire face aux situations de dilemme social, nous avons énoncé des conditions spécifiques « optimales » susceptibles de favoriser la réalisation d'une action collective qui mettrait effectivement en œuvre un mode de développement durable au sens de Sen. En confrontant les réalités de nos quatre PTCE à ces conditions « optimales », nous allons continuer dans une logique positive à mettre en évidence leur trajectoire et à analyser leur dynamique institutionnelle.

Nous commencerons par nous intéresser aux enseignements que nous pouvons retirer de l'analyse des conditions d'émergence de ces quatre PTCE (1.2.1), puis nous questionnerons la place, le rôle et la posture des pouvoirs publics dans chacune de ces dynamiques (1.2.2). Enfin, nous explorerons ce que nous retenons de la place et de la posture de la recherche dans ces actions collectives pour alimenter la tradition de pensée de l'ESS (1.2.3).

Notre recherche étant volontairement inscrite dans l'économie politique, cette analyse comparative nous permettra de formuler des préconisations à destination des acteurs, des pouvoirs publics et des chercheurs pour que des actions collectives

porteuses d'un mode de développement tendant vers le développement socialement soutenable puissent plus facilement émerger et se dérouler.

1.2.1 – Les enseignements tirés des conditions d'émergence

Nous allons mettre en évidence des éléments qui nous semblent significatifs pour éclairer la construction de ces quatre PTCE à partir de leur proximité avec certaines des conditions optimales d'émergence des communs de capacités qui sont synthétisées dans le tableau de la figure 50 (page 466).

Cette confrontation avec les conditions spécifiques susceptibles de favoriser la réalisation d'une action collective, qui mettrait effectivement en œuvre un mode de développement durable au sens de Sen, nous permettra de formuler quelques préconisations à l'attention des acteurs de ces dynamiques.

1.2.1.1 – L'existence et le rôle d'espaces publics de proximité

Nous avons déjà décrit en quoi nous pouvions considérer que les acteurs de ces quatre PTCE gèrent et développent des ressources qui peuvent concourir au développement des capacités. Et nous avons montré que nous pouvions considérer que, dans les quatre cas, ces ressources font l'objet d'un jugement partagé d'utilité, de désirabilité et d'un vœu de dotation équitable ; même si le partage de ce jugement est en lui-même un processus en perpétuelle réitération qui nécessite une délibération locale et donc l'existence d'espaces publics de proximité.

Le point saillant dans l'histoire de ces dynamiques collectives est ainsi l'existence préalable d'acteurs hétérogènes menant des actions dispersées, et qui par le biais d'un espace public de proximité, vont se révéler désireux et capables de développer un agir en commun et donc de faire émerger une action collective instituante.

Nous allons commencer par exposer les éléments factuels concernant les quatre PTCE pour ensuite tirer des éléments d'analyse de leur comparaison.

- Pour le PTCE **Idesol**, l'espace public de proximité initial a été défini et animé par l'association intermédiaire Pays de Bray Emploi (PBE) qui, entre 1990 et 2000, a progressivement fait émerger d'autres structures de l'IAE jusqu'à former un ensemblier d'insertion. Dans cette première période, la ressource jugée menacée et dont seul l'accès est géré en commun est très clairement l'emploi.

A partir de 2000, l'enssemblier d'insertion autour de PBE ouvre cet espace public de proximité à ses clients et fournisseurs et les ressources gérées en commun deviennent progressivement les emplois et les compétences. C'est

de cette ouverture du premier espace de délibération que naît l'envie d'un « rassemblement physique, structurel et organisationnel de ces organismes » qui débouchera sur la création de la SCIC Maison d'Economie Solidaire en 2004 mais aussi sur la construction des locaux de la MES à La Chapelle aux Pots – locaux qui hébergent encore aujourd'hui certains sociétaires et qui sont le cœur névralgique de ce PTCE. C'est aussi de là que naît le premier projet de dynamique territoriale - « demain, le Pays de Bray » - qui sera financé par le Fond Social Européen.

La SCIC joue depuis un rôle d'animation territoriale en s'appuyant notamment sur ses locaux. Progressivement au cours des années 2000, la ressource perçue comme essentielle à générer et gérer en commun pour pouvoir réaliser des projets contribuant au développement solidaire du territoire devient le système de relations et d'échanges réciproques entre les membres : « le plus important c'est finalement notre capacité collective à faire converger les énergies ». L'emploi et les compétences devenant des résultantes de la réussite des projets.

Ce sont donc les acteurs qui ont créé cet espace d'échanges et de débats sur et pour le territoire dès 2004. Espace auquel les pouvoirs publics (communauté de communes, département, région) se sont associés progressivement en devenant sociétaires de la SCIC.

En 2013, en réponse à l'Appel à Projets interministériels sur les PTCE, l'écosystème d'acteurs publics et privés rassemblés autour de la MES a imaginé le projet Idesol comme le prolongement de « Demain le Pays de Bray ».

Nos entretiens ont cependant révélé que si les leaders et le premier cercle de membres partagent et diffusent l'idée que le territoire est la ressource qu'il faut gérer et développer en commun pour produire de la solidarité, un deuxième cercle de membres continue de considérer que la ressource commune est avant tout la communauté.

- De la même façon que pour Idesol, l'espace public de proximité à **Lorris** a été initié par les acteurs agissant préalablement de manière dispersée sur le même territoire.

En 2005, à l'origine de la démarche, deux établissements médico-sociaux étaient installés sur le territoire du Pays de Lorrain sans que des coopérations spécifiques ne se soient développées entre eux : un foyer de vie pour adultes handicapés « Clos Roy » géré par l'association « Les Clos du Loiret » et un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) public, la « Résidence Emilie ». C'est l'annonce de l'installation d'un troisième établissement du médico-social sur le territoire, une Maison d'accueil spécialisée (MAS) portée par l'association Handas, qui constitue

l'élément déclencheur de cette dynamique. L'association Handas initie une démarche vers les établissements médicaux-sociaux déjà présents sur la commune de Lorris qui trouve un écho positif dans les pratiques professionnelles du foyer du « Clos Roy ». La concomitance avec le changement de direction au sein de la « Résidence Emilie » permet la mise en place d'une rencontre trimestrielle des 3 directions (le G3) autour d'un repas organisé à tour de rôle et très vite ouvert aux équipes de direction des 3 établissements (environ 10 personnes). Le lancement du G3 fait l'objet d'une communication externe vers l'Agence Régionale de Santé (ARS), la presse, les élus locaux et départementaux... mais également interne vers les salarié-es des établissements en particulier pour le Clos Roy. Le G3 - qui deviendra le G4 lorsqu'une quatrième structure, association d'aide à la personne, intègre la dynamique - va jouer le rôle d'espace ouvert de proximité permettant l'interconnaissance et le partage des pratiques et des enjeux entre les structures. Il servira de base organisationnelle à la création du GCSMS puis du PTCE en intégrant les élus locaux.

- L'émergence du **PTCE Matières et Couleurs du Lubéron** repose comme pour Idesol sur l'espace public de proximité progressivement construit et animé par la SCIC porteuse (Ôkhra). Initialement (1994), l'histoire est celle de deux entrepreneurs de l'ESS cherchant un territoire pour implanter leur projet, qui rencontrent, à Roussillon, des élus cherchant des porteurs de projets pour valoriser la friche industrielle de l'usine d'ocre acquise par la commune en 1993. La réalisation d'une étude-action ethnographique sur les savoir-faire autour de l'ocre et son point d'orgue en 1998 avec la première cuisson de l'ocre dans le four restauré de l'usine vont assembler des acteurs très diversifiés autour de la dynamique et permettre l'émergence d'un premier espace public de proximité animé par l'association Ôkhra. La transformation de l'association en SCIC (en 2004) élargit ce premier cercle à des acteurs plus industriels mais aussi plus institutionnels. L'espace de débat et d'échange animé par la SCIC se matérialise ici aussi dans un lieu au fur et à mesure que l'ancienne usine d'ocre est rénovée et sert de support aux activités d'Ôkhra. Mais contrairement à Idesol, le projet de PTCE écrit en 2015 est ici le réel point de départ de l'ouverture du projet de la SCIC à l'ensemble du bassin de vie que constitue le Parc Naturel du Lubéron, et signe également le passage de la gestion du système de ressources autour des ocres (ocres, usines, sites touristiques ocriers, savoir-faire...) à celui autour de la matière et de la couleur.

- Pour le **PTCE T.E.T.R.I.S.**, la collectivité locale, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), a construit pour et avec les acteurs du territoire un espace public de proximité. Dès 2011, la CAPG a pris la décision politique de développer une économie plurielle, soutenant fortement l'Economie Sociale et Solidaire ; ce qui s'est traduit en 2012 par la signature d'un Contrat Local de Développement de l'ESS (CLDESS) avec le Conseil Régional PACA dans le cadre de la politique régionale de soutien à l'ESS. La démarche suivie par la collectivité repose sur une vision inclusive de l'ESS permettant les rencontres avec les acteurs de l'économie dite classique ; sur une volonté de co-construction avec l'animation de temps collectifs pour concevoir et mettre en œuvre les plans d'action du CLDESS et partager les bilans, en utilisant des outils de l'éducation populaire ; et sur une incitation forte, un appui et un soutien à l'émergence de coopérations concrètes, créatrices d'activités à potentiel d'innovations. La création et l'animation par la collectivité locale d'un espace de rencontre, de débats, d'échanges mais également de co-construction de la politique publique a joué un rôle essentiel dans l'émergence de dynamiques collectives dont celle de la SCIC T.E.T.R.I.S. et du PTCE éponyme. Elle a tout d'abord emporté l'adhésion des acteurs du territoire qui se sont fortement impliqués dans la dynamique collective du CLDESS. Elle a ainsi permis aux acteurs de se connaître et de se reconnaître, renforçant la proximité géographique par un début de proximité institutionnelle permettant la construction d'une perception commune du territoire. C'est dans cet espace public de proximité créé et animé par la collectivité locale que les deux réponses aux appels à projets interministériels de 2013 puis de 2015 sur les PTCE vont se concrétiser. La création de la SCIC T.E.T.R.I.S. va certes ouvrir un nouvel espace de débats et d'échanges sur le territoire, mais qui ne s'est pas substitué à celui toujours présent animé par la collectivité. Toutefois, l'analyse plus fine de la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. révèle que si cet espace public de proximité animé par la collectivité a bien créé un espace de parole et d'échanges d'informations permettant la rencontre de certains protagonistes de T.E.T.R.I.S., le fondement de cette action collective se trouve dans un autre espace public de proximité ouvert de façon concomitante par l'association évaléco sous la forme d'un tiers lieu. Nous verrons plus avant dans ce chapitre que ce sont les acteurs qui ont coconstruit une aspiration sociale transformative et expérimenté le faire-ensemble au sein de ce tiers lieu qui composent encore aujourd'hui le collectif agissant en commun de T.E.T.R.I.S..

Dans ces quatre cas, nous voyons que les actions et projets d'acteurs hétérogènes agissant antérieurement de manière dispersée sur le territoire se sont trouvés

réorientés vers un agir en concertation, voire un agir en commun par la création et l'animation d'un espace public de proximité.

L'existence d'un espace public de proximité ne semble toutefois pas être une condition suffisante à l'émergence d'une action collective instituante mais bien une condition favorable, voire nécessaire. Tous ces cas mettent en évidence que ce qui permet l'émergence de l'action collective est l'existence d'un espace permettant non seulement de partager des informations sur la ressource et sur le contexte comme le disait Ostrom (1990), mais aussi permettant d'expérimenter des formes d'agir coordonnées ou communes. Ainsi, c'est l'agir commun dans la rénovation de l'usine Mathieu et la remise en route du four qui vient renforcer l'espace public de proximité et l'émergence de l'action collective sur Ôhkra. A l'inverse, l'espace public de proximité créé et animé par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a certes permis une interconnaissance entre des acteurs mais il serait resté un « club » d'échanges d'information et de reconnaissance mutuelle des acteurs sans permettre l'émergence d'une action collective instituante (ce qu'il est toujours aujourd'hui) s'il n'avait pas existé en parallèle un espace public de proximité permettant d'expérimenter l'agir commun (le tiers lieu d'évaléco).

D'après notre analyse, ces espaces publics de proximité qui révèlent les interdépendances entre les acteurs et leurs actions permettent d'échanger et de se reconnaître, alimentent la création d'un capital social permettant potentiellement le passage de l'individuel au collectif et donc l'émergence de l'action collective, lorsqu'ils servent également de cadre aux premières tentatives d'agir en coopération et d'actions basées sur une intention réciproques. Ce capital social partagé en construction est renforcé par l'agir commun et les discussions, et les facilite en retour en créant un processus cumulatif qui réoriente les actions des acteurs vers un agir en commun.

La trajectoire de ces espaces publics de proximité nous renseigne ainsi sur celle de l'action collective et en particulier sur l'évolution éventuelle de la communauté et du système de ressources au cœur de l'agir commun.

1.2.1.2 – Une forte préférence pour un futur souhaitable transformatif

Les conditions optimales d'émergence et de déroulement d'actions collectives tendant vers le type-idéal des communs de capacités comprennent *la reconnaissance de la prédominance des liens réciproques, de la valeur intrinsèque de la coopération et d'une responsabilité vis-à-vis des altérités*. Ces éléments se manifestent notamment par une forte préférence pour le futur et une aspiration sociale transformative. Ici encore, la confrontation de la réalité des PTCE à ces conditions optimales permet de révéler et d'expliquer des éléments de leur dynamique institutionnelle :

- La préférence pour le futur des acteurs se manifeste en premier lieu dans le temps long de la construction de la dynamique partenariale ayant débouché sur la constitution du PTCE pour Idesol, Matières et Couleurs et Lorris. Ces trois PTCE partagent également le fait que leurs acteurs reconnaissent la valeur intrinsèque de la coopération en sus de sa valeur instrumentale pour l'atteinte des objectifs de chacun des membres. En revanche, la reconnaissance de l'importance - voire de la prédominance des liens réciproques n'est réellement présente que dans la culture d'Idesol.
- Les aspirations sociales de ces PTCE sont également plus ou moins fortement alternatives : elle l'est fortement pour Idesol dont la finalité est de transformer le mode de fonctionnement économique de son territoire pour que les coopérations et la solidarité, et non la concurrence en deviennent les moteurs. Son leader se définit comme un entrepreneur puisque « pour changer le monde, il faut changer l'économie ». Cette finalité transformative est nettement moins prégnante pour Lorris qui cherche davantage à satisfaire des besoins non ou mal couverts en termes d'accès à la santé que de transformer son contexte institutionnel. Cependant, dans les deux cas, cette aspiration est largement partagée au sein du collectif même si elle s'incarne fortement dans la personne de son leader pour Idesol, ce qui n'est pas sans poser de question pour la pérennité de la dynamique²¹⁶.
- Dans le cas de Matières et Couleurs, l'aspiration sociale paraît à première vue peu transformative et centrée sur la recherche d'un mode de développement local à partir des ressources spécifiques du territoire (Colletis et Pecqueur, 2018). Mais derrière ce discours dont la fonction est certainement de rassurer les institutions et les financeurs, les deux leaders portent une vision très alternative de la manière d'approcher ces ressources en donnant la priorité aux ressentis et aux émotions. En faisant de l'intangible émotionnel et expérientiel la base du mode de développement local porté par ce PTCE, ces deux leaders expriment une aspiration sociale fortement transformative par rapport à la manière de penser habituellement le développement territorial, puisqu'elle remet en cause ses bases ontologiques et épistémologiques en contestant la primauté de la matérialité. Cependant, si cette aspiration s'exprime bien dans les espaces de recherche et d'expérimentation créés par ce PTCE, elle est bien plus difficile à partager avec la communauté plus élargie, et en particulier avec certaines institutions. Cette difficulté à projeter cette aspiration dans un

²¹⁶ Questions qui sont posées et débattues en interne de la MES actuellement

futur souhaitable qui soit appréhendable, crédible et partageable par l'ensemble de la communauté handicapée, selon nous, le bon déroulement de cette action collective.

- T.E.T.R.I.S. est la seule initiative étudiée qui soit beaucoup plus récente. La forte préférence pour le futur se matérialise ici par la finalité affichée de ce PTCE : la transition écologique du territoire, mais avec une intensité cependant très variable selon les acteurs.

Initialement en 2015, le PTCE T.E.T.R.I.S. regroupe des associations d'éducation populaire au développement durable, des associations de solidarité internationale, une association portant 2 chantiers d'insertion, une entreprise adaptée, une association d'entreprises, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et 29 personnes physiques (bénévoles et chercheurs). La préférence pour le futur est alors particulièrement forte pour les personnes physiques qui rejoignent la dynamique, comme pour les associations d'éducation populaire au développement durable et de solidarité internationale qui partagent une aspiration sociale autour du développement durable. Cette préférence pour le futur est moins prégnante mais reste forte chez la directrice de la structure de l'IAE qui se reconnaît dans le projet commun par son aspiration à développer les capacités des personnes accompagnées. Cependant, elle est bien plus faible pour la collectivité qui recherche en premier lieu le développement économique local et pour l'entreprise adaptée qui poursuit avant tout un objectif économique en s'appuyant sur des activités de gestion des déchets.

Le premier « noyau dur » de cette dynamique collective partageait donc, somme-toute, une aspiration sociale transformative que les membres ont souhaité afficher dans l'acronyme de T.E.T.R.I.S. (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) et dans les statuts de la SCIC.

Le départ de la directrice des chantiers d'insertion quelques mois après la création de la SCIC va durablement déséquilibrer le collectif jusqu'à aboutir deux ans plus tard (2017) à la sortie de ces structures de l'IAE de la SCIC et du PTCE. Deux raisons à cela : premièrement, l'aspiration sociale au développement des capacités était celle de cette directrice et pas celle de la structure, ou tout du moins, pas celle des dirigeants actuels de la structure. Deuxièmement, son départ a laissé face à face et sans que l'une arrive à l'emporter sur l'autre, deux aspirations sociales difficilement conciliables : d'une part une aspiration sociale s'incarnant dans un avenir contrefactuel proche du type-idéal du développement socialement soutenable, et d'autre part une aspiration sociale donnant à l'ESS un rôle plus réparateur que transformateur et s'incarnant dans une représentation

du développement durable que nous pouvons qualifier de « faible » (économie verte). Les tensions entre ces deux aspirations se sont fortement exprimées au travers du modèle économique recherché pour le PTCE : les premiers défendant un modèle économique donnant la prédominance aux rapports réciprocaires, et les seconds aux ressources marchandes ; les premiers appuyant leur mode d'agir en commun sur l'expérimentation et les seconds sur les pratiques instituées des acteurs et en particulier du secteur de l'IAE.

Aujourd'hui, avec la reconfiguration du projet collectif à partir de nouveaux locaux (depuis septembre 2018), l'aspiration sociale transformative est de nouveau renforcée notamment par l'entrée de nouveaux membres ; mais l'opposition avec la collectivité locale reste forte et prend sa source selon nous dans cette divergence d'appréciation du futur souhaitable pour le territoire et pour la dynamique. Seule la volonté « politique » de l'ensemble des acteurs de T.E.T.R.I.S. (y compris de la collectivité) de donner la priorité à l'agir en coopération a permis à ce collectif de ne pas implorer.

Les conditions optimales d'émergence et de déroulement des actions collectives qui concernent la relation au futur nous permettent donc de mettre en évidence et d'expliquer d'autres éléments de la trajectoire de nos quatre PTCE. Et il en est de même pour les conditions favorables concernant l'ouverture aux altérités.

1.2.1.3 – L'ouverture aux altérités

Les conditions favorables au niveau des attributs structurels du groupe concernent également son degré et sa volonté d'ouverture aux altérités d'où découle l'objectif partagé de porter et de contribuer à un mode de développement durable.

- Comme nous venons de le voir, le PTCE T.E.T.R.I.S. a été freiné dans l'émergence et la construction de sa dynamique par l'insuffisant partage du projet initial à l'intérieur de certaines structures, au-delà de leurs dirigeants. Cependant, cette difficulté révèle également la forte hétérogénéité des cultures institutionnelles et organisationnelles représentées au sein de ce PTCE (éducation populaire, SIAE, associations paroissiales, acteurs publics) - hétérogénéité encore renforcée par son ouverture aux habitants et aux chercheurs. Le partage d'un projet centré sur une approche systémique du développement durable est finalement le réel ciment de cette dynamique, même si les acceptions de cette durabilité varient entre les acteurs.
- La dynamique sur le Pays de Lorraine se caractérise au contraire par la très forte homogénéité des acteurs engagés : des structures du médico-social rejointes par des élus et quelques professionnels de santé. Cette homogénéité repose sur une proximité à la fois institutionnelle et géographique qui facilite l'action collective, mais la rend peu capable de

s'ouvrir aux altérités. Le mode de développement recherché est un mode de développement socialement juste qui accueille les différences entre les êtres humains.

- Pour Idesol, la proximité géographique est première et le travail d'animation territoriale sur le long terme a permis de construire une perception commune du territoire, de ses ressources mais également du mode d'agir commun qui permet de dépasser l'hétérogénéité recherchée entre les acteurs ; voire d'en faire une ressource propre de la dynamique du PTCE. La diversité embrassée dans ce PTCE reste toutefois celle des modes d'organisations de l'économie et le projet collectif porte davantage sur le volet solidaire du développement durable que sur une prise en compte effective de son caractère systémique.
- Nous situons alors Matières et Couleur du Lubéron dans un entre deux entre la situation de T.E.T.R.I.S. et celle d'Idesol : une forte hétérogénéité des membres du fait également de leur grand nombre (plus de 500 sociétaires), un projet de développement local qui prend en compte en partie le caractère systémique du développement durable et qui est bien partagé - et ce, même si l'aspiration sociale transformative qui le fonde ne l'est pas forcément.

Nous retrouvons ici la spécificité de T.E.T.R.I.S. qui est le seul des quatre PTCE étudié où une majorité d'acteurs, dont les leaders, ont choisi un avenir contrefactuel proche du type-idéal du commun de capacités.

1.2.1.4 – Conditions optimales au niveau des variables comportementales :

Observer les quatre PTCE retenus du point de vue des conditions favorables relevant des variables comportementales permet de souligner d'autres éléments explicatifs de leur réussite ou de leurs difficultés :

- Les acteurs de ces quatre PTCE partagent ainsi un sentiment de légitimité à fixer des règles qui leur sont propres, ce qui est un facteur favorable pour toute action collective instituante. Mais ce sentiment provient de sources différentes : Si pour Idesol et Matières et Couleur c'est le temps long de l'apprentissage qui a permis l'affirmation de ce sentiment de légitimité, il provient de la culture de l'éducation populaire partagée par les acteurs leaders pour T.E.T.R.I.S. et du fait que plusieurs dirigeants des structures du médico-social étaient également des élus locaux pour Lorrain.
- La valorisation des coopérations et l'attitude positive vis-à-vis des apprentissages proviennent également de l'inscription dans le temps pour Lorrain, alors qu'elles relèvent davantage d'un principe normatif qui guide l'action collective pour T.E.T.R.I.S., Matières et Couleurs et Idesol. Principe

normatif qui révèle l'inscription revendiquée de ces trois PTCE dans l'ESS, alors que les acteurs de Lorris se reconnaissent avant tout comme appartenant au champ du médico-social.

- La recherche d'une solidarité démocratique posant l'autre comme différent mais égal en dignité est présente dans les quatre PTCE mais de manière très différente, ce qui les rapproche plus ou moins des conditions optimales d'un commun de capacités. Elle fait en quelque sorte partie de l'ADN et des pratiques des structures leaders pour les PTCE T.E.T.R.I.S. et Lorris, qu'elle s'exprime au travers d'une approche de l'éducation populaire pour T.E.T.R.I.S., ou de la prise en compte de la personne dans son intégrité pour le foyer de vie pour personnes en situation de handicap Clos Roy. Cette solidarité démocratique est également présente pour les PTCE Idesol et Matières et Couleurs mais essentiellement entre les membres du collectif. Elle s'exprime aussi partiellement dans l'activité d'IAE sur Idesol et dans la recherche de l'accès à la culture pour tous dans le Lubéron.
- De même, ces quatre PTCE peuvent être rapprochés par la présence de leaders motivés par une forme d'engagement au sens de Sen qui insufflent la dynamique. « Je suis là par militantisme » nous dit ainsi la directrice de la MES, « si on ne le fait pas qui le fera ? » précise le président de l'association « les Clos du Loiret », « il y a parfois un côté sacrificiel » entend-on sur T.E.T.R.I.S....

Si nous avons pu confirmer par nos entretiens que les leaders de T.E.T.R.I.S., Idesol et Matières et Couleurs ne cherchent pas à dominer et à imposer une relation de pouvoir en leur faveur au sein de leur dynamique, il reste évident qu'ils sont investis par les autres membres du PTCE d'un pouvoir charismatique fort - voire d'une position hiérarchique qu'ils ne souhaitent pas incarner. Et même si les règles de gouvernance ne leur accordent pas plus de poids qu'aux autres membres, leur voix pèse symboliquement plus lourd lors des réunions et assemblées auxquelles nous avons pu assister. La question de la pérennité de l'action collective en dehors d'eux est donc cruciale.

- Cette question de la transmission, et donc de la pérennisation de la dynamique en dehors des leaders est abordée différemment dans nos cas : Au sein du PTCE T.E.T.R.I.S., du fait du rôle moteur de l'association évaluco, une place centrale est faite à l'éducation populaire. Une attention particulière est ainsi portée au partage des compétences et des savoir-faire, à la fois dans le but de limiter la constitution d'espaces de pouvoirs appropriables par une personne, mais aussi dans celui de pallier les éventuels départs ou absences. Reste qu'à ce jour, la dynamique repose encore en très grande partie sur quelques personnes présentes depuis son origine.

Au sein du PTCE Idesol, le départ concomitant à la retraite du Président fondateur de la MES et de sa directrice (présente dans la dynamique depuis 2001) génère une intéressante réflexion sur les éléments permettant la confiance et donc l'agir commun au-delà de la personne des leaders, et débouche sur la proposition de création d'une instance de gouvernance chargée spécifiquement d'assurer la continuité éthique et politique du projet, indépendamment des personnes qui l'incarnent. Nous avons là un exemple de production de règles pour tenter d'assurer la pérennité de la conciliation entre éthique et économique qui rapproche ce PTCE de notre type-idéal.

L'ensemble des éléments de compréhension et d'analyse que nous avons rassemblés sur la dynamique institutionnelle des quatre PTCE étudiés nous permet de formuler une première série de **préconisations à l'attention des acteurs** de ce type d'action collective :

- Le processus de construction de l'aspiration sociale partagée, son origine et la manière dont elle se diffuse ou non, conditionne le déroulement de l'action collective et en explique en partie la trajectoire (les difficultés rencontrées notamment). *Il est donc essentiel de prendre soin de ce processus de construction en organisant des espaces d'échanges, de débats et d'expérimentation d'un agir commun qui permettront la constitution et l'entretien d'un capital social permettant le passage de l'agir individuel à l'agir collectif.*

Ce « prendre soin » doit être encore plus prégnant lorsque les leaders entrent dans la dynamique en ayant déjà conçu une représentation de l'avenir contrefactuel de cette action collective (cas de T.E.T.R.I.S. et de Matières et Couleurs) car l'enjeu sera alors de permettre et d'assurer la diffusion de cette aspiration sociale au sein du collectif, avec le risque que plusieurs aspirations sociales s'y confrontent.

Plus cette aspiration sociale sera transformative, plus elle devra être partagée et redélibérée régulièrement pour assurer sa résistance aux pressions isomorphiques et ainsi augmenter la pérennité et l'efficacité de l'action collective.

- Il est nécessaire pour la réussite de ce type d'action collective de *définir des arènes différentes pour débattre et décider du niveau opérationnel, du niveau des choix collectif et du niveau constitutionnel*. On retrouve ici un des enseignements qu'Ostrom tire de son étude des communs.
- Le système de ressources qui accompagne l'action collective peut évoluer, marquant ainsi des inflexions de sa trajectoire. Par ailleurs, le système de ressource appréhendable de prime abord n'est pas forcément celui qui motive réellement l'agir commun. *Ce serait un réel apport pour ces actions*

collectives instituanes de l'ESS de se poser régulièrement la question du système de ressources qu'elles gèrent, préservent et/ou développent en commun. Cet effort de réflexivité à partir d'un questionnement inhabituel leur permettrait de comprendre certaines des difficultés et tensions internes qu'elles vivent et qui proviennent d'une perception différente entre les membres de ce qui compte vraiment. Cela leur permettrait également d'adapter plus rapidement leur représentation de ce qu'elles sont à ce qu'elles sont réellement.

- Dans une logique plus normative, les actions collectives qui souhaitent effectivement être porteuses d'un mode de développement qui tendrait vers le type-idéal du développement socialement soutenable, mais aussi toutes celles qui prétendent à la visée transformative de la tradition de pensée de l'ESS, *devraient organiser régulièrement des espaces de délibération et de réflexion collective en s'appuyant sur des questionnements proches (car adaptés à leur finalité) de celui des conditions « optimales » que nous avons identifiées.* Cela leur permettrait d'inclure des questionnements éthiques dans leur fonctionnement économique et ainsi de se rapprocher effectivement de leur finalité par leur manière de faire.

D'une manière générale, et quelle que soit la finalité des actions collectives inscrites dans l'ESS, les questionnements permis par l'opérationnalisation du cadre conceptuel de l'ACE dans le cadre analytique des communs peuvent apporter aux acteurs un éclairage différent sur ce qu'ils font, ce qui peut leur permettre de mieux comprendre la dynamique institutionnelle de leur propre action collective et ainsi en assurer une plus grande efficacité.

Pour conclure ce point 1.2.1, nous poursuivons la construction du tableau synoptique de notre analyse de la dynamique institutionnelle des 4 PTCE étudiés en y ajoutant les éléments liés aux conditions d'émergence et de déroulement de ces actions collectives :

Figure 56 - Éléments d'analyse de la dynamique institutionnelle des quatre cas au prisme des conditions « optimales » d'émergence et de développement

Éléments d'analyse de la dynamique institutionnelle des PTCE au prisme des conditions « optimales » d'émergence et de développement				
Critère	Idesol en pays de Bray	T.E.T.R.I.S.	Matières et Couleurs du Lubéron	Lorris
Constitution d'un espace public de proximité	Initié par les acteurs et rejoint par les pouvoirs publics locaux	Initié par la collectivité locale Celui créé ensuite par les acteurs ne s'est pas substitué à celui animé par la collectivité locale	Au départ, co-institué par les acteurs et les pouvoirs publics locaux	Initié par les acteurs et rejoint par les pouvoirs publics locaux
Préférence pour le futur (Attribut structurel des acteurs)	Se manifeste par le temps long de construction de l'action collective	Se manifeste par la finalité affichée du PTCE : la transition écologique territoriale	Se manifeste par le temps long de construction de l'action collective	Se manifeste par le temps long de construction de l'action collective
Valeur accordée à la coopération (Attribut structurel des acteurs)	La coopération a une valeur instrumentale et intrinsèque pour les acteurs	La coopération a une valeur instrumentale et intrinsèque pour les acteurs	La coopération a une valeur instrumentale et intrinsèque pour les acteurs	La coopération a une valeur instrumentale et intrinsèque pour les acteurs
Importance accordée aux liens réciprocaires (Attribut structurel du groupe)	Reconnus comme primordiaux au cours du déroulement de l'action collective	Posés comme primordiaux par une partie des acteurs	Reconnus comme importants au cours du déroulement de l'action collective	Reconnus comme facilitant le déroulement de l'action collective
Présence d'une aspiration sociale transformative partagée (Attribut structurel du groupe)	- Oui : transformer l'économie pour changer le monde - impulsé par le leader et partagée en partie sur la base de son charisme	- Oui : dans la volonté de transformer les modes de fonctionnements par une approche systémique et encadrée du développement durable - pas partagée par tous les membres – source d'une oscillation dans la dynamique	-Oui dans la manière de penser le développement territorial en faisant une place aux émotions et ressentis expérientiels -Difficile à partager	- Non : la finalité est plus de permettre l'accès aux droits formels que de changer le système - partagée
Volonté d'ouverture aux altérités	- A la diversité des organisation économiques	- aux altérités en premier lieu humaines mais au-	- A la diversité des organisation	- Aux différences entre les êtres humains

(Attribut structurel du groupe)	- Collectif d'acteurs hétérogène	delà des considérations économiques - Collectif d'acteurs hétérogène	économiques et des publics - Collectif d'acteurs hétérogène	- Collectif d'acteurs homogène
Objectif partagé de porter et de contribuer à un mode de développement durable. (Attribut structurel du groupe)	- un mode de développement solidaire	- un mode de développement socialement soutenable	- un mode de développement coopératif et sensoriel	- un mode de développement socialement juste
Source du sentiment de légitimité à fixer les règles (Variables comportementales)	Le temps long de l'apprentissage	Culture de l'éducation populaire	Le temps long de l'apprentissage	Présence d'élus locaux dans le collectif
La recherche d'une solidarité démocratique (Variables comportementales)	- Oui entre les membres du collectif - Dans une certaine mesure au travers de l'insertion par l'activité économique	- Oui dans l'ADN et les pratiques des structures d'éducation populaire motrices de la dynamique	- Oui entre les membres du collectif - Dans une certaine mesure au travers de l'accès à la culture pour tous	- Oui dans l'ADN et les pratiques des structures du médico-social impliquées
Approche de la transmission (Variables comportementales)	- par la création en réflexion d'une instance garante de l'éthique et du projet politique du PTCE (et de la SCIC porteuse)	- par les pratiques d'éducation populaire présentes dans toutes les actions	- par la formation	- par l'histoire très longue des organisations du médico-social

1.2.2 – Place, rôle et posture des pouvoirs publics

Nous avons souligné à plusieurs reprises le rôle joué par les pouvoirs publics dans l'émergence et le déroulement de ces actions collectives. Il nous faut donc maintenant mobiliser les conditions optimales concernant le rôle mais aussi la posture des pouvoirs publics à différentes échelles territoriales pour analyser la place qu'ils jouent effectivement dans la dynamique institutionnelle de chacun de nos quatre cas.

Au cours de ce travail et à partir des écrits d'Ostrom, nous avons identifié quatre catégories de règles et de normes extérieures qui renvoient, pour la plupart, à la question du rôle et de la posture des pouvoirs publics vis-à-vis des communs et qui influencent positivement ou négativement leur émergence et leur déroulement, mais aussi leur contribution effective à un développement local durable :

- celles influençant la vulnérabilité de la ressource avec notamment la posture de précaution sociale
- celles favorisant l'existence d'espaces publics de proximité,
- celles renforçant les prédispositions individuelles à la coopération et permettant la responsabilisation et l'autonomie du collectif (capacité à s'auto-instituer).
- et plus généralement, la posture des pouvoirs publics en tant que membre de l'action collective instituante, avec en particulier l'importance de la posture de co-production pour la contribution effective des actions collectives multi-partenariales à un développement local durable.

Nous allons donc analyser le rôle et la posture des pouvoirs publics dans nos quatre PTCE, mais aussi l'évolution de ce rôle et de cette posture pour en dégager de nouveaux éléments d'analyse de leur dynamique institutionnelle et des préconisations à leur adresser.

1.2.2.1 – Le rôle externe des pouvoirs publics

En transposant l'analyse d'Ostrom aux PTCE, on peut considérer que les niveaux méta-institutionnels intervenant sur les variables extérieures en amont et/ou sur la légitimation en aval de la construction des PTCE vont de l'Etat - avec la définition des PTCE dans l'article 9 de la Loi de 2014 et les deux appels à projets interministériels de 2013 et 2015 -, aux municipalités en passant par tous les niveaux de collectivité locale intermédiaires (EPCI, Départements, Régions).

Dans un article de 2017, Defalvard et Fontaine ont montré que le cadre légal défini par l'Etat permet la construction de PTCE en tant que commun, mais que le contexte actuel des financements publics (tout comme les critères du deuxième appel à projet interministériel) induisent et légitiment des arrangements institutionnels normés autour d'une logique gestionnaire moins propice à l'émergence d'actions collectives tendant vers des communs de capacité.

Les collectivités locales jouent également un rôle au niveau méta-institutionnel en renforçant ou diminuant les prédispositions individuelles et collectives à la coopération. Cela passe par la création, l'animation et/ou la participation à des espaces publics de proximité comme pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse qui, par sa démarche de co-construction de sa politique de soutien à l'ESS,

a ainsi servi de creuset au PTCE T.E.T.R.I.S., la technicienne de la collectivité se définissant comme « une tricoteuse » de relations entre les acteurs.

Cela passe aussi par la posture des pouvoirs publics locaux vis-à-vis des dynamiques multi-acteurs et de leur préférence marquée pour le futur. Cette posture peut aller du partage du sentiment d'urgence à faire ensemble et à s'inscrire dans un temps long pour Idesol, à la valorisation des dynamiques de coopération, mais assortie d'une méfiance vis-à-vis de la visée transformative des acteurs de T.E.T.R.I.S., en passant par le soutien à l'expérimentation basé sur des relations interpersonnelles pour Lorris. La posture des pouvoirs publics locaux n'est pas non plus une donnée stable. Elle évolue dans le temps, au gré notamment des changements de personnes (élus et techniciens). Ainsi, les élus de la commune de Roussillon sont au départ des soutiens de l'expérimentation d'Ôkhra mais les changements de personnes et de contexte font qu'ils sont aujourd'hui des freins, projetant dans l'action collective portée par la SCIC une menace sur ce qu'ils jugent être leurs prérogatives politiques. Cette posture externe de frein se manifeste également dans l'adoption par la commune de décisions (concernant l'exploitation du chemin des ocres ou l'affermage de l'usine Mathieu, notamment) montrant qu'elle se vit aujourd'hui en concurrence économique avec l'initiative qu'elle a contribué à faire naître.

Ainsi, ce sont également les attentes des collectivités locales vis-à-vis des PTCE qui interviennent comme variable extérieure pouvant influencer la capacité d'autonomie des acteurs dans la construction des règles. On peut relever deux grands types d'attentes de la part des collectivités locales (Cornu S, 2014) :

- le PTCE peut être vu comme *devant répondre aux besoins des acteurs*. Il s'agira dans ce cas de s'appuyer sur la recherche d'un intérêt mutuel, et les bénéfices collectifs connexes attendus pour le territoire relèvent alors essentiellement de la pérennisation ou création d'emplois.
- Le PTCE peut aussi être approché comme *devant répondre aux besoins du territoire*, ce qui ouvre la voie vers la recherche d'un intérêt collectif et donne à la collectivité un rôle de garant de l'intérêt général. Potentiellement plus favorable à la construction de PTCE qui tendraient à se rapprocher du type-idéal des communs de capacités, ce type d'attente se retrouve dans les quatre PTCE étudiés à un moment de leur histoire, mais sans être stabilisé.

Or la variation des attentes des pouvoirs publics qu'ils soient nationaux ou locaux, vis-à-vis des PTCE, tout comme l'absence de continuité dans les politiques publiques, peuvent constituer des freins externes importants dans la dynamique institutionnelle de ces initiatives parce qu'elles s'inscrivent dans un temps long.

La dynamique de Lorris a ainsi dû faire face à des changements importants dans l'organisation administrative et politique locale avec la création, au premier janvier 2017, d'une intercommunalité regroupant la Communauté de Commune du canton de Lorris et deux autres EPCI (communautés de communes du canton de Châtillon-Coligny et du Bellegardois). Alors que la Communauté de Commune du canton de Lorris regroupait 14 communes, permettant une proximité relationnelle forte avec tous les élus, la nouvelle intercommunalité issue de la Loi NOTRe, la communauté de communes Canaux et forêts en Gâtinais, regroupe 38 communes.

Les acteurs de Lorris sont alors restés de long mois sans savoir si ce nouvel EPCI reprenait la qualité de membre associé du GCSMS à la suite de la Communauté de Commune du canton de Lorris, et qui il désignait éventuellement pour l'y représenter. Ces évolutions ont appauvri le caractère multi-partenarial de la dynamique, faisant planer une incertitude sur les acteurs et portant durablement préjudice à la réalisation des projets en cours comme celui de la salle d'activités pour le bien-être des habitants. Or, les projets de ce PTCE portent sur l'accès aux soins, donc sur une source essentielle de capacités pour les habitants du territoire. Les soubresauts administratifs ou politiques peuvent alors avoir des incidences de long terme sur les capacités et la structure des capacités des habitants, mais aussi du territoire. Nous retrouvons ici *la suggestion normative sur la posture de précaution sociale* en complément de celle de précaution environnementale que devraient adopter les pouvoirs publics pour contribuer à un mode de développement qui soit davantage socialement soutenable.

Les pouvoirs publics jouent donc un rôle au niveau méta-institutionnel. Ils peuvent par leurs décisions, attentes et postures créer (ou non) des conditions favorables à l'émergence de PTCE en tant que communs, et particulièrement d'actions collectives tendant vers des communs de capacité. Les acteurs des PTCE sont soumis à l'influence de ces variables externes générées par les pouvoirs publics, mais conservent dans la plupart des cas une autonomie suffisante pour créer les arrangements institutionnels en accord avec leur aspiration sociale ou leur finalité. Mais encore faut-il que ces arrangements soient ensuite légitimés par les pouvoirs publics. Le discours du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse lors de l'inauguration des premiers locaux du PTCE T.E.T.R.I.S. (janvier 2016) révèle que cette capacité à fixer de nouvelles règles a dû être conquise par les acteurs au travers de leurs actions : « Nous ne pouvons que saluer votre obstination et vous féliciter d'avoir eu le courage de nous démontrer que ce qui pouvait sembler être un rêve était au final réaliste et présentait un projet particulièrement novateur et dynamisant pour notre territoire».

Si pour Ostrom les pouvoirs publics n'interviennent qu'au niveau méta-institutionnel, l'inscription de notre recherche dans la tradition de pensée et

d'action de l'ESS nous a amené à envisager le rôle des pouvoirs publics en tant qu'acteurs de l'action collective instituante, c'est-à-dire en tant que commoneurs.

1.2.2.2 – Les pouvoirs publics locaux en tant que membres des PTCE

La présence des collectivités locales est témoignée par la quasi-totalité des acteurs des PTCE dès les premières étapes du projet, mais cette présence prend des formes très variées. Les études menées sur les PTCE, et en particulier celles réalisées par le RTES, mettent en évidence quatre positionnements non exclusifs des collectivités locales : financeur, partenaire, leader et partie-prenante à part entière du PTCE. Dans les quatre PTCE étudiés si l'Etat (Idesol), les régions et départements (Idesol, Matières et Couleurs, Lorris) peuvent intervenir comme financeurs, les communes et EPCI sont à la fois financeurs et impliquées activement dans la dynamique collective en tant que sociétaires des SCIC ou du GCSMS porteurs de ces PTCE.

- Dans le cas de Lorris où le projet de GCSMS, puis de PTCE, se développe grâce à l'implication personnelle du maire de Lorris et des conseillers généraux du canton, on peut considérer que ces élus sont aussi des initiateurs du PTCE et y jouent un rôle de leader. L'histoire de la dynamique de Lorris révèle l'importance des liens de confiance interpersonnels, y compris avec les techniciens et élus des collectivités locales dans ce type d'action collective instituante ; mais en miroir, elle met aussi en évidence les risques que les changements des personnes leur font courir : les élus impliqués fortement dans la dynamique n'ont pas tous vu leur mandat renouvelé et si le changement du maire de Lorris ne semble pas avoir affecté la dynamique, les nouveaux élus départementaux, eux, ne participent plus aux réunions.
- La Communauté de Commune du Pays de Bray et la commune de La Chapelle aux Pôts se considèrent et se comportent comme des acteurs à part entière de la dynamique collective du PTCE Idesol. Ces collectivités locales participent aux réflexions sur le futur souhaitable du territoire, elles expriment comme tous les autres membres des groupes de travail quels sont leurs apports potentiels et attendus sur les projets. Elles décident des projets sur lesquels elles souhaitent s'engager financièrement ou autrement, et ne bloquent pas la réalisation des autres projets décidés par les membres. Si cet état de fait dépend en partie de la figure charismatique du leader, elle provient aussi du respect des espaces de souveraineté de chacun et du fait que ce leader qui n'habite pas le territoire reste ostensiblement dans sa posture entrepreneuriale.

- Le cas du PTCE Matières et Couleurs est ici encore porteur d'enseignements : La commune de Roussillon est au départ dans une position d'acteur à part entière également. Cette position et l'implication de la commune vont se perdre au fur et à mesure que l'envergure territoriale de la dynamique initiée par l'association Ôkhra va s'étendre. La transformation de l'association en SCIC a un premier effet déclencheur du fait de l'ouverture du sociétariat à d'autres collectivités locales mais aussi en raison du caractère commercial de cette structure. Tout se passe comme si la SCIC Ôkhra devenait dès lors un concurrent potentiel au développement par la commune d'activités économiques autour des ocres, venant directement alimenter son budget. Ce virage se manifeste clairement dans les relations légales entre la commune de Roussillon et Ôkhra : ainsi la délégation de service public pour la gestion de l'usine de la commune dont bénéficiait l'association est renouvelée à la SCIC (en 2008), mais couplée avec un contrat d'affermage indexé sur le chiffre d'affaire réalisé sur le site et avec un plancher minimum annuel de recettes pour la commune.

Au début des années 2010, la baisse du chiffre d'affaire du lieu, en raison notamment du développement de l'offre touristique directement organisée par la commune, va alors précipiter la SCIC dans une grave crise financière. La réponse à l'appel à projets PTCE est alors vue par les acteurs comme un moyen de sortir par le haut de cette crise en passant des ocres à la couleur et en élargissant encore le territoire et les partenaires. Cependant, ce nouvel élargissement du périmètre, en donnant une place plus importante au Parc naturel du Lubéron, va renforcer la position défensive de la commune. Aujourd'hui encore, la commune de Roussillon est membre de la dynamique mais se vit en même temps comme concurrente. Les élus de la commune expriment par ailleurs une défiance politique envers les deux leaders qui vivent sur Roussillon, les soupçonnant à chaque échéance électorale de « faire tout ça » par ambition politique.

- On retrouve la même méfiance politicienne pour T.E.T.R.I.S. mais l'origine des variations de positionnements de la collectivité locales impliquée (la Communauté d'Agglomération du pays de Grasse) est différente. La CAPG a animé le creuset qui a permis l'émergence de la dynamique collective de T.E.T.R.I.S. ; elle a participé par l'intermédiaire de ses techniciens à la rédaction des statuts de la SCIC et elle en est devenue sociétaire immédiatement après sa création. L'intention était donc d'être un acteur à part entière de la dynamique mais dans les faits, elle en est davantage partenaire.

Une première raison à cela réside selon nous dans le fait que la collectivité locale s'est retrouvée être le seul financeur public de cette dynamique émergente en raison de l'échec de la candidature aux deux appels à projets interministériels et du revirement politique de la Région PACA dans sa politique de soutien à l'ESS à la suite des dernières élections régionales²¹⁷.

Une deuxième raison tient au fait que la volonté politique de faire de la collectivité locale un membre à part entière d'une dynamique d'acteurs sur son territoire, bien que portée par le maire de Grasse et Président de la CAPG, n'a jamais été partagée par l'ensemble des élus et des techniciens. Ancrés dans une vision réparatrice de l'ESS et clientéliste des associations, une partie des élus et des techniciens n'a pas pu ou voulu adhérer au projet du PTCE sur un territoire où historiquement seuls les industriels de la parfumerie et les grandes familles propriétaires du foncier peuvent représenter l'initiative de la société civile.

Enfin, les difficultés économiques très rapidement rencontrées par la SCIC ont renforcé cette distanciation volontaire de la collectivité avec la position de membre à part entière en la faisant même parfois basculer dans une position tutélaire. Il va sans dire que cette position n'a pas facilité la construction d'une aspiration sociale partagée comme nous l'avons déjà énoncé.

En fonction de leurs positionnements, les collectivités locales n'auront donc pas le même poids sur la construction du projet et des règles de gouvernance du PTCE (Defalvard et Fontaine, 2017). Qu'elles soient partenaires, acteurs ou leaders des PTCE, ce qui semble déterminant pour les PTCE étudiés lorsqu'on les approche en tant que commun et plus particulièrement potentiels communs sociaux, c'est plus *la posture adoptée par la collectivité*.

La plupart des collectivités impliquées dans les PTCE adoptent une posture « facilitatrice » et de garant de l'intérêt général.

A titre d'illustration, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse qui participe par l'intermédiaire de plusieurs techniciens et élus à tous les comités de pilotage et aux groupes de travail thématiques, peut contribuer en termes de méthodologie, de mobilisation de compétences et de moyens à la dynamique lorsqu'elle juge que cela vient renforcer son propre projet politique pour le territoire. Elle a également un rôle d'objectivation et de médiation inter-structures lors des conflits entre les acteurs en introduisant la référence à l'intérêt général

²¹⁷ L'ensemble des dispositifs et politiques de soutien à l'ESS mis en place durant les mandatures précédentes (PS et EELV) sont alors supprimés et même le terme d'économie sociale et solidaire disparaît au profit de celui d'économie de proximité.

dans les pratiques de gouvernance du PTCE. Cette posture « facilitatrice » est cependant souvent fortement freinée par le cloisonnement des services, des compétences et des territoires.

Acteurs, élus et techniciens rencontrés ressentent tous le manque de transversalité au sein des collectivités comme un frein objectif au développement des PTCE. La question du territoire est également prégnante : les PTCE qui gèrent, préservent ou développent des ressources choisissent un territoire en adéquation avec cette ressource qui correspond, pour beaucoup (emploi, culture, savoir-faire, alimentation...), au bassin de vie et pas forcément aux délimitations administratives. Le PTCE du Pays de Bray définit ainsi son territoire comme « un bassin de solidarité » qui s'étend sur trois EPCI. Pour que les collectivités locales puissent pleinement jouer leur rôle d'acteur des PTCE en tant que communs, c'est-à-dire qu'elles puissent participer activement à la co-élaboration des règles de gouvernance et d'accès, la coopération opérationnelle entre les collectivités locales et le développement des transversalités en leur sein sont indispensables. Un des facteurs de réussite du PTCE Idesol est certainement d'avoir réussi à faire des différentes collectivités des acteurs des projets les concernant.

Les collectivités locales peuvent cependant aussi être tentées d'adopter une posture « dominante » en cherchant à piloter la dynamique collective ou à l'instrumentaliser en utilisant parfois l'outil de la délégation de services publics. Les acteurs de T.E.T.R.I.S. témoignent ainsi d'une crainte d'ingérence de la collectivité locale qui ferait perdre au PTCE sa capacité d'autonomie dans la création des règles et son potentiel de commun en devenant un outil de la collectivité locale au service d'une politique publique descendante. Les cas de T.E.T.R.I.S. mais aussi de Matières et Couleurs, permettent de mettre en évidence que la posture des techniciens et des élus est mouvante en fonction des projets développés et qu'ils peuvent également ressentir un sentiment d'ingérence du PTCE dans ce qu'ils considèrent comme leurs prérogatives. T.E.T.R.I.S. nous permet d'observer comment, dans le cadre d'une dynamique s'inscrivant dans un temps long, une collectivité locale, au travers de ses élus et techniciens, peut apprendre à se construire une posture facilitatrice et même expérimenter la posture de coproduction sur certains sujets.

Rappelons ici que pour Ostrom, la coproduction de biens et services par des administrations et des citoyens organisés dans des systèmes polycentriques est essentielle pour améliorer le bien-être des populations, ce qui rejoint l'analyse de Sen sur le développement des états de bien-être.

Dans l'idéal-type des communs de capacité, la posture de coproduction implique que les acteurs - dont les collectivités locales - contribuent conjointement à l'ensemble du processus de délimitation, production et gestion de la ressource. Cela suppose que les acteurs et les collectivités développent une confiance réciproque

tant éthique (renvoie à l'adhésion à des valeurs et à une aspiration partagée) que méthodique (renvoie à l'efficacité des actions menées conjointement) (Dissaux T et Fare M, 2016).

Cette posture ne signifie pas que la société civile se substitue à la collectivité. Elle signifie plutôt que les acteurs et les collectivités partagent, autour de l'intérêt général, la conception et la mise en œuvre des activités du PTCE mais également des politiques publiques autour de ressources.

Cette posture de coproduction n'est, nous semble-t-il, actuellement effective et suffisamment ancrée pour résister aux changements de personne que pour le PTCE Idesol.

L'implication des collectivités locales dans les PTCE peut aussi bousculer les relations habituelles avec les acteurs et interroger la place de la collectivité dans l'animation du développement économique - et par effet miroir celle des acteurs dans l'animation d'une politique ESS et plus largement dans la politique territoriale. L'aspiration sociale que ces actions collectives transformatives cherchent à construire, en se rapprochant d'un intérêt général localisé, vient fréquemment heurter la représentation que les élus et techniciens ont de leur rôle. Ainsi, sur le Pays de Grasse, lors d'une des nombreuses périodes de tensions entre la collectivité locale et les autres acteurs du PTCE - notamment ceux porteurs d'un avenir contrefactuel proche du développement socialement soutenable - l'élu dit « vous n'allez tout de même pas prétendre faire la politique du territoire ». Ces tensions sont également manifestes avec des techniciens qui s'opposent aux projets du PTCE T.E.T.R.I.S. sur la gestion des déchets car ils empiètent sur ce que le technicien juge être « les prérogatives » de la collectivité locale, et plus précisément de sa fonction.

Entre une posture dominante qui risque l'instrumentalisation des acteurs et celle mineure de simple bailleur de fonds, les collectivités doivent donc trouver la juste place (S Cornu, 2014). Cette juste place est nécessairement dépendante du projet politique de la collectivité et de celle de l'action collective à laquelle elle participe. Ce qui nous amène à nous questionner, dans une logique d'économie politique, sur les préconisations que nous pouvons faire pour que les pouvoirs publics contribuent à l'émergence et au déroulement d'actions collectives instituanes tendant à être des communs de capacités.

1.2.2.3 – Quelques préconisations à l'attention des pouvoirs publics

A travers notre analyse des PTCE sous l'angle des communs de capacités, nous avons distingué trois plans sur lesquels le rôle des pouvoirs publics intervient :

- Le niveau méta-institutionnel où le rôle des pouvoirs publics est à la fois la reconnaissance des arrangements institutionnels de ces actions collectives instituantes, mais également la réunion de conditions favorables à leur émergence et à leur déroulement.
- Le deuxième plan est celui du rôle des pouvoirs publics dans la construction locale des PTCE et concerne davantage les collectivités locales que l'Etat. Au-delà de leur présence toujours affirmée, qu'elles y interviennent en tant que partenaire, acteur ou leader, c'est ici la posture des collectivités locales qui joue un rôle important quant aux effets de structuration qu'elle exerce sur les PTCE. Si la posture « dominatrice » éloigne les PTCE de la construction d'une action collective tendant vers un commun de capacités, les postures « facilitatrice » et de « coproduction » que nous avons rencontrées constituent un adjuvant du processus de construction sinon d'un commun de capacités, du moins d'un commun associant les PTCE aux intérêts partagés du territoire.
- Enfin, le troisième plan évoqué est celui normatif du rôle que devraient jouer l'Etat et les collectivités locales pour orienter les actions collectives de type PTCE vers le type-idéal du commun de capacités. Pour l'Etat, il convient de revenir à une reconnaissance des PTCE en tant que construit social dont la coopération territoriale est au service d'un développement durable et inclusif, tout en redéployant une politique de solidarité à l'échelle nationale. Pour les collectivités, outre leur rôle dans l'animation d'une démocratie participative locale, le décloisonnement de leurs services devrait contribuer à faciliter l'inter-coopération sur le territoire entre les différents acteurs susceptibles de contribuer à un développement local durable et solidaire.

Figure 57 – Préconisations à l'attention des pouvoirs publics pour favoriser l'émergence et le déroulement d'actions collectives orientées vers le type-idéal du commun de capacités

Pouvoirs Publics	Etat	Collectivités locales
Conditions nécessaires		
Niveau méta-institutionnel (règles extérieures favorables et légitimation des arrangements institutionnels du commun)	<ul style="list-style-type: none"> - Introduire le principe de précaution sociale dans toutes les décisions et politiques publiques en complément du principe de précaution environnemental (et revoir sa définition légale) - Assumer pleinement que ce type de dynamiques multi-partenariales territorialisées doivent avoir pour finalité le développement local durable ; ce qui 	<ul style="list-style-type: none"> - Les collectivités locales qui adressent aux PTCE et autres actions collectives instituantes ancrées dans l'ESS, une attente en termes de modèles alternatifs de développement du territoire (dont de développement local durable), favorisent et légitiment l'aspiration sociale transformative des acteurs.

	<p>leur permettrait de légitimement choisir une aspiration sociale au développement équitable des capacités pour toutes et tous ; et de voir reconnu le mode de fonctionnement économique qui va avec.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redonner toute sa place à l'autonomie des acteurs pour définir les arrangements institutionnels qui leur semblent adaptés, tant au système de ressources qu'ils gèrent en commun qu'au territoire où s'ancre leur action collective. - Reconnaître aux PTCE un droit à l'expérimentation concernant les règles de gouvernance, d'accès à la ressource et de financement. La dynamique citoyenne des Eoliennes en Pays de Vilaine a ainsi contribué à l'évolution des règles encadrant les installations énergétiques par la reconnaissance de la légitimité du financement et de la gouvernance citoyenne. - Eviter toute mise en œuvre de référentiels ou d'outils de gestion normalisés concernant ce type de dynamiques collectives territorialisées. L'analyse d'Ostrom sur l'autonomie des communs rejoint ici la vision de Sen sur le rôle du « Centre » (l'Etat) et du local. Sen considérant ainsi que plus les règles et normes élaborées par le Centre se caractérisent par leur indétermination, plus la capacité des acteurs de terrain peut se déployer (Bonvin J.M., 2005). 	<ul style="list-style-type: none"> - Une posture de précaution sociale et environnementale de la part des collectivités dans leurs politiques publiques est une condition favorable au déploiement de ce type d'initiatives. Cette posture passe également par le déploiement de politiques publiques stables sur le long terme et à minima ne changeant pas systématiquement à chaque changement de mandature. - La création d'espaces d'échange et de rencontre entre les acteurs tend à renforcer les prédispositions individuelles et collectives à la coopération. - La collectivité doit accepter que dans ces espaces des délibérations sur l'avenir souhaitable aient lieu en incluant une dimension éthique et politique. Ne pas octroyer à la collectivité le monopole du débat public et politique. - Quel que soit le/les positionnement(s) choisis par les collectivités locales (financeur, initiateur, partenaire, acteur), elles doivent elles-aussi adopter une préférence pour le futur et ne pas attendre des résultats de court terme de ces dynamiques collectives qui supposent une construction sur un temps long. La temporalité de construction d'un commun et la finalité de développement des capacités ne peuvent en effet pas coïncider avec le temps court des agendas politiques. Ce sont des investissements de long terme.
<p>Gouvernance collective locale et délibérative associant les personnes concernées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Revenir à la finalité de développement local durable et permettre à ce type de dynamiques multi-partenariales territorialisées d'inclure des objectifs en termes de liberté procédurale et donc de pouvoir y consacrer plus de moyen (légitimation du financement de long terme des cellules d'animation des PTCE et/ou des tiers lieux notamment). - Etablir un lien fort, dans les attentes de l'Etat (au travers des appels à projets par exemple), entre les PTCE et le volet participatif de la politique d'égalité des territoires. Ainsi, réintroduire les initiatives citoyennes dans la définition 	<ul style="list-style-type: none"> - Tout effort de décloisonnement entre les services en interne des collectivités sera favorable à ce type d'actions collectives. Ce décloisonnement est encore plus nécessaire pour celles tendant à être des communs de capacités car le système de ressource concerné et les exigences procédurales interpellent forcément différentes compétences des collectivités. Les collectivités peuvent s'appuyer sur les projets transversaux de ces PTCE pour accompagner ce décloisonnement. - De même, les collectivités territoriales doivent « abandonner » leur approche administrative du territoire pour accepter

	<p>des PTCE comme le proposait initialement la définition proposée par le Labo de l'ESS pour faciliter et légitimer la participation des habitants à la gouvernance des PTCE.</p>	<p>de travailler en coopération opérationnelle avec les collectivités concernées par le « bassin de solidarité » de l'action collective.</p> <p>- L'adoption d'une posture de coproduction facilitera la construction de PTCE.</p> <p>Cependant la construction de communs de capacités supposera également que les collectivités impliquées dans le PTCE incitent ou agissent pour l'inclusion des habitants à tous les niveaux de gouvernance (création d'un collège citoyen par exemple).</p>
<p>Accessibilité à la ressource : à partir d'une finalité d'équité et une attention portée aux plus démunis et vulnérables. L'accessibilité se traduit notamment dans les droits distribués qui régulent l'accès à la ressource.</p>	<p>Amartya Sen, dans le cadre de son approche comparative de la justice sociale basée sur le développement équitable des capacités, considère que l'Etat joue un rôle essentiel dans le développement des capacités en luttant contre les inégalités à s'exprimer et à être entendu. Ce sont ces capacités à participer qui permettent aux individus de développer leurs libertés.</p> <p>- L'objet de l'éducation populaire étant justement de développer le sentiment de légitimité des personnes à participer pour accroître leur pouvoir d'agir individuel et collectif, la valorisation des démarches d'éducation populaire au sein des PTCE leur permettrait de renforcer leur potentialité de communs de capacités.</p> <p>- La reconnaissance d'un droit à l'expérimentation sur les règles d'accès aux ressources générées et gérées en commun par les acteurs de ce type d'actions collectives pourrait faciliter leur intervention sur les facteurs de conversion et donc sur les capacités des habitants. – par exemple, pour dépasser l'objectif de création d'emplois et travailler sur l'accessibilité réelle des publics vulnérables à ces emplois, les PTCE ont besoin que les services de l'Etat acceptent et facilitent les expérimentations remettant éventuellement en cause les règles actuelles de l'IAE ou de l'indemnisation des chômeurs.</p>	<p>- Les collectivités doivent travailler en interne l'accessibilité à ce type d'action collective de leurs élus et techniciens : accessibilité en termes cognitifs (formation, immersion) et accessibilité en termes de participation effective aux projets. Cela impose donc une évolution en miroir du fonctionnement de la collectivité laissant davantage de liberté procédurale aux personnes.</p> <p>- les collectivités locales peuvent ici jouer un rôle d'incitation des PTCE à intégrer la réflexion sur l'accessibilité dans leur projet et leurs activités. Cette préoccupation de développement des réelles opportunités d'accès aux ressources passe par un développement des ressources disponibles sur le territoire, ce qui est fréquemment l'attente des collectivités vis-à-vis des PTCE. Mais les collectivités doivent également pousser les PTCE à intégrer la préoccupation de levée des freins à l'accès réel aux ressources, d'action sur les facteurs de conversion, pour que les PTCE ne se limitent pas à développer les ressources disponibles mais cherchent à développer les libertés d'opportunités pour tous les habitants du territoire. Au sein du PTCE T.E.T.R.I.S., la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pousse ainsi les acteurs de l'ESS à réfléchir au « juste prix ».</p> <p>- Cette prise en compte de l'accessibilité par les collectivités impliquées dans un PTCE doit également les conduire à reconnaître l'utilité sociale de ce type d'initiatives et donc à légitimer leur financement redistributif sur un temps long.</p>

		D'une manière générale, cela suppose que la collectivité accepte d'ouvrir à la délibération la question de l'évaluation et de ses critères d'efficacité.
--	--	--

Reste qu'il existe une autre catégorie d'acteurs impliquée dans les PTCE et en particulier dans les quatre que nous avons étudiés et dont le rôle joué dans la dynamique instituante de ces actions collectives dépend également de la posture qu'ils adoptent : les chercheurs.

1.2.3 – Place, rôle et posture de la recherche : une dynamique de recherche-action-formation

La recherche a une place dans les dynamiques collectives de type PTCE. Cette place lui est donnée de manière formelle par leur définition légale mais aussi par la définition proposée en amont par les réseaux de l'ESS : dès 2011 et les Etats Généraux de l'ESS, la première formulation d'une définition du concept de PTCE place les centres de recherches comme des membres à part entière de ces actions collectives territorialisées, sans établir de hiérarchie entre ces membres²¹⁸. Dans le processus d'institutionnalisation de cet objet de l'ESS, la présence de la recherche demeure mais un glissement s'opère quant à sa place : l'Appel à Projets de 2013 considère ainsi rappelons-le que « *les PTCE regroupent, sur un même territoire, des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui s'associent à d'autres entreprises, et le cas échéant à des collectivités locales, des centres de recherche et des organismes de formation* ». L'article 9 de la loi de 2014 reprend cette assignation de la recherche à une présence de seconde catégorie dans les PTCE, tout en précisant les formes organisationnelles reconnues légitimes à la représenter : « *le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'Économie sociale et solidaire au sens de l'article premier de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation [...]* ».

La recherche a donc une place formelle dans la définition des PTCE, mais qui ne s'est pas traduite jusqu'à présent dans une prise en compte effective de cette place dans les politiques publiques mises en œuvre. Ainsi, à l'image du Ministère de l'écologie, le Ministère de la recherche n'est pas associé au dispositif interministériel d'appels à projets pour les PTCE et les critères de sélection des lauréats de ces deux appels à

²¹⁸ 2011 - Etats généraux de l'ESS – Groupe de pilotage des cahiers d'espérance – les PTCE sont des regroupements, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associés à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable.

projets (2013 et 2015) ne prennent pas en compte le positionnement et le rôle de la recherche dans ces dynamiques.

Nous pouvons nous étonner de la faible valorisation de cette partie-prenante attendue des PTCE en comparaison du rôle structurant reconnu à la recherche dans les pôles de compétitivité.

Pourtant, l'étude menée par Laurent Fraisse avec l'aide de l'Institut Godin en 2017 montre qu'il existe dans les faits un nombre croissant de collaborations chercheurs – PTCE. Cependant ces relations passent rarement par une formalisation de partenariats avec des institutions de recherche. Lors de notre intervention au cours de la journée organisée par le Labo de l'ESS sur les PTCE en juillet 2017, nous avons émis l'hypothèse que cette quasi-absence de formalisation de la place effective de la recherche dans ces actions collectives provenait de l'absence de mise en place par les pouvoirs publics d'un dispositif national transversal de recherche et d'évaluation, à l'image de ce qui existe pour les pôles de compétitivité. Les PTCE ne disposant actuellement d'aucun dispositif spécifique de financement de la recherche, il est difficile pour les chercheurs travaillant avec les PTCE de faire inscrire ces travaux dans le cadre académique formel.

Nous pouvons également rapporter cette faible valorisation de la recherche dans les dynamiques de type PTCE de la faible visibilité académique des travaux de recherche en ESS en partie en raison de leur épistémologie spécifique et divergente de celle de la science économique actuellement dominante.

Dans les faits, les PTCE connaissent une structuration progressive d'une fonction de recherche dans leur dynamique institutionnelle : comme nous l'avons montré dans le chapitre 1, dès son origine, l'expérimentation PTCE s'est nourrie de liens avec des chercheurs et les PTCE sont progressivement devenus un objet de recherche au sein du champ des études sur l'ESS. Les travaux de Laurent Fraisse (2017) montrent aussi que si les PTCE impliquent des chercheurs en SHS, ils mobilisent aussi des chercheurs en sciences physiques, chimie, sciences du vivant, sciences de l'ingénieur... et qu'ils expriment un besoin de structuration de leur fonction de R&D²¹⁹ notamment face à la question de l'évaluation. Pour certains PTCE dont Idesol, Matières et Couleurs et T.E.T.R.I.S., le PTCE devient même, le moyen et le vecteur de la recherche.

Fraisse (2017) identifie cinq configurations dans les relations entre PTCE et chercheurs qui vont nous permettre de positionner nos quatre cas étudiés.

- La première configuration, la plus fréquente, relève d'*interconnaissances informelles facilitant l'accès au terrain et à la participation des chercheurs aux activités du PTCE* (p. 21). Cette première configuration est celle qui correspond au cas du PTCE de Lorrain. Nous aurons ainsi nous-même accès à

²¹⁹ Recherche et développement

ce PTCE par le biais d'une interconnaissance avec un des chercheurs y participant ;

- Une seconde configuration, beaucoup plus rare, intègre *les chercheurs, laboratoires et universités comme partie prenante de la constitution du PTCE* (p.22);
- Une troisième configuration est celle de *contractualisations sur des projets ciblés de R&D et la mobilisation de compétences spécifiques* (p.22). Certains programmes de R&D menés par T.E.T.R.I.S. sur le traitement de déchets spécifiques en collaboration avec le laboratoire de chimie verte de l'école Centrale de Marseille, relèvent de cette configuration. De même pour certains projets du PTCE Matières et couleurs du Lubéron, comme par exemple pour la création de gouaches à partir d'ocres par exemple.
- Une quatrième configuration met en place des *partenariats au long cours articulant recherche académique et productions de connaissances plus opérationnelles* (p. 23). C'est ici que Laurent Fraisse situe le PTCE T.E.T.R.I.S. comme un « dispositif de recherche-action tentant d'articuler mobilisation de savoirs académiques, espaces réflexifs chercheurs-acteurs et connaissances à visée opérationnelle par la mise en place de méthodes et d'outils ». C'est ici également que nous situons les écoles d'été interdisciplinaires que le PTCE Matières et Couleurs du Lubéron organise avec le CNRS sur le thème de la couleur.
- Une cinquième et dernière configuration pointe des situations où la *dynamique de coopération territoriale est à l'origine de communautés de recherche, d'un centre de transfert ou d'un dispositif de R&D* (p. 23). Le cas emblématique de cette configuration étant pour Laurent Fraisse comme pour nous, la relation entre le PTCE Idesol et l'Institut Godin. C'est à cette configuration qu'aspire également le PTCE T.E.T.R.I.S. pour lequel une communauté de recherche interdisciplinaire (y compris au-delà des SHS) est en train de se structurer et qui souhaite s'appuyer sur la récente (mars 2019) labellisation « Territoire French Impact » du Pays de Grasse pour instituer son dispositif de R&D.

Nos quatre PTCE sont donc concernés, sous une configuration ou sous une autre, par la question de la place et du rôle que la recherche, et plus précisément que les chercheurs ont ou devraient avoir, dans la dynamique institutionnelle de leur action collective. Nous avons pu mettre en évidence, à partir de notre propre travail de recherche, comment la ou les position(s) occupée(s) par le chercheur ont pu influencer de manière différente la dynamique institutionnelle de chacun de nos quatre cas (voir point 1.1.3 du présent chapitre). Il est donc important pour l'analyse de ces dynamiques de revenir sur les enjeux de ce rôle en lien avec la posture des chercheurs impliqués.

Le premier enjeu de la place de la recherche dans les actions collectives est celui du dialogue entre les différents types de savoirs. Dans l'histoire longue du mouvement de l'ESS, ce dialogue est essentiel car il sollicite et renforce les capacités autoréflexives des acteurs. Pour Jean-François Draperi (2011), ce n'est ni la posture du chercheur dans la tradition critique, ni celle dans la tradition fonctionnaliste qui donne à la tradition de l'ESS sa spécificité, mais bien la mise en œuvre de ce dialogue entre les connaissances issues du champ de l'action et celles issues du champ de la recherche pour la production de nouvelles connaissances utiles à l'action. Beaucoup de penseurs de l'ESS en ont ainsi également été des acteurs et il est intéressant de noter que les leaders des quatre PTCE que nous avons pu étudier ont tous une proximité forte avec la recherche : que ce soit dans leur propre parcours ou dans celui de leurs proches.

Le second enjeu est spécifique aux actions collectives qui voudraient tendre à devenir des communs de capacités. Il s'agit alors de considérer que ce qui est nécessaire à la dynamique institutionnelle de ces actions collectives c'est une posture d'égalité en dignité des différents types de savoirs. Pour J-L. Laville, le chercheur en ESS doit s'appuyer sur « les épistémologies du Sud » et « l'écologie des savoirs » pour accompagner la mise en visibilité et le déploiement des actions collectives porteuses d'un avenir contrefactuel transformatif. Le chercheur portugais Boaventura de Sousa Santos (2011²²⁰) nous dit ainsi que « ce n'est pas d'alternatives dont nous avons besoin mais de penser de façon alternative les alternatives existantes ».

Le chercheur qui travaille avec, dans, ou sur une action collective de type PTCE doit ainsi intégrer à sa posture qu'il fait partie de la dynamique institutionnelle de cette action collective, et que lorsqu'il passe d'une action collective à une autre, il peut potentiellement jouer un « rôle polinisateur » et créer ainsi des liens dynamiques entre elles. C'est ainsi que nous pouvons analyser la création de liens de plus en plus marqués entre le PTCE T.E.T.R.I.S. et le PTCE Matières et Couleurs du Lubéron.

Mais il y a également dans cette posture assumée du chercheur comme étant à la fois producteur dans le champ des savoirs scientifiques et dans le champ des savoirs de l'action, et dans sa reconnaissance de l'égalité en dignité de ses savoirs différents, un lien important avec le troisième enjeu de la place de la recherche dans ce type d'initiatives : le rôle éducatif que joue ou devrait jouer le chercheur dans leur dynamique institutionnelle.

Pour Sen, toute contribution à la reconnaissance de la valeur intrinsèque des libertés est une contribution au développement, de même que toute contribution à la mise en œuvre du mécanisme du spectateur impartial dans les délibérations collectives est une contribution à la démocratie. Le chercheur comme tous les

²²⁰ de Sousa Santos Boaventura, *Épistémologies du Sud*, *Etudes rurales*, 2011/1 n°187, p. 21-49.

autres acteurs sociaux a donc une responsabilité sociale à contribuer au développement des capacités individuelles et collectives. Il a une obligation *a minima* imparfaite (au sens de Kant) à utiliser les connaissances qu'il a et qu'il génère pour développer l'*agencéité* individuelle et collective des agents et ainsi contribuer directement et indirectement au changement social collectivement délibéré. Le chercheur ne peut donc prétendre à une neutralité axiologique quand il intervient dans des actions collectives de type PTCE, et ce d'autant plus que les acteurs y développent une aspiration au changement social. Il doit y assumer son rôle éducatif. On retrouve le même type d'impératif kantien concernant le rôle éducatif du chercheur chez Ostrom (1998) quand elle nous dit que tout ce que l'école de Bloomington a accumulé comme connaissances sur les actions collectives instituant ne sert à rien si cela n'aide pas concrètement les acteurs à s'autoorganiser pour faire face aux situations de dilemme social qu'ils affrontent. Quant à Draperi (2011) - mais aussi indirectement Laville (2015) quand il fait référence aux épistémologies du sud – nous rappellent qu'une recherche sur l'ESS dont la démarche ne comprendrait pas un volet éducatif et émancipateur ne pourrait se dire inscrite dans la tradition de pensée de l'ESS.

Les chercheurs qui interviennent sur le PTCE T.E.T.R.I.S. sont clairement invités à y prendre cette posture éducative du fait de la forte imprégnation de la culture de l'éducation populaire dans ce PTCE. Lors d'un séminaire sur la place de la recherche dans T.E.T.R.I.S., des acteurs ont ainsi souhaité que soit noté et précisé à l'attention des chercheurs qui viendraient rejoindre la dynamique à l'avenir, qu'un chercheur sur T.E.T.R.I.S. ne devait pas « prendre les acteurs pour des poissons rouges dans un bocal ! ». Les acteurs du PTCE Idesol, eux, mobilisent volontiers des chercheurs habitués à travailler avec eux pour préparer des temps d'échange et de débat ou pour présenter à un groupe travaillant sur un projet, les résultats d'un travail de recherche susceptible d'alimenter la réflexion collective. Dans ces deux cas, ce sont les acteurs qui fixent les règles concernant la place et le rôle des chercheurs dans l'action collective ; mais si sur T.E.T.R.I.S. une certaine posture du chercheur vis-à-vis d'une prise en considération équitable des différents types de savoirs est appréciée par les acteurs, aucune posture particulière du chercheur ne semble prescrite sur Idesol. Pour les PTCE de Lorris et de Matières et Couleurs du Lubéron, nous ne disposons pas des éléments d'observation suffisants faute de temps d'observation participante.

Conclusion de la section 1

En menant une étude multi-cas qualitative et comparative, nous avons montré dans cette première section que la confrontation des réalités de quatre PTCE - dont nous avons explicité les raisons du choix – aux éléments caractéristiques d'un commun de capacités et aux conditions optimales pour qu'une action collective effective s'en approche, nous permettait d'analyser certaines caractéristiques de leur

dynamique institutionnelle, habituellement peu mises en évidence dans les études sur les PTCE : le rôle de la posture des pouvoirs publics et des chercheurs mais aussi l'importance de la valeur et du type de valeur (fonctionnelle et/ou intrinsèque) accordée à des éléments comme la coopération, les liens réciprocaires, l'ouverture aux altérités, les formes de solidarités... **Autant éléments qui structurent le capital social permettant le passage des agencités et capacités individuelles aux agencités et capacités collectives et qui orientent différemment la dynamique institutionnelle des quatre actions collectives que nous avons pu étudier.**

Souhaitant volontairement nous inscrire dans l'économie politique, nous avons également dégagé des préconisations à l'attention des acteurs, des pouvoirs publics locaux et nationaux et des chercheurs.

Toutefois, nous avons à plusieurs reprises souligné que seule une observation participante inscrite dans le temps pouvait nous permettre de faire une analyse plus fine de la trajectoire d'un PTCE en mobilisant l'ensemble des outils élaborés et présentés précédemment (chapitre 4). Cette nécessité d'une immersion du chercheur dans l'action collective provient pour Gilles Allaire (2019) de la dimension intangible des communs, ce que Brondizio, Ostrom et Young (2013) disent également lorsqu'ils soulignent que les chercheurs restant extérieurs ne peuvent identifier les « processus d'organisation internes facilités par le capital social » (p. 120). Ce capital social que nous avons considéré comme l'élément central dans notre analyse des dynamiques institutionnelles puisque permettant d'explicitier le passage des *agencités* individuelles à l'*agencité* collective ne se laisse pas, pour Ostrom, déceler, ni mesurer facilement. Seuls les chercheurs qui sont aussi acteurs du commun pourront éventuellement le mettre à jour en s'aidant d'une approche pluridisciplinaire.

Dans la deuxième section de ce chapitre, nous allons ainsi mener une étude mono-cas centrée sur le PTCE T.E.T.R.I.S. au sein duquel nous avons pu mener des observations participantes pendant toute la durée de cette étude, et dont nous faisons également partie en tant qu'actrice.

Section 2 : Analyse de la dynamique institutionnelle d'un PTCE ayant une finalité de développement durable

Notre objectif est de pouvoir réaliser une analyse de la dynamique institutionnelle d'un PTCE au regard de la finalité de développement local durable proposée par la définition de cet objet de l'ESS ; finalité que nous approchons par *le développement socialement soutenable comme type-idéal du mode de développement dont nous considérons que les PTCE devraient être porteurs.*

Notre position au sein du PTCE T.E.T.R.I.S. nous permet de proposer une étude qualitative mono-cas avec une posture constructiviste, mobilisant l'ensemble des outils que nous avons élaborés.

Dans la première section de ce chapitre, la mise en relation des réalités du PTCE T.E.T.R.I.S. avec les conditions « optimales » d'émergence et de réalisation pour que ce type d'action collective se rapproche des caractéristiques d'un commun de capacités, nous a déjà renseigné sur la dynamique institutionnelle de ce PTCE et notamment sur le rôle qui jouent les pouvoirs publics et la recherche. Nous allons donc dans cette sous-section mobiliser plus spécifiquement le guide de questionnement des capteurs de communs de capacités pour repérer tout d'abord les ruptures ou bifurcations dans la trajectoire de cette dynamique en la questionnant par rapport aux quatre dimensions des capteurs (2.1) ; pour ensuite évaluer sa performance au regard de la finalité de développement locale durable aux différents moments significatifs de sa trajectoire en utilisant l'échelle qualitative des capteurs (2.2).

Nous montrerons ainsi que cette action collective instituante qui s'inscrit dans l'ESS pourrait être considérée comme une tentative « contrariée » de construction effective d'un commun de capacités.

2.1 – La dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. : une action collective inscrite dans la tradition de pensée de l'ESS

En mobilisant le guide de questionnement qui accompagne l'outil des capteurs de communs de capacités - et en codant les éléments observés sur T.E.T.R.I.S. et notés quotidiennement dans notre carnet d'observations, par rapport aux questions concernant les quatre dimensions (communauté, ressources, accessibilité et gouvernance) et les seize capteurs - nous allons chercher à dégager des périodes significatives dans la dynamique institutionnelle de cette action collective, et des éléments montrant son inscription dans la tradition de pensée et d'action de l'ESS.

2.1.1 – La dimension « communauté »

Comme nous l'avons souligné, la dimension communauté est primordiale à la fois parce qu'elle est centrale dans l'approche des communs d'Ostrom, mais aussi parce qu'elle marque le passage de l'individuel au collectif dans l'approche par les capacités élargie (ACE).

Dans l'outil des capteurs, elle comprend quatre sous-dimensions : la question de la délimitation et de l'ouverture de la communauté ; celle de son hétérogénéité ; celle de l'analyse des motivations des membres et celle, que nous avons déjà commencé

à aborder, de la place et du rôle que tiennent les pouvoirs publics locaux. Les questionnements associés à cette dimension nous permettent de distinguer 3 temps dans la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. :

- 1 - la construction du commun potentiel - de juillet 2012 à octobre 2015
- 2 - la confrontation des aspirations sociales et des pratiques – de novembre 2015 à février 2017
- 3 - Un collectif ouvert attentif aux pratiques– de mars 2017 à aujourd’hui

2.1.1.1 – La construction du commun potentiel : de juillet 2012 à octobre 2015

- L’apport d’évaléco

En juillet 2012, l’association évaléco accède de manière précaire (pour 2 ans) à des locaux d’activité polyvalents (des bureaux, un atelier, un jardin, une cour) devant être détruits pour permettre la construction d’un vaste ensemble immobilier.

L’accès à ces locaux, au départ trop vastes (300m²) pour les activités de cette association, se fait dans le cadre d’un accord avec un propriétaire sensible aux finalités de la structure (éducation populaire au développement durable) et acceptant que les loyers dûs soient versés quand l’association en a la capacité ; le reste étant valorisé en mécénat.

Très rapidement, ces locaux se remplissent tout d’abord par l’accueil et l’hébergement d’une association centrée sur la lutte contre la « fracture numérique » par l’accessibilité aux matériels informatiques, via le reconditionnement des ordinateurs et autres machines issus des entreprises de la technopole de Sophia Antipolis. Cette association TEDEE (Traitement Ecoresponsable des Déchets Electroniques des Entreprises) est créée avec les cadres dirigeants d’une entreprise influente de Sophia et grâce à l’appui méthodologique d’évaléco. C’est ensuite au tour d’un collectif citoyen autour de la mobilité à vélo d’être accueilli et accompagné par évaléco pour revitaliser, par leur projet, CHOISIR, une association environnementale vieillissante mais ayant une valeur symbolique et politique forte pour la commune de Mouans-Sartoux.

En parallèle et en complément de l’espace d’échanges créé et animé par la collectivité locale dans le cadre du Contrat Local de Développement de l’ESS, nous identifions l’origine de l’émergence de l’action collective de T.E.T.R.I.S. dans ce moment où évaléco sert d’attracteur et d’incubateur car :

- Ces trois structures (évaléco, TEDEE et CHOISIR) qui ont expérimenté une forme d’agir en commun dans l’espace public de proximité ouvert et animé par évaléco avec ce tiers lieu, forment encore aujourd’hui le socle de la communauté animant la SCIC T.E.T.R.I.S. porteuse du PTCE.
- Cette première expérience de « tiers-lieu » sert encore aujourd’hui de référentiel d’agir commun pour ces structures, évaléco appuyant sa représentation du tiers-lieu sur l’expérimentation sociale du familistère de

Guise en en faisant une relecture par le prisme des pratiques de développement durable et éclairée par le « Tableau de Bord des Pratiques Solidaires²²¹ » élaboré par l'Institut Godin.

- Il est également important de souligner qu'évaléco dispose du fait de sa propre histoire, d'une méthodologie et d'outils lui permettant de repérer et d'accompagner le développement de pratiques de développement durable pris au sens du développement des capacités dans une logique systémique ; et que cette méthodologie l'amène depuis 2012 à coopérer sur des programmes de recherche-action avec l'Institut Godin mais également avec l'IRFEDD (Institut Régional de Formation à l'Environnement et au Développement Durable), une SCIC d'envergure régionale, basée à Aix-en-Provence.

C'est donc dans le cadre du tiers lieu d'évaléco que se construit le capital social qui permet le premier passage de l'individuel au collectif, autour duquel viendront s'agréger en le recomposant les structures rencontrées dans le cadre de l'espace public de proximité ouvert par la collectivité locale. C'est pour nous l'origine de cette action collective.

- Du premier collectif au second

En complémentarité avec l'association évaléco, l'autre acteur central dans l'émergence de la dynamique est donc, comme nous l'avons souligné précédemment, la Communauté d'Agglomération porteuse d'une politique volontariste de développement de l'ESS sur son territoire.

En 2013, cette Communauté de Commune qui ne regroupe alors que 5 communes,²²² sollicite l'association évaléco et sa méthodologie de construction de projets de développement durable pour qu'elle soit le chef de file d'une réponse des acteurs du territoire à l'appel à projet interministériel de 2013 sur les PTCE.

Ce premier collectif, réuni par la collectivité pour « faire » PTCE, est centré sur la gestion des déchets : on y trouve, en plus d'évaléco, une association (Elya) porteuse d'un projet de recyclerie, une entreprise adaptée (SES Collecte&Recyclage) et TEDEE. Outre que le projet ne fait pas partie des projets de PTCE émergents retenus par l'état, ce premier collectif n'arrive pas à développer de projets en coopération, faute de réussir à définir un intérêt mutuel au-delà des intérêts individuels des structures, voire des personnes au sein de ses structures. La recherche de cet intérêt mutuel passe alors par la tentative d'identification du « plus petit dénominateur commun » conduisant à tenter de « spécialiser » le projet de coopération sur des déchets particuliers.

²²¹http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20140204/201301_InstitutGodin_ISPratiquesSolidaires.pdf

²²² Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence (CAPAP) qui comprend les communes de Grasse, Mouans-Sartoux, Pégomas, Auribeau-sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne.

A l'été 2014, évaléco, ne se reconnaissant plus dans ce projet, propose à la collectivité de sortir de cette logique et d'élargir la finalité en cherchant à construire un projet de coopérations à partir du « plus grand dénominateur commun », à savoir : la transition écologique du territoire.

Fin 2014, le basculement vers cette finalité, accompagné par le service ESS de la collectivité²²³, permet l'élargissement du collectif à de nouvelles structures qui ne se reconnaissaient pas comme acteurs des déchets. L'association Résines Estérel Azur porteuse de 3 chantiers d'insertion, Fleurs de Batié (association issue de la paroisse et porteuse d'activités de solidarité internationale autour de l'accès à l'eau) ainsi que CHOISIR rejoignent le collectif, tandis que l'association Elya s'en écarte pour s'associer avec la régie de quartier qui lui offre un accès plus rapide à des locaux, ce qui n'est pas sans révéler son intérêt opportuniste pour le premier projet de coopération.

C'est ce deuxième collectif qui va porter le projet du PTCE T.E.T.R.I.S.

- L'élaboration du projet de PTCE T.E.T.R.I.S.

De 2014 à 2015, emmenés par leurs leaders (le bureau d'évaléco et la directrice de l'A.C.I.²²⁴. Résines Esterel Azur), les acteurs de T.E.T.R.I.S. ont alors structuré le projet collectif de T.E.T.R.I.S. autour de 4 axes complémentaires et interdépendants qui devaient guider le développement des activités socio-économiques des structures membres et qui sont explicitement inspirés de l'approche par les capacités du développement durable :

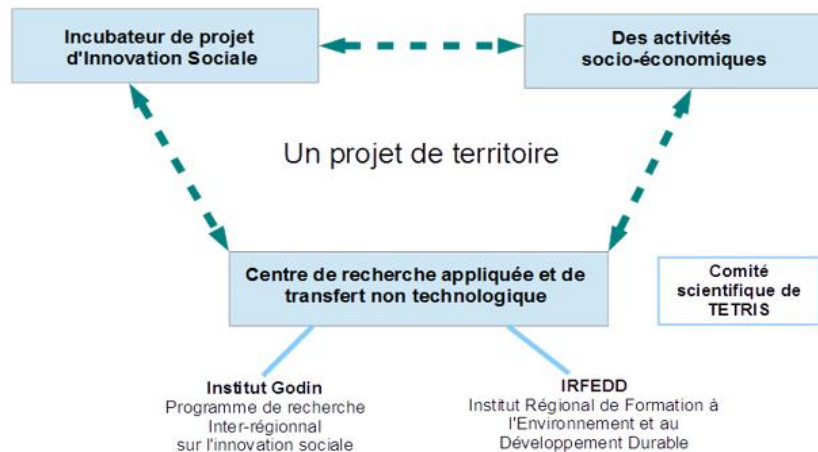
- 1 - Gestion des ressources et déchets pour une économie circulaire de territoire.
- 2 - Développement des mobilités au sens de déplacements doux, mais aussi de mobilité socio-professionnelle et de mobilité cognitive (formation tout au long de la vie).
- 3 - Produire et échanger autrement - qui comprenait un projet de monnaie locale complémentaire.
- 4 - Développement d'une économie sociale du numérique, qui vise à mettre les outils et usages du numérique au service de projets à forte utilité sociale et environnementale.

Ils définissent également une méthodologie qui constitue le socle de cette action collective : organiser un va-et-vient constant, une « pollinisation » croisée entre : les activités socio-économiques portées par les membres, des activités de recherche et développement, et des activités émergentes issues des coopérations. Le schéma

²²³ Au 1^{er} janvier 2014, la CAPAP fusionne avec deux autres communautés de communes beaucoup plus rurales (Monts d'Azur et Val de Siagne) pour former la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) composée de 23 communes.

²²⁴ A.C.I. : Association Chantier d'Insertion

suivant, défini fin 2014 pour illustrer ce mode d’agir commun, continue d’être présent dans les documents produits par T.E.T.R.I.S. :



Cette période correspond clairement à celle de l’élaboration de « l’utopie sociale » de T.E.T.R.I.S., qui mobilise l’approche par les capacités du développement durable partagée par évaléco et la directrice de Résines.

Les leaders de ce qui deviendra T.E.T.R.I.S. ont donc une aspiration sociale à un mode de développement socialement durable assez clairement partagée. Ils dessinent également *le potentiel mode d’entreprendre* à mettre en œuvre conjointement pour y arriver en s’appuyant sur *l’approche socio-territoriale de l’innovation sociale* apportée par évaléco du fait de son travail avec l’Institut Godin, sur *la place centrale accordée à la recherche* et sur *la référence aux communs*.

Contrairement à la loi de 2014 qui définit précisément le mode d’entreprendre des entreprises de l’ESS et laisse dans le flou le mode de développement qui doit en découler, la construction de T.E.T.R.I.S. passe par la définition précise du mode de développement recherché comme un avenir souhaitable et crédible mais reste flou sur le mode d’entreprendre, qui est davantage pensé comme une démarche d’expérimentation par essai-erreur.

Le choix de l’acronyme T.E.T.R.I.S. en mars 2015 traduit ce processus d’élaboration de ce que nous pouvons nommer, en référence à notre cadre conceptuel, un commun de capacités potentiel²²⁵ : Transition Ecologique Territoriale (la finalité, le mode de développement recherché) par la Recherche et l’Innovation Sociale (le mode d’entreprendre).

²²⁵ Une action collective se rapprochant des caractéristiques d’un commun de capacités, située dans l’espace des capacités collectives ouvert par l’*agencité* collective construite par le partage d’une aspiration sociale au développement socialement soutenable et qui peut constituer le futur souhaitable et crédible qui guide la réalisation effective de l’action collective.

Il pourrait sembler « évident » que la création de la SCIC T.E.T.R.I.S. en mai 2015 constitue un évènement à considérer comme une bifurcation ou comme un moment structurant de la trajectoire de la dynamique institutionnelle de cette action collective, mais il n'en est rien si nous l'observons à partir du prisme de la dimension « communauté ».

En effet, la décision collective de créer une SCIC s'inscrit dans le cours de l'élaboration de ce projet de coopération territoriale, et répond à deux préoccupations partagées qui ont émergé au cours de ce processus : la recherche d'un véhicule juridique permettant de porter le risque de la location en commun de locaux alors qu'aucune des associations impliquées n'a l'envergure économique pour le faire, compte tenu des prix du foncier à Grasse ; et l'identification des avantages qu'une structure commerciale pourrait leur procurer, notamment en termes de légitimité et de crédibilité vis-à-vis des entreprises dites traditionnelles et des pouvoirs publics locaux.

L'écriture des statuts de la SCIC s'est ainsi faite en collectif comme un élément de structuration parmi d'autres du projet de coopération territoriale.

Le préambule des statuts de la SCIC (voir annexe 4) a ainsi permis de poser les principes directeurs de l'action collective imaginée et les règles d'accès à la communauté alors souhaitées par les membres. En effet, même si l'entrée au sociétariat de la SCIC n'a jamais été considérée comme un prérequis pour pouvoir se dire membre du PTCE, l'idée que l'accès et le maintien dans la communauté exigeaient un engagement dans une démarche de développement durable et d'économie solidaire était très présente durant cette phase d'émergence.

L'objectif était donc d'être ouvert à toutes les structures ou personnes physiques prêtes à s'engager dans ce sens. Les règles posées à cette époque pour l'accès à la SCIC traduisaient ces exigences partagées entre les leaders pour accueillir et catégoriser les membres du PTCE. Ainsi, les attendus concernant les sociétaires de la SCIC T.E.T.R.I.S., prévus dans le préambule de ses statuts, sont de s'engager dans une démarche d'amélioration continue pour : « traduire les valeurs et principes coopératifs dans leurs pratiques et intégrer les finalités du développement local durable et de la transition écologique dans leurs stratégies, actions et pratiques ». Dans cette période d'émergence, l'idée partagée était également de se doter d'un outil permettant d'évaluer ces engagements en s'appuyant sur l'outil d'évaléco pour les pratiques de développement durable et sur l'outil du Tableau de Bord des Pratiques Solidaires de l'Institut Godin pour les pratiques d'économie solidaire.

- Hétérogénéité des motivations

L'homogénéité du groupe n'est cependant pas une évidence.

Au sein de T.E.T.R.I.S., nous avons des individus dirigeants de structures membres qui partagent une perception commune de la finalité de transition écologique du

territoire, des manières de faire pour l’atteindre, et ils ont joué un rôle de leaders en entraînant leur structure dans l’action collective. Mais cette perception commune n’est pas partagée par toutes les structures (en particulier l’entreprise adaptée SES Collecte&Recyclage et la CAPG), ni, de la même manière, à l’intérieur de chacune des structures membre de T.E.T.R.I.S. : les associations d’éducation populaire ont organisé des temps de réflexion et d’échanges autour du projet avec leurs salariés, adhérents, bénévoles leur permettant de se sentir légitimes à entrer en tant que personnes physiques dans la future SCIC ; alors que pour les chantiers d’insertion la perception commune est restée centrée sur la directrice, sans être partagée ni avec les membres du bureau de l’association, ni avec les encadrants techniques et encore moins avec les autres salariés.

Seule la perception de la difficulté d’accès à des locaux d’activités semble réellement partagée alors que la finalité de développement durable, pourtant à priori acceptée par tous, ne fait pas l’objet d’une perception commune comme le montrent les écarts du vocabulaire utilisé lors des entretiens que nous avons menés.

Le tableau suivant présente les acteurs impliqués, leurs principales motivations et leurs apports projetés dans cette dynamique collective territoriale lors de sa phase d’émergence.

Figure 58 – Les acteurs de T.E.T.R.I.S. lors de la phase d’émergence

Les acteurs	Leurs activités	Leurs attentes	Leur rôle dans la dynamique collective
Évaléco Association	-Education populaire au développement durable (DD) -Accompagnement de projets collectifs - organisme de formation	- travailler sur la coopération au service de la transition écologique du territoire - explorer la construction de communs	- Rôle de leader - apport de la réflexion sur les liens entre développement durable (DD), capacités et communs - nombreux bénévoles impliqués dans l’émergence de T.E.T.R.I.S.
Résines Esterel Azur Association Chantier d’Insertion A.C.I.	3 chantiers d’insertions - maroquinerie en bâches évènementielles récupérées - ébénisterie avec du bois de récupération - vente à l’Autre Boutique en centre-ville de Grasse	- trouver de nouvelles activités support d’insertion - accéder à des locaux permettant la création d’un nouveau chantier cuisine-traiteur avec les produits vendus à l’Autre Boutique	- Rôle de leader de la Directrice de l’association mais peu de l’ensemble de la structure - Proposer des supports d’insertion à partir d’activités concourant au développement durable

	(produits locaux, durables, ESS)		
SES Collectes Recyclage Entreprise adaptée - SAS	- collecte de papiers, livres, tissus, D3E - massification pour revente	- entreprise jeune cherchant à s'implanter sur le territoire - recherche de complémentarités dans les exutoires	- capacités de collectes - Aurait dû assumer un rôle de leader mais a plutôt développé des comportements de passager clandestin (non-paiement des loyers) ayant mené à son exclusion de T.E.T.R.I.S.
Fleurs de Batié Association	Solidarité locale et internationale (Burkina Faso)	- espace de stockage - recherche de synergies - mutualisation des moyens dont les ressources bénévoles	- bénévoles impliqués dans T.E.T.R.I.S. (réalisation des travaux, animations...)
Réseau TEDEE Association	- Reconditionnement, recyclage et démantèlement de matériel informatique	- développer des coopérations opérationnelles - accéder à un local	- projet incubé - compléter les activités de médiation numérique - assurer un lien avec les entreprises de Sophia - offrir un support potentiel d'activités d'insertion basée sur l'économie circulaire
CHOISIR Association	Lever les freins à l'usage du vélo au quotidien - atelier vélo participatif - vélo école - cartographie participative d'itinéraires « Vélo-Taf »	- recherche de synergies - accéder à des locaux - mutualisation des moyens dont les ressources bénévoles	- projet incubé - support potentiel d'activités pour les chantiers d'insertion basées sur l'accès à la mobilité et l'économie circulaire
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) EPCI	Collectivité locale	- politique de soutien à l'ESS - développer les coopérations - répondre aux enjeux et besoins du territoire	- animation et gouvernance - implication personnelle des techniciens et élus dans le projet - levée des freins par le travail interservices - financements

Si l'émergence de l'action collective a pu s'appuyer sur une perception commune restreinte à un petit nombre de personnes ayant des positions stratégiques dans les structures membres, la construction du commun s'est heurtée régulièrement à cette insuffisance de partage du sens de la finalité commune affichée, et cela reste encore aujourd'hui un enjeu majeur.

Elle peut permettre d'expliquer les difficultés rencontrées avec SES Collecte&Recyclage qui a développé des comportements de passager clandestin dès l'installation du collectif dans des locaux mutualisés en juillet 2015 (non-paiement des loyers et plus largement non-respect des engagements pris vis-à-vis du collectif), obligeant les autres acteurs à construire de nouvelles règles de gouvernance concernant la gestion des conflits et à finir par exclure formellement cette structure en juin 2016.

Mais ici encore les comportements de SES, qui pourraient être facilement interprétés comme la cause de la bifurcation de trajectoire de la dynamique institutionnelle à partir d'octobre 2015, ne vont en réalité pas mettre à mal cette dynamique ; nous pouvons supposer que si le groupe de leaders avait pu rester inchangé, l'action collective aurait trouvé plus rapidement comment mettre fin à ces agissements et réussi à surmonter leurs conséquences financières. Dans la perspective de la dimension « communauté », c'est bien davantage le départ précipité de la directrice de Résines qui a, selon nous, durablement déséquilibré cette dynamique en entraînant une longue période de tensions autour de la confrontation des aspirations sociales et des pratiques

2.1.1.2 - la confrontation des aspirations sociales et des pratiques – novembre 2015 à février 2017

- Un départ non anticipé

En octobre 2015 - alors que l'action collective potentielle commence à se réaliser puisque le collectif s'est installé dans des locaux mutualisés, approchés comme un commun (nous y reviendrons), et que les premières activités en coopération sont lancées - la directrice des chantiers d'insertion, qui a conçu tout le projet avec les leaders d'évaléco et les techniciens de la collectivité locale en charge de l'ESS, annonce qu'elle quitte ses fonctions. Officiellement ce départ est présenté, sur le moment, comme un départ en retraite précipité pour des raisons familiales ; la cause effective de ce départ brutal ne sera connue des autres acteurs que bien plus tard : il semblerait que la construction du projet de T.E.T.R.I.S. ait déstabilisé la relation entre la directrice de Résines et le président de cette association en donnant à la directrice un espace d'autonomie et de créativité en adéquation avec sa conception de l'insertion comme un espace de développement et de restructuration des capacités des personnes. Cette prise d'autonomie par le biais de l'élaboration puis du début de mise en œuvre de l'action collective de T.E.T.R.I.S., ainsi que le gain d'influence que cela lui a donné à l'échelle du territoire, semblent à l'origine de la crise de gouvernance au sein de Résines Esterel Azur. Préférant stopper son activité professionnelle, la directrice de Résines quitte la dynamique en moins d'un mois en laissant son adjointe prendre la direction.

Les acteurs de T.E.T.R.I.S. et en particulier les leaders, vont alors chercher à poursuivre sur la même trajectoire et mettront du temps à s'apercevoir que ce départ constitue une bifurcation profonde. Durant tout l'automne 2015, les leaders d'évaléco, constatant que la nouvelle directrice n'a pas eu accès au partage de l'aspiration sociale ni aux modalités de mises en œuvre des coopérations initialement prévues avec sa prédécesseur, vont ainsi tenter de lui faire partager les fondements de cette action collective tout en poursuivant la mise en place des activités en coopération (création d'une ligne de tri du textile, définition des règles d'usage de la cuisine semi-professionnelle installée par Résines, création d'un marché de l'ESS « le Marché Libre de la Marigarde »...).

Mais dès le début de l'année 2016, nous avons pu constater et consigner au quotidien l'apparition de plus en plus fréquente de sujets de tension révélant un désaccord croissant sur l'aspiration sociale de l'action collective.

Dans cette dimension « communauté », cette deuxième phase qui s'ouvre avec le départ d'un des leaders de la dynamique, se caractérise ainsi par la confrontation des motivations et des aspirations et par le changement de rôle de la collectivité locale.

- La confrontation des motivations

Lors de la création de la SCIC T.E.T.R.I.S., deux structures d'Insertion par l'Activité Economique sont entrées au sociétariat en tant que structures leaders (« locaux-moteurs ») aux côtés d'évaléco et de SES Collecte&Recyclage : l'association Résines Esterel Azur mais également l'association intermédiaire d'insertion Initiatives Emplois. La directrice de Résines était également directrice adjointe d'Initiatives Emploi, pendant que le président de Résines Esterel Azur était directeur d'Initiatives Emploi. Ces deux SIAE étant fortement intégrées, elles sont entrées toutes les deux au sociétariat de T.E.T.R.I.S. même si, dans la réalité des coopérations et de l'agir commun, seule l'association Résines faisait réellement partie du PTCE.

Après le départ de la première directrice de Résines, les autres acteurs du PTCE ont essayé de continuer la construction de l'action collective et de ses règles avec la nouvelle directrice, alors que la personne effectivement décisionnaire et en capacité d'influencer la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. était en fait le président de Résines et directeur d'Initiatives Emploi.

Cette « erreur » dans l'analyse de la nouvelle configuration du collectif va entraîner l'action collective dans un enchaînement de tensions et de conflits aboutissant à l'explosion du collectif et empêchant de trouver les solutions financières qui auraient permis de compenser les impacts du comportement de passer clandestin de SES Collecte&Recyclage.

En utilisant notre guide de questionnement, nous identifions que l'origine de ces tensions et conflits se trouve dans la trajectoire divergente des motivations des personnes impliquées :

- les premières activités réalisées en commun - comme la possibilité pour toutes les personnes fréquentant les locaux mutualisés d'accéder aux activités mises en œuvre par chacune des structures ; l'aménagement des espaces de convivialité sur le site avec des équipes composées de salariés en insertion, de bénévoles et de salariés des autres structures ... - ont renforcé l'aspiration sociale transformative de la plupart des personnes impliquées dans les structures attachées au développement des capacités individuelles et collectives (évaléco, CHOISIR, Fleurs de Batié).

Ce qui était au départ un avenir souhaitable et une action collective potentielle pour s'en approcher a ainsi commencé à devenir une action collective effective produisant des résultats jugés encourageants par les personnes impliquées ; leur aspiration sociale s'en est trouvée confirmée ainsi que leur sentiment de légitimité à faire. Ces personnes - dont en particulier les membres de l'association évaluéco qui ont beaucoup contribué à la première phase - sont donc moins susceptibles d'accepter de devoir rediscuter, renégocier la finalité du PTCE et les modalités de mises en œuvre des coopérations.

- Le président de Résines Estérel Azur est dans une tout autre logique : il exprime le fait qu'il a déjà tenté plusieurs fois par le passé de faire coopérer des structures mais que « ça ne marche jamais ». Il est donc persuadé que le PTCE T.E.T.R.I.S. ne fonctionnera pas mais que « comme T.E.T.R.I.S. est soutenu par la collectivité, mieux vaut être dedans que dehors ». Compte tenu de ce que nous avons retenu des travaux d'Ostrom sur les conditions favorables à l'émergence et au déroulement des actions collectives instituant, nous pouvons considérer que cette expression d'une absence de reconnaissance de la valeur intrinsèque de la coopération constitue un frein important pour la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S., tout comme l'expression de la recherche d'un intérêt purement centré sur sa propre structure.
- Cette nouvelle posture de Résines, en tant que structure sociétaire de la SCIC et membre du PTCE, s'exprime avec une intensité croissante dans les décisions de la deuxième (octobre 2015 – septembre 2016), puis de la troisième directrice de ces chantiers d'insertion : retrait de certaines activités provoquant leur arrêt (chaîne de tri textile, atelier de reconditionnement des ordinateurs), remise en cause des échanges réciproques liés à ces activités, interdiction faite aux salariés en insertion

de participer aux activités d'éducation populaire proposées sur le site, cloisonnements des espaces jusque-là laissés ouverts pour favoriser les échanges...

Chacune de ces manifestations des motivations de Résines est vécue comme une remise en cause de l'aspiration sociale transformative de T.E.T.R.I.S. par celles et ceux qui la portent et génère des tensions interpersonnelles fortes qui progressivement tendront à s'exprimer dans des violences verbales.

Alors que la première directrice de Résines avait renforcé cette aspiration au développement équitable des capacités en engageant les chantiers d'insertion dans une expérimentation basée sur le décroisement des activités et des espaces, le président de Résines impose progressivement une dévalorisation du projet initial qualifié de « monde de bisounours », pour revenir à une approche de l'insertion centrée sur l'accès au marché du travail - qualifié de « monde réel » qui nécessite que les personnes « apprennent les règles » - mais aussi que les chantiers se préoccupent davantage de leur modèle économique. Très rapidement, toutes les expérimentations reposant sur les échanges réciproques, non monétaires et mélangeant les différents publics fréquentant le lieu sont abandonnées et remplacées par des propositions d'échanges uniquement marchands et monétaires. Toutes les interventions de Résines font alors l'objet d'une facturation, ce qui va provoquer le retrait des structures d'éducation populaire et mettre ainsi fin à toute forme de coopération avec Résines.

Alors que l'action collective a été construite avec trois structures leaders (évaléco, Résines et SES Collecte&Recyclage), le comportement de passager clandestin de SES Collecte&Recyclage et le revirement de posture de Résines laissent apparaître deux « camps », deux conceptions du projet de coopération territoriale qui seront d'autant plus inconciliables que les porteurs de la visée transformative bercés par leurs premières réussites vont subir ces changements sans vraiment être en capacité de les analyser. Le seul point qui arrivera à faire l'unanimité sera la nécessité d'exclure SES Collecte Recyclage de la SCIC, des locaux et du PTCE, ce qui sera réalisé en juin 2016.

Du point de vue de la dimension « communauté », cette deuxième phase de la dynamique institutionnelle du PTCE T.E.T.R.I.S. montre que, si **le partage de l'aspiration sociale n'est pas une donnée fixe des actions collectives et nécessite une attention continue, c'est aussi un élément susceptible de fluctuer au grès des rapports de force se faisant et se défaisant au sein du collectif.**

- La nouvelle place de la collectivité locale

A l'aide de notre guide de questionnement, nous pouvons mettre à jour une évolution dans la place dévolue et prise par la collectivité locale au cours de cette période.

Durant la phase d'élaboration du projet de coopération territoriale, les deux techniciens et l' élu en charge de l'ESS sont effectivement présents dans le collectif et la collectivité a une posture clairement facilitatrice en favorisant les rencontres et les ébauches de coopérations autour du projet de PTCE. La collectivité locale n'est pas encore devenue sociétaire de la SCIC T.E.T.R.I.S. (ce ne sera effectif qu'en juin 2016) et ses représentants semblent partager ou pour le moins ne pas s'opposer à la visée transformative portée par les leaders.

En septembre 2015 est votée la première subvention de soutien à la SCIC T.E.T.R.I.S. pour son rôle de portage du PTCE et de mai à décembre 2015, la posture de la collectivité est clairement celle d'un membre du collectif s'impliquant fortement dans son installation sur le lieu partagé loué à un propriétaire privé.

Début 2016, avec l'apparition des premières tensions après le départ de la première directrice de Résines et les difficultés rencontrées par le collectif avec SES Collecte&Recyclage, la posture de la collectivité va changer :

- La chargée de mission ESS reste dans la posture de membre du collectif et adhère personnellement à l'aspiration sociale transformative des leaders ;
- l' élu en charge de l'ESS développe une posture à la fois facilitatrice (il entre en son nom propre au sociétariat de T.E.T.R.I.S.) mais également tutélaire comme garant des fonds publics engagés. Il engage également très nettement la collectivité dans un rôle de médiateur des conflits en mandatant le deuxième technicien dans ce rôle, ce qui sera au départ accepté par l'ensemble des membres du collectif ;
- le directeur du service (supérieur hiérarchique de la première) endosse ce rôle de médiateur, mais adopte également très rapidement une posture tutélaire en manifestant ses doutes vis-à-vis de l'aspiration sociale transformative et de l'approche par les communs des locaux, et cherchera à ramener le collectif vers les « réalités économiques » et les « exigences réglementaires ». Il manifeste sans l'exprimer verbalement une adhésion à une approche réparatrice de l'ESS qu'il aborde prioritairement au travers des activités d'insertion.

Cette fonction de médiateur des conflits que se donne la collectivité au nom de son rôle de garant de l'intérêt général va dans un premier temps permettre la suspension du conflit entre le collectif et SES Collecte&Recyclage par son départ des locaux mutualisés et son exclusion à l'unanimité du sociétariat de la SCIC.

Cette médiation ne permettra toutefois pas que cette entreprise adaptée toujours soutenue par la DIRECCTE rembourse ses dettes²²⁶.

En revanche, cette fonction de médiation échouera totalement dans le cas du conflit entre Résines Esterel Azur emmené par son président et les autres membres du collectif. Dans cette deuxième médiation, le technicien mandaté va manifester sans l'exprimer directement son adhésion à une approche gestionnaire de la finalité du PTCE, comme devant avant tout générer du chiffre d'affaire et de l'emploi : approche qui est interprétée comme un soutien par le directeur de Résines et comme un revirement incompréhensible par les membres des structures d'éducation populaire (évaléco, CHOISIR). Mais ce technicien exprimera son attachement à la reconnaissance de la valeur intrinsèque des coopérations, ce qui provoque cette fois l'incompréhension du directeur de Résines qui n'y voit qu'une valeur utilitariste par rapport à ses propres objectifs mais emporte l'adhésion de tous les autres membres.

La première phase de cette médiation se soldera par l'arrêt de toute coopération à la fin 2016, puis par la sortie de Résines Esterel Azur et d'Initiatives Emploi de la SCIC en février 2017.

Le comportement de Résines qui impose au reste du collectif son choix de rester dans les locaux sans en respecter les règles²²⁷, puis qui exige que ces règles évoluent dans le sens de ses propres pratiques en portant un discours dévalorisant les pratiques des autres structures et en particulier celles d'éducation populaire²²⁸, renouèle le conflit et provoque l'ouverture d'une deuxième phase de négociation animée par le technicien de la collectivité, qui se soldera par le départ de Résines des locaux en septembre 2017.

Du point de vue de la dimension « communauté », cette deuxième phase de la dynamique institutionnelle du PTCE T.E.T.R.I.S. nous enseigne que :

- la place et la posture des collectivités locales évoluent dans le temps provoquant de fait une évolution de la structure et/ou du fonctionnement de la communauté ;
- les représentants de la collectivité locale au sein du collectif peuvent eux-mêmes être porteurs de représentations de la finalité de l'action collective qui divergent ou convergent et qui peuvent venir renforcer ou empêcher la construction d'une aspiration sociale partagée.

²²⁶ Un jugement donnera raison à la SCIC T.E.T.R.I.S. en 2017 mais l'entreprise SES Collecte et Recyclage se déclarera alors en cessation de paiement.

²²⁷ Puisque d'après le bail signé par T.E.T.R.I.S., seuls les sociétaires de la SCIC peuvent bénéficier d'un bail de sous-location.

²²⁸ La troisième directrice et les encadrants techniques de Résines, exigent ainsi que les horaires de déjeuner de l'ensemble des personnes fréquentant le site soit calqués sur leurs horaires, que les repas partagés aient lieu en dehors des jours de présence des salariés en insertion, mais aussi que les jeunes fréquentant les structures d'éducation populaire arrêtent de jouer au ballon dans la cour ... car cela ne correspond pas à un environnement de travail « normal » pour des salariés en insertion.

- Une action collective prise dans le système de tensions de l'ESS

Dans cette deuxième période, la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. abordée par le prisme de la communauté se révèle prise dans la tension intrinsèque à l'ESS entre une visée transformative exprimant la dimension politique que certains acteurs souhaitent donner au PTCE et une visée réformatrice plus centrée sur la dimension économique mise en avant par d'autres membres. Le double risque d'échec, à la fois éthique et économique, qui menace toute initiative de l'ESS du fait de sa double inscription dans une dimension politique et une dimension économique semble particulièrement prégnant pour T.E.T.R.I.S. durant cette période qui voit s'affronter les aspirations sociales et les motivations, et qui se solde également par des difficultés économiques structurelles qui vont durablement marquer la phase suivante de la dynamique.

Cette deuxième période voit également s'affronter les conceptions émancipatrices et protectrices de l'ESS, en particulier via les approches différentes des publics en insertion entre les membres du collectif. Cette tension, qui traduit également des approches différentes des formes de solidarité recherchée (démocratique ou philanthropique), se révèle en premier lieu dans les pratiques et dans les règles édictées par chacune des structures membres - et en particulier au sein même de l'évolution de la structure d'insertion. Au départ, les membres des associations d'éducation populaire (et revendiquant leur laïcité) appréhendaient surtout qu'il leur soit difficile de coopérer avec les membres de l'association culturelle Fleurs de Batié ; mais les pratiques proches, la recherche d'une solidarité démocratique et la reconnaissance de l'égalité en dignité de chacun ont permis aux coopérations de se mettre en place malgré les écarts de croyance. En revanche, les écarts culturels n'avaient pas du tout été anticipés entre les structures d'éducation populaire et les SIAE. La découverte que leur conception respective de la solidarité recherchée pouvait être antinomique a été source d'incompréhension, mais aussi d'indignation et de revendication des deux côtés.

L'évènement qui fait basculer la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. dans sa troisième et dernière période du point de vue de la dimension « communauté », est l'Assemblée Générale de la SCIC qui a lieu en mars 2017 et qui permet un profond renouvellement de la composition du collectif. Ce moment de bascule n'est donc pas, comme on pourrait s'y attendre, le moment où Résines quitte les locaux mutualisés (septembre 2017) puisque ce déménagement correspond en fait à l'aboutissement logique de sa dynamique de sortie entamée lors de cette Assemblée Générale de mars 2017.

2.1.1.3 - Un collectif ouvert attentif aux pratiques – de mars 2017 à aujourd’hui

En restant centré sur la dimension « communauté », notre guide de questionnement nous permet de considérer que malgré les nombreuses entrées dans le sociétariat de la SCIC, la logique de structuration de la communauté est restée globalement stable depuis mars 2017.

- Une nouvelle approche du collectif

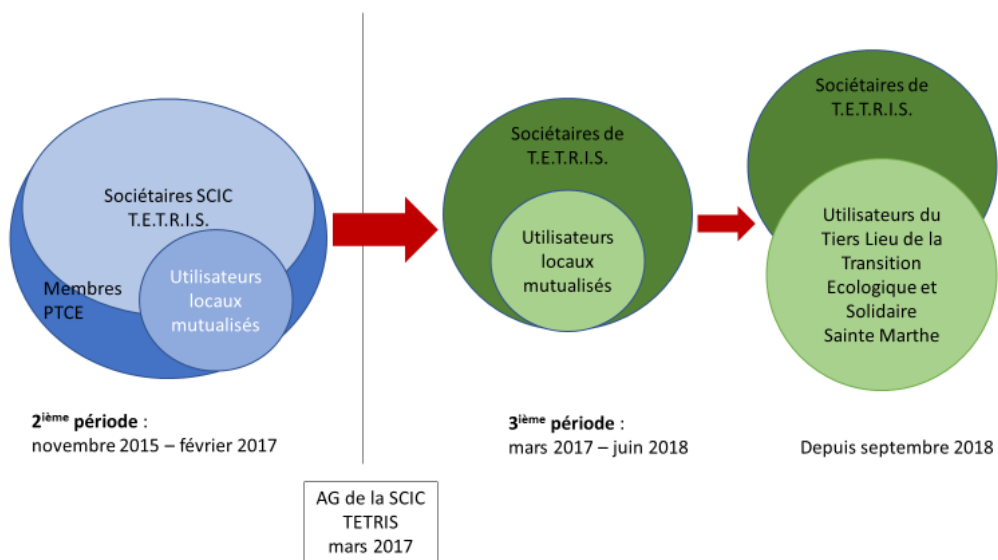
Les difficultés internes vécues par le collectif vont provoquer des évolutions notables dans sa structuration et en premier lieu, un recentrage du collectif sur les sociétaires de la SCIC T.E.T.R.I.S. et sur les occupants des locaux mutualisés. Ajouté à l’effacement de la politique nationale de soutien aux PTCE, et au détricotage de la politique régionale de soutien à l’ESS par la nouvelle mandature élue fin 2015, ces crises successives font passer le portage d’un Pôle Territorial de Coopération Economique au second plan. Le collectif porteur de sens n’est plus celui qui se définit par sa participation à un PTCE, mais celui qui est composé à la fois des sociétaires de la SCIC et des structures installées dans le tiers lieu porté juridiquement par la SCIC.

Tant que T.E.T.R.I.S. disposait des locaux initialement loués (jusqu’en juin 2018), un lien juridique existait entre ces deux sous-collectifs puisque les utilisateurs des locaux étaient légalement tenus d’être sociétaires de la SCIC ; le sous-groupe des utilisateurs du lieu était inclus dans celui des sociétaires.

Mais depuis l’installation dans le nouveau lieu (septembre 2018), les deux sous-collectifs sont juridiquement disjoints et le sous-groupe des utilisateurs du tiers lieu de Sainte Marthe ne recoupe pas celui des sociétaires de la SCIC T.E.T.R.I.S.

La communauté porteuse de l’action collective conserve son hétérogénéité, mais a perdu sa référence institutionnalisée à l’objet PTCE.

Figure 59 – Passage de la phase 2 à la phase 3 dans la dimension « communauté » de la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S.



- Un collectif qui s'étoffe et se diversifie

Après le départ de SES Collecte Recyclage et de Résines Estérel Azur, le collectif s'est soudé autour de la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la coopération comme axe central autorisant l'appartenance au collectif. Il se veut donc ouvert à tout membre (personne physique ou morale) ayant une attitude positive vis-à-vis des coopérations - qu'elles soient de moyens, de projets ou plus stratégiques.

L'aspiration sociale transformative vers un mode de développement socialement soutenable reste le futur souhaitable d'un cercle de structures (évaléco, TEDEE, Fleurs de Batié) et surtout de personnes physiques entrées au sociétariat pour cette finalité et qui la revendiquent, mais elle n'est plus considérée comme un prérequis d'accès à la communauté.

Ce recentrage de l'accès à la communauté sur le mode d'agir en commun (la coopération) plutôt que sur la finalité de cet agir commun permet d'apaiser les tensions apparues avec la collectivité locale lors des phases de médiation, et d'élargir rapidement le collectif pour redonner un second élan à l'action collective.

Le collectif va s'étoffer et se diversifier, tant dans le groupe des sociétaires de la SCIC que dans celui des utilisateurs du tiers lieu :

- En ce qui concerne le groupe des sociétaires de la SCIC : Dès l'Assemblée Générale de mars 2017 qui voit la sortie de deux structures de poids du sociétariat, cinq autres structures demandent leur admission ainsi que 9 personnes physiques. Parmi ces cinq structures, trois sont des associations incubées par T.E.T.R.I.S. (Repair Café Pays de Grasse, Zones Blanches et Agir Pour des Echanges Solidaires et Ecologiques²²⁹ - APESE), une est une entreprise adaptée dont l'activité porte sur la collecte et le tri du papier (La Drisse), et la dernière est une association porteuse de chantiers d'insertion sur le maraichage bio (Les jardins de la vallée de la Siagne²³⁰). A l'Assemblée Générale de 2018, deux autres structures incubées entreront au sociétariat (la SARL Pyrartmide et l'association La Meute, qui développe une épicerie coopérative), et celle de 2019 verra l'entrée de 8 personnes physiques dont 5 chercheurs en leur nom propre. Depuis 2017, seules deux personnes physiques ont demandé à sortir du sociétariat pour cause de désaccord avec la conception du modèle économique.

- en ce qui concerne, les utilisateurs du tiers lieu : Les premiers locaux hébergeaient en juin 2018, huit des structures sociétaires (évaléco, TEDEE, APESE, Zones Blanches, Pyrartmide, La Meute, Repair Café Pays de Grasse, CHOISIR). Si les locaux actuels n'hébergent plus que quatre de ces structures (évaléco, TEDEE, APESE,

²²⁹ Association porteuse d'un projet de monnaie locale complémentaire

²³⁰ Membre du réseau Cocagne

CHOISIR), ils accueillent également les activités de cinq associations²³¹ et de trois porteurs de projets. Nous reviendrons plus avant sur les causes et les circonstances de ce changement de locaux au travers de la dimension « ressources » de notre guide de questionnement.

La communauté s'est ainsi élargie avec des structures et personnes ayant toutes un lien avec le développement local durable abordé par le développement des capacités, mais sans que ce lien ne soit forcément conscientisé et exprimé par les structures, ni que cela ne constitue leur aspiration sociale. Dans cette troisième phase de cette dynamique, l'ouverture du collectif passe donc également par l'acceptation de la pluralité des motivations des membres.

- L'ouverture à une pluralité de motivation

Le premier cercle de membres, moteur de l'action collective, n'est plus formé que des personnes physiques (une vingtaine de sociétaires de la SCIC) et morales qui gravitent directement autour de l'association évaléco, et qui fréquentent régulièrement le tiers-lieu.

A partir d'une pensée réflexive sur les événements vécus par le collectif et sur les pratiques effectives de développement durable de chacun-e (à l'aide de la grille d'analyse d'évaléco), ce premier cercle, qui se vit comme « le cœur du commun », a admis que le partage de leur aspiration sociale transformative et de leur futur souhaitable et crédible autour d'un mode de développement socialement soutenable ne devait plus être la clé d'entrée dans la communauté, mais pouvait être vue comme le résultat d'un apprentissage par la coopération. L'idée qui s'impose au sein de ce premier cercle est donc plutôt de chercher à développer des activités avec les structures et personnes qui souhaitent coopérer, et de parier sur le processus d'apprentissage que cela va générer pour que certains de ces membres (dans l'idéal tous) rejoignent progressivement, en l'adoptant volontairement, cette aspiration sociale transformative une fois qu'ils en auront saisi les tenants et les aboutissants.

Ce premier cercle est toujours moteur de l'action collective instituante puisque ses membres animent le collectif, prennent soin du tiers lieu, permettent, par leur engagement, aux activités en coopération d'émerger, et sont présents dans tous les niveaux de gouvernance.

²³¹ Les Petits Debrouillards (médiation scientifique), Innov'handi (accompagnement personnes en situation de handicap), Toujours femmes en Pays de Grasse (aide aux femmes victimes de cancer), d'Une rive à l'Autre (jardin parents-enfants pour les familles du QPV), Yumi Yoga.

Si l'on essaie de traduire la représentation que les membres de ce premier cercle véhiculent de la « communauté », **c'est l'image d'une convergence recherchée des pratiques qui s'impose :**

- l'action collective est vue comme une expérimentation de construction intentionnelle d'un mode d'organisation et de pratiques concernant l'agir commun (que nous pouvons rapprocher d'un commun), susceptibles de générer un mode de développement basé sur le développement équitable des capacités (terme fréquemment utilisé dans les échanges).
- Dans les phases 1 et 2 de la dynamique, le futur souhaitable et crédible est le mode de développement alors que le mode d'organisation est considéré comme en cours de réalisation. La posture des membres du premier cercle, dont les leaders, est de chercher à faire entrer tous les membres dans cette expérimentation en présentant par exemple les locaux comme un commun effectif en construction et en attendant d'eux qu'ils acceptent *spontanément* que leurs pratiques soient à mettre en adéquation avec le mode d'organisation mis en œuvre. Des temps de formation-action sont ainsi organisés pour questionner et faire converger les pratiques des membres.

La phase 3 se caractérise par le fait que le mode d'organisation devient lui-même un futur souhaitable et crédible vers lequel l'action collective tend, et qui permettra de réaliser l'aspiration sociale au développement socialement soutenable. Les pratiques effectives deviennent la première préoccupation et l'objet de l'attention des membres du premier cercle en particulier.

- Dans cette troisième phase, les membres de la communauté sont donc acceptés avec leurs motivations de départ, y compris opportunistes ou utilitaristes ; et ce qui est valorisé, *c'est la progression de leurs pratiques vers des pratiques permettant la mise en œuvre du mode d'organisation recherché, traduisant l'évolution de leurs motivations.*

En gardant à l'esprit que les pratiques d'une structure ou d'une personne impliquée dans l'action collective ne sont pas linéaires mais varient en fonction du contexte (des caractéristiques de l'arène d'action), les membres du premier cercle souhaitent que l'action collective favorise un « cheminement » des pratiques des membres impliqués (y compris des leurs) vers des pratiques de *commoning* exprimant une aspiration sociale au développement des capacités entre un nombre croissant de membres et dans un nombre croissant de situations.

Pratiques d'utilisation du tiers-lieu par intérêt personnel dans une posture de « clients » et pas de membres ; pratiques traduisant une approche utilitariste des coopérations ; pratiques traduisant davantage une reconnaissance de leur valeur intrinsèque ; pratiques basées sur la reconnaissance des liens réciproques ; pratiques de *commoning*... cette

troisième phase se caractérise par l'attention portée par les membres du premier cercle aux pratiques des uns et des autres pour les éclairer au regard du type-idéal d'organisation de l'agir commun recherché car considéré comme susceptible de permettre la réalisation de leur aspiration sociale au développement socialement soutenable.

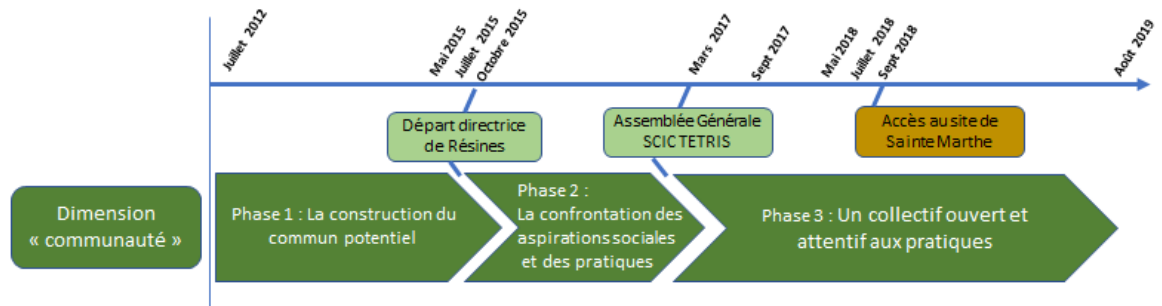
- Une action collective toujours prise dans le système de tensions de l'ESS

Durant cette troisième phase de la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. du point de vue de la dimension « communauté », l'action collective est prise dans la tension entre la tentation du repli sur soi du premier cercle de membres/acteurs d'une part, et l'inscription volontaire dans une « méso-république coopérative » (Draperi, 2013) en construction sur le territoire, d'autre part. Jusqu'à présent, le collectif a toujours réussi à revenir vers l'ouverture aux différentes formes de coopérations et à échapper au repli sur soi ; et ce en grande partie grâce à la présence de la collectivité locale au sein du collectif.

Les manifestations de tensions entre la recherche d'un intérêt individuel, la recherche d'un intérêt mutuel et l'aspiration à la recherche d'un intérêt général localisé ont été nombreuses durant cette troisième période. En particulier au moment où la SCIC T.E.T.R.I.S. a dû quitter ses premiers locaux en raison de la dette de loyer accumulée et de la procédure d'expulsion afférente. Le groupe de sociétaires utilisateurs des locaux s'est donc retrouvé sans solution d'hébergement début juillet 2018 : certains ont alors préféré chercher une solution individuelle pour leur structure (Repair Café, La Meute, Pyrartmide), tandis que le « noyau dur » a préféré chercher une solution collective coûte que coûte (évaléco, TEDEE, CHOISIR, APESE) en restant plus de deux mois sans locaux mais réussissant ainsi à accéder à un nouveau lieu qui est, comme nous le verrons, plus en adéquation avec l'aspiration sociale de ce premier cercle.

L'utilisation du guide de questionnement des capteurs de communs de capacités nous a permis d'analyser finement la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. dans sa dimension « communauté ». Avant de mobiliser ce guide sur les trois autres dimensions afin de compléter notre analyse et de pouvoir déterminer les moments significatifs sur lesquels nous pourrions appliquer l'échelle qualitative des capteurs pour évaluer cette action collective au regard de sa finalité de développement local durable, nous pouvons présenter les premiers éléments significatifs de sa trajectoire :

Figure 60 - Dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. dans sa dimension « communauté »



2.1.2 – La dimension « ressources »

La dimension ressource est essentielle à analyser mais sans en faire l'élément explicatif principal de la dynamique institutionnelle des actions collectives étudiées. C'est le support de l'action collective, la partie qui paraît de prime abord la plus facilement appréhendable, mais nous ne devons pas réifier cette dimension si nous souhaitons rester dans le cadre conceptuel que nous avons construit.

Dans l'outil des capteurs, elle comprend quatre sous-dimensions : la délimitation, la délibération, les règles et l'enchâssement des ressources. Les questionnements associés à cette dimension nous permettent de distinguer 4 types de ressources ayant sur des périodes spécifiques servi de support à la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. :

- 1 - Des locaux approchés comme un commun
- 2 - La SCIC : une ressource à défendre
- 3 - Le collectif du premier cercle : une éthique et une pratique du prendre soin
- 4 – Les capacités : la ressource à développer

2.1.2.1 – Des locaux approchés comme un commun

La ressource la plus évidente que cherche à gérer le collectif est une ressource matérielle foncière puisqu'il s'agit des locaux.

Lors de la construction du projet d'action collective de T.E.T.R.I.S., les acteurs leaders ont notamment décidé d'approcher la location mutualisée de locaux comme un commun en répartissant les surfaces par usages et non par structures. Cela s'est traduit par la construction de règles, suivant un processus d'essai-erreur, conduisant à la définition progressive des droits des différents appropriateurs. La particularité des acteurs leaders de T.E.T.R.I.S. était qu'ils souhaitaient avant tout expérimenter des solutions identifiées comme porteuses de transformation. La construction d'un commun autour des locaux a donc été abordée comme une expérimentation en vue de la construction intentionnelle de communs autour

d'autres ressources du territoire permettant notamment le développement des capacités.

- Pourquoi avoir choisi les locaux comme première expérimentation de la construction d'un commun ?

La ressource qui supporte l'action collective peut être ressentie comme menacée en raison des règles existantes concernant son appropriation ou parce que son accessibilité peut ne pas être effective et équitable. Dans le cas des acteurs de l'ESS sur le Pays de Grasse, la ressource foncière est effectivement vécue comme vulnérable au sens de règles existantes qui en limitent l'accès, puisque le prix du foncier locatif y est très élevé et l'accès à la propriété hors de portée.

Cependant si la vulnérabilité de la ressource constitue une condition favorable à l'émergence d'une action collective concernant des locaux au sein du projet de T.E.T.R.I.S., elle n'en constitue pas le facteur déclencheur. En effet, dans ce contexte, les structures disposant d'un local (et donc d'une capacité de financement) n'auraient certainement pas lâché la proie pour l'ombre si un contexte d'incertitude ne s'était pas ajouté. C'est la concomitance des dates de fin de bail des deux structures leaders (évaléco et Résines Estérel Azur) et l'impossibilité pour évaléco de renouveler son bail (le bâtiment devant être démoli) qui a été l'élément déclencheur.

Ce contexte et les difficultés d'accès au foncier d'activités ont été largement discutés et partagés au sein de l'espace de discussion initié par la collectivité, les acteurs s'informant mutuellement des pistes d'opportunité qu'ils repéraient sur le territoire. Le contexte décrit précédemment met en évidence la situation de dépendance des acteurs vis-à-vis de la ressource, qui impacte directement leur capacité à développer leurs activités et leur modèle économique. L'espace de débat leur a permis de partager cette difficulté, de comparer les situations des uns et des autres et d'en arriver à la conclusion qu'ils étaient dans une situation d'interdépendance vis-à-vis de cette ressource. La collectivité ne pouvant ni prêter ni louer de locaux aux acteurs, leur capacité individuelle de financement ne leur permettant pas d'accéder à des locaux conformes à leurs besoins, la solution d'une mutualisation s'est imposée. Cependant, leur décision d'approcher ces locaux mutualisés comme une expérimentation de construction intentionnelle d'un commun, support du développement des capacités, les a conduits à définir des règles qui vont bien au-delà de la simple mutualisation.

- La construction des règles d'un commun foncier

Avec l'aide et l'appui de la collectivité locale, le collectif accède à des locaux privatifs le 30 juin 2015 (le bail précédent d'évaléco et de Résines prenant fin au 1^{er} juillet). Ces locaux sont industriels et composés d'un hangar (espace de stockage et espace atelier), d'une grande cour et d'un bâtiment sur 4 niveaux comprenant 3 types d'espaces (des ateliers, des bureaux et des espaces de convivialité).

Les locaux sont loués par la SCIC à un propriétaire privé puis *sous-loués en totalité* à chaque structure sociétaire qui s’y installe, permettant ainsi à tous les salariés et bénévoles de ces structures d’accéder aux différents espaces. Le partage des locaux par usages et non par structure a nécessité de définir des règles concernant l’accès et le prélèvement (utilisation des m²), la gestion (les obligations des utilisateurs permettant le vivre-ensemble), le droit d’exclure... Les premières règles posées ont donc été celles concernant le faisceau de droits de propriété :

- *l’accès* : qui peut accéder au lieu / aux différents espaces ? : les salariés, bénévoles et volontaires des structures sous-locatrices peuvent aller partout. Certains de ces espaces sont ouverts à un public extérieur, bénéficiaires des structures sous-locatrice ou utilisatrices (salle de convivialité, espace de médiation numérique, Espace Ouvert d’Education Permanente au développement durable), tandis que d’autres ne sont accessibles qu’aux adhérents (atelier vélo, magasin de La Meute).

- *l’utilisation* : qui peut exploiter les locaux pour ses activités ? : les associés de la SCIC T.E.T.R.I.S. sont les seuls à pouvoir avoir un bail de sous-location. D’autres structures sont autorisées par le collectif à utiliser de façon régulière ou temporaire un espace bien délimité moyennant le paiement d’une prestation de services, mais cela ne leur donne pas le droit d’accès à l’ensemble du site.

- *la gestion* : qui décide des règles d’accès et d’utilisation de la ressource ? : le comité de pilotage rassemblant tous les occupants des locaux, mais aussi l’assemblée générale ordinaire de la SCIC pour les entrées au sociétariat et l’assemblée générale extraordinaire pour les exclusions.

Pour construire ces règles, le collectif s’est appuyé sur l’aide de juristes (en particulier pour l’écriture des baux de sous location) puisque la définition des loyers dûs à la SCIC par chacune des structures ne devait pas reposer sur les surfaces qu’elles occupaient, mais sur leur capacité de financement - ce qui nécessitait également la mise en place de règles concernant la transparence des modèles économiques, mais aussi de gouvernance. L’élaboration de ces règles a également nécessité un travail spécifique et préventif avec des assureurs.

- Les freins rencontrés dans la gestion de cette ressource

Nonobstant ce travail juridique, les règles construites pour la gestion de cette ressource se sont heurtées aux pratiques institutionnalisées de certaines organisations publiques comme la DIRECCTE ou l’Inspection du Travail, qui considéraient que les salariés en insertion devaient avoir un poste de travail physiquement défini, délimité et vérifiable. Et leur légitimation extérieure a également été contrariée du côté de la collectivité locale : la volonté des leaders de T.E.T.R.I.S. de construire intentionnellement un commun foncier s’est ainsi heurtée à une incompréhension totale, voire à un dénigrement de certains techniciens de la

collectivité en raison du modèle prégnant sur le territoire de « l'hôtel d'entreprises », de l'absence de connaissances sur les communs et de l'importance donnée à la question du modèle économique et notamment de la capacité du collectif à être autonome dans le paiement des loyers au propriétaire.

Les autres freins ont bien évidemment été les comportements de passager clandestin de SES Collecte&Recyclage et le temps de gestion de ce conflit via la médiation de la collectivité locale qui ont durablement mis le collectif en difficultés financières ; puis le revirement de Résines Esterel Azur qui introduit unilatéralement, après le départ de la première directrice, des enclosures à l'intérieur du commun en cloisonnant puis privatisant certains espaces et en interdisant l'accès aux autres membres du collectif, contrairement aux règles en vigueur.

La question est alors d'analyser ce qui a permis à Résines d'avoir un tel comportement et ce qui a empêché les autres structures de réagir : Résines s'appuyé sur les réticences de la collectivité locale et sur les réactions de la DIRECCTE et de l'Inspection du Travail pour légitimer ses actes, arguant que son activité d'insertion ne pouvait se réaliser efficacement dans le cadre des règles du commun. Les autres structures n'ont donc pas pu s'appuyer sur la collectivité locale pour défendre ces règles et ont donc subi ces agissements en tentant de préserver le fonctionnement du commun dans les autres espaces, ce qu'ils ont tant bien que mal réussi à faire.

Après le départ de Résines Estérel Azur (septembre 2017), les règles du commun se sont de nouveau appliquées à l'ensemble des locaux et des structures présentes, mais elles se sont avérées inefficaces sur deux points :

- contrairement à ce qu'avaient projeté les initiateurs de T.E.T.R.I.S., partager des locaux même abordés comme un commun n'a pas permis de rendre effectif le partage de l'aspiration sociale au développement des capacités qui était à l'origine de cette expérimentation. Les différences de pratiques et de motivations sont restées marquées, conduisant à la tentation de repli sur soi du premier cercle de membres.
- la règle de paiement des loyers en fonction des moyens des structures et non des surfaces occupées n'a pas permis de faire face aux loyers dûs au propriétaire en raison de la faible solvabilité des structures de l'ESS ayant besoin d'accéder à des locaux sur le territoire. Le loyer devait être majoritairement assumé par les trois structures pivots (évaléco, Résines Estérel Azur et SES Collecte Recyclage). SES n'a rien assumé. Résines a refusé de contribuer à compenser le départ de SES. Evaléco a tenté de compenser au point de se mettre elle-même en difficultés financières, mais n'a pas pu éviter à la dette de la SCIC T.E.T.R.I.S. de se creuser après le départ de Résines.

En mai 2017, T.E.T.R.I.S. a accueilli des membres de La Coop des Communs²³², dont Olivier Weinstein. Il écrit dans la note qu'il rédige pour le programme de recherche ANR *Entreprendre en Communs*²³³ :

« En même temps l'unité de T.E.T.R.I.S. et sa construction comme collectif, et comme commun, repose de manière essentielle sur l'organisation de son site : un lieu où sont regroupés la plupart des organismes associés (il y a des exceptions), qui ont un bail de sous-location (et sont les seuls à pouvoir l'avoir). Le site est géré comme une ressource commune des partenaires, un « commun foncier ». Les règles régissant les conditions d'accès et d'usage aux locaux apparaissent comme une dimension essentielle de la gouvernance du collectif : même si chaque partenaire a un statut de sous-locataire de la SCIC, le libre accès de tous aux différents espaces est considéré comme essentiel pour que se constitue une vraie communauté, au-delà de l'hétérogénéité des équipes. A contrario, la manière dont un des partenaires s'est approprié son espace (en le fermant aux autres, en contradiction avec les termes du contrat de sous-location) est la source du principal conflit actuel. On peut considérer que l'organisme en question s'est de lui-même mis en dehors du commun, n'étant plus qu'un simple sous-locataire de fait de T.E.T.R.I.S. » (Weinstein, 2017²³⁴).

En février 2018, devant l'incapacité à financer ces locaux, les membres moteurs de l'action collective, avec l'assentiment des autres membres (dont la collectivité locale), ont commencé à chercher de nouveaux locaux. Ils ont obtenu la mise à disposition, dans le même quartier et par le biais d'un contrat de commodat, d'un site jusque-là occupé par une école catholique. Le déménagement devait se faire début juillet 2018 mais la collectivité locale, fin mai 2018, a brutalement basculé en posture dominatrice pour « interdire » l'accès de ce lieu au collectif. Les occupants du premier site le quittent donc sous la menace d'une expulsion pour dette de loyers, sans avoir de point de chute collectif.

La gestion de cette première ressource dure donc de juillet 2015 à juillet 2018, avec une élaboration des règles qui a en partie précédé cette période.

2.1.2.2 – La SCIC : une ressource à défendre

Lors de sa création en mai 2015, la SCIC est uniquement un véhicule juridique qui semble adapté aux besoins du collectif pour accéder aux locaux et pour développer

²³² La Coop des Communs est une association créée en 2016 qui « réunit des activistes du monde des communs, des chercheurs, des militants et entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) ainsi que des acteurs publics. Nous voulons contribuer à la construction d'un écosystème favorable à l'éclosion de communs co-construits avec l'ESS et les pouvoirs publics intéressés » (site <https://coopdescommuns.org/fr/lassocit/>).

²³³ <http://encommuns.com/>

²³⁴ <https://coopdescommuns.org/seminaire-acteurschercheurs-a-la-scic-T.E.T.R.I.S.-a-grasse/>

des pratiques commerciales. L'objet que le collectif cherche à instituer est le PTCE, et l'agir commun vise à « faire » PTCE.

Mais progressivement, le collectif s'est attaché à la SCIC en tant que ressource en réalisant :

- qu'elle constitue une ressource réellement partagée puisque ses règles de fonctionnement ont été écrites de manière collaborative (de mars à mai 2015) et ont fait l'objet de nombreuses réunions pour en comprendre les tenants et aboutissants, et faire des choix à l'issue de délibérations ouvertes.
- que ses règles de gouvernance réfléchies à partir de l'expérience des structures de l'éducation populaire garantissent une effectivité des pratiques démocratiques en interne, et que les décisions engageant le collectif sont effectivement prises lors des délibérations d'assemblées générales ouvertes aux non sociétaires.
- qu'elle pouvait être une ressource efficace pour la construction de nouvelles activités en coopération tournées vers un intérêt collectif au territoire. Et ce d'autant que l'objet PTCE s'efface progressivement des politiques publiques et du discours des acteurs.
- que dans ce sens, elle permettait d'expérimenter des formes de partenariat public/privé innovantes et adaptées aux enjeux d'un développement socialement soutenable, à condition qu'elle soit considérée comme un outil au service du territoire : comme « une SCIC de territoire ».

Toutefois ce sont les menaces qui, à partir de 2017, pèsent sur la pérennité de cette structure qui vont réellement la transformer en une ressource ressentie comme à défendre par les sociétaires. Ici aussi, l'assemblée générale de mars 2017 constitue un tournant puisque plusieurs salariés ou proches de l'action collective vont demander leur entrée au sociétariat à cette occasion pour « défendre » la structure. Ils ressentent la structure porteuse du projet à visée transformative comme menacée par la posture de la collectivité locale lors de sa médiation du conflit avec Résines, et souhaitent pouvoir peser sur les débats et sur les votes.

Ce sentiment de menace sera renouvelé en mai 2018, lorsque la collectivité locale annonce, à l'occasion d'un comité de pilotage portant sur les locaux et par la bouche du technicien en charge de l'ESS, qu'elle s'oppose à la solution trouvée par les acteurs. Elle annonce alors également sa volonté de sortir du sociétariat de la SCIC en raison de la dette locative vis-à-vis du propriétaire des premiers locaux.

Sans réelle explication de cette décision, et alors que la collectivité (y compris les élus) avait été tenue au courant des avancées de la recherche de nouveaux locaux, cette annonce est vécue comme une trahison du projet et comme une tentative de provoquer la disparition de la SCIC. Le premier cercle de membres, mais également certains membres sociétaires non-utilisateurs des locaux, vont alors faire bloc pour

soutenir le projet et affirmer très concrètement leur attachement à la ressource SCIC en :

- permettant aux structures de stocker leurs meubles dans leur garage et jardin durant l'été 2018 ;
- hébergeant chez eux les postes de travail des salariés, bénévoles et volontaires de T.E.T.R.I.S. et d'évaléco jusqu'à leur installation dans les nouveaux locaux ;
- soutenant les leaders dans les négociations qui dureront tout l'été avec la collectivité pour obtenir son assentiment sur la manière dont le projet de T.E.T.R.I.S. devra se déployer dans ses nouveaux locaux, situés à un emplacement stratégique du point de vue urbanistique ;
- contribuant à la réinstallation et au redémarrage des activités de la SCIC sur le site de l'ancienne école Sainte-Marthe et sa transformation rapide en tiers lieu de la transition écologique et solidaire.

L'attachement des sociétaires, mais également de structures et personnes utilisatrices du tiers lieu à la ressource commune que constitue pour eux la SCIC s'est enfin manifesté en juin 2019 lors de l'assemblée générale extraordinaire devant statuer sur la poursuite de l'activité de la SCIC, malgré les résultats négatifs de l'exercice 2018. Ici encore, on constate un nombre important de demandes d'entrée au sociétariat et de rachat de parts sociales de la part de personnes physiques alors que la situation économique est très défavorable, ce qui correspond à une volonté de soutenir la structure que ces personnes considèrent comme étant la ressource permettant la réalisation de leur aspiration sociale transformative. De même, lors des débats sur la situation financière de la SCIC, alors que l' élu mandaté pour représenter la collectivité locale était absent, le technicien a pris position pour que T.E.T.R.I.S. se déclare en cessation de paiements. Cette annonce ressentie comme non légitime car susceptible d'influencer le vote des sociétaires, alors que la collectivité locale n'était officiellement pas présente ni représentée, a ici encore provoqué une réaction de défense de la ressource menacée au travers d'un vote massif pour la poursuite des activités de T.E.T.R.I.S. (33 pour – 1 contre et 2 abstentions).

Cette ressource s'est donc révélée aux yeux du collectif au fur et à mesure qu'elle s'est avérée efficace, et surtout qu'elle a été ressentie comme menacée principalement par la posture de la collectivité locale qui en est pourtant sociétaire. Depuis début 2017 jusqu'à aujourd'hui, un collectif ne se réduisant pas aux sociétaires s'est régulièrement mobilisé pour la défendre en tant qu'outil de réalisation des aspirations sociales. La décision de la dernière assemblée générale de faire évoluer ses statuts d'une SARL vers une SAS pour en renforcer la gouvernance collective, alors même que la survie économique de cette structure est plus que précaire, procède du même processus d'attachement et de défense de cette ressource.

2.1.2.3 - Le collectif du premier cercle : une éthique et une pratique du prendre soin

Durant la deuxième période de la dimension « communauté », les acteurs de T.E.T.R.I.S. qui composeront (dans la troisième période) ce que nous avons nommé « le premier cercle », se sentent malmenés et évoquent fréquemment l'idée que la situation qu'ils vivent est « violente ».

S'ils partagent régulièrement, au cours des réunions d'équipe hebdomadaires d'évaléco ouvertes aux partenaires proches, ce sentiment de vivre une situation d'incompréhension mais aussi de non-respect de leurs valeurs, de leur aspiration sociale et de leurs pratiques, ils partagent peu les sentiments que provoquent pour chacun d'eux la situation de plus en plus précaire de la SCIC porteuse du projet.

Lors du séminaire acteurs-chercheurs organisé à l'occasion de la visite des membres de La Coop des Communs en mai 2017, Nicole Alix et Olivier Weinstein, après avoir observé, ont formulé l'hypothèse que la communauté formée par ces membres très impliqués était également une des ressources qu'ils géraient en commun et dont ils devaient prendre soin.

« Comme on l'a dit, T.E.T.R.I.S. donne une place centrale à la construction d'un « commun foncier », qui apparaît comme la ressource commune autour de laquelle s'organise les activités. Mais il est clair que la gestion de cette ressource n'est pas la finalité de T.E.T.R.I.S. (Comme la gestion d'une ressource commune peut être la finalité des pools de ressources communes étudiés par Elinor Ostrom), mais constitue plutôt un instrument visant à assurer l'unité du commun, au-delà des activités diverses qu'il regroupe, et à construire une communauté, d'où l'importance des règles d'usage de cette ressource » (Weinstein, 2017).

Cette idée n'a pas été pleinement comprise par les acteurs lorsqu'elle a été exprimée par Olivier Weinstein à Grasse, et ce qui deviendra le premier cercle n'a pas mis en place de pratiques et de règles du « prendre soin » concernant cette ressource. Certains membres du premier cercle ont ainsi pris de la distance avec le quotidien de l'action collective ne « supportant plus la dose d'angoisse que la situation conflictuelle et précaire »²³⁵ générant pour eux.

Mais cette idée est devenue une évidence pour ces mêmes acteurs lorsqu'ils ont eu le sentiment que la ressource SCIC était menacée en mai 2018 par la prise de position de la collectivité locale, contre le projet d'emménagement sur le site de Sainte Marthe. Ils prennent alors conscience que tant que les acteurs du premier

²³⁵ C'est le cas d'une salariée d'évaléco demandant une rupture conventionnelle en janvier 2018 mais restant bénévole de T.E.T.R.I.S., porteuse du projet « Comm'Une Ferme » et réintégrant le quotidien du collectif au point de venir habiter sur le tiers-lieu lorsque la communauté du premier cercle devient une ressource dont on prend collectivement soin.

cercle resteront soudés et développeront un agir commun conforme à leur aspiration sociale et à leur engagement, l'action collective pourra se poursuivre, y compris si le véhicule juridique de la SCIC disparaît. Dès lors, la communauté du premier cercle devient expressément une ressource dont tous les membres vont chercher à « prendre soin ». Et cela se traduit par l'instauration de nouvelles règles :

Tirant comme conclusions réflexives des crises successives vécues par l'action collective que derrière les personnes morales - y compris la collectivité locale - il n'y a toujours que des personnes physiques, cette ressource est limitée aux personnes physiques. Ainsi deux techniciennes de la Communauté d'Agglomération sont pleinement membres de ce premier cercle, alors que la collectivité en tant que telle n'en fait logiquement pas partie.

La délimitation de cette ressource, ou autrement dit la règle d'accès à ce premier cercle, est ainsi liée à l'engagement des personnes pour la mise en œuvre d'un mode d'organisation de l'agir commun allant dans le sens d'un développement socialement durable. Cet engagement attendu se manifeste par des pratiques régulières de la personne qui sont observables notamment dans les temps de co-construction de nouveaux projets.

La ressource reste cependant d'accès ouvert, et plusieurs personnes physiques ont ainsi rejoint ce premier cercle depuis mai 2018. La sortie en est également libre puisqu'il suffit qu'une personne manifeste oralement ou non son souhait de prendre de la distance (parfois temporairement) avec l'action collective pour qu'elle ne soit plus considérée par les autres comme un élément de cette ressource.

Etre élément de cette ressource donne accès à toutes les informations concernant l'action collective (positives comme négatives) en toute transparence, donne la possibilité d'exprimer ce sur quoi on souhaite travailler en priorité, permet de participer aux délibérations sur le partage des tâches pour les jours et les semaines à venir, donne accès à l'intégralité des nouveaux locaux... ; mais cela suppose également d'être régulièrement sollicité par d'autres éléments de la ressource pour leur venir en aide, réaliser des tâches en collectif, prendre sa part des tâches peu prisées mais jugées collectivement importantes à réaliser...

Les temps privilégiés d'expression et de délibération autour de cette ressource sont les réunions d'équipe hebdomadaires dont le jour et l'horaire changent assez fréquemment pour s'adapter aux temps sociaux des différents membres, qu'ils soient salariés, volontaires ou bénévoles.

Il existe aussi implicitement une règle du « prendre soin » des autres éléments de la ressource qui se manifeste en premier lieu par des pratiques de bienveillance au cours des réunions. Nous avons pu observer à plusieurs reprises comment le groupe réagissait pour venir « protéger » un élément de cette ressource quand il juge qu'une personne présente aux réunions (qui restent ouvertes), ou bien lors de temps informels, manque de bienveillance. La posture bienveillante ne

signifiant absolument pas que les débats ne puissent pas être vifs et animés, mais signifiant que les paroles et les gestes expriment en permanence un respect de l'égalité en dignité des personnes présentes. Nous avons ainsi pu assister à l'exclusion (sans aucune procédure formelle ni recherche d'une approbation « hiérarchique ») d'un membre du groupe, et même temporairement du tiers-lieu, par des éléments du premier cercle parce que les comportements de cette personne ne leur avaient pas semblé respecter pleinement la dignité de certaines jeunes femmes fréquentant le lieu.

Ce « prendre soin » se manifeste également par un droit à la parole (voix) pour exprimer ses ressentis, ses doutes, ses questionnements ou ses mécontentements mais aussi ses satisfactions ou envies. Il passe aussi par une sollicitation systématique des membres sur leur réel consentement aux décisions prises. Ce « prendre soin » est ainsi à rapprocher selon nous d'une attention particulière portée à éviter les situations de préférences adaptatives pour les éléments de la ressource.

Depuis l'installation sur le site de Sainte Marthe en septembre 2018, la communauté du premier cercle est très clairement devenue la ressource essentielle gérée en commun. En effet, la mise en œuvre du projet de T.E.T.R.I.S. sur ce site beaucoup plus vaste²³⁶ que le premier, comportait un risque important de « surexploitation » et d'épuisement de cette ressource humaine essentielle. Il est donc apparu essentiel que les choses se fassent dans le cadre d'un agir collectif donnant la priorité à la préservation de cette ressource.

L'installation sur ce site, qui se révèle être un cadre beaucoup plus adapté au développement d'activités ayant du sens au regard de la finalité de développement durable partagée par ce premier cercle, n'a toutefois pas supprimé la précarité de la SCIC qui se trouve toujours sous le coup d'une injonction à payer la dette locative contractée dans les premiers locaux. La précarité liée à l'instabilité de la posture de la collectivité locale est de même restée très prégnante. Cette précarité ne semble pas être vécue de la même manière par chacun des éléments mais dans le cadre du « prendre soin » de cette ressource, l'idée que « l'angoisse » générée par cette précarité puisse être considérée comme « un commun négatif ²³⁷ » qui se doit d'être

²³⁶ Le site de Sainte-Marthe s'étend sur un terrain de 10 000m² en Quartier Prioritaire de la Ville. Il comprend 3800m² de bâti sur 4 bâtiments de 1 à 3 étages, 4500 m² de terres cultivables et 3000m² de cours extérieures permettant des activités variées. Il nécessite de nombreux travaux de rénovation et d'entretien.

²³⁷ Expression formulée lors d'une réunion d'équipe hebdomadaire, à la suite d'une période de tension avec la collectivité durant laquelle le sujet de l'angoisse générée par la précarité de la situation de T.E.T.R.I.S. et de ses membres a été abordé. L'expression « commun négatif » témoigne de l'appropriation des concepts académiques par les membres du premier cercle et renvoie à l'idée que la transition écologique nécessiterait également que nous soyons capables de gérer en commun les choses « négatives » qui sont produites par nos modes de production et de vie actuels, dans l'objectif non pas de préserver ces choses mais de les faire disparaître : Lionel Maurel parle ainsi de communs négatifs pour désigner l'action collective autour du « zéro déchet » (<https://scinfolex.com/2018/06/10/le-zero-dechet-et-lemergence-des-communs-negatifs/>) et sur

également géré en collectif nous semble correspondre aux pratiques mises en œuvre au sein de ce premier cercle.

2.1.2.4 - Les capacités : la ressource à développer

Le développement des capacités et de l'agencité individuelle et collective est très clairement la finalité que les membres d'évaléco devenus sociétaires de T.E.T.R.I.S. partagent sur toute la durée de l'action collective étudiée. Pour eux, les capacités sont un système de ressources qui alimente la capacité d'être et d'agir des individus et des groupes, dans le sens des finalités qu'ils se choisissent. Ce sont donc la fin et les moyens du développement durable qu'ils entendent contribuer à faire advenir. L'ensemble des activités développées par évaléco dans le cadre de l'action collective de T.E.T.R.I.S., notamment des coopérations imaginées et/ou mises en œuvre, cherchent ainsi à développer cette ressource.

Cependant, comme nous l'avons vu, si cette aspiration et ce mode d'agir en commun est partagée avec d'autres membres du collectif (la directrice de Résines, les dirigeants de TEDEE, de CHOISIR) de 2012 à octobre 2015, elle est ensuite fortement contrariée et ne pourra à nouveau s'exprimer qu'à partir de l'entrée sur le site de Sainte Marthe en septembre 2018.

Les capacités, en tant que système de ressources intangibles à développer, se trouvent ainsi à l'origine de cette action collective et sous-tendent la motivation de ses leaders - mais ne pourront finalement s'exprimer en tant que ressource effectivement gérée en commun que dans les moments où le collectif est en capacité de mettre en œuvre ce que les membres ont progressivement nommé « un espace apprenant ».

Un « espace apprenant » est un espace physique et temporel dans lequel des membres du collectif de T.E.T.R.I.S. mettent en œuvre un agir commun sous forme d'activités éducatives, pédagogiques, d'échange de savoirs, d'ateliers expérientiels ... permettant aux participants de développer leurs capacités en leur permettant d'expérimenter la valeur intrinsèque de la coopération, de la délibération, des libertés, de la nature... Il peut prendre la forme d'un « tiers lieu éphémère » quand les membres (évaléco, TEDEE, CHOISIR, Repair Café, La Meute, APESE) déploient leurs activités ensemble chaque année, sur une place publique durant les trois jours du festival du Livre de Mouans-Sartoux ; il prend la forme d'une demi-journée d'exploration en autonomie pour des jeunes collégiens, lycéens, apprentis mais aussi bénéficiaires de la mission locale et jeunes décrocheurs scolaires quand ces structures, auxquelles s'ajoutent des porteurs de projets incubés sur le site (atelier

T.E.T.R.I.S., l'expression est aujourd'hui utilisée pour décrire comment les membres souhaitent s'organiser collectivement pour faire disparaître ce sentiment d'angoisse généré par les confrontations des aspirations et des modes de développement qu'ils ressentent.

textile, atelier pilotage de drones), proposent leurs activités dans un lieu public au cours des journées intitulée « Jeun'ESS » ou « Jeun'ODD ». Mais il prend également la forme de voyages apprenants de quelques jours pour des étudiants de Master venant séjourner sur le tiers-lieu ou d'immersions de plusieurs mois pour de jeunes volontaires en service civique, de jeunes décrocheurs scolaires ou des personnes en période de réorientation professionnelle.

L'utilisation de notre guide de questionnement sur cette dimension « ressource » nous permet d'observer que la recherche du développement de cette ressource intangible que sont les capacités, au travers de la mise en œuvre d'espaces apprenants de formats et contenus variés, correspond essentiellement aux périodes où le collectif peut s'appuyer sur un tiers-lieu dont les règles d'accès et de fonctionnement ne sont pas remises en cause par l'extérieur : le développement de cette ressource est ainsi mis en œuvre par le collectif au sein du tiers lieu porté par évaléco pendant la période d'émergence de T.E.T.R.I.S., puis très intensément pendant les quelques mois situés entre l'installation dans les premiers locaux (juillet 2015) et la reprise en main de l'orientation de l'A.C.I. Résines Estérel Azur par son président (fin 2015), et enfin ne réapparaîtra réellement qu'avec l'entrée sur le site de Sainte Marthe en septembre 2018.

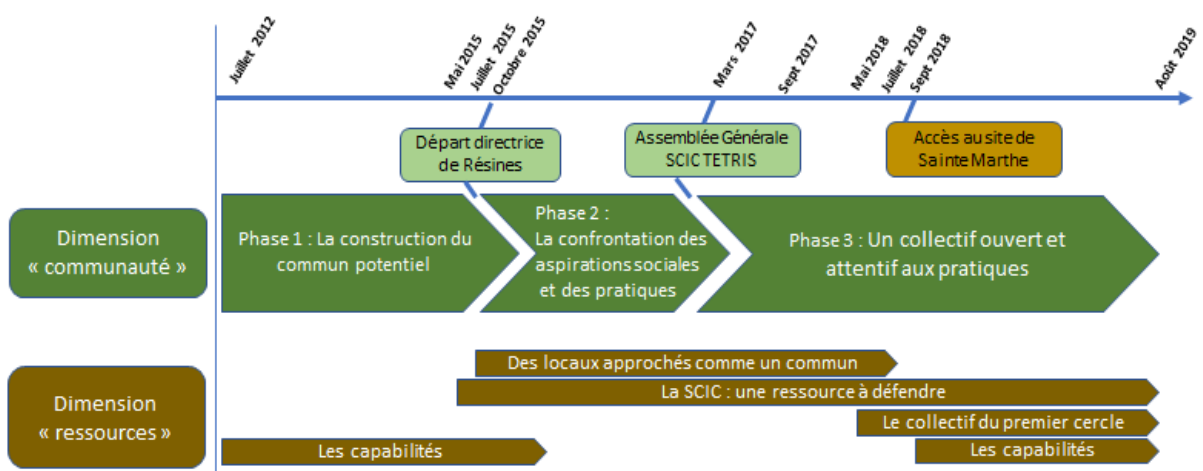
C'est donc en partie le lieu et les règles de son fonctionnement qui permettent au collectif de chercher à développer cette ressource. Mais alors que le premier site de T.E.T.R.I.S. était lui-même considéré comme une ressource à gérer en commun avec l'ensemble des utilisateurs, le site de Sainte Marthe est très clairement approché, par les membres du premier cercle, comme un actif à valoriser pour leur donner les moyens matériels et également financiers de déployer des activités génératrices de capacités et d'*agencité* individuelles et collectives. Le site de Sainte Marthe n'est donc pas approché *a priori* comme un commun existant qu'il s'agit de faire partager avec les nouveaux utilisateurs, comme c'était le cas pour les premiers locaux ; mais comme un commun potentiellement en devenir si suffisamment d'utilisateurs du lieu rejoignent le premier cercle et adoptent des pratiques de *commoning* aux trois sens que Valérie Fournier (2013) donne du terme à savoir :

- un agir commun pour garantir la pérennité de l'accès à la ressource que constitue ce site, ce qui passe notamment pour les structures par le paiement de la redevance pour l'accès aux espaces du site mais aussi par toutes les actions permettant de maintenir la sécurité sur le lieu, de rénover des espaces pour que de nouvelles structures viennent s'y installer en apportant leur contribution financière et potentiellement autre.
- Un agir reposant sur l'usage en commun de la ressource et de ce qu'elle permet,
- et la production en commun des ressources, faisant elles-mêmes l'objet d'usage en commun. C'est ce que cherchent à permettre les activités en

cours de développement sur T.E.T.R.I.S. qui sont nommées en référence explicite aux communs par les membres du collectif : la « Comm'Une Cuisine », la « Comm'une Ferme », le « Comm'Un Café.

L'utilisation du guide de questionnement des capteurs de communs de capacités dans sa dimension « ressources », nous a donc permis de compléter notre analyse de la dynamique institutionnelle de l'action collective T.E.T.R.I.S. et ainsi de progresser dans la détermination des moments significatifs sur lesquels nous pourrions appliquer l'échelle qualitative des capteurs pour évaluer cette action collective au regard de sa finalité de développement locale durable :

Figure 61 - Dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. dans sa dimension « Ressources »



2.1.3 – La dimension « accessibilité »

La dimension « accessibilité » est celle qui explicite le plus directement le fait que le concept de commun de capacités correspond à l'opérationnalisation rhétorique du cadre conceptuel de l'ACE (Approche par les Capacités Elargie) dans le cadre analytique des communs. Elle est donc essentielle à analyser pour qualifier l'action collective de T.E.T.R.I.S. au regard de la dimension éthique et politique de ses motivations et de son agir commun.

Dans l'outil des capteurs, elle comprend quatre sous-dimensions qui interrogent la manière dont l'action collective contribue à la liberté d'opportunité et à l'équité redistributive, notamment au travers de ses rapports aux principes d'intégration économique proposés par Polanyi et de sa manière d'aborder son rôle éducatif.

Les questionnements associés à cette dimension ne révèlent pas, à notre sens, de nouvelles ruptures ou bifurcations dans la dynamique, mais au contraire **témoigne**

de sa relative stabilité dans le temps. Ils nous permettent d'analyser d'autres éléments de la dynamique institutionnelle de l'action collective T.E.T.R.I.S.

2.1.3.1 – La prédominance accordée au principe réciprocitaire

Une des constantes dans la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. est la volonté d'expérimenter la construction intentionnelle de communs. Au départ, partagée uniquement par les leaders, cette volonté se diffuse progressivement au niveau du premier cercle par le biais de la première expérimentation réalisée portant sur les locaux, mais aussi grâce à l'implication de chercheurs (comme lors de du séminaire acteurs-chercheurs avec La Coop des Communs en mai 2017) qui permettent une compréhension et une appropriation de ce que peut apporter une approche par les communs à cette action collective.

Aujourd'hui, l'ensemble des activités portées par les membres du premier cercle s'appuie sur cette référence, tout en admettant (enseignement tiré de la première expérimentation) que la construction d'un commun ne se décrète pas et s'inscrit dans un temps long, par un processus d'essai-erreur et de boucles itératives. Il existe ainsi une aspiration forte à faire du site de Sainte Marthe un commun foncier, mais elle s'inscrit dans un temps long et ne s'exprime plus par la création de règles *ex ante* comme pour les premiers locaux. Cependant nous pouvons constater que par le biais de la centralisation de l'attention sur les pratiques, des règles sont régulièrement proposées, testées, modifiées, abandonnées ou conservées et que ce commun est finalement davantage en cours de construction aujourd'hui que lors de la première expérimentation.

De même, cette approche par les communs des projets se retrouve dans les réflexions et activités du *Laboratoire Social du Numérique* qui travaille à faire dialoguer la transition écologique avec la transition numérique (« dialogue entre deux transitions »). L'élaboration d'un prototype de séchoir solaire connecté pour lutter contre le gaspillage alimentaire au niveau des producteurs s'inscrit ainsi dans l'idée de créer des moulins de séchoirs afin de recréer du commun entre les producteurs et les consommateurs. L'approche par les communs est également très prégnante dans le groupe alimentation durable et s'exprime dans le nom donné aux activités développées : Comm'Une Cuisine renvoie ainsi à la création d'un commun d'usage autour d'un équipement de cuisine professionnelle entre des producteurs (pour la transformation), des bénéficiaires d'épiceries solidaires ou du centre social (pour l'échange de savoirs mais aussi la conservation des dons alimentaires par leur transformation, des habitants (pour les échanges interculturels), des porteurs de projets (sous la forme d'un espace-test d'activités économiques)...

La diffusion de cette approche des activités par les communs s'accompagne logiquement d'une attention portée aux échanges réciprocitaires et d'un

questionnement sur les rapports que les acteurs souhaitent voir s'établir entre les logiques marchande, réciprocaire et redistributive. Comme nous l'avons souligné dans notre partie conceptuelle, le fonctionnement d'un commun et en particulier les pratiques de commoning s'appuient et permettent la reconnaissance de la prédominance des liens réciprocaires.

Cette reconnaissance constitue un élément central de la dynamique institutionnelle de l'action collective T.E.T.R.I.S. : partagée et revendiquée par les leaders puis par l'ensemble du premier cercle, elle est contredite par une approche plus « gestionnaire » du PTCE mais aussi de la SCIC comme de chacun des projets d'activités développés. Si la volonté de remettre en cause la prédominance des échanges capitalistes (tournés vers la création d'une valeur actionnariale) est totalement partagée, la question de la « hiérarchie » des principes d'intégration économique divise.

- Les assemblées générales de la SCIC sont systématiquement une arène d'expression de cette tension entre d'un côté, celles et ceux qui insistent sur la faiblesse du chiffre d'affaire, des échanges monétaires et marchands et qui trouveraient « normal et rassurant » que les produits de la redistribution publique ou privée voient leur poids diminuer dans les comptes ; et celles et ceux qui revendiquent la légitimité des financements redistributifs, compte-tenu de l'utilité sociale et de l'intérêt général localisé de cette action collective, et qui insistent pour que soit reconnue (y compris dans les documents comptables rendant compte de l'activité) l'importance des échanges réciprocaires dans son modèle économique. On retrouve ici une tension « classique » traversant les initiatives de l'ESS, mais qui se trouve en quelque sorte exacerbée par la référence à l'approche par les communs car elle vient renforcer le sentiment de légitimité à revendiquer la prédominance des échanges réciprocaires d'une partie du collectif ; alors que le contexte institutionnel global, largement relayé localement par le discours des représentants de la collectivité locale, donne un avantage de légitimité aux revendications de l'autre partie du collectif.

- Cette tension se retrouve également au niveau des discussions sur les « modèles économiques » de chacune des activités développées en commun au sein de T.E.T.R.I.S.

A titre d'illustration : lorsque le prototype de séchoir solaire connecté « *Dry It Yourself* » gagne le trophée des objets connectés organisé par l'association des entreprises de la technopole de Sophia Antipolis, une partie du collectif - dont la collectivité locale - y voit l'occasion de « pousser vers le marché » ce produit sous la forme de sècheurs solaires individualisés et de services de pilotage assistés via une application sur smartphone, tandis qu'une autre partie du collectif (comme nous l'avons évoqué précédemment) ne trouve du sens à ce prototypage que parce qu'il permet d'envisager le processus de création volontaire d'un commun autour de

« moulins ». L'expression récurrente de cette tension renvoie à la confrontation des aspirations sociales qui animent la dimension communauté de la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S.

- Après la période durant laquelle la déstabilisation du collectif, suite au départ de la première directrice de Résines, a permis au groupe des « gestionnaires » d'être en position dominante pour imposer que les échanges marchands soient prioritaires dans la réflexion en considérant les échanges réciprocaires comme marginaux, les tenants de la primauté des échanges réciprocaires (dont les membres du premier cercle) ont progressivement réussi à renverser les choses en s'appuyant sur plusieurs outils de gestion ou juridiques :
 - En premier lieu, la mise en place d'une comptabilisation des apports volontaires en nature à l'action collective, que ce soit au travers du temps de bénévolat ou au travers de l'apport en mobilier ou équipement. Ce travail de mise en lumière permet de relativiser la « faiblesse » monétaire de T.E.T.R.I.S. tant dans son compte de résultat - puisque le temps de travail bénévole sur la SCIC T.E.T.R.I.S. dépasse le temps de travail salarié (en 2015, 2016 et 2018) - que dans son bilan, puisque la faiblesse de ses immobilisations doit être largement relativisée si on prend en compte l'ensemble des équipements du site (mobilier, matériels numérique, machines...) qui proviennent quasi-exclusivement de la récupération et du reconditionnement.
 - En second lieu, le contrat de commodat donnant accès à l'usage du site de Sainte Marthe. Ce contrat permet à la congrégation religieuse propriétaire du site d'en laisser le droit d'usage à la SCIC T.E.T.R.I.S., avec pour contrepartie l'engagement de chercher à maintenir le site en l'état mais surtout, dans le cas présent, *d'en assurer la garde et un usage dans la continuité de sa vocation éducative*. Nous considérons que ce contrat, qui sort la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. du rapport marchand capitaliste qui caractérise le marché du foncier sur la Côte d'Azur puisqu'il n'ouvre sur aucun échange monétaire entre le propriétaire et l'utilisateur du lieu, a apporté un appui important à la légitimité de la revendication de la primauté des échanges réciprocaires au sein de l'action collective.
 - Enfin, la création conjointe entre chercheurs et acteurs d'un outil de gestion de l'action collective de T.E.T.R.I.S. à partir des Objectifs de Développement Durable de l'ONU a permis de mettre en évidence que les apports de T.E.T.R.I.S., à l'échelle méso du territoire, ne se

limitent pas à la création de valeur ajoutée et d'emplois, mais sont bien plus larges et systémiques si on les aborde par ce prisme²³⁸.

Cet outil est mobilisé, avec un certain succès par les membres du premier cercle pour faire reconnaître, notamment à la collectivité, que les financements redistributifs publics et privés reçus par T.E.T.R.I.S. sont légitimes si on les considère comme des investissements dans la transition écologique et solidaire du territoire. Mais cet outil créé par T.E.T.R.I.S. a également une visée transformative puisqu'il vise à outiller la collectivité en complétant sa capacité à évaluer ses politiques publiques et en lui permettant d'engager une évolution de sa posture dans une perspective de co-production. Cependant, à ce jour, cette appropriation par la collectivité n'a pas eu lieu.

La qualification du mode d'entreprendre de T.E.T.R.I.S. n'a pas été spécifiée lors de l'élaboration du projet, ce que nous avons déjà souligné en indiquant que si le mode de développement recherché par T.E.T.R.I.S. était clairement défini dès l'origine de l'action collective, le mode d'entreprendre pour y parvenir était lui resté flou. Cette absence de spécification de la part des leaders a donné lieu à la confrontation entre deux représentations de la manière dont les rapports entre les principes d'intégration économique devraient orienter le mode d'entreprendre de T.E.T.R.I.S. Cette confrontation entre un mode d'entreprendre bien défini car dominant aujourd'hui dans les structures de l'ESS et donnant la primauté au développement des échanges marchands, et la recherche d'un mode d'entreprendre donnant la priorité aux échanges réciprocaires, mobilisant une approche par les communs et qui permettrait la réalisation de l'aspiration sociale transformative, a duré jusqu'au printemps 2019.

Un travail réflexif réalisé dans le cadre d'un DLA²³⁹ régional en début d'année 2019 a en effet permis aux membres du premier cercle de spécifier le mode d'entreprendre qu'ils souhaitent pour T.E.T.R.I.S. et de bénéficier d'une légitimation

²³⁸ La méthodologie de construction et d'utilisation de cet outil nommé au sein du PTCE T.E.T.R.I.S. « Matrice des ODD » a été présenté au **RIODD 2018 à Grenoble** sous forme d'une communication « Les Objectifs de Développement Durable, un référentiel d'action et d'évaluation pour les Pôles Territoriaux de Coopération Economique ? », ainsi que lors de la **conférence de juin 2019 à Genève organisée par l'UNRSID** « Mise en œuvre des objectifs de développement durable : quel rôle pour l'économie sociale et solidaire ? ». [http://www.unrisd.org/80256B3C005BD6AB/\(httpEvents\)/ABE0A432A9D42782C12583AE004AF31C?OpenDocument&fbclid=IwAR1UHqz48v7gEcAha6oavzqMHhEU2LiuXYkTI8GPusFf_s4OpV8MEw6VzgM](http://www.unrisd.org/80256B3C005BD6AB/(httpEvents)/ABE0A432A9D42782C12583AE004AF31C?OpenDocument&fbclid=IwAR1UHqz48v7gEcAha6oavzqMHhEU2LiuXYkTI8GPusFf_s4OpV8MEw6VzgM)

²³⁹ Dispositif Local d'Accompagnement : le Dispositif local d'accompagnement (DLA) permet aux structures de l'Economie sociale et solidaire employeuses (associations, structures d'insertion par l'activité économique, coopérative à finalité sociale) de bénéficier d'accompagnements dans leurs démarches de création, de consolidation et de développement de l'emploi.

de cette orientation dans le cadre de ce dispositif d'accompagnement des structures employeuses de l'ESS.

En octobre 2018, en réponse à une insistance régulière de la collectivité locale, la SCIC T.E.T.R.I.S. va demander à bénéficier d'un DLA afin de réfléchir sur son modèle économique. Mais les acteurs du premier cercle vont décider d'orienter ce DLA vers une réflexion sur la place de la recherche au sein de T.E.T.R.I.S., et non sur le modèle économique de T.E.T.R.I.S. en général, de façon à bénéficier d'une expertise et d'un accompagnement qui s'émancipe du contexte local et départemental manifestement hostile à la philosophie de cette action collective (notamment de la part de la DIRECCTE).

L'accompagnement par la CRESS PACA et surtout par la SCOP Ellyx a permis aux membres du premier cercle d'affirmer que si on admet que le mode d'entreprendre de T.E.T.R.I.S. est de faire de la Recherche et Développement (R&D), de mettre en œuvre les conditions favorables au déploiement d'expérimentations en lien avec le mode de développement socialement soutenable recherché, alors dans ses quatre premières années d'activités, l'action collective T.E.T.R.I.S. s'est montrée particulièrement efficace.

Dès lors, selon ces membres, la recherche de modes d'organisation et d'agir collectif donnant la primauté aux échanges réciprocaires ne peut plus être considéré comme un comportement marginal, « manquant de pragmatisme » et « peu responsable », mais comme la spécificité d'un mode d'entreprendre en cohérence avec le mode de développement recherché.

Cette évolution du rapport de force interne a débouché sur l'obtention par la SCIC T.E.T.R.I.S. de l'agrément Jeune Entreprise Innovante et surtout Jeune Entreprise Universitaire en juillet 2019 ; agréments attestant de la légitimité de cette représentation de son mode d'entreprendre. Les motivations de la délivrance de ces agréments par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et par la direction départementale des finances publiques stipulent ainsi :

Le progrès proposé par l'entreprise T.E.T.R.I.S. correspond non seulement au développement d'une approche conceptuelle originale basée sur la systémique et la pensée complexe du Développement Durable, mais aussi sur la mise en place d'expériences permettant de montrer qu'il est possible de produire et consommer différemment.

Ce mode d'entreprendre ainsi légitimé vise à contribuer à l'équité dans le développement des libertés d'opportunité, et il n'est donc pas étonnant que cet objectif et le mode d'agir en commun qui en découle constituent une base stable dans la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S.

2.1.3.2 – Contribuer à la liberté d’opportunité et à l’équité

Nous avons déjà souligné dans les dimensions « communauté » et « ressource » certaines des règles concernant l’accès, l’utilisation et la gestion des différentes ressources servant de support, de fins ou de moyens à l’agir commun au sein de T.E.T.R.I.S.

Nous allons ici apporter des éléments complémentaires d’analyse de cette dynamique institutionnelle, montrant comment elle contribue potentiellement au développement des libertés d’opportunité des personnes tout en répondant à l’exigence d’équité redistributive.

Comme nous l’avons montré, les locaux sont la ressource se révélant nécessaire mais non suffisante pour que l’agir collectif de T.E.T.R.I.S. puisse développer les libertés d’opportunité des personnes. Par les règles instituées, et nonobstant les oppositions rencontrées de la part de Résines et de la collectivité locale, le collectif du premier cercle cherche, sans discontinuer, à ce que la fréquentation du site (le premier comme le second), renforce les libertés d’opportunité et procédurale en agissant :

- sur les *ressources formelles* dont dispose les individus, qu’elles soient relationnelles (personnes avec lesquelles il est possible d’interagir) ou cognitives (savoirs et savoir-faire observables et appropriables) ;
- sur les *facteurs de conversion* sociaux et individuels des personnes fréquentant le lieu puisque les règles d’accessibilité, les espaces de convivialité et les nombreuses activités d’éducation populaire proposées sur le lieu constituent des espaces d’émancipation, d’empowerment et de développement du pouvoir d’agir.
- sur la capacité de *voice* des individus, puisque les temps formels de formation et les temps informels d’échange rendus possibles par les règles d’accès dessinent des espaces de délibération où la *voice* est valorisée.

Si nos observations tendent à confirmer que la fréquentation du lieu tend bien à renforcer les libertés d’opportunités de la plupart des personnes le fréquentant régulièrement - comme en témoigne le fait que plusieurs salariés en insertion, jeunes volontaires en service civique, décrocheurs scolaires ou bénévoles ont eu et saisi l’opportunité réelle d’accéder à un emploi ou à une formation répondant à leur projet de vie grâce aux personnes rencontrées et au sentiment de confiance en soi retrouvé -, reste à questionner la réelle accessibilité des espaces apprenants et du site, et la manière dont sont prises en compte les personnes plus vulnérables.

La réflexion sur l'accessibilité effective des activités et du site est permanente. Les locaux comme toutes les activités contribuant aux espaces apprenants qui s'y déroulent sont libres d'accès, sans inscription préalable et beaucoup sont à contribution libre (monétaire ou en nature : don de matériel, apports d'éléments contribuant à la convivialité, apport de compétences...). Cependant malgré cette volonté manifeste et constante dans le temps, des éléments récurrents viennent la contrecarrer :

- l'ouverture des deux sites au public s'est heurtée à la tradition de fermeture de ces sites, le premier en raison de son caractère industriel et le second en tant qu'école privée. Il s'est donc avéré nécessaire d'aller vers les habitants pour ensuite les faire venir ; cependant cette nécessité entre en tension avec la préférence manifeste des membres du premier cercle de faire ensemble sur le site dans la recherche parfois d'un entre-soi réconfortant.

- L'accessibilité au site et aux activités est bien entendu liée à l'accès à l'information sur les activités, mais aussi à la compréhension du projet de T.E.T.R.I.S. Cette accessibilité cognitive est freinée par le fait que les bénévoles ou salariés qui accueillent le public sur le site ne prennent pas toujours le temps, ne se sentent pas toujours légitimes ou ne souhaitent pas toujours présenter et expliquer l'action collective de T.E.T.R.I.S. et le fonctionnement de l'ensemble du site. Cette accessibilité cognitive est également contrariée par le fait que ses membres ont beaucoup de mal à « résumer » dans des documents de communication « traditionnels » la pensée systémique et complexe qui anime T.E.T.R.I.S., et que cette pensée est souvent qualifiée de « trop complexe », de « dispersée » notamment par les institutions publiques comme la DIRECCTE ou par certains représentants de la collectivité locale mais également par certains membres.

La préoccupation concernant l'équité d'accès et donc l'attention portée aux personnes les plus vulnérables dans cet accès est elle aussi constante dans la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S., tout en prenant des formes et affichant des résultats variables :

- Concernant l'équité d'accès aux espaces apprenants, l'action collective de T.E.T.R.I.S. développe des partenariats avec des structures extérieures à l'action collective pour que ces activités puissent « toucher » les publics les plus vulnérables et/ou invisibilisés : Pôle Emploi, Centre d'accueil de nuit des SDF, centres sociaux, associations de solidarités locales, plateforme départementale de lutte contre le décrochage scolaire, mission locale... Cette volonté constante et la relative réussite de l'ouverture des sites et des espaces apprenants à ces publics démunis et vulnérables se

heurte toutefois à la disparition de tous les dispositifs de soutien à l'éducation populaire au niveau de la Région PACA, et à leur absence au niveau départemental et municipal²⁴⁰; elle se heurte également à l'injonction récurrente faite à la SCIC de construire un modèle économique sans qu'elle puisse être financée par les pouvoirs publics pour cette fonction d'utilité sociale.

- Concernant l'accès des structures ou porteurs de projet aux premiers locaux, la règle posée était que les loyers dûs devaient respecter leurs capacités à payer, de façon à assurer une équité d'accès à cette ressource. Les associations n'ayant aucun moyen financier pouvant utiliser certains espaces, sur le principe de la contribution libre. Les déboires financiers rencontrés par le collectif font que les règles d'accès au site de Sainte Marthe sont posées pour que le collectif assure avant tout la pérennité de l'accès à la ressource en étant capable d'assumer la charge financière induite par ces nouveaux locaux. Ainsi, toutes les structures paient une redevance pour les m² qu'elles occupent et dont le montant est calculé pour couvrir les frais avec un taux de remplissage du site de 50%. Ce montant ne dépend donc plus de leurs capacités financières. Une recherche d'équité est toutefois réalisée pour que le reste à charge par m² soit équivalent entre les structures récupérant la TVA et celles qui ne sont pas fiscalisées. Charge à elles de faire venir de nouveaux utilisateurs puisque le taux de base de la redevance diminuera au fur et à mesure que le taux de remplissage augmentera. Charge également à elles de développer des pratiques d'économie d'eau, d'énergie, d'espaces et de contribuer à la rénovation du site.

Ces nouvelles règles, si elles assurent à la SCIC T.E.T.R.I.S. l'équilibre financier sur les locaux et donc évitent au collectif de revivre les désagréments connus avec les premiers locaux, restreignent fortement l'accessibilité effective du site de Sainte Marthe aux structures de l'ESS locales, comme en témoignent les nombreuses demandes d'accès aux locaux qui ne se concrétisent pas du fait du montant de la redevance demandée.

- Pour prendre en compte les personnes les plus vulnérables dans l'accès au sociétariat de la SCIC T.E.T.R.I.S. deux niveaux de réflexion sont développés lors des réunions auxquelles nous avons participé :

²⁴⁰ Seule évaléco accède encore à de petits financements au titre de l'éducation populaire auprès des services de l'état (Direction Départementale de la Cohésion Sociale, FDVA) parce qu'elle est association agréée d'Education populaire.

Le premier niveau est celui de l'accessibilité monétaire sachant qu'une part sociale vaut 100€. Un système de « parts suspendues » sur le modèle des « cafés suspendus » a alors été imaginé : les sociétaires entrants ou rachetant des parts peuvent volontairement faire un don en plus du montant de leur achat de parts, don qui servira à financer tout ou partie de l'acquisition de la part sociale pour qu'une personne n'ayant pas les moyens de déboursier 100 euros mais participant effectivement de l'action collective puisse devenir sociétaire. Dans les faits, ce dispositif totalement informel n'a été utilisé que deux fois, les donateurs sont toujours des membres du premier cercle et la décision d'attribution de la part suspendue relève du gérant sans faire l'objet d'une délibération.

Le second niveau est celui de l'accessibilité cognitive au projet et au fonctionnement de la SCIC, mais aussi du sentiment de légitimité à en être sociétaire. Ici encore, des règles ont été instituées pour faciliter cet accès : réunions des sociétaires ouvertes aux non-sociétaires de façon à permettre l'apprentissage du fonctionnement, temps de formation, compagnonnage, vidéos explicatives, infographies... Cependant les freins sont réels, tant dans la représentation de ce qu'est une société commerciale que dans la confusion tenace, y compris au niveau de la collectivité locale, entre association et SCIC.

Le dernier point que nous souhaitons évoquer concernant l'équité redistributive recherchée par cette action collective concerne la réflexion sur la valorisation des contributions des personnes physiques. La question de la valorisation et de la rétribution des contributions réalisées dans les actions collectives instituant, qu'elles se réclament des communs mais aussi des tiers lieux, est récurrente²⁴¹. Sur T.E.T.R.I.S., cette réflexion va passer par la mobilisation de la notion « d'équivalents de richesse » empruntée à Jean-Baptiste Godin et à l'expérience du Familistère de Guise. Nous avons en effet déjà souligné que les membres d'évaléco mobilisent et apportent dans le collectif la représentation qu'ils ont de l'expérience sociale du Familistère de Guise pour guider leur agir commun au niveau du fonctionnement du tiers lieu. C'est l'installation sur le site de Sainte Marthe qui va permettre de mettre en œuvre cette réflexion : partant du constat que la SCIC T.E.T.R.I.S., tout comme les structures motrices de sa dynamique (évaléco, TEDEE), n'arrivaient ni à créer des postes salariés pour l'ensemble des personnes contribuant quotidiennement aux activités, ni à rémunérer à la juste valeur de leur engagement

²⁴¹ Constat établi par notre participation aux échanges entre initiatives se réclamant des communs au sein de La Coop des Communs, par la lecture du rapport Levy-Waitz, Dupont, Sellier sur les tiers lieux « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » (septembre 2018) et par la participation aux travaux de recherche lancés par le CGET sur les tiers lieux comme fabrique des communs.

leurs salariés, les membres du premier cercle se sont proposées d'expérimenter de rétribuer en partie certains salariés, bénévoles et volontaires sous la forme d'un accès à un service de logement sur le site. Dans une région où la location d'un studio représente près de la moitié du montant du SMIC net à plein temps, ce service de logement correspond à « un équivalent de richesse » qui augmente d'autant le niveau de vie réel des personnes. La règle posée est alors que les personnes qui bénéficient de cet équivalent de richesse fassent toutes parties du premier cercle, contribuent à l'action collective au-delà de leur temps rémunéré et expriment le besoin d'accès à un logement. Cette expérimentation est motivée par la recherche d'une équité redistributive jusqu'ici contrariée par la faiblesse des moyens monétaires de T.E.T.R.I.S. et d'évaléco. Elle est rendue possible à ce moment-là de la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. par trois éléments : parce que le site de Sainte Marthe le permet ; parce que les membres du premier cercle centrent leur attention sur les pratiques et parce que l'approche par les communs s'est ancrée dans leur manière d'appréhender leur mode d'agir collectif et le mode d'organisation qu'ils recherchent.

Les équivalents de richesse concernent aujourd'hui aussi l'alimentation avec la mise en place d'une collecte informelle des invendus de fruits et légumes bio du territoire mais également d'une boulangerie, fournissant à tous les membres du premier cercle mais aussi aux bénévoles et volontaires fréquentant le site et en ayant le besoin (demandeurs d'asile, personnes au RSA, jeunes volontaires en service civique, membres des associations utilisatrices du lieu...), d'accéder gratuitement à une base alimentaire de qualité en rétribution de leur contribution à l'action collective.

Aucune règle d'équivalence monétaire ou en heure de travail n'a été posée et ce volontairement pour ne pas « retomber dans la logique des échanges marchands » et de la quantification.

La recherche de règles ou de modalités d'action en commun qui développent la liberté d'opportunité et l'équité est donc une constante toujours présente dans la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S.

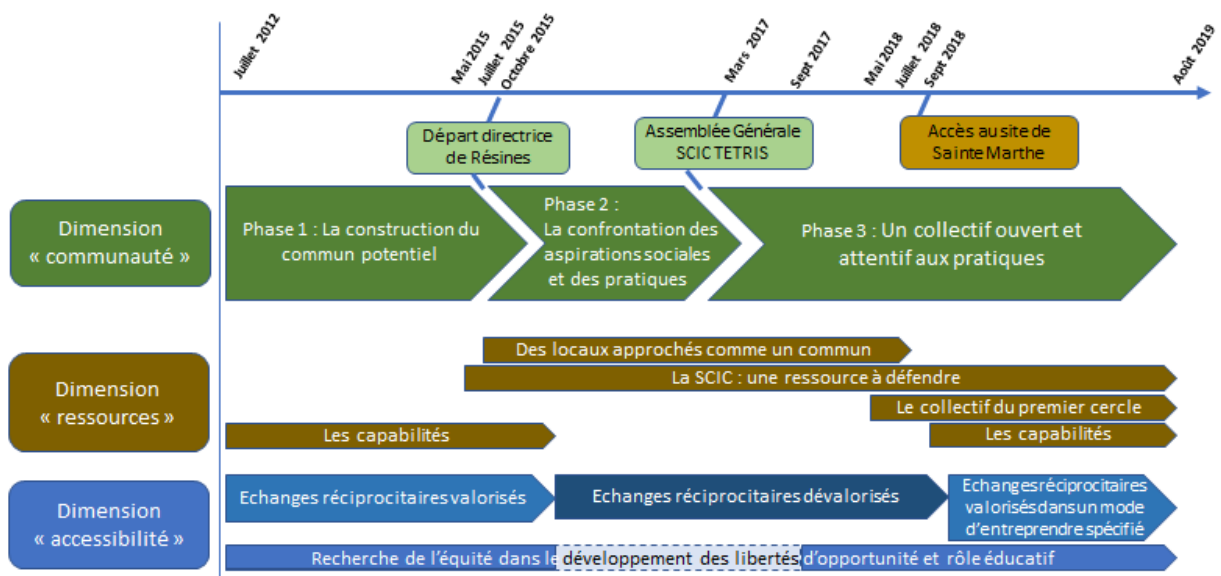
Elle s'appuie également sur la reconnaissance et la mise en œuvre de son rôle éducatif au travers de la prégnance des activités d'éducation populaire et de la sur-représentation des membres d'évaléco dans le premier cercle. L'utilisation de notre guide de questionnement nous permet d'avancer que ce rôle éducatif pour développer les libertés d'opportunité, favoriser l'apprentissage de la coopération mais également renforcer les capacités de *voice* et de délibération des personnes constitue le fil rouge de l'action collective de T.E.T.R.I.S.

Il assure sa stabilité et sa pérennité dans le temps malgré les nombreux éléments venant le contrarier. Ainsi, perturbé dans sa mise en œuvre pendant la période de

conflit avec Résines Estérel Azur, il ne retrouve toute sa vigueur qu’après le départ de cette structure en septembre 2017 et surtout depuis l’entrée du collectif sur le site de sainte Marthe. En mobilisant le vocabulaire proposé par Sen, nous pouvons dire que les résultats finaux obtenus (en terme de participation, de fréquentation du site par les personnes les plus vulnérables ...) dans cette dimension accessibilité ne sont également pas toujours à la hauteur de l’aspiration sociale qui la porte, en raison de nombreux freins qui ne sont pas tous propres à T.E.T.R.I.S. ; mais que les résultats globaux (prenant en compte la manière de faire, le chemin parcouru) de cette action collective dans cette dimension témoignent de l’importance de cette dimension dans la continuité de la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S.

L’utilisation du guide de questionnement des capteurs de communs de capacités dans sa dimension « accessibilité », nous permet de compléter notre analyse de la dynamique institutionnelle de l’action collective T.E.T.R.I.S. :

Figure 62 - Dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. dans sa dimension « accessibilité »



2.1.4 – La dimension « gouvernance »

La dimension « gouvernance » est la dernière dimension de notre outil des capteurs de commun de capacités. Les questionnements la concernant vont nous permettre de compléter notre analyse de la dynamique institutionnelle de l’action collective de T.E.T.R.I.S. au regard des quatre sous-dimensions qu’elle contient : le type de solidarité recherché et mis en œuvre ; les procédures de choix collectif et leur contribution à la liberté procédurale des personnes ; les modalités de contrôle

et de résolution des conflits ; et la manière dont la gouvernance de l'action collective s'articule avec des échelles plus vastes et d'autres dynamiques collectives.

Nous ne nous attarderons pas sur le type de solidarité recherché, car nous retrouvons ici les éléments de la confrontation entre les aspirations et les pratiques des membres de l'action collective. La recherche et la mise en œuvre d'une solidarité de type démocratique constitue une tendance de fond de la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S., portée en particulier par les leaders, puis par les membres du premier cercle. De plus, en cohérence avec son aspiration au développement socialement soutenable, ce type de solidarité qui suppose une reconnaissance de l'égalité en dignité, n'est pas limitée aux membres de l'action collective mais cherche à concerner l'ensemble des acteurs / habitants du territoire. Cette forme de solidarité - qui a, selon nous, contribué à la réalisation d'une coopération effective avec les associations culturelles - entre assez logiquement en conflit avec l'expression d'une solidarité de type philanthropique descendante de la part de Résines Estérel Azur après le départ de sa première directrice, et dans une moindre mesure entre en tension avec une forme de solidarité volontairement limitée à leurs membres pour certaines associations membres du collectif (comme La Meute, d'Une Rive à l'Autre ou Repair Café Pays de Grasse).

Ces conflits et tensions n'introduisent pas de bifurcations supplémentaires, ni d'éléments de compréhension complémentaires à la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S., mais viennent juste renforcer des tendances que nous avons déjà analysées.

Nous allons ainsi davantage nous concentrer sur les procédures de choix collectif mises en place et sur leur évolution, pour dégager de nouveaux éléments de compréhension de la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S.

Nous commençons par rappeler que cette action collective a été initialement rendue possible par la concomitance de la mise en place par la collectivité locale d'un espace public de proximité permettant l'interconnaissance des acteurs du territoire et leur inter-reconnaissance comme structures de l'ESS, avec la création par évaléco d'un espace du « faire-ensemble » considéré comme un premier tiers-lieu. Et c'est dans ce double espace de délibération et de l'expérimentation de l'agir commun que l'idéation du projet de PTCE et sa structuration a ensuite pris corps.

Si durant cette période, la gouvernance de la SCIC a été réfléchi lors de l'écriture collective des statuts comme nous allons le voir, la gouvernance du PTCE n'a jamais été réellement discutée et n'a donc jamais existé indépendamment de celle de la SCIC ; ce qui a selon nous largement contribué au fait que dans l'action collective T.E.T.R.I.S., l'objet PTCE s'est progressivement confondu avec l'objet SCIC. Le

« symptôme » de cette non-différenciation restant le fait que SCIC et PTCE ont été pensés et sont restés éponymes.

Les statuts de la SCIC, ainsi que certains éléments de son fonctionnement effectif, traduisent les efforts faits pour que les règles et pratiques de gouvernance correspondent au mieux à l'aspiration sociale transformative de l'action collective ; tandis que d'autres éléments expriment les difficultés rencontrées et les écarts entre idéation et pratique concernant cette dimension « gouvernance ».

2.1.4.1 – Les questions soulevées par la gérance

Le choix de la forme juridique de la société commerciale s'est porté sur la SARL, faute du capital suffisant pour créer une Société Anonyme, mais aussi en raison des freins culturels que représentait la création d'une SA pour beaucoup de membres de l'association évaléco. Cette méfiance « culturelle », voire « idéologique », vis-à-vis des sociétés commerciales et surtout vis-à-vis de l'exercice du pouvoir au sein de ce type de structure s'est traduite dans le fonctionnement de la gérance de la SCIC T.E.T.R.I.S. par une absence récurrente de candidats, qui a donné lieu à la définition de règles restées informelles mais qui perdurent encore aujourd'hui : la recherche autant que faire se peut d'une co-gérance bénévole, si possible paritaire, concourant à l'équilibre des pouvoirs entre les structures motrices de la dynamique. L'autre règle informelle, qui s'est imposée très rapidement du fait des risques financiers que les sociétaires ont décidé de faire prendre à la SCIC (loyers de 140 000 euros par an) puis de la situation financière dégradée de la structure (à partir de 2017), a été que les gérants bénévoles devaient de préférence ne rien avoir à perdre de matériel si ces prises de risques étaient à posteriori qualifiées de faute de gestion. La gérance de la SCIC T.E.T.R.I.S. n'est donc à aucun moment une fonction enviée, mais témoigne plutôt à notre sens d'un engagement²⁴², au sens de Sen, des personnes qui l'ont assumée et l'assument encore aujourd'hui.

- Faute de candidature féminine, les deux premiers gérants bénévoles ont ainsi été choisis pour leur complémentarité de compétences et leur appartenance respective aux deux structures réellement motrices : évaléco et Résines Estérel Azur.

- En janvier 2017, au moment où Résines Estérel Azur et Initiatives Emploi demandent à sortir du sociétariat de T.E.T.R.I.S., le co-gérant issu de ces structures démissionne. A l'Assemblée Générale de mars 2017, les sociétaires procèdent à *une élection sans candidat* pour renouveler la

²⁴² Un comportement motivé par un sentiment d'obligation morale imparfaite ou par la reconnaissance de la valeur intrinsèque d'une chose alors que la personne sait que ce comportement peut conduire à une diminution de son bien-être.

gérance qui est alors paritaire : une salariée d'évaléco et un salarié de la SCIC T.E.T.R.I.S.

- En mai 2018, la co-gérante démissionne pour deux raisons : son désir d'aller vers d'autres expériences professionnelles et les difficultés ouvertes par la dette locative accumulée par T.E.T.R.I.S. Depuis, la gérance n'est assurée que par un seul gérant bénévole, salarié de T.E.T.R.I.S., personne d'autre n'ayant accepté d'assumer cette fonction.

Les questions soulevées par la gérance nous renvoient à l'analyse de la posture des leaders dans cette action collective : nous avons ici des leaders qui sont porteurs d'une aspiration sociale et qui mettent beaucoup d'énergie pour que le mode d'organisation et de fonctionnement de l'agir en commun soit en cohérence avec cette aspiration. Recherchant un mode de gouvernance qu'ils qualifient « d'horizontal », ils ne souhaitent pas assumer des fonctions qui sont associées dans les représentations collectives à un mode de gouvernance « vertical et descendant ».

Comme nous l'avons décrit, faute de candidature à la gérance de la SCIC, un de ces leaders a accepté d'endosser le rôle de gérant. Il est intéressant de noter que si les membres du premier cercle ne perdent pas de vue que cette fonction est assumée par défaut et que « les décisions et responsabilités restent collectives », les membres partageant moins l'aspiration sociale transformative - dont certains représentants de la collectivité locale - entrent pleinement dans la représentation verticale du pouvoir et considèrent ce gérant comme « souhaitant le pouvoir » et « devant en assumer individuellement les conséquences devant les difficultés de T.E.T.R.I.S. ». Cela se manifeste notamment dans le vocabulaire utilisé lors des échanges en assemblée générale, les premiers utilisant systématiquement le « nous » et les seconds le « tu » ou le « vous ».

C'est l'ensemble de ces questionnements sur le fonctionnement de la gérance qui a débouché sur la proposition votée lors de l'AG de juin 2019 de faire évoluer les statuts vers une Société par Action Simplifiée (SAS) pour que la gouvernance puisse être officiellement collégiale ; le risque d'accentuer la confusion entre association et SCIC qui avait jusqu'ici motivé le choix du statut SARL étant dorénavant jugé moins important que celui de ne plus avoir de gérant en raison de la « souffrance » que génère la situation actuelle.

2.1.4.2 - Une gouvernance de la SCIC pensée pour favoriser la liberté procédurale

L'écriture des statuts de la SCIC a effectivement été un moment de réflexion approfondie entre les leaders de l'époque, pour que les règles de gouvernance traduisent au mieux l'aspiration sociale transformative de l'action collective.

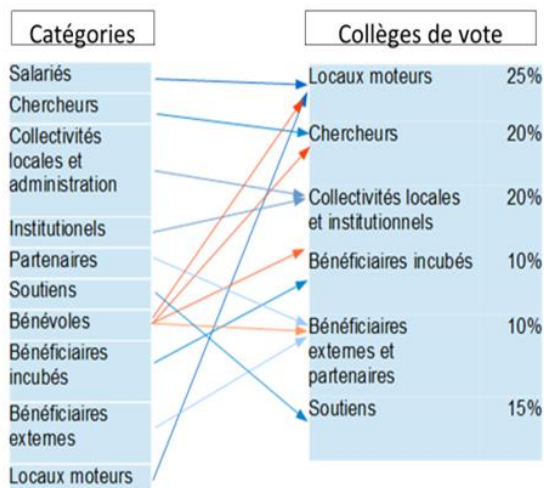
La crainte alors exprimée par les membres des associations d'éducation populaire qui souhaitaient s'engager personnellement dans l'action collective de T.E.T.R.I.S. était que les personnes morales « écrasent » la parole des personnes physiques sociétaires, et que « tout se décide finalement entre les représentants des personnes morales ». Le choix d'organiser la gouvernance par collège et les modalités de fonctionnement de ces collèges dans les statuts de la SCIC T.E.T.R.I.S. sont une tentative de réponse à ces craintes.

Cependant, dans un article de 2019, Jean-François Draperi nous rappelle que si la Loi de 2001 (qui a instauré le statut de SCIC) a introduit la possibilité de créer des collèges pour garantir leur fonctionnement démocratique dans le cadre du multi-sociétariat, en permettant notamment d'équilibrer les pouvoirs entre les différentes catégories de sociétaires dont le nombre mais également l'influence seraient inégaux ; ces collèges n'ont d'intérêt que s'ils facilitent effectivement « le fonctionnement démocratique et la participation au débat et aux prises de décision » et que c'est loin d'être toujours le cas puisque « près de 80 % des SCIC ont organisé les catégories de sociétaires en collèges, en confondant catégorie et type de sociétaires ».

Les choix fait par les membres fondateurs de la SCIC T.E.T.R.I.S. (en 2015) pour répondre aux craintes émises par les personnes imprégnées de la culture de l'éducation populaire nous semblent comporter également des éléments de réponses aux précautions soulignées par Jean-François Draperi dans cet article de 2019 :

- Dans les statuts de T.E.T.R.I.S., les catégories de sociétaires sont au nombre de 10 et correspondent aux différents types de personnes physiques et morales pouvant avoir des « droits de propriété » sur le capital de la SCIC. Les collèges sont eux au nombre de 6 et correspondent aux différents types de rapports que les personnes physiques et morales peuvent avoir, à un moment donné, avec l'action coopérative menée collectivement.

Figure 63 – Catégories de sociétaires et collèges de vote dans la SCIC T.E.T.R.I.S.



Source : document interne de la SCIC T.E.T.R.I.S.

- Le poids attribué à chaque collège est fonction de l'importance reconnue à ces différents types de rapports à l'action collective pour sa réussite : le collège des locaux-moteurs se voit attribuer un poids de 25% car il rassemble les personnes physiques et morales qui tirent l'action collective par leur action quotidienne ; le collège des chercheurs dispose d'un poids de 20% pour signifier la place centrale attribuée aux activités de recherche et développement dans la réussite de la dynamique ; le collège des collectivités locales et institutionnels représente 20% également dans le souci de marquer la volonté de concourir à un intérêt général localisé et d'aller vers la co-production de certaines politiques publiques ; les collèges des bénéficiaires et partenaires qu'ils soient incubés ou externes se voient attribuer un poids de 10% chacun ; et le collège des soutiens et mécènes de 15%.

Ainsi, un des premiers « garde-fous » démocratiques voulu par les leaders de T.E.T.R.I.S. au moment de la rédaction des statuts est qu'une décision ne peut être prise que si au minimum 3 des 6 collèges votent pour.

- L'apport de la réflexion des structures d'éducation populaire pour assurer la liberté procédurale des personnes se manifeste aussi dans les règles de comptabilisation des votes au sein des collèges : les abstentions mais également les votes blancs sont comptabilisés pour traduire les débats et échanges ; mais ils sont ajoutés aux votes « contre » dans la procédure d'expression du choix collectif du collège, de façon à ce que les décisions approuvées le soient uniquement si une majorité de membre du collège les approuve sans réserve.

D'autres règles portant sur la composition des collèges visent à assurer que les délibérations aient bien lieu lors des AG et ne fassent pas l'objet « d'ententes préalables » :

- Les personnes morales n'ont pas la liberté de choisir leur collège de vote. Il leur est assigné en fonction de la catégorie de sociétaire à laquelle ils appartiennent. En revanche, les personnes physiques qui ont choisi d'entrer au sociétariat dans la catégorie des « bénévoles » sont les seuls sociétaires qui ont la liberté de choisir, au début de chaque assemblée générale, le collège dans lequel elles souhaitent participer aux délibérations. Ce choix doit exprimer la manière dont cette personne physique ressent sa proximité avec l'agir en commun au moment de l'AG : si elle est très concernée et présente au quotidien, elle peut rejoindre le collège des « locaux-moteurs » ; si elle se sent proche ou si elle participe aux activités incubées ou en émergence, elle peut rejoindre le collège des « bénéficiaires incubés » ; si elle s'inscrit ou souhaite s'inscrire dans les travaux de

recherche et développement, elle peut choisir de rejoindre le collège des « chercheurs » ; et enfin si elle se sent concernée mais moins impliquée, elle peut choisir le collège des « partenaires ».

Cette règle est symbolisée par les flèches rouges dans le schéma ci-dessus.

- La composition de quatre des six collèges ne peut donc pas être connue avant le début de l'AG.

Dans le fonctionnement effectif de la gouvernance de T.E.T.R.I.S., à l'occasion des cinq assemblées générales auxquelles nous avons participé, ces règles produisent :

- Un effet d'apprentissage important puisque chaque assemblée générale est l'occasion d'exposer à nouveau ces règles, de les expliquer, de répondre aux questions que les sociétaires mais également les autres participants se posent. La première partie de l'AG qui aboutit à la constitution des collèges est donc un temps fort du rôle éducatif de la SCIC.
- Ce premier temps a aussi pour effet de centrer l'attention de chacun des participants présents²⁴³ sur sa relation du moment avec l'action collective, et donc à être pleinement concerné par les échanges qui vont suivre.
- Les échanges, débats et délibérations ont effectivement lieu en AG, ce qui se traduit par des réunions durant souvent plus de 5 heures. La mobilisation des techniques et outils de l'éducation populaire pour animer ces réunions et faciliter la prise de parole du plus grand nombre contribuent également à la réalisation de la liberté procédurale de chacune des personnes présentes.

Nous devons toutefois souligner que si ces règles créent des conditions favorables à la participation effective de chacun des membres aux délibérations, elles ne suffisent pas à pallier les déficits d'information des sociétaires.

Ces déficits fréquemment déplorés, surtout par les membres les moins impliqués ou les plus éloignés géographiquement, proviennent du mode de fonctionnement de l'action collective : les informations sont effectivement disponibles en totale transparence et peuvent être demandées y compris à distance, mais elles ne sont transmises spontanément que lors de la participation effective aux réunions et aux activités du collectif sur le site. Cette forme de communication qualifiée de « praxéologique » par Nicolas Duracka lors du séminaire acteurs-chercheurs

²⁴³ Pour les personnes représentées : les bénévoles doivent indiquer à quel collège de vote ils souhaitent appartenir quand ils renseignent leur délégation de pouvoir de façon à pouvoir être représenté par une personne du même collège. Chaque personne physique ou morale ne peut détenir plus d'un pouvoir

organisé par T.E.T.R.I.S. en décembre 2017²⁴⁴, provient de la priorité donnée aux pratiques de *commoning*.

Le déficit d'information ressenti par certains sociétaires provient donc d'un mode de communication qui privilégie l'agir commun plutôt que les outils « traditionnels » de communication, mais également, par un jeu de miroir, de leur « manque » d'implication effectif, volontaire ou contraint par l'éloignement, dans cet agir commun. Il incite à concevoir un mode de communication qui réponde ainsi aussi au contexte de ces sociétaires (éloignement géographique...).

Cependant, le manque chronique de « ressources » humaines salariées du fait des difficultés économiques, mais également des choix faits concernant le modèle économique (cf ci-dessus), ont conduit à ce que les outils et ressources de communication de T.E.T.R.I.S. et d'évaléco soient longtemps mutualisés, et donc difficilement différenciables par celles et ceux les moins proches du fonctionnement quotidien.

Le nouvel équilibre trouvé depuis l'installation sur le site de Sainte Marthe et le choix d'une des salariées de T.E.T.R.I.S. de prendre en charge ce sujet ont permis de mettre en place, au début de l'année 2019, de nouveaux outils traduisant cet effort de porter l'information vers les sociétaires en complément de l'invitation qui leur est faite de venir la chercher à la source.

La réflexion sur la gouvernance de la SCIC produit donc des règles qui non seulement visent à assurer la liberté procédurale des personnes impliquées, mais qui y parviennent dans une certaine mesure (82% des sociétaires présents lors de l'AG de juin 2019 ont pris la parole au moins une fois durant l'AG).

Cependant l'action collective de T.E.T.R.I.S. ne se réduit pas comme nous l'avons montré au fonctionnement de la SCIC puisqu'elle concerne quatre formes différentes de ressources enchâssées.

2.1.4.3 – La mise en place progressive de trois niveaux imbriqués d'instances de gouvernance

Dans la précipitation de l'entrée dans les premiers locaux en juillet 2015, le collectif de l'époque a d'abord mobilisé la seule instance de gouvernance à sa disposition à savoir l'assemblée générale des sociétaires de T.E.T.R.I.S.

Lors de cette première AG en septembre 2015, soit 4 mois après l'AG constitutive, il est tout de suite apparu que les questions à l'ordre du jour ne correspondaient pas au type de questions stratégiques ou « constitutionnelles », pour reprendre le vocabulaire d'Ostrom, que cette instance de délibération devait avoir à traiter.

²⁴⁴ voir Duracka, 2016.

Des réunions opérationnelles entre utilisateurs des locaux ont alors été mises en place, mais elles seront progressivement abandonnées après le départ de la première directrice de Résines Estérel Azur.

Les seules réunions opérationnelles qui restent sont alors les réunions d'équipe (salariés, bénévoles et volontaires) de l'association évaléco qui s'ouvrent aux membres du collectifs partenaires d'évaléco (salariés, bénévoles) qui le souhaitent pour compenser le manque d'arène des choix opérationnels du PTCE T.E.T.R.I.S.

La collectivité locale qui animait depuis 2012 des temps d'échanges réguliers entre acteurs de l'ESS sur le territoire poursuit son action, mais laisse à la SCIC T.E.T.R.I.S. le soin d'animer le collectif du PTCE. Hormis deux réunions durant le mois de septembre 2015, cette animation du PTCE ne verra jamais le jour - sauf au travers de la R&D et des tentatives de construire des réponses collectives à certains appels à projets (économie circulaire et mobilité, notamment) -, la SCIC porteuse étant immédiatement prise dans ses propres difficultés de gouvernance et n'ayant pas obtenu le soutien financier (candidature non retenue lors du deuxième appel à projet interministériel) lui permettant d'avoir les moyens humains d'assurer cette animation.

En janvier 2016, T.E.T.R.I.S. a accueilli son premier « voyage apprenant » en recevant les étudiant du Master 2 « Ingénierie de Projet en Economie Sociale et Solidaire » de l'université de Mulhouse. Lors de ce voyage apprenant, organisé dans le cadre du dispositif des Pactes²⁴⁵, les étudiants en tant qu'observateurs extérieurs mais également en tant que futurs professionnels de l'accompagnement, avaient pour objectif de dégager les opportunités et les faiblesses de la SCIC et du PTCE, et de proposer des préconisations. Après 4 jours d'enquête, d'entretiens avec un grand nombre de membres du collectif mais aussi de personnes fréquentant le tiers lieu, ces étudiants ont restitué leurs constats et recommandations en insistant sur les écarts dans les motivations et les aspirations sociales, et en préconisant la mise en œuvre de nouvelles instances de délibération et de gouvernance.

Il faudra encore quelques mois et une aggravation des tensions internes à l'action collective, pour que les acteurs de T.E.T.R.I.S. mettent en place 3 niveaux de gouvernance qui traduisent l'imbrication des ressources gérées en commun :

- Au niveau des choix constitutionnels, la seule arène d'action reste encore à ce jour les assemblées générales de la SCIC ou les réunions de tous ses sociétaires.

²⁴⁵ CHEMLA P. et al. (2016), "Produire de la confiance pour coopérer. Transactions sociales pour des communs au service de projets collectifs : voyage apprenant dans la SCIC T.E.T.R.I.S.", communication au XIVe Rencontres du RIUESS, Montpellier, 25-27 mai 2016.

- Au niveau des choix opérationnels, deux types d'arènes d'action se sont mises en place :
 - les réunions d'équipe hebdomadaires « évaléco&co » permettent de coordonner les activités, et notamment de générer des espaces apprenants. Elles deviendront progressivement l'instance de délibération et de gouvernance du premier cercle de membres en assurant également la transmission de l'histoire et des « fondamentaux » de T.E.T.R.I.S.
Ces réunions donnent lieu à un compte-rendu dont les éléments sont repris dans un mail adressé par évaléco à une cinquantaine de personnes, dont des sociétaires et des chercheurs investis dans T.E.T.R.I.S., et qui a pour but de permettre aux membres de ce premier cercle de suivre les activités et de venir participer selon leurs envies et disponibilités. Les jeunes volontaires en service civique accueillis par évaléco pour des missions concernant l'ensemble du tiers-lieu et de ses utilisateurs sont systématiquement inclus dans cette liste de diffusion.
 - Les réunions des groupes projets qui rassemblent les personnes travaillant ensemble sur une activité émergente ou consolidée. Le rythme et le contenu de ces réunions varient d'un projet à l'autre. Ces temps sont plus ou moins formels et plus ou moins documentés, bien que la présence du salarié de T.E.T.R.I.S. chargé d'animer les coopérations, assure une certaine porosité entre les groupes projets. L'absence de procédures codifiées et instituées permet des émergences improbables et innovantes mais la circulation de l'information est loin d'être optimale et se retrouve souvent centralisée auprès de quelques personnes introduisant de fait une impression de hiérarchie pourtant non recherchée.
- C'est le niveau intermédiaire des choix collectifs qui a eu le plus de difficulté à émerger et surtout à se stabiliser : si de mars 2016 à mai 2018, la collectivité insuffle une certaine régularité dans le rythme des deux types de comités de pilotage, depuis l'installation sur le site de Sainte Marthe, ces instances de délibération se délitent à nouveau.
 - Le premier type de comité de pilotage concerne les locaux : une à deux fois par mois, les utilisateurs du premier site se réunissaient pour tenter de résoudre les manifestations pratiques du conflit opposant SES Collecte&Recyclage puis Résines Estérel Azur au reste du collectif. Il est intéressant de noter que si les membres étaient très nombreux à faire l'effort de venir à ces réunions en période de crise, ces réunions ne rassemblaient que les leaders et les techniciens

de la collectivité en période de calme. Les comités de pilotage sur les locaux ont ainsi été intenses de février 2018 à juin 2018 au moment de la recherche de nouveaux locaux, puis de la crise ouverte par la position prise par la collectivité concernant Sainte Marthe ; mais ils ont disparu depuis novembre 2018, une fois passée la période d'installation dans les nouveaux locaux. La disparition de ces comités de pilotage traduit également le fait que les locaux ont changé de statut dans la représentation que les acteurs se font de l'action collective : actuellement support des activités, cadre privilégié de déploiement des espaces apprenants et source de revenus, les locaux sont gérés par la SCIC et les membres du premier cercle, et non par le collectif des utilisateurs.

Le recrutement d'un gestionnaire du lieu est même envisagé, mais actuellement repoussé faute de recettes suffisantes générées par les redevances d'utilisation du lieu ²⁴⁶. Cette absence d'une instance permettant de délibérer sur les choix collectifs concernant les locaux (travaux, gestion, stratégie de recherche de nouveaux utilisateurs...) est actuellement compensée par des échanges informels entre le gérant, la bénévole pressentie pour le poste de gestionnaire du lieu et deux membres du premier cercle, mais des tensions risquent de réapparaître notamment avec la collectivité locale si cette situation perdure.

- Le second type de comité de pilotage concernait les « revue de projets » : de mars 2016 à mai 2018, suivant un rythme très irrégulier, les leaders de T.E.T.R.I.S. et les porteurs de projets en émergence ou consolidés se réunissaient avec des techniciens représentant la collectivité pour faire le point sur chaque activité ou projet d'activité. Ici ce sont les leaders de T.E.T.R.I.S. qui, constatant que les informations concernant les activités de T.E.T.R.I.S. avaient beaucoup de mal à circuler entre les différents services de la collectivité locale (ce qui générait des malentendus préjudiciables), ont réclamé que les techniciens des services concernés par les projets soient présents lors de ces « revue de projet ». L'objectif, qui était de contribuer au décloisonnement du fonctionnement des services de la collectivité pour permettre la co-production des

²⁴⁶ Il est important selon nous de préciser que l'école privée sous contrat qui bénéficiait également d'un contrat de commodat pour l'usage du site de Sainte Marthe, n'a pas, aux yeux de la congrégation propriétaire, tenu ses engagements d'entretien du site. Ce contentieux concerne la SCIC T.E.T.R.I.S. au titre de son état des lieux d'entrée et de l'impossibilité de rénovation de certains espaces qui retardent l'installation de nouvelles structures sur le site et par conséquent l'embauche de la gestionnaire du site.

politiques publiques, n'a absolument pas été atteint en dehors du service ESS et du service numérique. En l'absence des techniciens de la collectivité en charge des compétences concernées par les projets, ces comités de pilotage ne permettaient ni de faire avancer les projets, ni de créer les conditions favorables à l'instauration d'une posture de co-production et ont donc été abandonnés.

Depuis le début 2019, un nouveau type d'instance de gouvernance se développe au sein de l'action collective de T.E.T.R.I.S. : deux des groupes projets (« alimentation durable » et « laboratoire Social du Numérique ») se sont suffisamment étoffés en nombre de membres et/ou structurés pour dépasser le niveau des délibérations concernant les choix opérationnels, et consacrer certains de leur temps d'échange à des questions relevant des choix collectifs. T.E.T.R.I.S. retrouve ainsi trois niveaux d'instance de gouvernance avec la particularité supplémentaire que ces deux groupes nous semblent ébaucher une première forme d'organisation polycentrique à l'intérieur de la dynamique en organisant systématiquement la circulation des informations permettant la coordination de leurs activités sans qu'elles soient centralisées puis redistribuées.

La mise en place et la maintenance en interne d'un centre de ressources numériques rassemblant des outils (dont un Cloud interne) facilitant la gestion et le suivi des projets et activités - outils qui ont été testés et approuvés par le collectif -, a contribué à améliorer la documentation et la circulation de l'information, et par conséquent l'effacement recherché de la verticalité hiérarchique.

2.1.4.4 – Articulation avec des échelles plus vastes et d'autres dynamiques collectives ?

Le premier constat qui s'impose, lorsque nous cherchons à replacer l'action collective de T.E.T.R.I.S. dans des échelles plus vastes, est que T.E.T.R.I.S. n'a absolument pas permis l'émergence d'une gouvernance territoriale comme c'est le cas pour le PTCE Idesol.

Nous pouvons en premier lieu constater qu'il n'existe aucune volonté politique ni de la part des élus, ni de la part des techniciens (hormis un très petit nombre) pour qu'une gouvernance territoriale multi-partenariale n'émerge.

Nous avons également mis en évidence l'absence d'unité de positionnement des représentants de la collectivité locales vis-à-vis de T.E.T.R.I.S. Les liens entre l'action collective T.E.T.R.I.S. et la collectivité locale sont restées complexes, mouvementées, émaillées de malentendus, de défauts de communication, d'absence de compréhension, d'opposition concernant les finalités poursuivies.

T.E.T.R.I.S. n'a pas non plus développé de liens structurants avec les entreprises « traditionnelles » du territoire bien que le président du Club des entrepreneurs du pays de Grasse fréquente régulièrement les temps d'échanges acteurs-chercheurs

organisés par T.E.T.R.I.S. Mais ce lien interpersonnel n'a pas débouché sur des partenariats et coopérations suivis, hormis quelques opérations de récupération de matériels numériques ou de meubles.

Par ailleurs, T.E.T.R.I.S. a régulièrement fait l'objet de rumeurs, de campagnes de dénigrement de son fonctionnement, de ses activités que nous n'avons pas pu investiguer de manière systématique, mais que nous supposons liées en partie à la culture du secret et à l'absence de tradition coopérative d'un territoire dont l'identité économique s'est forgée autour de l'industrie du parfum, puis des arômes chimiques.

L'absence de légitimité locale de T.E.T.R.I.S. à contribuer à l'émergence d'une gouvernance territoriale s'est encore manifestée début 2019 lorsque le Pays de Grasse a été labellisé « Territoire French Impact » par l'état, à partir d'un dossier rédigé intégralement par les membres du collectif de T.E.T.R.I.S., mais que le rôle décisif de T.E.T.R.I.S. dans cette labellisation et dans la capacité de mise en œuvre des actions prévues dans ce dossier, reste non-reconnue par certains techniciens de la collectivité. Cependant, pour une autre partie des élus et des techniciens, et également pour certains acteurs socio-économiques du territoire qui jusque-là gardaient leur distance vis-à-vis de l'action collective de T.E.T.R.I.S., cette labellisation par l'état est une reconnaissance de la valeur de l'apport de T.E.T.R.I.S. au territoire qui légitime après-coup leur soutien à cette dynamique multi-partenariale ou les incitent à s'en rapprocher. Nous faisons l'hypothèse que le temps fort à l'origine de cette nouvelle légitimité se révélera peut-être être, avec le recul temporel nécessaire, la visite du Haut-Commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale début juillet 2019.

Cette absence de reconnaissance locale a cependant contribué à inciter les leaders de T.E.T.R.I.S. à se projeter vers l'extérieur du territoire, et en particulier à nouer des relations avec des actions collectives et des dynamiques multi-partenariales à l'échelle nationale : le réseau des PTCE, le Labo de l'ESS, le RTES (Réseau des Territoire d'Economie Solidaire) mais aussi La Coop des Communs, le réseau français des FabLab, la dynamique collective ALLISS (Alliance Science Société), la FING (Fédération Internet Nouvelle Génération), les réseaux d'espaces de médiation numérique avec l'entrée au sociétariat de la SCIC nationale MedNum... autant d'espaces d'échanges, de débats auxquels T.E.T.R.I.S. participe et contribue. Des liens de partenariats se sont également noués au niveau national avec des fondations dont la Fondation de France.

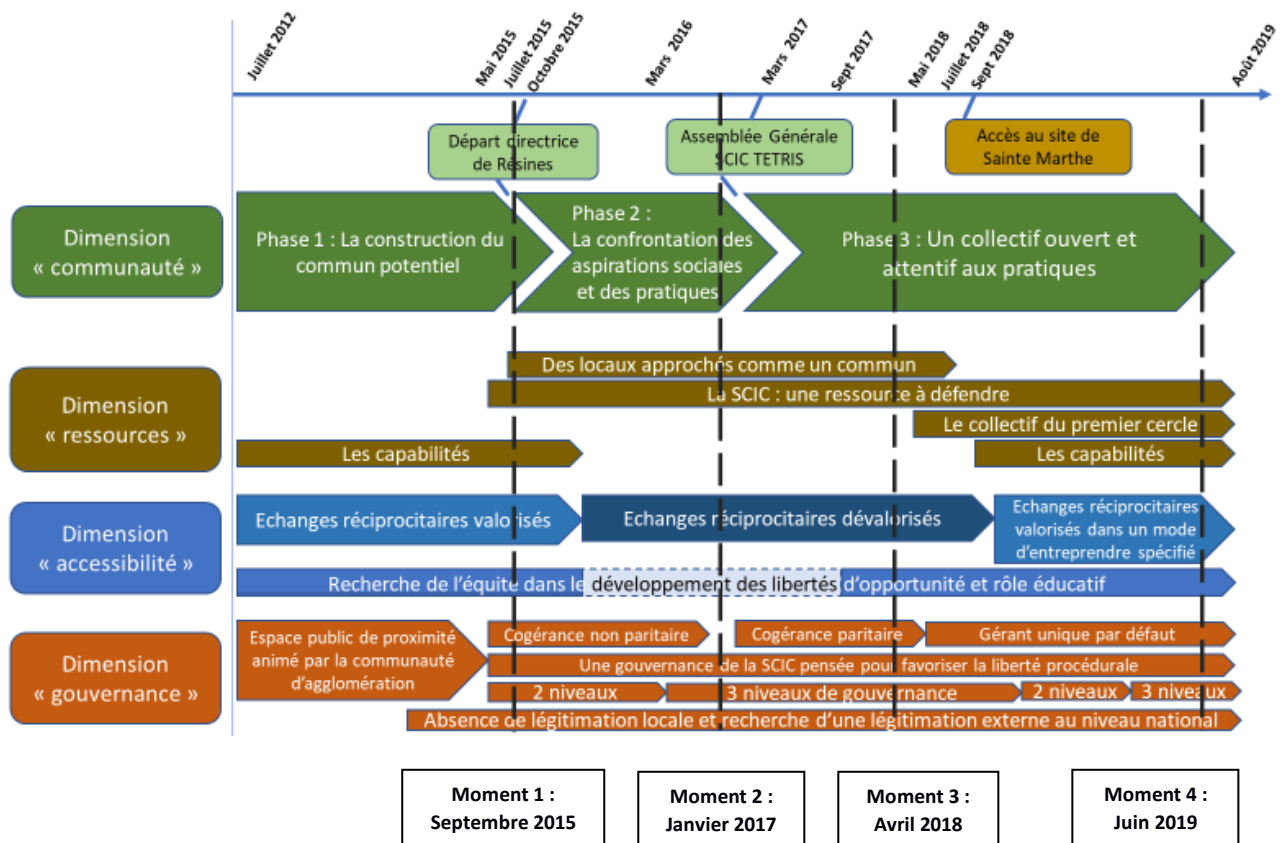
L'inscription de T.E.T.R.I.S. à une échelle nationale est également passée par ses activités de recherche et développement qui ont progressivement dessiné un réseau de partenariats universitaires mais également avec des entreprises de l'ESS

(Coopaname, Manucoop, Ellyx) et avec des entreprises hors ESS, notamment dans le numérique.

L'organisation par T.E.T.R.I.S. depuis 2015 de nombreuses rencontres acteurs-chercheurs sous forme de colloques, de séminaires et d'une université éphémère²⁴⁷ contribue également à procurer une légitimité externe à cette action collective qui a du mal à l'obtenir sur son propre territoire.

L'utilisation du guide de questionnement des capteurs de communs de capacités dans sa dimension « gouvernance », nous permet de finir de compléter notre analyse de la dynamique institutionnelle de l'action collective T.E.T.R.I.S. et d'en présenter les éléments marquants dans le schéma récapitulatif suivant :

Figure 64 - Dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. dans sa dimension « gouvernance » et repérage des moments significatifs.



A l'issue de cette première sous-section consacrée à l'étude mono-cas qualitative de l'action collective de T.E.T.R.I.S. dans l'objectif d'analyser sa dynamique

²⁴⁷ « Transition écologique et SCIC : une université éphémère à Grasse », *Recma*, n°353, juillet 2019, p. 8-9.

institutionnelle, nous avons identifié les éléments qui nous apparaissent significatifs pour chacune des quatre dimensions étudiées : « communauté », « ressources », « accessibilité » et « gouvernance », en mobilisant le guide de questionnement des capteurs de communs de capacités.

Nous avons mis en évidence, pour chacune de ces dimensions, les continuités et les ruptures ou bifurcations de trajectoire dans la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. mais également des éléments montrant son inscription dans le système de tensions propres à l'ESS.

Par cette analyse, nous sommes dorénavant en capacité de déterminer les quatre moments significatifs de cette dynamique institutionnelle sur lesquels nous allons appliquer l'échelle qualitative des capteurs pour pouvoir évaluer cette action collective au regard de sa finalité de développement locale durable :

- 1 – en septembre 2015, juste avant la rupture introduite par le départ de la première directrice de Résines Estérel Azur ;
- 2 – en janvier 2017, après le départ de SES Collecte&Recyclage et au plus profond de la crise avec Résines Estérel Azur ;
- 3 – en avril 2018, au moment où la décision est prise de quitter les premiers locaux pour aller sur le site de Sainte Marthe ;
- 4 - en juin 2019, moment où l'action collective de T.E.T.R.I.S. connaît une certaine cohérence entre les éléments moteurs de sa dynamique institutionnelle dans les quatre dimensions étudiées, et où l'AGE de T.E.T.R.I.S. vote la poursuite de l'activité malgré les pertes.

2.2 – Evaluer la performance du PTCE T.E.T.R.I.S. au regard de sa finalité

Dans cette dernière sous-section du chapitre 5 consacrée à l'analyse empirique de cas de d'actions collectives instituant multi-partenariales et territorialisées de type PTCE à partir du cadre conceptuel que nous avons construit pour cette analyse, nous allons poursuivre notre étude de cas de T.E.T.R.I.S.

Il va s'agir ici d'évaluer la performance des arrangements institutionnels du PTCE T.E.T.R.I.S. aux quatre moments significatifs que l'étude de sa dynamique institutionnelle nous a permis d'identifier. Pour ce faire nous avons choisi, *parmi les six approches de l'évaluation de la performance* proposées par Ostrom (2011-c, p. 16), de retenir *celle de la conformité* que nous allons évaluer au regard de la finalité de développement local durable de ce PTCE.

Notre question est donc de savoir, pour chacun de ces moments significatifs, dans quelle mesure le système d'arrangements institutionnels générés par l'action collective T.E.T.R.I.S. est conforme au mode de développement que devrait chercher à porter un PTCE ?

Nous avons défini le développement socialement soutenable comme le mode de développement dont devrait être porteurs les PTCE pour répondre de manière optimale à leur finalité de développement locale durable.

Nous avons ensuite construit le concept de commun de capacité comme une action collective instituante potentielle, susceptible de générer un système d'arrangements institutionnels permettant de réaliser ce type-idéal de développement.

Notre propos est donc d'évaluer la performance de T.E.T.R.I.S. au regard de sa plus ou moins bonne conformité avec le type-idéal du développement socialement soutenable en évaluant son système d'arrangements institutionnels au regard de ceux d'un commun de capacités.

Pour ce faire, nous allons mobiliser l'échelle qualitative de *l'outil des capteurs de communs de capacités* à chacun des moments significatifs retenus dans la dynamique institutionnelle de cette action collective.

Nous commencerons par revenir sur les caractéristiques de ces quatre moments clés (2.2.1), puis nous regarderons ce que l'outil des capteurs nous dit de la performance de T.E.T.R.I.S. pour chacun de ces moments (2.2.2), pour ensuite en tirer des conclusions sur la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. au regard de la finalité de développement local durable (2.2.3).

Nous tenterons, alors pour clore ce chapitre, de dégager les limites et prolongements potentiels de notre étude de cas.

2.2.1 – Les caractéristiques des quatre moments significatifs retenus

Ces quatre moments sont choisis pour illustrer des périodes significatives de la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. **Chacun de ces moments rassemble plusieurs éléments marquants qui, ensemble, forment un système relativement cohérent caractérisant la période. Ils sont également (pour les trois premiers) choisis parce qu'ils précèdent une bifurcation significative de cette dynamique institutionnelle.**

Nous pouvons alors reprendre les éléments caractéristiques de ces quatre moments dans le tableau suivant pour faire apparaître leurs spécificités et donc les raisons de notre choix :

Figure 65 – Caractéristiques des quatre moments significatifs de la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S.

Caractéristiques	Moment 1	Moment 2	Moment 3	Moment 4
Phase de la dimension « communauté »	Fin de la phase 1 : le collectif déploie son projet dans les premiers locaux, emmené par ses trois leaders	Fin de la phase 2 : la confrontation des aspirations sociales et des pratiques est à son paroxysme	Phase 3 : le collectif s'est élargi, ouvert et envisage de changer de locaux	Phase 3 : le collectif s'est modifié, le premier cercle de membres joue un rôle structurant et concentre son attention sur les pratiques
Evènement marquant à venir Dimension « communauté »	Le départ de la première directrice de Résines	L'AG de mars 2017 qui va profondément modifier le collectif	L'interdiction formulée par la collectivité d'aller à Sainte Marthe et l'expulsion des premiers locaux	L'AG vote la poursuite de l'activité malgré les pertes. La labellisation French Impact apporte une nouvelle légitimité
Ressources gérées par le collectif Dimension « ressources »	- les locaux volontairement approchés comme un commun - les capacités par le mode d'organisation des activités dans les locaux	- la SCIC devient la ressource importante dont le collectif souhaite prendre soin	- les locaux volontairement approchés comme un commun - la SCIC comme ressource essentielle	- la SCIC reste une ressource importante - le collectif du premier cercle devient la ressource primordiale - les capacités au travers des espaces apprenants
Formes d'échange valorisées Dimension « accessibilité »	Echanges réciprocaires valorisés	Echanges réciprocaires dévalorisés	Echanges réciprocaires dévalorisés et pressions au développement des échanges marchands	Echanges réciprocaires valorisés
Mode d'entreprendre Dimension « accessibilité »	Peu spécifié mais valorisation des expérimentations	Peu spécifié Et peu interrogé	Dévalorisation des expérimentations	Spécifié comme Jeune Entreprise Universitaire
Relation à la recherche d'équité	- Forte recherche de l'équité - La recherche du développement	- recherche de l'équité dévalorisée	- recherche de l'équité valorisée - la recherche du développement	- recherche de l'équité valorisée - La recherche du développement

Dimension « accessibilité »	des libertés d'opportunité est centrale par la reconnaissance du rôle éducatif	- tout comme la recherche du développement des libertés d'opportunité	des libertés d'opportunité valorisée - retour du rôle éducatif	des libertés d'opportunité est centrale par la reconnaissance du rôle éducatif
Gérance Dimension « gouvernance »	Co-gérance non paritaire : évaléco et Résines	1 gérant à la suite de la démission du co-gérant issu des SIAE	Co-gérance paritaire	1 gérant par défaut de candidatures
Niveaux de gouvernance Dimension « gouvernance »	2 niveaux : - AG de la SCIC - réunions d'équipe	3 niveaux : - AG de la SCIC - Comités de pilotage - réunion d'équipe d'évaléco, hebdomadaire	3 niveaux : - AG de la SCIC - Comités de pilotage - réunion d'équipe d'évaléco&co hebdomadaire	3 niveaux : - AG de la SCIC - Groupes de travail polycentriques - réunion d'équipe d'évaléco&co hebdomadaire + mail
Légitimation externe Dimension « gouvernance »	Locale	Projection vers le niveau national	Consolidation de l'inscription dans des réseaux nationaux	Nationale

Comme évoqué à la fin du chapitre 4 (p.475), la dynamique institutionnelle d'une action collective instituante fait système et traduit une situation d'enchâssement (Diaw, 2016). Ainsi, pour chacun de ces quatre moments, nous pouvons également constater que la dynamique institutionnelle se caractérise par **une situation d'enchâssement**. Pour Mariteuw Chimère Diaw (2016), les actions collectives instituantes comme les communs se caractérisent toujours par une situation d'enchâssement : l'agir commun concerne toujours plusieurs ressources matérielles et immatérielles - mais aussi intangibles pour Allaire(2019); il produit et articule des régimes d'appropriation et de répartition ; et exprime « les raisons d'être de ce système avec les principes de vie et de vivre-ensemble sur lesquels les humains organisent leurs relations entre eux et avec la biosphère » (p.5). Les situations d'enchâssement comportent donc trois aspects essentiels qui forment un système : les ressources qui font l'objet de l'agir commun, les modes d'agir en commun et les rationalités coopératives motivant cet agir commun.

Diaw parle alors de « double enchâssement » : au sens de Polanyi mais également comme « une co-émergence et une co-évolution des ressources, d'une société et des institutions dont il faut chercher le sens » (Diaw, 2016, p.6).

Dans le cas de T.E.T.R.I.S., le moment 1 s'articule autour d'une ressource matérielle volontairement abordée comme un commun (les locaux) et dont le mode d'agir en

commun produit des ressources intangibles (les capacités) qui correspondent à la rationalité transformative des leaders.

Constatant qu'en français le terme « partage » recouvre deux réalités (« faire des parts » et « s'associer à »), Diaw (2016) nous invite à identifier dans une action collective instituante les éléments du « partage-répartition » et ceux du « partage-fusion ».

Le « partage-répartition » des locaux est alors en cohérence avec le « partage-fusion » de l'aspiration sociale entre ces leaders. Le régime d'appropriation et de répartition qui passe par une valorisation des échanges réciprocaire complète l'enchâssement de cette situation, qui donne donc à voir un système cohérent mais exprimant une rationalité très différente de la forme de rationalité dominant l'agir économique actuel. La volonté est de « faire PTCE » à partir de ce système cohérent et complexe.

Au moment 2, les rationalités différentes s'opposent et deux modes de partage-fusion co-existent au sein du collectif. Cela se traduit par l'affrontement entre deux modes de « partage-répartition », avec l'enclosure d'une partie des locaux par Résines et par la dévalorisation des échanges réciprocaires. Cette situation forme cependant également un système cohérent si on l'aborde à partir de cette confrontation des rationalités : l'émergence de la SCIC comme étant la ressource essentielle à défendre correspond en effet au seul mode d'agir en commun possible - puisque reposant sur la seule motivation alors partagée (à l'exception du président de Résines et c'est ce qui le poussera à faire sortir les SIAE qu'il dirige du sociétariat de T.E.T.R.I.S.), à savoir la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la coopération. Au moment 2, l'action collective s'est crispée sur la défense v/s l'abolition de l'approche des locaux comme un commun. La volonté de « faire PTCE » est supplantée par cette crispation *sur* les locaux et le mode d'agir *dans* ses locaux.

Au moment 3, les deux formes de rationalité sont toujours présentes mais leur opposition structure un système différent : la ressource matérielle des locaux est de nouveau abordée comme un commun, au moins dans les discours, mais c'est la ressource SCIC qui reste primordiale ; et sa défense passe par une acceptation plus large de la mise à la marge des échanges réciprocaires pour essayer de favoriser les échanges marchands. Le collectif cherche ainsi à développer des activités rémunératrices au travers de services éco-conçus (reprise de la cafétéria d'un lycée avec une approche par l'alimentation durable) et en s'appuyant sur les résultats de recherche-développement, notamment sur le traitement de certains déchets (réalisation d'investissements importants pour lancer une ligne de traitement des cartouches de toners). C'est finalement le moment où l'action collective T.E.T.R.I.S. est la plus proche de la représentation « gestionnaire » de l'objet PTCE, mais où pour ses acteurs c'est l'envie « de continuer à faire SCIC » qui domine.

Au moment 4, l'action collective a renoué avec une unique forme de rationalité qui est fortement transformative. Cependant, contrairement au moment 1, ce n'est pas la ressource matérielle des locaux qui est mise en avant mais bien la ressource immatérielle que constitue le premier cercle de personnes physiques et son attention aux pratiques.

Ce mode d'agir commun centré sur une ressource immatérielle rend moins visible, et donc moins attaquant, la dimension politique de l'aspiration sociale transformative et le retour de la valorisation des échanges réciproques.

Le mode de « partage-répartition » reste ainsi en apparence centré sur les échanges marchands autour des locaux, alors que les efforts des membres du premier cercle se focalisent en fait sur l'expérimentation de modes de « partage-répartition » en cohérence avec leur forme de rationalité, au travers des équivalents de richesse mais aussi du développement d'espaces apprenants permettant le développement de la ressource intangible qui est la véritable finalité des leaders de cette action collective : les capacités.

L'objet tiers-lieu devient alors prédominant dans l'agir commun. Il s'agit de « faire tiers-lieu » et plus seulement « SCIC », ce qui ramène le collectif vers l'objet PTCE en tant qu'action collective instituante, multi-partenaire et localisée.

Pour chacun des moments retenus dans la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S., nous avons bien un double enchâssement (au sens de Polanyi et au sens de Diaw) qui forment un système cohérent d'arrangements institutionnels, de modes d'encastrement politique de l'agir économique, de ressources objet de l'agir commun et de formes de rationalité. Cependant, l'utilisation de l'outil des capteurs de commun de capacités suppose que nous choissions une focale prioritaire pour chacun de ces moments, afin d'observer ces systèmes complexes et de pouvoir les positionner au regard des caractéristiques des communs de capacités pour évaluer leur performance vis-à-vis de la finalité de développement locale durable.

Comme nous l'avons explicité à la fin du chapitre 4 (voir page 475), les outils que nous proposons pour opérationnaliser les communs de capacités et pour analyser les informations recueillies sur T.E.T.R.I.S. tout au long de notre observation participante, supposent de choisir un prisme d'observation de cette complexité : un groupe délimité d'éléments au sein du collectif, un élément du système de ressources ... En réalisant cette opération mentale, les autres éléments du système complexe ne disparaissent pas, car nous ne réalisons l'opération mentale « toutes choses égales par ailleurs » mais plutôt celle du « principe hologrammique » d'Edgar Morin en considérant que l'ensemble des éléments du système complexe de relations entre les membres du collectif (non humains compris) est contenu dans chacun des éléments du système.

La focale d'entrée dans le système complexe de l'action collective de T.E.T.R.I.S. que nous avons choisie pour le moment 1 est centrée sur les locaux volontairement abordés comme un commun en construction ; le moment 2 sera abordé par l'outil des capteurs en prenant la même focale des locaux pour pouvoir observer les effets des ruptures et bifurcations sur la performance de l'action collective. Le moment 3 sera évalué en prenant pour focale d'entrée la SCIC afin de voir ce que change l'effacement du PTCE derrière l'objet SCIC. Enfin, pour le moment 4, la focale d'entrée dans le système complexe de l'action collective de T.E.T.R.I.S. sera le tiers-lieu porté par la SCIC, ce qui nous permettra de comparer la performance de T.E.T.R.I.S. au moment 4 avec les trois autres moments.

2.2.2 – Que nous disent les capteurs de communs de capacité ?

Comme nous l'avons indiqué dans le chapitre 4, en prenant le prisme choisi pour analyser l'action collective effective pour chacun des moments retenus, nous pouvons, situer la dynamique institutionnelle dans sa complexité sur l'échelle qualitative de chacun des 16 capteurs, en nous aidant du guide de questionnement.

L'outil des capteurs de communs de capacités peut être utilisé par le chercheur seul pour analyser les données et éléments recueillis à l'aide du guide de questionnement lors d'entretiens semi-directifs dans une posture de recherche positive. Le chercheur peut aussi le mobiliser dans une auto-évaluation accompagnée avec les acteurs, en se positionnant alors comme accompagnateur de l'action collective pour favoriser la réalisation de la finalité que les acteurs se sont choisie.

Dans le cas de T.E.T.R.I.S., où nous sommes à la fois productrice dans le champ de l'action et productrice dans le champ de la recherche, notre posture de recherche a cependant été encore différente puisque nous nous situons davantage dans un paradigme socio-constructiviste et interprétatif, où le chercheur en interaction personnelle avec le cas est coproducteur de l'action mais aussi de son cadre cognitif. Il s'agit d'une posture de recherche où le chercheur partage et contribue à construire l'aspiration sociale et la représentation de l'avenir souhaitable et crédible qui motive l'agir commun auquel il prend également part. L'expérience de recherche devient alors elle-même une expérimentation dans un processus de recherche-développement, sur la place et le rôle de la recherche pour accroître le potentiel transformatif d'actions collectives instituanes.

Dans le cadre de cette posture, nous avons choisi d'organiser des temps d'échanges avec quatre membres du premier cercle (qui sont acteurs de cette dynamique institutionnelle depuis l'année 2015) pour qu'ils positionnent l'action collective de T.E.T.R.I.S. sur l'échelle qualitative des 16 capteurs, et ce pour chacun des quatre moments. Ce positionnement a donc fait l'objet d'une délibération entre ces membres à laquelle nous avons également pris part dans une double posture

d'accompagnant en apportant des explications sur le vocabulaire employé et sur les attendus de cet outil, et de membre actif de l'action collective en donnant notre avis pour l'évaluation de chaque capteur et pour chaque moment, à partir des éléments issus de notre étude de cas longitudinale de T.E.T.R.I.S.. 64 décisions (16 capteurs x 4 moments) ont donc été prises en recherchant le consentement des 5 participants. Le positionnement retenu a été identique à celui que nous proposons dans 62,5% des cas. Pour 28% des cas, l'écart entre notre proposition et celle finalement retenue par le groupe a été d'un niveau (nous proposons par exemple une évaluation au niveau 2 et l'évaluation finalement retenue s'est située au niveau 1). Pour les six cas restants soit (9,5% des cas), la divergence a été de plus d'un niveau, les autres membres se révélant le plus souvent plus sévères que nous dans ces évaluations divergentes.

Notre rôle d'accompagnateur dans cette évaluation a essentiellement porté sur le maintien de la prise en compte du principe hologrammique : le chercheur doit très régulièrement rappeler le prisme d'observation de la complexité de la dynamique institutionnelle retenu pour chaque moment, et aider les membres participant à l'évaluation à rester dans l'opération mentale qui consiste à voir ce prisme comme l'élément qui, pour ce moment précis, permet d'appréhender l'ensemble de l'action collective tout en la situant dans sa trajectoire.

Il existe toutefois un biais temporel dans les résultats obtenus puisque, pour les trois premiers moments, cette auto-évaluation accompagnée s'est basée sur des souvenirs qui ont été longuement et fréquemment racontés et donc en partie réécrits dans les temps formels et informels de cette action collective, alors que pour le dernier moment, celle-ci se base sur des constats qui n'ont pas encore fait l'objet d'un partage récurrent dans le collectif, et donc d'une éventuelle transformation en récit collectif. Il aurait été préférable pour la validité des résultats obtenus que les passations de l'outil se déroulent dans les mêmes conditions pour chacun des moments.

Nous commençons par présenter le tableau des résultats de cette auto-évaluation accompagnée avant de pouvoir illustrer et commenter ces résultats, pour chacun des quatre moments, en utilisant les radars et les calculs d'indices présentés à la fin du chapitre 4.

Nous rappelons qu'un capteur est évalué au niveau 3 quand la réalité de la dynamique collective se rapproche fortement des caractéristiques d'un commun de capacités pour ce capteur ; le niveau 1 signifie que la réalité de l'action collective correspond aux caractéristiques d'un commun au sens d'Ostrom ; tandis que le niveau 0 marque l'absence d'agir commun et de finalité transformative dans le sens du développement socialement soutenable ; enfin, le niveau 2 traduit l'idée d'un

processus d'amélioration continue sur le continuum qui sépare le niveau 2 du niveau 3 (qui reste lui un type-idéal).

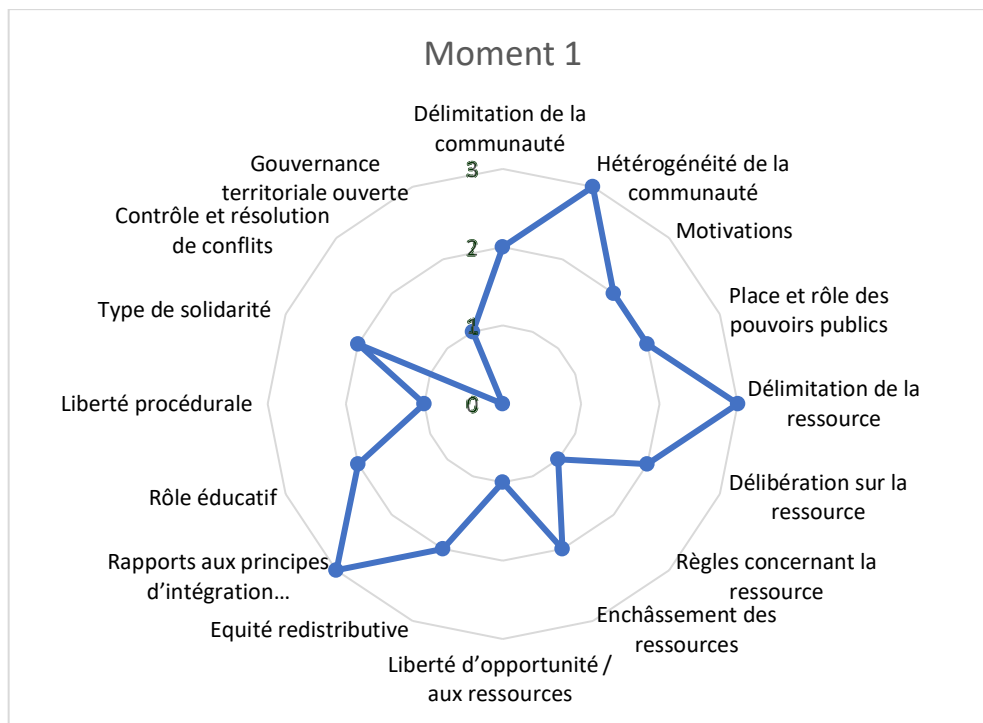
Figure 66 – Tableau des résultats de l'évaluation de la performance de chacun des capteurs pour les quatre moments étudiés

Dimensions	Capteurs	Moment 1	Moment 2	Moment 3	Moment 4
		Prisme Locaux sept-15	Locaux janv-17	SCIC avr-18	Tiers-lieu juin-19
Dimension « communauté »	Délimitation de la communauté	2	2	2	3
	Hétérogénéité de la communauté	3	2	3	3
	Motivations	2	1	2	3
	Place et rôle des pouvoirs publics	2	0	1	1
Dimension « Ressources »	Délimitation de la ressource	3	1	2	3
	Délibération sur la ressource	2	0	2	1
	Règles concernant la ressource	1	0	1	3
	Enchâssement des ressources	2	1	2	2
Dimension « accessibilité à la ressource » ou « liberté d'opportunités »	Liberté d'opportunité / aux ressources	1	1	2	2
	Équité redistributive	2	1	2	2
	Rapports aux principes d'intégration économique	3	1	1	2
	Rôle éducatif	2	2	1	3
Dimension « gouvernance »	Liberté procédurale	1	2	3	2
	Type de solidarité	2	1	2	2
	Contrôle et résolution de conflits	0	1	1	1
	Gouvernance territoriale ouverte	1	0	1	1

- Moment 1 : septembre 2015

Au moment 1, la représentation graphique sous forme de radar des résultats de l'évaluation de la performance de l'action collective de T.E.T.R.I.S. au regard de sa finalité de développement durable, *abordée au travers du prisme des locaux*, est la suivante :

Figure 67 - Représentation graphique sous forme de radar des résultats de l'évaluation de la performance de l'action collective de T.E.T.R.I.S. au regard de sa finalité de développement durable au moment 1.



La volonté d'expérimenter la construction intentionnelle d'un commun autour des locaux pour déployer le projet idéal co-conçu par les leaders de cette action collective se traduit par le dépassement fréquent du niveau 1 (correspondant au commun selon Ostrom) dans toutes les dimensions, hormis celle de la gouvernance. L'action collective est même jugée comme correspondant aux caractéristiques d'un commun de capacités pour trois des seize capteurs, par les personnes participant de l'évaluation :

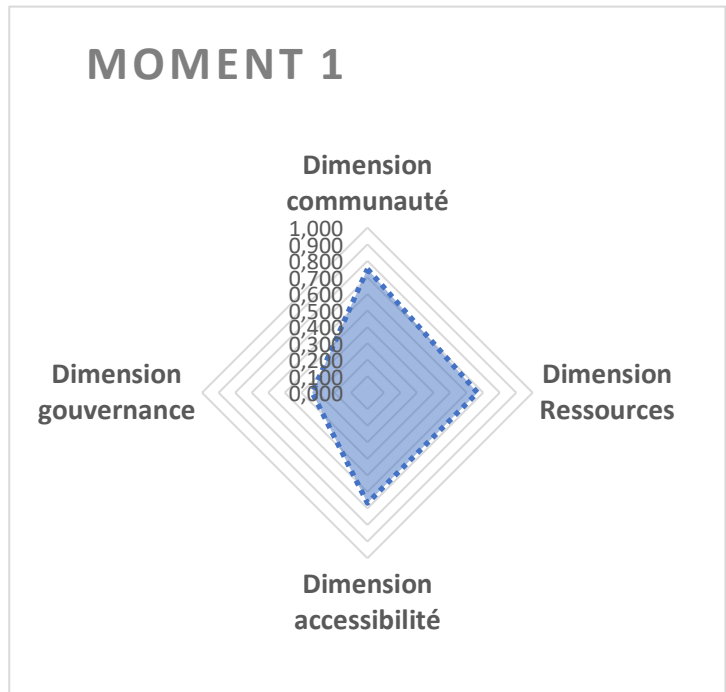
- Pour le capteur « hétérogénéité de la communauté », la dynamique de T.E.T.R.I.S. est ainsi jugée rechercher une forte hétérogénéité entre des types d'acteurs ayant des liens différents à la ressource, et des liens divers d'interdépendance entre eux.
- Pour le capteur « délimitation de la ressource » qui vise à appréhender les objectifs du collectif vis-à-vis de la ressource, T.E.T.R.I.S. est jugée comme recherchant à préserver l'accès aux locaux et aux autres ressources générées par l'action collective (capacités) avec un objectif d'équité de l'accès effectif à ces ressources.
- Pour le capteur « rapports aux principes d'intégration économique », la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. se caractérise à ce moment-là par la présence de plusieurs principes d'intégration économique et par le développement de pratiques de production en commun de ressource faisant l'objet d'un usage en commun, tout en donnant la primauté aux échanges redistributifs et réciprocaires.

Sans perdre de vue que cette évaluation rétroactive peut comporter une part d'enjolivement - surtout si l'on tient compte des difficultés rencontrées par la suite par cette action collective -, le calcul et la représentation des indices de chacune des dimensions pour ce moment 1 montre une action collective qui se rapproche d'un

commun de capacités et donc du fait de porter un mode de développement socialement soutenable en premier lieu dans sa dimension « communauté », puis dans ses dimensions « ressources » et « accessibilité » mais qui présente une nette marge de progression dans sa dimension « gouvernance ».

Figure 68 - Représentation des indices de chacune des dimensions pour ce moment 1

Indices des dimensions	Moment 1
Dimension « communauté »	0,75
Dimension « Ressources »	0,67
Dimension « accessibilité »	0,67
Dimension « gouvernance »	0,33

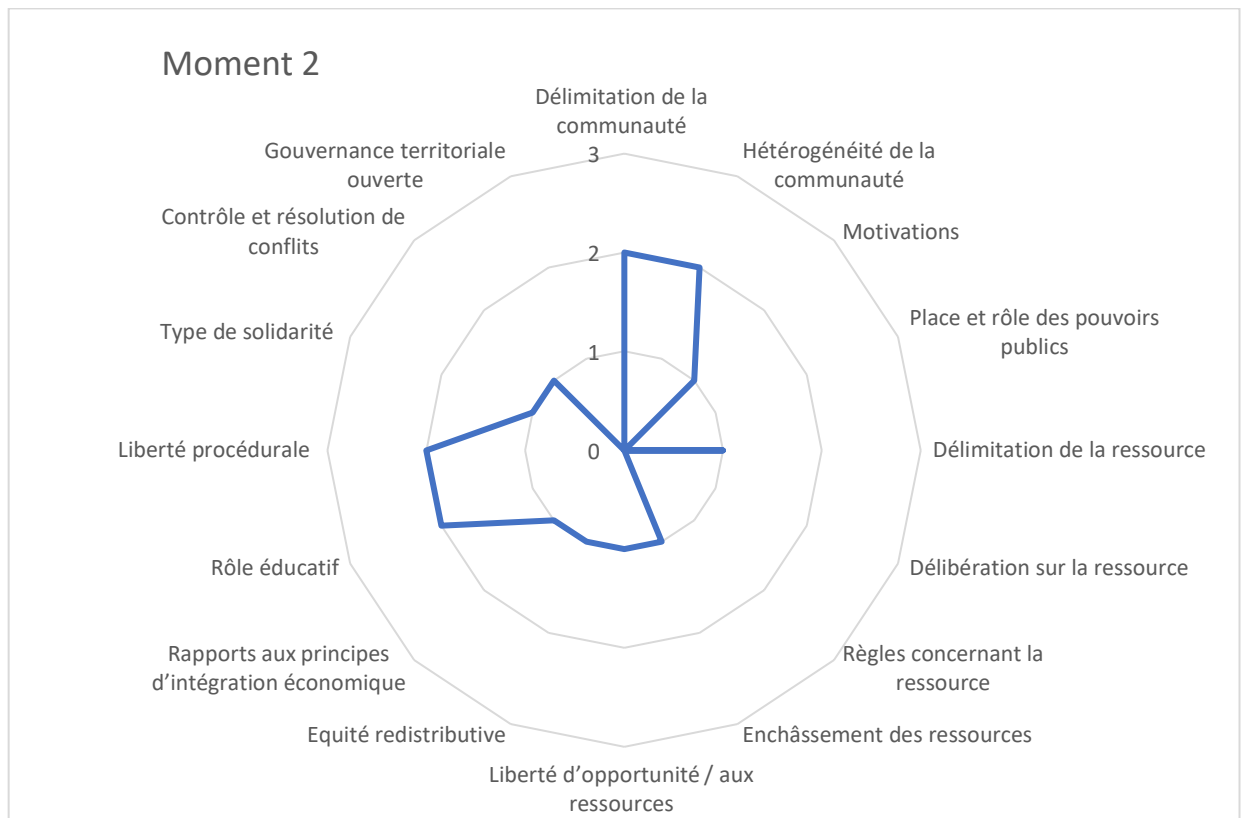


Rappelons que l'indice d'une dimension se calcule en additionnant les quatre « notes » comprises entre 0 et 3 obtenues par T.E.T.R.I.S. pour les quatre capteurs de cette dimension et en divisant le résultat par 12, ce qui correspond au résultat maximal qu'il est possible d'atteindre par dimension si chaque capteur est évalué au niveau 3 et correspondant donc aux caractéristiques d'un commun de capacités. L'indice de dimension est donc toujours compris entre 0 et 1, et plus il est proche de 1 plus l'action collective étudiée se rapproche des caractéristiques d'un commun de capacités pour cette dimension ; elle est donc davantage susceptible de porter un mode de développement tendant vers le type-idéal du développement socialement soutenable.

- Moment 2 : Janvier 2017

Au moment 2, la représentation graphique sous forme de radar des résultats de l'évaluation de la performance de l'action collective de T.E.T.R.I.S. au regard de sa finalité de développement durable, *abordée au travers du prisme des locaux*, est la suivante :

Figure 69 – Radar présentant la performance de T.E.T.R.I.S. au moment 2



La confrontation des aspirations et des pratiques - et les crises qui en découlent d'abord avec SES Collecte&Recyclage puis surtout avec Résines Estérel Azur - provoquent un « repli » de la dimension transformative de l'action collective de T.E.T.R.I.S. avec des évaluations qui dépassent cette fois rarement le niveau 1 et sont fréquemment jugées rétrospectivement comme étant au niveau 0 de l'absence de coopération et de visée transformative.

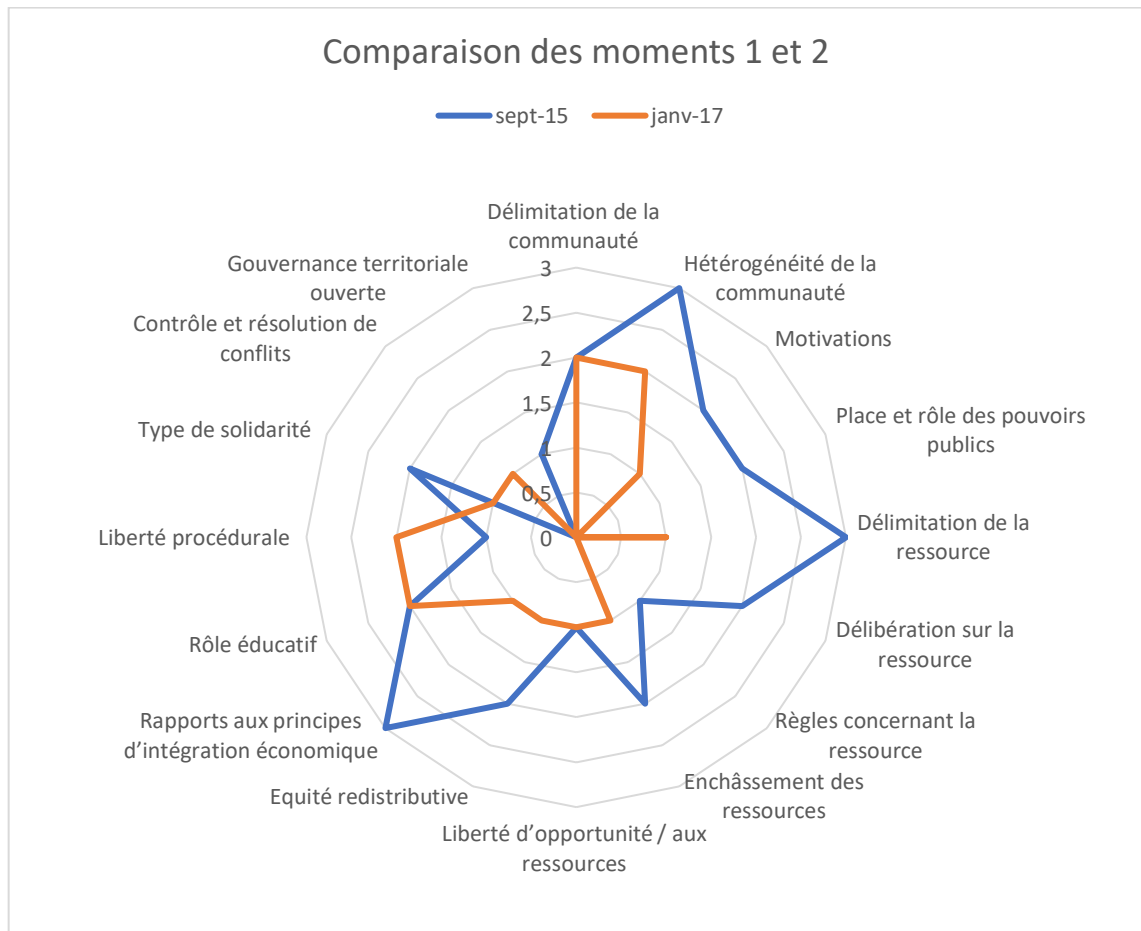
Le moment 1 et le moment 2 ayant pour le même prisme d'entrée dans la complexité de la dynamique institutionnelles et dans ses enchâssements, à savoir les locaux, nous pouvons superposer les deux représentations pour visualiser ce « repli » qui concerne en premier lieu les capteurs de la dimension « ressources », puis ceux des dimensions « communauté » et « accessibilité ». Seuls deux capteurs de la dimension « gouvernance » progressent entre le moment 1 et le moment 2, il s'agit :

- du capteur « liberté procédurale » car avec la mise en place des comités de pilotage sur les locaux et sur les projets, l'action collective dispose alors de plusieurs niveaux d'arènes de choix, d'espace de concertation et de délibération sur les règles, ouverts à l'ensemble des commoneurs, même si ces délibérations sont souvent conflictuelles et que Résines ne participe volontairement plus aux temps

d'échange sur les projets. Le reste du collectif a bien gagné en liberté procédurale entre ces deux moments.

- du capteur « type de contrôle et accessibilité à la résolution des conflits » qui passe du niveau 0 au niveau 1 avec la posture de médiateur prise et reconnue à la collectivité locale.

Figure 70 – Comparaison des radars présentant les résultats des 16 capteurs pour les moments 1 et 2



Le calcul et la représentation des indices de chacune des dimensions pour ce moment 2 montre assez logiquement une action collective qui s'éloigne d'un commun de capacités, et donc du fait de porter un mode de développement socialement soutenable et ce pour toutes les dimensions.

Figure 71 - Représentation des indices de chacune des dimensions pour le moment 2

Indices des dimensions	Moment 2
Dimension « communauté »	0,42
Dimension « Ressources »	0,17
Dimension « accessibilité »	0,42
Dimension « gouvernance »	0,33

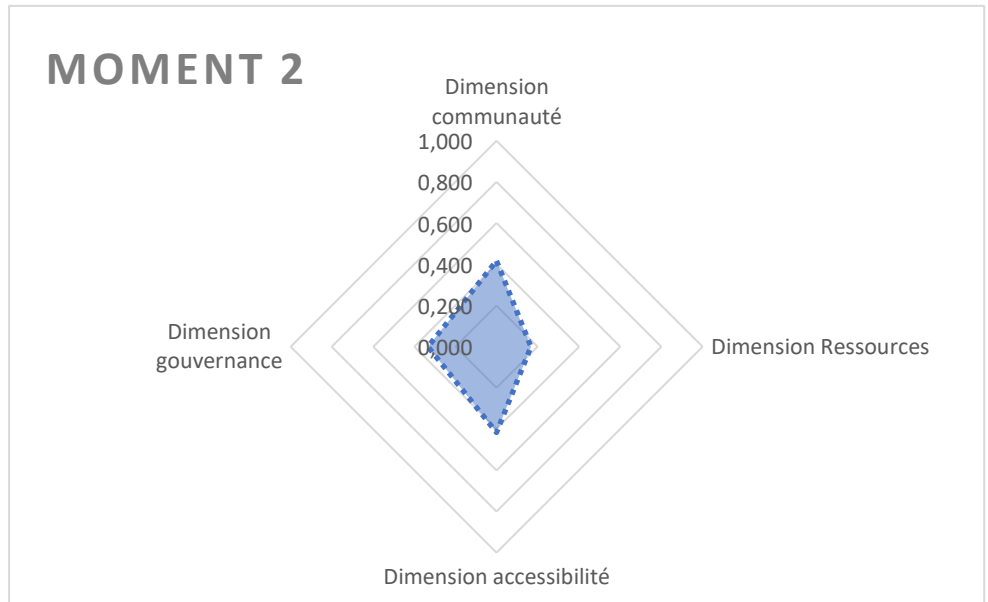
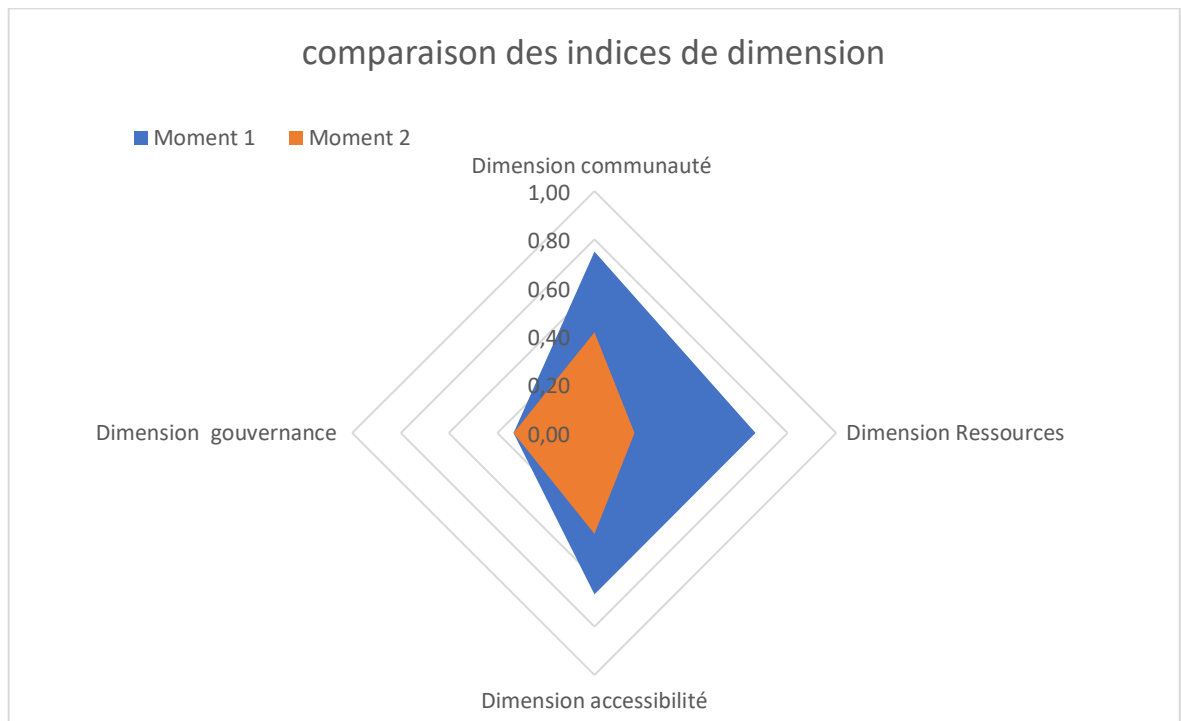


Figure 72 – Comparaison des indices de dimension entre les moments 1 et 2

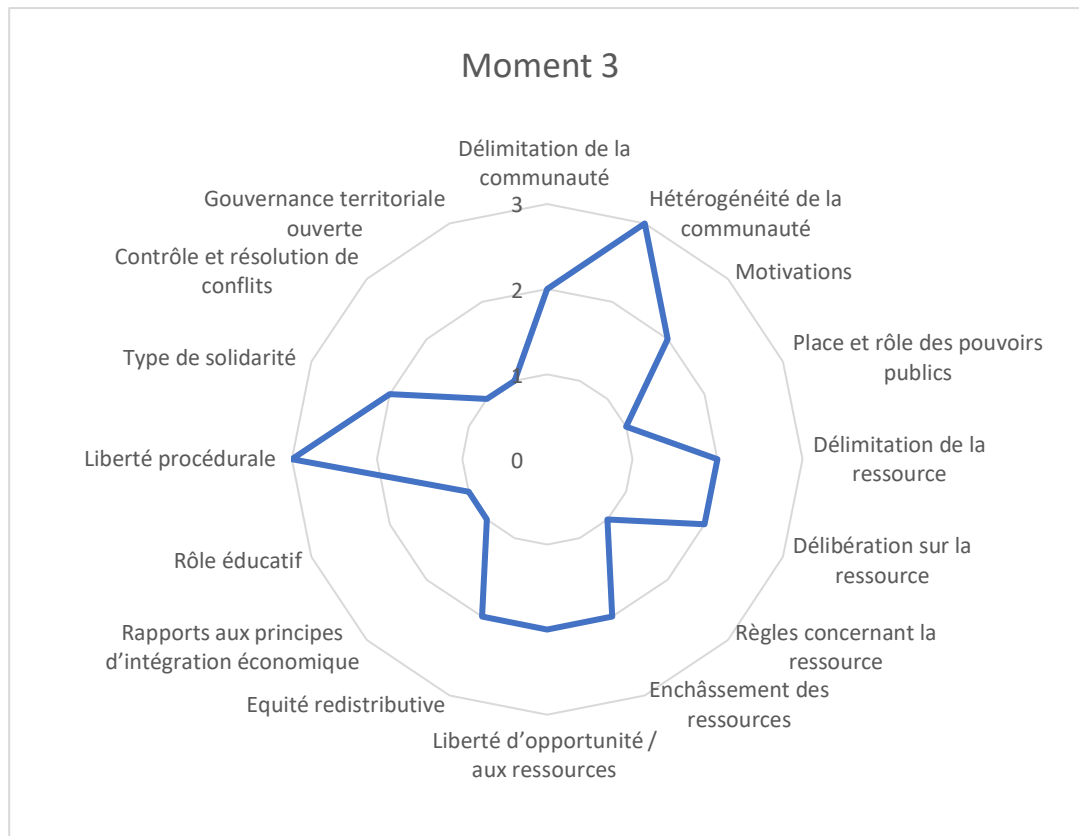


- Moment 3 : avril 2018

Au moment 3, la représentation graphique sous forme de radar des résultats de l'évaluation de la performance de l'action collective de T.E.T.R.I.S. au regard de sa

finalité de développement durable, abordée au travers du prisme de la SCIC, est la suivante :

Figure 73 - Radar présentant la performance de T.E.T.R.I.S. au moment 3



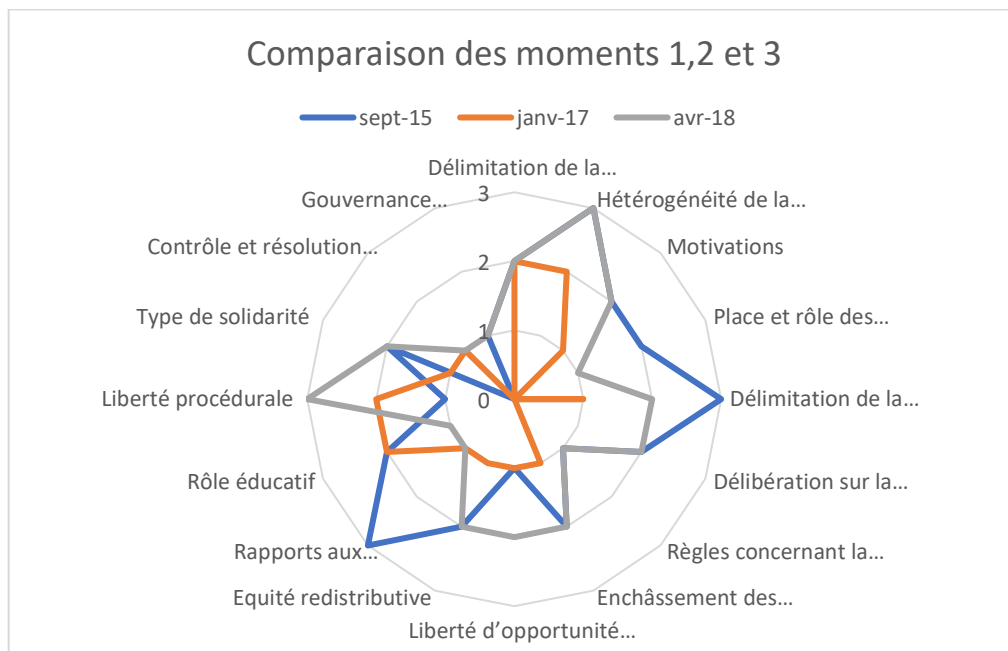
Ce graphique montre que la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. en avril 2018 connaît une amélioration de sa performance au regard des caractéristiques d'un commun de capacités, puisque plus aucun des seize capteurs n'est évalué au niveau 0.

Mais il nous montre également que ce « redéploiement » de l'action collective ne concerne pas tous les capteurs avec la même intensité, ce qui traduit la persistance de certains conflits d'aspiration et de pratiques notamment entre le premier cercle alors émergent et la collectivité locale, mais aussi d'autres membres plus « gestionnaires ».

Deux des seize capteurs atteignent toutefois le niveau 3 : le capteurs « hétérogénéité de la communauté » qui renoue avec les caractéristiques du moment 1 ; et le capteur « liberté procédurale » qui continue sa progression par rapport au moment 2, puisqu'en avril 2018 l'action collective de T.E.T.R.I.S. comprend effectivement plusieurs niveaux d'arènes de choix, d'espaces de concertation et de délibération (AG, comités de pilotage réguliers et apaisés, réunion d'équipe) dans lesquels existe une possibilité réelle de *voix* et d'*exit* pour l'ensemble des commoneurs.

En rappelant que même si le moment 3 ne mobilise pas le même prisme d'entrée dans la complexité de la dynamique institutionnelle que les moments 1 et 2, c'est bien l'action collective dans sa globalité qui fait l'objet de l'évaluation de sa performance au travers de cet outil ; nous pouvons superposer les trois représentations pour visualiser l'évolution de cette évaluation pour chacun des seize capteurs :

Figure 74 – Comparaison des radars des capteurs de communs de capacités aux moments 1, 2 et 3

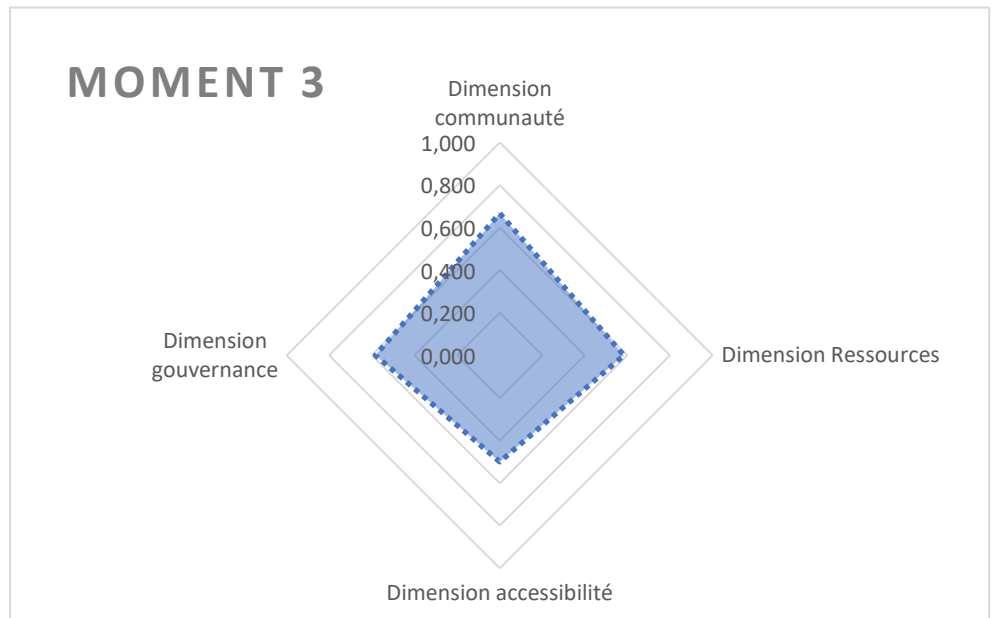


Ainsi, si les capteurs de la dimension « communauté » ont tous retrouvé leur niveau de performance du moment 1 - sauf pour celui approchant le degré d'implication de la collectivité qui montre que l'action collective T.E.T.R.I.S. n'a pas encore renoué avec une posture facilitatrice de la collectivité, et qu'il en est de même pour la dimension ressource -, il apparaît que T.E.T.R.I.S. a perdu en performance dans la dimension « accessibilité » en particulier sur les pratiques de commoning et sur la fonction émancipatrice du rôle éducatif, ce qui correspond au rapprochement avec un mode d'entreprendre plus « traditionnel ».

Le calcul et la représentation des indices de chacune des dimensions pour ce moment 3 montre une action collective qui se rapproche d'un commun de capacités et donc du fait de porter un mode de développement socialement soutenable avec effectivement un déficit cette fois plus marqué dans la dimension « accessibilité » que dans la dimension « gouvernance ».

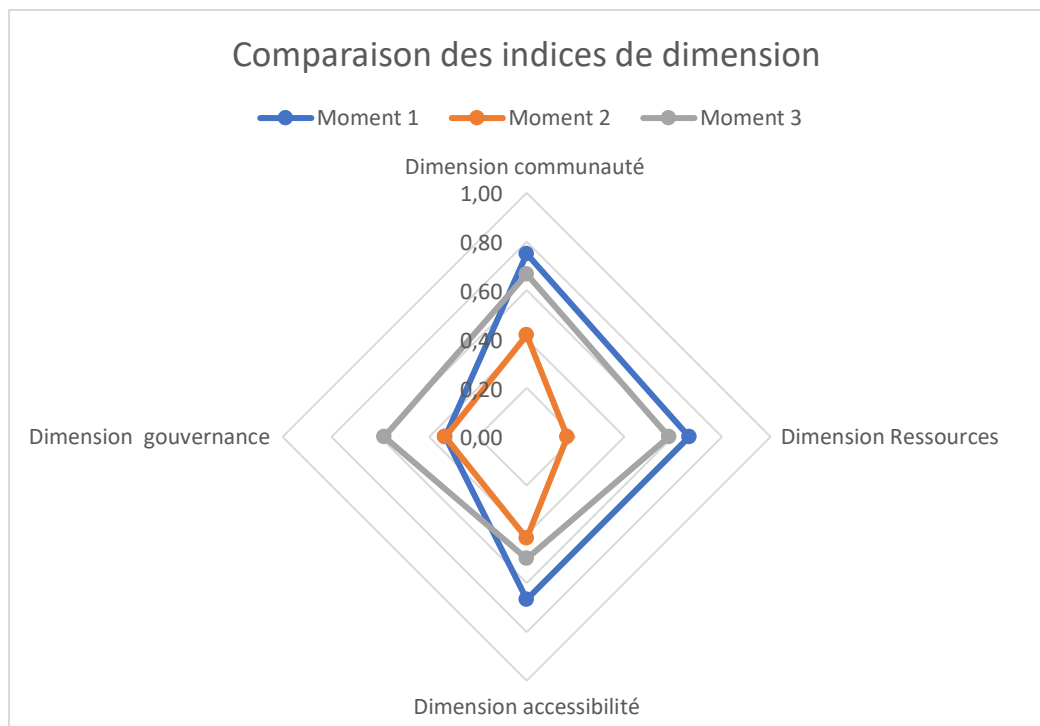
Figure 75 - représentation des indices de chacune des dimensions pour ce moment 3

Indices des dimensions	Moment 3
Dimension « communauté »	0,67
Dimension « Ressources »	0,58
Dimension « accessibilité »	0,50
Dimension « gouvernance »	0,58



La superposition des trois représentations des indices des dimensions permet de visualiser l'évolution de la performance de T.E.T.R.I.S. en tant qu'action collective tendant à porter le type idéal du mode de développement socialement soutenable approché par les caractéristiques d'un commun de capacités :

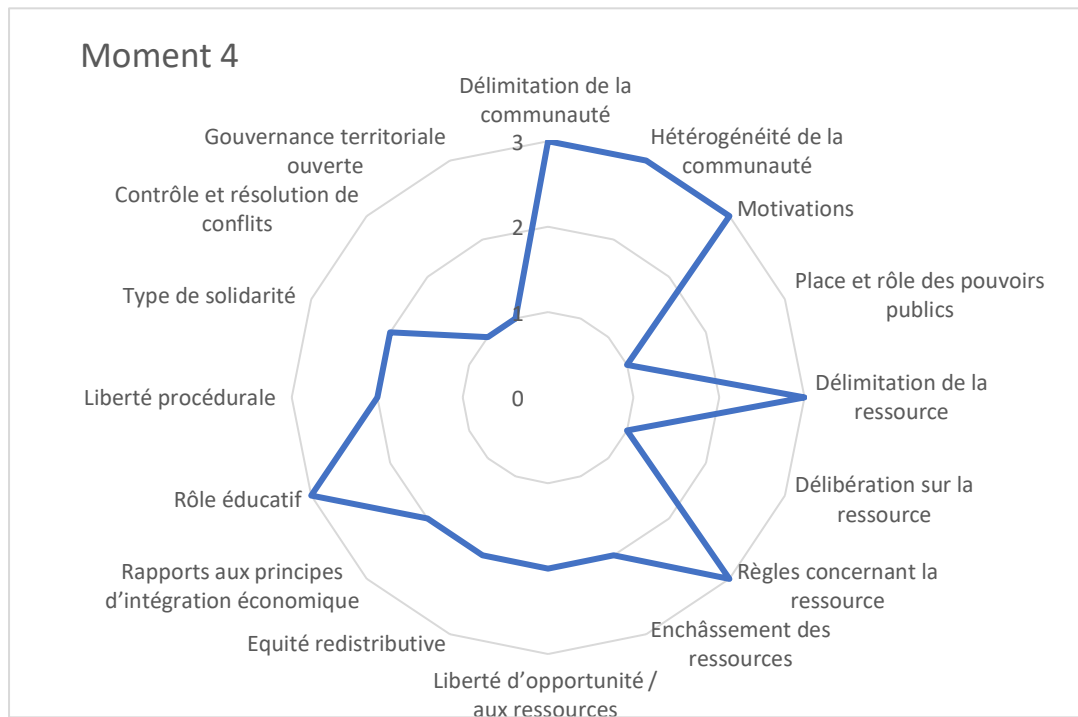
Figure 76 – Comparaison des indices de dimension pour les 3 premiers moments



• Moment 4 : Juin 2019

Au moment 4, la représentation graphique sous forme de radar des résultats de l'évaluation de la performance de l'action collective de T.E.T.R.I.S. au regard de sa finalité de développement durable, *abordée au travers du prisme du tiers-lieu*, est la suivante :

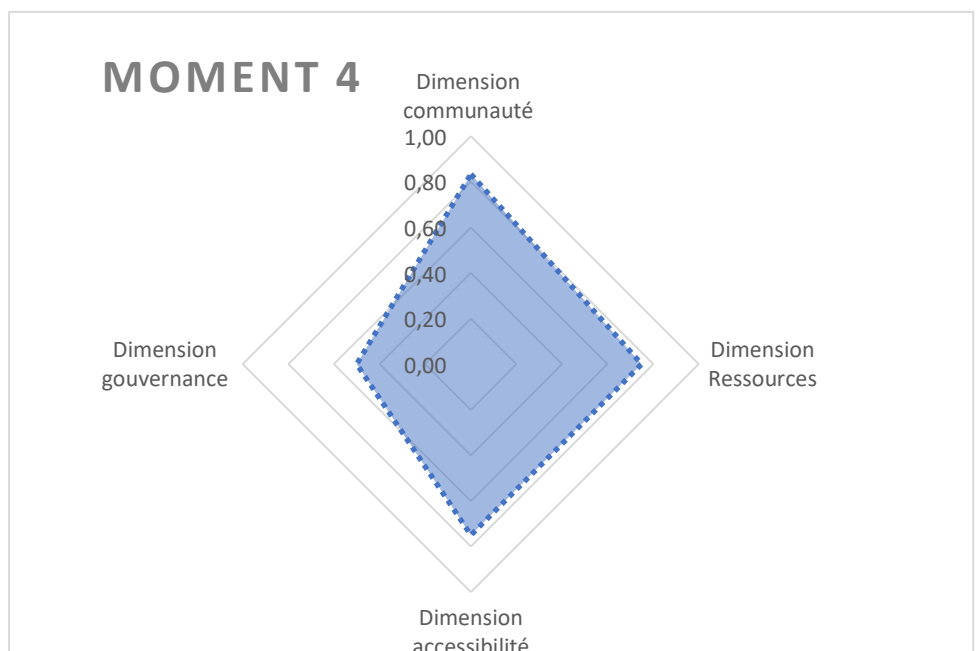
Figure 77 - Représentation graphique sous forme de radar des résultats de l'évaluation de la performance de l'action collective de T.E.T.R.I.S. au moment 4



Et le calcul et la représentation des indices des quatre dimensions donne les résultats suivants :

Figure 78 - Représentation des indices des quatre dimensions pour le moment 4

Indices des dimensions	Moment 4
Dimension « communauté »	0,83
Dimension « Ressources »	0,75
Dimension « accessibilité »	0,75
Dimension « gouvernance »	0,50



En juin 2019, l'action collective de T.E.T.R.I.S. a renoué avec une certaine cohérence entre ces pratiques et son aspiration sociale transformative tournée vers le développement local durable approché par le développement des capacités. Cela se traduit par le fait que tous les indices de dimension ont progressé par rapport au moment 1 et que la seule régression de performance concerne la dimension « gouvernance » par rapport au moment 2. Cela se traduit également par le fait que six des 16 capteurs sont évalués au niveau 3, ce qui signifie que pour ces caractéristiques, T.E.T.R.I.S. peut être rapproché d'un commun de capacités. Trois de ces cinq capteurs jugés optimaux appartiennent à la dimension « communauté », deux à la dimension « ressources » et un à la dimension « accessibilité » :

- Dans la dimension « communauté » : en prenant le prisme du tiers-lieu pour appréhender l'action collective de T.E.T.R.I.S. dans sa complexité, il apparaît ainsi que la communauté concernée est ouverte grâce notamment aux règles posées et permises par le commodat ; l'hétérogénéité du collectif s'est encore accrue avec une interdépendance qui continue de passer par les locaux, et surtout le premier cercle peut réellement déployer sa recherche d'un intérêt collectif universaliste et situé au travers du développement des espaces apprenants.

- Dans la dimension « ressources » : l'objectif redevient pleinement de préserver et développer l'accès aux ressources permises par le tiers-lieu (locaux mais surtout capacités) dans un objectif d'équité, et les règles et actions menées traduisent la mise en œuvre du principe de précaution environnemental et social.

- Dans la dimension « accessibilité », c'est le capteur « rôle éducatif » qui atteint le niveau trois traduisant le fait que le déploiement des différentes formes d'espaces apprenants permet de pouvoir affirmer que l'action collective repose bien sur des processus d'apprentissage et assume un rôle éducatif vis-à-vis de la coopération, de la délibération, de la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la liberté, de la justice, de la nature... favorisant l'*agencéité*.

Seule la dimension « gouvernance » reste donc en retrait au niveau de la performance relative aux caractéristiques d'un commun de capacités en raison du fait que seul les membres du premiers cercle participent effectivement aux différentes arènes de choix et de débat. Mais aussi parce que si le collectif – qui se limitait à une forme de solidarité mécanique ou contrainte lors du moment 2 – a pu renouer avec une forme de solidarité démocratique, celle-ci ne se projette pas en dehors du commun.

L'analyse des capteurs où la performance est la plus faible est tout aussi instructive et confirme les analyses que nous avons faites de la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S.

- dans la dimension « gouvernance », les points de moindre performance restent la question de la gestion des conflits et l'absence de contribution à une gouvernance

territoriale (même si la labellisation Territoire French Impact peut infléchir les choses).

- Très logiquement, le point le moins performant au regard des caractéristiques d'un commun de capacités dans la dimension « communauté » reste la place et la posture des pouvoirs publics, la collectivité locale n'ayant toujours pas réellement renoué avec sa posture facilitatrice du moment 1.

- Enfin, dans la dimension « ressources », le point le moins performant provient du fait que la délibération sur le système de ressources enchâssées permises par le tiers-lieu est pour l'instant « réservée » aux membres du premier cercle, non en raison d'une règle excluante mais en raison des difficultés cognitives d'accès au projet global de T.E.T.R.I.S. et de l'exigence posée sur les pratiques effectives.

La superposition des représentations concernant les quatre moments nous permet de visualiser l'évolution de la performance de l'action collective T.E.T.R.I.S. au regard de la finalité de développement local durable :

Figure 79 - Superposition des représentations en radar concernant les quatre moments

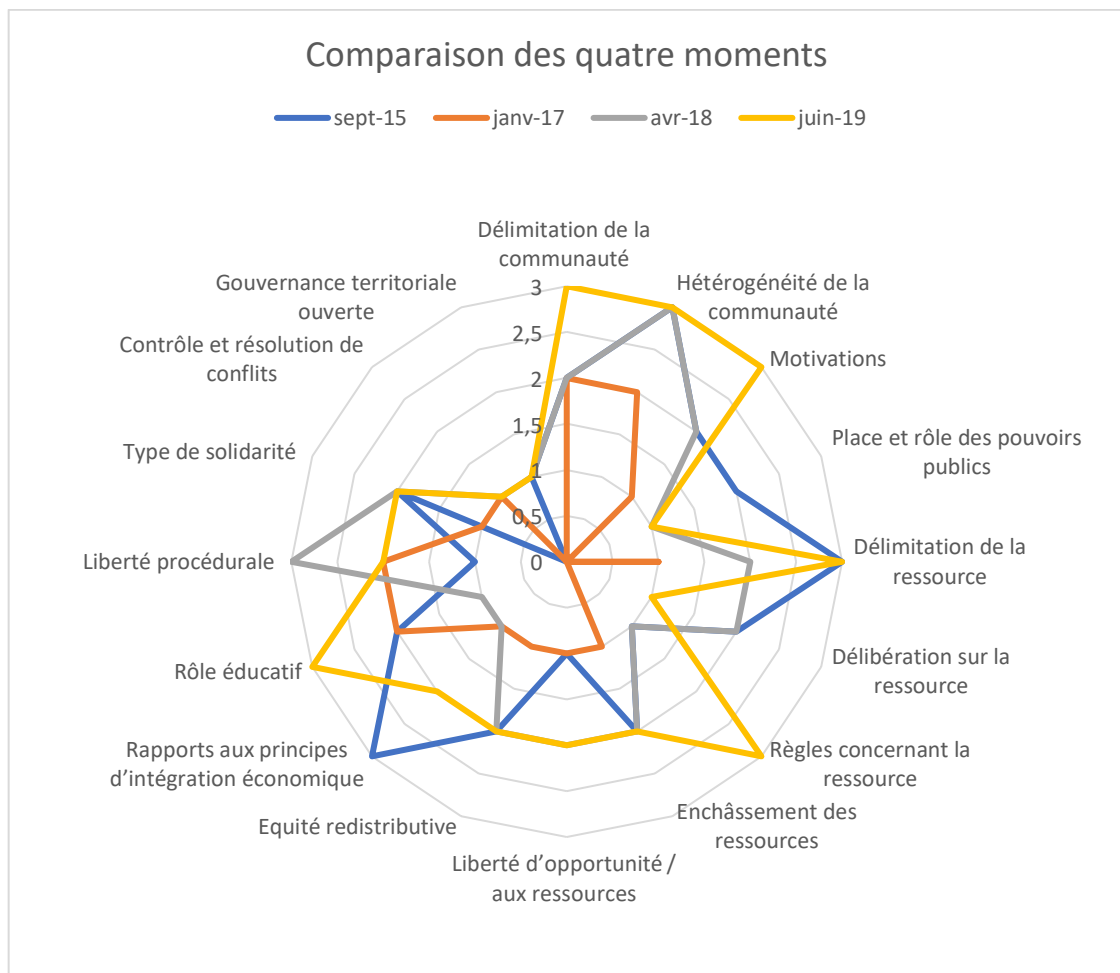
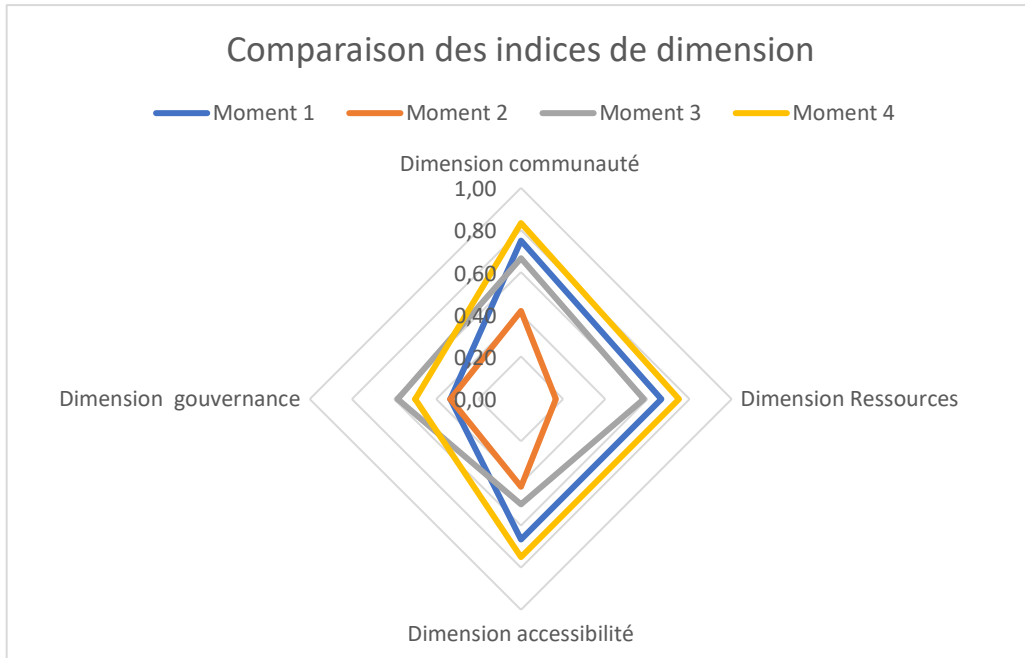
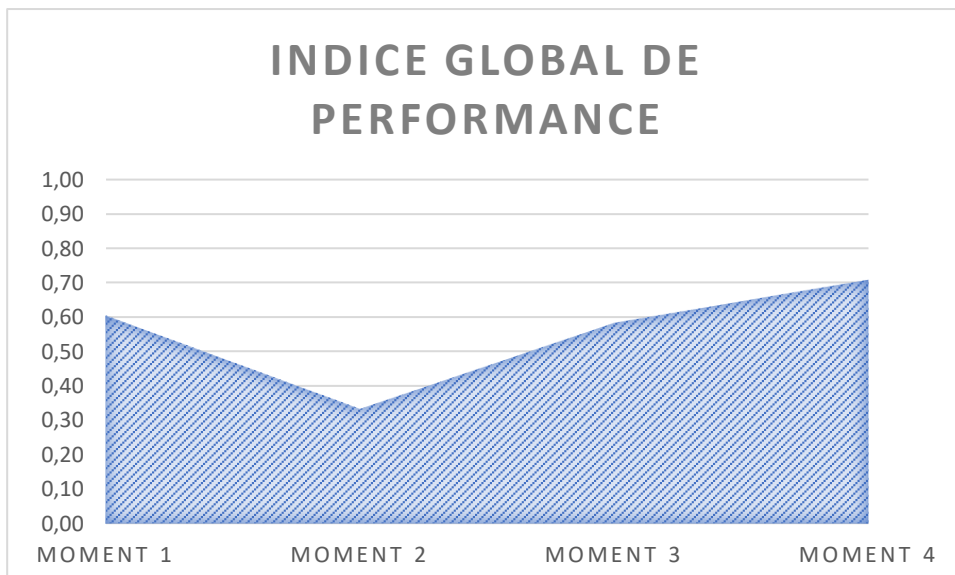


Figure 80 – Comparaison des indices de dimension pour les 4 moments



Ce que traduit également l'évolution de l'indice global de performance de T.E.T.R.I.S. qui rappelons-le est calculé en réalisant la moyenne arithmétique des quatre indices de dimension pour chacun des moments. Cet indice global nous renseigne de manière synthétique sur le positionnement de l'action collective de T.E.T.R.I.S. pour chacun des moments étudiés, au regard du type-idéal de mode de développement que cette forme d'action collective peut porter. Compris entre 0 et 1, plus cet indice global de performance se rapproche de 1, plus la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. se rapproche de celle d'un commun de capacités et plus elle est potentiellement porteuse d'un mode de développement socialement soutenable :

Figure 81 – Evolution de l'indice global de performance de T.E.T.R.I.S.



Nous voyons donc très nettement que l'action collective T.E.T.R.I.S. n'est pas un commun de capacités puisque son indice global n'est encore que de 0,7 laissant ainsi apparaître une marge de progression non négligeable dans ses pratiques effectives ; mais nous voyons également que sa dynamique institutionnelle tend à l'en approcher, nonobstant les éléments ayant pu perturber sa trajectoire, puisque ses performances globales au moment 4 renouent et même dépassent celles du moment 1.

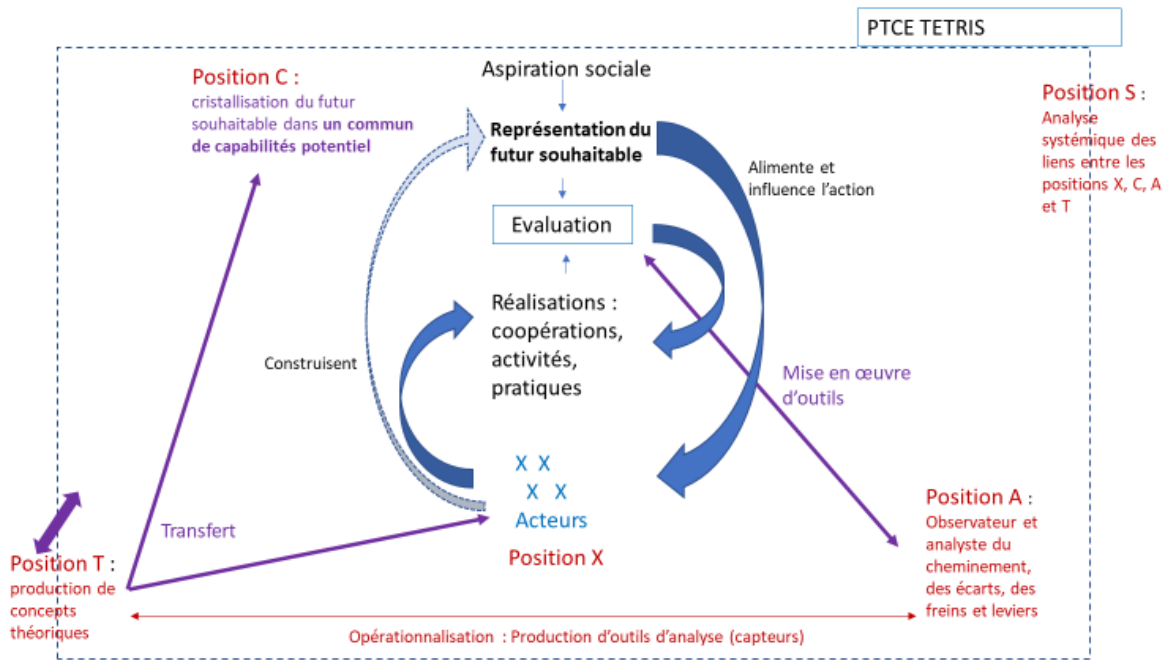
2.2.3 – Un commun de capacité contrarié ?

Au terme de notre étude du cas de T.E.T.R.I.S., nous pouvons considérer que le cadre conceptuel et méthodologique que nous avons conçu nous a permis d'analyser la dynamique institutionnelle de cette action collective et de dégager des éléments nous permettant d'évaluer sa performance au regard de sa finalité de développement local durable.

Nous sommes conscients que la validité des différents composants de l'outil des capteurs de communs de capacités que nous proposons se trouverait renforcée par la réitération de ce type d'analyse sous forme d'étude de cas pour lesquels nous n'aurions pas une posture constructiviste. Toutefois l'étude de cas que nous venons de présenter nous permet d'analyser comment le chercheur qui a une posture constructiviste et interventionniste interagit avec les actions collectives instituant dans lesquelles il s'inscrit et comment ces interactions sources d'une démarche abductive peuvent renforcer le pouvoir transformatif de ce type d'actions collectives.

Nous reprenons pour ce faire le schéma présenté dans le chapitre 1 (figure 4 p.123) et décrivant nos différentes positions dans l'action collective T.E.T.R.I.S. en le modifiant pour tenir compte des enseignements que nous retirons de cette étude de cas :

Figure 82 – Nos interactions avec la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S.



Nos différentes positions au sein de la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. nous ont ainsi permis de contribuer à l'élaboration continue de son futur souhaitable, que nous pouvons considérer à l'issu de ce travail de recherche comme **un processus d'opérationnalisation rhétorique d'un ensemble de concepts** proches de l'ACE et mobilisés depuis le début de cette action collective comme en témoigne le nuage de mots imprimés sur les gobelets réutilisables réalisés en octobre 2015 :



En tant qu'actrice leader de cette action collective (position X), nous avons contribué avec les autres leaders puis avec les membres du premier cercle à la construction d'une aspiration sociale transformative de soutenabilité forte qui s'est renforcée.

Nous empruntons à Jacques Theys (2019) l'analyse explicative de ce renforcement en considérant qu'il est advenu sur le temps long au fur et à mesure qu'à l'extérieur de la dynamique « l'inquiétude par rapport aux ressources ultimes de la planète s'est généralisée », et que la notion de responsabilité des générations présentes par rapport aux générations futures a fait son chemin (notamment sur le plan juridique) ; mais également au fur et à mesure qu'à l'intérieur de la dynamique la perception de la nature s'est aussi modifiée en profondeur, la vision purement anthropocentrique et fonctionnaliste perdant du terrain au profit d'une ontologie relationnelle étendue aux non-humains.

Notre position T de productrice dans le champ conceptuel est permise par notre inscription dans des espaces de recherche académique, et alimentée par notre participation en tant qu'actrice à cette action collective et en tant qu'observatrice à plusieurs autres actions collectives.

La production réflexive réalisée dans ce champ théorique et conceptuel réalimente en retour l'action collective de T.E.T.R.I.S. parce que conformément à la posture défendue par T.E.T.R.I.S. sur les différentes formes de savoirs, elle fait l'objet d'un effort de transfert par le biais de conférences, de séminaires acteurs/chercheurs, de publications sur les réseaux sociaux de T.E.T.R.I.S.. Ce travail de transfert confère aux chercheurs-acteurs qui y contribuent activement une position que nous nommons C, et qui se traduit par le fait qu'ils participent activement à la construction d'une représentation de cette aspiration sociale sous la forme d'un avenir souhaitable et crédible qui guide les réalisations concrètes de l'action collective en servant de contrefactuel.

Notre intervention et notre accès à ces différentes positions (X, T et C) font que nous jouons un rôle important (mais non exclusif) dans la cristallisation de l'aspiration sociale à la durabilité forte de T.E.T.R.I.S., dans une représentation d'une action collective potentielle et contrefactuelle – capable, si elle se réalise effectivement, de faire advenir le futur souhaitable et crédible recherché sous la forme d'un **commun de capacités potentiel**.

Cette action collective potentielle, qui peut être rapprochée de ce que nous avons défini comme étant le concept de commun de capacités, sert de contrefactuel aux réalisations concrètes de T.E.T.R.I.S. auxquelles nous prenons également part en tant qu'actrice (position X).

A partir de notre position T, nous avons proposé un outil composite opérationnalisant ce concept (les capteurs de communs de capacités), ce qui nous permet d'occuper la position A - c'est-à-dire de pouvoir être observatrice et analyste du cheminement, de la dynamique institutionnelle de l'action collective. Les résultats finaux des réalisations effectives des membres de T.E.T.R.I.S. peuvent être évalués à partir des critères habituels d'évaluation des PTCE, mais la position A nous permet d'évaluer les résultats globaux de cette dynamique collective en

prenant pleinement en compte son cheminement, les manières de faire et les pratiques (y compris informelles) de ses acteurs. Cette position A et nos outils nous permettent aussi de dépasser l'évaluation des résultats pour réaliser une évaluation de la performance de T.E.T.R.I.S. au regard de sa finalité de développement durable et de durabilité forte.

Cette position A nous permet d'affirmer que T.E.T.R.I.S. en tant qu'**action collective instituante, multi-partenariale, ancrée dans l'ESS et territorialisée (de type PTCE) est un commun de capacités potentiel, contrarié dans sa réalisation effective, mais dont la trajectoire tend à se rapprocher de ce type-idéal qui lui permettrait d'être porteur d'un mode de développement socialement soutenable**. Le commun de capacités potentiel qui sert de contrefactuel dans la réalisation effective de son déroulement se trouve en effet régulièrement (et pour différentes causes que nous avons explicitées) « contrarié » dans sa trajectoire vers ce futur souhaitable.

Cette position A dote la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. d'un dispositif interne d'évaluation formative, qui permet de requestionner très régulièrement les réalisations et les pratiques au regard de l'aspiration sociale et qui contribue ainsi à la capacité de cette action collective à remodeler sa dynamique institutionnelle pour chercher à réduire en permanence les écarts entre ses réalisations effectives et son contrefactuel.

L'action collective de T.E.T.R.I.S. est ainsi un commun de capacité potentiel résultant d'un processus d'opérationnalisation rhétorique d'un ensemble de concepts appartenant à l'approche par les capacités élargie et dont la réalisation effective s'est trouvée contrariée, ce qui se manifeste dans la figure 81 ci-dessus par la diminution de son indice global de performance. A l'issue de cette étude de cas, nous pouvons avancer que l'action collective T.E.T.R.I.S. a aujourd'hui retrouvé sa trajectoire initiale de progression vers les caractéristiques d'un commun de capacités (voir figure 81) en ayant été capable de réajuster, remodeler sa dynamique institutionnelle pour contourner les perturbations rencontrées.

Cette capacité de « résilience » tient selon nous, en partie, à la place particulière qu'y occupe la recherche, et à l'ensemble des positions que la posture constructiviste permet aux chercheurs d'y remplir.

Ainsi la position S qui nous permet de faire la présente analyse systémique des liens entre les positions X, C, A et T et qui s'appuie sur une posture réflexive permise par l'inscription du chercheur dans des espaces de recherche extérieurs, donne à ce processus d'évaluation une validité interne et externe qui vient renforcer **la capacité collective de résilience de l'action collective T.E.T.R.I.S. au regard de sa finalité de développement socialement soutenable**.

Conclusion du chapitre 5

Ce cinquième chapitre, qui constitue la partie empirique de notre étude, nous a permis d'analyser les réalités de quatre PTCE dans le cadre de notre perspective de recherche et par le biais de plusieurs types d'étude de cas mobilisant les outils construits et décrits au chapitre 4.

Ces études de cas ont tout d'abord confirmé que notre prisme d'analyse permettait de compléter les études habituellement menées sur les actions collectives instituantes de l'ESS en y adjoignant des éléments concernant la place des pouvoirs publics et de la recherche, ainsi que l'appréhension de la dimension éthique du mode de développement qu'elles portent.

La mobilisation de notre cadre opérationnel de questionnement sur les conditions « optimales » d'émergence des communs de capacités nous a ainsi permis de mettre en évidence des éléments des dynamiques institutionnelles des quatre PTCE que nous avons sélectionnés (T.E.T.R.I.S., Lorris, Idesol et Matières et Couleurs) et de nous positionner dans une logique d'économie politique pour en déduire des préconisations à l'attention des acteurs, des pouvoirs publics mais aussi des chercheurs.

En raison de la spécificité de notre positionnement vis-à-vis du PTCE T.E.T.R.I.S. où nous sommes à la fois acteur et chercheur et de la posture constructiviste que nous adoptons vis-à-vis de ce cas, nous avons pu réaliser une étude mono-cas longitudinale nous permettant d'analyser la dynamique institutionnelle à l'œuvre dans ce PTCE en mobilisant l'intégralité de notre outil. Le guide de questionnement des capteurs de communs de capacités nous a ainsi permis de coder les informations recueillies quotidiennement et de reconstruire le récit de cette dynamique en y repérant les bifurcations significatives dans les quatre dimensions « communauté », « ressources », « accessibilité » et « gouvernance ».

Par cette analyse détaillée de la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S., nous avons repéré quatre moments décisifs dans sa trajectoire pour lesquels nous avons utilisé l'échelle qualitative des capteurs afin d'évaluer l'évolution de la performance de ce PTCE au regard de la finalité de développement local durable.

En montrant que cette action collective instituante peut être considérée comme un commun de capacités potentiel, contrarié dans sa réalisation effective mais dont la trajectoire tend à se rapprocher de ce type-idéal qui lui permettrait d'être porteur d'un mode de développement socialement soutenable, nous avons établi que **notre cadre conceptuel et méthodologique constitue bien une voie d'analyse des PTCE qui rend compte de leur dynamique institutionnelle par rapport à leur finalité de développement local durable ; tout en contribuant à qualifier le mode de développement dont les PTCE (et plus largement les actions collectives multi-acteurs de l'ESS) sont ou devraient être porteurs.**

Cependant ce chapitre 5 a également montré les limites de validité de notre étude empirique puisque nous n'avons réellement été en mesure de mettre en œuvre notre méthodologie que pour un seul PTCE. Or dans la logique abductive qui caractérise la tradition de pensée de l'ESS, notre cadre conceptuel et méthodologique ayant été logiquement influencé par notre positionnement spécifique dans ce PTCE, nous devons poursuivre sa mise en œuvre sur d'autres cas avant d'en affirmer la validité opérationnelle et ainsi être en mesure de le réinterroger. La réalisation de ces boucles itératives est essentielle pour inscrire notre recherche dans la tradition de pensée et d'action de l'ESS et elle est actuellement incomplète.

Comme nous l'avons évoqué dans ce chapitre, notre inscription dans plusieurs réseaux et cadres d'expérimentation centrés sur l'ESS mais aussi sur les communs nous permet d'envisager des prolongements à cette étude afin d'en tester la validité externe.

Conclusion générale

Au terme de ces quatre années de recherche, d'agir en commun avec des praticiens et des chercheurs, de rencontres et d'échanges réflexifs dans les différents espaces où ce travail nous a amené à nous inscrire et à contribuer, cette conclusion générale doit nous permettre en premier lieu de traduire ce cheminement en synthétisant l'argumentation générale de cette thèse. Mais elle doit aussi questionner ce que ce travail est susceptible d'apporter sur le plan théorique et pratique, sans omettre de présenter les limites tant théoriques que méthodologiques que nous avons identifiées, et qui ouvrent sur des perspectives théoriques et des prolongements pratiques.

Personnellement, il nous aura permis de nous inscrire pleinement dans la tradition de pensée de l'ESS en expérimentant le fait d'être productrice à la fois dans le champ théorique et dans le champ pratique de l'Economie Sociale et Solidaire ; et si ces deux champs conservent leur autonomie et leur temporalité propre, notre production dans l'un aura été alimentée par notre production dans l'autre dans une démarche abductive réellement vécue et éprouvée au cours de ces années de travail doctoral.

Cette recherche nous a également permis de questionner notre normativité initiale issue de notre positionnement en tant que praticienne de l'ESS et de l'éducation au développement durable, pour la réfléchir en termes épistémologiques et méthodologiques. Sans chercher à la nier, nous avons pu en faire par ce travail le socle de notre inscription volontaire dans une économie morale et politique ce qui nous relie également à la tradition de pensée de l'ESS.

Cette normativité assumée s'est aussi traduite par un positionnement épistémologique cherchant à mettre les concepts et savoirs académiques au service de l'agir, et en particulier de l'agir en commun ayant pour finalité la mise en œuvre d'un mode de développement socialement durable. A nos propres yeux, la valeur de ce travail se situe ainsi dans l'opérationnalisation du cadre théorique et conceptuel que nous avons construit, et dans un outil qui pourra servir cet agir commun pour faire face aux enjeux majeurs actuels.

L'ensemble de ce cheminement conjoint entre théorique et pratique nous a permis de construire l'argumentation générale de notre thèse que nous allons maintenant reprendre, pour ensuite en synthétiser les apports.

Argumentation générale de la thèse

Ce travail de recherche a débuté par une intuition forgée à partir de notre connaissance de l'approche du développement durable par les capacités, proposée par Amartya Sen, que nous cherchions à opérationnaliser dans notre pratique

professionnelle en tant que professeure agrégée de Sciences Economiques et Sociales dans un lycée et en tant praticienne de l'éducation populaire au développement durable au sein de l'association évaléco. La question de la construction d'un cadre permettant l'opérationnalisation de cette conception du développement durable a alimenté notre réflexion sur les pratiques et les règles favorables à cette transformation sociale, ce qui nous a amené à nous inscrire en théorie et en pratique dans l'Economie Sociale et Solidaire en devenant membre leader d'une action multi partenariale de type PTCE ayant pour finalité le développement local durable.

Notre rencontre avec le cadre analytique des communs proposé par Elinor Ostrom a alors fait naître en nous l'intuition que ce cadre d'analyse de la diversité et de la dynamique institutionnelle pouvait constituer une voie d'opérationnalisation de l'approche par les capacités du développement durable, respectant la pensée de Sen, pour permettre à ces initiatives de l'ESS d'accroître leur pouvoir transformatif et de porter un mode développement durable et solidaire.

Le choix de notre objet d'étude (les dynamiques multi-acteurs territorialisées de l'ESS de type PTCE) et notre volonté de nous inscrire dans la tradition de pensée de l'ESS renvoient donc à notre souhait de lier notre production dans le champ de la recherche à notre production dans le champ de l'action, tandis que notre orientation théorique provient de cette intuition première.

Une nouvelle perspective d'analyse pour un objet d'étude inscrit dans l'ESS

Nous avons donc commencé ce travail doctoral en montrant comment notre objet d'étude s'inscrit dans le mouvement d'action de l'ESS, tant par le processus d'émergence et d'institutionnalisation de la notion de Pôle Territorial de Coopération Economique, que par les éléments caractéristiques de l'ESS que l'on retrouve dans les actions multi partenariale territorialisées de type PTCE et qui constituent selon nous des axes potentiels pour leur analyse. Nous avons ainsi retenu que l'ESS met intrinsèquement en tension une dimension économique et une dimension politique, qu'elle est à la fois un mode d'entreprendre et un mode de développement économique en cherchant depuis le 19^{ème} siècle à relever les défis de son époque au travers d'une tension dialogique entre réforme (ou réparation) et transformation radicale du système économique dominant, et qu'il existe donc un fort enjeu actuel à continuer à réfléchir au mode de développement dont elle est ou devrait être porteuse avec des questionnements éthiques sur la justice sociale, l'émancipation, les formes de solidarités, la démocratisation des pratiques des organisations et de la société. Les PTCE s'inscrivent ainsi dans une Economie Sociale et Solidaire à la fois instituée et instituante, générant des dynamiques institutionnelles potentiellement sources de changements institutionnels. Mais si la finalité affirmée des PTCE est le

développement local durable, les écrits académiques les concernant analysent peu leur dynamique institutionnelle, et jamais à partir de cette finalité.

C'est donc à partir de ce contexte que nous avons défini notre perspective d'analyse des PTCE comme devant être : une analyse de leur dynamique institutionnelle à partir de leur finalité de développement local durable abordée par le croisement la pensée d'Amartya Sen et de la pensée d'Elinor Ostrom, qui soit à la fois mult niveau et systémique ; d'économie morale et politique ; normative et positive ; inscrite dans le système de tensions intrinsèques à l'ESS mais aussi dans sa tradition de pensée.

Pour réaliser cette perspective de recherche croisant l'économie éthique et politique de Sen avec le cadre analytique institutionnaliste d'Ostrom pour mener une analyse des dynamiques institutionnelles d'actions collectives territorialisées (de type PTCE) inscrites dans l'ESS, il nous a semblé indispensable de questionner les éléments de convergence et de divergence entre les cadres ontologiques, épistémologiques et méthodologiques de la pensée de Sen, de celle d'Ostrom et de la tradition de pensée de l'ESS, afin d'en dégager un cadre théorique et une méthode de recherche spécifique à notre objet d'étude et à notre perspective de recherche.

Nous avons donc commencé dans notre premier chapitre par identifier les éléments épistémologiques de la tradition de pensée de l'ESS qui nous ont semblé importants de retenir. L'ESS en tant que mouvement de pensée et d'actions (ou de pratiques) en conjonction, s'accompagne d'une tradition de pensée qui prône : l'unité des sciences sociales, une approche pluridisciplinaire et qui affirme la volonté de sortir du mythe de la neutralité axiologique en renouant avec des analyses à la fois normatives et positives. Cette tradition de pensée, qui cherche un ancrage pragmatique en se nourrissant des expérimentations et réalisations concrètes et en les alimentant en retour, revendique l'importance d'une analyse contextualisée dans une perspective située, l'absence de « *One Best Way* » et la valorisation de la diversité des arrangements institutionnels.

Cela se traduit par une ontologie non pas basée sur un individu isolé mais sur un individu socialisé voire « associé ». Cette ontologie ouvre la réflexion sur les formes de responsabilité par la reconnaissance et la prise en compte des engagements normatifs des sujets et de la diversité des motivations de l'agir économique. Ce positionnement ontologique induit alors un positionnement épistémologique vis-à-vis de l'économie basé sur une approche de l'économie comme une science morale et politique ; sur le refus des réductionnismes induits par l'économicisme (réduction de l'économie au marché, des motivations des individus à la seule maximisation de l'utilité...) ; sur le ré-encastrement politique de l'économie dans l'ordre social par la distinction entre le sens formel et le sens substantif de l'économie, et donc sur la reconnaissance de la pluralité des principes d'intégration économique.

La tradition de pensée de l'ESS s'incarne dans une démarche de recherche reposant sur un pragmatisme méthodologique : c'est l'objet de recherche qui détermine le faisceau de disciplines et de méthodes mobilisables, mais en privilégiant toutefois les démarches d'expérimentation avec des logiques abductives et la recherche-action-formation pour conserver la cohérence avec l'idée d'un mouvement de pensée et de pratiques, en conjonction.

Penser la finalité de développement durable des PTCE.

Une fois établis les éléments de la tradition de pensée de l'ESS qui nous sont apparus comme essentiels pour analyser les PTCE en tant qu'objet de l'ESS, nous nous sommes intéressés aux approches économiques théoriques du développement durable qui pouvaient se révéler compatibles avec notre recherche, afin de dépasser le manque que nous avons constaté dans la littérature analysant ce type d'actions collectives.

Le début du chapitre 2 nous a ainsi permis d'identifier que nous devons chercher à baser notre analyse des PTCE sur des approches du développement durable pluridisciplinaires, s'inscrivant dans l'épistémologie de la complexité et basées sur une représentation de l'économie comme encadrée dans le social lui-même encadré dans la biosphère, donc des approches s'inscrivant dans le cadre de pensée substantif et reposant sur une conception forte de la durabilité. Il nous est également apparu que la concordance avec la tradition de pensée de l'ESS nous orientait vers des approches contextualisées, prenant en compte les différentes échelles territoriales et la dimension sociale du développement durable, et donc comportant une conception de la justice sociale qui soit procédurale et pas seulement conséquentialiste, à la fois téléologique et déontologique, reconnaissant l'importance de la responsabilité *ex ante* et d'une ontologie de la responsabilité. Nous devons donc chercher à nous appuyer sur des approches économiques reconnaissant la dimension éthique et politique du développement durable et comportant un volet normatif.

Nous avons alors choisi d'explorer les apports théoriques potentiels de l'approche par les capacités (AC) du développement durable proposée par Amartya Sen à la réflexion sur les PTCE, car sans répondre à l'intégralité des critères énoncés ci-dessus et en revisitant le développement durable à partir de sa théorisation du développement humain, Sen nous propose une conception non economiciste du développement durable, s'inscrivant dans le cadre de pensée de l'économie substantive, de la soutenabilité « forte », et qui s'appuie sur une approche économique de la justice non utilitariste, procédurale et centrée sur les possibilités de choix ; une approche que l'on peut de plus contextualiser, territorialiser.

Si nous avons proposé dans la suite de cette thèse de considérer que cette approche du développement durable vient renforcer le cadre théorique d'analyse des PTCE et

plus largement de l'ESS, c'est donc parce que Sen l'inclut dans son cadre théorique plus large d'analyse du développement, qui est lui-même positionné dans sa réflexion philosophique sur la démocratie délibérative. Le cheminement intellectuel de Sen le conduit ainsi à considérer les libertés comme fins et moyens du développement humain et à proposer le concept de capabilité pour le penser et le mettre en œuvre. Dès lors, afin de déterminer pourquoi et comment l'approche par les capabilités pouvait nous permettre de questionner différemment le rôle de l'ESS dans le développement durable et le mode de développement porté par les PTCE, il nous a semblé important d'étudier le cadre épistémologique qui fonde cette approche du développement durable proposée par Amartya Sen et d'établir ainsi ce qui la rend compatible avec notre recherche.

L'ambition de la réflexion de Sen est de contribuer à réconcilier éthique et économie au travers des deux questionnements de la philosophie morale que sont la conception éthique de la motivation et celle de l'accomplissement social, ouvrant sur la question du choix collectif. Il cherche donc à mettre au cœur du raisonnement économique les questions éthiques de la justice sociale, de la démocratie et des différentes formes de libertés en se dotant d'un méta-concept : les capabilités. Cependant son raisonnement demeure situé et contextualisé, tout en se méfiant du localisme des valeurs, par la mobilisation du concept du mécanisme du spectateur impartial emprunté à A. Smith. La prise en compte du sens que les personnes donnent à leurs actions le conduit à faire de l'engagement le fondement ontologique de la réconciliation entre éthique et économie.

En effet, Sen considère que l'être humain a deux dimensions : l'être (*being*) et le faire (*doing*), qui en font un agent capable d'agir et d'être en fonction de ce à quoi il accorde de la valeur. Nous n'avons donc pas affaire sur le plan ontologique à un individu isolé, mais à un agent social inscrit dans une historicité et des institutions sociales, un agent capable d'agir par engagement et pas uniquement par calcul utilitariste. Cette ontologie se traduit dans un positionnement épistémologique vis-à-vis de l'économie qui cherche à remettre en cause les fondements ontologiques et logiques du welfarisme, par la reconnaissance de la pluralité des motivations de l'agir économique et de la pluralité des raisons impartiales, et qui passe par la remise en cause du critère de Pareto comme critère de choix collectif éthique et efficace.

Notre chapitre 2 nous aura ainsi permis de montrer pourquoi nous considérons que Sen propose des fondements théoriques aux pratiques d'ESS en justifiant la pluralité des motivations de l'agir économique par la double dimension de la vie humaine et par le concept d'agencéité ; et en démontrant que la diversité organisationnelle, téléologique et institutionnelle peut être considérée comme raisonnable puisque l'objectivité n'est pas liée à l'unicité des raisons impartiales mais à la possibilité de débats informés et ouverts.

Le cadre théorique de Sen constitue ainsi pour nous une voie de ré-encastrement politique de l'économie dans le social par le biais des questionnements éthiques et notamment par la mobilisation conjointe de trois concepts clés :

- Le mécanisme du *spectateur impartial*, emprunté à A. Smith, qui permet une mise en œuvre éthique d'un choix social juste et équitable et qui est une condition de la démocratie délibérative ;
- l'*engagement* qui apparaît comme un élément moteur du changement social et le fondement ontologique du ré-encastrement éthique de l'économie ;
- les *capabilités* considérées comme un méta-concept touchant aux différents champs de réflexion sans les épuiser, ni les contenir.

Toutefois, dans la perspective de notre recherche et de son inscription dans la tradition de pensée de l'ESS, deux incomplétudes fréquemment soulevées dans la littérature à propos de la pensée de Sen nous ont semblé utiles à explorer. En premier lieu, les économistes que nous avons nommés « personnalistes » (en référence à leur mobilisation des réflexions philosophique de P. Ricoeur sur la personne humaine) préconisent d'introduire une capacité de responsabilité : Les libertés étant chez Sen indissociables des responsabilités collectives et individuelles, les individus ont des obligations imparfaites liées à leur reconnaissance des droits humains fondamentaux, qui sont potentiellement sources d'engagement et de limitation volontaire de leurs libertés. Mais il manquerait à son raisonnement une prise en compte d'une responsabilité *ex ante* nous obligeant (obligation parfaite) à prendre soin des altérités en raison de nos interdépendance - y compris avec le non-humain. En second lieu, ces mêmes économistes nous invitent à prendre en compte les capacités et *agencités* collectives, qu'ils considèrent négligées par Sen, pour penser l'action collective instituante, la coopération et la transformation sociale. Elargir le cadre de l'AC à ces deux compléments permet ainsi de qualifier *le développement socialement soutenable* comme le mode de développement permettant de prendre en considération la durabilité sociale en complément de la durabilité environnementale, et qui nous apparaît comme fortement en adéquation avec la tradition de pensée de l'ESS. Nous aboutissons ainsi à la caractérisation d'un type-idéal de mode de développement qui doit nous servir de référence normative pour nous permettre de caractériser le mode de développement effectivement porté par les PTCE.

Ce cheminement dans et autour de la pensée de Sen, nous amène ainsi à la fin de notre second chapitre à introduire dans notre cadre d'analyse des PTCE : une dimension capacités et un questionnement sur le type de libertés promues ou menacées par le PTCE ; une dimension responsabilité avec un questionnement sur l'existence d'une responsabilité prospective qui alimenterait la visée transformative du PTCE ; et une dimension *agencité* en considérant la coopération au sein des PTCE comme une action collective produisant des capacités collectives. La prise en

compte, dans notre perspective d'économie éthique et politique, de la finalité de développement durable de ce type d'actions collectives de l'ESS nous conduit ainsi à considérer les capacités comme fins et moyens des PTCE.

Nonobstant ces apports épistémologiques et théoriques de Sen à la tradition de pensée de l'ESS et à la réflexion sur les PTCE au regard d'une finalité de développement local durable que notre analyse met en évidence, des incomplétudes nous sont apparues demeurer dans le cadre conceptuel de l'Approche par les Capacités Elargie (ACE) avec les apports des économistes « personnalistes ». En particulier, elle apparaît faiblement centrée sur la question de « la fabrique des institutions » et donc peu à même de nous permettre de penser la production du social et les dynamiques des institutions, d'autant que ce cadre conceptuel se heurte également à des difficultés dans son opérationnalisation.

Nous avons alors fait l'hypothèse que la mobilisation du cadre théorique et analytique d'Elinor Ostrom nous permettrait de compléter notre propre cadre conceptuel, théorique et méthodologique par la réalisation d'une opérationnalisation rhétorique du cadre conceptuel de l'ACE dans le cadre analytique des communs.

Analyser la dynamique institutionnelle des PTCE.

Afin de pouvoir valider ou invalider cette hypothèse, nous avons alors cherché (chapitre 3) à mettre en évidence que les fondements de la pensée d'Elinor Ostrom rendaient son analyse compatible avec notre perspective de recherche, puis à montrer que les apports d'Ostrom pouvaient combler les manques constatés dans notre cadre d'analyse issu des chapitres 1 et 2.

Si nous avons formulé cette hypothèse, c'est avant tout parce qu'Elinor Ostrom est une théoricienne des institutions qui cherche à comprendre le caractère polycentrique et complexe de nos sociétés à partir d'une conception des institutions centrée sur les règles ; mais aussi parce qu'elle conçoit le développement comme un processus d'apprentissage dans une situation d'incertitude, au cours duquel des acteurs divers co-produisent des processus de changements institutionnels ; et qu'elle identifie la coopération comme une solution aux situations de dilemme social complexes, comme celles liées au développement durable.

Autant d'éléments qui renvoient selon nous aux réalités des objets de l'ESS de type PTCE, surtout si on souhaite les aborder par le prisme du mode de développement dont ils sont ou devraient être porteurs.

Cependant, Elinor Ostrom étant essentiellement connue et mobilisée dans la littérature française pour ses apports théoriques sur les communs, nous avons tenu à repositionner son approche des communs dans l'ensemble de son cheminement intellectuel afin de mettre en évidence que celle-ci est inséparable de sa théorie plus large de l'action collective ; et qu'il faut la considérer comme une spécification des cadres d'analyse pluridisciplinaires et multi-niveaux des situations et systèmes socio-

écologiques en situation d'incertitude qu'elle construit dans le cadre de sa théorie de l'action collective. L'analyse des communs est ainsi selon nous pour Ostrom un champ opérationnel privilégié, qui condense ses apports théoriques et méthodologiques.

Ayant vérifié que les fondements épistémologiques de la pensée d'Ostrom sont suffisamment proches de ceux de Sen et de ceux de la tradition de pensée de l'ESS, pour nous permettre d'aller plus avant dans l'exploration de cette hypothèse - Ostrom ne faisant pas partie des auteurs qui désencastrant la science économique du social ; reconnaissant la pluralité des motivations de l'agir économique ; refusant de considérer qu'il existe une *One Best Way* institutionnelle et ayant une ontologie dans laquelle les individus sont socialisés, encastés, communiquent, interagissent et développent une rationalité procédurale – nous nous sommes centrés sur ce que sa méthodologie pouvait apporter à notre étude.

En effet, le premier apport de la pensée d'Ostrom à la tradition de pensée de l'ESS se situe selon nous dans son cadre méthodologique qui repose sur la nécessité pragmatique de combiner les méthodes en fonction du contexte, en ayant recours à un éclectisme théorique lui-même source de résilience de son cadre. Elle invite ainsi le chercheur qui souhaite travailler sur l'analyse de la complexité du réel à l'interdisciplinarité en SHS et au-delà, à la tolérance ou au non-dogmatisme - mais également à admettre l'influence normative de sa communauté épistémique et donc à développer un dialogue critique avec les acteurs locaux qu'il observe pour augmenter son potentiel d'objectivité. Autant d'éléments qui viennent renforcer la validité de notre propre positionnement épistémologique et méthodologique dans les études de cas que nous avons menées pour cette recherche.

Sur le plan théorique, nous avons pu valider notre hypothèse en recensant les apports d'Ostrom à notre cadre conceptuel, issus de son analyse des dynamiques institutionnelles : Contrairement à une idée fréquemment énoncée, nous considérons qu'Ostrom développe bien une approche normative d'économie politique puisqu'elle s'intéresse en premier lieu aux conditions favorisant l'émergence des actions collectives instituantes susceptibles de permettre aux acteurs concernés de solutionner eux-mêmes les situations de dilemme social qu'ils rencontrent.

Nous retenons donc, pour notre analyse des PTCE en tant qu'actions collectives instituantes, son explication des dynamiques institutionnelles au travers notamment de son analyse des conditions favorables à l'émergence des communs ; mais également sa légitimation d'un agir économique collectif autre que l'état ou le marché par sa démonstration que des actions collectives qui instituent des règles permettent une gestion efficace des ressources.

En montrant que ce n'est pas une supposée « nature » des biens qui dicte le régime de propriété et la façon optimale de les gérer, et que de la même façon ce n'est pas une supposée « nature » de l'homme comme calculateur et rationnel qui fonde les institutions, Ostrom nous apprend que ce sont les contextes qui font les comportements. Ce qui lui permet de chercher à caractériser les cadres institutionnels, capables de faire éclore une « mentalité de coopération », au travers de la notion complexe de capital social permettant une interconnexion des dimensions micro et macro-situationnelles.

De son analyse des communs en tant qu'exemple d'actions collectives instituant en situation de dilemme social, nous avons plus spécifiquement retenu pour notre étude des dynamiques collectives de l'ESS l'idée d'une approche de la propriété sous l'angle d'un faisceau de droits ; et l'idée que ce type d'actions collectives sont toujours encadrées dans le social, enchâssées par leurs dimensions matérielles et immatérielles, et qu'elles peuvent s'emboîter dans un système polycentrique plus vaste.

D'avantage que des éléments d'analyse complémentaires permettant de comparer les initiatives de l'ESS à des communs, nous retenons de l'analyse des communs proposée par Ostrom qu'une approche par les communs peut nous permettre de construire un guide de questionnement inédit de ces initiatives, nous permettant d'appréhender leur dynamique institutionnelle.

Afin de creuser cette idée d'une approche par les communs des actions collectives de l'ESS de type PTCE et de mettre en évidence les éléments devant entrer dans notre guide de questionnement, nous avons poursuivi notre chapitre 3 par l'étude des convergences et des divergences existantes entre l'analyse des communs par Ostrom et la tradition de pensée de l'ESS.

Au chapitre des convergences, nous trouvons en premier lieu le fait que la tension dialogique institué/instituant est considérée comme le moteur de la dynamique institutionnelle des actions collectives et comme ce qui explique la diversité institutionnelle existante. Nous trouvons également une vision non essentialiste des biens et des marchés et son questionnement sur les formes de propriété qui renvoient à une activité économique vue comme encadrée dans les rapports sociaux, avec l'usage commun de termes comme « confiance », « réciprocité », « délibération », ainsi que la référence partagée à une représentation substantive de l'économie polanyienne.

En restant dans le champ des processus explicatifs des dynamiques institutionnelles, l'analyse des communs d'Ostrom partage avec la tradition de pensée de l'ESS l'importance accordée aux processus d'apprentissage, dans le cadre d'une ontologie où les êtres humains sont considérés comme des acteurs capables de modifier le contexte institutionnel dans lequel ils évoluent.

Ces convergences importantes nous ont incité à rechercher celles plus spécifiques pouvant exister entre les PTCE et les communs, et ainsi de constater que les PTCE sont également des actions collectives instituant une diversité d'arrangements institutionnels ; qu'ils peuvent eux aussi être vus comme un processus collectif liant des membres à un ensemble de ressources matérielles, immatérielles et/ou intangibles enchâssées, formant un système complexe ; que le statut coopératif et en particulier celui de SCIC pouvait être aussi considéré comme un point éventuel de convergence ; et que finalement, nous pouvions rapprocher les PTCE de communs en construction, à la condition de prendre également en considération les divergences existantes entre l'analyse des communs par Ostrom et la tradition de pensée de l'ESS.

Ainsi, au chapitre des divergences, nous avons relevé qu'Ostrom ne met pas en avant une motivation à l'agir en commun qui serait politique ou éthique comme le fait l'ESS ou le propose Sen. Et que si elle analyse les changements institutionnels produits par ces actions collectives, elle ne cherche pas à outiller ces changements ; ce qui nous amène à considérer que si le changement institutionnel est l'un des résultats attendus de l'action collective dans l'analyse de l'ESS, ce n'est que le produit d'une adaptation pour Ostrom. Nous avons ainsi pu constater de nombreux points de divergence dans l'analyse des processus de l'action collective entre la tradition de pensée de l'ESS et l'analyse des communs proposée par Ostrom : homogénéité v/s hétérogénéité du collectif, place accordée aux pouvoirs publics, focalisation sur la gouvernance pour Ostrom et sur la démocratie pour l'ESS, prise en compte des droits de propriété, conceptions de la solidarité et de la réciprocité, et rapport au temps.

Nonobstant ces divergences et au terme de cette analyse proposée dans le chapitre 3, nous considérons que l'approche par les communs des PTCE permet d'introduire dans notre cadre d'analyse, des éléments sur la diversité et la dynamique institutionnelle qui y faisaient défaut, mais que l'analyse d'Ostrom révèle des manques au regard de notre perspective de recherche : la question du politique, la place de la justice sociale, la répartition juste et de l'éthique ; mais également la prise en compte des relations de pouvoirs en interne, entre les groupes et entre les arrangements institutionnels existants.

C'est finalement une réflexion éthique qui nous semble faire défaut à l'analyse d'Ostrom pour aborder les enjeux du développement durable.

Nous avons alors proposé, pour finir notre troisième chapitre, de compléter notre approche des communs initialement basée sur l'analyse d'Ostrom en faisant l'hypothèse de la compossibilité des approches actuelles proposées sur les communs : de l'approche par le *Commoning* nous avons ainsi retenu que le commun naît du faire-ensemble, de la co-activité, ce qui permet de réintroduire la question éthique de la responsabilité ; de l'approche par le principe politique du commun qui considère le commun comme le nouveau principe politique permettant la ré-

institutionnalisation de la société par elle-même, en dehors de l'imaginaire néolibéral, nous retenons que le triptyque co-activité, co-participation aux décisions et co-obligation est une expression de la démocratie dans sa conception radicale et extensive empruntée à Aristote ; tandis que de l'approche italienne des communs qui renouvelle la notion de fonction sociale de la propriété en faisant des *beni communi* les biens matériels et immatériels jugés indispensables à l'effectivité des droits fondamentaux et au libre développement de la personne, nous retenons qu'elle réintroduit la question du choix social dans l'analyse des communs. Pour finir, nous avons considéré que l'approche récente par les communs sociaux donne aux communs une dimension de questionnements éthiques et politiques, en prenant le prisme de la solidarité pour questionner et aiguillonner le potentiel transformatif des initiatives de l'ESS au regard d'une société du commun soutenue par une économie morale et politique des communs.

Le commun de capacités : un cadre d'analyse des PTCE fruit d'un double processus d'opérationnalisation.

Au terme de nos trois premiers chapitres, nous disposons donc des éléments ontologiques, épistémologiques, théoriques et méthodologiques à mobiliser dans notre propre cadre conceptuel, analytique et empirique pour une analyse de la dynamique institutionnelle des PTCE à partir d'une finalité de développement durable, et plus largement pour l'analyse des actions collectives inscrites dans l'ESS. Nous avons donc proposé un chapitre 4 construit en deux temps, le premier centré sur la partie conceptuelle, avec l'élaboration du *concept de communs de capacités* à partir d'un processus d'opérationnalisation « rhétorique » du cadre conceptuel de l'ACE dans le cadre analytique des communs ; et le second sur la construction d'un outil permettant d'opérationnaliser ce concept afin d'analyser des cas de PTCE.

Dans un premier temps, rassemblant les éléments épistémologiques, ontologiques, méthodologiques et théoriques reliant le cadre conceptuel de l'ACE, le cadre analytique des communs et la tradition de pensée de l'ESS, nous avons explicité ce que nous entendons par opérationnalisation « rhétorique ».

Partant du constat établi dans le chapitre 2 que l'opérationnalisation directe de l'approche par les capacités est difficile, voire contraire à la pensée de Sen, et qu'opérationnaliser un concept signifie chercher à le rendre effectif, nous avons proposé de considérer qu'un concept peut être considéré comme opérationnalisé quand il est observable et mesurable comme on l'entend généralement, mais également quand il imprègne, guide ou oriente l'agir individuel et collectif. Nous avons nommé cette forme d'opérationnalisation, qui fait d'un concept un ingrédient d'une motivation de l'agir individuel et collectif, une opérationnalisation « rhétorique » - en référence à l'acception de ce terme comme l'action du discours sur les esprits.

Les individus étant, dans notre ontologie, socialisés, nous considérons que les concepts qui acquièrent cette effectivité et orientent la manière de penser et les choix économiques et sociaux des agents sont le produit d'un contexte collectif. Ce mécanisme d'influence du collectif sur l'individu est étudié depuis fort longtemps dans la sphère des SHS avec les notions de « représentation sociale » et de « motivation », mais la question que notre argumentation nous a amené à soulever ici et que nous n'avions pas anticipée est celle du va-et-vient entre l'individuel et le collectif au niveau des motivations, de la représentation du monde, du futur souhaitable, et de la réalisation effective de l'action collective. Nous avons donc cherché à la fois à expliciter comment un concept peut guider la réalisation effective d'une action et par quels mécanismes cela peut se réaliser au niveau d'un collectif.

Pour expliciter comment un concept peut guider la réalisation effective d'une action nous nous sommes inspirés du mécanisme du « temps du projet » proposé par J-P Dupuy : Nous considérons qu'il existe des contextes sociaux dans lesquels le développement durable, abordé par le prisme du cadre conceptuel de l'ACE, peut constituer une aspiration sociale individuelle. La question des contextes sociaux permettant à ce type d'aspiration sociale d'advenir rejoint alors celle des conditions favorables à l'émergence des actions collectives instituantes recherchées par Ostrom. Cette aspiration sociale au niveau individuel, si elle est partagée notamment par un débat public ouvert, peut générer une *agencéité* collective ; s'ouvre alors un espace des possibles, en termes de capacités collectives génératrices d'actions collectives potentielles. Le commun en tant qu'action collective instituante fait alors partie de cet espace des possibles. Ce commun potentiel inscrit, dans l'espace des capacités collectives engendrées par cette *agencéité* collective qui est mûe par une aspiration sociale à la mise en œuvre d'un mode de développement socialement soutenable, est **un commun de capacités**.

Ce commun potentiel peut alors constituer un avenir contrefactuel crédible et désirable pour une action collective effective, qui chercherait à réaliser causalement le mode de développement désiré et ce faisant, modifierait le contexte institutionnel. Nous partons ainsi d'un agir individuel dans un cadre social donné pour aboutir à un potentiel agir en collectif sur ce cadre par l'intermédiaire d'une opérationnalisation « rhétorique » du cadre conceptuel élargi de l'approche par les capacités du développement durable. Ce commun, tant potentiel qu'effectif, comporte alors intrinsèquement une dimension éthique et politique (Allaire, 2019). Il correspond donc bien au cadre analytique des communs que nous avons construit à partir de la pensée d'Ostrom et de celle des autres approches des communs dans le chapitre 3.

Il s'est alors agit pour nous d'étudier ce que cette opérationnalisation « rhétorique » du cadre de l'ACE dans le cadre d'analyse des communs apportait/modifiait à notre compréhension des principaux concepts de l'ACE, et il s'est avéré que ce

questionnement nous amenait à considérer que la notion de capital social d'Ostrom fournissait une piste intéressante pour expliquer le passage des *agencités* et capacités individuelles aux *agencités* et capacités collectives.

Nous avons donc proposé de considérer que par ces différentes facettes, la notion de capital social était un opérateur qui contribuait au va-et-vient entre l'individuel et le collectif au niveau de l'aspiration sociale et des motivations, du futur souhaitable et crédible, et de la réalisation effective de l'action collective. En effet, c'est dans la réalisation effective de certaines des actions collectives potentielles que le groupe et les acteurs apprennent, renforcent (ou non) leur capital social, atteignent (ou non) les fonctionnements valorisés individuellement et collectivement ; et que naissent des règles internes, des connaissances et des praxis communes susceptibles de faire évoluer le contexte externe dans lequel prend place l'agir économique.

Le temps long, l'expérience individuelle et collective réitérée ou durable (au sens d'Ostrom), permettent ainsi à ces actions collectives de modifier les institutions - au sens ici des représentations que les agents se font de leurs agirs individuel et collectif - et ainsi d'influer sur le contexte institutionnel dans un sens favorable au développement de l'agir coopératif, et de la réalisation de leur aspiration sociale partagée.

Nous avons alors réalisé le questionnement inverse en nous demandant ce que l'approche par les capacités pouvait apporter au cadre analytique des communs, afin de finir d'identifier les éléments que nous devons prendre en compte pour définir et caractériser pleinement le concept de commun de capacité.

Qu'il soit potentiel dans l'espace des capacités collectives et servant de contrefactuel, ou bien réalisation effective cherchant à se rapprocher de ce type-idéal, un commun de capacités désigne une *action collective instituante mûe par une aspiration sociale partagée au développement durable et équitable des capacités*, construite par le débat public ouvert ; poursuivant un objectif d'accessibilité réelle et équitable à des ressources qui concourent aux capacités individuelles et collectives, et qui font l'objet d'un jugement partagé d'utilité, de désirabilité et d'un vœu de dotation équitable - et ce, à partir d'une attention portée aux plus démunis et vulnérables, qui se traduit notamment dans des droits distribués qui régulent l'accès à ces ressources ; dont le mode de gouvernance est local et délibératif, associant les personnes concernées, reposant sur une solidarité démocratique fondée sur la reconnaissance de l'autre comme différent mais égal en dignité - prenant également en compte *les altérités humaines et non-humaines notamment par la mobilisation du spectateur impartial* ; et pour lesquelles la reconnaissance du partage d'une responsabilité *ex ante* génère une posture de coopération des pouvoirs publics.

Ce concept constitue le point central de notre travail de thèse. Son élaboration nous a amené, comme nous venons de le voir, à questionner tour à tour puis à mettre en lien les ontologies, épistémologies, théories et méthodes de la tradition de pensée de l'ESS, de Sen et d'Ostrom. La suite de notre travail de thèse est alors consacrée à son opérationnalisation, puis à sa confrontation aux réalités de quatre PTCE pour en éprouver la validité.

La deuxième section de notre quatrième chapitre nous permet ainsi de présenter la conception d'un outil traduisant ce concept en catégories observables (et pas nécessairement quantifiables) et sa méthodologie d'utilisation. Cet outil que nous nommons « capteurs de commun de capacités » s'inscrit dans la tradition de pensée de l'ESS en cherchant à répondre simultanément aux attendus des acteurs et du chercheur : Pour les membres des actions collectives institutantes de type PTCE, l'enjeu est selon nous de disposer d'outils d'évaluation qui n'enferment pas ces dynamiques dans une représentation de l'efficacité économique qui n'est pas forcément cohérente avec la finalité de développement local durable. Notre outil doit donc permettre d'évaluer leurs réalisations au prisme de cette finalité, mais également d'accompagner les acteurs animés par une volonté de transformation sociale dans la construction de leur aspiration collective au développement durable et dans le pilotage de leur action collective institutante au regard de cette finalité. Pour le chercheur, dans une logique positive, notre outil doit permettre de repérer des éléments caractéristiques d'un commun de capacités dans une action collective effective, mais également d'analyser la dynamique institutionnelle à l'œuvre. Tandis que dans une logique normative, les capteurs de communs de capacités doivent être un outil capable d'évaluer la performance d'une action collective effective au regard du développement socialement soutenable en tant que type-idéal du mode de développement dont les PTCE devraient être porteurs. Enfin dans la perspective d'économie politique que nous avons choisie, notre travail vise à outiller la construction intentionnelle de communs de capacités effectifs en s'appuyant sur l'hypothèse que développer intentionnellement des communs en tant que cadres institutionnels basés sur l'éthique, la co-responsabilité, la coopération, la réciprocité et la confiance peut favoriser la diffusion de modes de pensée et de comportements susceptibles de participer à une transformation globale et durable de nos systèmes de production et de nos sociétés en faveur d'un développement durable.

Nous avons donc construit un outil composite (composé de 3 éléments) opérationnalisant le concept de commun de capacités et répondant à ces différents attendus :

- un guide de questionnaire appuyé sur 16 capteurs regroupés en 4 dimensions ;
- une échelle qualitative pour chacun des 16 capteurs permettant d'évaluer la performance de l'action collective au regard de la finalité de développement durable à un instant t ;

- une grille d'analyse des conditions d'émergence des actions collectives, comprenant également des éléments d'analyse du rôle et des postures des pouvoirs publics et des chercheurs vis-à-vis des actions collectives étudiées.

Chacun de ces éléments a été conçu en référence au type-idéal d'un commun de capacités et contient donc une dimension normative qui correspond à ce que nous considérons comme étant le mode d'agir en commun potentiellement le plus porteur d'un développement socialement soutenable.

Les trois éléments de cet outil composite opérationnalisant le concept de commun de capacités peuvent être utilisés dans une logique positive et dans une logique normative : dans une logique positive, pour analyser l'existant, les réalités d'une dynamique collective multi-partenariale ayant une visée plus ou moins transformative ou pour comparer des cas.

Et dans une logique normative, pour accompagner les actions collectives qui le souhaiteraient vers ce type-idéal de commun, mais aussi pour accompagner les acteurs (dont les pouvoirs publics) dans la réunion des conditions favorables à l'émergence et au déroulement de ce type d'actions collectives.

Enfin, les éléments de notre outil peuvent servir dans une logique d'état des lieux à un instant t et dans une logique d'analyse ou d'accompagnement de la trajectoire ou de la dynamique institutionnelle d'une action collective instituante.

Mobiliser notre cadre théorique et méthodologique pour analyser la dynamique institutionnelle de quatre PTCE.

Disposant d'un cadre conceptuel et théorique et d'un outil nous permettant de réaliser l'analyse des arrangements institutionnels et de la dynamique institutionnelle de PTCE à partir de leur finalité de développement local durable, notre cinquième chapitre constitue la partie empirique de notre étude. Nous y avons analysé les réalités de quatre PTCE dans le cadre de notre perspective de recherche et par le biais de plusieurs types d'études de cas mobilisant les trois éléments composant l'outil des capteurs de communs de capacités construits et décrits au chapitre 4.

Ces études de cas ont tout d'abord confirmé que notre prisme d'analyse permettait de compléter les études habituellement menées sur les actions collectives instituantes de l'ESS en y adjoignant des éléments concernant la place des pouvoirs publics et de la recherche, ainsi que l'appréhension de la dimension éthique du mode de développement qu'elles portent. Nous avons ainsi établi que notre cadre conceptuel et méthodologique constitue bien une voie d'analyse des PTCE qui rende compte de leur dynamique institutionnelle par rapport à leur finalité de développement local durable ; tout en contribuant à qualifier le mode de développement dont les PTCE (et plus largement les actions collectives multi-acteurs de l'ESS) sont ou devraient être porteurs.

La mobilisation de notre cadre opérationnel de questionnement sur les conditions « optimales » d'émergence des communs de capacités dans une étude multi-cas qualitative et comparative nous a ainsi permis de mettre en évidence des éléments des dynamiques institutionnelles de quatre PTCE (T.E.T.R.I.S., Lorris, Idesol et Matières et Couleurs) et de nous positionner dans une logique d'économie politique pour en déduire des préconisations à l'attention des acteurs, des pouvoirs publics mais aussi des chercheurs.

Tandis que la réalisation d'une étude mono-cas longitudinale, s'appuyant sur la spécificité de notre positionnement vis-à-vis du PTCE T.E.T.R.I.S. (où nous sommes à la fois acteur et chercheur) et sur la posture constructiviste que nous y adoptons, nous a permis d'analyser la dynamique institutionnelle à l'œuvre dans ce PTCE en mobilisant l'intégralité de notre outil.

En montrant que cette action collective instituante peut être considérée comme un commun de capacités potentiel, contrarié dans sa réalisation effective, mais dont la trajectoire tend à se rapprocher de ce type-idéal qui lui permettrait d'être porteur d'un mode de développement socialement soutenable, nous avons établi que la posture du chercheur et la place accordée à la recherche dans ce type d'action collective jouent un rôle dans leur capacité de résilience à faire advenir leur futur souhaitable, et donc dans leur pouvoir transformatif.

Notre travail apporte ainsi selon nous des contributions d'ordre méthodologique et pratique mais également d'ordre théorique.

Contributions théoriques et pratiques de la thèse

Les apports théoriques de notre travail de thèse se situent sur deux plans : celui de l'analyse de la dynamique institutionnelle des actions collectives et celui plus spécifique de la tradition de pensée de l'ESS. Les deux plans étant imbriqués dans le cheminement proposé tout au long de ce manuscrit.

Sur le plan de l'analyse de la dynamique institutionnelle des actions collectives, notre principal apport se situe, selon nous, dans le concept de communs de capacités tant au niveau de son contenu que de sa méthode de conception.

Au niveau de sa méthode de conception, il nous a semblé important pour fonder ce concept de chercher à croiser (en repérant les éléments de convergences mais aussi de divergence) la tradition de pensée de l'ESS, la pensée de Sen et celle d'Ostrom, au niveau de leur ontologie, de leur épistémologie, de leur positionnement vis-à-vis de la science économique et de leur méthodologie.

Par ce travail de croisement systématique, nous avons apporté un éclairage inhabituel sur les analyses de Sen et d'Ostrom qui met en évidence une cohérence interne de leur cheminement intellectuel, pour Sen autour de l'idée de l'importance de l'éthique en économie, et en particulier en économie du développement ; et pour

Ostrom autour de la réconciliation entre science politique et économie pour la compréhension des systèmes humains complexes.

Dans les deux cas, cette cohérence dans leur parcours de recherche est mûe par une aspiration sociale qui provient de leur histoire personnelle : contribuer à réduire effectivement les inégalités injustes pour Sen, et contribuer à faciliter l'auto-organisation et la coopération des personnes concernées par une situation de dilemme social pour Ostrom. Ce travail de croisement systématique débouche également sur la mise en évidence de « l'épaisseur » de la pensée de ces deux auteurs qui se déploie sur plusieurs niveaux du micro-situationnel au macro-situationnel, croise plusieurs disciplines, réalise un syncrétisme théorique et révèle une complexité dans la pensée qui est seule à même de permettre de saisir la complexité du monde social.

Par ce questionnement croisé, nous avons également mis en évidence que les éléments de la pensée de chacun de ces deux auteurs les plus souvent mobilisés dans la littérature académiques, à savoir les capabilités pour Sen et les communs pour Ostrom, sont en fait pour eux des « méta-concepts » leur permettant de synthétiser et de cristalliser leurs apports réflexifs et théoriques respectifs : sur les libertés comme fins et moyens d'un développement économique éthique dans l'espace démocratique pour Sen, et sur l'analyse de la dynamique de la diversité institutionnelle pour Ostrom.

Au niveau de la méthode de conception du concept de commun de capabilités, notre apport ne se limite cependant pas, selon nous, à cet éclairage différent porté sur l'œuvre de Sen et d'Ostrom par notre travail de croisement. Il se situe également dans notre proposition et notre caractérisation du processus d'opérationnalisation rhétorique par la mobilisation du « temps du projet » de J-P. Dupuy. Cet apport est à la fois un apport théorique, si on considère l'opérationnalisation rhétorique de manière générique comme le processus par lequel des concepts peuvent trouver une effectivité en imprégnant, guidant ou orientant l'agir individuel et collectif - c'est-à-dire en devenant un ingrédient d'une motivation à agir ; et c'est un apport méthodologique si on considère l'opérationnalisation rhétorique des concepts de l'approche par les capabilités comme une solution pratique aux difficultés fréquemment évoquées et rencontrées dans la recherche de méthodes d'opérationnalisation, notamment des capabilités.

Il nous semble que notre proposition permet de donner une effectivité au concept de capabilités en évitant l'écueil de leur évaluation : en en faisant un espace des agirs collectifs potentiels à partir duquel une représentation contrefactuelle à venir de l'action collective se forme, la rendant effectivement possible aujourd'hui. Et en en faisant un élément potentiel d'une aspiration sociale individuelle et collective s'incarnant dans une représentation d'un avenir souhaitable et crédible, qui motive et guide la réalisation effective d'une action collective cherchant à les développer.

Ce processus d'opérationnalisation rhétorique nous a également permis d'apporter un éclairage différent sur la notion de capacités collectives et sur la manière dont elle s'articule avec la notion d'*agencéité* collective au sein d'une dynamique institutionnelle.

Enfin, la méthode de conception du concept de commun de capacités que nous avons suivie nous a amené à montrer que la notion complexe de capital social occupe une place centrale dans la pensée d'Ostrom, bien que peu exploitée dans les travaux français la mobilisant. En axant notre recherche sur l'analyse de la dynamique institutionnelle des actions collectives, nous sommes arrivés à la proposition - qui constitue selon nous un apport de notre thèse, que la notion de capital social pouvait être considérée comme un élément explicatif central du passage des *agencéités* et capacités individuelles aux *agencéités* et capacités collectives, rendant possible l'action collective effective. Le capital social étant lui-même en retour influencé par l'expérience individuelle et collective vécue lors de la réalisation effective de l'action collective, nous avons proposé de le considérer comme un opérateur contribuant au va-et-vient entre l'individuel et le collectif dans les actions collectives instituant.

Au niveau de son contenu, le concept de commun de capacité permet tout d'abord d'introduire dans l'analyse des communs, et plus largement dans celle des actions collectives instituant, les deux questionnements de la philosophie morale à savoir : celui de la conception éthique de la motivation correspondant à la question « Comment doit-on vivre ? » ; et celui de l'accomplissement social et du choix collectif correspondant à la question « qu'est-ce qui est juste ? ».

Ce concept fonde épistémologiquement la mobilisation des questions éthiques concernant l'accessibilité, les formes de libertés, les formes de responsabilités et de solidarité recherchées et mises en œuvre, l'équité de la répartition, la conception de la valeur et de la rationalité... dans l'analyse des actions collectives. En ce sens, il nous apparaît que le concept de commun de capacités constitue un apport théorique à l'analyse des actions collectives, et plus spécifiquement des communs.

Le contenu de ce concept constitue également un apport à l'approche par les capacités de Sen puisqu'il y introduit la dimension « fabrique des institutions », qui lui faisait défaut. Le concept de commun de capacités enrichit ainsi le cadre conceptuel de l'ACE en en faisant le moteur d'actions collectives « fabriquant » des institutions et susceptibles de faire évoluer le contexte institutionnel dans lequel elles prennent. Les concepts d'engagement, de spectateur impartial, de capacités et d'*agencéité* sont ainsi mobilisés différemment par notre approche théorique qui en fait des vecteurs du changement social.

Sur le plan plus spécifique de la tradition de pensée de l'ESS, nous pouvons également considérer que notre travail de recherche réalise plusieurs formes d'apports

théoriques. Le premier de ces apports pouvant être de considérer l'ESS, en tant que mouvement de pensée et d'action en conjonction, comme étant elle-même une action collective instituante à plusieurs niveaux et dont la dynamique institutionnelle s'expliquerait par un ensemble de tensions dialogiques intrinsèques formant un système.

Mais le principal apport de notre travail à la tradition de pensée de l'ESS reste, selon nous, qu'il contribue à renforcer ses fondements ontologiques et épistémologique par le croisement avec la pensée de Sen, et ses fondements théoriques et méthodologiques par le croisement avec la pensée d'Ostrom. Plusieurs développements, tant dans le chapitre 2 que dans le chapitre 3, soulignent comment notre lecture des pensées de Sen puis d'Ostrom vient apporter des éléments complémentaires à la pensée de l'ESS, notamment dans son positionnement épistémologique vis-à-vis de l'économie. La figure 30 (page 374) rassemble ces apports dans un tableau qui constitue notre cadre épistémologique et méthodologique.

Notre travail apporte aussi à la tradition de pensée de l'ESS en apportant des fondements théoriques à ses liens avec la notion de développement durable. En effet, le choix de notre perspective de recherche a été étayé par la mise en évidence de ce qui nous est apparu comme un manque dans la littérature académique sur les PTCE, mais plus largement aussi dans celle sur l'ESS.

Le lien politique entre le mouvement de l'écologie politique et celui de l'économie alternative et solidaire ayant d'une certaine façon « effacé » la nécessité de fonder un lien théorique entre développement durable et ESS, en véhiculant l'idée que l'ESS était « par nature » un mode d'entreprendre porteur de ce mode de développement. Dans ce contexte, notre travail de recherche, en posant la question du mode de développement porté par l'ESS ou qui devrait être porté par l'ESS, et en mettant en évidence les approches économiques théoriques du développement durable qui pouvaient se révéler compatibles avec la tradition de pensée de l'ESS, apporte une justification théorique de son lien avec le développement durable.

La mobilisation de l'approche par les capacités, élargie avec les apports des économistes personnalistes, nous permet alors de fonder théoriquement le type-idéal de mode de développement que devrait porter l'ESS comme étant le développement socialement soutenable.

Nonobstant cette approche normative, notre travail permet de définir les caractéristiques des approches économiques du développement durable qui nous apparaissent comme épistémologiquement « compatibles » avec la tradition de pensée de l'ESS, ce qui constitue un ancrage du lien entre ESS et développement durable dans un cadre épistémologique et théorique spécifié.

Enfin, notre proposition théorique issue du croisement entre Sen et Ostrom, de considérer que la coopération peut être approchée comme un comportement éthique sous certaines conditions liées notamment à la forme de responsabilité assumée par les acteurs, nous semble pouvoir constituer un apport à la théorie coopérative et à l'analyse du fait coopératif.

Les apports méthodologiques et pratiques de notre travail de thèse concernent en premier lieu la question (qui est un enjeu pour les acteurs) de l'évaluation.

Notre travail propose en premier lieu une approche méthodologique de l'évaluation qui refuse l'idée d'un « *one best way* » et qui considère que tout outil et méthode d'évaluation contient des présupposés normatifs qui doivent être explicités.

A plusieurs reprises tout au long de notre travail, nous avons ainsi souligné les apports théoriques que constituent les pensées de Sen mais aussi d'Ostrom à cette approche méthodologique de l'évaluation.

Cette justification théorique s'appuie en particulier sur le raisonnement proposé par Sen pour démontrer la pluralité des raisons impartiales et la nécessité de reconnaître la diversité des motivations de l'agir économique. Mais également sur la proposition d'Ostrom de considérer qu'il existe au moins six manières différentes d'évaluer la performance d'une action collective.

Ces apports théoriques constituent des arguments alimentant notre proposition méthodologique de considérer que les acteurs des actions collectives doivent disposer d'une diversité de méthode et d'outils d'évaluation pour assurer la pérennité et la durabilité (au sens d'Ostrom) de la diversité des arrangements institutionnels qu'ils engendrent.

Notre apport est donc de contribuer, par des arguments théoriques et la construction d'outils et de méthode d'évaluation, à contrecarrer la tendance à l'isomorphisme institutionnel induit par la standardisation des outils de gestion et d'évaluation.

La construction de l'outil des communs de capacités, permettant d'étudier la diversité institutionnelle des PTCE et d'en révéler la dynamique comme l'étude de cas portant sur T.E.T.R.I.S. l'a montré, est ainsi un apport pratique de notre travail au mouvement d'action de l'ESS et au mouvement des communs. Mais cet apport ne vaut selon nous que parce qu'il constitue une contribution méthodologique plus large à la défense de cette diversité institutionnelle commune à l'ESS et aux communs en permettant à leurs acteurs de disposer d'outils et de méthodes d'évaluation variées. L'autre apport méthodologique de notre recherche se situe selon nous, dans notre travail réflexif sur le rôle et les apports potentiels du chercheur adoptant une posture constructiviste au sein de ce type d'action collective. L'analyse de nos différentes positions au sein de T.E.T.R.I.S. et du rôle qu'elles nous ont permis de jouer dans la dynamique institutionnelle de cette action collective tend à montrer que le chercheur adoptant une posture constructiviste peut améliorer la capacité des acteurs à conserver et/ou retrouver la trajectoire transformative dessinée par leur aspiration

sociale. Notre apport méthodologique est ainsi de montrer que cette posture de recherche peut être un accélérateur du pouvoir transformatif des actions collectives institutantes.

Cependant, nonobstant ces différents apports, notre recherche connaît de nombreuses limites tant théoriques que méthodologiques qu'il nous faut également étudier pour pouvoir envisager des pistes de prolongements à notre travail.

Limites théoriques et méthodologiques

La première limite que nous trouvons à notre propre travail est son incomplétude et son manque d'approfondissement sur les différentes théories économiques du développement durable. En particulier, le champ des Sustainable Transition Studies y est abordé de manière bien trop synthétique, sans différenciation des différents courants qui traversent ce champ en termes épistémologiques et méthodologiques (place de l'interdisciplinarité notamment), et qu'il serait utile selon nous de rapprocher de la tradition de pensée de l'ESS pour enrichir les ancrages théoriques du lien entre ESS et développement durable. Notre volonté de centrer notre réflexion sur les apports d'économie morale et politique de Sen ne nous a pas permis dans le temps de cette recherche d'explorer correctement ce champ des Sustainable Transition Studies.

Les autres limites théoriques de notre travail sont en relation avec sa perspective centrale qui était d'étudier des actions collectives par le prisme de leur diversité et de leur dynamique institutionnelle. Il nous apparaît au terme de cette étude que nous n'avons pas assez discuté les différentes approches des institutions, y compris en creusant les emprunts théoriques divers qui ont permis à Ostrom de forger sa conception de cette notion. Ce faisant, nous n'avons pas correctement mobilisé non plus l'approche institutionnaliste de l'ESS et du changement social alors que les références régulières à J.R. Commons chez Ostrom nous y invitaient. En particulier, il nous semble qu'il aurait été utile de mobiliser davantage les apports théoriques de l'approche institutionnaliste de l'innovation sociale pour approfondir les implications de nos propositions en termes de changements institutionnels tant au niveau des personnes que des institutions et des contextes notamment territoriaux²⁴⁸. Ce croisement théorique avec l'approche institutionnaliste aurait eu d'autant plus de sens, y compris dans la construction de l'outil d'analyse et d'accompagnement, que les PTCE sont des actions collectives qui sont caractérisées par le fait qu'elles

²⁴⁸ Nous avons commencé à explorer cette piste pour notre intervention au colloque du CRISES en 2017 à Montréal - FONTAINE, G. (2019), "Les conditions d'émergence de communs porteurs de transformation sociale", dans *Trajectoires d'innovation : des émergences à la reconnaissance*, dir. Klein, J.-L. et al., Presse Universitaires du Québec.

développent des « projets économiques et sociaux innovants socialement ou technologiquement » (article 9 de la loi de 2014).

Toujours en ce qui concerne l'analyse de la dynamique institutionnelle, une autre limite de notre travail se situe dans l'analyse de la posture des leaders, et plus généralement des relations de pouvoirs et de domination au sein de ces actions collectives, et la manière dont elles influencent leur dynamique institutionnelle. Nous l'avons abordé de manière descriptive et analytique au travers de l'étude de cas de T.E.T.R.I.S., mais pas assez théorisé. Des apports de la sociologie, mais également de la psychologie cognitive, auraient pu être utilement mobilisés sur ce thème mais également sur celui de la construction des motivations individuelles ; cependant nous avons fait le choix de ne pas ouvrir le présent travail sur ces champs disciplinaires au regard de la diversité des croisements théoriques que nous étions déjà amenés à faire.

Enfin - mais nous n'épuiserons certainement pas ici les limites théoriques de notre propre travail - l'analyse théorique des liens entre les différentes échelles spatiales et temporelles dans lesquelles les actions collectives que nous étudions sont enchâssées - mais aussi des types, formes et dynamiques des liens entre ces actions collectives - n'a pas pu être réalisé dans ce travail de recherche pour lequel nous regrettons de ne pas avoir pu pleinement utiliser les apports théoriques du colloque de Cerisy dont nous avons été co-organisatrice en juillet 2019 sur le translocalisme des communs.

En miroir de ces limites théoriques, notre travail connaît également de nombreuses limites méthodologiques, notamment dans la démarche de construction des éléments de notre outil et dans sa mobilisation pratique lors de nos études de cas. Il existe ainsi des écarts importants à souligner selon nous, entre la méthodologie que nous avons effectivement mise en œuvre et les exigences méthodologiques que notre cadre conceptuel et théorique exigerait.

- En premier lieu, notre positionnement dans la tradition de pensée de l'ESS exigerait que la construction de notre outil se fasse dans une démarche itérative par des va-et-vient abductifs entre action et pensée, et ce en particulier pour l'élaboration de l'échelle de grandeur qualitative permettant d'évaluer la performance de l'action collective au regard de sa finalité. Les éléments composant notre outil ne sont donc, au regard de notre cadre conceptuel, qu'au stade du prototype. Ils ont été conçus à partir de la finalité de contribuer à un mode de développement durable que nous avons choisie car elle correspondait à la finalité assignée aux PTCE. Mais pour être pleinement en accord avec notre cadre conceptuel, ils doivent non seulement être testés dans d'autres études de cas, mais surtout reconstruits avec les acteurs de ces actions collectives au regard de leur propre représentation de leur futur souhaitable.

- En complément de cette première critique, la finalité des outils dans notre cadre conceptuel est prioritairement de servir de support à la délibération, et plus

largement au développement des capacités comme de toutes les formes de libertés. Or, l'outil que nous avons construit dans le cadre de cette thèse est davantage un outil analytique pour répondre aux attendus du chercheur qu'un outil capacitant pour les acteurs. Ici encore, nous avons manqué d'itérations et de diversité de situations pour sa mise en œuvre, ce qui, en plus de diminuer sa validité, nous prive de pouvoir étudier son efficacité pour les actions collectives concernées. Même sur T.E.T.R.I.S., la manière dont nous avons mobilisé notre outil, pour une évaluation à posteriori des moments 1, 2 et 3 induit un biais par rapport à la posture constructiviste du chercheur que nous avons adoptée et dont nous souhaitions analyser le rôle dans la dynamique institutionnelle de ce PTCE.

- Une autre limite qui nous semble importante de souligner provient de l'écart qui existe entre l'approche des communs que nous avons élaborée dans notre cadre conceptuel et l'approche des communs véhiculée par notre outil. Dans notre cadre conceptuel, notre approche des communs s'appuyant sur notre lecture des travaux d'Ostrom et sur l'hypothèse de la compossibilité des approches que nous avons adoptée, invitait à s'écarter du triptyque « ressource – communauté – gouvernance » fréquemment retenu. Or, dans les quatre dimensions des capteurs de communs de capacités nous retrouvons ce triptyque. Certes notre outil réussi à introduire les apports de Sen non seulement dans la dimension « accessibilité » mais également à l'intérieur des trois autres dimensions, et ces dimensions sont peut-être les plus facilement appréhendables pour les acteurs car justement les plus utilisées dans les écrits sur les communs ; mais il aurait été préférable de construire les capteurs de communs de capacités en sortant de cette catégorisation pour davantage de cohérence avec nos apports théoriques.

Pour les acteurs de l'ESS avec lesquels nous avons travaillé (acteurs des PTCE Idesol, Matières et Couleurs du Lubéron, Lorris et T.E.T.R.I.S.), c'est « l'entrée ressource » qui leur semble le moins correspondre à leur questionnement. Mais nous pouvons faire l'hypothèse qu'il en irait différemment pour des acteurs intervenant dans un autre champ comme l'agroécologie ou la protection des milieux. Nous en arrivons alors à la conclusion qu'il aurait été préférable de construire l'outil à partir de dimensions plus nombreuses et susceptibles de constituer, pour les acteurs des actions collectives, des « portes d'entrée » potentielles dans une appréhension d'une approche par les communs de leur action collective. Le volet formatif de notre travail en serait renforcé, ce qui renforcerait également sa cohérence avec notre cadre conceptuel.

- Nous devons également souligner une faiblesse plutôt qu'une limite de notre travail sur le plan méthodologique. L'ensemble de notre cadre conceptuel et théorique correspond à une approche contextualisée et située des actions collectives étudiées ; or, l'emploi du terme « optimales » pour désigner les conditions permettant l'émergence et le déroulement d'actions collectives tendant à être des communs de capacités peut induire les acteurs en erreur lors des usages fait de notre outil. La

notion d'optimalité, concernant ces conditions, ne renvoie pas à une recherche d'universalité mais bien à l'idée que le commun de capacités auquel elles permettraient d'advenir est un type-idéal d'action collective instituante, pouvant potentiellement être porteuse d'un développement socialement soutenable. Si le vocabulaire choisi est en adéquation avec notre cadre théorique, il induit cependant dans son acception courante une mésinterprétation par les utilisateurs qui peut être préjudiciable.

A partir de ces limites mais également de nos apports, nous pouvons proposer des perspectives de prolongements théoriques et pratiques de notre travail.

Perspectives de prolongements théoriques et pratiques

Nous commencerons par les perspectives de prolongements pratiques, même si dans la poursuite de la logique de ce travail nous souhaitons maintenir la conjonction entre théorie et pratique.

- le concept de commun de capacité et surtout l'outil des capteurs intéressent des acteurs investis dans des champs d'application diversifiés. De la poursuite de notre intervention sur T.E.T.R.I.S. et auprès des PTCE en émergence dans les Hauts de France, au travail sur des programmes d'aide au développement avec l'AFD²⁴⁹ et le CIRAD²⁵⁰, en passant par le programme de recherche ACTTES (Activer les Communs de Territoire pour la Transition Ecologique et Solidaire) initié avec la Chaire ESS de Marne la Vallée et La Coop des Communs, ou par le travail de recherche-action sur les tiers lieux approchés comme des « fabriques de commun » lancé par le CGET²⁵¹, nous aurons certainement dans les prochains mois des opportunités pour tester la reconstruction de cet outil. Mais également pour confronter notre cadre conceptuel et théorique à des situations d'action différentes, et générer ainsi de nouvelles applications pratiques à partir du concept de commun de capacités, ou tout du moins de sa méthodologie de construction.

Notre travail ouvre à notre sens sur plusieurs prolongements pratiques concernant l'ESS : l'approche par les capacités élargie que nous proposons peut trouver des prolongements pratiques pour des initiatives de l'ESS mais également pour des collectivités locales, en renouvelant les questionnements sur les pratiques et postures de chacun. Ainsi le principe de précaution sociale et de responsabilité sociale que cette approche leur reconnaît dans le développement des capacités peut engendrer ou accompagner une réflexion sur les pratiques professionnelles, mais également sur les dispositifs de politiques publiques et leur accessibilité. Plus

²⁴⁹ Agence Française de Développement

²⁵⁰ Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

²⁵¹ Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

généralement, notre recherche pourra être mobilisée dans le champ de l'ESS, pour son approche méthodologique de l'évaluation.

Nous aimerions aussi pouvoir développer ce que notre proposition de concevoir la coopération comme un comportement éthique au sens de Sen peut impliquer pour le mouvement coopératif, et en particulier dégager de notre travail des apports pour l'activation pratique du septième principe coopératif proposé par l'Alliance Coopérative Internationale²⁵².

Sur le plan méthodologique, l'éclairage croisé des pensées d'Ostrom, de Sen et de l'ESS a mis en évidence une référence commune importante aux travaux de J. Dewey et à sa méthodologie de l'enquête. Nous n'avons pas pu creuser les implications de cette référence partagée en termes épistémologiques et surtout méthodologiques dans le présent travail de recherche - ce qui en constitue certainement également une limite – et il nous semble intéressant d'ouvrir notre réflexion sur cet apport de la sociologie pragmatique pour consolider notre approche méthodologique.

Sur le plan théorique, nous envisageons également plusieurs prolongements que nous souhaiterions pouvoir explorer dans les prochains mois ou années :

- Au niveau épistémologique, il nous apparaît ainsi que notre réflexion théorique serait enrichie par la mobilisation de l'individualisme méthodologique complexe de J-P Dupuy (2004) et par sa mise en miroir avec l'épistémologie de K. Polanyi.
- D'une manière plus générale, il nous apparaît que la pensée de cet auteur (Polanyi), n'a pas été mobilisée pleinement dans ce travail de thèse au regard de la place qu'il occupe dans les analyses théoriques sur l'économie solidaire et plus largement dans l'approche institutionnaliste de l'ESS ; et que nous pourrions enrichir notre contribution à la tradition de pensée de l'ESS en croisant plus systématiquement sa pensée avec notre lecture des pensées de Sen et d'Ostrom.
- En ce qui concerne les fondements théoriques de l'analyse de la dynamique institutionnelle des actions collectives, il nous semble intéressant de prolonger notre réflexion sur le rôle du concept de capital social tel que proposé par Ostrom et l'équipe de Bloomington et ses liens avec les concepts de l'ACE ; mais aussi de questionner plus avant les rôles qu'est susceptible de jouer le mécanisme du spectateur impartial d'A. Smith dans cette dynamique institutionnelle.
- Il nous semble également que pour être en cohérence avec le cheminement intellectuel d'Ostrom, nous devons poursuivre notre réflexion en l'ouvrant sur les mécanismes et les dynamiques d'encastrement de ces actions collectives dans des échelles spatiales et temporelles différentes et d'enchâssement entre les actions

²⁵² Engagement envers la communauté : Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres.

collectives instituant, afin de prendre en compte la complexité institutionnelle à ces différentes échelles.

- Enfin, comme notre travail théorique nous a, à plusieurs reprises, permis de le souligner, l'enjeu théorique le plus important pour que nos travaux de recherche contribuent effectivement à relever les défis auxquels l'humanité est confrontée sera certainement de refonder une ontologie sur une base relationnelle incluant les non-humains et d'étudier les implications que cela génère en termes épistémologiques, théoriques et méthodologiques²⁵³.

²⁵³ en nous appuyant notamment sur l'épistémologie des suds et l'écologie des savoirs proposées par Boaventura de Sousa Santos.

DE SOUSA SANTOS, B. (2011), « Épistémologies du Sud », *Études rurales*, vol. 187, no. 1, 2011, pp. 21-49.

BIBLIOGRAPHIE

A

ALIX N. (2013), "La réciprocité, un atout concurrentiel de l'économie sociale et solidaire insuffisamment exploité", communication lors du 25ième colloque de l'ADDES, 22 octobre 2013, Paris.

ALIX N. et CHIAPELLO E. (2014), "La mesure de l'impact social comme nouvelle panacée : l'industrie financière veut "changer la vie", *Les Voyelles*, publié le 24/04/2014.

ALIX N. (2015), "Mesure de l'impact social, mesure du consentement à investir", *RECMA*, n°335, janvier 2015, p.111 - 116.

ALIX N. et al. Coord. (2018), *Vers une république des biens communs ?* ed. Les liens qui libèrent, 2018, 320 p.

ALLAIRE G. (2013), " Les communs comme infrastructure institutionnelle de l'économie marchande", *Revue de la régulation*, "Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique", 2e semestre, automne 2013.

ALLAIRE G. (2019), " L'ambivalence des communs", *Développement durable et territoires* [en ligne], vol. 10, N°1/ avril 2019, mis en ligne le 04 avril 2019, consulté le 19 avril 2019, URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/13442>

ANTONA M. et Bousquet F. (2017), *Une troisième voie entre l'état et le marché. Echanges avec Elinor Ostrom*, ouvrage collectif coordonné par ANTONA Martine et Bousquet François, éditions Quae, 143p.

ARCHAMBAUD L. (2018), *Les dynamiques collectives en contexte post-conflit - Réflexions sur une résilience socialement soutenable*, Thèse de doctorat en économie soutenue le 17 décembre 2018, Sciences-Po Lille.

AKHABBAR A. et SWATON S. (2011), "L'économie du développement durable et l'économie sociale et solidaire", communication au colloque international francophone "le développement durable : débats et controverses", 15 et 16 décembre 2011, Clermont-Ferrand.

AUBERT P-M. (2016), "Refonder des nouveaux communs : une question de pouvoir et d'autorité en contexte de raréfaction des ressources", communication lors de la Conférence Internationale de l'AFD sur le développement, 12ième édition, 1er et 2 décembre 2016, Paris.

AUBIN S. et RENAULT M (2016), « Instituer des communs sur un territoire. L'exemple d'une démarche de recherche-action », communication au XVIe rencontres du RIUESS, Montpellier, mai 2016.

AUDET R. (2015), "Le champs des sustainability transitions : origines, analyses et pratiques de recherche", *Cahiers de recherche sociologique*, n°58, 2015, p. 73-93.

B

BACQUE M.H. ET BIEWENER C. (2013), L'empowerment, une pratique émancipatrice, La découverte, 2013, 175 p.

BALLET J. et *al.* (2004), "A la recherche du développement socialement durable : concepts fondamentaux et principes de base", *Développement durable et territoires* [En ligne], dossier 3/2004, mis en ligne le 22 juin 2004, consulté le 17 septembre 2017.

BALLET J. et MAHIEU F.R. (2009), "Capabilités et capacité dans le développement : repenser la question du sujet dans l'œuvre d'Amartya Sen", *Revue Tiers Monde* 2009/2 (n° 198), p. 245-261.

BALLET J. et *al.* (2015), "Justice environnementale et approche par les capabilités", *Revue de philosophie économique* 2015/1 (Vol. 16), p. 13-39.

BALLET J, BAZIN D, KOFFI K. J. M. ET KOMENA K. B. (2015), « Cultural Heterogeneity, Inequalities, Power, and the Management of Natural Resources: How the Capability Approach Contributes to the Debate », *Society & Natural Resources : An International Journal*, p.377-387.

BALLON J. (2016), "Les apports de la recherche-action en économie : transformer les pratiques des chercheur.e.s et les recherches des acteur.trice.s. Recherche sur, pour et par l'action auprès de trois Coopératives d'Activité et d'Emploi", Communication lors du colloque du RIUESS, Montpellier, 2016.

BANCEL J-L. (2017), "Le corpus de l'Economie Sociale et Solidaire : des cellules souches pour les Communs ? intervention lors du colloque de Cerisy "l'alternative du commun", septembre 2017.

BARON C., PETIT O., ROMAGNY B. (2011), « Le courant des « Common-Pool Resources » : un bilan critique », in : T. Dahou, M. Elloumi F. Molle, M. Gassab et B. Romagny (dir.), *Pouvoirs, Sociétés et Nature au Sud de la Méditerranée*, Paris/Tunis, Editions INRAT/IRD/Karthala, pp. 29-51.

BAUWENS M. (2015), trad DOLCEROCCA A., « Plan de transition vers les communs : une introduction », in *Le retour des communs- La crise de l'idéologie propriétaire*, CORIAT B. (dir.), Les liens qui libèrent, p 275 – 290.

BAUWENS M. (2017), "History and Evolution of the Commons", posté le 28/7/2017: https://wiki.p2pfoundation.net/History_and_Evolution_of_the_Commons

BAZIN H. (2015), « Les figures du tiers-espace : contre-espace, tiers-paysage, tiers-lieu », Filigrane. *Musique, esthétique, sciences, société*. [En ligne], Numéros de la revue, Edifier le Commun, 1, Tiers-Espaces, mis à jour le : 22/03/2016, URL : <http://revues.mshparisnord.org/filigrane/index.php?id=717>.

BESANÇON E., CHOCHOY N. et GUYON T., 2013, *L'innovation sociale. Du concept aux pratiques*, Paris, Harmattan.

BESANÇON E. et al. (2017), "Les écosystèmes territoriaux d'innovation sociale en France. Les apports d'une approche institutionnaliste de l'innovation sociale appliquée aux Pôles Territoriaux de Coopération Economique", Communication lors du 5ième colloque du CRISES "des émergences à la reconnaissance, trajectoires d'innovation", 6 et 7 avril 2017, Montréal, Québec.

BESANÇON, E. CHOCHOY, N. (2017), « Evaluer les transformations sociales dans une approche socio-territoriale de l'innovation sociale », communication au Congrès des économistes, *L'innovation : Quel cadre structurel ? Quels outils ?* Université Libre de Bruxelles, 30 novembre.

BESANÇON, E. et CHOCHOY, N. (2019). « Mesurer l'impact de l'innovation sociale : quelles perspectives en dehors de la théorie du changement ? », *RECMA*, 352(2), p.42-57.

BILLAUDEAU et al. (2016), "Le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) d'Ancenis : quels impacts pour le territoire ?", *Communication et organisation* [En ligne], 50/2016, mis en ligne le 01 décembre 2016, consulté le 10 février 2017.

BOCQUET A-M. et al. (2010), "Economie sociale et solidaire et développement durable : quelles spécificités pour les coopératives et les mutuelles ?", *Géographie, économie, sociétés* 2010/3 (vol.12), p. 329-352

BOLLIER D. (2014) trad. PETITJEAN O., *La renaissance des communs, pour une société de coopération et de partage*, éditions Charles Léopold Mayer, Paris, 2014.

BOLLIER D. et HELFRICH S., *Free, Fair, and Alive : The Insurgent Power of the Commons*, 2019.

BONVIN J.M. (2005), "La démocratie dans l'approche d'Amartya Sen", *L'Economie politique* 2005/3 (n°27), p.24-37.

BONVIN J.M. et FARVAQUE N. (2007), "L'accès à l'emploi au prisme des capacités, enjeux théoriques et méthodologiques", *Formation emploi*, 98 avril-juin 2007.

BOUBA-OLGA O. et GROSSETTI M. (2008), "Socio-économie de proximité", *Revue d'Economie Régionale & Urbaines*, 2008/3 (octobre), p.311-328.

BOUBA-OLGA O. et al. (2009), "un approfondissement du modèle exit-voice par l'économie de la proximité", *Natures Sciences Sociétés*, 2009/4, Vol. 17, p.381-390.

BOURBOUSSON C. et RICHEZ-BATTESTI N. (2015), « Processus d'émergence et formes organisationnelles des PTCE : une application en région PACA », Communication RIUESS 2015, Reims.

BOURBOUSSON C. (2016), "La coopération territoriale comme processus structurant de l'émergence d'éco-filières ? Une application à deux PTCE de la région PACA", document de préparation au séminaire doctoral du 26/09/16, Université d'Aix Marseille, UMR 7317.

BOURBOUSSON C. et RICHEZ-BATTESTI N. (2017), "Caractériser les PTCE par l'analyse processuelle. Une application en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur", *Revue internationale de l'Economie Sociale RECMA*, n° 343, janvier 2017, p. 57-72.

BOYER J-D. (2009), « Adam Smith Problem ou problème des sciences sociales ? Détour par l'anthropologie d'Adam Smith », *Revue Française de Socio-Économie*, 2009/1 (n° 3), p. 37-53.

BRONDIZIO E., OSTROM E. et YOUNG O. (2013), "Connectivité et gouvernance des systèmes socio-écologiques multiniveaux : le rôle du capital social", *Management&Avenir* 2013/7 (N°65), p.108-140

BRONDODIZIO E.S. (2017), préface d'*Une troisième voie entre l'état et le marché. Echanges avec Elinor Ostrom*, ouvrage collectif coordonné par ANTONA Martine et Bousquet François, éditions Quae, p.7-10.

BRUNDTLAND G.H. (1987), Commission mondiale sur l'Environnement et le Développement, *Our Common Future*, Éditeur Oxford University Press, p.383.

BUCLET N. et CERCEAU J. (2019), "Interactions et rétroactions entre dimensions matérielle et immatérielle de systèmes communs de ressources spatialisés, une lecture par l'écologie territoriale", *Développement durable et territoires* [en ligne], vol. 10, N°1/ avril 2019, mis en ligne le 04 avril 2019, consulté le 19 avril 2019.

BUCHS A. et *al.*, "Communs (im)matériels : enjeux épistémologiques, institutionnels et politiques", *Développement durable et territoires* [en ligne], vol. 10, N°1/ avril 2019, mis en ligne le 04 avril 2019, consulté le 19 avril 2019.

C

CALLON M., LATOUR B. ET AKRICH M. (2013), *Sociologie de la traduction, Textes fondateurs*, Presses des Mines, 401 p.

CARVALHO de FRANCA FILHO G et al. (2018), "Une gestion démocratique et solidaire des communs ?", *Revue internationale des études du développement* 2018/1 (n°233), p. 163-181.

CARY P. et LAVILLE J-L. (2015), "L'économie solidaire : entre transformations institutionnelles et chantiers théoriques", *Revue Française de Socio-Economie* 2015/1 (n°15), p. 23-37.

CASTEL O. (2015), « La réciprocité au cœur de la structuration et du fonctionnement de l'Économie sociale et solidaire », *Revue Française de Socio-Économie* 2015/1 (n° 15), p. 175-192.

CELATI B. (2016), "L'implication citoyenne dans la gouvernance, la gestion et le financement d'un modèle social fondé sur le commun", Communication lors du XVIe colloque du RIUESS, Montpellier, mai 2016.

CELATI B. (2017), "La co-construction et la co-production des politiques publiques en Italie", Communication au colloque de l'ADDES, 26 janvier 2017, Paris.

CHANTEAU JP, LABROUSSE A. (2013), « L'institutionnalisme méthodologique d'Elinor Ostrom : quelques enjeux et controverses », *Revue de la régulation*, n°14, dossier : Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique

CHARDONNIER P. et FESTA D. (2016), "Biens communs, beni comuni", *Tracés. Revue de Sciences Humaines* [En ligne], 16/2016, mis en ligne le 01 janvier 2017, consulté le 06 janvier 2017.

CHEMLA P. et *al.* (2016), "Produire de la confiance pour coopérer. Transactions sociales pour des communs au service de projets collectifs : voyage apprenant dans la SCIC TETRIS", communication au XVe Rencontres du RIUESS, Montpellier, 25-27 mai 2016.

CHEMLA P. et *al.* (2017), "La recherche comme accélérateur du pouvoir transformatif des initiatives locales ? Le cas du Pôle Territorial de Coopération Economique TETRIS (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) en Pays

de Grasse", communication lors du 5ième colloque international du CRISES, 6 et 7 avril 2017, Montréal, Québec.

CHOCHOY N. (2015), "Karl Polanyi et l'encastrement politique de l'économie : pour une analyse systémique des rapports changeants entre économie et société", *Revue Française de Socio-Economie* 2015/1 (n°15), p. 153-173

COLIN A. (2011), "Contribution de l'approche par les capacités à l'évaluation du développement territorial", *Revue d'Economie régionale & urbaine* 2011/4, p 681-703.

COLLETIS G., PECQUEUR B. (2005), « Révélation de ressources spécifiques et coordination située », *Économie et institutions*, 6-7 | 2005, p. 51-74.

COLLETIS, G., GIANFALDONI, P. ET RICHEZ-BATTESTI, N. (2005). Économie sociale et solidaire, territoires et proximité. *Revue internationale de l'économie sociale*, (296), 8–25.

COLLETIS G., PECQUEUR B. (2018), « Révélation des ressources spécifiques territoriales et inégalités de développement. Le rôle de la proximité géographique », *Revue D'économie Régionale Et Urbaine* N° 5-6/2018, p. 993-1011, Armand Colin.

COMMONS J.R. (1924), *Legal Foundations of Capitalism*, 1924.

COMMONS J. R. (1934), *Institutional Economics*, New Brunswick : Transaction, 1990.

CORDONNIER L. (2012), "Eclairages sur la notion de biens communs", alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/files/laurent-bc-v2.pdf, mis en ligne le 24 avril 2012.

CORIAT B. (2013-a), « Le retour des communs - sources et origines d'un programme de recherche », *Revue de la régulation*, n°14, dossier : Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique.

CORIAT B. (2013-b), « Des communs fonciers aux communs informationnels, traits communs et différences », communication pour le séminaire international Propriété et communs, Paris, 25-26 avril 2013.

CORIAT B. (dir.) (2015-a), *Le retour des communs - La crise de l'idéologie propriétaire*, Les liens qui libèrent, 298 p.

CORIAT B. (2015-b), "Les trois sources et les trois origines du débat sur les communs", séminaire AFD sur les communs du 3 décembre 2015, Paris.

CORIAT B. et BROCA S. (2015), "Le logiciel libre et les communs - Deux formes de résistance et d'alternative à l'exclusivisme propriétaire", Archives Ouvertes : hal-01174746

CORNU M., ORSI F. et ROCHFELD J. dir. (2017), *Dictionnaire des biens communs*, ed. PUF, Paris, 2017, 1234 p.

CORNU S. (2014), *Les rôles des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE*, Repères du RTES, Avril 2014.

CORNU S. (2016), *Les rôles des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE*, Repères du RTES, Juin 2016.

COX M. et al. (2010), "A Review of Design Principles for Community-based Natural Resource Management", *Ecology and Society* 15(4) : 38. [online] URL: <http://www.ecologyandsociety.org/vol15/iss4/art38/>

CRETIENEAU A-M. (2010), "Economie sociale et solidaire et développement durable : pensée et actions en conjonction", *Marché et organisations* 2010/1 (n°11), p. 31-71.

CRETOIS P. et GUIBET LAFAYE C. (2015), "Réflexions politiques et éthiques contre la possibilité d'une autonomisation radicale des communs", *Ethique publique* [en ligne], vol.17, n°2/2015, mis en ligne le 18 mai 2016.

D

DACHEUX E. et LAVILLE J-L. (2003), "Penser les interactions entre le politique et l'économique", *HERMES* n°36, 2003, p.9-17.

DACHEUX E. (2013), "La délibération : nouvelle frontière de l'économie ?", dans Defalvard H., L'Horty Y. et Narcy M., *Les nouvelles frontières de l'économie sociale et solidaire*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, 2013, p. 197-214.

DACHEUX E. et GOUJON D (2013), « Cohésion sociale et richesse économique : compléter l'apport d'Elinor Ostrom par une étude empirique de l'ESS », *Management & Avenir*, 2013/7 n°65, p141-153.

DALLA PRIA Y. (2010). *Comment naissent les districts technologiques ?* Editions Aux lieux d'être, collection Mondes contemporains, 308 pages.

DARDOT P. et LAVAL C. (2010), « Du public au commun », *Revue du Mauss* N°35, 1er semestre 2010.

DARDOT P. et LAVAL C. (2014), *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*, éditions La Découverte, 2014, 400 p.

DARDOT P. et LAVAL C. (2015), « Le principe du commun, principe d'un nouveau droit d'usage », *Les possibles* – N°5 Hiver 2015.

DARDOT P. (2016), "Les limites du juridique", *Tracés, Revue de Sciences humaines* [en ligne], 16/2016, mis en ligne le 01 janvier 2017, consulté le 07 janvier 2017. URL: <https://traces.revues.org/6642>

DEFALVARD H. (2005), "Pragmatisme et institutionnalisme en économie : une voie outillée", *Revue de métaphysique et de morale* 2005/3 (n°47), p. 375-389.

DEFALVARD H. (2015), *La révolution de l'économie [en 10 leçons]*, Les éditions de l'Atelier, Ivry-sur-Seine, 190 p.

DEFALVARD H. (2016), "Economie morale et politique du commun à partir du solidarisme de Léon Bourgeois", communication aux XXXVIIe journées de l'AES. Publié dans le *Cahier de Recherche Chaire ESS-UPEM* n° 2017-01.

DEFALVARD H. (2016-b), « Contribution à une économie politique des communs ESS », Communication lors du XVIe colloque du RIUESS, Montpellier, mai 2016.

DEFALVARD H. (2017), "Des communs sociaux à la société du commun", *RECMA* 2017/3, (n° 345), p. 42-56.

DEFALVARD H. (2017-b), "Coopérative", dans *Dictionnaire des biens communs*, dir. Marie Cornu, Fabienne Orsi et Judith Rochfeld, PUF, p. 310-313.

DEFALVARD H. (2017-c), "Droit d'usage des établissements par leurs salariés ou l'entreprise comme commun de territoire", *Cahier de Recherche Chaire ESS-UPEM*, n° 2017-02

DEFALVARD H. et FONTAINE G. (2018), "Construire les PTCE comme des communs sociaux : quels rôles pour les pouvoirs publics ?", *Revue internationale d'économie sociale RECMA*, 2018/3 N° 349, pages 56 à 70.

DEFALVARD H. (2019), "L'économie sociale et solidaire comme mode de développement : une affaire de culture", communication aux XIXe Rencontres du RIUESS, Marne-la Vallée, 15-17 mai 2019.

DEFALVARD H. (2019), « Territoires solidaire en commun : controverses à l'horizon du translocalisme – propos introductifs », conférence introductive du colloque de Cerisy *Territoires solidaire en commun : controverses à l'horizon du translocalisme*, juillet 2019, co-organisé par Elisabetta Buccolo, Hervé Defalvard et Geneviève Fontaine.

DEFOURNY J. (2017), "L'économie sociale", dans *Economie sociale et solidaire, socioéconomie du 3e secteur*, Jacques Defourny et Marthe Nyssens (Dir.), coll. Ouvertures économiques, De Boeck éditeur, 2017, p. 29-72.

DEGRAVE F. et LEMAITRE A. (2008), "Approches substantives de l'économie : des outils pour l'étude des organisations d'économie sociale", *Revue Interventions Economiques* [en ligne], 38/2008, mis en ligne le 01 décembre 2008, consulté le 06 juin 2015

DE HERDT T. et BASTIAENSEN J. (2009), "L'agencéité relationnelle", *Revue Tiers Monde* 2009/2 (n°198), p. 317-333.

DEMOUSTIER D et LAMBERSEN S. (2016), "La recherche en ESS est-elle condamnée à la marginalité ? Les relations entre théoriciens, doctrinaires et praticiens de l'ESS depuis le XIX^{ème} siècle", dans *L'économie sociale et solidaire en coopérations*, dir. Gardin L. et Jany-Catrice F., Presses Universitaires de Rennes, 2016, p. 179-190.

DIAW M.C. (2016), " A nouveau le temps des communs ? Communs enchâssés et communs collaboratifs dans l'économie nouvelle", communication à la 12^{ème} conférence internationale de l'Agence Française de Développement, 1-2 décembre 2016, Paris.

DIEMER A. (2012), "Développement durable, plutôt qu'écodéveloppement : le nouveau gadget idéologique de l'occident ? ", communication au colloque francophone, "Les représentations Nord-Sud du développement durable", 19 et 20 décembre 2012, Université Blaise Pascal - IUFM Auvergne.

DRAPERI J-F. (2000), "Utopies et pratiques coopératives au fil de l'histoire", *Economie & Humanisme*, 2000, n° 354, p.27-30.

DRAPERI J-F. (2003), "L'économie sociale et solidaire : utopie, alternative, réforme ?", *RECMA -Revue Internationale de l'Economie Sociale*, n°290, 2003, p. 10 - 26.

DRAPERI J-F. (2007), "Fondements éthiques et posture épistémologique de la recherche en économie sociale", *Revue internationale de l'économie sociale RECMA*, n° 303, 2007, p.67-82.

DRAPERI J-F. (2011), *L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ? Capitalisme, territoires et démocratie*. Dunod, 2011, 288p.

DRAPERI J-F. (2013), "L'économie sociale comme mode de pensée", Communication lors du 25^{ème} colloque de l'ADDES, 22 octobre 2013, Paris.

DRAPERI J-F. et CORROLLER C. (2015), "Coopératives et territoires en France : des liens spécifiques et complexes", *Revue internationale de l'économie sociale RECMA*, janvier 2015, n°335, p. 53-68.

DRAPERI J.F. et MARGADO A. (2016), "Les SCIC, des entreprises au service des hommes et des territoires", *Revue Internationale de l'économie sociale RECMA*, n°340, p. 23 - 35.

DRAPERI J-F (2018), "Le mouvement coopératif, une source d'inspiration pour les communs ? », dans *Vers une république des biens communs ?* Dir Alix et al., ed. Les liens qui libèrent, 2018, p.79-90.

DRAPERI J-F. et CHOMEL C. (2019), « Construire la communauté coopérative à travers le droit », *RECMA*, vol. 352, no. 2, 2019, pp. 58-64.

DUBOIS J.L. et RENOUARD C. (2008), "Une approche à poursuivre ...et à dépasser", *Revue Projet* 2008/5 (n° 306), p. 12-19.

DUBOIS J-L. (2009), « La notion de « style » est-elle transposable au développement durable ? », *Transversalités* 2009/1 (N° 109), p. 35-53.

DUBOIS J.L. et MAHIEU F.R. (2009), "Sen, liberté et pratiques du développement", *Revue Tiers Monde* 2009/2 (n° 198), p. 245-261.

DUBOIS J-L. et LASIDA E. (2010), "A new style of development to deal with the current crisis : solidarity-based economy, collective capability and sustainable human development", *Revue de philosophie économique* 2010/1 (vol. 11), p. 35-56.

DUBOIS J.L. (2013), "Capabilité et inégalité : de l'idée de justice à l'économie solidaire", in M. Debruyne (ed.) *The capability approach*, rapport du séminaire L'approche par les capacités : une réponse concrète aux inégalités ? Alliances pour la lutte contre la pauvreté, MOC – ACW, European Commission and EZA, Bruxelles, pp.71-83.

DUPUY Jean-Pierre (1994), "Temps et rationalité", *Cahiers d'économie politique*, n°24-25, 1994. Quelles hypothèses de rationalité pour la théorie économique ? pp. 69-104.

DUPUY J-P. (2003), "Principe de précaution et catastrophisme éclairé", *Les cahiers du M.U.R.S.*, n° 42, 2ieme semestre 2003, p. 6-25.

DUPUY J-P. (2004), "Vers l'unité des sciences sociales autour de l'individualisme méthodologique complexe", *Revue du MAUSS*, 2004/2, n°24, p.310-328.

DUPUY J-P. (2012), *L'Avenir de l'économie*, ed. Flammarion, 2012, 254 p.

DUPUY J-P, VERCUEIL J. et LABROUSSE A. (2013), "Le capitalisme a besoin de se croire immortel pour exister", *Revue de la régulation* [en ligne], 13 / 1er semestre/ spring 2013, mis en ligne le 21 mai 2013.

DURACKA N. (2016), *L'innovation sociale chez les acteurs de l'économie sociale et solidaire en Auvergne : Une approche communicationnelle*, Thèse pour le Doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, présentée et soutenue publiquement le 13 juin 2016 à Clermont-Ferrand.

DUVERGER T. (2016), « Les trajectoires de la coopération aux XIXe-Xxe siècles : un mode original d'institution des communs", communication aux XIVe Rencontres du RIUESS, Montpellier, 25-27 mai 2016.

DUVERGER T. (2016 - b), « Les transformations institutionnelles de l'économie sociale et solidaire en France des années 1960 à nos jours », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 54 | 2016, mis en ligne le 01 mars 2016. URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/2711>

E

EME B. et LAVILLE J-L. (2004), "L'économie solidaire ou l'économie comme écologie sociale", *Ecologie & politique* 2004/1 (n°28), p.13-25.

EYNAUD P. et LAURENT A. (2017), "Articuler communs urbains et économie solidaire : une question de gouvernance ? ", *RECMA* 2017/3 (n°345), p. 27-41.

EYNAUD P. et LAVILLE J-L. (2017), "Joining the commons with social and solidarity economy research : towards the renewal of critical thinking and emancipation", *Revista de Economia Solidária*, 11, p.12-29

F

FARVAQUE N. (2006), "9. Bases d'information et conventions d'évaluation dans l'approche par les capacités de Sen", in François Eymard-Duvernay, *L'économie des conventions, méthodes et résultats*, La découverte "Recherches", 2006, p. 159-173.

FATTORI T. (2015), « Biens communs, justice sociale et environnementale », in *Redéfinir et combattre la pauvreté : droits humains, démocratie et biens communs dans l'Europe contemporaine, Tendances de la cohésion sociale* n°25, éditions Conseil de l'Europe.

FERREIRA N. (2008), "Entrepreneuriat responsable et territoire. L'expérience des entreprises d'économie sociale en France", dans *Développement durable des territoires, économie sociale, environnement et innovation*, dir. Zaoual H., ed. L'Harmattan, 2008.

FERRIERE M. (2011), « Les principales critiques de la théorie du choix rationnel », *Réseau Canopé / Idées économiques et sociales*, 2011/3 N°165, p. 37-45.

FESTA D. (2016), "Les communs urbains. L'invention du commun", *Tracés. Revue de Sciences Humaines* [en ligne], hors-série "l'Italie des biens communs", 16/2016, mis en ligne le 01 janvier 2017, consulté le 07 janvier 2017.

FESTA D. (2017), "Biens communs en Italie - le mouvement social", dans M Cornu, F. Orsi, J. Rochfeld (dir), *Dictionnaire des biens communs*, PUF, p. 107-111.

FESTA D. (2017), "Communs urbains", dans M Cornu, F. Orsi, J. Rochfeld (dir), *Dictionnaire des biens communs*, PUF, p. 285-292.

FLIPO F. (2005), "Pour une écologisation du concept de capabilité d'Amartya Sen", *Natures Sciences et sociétés* 2005/1 (vol 13), p. 68-75.

FOFACK R. et MORERE L. (2016), "Les SHS à l'assaut des "communs"", *Développement durable et territoires* [En ligne], vol. 7, n°3 / Décembre 2016, mis en ligne le 21 décembre 2016, consulté le 02 septembre 2017.

FONTAINE G. (2016-a), "Analyser les conditions favorables à l'émergence de communs, le cas d'un PTCE d'économie solidaire", communication aux XIVe Rencontres du RIUESS, Montpellier, 25-27 mai 2016.

FONTAINE G. (2016-b), "Susciter l'émergence de communs comme outils du développement durable", communication à la 12ième conférence internationale de l'Agence Française de Développement, 1-2 décembre 2016, Paris.

FONTAINE G. (2016-c), "La construction d'un commun autour d'un lieu dans le cadre du Pôle Territorial de Coopération Economique TETRIS", Cahier de recherche Chaire ESS-UPEM, numéro spécial "communs et transformations sociales : expériences européennes sous un regard pluriel", 2016, Paris.

FONTAINE G. (2016-d), "Economie sociale et solidaire et éducation populaire au développement durable : l'expérience du Pays de Grasse", Cahiers de l'action 2016/1 (N°47), P77-80.

FONTAINE G. (2017), "Les conditions d'émergence et de constitution de communs propices au développement local durable : place et rôles des pouvoirs publics", Colloque CRESA « Entre Etat et marchés, la dynamique du commun : vers de nouveaux équilibres » - 8,9 et 10 juin 2017 – Paris

FONTAINE G. (2018), "Les Objectifs de Développement Durable, un référentiel d'action et d'évaluation pour les Pôles Territoriaux de Coopération Economique ?", communication au 13ième Congrès du RIODD (Réseau International de recherche sur les Organisations et le Développement Durable), 16-18 octobre 2018, Grenoble.

FONTAINE, G. (2019), "Les conditions d'émergence de communs porteurs de transformation sociale", dans *Trajectoires d'innovation : des émergences à la reconnaissance*, dir. Klein, J-L. et al., Presse Universitaires du Québec.

FONTAN J-M. (2008), "Développement territorial et innovation sociale : l'apport polanyien", *Revue Interventions économiques*, n° 38, 2008.

FOURNIER V. (2013), "Commoning : On The Social Organisation of The Commons", *M@n@gement* vol.16 n°4, 2013, p. 433-453.

FRAISSE L. (2003). « Economie solidaire et démocratisation de l'économie », *Hermès*, N°36. p.137-145.

FRAISSE L. (2014), *Pôles Territoriaux de Coopération Economique. Synthèse des études 2013*, Groupe « Analyses et connaissances » du LABO de l'ESS, Juin 2014, https://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/annexe_1_-_notesynthese.pdf

FRAISSE L (2015), « Caractériser les Pôles Territoriaux de Coopération Economique, premiers résultats », disponible sur le site du Labo de l'ESS, octobre 2015.

FRAISSE L (2017 - a), « Mieux caractériser les PTCE face à un processus rapide d'institutionnalisation », *Revue internationale de l'Economie Sociale RECMA*, n° 343, janvier 2017, p. 21-39.

FRAISSE L. (2017 - b), "PTCE, premier panorama des démarches de R&D" - Labo de l'ESS et Institut CDC pour la recherche.

FRAISSE L. et GIANFALDONI P. (2017), "Le PTCE, une forme innovante de coopération territoriale de l'ESS ?", *Revue Internationale de l'Economie Sociale, RECMA* n°343, janvier, p. 19-20

FREMEAUX P. (2013), "L'économie sociale et solidaire, terra incognita des économistes ?", *RECMA* n°328, 2013, p.110-117.

FRETEL A. (2017), "Partition et distinction des groupements de personnes : l'histoire d'une construction politique. Analyse à partir des débats parlementaires", Communication lors du 27ième colloque de l'ADDES, Paris, 26 janvier 2017.

FRETEL A. (2018), " De la partition du fait associatif à la loi de 2014 affirmant l'unité de l'économie sociale et solidaire : histoire d'une construction politique", *RECMA* 2018/3 (n°349), p. 27-41.

G

GADREY J. (21/11/2013), « les biens communs : une notion au service des projets de l'ESS ? », blog de Jean Gadrey.

GARDIN L. (2006), *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'Etat*, Editions ERES, France, 2006.

GARDIN L., JANY-CATRICE F. et PINAUD S. (2017), "L'économie sociale et solidaire et les formes de son évaluation", dans *Economie sociale et solidaire Socioéconomie du 3e secteur*, dir. Jacques Defourny et Marthe Nyssens, ed. De Boeck, Louvain-la-Neuve, 2017, p.367 - 396.

GARDIN L. et LAVILLE J-F. (2017), L'économie solidaire", dans *Economie sociale et solidaire, socioéconomie du 3e secteur*, Jacques Defourny et Marthe Nyssens (Dir.), coll. Ouvertures économiques, De Boeck éditeur, 2017, p.187-219.

GARNIER J. et ZIMMERMANN J-B. (2018), "Proximités et solidarités : de l'Etat-Providence aux communs sociaux", WP 2018 de l'école d'économie d'aix-marseille, n°7, 2018.

GAUTIER A. (2008), "Quatre questions à propos de l'économie solidaire", dans Bruno Colin et al., *Pour une autre économie de l'art et la culture*, ERES "Sociologie économique", 2008, p. 13-24

GIANFALDONI P. et LEROUVILLOIS P. (2014), « Concentration et partenariat en économie sociale et solidaire : la figure émergente de pôle territorial de coopération économique », Communication RIUESS 2014, Lille.

GIANFALDONI P. (2015), « Le Pôle Territorial de Coopération Economique : une forme originale de polarisation en économie sociale et solidaire ? », Communication RIUESS 2015, Reims.

GIANFALDONI P. (2017), "Les PTCE comme forme spécifique de polarisation : quels principes novateurs de structuration et de gouvernance ?", *Revue internationale de l'Economie Sociale RECMA*, n° 343, janvier 2017, p. 40-56.

GILARDONE M. (2018), "Amartya Sen : un allié pour l'économie de la personne contre la métrique des capacités. Deux arguments pour une lecture non fonctionnelle de la liberté chez Sen", *Revue de Philosophie Economique*, vol. 19, n°1, novembre 2018, p.49-77.

GIRAUD G. et DUBOIS J-L. (2008), "Amartya Sen l'économie d'acteurs capables", *Revue Projet* n° 306, 2008, p. 4-11.

GROUEZ P. et LAMARCHE T. (2017), « Coopératives de production, une lecture par les communs », Working Paper WP04, janvier 2017, projet de recherche En Communs. <http://encommuns.com>

H

HACHE E. (2007), " La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale ? ", *Raisons politiques* 2007/4, n°28, p. 49-65.

HACHE E. (2011), *Ce à quoi nous tenons. Propositions pour une écologie pragmatique*, Empêcheurs de penser en rond, 2011, 247 p.

HARDIN G., (1968), « The Tragedy of the Commons », *Science*, New Series, Vol. 162, No. 3859 pp. 1243–1248

HARRIBEY, JM. (2011), « Le bien commun est une construction sociale. Apports et limites d'Elinor Ostrom », *L'Économie politique*, n° 49, p. 98-112.

HELFRICH S. et BOLLIER D. (2017), "Commoning", dans *Dictionnaire des biens communs*, dir. Cornu M., Orsi F. et Rochfeld J., ed. PUF, Paris, 2017.

HENRY P. (2015), « Pôles Territoriaux de Coopération Economique culture : des regroupements pragmatiques dans des secteurs d'activité de grande incertitude », disponible sur le site du Labo de l'ESS, août 2015.

HENRY P. (2017), "Les PTCE culture : des spécificités à ne pas négliger", *Revue internationale de l'Economie Sociale RECMA*, n° 343, janvier 2017, p. 88-101.

HESS C. (2008), "Mapping the New Commons". Presented at The Twelfth Biennial Conference of the International Association for the Study of the Commons, Chetenham, UK, 14-18 July.

HESS C. (2015) trad DOLCEROCCHA A., « Communs de la connaissance, communs globaux et connaissance des communs », in *Le retour des communs- La crise de l'idéologie propriétaire*, CORIAT B. (dir.), Les liens qui libèrent, p 259- 274.

HILLENKAMP I. (2013), "Le principe de Householding aujourd'hui. Discussion théorique et approche empirique par l'économie populaire", dans Isabelle Hillenkamp et al., *Socioéconomie et démocratie*, ERES "sociologie économique", 2013, p. 215-239.

HILLIER J et al. (2004), "Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial", *Géographie, économie, société* 2004/2 (Vol. 6), p. 129-152.

HOLLAND G. et SENE O. (2010), « Elinor Ostrom et la gouvernance économique », *Revue d'économie politique* 2010/3 (Vol. 120), p. 441-452.

HUGON P. (2003), « les biens publics mondiaux : un renouveau théorique pour penser l'action publique à l'échelle mondiale ? », *Politiques et management public*, vol 21 N°3- « L'action publique face à la mondialisation », acte du 12ième colloque international – Paris, 14 et 15 novembre 2002 – tome 2. p 55-72.

ISAURRALDE M. (2015), « L'approche comportementale de l'action collective chez Elinor Ostrom : quels prolongements pour l'économie sociale et solidaire ? », *Revue Française de Socio-Économie*, n° 15, p. 97-115

J

JANY-CATRICE F. (2012). Quand mesurer devient maladif. *Revue Projet*, 331, (6), p.6-13.

JEROME V. (2014), "La politisation de l'économie solidaire par les verts. Une rencontre des "autrement"", *Mouvements* 2014/3 (n° 79), p. 148-154.

K

KLEIN J.L. (2014), "Innovation sociale et développement territorial", in Juan-Luis Klein et al., *L'innovation sociale*, ERES "Sociologie économique", 2014, p.115-142.

L

LABO de l'ESS (2017), *Enquête d'analyse des PTCE. Synthèse des principaux résultats*, juin 2017.

LABROUSSE A. (2015), "A methodological comparison of development analysis with Esther Duflo and Elinor Ostrom", *Journal of Institutional Economics* - Novembre 2015, p. 1 - 27, publié en ligne le 30 octobre 2015.

LAGARRIGUE J. et LEBE G. (1997), "Ethique ou morale?", *Recherche & Formation*, n°124, 1997. Conscience éthique et pratiques professionnelles, p. 121-130.

LAPIERRE C. et SULTRA C. (2017), "Les pôles territoriaux de Coopération Economique, des leviers pour le développement durable des territoires », *Encyclopédie du développement durable* [En ligne], article n°243, www.encyclopedie-dd.org, 2017.

LASIDA E. et al. (2016), "Utilité sociale et impact social : l'évaluation des "communs" dans l'ESS - Leçons analytiques tirées de cas empiriques", communication lors du XVIe colloque du RIUESS, Montpellier mai 2016.

LAVAL C. (2011), « La nouvelle économie politique des communs : apports et limites », *revue du Mauss permanente*, séance du séminaire « du public au commun » du 9 mars 2011.

LAVAL C. (2014), "Qu'est-ce que le commun ? ", exposé au Collège des Bernardins, 22 septembre 2014.

LAVAL C. et al. (2019), *L'alternative du commun*, dir. C Laval, P Sauvêtre et F. Taylan, éditions Hermann, 2019, 470 p.

LAVILLE J-L. (2003), "Avec Mauss et Polanyi. Vers une théorie de l'économie plurielle", *Revue du MAUSS*, 2003/1 (n°21), p. 237-249.

LAVILLE J-L. (2013), "Avec Polanyi et Mauss. Vers une théorie de la démocratie et de l'économie plurielles", dans Isabelle Hillekamps et al., *Socioéconomie et démocratie*, ERES "Sociologie économique", 2013, p.271-300.

LAVILLE J-L (2014), « Innovation sociale, économie sociale et solidaire, entrepreneuriat social. Une mise en perspective historique », dans *L'innovation sociale*, J-L Klein et al. (dir.) ERES, 2014.

LAVILLE J-L. (2015), "La théorie critique : de l'impasse au renouveau - Ecoles de Francfort, sociologies pragmatique et publique, épistémologies du sud", postface dans *Le tournant de la théorie critique*, dir. B. Frère, ed. Desclée de Braouwer, 2015, p. 407-433.

LAVILLE J.L. et al (2016), "Théorie de l'entreprise sociale et pluralisme : L'entreprise sociale de type solidaire", *Revue Interventions économiques* [en ligne], 54/2016, mis en ligne le 01 mars 2016.

LECAT C et al. (2017), "Quelle place pour les PTCE dans une perspective d'économie verte ?", *Revue internationale de l'Economie Sociale RECMA*, n° 343, janvier 2017, p. 73-87.

LE CROSNIER H. (2014), préface à BOLLIER D. (2014) trad. PETITJEAN O., *La renaissance des communs, pour une société de coopération et de partage*, éditions Charles Léopold Mayer, Paris, 2014.

LELOUP F., MOYART L., PECQUEUR B (2005), "La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale", *Géographie, économie, sociétés* 2005/4 (Vol. 7), p. 321-332.

LESEUR A. (2005), *Les théories de la justice distributive*, Cahier du laboratoire d'économétrie de l'école Polytechnique, n° 2005-009, Avril 2005, Paris.

LESSMANN O. (2012), "Challenges in Applying the Capability Approach Empirically : An Overview of Existing Studies", *UFZ Discussions Papers*, GeNECA 1-a, January 2012.

LESSMANN O. (2013), "Sustainability and capability: bridging two concepts", in M. Debruyne (ed.) *The capability approach*, rapport du séminaire L'approche par les capacités : une réponse concrète aux inégalités ? Alliances pour la lutte contre la pauvreté, MOC – ACW, European Commission and EZA, Bruxelles, p.37-44.

LIENARD Y-A. (2016), "Du service public au service citoyen. La SCIC, un statut adapté à cette ambition", *RECMA* 2016/2, n°340, p. 65-76.

LIPIETZ A. (2017), "L'Economie sociale et solidaire et l'écologie, de l'émergence antédiluvienne à la banalisation. Le cas français", communication lors du 5ième colloque du CRISES "des émergences à la reconnaissance, trajectoires d'innovation", 6 et 7 avril 2017, Montréal, Québec.

LOCHER F. (2013), "Les pâturages de la Guerre froide : Garrett Hardin et la Tragédie des communs", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°60-1

LOCHER F. (2016), "Third World Pastures. The Historical Roots of the Commons Paradigm (1965-1990)", *Quaderni Storici*, 2016/1, avril 2016, p.303-333.

LOCHER F. (2017), « Penser/agir au-delà d'Ostrom : quels nouveaux horizons pour les communs environnementaux ? », Intervention lors du colloque de Cerisy « l'Alternative du Commun », septembre 2017.

LOUBET F., DISSART J.C., LALLAU B. (2011), "Contribution de l'approche par les capacités à l'évaluation du développement territorial", *Revue d'Economie Régionale & Urbaine* 2011/4 (octobre), p681-703.

LOUTE A., NICOL O. et DENIS J-P. (2013), "La responsabilité. Trois approches : philosophique, sociologique, gestionnaire", Collège des Bernardins, Département Economie Homme Société, séance du 13 juin 2013.

M

MCGINNIS, M. D. ET OSTROM E. (2014), « Social-ecological system framework: initial changes and continuing challenges ». *Ecology and Society* 19(2) : 30

MAHIEU C. (2018), "Communauté, espace de réciprocité relationnelle : Espace public, économique dans une économie des communs", mis en ligne le 27 avril 2018, <http://christianmahieu.initiative.place/2018/04/27/communaute-espace-de-reciprocite-relationnelle-espace-public-economique-dans-une-economie-des-communs/>

MARELLA M.R. (2016), "La propriété reconstruite : conflits sociaux et catégories juridiques", *Tracés. Revue de Sciences Humaines* [en ligne], hors-série "l'Italie des biens communs", 16/2016, mis en ligne le 01 janvier 2017, consulté le 07 janvier 2017.

MASURE B (2015), « Investigation des modèles économiques des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE), intégrant la dimension insertion par l'activité économique (IAE) », disponible sur le site du Labo de l'ESS, septembre 2015.

MATRAY M et POISAT J. (2013), « Les pôles de coordination de l'économie sociale et solidaire dans un territoire au service de l'innovation sociale et de l'émergence de nouveaux projets : deux exemples dans le Roannais », 4th CIRIEC International Research Conference on Social Economy, octobre 2013.

MATRAY M et POISAT J. (2014), « Les PTCE, une dynamique citoyenne et institutionnelle d'innovations sociales », *Cahiers du Cirtes* Hors-Série 4, Presse Universitaires de Louvain, 2014.

MATRAY M et POISAT J. (2015), « Pôles Territoriaux de Coopération Economique : l'entrepreneuriat territorial au risque de la transformation sociale et de l'alternative économique ? », Communication RIUESS 2015, Reims.

MENDELL M. (2006), "Karl Polanyi et le processus institué de démocratisation économique", *Revue interventions économiques* [en ligne] mis en ligne le 06 avril 2006, consulté le 16 décembre 2015.

MENDEZ A. (2010), *Processus : concepts et méthodes pour l'analyse temporelle en sciences sociales*, Academia-Bruylant, coll. Intellection.

MONNET E. (2007), "La théorie des "capabilités" d'Amartya Sen face au problème du relativisme", *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], 12/2007, mis en ligne le 18 avril 2008.

MAUREL L. (2019), "Accueillir les Non-Humains dans les Communs", série de trois billets publiés sur le blog <https://scinfolex.com/> les 4, 10 et 16 janvier 2019.

MORIN E. (1996), "Pour une réforme de la pensée", dans *Entretiens Nathan*, ed. Nathan 1996.

MORIN E. (1988), "Le défi de la complexité", *Revue Chimères*, n° 5-6, 1988.

MORIN E. (1999), « les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur », UNESCO, 1999.

N

NICOL J-P. (2007), "Naissance et formation du concept de développement durable : une approche historique", *l'encyclopédie du développement durable*, n° 50, juin 2007, <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/developpement-durable/1-1-de-l-eco-developpement-au/naissance-et-formation-du-concept.html>

NIGHTINGAL AJ. (2016), "Subjectivity, Emotion and the (Non)rational Commons". In Bollier D. and Helfrich S., *Patterns of Commoning*, Editions The Commons Strategies Group. Novembre 2015.

NUSSBAUM M. (2000), « Women's Capabilities and Social Justice », *Journal of Human Development*, Vol. 1, No. 2, 2000, p. 219-247.

NYSSSENS M. et PETRELLA F. (2015), « ESS et ressources communes : vers la reconnaissance d'une diversité institutionnelle. Interpellations croisées », *Revue Française de Socio-Économie*, n° 15, p. 117-134.

O

OLSON M. (1965), *The Logic of Collective Action – Public Goods and The Theory of Groups*, Harvard University Press, 1965, 185p.

ONU (2015), *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, New-York.

ORSI F. (2013), "Elinor Ostrom et les faisceaux de droits : l'ouverture d'un nouvel espace pour penser la propriété commune", *Revue de la régulation*, n°14, dossier : Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique.

ORSI F. (2015), « Revisiter la propriété pour construire les communs » in *Le retour des communs- La crise de l'idéologie propriétaire*, CORIAT B. (dir.), Les liens qui libèrent, p51-68.

OSTROM E. (1990), *Governing the Commons. The evolution of institutions for collective action*, Cambridge University Press, 295 p.

OSTROM E. et SCHLAGER E. (1992), "Property-Rights Regimes and Natural Ressources : a Conceptuel Analysis", Workshop in Political Theory and Policy Analysis R92-7, 1992, Indiana University.

OSTROM E. (1996), "Crossing the great divide: Coproduction, synergy, and development", *World Development*, Vol. 24, n°6, p. 1073-1087, 1996

OSTROM E. (1998), « A Behavioral Approach to the Rational Choice Theory of Collective Action », *The American Political Science Review*, Vol. 92, n°1 (Mar., 1998), p. 1-22.

OSTROM (1999), "Design Principles and Threats to Sustainable Organizations that Manage Commons", Workshop in Political Theory and Policy Analysis, Université d'Indiana, Bloomington, w99-6.

OSTROM E et HESS C. (2003), « *Ideas, artefacts and facilities: information as common-pool-resource* », in Boyd J.(éd), *the Public Domain, Law and Contemporary Problems*, vol.66, N°1 et 2, 2003.

OSTROM E. (2005), *Understanding Institutional Diversity*, Princeton University Press, 2005, 375p.

OSTROM E. et AHN T.K. (2007), "The Meaning of Social Capital and its Link to Collective Action", Workshop in Political Theory and Policy Analysis, document n°W07-19 du 10/01/2007, 34p.

OSTROM E. et HESS C. (2007), *Understanding knowledge as a common : from theory to practice*, ouvrage collectif dirigé par Ostrom et Hess, MIT Press

OSTROM E. (2007), « *A diagnostic approach for going beyond panaceas*. PNAS September 25, 2007 104 (39) 15181-15187.

OSTROM E. (2009), "A General Framework for Analyzing Sustainability of Social-Ecological Systems", *Science*, n° 325, p. 419-422.

OSTROM E. (2010), *Gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, éditions De Boeck, Bruxelles, 2010.

OSTROM E. (2011-a), « Plaidoyer pour la complexité », *Ecologie & politique* 2011/1, n°41, p 111-121.

OSTROM E. (2011-b) – Trad. LAURENT E., « Par-delà les marchés et les Etats, la gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes », *Revue de l'OFCE / Débats et politiques* – 120 (2011), p. 16-72.

OSTROM E. (2011-c), "Background on the Institutional Analysis and Development Framework", *The Policy Studies Journal*, Vol. 39, n°1, 2011, p. 7-27.

OSTROM E. (2012), « Agir à plusieurs échelles pour faire face au changement climatique et à d'autres problèmes d'action collective », Institut Veblen pour les réformes économiques, Paris, octobre 2012.

OSTROM E. et BASURTO X. (2013), traduction Chanteau J.P. et LABROUSSE A., "Façonner les outils d'analyse pour étudier le changement institutionnel", *Revue de la régulation*, n°14, dossier : Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique.

OSTROM E. et VAN LAERHOVEN F. (2013), « Traditions et évolutions dans l'étude des communs », *Revue de la régulation*, n°14, dossier : Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique, traduit par CORIAT B. et ORSI F., article d'origine (2007) : « Traditions and Trends in the Study of the Commons », *International Journal of the Commons*, n°1.

OSTROM E. (2017-a), "Ni état, ni marché", conférence orale du 20 juin 2011 à Montpellier reprise dans *Une troisième voie entre l'état et le marché. Echanges avec Elinor Ostrom*, ouvrage collectif coordonné par ANTONA Martine et Bousquet François, éditions Quae, p.31- 44.

OSTROM E. (2017), "Des Systèmes socio-écologiques durables", conférence orale du 22 juin 2011 à Paris reprise dans *Une troisième voie entre l'état et le marché. Echanges avec Elinor Ostrom*, ouvrage collectif coordonné par ANTONA Martine et Bousquet François, éditions Quae, p.45-53.

P

PECQUEUR B. (2005), "Les territoires créateurs de nouvelles ressources productives : le cas de l'agglomération grenobloise", *Géographie, économie, société* 2005/3 (Vol. 7), p. 255-268.

PECQUEUR B. (2006), "Le tournant territorial de l'économie globale", *Espaces et sociétés* 2006/2 (n°124-125), p. 17-32.

PECQUEUR B. (2007), "L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation", *L'Economie politique* 2007/1 (n°33), p.41-52.

PECQUEUR B (2009), "Gestion durable des territoires, développement local et solidaire : regards croisés"- compte rendu de colloque (Tizi Ouzou, Algérie, 28-29 octobre 2007, *Natures Sciences Sociétés* 2009/3 (vol.17), p299-301.

PELENC J. (2014), *Développement humain responsable et aménagement du territoire. Réflexions à partir de deux réserves de biosphère périurbaines en France et au Chili*, thèse de doctorat Environnement et Société. Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 2014.

PELENC J. et al. (2015), "Développement durable et approche par les capacités", Exposé scientifique GSDR 2015.

PELLE S. (2009), *Amartya K. Sen : la possibilité d'une éthique économique rationnelle*, thèse de doctorat soutenue publiquement le 25 Septembre 2009, à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne.

PEREZ R. et SILVA F. (2013), « Gestion des biens collectifs, capital social et auto-organisation : l'apport d'Elinor OSTROM à l'Economie sociale et solidaire », *Management & Avenir* 2013/7(N° 65), p. 94-107.

PEREZ R. (2017), *Préambule d'Une troisième voie entre l'état et le marché. Echanges avec Elinor Ostrom*, ouvrage collectif coordonné par ANTONA Martine et Bousquet François, éditions Quae, p.11-15.

PEREZ R. et ZIMNOVITCH H. (2018), "La problématique des "communs" en France", *Entreprise & Société*, n°3, 2018 -1, p.221-230.

PERRET C. (2015), "Du district industriel au pôle territorial de coopération économique. La chaussure de Romans-sur-Isère vers un renouveau productif ?",

Présentation pour l'Institut des Hautes Etudes de Développement et d'Aménagement des Territoires, 2015, <halshs-01186435v3>.

PERRET C. et GAGNON C. (2016), "Le pôle territorial de coopération économique de Romans-sur-Isère dans la Drôme (France) : une organisation au service de la relance de la dynamique territoriale", *Organisations & Territoires*, vol.25, n°2, p. 29-36.

PERRIN A. (2017), "ESS et communs : le cas d'une association indienne, SEWA", *Revista de Economia Solidária*, 11, p.126- 145.

PETIT O. (2011), "Gouvernance des aquifères en Californie et politiques publiques, une analyse rétrospective des travaux pionniers d'Elinor Ostrom", Communication lors de la Conférence Ground Water, Orléans, 14-16mars 2011.

PETTIT P. (2011), "L'instabilité de la liberté comme non-interférence : le cas d'Isaiah Berlin", *Raisons politiques* 2011/3 (N°43), p. 93-123.

PODLEWSKI T. (2014), « Intelligence collective, dynamique culturelle et cadre institutionnel : comment se construit un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) », communication aux XIVème rencontres du RIUESS, mai 2014, Lille.

POLANYI K. (2007), "Le sophisme économiciste", *Revue du MAUSS* 2007/1, n°29, p. 63-79.

PRÉVOST B. (2009), « Sen, la démocratie et le marché portée et limites d'une critique », *Revue Tiers Monde* 2009/2 (n° 198), p. 269-284.

Q

R

RAJAONA DAKA K. et DUBOIS J-L. (2008), "L'intérêt de l'approche par les capacités pour le développement socialement soutenable", *Business Ethics* n° 202, novembre 2008, p. 23-26.

RANDRIANASOLO-RAKOTOBÉ H., DAHMANI A. et DUBOIS J-L. (2014), "De la nécessité d'étendre les références éthiques de l'approche par les capacités. Enseignements tirés des pratiques du commerce équitable", *Mondes en développement* 2014/4 (n°168), p. 59-76.

RANVILLE A. (2018), "Mieux comprendre les factures de succès de la coopérative avec la théorie de l'auto-organisation d'Elinor Ostrom", *RECMA* 2018/1 (n° 347), p. 92-110.

REBOUD V. (2008), "Si la définition du niveau de vie avait des présupposés éthiques...", dans *Amartya Sen, un économiste du développement*, notes et documents de l'AFD, Paris, 2008, p. 23-41.

REVEL J. (2017), " Le commun : de la gestion à la production — et retour", communication introductive du colloque international de Cerisy l'Alternative du commun, septembre 2017.

RICOEUR P. (1990), "Ethique et morale" dans *Lectures 1, Autour du politique*, éditions du Seuil, Paris, 1990.

RICHEZ-BATTESTI N. (2008), « Innovations sociales et dynamiques territoriales : une approche par la proximité », in H. Zaoual (dir.), *Développement durable des territoires*, Paris, L'Harmattan, collection « Marchés et Organisations », p. 61-88.

ROCHFELD J. (2015), « Quels modèles juridiques pour accueillir les communs en droit français ? », in *Le retour des communs- La crise de l'idéologie propriétaire*, CORIAT B. (dir.), Les liens qui libèrent, p 87-105.

RODOTA S. (2016), "Vers les biens communs. Souveraineté et propriété au XXIe siècle", *Tracés. Revue de Sciences Humaines* [en ligne], hors-série "l'Italie des biens communs", 16/2016, mis en ligne le 01 janvier 2017, consulté le 07 janvier 2017.

ROS E. (2014), "Petit historique des réseaux de l'économie alternative et solidaire : ALDEA, Solidarité emploi, REAS", dans Madeleine Hersent et al., *L'économie solidaire en pratiques*, ERES "Sociologie économique", 2014, p. 179-188.

S

SABOURIN E.P. et ANTONA M. (2003), « Action collective et développement », actes du séminaire permanent Action Collective, 2003, Montpellier.

SALAI R. (2009), "L'approche par les capacités et le travail". 2009 <halshs-004430169>.

SALAI R. (2009), "La capacité et l'économie : pour une économie sociale et durable ?", in M. Debruyne (ed.) *The capability approach*, rapport du séminaire L'approche par les capacités : une réponse concrète aux inégalités ? Alliances pour la lutte contre la pauvreté, MOC – ACW, European Commission and EZA, Bruxelles, p. 49-56.

SAINT-UPERY M. (2003), "Amartya Sen ou l'économie comme science morale", introduction à *L'économie est une science morale*, A Sen, 1999, éditions La Découverte, Paris, p7-40.

SAUVETRE P. (2015), "Foucault et le conflit démocratique : le gouvernement du commun contre le gouvernement libéral", *Astérion* [en ligne], 13/2015, mis en ligne le 03 juin 2015, consulté le 19 avril 2016.

SAUVETRE P. (2016), *Les "communs sociaux" : une métamorphose de l'économie sociale et solidaire ? Recherche sur quelques critères idéal-typiques des "communs sociaux"*, Rapport pour le Chaire ESS Nord-Pas-de-Calais-Picardie, [en ligne].

SCHWEIZER R. (2013), « Accessibilité, équité et partage des ressources en eau », *Journal of Alpine Research/ Revue de géographie alpine*, 101-3 (2013).

SEMENOWICZ p. (2013), "L'insertion par l'activité économique au prisme des capacités", *Cahier de recherche 2013-2*, Chaire d'économie sociale et solidaire UPEMLV.

SEN A. (1983), "Des idiots rationnels", dans *Ethique et économie et autres essais*, ed. PUF, Paris, 1993, p.87-116.

SEN A. (1993), "Ethique et économie", publié dans *Éthique et économie. Et autres essais*. Traduit de l'anglais par Sophie Marnat, PUF, 2012, 372p.

SEN A (1999), *L'économie est une science morale*, La Découverte, Paris, 1999, 130p.

Dont

SEN A (1999), "La liberté individuelle : une responsabilité sociale", dans *L'économie est une science morale*, La Découverte, Paris, 1999, p43- 76.

SEN A (1999), "Responsabilité sociale et démocratie : l'impératif d'équité et le conservatisme financier", dans *L'économie est une science morale*, La Découverte, Paris, 1999, p43- 76.

SEN A (2003 - a), trad BESSIERES M., *Un nouveau modèle économique : Développement, justice, liberté*, éditions Odile Jacob, Paris, 2003, 479p.

SEN A. (2003 – b), « Development as Capability Expansion », dans Fukuda-Parr S, et al, *Readings in Human Development*. New Delhi and New York, Oxford University Press ; 2003.

SEN A (2009), trad CHEMLA P (2010), *L'idée de justice*, Flammarion. 499p.

SEN A. (2013), "The ends and means of sustainability", *Journal of Human development and Capabilities*, 2013.

SERVET J-M. (2007), "Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, contribution à une définition de l'économie solidaire", *Revue Tiers Monde* 2007/2 (n° 190), p.255-273.

SERVET J-M. (2013), "Le principe de réciprocité aujourd'hui. Un concept pour comprendre et construire l'économie solidaire", dans *Socioéconomie et démocratie*, dir. Isabelle Hillenkamp et al., éditions ERES, 2013, p.185-213.

STAKE R.E. (1995), *The Art of Case Study Research*. London : Sage Publications.

SWATON S. (2017), "Introduire le concept de personne en économie ? Des capacités au care : réciprocité et responsabilité", *Ethique et économique/ Ethics and Economics*, 14(1), 2017, p. 11-23.

T

TALBOT D. (2008), « Les institutions créatrices de proximités. Institutions as creators of proximities », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 2008/3 (octobre), p. 289-310.

TAYLAN F. (2018). Droits des peuples autochtones et communs environnementaux : le cas du fleuve Whanganui en Nouvelle-Zélande. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 92(4), 21-25.

THEYS J. (2002), "L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale", *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 1/2002, mis en ligne le 23 septembre 2002, consulté le 16 septembre 2017.

THEYS J. (2014), " Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ? ", *Développement durable et territoires* [En ligne], vol. 5, n°1/ février 2014, mis en ligne le 04 février 2014, consulté le 30 septembre 2016.

THEYS J. et GUIMONT C. (2019), « Nous n'avons jamais été « soutenables » : pourquoi revisiter aujourd'hui la notion de durabilité forte ? », *Développement durable et territoires* [en ligne], vol. 10, n°1/ avril 2019, mis en ligne le 04 avril 2019, consulté le 07 avril 2019.

THOME P. (2013), « Interactions entre biens communs et économie sociale et solidaire », Colloque de l'ADDES 22 octobre 2013, Paris.

THOME P. (2016), *(Biens) communs, quel avenir ? Un enjeu stratégique pour l'économie sociale et solidaire*, Yves Michel, Gap (France), 2016.

TOUCAS-TRUYEN P. (2012), "Economie sociale et développement durable : un couple qui va de soi", *RECMA Revue internationale de l'économie sociale*, n°327, 2012, p.7-9.

U

V

W

WEINSTEIN O (2013), « Comment comprendre les « communs » : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle », *Revue de la régulation*, 2ième semestre 2013.

WEINSTEIN O (2015), « Comment se construisent les communs : question à partir d'Ostrom », in *Le retour des communs- La crise de l'idéologie propriétaire*, CORIAT B. (dir.), Les liens qui libèrent, p 69-86.

X, Y, Z

YIN R.K. (2009), *Case Study Research, Design and Methods*. 4th Ed. London : Sage Publications.

ZAGMANI S. (2018), "le bien commun dans le discours économique actuel", *Transversalités* 2018/1 (n°144), p.7-33.

ANNEXES

Annexe 1 - Typologie des écrits sur les PTCE

Selon la nature des écrits

- Rapports établis par les têtes de réseaux impliqués dans l'émergence, le développement et l'institutionnalisation du concept de PTCE (Coorace, Labo de l'ESS, RTES, CDC...)
- Ecrits du groupe de chercheurs « analyse et connaissance » : écrits mixtes
- articles universitaires

Selon l'objet central de l'écrit

Ecrits étudiés classés par date de parution et à partir de leur propos central * (Cluster, SPL, Pôles de compétitivité (PdeC)...)	PTCE comme objet central ou illustration centrale de l'écrit								PTCE comme exemple parmi d'autres
	Caractérisation des PTCE							Fiches descriptives de PTCE	
				PTCE comme processus ou dynamique					
	Caractérisation par rapport à d'autres dynamiques économiques de territoire *	Morphologie et typologie des PTCE	Analyse du modèle économique	Place et rôle des pouvoirs publics	Impacts des PTCE	Autres thèmes (développement durable, innovation sociale, communs...)	Dynamique institutionnelle du/des PTCE		
LABO de l'ESS (2011), Premiers éléments pour caractériser les pôles territoriaux de coopération économique, octobre 2011, rtes.fr/IMG/pdf/Premier_elements_PTCE_oct2011.pdf	X PdeC*								
LABO de l'ESS (2012), Première journée nationale des Pôles Territoriaux de Coopération Economique, Les publications du Labo de l'ESS, 25 juin 2012.								X	
LABO de l'ESS (2013), les PTCE, éléments de caractérisation, 4 pages du Labo de l'ESS de mars 2013.		X							
MATRAY M et POISAT J. (2013), « Les pôles de coordination de l'économie sociale et solidaire dans un territoire au service de l'innovation sociale et de	X								

l'émergence de nouveaux projets : deux exemples dans le Roannais », 4th CIRIEC International Research Conference on Social Economy, octobre 2013.	PdeC								
PODLEWSKI T. (2014), « Développer une économie territoriale durable grâce aux PTCE », Dossier CITEGO sur les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE), disponible sur le site du Labo de l'ESS, Juin 2014.		X						X	
GIANFALDONI P. et LEROUVILLOIS P. (2014), « Concentration et partenariat en économie sociale et solidaire : la figure émergente de pôle territorial de coopération économique », Communication RIUESS 2014, Lille.	X SPL, PdeC	X	X						
CORNU S. (2014), « Les rôles des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE », Repères du RTES, Avril 2014.				X				X	
LABO de l'ESS (2014), les PTCE, éléments de caractérisation, 4 pages du Labo de l'ESS d'avril 2014.		X							
FRAISSE L. (2014), Pôles Territoriaux de Coopération Economique Synthèse des études 2013, Groupe « Analyses et connaissances » du LABO de l'ESS, Juin 2014,		X							
LABO de l'ESS (2014), 2ème journée nationale des Pôles Territoriaux de Coopération Economique, Les publications du Labo de l'ESS, 19 septembre 2014.									
COORACE et Labo de l'ESS (2014), « Que pouvons-nous apprendre des PTCE Renouveau Productif ? », Note d'étape sur les travaux de la communauté apprenante « PTCE Renouveau Productif », novembre 2014.		X			X			X	
PODLEWSKI T. (2014), « Intelligence collective, dynamique culturelle et cadre institutionnel : comment se construit un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) », communication aux XIVièmes rencontres du RIUESS, mai 2014, Lille.		X					X		
MATRAY M et POISAT J. (2014), « Les PTCE, une dynamique citoyenne et institutionnelle d'innovations sociales », Cahiers du Cirtes Hors-Série 4, Presse Universitaires de Louvain, 2014.	X			X					
PERRET C. (2015), "Du district industriel au pôle territorial de coopération économique. La chaussure de Romans-sur-Isère vers un renouveau productif ?", Présentation pour l'Institut des Hautes Etudes de Développement et d'Aménagement des Territoires, 2015, <halshs-01186435v3>.	X DI, SPL								

Ecrits étudiés classés par date de parution et à partir de leur propos central * (Cluster, SPL, Pôles de compétitivité (PdeC)...)	PTCE comme objet central ou illustration centrale de l'écrit								PTCE comme exemple parmi d'autres
	Caractérisation des PTCE							Fiches descriptives de PTCE	
				PTCE comme processus ou dynamique					
Caractérisation par rapport à d'autres dynamiques économiques de territoire *	Morphologie et typologie des PTCE	Analyse du modèle économique	Place et rôle des pouvoirs publics	Impacts des PTCE	Autres thèmes (développement durable, innovation sociale, communs...)	Dynamique institutionnelle du/des PTCE			
GIANFALDONI P. (2015), « Le Pôle Territorial de Coopération Economique : une forme originale de polarisation en économie sociale et solidaire ? », Communication RIUESS 2015, Reims.	X SPL, PdeC								
BOURBOUSSON C. (2015), « Processus d'émergence et formes organisationnelles des PTCE : une application en région PACA », Communication RIUESS 2015, Reims.	X SPL, P de C					X			
MATRAY M et POISAT J. (2015), « Pôles Territoriaux de Coopération Economique : l'entrepreneuriat territorial au risque de la transformation sociale et de l'alternative économique ? », Communication RIUESS 2015, Reims.		X							
PERARD P. (2015), Les clusters d'innovation sociale. Analyse et bonnes pratiques européennes, Collection « Notes d'analyse » dirigée par Stokkins D. / juin 2015, Economie sociale, 19p.	X Clusters					X Innovation sociale			X
HENRY P. (2015), « Pôles Territoriaux de Coopération Economique culture : des regroupements pragmatiques dans des secteurs d'activité de grande incertitude », disponible sur le site du Labo de l'ESS, août 2015		X							
MASURE B (2015), « Investigation des modèles économiques des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE), intégrant la dimension insertion par l'activité économique (IAE) », disponible sur le site du Labo de l'ESS, septembre 2015.			X					X	

FRAISSE L (2015), « Caractériser les Pôles Territoriaux de Coopération Economique, premiers résultats », disponible sur le site du Labo de l'ESS, octobre 2015.		X							
BILLAUDEAU <i>et al.</i> (2016), « Le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) d'Ancenis : quels impacts pour le territoire ? », <i>Communication et organisation</i> , 50/2016	X Entrepreneuriat collectif				X				
BOURBOUSSON C. (2016), La création d'un PTCE comme espace de régulation territoriale sectorielle : le cas des éco-matériaux dans les Hautes-Alpes », communication au 3 ^{ème} colloque du CIST « En quête de territoire(s) », mars 2016, Grenoble, p.96-101.							X		
BOURBOUSSON C. (2016), « La coopération territoriale comme processus structurant de l'émergence d'éco-filières ? Une application à deux PTCE de la région PACA », document de préparation au séminaire doctoral du 26/09/16, Université d'Aix Marseille, UMR 7317. www.lest.cnrs.fr/IMG/pdf/seminaire_these_20160926_c_bourbousson.pdf							X		
PERRET C. et GAGNON C. (2016), « Le pôle territorial de coopération économique de Romans-sur-Isère dans la Drôme (France) : une organisation au service de la relance de la dynamique territoriale », <i>Organisations & Territoires</i> , vol.25, n°2, p. 29-36.	X Clusters					X Innovation sociale	X		
CORNU S. (2016), « Les rôles des collectivités locales dans les dynamiques de PTCE », <i>Repères du RTES</i> , Juin 2016.				X				X	
DEFALVARD H. et FONTAINE G. (2017), « La place des pouvoirs publics dans les PTCE en tant que communs sociaux », communication lors du 27 ^{ème} colloque de l'ADDES, 26 janvier 2017, Paris.				X		X Communs			
BOURBOUSSON C. et RICHEZ-BATTESTI N. (2017), « Caractériser les PTCE par l'analyse processuelle. Une application en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur », <i>Revue internationale de l'Economie Sociale RECMA</i> , n° 343, janvier 2017, p. 57-72.							X		
FRAISSE L. et GIANFALDONI P. (2017), « Le PTCE, une forme innovante de coopération territoriale de l'ESS ? », <i>Revue Internationale de l'Economie Sociale, RECMA</i> n°343, janvier, p. 19-20		X					X		
FRAISSE L (2017), « Mieux caractériser les PTCE face à un processus rapide d'institutionnalisation », <i>Revue internationale de l'Economie Sociale RECMA</i> , n° 343, janvier 2017, p. 21-39.		X	X		X				

GIANFALDONI P. (2017), « Les PTCE comme forme spécifique de polarisation : quels principes novateurs de structuration et de gouvernance ? », Revue internationale de l'Economie Sociale RECMA, n° 343, janvier 2017, p. 40-56.	X	X						X		
Ecrits étudiés classés par date de parution et à partir de leur propos central * (Cluster, SPL, Pôles de compétitivité (PdeC)...)	PTCE comme objet central ou illustration centrale de l'écrit									
	Caractérisation des PTCE								Fiches descriptives de PTCE	PTCE comme exemple parmi d'autres
							PTCE comme processus ou dynamique			
	Caractérisation par rapport à d'autres dynamiques économiques de territoire *	Morphologie et typologie des PTCE	Analyse du modèle économique	Place et rôle des pouvoirs publics	Impacts des PTCE	Autres thèmes (développement durable, innovation sociale, communs...)	Dynamique institutionnelle du/des PTCE			
HENRY P. (2017), « Les PTCE culture : des spécificités à ne pas négliger », Revue internationale de l'Economie Sociale RECMA, n° 343, janvier 2017, p. 88-101.	X									
LECAT C et al. (2017), « Quelle place pour les PTCE dans une perspective d'économie verte ? », Revue internationale de l'Economie Sociale RECMA, n° 343, janvier 2017, p. 73-87.						X Economie verte	X			
MATRAY M. et POULNOT J-P. (2017), « L'interdisciplinarité, levier du changement d'échelle de l'ESS : De la reconnaissance des acteurs supranationaux à la solidarisation », XVIIe Rencontres du Réseau Interuniversitaire de l'Economie Sociale et Solidaire, Marrakech, 22-24 mai 2017.						X Développement durable				X
BESANCON E. et al. (2017), « Les écosystèmes territoriaux d'innovation sociale en France. Les apports d'une approche institutionnaliste de l'innovation sociale appliquée aux Pôles Territoriaux de Coopération Economique », Communication lors du 5 ^{ième} colloque du CRISES « des émergences à la reconnaissance, trajectoires d'innovation », 6 et 7 avril 2017, Montréal, Québec.						X Innovation sociale				

TERRITOIRES CONSEILS, Groupe CDC (2017), Accompagner l'essor d'un entrepreneuriat de territoire, collection enquêtes et analyse, groupe CDC, mai 2017.									X
LABO de l'ESS (2017), Enquête d'analyse des PTCE. Synthèse des principaux résultats, juin 2017.	X	X							
FRAISSE L. (2017), « PTCE, premier panorama des démarches de R&D » – Labo de l'ESS et Institut CDC pour la recherche.	X								
EYNAUD P. et LAURENT A. (2017), « Articuler communs urbains et économie solidaire : une question de gouvernance ? », RECMA 2017/3 (n°345), p. 27-41.						X Communs			
LAPIERRE C. et SULTRA C. (2017), « Les pôles territoriaux de Coopération Economique, des leviers pour le développement durable des territoires, Encyclopédie du développement durable [En ligne], article n°243, www.encyclopedie-dd.org, 2017.	X					X Développement durable		X	

Annexe 2 – Liste des variables du cadre SSE d’Ostrom (Mc Ginnis et Ostrom, 2014)

First-tier variable	Second-tier variables
Social, economic, and political settings (S)	S1 – Economic development S2 – Demographic trends S3 – Political stability S4 – Other governance systems S5 – Markets S6 – Media organizations S7 – Technology
Resource systems (RS)	RS1 – Sector (e.g., water, forests, pasture, fish) RS2 – Clarity of system boundaries RS3 – Size of resource system RS4 – Human-constructed facilities RS5 – Productivity of system RS6 – Equilibrium properties RS7 – Predictability of system dynamics RS8 – Storage characteristics RS9 – Location
Governance systems (GS)	GS1 – Government organizations GS2 – Nongovernment organizations GS3 – Network structure GS4 – Property-rights systems GS5 – Operational-choice rules GS6 – Collective-choice rules GS7 – Constitutional-choice rules GS8 – Monitoring and sanctioning rules
Resource units (RU)	RU1 – Resource unit mobility RU2 – Growth or replacement rate RU3 – Interaction among resource units RU4 – Economic value RU5 – Number of units RU6 – Distinctive characteristics RU7 – Spatial and temporal distribution
Actors (A)	A1 – Number of relevant actors A2 – Socioeconomic attributes A3 – History or past experiences A4 – Location A5 – Leadership/entrepreneurship A6 – Norms (trust-reciprocity)/social capital A7 – Knowledge of SES/mental models A8 – Importance of resource (dependence) A9 – Technologies available
Action situations: Interactions (I) → Outcomes (O)	I1 – Harvesting I2 – Information sharing I3 – Deliberation processes I4 – Conflicts I5 – Investment activities I6 – Lobbying activities I7 – Self-organizing activities I8 – Networking activities I9 – Monitoring activities I10 – Evaluative activities O1 – Social performance measures (e.g., efficiency, equity, accountability, sustainability) O2 – Ecological performance measures (e.g., overharvested, resilience, biodiversity, sustainability) O3 – Externalities to other SESs
Related ecosystems (ECO)	ECO1 – Climate patterns ECO2 – Pollution patterns ECO3 – Flows into and out of focal SES

Annexe 3 – Echelle de grandeur qualitative des capteurs de communs de capacités

Dimensions	Dimension « communauté »				Dimension « Ressources »			
Capteurs	Délimitation de la communauté	Hétérogénéité de la communauté	Motivations	Place et rôle des pouvoirs publics	Délimitation de la ressource	Délibération sur la ressource	Règles concernant la ressource	Enchâssement des ressources
Objectif du capteur	Approcher le degré d'ouverture de la communauté	Approcher la diversité des acteurs et leurs liens d'interdépendance.	Approcher le fondement de l'agir commun et le type d'intérêt recherché par le collectif	Approcher le degré d'implication des pouvoirs publics et leur posture	Appréhender les objectifs vis-à-vis de la ressource	Appréhender le degré de liberté procédurale sur la/les ressources gérées en commun	Appréhender l'adéquation entre les règles, les caractéristiques de la ressource et les finalités poursuivies par les commoneurs.	Approcher la prise en compte systémique du développement durable et de la transformation sociale
Niveau 0	pas de règle délimitant la communauté	pas de lien conscientisé entre les acteurs et la ressource	intérêt individuel uniquement	pouvoirs publics opposés à la dynamique collective - posture dominante	ressource non définie et non délimitée	pas de délibération sur les ressources	règles ne permettant pas de préserver ou développer la ressource	Il n'existe pas de lien avec d'autres ressources ou bien les acteurs n'en n'ont pas conscience
Niveau 1	communauté fermée - droits transmis par héritage ou co-optation	homogénéité des acteurs : tous les acteurs ont un lien similaire avec la ressource	intérêt mutuel / à la ressource	pouvoirs publics extérieurs au commun - les arrangements institutionnels créés par les acteurs	ressource définie et délimitée avec un objectif de préservation de l'accès à la ressource	La/les ressources ont fait l'objet au moins une fois d'une délibération pour décider de les gérer en commun	règles permettant la préservation ou le développement de la ressource (selon le type de commun)	La gestion en commun de la ressource génère ou fait apparaître d'autres ressources
Niveau 2	communauté semi-ouverte : possibilité d'entrée et d'exit sous conditions et avec acceptation des autres commoneurs	faible hétérogénéité : au moins 2 types d'acteurs différents (ayant des liens différents à la ressource)	intérêt collectif localisé	pouvoirs publics partiellement du commun - avec une posture facilitatrice	ressource définie et délimitée par l'objectif de préservation et/ou développement de la ressource pour en préserver l'accès	La/les ressources font l'objet d'une délibération régulière pour décider de les gérer en commun	règles permettant la préservation ou le développement de la ressource (selon le type de commun) et traduisant la mise en oeuvre du principe de précaution environnemental ou social.	La gestion en commun de la ressource génère ou fait apparaître d'autres ressources qui sont gérées en commun
Niveau 3	Recherche d'une communauté ouverte : possibilité d'entrée si acceptation des règles et possibilité d'exit sans contrainte	Recherche d'une forte hétérogénéité du collectif : Plus de 2 types d'acteurs différents (ayant des liens différents à la ressource) et ayant des liens d'interdépendance entre eux	Partage d'un intérêt collectif universaliste mais situé	Pouvoirs publics membre du commun - avec une posture de co-production	La ressource est définie et délimitée par l'objectif de sa préservation et/ou de son développement et par l'objectif d'équité d'accès effectif à la ressource	La ou les ressource(s) font l'objet d'un jugement partagé d'utilité, de désirabilité, et d'un vœu de dotation équitable et d'une délibération régulière pour décider de les gérer en commun	Les règles et actions permettent la préservation et le développement de la ressource et traduisent la mise en oeuvre du principe de précaution environnemental et social par la réduction de l'iniquité d'accès	Le collectif adopte une approche systémique des ressources et des relations entre humains et entre humains et non-humains, dans le collectif et en dehors du collectif.

Dimensions	Dimension « accessibilité »				Dimension « gouvernance »			
Capteurs	Liberté d'opportunité / aux ressources (stock et flux)	Équité redistributive	Rapports aux principes d'intégration économique	Rôle éducatif	Liberté procédurale	Type de solidarité recherché et mis en œuvre	Type de contrôle et accessibilité à la résolution des conflits	Gouvernance territoriale ouverte
Objectif	Approcher l'accessibilité au stock et aux flux de ressources géré en commun.	Questionner le caractère juste et équitable de la répartition au sein du commun	Renouveler le questionnement sur le modèle économique	Approcher la fonction émancipatrice	Voir comment les personnes concernées participent à la décision	Approcher les relations de pouvoir au travers du type de solidarité	Approcher le caractère démocratique des règles de contrôle et questionner l'équité d'accessibilité aux instances de gestion des conflits.	Questionner l'ouverture du commun aux altérités et sa capacité à participer à une gouvernance à l'échelle méso
niveau 0	pas de recherche d'un accès durable au stock et au flux de ressource	Pas de préoccupation d'équité dans les contributions et dans la répartition des flux de ressource générés	Approche traditionnelle du modèle économique donnant la priorité aux échanges marchands et monétaires	Pas de rôle éducatif ou pas de prise de conscience du rôle éducatif de l'action collective	Des espaces de concertation et de décision non-accessibles aux appropriateurs et bénéficiaires	La solidarité n'est pas un des fondements de l'action	Pas de contrôle sur l'appropriation/ additionnalité par les membres et des instances de gestion des conflits difficile d'accès ou inexistantes	Pas de prise en compte des altérités extérieures à la dynamique et pas d'implication dans une gouvernance à l'échelle territoriale
niveau 1	Règles assurant un droit formel d'accès durable aux stock et aux flux de ressources avec des règles d'exclusion de l'accès à certaines catégories d'acteurs ou de personnes	Règles assurant un accès, jugé juste, des appropriateurs aux flux d'unité de ressource (règles de prélèvement et de contribution) avec des règles d'utilisation prescrites	Présence de plusieurs principes d'intégration économique dans les échanges internes au commun et dans les utilisation des flux d'unités de ressource. L'échange marchand peut rester valorisé et dominant	L'action collective repose sur des processus d'apprentissage et les commoneurs en ont conscience	Présence de plusieurs niveaux d'arènes de choix - Les appropriateurs participent à la décision sur les règles d'usage et de prélèvement/ additionnalité	Coopérations entre les commoneurs sur les bases d'une solidarité mécanique ou contrainte	Une partie des commoneurs - les appropriateurs et/ou les contributeurs - exercent un contrôle avec un régime de sanctions gradué + instances de gestion des conflits en interne, accessibles (coûts et de temporalité)	Responsabilité assumée de la communauté vis-à-vis du système de ressources à l'échelle méso et implication dans une gestion territorialisée du système socio-écologique.
niveau 2	Règles assurant un accès durable au stock et aux flux de ressources en prenant en compte les catégories de personnes les plus démunies ou vulnérables / à la ressource	Règles assurant un accès équitable (prélèvement et contribution) aux flux d'unité de ressource et au capital social généré avec une prise en compte les catégories de personnes les plus démunies ou vulnérables / à la ressource	Présence de plusieurs principes d'intégration économique dans les échanges internes au commun et dans les utilisation des flux d'unités de ressource + usage en commun de ressource favorisant les échanges redistributifs et réciprocitaires	L'action collective repose sur des processus d'apprentissage et assume un rôle éducatif vis-à-vis de la coopération	Présence de plusieurs niveaux d'arènes de choix, d'espaces de concertation et de délibération sur les règles ouverts à l'ensemble des commoneurs	Coopérations entre les commoneurs sur les bases d'une solidarité démocratique (égalité en dignité des personnes et des savoirs, solidarité émancipatrice)	+ Procédures et règles assurant la transparence et l'information de tous les commoneurs sur les pratiques de prélèvement et de gestion et des instances internes et extérieures de gestion des conflits accessibles en termes de coûts et de temporalité	Responsabilité assumée de la communauté vis-à-vis des altérités humaines extérieures à la dynamique et Implication du collectif dans une gouvernance à l'échelle méso ou territoriale

Dimensions	Dimension « accessibilité »				Dimension « gouvernance »			
Capteurs	Liberté d'opportunité / aux ressources (stock et flux)	Equité redistributive	Rapports aux principes d'intégration économique	Rôle éducatif	Liberté procédurale	Type de solidarité recherché et mis en œuvre	Type de contrôle et accessibilité à la résolution des conflits	Gouvernance territoriale ouverte
Objectif	Approcher l'accessibilité au stock et aux flux de ressources géré en commun.	Questionner le caractère juste et équitable de la répartition au sein du commun	Renouveler le questionnement sur le modèle économique	Approcher la fonction émancipatrice	Voir comment les personnes concernées participent à la décision	Approcher les relations de pouvoir au travers du type de solidarité	Approcher le caractère démocratique des règles de contrôle et questionner l'équité d'accessibilité aux instances de gestion des conflits.	Questionner l'ouverture du commun aux altérités et sa capacité à participer à une gouvernance à l'échelle méso
niveau 3	Recherche d'un accès durable et effectif pour toutes et tous au stock et aux flux de ressources par des actions sur les facteurs de conversion	Recherche de l'élargissement des libertés d'opportunités pour toutes et tous à partir de l'accès équitable (prélèvement et contribution) aux flux d'unité de ressource et au capital social généré	Présence de plusieurs principes d'intégration économique et développement de pratiques de production en commun de ressource faisant l'objet d'un usage en commun - primauté des échanges redistributifs et réciprocaires	L'action collective repose sur des processus d'apprentissage et assume un rôle éducatif vis-à-vis de la coopération, la délibération, la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la liberté, de la justice, de la nature... favorisant l' <i>agencéité</i>	Présence de plusieurs niveaux d'arènes de choix, d'espaces de concertation et de délibération sur les règles avec possibilité réelles de voice et d'exit pour l'ensemble des commeneurs	Coopérations entre les commeneurs sur les bases d'une solidarité démocratique et extension de la finalité de solidarité démocratique / à l'extérieur du commun	+ Procédures et règles assurant la transparence et l'information vers l'extérieur sur les pratiques d'usage, de prélèvement et de gestion et une attention portée à l'accessibilité y compris cognitive aux instances de gestion des conflits	Responsabilité assumée <i>ex post</i> et <i>ex ante</i> de la communauté vis-à-vis des altérités humaines et non-humaines extérieures à la dynamique et rôle moteur du collectif dans une gouvernance à l'échelle méso ou territoriale

Annexe 4 – Préambule des Statuts de la SCIC T.E.T.R.I.S.

PREAMBULE

Contexte général

Pour faire face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux actuels, les territoires doivent engager leur transition écologique. La recherche d'un mode de développement local durable est une priorité pour renforcer la résilience des territoires face à ces enjeux.

La Stratégie européenne Europe 2020 et la Stratégie Nationale de transition écologique pour le développement durable (SNTEDD) 2015-2020 précisent que la transition écologique va au-delà d'un simple verdissement de notre modèle de société actuel et qu'elle repose sur 2 volets essentiels et indissociables : l'innovation sociale et l'innovation technologique.

Selon la SNTEDD, la transition écologique suppose de faire émerger de nouvelles gouvernances, de nouvelles manières d'agir, de produire, de travailler, de consommer et de vivre ensemble qui soient construites et partagées par les différents acteurs d'un territoire pour constituer progressivement de nouvelles références collectives.

Ces enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels les territoires doivent faire face, nous invitent à casser les cloisonnements traditionnellement faits entre les différents secteurs de l'économie et de la société. C'est le sens de la Loi sur l'Économie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014.

Par sa volonté politique et les politiques publiques mises en œuvre sur son territoire, la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence devenue au 1 janvier 2014 Pays de Grasse s'inscrit pleinement dans ces stratégies au travers de son Contrat Local de Développement de l'ESS, de son plan territorial d'éducation au développement durable, de son contrat de ville ou de sa politique de développement numérique.

Ces politiques publiques s'appuient et accompagnent des acteurs de terrain fortement impliqués dans l'économie solidaire au service du développement durable. Ces acteurs constituent une ressource pour le territoire pour co-construire un modèle de développement local durable et inclusif.

Les acteurs de l'ESS sont également confrontés à un contexte d'injonction de professionnalisation et de resserrement des financements publics les amenant soit à développer des pratiques de concurrence, soit à faire le choix de rechercher de nouveaux modèles économiques et de fonctionnement basés sur la coopération, la mutualisation et la recherche de synergies.

Historique de la démarche

A l'origine de la démarche, on trouve l'association évaléco et le CLDESS du Pays de Grasse.

- Association créée en 2009 et basée à Grasse, ayant pour finalité la transition écologique des territoires, évaléco développe ses activités sur 2 axes complémentaires :
 - l'éducation populaire au développement durable, à la citoyenneté et aux usages du numérique.
 - l'accompagnement à la transition écologique dans une démarche d'innovation sociale.

Avec une approche très large du développement durable comme une démarche systémique où la participation, le pouvoir d'agir et la gouvernance constituent la colonne vertébrale permettant d'articuler les piliers économiques, environnementaux et sociétaux, et une approche de la démarche d'innovation sociale issue des travaux de l'Institut Godin à Amiens, partenaire d'évaléco dans ses activités de recherche appliquée.

La démarche d'innovation sociale et l'approche systémique du développement durable permettent le décloisonnement et la création de synergie entre les domaines scientifiques, les champs théoriques et les réseaux d'acteurs.

- *Le Contrat Local de Développement de l'ESS sur le Pays de Grasse initié en 2012 a permis aux acteurs de l'ESS de se rencontrer et de se construire une culture commune facilitant les échanges et la co-construction de projets.*

Une vision inclusive de l'ESS a incité aux rencontres avec les acteurs de l'économie dite classique et permis l'émergence de coopérations concrètes, créatrices d'activités à potentiel d'innovations.

En octobre 2013, le service Emploi et Solidarités du Pays de Grasse a soutenu la réponse des acteurs du réemploi et de la valorisation portée par évaléco, à l'appel à projet national sur les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE). Bien que n'ayant pas été retenu au niveau national, la réponse à cet appel à projet a permis de réunir un premier collectif d'acteurs autour de la thématique de la gestion des déchets professionnels et de mener des actions collectives en 2014, dont la recherche de locaux mutualisables permettant le changement d'échelle indispensable.

évaléco accompagnant des projets collectifs de développement local durable sur d'autres thématiques (mobilité, économie sociale numérique) et ce en lien avec différents services de la Communauté d'Agglomération, la proposition de co-construire un projet structurant pour le territoire autour du centre de recherche appliquée et de la démarche d'innovation sociale a été retenue.

L'élargissement de la finalité au développement local durable par une démarche d'innovation sociale a permis de fédérer de nouveaux acteurs, d'obtenir le soutien des collectivités locales, de trouver des locaux permettant de mettre en œuvre le projet.

La constitution de la présente SCIC est l'aboutissement de la dynamique décrite ci-dessus.

La SCIC TETRIS se définit comme un Pôle Territorial de Coopération Economique.

Finalité d'intérêt collectif de la SCIC

La SCIC « Transition Écologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale » réunit des moyens d'accompagnement et des structures partenaires pour faire émerger et développer des activités économiques favorisant le développement local et la transition écologique du territoire dans une démarche d'innovation sociale.

La SCIC dote le territoire d'un outil qui met en dynamique un **Centre de recherche** appliquée en sciences économiques et sociale, un **Incubateur de projet, des entreprises** et des **Structures de l'ESS** - au sens de la loi du 31 Juillet 2014 - exerçant des pratiques confirmées en termes de développement soutenable.

Bien plus qu'un espace de travail partagé, cet outil est un laboratoire opérationnel innovant qui met en place les conditions nécessaires à l'émergence de l'intelligence collective au service de besoins non (ou mal) satisfaits sur un territoire.

La SCIC contribue au renforcement de la compétitivité et de l'attractivité du territoire du pays de Grasse. Elle vise la pérennisation et la création d'emplois par le renforcement des modèles économiques des structures associées via la recherche de mutualisations et de synergies. Elle explore et expérimente les pistes d'un développement de la transition et de leur évaluation.

Les valeurs et principes coopératifs

Les soussignés et ceux qui deviendront par la suite associés adhèrent aux principes et valeurs définis par la "Charte des acteurs de l'économie solidaire en Région PACA" et par la "Charte des acteurs de l'ESS du Pays de Grasse".

Le choix de la forme de société coopérative d'intérêt collectif constitue une adhésion à des valeurs coopératives fondamentales telles qu'elles sont définies par l'Alliance Coopérative Internationale avec notamment :

- la prééminence de la personne humaine ;
- La démocratie ;
- la solidarité ;
- un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt personnel de ses membres ;
- l'intégration sociale, économique et culturelle, dans un territoire déterminé par l'objet social.

Le statut SCIC se trouve en parfaite adéquation, par son organisation et ses objectifs, avec le projet présenté ci-dessus.

Engagements des associés

Les associés de la SCIC s'engagent à:

- traduire ces valeurs et principes coopératifs dans leurs pratiques,
- intégrer les finalités de développement local durable et de transition écologique dans leurs stratégies, actions et pratiques,
- être transparent sur leurs stratégies, activités, résultats et pratiques vis-à-vis des autres associés,
- participer aux travaux de recherche appliquée,
- favoriser par l'ensemble de leurs activités, actions, communications, pratiques la réalisation de l'objet de la présente SCIC,
- s'engager à utiliser les outils de suivi du projet mis en place et validé par le comité technique.

Les associés s'engagent à respecter les 4 critères obligatoires (en gras ci-dessous) et le maximum de critères suivants (avec un minimum de 6) dans leurs pratiques, activités et stratégies:

- **l'hybridation des ressources**
- la non lucrativité
- **la réciprocité**
- **la durabilité (développement durable)**
- la démocratie interne
- **la proximité et l'ancrage au territoire**
- la recherche du bien-être
- la recherche de justice sociale
- l'efficacité économique (et pas uniquement l'efficacité économique de court terme)
- la démarche d'innovation

Objet

L'intérêt collectif défini en préambule se réalise notamment à travers les activités suivantes :

- activités de recherche - développement en Sciences Humaines et Sociales.
- activités d'accompagnement de projets et structures concourant au développement local durable dans une démarche d'innovation sociale
- activités d'incubation de projets concourant au développement local durable dans une démarche d'innovation sociale
- activités d'organisation et d'animation d'événements collaboratifs territorialisés (colloques, séminaires, marchés locaux...)
- activités d'insertion sociale et professionnelle
- activités de sensibilisation et d'éducation tout au long de la vie
- activités de formation y compris aux élus
- activités de production de biens et services en lien avec l'intérêt collectif défini en préambule.
- activités de vente de biens et services en lien avec l'intérêt collectif défini en préambule
- activités de mutualisation des ressources humaines (y compris le bénévolat). La mise à disposition de personnels pourra se faire au travers de groupements d'employeurs ou toutes formes de nouvelles formes d'organisations du travail.
- activités de mutualisation de moyens matériels dont des locaux.

GLOSSAIRE

AAP – Appel à Projets

ACE – Approche par les Capabilités Elargie

ACI – Association Chantier d’Insertion

CAPAP – Communauté d’Agglomération Pôle Azur Provence

CAPG – Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse

CDC – Caisse des Dépôts et Consignations

CLDESS – Contrat Local de Développement de l’Economie Sociale et Solidaire

CNLAMCA – Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives

CNCRESS - Conseil National des Chambres Régionales de l’Economie Sociale et Solidaire

CRESS – Chambre Régionale d’Economie Sociale et Solidaire

CRISES – Centre de Recherche sur les Innovations Sociales

DIRECCTE – Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l’Emploi

ESS – Economie Sociale et Solidaire

GCSMS – Groupement Coopératif Social et Médico-Social

IAD - *Institutional Analysis and Development*

IAE – Insertion par l’Activité Economique

MES - Mouvement pour l’Economie Solidaire (chapitre 1)

MES – Maison d’Economie Solidaire

ODD – Objectif de Développement Durable

ONU – Organisation des Nations Unies

PME - Petite et Moyenne Entreprise

PTCE – Pôle Territoriaux de Coopération Economique

RECMA – Revue internationale de l’Economie Sociale

RIUESS – Réseau Inter-Universitaire de l’Economie Sociale et Solidaire

RTES – Réseau des Territoires d’Economie Solidaire

SARL – Société à Responsabilité Limitée

SAS – Société par Actions Simplifiée

SCIC – Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SHS – Sciences Humaines et Sociales

SIAE – Structure d'Insertion par l'activité Economique

SSE – Systèmes Socio-Ecologiques

T.E.T.R.I.S – Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale

TPE– Très Petite Entreprise

TABLE DES MATIERES DETAILLEE

Les communs de capabilités : une analyse des Pôles Territoriaux de Coopération Economique à partir du croisement des approches d’Ostrom et de Sen	2
RESUME EN FRANÇAIS.....	4
RESUME EN ANGLAIS	5
REMERCIEMENTS	7
TABLE DES MATIERES	9
TABLE DES ILLUSTRATIONS	12
Introduction générale.....	15
Contexte général de la thèse	16
Problématique et guide de lecture de la thèse	19
Morale et éthique	26
Chapitre 1 – Rendre compte des Pôles Territoriaux de Coopération Economique dans la tradition de pensée de l’Economie Sociale et Solidaire.	29
Section 1 – Les PTCE, un objet ancré dans l’Economie Sociale et Solidaire.....	31
1.1 - La construction de la notion de PTCE : un processus endogène à l’Economie Sociale et Solidaire.....	31
1.1.1 Le rôle des Etats Généraux de l’ESS dans l’émergence de la notion de PTCE	31
1.1.2 – Le rôle de l’inter-réseaux de l’ESS dans la consolidation et la diffusion de la notion de PTCE.....	35
1.2- La définition des PTCE : un processus d’institutionnalisation rapide.....	40
1.2.1 – Une mise à l’agenda politique très rapide	41
1.2.2 – L’élaboration progressive d’une définition institutionnelle et l’apparition d’une nouvelle source de légitimation des PTCE.	42
1.2.3 – La pluralité actuelle des sources de reconnaissance des PTCE	46
1.3 –Les PTCE, un objet qui s’inscrit dans l’histoire longue de l’ESS.	48
1.3.1 – La question de la finalité : la tension entre la visée alternative et la visée réformatrice	49
1.3.2 – Des tensions qui animent la dynamique de l’ESS.....	53
1.3.3 – Des tensions qui font système	56
Conclusion section 1.....	59

Section 2 – Une nouvelle voie d’analyse des PTCE.....	60
2.1 – Une revue critique de la littérature sur les PTCE	60
2.1.1 – Une typologie des écrits sur les PTCE	61
2.1.2 – Une analyse critique des écrits sur les PTCE.	67
2.2 – Un manque dans les analyses sur les PTCE : la prise en compte de leur finalité de Développement Durable.	71
2.2.1 – Le questionnement manquant sur l’origine de la finalité assignée aux PTCE	72
2.2.2 – Quelle prise en compte de la finalité de développement local durable dans les écrits sur les PTCE ?	77
2.2.3 - Les enjeux de la caractérisation du mode de développement dont seraient porteurs les PTCE.	81
Conclusion section 2.....	87
Section 3 – Epistémologie et démarche de recherche pour une étude des PTCE en tant qu’objet de l’Economie Sociale et Solidaire	88
3.1 - La tradition de pensée de l’Economie Sociale et Solidaire	89
3.1.1 – La tradition de pensée de l’ESS semble condamnée à la marginalité	89
3.1.2 –Les spécificités de cette « tierce tradition » de pensée	92
3.1.3 – Des courants de pensée encore fragmentés.....	96
3.2 – Un positionnement épistémologique particulier vis-à-vis de l’économie.....	97
3.2.1 – L’économie est une science morale et politique.....	98
3.2.2 – L’économie ne se réduit pas au marché	101
3.2.3 – Refuser les réductionnismes induits par le sophisme economiciste	106
3.3 – Une démarche de recherche en cohérence avec la tradition de pensée de l’ESS.....	111
3.3.1 – La démarche de recherche de l’Economie Sociale et Solidaire	111
3.3.2 – La démarche de recherche dans les PTCE	114
3.3.3 – Explicitation de ma démarche de recherche sur les PTCE.....	117
Conclusion section 3.....	123
Conclusion du chapitre 1.....	123
Chapitre 2 – Mobiliser l’espace théorique d’Amartya Sen pour inscrire notre analyse des PTCE dans une perspective d’économie éthique et politique.	128
Section 1 – Une approche théorique du développement durable qui réarticule économie et éthique.....	130
1.1 – les approches théoriques du Développement Durable.....	131
1.1.1 – Retour historique sur la notion de développement durable : une tendance au rétrécissement.....	131
1.1.2 – Aperçu non exhaustif des approches économiques du développement durable ...	139
1.1.3 Etablir des liens avec les théories de la justice sociale.....	146

1.2 – Sen revisite le Développement Durable à partir de sa théorisation du développement humain	150
1.2.1– Le cheminement intellectuel d’Amartya Sen	151
1.2.2 – Les libertés comme fins et moyens du développement humain.....	155
1.2.3 –Les capacités pour penser et mettre en œuvre le développement humain	163
1.2.4–Une approche du Développement Durable non réductrice et originale.....	169
Conclusion section 1.....	175
Section 2 : L’espace théorique d’Amartya Sen : une voie de ré-encastrement éthique de la pensée économique utile pour la tradition de pensée de l’ESS	176
2.1 – Un cadre épistémologique qui apporte à la tradition de pensée de l’ESS	176
2.1.1- L’économie comme science éthique et mécaniste	177
2.1.2 – Une ontologie au fondement d’une économie d’acteurs capables	180
2.1.3– la démocratie comme cadre politique de la réflexion économique sur le développement.	184
2.2 – Sen et la conception éthique de la motivation : pluralité des motivations mais aussi des raisons impartiales.	188
2.2.1- La critique du « welfarisme » : une remise en cause de la théorie néolibérale du bien-être	188
2.2.2 - L’ <i>agencéité</i> permet la pluralité des motivations de l’agir économique	191
2.2.3 – Objectivité et pluralités des raisons impartiales	195
2.3 – Sen et la conception éthique de l’accomplissement social : Concevoir des procédures économiques éthiques d’évaluation et de choix collectif.....	198
2.3.1 - Une réflexion dans le cadre de la théorie du choix social : Pour des règles de choix collectifs définies localement mais permettant la réalisation de l’impartialité ouverte grâce au spectateur impartial	199
2.3.2 – Evaluer le statut éthique d’une activité : la critique de l’optimum de Pareto.....	204
Conclusion section 2.....	207
Section 3 : Penser le mode de développement des PTCE à partir du cadre théorique de Sen et de ses incomplétudes.	209
3.1 Compléter le cadre conceptuel de l’AC par les réflexions sur ses incomplétudes.	210
3.1.1 l’Approche par les capacités (AC) condense les apports théoriques de Sen et en révèle les incomplétudes.....	210
3.1.2 – Approfondir la question de la responsabilité	215
3.1.3 – Penser la coopération par l’agencéité collective	221
3.2 – Qualifier le mode de développement que devraient porter les PTCE à partir du cadre conceptuel enrichi de l’approche par les capacités.....	226
3.2.1- Le développement socialement soutenable et la qualification normative des formes d’économie pouvant y contribuer	227
3.2.2 – Inscrire les PTCE dans un mode de développement socialement soutenable ?.....	230

3.2.3 - Repenser également le mode d'entreprendre de l'ESS	234
3.3 - Des limites subsistent au cadre conceptuel enrichi pour penser le mode de développement des PTCE	237
3.3.1 Sen penseur du changement social ?.....	238
3.3.2 D'autres manques à combler dans le cadre conceptuel élargi de l'approche par les capacités	241
3.3.3 – la question de l'opérationnalisation du cadre conceptuel de l'approche par les capacités	244
Conclusion section 3.....	247
Conclusion du chapitre 2.....	247
Chapitre 3 – Rendre compte de la dynamique collective instituante et multiniveau des PTCE.	252
Section 1 – Apports des travaux d'Elinor Ostrom.....	255
1.1 – Un cadre de pensée adapté à notre recherche ?	255
1.1.1 – Le cheminement intellectuel d'Elinor Ostrom et la place des communs dans ce cheminement	256
1.1.2 – Un syncrétisme théorique et méthodologique	261
1.1.3- Les éléments de compatibilité avec la perspective donnée à notre recherche	265
1.2 - Une analyse de la diversité institutionnelle.....	271
1.2.1– Le cadre de l'IAD (Institutional Analysis and Development)	273
1.2.2 – L'analyse des communs dans le cadre de l'IAD.....	276
1.2.2.1 – l'entrée par la ressource	278
1.2.2.2 – L'entrée par les règles.....	280
1.2.2.3 – L'entrée par la communauté.....	284
1.2.3 - L'élargissement de l'analyse de la diversité institutionnelle.....	287
1.2.3.1 - L'élargissement aux nouveaux communs	287
1.2.3.2 - L'élargissement du cadre analytique au systèmes socio-écologique.....	290
1.3 - Une analyse de la dynamique institutionnelle des communs.....	294
1.3.1 – Les conditions structurelles d'émergence des communs	295
1.3.1.1 - Les attributs structurels de la ressource	295
1.3.1.2 - Les attributs structurels des acteurs :.....	296
1.3.1.3 - Les attributs structurels du groupe :.....	297
1.3.1.4 - Les conditions favorables à l'émergence des communs au niveau des règles externes :.....	299
1.3.2 – Les conditions favorables à l'émergence des communs issues de l'étude de variables comportementales.	300
1.3.2.1 - L'autonomie et l'expérience	301

1.3.2.2 - La réciprocité et la confiance	303
1.3.2.3 - La « répartition des actifs »	304
1.3.3 – le capital social au cœur de la dynamique de l’action collective.....	307
Conclusion section 1.....	310
Section 2 – Ostrom et l’ESS : des communs aux PTCE.....	312
2.1 – Les convergences entre les communs selon Ostrom et la tradition de pensée de l’ESS	313
2.1.1 – Une entrée par l’épistémologie	313
2.1.2 – Une entrée par l’analyse des pratiques et des processus	315
2.1.2.1 - Le thème commun central est celui de l’action collective instituante :	315
2.1.2.2 - Une activité économique encadrée dans les rapports sociaux.	318
2.1.3 – une entrée par les statuts	321
2.1.4 – Les éléments de rapprochement entre PTCE et communs	327
2.2 – Les limites de l’analyse ostromienne des communs pour appréhender l’ESS et les PTCE	334
2.2.1 – Des divergences portant sur le cadre d’analyse et les finalités.....	334
2.2.2 – Des divergences dans l’analyses des processus et des pratiques	338
2.2.3 – Les éléments manquants dans la pensée ostromienne au regard de notre objet et	343
perspective d’analyse	343
2.3 - Les apports d’autres approches des communs.....	347
2.3.1 - La dimension politique du commun ou le commun comme praxis instituante	349
2.3.2 – L’approche par la fonction sociale des biens	353
2.3.3 - La notion émergente de communs sociaux	358
Conclusion section 2.....	361
Conclusion du chapitre 3.....	363
Chapitre 4 : Les communs de capacités	370
Section 1 – Le concept de commun de capacités : une opérationnalisation rhétorique de	373
l’Approche par les Capacité Elargie (ACE) au travers du cadre analytique des communs.	373
1.1 - Le croisement du cadre conceptuel de l’ACE et du cadre analytique des commun	373
1.1.1 – Légitimité du croisement entre les analyses de Sen et d’Ostrom dans la perspective	374
de la tradition de pensée de l’ESS.....	374
1.1.2 – Une opérationnalisation de type « rhétorique » ?.....	383
1.1.3 - Que deviennent les concepts centraux du cadre de l’ACE ?	392
1.1.3.1 - L’engagement et la responsabilité.....	393
1.1.3.2 - <i>Agencité</i> et capacités individuelles et collectives	395
1.2 – Les apports de l’opérationnalisation rhétorique de l’ACE au cadre analytique des	403
communs.....	403

1.2.1 - Une dimension éthique	403
1.2.2 - La prise en compte de la pluralité des formes de la liberté comme vecteur du développement	405
1.2.3 - La recherche de l'équité comme élément constitutif de la dynamique du commun	408
1.2.4 - La prise en compte des formes de responsabilité	410
1.2.5 - Des critères concernant la gouvernance et les procédures de choix social	412
1.3 – Le concept de commun de capabilité	414
1.3.1 - Façonner un concept analytique réalisant l'opérationnalisation rhétorique de l'ACE : le concept de commun de capabilités	415
1.3.2 – Le commun de capabilités : un concept d'économie politique	418
1.3.2.1 – l'échelle de la visée transformative du concept de commun de capabilités	419
1.3.2.2 - Le processus de réalisation de la visée transformative du concept de communs de capabilités.....	420
Conclusion section 1	421
Section 2 – Opérationnaliser le concept de commun de capabilités pour mettre en conjonction pensée et action	421
2.1 – Les capteurs de communs de capabilité	422
2.1.1 – Présentation des attendus de cet outil	423
2.1.2 – Un guide de questionnement, quatre dimensions, et seize capteurs	428
2.1.2.1 – La dimension communauté.....	429
2.1.2.2 - La dimension « ressources » :	434
2.1.2.3 – La dimension « accessibilité »	439
2.1.2.4 – La dimension « gouvernance »	445
2.1.3 - La construction d'une échelle qualitative pour chacun des 16 capteurs	450
2.1.3.1 – Le principe d'une échelle qualitative de grandeur pour chaque capteur	451
2.1.3.2 – La spécificité du le niveau 3 de l'échelle qualitative	454
2.1.3.3 – L'échelle qualitative à 4 niveaux pour l'ensemble des capteurs	457
2.2 – Opérationnaliser la dimension dynamique des communs de capabilités	459
2.2.1 – Des conditions d'émergence « optimales » ?	461
2.2.1.1 - Les conditions « optimales » concernant les attributs structurels du système de ressources.....	462
2.2.1.2 - Les conditions « optimales » concernant les attributs structurels des acteurs.	463
2.2.1.3 - Les conditions « optimales » concernant les attributs structurels du groupe ..	464
2.2.1.4 - Les conditions « optimales » concernant les variables comportementales	465
2.2.2 – Rôles et postures des pouvoirs publics susceptibles de faciliter la dynamique institutionnelle des communs de capabilités	467

2.2.2.1 – Les règles influençant la vulnérabilité de la ressource : la posture « optimale » de précaution sociale	468
2.2.2.2 – Les règles concernant les espaces publics de proximité : le renouveau des tiers-espaces	468
2.2.2.3 - La posture des pouvoirs publics vis-à-vis du commun	470
2.2.3 – Requestionner l'évaluation de l'efficacité.....	472
2.2.4 – Méthode d'utilisation des outils d'opérationnalisation du concept de commun de capacités	475
2.2.4.1 – L'identification du prisme d'observation pour utiliser le guide de questionnement	475
2.2.4.2 – L'utilisation de l'échelle de grandeur des capteurs de commun de capacités	477
2.2.4.3 – L'utilisation de la grille d'analyse des conditions optimales.....	480
Conclusion du chapitre 4.....	481
Chapitre 5 - Une analyse de cas de PTCE au prisme des communs de capacités	485
Section 1 – Une étude de cas sur les conditions d'émergence de quatre PTCE	487
1.1 – Une étude multi-cas qualitative.....	488
1.1.1 – Un protocole de recherche qui mobilise plusieurs types d'étude de cas.....	488
1.1.2 – Les quatre cas étudiés : motivation du choix.....	497
1.1.3 – Mobiliser notre cadre conceptuel pour approfondir la spécification des quatre cas.....	502
1.2 –Mobilisation de la grille d'analyse des conditions optimales des communs de capacités	509
1.2.1 – Les enseignements tirés des conditions d'émergence	510
1.2.1.1 – L'existence et le rôle d'espaces publics de proximité	510
1.2.1.2 – Une forte préférence pour un futur souhaitable transformatif	514
1.2.1.3 – L'ouverture aux altérités.....	517
1.2.1.4 – Conditions optimales au niveau des variables comportementales :	518
1.2.2 – Place, rôle et posture des pouvoirs publics.....	523
1.2.2.1 – Le rôle externe des pouvoirs publics.....	524
1.2.2.2 – Les pouvoirs publics locaux en tant que membres des PTCE	527
1.2.2.3 – Quelques préconisations à l'attention des pouvoirs publics.....	531
1.2.3 – Place, rôle et posture de la recherche : une dynamique de recherche-action-formation.....	535
Conclusion de la section 1	539
Section 2 : Analyse de la dynamique institutionnelle d'un PTCE ayant une finalité de développement durable.....	540

2.1 – La dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. : une action collective inscrite dans la tradition de pensée de l’ESS	541
2.1.1 – La dimension « communauté ».....	541
2.1.1.1 – La construction du commun potentiel : de juillet 2012 à octobre 2015	542
2.1.1.2 - la confrontation des aspirations sociales et des pratiques – novembre 2015 à février 2017	549
2.1.1.3 - Un collectif ouvert attentif aux pratiques – de mars 2017 à aujourd’hui	556
2.1.2 – La dimension « ressources »	561
2.1.2.1 – Des locaux approchés comme un commun	561
2.1.2.2 – La SCIC : une ressource à défendre	565
2.1.2.3 - Le collectif du premier cercle : une éthique et une pratique du prendre soin..	568
2.1.2.4 - Les capacités : la ressource à développer.....	571
2.1.3 – La dimension « accessibilité »	573
2.1.3.1 – La prédominance accordée au principe réciprocitaire	574
2.1.3.2 – Contribuer à la liberté d’opportunité et à l’équité	579
2.1.4 – La dimension « gouvernance »	584
2.1.4.1 – Les questions soulevées par la gérance	586
2.1.4.2 - Une gouvernance de la SCIC pensée pour favoriser la liberté procédurale	587
2.1.4.3 – La mise en place progressive de trois niveaux imbriqués d’instances de gouvernance.....	591
2.1.4.4 – Articulation avec des échelles plus vastes et d’autres dynamiques collectives ?	595
2.2 – Evaluer la performance du PTCE T.E.T.R.I.S. au regard de sa finalité	598
2.2.1 – Les caractéristiques des quatre moments significatifs retenus	599
2.2.2 – Que nous disent les capteurs de communs de capacité ?	604
2.2.3 – Un commun de capacité contrarié ?.....	619
Conclusion du chapitre 5.....	623
Conclusion générale	626
Argumentation générale de la thèse.....	626
Contributions théoriques et pratiques de la thèse.....	641
Limites théoriques et méthodologiques	646
Perspectives de prolongements théoriques et pratiques	649
BIBLIOGRAPHIE	653
A	653
B	654

C	657
D	659
E	663
F	663
G	665
H	666
I	667
J	668
K	668
L	668
M	670
N	671
O	672
P	674
Q	675
R	675
S	676
T	678
U	678
V	678
W	678
X, Y, Z	679
ANNEXES	680
Annexe 1 - Typologie des écrits sur les PTCE	681
Annexe 2 – Liste des variables du cadre SSE d’Ostrom (Mc Ginnis et Ostrom, 2014)	687
Annexe 3 – Echelle de grandeur qualitative des capteurs de communs de capacités....	687
Annexe 4 – Préambule des Statuts de la SCIC T.E.T.R.I.S.....	691
GLOSSAIRE	695
TABLE DES MATIERES DETAILLEE.....	697

Les communs de capacités : une analyse des Pôles Territoriaux de Coopération Economique à partir du croisement des approches d'Ostrom et de Sen

Résumé : Notre analyse des Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) – approchés comme des actions collectives multi-partenariales territorialisées et questionnés au regard du mode de développement durable dont ils sont, ou devraient être porteurs - s'inscrit dans la tradition de pensée et d'action de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), à l'intersection de la pratique sociale et économique, de la réflexion éthique et politique, de la recherche théorique et appliquée. En dégagant les éléments de convergence et de divergence entre les cadres épistémologiques, théoriques et méthodologiques d'Amartya Sen (approche par les capacités), d'Elinor Ostrom (analyse des communs) et de la tradition de pensée de l'ESS, ainsi qu'en proposant des élargissements, nous construisons un cadre d'analyse de la dynamique institutionnelle des PTCE au prisme d'une finalité de développement durable. Suivant la pensée de Sen, et considérant que l'approche par les capacités ne s'opérationnalise pas dans une métrique mais par l'influence qu'elle peut avoir sur l'agir individuel et collectif, nous élaborons le *concept de communs de capacités* par l'opérationnalisation « rhétorique » du cadre conceptuel de l'approche par les capacités dans le cadre analytique des communs. La notion complexe de capital social, centrale dans l'analyse d'Ostrom, permet alors d'expliquer le va-et-vient entre les niveaux individuels et collectifs, moteur des actions collectives institutantes. La construction d'un outil opérationnalisant le concept de commun de capacités puis sa mobilisation pour analyser empiriquement la dynamique institutionnelle de quatre cas de PTCE nous permet enfin, dans une logique d'économie politique, de dégager des préconisations pour en accroître le potentiel transformatif.

Mots clés : capacités, communs, action collective, économie sociale et solidaire, développement durable, Pôle Territorial de Coopération Economique.

The common capabilities : an analysis of the Territorial Poles of Economic Cooperation based on the intersection of the Ostrom and Sen approaches

Summary: Our analysis of the Territorial Poles of Economic Cooperation (PTCE) - approached as multi-partner territorialized collective actions and questioned with regard to the mode of sustainable development of which they are, or should be, carriers - is in line with the tradition of thought and action of the Social and Solidarity Economy (SSE), at the intersection of social and economic practice, ethical and political reflection, theoretical and applied research. By identifying the elements of convergence and divergence between the epistemological, theoretical and methodological frameworks of Amartya Sen (capability approach), Elinor Ostrom (common analysis) and the SSE tradition of thought, as well as by proposing enlargements, we are building a framework for analysing the institutional dynamics of the TCEPs from the perspective of a sustainable development goal. Following Sen's thinking, and considering that the capability approach is not operationalized in a metric but by the influence it can have on individual and collective action, we develop the concept of common capabilities by the "rhetorical" operationalization of the conceptual framework of the capability approach within the common analytical framework. The complex notion of social capital, central to Ostrom's analysis, then makes it possible to explain the comings and goings between the individual and collective levels, the driving force behind collective instituent actions. The construction of a tool operationalizing the concept of common capabilities and its mobilization to empirically analyze the institutional dynamics of four cases of TCEP allows us, in a logic of political economy, to identify recommendations to increase its transformative potential.

Keywords : capabilities, commons, collective action, social and solidarity economy, sustainable development, Territorial Pole of Economic Cooperation.